INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. CH. LOIZEAU DE GRANDMAISON, ARCHIVISTE.

INDRE-ET-LOIRE.

TOME PREMIER

ARCHIVES CIVILES.



PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT

1878



COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. CH.-L. GRANDMAISON, ARCHIVISTE.

INDRE-ET-LOIRE.

ARCHIVES CIVILES.

TOME PREMIER.



PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE PAUL DUPONT.

1867

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES ARCHIVES DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

L'origine des archives d'Indre-et-Loire, comme celle de toutes les archives départementales, se trouve dans la proclamation du Roi du 20 avril 1790, qui ordonne à tous les États provinciaux, Assemblées provinciales, commissions intermédiaires, intendants et subdélégués, de remettre aux Directoires de départements et de districts les papiers relatifs à l'administration de chaque département. Dès le 27 septembre de la même année, le Directoire d'Indre-et-Loire décide que les archives seront placées dans la partie de l'ancienne Intendance où étaient les offices, et arrête que le sieur Nadaud, secrétaire du département, qu'il nomme son archiviste, fera disposer convenablement le local et dressera un inventaire. Mais ces archives étaient purement administratives et sans grande importance historique. Elles ne contenaient sans doute que les papiers provenant de l'ancienne Intendance, de l'Assemblée provinciale et de la commission intermédiaire de Touraine, remis le 10 septembre 1790 aux commissaires du département par le sieur Genty, subdélégué général; quant au Directoire du district de Tours, qui fonctionnait conjointement avec le Directoire du département, de même que, plus tard, on a vu un préfet d'Indre-et-Loire et un sous-préfet de l'arrondissement de Tours, il n'est point fait à cette époque mention de ses archives dans les registres des délibérations, et l'on cherche vainement un archiviste dans la liste de ses employés. Mais la loi du 5 novembre 1790, concernant la vente des biens nationaux, contenait la disposition suivante, qui devait singulièrement accroître la masse des papiers réunis dans les archives de district. « Les registres, les papiers, « les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et commu- « nautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de département et de district, « seront déposés aux archives du district de la situation desdits bénéfices, avec l'inventaire qui aura été « ou qui sera fait préalablement. »

Avant même cette décision législative, le Directoire du district de Tours avait arrêté, le 14 octobre 1790, que les scellés seraient apposés sur les archives des chapitres de Saint-Gatien, Saint-Martin, Saint-Vincent, Saint-Pierre-le-Puellier et Le Plessis-lez-Tours; mais il ne semble pas qu'alors on ait songé à déplacer ces différents dépôts et à les réunir dans un seul local. Nous voyons, en effet, les sieurs Rougeot, archiviste du chapitre de Saint-Gatien, et Amelin, archiviste de celui de Saint-Martin, conserver leurs

fonctions et procéder sans déplacement à la rédaction des inventaires prescrits par la loi du 5 novembre. C'est le Directoire qui pourvoit à leur traitement, c'est de lui qu'ils relèvent désormais et, le 28 juin 1791, il autorise Rougeot, archiviste du ci-devant chapitre de Saint-Gatien, à faire transporter dans le local des archives dudit chapitre tous les titres qui se trouvent chez le sieur Lesourd, commissaire à terrier. Deux mois plus tard, le 27 août 1791, le Directoire du district, en continuant le traitement de Rougeot, l'attache directement et définitivement à ses archives et le nomme son archiviste.

Rougeot (Antoine) était alors âgé de cinquante ans, natif de Paris, résidant à Tours depuis 1760 et archiviste du chapitre de Saint-Gatien depuis 1778. Il était directeur de l'école publique de dessin, fondée par lui à Tours, possédait des connaissances étendues et variées, une grande habitude des chartes et un esprit méthodique; comme on peut en juger par la fondation de l'école de dessin dont il fut le premier professeur, il avait le goût et la pratique des beaux-arts, et le département lui est redevable de la conservation de plusieurs tableaux qui encore aujourd'hui sont le plus bel ornement du musée de la ville de Tours.

Rougeot prend le titre d'archiviste du district dès le mois de novembre de la même année 1791, en écrivant au Directoire pour lui exposer son plan de travail et lui demander un ou deux aides; il s'agissait, en effet, de dresser des états des rentes dues dans les différentes paroisses et désormais perçues par la nation, travail immense, dit avec raison Rougeot, et qui, dans les grands corps et communautés, occupait plusieurs archivistes et feudistes.

C'est alors sans doute que fut adjoint à Rougeot le sieur Collineau, feudiste et parfaitement au courant des chartes françaises. Les titres, d'ailleurs, allaient s'accumulant dans les archives du district par suite de la réunion dans ce dépôt des chartriers des maisons et communautés religieuses situées dans le district de Tours. Ces établissements, dont plusieurs, comme Marmoutier, Saint-Martin, Saint-Julien, avaient des domaines immenses et s'étendant bien au delà des limites du département, possédaient des archives très-considérables et remontant aux premiers siècles du moyen âge. Aussi, en juin 1792, Rougeot demandait-il le transport dans le grenier du district des armoires grillées servant autrefois à loger les titres de la ci-devant abbaye de Marmoutier, et, dans le mois d'octobre de la même année, il représentait de nouveau au Directoire que le local destiné aux archives n'était pas assez grand pour contenir les titres qui restaient encore dans les grands chartriers, titres qu'il importait cependant de réunir dans un seul dépôt, pour faciliter leur mise en ordre et leur communication aux préposés de la régie nationale. Une chapelle de l'église de Saint-Hilaire fut affectée à cet usage, et l'on y plaça les grandes armoires récemment apportées de Marmoutier.

Mais ces mesures étaient insuffisantes pour opérer la réunion de toutes les archives en un seul local, réunion si nécessaire et si désirée par l'archiviste; pendant quelques années encore on conserva des titres dans le grand chartrier de Saint-Martin, et même ailleurs.

Une telle dispersion des documents était cependant très-préjudiciable au travail de Rougeot; elle lui occasionnait des déplacements continuels et mettait un obstacle insurmontable à l'établissement d'un ordre général. Malgré son zèle et son activité, l'archiviste ne pouvait suffire à débrouiller cet immense chaos et à répondre aux demandes incessantes des préposés à la régie des domaines nationaux et à celles des particuliers acquéreurs de ces mêmes domaines. La confiscation révolutionnaire avait, d'ailleurs, mis entre les mains de la nation une énorme quantité de rentes foncières, tant en argent qu'en grains et vinages, et la représentation des titres créatifs de ces rentes pouvait seule en assurer

le recouvrement. Ce n'était assurément pas une mince besogne que de découvrir et de trier les titres des rentes foncières conservées par la loi, au milieu de l'énorme amas de pièces concernant les droits féodaux et honorifiques dont se composaient en grande partie les anciennes archives. Le 20 février 1793, Rougeot était forcé de demander au Directoire de Tours une prolongation du délai de trois mois fixé pour la production de ces titres par la loi du 20 août 1792. On voit assez par là sous le poids de quel travail était accablé Rougeot, et si l'on s'est complu parfois à représenter les fonctions d'archivistes comme des sinécures, on doit convenir au moins qu'il n'en était pas ainsi pour l'archiviste du district de Tours.

Afin sans doute de simplifier sa besogne, Rougeot s'avisa d'un expédient qui, continué pendant plusieurs années, a été véritablement la ruine et la dispersion des magnifiques archives d'Indre-et-Loire. Comme les grandes abbayes de Touraine possédaient des domaines dans toute l'étendue du territoire de la République, il prit le fâcheux parti d'envoyer à chaque département toutes les pièces relatives aux prieurés et autres établissements situés dans sa circonscription, mais dépendants de nos abbayes tourangelles. Cette mesure, qui dispersait ainsi des monuments historiques accumulés depuis des siècles, et qui n'a été appliquée, du moins avec la même étendue, dans aucun autre département, a été, je le répète, la ruine de nos archives. La seule excuse qu'on puisse donner en faveur de Rougeot se trouve, non pas dans l'immensité du travail qu'il pouvait diminuer ainsi, mais dans l'exiguïté du local où l'administration avait entassé toutes ces richesses; ce local, composé de deux chambres et d'un cabinet, était, en effet, dans un tel état d'encombrement, que toute recherche y semblait impossible. Nous verrons par la suite et jusqu'à nos jours subsister cette exiguïté des archives, qui, il faut bien le dire, n'a pas été une des moindres causes des pertes que nous déplorons.

La Révolution, du reste, en poursuivant son cours, se chargeait de pourvoir, à sa manière, au désencombrement des chartriers.

Un décret du 25 août 1792 avait supprimé tous les droits signeuriaux; un autre, du 17 juillet 1793, ordonna le brûlement de tous les titres concernant ces droits, dont il semble qu'on voulût ainsi anéantir même jusqu'au souvenir. Les effets de ce décret ne se firent pas attendre dans notre département, où tout était sans doute préparé pour l'auto-da-fé, et dès la fin de ce même mois de juillet, les commissaires du département, Pierre et Beaulieu, procédèrent au brûlement des titres féodaux des églises de Saint-Gatien et de Saint-Martin (1). Le 10 août suivant, le district faisait procéder à un autre incendie, et le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), le district, cette fois conjointement avec la municipalité, livrait aux flammes révolutionnaires de nouveaux débris de la féodalité.

---

(1) Les archives de Saint-Martin étaient d'une grande richesse et contenaient des pièces de la plus haute antiquité, ainsi que le prouvent les 26 volumes in-folio d'inventaires rédigés avant la Révolution, inventaires qu'heureusement nous possédons encore. A peine s'il a survécu une soixantaine de liasses, composées surtout de pièces pouvant servir au soutien des droits de la nation sur les immenses propriétés de la collégiale. On trouve, à la date du 25 prairial an II, un état de parchemins provenant de Saint-Martin et destinés à être vendus; il ne comporte pas moins de 150 liasses pesant plus de trois milliers de livres. Parmi ces documents se trouvaient les registres de comptes de Saint-Martin, qui remontaient au XIII[e] siècle et seraient aujourd'hui si curieux à consulter. Les registres capitulaires de la collégiale, plus précieux encore, s'il est possible, ont également été incendiés, sauf ceux des vingt dernières années, lisons-nous dans une note écrite de la main de Rougeot.

Je n'ai pas trouvé de procès-verbaux des deux premiers incendies, mais ils sont mentionnés dans une lettre de Rougeot au district de Tours, du 14 nivôse an II (3 janvier 1794). Quant à celui du 27 brumaire, nous en avons le procès-verbal écrit et signé de la main de Rougeot, et ainsi conçu :

« Le 27 brumaire (17 novembre, vieux style), l'an II de la République française, une et indivi-
« sible, en vertu de l'arrêté du Conseil du district du 23 brumaire, les titres des priviléges et des
« droits ci-devant seigneuriaux ont été mis en deux tombereaux et conduits, en présence du Conseil
« du district de Tours, sur la place Nationale, et se sont réunis, aux trois voitures de titres des-
« tinés par la municipalité à être brûlés. Les autorités constituées, le représentant du peuple Guim-
« berteau, les tribunaux judiciaires, les corps militaires et la Société populaire, invités par le dis-
« trict, étaient rassemblés dans la salle de la maison commune et se sont rendus en cortége par les
« rues de la Loi, de la Scellerie et de la Guierche à la place ci-devant d'Aumont, où était pré-
« paré un bûcher. Les titres ont été jetés dans ledit bûcher et le feu a été mis par le représentant
« du peuple, les présidents des autorités constituées et les chefs des corps militaires, en présence du public,
« qui a témoigné la plus grande satisfaction de cet acte de justice, par les cris répétés de : Vive
« la République! et par des danses réitérées autour du feu de joie public qui a été allumé à l'heure
« de quatre après midi, et a duré jusqu'à dix, à la garde d'un piquet de vingt-cinq grenadiers, qui,
« d'après les ordres du représentant du peuple, des administrations et de la municipalité, se sont
« donné, à la recommandation du général Duclozeau, tous les soins, pour qu'il n'y restât aucun
« vestige de ces titres injurieux aux droits de l'homme, et ont entretenu le feu avec une activité
« nécessaire, vu la pluie continuelle, en présence et sous la surveillance des citoyens Rougeot, ar-
« chiviste du district, et Collineau, son collègue, qui ont assisté jusqu'à dix heures du soir et ne se
« sont retirés que lorsqu'ils ont vu que tout était consumé : dont ils ont dressé ledit procès-verbal
« les jour et an que dessus.

« *Signé :* ROUGEOT, COLLINEAU. »

Le même cahier, dont nous avons extrait la curieuse pièce qui précède, contient un inventaire sommaire des titres brûlés, qui nous permet d'apprécier la valeur historique de ces documents. Nous y lisons, en effet, les désignations suivantes :

Un registre en parchemin intitulé : Péan Gastineau, contenant les statuts, priviléges et droits du ci-devant chapitre de Saint-Martin.

Un autre registre intitulé : Pancarte noire, contenant les priviléges et droits dudit ci-devant chapitre.

Une liasse de chartes en latin, qui sont des priviléges accordés par Charlemagne.

Autre, des priviléges accordés par Charles le Chauve.

Autre, des priviléges accordés par les rois Louis, Charles et Philippe, des IXe X^e^ XIe et XIIe siècles.

Sans parler de plusieurs liasses de priviléges concernant les abbayes des Saint-Julien et de Beaumont-lez-Tours, dont la date n'est point indiquée, mais qui devaient être fort anciens, les désignations qui précèdent suffiront, je pense, pour exciter nos regrets les plus douloureux. Remarquons, en outre, que ce n'est là qu'un seul procès-verbal, que nous n'avons pas les autres, notamment celui de l'incendie des titres de l'archevêché, dont aujourd'hui il ne reste plus rien. Quand nous voyons sur les marges de l'inventaire de

ce même archevêché ces mots écrits à chaque page de la main de Rougeot : *Titres féodaux, incendiés*, notes fatales, appliquées à des diplômes de rois et à des bulles de papes du XI[e] et du XII[e] siècle, nous sommes autorisés à dire, sans crainte d'être taxés d'exagération, qu'une énorme quantité de titres d'un prix inestimable pour notre histoire locale et même pour l'histoire générale de France ont été dévorés dans ces holocaustes insensés.

Mais on s'aperçut bientôt que ces magnifiques parchemins, échappés à l'action destructive des siècles, pouvaient être employés plus utilement qu'à des feux de joie, et un arrêté du Directoire du 13 prairial an II, considérant que la 9[e] commission réclame à toute force des parchemins pour la fabrication des gargousses, que l'artillerie a le plus grand besoin de ces objets, charge le citoyen Rougeot de fouiller tous les dépôts des églises, maisons religieuses et tribunaux, et de faire le tri des parchemins qui s'y trouvent. Trois aides lui furent momentanément adjoints pour cette opération, et le 23 prairial, Rougeot remettait au district son procès-verbal, constatant qu'il avait réuni une trentaine de liasses de parchemins pesant 834 livres et propres au service de l'artillerie, c'est-à-dire d'une dimension variant entre 2 pieds et 15 pouces de longueur et sans trous. C'étaient donc les plus belles et les mieux conservées d'entre nos chartes échappées aux bûchers, qui allaient encore disparaître!

Toutes ces destructions ne s'accomplissaient point au hasard; Rougeot y procédait, au contraire, avec méthode, et ce n'était qu'après avoir soigneusement et consciencieusement trié les parchemins qu'il décidait sur leur sort. Sa correspondance avec les membres du district fait foi de la régularité et de l'intelligence qu'il apportait dans ses opérations, et sans doute, il dut plus d'une fois déplorer la perte des documents si précieux pour l'histoire du pays qui lui passaient successivement entre les mains, pour aller de là sur le bûcher ou dans les magasins de l'artillerie. Une ressource, cependant, restait à l'archiviste pour sauver les documents qui lui sembleraient dignes d'intérêt: il lui suffisait d'écrire sur les titres menacés ces trois mots : *Conservés pour l'histoire;* cette mention leur tenait lieu de sauvegarde, et c'est ainsi que nous a été conservé, à Paris même, le Trésor des chartes des rois de France. La Convention, en effet, malgré sa haine pour l'ancien régime et la terrible guerre qu'elle lui faisait, n'avait point enveloppé dans la proscription des titres féodaux les documents appartenant à l'histoire, aux sciences et aux arts. C'était là, comme on voit, une large voie laissée à la tolérance. Par malheur, Rougeot en usa trop rarement, et il semble que cette retenue fût chez lui enfantée par la crainte, qui fit fléchir alors bien d'autres courages. Il avait été presque d'église, puisque la Révolution l'avait trouvé archiviste de Saint-Gatien, et nous le voyons dans ses lettres préoccupé de l'idée qu'on pourrait suspecter ses opérations et faisant remarquer qu'il ne néglige ni n'oublie rien de ce qu'il lui est ordonné de détruire.

La Convention attachait une grande importance au triage des archives accumulées sur le sol de la République; elle y voyait une source de richesses financières, car elles contenaient les titres des immenses propriétés confisquées par la nation. Aussi, le comité des domaines avait-il fait rendre, le 12 brumaire an II, un décret qui soumettait tous les titres domaniaux à la surveillance du garde des archives nationales, et le 10 frimaire suivant, le comité des finances en obtenait un autre concernant les domaines aliénés. Mais les dispositions contenues dans ces deux décrets étaient en plusieurs points contradictoires, et le soin de les concilier et de les développer fut confié à une nouvelle commission prise dans les comités de salut public, des domaines, des finances, de législation et d'instruction publique. La loi du 7 messidor an II et le rapport qui la précède furent l'œuvre de cette commission, composée des membres les plus instruits et les plus éclairés de la Convention nationale. Cette loi a été l'objet d'appréciations fort diverses. Elle fait, il est vrai, au penchant destructeur de l'esprit révolutionnaire de larges concessions, qu'on ne pouvait guère

éviter à cette époque, mais elle revendique avec fermeté les droits de la science et de l'histoire. En effet, si l'article 9 prescrit l'anéantissement des titres purement féodaux, l'article 12 ordonne le triage et la conservation des chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux sciences et aux arts, ou qui peuvent servir à l'instruction. Ce triage était sans aucun doute une détestable opération, puisqu'il démembrait et mutilait les fonds les plus précieux, mais il était peut-être le seul moyen d'éviter une destruction totale et il a contribué à sauver les trop rares débris qui nous restent encore. Il devait être exécuté dans les départements aussi bien qu'à Paris, et trois préposés choisis parmi les citoyens versés dans la connaissance des chartes, des lois et des monuments, devaient être nommés dans chaque département par la Convention, sur la présentation du comité des archives.

Le 5 brumaire an III, les membres de ce comité écrivaient aux administrateurs du district de Tours et les invitaient à leur indiquer deux citoyens ayant les qualités requises par la loi du 7 messidor, et recommandables par leur civisme.

La réponse des administrateurs montre que le triage et les inventaires sommaires étaient déjà fort avancés dans les archives du district, et que de nombreuses remises de titres étaient faites journellement aux acquéreurs de biens nationaux; ils terminent en proposant les citoyens Charles Rougeot et Jacques Collineau, qui gèrent ensemble les archives depuis quelques années.

Rougeot seul fut agréé par le comité et nommé par décret de la Convention du 16 ventôse, avec les citoyens Goubeau, Lecoy et Pallu, pour opérer le triage des titres dans tout le département.

L'immense travail que nécessitait cette opération avait fait porter à quatre le nombre des préposés qui, tous déjà attachés aux archives de différents districts, semblaient, par leur capacité et leur expérience, très-propres à réaliser les vues de la Convention. Cette réalisation, du reste, n'était pas chose facile: l'exécution du triage soulevait une foule de difficultés de tout genre, que les préposés n'osèrent d'abord résoudre eux-mêmes; aussi trouvons-nous une lettre de Rougeot du 26 floréal, dans laquelle, après avoir fait connaître à la commission de la Convention l'importance et les richesses des archives du district de Tours, il demande la solution d'un grand nombre de difficultés qu'il leur soumet, et surtout l'envoi de l'instruction détaillée promise par l'article 21 de la loi du 7 messidor. Cette lettre, trop longue pour être citée, est une preuve de plus du soin et de l'exactitude qu'apportait Rougeot dans l'exercice de ses fonctions, et aussi de ses lumières et de son expérience; les questions les plus délicates y sont posées avec intelligence et netteté, et les détails mêmes dans lesquels entre l'archiviste montrent quelle idée juste il se faisait de l'importance du travail qui lui était confié.

Mais il ne s'agissait pas seulement des titres rassemblés à Tours: ceux des autres districts devaient être également triés, et les trois collègues de Rougeot, réunis avec lui aux archives de Tours, adressèrent, le 30 prairial suivant, une nouvelle lettre à la commission, dans laquelle, rappelant et analysant celle écrite par Rougeot et demeurée sans réponse, ils insistaient sur la nécessité de résoudre préalablement les différentes questions posées par leur collègue, et surtout sur l'impossibilité d'exécuter le triage dans le délai de quatre mois fixé par la loi du 7 messidor. Il semblait, en effet, que la Convention eût voulu décréter la mise en ordre et le triage des archives, comme alors elle décrétait la victoire; mais les difficultés immenses qu'offrait l'opération ne pouvaient être surmontées avec une pareille rapidité, surtout dans les districts ruraux, où le désordre était encore plus grand qu'à Tours. Les archives de Chinon, notamment, si riches en documents ecclésiastiques, avaient été pillées par les Vendéens, entrés à Chinon en 1793; tant il est vrai qu'à cette époque tous les partis semblaient animés d'une sorte de rage dévastatrice!

L'instruction tant désirée arriva enfin; elle prescrivait aux préposés de travailler tous réunis, afin de

pouvoir se consulter sur les difficultés qui viendraient à se présenter. Or, c'était là une prescription difficile à exécuter, car il fallait, pour y arriver, ou que toutes les archives du département fussent réunies dans un même local, ou que les préposés au triage subissent des déplacements continuels, ce qui leur aurait occasionné des dépenses énormes, vu la cherté alors excessive des objets les plus nécessaires à la vie. Le premier parti était le seul qu'il y eût à prendre, et le citoyen Pallu, archiviste de Chinon et l'un des quatre préposés, insiste, dans une lettre écrite vers les premiers jours de thermidor, auprès du comité des décrets et archives de la Convention, sur la nécessité d'opérer cette réunion de toutes les archives du département en un même dépôt. Pallu termine en annonçant au comité que les préposés resteront à leur poste respectif pour y continuer leur travail jusqu'à l'arrivée de la réponse du comité. Cette décision venait, en effet, d'être prise le 1er thermidor par les citoyens Lecoy, Pallu et Rougeot, convoqués par le citoyen Esnau, procureur général syndic du département.

Nous ignorons quelle fut au juste la réponse du comité; nous savons seulement que la réunion demandée n'eut pas lieu et que les opérations du triage continuèrent dans chaque district comme par le passé. Il importait surtout de satisfaire aux demandes incessantes de l'artillerie, qui exigeait de nombreuses livraisons de parchemins pour gargousses, et, dans le mois de germinal an III, il était fait remise au citoyen Aly, commandant d'artillerie, de 1,600 livres de parchemins. On peut aisément se faire une idée de la quantité de titres précieux qui durent alors être détruits, car l'artillerie s'adressait surtout aux chartes les plus belles, les plus grandes et les mieux conservées: la plupart furent dirigées sur Brest, et peut-être en reste-t-il encore dans l'arsenal maritime. Notre département a été jusqu'ici moins heureux que quelques autres, et il ne s'est rencontré aucune charte tourangelle parmi celles découvertes depuis quelques années dans les magasins de la marine.

Malgré les immenses pertes subies par nos archives, elles se trouvaient encore trop considérables pour le local où elles étaient placées; aussi Rougeot écrivait-il, le 7 prairial an III, à l'administration du district de Tours, pour lui exposer qu'il existait aux archives un grand nombre de vieux papiers, provenant des ci-devant droits féodaux et autres supprimés, et pour la prier d'aviser aux moyens d'en débarrasser le chartrier. Ces moyens furent promptement trouvés: le 14 du même mois, le district nommait le citoyen Bouchet Gidouin, « pour, conjointement avec le citoyen Rougeot, faire la reconnaissance et constater la « quantité de vieux papiers qui existent aux archives, distinguer, *s'il est possible*, ceux qui pourraient « encore être de quelque utilité, d'avec ceux qui ne sont propres qu'à la refonte, et mettre ces derniers « à la disposition d'un papetier, conformément aux intentions de la commission d'agriculture et des arts. » Enfin, un arrêté du 13 thermidor de la même année décide que 8,678 livres de papier écrit, déposées dans le local des archives, seront remises, à titre gratuit, pour être refondues, au citoyen Touchard, papetier, de la commune de Truyes, et qu'il sera procédé à la vente à l'encan de 1,100 livres de parchemins. Cette livraison fut suivie de plusieurs autres; du 10 fructidor an III au 13 thermidor an IV, Touchard ne reçut pas moins de 21,963 livres de papiers et de parchemins. De pareilles opérations devaient, comme on le voit, singulièrement désencombrer les archives; d'après la recommandation faite par le district, dans son arrêté du 14 prairial, de distinguer, *s'il est possible*, les papiers utiles d'avec ceux qui ne le sont pas, il est permis de croire que l'administration n'attachait pas une grande importance à cette distinction, et que ses agents durent s'en préoccuper médiocrement. D'ailleurs, que de documents et de pièces historiques, d'un intérêt nul alors pour le soutien des droits utiles, nous paraîtraient aujourd'hui précieux à consulter et à étudier!

En même temps se continuaient les envois dans les départements étrangers des pièces relatives aux

prieurés qui s'y trouvaient situés et relevaient de nos grandes abbayes de Touraine ; ces envois, qui durèrent plusieurs années, et qu'on trouve consignés aux archives, sur un registre spécial, atteignirent promptement des proportions vraiment déplorables. On ne se donnait pas la peine de trier les documents pouvant servir au soutien des droits utiles ; on expédiait dans de grandes caisses les archives entières des prieurés. Il est facile de se faire une idée de l'étendue et de la richesse de chacun de ces fonds par la belle publication de mon savant confrère, M. Marchegay, intitulée : *Prieurés de Marmoutier en Anjou*. Les pertes causées à nos archives par cette mesure fatale auraient pu être en partie compensées par des envois analogues, faits par les départements où se trouvaient les abbayes-mères des différents prieurés situés en Touraine ; mais cette équitable réciprocité ne nous fut point appliquée, et cette méthode de démembrer de grandes archives, détestable en soi, a été, à notre égard, mise en œuvre de telle façon, que nous en avons éprouvé tous les plus fâcheux inconvénients, sans recueillir presque rien des médiocres avantages qui auraient pu en résulter. Les archives du district continuèrent à être régies par les citoyens Rougeot, archiviste, Collineau aide-archiviste, et Joubert, expéditionnaire, qui signent conjointement une lettre, du 7 prairial an IV, adressée au Directoire du département, dans laquelle ils réclament le payement de leur salaire pour le mois de nivôse précédent.

La suppresssion des administrations de districts, en frimaire an IV, entraînait forcément celle de leurs archives ; cette mesure cependant se fit attendre une année, pendant laquelle les dépôts, demeurés sans archivistes, durent nécessairement beaucoup souffrir. Enfin, une loi du 5 brumaire an V ordonna la suspension du triage et le transport dans le chef-lieu du département de tous les titres et papiers dépendants des dépôts appartenant à la République. Ce dernier acte acheva de constituer les archives du département d'Indre-et-Loire.

Le registre servant alors à inscrire les opérations journalières des archives nous donne la date exacte des divers dépôts de titres faits en exécution de la loi précédente. Le 5 brumaire, le citoyen Pallu, archiviste de Chinon, accompagnait à Tours une partie des archives de ce district, contenues dans trente sacs ; le 12 floréal, l'administration du canton d'Amboise envoyait trois barriques et trois caisses remplies de titres ; le troisième jour complémentaire de l'an V, on recevait, renfermées dans sept sacs, les archives de Langeais, et enfin, le 28 nivôse an VI, se trouve mentionnée, sans aucun détail, la remise en masse des papiers concernant les districts de Loches, Preuilly et Château-Renault.

Les archives de Chinon sont donc les seules dont la remise ait été faite d'une façon régulière, puisque seules elles furent accompagnées par l'archiviste ; celles des autres districts semblent avoir été envoyées sans précautions ni formalités, et l'on peut bien croire que ces envois furent loin d'être complets.

Rougeot, du reste, ne vit pas s'exécuter cette réunion qu'il avait demandée : il était sans doute déjà atteint de la maladie dont il mourut, à l'âge de cinquante-six ans, le 12 fructidor an V ; car, dans l'arrêté de l'administration départementale du quatrième jour complémentaire de l'an IV, portant réorganisation des bureaux du département, le sieur Collineau, que nous avons vu auxiliaire de Rougeot, apparaît comme archiviste, avec les appointements de chef de bureau. Le citoyen Fouqué, qui bientôt deviendra archiviste, lui est adjoint en qualité de commis principal.

En même temps que le chef des archives nationales, chargé de la garde de tous les titres des propriétés confisquées par la nation, on trouve à cette époque un archiviste de l'intérieur, ayant, lui aussi, les appointements de chef de bureau, et qui était spécialement attaché à ce qu'aujourd'hui nous appellerions les archives administratives : mais ces fonctions disparurent bientôt, et l'archiviste des archives nationales demeura seul chargé de tout le service. Collineau n'eut guère le temps de travailler à la mise en ordre des papiers venus

des districts; il mourut le 27 ventôse an V, âgé de quarante-trois ans, et eut pour successeur le citoyen Gobard, nommé par arrêté du 16 prairial de la même année. Mais le passage de Gobard aux archives devait être aussi de courte durée, et dans la nouvelle réorganisation des bureaux, du quatrième jour complémentaire an V, Fouqué paraît comme archiviste, avec Joubert pour adjoint.

On comprend assez que des mutations si fréquentes durent peu favoriser les travaux de mise en ordre et d'organisation dans nos archives; nous n'avons trouvé nulle trace de ce qu'ont pu faire Collineau et Gobard.

Fouqué, qui avait été, comme Rougeot, attaché avant la Révolution, à de grandes archives ecclésiastiques, celles de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, était, comme lui aussi, doué d'une remarquable activité. Par malheur, cette activité fut exercée beaucoup plus au détriment qu'à l'avantage de notre dépôt; les envois de titres dans les départements voisins et même éloignés continuèrent sous son administration à être exécutés sur une vaste échelle; le registre des archives témoigne des nombreuses expéditions de pièces faites par Fouqué sur tous les points de la France : on appelait cela désencombrer les chartriers et y mettre de l'ordre.

L'organisation des préfectures, en l'an VIII, par laquelle la garde des archives fut attribuée au secrétaire général, n'apporta aucune amélioration dans le régime de celles de notre département, que Fouqué continua à administrer comme par le passé.

Le registre sur lequel il inscrivait journellement ses opérations, consistant surtout en remises et envois de titres, s'arrête à l'année 1806. A partir de cette époque, les archives d'Indre-et-Loire semblent avoir été complétement négligées, et l'on doit presque regretter qu'elles ne l'aient pas été plus tôt, puisqu'on ne s'en occupait guère que pour les détruire.

Dès 1807 cependant, le gouvernement impérial, malgré d'incessantes préoccupations extérieures, témoignant pour les archives d'une réelle sollicitude, demandait aux préfets, par une circulaire du 24 septembre, des renseignements précis sur les archives, leur situation matérielle, leur contenu et leur personnel.

La réponse faite par le préfet le 5 juin 1808, nous apprend qu'alors les archives du département étaient dans l'hôtel de l'ancienne Intendance, en attendant que le local qui leur était destiné dans la nouvelle préfecture, en construction depuis trois ans, fût disposé pour les recevoir; qu'elles étaient régies par le secrétaire général et un sous-chef des bureaux de la préfecture attaché au secrétariat général; qu'enfin, il n'existait aucun répertoire, ni général, ni particulier, des pièces contenues dans le dépôt. Ainsi donc plus d'archiviste, mais un fonctionnaire et un employé des bureaux, tous deux chargés de fonctions qui ne leur laissaient guère le temps de s'occuper des archives, et tous deux manquant des connaissances spéciales nécessaires pour classer et inventorier les titres anciens.

Quelques années plus tard, en 1812, une seconde circulaire du Ministre de l'Intérieur demandait aux préfets de nouveaux renseignements plus complets et plus détaillés sur leurs archives. Mais on ne trouve nulle trace de la réponse du préfet d'Indre-et-Loire, et nous voyons seulement par la lettre du ministère de l'intérieur, du 5 avril 1813, contenant l'accusé de réception de cette réponse, que l'on s'occupait alors de la rédaction d'un inventaire de nos archives, dont il n'est demeuré aucune trace, et qui, peut-être, n'a jamais existé qu'à l'état de projet. Dans la même année 1813, une lettre du préfet au directeur des domaines nous apprend que le sieur Fouqué (sans aucun doute l'ancien archiviste) est autorisé à entrer aux archives pour y continuer les recherches qu'il est chargé de faire, au profit du domaine, en vertu de la décision du ministre des finances du 28 février 1812.

Les événements d'une gravité terrible qui remplirent les années 1814 et 1815 ne permirent point à l'autorité supérieure de continuer à s'occuper des archives départementales, et les nôtres durent souffrir

plus que les autres de cet abandon forcé. En effet, l'administration préfectorale avait été transportée dans la nouvelle préfecture, où elle se trouve encore aujourd'hui; mais les archives étaient restées à l'ancienne Intendance, le local qu'on leur destinait n'étant point entièrement achevé. Le secrétaire général et le sous-chef, chargés de les administrer, avaient suivi les bureaux, et notre malheureux dépôt se trouvait complétement abandonné à toutes les chances de désordre et de destruction qu'entraîne nécessairement avec elle l'absence de surveillance; aussi tomba-t-il bientôt dans l'état déplorable où un document officiel va nous le montrer.

Le 1er juin 1816, M. le baron Bacot, alors préfet d'Indre-et-Loire, sur le rapport à lui fait de l'état de délabrement et de désordre où se trouvaient les archives du département, à l'ancienne Intendance, se transportait dans ce local, accompagné du secrétaire général, à l'effet de vérifier l'état de ces archives. Voici le résumé du procès-verbal de cette visite, trop long pour être donné ici en entier, mais dont l'original existe dans nos cartons.

M. Bacot trouva les archives logées dans les bâtiments, à droite de la cour de l'Intendance, au deuxième étage au-dessus, et à côté d'appartements habités. Le local était composé de treize pièces, à peu près de plein pied, et de trois pièces au-dessus, sous les combles; des tuyaux de cheminées, où l'on faisait habituellement du feu, traversaient plusieurs des chambres qui contenaient les papiers. Après avoir sommairement indiqué, quand toutefois le désordre des pièces permet de le faire, la nature des documents déposés dans chacune des chambres, M. le préfet continue en ces termes : « Partout, même dans les pièces où sont les « registres de l'état civil, plus fréquentées que les autres, par le besoin journalier qu'on a de ces titres, « nous avons été surpris du désordre, de la malpropreté qui règne. La poussière, en prodigieuse quantité, « affermie par l'eau qui a découlé de tous côtés, par l'impression de l'humidité, couvre la surface de toutes « les masses de papiers, au point qu'avec tout le soin possible, il sera difficile de les ramener en totalité à « un état qui en permette la lecture. Peu de liasses sont sur les étagères ; elles gisent toutes à terre, « déliés, confondues les unes avec les autres. »

Frappé de tous les inconvénients qui pouvaient résulter d'une si épouvantable confusion, M. Bacot nomma sur-le-champ les sieurs Fouqué, chef, et Raimbault, adjoint, pour rétablir l'ordre dans les archives. Voilà donc Fouqué replacé à la tête de nos archives, après une interruption de dix années; mais il n'y devait guère rester, et ses opérations se bornèrent, à ce qu'il semble, à des remises de titres aux émigrés et aux fabriques des églises, et à quelques travaux de classement. D'ailleurs, on ne le trouve point porté avec la qualité d'archiviste dans l'*Annuaire* du département de 1817, et l'absence de fonds s'opposa, sans doute, à l'établissement régulier d'une conservation spéciale des archives, laquelle rentrait si bien dans les vues, qu'on ne saurait trop louer, de M. le baron Bacot. Ces vues, du reste, étaient celles du gouvernement de la Restauration, que M. Bacot a eu l'honneur de devancer, mais qui devaient être clairement manifestées par la circulaire du 28 avril 1817. Cette circulaire, en partie relative à l'ordonnance du 9 avril, portant suppression des secrétaires généraux, recommande expressément que le local de la préfecture assigné aux archives soit suffisamment aéré et à l'abri de toute humidité, ainsi que de l'incendie ; elle prescrit, en outre, la division des archives en quatre classes distinctes : 1° les pièces antérieures à 1790; 2° celles de l'administration des départements, jusqu'à l'établissement des préfectures, en l'an VIII; 3° celles des préfets jusqu'à la Restauration, en 1814; et 4° celles des préfets depuis le gouvernement du roi. Enfin, un archiviste et un ou deux employés devaient être attachés aux archives départementales et salariés sur les frais d'abonnement alloués aux préfets.

Cette circulaire, à ce qu'il paraît, ne parvint pas d'abord à la préfecture d'Indre-et-Loire, où elle ne fut

comme qu'en 1818, par une lettre de rappel émanée du ministère. La réponse, faite le 1er juillet 1818, montre dans quel état avait été laissé notre dépôt, puisqu'on croyait avoir fait beaucoup, à partir du 1er juin 1816 jusqu'alors, en divisant les papiers des différentes administrations qui s'étaient succédé depuis 1790; d'ailleurs, on ne pouvait même indiquer les lacunes existantes, bien qu'on pensât qu'elles dussent être nombreuses et considérables.

Mais tout classement était impossible dans le local de l'ancienne Intendance ; l'administration le comprit, et les archives qui, au 1er juillet 1818, s'y trouvaient encore, furent transférées dans l'aile occidentale de la nouvelle préfecture, enfin terminée. Ce transport, pour l'exécution duquel des fonds avaient été votés par le conseil général du département, eut lieu par les soins de M. Normandin, chef du bureau particulier; et dès lors, on put entreprendre, avec quelques chances de succès, la mise en ordre des pièces contenues dans notre malheureux dépôt.

Le classement fut commencé par l'archiviste Regnier, entré aux archives le 1er mai 1819, et qui, jusqu'à la fin de 1824, s'occupa avec beaucoup d'activité et de courage à porter la lumière dans le chaos de nos archives, et à dresser des inventaires partiels. Les papiers du bureau des finances, des cures et fabriques, des domaines et finances, furent classés par lui et inventoriés, et ces travaux, tout imparfaits qu'ils soient, peuvent être rangés au nombre des plus importants exécutés jusqu'à ces dernières années dans nos archives. Par malheur, la sollicitude de Regnier ne paraît pas s'être étendue à toutes les parties de son dépôt, et les archives anciennes, proprement dites, ont été entièrement négligées par lui. Regnier demeura chargé des archives jusqu'en 1831 ; mais il ne nous reste nulle trace de ses travaux depuis 1824, et sans doute son âge et ses infirmités l'empêchèrent de se livrer à aucune opération sérieuse, et le forcèrent à se contenter de répondre aux demandes faites par l'administration et les particuliers.

Ces demandes étaient fréquentes, et pendant presque toute la Restauration, des titres très-nombreux furent remis à une foule de familles émigrées ou autres qui, cependant, n'avaient reellement droit qu'à des expéditions de ces mêmes titres. Bien des pièces importantes sortirent ainsi de notre dépôt, mais ce fut là, assurément, la moindre cause de son appauvrissement vers cette époque, car, à partir de l'instant où les infirmités de Regnier le forcèrent, sans doute, à de nombreuses absences, les archives d'Indre-et-Loire furent littéralement pillées par un garçon de bureau, qui vendait les papiers et même les parchemins. C'est ainsi que s'explique l'acquisition faite à Paris, vers 1826, chez un épicier de la rue Saint-Jacques, de plus de 2,000 chartes de Marmoutier, Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Gatien, etc., chartes dont un grand nombre remontait aux XIe et XIIe siècles, et évidemment sorties des archives d'Indre-et-Loire. On a vraiment peine à concevoir comment de pareilles dilapidations pouvaient se commettre presque journellement sous les yeux mêmes de l'administration, et l'on ne saurait non plus absoudre entièrement Regnier dans cette circonstance ; car, tout souffrant qu'il était, nous avons la preuve qu'il venait aux archives, et s'il ne s'est pas aperçu du déficit que faisaient dans ses rayons de tels détournements, c'est qu'il n'avait jamais porté son attention sur l'ensemble de son dépôt, ainsi qu'il aurait dû le faire tout d'abord. Les circulaires et les demandes de renseignements émanées du Ministère de l'Intérieur, en 1820 et 1829, étaient pourtant de nature à lui rappeler ce premier devoir de tout conservateur d'archives; mais Regnier ne possédait pas l'ensemble des connaissances nécessaires à un archiviste: il ne s'intéressait qu'à ce qu'il comprenait, et négligea ainsi la partie la plus précieuse de son dépôt.

Après Regnier, les archives d'Indre-et-Loire furent de nouveau fort négligées. Potet, ex-employé des bureaux de la préfecture, qui les administra en 1832 et 1833, semble n'y avoir guère travaillé; et dès 1834 on ne trouve plus d'archiviste en titre, jusqu'en 1838, époque à laquelle les frais de ce service furent, par

la loi du 10 mai, mis à la charge du département. Cette négligence de l'administration préfectorale fut encore fatale à notre dépôt, car c'est vers cette époque que M. le vicomte de Brétignières acheta plus de 200 chartes qui en avaient été récemment détournées. Les observations de M. de Brétignières, alors membre du conseil général, déterminèrent M. d'Entraignes à nommer un archiviste, et son choix tomba sur le sieur Pornin, qui, pendant le court espace de temps qu'il demeura en fonctions, mit en ordre les nombreuses pièces relatives à la comptabilité communale. C'était un homme laborieux, mais ce n'était point un archiviste capable de réaliser les intentions du gouvernement, telles que les manifestaient les instructions émanées du Ministre de l'Intérieur.

La circulaire du 8 août 1839 prescrivait les mesures les plus essentielles pour la conservation et le bon ordre des archives; celle du 24 avril 1841 contenait de précieuses instructions sur la mise en ordre et le classement de ces mêmes dépôts. Elles étaient suivies, le 6 mars 1843, d'un règlement général des archives, contenant, sur la nomination et les fonctions des archivistes, sur les mesures à prendre pour la sûreté et la communication des pièces, ainsi que sur les versements de papiers qui doivent être faits chaque année par les administrations et les bureaux de la préfecture, des prescriptions exactes et précises qui venaient compléter un ensemble de mesures heureusement combinées, pour entourer les archives départementales de garanties qu'elles n'avaient point eues jusqu'alors, et leur rendre, aux yeux de l'administration, une importance qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

Les excellentes mesures émanées du Ministère de l'Intérieur ne produisirent pas tout d'abord dans notre département les bons résultats qu'on en devait naturellement attendre. Nos archives furent confiées en 1839 à un employé des bureaux de la préfecture, qui n'avait aucune des qualités nécessaires à un archiviste, et ce choix fut loin d'être heureux. M. Aubineau, élève de l'Ecole des chartes, qui le remplaça, commença une ère nouvelle pour les archives d'Indre-et-Loire. L'exiguïté et l'insalubrité du local l'empêchèrent d'opérer tout le bien qu'il était capable de faire, et il lui fallut se borner à quelques travaux de détail et à préserver les pièces de l'humidité qui les dévorait insensiblement. Enfin il obtint du conseil général les fonds nécessaires à l'assainissement des archives. Son successeur, M. Delloye, également sorti de l'École de chartes, put commencer à mettre dans le dépôt un ordre général qui n'avait pas encore été entrepris, car les plus laborieux de ses prédécesseurs ne s'étaient occupés que d'une ou plusieurs séries, sans jamais embrasser dans un vaste travail préliminaire l'ensemble des archives anciennes et modernes; opération pénible et délicate, que rendait très-difficile l'encombrement des salles, toujours demeurées trop peu nombreuses. Pendant les deux années que durèrent ses fonctions (1850-1852), il accomplit environ les deux tiers de cette immense besogne, terminée par son successeur, lequel se trouva chargé de la rédaction de l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, prescrit par la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, du mois de janvier 1854.

Pour donner une idée de la triste situation dans laquelle M. Delloye avait trouvé les archives d'Indre-et-Loire, je ne puis mieux faire que de transcrire ici un passage de son rapport de 1851.

« En certains endroits, dit mon savant confrère, les carreaux du sol étaient recouverts d'une couche « verdâtre; en d'autres, ils s'exfoliaient ou se réduisaient en poussière sous l'action du salpêtre. Çà et là, « au fond des casiers, des masses noires indiquaient des papiers tombés sur le sol et qui avaient été con- « sumés. Les rayons regorgeaient de papiers, et des liasses pourrissaient jusque dans les embrasures des « fenêtres. »

Les travaux exécutés en 1851 avaient, dans une certaine mesure, assaini les archives, mais ils n'avaient

pu remédier à l'exiguïté du local, dont les inconvénients se faisaient de plus en plus sentir. En effet, de nouveaux versements venaient augmenter chaque année un encombrement qui rendait de plus en plus difficiles l'établissement et le maintien d'un ordre régulier et conforme aux prescriptions ministérielles. D'ailleurs, les soins les plus vigilants étaient impuissants à combattre les effets destructeurs de l'humidité, qui grandissaient sans cesse, surtout depuis la terrible inondation de 1856, dont l'eau était venue jusque sous le parquet des archives. Bientôt il fallut de toute nécessité transporter une grande partie des liasses modernes dans les vastes combles de la préfecture. Mais cette annexe du dépôt, où l'on n'accédait qu'au moyen d'une échelle, et dans lequel les documents étaient exposés à toutes les intempéries des saisons, ne pouvait être que provisoire. Les pressantes instances de l'archiviste, énergiquement soutenues par MM. les inspecteurs généraux et par le bureau des archives du Ministère de l'Intérieur, amenèrent enfin un résultat vainement désiré et réclamé pendant de longues années.

La bibliothèque de la ville de Tours occupait depuis plus de quarante ans, dans une aile de la préfecture, deux vastes salles situées au premier étage, parfaitement saines et aérées et dans lesquelles notre dépôt eût été fort bien placé. Mais la ville n'avait point d'autre local où elle pût mettre ses livres, et cette installation, d'abord tout à fait provisoire, menaçait de devenir définitive, au grand détriment de nos archives. En 1863, la municipalité de Tours fit l'acquisition d'un immeuble suffisant pour recevoir sa bibliothèque. Le préfet d'alors, M. Podevin, profita de cette circonstance pour rentrer en possession de la partie de la préfecture autrefois prêtée à la ville, et, par une mesure qu'on ne saurait trop louer, car elle a été le salut de notre dépôt, il plaça les archives dans le vaste et beau local qu'il venait de reconquérir. Aujourd'hui donc nos richesses historiques et paléographiques sont à l'abri de l'humidité qui leur a fait tant de mal, et les papiers modernes ont tout l'air et tout l'espace nécessaires.

Cette notice serait peut-être incomplète si nous n'ajoutions ici que l'archiviste a été assez heureux pour obtenir, par ses démarches persévérantes, et grâce à l'appui énergique de l'autorité supérieure, la réintégration de près de 1,500 chartes et de nombreux registres et liasses; il a eu la satisfaction, bien douce pour un conservateur, de voir par là singulièrement augmenter la valeur historique du dépôt dont la garde lui a été confiée. Malgré les énormes lacunes causées dans nos collections par l'humidité, l'incurie et les déprédations de toute nature, cette valeur est encore grande. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le demi-volume d'inventaire sommaire que nous publions, et qui concerne les archives civiles antérieures à 1790.

Cette portion de notre inventaire comprend les séries A, C, D et E, la série B ayant été réservée dans l'espérance de futures réintégrations de la part des greffes des tribunaux.

Chez nous, comme presque partout ailleurs, la série A, qui comprend les actes du pouvoir souverain, le domaine public, etc., est peu considérable. Elle se compose de six liasses d'édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI et de quelques registres relatifs au domaine royal.

La série C est bien plus riche. Elle commence par l'inventaire des papiers provenant de l'ancienne Intendance de Tours.

Quand on songe que cette Intendance, créée en 1565, supprimée avec toutes celles du royaume, en 1580, puis rétablie en 1618, comprenait dans son ressort la Touraine, le Maine et l'Anjou, provinces qui forment aujourd'hui quatre départements, et que les intendants, d'abord à peu près uniquement chargés de la haute police, finirent par embrasser toutes les branches de l'administration, on s'imagine aisément quelle immense quantité de papiers devait être accumulée dans les archives de ces grands fonctionnaires de l'ancienne

monarchie. Par malheur, ces documents, si précieux pour l'histoire de notre province et même des provinces voisines, ne nous sont pas tous parvenus, et ceux qui nous restent ne remontent guère au delà du XVIIIe siècle. Il ne paraît pas cependant que les destructions révolutionnaires aient porté sur ce fonds, qui ne contenait ni chartes, ni priviléges, ni titres féodaux. D'un autre côté, un inventaire sommaire, rédigé en 1750, et que nous possédons encore, montre qu'à cette époque les archives de l'Intendance renfermaient plus de 1200 liasses; et depuis lors, jusqu'en 1790, ce nombre dut considérablement s'accroître, car c'est surtout dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle que l'administration des intendants acquit ses derniers développements. Les liasses mentionnées dans cet inventaire existaient encore à la Révolution, puisqu'on lit sur la dernière feuille le procès-verbal de la remise qui en fut faite, le 17 septembre 1790, aux commissaires du département d'Indre-et-Loire et des départements voisins.

Ce fonds semble donc avoir eu à souffrir, plus que nul autre peut-être, des dilapidations auxquelles une déplorable incurie a exposé pendant de si longues années les archives de la préfecture de Tours.

Quelque amoindri qu'il soit, il n'en reste pas moins l'un des plus intéressants de notre dépôt, et il a pu fournir à M. de Tocqueville les principaux éléments du travail si remarquable et si nouveau qu'il a publié sous le titre de : *l'Ancien Régime et la Révolution*. Là, en effet, apparaît dans tout son jour cette vérité jusqu'ici complétement méconnue, que l'ancien régime n'était point si différent qu'on l'a cru de celui qui l'a remplacé, que la centralisation administrative remonte plus haut qu'on ne se l'était imaginé, et que, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, tout s'administrait et tout se réglait à Paris. Je n'ai point à examiner si c'était un bien ou un mal, il me suffit de constater le fait.

A cet enseignement d'un ordre général, on pourrait en joindre une foule d'autres d'un caractère particulier. Comme le ministère surveillait et dirigeait toutes choses, jusqu'aux réparations d'un clocher ou d'un presbytère de campagne, comme il voulait tout savoir, jusqu'au nom des mendiants enfermés dans un dépôt, et que l'intendant était son agent général, par lequel passaient tous les ordres et toutes les informations, on comprend que les archives d'une Intendance telle que celle de Tours, qui comptait environ 1 million d'habitants, doivent être une mine pour ainsi dire inépuisable. Assiette et perception de l'impôt, commerce, manufactures, arts et métiers, ponts et chaussées, turcies et levées, travaux publics, recrutement, casernement et entretien des troupes, mendicité et assistance publique, administration des villes, statistique, police dans ses différentes branches, tout est là. On y trouve des lettres et des mémoires sur la plupart des questions économiques, aujourd'hui résolues par l'expérience, mais alors agitées pour la première fois, et la façon élevée et profonde dont ces questions sont traitées donne une grande idée des lumières et de l'activité de la haute administration française au XVIIIe siècle. Les autographes de Turgot, du duc de Choiseul, de Malesherbes, de Necker et autres grands ministres de cette époque, abondent dans ce fonds et lui donnent une certaine valeur vénale, qui sans doute a tenté la cupidité des déprédateurs de nos archives.

Ces documents peuvent fournir des rectifications à des erreurs historiques trop longtemps acceptées pour des vérités: telle est celle qui veut que les manufactures de soieries de Tours aient été tuées, pour ne plus se relever, par la révocation de l'édit de Nantes, tandis que les archives de l'Intendance nous apprennent que, vers 1740, elles occupaient encore 2,000 métiers et 18 à 20,000 ouvriers. Ils nous redisent tout au long l'histoire de la construction de notre rue Royale, dont nous sommes redevables à deux hommes qui ont laissé de précieuses traces de leur passage en Touraine, M. Ducluzel, intendant, et M. le duc de Choiseul, gouverneur de la province.

Ils nous offrent encore des indications d'une haute utilité actuelle, lorsque, par exemple, ils nous montrent les ingénieurs du siècle dernier amenés, par une série de douloureuses catastrophes, à fermer les

murailles de Tours pour opposer une enceinte de pierre aux débordements de la Loire et du Cher, dont ils parvinrent ainsi à limiter, sinon à conjurer les ravages, notamment pendant l'inondation de 1770, qui mit dix pieds d'eau dans les varennes, sans qu'il en entrât un seul pouce dans la ville. Le peu d'écartement des coteaux de la Loire et du Cher en face de Tours avait nécessité l'adoption de ce système de défense, et comme la situation n'a point changé, il est permis de croire qu'on sera forcé d'y revenir un jour.

A côté de l'Intendance fonctionnait le bureau des finances, dont la juridiction s'étendait à toute la Généralité. L'origine de ce corps, qui a joué un rôle si important dans l'administration des provinces de Touraine, Maine et Anjou, doit être cherchée dans l'ordonnance du mois de juillet 1577, qui réunit définitivement les charges de trésorier de France et de général des finances, et substitua une compagnie de trésoriers de France, généraux des finances, au fonctionnaire unique qui, d'après l'édit de janvier 1551, devait administrer chaque Généralité.

Les attributions de ces officiers, d'abord fort étendues, et embrassant presque toutes les branches de l'administration, furent peu à peu réduites au contentieux administratif, par les développements successifs que prirent les intendants, dont l'autorité était destinée à dépasser de beaucoup celles des anciens généraux des finances.

Les officiers qui composaient le bureau des finances portaient le titre de trésoriers de France; ils connaissaient de toutes les affaires concernant le domaine du Roi dans l'étendue des trois provinces de Touraine, Anjou et Maine; ils avaient également la juridiction de la grande et petite voirie, à l'exception des lieux où, par des droits et usages particuliers, les seigneurs en étaient demeurés propriétaires. Les charges de trésoriers de France donnaient tous les priviléges de la noblesse, pendant qu'on les exerçait, et même la noblesse graduelle *a patre et avo*, c'est-à-dire que le petit-fils d'un trésorier de France était noble, lorsque le père et le grand-père avaient possédé la charge pendant leur vie. Au XVIIIe siècle, ils étaient à Tours au nombre de vingt-quatre, sans compter un premier président, un chevalier d'honneur, un avocat du roi et trois greffiers en chef. Le prix de ces charges variait de 25 à 50,000 livres et elles rapportaient 4 1/2 pour cent, sans compter les épices.

C'était devant les trésoriers de France que se faisaient les déclarations et aveux de toutes les terres et seigneuries relevant du Roi dans les trois provinces, et que la plupart des comptables de la Généralité devaient rendre leurs comptes et en demander la vérification. Aussi leurs archives forment-elles une des parties les plus précieuses de notre dépôt; remontant au XVe siècle, elles donnent, depuis lors sur l'état et la consistance d'un grand nombre de propriétés domaniales, communales ou privées, des renseignements précieux, souvent en forme authentique, et qui, encore aujourd'hui, servent à terminer de graves différends élevés entre les communes et les particuliers.

Les édits, lettres patentes et déclarations des rois de France, relatives à l'administration des provinces de Touraine, Maine et Anjou, étaient enregistrées au bureau des finances de Tours, ainsi que toutes les nominations à des offices de judicature ou autres, les érections de terres en duchés, marquisats, comtés, baronnies, les lettres d'anoblissement, etc. Cette précieuse collection remonte chez nous à l'année 1633 et continue, avec quelques lacunes, il est vrai, jusqu'à la Révolution de 1789. C'est là une mine féconde pour l'histoire des trois provinces et pour celle des familles qui y ont joué un rôle à un titre quelconque.

Ce fonds contient encore les états du Roi ou budgets des finances de la Généralité de Tours, depuis l'année 1617. Ces budgets, arrêtés au Conseil royal des finances et signés de la main du Roi, étaient adressés aux trésoriers de France, auxquels incombait la charge d'en régler la répartition entre les différentes Élections. On peut y suivre, depuis 1617 jusqu'en 1766, la marche progressive des impositions payées par les

trois provinces. Ces impositions ne montent, en 1617, qu'à 1,473,478 livres. Après s'être élevées successivement à 3,597,565 livres en 1677, à 4,732,262 livres en 1723, à 5,681,701 livres en 1760, elles descendent, en 1765, à 4,648,577 livres.

Le fonds du bureau des finances est assurément l'un des plus intéressants de notre dépôt, et l'on ne saurait déplorer trop les pertes considérables qu'il a éprouvées et qui portent principalement sur les pièces et titres réunis en liasses, car les collections de registres ont été plus respectées. Ces pertes, du reste, sont assez récentes, puisqu'on retrouve à peine aujourd'hui la moitié des pièces mentionnées sur un inventaire rédigé en 1819.

La Touraine était un pays d'Élection ; aussi n'eut-elle pas de représentation locale jusqu'au moment où furent créées, à la veille de la Révolution, les Assemblées provinciales.

On sait que cette institution, dont la pensée, émise par Fénelon, avait été reprise sous Louis XV par les économistes, développée par Turgot dans un mémoire à Louis XVI, réalisée en partie par Necker, en 1778, ne fut cependant généralisée qu'en 1787 par l'Assemblée des notables, sur la proposition de Calonne. Jusque-là, dans tous les pays d'Élection, l'administration reposait sur un seul homme, l'intendant, lequel agissait non-seulement à peu près sans contrôle, mais encore sans conseil. En 1787, on plaça à côté de cet intendant une Assemblée provinciale, qui devint le véritable administrateur du pays, car elle fut chargée, sous l'autorité du gouvernement central, d'asseoir la taille et d'en surveiller la perception, de décider les travaux à entreprendre et de les faire exécuter. Tous les agents des ponts et chaussées passèrent sous ses ordres immédiats; la tutelle des communes, nouvellement substituées aux paroisses, lui fut entièrement remise, ainsi que la décision de la plupart des affaires contentieuses, jusque-là portées devant l'intendant.

C'était déjà beaucoup, mais on fit plus encore : l'Assemblée provinciale, comme les Conseils généraux dont elle fut l'origine, n'était point permanente; on établit une commission intermédiaire prise dans son sein et chargée, dans l'intervalle des sessions, de faire exécuter ses décisions : or, la plupart des attributions qui lui étaient confiées convenaient mal à une assemblée collective et irresponsable. D'ailleurs, toute vie publique était tellement éteinte depuis longtemps dans les pays d'Élection, que les hommes composant ces assemblées n'avaient aucune connaissance de la pratique administrative, et l'intendant qu'on laissa subsister à côté n'employa guère son habileté supérieure dans les affaires qu'à contrarier le plus possible la marche d'une institution qui le dépossédait de ses anciennes prérogatives.

Même après les intéressants travaux de M. Léonce de Lavergne, il est permis de penser avec M. de Tocqueville qu'en désorganisant l'ancienne administration française sans lui en substituer une nouvelle, cette tentative de l'infortuné Louis XVI pour prévenir la chute de l'ancienne monarchie, loin de retarder la Révolution, n'a pu qu'en précipiter les redoutables effets.

De quelque façon, du reste, qu'on envisage la question, les documents concernant les Assemblées provinciales demeurent toujours dignes d'une sérieuse attention. Ceux qui appartiennent à la Touraine ont été recueillis avec soin dans les différentes liasses où ils étaient enfouis. Ils se composent de registres, de rapports et de pièces de correspondance, et tout incomplets qu'ils sont, ils donnent une idée assez exacte de la situation de notre pays aux approches de la Révolution.

La Généralité de Tours, comprenant la Touraine, le Maine et l'Anjou, était le plus étendu des pays d'Élection, et n'avait pas moins de 1,590 lieues carrées. En présence d'un territoire aussi considérable et de populations dont les mœurs, les intérêts et même les souvenirs historiques étaient

différents, on crut devoir instituer une assemblée particulière pour chacune des trois provinces, et une assemblée générale pour l'ensemble de l'Intendance.

L'Assemblée générale eut pour président M. de Conzié, archevêque de Tours, et l'Assemblée particulière de la province de Touraine, M. le duc de Luynes, qui comptait parmi ses ancêtres le vertueux duc de Chevreuse, l'ami et le confident de Fénelon.

Les délibérations de l'Assemblée provinciale de Touraine portèrent principalement sur la division de la province en districts, l'organisation des municipalités, le remaniement des impôts et la direction à donner aux travaux publics.

Dans la série D (Instruction publique), nos richesses sont plus que médiocres : quelques registres et liasses concernant les colléges de Tours, Loches, l'Ile-Bouchard, Bourgueil et Saint-Paterne, voilà tout ce qui nous reste de documents qui sans doute ont été bien plus considérables. Tels qu'ils sont cependant, on peut y suivre l'histoire de notre collége de Tours, depuis le jour où les jésuites s'y établirent, en 1632, par la protection du prince de Condé, jusqu'à l'époque révolutionnaire. Après la suppression en France de l'ordre des jésuites, l'établissement, un moment administré par des séculiers, fut confié aux oratoriens. Ce collége semble avoir été prospère, mais aujourd'hui il ne reste plus des bâtiments qui y étaient affectés que l'église de Saint-François-de-Paule, construite par les jésuites, et qui, naguère encore, était une des paroisses de la ville de Tours.

Après l'instruction publique vient la série E, qui se compose en grande partie des papiers saisis et confisqués chez les émigrés et les condamnés. Elle contient des documents de toute sorte : titres de propriétés et de familles, correspondances privées, papiers domestiques, tous offrant de précieux renseignements sur la manière de vivre des différentes classes de la société, le prix des terres, des denrées et de la main-d'œuvre avant la Révolution. Ces documents présentent de grandes ressources pour l'histoire des principales familles établies en Touraine à la fin du siècle dernier et parmi lesquelles on peut citer les suivantes : Le Bacle d'Argenteuil, Bérard de Montour, de Bethune-Charost, Le Boucher de Martigny, de Bridieu, Chaspoux de Verneuil, de Choiseul, Dangé d'Orsay, Des Écotais, Gaullepied de Sennevières, Gigault de Bellefonds, Gilbert de Voisins, Grasleuil de Plaisance, Mottier de La Fayette, Malon de Bercy, Du Plessis-Richelieu, duc de Richelieu, Du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, de Remigeoux, de Rohan de Guémenée, de Voyer d'Argenson, etc. Pendant toute la durée de la Restauration, une quantité considérable de dossiers ont été remis aux membres ou aux héritiers des familles autrefois proscrites; plusieurs reçus constatent aujourd'hui ces remises, inspirées par un sentiment d'équité, mais contraires aux règlements et aux ordonnances qui ont toujours régi le service des archives.

Quelques liasses sans importance, contenant des minutes de notaires de Chinon et de Bléré, composent tout le fonds suivant, après lequel vient celui des corporations d'arts et métiers.

Ici nous devrions être fort riches, car, en 1760, la Touraine, d'après un document officiel, ne comptait pas moins de 99 communautés industrielles réparties ainsi qu'il suit : Tours, 60, Amboise 17; Chinon, 16 ; Loches 4, Richelieu, 2. Chaque communauté, administrée par des syndics ou des gardes particuliers, rendait tous les ans, devant le lieutenant général de police, un compte détaillé de ses recettes et de ses dépenses, et conservait dans ses archives particulières ses papiers et ses registres. Nous sommes loin de posséder tous ces documents, qui seraient aujourd'hui si intéressants à consulter ; ils ont été en partie perdus ou détruits comme inutiles. Ceux qui ont survécu offrent cependant une mine précieuse pour l'histoire encore à faire de l'industrie et du commerce en Touraine.

Un supplément sera nécessaire pour compléter l'inventaire de nos archives civiles, dont, sans parler d'autres lacunes, la série B tout entière a dû être momentanément laissée de côté ; mais on peut dire que dès aujourd'hui nous nous trouvons en présence des archives religieuses. Chez nous, comme partout ailleurs, elles sont, au point de vue historique et paléographique, beaucoup plus importantes que celles qui précèdent, et bien que le vandalisme et les dilapidations de toute sorte aient surtout exercé dans les deux séries G et H leurs plus déplorables ravages, elles remontent encore jusqu'à l'époque carlovingienne.

CH.-L. GRANDMAISON,

Archiviste d'Indre-et-Loire.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

SUR LES ARCHIVES CIVILES

La série B (cours et juridictions), laissée de côté, dans l'espérance d'obtenir des greffes judiciaires des réintégrations qui n'ont point eu lieu, a été inventoriée. Elle ne comprend aucune portion des archives de tribunaux supérieurs de la province, bailliages et siéges présidiaux, dont les nombreux documents sont conservés au greffe du tribunal civil de Tours. Ceux que nous possédons sont, pour la plupart, des registres des audiences tenues par les châtelains et les baillis de quelques seigneuries, mais ils ne remontent un peu loin et n'offrent quelque intérêt que pour une seule, la baronnie de Rillé, qui était, au XVIe siècle, le siége d'une juridiction étendue.

La cour des monnaies de Tours, qui le disputait en ancienneté à celle de Paris, devait avoir des archives fort importantes; elle connaissait de tout ce qui avait rapport aux monnaies courantes et aux ouvrages fabriqués en or et en argent. Les documents conservés sont en général des registres de réceptions d'officiers et de délivrances des espèces.

On a rangé à la suite de ces documents, les pièces provenant des maîtrises des eaux et forêts d'Amboise, Chinon et Loches, qui sont entrées aux archives d'Indre-et-Loire postérieurement à l'impression de la série C, dans laquelle elles auraient pu être également placées. Il y a là de curieux renseignements sur la consistance et le mode d'exploitation des forêts domaniales et sur le nombre et l'importance des vols qui s'y commettaient avec une hardiesse vraiment étonnante.

Un supplément de 109 articles, 768 à 877, a été ajouté à la série C; il se compose de liasses et de registres ayant appartenu aux anciennes élections d'Amboise, Chinon, Richelieu et Tours. Ces tribunaux administratifs connaissaient en première instance de la plupart des matières d'impôts qui étaient portées en appel devant les cours des Aides. Leurs archives renferment de curieux renseignements sur la répartition de la taille, la nomination des collecteurs et les réclamations auxquelles donnaient lieu ces diverses opérations. Une des formes les plus lourdes de l'impôt était la gabelle, qui a laissé dans l'esprit des populations de si pénibles souvenirs. De nombreux documents nous montrent combien cet impôt du sel était inégalement réparti, et à quelles fraudes, accompagnées de rixes, dégénérant souvent en de véritables batailles, donnait journellement lieu sa perception.

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opé-

rations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVII[e] siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long*, » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIIIe siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scien-

tifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les

archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

La Valette.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Actes du pouvoir souverain. — Domaine public. — Apanages. — Famille royale.)

ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN.

A. 1. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier, imprimées.

1613-1711. — Édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État des rois Louis XIII et Louis XIV : — concernant les priviléges, franchises, exemptions et immunités accordés aux marchands merciers privilégiés suivant la Cour; — révoquant l'arrêt du Conseil du 6 juin 1637, modérateur de la taxe précédemment établie sur les villes et bourgs du royaume et ordonnant la perception rigoureuse de ladite taxe dans son entier; — portant création de deux lettres de maîtrises de toutes sortes d'arts et métiers dans toutes les villes, bourgs et faubourgs du royaume, en faveur de son premier titre de Dauphin; — même création en faveur de l'heureux retour de la reine de la Grande-Bretagne, et de ses entrées faites et à faire; — portant établissement de vingt nouvelles juridictions consulaires; — supprimant des offices de conseillers du Roi, juges-gardes, conservateurs des étalons des poids et mesures; — créant deux offices de conseillers du Roi, trésoriers payeurs et receveurs, et deux autres offices de contrôleurs desdits trésoriers payeurs.

A. 2. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier, imprimées.

1725-1755. — Édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : — réglant la forme de recouvrement du droit de confirmation pour l'avénement du Roi à la couronne; — renouvelant les défenses d'introduire dans le royaume les sardines provenant des pêches étrangères; — portant règlement pour la teinture des laines destinées à la manufacture de tapisserie; — permettant aux adjudicataires de la deuxième moitié des octrois des villes, bourgs et paroisses, d'en faire faire la perception par les commis employés aux aides ou autres droits levés pour le Roi; — faisant défense d'exporter du royaume pour l'étranger aucune salaison, sous peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende; — ordonnant que les déclarations, les rôles, les exploits pour l'imposition et le recouvrement du dixième pourront être faits sur papier ordinaire.

A. 3. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier, imprimées.

1756-1774. — Édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XV : — concernant les marchandises prises en mer sur les ennemis de l'État; — fixant à 100 livres par quintal les droits d'entrée sur les plombs venant de l'étranger, et à 30 livres du cent ceux sur les armes blanches et fleurets de même provenance; — permettant d'expédier dans le royaume et à l'étranger des métiers à faire les bas; — défendant la

circulation des pièces d'or nommées Frédéric et de celles nommées Auguste; — déchargeant de tous droits les peaux d'agneaux et chevreaux pour la pelleterie; — réglant l'administration des villes et principaux bourgs du royaume; — concernant la liquidation des dettes du Canada; — défendant toute sortie de grains du royaume; — révoquant les priviléges d'exemptions de droits dans la mouvance du Roi; — portant injonction à tous propriétaires de bacs de faire afficher la pancarte des droits aux abords desdits bacs.

A. 4. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier, imprimées.

1775-1784. — Déclarations, édits, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI: — portant qu'à l'avenir les villes, corps, communautés, hôpitaux et provinces ne seront autorisés à faire des emprunts qu'en destinant un fonds annuel au remboursement des capitaux; — nommant des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes des corps et communautés supprimés; — instituant un prix public en faveur des nouveaux établissements de commerce et d'industrie; — ordonnant l'échenillage des arbres et haies par les propriétaires et les communautés d'habitants; — portant confirmation d'exemption de tailles aux maîtres de poste; — concernant les anoblis depuis 1715 qui sont en retard du payement des sommes auxquelles ils ont été taxés; — fixant la perception du droit d'indult; — portant reglement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il y a des communautés d'arts et métiers.

A. 5. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier, imprimées.

1785-1787. — Édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État du roi Louis XVI: — prorogeant jusqu'à nouvel ordre la modération des droits accordés sur les sels de Saintonge et de Brouage expédiés à l'étranger; — concernant les formalités à observer pour les constructions et reconstructions des bâtiments appartenant aux gens de mainmorte, hôpitaux, maisons et écoles de charité; — portant règlement pour assurer la fourniture qui doit être faite à la chambre syndicale de Paris de tous les ouvrages imprimés ou gravés; — limitant au 15 août 1785 la permission portée par l'arrêt du 17 mai précédent de conduire et faire pâturer les bestiaux dans les bois du Roi et des communautés; — ordonnant la suppression d'un écrit intitulé: *La Banque d'Espagne dite de Saint-Charles*; — portant règlement pour les chasses aux loups; — élevant à 40 millions le fonds de la compagnie des Indes; — concernant les contre-seings et franchises des lettres.

A. 6. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier, imprimées.

1789-1790. — Lettres patentes et proclamations du roi Louis XVI, en forme d'édits, concernant: — la sanction des décrets de l'Assemblée nationale; — la réformation de la justice et de la procédure criminelle; — la nomination des suppléants à l'Assemblée nationale; — la conservation des biens ecclésiastiques et des archives et bibliothèques des monastères et chapitres; — l'admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires; — la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives; — les délibérations des assemblées représentatives, municipales et administratives; — l'aliénation à la municipalité de Paris et à celles du royaume de 400 millions de biens domaniaux et ecclésiastiques; — l'élection des juges consuls; — la surséance à tous jugements définitifs rendus par les juridictions prévôtales.

DOMAINE ROYAL.

A. 7. (Registre.) — In-folio, papier, 544 feuillets.

Vers 1775. — Consistance du domaine royal fixe dans la province de Touraine, contenant le dénombrement des fiefs, terres, seigneuries, ainsi que des maisons et héritages tenus à cens et à rente, relevant des châteaux royaux d'Amboise, de Châtillon, de Chinon, de Langeais, de Loches, de Loudun, de Montrichard, de Reugny et de Tours, avec l'état des domaines aliénés à vie et celui des domaines et droits aliénés à titre d'inféodation ou de rachat perpétuel.

A. 8. (Registre.) — In-folio, papier, 121 feuillets.

1602-1687. — Consistance des domaines et recette des droits domaniaux dans l'Élection de Tours; — droits de vingtième denier; — droits de pêche et de saumon; — droits de cens et rentes, de lots et ventes pour ventes volontaires et judiciaires, échanges et contre-échanges.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies, etc.)

Chatellenie d'Azay-sur-Cher.

B. 1. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1745-1746. — Audiences des causes ordinaires de la châtellenie d'Azay, tenues par René-Charles Plumereau, ancien procureur au présidial de Tours, bailli. — Différends : entre Louis Garnier, curé d'Azay, et François Châtigné, charpentier-couvreur, qui laissait tomber en ruine un bordage sujet à une rente foncière de 11 livres ; — entre Christophe Gaudin, seigneur des Grand et Petit Mauny, et Pierre Fay, son fermier, reliquataire de 18 livres. — Sentences condamnant Michel Chaillou et autres à exhiber leurs titres, payer des droits de vente au besoin et fournir leurs déclarations à la châtellenie d'Azay. — Jugements : contre Martin Roy, Jean Noyant, tailleur et autres, détenteurs d'une frêche dite la Norais, dépendante du prieuré du Grès ; — contre Jean Lucas, closier de Thomas Delorme, bourgeois de Tours, qui mécontent d'être renvoyé s'en vengeait par des injures ; — condamnant Jean Roguet et Pierre Gaudron, bateliers, à payer 4 années d'une rente de 10 livres, due à Louis Portier, curé du Bridoré et titulaire de la chapelle de Mauny ; — obligeant François Hamelin à donner aux Pères Jésuites 38 livres 10 sous, prix de 3 poinçons de vin. — Procès de Florent Blot, écuyer, seigneur de Beauvais, contre Jean Brédif, qui se permettait de faire pacager sur les terres de la seigneurie d'Azay.

B. 2. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1750. — Sentences de Pierre Chevreuse, ancien procureur au bailliage de Tours : obligeant Martin Roy, commissaire établi sur les biens de René Coudré, saisis à la requête de Louise Dagault, à remettre à cette dernière 27 setiers de froment et 3 de seigle, sur les récoltes qu'il a faites ; — autorisant Jean Gaudron, boulanger, sommier de la frêche des Blésinières, dépendante d'Azay, à établir une conférence avec ses cofrêcheurs ; — condamnant François Baron à 10 livres d'amende et à la prison, pour s'être obstinément refusé à témoigner dans l'affaire de Françoise Bournais, couturière, avant d'avoir été taxé et payé. — Remise à quinzaine d'un différend pour une pièce de terre, entre Marc Menard, avocat, propriétaire de Rochecave, et François Norais, seigneur de la Gitonnière, paroisse d'Azay, qui prétend n'être pas justiciable de ladite châtellenie et veut que l'affaire soit jugée à Tours. — Adjudication au rabais, entre les parents de Marie Violleau, sur la mise à prix de 50 livres, de la nourriture et de l'entretien de ladite Marie, orpheline âgée de 7 ans.

B. 3. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1750-1752. — Audiences tenues par Plumereau, et en son absence, par Pierre Chevreuse, François Bodet, ancien procureur et Bernard Besnard, notaire et procureur fiscal d'Azay. — Jugements : condamnant Jeanne Galliot et son maître à 3 livres 7 sous 6 deniers de dommages et

dépens, pour avoir pris des pommes sur les terres de la Renardière, appartenant à Marguerite De la Rue, veuve de Charles Barat, bourgeois de Tours; — autorisant Marie de Michelet, veuve de François Norais, dame des terres et seigneuries de la Gitonnière, Chanceaux et la Guerinière, paroisse d'Azay, à débarrasser le chemin que le sieur de Rochecave avait encombré de pierres et de truisses. — Différends : — entre Thomas Delorme et François Violleau, qui avait troué une haie de sa closerie du Croule, pour cueillir l'herbe des vignes et y faire pacager ses bêtes; — entre ledit Violleau et Yves Blain, notaire et régisseur de Leugny, refusant de livrer l'orge qu'il lui avait vendue à 12 livres le setier. — René Martin, vigneron de Thomas Delorme, taxé à 10 livres de dommage, pour n'avoir pas bêché ses vignes en temps opportun.

B. 4 (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1753-1756. — Audiences tenues par Charles Plumereau, bailli et autres, du 5 mars 1753 au 6 septembre 1756. — Michel Gilles, solidaire de la frêche de la Taille, dépendante d'Azay, condamné à payer 7 boisseaux et demi de froment, ou le prix, évalué 19 livres le setier. — Marc Menard, avocat, sieur de Rochecave et du Marchais-David, paroisse d'Azay, appelant à Tours d'une sentence par défaut, qui l'oblige à restituer à la veuve Norais une pièce de terre dont il s'était emparé. — Jugements contre Jean Gaudron, boulanger, qui refusait d'acquitter diverses rentes dues sur deux corps de logis près la prison, et avait coupé tous les lierres et sureaux en dépendant; — le même, fermier des enfants Duquesne, condamné à résilier son bail et à une indemnité de 186 livres, pour avoir laissé la plupart des terres et vignes en friche pendant quatre années; — Louis Dubin, marinier, obligé à payer à la veuve de Jean Roguet, vivant fermier du bac d'Azay, 3 livres pour deux années de droit de passage.

Commanderie de Ballan.

B. 5. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1768-1789. — Entérinement par Jérôme Devilliers, bailli de la châtellenie et commanderie de Ballan, des lettres de bénéfice d'âge obtenues du conseil supérieur de Blois, par Nicolas Verger. — Provisions de l'office de sergent, accordées à Jacques Léturgeon, praticien, par frère Louis Joseph, bailli des Escotais de Chantilly, commandeur de Ballan, maréchal de camp, gouverneur de l'île de Ré. — Procès-verbal d'enquête faite sur les vie, mœurs, religion et capacité dudit Léturgeon, avant de l'admettre à exercer lesdites fonctions. — Dépositions : de René Grignon, curé de Saint-Clément, François Souché et Martin Guionnière, procureurs au bailliage de Tours, en faveur de Charles-François Thierry, postulant pour l'office de procureur fiscal de ladite commanderie; — de Charles Gogné, curé de Ballan, Jacques Haquin, procureur au bureau des finances, et Étienne Champigny, fermier général de la commanderie, pour Jacques Audru, notaire royal au bailliage de Tours, pourvu du même office en la châtellenie de Ballan. — Nomination de Pierre Auger, ancien contrôleur des octrois de Tours, et de Louis-Antoine Lourmand de la Londe, pour curateurs des demoiselles Sophie et Edme Busson, leurs parentes, qui avaient obtenu des lettres de bénéfice d'âge. — Bernard Jacquemin et François Filledier, entrepreneur des turcies et levées, désignés experts par le bailli et Philippe Duchesne de Saint-Leger, commandeur, pour visiter la métairie de Lautière, à Azay-le-Rideau, après le départ du fermier, René Chesneau, marchand; — procès-verbal des dégradations commises aux bâtiments, terres et arbres par ledit fermier, estimées au minimum à 1,612 livres 19 sous. — Mainlevée de scellés et inventaire des meubles des filles d'Alexandre-Bernard Regnault de la Hurandière, ci-devant receveur des droits du Roi, à la barrière de Sainte-Anne de Tours.

Siége royal de Chinon.

B. 6. (Registre.) — Petit in-folio, 17 feuillets, papier.

1649. — Procès-verbal, par Jacques de la Barre, écuyer, juge et lieutenant particulier, de l'incendie survenu dans le bureau du greffe de Chinon, suivi de l'inventaire des liasses, papiers et almanachs trouvés après l'incendie; d'une enquête par le même, et d'une sentence qui décharge le greffier Pierre Legrand de toute responsabilité, et ordonne un monitoire pour découvrir le coupable qui avait mis le feu aux papiers en cassant le carreau d'une croisée.

Sénéchaussée de Faye-la-Vineuse.

B. 7. (Registre.) — Petit in-folio, 509 feuillets, papier.

1618. — Livre des audiences. — Différend entre les chanoines de Faye et Michel Beauvillain, Vincent Rocher et autres, détenteurs de la frêche des Bourdillières, chargée

de 14 setiers de froment. — Jugements rendus par Jean Dubois, sénéchal, contre Vincent Brochard, Mathurin de Chergé et autres, pour rentes, devoirs et déclarations dus à Marie de Villiers, dame de Magnon, Alexandre Goullard de Beard, baron de Saint-Maurice, René de Chezelles, écuyer, sieur de la Mornière, Henri du Plessis, chevalier, seigneur de Richelieu, et autres. — Conférence ou détail de la frêche des Anchers, appartenant à Madeleine de Durand, dame de la Touche de Gençay. — Procès entre Armand Jean du Plessis de Richelieu, évêque et baron de Luçon, prieur du Bouchet, René de Rouxellé, baron de Sa hé et du Verger, Gilbert de Gastineau, écuyer, seigneur de Bonnet, Bertrand André, écuyer, sieur de Chantejau, et les sieurs Henri de Messémé, sieur de la Cloistre et de Beaucaire, Jacques Barangeard, Mathurin Leroux et autres, leurs débiteurs, fermiers ou tenanciers. — Défaut de Hilaire Girault et autres, détenteurs d'une frêche appartenant à Jean de Remefort, écuyer, seigneur de la Grelière. — Partage des biens d'Anne Macé, veuve de Vincent Gasneau, entre ses enfants, Louis et Jean. — Enregistrement des conclusions de René Richer, écuyer, sieur des Halles, demandant que les héritiers d'Olivier Molkay tiennent prison jusqu'à la décision de leur appel. — Différends : entre Mery de Mausson, écuyer, seigneur de la Fouchardière, et les sieurs Charles Ouvrard et autres, qui prétendent lui avoir fait la déclaration des terres sujettes à une rente de 5 sous 6 deniers et une poule ; — entre Alexandre de Goullard et divers qui lui doivent 9 années d'une rente de 7 setiers de froment et 4 chapons, sur une frêche dite la Bordone.

Baronnie de Gastineau.

B. 8. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1660-1661. — Jugements, etc., rendus par Gervais Luisseau, bailli au siége de Gastineau, et par Louis Berneust, procureur, en son absence, à la requête des fermiers de ladite baronnie, contre François Sohier, Adam Vallée et autres, détenteurs des tenues et frêches de la Grande-Joumerie, la Gautellerie, la Guestière, etc. — Différends : entre les héritiers de Pierre Jouye, sous-fermier du moulin banquier de Gastineau et René Seplier, son bailleur, qui réclame 184 livres d'arriéré, plus 15 livres 4 sous ; — entre René Lesleu, cordonnier, et Pierre Barré, refusant de payer les recarrelage et ressemelage de ses souliers. — Claude Mahoudeau condamné à 10 livres d'indemnité, pour avoir fait brouter par ses bêtes l'herbe d'un clos de 9 à 10 arpents, dépendant de la Guyonnière; — René Goujon, à payer 33 sous, pour serges passées au moulin foulon de Michel Pottier. — Procès : du meunier de Gastineau contre divers particuliers qui ne faisaient pas moudre leurs blés à son moulin ; — de Guillaume Besnard, seigneur de Rezé et de Gastineau, contre ses fermiers et autres, pour le payement d'arrérages. — de René de Coutances, chevalier, seigneur de Belair, etc., contre Julien et René Beslin, vignerons, qui avaient négligé les façons de ses vignes.

B. 9. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1666-1670. — Réception, comme procureur fiscal, de Jacques Braillard, avocat, par Gervais Luisseau, procureur fiscal de la baronnie de Villedieu et bailli de Gastineau. — Copie des provisions accordées audit Braillard par Guillaume Bernard, seigneur de Rezay etc., prieur, baron de Gastineau, paroisse de Chemillé-sur-Dême. — Procédures : de René de Coutances contre ses vignerons, toujours en retard pour la bêche des vignes; — du procureur de cour et du fermier de la baronnie, contre les détenteurs du Petit-Étang, de la Guyonnière, etc., pour le payement d'arrérages. — Jugements qui condamnent : Charles Lesné, possesseur du moulin banal, ou son fermier Louis Lamy, à payer plusieurs années d'une rente de 4 setiers de froment et seigle, assignée sur ledit moulin ; — Antoine Gaultier, à 3 livres d'indemnité, pour les 50 gerbes de gros blé qu'il avait fait brûler, et à 30 sous d'amende applicables à la chapelle et à la fabrique de Chemillé ; — Marie de Champeigné, veuve en premières noces de François Cousin, conseiller en la cour des aides de Normandie, à fournir une déclaration plus exacte que la précédente ; — Christophe de Gérard et autres, à exhiber leurs titres.

B. 10. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1670-1673. — Plaids tenus par Louis Berneust, bailli. — Poursuites de Georges Braillard, procureur fiscal, contre René de Juglet, écuyer, seigneur de Serigny, et autres, détenteurs de terres dans diverses frêches, chargées de rentes et devoirs envers la baronnie de Gastineau. — Procès entre Jacques de Toutant, écuyer, sieur de Belair, et René Chevalier et consorts, qui doivent 9 années d'une rente de 22 sous et 22 boisseaux d'avoine sur le lieu de la Remillière. — Ordonnance pour la visite du moulin banal, cédé par le sieur du Val au fermier de Gastineau. — Réception de François Delessaldt, comme sergent de la baronnie. — Sentences condamnant : Andrée Lureau, veuve de René Cuvier, à payer les sommes réclamées par Marie Bedacier, veuve de François de Boisneau, écuyer, sieur

des Bruyères, héritière de Marc du Perray, seigneur de Chaillou ; — Laurent Proust et autres à 40 sous, pour avoir conduit leurs bestiaux dans le jardin et sur les terres de Georges Mahoudeau. — Julien Despr‌és à donner à Sébastien Breton, son fermier, les 12 chefs de Bergat promis, sous la condition de ne plus les loger dans une cave. — Débats entre Grégoire Braillard et Urbain Cuvier demandant 24 sous pour le filage de 2 pelotes d'étain.

B. 11. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1678-1688. — Jugements rendus par Pierre Thierry, procureur fiscal de Marray, expédiant en l'absence du bailli : contre les détenteurs des frèches de l'Oisonnière, l'Aître etc., pour arrérages dus au fermier de Gastineau ; — contre Julien Després, qui doit 10 années d'une rente de 5 livres, etc., sur la frèche du Petit-Gastineau, à Marie Desniau, femme séparée de biens de François de Thibergeau, chevalier, seigneur de la Belletière. — Comparutions de Jean d'Habert, écuyer, sieur de Champ-Besnard, Thomas Chaullay et autres, appelés devant le bailli Pierre Valois, pour exhiber les titres de leurs nouveaux acquêts, baux à rente, échanges, etc. — Procès-verbal du trouble apporté audit bailli dans l'exercice de ses fonctions, par le procureur Pierre Thierry, qui voulait prendre sa place, prétendant en avoir été pourvu par lettres du baron. — Rapport sur les démarches faites par ledit intrus pour empêcher les vassaux de la baronnie de répondre à l'appel du bailli. — Réception par ledit Valois des déclarations fournies par Jacques Desbrosses, Adam Gallant, chevalier, seigneur de Vallière, Jacques Frédureau, Jacques Hébert, chevalier, René Seplier, notaire, et autres. — Copie des provisions : de bailli, données par Charles Huet, clerc tonsuré, du diocèse de Paris, prieur de Gastineau, premier baron de la sénéchaussée de Baugé, à Jacques Loyer, notaire royal ; — de procureur fiscal, à Jean Creuzot, avocat ; — de sergent, à Denis Tondu.

Chatellenie de Lignières.

B. 12. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1524-1644. — Audiences tenues par Macé Pasquier, conseiller en cour laie, châtelain de Lignières, Vincent Brissac, procureur fiscal à Azay-le-Rideau, lieutenant et juge ordinaire de ladite châtellenie. — Devoirs payés sur assignation : par Jean Chauveau, l'aîné, pour le bordage Pineau ; — par Jean Thomas, prêtre, pour 4 années de rente sur un demi-arpent et demi-quartier de terre. — Mathieu Leblanc, condamné à 2 sous, pour avoir fait paître sa jument dans les taillis du Coudray ; — René Morice, à 3 livres, etc., pour avoir blasphémé en présence de la justice. — Amendes, faute de déclarations et exhibitions de contrats, prononcées contre André Vitet, André Charlot et autres. — Déclarations fournies par Jean de Savonnières, Jean de la Barre, etc. — Différends : entre Louis Tripier et Nicolas Coullon qui exige une indemnité de 12 boisseaux de seigle pour les dommages faits sur ses terres ensemencées ; — entre André Guillon et Nicolas Carreau, qui en demande 2 d'orge pour la même cause.

B. 13. (Registre.) — Petit in-folio, 412 feuillets, papier.

1750-1771. — Audiences tenues par Jean de Mutz, écuyer, bailli de Lignières et par les procureurs. — Homologations des provisions : de sergent, données par les chanoines de Saint-Martin, à Mathurin Chignard, praticien ; — de notaire, par les mêmes à Jean Bastard, à la condition de résider en la châtellenie ; — de procureur postulant, à André Négrier ; — de garde en la justice de Lignières, à François Leroux, garde d'Armand Mathurin, marquis de Vassé, vidame du Mans ; — de sergent, à François Dubois, praticien. — Poursuites : d'Élisabeth Martine Radégonde de Montbrun, femme d'Alexis Bertrand de Rénon, Charles Aubineau de Montbrun, Marie Coste, sa femme, contre Jean Dubois, Louis Amirault et autres, pour 10 années d'une rente de 4 livres 10 sous ; — de Claude Ledoux, chevalier, baron de Melleville, contre Pierre Boyer, qui doit 7 ans de ferme verbale d'une grange située à la Milletière, paroisse de Lignières ; — de Sébastien Bernin, marquis d'Ussé, contre Louis Daumay, qui est autorisé à mettre en cause ses cofrêcheurs. — Jugements condamnant : — François Allard, fermier de Fontenay, à rendre à René Dubois les vaches qu'il lui avait prises à cheptel et laissait dépérir ; — Martin Guillot et Louis Nobilleau, laboureurs, à 32 livres d'amende pour s'être adressés aux justices de Langeais et de Villandry. — Enquêtes contradictoires à l'occasion d'un vif débat entre Mathurin Chignard et Urbain Besnier, boucher, voisins qui avaient de fréquentes querelles, et dont les femmes s'étaient injuriées, battues et inondées d'eau chaude. — Amendes prononcées contre Médard Baillebis et autres, pour avoir traversé le clos des Épinaux avant l'abonnement des vendanges. — Homologation des lettres de dispense d'âge, accordées par le Roi à Louis Baillebis, âgé de 18 ans, sous la condition de n'aliéner aucun de ses biens avant ses 25 ans accomplis. — Enquête au sujet d'une bataille survenue entre deux buveurs. — Interdiction, pendant 15 jours, de

Mathurin Chignard, sergent, pour n'avoir pas assisté à la procession du Saint-Sacrement, malgré l'invitation du procureur fiscal. — Amendes : de 3 livres, contre Pierre Maigret, tailleur, pour avoir causé du scandale; — de 6 livres contre Louis Riolland, fabricier, pour causeries bruyantes et vente de marchandises sous les galeries de l'église pendant le service divin.

Duché-pairie de Montbazon.

B. 14. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1694-1777. — Inventaire des meubles et effets de Catherine Demousseaux, veuve de Gilles Megessier, notaire et sergent royal, par René Boutinot, bailli et juge ordinaire, en présence de Toussaint Bourassé, sieur de Venise, ancien greffier en chef du grenier à sel de Tours, principal créancier, Jean Megessier, notaire royal et procureur fiscal de ladite cour, et Catherine Megessier, veuve de Léonard Boutinot, maître chirurgien, héritiers présomptifs; — procès-verbal d'adjudication produisant 631 livres, 13 sous, 8 deniers. — Interrogatoire, par Jean Bourassé, de François Guérin, bourgeois de Tours, propriétaire de la Volière, paroisse de Chambray, accusé d'avoir chassé, avec ses frères et des chiens, sur les terres et dans les bois du duché de Montbazon; — Décret de prise de corps décerné contre eux. — Procès-verbal de la découverte et saisie faite par Charles Rigault et Antoine Gallard, cavaliers de la maréchaussée, de divers costumes, linge et ustensiles de femme, déposés près d'une haie, à un demi quart de lieue de la poste du Carré.

B. 15. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1778-1779. — Plumitif des audiences ordinaires tenues par le bailli Noël Chevreuse et les procureurs du duché de Montbazon. — Jugements du bailli : ajournant la cause entre Charles Paulmier, titulaire de la chapelle Saint-Georges, du château de Montbazon, et Jean-Blaise Guesnon, contrôleur général des domaines et bois de Flandres, Hainaut et Artois, seigneur de la Branchoire, débiteur d'une rente seigneuriale et féodale de 10 livres de cire neuve; — déclarant nul l'acte de donation de 15 livres fait par Louis de Monsabré, chevalier, seigneur de la Sabardière, à Louise Rallu, sa femme de chambre, parce qu'elle l'avait quitté avant son décès. — Procès : du procureur de cour, contre Martin Chereau, Pierre Mahiet, notaire, René Curassier, meunier à Artannes et autres, détenteurs des frêches des Blondières, des Vaux, des Dalbins, etc. pour le payement des rentes dues au duché de Montbazon; — de François de Rauvet, vicaire général d'Arras, titulaire du fief et seigneurie de la chapelle Notre-Dame de la Chaume, desservie au château de Taffonneau, à Veigné, contre messire de Saché, seigneur de la Tour-Ovardière, qui refuse de rendre et payer les devoirs dus audit fief; — de Jules Hercule, prince de Rohan, duc de Montbazon, contre Étienne Cornet, scieur de long, et autres, pour exhibitions de contrats. — Jugements rendus : contre Henri de Sallier, chevalier, seigneur du Plessis-Herbault, qui avait appelé un particulier devant le bailli, et ne s'était pas présenté; — Louis Ansault, condamné à 30 livres de dommages intérêts et 3 livres d'aumône, pour injures proférées contre le notaire Mahiet, — Louis Dupetit, marchand, à payer 198 livres, prix de 150 quintaux de foin, à René Testard des Bournais, écuyer, seigneur des Haute et Basse-Bouchère, le Puy, etc. — Différend entre Joseph Scourion, chevalier, seigneur de la Martinière, Charles-Antoine-Nicolas Scourion de Beaufort, chevalier, et deux particuliers qui doivent, l'un 148 livres 15 sous pour arrérages sur 4 arpents de terre en la frêche du Lavoir, l'autre 35 livres.

Baronnie de Rillé.

B. 16. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1453-1458. — Exhibition de titres, par Jean Belon, pour 2 arpents de terre ès-étangs de Rillé, achetés du seigneur de Maillé. — Jugements de Hugues Payen, sénéchal : déclarant saisies les terres échangées par Jean Moceu, jusqu'à la présentation de son acte; — invitant Geoffroy Morice à prendre des informations sur ses droits, parce que « son adveu est deffectif en tant que il adveue moienne et basse voirrie, ce qu'il ne peut et ne doit, car il n'a que la basse voirrie et n'est fondé en droit de moienne, et n'en a point joy, ne ses prédécesseurs, et pour ce a conclud le procureur fiscal que ledict adveu soit déclaré deffectif, et en tant qu'il a advoué ladite moienne voirrie, qu'il soit condempné à l'amende jusques à la somme de vingt livres. » — Déclarations rendues par Guillaume Amaury, héritier de Guillaume Beliard, Guillaume Delamotte, Robert de Bruselles, Philippon de Lhospitau. — Le curé de Courcelles mis hors de cause, après le serment de n'avoir rien acquis ni hérité depuis quinze ans. — Significations de saisies faites sur les terres de Jean Chopin, seigneur de Houdaigne, et de Jean de Baugé, faute de productions de titres.

B. 17. (Registre.) — In-4°, 392 feuillets, papier et 1 parchemin.

1508-1537. — « Remenbrance des assises de Reillé, teneues par honnorable homme et saige maistre Hardoyn Piron, licentié en loix, bailly; sergens Guillaume Girard, Maurice Rahier et André Fanequereau, recors; greffier André de Montortier. » — Procès de Denis de la Barre, vicaire de Rillé, Jean Lejart, écuyer, Louis de Meaulne, écuyer, Raoul Legouz, chevalier, Jean de Ceriziers et autres, contre divers particuliers, pour le payement de rentes, créances, etc. — Détail des droits de vente, amendes etc., dus à Rillé par Pierre de Maillé, de 1509 à 1517, pour le retrait d'une maison, paroisse de Meigné. — Rappel des aveux, fois et hommages rendus à Rillé, et des devoirs et amendes dus à ladite baronnie, de 1494 à 1520 : par René de la Chesnaye, appelé à faire sa déclaration pour le fief de Maillé *alias* du Puy; — par Geoffroy Rayne, écuyer, plusieurs fois condamné faute d'aveu de sa seigneurie du Boulay; — par Mathurin Carreau, écuyer, pour sa seigneurie de Lannay-Bafer; — par Jean Fretart, écuyer, seigneur de la Baferrière, pour la seigneurie des Perrays; — par Joachim Paumart, écuyer, seigneur de Cremilles, pour les fiefs de Cremilles et d'Yre ou d'Ys, qui doivent un cheval de service, non encore payé; — par François du Bouchet, pour l'aveu de ses terres des Mortiers et de Malcombe; — Par Hugues de Préville, pour le fief Bougre, *alias* du Coudray, paroisse d'Hommes; — par Jeanne de Montberon, veuve de Mathurin d'Hommes, écuyer, pour la seigneurie du Puy et les arrérages d'un plat de poissons « un becquet et 2 carpes » dus à chacune des pêches de l'étang qu'on lui avait permis de créer; — par Pierre de Laval, écuyer, seigneur de Loué, pour le fief et seigneurie de la Macheferrière; — par Jean de Marydort, chevalier, pour les seigneuries du Mesnil-Maulay et de Bourne; — par Louis de Marne, pour la seigneurie de Saintré; — par Urbain Maurice, écuyer, pour le Plessis, la garenne du Coudray et Painperdu; — par Jean de l'Espinay, écuyer, pour la Barillière, à Rillé: — par Jean de Quédillac, pour la seigneurie de la Ville-au-Fourier.

B. 18. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1527-1528. — « Nouveaulx pleetz tenuz par nous Guillaulme Dubvivier, licentié ès loix, pour M. le chastellain. » — Lucas Despeignes, condamné à payer 40 sous pour objets divers à lui vendus par Louis de Meaulne; — Jean Saumureau, praticien, autorisé par Jacques Leroyer, châtelain, à s'emparer de Jean Sevon en quelque lieu qu'il le trouvera, sauf en terre sainte, et à le faire conduire en prison, où il sera interrogé. — Jean Piron, prêtre, nommé tuteur et curateur de sa nièce, Renée, fille de Jean Ernoul. — Débats contradictoires : entre Guillemine-la-Pucelle, Marguerite, veuve de Jean Bourot, et François Sevegon, prétendant qu'elles possèdent avec lui des terres en une frèche, relevant de la baronnie de Châteaux; — entre René Robineau et Mathieu Lorioust, qui demandent, l'un 22 deniers pour la quarte partie d'un pain et l'habillage d'un porc, l'autre le prix de son temps à faire la cuisine. — Sentences condamnant Jacques Thomasseau et ses cohéritiers, à donner chacun 10 sous à Jean Saumureau, praticien et notaire, pour avoir fait leurs partages. — Annulation d'une saisie opérée sur René Peronneau par la justice du fief Robert. — René Decens, condamné à 5 sous d'amende, pour avoir dit et répété : que le diable emporte les juges et sergents.

B. 19. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1537-1545. — Livre « des amendes, ventes et aultres exploictx de justice des assises de Reillé, teneues audict lieu par nous Estienne Piron, licentié es-loix, bailly. » — Enregistrement des droits de vente : de 5 sous, payés par Gervaise Pinard, prêtre, acquéreur, pour 4 livres, de 10 boisselées de terre appelées le Perrier, sur le chemin de Rillé à Courcelles; — de 8 livres par René Babin, pour le rachat du Coudray, paroisse d'Hommes; — de 10 livres par Geoffroy de Saint-Jouin, pour celui du fief de Painperdu; — de 9 sous 2 deniers, par André Fortier, acquéreur, pour 8 livres, d'un jardin de 6 chaînées environ, près le moulin de Chaillou. — Quittances de diverses sommes versées à Anne de Bastarnay, dame de Rillé, par Étienne Desrues, son receveur. — Certificats des dépenses faites à chaque assise, par les bailli, châtelain, procureur, conseil, sergents, et certains gentilshommes, s'élevant de 50 sous à 4 livres. — Bail à ferme pour 3 ans des greffes ordinaires et extraordinaires de la baronnie de Rillé, consenti par Gilles Bouchet, licencié ès lois, en l'absence du bailli, à Jean Thomasseau fils, pour 11 livres 10 sous chaque année.

B. 20. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1540-1541. — « Nouveaulx des pletz de Reillé, tenuz par nous Franczois Davenel, bachelier ès loix, chastellain et lieutenant de M. le bailly. » — Comparution d'Étienne Rouasse, qui demande 3 sous 4 deniers pour dom-

mage fait à son pré par la vache de Michel Gaucher ; — ledit Gaucher condamné à 20 sous d'amende et à la prison jusqu'à ce que cette somme soit payée, pour s'être emporté en blasphémant devant la justice. — Mathurin Brodeau, procureur, invité à rendre compte de l'exercice des greffes de Rillé et Champchevrier, en présence de Philippe Dubreuil, plége d'Étienne Marchand, vivant fermier desdits greffes. — Différends : entre Julien Moreau et Pierre Chrétien, qui était venu du bourg de Meigné à Rillé pour constater le tort fait à ses regains par les vaches dudit Moreau et lui demander 10 sous d'indemnité ; — entre Jean Rabineau et Macé Bizière, réclamant en vain 12 sous 6 deniers, prix convenu, pour le louage d'une jument. — Défaut d'Anne de Montberon, appelée en justice pour exhiber ses titres, par Ysabeau Piron, dame de la Chotardière, et par le procureur fiscal. — Sommation en reddition de compte, faite aux commissaires établis sur la Bellardière et la Bretaudière, saisis à la requête de Louis de Maillé, seigneur de Lathan, sur Jacques Leroyer, faute d'exhibition de contrats, etc. — Comparution de Nicolas Hodet, se disant homme rustique et vouloir appeler de la sentence qui le condamne au profit d'Étienne Desrues, notaire et receveur de la baronnie.

B. 21. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1554-1561. — « Admandes, ventes et aultres exploictz de justice des assises de Reillé, tenues audict lieu par nous Claude Piron, licentié es-droictz, pour l'absence et maladye, intervenue en la personne de M. le bailly, le mardy 8e jour de janvier 1554. » — Exhibitions de contrats portant acquisitions : de la moitié du domaine de la Bourellerie, faite par Guillaume Bontemps sur Anne de Montberon, se réservant le droit de rachat ; — d'une partie des bâtiments et terres de la Picaudière, par Élise Dreux, veuve de Jacques Hubert, sur Jean Hubert, Michel Breteau, Jacques Chauveau et autres ; — du fief terre et seigneurie de Bray, en Bréhémont, par Jean Pybaleau, marchand ; — de la terre et seigneurie de la Rivière, *alias* Houdaigne, du Petit-Bray, et d'une métairie en l'île de Bréhémont, par le même, sur Michel, Jean et Marie Guérard, pour 1,674 livres ; — d'une tierce partie de la métairie du Coudray, paroisse d'Hommes, par Guillaume Delestang, pour 140 livres ; — de taillis, etc., près le Mesnil, par Antoine de la Primaudaye, seigneur de la Borde, pour 199 livres ; — de la 4e partie du matrimoine de Michel de Courard ou Courand, et de Renée de Sillatz, sa sœur, par Jean de Sillatz. — Enregistrement d'une lettre de Jean de Daillon, comte du Lude, baron de Saintré, seigneur de Meigné, Rillé, Champchevrier, etc., faisant don de ses droits de rachat sur la seigneurie de Bray, échue à François du Reiner, par son mariage avec Yolande de la Jaille. — Compte de la dépense faite par le receveur, à chaque assise, pour les officiers de Rillé, les gentilshomme et sujets y comparants, et pour les chevaux, s'élevant de 60 sous à 4 livres

B. 22. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier

1561-1565. — Contrats exhibés et droits payés ; par Jean Christophe, acquéreur pour 25 livres, de la moitié par indivis de trois corps de logis et jardin, ville de Rillé, sur la rue qui conduit à la prison appelée Tour Gillette ; — par Jean Barillé, pour un clos de 8 boisselées, planté de poiriers et pommiers, qu'il a payé 80 livres ; — par Mathurin Rottereau, pour la tierce partie de la métairie du Coudray, payée 80 livres ; — par Antoine de Savonnières, seigneur des Hayes, etc., pour la terre et seigneurie de Lessé, paroisses de Rillé et Channay, qui lui a coûté 1,650 livres et 30 écus sol de pot de vin ; — par Jean de Sillatz, acquéreur pour 25 livres des terres, cens, rentes et devoirs, hérités par Pierre Guérin ; — par Pierre Turmeau, pour une maison joignant les murs de Rillé, et 3 boisselées de jardin, vendues 45 livres ; — par Antoine Gaullier, pour la terre, seigneurie et garenne du Coudray, paroisses de Channay et circonvoisines, acquise au prix de 4,150 livres. — Certificat de François Duvivier, châtelain et lieutenant du bailli Piron, attestant que le receveur, Pierre Gourdin a payé les dépenses de l'assise du 14 avril 1562, taxées à 4 livres 5 sous, compris la nourriture des chevaux.

B. 23. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1565-1567. — Assises tenues par François Duvivier, lieutenant, et Guillaume Bontemps, praticien en cour laie. — Comparutions aux assises de Jean Bissière et de Jean Pineteau, pour déclarer qu'ils sont prets à se désister de leurs demandes contre Maurice Bessière et Thomas Nipon. — Procès : de René d'Hommes, seigneur dudit lieu et des Cartes, Antoine Gaultier, seigneur du Mesnil-Molay, Antoine de La Houdinière, seigneur du Plessis-Bourdeil, Antoine de Savonnières, seigneur de la Roche et des Hayes, contre Pierre Taschereau et autres refusant ou négligeant de payer les devoirs dus auxdits fiefs. — Experts nommés pour connaître si Pierre Normandeau, défendeur, possède des terres dans le fief d'Artus du Boul, seigneur de Saintré. — Poursuites : de Guillaume de Jalesnes, archidiacre et prieur commendataire du prieuré de Rillé, contre Guillaume Delestang et autres, pour obtenir une déclaration

des nouveaux acquêts ; — de René de Meaulne, curé de Rillé, contre Jean Guillier, pour les arrérages d'une rente d'un setier d'orge. — Procureur constitué par Bastienne Dumoulin, afin d'obliger Pierre Goussier à lui payer 7 sous pour une chemise et un couvre-chef ; 35 sous pour un couvre-chef, une chemise, une paire de chausses, une coiffe, une collerette et une devantière.

B. 24. (Registre.) — In-4º, 77 feuillets, papier.

1573-1580. — Tenue des plaids par René Legras, lieutenant du bailli. — Poursuites du procureur fiscal de Rillé contre les censitaires négligeant de faire la déclaration des biens qu'ils possèdent en ladite baronnie, d'exhiber les contrats des acquisitions nouvelles et de payer les droits de vente. — Délais accordés à la veuve de René Normand, Macé Delaunay, son gendre, Georges Lebigot, Urbain Johannot et autres pour trouver leurs titres. — Déclarations et exhibitions de pièces fournies par Pierre Guibourd, Olivier Coudray, Roberde Mytaine, veuve de René Caillon, Guillaume Leger, René Richard, Louis Forget et autres. — Ajournement accordé à Jeanne de Marne, soi-disant dame de Saintré. — Débats contradictoires entre le procureur fiscal et Pierre Astiveau, fermier sortant du moulin banal, au sujet des réparations.

B. 25. (Registre.) — In-4º, 50 feuillets, papier.

1574-1576. — Assises de la baronnie de Rillé, tenues par Louis Desloyal, bailli, et par René Legras, praticien en cour laie, son lieutenant. — Contrats exhibés auxdites assises : par Pierre Blondeau, acquéreur d'une maison et de la 12e partie de l'aireau du Grand-Coudray, pour 50 livres ; — par Pierre de la Barre, d'un quartier de terre aux Vigneaux, près la métairie de la Fortaisière, paroisse d'Hommes, payé 10 livres ; — par Marin Chasteau, pour un demi-quart de boisselée de jardin et une boisselée de terre, près le château de Rillé, qui lui ont coûté 15 livres 10 sous ; — par Julien Delhommeau, du domaine de Champeigné, paroisse de Rillé et Channay, acquis pour 60 livres, à la charge de payer une rente de 7 setiers de seigle, etc. — Par Pierre Bontemps, prêtre, d'une quarte de jardin et 13 chaînées de terre, dans le fief de l'étang de Gourmois ; — par Gervais Tulasne, marchand à Channay, acquéreur pour 53 livres du lieu et frêche de la Goulardière. — Dépense de 4 livres 10 sous et d'un boisseau d'avoine, faite par le bailli et les autres officiers de Rillé, à l'assise du 15 juin 1574.

B. 26. (Registre.) — In-4º, 56 feuillets, papier.

1577-1579. — « Remanbrance des anregistreures des contraictz, ventes et amandes de la seigneurye de Reillé, receus par maistre Pierre Gourdin, recepveur en l'année 1577, ès-teneues des plectz et assises de ladicte seigneurye, et aultres jours portez par les daptes de ladicte remanbrance. » — Tenue des assises par René Legras, praticien, lieutenant du bailli. — Contrats portant acquisitions : par Jean Vaslin, pour 45 sous, d'une boisselée de terre en la frêche des Bontemps ; — par Maurice Foucquereau, pour 356 livres 12 sous, d'un pré de 3 chaînées et de 2 maisons en la ville de Rillé, avec le pilier vert, la cour et le jardin derrière, joignant les murs et l'étang de Rillé ; — par Robin Hardouin, pour 250 livres, d'une maison au portail de Channay ; — par Jeanne de Portebise, veuve d'Antoine de Sillatz ou Sillas, pour 100 livres, des terres que possédait défunt Tessier Bresnier ; — par Louis Froger, pour 20 livres, de 50 chaînées de terre, près le ruisseau qui descend de l'étang du Plessis à celui du Pont-Gareau, et de 5 quartes de pré en la prairie et frêche des Vaux : — par Madeleine de Rynaulde, dame de la Grand'-Maison, pour 66 écus d'or sol, d'une rente de deux setiers de froment et seigle, et du fief des Cotinières, paroisse de Channay. — Total des droits de vente payés au receveur du 10 avril au 1er mai 1577, montant à 9 livres 17 sous 9 deniers, sans préjudice des amendes qui sont à taxer.

B. 27. (Registre.) — In-4º, 162 feuillets, papier.

1579. — Assises de Rillé, tenues par François Baro, écuyer, bailli de ladite baronnie, et René Legras, son lieutenant. — Sentences : condamnant, Jean Pineteau, métayer de la Choullière, paroisse de Savigné, à payer 5 livres d'amende, pour avoir fait pacager ses bêtes sur les pâturages, prés et taillis d'Antoine Desouches ; — autorisant René Robin à faire l'arpentage et division de la frêche des Robins, pour l'acquittement des arrérages réclamés par Michel de Sillas, fermier du prieuré de Rillé et par ses sous-fermiers. — Différends : entre Renée Binet, réclamant 10 setiers de seigle qu'elle dit avoir donné en garde, depuis 2 ans, à Yves Mesme, et celui-ci prétendant l'avoir seulement autorisée, pendant les troubles, à les déposer dans un grenier des moulins de Lathan ; — entre Renée Charlotte de Saint-Germain, veuve d'Antoine de Savonnières, dame des Hayes, et René Lemoine, qui soutient n'avoir aucune terre relevant de ses seigneuries de Meslay, les Hayes, Champeigné, la Mortinière et Channay.

— Ordonnance du bailli, déchargeant Louis de Maillé, écuyer, seigneur de Lathan et de Breil, de la curatelle de César, Louis et Catherine de Maillé. — Pierre Belot, condamné à la prison jusqu'à la fin de son procès, pour s'être emparé d'un terrain dépendant de la baronnie.

B. 28. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1581-1582. — Assises tenues par Pierre Dupont, écuyer, lieutenant, et par François Baro, bailli. — Montrée et estimation de maisons et terres sujettes à une rente de 16 boisseaux de blé, à la requête de René de Meaulne, curé de Rillé, demandeur, et de Michel Jehan et autres détenteurs desdits lieux. — Provisions de l'office de lieutenant, accordées à Pierre Dupont par Anne de Bastarnay, comtesse du Lude, dame de Rillé et Champchevrier. — Procès pour exhibitions de contrats : par Charlotte de Saint-Germain, contre René Brenier et autres ; — par Pierre de la Primaudaye, écuyer, seigneur de Painperdu et de Bessé, contre Gillette Delestang, et Marguerite de Blavon ; — par René Rabineau, fermier de la baronnie de Rillé, contre René d'Hommes, écuyer, seigneur dudit lieu et des Cartes ; — par Raoul Legoux, seigneur des fiefs de Rabineau, la Bastardière, la Barillière, contre Mathurin Barbier, Marguerite et Françoise Varanne, Urbain Couldré, etc. ; — par Louis de Maillé, seigneur de Lathan, contre René Richard, de Guémorin, etc. — Réceptions par le bailli, de Mathurin Moreau et de Jean Vibert en la charge de sergents. — Délai accordé à François Pichot et autres pour payer à Michel de Villeronde, prieur de Rillé, les arrérages d'une rente de 176 boisseaux de blé, 4 chapons, 2 poulets et 3 sous. — Lettre d'Anne de Bastarnay, dame de Rillé, portant don d'un logis en la ville de Rillé, à Andrée Leblois, sa femme de chambre. — Discussion entre le curé de Rillé et les fabriciers, pour la posssession des ornements d'église, etc., légués par Robert Froger.

B. 29. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1582. — Assises tenues par Jacquet Vigneau, Martin Hallery et Pierre Dupont, en l'absence du bailli. — Délai accordé à Jean Fourneau, notaire de la cour d'Hommes, pour présenter ses titres à Eustache Delestang, seigneur de la Babinière. — Procès de Gilles Plessis, Jean Duvivier, Antoine Hubert, contre des fagoteurs, qui tous les soirs, leur journée finie, emportaient chez eux des charges de bois ; enquête à ce sujet. — Serment déféré à Georges François, qui prétendait n'être pas sujet du moulin banal. — Contrats réclamés : par Charlotte de Saint-Germain à Jean Tabard qui soutient n'avoir fait aucune acquisition dans son fief ; — par Eustache Delestang, seigneur de la Babinière à François Juston, écuyer, sieur de la Fosse et de la Guerinière, qui demande un nouveau délai, et à Antoine de la Primaudaye, écuyer, sieur de la Barre, à cause des héritages que lui a cédés René Poitevin en 1557 ; — par René du Perron, écuyer, sieur du Mortier et de Malcombe, à Étienne Chollet, qui obtient un ajournement pour payer les devoirs dus et prouver que ses biens lui sont venus à titre successif. — Bonaventure Desaunay et consorts, détenus prisonniers, jusqu'à leur interrogatoire, pour rixe et tapage. — Enquête au sujet d'un incendie qui avait détruit 2 arpents de landes dépendants de Rillé.

B. 30. (Registre.) — In-4°, 117 feuillets, papier.

1583-1586. — Assises tenues par François Baro, bailli. — Procès entre René Rabineau, fermier de Rillé, et Pierre de La Roussière, écuyer, seigneur de Cremille et de la Brosse, paroisses de Mazières et Langeais, qui prétend avoir payé le rachat desdits fiefs, sauf le cheval de service et 2 sous. — Délais obtenus par Mathurin de la Barre, Marguerite de Blavon, Charlotte de Saint-Germain et autres, pour rendre foi et hommage à la baronnie, exhiber leurs titres et payer les devoirs. — Sommation en reddition de compte faite par le procureur fiscal aux commissaires établis sur le fief de Sainte-Anne de Bréhémont, qui donnent pour cause de leur retard une contagion survenue dans le pays. — Appel nominatif des 10 sergents de Rillé, dont un faisant défaut est condamné à 10 sous d'amende. — Défense à Jean Rodyer de continuer à chauffer son four avant d'avoir prouvé qu'il a été autorisé à le construire. — Provisions de l'office de notaire accordées à Étienne Gaultier et autres, par Jacqueline de La Fayette, comtesse du Lude, dame de Rillé, Champchevrier, etc., et François de Daillon, son fils. — Délais pour foi et hommages, aveux, etc., accordés par le bailli à René Henri, seigneur de la Roche-Fossé, Pierre de Laval, écuyer, seigneur de Lezay, Charles de Broc, écuyer, seigneur de la Cour-de-Broc et de la Macheferrière, René Amyrault, seigneur de Sabusson, Michel de Jalesnes, seigneur dudit lieu, etc.

B. 31. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1583-1587. — Tenue des plaids par ledit bailli. — Martin Halleray, lieutenant, commis par Guy de Daillon, écuyer, baron de Rillé, pour vendre au plus offrant les bois marmenteaux qu'il trouvera morts dans les bois du Tertre-Gaudichon et de la Mallerie. — Arrêt du conseil d'État, du 8 mars 1583, qui « Condampne Jeanne Boutroue,

femme d'Yves Foucquereau, à estre battue et fustigée, nue, de verges, ayant la corde au col, par les carrefours et lieux pour ce accoutumez audict lieu de Reillé, ce faict bannye de la justice de Reillé et de la sénéchaussée d'Anjou, le temps et espace de neuf ans; luy enjoinct garder son ban, à peyne de la hart, et oultre la condempne en vingt escuz sol envers le seigneur de Reillé, à tenir prison jusques à plain payement. » — Remise de la coupable par le lieutenant à René Boussin, exécuteur de la haute justice de Baugé. — Élargissement d'Anne Boutroue, le 8 avril, après avoir payé la somme adjugée au seigneur de Rillé, et celle due à Jean Chauldet, sergent royal d'Angers, pour l'avoir amenée des prisons de la conciergerie de Paris à Rillé. — Contrats exhibés : par Jean Chevrier, pour l'acquisition d'un grand corps de logis en la ville de Rillé, Grand-Rue, et d'un jardin près de la fontaine de Saint-Loup et de la rivière de Lathan; — par Michel Jean, pour un jardin près le cimetière et l'étang de Rillé.

B. 32. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1618-1632. — « Papier des enregistreures des contractz exibez à la seigneurye de Reillé par davant Anthoine Morisseau licentié es droictz, bailly et juge ordinaire, Michel Lebigot, procureur fiscal, et Urbain Pays, greffier. » — Contracts exhibés : par Sébastienne Boutailler, veuve d'Antoine Hubert, puis de Jacques Belon, de diverses acquisisions, entre autres du moulin de Souneaux, paroisse de Rillé, pour 430 écus sol; — par Henri Fergon, d'une partie de la métairie de la Fortaisière, vendue par Jean Prudhomme, écuyer, sieur de la Herpinière; — par Antoine de Meaulne, écuyer, sieur du Pouble, *modò* Pouple, adjudicataire, pour 900 livres, du moulin Challou, près Rillé; — par Robert Guyon, acquéreur, au prix de 1,800 livres, de la terre et seigneurie du Boulay; — par Eléazar de la Primaudaye, maître d'hôtel de la maison du Roi, sieur de la Barre, du fief de la Turmelière; — par Isaac de Frézeau, chevalier, seigneur d'Amaillou et de Lathan, acquéreur, pour 800 livres, de la métairie du Boulay paroisses de Parçay et Breil; — par Simon de Savonnières, chevalier, seigneur de la Roche et des Hayes, du fief et seigneurie de Fremarin, paroisse de Channay, qu'il a payé 120 livres; — par Mathurin Boyvin, du moulin à tan de Rillé, avec prés, marais, droit de pêche dans les cours d'eau et l'étang, payés 1,700 livres; — par Michel de Meaulne, curé de Rillé, acquéreur, pour 36 livres, d'un pré de deux journées, joignant la fontaine de Saint-Martin.

B. 33. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1621. — Assises de la baronnie de Rillé, tenues par Moriceau, bailli. — Différend entre Michel le Bigot, fils et héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Georges le Bigot, et René d'Andigné, écuyer, seigneur de Savonnières, Renée Bérault, veuve de René le Bigot, écuyer, seigneur de la Raudière, et Antoine de Meaulne, écuyer, sieur du Pouble, aussi héritiers et créanciers dudit Bigot. — Jugement qui condamne André Pavard à payer 12 livres au greffier Urbain Pays, pour une visite, etc., des terres contestées par Michel de la Rivière. — Discussions : entre Michel Rabineau, présentant une note d'objets vendus, et Michel de la Rivière, qui prétend l'avoir payé ; — entre Nicolas Felion et René Labbé, Olivier Jouzeau et autres, lui offrant, afin d'éviter un procès, 12 deniers chacun, pour les blés en herbe mangés par leurs bestiaux sur plusieurs pièces de terre; — entre Françoise de Schomberg, comtesse du Puy-des-Landes, et Isaac Frezeau, chevalier, seigneur de Lathan, Madeleine de Savonnières, sa femme, refusant de faire leur déclaration dudit fief de Lathan, sous prétexte qu'il a été saisi par les créanciers de Guillaume Fouquet, vivant évêque d'Angers. — Jacquine Guyon, dame du Boulay, renvoyée à quinzaine pour payer les droits de vente de ladite seigneurie.

B. 34. (Registre.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1679-1686. — Assises tenues par Michel Naurais et René Roulleau, baillis. — Réception de Claude Deslandes, acquéreur du greffe. — Procès : entre Ives le Cadour, titulaire de la chapelle de Poncriste en Bretagne et les héritiers de Guillaume Baugé, précédent chapelain, au sujet des réparations à faire aux bâtiments dépendants de ladite chapelle ; — entre Perrine Meschine, femme séparée de biens de Guy de Jusseaume, chevalier, seigneur du Coudray, et Louise de Marans, femme d'Antoine de Petit-Jean, seigneur de Linières et des Ormeaux, qui obtient une remise pour trouver ses titres ; — entre Charles de Lamotte, notaire, et Louis Chesneau, maître chirurgien, refusant de rendre une casaque qui lui avait été prêtée. — Refus par François de Renard, chevalier, seigneur des Roches et de Courtemblay, de donner main-levée des choses saisies, à sa requête, sur Pierre Hérault son fermier, qui lui redoit 2,028 livres 9 sous 7 deniers. — Jean Vaillant, condamné par corps à exercer la charge de procureur de fabrique que lui avaient donnée tous les habitants de Rillé. — Saisie-arrêt faite par Charles Philbert, écuyer, sieur de la Gaudière, sur René Rabineau, sieur de la Gatellière. — Ré-

ception d'Antoine Bonneaublanc, nommé garde des eaux et forêts de la baronnie.

B. 35. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1682-1691. — Livre des plaids de Rillé et Savigné, tenus par le bailli Roulleau. — Renvoi devant le lieutenant général de Baugé, du procès entre Jean Apvril et Catherine de Cadors, femme de René de la Vallette, chevalier, seigneur de la Brosse, défendeurs à la saisie faite sur leurs revenus. — Procès : de Jean Ruzé d'Effiat, baron de Rillé, contre Anne de Frezeau, veuve de René de Rousselet, chevalier, seigneur de la Roche-Mellay, pour obtenir une déclaration et le payement de certains devoirs; — du procureur fiscal, contre René de la Valette et Jacques Saully, sieur de Grandmaison, pour exhibitions de contrats, etc.; — de François de Laspaye, chevalier, seigneur de la Peinière, contre Jean Maridonneau, pour la même cause. — Différend entre Jean d'Effiat, seigneur de Rillé, et Charles Jouin, avocat, qui s'était permis d'établir un pont de planches sur les fossés de la ville et d'ouvrir une porte dans le rempart. — Provisions de l'office de sergent, accordées par ledit d'Effiat à François Saisy, et de la charge de notaire, à Mathurin Blanchet. — Jugements qui obligent François Nourrisson à déguerpir des biens qu'il avait acquis de Marin de Cuissard, écuyer, seigneur de la Roche-Marcil, et Pierre Martin à façonner sans retard les vignes de Philippe Dupré, seigneur de la Carte. – Réception d'Urbain Carreau, praticien, en la charge de sergent fieffé, comme héritier de son beau-père. — Lettres de bénéfice d'âge, accordées par Louis XIV à Marie Claveau, pour régir ses biens. — Ordonnance qui défend, sous peine de 10 livres d'amende, aux habitants de Channay de faire paître leurs bêtes sur les terres du Mesnil, appartenant à Jacques Gaudin.

B. 36. (Registre.) — Petit in-folio, 139 feuillets, papier.

1690-1719. — Assises de Rillé et Savigné. — Provisions de l'office de bailli données par Ruzé d'Effiat, à André Froger, curé de Rillé et Savigné. — Différend entre Isaac de Brossard, chevalier, seigneur de la Ripaudière, et son domestique qui veut le quitter pour se marier. — Amende de 10 livres prononcée contre le sieur Cochard, pour avoir appelé au duché de Luynes d'une sentence rendue aux assises de Rillé. — Provisions de la charge de notaire accordées à Charles Jousseaume par le baron de Rillé. — Réception de René Poirier, notaire, en l'office du greffe, acquis par lui du fermier de Rillé. — Ordonnances : pour l'adjudication au rabais du curage et des nouveaux bords à faire, aux frais des riverains, dans les rivières de Lathan et autres dépendantes de l'étang de Rillé ; — défendant aux habitants de porter du feu dans les rues sous peine de 6 livres d'amende et de responsabilité, en cas d'incendie. — Banc placé dans l'église de Savigné pour le nouveau seigneur de Rillé, de manière à faire connaître ses prérogatives sur les autres seigneurs. — Ordonnances : pour le curage de la rivière provenant de l'étang de Rillé, avec défense, sous peine de 10 livres d'amende, de prendre les écrevisses ; — pour suivre avec ordre et respect la procession du Saint-Sacrement, et ne pas tirer des coups de fusil ou de pistolet dans l'église. — Sentence du parlement qui condamne le baron d'Effiat à donner 1,700 livres au fermier de Rillé pour le rembourser de ses bestiaux, qu'il avait vendus avec ladite baronnie à Gilles l'Epagneul, écuyer, seigneur de la Plante.

B. 37. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1711-1712. — « Registre et remembrance pour servir de mémoire instructif à Charles Gaultier, notaire, tabellion et garde scel en la sénéchaussée d'Anjou, doyen des avocats procureurs de la baronnie de Rillé, châtellenie de Savigné, fiefs de Mescal, Molé, Goumois, les Aulnayes et autres terres jointes à ladite baronnie ». — Pouvoir donné audit Gaultier par Gilles l'Epagneul, chevalier, secrétaire du Roi et de ses finances, baron de Rillé. — Foi et hommage rendu par Louis Chauveau, clerc tonsuré, du fief, terre et seigneurie du prieuré de Saint-Loup de Rillé, à deux chapeaux de roses, au jour du sacre, et à l'octave. — Aveux, fois et hommages et déclarations des fiefs : des Cartes et de Fresnay, rendus par Jeanne de Vaux, marquise de l'Espinay; — de Boussay, Champelos et Courcelles, par Michel-Séraphin des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly; — de Cremille, par Alexis de Jussac, chevalier, marquis de la Morinière ; — des Pins, etc., par Jean-Abel de Petit-Jean, chevalier, seigneur des Ormeaux; — de Beausseraie, par Jacques de Fortia, chevalier, seigneur du Plessis Fortia; — des dîmes de Saint-Martin, levées sur les fiefs du Plessis, Chançay, etc., par les chanoines de Saint-Martin de Tours; — du domaine de Saint-Denis, contenant 112 arpents, par Madeleine de Razilly, abbesse de Notre-Dame de Nyoiseau, prieure de Saint-Denis.

B. 38. (Registre.) — Petit in-folio, 76 feuillets, papier.

1718-1723. — Assises tenues par René Jouin et ses lieutenants. — Contestation entre Gilbert-Pierre-Pamphile de Martineau, écuyer, seigneur de la Fremontière, Isabelle d'Ecclesia, sa femme, et Renée, veuve de Pierre Brosseau,

qui refuse de payer pour ses cofrêcheurs. — Défense sous peine de 9 livres d'amende, pour la première fois, de laisser les cochons vaguer dans les rues et jardins. — Jugement contre René Maillard, seigneur du Boulay, pour les lods et ventes des terres acquises et partagées avec ses cohéritiers. — Enregistrement des arrêts du conseil, des 3, 7 et 9 février 1720, concernant la réunion des domaines, la réduction des pièces de 20 sous à 18 et de 10 à 9; l'évocation au conseil d'État du procès au sujet des billets de banque. — Installation de Claude Duveau en la charge de sergent. — Procès entre Marie Lemercier de la Rivière, veuve de Gilles l'Épagneul, baron de Rillé, et Henri Gousson, marchand, réclamant la levée des scellés apposés sur les biens, prétendus vacants, de la défunte Brard. — Délai accordé à Charles et Georges Montault, acquéreurs de la Cotinière, paroisse de Channay, pour prouver qu'ils ne doivent point foi et hommage de ladite terre. — Défense, sous peine de 20 livres d'amende, d'aller prendre du poisson dans l'étang privé d'eau après la grande sécheresse de mai et juin 1723, sous prétexte d'y cueillir de l'herbe.

B. 39. (Registre.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1735-1741. — Assises tenues par Charles Molan, bailli. — Cause remise entre Antoine Bonneaublanc, fermier général du prieuré de Rillé, et André-Donatien Pays, écuyer, gentilhomme de la vénerie du Roi, seigneur de Lathan, Breil, Malcombe, etc.—René-Simon Grandhomme, écuyer ordinaire du Roi, seigneur de Gizeux, Hommes, etc., condamné par défaut à payer à François Pallu, sieur de la Barrière, fermier de Rillé, 4,258 livres 7 sous 8 deniers de droits, pour l'acquisition, au prix de 51,100 livres, de la châtellenie des Cartes. — Provisions de la charge de bailli, accordées à Charles Molan, par Marie Lemercier, dame de Rillé, avec l'assentiment de Louis Frain de la Vrillière, chevalier, seigneur de Chemans, président et lieutenant général de la sénéchaussée de Baugé. — Jugement du bailli Molan, condamnant Martin Rabineau, métayer de la Giraudière, paroisse d'Hommes, à 120 livres d'indemnité, pour ravages commis sur ladite terre. — Poursuites en retrait féodal, par André Pays, seigneur de Lathan, des biens acquis par Louis Bouin, avocat postulant au siége de Rillé. — Procès de Jacques-André Fontaine, sieur du Mortier et de Boissé, contre Jacques-Marin Duval, tailleur, pour 4 années d'une rente de 44 boisseaux de froment et orge, sur la frêche des Douces. — Provisions de la charge d'huissier, en faveur de Nicolas Delaporte, praticien.

B. 40. (Registre.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1748-1758. — Audiences tenues à Savigné et Rillé par René Naurays et Pierre Huguet, baillis. — Lettre de Jean-Baptiste Leclerc, chevalier, baron de Rillé, seigneur de Channay, conseiller du Roi en la 5e chambre des enquêtes, accordant l'office de notaire à Louis-Honoré Blondeau. — Procès de Claude Barat, fermier général de Rillé, contre Zacharie Poulain, seigneur de la Ripaudière, et autres détenteurs de frêches dépendantes de ladite baronnie, pour le payement de rentes et devoirs seigneuriaux; — de Scholastique-Marthe-Françoise-Henriette de Goyet de Villesetier, dame dudit lieu et du Vivier des Landes, veuve de Charles-Louis-Joseph-Marie de Fesque, seigneur de la Roche-Boisseau, Marmande, etc., contre Martin Salmon, marchand, son débiteur; — de Henri de Charbon, écuyer, sieur de la Morellerie, Philippe d'Albert, duc de Luynes, et autres créanciers ou héritiers de Martin Douault, décédé, contre Jean Sénéchal, curateur à la succession vacante dudit Douault; — de Zacharie Poulain, chevalier, seigneur de la Ripaudière, contre Jeanne Bruneau, veuve d'Henri Dumoulin, René-Simon Grandhomme, seigneur de Gizeux, et autres qui finissent par se reconnaître censitaires ou vassaux dudit Poulain, à cause de son fief de Bessé. — Entérinement et ouverture du testament de Marie Grelin, en présence de Louis Thiot, curé de Rillé et autres héritiers de Louis Naudin, sieur de la Niverdière, receveur au grenier à sel de Baugé, créancier. — Ordonnance du Roi, défendant, sous peine de 10 livres d'amende, aux cabaretiers et autres marchands, de vendre et débiter du vin pendant les offices et après 8 heures en hiver et 10 heures en été. — Sentence du bailli qui enjoint au fournier de chauffer son four 3 fois par semaine, 2 heures après l'*Angelus,* et permet aux veuves, pauvres et petits ménages de faire des pains d'un demi-boisseau. — Jean-Baptiste Thiot, curé de Rillé, condamné à réformer son aveu, pour y avoir introduit des droits de chasse et pêche qui ne figurent point sur ceux de 1454 à 1616.

B. 41. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1565-1789. — Assises de Rillé. — Vente à réméré, pour 4 ans, des terres et seigneuries de la Mothe, contenant plusieurs métairies, moulin, etc., paroisse de Villebernin, du Puydoré, dite paroisse, et des Augers, paroisse d'Onzain, par Jean-Louis Chauveron, chevalier, à Anne Lecoustelier, dame de la Galaisière, pour 4,000 livres. — Rapport d'une discussion entre les officiers de Rillé et ceux de Château-la-Vallière, venus prendre des informations, à

la requête du greffier et de son clerc, à cause de la disparition de pièces relatives à des procès importants. — Interrogatoires, enquêtes, etc., au sujet : d'un vol de 330 livres, commis par René Quinoiseau, chez Toussaint Royer, marchand, son oncle; — d'un domestique, roué de coups par son maître Jean Allard, sergent royal. — Visite du corps de Pierre Tulasne, enterré depuis 8 jours, par André et Urbain Coudray, chirurgiens, qui y trouvent de graves blessures faites avec un instrument contondant. — Prolongation du bail de la seigneurie des Hayes, paroisse de Channay, à la requête du curateur institué à la succession vacante de François-Martin de Savonnières, chevalier, marquis de la Roche. — Information des vie, mœurs et religion de René Jouin, pourvu de la charge de bailli. — Poursuites de Jacques Roger contre Michel Desannay, qui avait trompé et rendue grosse Jeanne, sa fille, mineure; sentence qui condamne provisoirement Desannay, à donner 90 livres, pour frais de couches, etc. — Dépositions de Léonard François de Renard, chevalier, seigneur de Baudelan, et autres, au sujet du trouble occasionné par quatre verriers. — Comparutions aux assises, d'Élisabeth Mariet, âgée de 22 ans, et de Marguerite Tulasne, veuve d'André Leroy, âgée de 38 ans, qui, voulant obéir à l'ordonnance de Henri II, roi de France, déclarent leur grossesse, par le fait de Louis Montault, qui a promis mariage, et de Jacques Denis, qui se dit innocent. — Jugement par défaut contre François de la Brousse ou Berousse, chanoine régulier, prieur-curé de Channay, pour avoir fait charroyer, un dimanche, des gerbes provenant de dîmes. — Rapports d'assignations adressées, en 1789, aux auteurs de troubles, séditions et arrestations de blés en la paroisse de Channay, et à divers témoins.

La Roche-Baschet.

B. 42. (Registre.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

1572. — « Assizes de la seigneurie de la Roche-Baschet teneues audict lieu par nous Charles Vinde, licentié es loix, pour l'absence de Mons. le séneschal, pour noble et puissant seigneur Anthoine de la Roche-Fatton, escuyer et damoiselle Loise du Puy, le 30 et penultiesme jour de mai 1572; François Boynard, procureur à Chinon et Yves Lenain, advocat audit lieu. » — Jugements par défaut prononcés : contre Jean Joubert et autres, pour les arrérages d'une rente de 18 boisseaux de froment, assignée sur la frêche des Grignons; — contre François Duperche, François Dubois et Pierre Foucault, écuyers; Jean Scollin, écuyer, sieur de la Touche; Martin Ruzé, seigneur de Bois-Bouchard, faute de déclaration et d'exhibition de contrats. — Extrait des ajournements baillés par Bernard Lecompte, sergent, à Jeanne de Marans, dame de Nueil, et à François de Chergé, pour apporter leurs titres; — à Sébastien, François et Gilles Martinet, pour faire la déclaration d'une rente de 24 boisseaux de froment et 6 de seigle; — à Martin Richer, chevalier, seigneur de Bois-Bouchard, poursuivant Claude Thibault et autres, débiteurs d'une rente en frêche de 27 boisseaux d'avoine.

Baronnie archiépiscopale de Tours.

B. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1703-1772. — Greffe de ladite baronnie. — Accord entre les religieuses de l'Union-Chrétienne de Tours, rue Chaude, et Anne Girard, veuve de Jean Testelet, vivant orfèvre à Nevers, qui donne son mobilier, et 2,600 livres pour être logée, nourrie et entretenue, toute sa vie, en leur communauté. — Testament de ladite Girard, léguant 120 livres et divers meubles à Louise Rolland, qui l'avait servie, presque gratuitement, pendant 40 ans. — Appositions de scellés sur les meubles et effets : de Marguerite Boyer, veuve de François Delalande, rue Chaude, paroisse de Saint-Vincent; — de Françoise Beluche, veuve de Pierre Bouchard, maître passementier, rue de la Scellerie; — de Marie-Anne Hébert, décédée au couvent de l'Union-Chrétienne. — Testament de ladite Hébert, léguant 24 sous à chacune des filles qui porteront son cercueil; 12 livres aux douze pauvres qui assisteront à la messe et suivront son corps jusqu'au cimetière; 200 livres à ceux de la paroisse Saint-Vincent; 400 livres pour deux annuels de messes en l'église de sa paroisse et en celle des dames de l'Union-Chrétienne; 1,000 livres pour la sacristie desdites dames; à Marie Doré et Anne Jousset, religieuses, chacune 100 livres; à sa servante, autant de 100 livres qu'elle l'aura servie d'années; — assignations données à Jean de Cop, écuyer, seigneur de Pocé, aux demoiselles Soulas, à André Hébert, chevalier, seigneur de Castellanne, héritiers et autres, pour prendre connaissance dudit testament, trouvé après les partages faits. — Inventaire des meubles et effets d'Ange Bernard Jacquemin, maître d'écriture, à la requête d'Anne-Morin, femme séparée de biens de Jean Heurteloup, sa propriétaire, et de Jean-Bernard Jacquemin, arpenteur géomètre, rue de l'Aumône, son fils. — Sommations faites à divers propriétaires pour le payement des devoirs dus au fief de la baronnie archiépiscopale de Tours.

Baronnie de Véretz.

B. 44. (Liasse.) — 25 pièces, papier, 1 plan.

1718-1740. — Greffe de ladite baronnie. — Sentence de Claude Foucquet, bailli de la baronnie de Véretz,

déclarant exécutoire la vente faite, en 1692, par Martin Joubert à René Hamelin et Marie Brédif, sa femme, et condamnant cette dernière et Urbain Guerche, son second mari, à payer 300 livres, restant du capital, et 315 livres pour 21 années d'intérêts. — Inventaires des meubles et effets : de Madeleine Blanchard, femme de Louis-Antoine Sergent, marchand à Véretz ; — de Pierre Malmouche ; — de Denis Thibault, sieur de la Thibaudière, à la requête d'Agnès Robert, sa femme et donataire. — Plan et arpentage par Cuisnier des Blinières, arpenteur en la maîtrise de Tours, d'une pièce de terre en litige entre René Sergent, ex-fermier de la baronnie de Véretz, et Jean Parmentier, bourgeois de Tours. — Ordonnance de Pierre Brunellière, enjoignant, sous peine de 3 livres d'amende, d'attacher des landons au col des chiens, pour les empêcher de manger des raisins. — Commission donnée par Jean Adriansin de Casant, bailli, à Françoise Angot, veuve de Jacques Rouillé, bourgeois de Tours, pour découvrir les particuliers qui, par malice, avaient coupé ras terre, sans les emporter, onze gros ceps d'une treille de Massédoux, chargée de fruits. — Ordonnances : du bailli qui, sur la plainte des habitants d'être réveillés toutes les nuits, surtout le dimanche, défend aux cabaretiers, aubergistes, taverniers, etc., de donner à boire passé 10 heures en été et 9 heures en hiver, sous peine d'une amende de 10 livres contre chaque vendeur et buveur; — de Georges Terrien, huissier de l'archiépiscopalité, enjoignant aux vassaux de la baronnie de venir travailler dans le parc pour acquitter les corvées arriérées. — Abonnement des vendanges du clos commun de Véretz, fixé au 24 octobre 1740, par François Bruère, avec défense d'y contrevenir, sous peine de confiscation et de 20 livres d'amende au profit des pauvres.

Monnaie de Tours.

B. 45. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1337-1772. — Recueil imprimé des lettres patentes des rois de France de 1337 à 1676, confirmant les privilèges accordés aux officiers et ouvriers de la Monnaie de Tours. — Édits de Louis XIV, concernant la juridiction de la cour des monnaies, la création d'officiers et le remplacement du marteau par un moulin, pour la fabrication des espèces d'or et d'argent. — Évaluation et tarif du prix des barres, lingots, espèces anciennes, matières et vaisselles d'or et d'argent, à payer aux hôtels des monnaies ou par les changeurs. — Arrêts du conseil d'État, déclarations, lettres patentes, édits : portant règlement pour les matières d'or et d'argent; — ordonnant que lesdites matières provenant des prises faites en mer soient portées aux hôtels des monnaies ou aux changes les plus proches; — prescrivant aux essayeurs la manière de constater le poids des lingots à essayer; — portant règlement pour les joailliers faussetiers, — enjoignant aux maîtres orfèvres qui n'ont pas de boutiques ou veulent s'absenter, de remettre leurs poinçons au bureau de la communauté, et fixant l'époque où une absence trop prolongée rendrait leur place vacante ; — ordonnant la fabrication de 800,000 marcs d'espèces en cuivre dans diverses monnaies ; — concernant les ouvrages d'or et d'argent venant de l'étranger; — fixant le prix des piastres du Pérou, dites aux Deux Globes ; — portant création d'un guidon et de 200 archers dans la compagnie du prévôt général des monnaies ; — défendant de donner ou recevoir les pièces dites de 4 sous, décriées par édit de 1726; — déterminant la valeur des pièces effacées et reconnues de fabrication moderne ; — supprimant, en janvier 1772, les monnaies de Caen, Tours, Poitiers, etc.

B. 46. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1551-1636. — Procès-verbal d'une discussion entre Gilbert Coiffier, maire de Tours, et les sieurs Guillaume Habert, prévôt de la monnaie, et Étienne Boislève, prévôt des ouvriers, qui refusaient de prendre, pour aller au-devant du roi venant à Tours, le costume prescrit par le corps de ville, prétendant assister à la cérémonie comme membres dudit corps. — Copie d'une lettre d'Henri II, roi de France, annonçant qu'on a fini par découvrir le secret de reconnaître facilement la plus légère altération dans les monnaies, et réglant la valeu des espèces à venir, savoir : les doubles Henri d'or 5 livres, simples 50 sous, les écus d'or sol 46 sous, les testons d'argent 11 sous 4 deniers. — Requête d'Antoine Guyonnière demandant aux maire et échevins une récompense pour avoir fait connaître, saisir et exécuter des malvivants qui, sans les rogner, allégeaient des pièces d'or en les jetant dans des fioles de verre contenant de l'eau-forte et autres drogues. — Arrêt de la cour des monnaies autorisant Jacques Prieur, ex-maître de celle de Tours, conducteur des engins servant à fabriquer des jetons et pièces de plaisir pour le roi, à disposer pour le conseil de Sa Majesté des 2,000 jetons qu'il vient de fabriquer, à la condition de n'en plus faire sans commande. — Ordonnance de M. de Besançon, commissaire du roi à Tours, pour la distribution de 14,000 douzains aux pauvres habitants de ladite ville, menacés de mourir de faim, les boulangers, bouchers et autres marchands de denrées refusant obstinément de recevoir leurs pièces d'or ou d'argent, presque effacées. — Lettres du maire de Tours à Louis XIV, blâmant les abus commis par les officiers de la monnaie au sujet de leurs privilèges.

B. 47. (Liasse.) — 42 pièces, imprimées.

1773-1789. — Évaluation et tarif des prix à payer par les monnaies et bureaux de change pour les espèces de France, vieilles et hors de cours, les espèces étrangères, les vaisselles, etc., d'or et d'argent.—Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts : portant règlement pour la fabrication des monnaies; — ordonnant de n'employer que comme appoint dans les payements les pièces de 6, 12 et 24 sous; — concernant les marchands et artisans privilégiés de la prévôté de l'hôtel du roi; — réunissant en un seul corps à Paris, les orfèvres, tireurs d'or, batteurs d'or et d'argent; — rétablissant l'office de général provincial subsidiaire des monnaies pour la ville de Lyon; — supprimant l'office de directeur de la Monnaie de Perpignan, créé par édit de 1770, pour le rétablir en titre d'office héréditaire; — défendant, pour cause d'abus, de délivrer en sacs les pièces de 6 liards et de 2 sous; — réglant la manière de faire à l'avenir les élections des syndics et adjoints et des gardes jurés des communautés d'orfèvres, joailliers, lapidaires et horlogers; — supprimant l'une des professions de lapidaires privilégiés et réunissant l'autre à celle des orfèvres joailliers, tireurs et batteurs d'or privilégiés; — renouvelant et confirmant les privilèges des monnayeurs, ajusteurs et tailleuses; — ordonnant, le 11 janvier 1785, une gratification de 120,000 livres sur les tailles, pour pertes occasionnées par les gelées, grêles, orages, incendies et mortalité de bestiaux; — fixant la valeur de l'or relativement à l'argent; — portant règlement pour la fabrication des espèces, et augmentation des droits des officiers sur la conversion de l'or et l'argent; — autorisant les orfèvres à travailler au titre de 18 karats les menus ouvrages d'or.

B. 48. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1747-1785. — Arrêts de la cour des monnaies de Paris : enjoignant aux officiers de son ressort d'être plus exacts dans leurs fonctions et de faire fréquemment des visites chez tous les justiciables; — ordonnant l'exécution des règlements concernant les vaisselles, bijoux et ouvrages d'or et d'argent venant de l'étranger; — confirmant les officiers dans le droit de faire seuls tous actes de juridiction dans les hôtels des monnaies; — défendant de mêler diverses sortes d'espèces d'argent et de billon dans un même sac; — portant règlement pour les délivrances des espèces monnayées, les procès-verbaux desdites délivrances, les registres et le nombre de deniers qui doivent être emboîtés par chaque délivrance; — défendant à tous marchands, manouvriers et autres, de refuser en payement les pièces d'or, d'argent et de billon dont l'empreinte sera visible, à peine d'emprisonnement et d'être puni comme billonneur; — réglant le service des archers de la prévôté générale des monnaies; — défendant de faire entrer dans le royaume des espèces de billon et de cuivre de fabrique étrangère, sous peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende; — ordonnant information contre les auteurs du faux bruit d'une prétendue réforme des pièces de 6 sous; — défendant aux officiers priseurs de vendre à l'enchère de l'argenterie ou de la vaiselle d'argent, sous les peines portées dans la déclaration de 1689; — condamnant Busché, joaillier, et Tournier, metteur en œuvre, aux galères pendant 9 ans pour avoir fait et vendu des lingots d'argent fourrés, et Marie Golin à 10 livres d'amende pour avoir distribué, sciemment, des pièces de monnaie décriées.

B. 49. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 63 pièces, papier.

1679-1682. — Comparution, au greffe de la monnaie, de Pierre Jacopin et Jacques Chesnon, gardes jurés des orfèvres de Tours, en retard de 26 jours pour désigner leurs remplaçants : le premier, catholique, donne pour motif que ceux de sa religion sont trois fois moins nombreux que les protestants, lesquels voudraient primer en tout. — Ordonnance de la monnaie enjoignant aux maîtres orfèvres de se trouver autant de catholiques que de protestants aux élections de jurés et gardes, et de n'élire, jusqu'à nouvel ordre, que des catholiques, sous peine de nullité et de 50 livres d'amende. — Nomination de deux gardes jurés catholiques par trois maîtres de ladite religion, les protestants ayant refusé de voter, alléguant que les élections n'étaient plus libres. — Inventaire des papiers de la maîtrise par lesdits gardes, en présence d'un juge de la monnaie; — discussion au sujet de la disparition d'un traité fait entre tous les maîtres, sur le droit de seigneuriage. — Nomination d'un garde du contre-poinçon et de deux gardes jurés, par les orfèvres du Mans. — Rapports des visites faites chez les maîtres orfèvres de ladite ville, de 1679 à 1682, par Jean Tripier et Jacques Pilleau, gardes jurés. — Réception de Michel Fillon, pourvu par le roi de l'office de premier huissier audiencier en la monnaie de Tours.

B. 50. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1683-1685. — Nomination de Jean Baubé pour garde juré des orfèvres, sur l'ordonnance du procureur du roi, malgré l'opposition d'Isaac Delaboissière, Mathieu Guérin, Aaron Regnou, et Daniel Norieux, protestants, qui avaient refusé de lui donner leurs suffrages. — Discussion entre

Pierre Gastineau et Louis Grémy, orfèvres de Blois, réélus, par surprise, jurés pour deux ans, et Henri Yvert et Étienne Lubin, plaidant pour les faire déguerpir. — Sentence de la monnaie qui ordonne une nouvelle assemblée formée d'autant de catholiques que de protestants et défend d'élire plus d'un des jurés sortants. — Arrêt de la cour des monnaies de Paris, défendant aux orfèvres de Blois de recevoir des protestants dans leur communauté tant que ceux de ladite religion seront plus nombreux que les sujets catholiques. — Réceptions de Louis Rabault et de Jean et Jacques Baubé, fils de maître, qui donnent pour caution la valeur de 10 marcs d'argent. — Appel de Baubé, Jacopin, Berger et Guérin, orfèvres catholiques à Tours, contre les juges et le procureur de la monnaie, qui avaient autorisé la réception de Daniel Delaboissière, protestant, et porté ainsi le nombre des religionnaires à quinze quand celui des catholiques n'était que de neuf. — Lettre de Jacques Besnard, orfèvre à Châteaudun, priant Norieux, orfèvre rue des Quenouilles à Tours, de lui fabriquer, graver d'un G et faire insculper un poinçon, tous ses confrères ayant quitté le pays et emporté ledit instrument exigé par la monnaie. — Amendes prononcées par les juges gardes contre divers orfèvres de Tours dont les ouvrages d'argent avaient été trouvés inférieurs au titre prescrit. — Rapport des visites et saisies faites par Pajolin, huissier de la monnaie, assisté de deux gardes jurés chez les maîtres orfèvres de Blois et autres travaillant en chambre. — Ordonnance de Louis-François Bouchet, marquis de Sourches, grand prévôt de France, pour que les objets saisis sur les orfèvres à Chambord, pendant le séjour du Roi, soient adressés au procureur de la monnaie de Tours et soumis à l'essayeur. — Insculpation des poinçons de Corneil, Boureau, Gaudin, Hamonnet, Baudry, Pinault et Leclerc, fondeurs-balanciers à Tours.

B. 51. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

1686-1687. — Signification adressée, à la requête d'Isaac Convers, maître orfèvre de Châteaudun, à ceux de Blois, qui refusaient de l'admettre en leur communauté, ni en celle de Romorantin, sous prétexte qu'il n'y avait aucun droit. — Jugement qui condamne ledit Convers aux dépens, pour avoir fait des ouvrages d'orfèvrerie, avec sa femme et sa fille, sans autorisation. — Déclaration du Roi portant qu'à partir du 15 août 1686, les louis d'or et pistoles d'Espagne, de poids, vaudront 12 livres 10 sous et les écus d'or 5 livres 19 sous. — Nouveau tarif des espèces d'or décriées par la déclaration du 27 juillet 1686, comprenant les doubles Henry, lis d'or, jacobus vieux et nouveaux, guinées, nobles à la rose, etc. — Interrogatoires de Croix, couvreur, rue des Récolets ; de Dimanche, son compagnon ; de François Paillard, chapelier, et de Marie Durand, locataires de la maison, rue de l'Écorcherie, où ledit Croix avait trouvé et porté chez un orfèvre 7 onces 4 gros d'argent en barres. — Saisie de deux boîtes remplies de bijoux d'or et d'argent sur Catherine Grémy, veuve de Claude Gaucher, fourbisseur d'épées à Blois. — Discussion, au sujet de la préséance, entre Jacques Chesnon et Abraham Renou, orfèvres à Tours. — Insculpation du nouveau poinçon de Rachel Bertin, veuve de Pierre Lesuire, sieur de la Touche, orfèvre à Loudun, continuant ledit métier avec son fils. — Reconnaissance des papiers et remembrances remis au greffier de la monnaie par Étienne Gaucher, notaire royal, son commis révoqué. — Arrêt de la cour des monnaies ordonnant aux orfèvres de Blois d'admettre dans leur corps Pierre Grousset, religionnaire, sur preuves attestées par notaires qu'ils ne sont que treize maîtres au lieu de quinze, dont sept catholiques.

B. 52. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1693-1715. — Réception de François Berger, élu garde juré des orfèvres de Tours, le poinçon de son prédécesseur biffé et le nouveau, portant la lettre S, insculpé sur la table de cuivre de la monnaie. — Martin Dugué et Mathieu Turpin acceptés pour monnayeurs après épreuve faite de leur talent. — Assemblée des orfèvres de Tours, conférant la jurande à Daniel Delaboissière. — Commission donnée par Bernardin Jouaneaux, sous-fermier des droits de marque de l'or et l'argent de la ville de Blois, à Jacques Baubé, orfèvre, fermier des mêmes droits en la généralité de Tours, pour faire insculper le poinçon servant à marquer les ouvrages des orfèvres de Blois et portant l'empreinte de deux étoiles l'une dans l'autre. — Rapports de visites par les gardes jurés. — Ouvertures de paquets envoyés de Paris et contenant les poinçons et matrices de louis, écus et leurs diminutifs. — Inventaire des espèces et matières d'or et d'argent existant à la monnaie le 1er janvier 1710, produisant 230 marcs 18 deniers 12 grains de louis d'or vieux, lingots d'or, flans de louis d'or, cisailles et rebuts de fonte, et 24,262 marcs 5 onces 6 deniers 12 grains d'argent en écus, diminutifs d'écus, cisailles, lames, reste de fonte, vaisselle plate et montée, jetons de France, lingots, etc. — Arrêt du conseil ordonnant la confiscation des louis d'or, pistoles d'Espagne, écus, et des pièces de 4 livres de Flandre, trouvés entre les mains des particuliers et dans les meubles des saisis ou décédés. — Visite en 1714 des matières d'or et d'argent, estimées 46,767 livres 8 sous 6 deniers.

B. 53. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1715-1783. — Répartition d'une somme de 70 livres, taxée par l'intendant Chauvelin sur les officiers de la monnaie pour parfaire celle de 48,459 livres 10 sous, levée sur les habitants de Tours, afin de dédommager le conseil de ville de sa perte sur les blés achetés en 1713, à la suite d'une grande disette. — État des orfèvres, en boutique ou non, existant en la généralité et dans le ressort de la monnaie de Tours. — Mémoires de frais de voyage à Vihiers, Saumur, etc., et de repas entre les prévôts, juges gardes, etc. — Sentence de la cour des monnaies autorisant Antoinette Lailler, fille de Robert Lailler, ex-prévôt des monnayeurs, et Louise Lailler, fille de Jean Hubert, ex-monnayeur, à se présenter pour être reçues tailleuses. — Lettre du ministre Foullon à M. Duclnzel, concernant une fabrique de pièces fausses de 2 sous circulant en France, qui n'a pu être découverte, et qu'on suppose établie dans une des îles de Jersey ou de Guernezey. — Arrêt portant règlement des droits des changeurs de la généralité de Tours. — Mémoire adressé à M. d'Ormesson contre la cour des monnaies de Paris, pour avoir annulé un jugement rendu par celle de Tours contre un nommé Camille, de Mayenne; — extrait de ce jugement qui condamne ledit Camille à 500 livres d'amende pour exercice d'orfévrerie sans qualité; à 3,000 livres pour ouvrages faits à bas titre, à l'amende et à la corde pour emploi de faux poinçons.

B. 54. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1716-1729. — Dépôt au greffe de la monnaie de sept timbales, saisies par les gardes jurés sur Aignan Itasse, orfévre à Orléans, faute d'une marque visible; — ledit Itasse condamné à renouveler son poinçon. — Bissage de poinçons et matrices à l'effigie de Louis XIV, après son décès. — Rapport sur un envoi de 350 louis d'or de fausse fabrique, fait au sieur Grassin, trésorier général des monnaies. — Insculpation de nouveaux poinçons pour les syndics et jurés gardes, Jean Charpentier, maître orfévre à Chinon; François Guillon, à Orléans; Isaac de Villiers et Antoine Trinquart, à Blois; Casimir Rousseau, au Mans; Jacques Couturier, à Tours, etc. — Mathurin Roze autorisé à établir une distillerie au Mans, à la condition de tolérer les visites ordinaires des jurés gardes de la communauté des orfévres. — Extrait d'une lettre du ministre Law, ordonnant la fonte de toutes les espèces et matières d'or et d'argent pour une nouvelle fabrication. — Refonte, en 1722, de 6,158 quarts d'écus, produisant 152 marcs. — Inventaire des espèces d'or et d'argent restées à la monnaie au 31 décembre 1722, évaluées 192,971 livres; audit jour 1727, estimées 286,679 livres, et en 1729, 256,502 livres. — Règlement pour les monnayeurs et ajusteurs.

B. 55. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1731-1733. — Remise par les juges gardes à François Riverain de la Tremblaye, marchand à Château-du-Loir, du prix des vieilles espèces saisies entre ses mains, en conséquence d'un arrêt de la cour qui avait cassé celui de Tours. — Ordonnance qui oblige les monnayeurs à réparer les presses et autres ustensiles dont le mauvais état ralentit le travail. — Réceptions : de Jean Chrétien, René Louvet et autres, orfévres, à Chinon, Mayenne, Tours, etc.; — de Jacques Cormeille et Pierre Dumesnil, maîtres fondeurs balanciers à Tours. — Visites des gardes jurés chez leurs confrères, pour constater les fraudes. — Vérifications des balances et fléaux du change. — Provisions des offices de conseiller avocat du roi en la monnaie, accordées à Pierre Davin, prêtre de l'oratoire, professeur en théologie; — de tailleuse à Marie, veuve de Jean Tardif, écuyer, valet de garde-robe de Monsieur, frère de Louis XIV, et de monnayeur à Jean Tardif, son fils. — Différend entre les orfévres de Saumur et Joseph Fremy, qui, d'orfévre devenu changeur, fabriquait et vendait toujours de l'orfévrerie. — Plaintes du procureur de la monnaie d'Angers contre les orfévres de cette ville, prétendant qu'ils ne sont pas justiciables de celle de Tours. — Défense faite à Gabriel Rousseau, orfévre à Mayenne, reçu en la monnaie de Tours, de répondre aux poursuites dirigées contre lui, à ce sujet, par celle d'Angers. — Commission accordée aux orfévres du Mans, pour opérer des saisies, à leurs risques et périls, sur les trafiquants de vaisselles et autres ouvrages d'or et d'argent, vieux ou neufs. — Vérification des espèces restant en la monnaie au 31 décembre; en 1731 elles sont estimées 158,067 livres; en 1732, 136,780, et en 1733, 126,161 livres.

B. 56. (Liasses.) — 109 pièces, papier.

1734-1738. — Information des vie et mœurs de Pierre Petiteau, pourvu par le Roi de l'office de trésorier directeur de la monnaie. — Requêtes des orfévres et ordonnances des juges gardes contre les marchands et colporteurs de pièces d'orfévrerie à bas titre. — Poursuites contre Jean Guillon, notaire à Saumur, qui, dans les ventes à l'enchère, se faisait adjuger les vaisselles d'argent et les

revendait à profit. — Commission rogatoire donnée par le juge garde, Roze, à Jahan, sénéchal de Richelieu, pour faire saisir les ouvrages d'orfévrerie apportés aux marchés et foires de ladite ville par Beaujardin et autres, orfévres de Loudun et Chinon. — Réceptions : de Jean Guesnot, maître orfévre à Mamers; de Pierre Baubé, André Fournier et Jean Renou, à Tours; de Charles Pousset, à Loudun; de Pierre Carreau, à Chinon. — Élections de grand'-gardes et gardes jurés. — Inventaire des meubles et ustensiles de la monnaie de Tours. — Provisions des offices : de lieutenant des monnayeurs, accordées à Jean Douin, avocat; de prévôt à Robert Lailler, ancien président en l'élection de Tours; d'huissier des monnaies, mines et minières, à André Négrier et Michel Launay; de monnayeur, à Jean Renazé. — Poursuites : contre Prieur, quincaillier, près le portail Saint-Denis, qui ajoutait à son commerce celui d'orfévrerie de mauvais aloi; — contre les héritiers de Jean-Baptiste Jouan, chanoine de Saint-Gatien, refusant de porter au change l'argenterie, estimée 3,000 livres. — Rapport d'un commencement d'incendie en l'atelier de blanchiment, construit en colombage, et qui menaçait de brûler la maison de ville et le palais. — Inventaire des meubles et effets de Petit, graveur. — Procès-verbaux des lingots, etc., d'or et d'argent restant à la monnaie au 31 décembre de chaque année.

B. 57. (Liasse.) — 151 pieces, papier.

1739-1744. — Levée des scellés et contre-scellés apposés en la maison, rue du Petit-Soleil, de Christophe Chicoisneau, juge au présidial, à la requête de Julien Leriche, grand archidiacre, exécuteur testamentaire, et du procureur du Roi en la monnaie; — pesage de la vaisselle etc. d'argent. — Différend entre Michel Morin, changeur en titre, et le sieur Allaire, marchand drapier en gros, Marie Archambault, sa femme, ses créanciers, qui lui avaient, dans son bureau, enlevé avec violence deux sacs contenant 1,047 livres; — interrogatoires de la femme et du mari; — déposition de témoins. — Élections de gardes jurés par les orfévres de Tours, le Mans, etc. — Informations sur les vie, mœurs et religion de Jean Douin et Jacques Lailler, postulant l'office de monnayeur; — de Marie Cheynel et Marie Beluche celui de tailleuse. — Réparations à faire aux presses, balanciers, etc., ruinés par la fabrication des pièces de 24 deniers. — Bassereau, huissier, condamné par corps à porter au change toute la vaisselle d'argent, figurant dans l'inventaire fait après le décès de Duval Dunoyer, bourgeois de Tours. — Saisie d'une épée et de deux cannes à pommes d'or, sur Jacques Dugé, marchand forain, du Mans. — Publication, au pilori du marché de Tours, par un huissier et son trompette, d'une sommation faite à Laurent Perineau pour assister à l'essai des argenteries saisies sur lui. — Inventaire des pièces restant au change le dernier jour de décembre 1740, donnant 1,392 marcs d'or et argent et 34 sacs de 1,200 livres en espèces. — Rapports de visites faites chez les orfévres par les juges gardes de la monnaie, et les jurés. — Dépenses des orfévres de Tours : pour l'élection de deux gardes jurés, 20 livres 13 sous; pour l'insculpation de leur nouveau poinçon, 27 livres 19 sous. — Ordonnance des juges gardes, condamnant Pierre Gouault, Clément Hardouin, Gaudin et les frères Senard, horlogers, à fermer leurs boutiques, ouvertes sans permission. — Pièces existant au change à la fin de 1744, estimées 114,690 livres.

B. 58. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 148 pièces, papier.

1745-1747. — Élections de gardes jurés par les orfévres de Tours et du Mans. — Réceptions de Michel Ridoullet, Ambroise Gletraye, René Pilleau, Jacques Lejetté et Nicolas Mille comme maîtres à Loudun, le Mans et Mayenne. — Ordonnance pour l'acquisition, au prix de 100 livres, d'une armoire à deux clefs contenant un coffre fermé par deux cadenas où seront déposés les poinçons, matrices et quarrés. — État des vacations payées aux officiers de la monnaie pour la réception de deux gardes jurés et la marque de leur poinçon, s'élevant à 43 livres 8 sous. — Procédure contre Auguste Gastault, huissier à Saumur qui, aux enchères, vendait les ouvrages d'or et d'argent avec les autres effets. — Certificat d'apprentissage de François Jamineau, sieur de Beaujardin, orfévre à Loudun et de Jean Chandesris, à Tours. — François Lavandier, marchand bijoutier en Lorraine, autorisé à vendre par loterie ses marchandises ainsi que les ouvrages d'or et d'argent qui sont en règle. — Visite et remise au serrurier, pour être biffés, de 1609 quarrés et des poinçons et matrices ayant servi de 1726 à 1745. — Provisions de l'office de procureur de la monnaie pour Michel Douineau de Vaudour. — Inventaire, au 31 décembre 1746, donnant 1,460 marcs, en cisailles, etc. d'or, argent et billon, plus en pièces courantes 42 doubles louis, 26 sacs de 1,200 livres en écus, etc. — Ordonnance de la monnaie, enjoignant aux syndics et jurés de la communauté de Tours, de visiter tous les ouvrages d'orfévrerie à bas titre et sans contremarque, portés aux foires et marchés. — Sentence qui ordonne la confiscation de ceux mis en vente par Pierre Prévost et Jean Charpentier, orfévres à Richelieu. — Jamineau, dit Beaujardin, orfévre à Loudun, condamné à 60 livres, etc.,

pour avoir mis en vente, au lieu de les fondre, divers objets d'argent qu'il avait achetés du sieur de Mondion, lieutenant de cavalerie.

B. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 102 pièces, papier.

1748-1753. — Adjudication des effets d'Alexandre Guillon, juge garde décédé, faite à la requête de Marie Briffault, sa femme. — Inventaire des meubles du change, par Antoine Roze, ancien juge garde, Pierre Dreux, son successeur et David Langlade, contrôleur contre-garde. — Requête des orfévres de Tours contre les courtiers et colporteurs, entre autres contre la dame Blé, marchande qui, se croyant autorisée par un long usage, vend toute sorte de vaisselle d'or et d'argent, de perles, pierreries etc., et en débite plus à elle seule que la communauté. — Sentence définitive condamnant Auguste Gastault, premier huissier de la prévôté de Saumur; François Dupré, sergent et François Fleur-de-Pied, recors, à 280 livres, pour avoir vendu au marché de Loudun un gobelet d'argent, saisi sur Jean Bonnecompagne, procureur. — Dépôt à la monnaie, par Couturier, orfévre, d'une tasse ronde à boucles, portant le nom de Guerche, qu'un particulier de Souzay lui avait proposé d'acheter. — Ordonnance des juges gardes, défendant au marquis de Rastignac, héritier de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, décédé, de prendre les vaisselles d'argent, pesant 6 à 700 marcs. — Inventaire des pièces confisquées depuis plusieurs années. — Enquête relative à la lettre E, omise par les graveurs sur un quarré à doubles louis, dont l'erreur n'avait été reconnue qu'après le monnayage et la délivrance des pièces. — Arrêt condamnant Nicolas Hubert, teinturier et autres à être admonestés et à 3 livres d'aumône, applicable au pain des prisonniers, pour avoir répandu un faux bruit de diminution sur les pièces de 2 sous, et les avoir refusées pour leur valeur réelle.

B. 60. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1742-1763. — Réception d'Antoine Herbault, pourvu d'une maîtrise d'orfévre à Chinon. — Appositions de scellés sur les effets de Laurent Lecourt, prévôt d'Antogny, en l'église Saint-Martin, et essayeur en la monnaie; — inventaire, estimation et vente desdits meubles, à la requête de Louise Lecourt, veuve de Michel Morin, essayeur et de Claude Lecourt, fille majeure. — Réception de Marie Chicoisneau, fille de monnayeur, pourvue de l'office d'ajusteuse. — État des monnayeurs, ajusteurs et tailleuses de la monnaie; noms, âges et qualités de leurs enfants. — État des poinçons, au nombre de 730, pour lettres, chiffres, couronnes, fleurs de lys, palmes, etc., emportés à l'hôpital par Jean Perrier, graveur, comme lui appartenant, et que son successeur réclame. — Rapport de Pierre Petiteau, directeur, contre les religieux de Bourgueil qui, au lieu d'apporter directement à la monnaie l'argenterie de leur église, pesant 55 marcs, l'avaient remise au sieur Baubé, orfévre. — Réceptions: de Pierre Guenault, orfévre, à Loches; — de Mathieu Douin, ajusteur et prévôt; de Charles Gautier de Migny, monnayeur. — Mémoires des officiers de la monnaie à M. l'Escalopier, lui demandant, ce qui leur est accordé, le rétablissement de leurs priviléges, souvent discutés par les maires et les collecteurs des tailles, entre autres, l'entrée franche pour chacun, de 15 poinçons de vin, 600 coterets et 6 cordes de gros bois, par an, récoltés ou achetés. — Arrêt du conseil d'État, rendu à la requête de Pierre Henriet, adjudicataire des fermes générales unies, excluant desdits priviléges, les droits d'aide sur les vins, boissons et denrées, faisant partie de ladite ferme. — Scellés apposés sur les caisses, etc., de Pierre Petiteau, directeur trésorier, après son décès; — inventaire fait à la requête de Jeanne Basile, sa veuve et de ses enfants et gendres.

B. 61. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1763-1764. — Envoi par la monnaie de Tours aux affinages de Paris, d'un lingot d'or à bas titre, pour y être porté au titre convenable — Réception de Julien Bretonneau en l'office de changeur à Baugé après serment pris et vérification faite de ses poids et balances. — Assignations données à Jacques Cormier de la Picardière, écuyer, sieur de la Fontaine; Jacques Dufrémentel, chanoine de Saint-Martin, avocat; Urbain Gaultier, conseiller et avocat au présidial, pour donner leur avis sur la religion et les mœurs de Pierre Augustin Delaroche de la Ribellerie, pourvu de l'office de greffier. — Fonte de pièces d'or et d'argent à bas titre et biffées, trouvées en la chambre de délivrance après 38 ans de séjour. — Réception de François Chabert, écuyer, pourvu de l'office de directeur. — Saisie de cuillères, boutons, gobelets, etc., chez divers orfévres, pour les donner à l'essayeur. — Signification auxdits orfévres de comparaître à l'audience pour se voir condamner à 3,000 livres d'amende, etc. — Mémoire des travaux faits par Nicolas Barat, charpentier, pour l'augmentation de la monnaie. — Saisie de tous les outils et ouvrages d'or et d'argent, trouvés en l'atelier de Jean Dampigie, orfévre chambrelan, par les gardes jurés du Mans et Nicolas Dronis contrôleur, contre-garde de la monnaie. — Visites des orfévres de Chinon, Loudun, Richelieu et Amboise par

Charles Drouis. — Procédure entre le procureur de la monnaie et Pierre Carreau, orfévre à Chinon, qui est condamné à 400 livres d'amende et frais, pour faux poinçon, recel de ses ouvrages lors de la visite, vente d'objets non contremarqués, absence du livre des achats et ventes et d'un tableau du prix des matières d'or et d'argent. — Ordonnance de la monnaie, pour l'exécution des édits portant que les gros ouvrages d'or doivent être de 22 carats, au remède d'un quart, et les menus, comme croix, tabatières, étuis, boucles, boutons, de 20 carats, un quart de fin; tous les ouvrages d'argent, au titre de 11 deniers 12 grains, au remède de 2 grains seulement.

B. 62. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1765-1766. — Saisies, pour en faire l'essai, de boucles, pieds de gobelets, cœurs d'or, serpents de tasses, etc., sur Gletraye de la Barre et autres orfévres de Tours. — Noms des officiers de la monnaie et de leurs enfants, au 23 février 1765. — État des travaux faits, par Jean Boisseau, juge garde, dans le bâtiment occupé par lui en la monnaie et ailleurs. — Refonte des objets d'or et d'argent confisqués sur divers orfévres, en 1764, produisant 5 marcs 2 gros 50 grains. — Extrait d'un arrêt de 1553, portant que les gardes orfévres prendront le tiers des amendes et confiscations des ouvrages défectueux portés par eux au greffe. — Réception de Michel-Louis Roujou, monnayeur. — Arrêt qui permet de vendre des tabatières d'argent ornées et recouvertes d'or, à la condition d'y graver le mot argent. — Refus des tailleuses et ajusteuses de se rendre à la monnaie pour y ajuster les flans d'une brève d'or fondue par le directeur ; sommation au fondeur Doury de faire ledit travail à leurs frais, sous peine de 50 livres d'amende. — Assemblée des orfévres de Tours pour élire des gardes jurés. — Réceptions : de Charles-Henri Gaultier de Migny, monnayeur ; de René Guillaume, orfévre à Loudun ; d'André-Jacques-Luc Soutif, huissier audiencier. — Différent entre Bernard Abraham, procureur du Roi et Louis Chabert, directeur de la monnaie, qui refuse de remettre les clefs d'une maison près et dépendante de la monnaie, prétextant attendre une réponse de l'intendant. — Saisie de couteaux à lames d'argent, pendant la foire de Saint-Barthélemy, près Marmoutier, sur des couteliers de Tours et la Flèche, travaillant ledit métal sans privilége. — État des matières d'or et d'argent trouvées après la résiliation de François Chabert, directeur de la monnaie ; — inventaire des effets et ustensiles. — Rapport, constatant que l'incendie du bâtiment de la fonderie a été occasionné par des soliveaux appuyés sur la cheminée du fourneau. — Noms des changeurs et officiers de la monnaie reçus de 1717 à 1766. — Inventaire des lames, têtes, cisailles, rebuts, lingots, culots, etc., trouvés le 31 décembre 1766 et estimés 37,746 livres 6 sous.

B. 63. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1767-1770. — Ordonnance des juges gardes, défendant, sous peine de 20 livres d'amende et autant de dommages-intérêts, de refuser les pièces de 2 sous frustes en partie, ou de faire croire qu'elles sont décriées. — Insculpation d'un poinçon imaginé par les orfévres de Tours, pour marquer les pièces étrangères. — Réceptions de Pierre Carreau, de Louis-Henri Petiot, sieur de Laluisant, et d'Alexis Chastin dans les maîtrise, office et charge d'orfévre, d'ajusteur en la monnaie et de changeur à Saint-Calais. — Saisie de boîtes, tabatières, boucles, couteaux, etc. d'or et d'argent et d'une loterie frauduleuse, par Jean Boisseau juge garde, sur Louis Devaux, marchand forain, descendu à Véretz. — Bijoux, etc. confisqués à la foire de Montrichard, par Dumarest, huissier, sur Trinquart et Maurice Boucher, orfévres de Blois et de Loches. — Dépôt à la monnaie d'une table de cuivre, servant au contrôle des orfévres de Loudun, par Julien Alaterre, adjudicataire général de la marque de l'or et de l'argent, etc. — Saisie, à la foire de Sainte-Maure, par Claude Viau Delaroche, huissier audit lieu, de montres, bagues, etc., exposées par un colporteur de Châlons. — Réception de Jacques Petit, nommé graveur par droit de naissance. — Devis des réparations à faire à une des maisons dépendantes de la monnaie, estimées 1,120 livres et adjugées à Gabriel Gourry, charpentier pour 960. — Confiscations de creusets dans les ateliers de Pierre Belleau et de Jean Personne, couteliers rue de la Scellerie et place du Marché. — Réceptions de Pierre Ferrand et de René Brassard-Deslandes, changeurs à Montrichard et à la Ferté-Bernard. — Rôle des amendes prononcées au siége de la monnaie.

B. 64. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1771-1776. — Insculpation des poinçons de Jacques Marin Brosseau et de Louis Gletraye, gardes des orfévres de Tours, et rupture des anciens. — Consfiscation de culots d'or et d'argent sur François et Louis-Léger Braillard, prétendant n'en fabriquer qu'avec des cendres vendues par les orfévres. — Rapports de saisies par Boisseau, juge garde : de deux gobelets, une tasse, une balance, etc., exposés en la foire de Sainte-Maure, par Joseph Tiffeneau orfévre à Châtellerault ; — de boucles d'argent, tabatières

d'écaille à gorge et bec d'or, etc., sur Paul Fayol et Pierre Lemaître, marchands forains d'Orléans. — Démolition du fourneau de Louis-Léger Braillard. — État des nouvelles réparations à faire aux deux maisons dépendantes de la monnaie; — lesdits travaux adjugés à Mathurin Dubreuil, maçon, pour 1,700 livres. — Ordonnance du procureur du Roi, défendant d'exposer des pièces de 4 sous et autres complètement frustes, et de refuser les pièces fabriquées en 1726, dont l'empreinte est encore visible, sous peine de 60 livres d'amende, au profit du Roi et du dénonciateur. — Or et argent restant à la monnaie le 31 décembre 1771, estimé 31,417 livres 15 sous. — Découverte d'un petit coffre, rempli de peuilles de louis d'or et d'argent, provenant des brèves portées au monnayage en 1722 et estimées 290 livres 11 sous. — Remise de ladite somme à François Rolland, bourgeois de Paris qui l'avait réclamée comme fils unique de Léonard Rolland, alors directeur de la monnaie. — Dépôt fait au greffe, de bagues, bracelets, établis, outils, etc., confisqués par les gardes orfèvres de Tours sur Louis Gatelier, chambrelan. — Inventaire des matières d'or et d'argent, machines, meubles et ustensiles de la monnaie de Tours, supprimée par édit de février 1772. — Évaluation des offices de ladite monnaie : Jean Boisseau, juge garde, estime le sien 7,620 livres; Bernard Abraham, procureur du Roi, 4,000; Vincent-René Barbet, avocat, 2,400; Louis Gaultier, directeur et trésorier, 16,300; Corentin Morin, essayeur, 12,000. — Procès-verbal des objets trouvés en la monnaie après la vente des meubles, machines et ustensiles. — Ordonnance de M. Ducluzel pour l'enlèvement des papiers, etc., de la juridiction, occupant une des salles louées au docteur Normand. — Visite et description, par les juges gardes, du nouvel auditoire choisi par l'intendant dans la maison du perruquier Vincent, rue de la Galère.

B. 65. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1777-1779. — Réceptions : de Philippe Bernier et de Gilles Bellnot, orfèvres à Richelieu et à Amboise; de René Soulas, huissier royal en la monnaie. — Assemblée de la nouvelle communauté des orfèvres de Tours, créée par édit d'avril 1777, pour élire de nouveaux gardes. — Long procès entre les gardes jurés et Étienne Hugoulin, orfèvre privilégié, qui voulait rentrer en possession des objets saisis en son domicile, prétendant que lesdits gardes n'avaient pas le droit de visiter ses travaux. — Arrêt de la cour des monnaies qui met à néant l'appel dudit Hugoulin, déclare confisqués les ouvrages à bas titre saisis chez lui, et le condamne à 50 livres d'amende. — Rapport des orfèvres et gardes de Tours contre Naudin, horloger, et Hugoulin qui, nommés syndic et adjoint par surprise, avec le secours du lieutenant général de police, s'étaient emparés par force, le jour de la procession, des places attribuées aux gardes jurés. — Lettre de M. Hérault portant que, par le nouvel édit, les gardes portent le titre de syndic et adjoint et ne peuvent être pris parmi les horlogers et lapidaires. — Procès-verbal des portions d'or et d'argent prises, pour en faire l'essai, par les gardes chez les orfèvres Fournier, Brosseau, Baubé-Bellanger, Fabry-Bardeau, Carreau, Huré, Ducoudray, Auger, Allotte, Lebrun-Briant et Hugoulin. — Arrêt condamnant ce dernier à 110 livres d'amende pour s'être opposé, avec violence, à l'entrée des gardes en son domicile, et les avoir injuriés. — Édit rétablissant l'office de général provincial subsidiaire des monnaies à Lyon. — Lettres patentes : enjoignant aux essayeurs et jurés-orfèvres de se pourvoir au dépôt, de tous les agents et substances nécessaires à l'opération des essais; — ordonnant la fabrication de vingtièmes d'écus; — portant réunion à une seule communauté, des professions d'orfèvres, lapidaires, joailliers et horlogers.

B. 66. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1780-1781. — Réception des gardes élus par les orfèvres du Mans. — Dépôt en la monnaie d'un paquet d'orfèvrerie et bijouterie, saisi par les employés de la régie sur Jean Huré, orfèvre à Tours. — Rapport des visites faites par Boisseau chez les orfèvres Caumont, à Château-du-Loir; Pilleau, Lachèze, Baubé et Clément, au Mans; Laselle, chambrelan à Beaumont-le-Vicomte; Dubois et Lecop, à Mamers; Joseph Touchard de Grandmaison, à Sillé-le-Guillaume. — Procédure entre le procureur du Roi et ledit Touchard; — état des effets saisis sur lui; — sentence qui le condamne à 50 livres d'amende, pour s'être fait recevoir par le lieutenant général de police du Mans, au lieu de s'adresser à la monnaie. — Descriptions : des tabatières, boucles, etc., et d'un louis supposé faux, pris à Cormery, par les cavaliers de la maréchaussée, sur Jean David, colporteur; — de boucles à la d'Artois, Christ, Saint-Esprit, Signe-de-croix, croix, cœurs, baraquettes, etc. d'or et d'argent, confisqués à la foire de Château-du-Loir, sur Jean Guiet, marchand mercier; — jugement qui condamne ce dernier à 10 livres d'amende et ordonne la vente à son profit des objets conformes au titre prescrit; — adjudication desdits objets pour 450 livres. — Arrêt de la Cour des monnaies qui ordonne à Charles-Louis Pailly, archer-garde de la prévôté générale des monnaies, de se défaire de son office, le déclare incapable d'en posséder aucun autre et le condamne à restituer les 48 livres et la paire de boucles qu'il avait volées à un colporteur.

B. 67. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1780-1783. — Rapport des visites et saisies faites aux domiciles de Louis Bretonville-Prieur, François Thibault-Estevanne et Jean Padelinetti, marchands quincailliers, rues de la Scellerie, Banchereau et Choiseul, à la requête des gardes-orfévres de Tours. — Mémoire imprimé d'Aimé Lefebvre, commis greffier de la monnaie, contre ledit Thibault qui, pour se venger des amendes et confiscations prononcées contre lui, était parvenu à le faire passer pour voleur. — Procès entre les officiers de la monnaie et le susdit Bretonville ; — détail des objets saisis, consistant en 33 boucles d'homme, en argent, à un, deux et trois rangs de perles ; — essai desdites boucles par Marin, ancien essayeur de la monnaie, qui ne leur trouve que 11 deniers 3 et 4 grains de fin ; — jugement condamnant ledit défendeur à 3 livres d'amende et à la confiscation d'une partie des objets saisis. — Arrêt du Conseil d'État qui annule les jugements rendus par la monnaie de Tours contre les marchands merciers, drapiers, grossiers, joailliers, bijoutiers et quincailliers de ladite ville, au sujet du commerce de l'orfévrerie, et ordonne de les laisser, jusqu'à nouvel ordre, exercer librement ledit état.

B. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier.

1780-1784. — Procès entre les officiers de la monnaie et Nicolas-Hippolyte Mille, orfévre sans maîtrise. — Lettre de Goret, huissier de Mayenne, envoyant à la monnaie, pour en faire l'essai, 4 cuillères à potage d'argent, vendues par Mille à la dame Tripier, veuve Tanquerel ; — sommation à l'accusé pour assister à l'ouverture du coffret contenant les objets saisis à son domicile ; — essai, par Carreau, des dés, agraffes, bracelets, boucles de souliers et d'oreilles, croissants de cheveux, bagues, médailles, etc., pris dans ledit coffret. — Ordonnance de prise de corps décernée contre Mille par le juge Boisseau. — Interrogatoires subis par Mille, en sa prison, les 17 janvier 6 et 22 février et le 2 mars 1781 ; — dépositions de témoins, affirmant avoir vu l'accusé travailler avec des compagnons dans une boutique ouverte ; — sentence, le 9 juin, de Jean Boisseau, qui ordonne la confiscation de tous les objets saisis, condamne Mille à 3,000 livres d'amende et à rester en prison, jusqu'au payement de ladite somme ; — signification d'un arrêt, du 12 décembre, de la Cour royale des monnaies, qui reçoit Mille appelant de la susdite sentence et tient ledit appel pour bien relevé ; — inventaire des pièces de toute la procédure criminelle, faite contre Mille à Tours, et envoyées à la monnaie de Paris ; — sentence de ladite cour, du 31 mai 1783, qui annule les jugements, etc., rendus contre ledit Mille, le décharge de toutes les condamnations prononcées contre lui, ordonne la restitution par les juges et le procureur de tous les objets saisis, des 3,000 livres d'amende, et de tous les frais résultant du procès, permet à l'appelant d'assigner en leur propre et privé nom, Boisseau et Abraham, sans toutefois que Mille puisse s'autoriser dudit arrêt pour conserver ses fourneaux et continuer le métier d'orfévre avant d'avoir été reçu maître.

B. 69. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier.

1781-1782. — Rapport d'une saisie de 12 verges ou bagues d'argent et d'une vieille par Louis Herpin, brigadier de la prévôté générale des monnaies, sur la veuve Boissé et sur Bidault, son gendre, marchands à Bléré. — Défense faite par les officiers de la monnaie à ceux de Château-Renault, de mettre en vente les effets des époux Tessier, décédés en ladite ville. — Confiscations : de 21 verges, 4 fois, 3 croix et un cœur d'argent, sur René Souchu, marchand en la même ville ; d'un calice et de sa patène sur Lavau et sa femme, fripiers à Notre-Dame-la-Riche ; — de boucles à la d'Artois, tabatières, etc., sur Marin Néron et Marguerite Plaisance, sa femme, merciers de Paris, descendus à l'hôtel de la Galère. — Réceptions : de René Gilles Héliand et de Mathurin Champoiseau, changeurs au Mans et à Saint-Calais ; — de Jean Chrétien et Louis Croué, orfévres à Loudun. — Rapport des objets saisis, pour en faire l'essai, par Boisseau, juge garde et Dubreuil, procureur du Roi, aux domiciles : de Jean Terrier, Benjamin Ricordeau, René Bernier et Marc Redoullet, orfévres à Loudun ; — de Philippe Bernier, orfévre à Richelieu et de Joseph Tiffeneau, à Sainte-Maure. — Difformation des poinçons de Lionet, Chrétien, Delabarre, Tabart et Montaut, orfévres à Loudun ; les deux premiers décédés ; les autres ayant quitté le métier. — Essais faits par Pierre Carreau et Gletraye, orfévres de Tours, des ouvrages d'or et d'argent saisis sur Gilles Belluot et Jean Fortin, orfévres à Amboise, Jean Chambille et Pierre Guenault, orfévres à Loches. — Rapport du brigadier Herpin contre la veuve Fiot, marchande à Esvres qui, s'il n'avait appelé à son aide la maréchaussée de Cormery, lui eût repris de force une bague ou foi dont il s'était emparé au marché de ladite ville. — Significations portant défense aux officiers de Bourgueil de dresser, en l'absence de ceux de la monnaie, l'inventaire des meubles, effets et argenteries de Chasteigner de la Chasteigneraie, abbé de Bourgueil et d'Adam Péan, marchand à Langeais. — Visites des magasins des orfévres de Tours.

B. 70. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 83 pièces, papier.

1782-1783. — Saisie par l'huissier de la monnaie d'une paire de boucles à la d'Artois, que le sieur Taschereau avait donnée pour une clarinette à Julien Rolland, marchand colporteur. — Visite par le juge garde, son greffier et le procureur du Roi, chez les couteliers de Tours, pour connaître si, contrairement aux ordonnances et à leurs statuts, ils ne faisaient pas des ouvrages pleins et massifs en argent. — Taxe par Jean Boisseau, président au siége de la monnaie, des journées et vacations du procureur du Roi, assisté du greffier et de deux huissiers pour ses visites à Chinon. — Essais faits alternativement par les orfèvres de Tours, des ouvrages d'or et d'argent pris chez eux par les officiers de la maîtrise. — Fonte par Huré l'un d'eux, des pièces d'or et d'argent confisquées depuis 1780, produisant deux lingots, qu'il achète pour 579 livres 18 sous. — Perquisitions vaines faites au nouveau domicile de Jean Fabry, orfévre, devenu suspect pour avoir transféré ses forges et fourneaux à l'extrémité de Saint-Symphorien, près la barrière. — Jugement de la monnaie de Tours, portant règlement pour les maîtres orfévres, merciers et bijoutiers; — appel de ce jugement par lesdits orfévres, prétextant que les juges inférieurs n'ont pas le droit de faire des règlements. — Procédure contre le sieur Dergouge, curé de Cravant, curateur des enfants mineurs des sieur et dame de la Saulaie, et contre Torterue, greffier de ladite châtellenie, qui avaient laissé vendre des boucles à la d'Artois et des boutons d'argent; — certificat de Chesneau, changeur à Chinon, attestant qu'il lui a été remis par ledit curé 10 marcs 3 onces 5 gros d'argenterie et qu'il les a payés 510 livres 6 sous 11 deniers.

B. 71. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1783. — Réceptions : d'Antoine-Emeric Prudhomme, pourvu de l'office de greffier, et de Leblanc de Francrosier, son commis ; — de Martin Bourdon, poêlier à Chinon, en la maîtrise de fondeur balancier ; — de Jacques Deschamps et de Nicolas Bruno-Remi, dans les offices d'huissier et de graveur. — Fonte par Huré, orfévre, des tasses, gobelets, cuillères, boucles, etc. confisqués jusqu'au 23 janvier, produisant un lingot d'argent de 9 marcs 4 onces 2 gros, et un d'or, de 5 gros 34 grains. — François Dutens et Jean Lebrun, élus garde et grand garde, pour contre-marquer de leurs deux poinçons toutes pièces d'orfévrerie nouvellement fabriquées. — Jean Nardeau reçu maître orfévre à Richelieu après avoir montré pour chef-d'œuvre une croix d'or et prêté le serment exigé. — Jugement par défaut, condamnant Rivial et Chauvin, marchands de Lyon, étalés, le 26 avril, à la foire de Tours, à 100 liv. d'amende et aux frais, pour avoir mis dans leurs circulaires qu'ils achetaient la vieille argenterie. — Ordonnance des officiers de la monnaie de Tours, enjoignant aux boutonniers, tissutiers, rubaniers, passementiers et aux brodeurs et chasubliers de leur juridiction, de venir prêter serment dans la quinzaine, sous peine de saisie, amende et confiscation, les dispensant pour cette fois de présenter un chef-d'œuvre. — Visite, le 13 août, de tous les objets d'orfévrerie exposés à la foire de Tours, dont aucun n'est trouvé en contravention. — Permission donnée par le juge Boisseau et Dubreuil à Simon de Saint-Etienne, colporteur, de vendre dans les foires et marchés du ressort de la monnaie de Tours, les menus objets non massifs et tous ouvrages de bijouterie marqués par des maîtres; ceux d'argent ne devant pas dépasser en poids 6 à 7 onces, sauf les gardes d'épées.

B. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1783. — Procédure entre les officiers de la monnaie et Jean Mercier, joaillier, à Champigny, près Richelieu. — Rapport d'une saisie faite au domicile dudit Mercier, par l'huissier Herpin ; — vérification des bijoux saisis et contenus dans une boîte cachetée; — essai de divers lingots d'argent, et de fil dudit métal, propre à faire des bagues, par l'orfévre Carreau, qui ne leur trouve que 5 à 6 deniers de fin; — décès de Mercier annoncé par sa femme; — jugement qui la condamne à 150 livres d'amende et à la confiscation, — lettre du brigadier Philippe, annonçant que Mercier est vivant et caché à Richelieu; — conclusions du procureur Dubreuil tendant à une enquête; — dépositions de témoins, déclarant tous que le bijoutier vit, mais qu'il a été très-malade; — interrogatoire de Marie Sénéchau qui soutient l'avoir cru mort d'après le dire d'inconnus rencontrés par elle en venant à Tours; — lettres du curé Rancher et de la dame Forville de Beauregard, en faveur de ladite Marie.

B. 73. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1784-1785. — Nomination d'Étienne-Nicolas Ducoudray, pour nouveau garde des orfévres de Tours, et de François Dutens, pour ancien et grand garde. — Réceptions : de Pierre Gaillard et de Jean Tessier pourvus de maîtrises à Loudun et à Tours ; — de Lambert Bertoult et de René Flambart, praticien, nommés huissiers en la monnaie; — de Florent Lhumeau, maître fondeur-balan-

cier à Tours. — Ordonnance du juge garde, portant remise à Pierre Carreau, orfévre de ladite ville, des objets d'or et d'argent saisis sur lui par les commis d'Henri Clavel, régisseur des droits d'aides, etc., sous prétexte qu'ils étaient vieux, etc. — Arrêt de la Cour des monnaies, du 5 mars 1785, enjoignant à Pierre Carreau et Claude Lebrun, gardes des orfévres, à Tours, de porter honneur aux juges de la monnaie; — autre du 15 juillet, qui condamne Barthélemy Albert et Anne Darbas, sa femme, à être pendus et étranglés en la place d'armes de Toulouse, pour vols commis dans l'intérieur de la monnaie de cette ville. — Extrait d'une délibération de la mairie de Tours, autorisant l'enregistrement des lettres patentes de 1782, confirmatives des priviléges des officiers de la monnaie, concernant les droits d'octroi.

B. 74. (Liasse.) — 72 pieces, papier.

1786. — Élections de François-Paul Auger-Vaslin et d'André-Jacques Fournier, pour nouveau et ancien garde des orfévres de Tours. — Information des mœurs d'Ives Morin, pourvu de l'office de changeur à Tours. — Grande cuillère à ragout présentée comme chef-d'œuvre par Benjamin Garnier, pour être reçu maître en ladite ville. — Essai par Fournier, orfévre, d'un louis de 24 livres, saisi comme faux sur François Ferrand-Carré, teinturier en fil, et qui se trouve être en argent doré, au titre de 11 deniers 2 grains. — Réception de Pierre Guertin, changeur à Amboise. — Dépôt au greffe par Jean Fortin, orfévre en ladite ville, d'une tabatière, une fourchette et une cuillère, qu'il supposait provenir de vol. — Tombeau d'or présenté comme chef-d'œuvre à la monnaie, par Isaïe Tiffeneau, pour être reçu maître orfévre à Sainte-Maure; — vacations pour sa réception portées à 98 livres 17 sous 3 deniers. — Visites les 29 avril et 14 août dans les foires de Tours, par les officiers de la monnaie, qui ne trouvent rien à saisir. — Arrêt du Conseil d'État, du 15 juillet, attribuant à l'intendant de Tours la connaissance de toute contestation relative à la tenue desdites foires franches. — Réception de Martin Chambille, orfévre à Loches; frais 99 livres 5 sous 3 deniers.

B. 75. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1787-1790. — Nominations de gardes par les orfévres de Tours, Loudun et le Mans. — Difformation des poinçons de Terrier et Rédoulès, orfévres de Loudun, décédés. — Dépôt au greffe par Louis Caumont, orfévre à Château-du-Loir, d'une tasse d'argent portant le nom de Pierre Simon, de Faveroles, et qu'il croyait volée. — Réception de Jacques Gabeur, orfévre au Mans. — Rapports de visites faites aux foires de Tours les 30 avril et 13 août 1787, par Briffault, premier juge et président au siége de la monnaie, et autres officiers qui ne trouvent aucun marchand en défaut. — Réceptions : de Mathurin Champoiseau du Perray, en l'office de changeur, à Saint Calais; — de Louis-Joseph Collineau, en la communauté des orfévres de Tours; — de Théodore Mortier, en celle de Mamers. — Requête des horlogers de Tours, demandant à être reçus dans la communauté des orfévres, joailliers, lapidaires et horlogers, pour faire le commerce de l'or et de l'argent.

B. 76. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1688-1690. — Sentence de Barthélemy Houdry, juge garde ordinaire en la monnaie, condamnant Paul Deffray, apothicaire à Savonnières, pour fonte de métaux prohibés, à 100 livres d'amende. — Édits, déclarations et arrêts : portant règlement pour l'affinage des matières d'or et d'argent, leur valeur ayant toujours augmenté en proportion du luxe, au grand détriment des fabricants d'étoffes d'or et d'argent; — augmentant la valeur des pièces d'or et d'argent pour en empêcher la fonte et le transport dans les pays étrangers; — ordonnant la vente et fonte des meubles, ustensiles et vaisselles d'or et d'argent d'un poids exagéré, avec défense aux orfévres d'en fabriquer de semblables à l'avenir. — Commission donnée par Pierre Rousseau, directeur général des monnaies de France, à François Sain, écuyer, sieur de la Balauderie, pour régir en son nom celle de Tours, et à Henri Quirit de Vauricher, pour contrôler le change des monnaies.

B. 77. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

1690-1694. — Provisions des offices de monnayeur pour Claude Péan et François Milon, assesseurs au bailliage de Tours. — Arrêt prorogeant de quelques mois le terme fixé par l'édit de 1689 pour le cours et le prix des anciennes pièces. — Règlement, en 23 articles, pour tous les employés et chefs de la monnaie, fait à l'occasion des grands travaux qui doivent être exécutés. — Commission à Pierre Delanoue pour blanchir et marquer sur la touche les anciennes espèces d'or et d'argent. — Réformation des pièces de 3 sous 6 deniers en nouvelles de 4 sous du même poids. — Arrêt du conseil portant décri des espèces faites en 1640-1641 ; — défense sous peine de 3,000 livres d'amende, de les faire circuler, et autorisation pendant deux mois de les porter aux hôtels des monnaies, où elles seront payées,

les louis 11 livres 5 sous, les écus 60 sous, les demi et doubles à proportion. — Édits et déclarations : ordonnant la réformation des sous appelés douzains, en pièces de 15 deniers ; — défendant de faire aucune réparation, aux frais de l'État, dans les hôtels de monnaie avant d'en avoir dressé un procès-verbal ; — ordonnant une nouvelle fabrication de louis de 13 livres ; — fixant le salaire des chefs et ouvriers de la monnaie.

B. 78. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1691-1696. — Commission de la charge de substitut en la monnaie de Tours, donnée à Jean Cottereau, sieur du Coudray, par François Delafons, chevalier, seigneur de Commenchon, procureur du roi en la cour des monnaies. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant la confiscation des anciennes pièces d'or et d'argent qui n'auraient pas été réformées en vertu de l'édit de 1689. — Procès de Marguerite Maubon, veuve de Jean Devilliers, serrurier, contre Charles Thomas, graveur, pour le payement de 280 carrés fournis par son mari. — Ordonnance contre divers officiers qui tronquaient leurs procès-verbaux de ventes sur saisie, ou après décès, pour procurer l'impunité aux délinquants.

B. 79. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

1695-1701. — Registre de remembrance de la cour des monnaies. — Arrêts : de la cour, ordonnant, pour mettre une fin au désordre des greffiers, l'établissement d'une armoire destinée à recevoir toutes les pièces de procédure ; — du conseil privé du Roi, qui commet le premier juge garde de la monnaie de Troyes au lieu et place du lieutenant criminel, pour juger en dernier ressort le nommé Artan, tisserand, fabricant de fausse monnaie. — Droits des cours de monnaie pour agir contre les faux monnayeurs et autres, prouvés par différents arrêts. — Commissions : de directeur donnée à Henri Quirit, écuyer, sieur de Vaurichet ; — de contrôleur contre-garde, à Charles Lamyrault et Louis Vauquer ; — de directeur, à Michel Rabiquau de Montelou. — Arrêt du conseil ordonnant la confiscation et refonte des ouvrages d'or et d'argent faits à bas titre et ne portant ni le poinçon du fabricant, ni celui du greffe. — Déclaration du Roi, punissant de mort tout individu qui aura fabriqué de la fausse monnaie ou réformé d'anciennes pièces. — Invention par Jean Castaing, d'une machine agréée du Roi, pour marquer sur la touche, toutes les pièces d'or et d'argent fabriquées à la monnaie et pour faire revivre et blanchir celles qui doivent être réformées. — Lettres patentes, blâmant les directeurs d'avoir fabriqué plus de grosses pièces que de petites ; — portant diminution de la valeur de l'argent et de l'or. — Édit qui supprime tous les conseillers gardes scel, créés de 1557 à 1640, puis les directeurs et contrôleurs contre-gardes, qui avaient été conservés après la fermeture de 14 hôtels des monnaies. — Évaluations et tarifs des espèces de France, d'Espagne, d'Angleterre, du Portugal, de Flandre, d'Italie, de Liége, de Hollande, de Gênes, de Monaco, d'Allemagne ; et des barres, lingots, culots, vaisselles, etc., d'or, argent et billon.

B. 80. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1697-1711. — Sentence des juges gardes de la monnaie, obligeant : Jacques Baubé, orfévre, à conserver Michel Villon, son apprenti, dont il voulait se séparer 4 mois avant l'échéance des 8 ans ; — les orfévres d'Orléans à insculper au greffe de la monnaie, le contre-poinçon dont les jurés se servent pour la contre-marque de leurs ouvrages ; — la veuve du sieur Godard, qui veut continuer le métier de son mari, à présenter son ancien poinçon pour être difformé et un nouveau pour être insculpé sur la table de cuivre.

B. 81. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1699-1713. — Provisions des offices : de conseiller procureur du Roi en la monnaie de Tours, accordée à Charles Daviau de Saint-Prix ; — de tailleur graveur, à Charles Thomas ; — de conseiller contrôleur contre-garde, à Julien Garnier, Charles Dubuisson et Christophe Taschereau ; — de changeur, à Guillaume Salmon et autres ; — de receveur des épices et amendes, à Pierre Barentin, — de conseiller substitut héréditaire, à Claude Breton ; — de juge garde, à Jacques-Alexandre Guillon ; — de prévôt des ouvriers ajusteurs, à Charles Cheynel, prévôt des monnayeurs ; — de conseiller substitut du procureur du Roi, à Charles Viot. — Arrêt du conseil et ordonnance de la cour des monnaies contre les horlogers fabricant des boîtes de montre en or et argent d'un titre inférieur à celui des orfévres. — Commission donnée au sieur Perrin pour régir la monnaie.

B. 82. (Registre.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1714-1726. — Sentence ordonnant la saisie et rupture d'un couvert d'argent ayant 4 grains en sus du remède accordé, et le remboursement dudit couvert par Jean Avril, orfévre à Orléans. — Confiscation sur les héritiers de Michel Levarlet, prêtre à Sablé, de 1,192 écus, etc., pesant 131 marcs 3 onces, et de deux louis d'or. — Déclaration du Roi portant que les billonneurs et autres, achetant les

espèces d'or et d'argent à un taux élevé, pour les envoyer à l'étranger ou aux faux monnayeurs, seront condamnés au carcan, à la confiscation et à une amende double des objets saisis, et en cas de récidive, aux galères à vie. — Arrêt du conseil ordonnant de payer intégralement, jusqu'à nouvel ordre, les louis d'or de fausse fabrique, quand l'or dominera, pour encourager ceux qui en possèdent à s'en défaire. — Édit du Roi, portant que, pour faire disparaître les pièces de mauvais aloi, tous les louis nouvellement fabriqués ou réformés seront refondus à Paris seulement, au même titre de 22 karats, mais d'un poids différent et d'une empreinte nouvelle et si parfaite qu'elle ne pourra être imitée. — Réception de Martin Petit, comme tailleur et graveur. — Statuts des maîtres orfévres, en 31 articles. — Déclaration portant peine de mort pour vol commis dans les hôtels des monnaies — Règlement pour les monnayeurs et ajusteurs de Tours.

B. 83. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1726. — Arrêt de la cour des monnaies, rendu en conséquence de l'édit de janvier 1726 pour la refonte générale des pièces d'or et d'argent, et ordonnant le biffage des poinçons et matrices, afin d'éviter la fraude. — Arrêt du Conseil d'État, augmentant la valeur des anciennes pièces françaises et étrangères qui seront portées à la monnaie ou aux changes jusqu'au 1er janvier 1727. — Brevet de l'apprentissage de François Aubry et d'André Fournier, entrés pour 8 ans en la maison de l'orfévre Jean Baubé. — Sentence qui condamne Pierre Renazé, monnayeur, à payer la moitié des frais de la refonte de 3,581 pièces d'un dixième d'écu, mal monnayées, et les sieurs Lailler, Hubert et Dugué, l'autre moitié. — Lettres royaux portant dispense d'âge et provision de l'office de changeur à Loches, en faveur de Joseph Debrais, âgé de 24 ans. — Jugement de la cour des monnaies qui défend à David Langlade, contrôleur contre-garde, d'exercer aucune juridiction sinon en l'absence ou pendant la maladie des juges gardes.

B. 84. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1727-1733. — Lettres patentes accordant les offices : d'huissier, à Vincent Trinçon; de contrôleur contre-garde, à David Langlade; de greffier en chef, à Adrien Girolet; de conseiller avocat, à Pierre Davin, prêtre, etc. — Défense formelle d'exercer la fonction de changeur avant de s'être fait recevoir en la cour des monnaies. — Arrêt qui enjoint aux changeurs de villes privées de monnaie, de n'exiger aucun salaire et de payer à leur juste valeur les pièces et matières d'or qui leur seront présentées. — Jugements : contre Pierre Latarre, ajusteur et Marie Dugué, tailleuse, toujours en retard dans leur travail; — contre le lieutenant et les monnayeurs, refusant de payer les dépenses, en fer et fonte, faites à leurs frais, par le prévôt Cheynel. — Arrêts du conseil du roi et de la cour des monnaies, prorogeant, à diverses fois, la valeur surfaite des anciennes espèces ; — enjoignant au contrôleur de coter, parapher etc., les registres de délivrance; — portant règlement pour les orfévres, merciers, joailliers, au sujet de la fabrication, vente et achat d'ouvrages d'orfévrerie; — défendant aux boutonniers de travailler à l'orfévrerie, et aux orfévres de prêter leur poinçon ou de marquer d'autres ouvrages que ceux fabriqués en leur atelier ; — accordant jusqu'au 1er juillet 1730, les 4 deniers pour livre à ceux qui remettront aux monnaies, en piastres ou autres pièces d'or et d'argent, provenant des pays étrangers, jusqu'à concurrence de 10,000 livres. — Jeanne Massoteau, veuve de Martin Petit, graveur, autorisée, pour ne pas perdre la valeur dudit office, à faire remplacer son mari par Jean Perrier, commis graveur.

B. 85. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1734-1739. — Description des bâtiments de la monnaie; — transport de M. de Lesseville audit lieu pour procéder à la distribution des logements destinés aux juges gardes et aux contrôleur contre garde, essayeur et graveur. — Délais divers accordés pour le cours des anciennes pièces d'or et d'argent. — Nominations d'officiers en la monnaie. — Arrêt du conseil défendant d'introduire dans les mêmes sacs, les sous des anciennes fabriques. — Règlement fixant le poids des meubles et ustensiles d'argent à conserver par les particuliers ou à fabriquer par les orfévres. — Défenses : aux affineurs d'employer à l'affinage d'autres lingots, barres, etc., que ceux provenant de l'étranger; — aux orfévres et autres de vendre ou acheter l'argenterie à plus haut prix que celui porté par le tarif de la monnaie, sous peine de 6,000 livres d'amende. — Enregistrement d'un arrêt, approuvant la confiscation de 4 sacs de sous de Lorraine faite par les officiers de la prévôté générale des monnaies, sur le valet de chambre du comte de la Neuville, prisonnier au grand Châtelet, et l'amende de 3,000 livres prononcée contre lui. — Arrêt du 30 octobre 1738, ordonnant le retrait des sous de 30 deniers, pour être convertis en sous de 24 deniers, au titre de 2 deniers 12 grains, à la taille de 112 pièces au marc.

B. 86. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1739-1745. — Brevet d'orfévre surnuméraire, accordé par grâce à François Renou, le nombre des maîtrises, fixé à 14 par arrêt du 12 décembre 1722, étant complet. — Déclaration du Roi, lettres patentes et arrêts du Conseil d'État : condamnant à faire amende honorable et à la peine de mort, tous ceux qui se serviront de faux poinçons et contre-marques pour l'orfévrerie ; — renvoyant aux juges de la monnaie les contestations au sujet de la jurande dudit art, avec défense au parlement et à tous autres juges d'en connaître. — Extrait d'un arrêt de 1689, ordonnant sous peine de saisie, d'envoyer à la monnaie toute l'argenterie qui se trouvera dans les meubles d'un décédé. — Sentence qui maintient les ajusteurs et monnayeurs, dans le droit d'élire les prévôts et lieutenants. — Réception de Jean Douin, avocat et lieutenant en la monnaie, élu prévôt par la compagnie des ajusteurs et monnayeurs. — Règlement pour les horlogers, autorisés à fabriquer des boîtes de montre. — Réformation des poinçons et matrices des monnaies, sur l'ordre du Roi qui n'y trouvait pas son effigie ressemblante. — Arrêts de la cour des monnaies : servant de règlement pour les brevets d'apprentissage ; — défendant aux orfévres d'établir leur domicile ailleurs que dans les villes où existent des jurandes de communautés.

B. 87. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1745-1750. — Provisions de procureur du Roi pour David Langlade, contrôleur contre-garde, pendant la vacance causée par le décès de Daviau de Saint-Prix. — Tarif des droits à payer par les marchands et artisans dans le nouvel impôt établi par le Roi. — Arrêts du conseil : confirmant celui de la cour des monnaies rendu contre les officiers de l'amirauté de Saint-Calais pour avoir vendu les vaisselles et matières d'or et d'argent provenant de prises sur mer ; — ordonnant d'envoyer aux hôtels des monnaies tous les objets d'or et d'argent saisis sur les vaisseaux des ennemis. — Provisions de l'office de procureur du Roi pour Michel-Douineau de Vaudour. — Arrêts du Conseil d'État et de la cour des monnaies : modérant les peines encourues par les officiers du Dauphiné, pour avoir dressé, sans prévenir le procureur du Roi, l'inventaire des effets du sieur de Sanzay, conseiller honoraire, où s'étaient trouvés 15,192 livres 10 sous d'espèces décriées et hors de cours ; — défendant aux marchands et fabricants de fumer les fils et galons d'or, pour leur donner un brillant factice ; — fixant le nombre de deniers à mettre en boîte à chaque délivrance des espèces d'or et d'argent monnayées.

B. 88. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1751-1759. — Provisions de l'office d'huissier des monnaies, mines et minières à Tours, en faveur d'André Négrier. — Règlement pour la cueillette des paillettes d'or et d'argent, trouvées sur les graviers et sables des rivières de l'Ariége, de la Garonne et du Sarlat, sur les terres labourables et montagnes du Languedoc et autres provinces, qui devront être portées aux hôtels des monnaies. — Nouveau règlement pour les ouvrages d'orfévrerie. — Arrêt du conseil d'État, ordonnant, en vertu de l'édit de 1726, la confiscation de 80 louis d'or, anciens et décriés, valant 1,464 livres, sur Gallée et Belisson, maçons, qui les avaient trouvés en démolissant un mur de grange, paroisse de Neuillé, près Saumur, et sur les sieurs Daudin, propriétaire, et de la Salaine, procureur fiscal, qui s'en étaient fait donner chacun un tiers. — Ordonnance contre les essayeurs qui, malgré l'arrêt de 1670, retenaient à leur profit, ce qui restait des essais d'or et d'argent. — Règlement sur les droits à percevoir pour la réception des officiers, changeurs, orfévres, etc., l'enregistrement des statuts, etc. ; — statuts des orfévres de Loudun et du Mans.

B. 89. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1759-1772. — Lettres patentes du Roi : du 26 octobre 1759, ordonnant le transport de sa vaisselle à la monnaie, pour y être convertie en espèces, et fixant le prix de celle qui, à son exemple, y sera portée ; — du 12 novembre, autorisant l'établissement d'une place de maître orfévre en la ville de Loches, qui en était privée depuis longtemps. — Arrêts du Conseil d'État et de la cour des monnaies, ordonnant la réouverture immédiate des monnaies de Tours et autres ; — défendant de faire recherche, amas et enlèvement de vaisselle, etc., d'or et d'argent et d'en trafiquer. — Provisions des offices de directeur de la monnaie pour Louis Chabert, et de greffier pour Augustin Delaroche de la Ribellerie. — Arrêt prescrivant aux essayeurs des monnaies une méthode uniforme pour les essais de l'or et de l'argent. — Installations de Bernard Abraham et de Jacques de Prévent, pourvus des offices de procureur du Roi et de juge garde. — Jugement déclarant confisqués, au profit des orfévres du Mans, les outils, meubles et effets pour l'orfévrerie, saisis sur Dampigie non reçu maître, et au profit du Roi, les croix, bagues, etc., reconnues défectueuses et à bas titre. — Vincent-René Barbet, avocat du Roi en la monnaie, choisi pour procéder, avec les députés des autres juridictions, à l'élection du conseil de ville. — Confirmation de l'édit de 1726, défendant aux serruriers

de fabriquer des ustensiles servant aux monnaies, sans ordre de la cour, sous peine d'être déclarés complices des faux fabricateurs, et comme tels punis de mort. — Provisions de l'office de directeur, en faveur de Louis Gaultier. — Édit créant des communautés de joailliers-fanssetiers.

B. 90. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1772-1781. — Jugement déclarant confisqués les ustensiles, effets, culots, etc., saisis par les jurés orfévres de Tours sur Louis Gatellier, compagnon, qui travaillait pour son compte, contrairement aux ordonnances. — Édit de février 1772, portant suppression des monnaies de Caen, Tours, Poitiers, Toulouse, Riom, Dijon, Reims, Troyes, Amiens, Bourges, Grenoble, Rennes et Besançon. — Tarif pour le change aux monnaies des pièces d'or et d'argent : ducats de Prusse, 23 karats 15 ; florins du Rhin, 18 karats 17; guinées d'Angleterre, 21 karats 30 ; pistoles du Pérou, 21 karats 17; écus d'or de France, 22 karats 16; vieux louis avant 1709, 21 karats 25; de 1709 à 1715, 21 karats 20; sequins de Venise, 23 karats 29. — Édit supprimant l'office de prévôt général des monnaies au département de Lyon, et tous les offices de ladite prévôté, créés par celui de 1704. — Requête d'Olivier Normand, médecin, acquéreur d'une portion de l'hôtel des monnaies, à l'intendant, pour obtenir la jouissance d'un appartement encore occupé par les papiers du greffe et divers ustensiles du monnayage. — Tarif des prix à payer pour les espèces de France, vieilles et hors de cours, et pour les pièces étrangères — Arrêt et lettres patentes défendant d'employer dans les payements, autrement que pour appoint, les pièces de 6, 12 et 24 sous. — Défense sous peine de 3,000 livres d'amende, d'introduire dans le royaume les espèces de billon et cuivre de fabrique étrangère, et d'en recevoir, ou donner en payement, sous peine de 500 livres. — État nominatif, etc., des artisans privilégiés dépendant de la prévôté de l'hôtel du Roi. — Tarif des droits à percevoir par la monnaie pour les réceptions, installations et prestations de serment des officiers dudit hôtel, des orfévres etc. — Ordonnance de M. Ducluzel, autorisant le transfert de l'auditoire des juges gardes, de la maison de Vincent, perruquier, en celle de Jean Boisseau, un desdits juges, située rue du Cygne.

B. 91. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1781-1783. — Jugements de Jean Boisseau, président : défendant aux sieurs Petit et de Beaune, notaires, de vendre à l'enchère l'argenterie et la vaisselle d'or et d'argent, propres à être converties en monnaie; — condamnant à 50 livres d'amende et à la confiscation, Bernier, orfévre à Richelieu, pour vente d'ouvrages inférieurs au titre prescrit. — Arrêts : commettant Charles Dubreuil, avocat au bailliage de Tours, pour substituer le procureur du Roi, Bernard Abraham, que son grand âge oblige au repos ; — condamnant François Adam, marchand de dentelles, à la prison et à 200 livres d'amende pour avoir fait le commerce des pièces de billon étrangères. — Déclaration du Roi, annonçant qu'il ne sera plus expédié d'arrêt pour autoriser les orfévres à transférer leur domicile dans des maîtrises autres que celles où ils auront été admis. — Lettres patentes autorisant les fabricants, artistes, etc., à se servir de balanciers, presses, moutons, laminoirs et coupoirs, à la charge d'en obtenir la permission de la cour des monnaies ou des siéges de son ressort.

B. 92. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1784-1790. — Droits à payer par les orfévres qui transporteront leur domicile dans une localité autre que celle où ils ont été reçus. — Déclarations du roi : obligeant chaque communauté d'orfévres à se servir à l'avenir d'un poinçon de contre-marque, particulier et invariable ; — permettant auxdits orfévres d'établir leurs forges et fourneaux en dehors de leurs boutiques. — Lettres d'honneur en faveur de Jean Boisseau, juge garde de la monnaie depuis 34 ans. — Adhésion de l'Hôtel-de-Ville aux priviléges des officiers de la monnaie, qui les exemptent de tous droits d'octroi sur les vins, bières et cidres. — Déclaration pour la fabrication de nouveaux louis d'or, contenant un tarif de l'évaluation des monnaies d'or de tous les pays. — Lettres patentes qui prorogent le cours des anciens louis. — État des offices de changeur à créer. — Édit qui supprime la monnaie d'Aix dont l'hôtel tombe en ruine et le remplace par un autre dans la ville de Marseille. — Réception d'Isaïe Tiffeneau comme maître orfévre joaillier en la ville de Sainte-Maure. — Règlement pour le commerce des matières d'or et d'argent. — Les orfévres autorisés à fabriquer les menus ouvrages d'or au titre de 18 karats. — Admission des non catholiques dans l'administration et dans les emplois civils et militaires.

B. 93. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1704-1720. — Registre coté et paraphé par Joseph Delagrange, contrôleur de la monnaie et donné à Barthélemy Houdry et François Verrier, juges gardes, pour y inscrire les délivrances des espèces d'or et d'argent réformées

qu'ils feront à Louis Cognard, commis à la régie. — Le 5 août 1704, il est délivré audit Cognard : 5,016 écus de 4 livres ; — le 12 septembre, 8,031 quarts d'écus de 20 sous ; — le 9 août 1704, 111 louis d'or de 7 livres ; — le 8 novembre, 533 louis d'or de 7 livres 10 sous, et le 22 novembre, 992 doubles louis de 15 livres ; — le 12 décembre, 138 quadruples de 30 livres. — Procès-verbaux de visite et délivrance du nombre, du poids et de la qualité des espèces d'or et d'argent rebutées et destinées à la réforme.

B. 94. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1713-1715. — Registre donné à Charles Devolle, contrôleur contre-garde, pour y inscrire toutes les pièces d'or et d'argent qui seront remises par le juge garde au trésorier directeur. — Le 4 janvier 1714, il est délivré 555 louis d'or de 19 livres 10 sous, pesant 18 marcs 4 onces 15 deniers ; — le 14 avril, 4,461 écus de 4 livres 12 sous 6 deniers, pesant 555 marcs 5 onces.

B. 95. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1716-1718. — Délivrances faites par les juges gardes à Jean Gautier, directeur : le 17 janvier 1716, de 602 louis d'or de 20 livres, pesant 20 marcs 9 deniers ; — le 27 mars, de 6,085 écus de 5 livres, pesant 758 marcs 4 onces ; — le 21 août 1718, de 10,835 écus de 6 livres, pesant 1,082 marcs 1 once.

B. 96. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1716-1718. — Livre donné à Devolle, contrôleur contre-garde, par Houdry, juge garde, pour y inscrire les délivrances d'espèces d'or et d'argent de réforme, qu'il devra faire au trésorier directeur ; — le 3 février 1716, Devolle remet au directeur 5,986 écus de 5 livres, valant 29, 530 livres, — le 24 mars, 7,410 demi-écus de 50 sous, donnant 18,525 livres ; — le 26, 1,772 louis d'or de 20 livres, valant 35,440 livres ; — le 7 avril, 392 doubles louis d'or de 40 livres, donnant 15,680 livres. — Procès-verbal des nombre, poids et qualité des espèces d'or et d'argent de réforme, rebutées et cisaillées aux délivrances, depuis le 3 février 1716 jusqu'au 4 juin 1718.

B. 97. (Registre.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1717-1718. — Délivrances faites au directeur de la monnaie par les juges gardes. — Le 12 avril 1717 il est délivré 5,410 deniers d'argent, écus louis de 5 livres, pesant 675 marcs 2 onces, trouvés faibles dans les remèdes d'un marc, faisant 6 à 7 grains par marc ; 196 mis au rebut comme légers ou mal monnayés. — Procès-verbal de l'ouverture faite par les juges gardes, d'un coffre fermé à 3 clefs, contenant les deniers de boîte de l'ouvrage fabriqué et monnayé en 1717, et le registre original des délivrances.

B. 98. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1719-1722. — Livre du contrôleur contre-garde, pour l'enregistrement des délivrances d'or et d'argent, faites par les juges gardes au trésorier directeur. — Délivrances : du 5 janvier 1719, de 10,560 écus de 6 livres, pesant ensemble 1,054 marcs 6 onces ; rebutés et cisaillés 160 ; — du 18 mai 1720, de 29,940 écus de 55 sous, pesant ensemble 995 marcs 4 onces ; rebutés et cisaillés 695.

B. 99. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1722-1723. — « Livre remis à David Langlade, contrôleur contre-garde, pour y inscrire d'un côté les espèces d'argent réformées, et de l'autre celles d'or, qui seront délivrées au directeur, en exécution de l'édit de septembre 1720. » — Le 21 avril 1722, il est délivré 3,921 écus de 30 au marc, à 2 livres 10 sous pièce, valant 9,802 livres 10 sous ; — le 19 juin, 808 louis d'or, de 25 au marc, pièces de 45 livres, donnant 36,360 livres. — Procès-verbaux de reconnaissance des pièces rebutées et cisaillées.

B. 100. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1723-1725. — Délivrances faites par les juges gardes à Léonard Rolland, trésorier directeur : le 13 janvier 1723, de 623 deniers d'or, louis de 45 livres, de 25 au marc, le total trouvé faible dans les remèdes, de 4 grains ; — le 28 juillet, de 8,577 deniers d'argent, écus louis de 7 livres 10 sous, de 10 au marc, trouvés faibles dans les remèdes de 7 onces 2 deniers 8 grains ; 479 mal monnayés ; — le 15 septembre, de 1,229 deniers d'or louis de 27 livres, de 37 et demi au marc, faibles au total de 7 deniers 11 grains, et 28 défectueux.

B. 101. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1725-1744. — Livre des remises faites par Houdry et Guillon, juges gardes, au trésorier directeur de la monnaie de Tours. — Le 10 janvier 1725 ils donnent 1,188 deniers d'or louis de 16 livres, pesant 31 marcs 5 onces

10 deniers 13 grains, dont 3 mis en boîte pour être expédiés à Paris et 162 trop faibles ou mal monnayés. — Procès-verbaux de visite des deniers de boîte et de leur envoi à Paris avec le registre des délivrances pour être vérifiés ; lesdits procès-verbaux signés de sept officiers de la monnaie et portant leurs cachets.

B. 102. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1726. — Délivrances faites au trésorier directeur : le 1 février, de 8,503 deniers d'argent louis de 5 livres, pesant 1,022 marcs 7 onces, dont 15 mis en boîte et 1,338 rejetés ; — le 7 juin, de 1,087 deniers d'or de 24 livres, pesant 36 marcs 1 once 17 deniers, 3 mis en boîte et 493 rebutés ; — le 13 juillet, de 30,797 deniers d'argent de 12 sous, pesant 371 marcs 9 deniers ; 7 mis en boîte et 3,580 mal monnayés.

B. 103. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1724-1726. — Enregistrement des espèces d'or et d'argent, apportées du monnayage en la chambre de délivrance par le prévôt des monnayeurs. — Délivré aux juges gardes Guillon et Roze : le 14 juillet 1724, 10,800 deniers d'argent, écus louis de 5 livres ; — le 18, 2,148 deniers d'or louis de 20 livres ; — le 26 avril 1725, 7,075 demi-écus de 40 sous ; — le 25 mai 1726, 41,924 dixièmes d'écus, pièces de 10 sous.

B. 104. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1727-1734. — Délivrances faites par Jacques Guillon et Antoine Roze, juges gardes, au trésorier directeur : le 10 janvier 1727, de 8,368 deniers d'argent louis de 6 livres, faibles au total de 2 onces 2 deniers 12 grains, 194 à refondre ; — le 17, de 1731 deniers d'or louis de 24 livres, faibles de 3 deniers 9 grains ; — le 14 mai, de 31,300 pièces de 6 sous, dont 4,300 trouvées trop légères. — Procès-verbaux des envois faits chaque année à la cour des monnaies de Paris.

B. 105. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1725-1763. — Enregistrement des espèces apportées du monnayage en la chambre de délivrance, et remises entre les mains des juges gardes. — Pièces délivrées en 1728 : 25,864 louis de 24 livres ; — 120,820 écus louis de 6 livres ; — 155,928 demi-écus louis de 3 livres ; — 93,677 cinquièmes d'écus, pièces de 24 sous ; — 50,840 dixièmes d'écus, pièces de 12 sous ; — 60,698 vingtièmes d'écus, pièces de 6 sous.

B. 106. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1735-1763. — Livre coté et paraphé par Guillon et Roze, juges gardes, et remis à Pierre Petiteau, directeur, pour y enregistrer les délivrances des espèces d'or et d'argent, monnayées à Tours. — Le 31 mars 1735, il est apporté audit Petiteau 912 louis de 24 livres, pesant 30 marcs 3 onces, 56 rebutés ; — le 3 mai 1746, 8,031 écus de 6 livres, pesant 967 marcs 4 onces 17 deniers. — Procès-verbal des deniers de boîte mis en un sac et adressés au greffe de la cour des monnaies le 12 février 1743, par 7 officiers qui ont tous signé et apposé leur cachet.

B. 107. Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1716-1718. — Livre du change pour la conversion des espèces d'or et d'argent : Lys, écus, pistoles du Pérou, jetons, lingots, parures, etc., remis au directeur de la monnaie par les sieurs Gautier, changeur à Amboise, Castille à Blois, Turquet et Roulleau au Blanc, Péchard à Bléré, Perthuis à Chinon, Serpin à Château-du-Loir, Bonnefoy à Château-Gontier, Héron à Loches, Léon au Mans, Rousselet à Orléans, Champoiseau à Saint-Calais, Salmon à Saumur, Lebrun à Tours. — Le greffier de la subdélégation de l'intendance de Tours remet 1,589 livres, en exécution d'une sentence, rendue le 9 avril 1718, contre André Brun et Louis Gohuau, condamnés à mort pour vol en la monnaie. — Total du prix des matières d'or et d'argent reçues : pendant le mois de juillet 1716, 127,790 livres 14 sous 10 deniers ; — en octobre 1717, 59,440 livres ; — en mars 1718, 94,573 livres.

B. 108. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1718. — Enregistrement des écus de 4 livres 10 sous apportés au change et reçus par le trésorier directeur. — Total des écus, demi, quarts, dixièmes et vingtièmes d'écus apportés au change en avril, montant à 13,620 un quart, et évalués 61,291 livres 2 sous 6 deniers ; — total pour le mois de mai, 35,537 et demi, évalués 159,918 livres 15 sous ; — total pour juin, 8,527, qui sont payés 38,374 livres 17 sous. — Lesdits écus fournis par Coeffier, Dupont et Chalons, receveurs du tabac à Amboise, Loches et Tours, Duparc, receveur des tailles à Chinon, Gervian, receveur des décimes à Tours, et autres.

B. 109. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1718-1719. — Enregistrement de louis d'or de 14 livres 16 sous, apportés au change en 1718, et de louis et écus divers en 1719, par : Brochet des Jouvances, receveur des tailles à Château-du-Loir ; — Pillault, receveur du grenier à sel de Bourgueil ; — Duparc, receveur des tailles à Chinon ; — Lebrun, commis à la recette générale ; — Lausandière, receveur des gabelles à Preuilly ; — Salmon, changeur à Saumur ; — Janin, receveur des aides à Tours ; — David de la Fuie, receveur à Richelieu.

B. 110. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

1722-1723. — Enregistrement des matières d'or et d'argent apportées au change, en vertu de l'édit de 1720, pour la nouvelle fabrication, par : Marchand, changeur à Angers ; Béchard, d'Orléans, d'Aigremont, le baron de Monts, le marquis de Marigny, Galoche, changeur à Saumur. — Dutertre, huissier, donne 3 marcs 4 gros de vaisselle plate et couverts, à 64 livres 18 sous le marc, pris sur la succession de la dame Sonard de l'Isle.

B. 111. (Registre.) — Petit in-folio, 72 feuillets, papier.

1723-1724. — Enregistrement et valeur des matières d'or et d'argent portées en la monnaie pour la nouvelle fabrication, par : Tessier, receveur des gabelles ; le comte d'Agenais ; Moisant ; Lebrun, commis à la recette générale des finances ; les Bénédictins ; les chanoines de Saint-Martin ; Heurteloup, changeur à Angers ; les dames Desprevant, de Beaumont et de Villiers ; les sieurs de la Bouchardière, de la Bretonnière, de la Bruère, de la Pinsonnière, de la Bonnelière, des Pictières, etc.

B. 112. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1742-1750. — Enregistrement des louis d'or à faux coin, ensemble des espèces étrangères et menus ouvrages, en or et argent, apportés pour le change au directeur Pierre Petiteau, par : Raineau, changeur à Richelieu ; Hubert, changeur au Mans ; Filloleau, changeur à la Flèche. — Sous-seing de Guillon, juge garde, certifiant la fonte de 47 louis aux deux L de 25 au marc, deux demi-louis et 4 mirlitons, reçus par le directeur.

B. 113. (Registre.) — Petit in-folio, 65 feuillets, papier.

1753-1766. — Enregistrement des matières d'or et d'argent portées au change de la monnaie par : Vaillant, changeur à Loches ; — Berthereau-Viot, négociant ; — Cahouet, changeur à Saumur ; — Pierre Petiteau, président au bureau des finances ; — Fabry et Baubé, orfèvres de Tours ; — le comte de la Falluère, etc. — Pièces diverses saisies sur les héritiers des défunts : Jean Feloix, directeur des affaires du Roi ; Jeanne Brunellière, fille majeure ; Marie Pinon, veuve de Philippe Cartier ; François Moreau, lieutenant en la maréchaussée de Tours ; Henri du Sallier, seigneur de Thilouse, etc.

B. 114. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1724-1760. — Livre coté et paraphé par David Langlade, contrôleur contre-garde, et remis aux juges-gardes pour y enregistrer les poinçons et matrices envoyés de Paris. — Reçu par les mains des sieurs Goupy et Delacroix, directeurs de la poste : des poinçons de tête et pile pour les nouvelles fabrications d'écus de 37, 40 et 50 sous, de dixième, de demi et de vingtième d'écus ; — de louis d'or de 48 livres, de 24, etc. ; — de sous et demi-sous de billon, à la lettre L aux trois fleurs de lys ; — des matrices pour la légende des lettres de la tête des doubles louis et pour tirer les coussinets ; — des empreintes en plomb, pour l'arrangement des lettres.

B. 115. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1724-1771. — Livre des poinçons remis par les juges gardes aux tailleurs graveurs. — Reconnaissances par Perrier et Petit, graveurs, des poinçons de tête et revers ou pile, qui leur ont été donnés pour la fabrication des louis de 24 livres et autres, des écus de 6 livres, etc., des espèces de 2 sous, en billon. — Reconnaissances des juges gardes à chaque rentrée desdits poinçons. — État des carrés mis au rebut en 1724.

B. 116. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1724-1752. — Livre servant à inscrire les carrés donnés par les juges gardes au sieur Petit, graveur, ou à Perrier, son commis, et la remise des mêmes carrés par ces derniers après les avoir frappés et gravés. — Livraisons faites auxdits graveurs : de carrés limés et polis, pour

y frapper et graver des têtes et piles : — d'écus de 6, de 5 et de 4 livres ; — de demi, 5e, 10e et 20e d'écus ; — de louis de 37 et demi au marc, etc.

B. 117. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1724-1771. — Livre des juges gardes de la monnaie de Tours, pour l'enregistrement des carrés remis par les serruriers Taussard et Héron et par les graveurs. — Carrés forgés, limés et polis, livrés par Taussard, pour être frappés et gravés et servir à la fabrication : des louis d'or de 16, 20, 24 et 48 livres ; — des écus de 3, 4, 5 et 6 livres ; — des pièces de 2 sous en billon. — Rapport contre les serruriers et les graveurs qui depuis longtemps arrêtaient le monnayage par leur négligence à fabriquer des carrés. — Ordre donné à Héron, ancien serrurier de la monnaie, d'en forger immédiatement 32 en présence des chefs. — Réception des carrés forgés par ledit Héron, puis gravés par Petit, et retournés au serrurier pour être trempés et polis.

B. 118. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1725-1765. — Livre des carrés de rebut renfermés dans le coffre de l'armoire. — Le 9 mars 1725 il y a été mis 419 têtes et revers de louis d'or et d'écus, de 10 et de 9 5/8e au marc ; — en 1726, 314 carrés de louis, écus, demi, quart, huitième et seizième d'écus ; — en janvier 1735 et juillet 1740, 562 poinçons, carrés, etc. de 6 livres, et de demi, 5e, 10e et 20e d'écus : de louis de 24 et de 12 livres.

B. 119. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1714-1717. — Enregistrement des brèves du monnayage remises par le prévôt des monnayeurs aux juges gardes. — En 1714 il est délivré par le prévôt Cheynel : 4,616 deniers d'or louis de 16 livres, 16 livres 10 sous, 17 livres, 18 livres, 18 livres 10 sous ; — 3,011 doubles louis d'or de 32, 33, 34, 36 et 37 livres ; — 207 demi-louis d'or de 9 livres ; — 60,182 deniers d'argent écus louis de 4 livres, 4 livres 2 sous 6 deniers, 4 livres 5 sous 3 deniers, 4 livres 10 sous ; — 7,021 demi-écus de 40 sous, 42 sous 6 deniers, 45 sous, 46 sous 3 deniers ; — 12,549 dixièmes d'écus pièces de 8 sous.

B. 120. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1716-1740. — Livre remis à Charles Cheynel, prévôt des monnayeurs, par Devolle, contrôleur contre-garde, pour y inscrire les brèves d'or et d'argent de la réformation, qu'il délivrera aux juges gardes. — Totaux des brèves remises au sieur Houdry, du 3 février 1716 au 1er juin 1718 : 884,366 deniers d'argent écus louis de 5 livres ; — 453,144 deniers demi-écus louis de 50 sous ; — 304,856 deniers d'argent quarts d'écus de 25 sous ; — 494, 371 deniers d'argent dixièmes d'écus, pièces de 10 sous ; — 25,624 deniers d'or louis de 20 livres ; — 2,405 doubles louis de 40 livres. — 5,932 demi-louis de 10 livres.

B. 121. (Registre.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1729-1738. — Livre remis par Guilton, juge garde, à Charles Beluche, prévôt des ajusteurs, pour y enregistrer d'un côté les brèves d'or et d'argent qui lui seront délivrées par le directeur, pour être ajustées, et de l'autre côté les pièces rendues après ajustage. — Le 8 janvier 1729, Beluche reçoit 16,937 flans, demi-écus, pesant 1,060 marcs 1 once ; — le 10 il rend, après l'ajustage, 13,041 flans demi-écus, pesant, avec 3,096 pièces rebutées et la limaille, 1,060 marcs 4 onces.

B. 122. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1738-1748. — Livre de Charles Beluche, prévôt des ajusteurs, servant à enregistrer les brèves d'or et d'argent délivrées par le trésorier directeur Pierre Petiteau, pour être ajustées et rendues après le travail fait par ledit Beluche. — Le 10 février 1748, le prévôt reçoit 6,000 flans écus de 6 livres, pesant 746 marcs 1 once ; le 12 il rend au trésorier 5,846 flancs net, écus de 6 livres, pesant 703 marcs 7 onces et 154 rebutés, donnant avec la limaille 42 marcs 4 onces.

B. 123. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1722-1738. — Livre du contrôleur contre-garde pour l'enregistrement des espèces et matières d'or et d'argent destinées à la fonte. — Espèces à fondre en 1722 : écus, lingots, louis, espèces cisaillées aux délivrances, jetons, etc., d'argent, pesant 10,302 marcs 6 onces ; lingots, louis et écus d'or, 272 marcs 2 onces ; — en 1737, argent, 10,737 marcs 2 onces 21 gros ; or, 464 marcs 2 onces 10 gros.

B. 124. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1735-1748. — Brouillard pour les fontes d'or et d'argent, servant au trésorier directeur. — Produit des

limailles d'or et autres matières trouvées dans les terres, en 1731, 38 marcs 1 once 16 gros ; — de celles d'argent 1,215 marcs 2 onces 12 gros. — Fonte d'argent, du 10 février 1735, 1,355 marcs 2 onces 15 gros, dont 450 marcs 7 onces provenant des pièces cisaillées ; — fonte d'or du 15 avril, 124 marcs 5 onces 13 gros, dont 28 marcs 4 onces 3 gros de cisailles, etc. — Fonte d'argent du 23 avril 1743, consistant en écus, piastres, jetons, lingots, etc., 1,064 marcs 5 onces, — et les cisailles, grenailles, têtes, rebuts de l'ajustrie, limailles, rebuts des délivrances, etc., 890 marcs 4 onces 22 gros.

B. 125. (Registre.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Livre des poids des pièces d'or et d'argent. Poids des doubles louis de 48 livres, 15 au marc ; — des louis d'or de 24 livres, 30 au marc ; — des écus de 6 livres : 8, 3 dixièmes au marc.

MAITRISE PARTICULIÈRE DES EAUX ET FORÊTS D'AMBOISE ET MONTRICHARD.

B. 126. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1666-1669. — Réformation générale des eaux et forêts. — Copies des lettres-patentes de Louis XIV, commettant M. Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, pour procéder à ladite réformation, remédier aux désordres signalés depuis longtemps, prendre des informations sur les malversations et exactions commises par les officiers, avec pouvoir de les condamner sans appel ; — portant provisions des offices de procureur, en faveur de Marin Dufloquet, sieur de la Moreeie, et de greffier pour Julien Milsonneau. — Déclaration des officiers de la maîtrise d'Amboise sur l'état, consistance et produit de ladite forêt, le nombre des officiers, etc. ; — la corde, de 8 pieds de long sur 4 de hauteur, se vendait, vers 1650, de 50 sous à 3 livres, aujourd'hui de 4 livres 10 sous à 5 livres ; — droits de grurie et ségréage ou tiers du prix de vente dû au Roi sur les forêts de particuliers, situées dans la baronnie d'Amboise. — Procès-verbaux : du circuit de la forêt ; — de marque et de désignation de bornage ; — de visite générale pour reconnaître l'état et la nature du terroir, l'âge et l'essence des bois. — Avis de M. Voisin pour l'aménagement et le règlement des coupes. — Jugements dudit intendant : permettant à l'Hôtel-Dieu de faire pacager ses bestiaux dans la forêt et de prendre, sur les ventes de chaque année, 10 cordes et les bois nécessaires à l'entretien de ses bâtiments et de l'église, et à M. Lefranc, pendant sa vie seulement, de faire paître 6 bœufs et 4 vaches, pour chacune de ses métairies de Chanteloup, la Pinsonnière, la Gabillière et les Brossiers ; — condamnant, pour excédants de droits perçus et autres malversations : Anne Brisset, veuve de Jean de Gast, maître particulier en la maîtrise d'Amboise, à restituer au Roi 700 livres ; — Jacques Gaillard, procureur du Roi, 1,400 ; — Marie Galland, veuve de Jean Taschereau de Baudry, grand maître, 5,000 ; — Daniel Boilleau, seigneur du Plessis, grand maître alternatif, 12,000 ; — les héritiers d'Urbain de Meaulne, seigneur de Rouesse, vivant grand maître alternatif, 12,000 ; — Catherine Charles, veuve de Louis de Chevessaille, 16,000 livres. — Avis de l'intendant pour le règlement des fonctions et droits des officiers.

B. 127. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1667-1669. — Réformation générale des eaux et forêts. — Procès-verbal de visite des forêts d'Amboise et Montrichard, faite en 1669, par M. Voisin de la Noiraye, pour en reconnaître les limites et bornes, constater les anticipations, etc. — Recensement par François Massue, procureur du Roi, des bornes de 4 pieds de hauteur, plantées par les riverains sur l'ordre de l'intendant. — Jugements de M. Voisin : maintenant Hevert Hué, cocher du Roi, dans le droit de pâturage en la forêt pour 18 bêtes aumailles, et de panage pour 3 porcs ; — condamnant Jérémie Gaillard, avocat du Roi, à restituer 26 livres, prix de 40 cordes communes, qu'il s'était fait payer en sus de ses droits pendant 4 années ; — Louis Baron, garde-marteau, à rendre 300 livres qu'il avait reçues pour droits de martelage non justifiés sur les registres ; — Louis Rochais, receveur du domaine d'Amboise, 500 livres, valeur de 110 cordes, à lui payées pendant 25 ans, en sus de ce qui lui revenait pour ses réceptions de caution, etc. ; — Gabriel Taschereau de Lignières, grand maître enquêteur et général réformateur, 27,800 livres, pour les bois de chauffage extraordinaire qu'il avait pris dans les forêts de Montrichard, Loches, Chinon, etc., et fait conduire à Tours, et pour coupes ordonnées et délivrées sans mesurage, balivage, publication ni enchère et sans l'assistance d'officiers, dans les forêts de Loches, Chinon, Beaufort, Baugé, Perseigne, Bercé ; — les héritiers de Charles Robin, chevalier, seigneur de Varize, grand maître ancien des eaux et forêts, 5,000 livres pour délivrances gratuites, procès-verbaux de visites non justifiées et perception du double de ses droits. — Avis et règlement pour porter remède au triste état des forêts, causé par les usagers, et surtout par l'incurie et né-

gligence des officiers. — Bois de chauffage accordé aux officiers : le maître particulier prendra annuellement 25 cordes; — le lieutenant 15; — les procureur, garde-marteau et greffier, chacun 10; — les trois sergents, chacun 6; — l'Hôtel-Dieu, 10. — La perche sera à l'avenir de 25 pieds.

B. 128. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1669. — Visite générale des bois d'Amboise et Montrichard par Florimond Hurault de Saint-Denis et Jean Leféron, commissaires pour la réformation générale des forêts, pour en connaître les situations et distances des villes et rivières, l'essence, nature, qualité et quantité, l'état actuel et donner leur avis pour le règlement des coupes et les remettre en bon état. — Visites des différentes pièces de la forêt d'Amboise, contenant au total 3,778 arpents, ainsi classés : 2,195 arpents de jeune futaie, bois taillis et beaux recrus de chêneaux de bonne nature et bon fonds, qui devront être conservés ou croître en futaie; — 1,303 arpents de bois taillis et baliveaux ruinés, de mauvaise nature ou fonds stérile, à receper et couper à 7 et 10 ans; — 135 arpents de places vides, à labourer et semer en gland; — 145 arpents d'étangs à conserver. — Visite de la forêt de Montrichard, contenant 1,359 arpents, et demi, savoir : 116 arpents en bois jeune de bonne nature; — 169 en baliveaux anciens et modernes, à receper, conjointement avec les taillis; — 1,057 arpents en taillis de chêne, en bon fonds, le tout propre à laisser croître en futaie ordinaire et haute futaie.

B. 129. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1669-1673. — Livre des réceptions et prestations de serment des officiers et gardes des eaux et forêts d'Amboise. — Ordonnance de Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis, grand maître enquêteur, pour la publication et l'enregistrement d'un édit d'août 1669, portant règlement des eaux et forêts du royaume et de l'arrêt du Conseil d'État, supprimant la maîtrise de Montrichard pour la réunir à celle d'Amboise. — Rappel d'un arrêt qui supprime les droits de chauffage, usage, bois à bâtir et de pacage dans les forêts du Roi en la Généralité, sauf à indemniser en deniers les religieux ou autres qui présenteront des titres valables. — Mainlevée accordée à Antoine Ruzé, chevalier, marquis d'Effiat, des saisies opérées sur le sieur de Sourdis, son aïeul, propriétaire par engagement du domaine de Montrichard, pour avoir exploité certains bois taillis. — Provisions en faveur de Florimond Hurault, de l'office de grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, qui avait été supprimé par édit d'avril 1667. — Le sieur d'Amboise autorisé à chasser toute sorte de gibier non défendu dans la capitainerie d'Amboise. — Commissions des offices : de sous-lieutenant en la capitainerie des chasses et plaisirs du Roi, données par Louis XIV et par François de la Motte-Villebret, chevalier, vicomte d'Apremont, capitaine des chasses de la baronnie et châtellenie d'Amboise et Montrichard, à Jacques Barré, écuyer, sieur de la Macicaudière, sous-lieutenant de la maréchaussée provinciale de Touraine; — de maître particulier des eaux et forêts, à François de la Motte-Villebret; — de sergent des gardes de la forêt de Montrichard, à Martial Jonquet, praticien.

B. 130. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1666-1673. — Livre des bois taillis abroutis et des vieilles futaies sur le retour et ruinées, exploités et recepés de 1667 à 1674. — Procès-verbaux de visite, de l'assiette, martelage, balisage et arpentage des bois taillis et futaies à vendre et receper en 1667-1674; — publications et conditions pour les ventes. — Adjudications : en 1666, de 12 arpents et demi de vieille futaie dégradée et ruinée, et de 367 arpents de bois taillis, abroutis et rabougris, pour 3,550 livres; — en 1667, de 94 arpents de taillis, pour 330 livres; — en 1668, de 7 arpents et demi de futaie et 54 de taillis, pour 1,200 livres; — en 1669, de 80 arpents de futaie et 244 de taillis, dans les forêts d'Amboise et Montrichard, pour 10,382 livres. — Plans et arpentages des bois avant l'adjudication et après l'exploitation. — État des taxes faites par Florimond Hurault aux officiers de la maîtrise d'Amboise, pour journées et vacations employées à l'assiette, martelage, mesurage, balivage et indication de 462 arpents de bois taillis et futaie; les lieutenant, procureur et greffier ont chacun 48 livres, à raison de 6 livres par journée. — État des chauffages arrêtés par le même; — Jacques Tournier, lieutenant, a 90 livres pour 15 cordes de bois; — François Galland, procureur du Roi, 60 livres pour 10 cordes; — Jacques Bordier, garde-marteau, et Jean Chasteignier, greffier, autant; — les 5 gardes, pour 6 cordes chacun, 180 livres. — Comparutions des adjudicataires au greffe pour présenter et faire inscrire leur caution; montrer et marquer le marteau dont ils prétendent se servir; déclarer que les bois à eux adjugés sont exploités, la place vide, le recepage exécuté, et en réclamer la visite et le réarpentage. — Adjudications : en 1672, de 242 arpents de baliveaux et bois taillis, pour 10,470 livres, et en 1673, de 263 arpents, pour 8,400 livres.

B. 131. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1674-1680. — Visite des forêts d'Amboise et de Montrichard par Florimond Hurault, pour désigner les ventes à opérer, en conséquence des règlements faits pour les coupes par les conseillers réformateurs députés par le Roi, en exécution de l'arrêt du 3 décembre 1672. — Assiette desdites ventes par Jacques Tournier, lieutenant de robe longue. — Plans et arpentage des 439 arpents de taillis et baliveaux ruinés à vendre en 1675; — conditions de ladite vente, adjudication à Jacques Hubert, marchand, pour 13,000 livres. — Assiettes, martelages, arpentages, plans et adjudications de bois de 1676 à 1680. — État des taxes : Jacques Tournier, lieutenant, François Gaillard, procureur, et Jean Chasteignier, greffier, pour 16 journées, chacun 96 livres; — les quatre gardes, chacun 10 livres; — le trompette, 4 livres. — État des chauffages : le maître particulier 25 cordes, le lieutenant 15, les procureur, garde-marteau et greffier, chacun 10, les quatre gardes, chacun 6.

B. 132. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1681. — Désignation par Florimond Hurault, grand-maître, des ventes à faire, en 1681, dans les forêts d'Amboise et Montrichard. — Procès-verbaux d'arpentage par Claude Sainson, notaire, et de martelage des arbres réservés, par Ferrand et Cormier. — Plans des cantons de Touchelongue, la Taille-aux-Loups, la Vallée-aux-Prêtres, les Trois-Coteaux ou Quatre-Cailloux et la Roche-aux-Loups, en la forêt d'Amboise. — Sumptum ou conditions pour ladite vente, qui n'est, pour cette année, que de 143 arpents, dont 23 de futaie; les pieds corniers, baliveaux et arbres de lisière, marqués du marteau du Roi, sont réservés. — Adjudication en faveur d'Antoine Robin, marchand à Blois, pour 8,400 livres. — Récolements des futaies et taillis exploités en 1680 et 1681.

B. 133. (Registre.) — Petit in-folio, 59 feuillets, papier.

1682-1684. — Assiette, martelage, balivage, arpentage et plans des bois à vendre pour être exploités en 1683. — Adjudications : pour 2,680 livres, de 10 arpents de baliveaux et 122 de taillis, en la forêt d'Amboise; — de 13 arpents de haute futaie, en la forêt de Montrichard, pour 4,650 livres; — arpentage, plan et adjudication, en 1683, de 159 arpents de taillis et futaie, pour 5,775 livres. — Récolement des bois vendus en 1682 par les fermiers du marquis d'Effiat, engagiste de Montrichard. — Mandement du grand maître Florimond Hurault pour l'assiette, etc., des ventes à faire en 1684; — adjudication à François Jacquet, de 23 arpents de futaie et 122 de taillis pour 4,736 livres.

B. 134. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1685-1686. — Désignation par Florimond Hurault de Saint-Denis, grand maître, de 185 arpents 33 chaînées de bois à vendre pour être exploités en 1686, savoir : 10 arpents de bonne futaie de 150 ans, 120 de taillis de 6 à 7 ans et de médiocre valeur, 8 arpents 33 chaînées de futaie et taillis, la plus grande partie en bruyère, 47 de taillis, de brûlis et de recepage, dans les forêts d'Amboise et Montrichard; — plans et arpentage desdites pièces; — adjudication au profit de Denis Lebcalle, marchand, pour 3,150 livres. — Vente, pour 1687, de 123 arpents de taillis de 8 à 9 ans, dont 104 de peu de valeur et 10 de futaie, pour 4,510 livres. — Récolement des bois exploités en 1685 par François Jacquet.

B. 135. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1686-1687. — Visite des bois à vendre en 1687, par Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, grand maître; — assiette desdits bois par Gabriel Ferrand, seigneur du Sauvage. — Plans et arpentages, par Claude Sainson, notaire, de 10 arpents de futaie dans le bois Perrault; de 23 arpents 52 chaînées de taillis, aux Courgerais; de 49 au Roujou; de 36 aux Accrues Saint-François et de 13 à la Salle. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant l'arpentage et recepage de 68 arpents environ de taillis où le feu a été mis par des bruyères dépendantes de la seigneurie de Chenonceau. — Récolements des taillis et futaies d'Amboise et Montrichard, adjugés en 1685 et reçus en 1687.

B. 136. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1687. — Ordonnance de Guy de Mauclerc, chevalier, seigneur de la Muzanchère, la Bretaudière, Saint-Philibert, etc., grand maître au département de Touraine, Anjou, Maine, Poitou, Bourbounais, Nivernais et Berry, pour l'assiette, balivage, etc., de 198 arpents de bois à vendre pour être exploités en 1688. — Enchères : de 10 arpents de futaie, portés à 346 livres l'arpent et non adjugés; — de 49 arpents de taillis de vente ordinaire, adjugés à 34 li-

vres 10 sous l'arpent ; — de 68 arpents de brûlis et recepage, à 25 livres 4 sous ; — prix total desdits taillis 3,172 livres, compris le sou pour livre.

B. 137. (Registre.) — Petit in-folio. 41 feuillets, papier.

1688-1690. — Livre des procès-verbaux, d'assiette, martelage publications, enchères, récolement des ventes ordinaires et extraordinaires de futaies et taillis, faites en la maîtrise particulière d'Amboise et Montrichard. — Adjudication, pour 32 livres, de 120 chênes morts ou renversés par le vent. — Désignation des ventes ordinaires à faire pour 1689, par Guy Mauclerc, grand maître. — Arpentage et plans de 10 arpents de futaie à l'Armendière ; — 60 de taillis au chêne Huault et 60 aux Trois-Marchais ; — la futaie adjugée pour 1,942 livres 10 sous, les taillis pour 1,040 livres 10 sous. — Plans et adjudications, pour 1690, de 10 arpents de futaie à 180 livres l'arpent ; — de 28 de taillis à 10 livres 5 sous l'arpent ; — de 73 arpents à 7 livres 15 sous, et de 21 à 55 sous l'arpent ; — prix total 2,846 livres, compris le sou pour livre.

B. 138. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1692. — Désignation des bois à vendre pour être exploités en 1693, par Louis Blanchardon, maître des eaux et forêts, capitaine des chasses, député par le Roi en l'absence du grand maître. — Plans et arpentage de 10 arpents de futaie de 150 à 200 ans et de 120 arpents de taillis, de 9 à 10 ans ; — enchère desdits bois adjugés à Jean Blanchet, marchand à Amboise, pour 4,095 livres.

B. 139. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1694-1695. — Mandement de Louis Leboultz, grand maître, à Jean-Baptiste Ferrand, maître particulier, pour procéder immédiatement, avec le procureur du Roi et les autres officiers, à l'assiette, etc., des bois du Roi à vendre pour 1695, en les prenant, s'il est possible à la suite de la précédente vente, sinon, dans les endroits les plus convenables pour l'aménagement de la forêt. — Plans et arpentages, par Olivier Meauzé, de 10 arpents de futaie à la Corne-du-Bois et de 120 arpents de taillis à la Roche-aux-Loups et au Chêne-Corbin ; — lesdits bois adjugés à Jean Blanchet, dernier enchérisseur, pour 2,956 livres 16 sous. — Récolement, par le grand maître, des bois exploités et de ceux à abattre par Marguerite Charbonnier, veuve Oudry, fermière de tous les taillis du domaine de Montrichard, engagé au marquis d'Effiat.

B. 140. (Registre.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1696-1706. — Registre servant à inscrire les procès-verbaux d'assiette, martelage, publications, enchères, adjudications, récolements des ventes ordinaires et extraordinaires de futaies et taillis, en la maîtrise d'Amboise et Montrichard. — Arpentages et plans de 10 arpents de futaie et 120 de taillis, adjugés : en 1696, à François Boutin, pour 2,940 livres ; — en 1697, au même, marchand à Chisseau, pour 3,780 ; — en 1698, à Charles Gerbault, pour 3,599 ; — en 1699, à Gatien Blanchet, pour 3,240 ; — en 1700, au même, pour 4,158 ; — en 1701, à Jacques Lubin, marchand à Civray, pour 4,809 ; — en 1702, au même et à Blanchet, pour 3,469 ; — en 1703, à Jacques Percheron, marchand à Amboise, pour 3,265 ; — en 1704, auxdits Lubin et Blanchet, pour 3,286 ; — en 1705, à Lubin, pour 3,398. — Récolements et réarpentages des ventes exploitées.

B. 141. (Registre.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1706-1718. — Mandements pour les assiettes, martelages, etc., des bois d'Amboise et Montrichard, par Louis Leboultz, Pierre Rouxelin de Moncourt, chevalier, seigneur dudit lieu, François-Jean Le Corvaizier, écuyer, seigneur de Saint-Vallay, Jean-René Leroy, écuyer, seigneur du Feuillet et d'Apremont, et Jean-Baptiste d'Aubigny, écuyer, seigneur de la Roche-Chargé, grands maîtres. — Ordonnance de Rouxelin, datée de son hôtel, au château de Chanteloup, contraignant les gardes à assister aux audiences, chacun leur tour, au nombre de deux, sous peine de 2 livres d'amende ; — obligeant les communautés ecclésiastiques et séculières, à envoyer, sous deux mois, au greffe de la maîtrise, les arpentage, plans et bornage de leurs bois et des gens capables pour être reçus gardes ; — enjoignant aux officiers de surveiller avec zèle les rivières, pour arrêter les abus tendant à la destruction complète du poisson ; — aux riverains, d'entretenir les marchepieds, pour faciliter la navigation et le flottage des bateaux, et aux pêcheurs, de se pourvoir des lettres du grand maître, d'engins et filets scellés en plomb, etc., sous peine de confiscation et d'une amende de 20 livres. — Visite des chênes abattus par le vent du 10 décembre 1711, et des arbres gelés par le grand hiver ; — vente de 187 chênes renversés, pour 170 livres 10 sous. — Détail de la vente

faite en 1713 par Nicolas Forêt, lieutenant de robe longue, pour 7,625 livres. — Adjudication, en 1714, de 10 arpents de futaie et 120 de taillis pour 7,303 livres, et en 1715 pour 6,051. — Arrêt du Conseil, défendant aux fermiers des aides, receveurs d'octrois et tous autres d'exiger le moindre droit des adjudicataires de bois royaux, lorsqu'ils les feront conduire et débiter eux-mêmes.

B. 142. (Registre.) — 86 feuillets, papier.

1719-1725. — Ordonnance de Jean Le Corvaisier, chevalier, seigneur de Saint-Vallay, grand maître enquêteur, pour procéder à la visite, etc., des bois à vendre en cette année 1719, pour l'ordinaire de 1720. — Plans et arpentages, par Bonaventure Coiffier, de 10 arpents de futaie et 120 de taillis en 5 pièces; — adjudications de la futaie à Yves Bellin, marchand, pour 7,400 livres, et des taillis à Louis Massoteau, pour 1,620 livres. — Ordre par M. d'Ormesson au maître particulier d'arrêter les poursuites dirigées contre le sieur Dassier, entrepreneur du balisage de la Loire, parce qu'il avait abattu sans autorisation, en l'île Saint-Jean, 10 ormeaux appartenant à la commanderie, qui gênaient la navigation, surtout le halage. — Arrêt du conseil, permettant aux religieux de Grandmont-lès-Tours, de faire abattre tous les baliveaux de 180 arpents de taillis, à Montoussant, pour réparer les bâtiments de ce prieuré. — Travaux à faire audit prieuré, adjugés pour 1,540 livres. — Arrêt du Conseil d'État, défendant, sous peine de 500 livres d'amende, à Charles Cordier, chargé de la régie des domaines du Roi et à tout autre, de chasser sur ledit domaine. — Adjudication pour 75 livres, au profit du Roi, d'une pièce de bois ou épave trouvée sur la grève. — Vente, pour 13,189 livres, de 17 arpents de futaie, sujets au droit de ségréage, et appartenant au sieur de Boislecomte. — Plans et arpentages, par Coiffier, de 13 arpents de futaie et 50 de taillis, en conséquence des règlement, arrêt et lettres-patentes des 30 mai et 18 juin 1723, portant qu'au lieu de 120 arpents de taillis il n'en sera plus vendu que 50 et que le surplus sera remplacé par 3 arpents de futaie dans le buisson des Hayes, situé à deux lieues de la forêt.

B. 143. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1725-1730. — Ordonnances de Benoît Eynard de Ravanne, grand maître, pour les ventes ordinaires de 1726-1731. — Arpentages et plans de 10 arpents de haute futaie, 3 de moyenne et 50 de taillis en la forêt d'Amboise. — Adjudications : de l'ordinaire de 1726, pour 8,684 livres; — de 732 baliveaux de tout âge, dans les taillis de la chapelle du Huvet, pour 3,831 livres 18 sous; — réparations de ladite chapelle entreprises par Antoine Suppliceau pour 980 livres. — Vente pour 700 livres, à François Thomas, de 320 baliveaux dans le taillis des Bignolets, appartenant au chapitre de Saint-Martin. — Réparation et reconstruction des bâtiments dudit chapitre à Vallières, adjugées, pour 2,000 livres, audit Thomas. — Coupes : des vieux baliveaux de 54 arpents de taillis, au Temple, dépendants de la commanderie d'Amboise, adjugés à Florimont Roullet, marchand de bois, pour 24,314 livres; — de 12 arpents et demi de futaie, de 150 à 200 ans, dépendants du prieuré de Saint-Laurent du Lauray ou Loré, appartenant à l'abbaye de Gâtines, adjugés à François Chauveau, marchand, pour 5,503 livres, à la charge de faire le recepage, à la cognée, de tous les taillis, souches, acots et mauvais bois. — Adjudication à François Alain, de Tours, pour 2,800 livres, des réparations à faire aux bâtiments de Gâtines, de l'ensemencement en gland de 4 arpents de friche, et de 80 bornes à fournir et planter.

B. 144. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1730-1733. — Ordonnances de Benoît Eynard de Ravanne, pour les ventes ordinaires de 1731, etc. — Plans et arpentage, par Bernard Jacquemin, de 13 arpents de haute futaie et de 50 de taillis; — annonces et conditions pour la vente desdits bois; — adjudication de 3 arpents de futaie, le surplus remis à une autre année faute d'enchère suffisante. — Arrêt du Conseil qui autorise les religieux de Grandmont à disposer d'un bouquet de 32 chênes de 150 à 200 ans, séparé du quart de réserve, pour la reconstruction d'un pignon, etc. ; — vente desdits arbres pour 533 livres 4 sous. — Travaux susdits adjugés pour 375 livres à Denis Torfou marchand chausumier. — Adjudications : de 20 arpents de futaie dépendants de l'abbaye d'Aiguevives, et de 180 baliveaux épars sur un pâtureau et près le pont dudit monastère, à François Allain, marchand, pour 8,784 livres ; — de 100 arpents de taillis, des ordinaires de 1731 et 1732, à René Auger, pour 4,461 livres. — Lettre de M. de Baudry, invitant le maître particulier à autoriser la dame Goujat, veuve Chambellan, à faire couper des chênes de plus de 40 ans, épars sur les bruyères de sa terre d'Avisé, paroisse de Limeray.

B. 145. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1733. — Livre des assiettes, martelages, publications, enchères et adjudications. — Procès-verbaux de l'assiette

et arpentage, avec plans, par Jean Ferrand, maître particulier et Joseph Charpentier, arpenteur, de 13 arpents de futaie, de 80 à 120 ans, et de 50 arpents de taillis, en la forêt d'Amboise. — Adjudications : à Jacques Bellin, de 20 arpents de futaie, des ordinaires de 1733-1734, pour 12,466 livres 10 sous ; — à Jean Chattez, de 9 arpents, des ordinaires de 1732-1734, canton des Hayes, pour 2,374 livres. — Arrêt du conseil, autorisant la vente, pour les chanoines de Saint-Martin, de 120 arpents de futaie sur le retour, dans le bois des Bignolets, et d'arbres épars sur leur métairie du Bois-au-Chantre, pour les réparations des bâtiments, à la charge de faire receper toutes les souches de chênes et taillis, réparer les fossés, planter des bornes, etc. — Adjudications : des 120 rpents à Noël Dupuy, pour 8,890 livres ; — de bornes en pierre dure, et de fossés de 7 pieds de large sur 6, au même, pour 7 livres chaque borne et 12 sous 6 deniers la toise courante de fossés.

B. 146. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1734-1735. — Ordonnance de François Eynard de Ravannes, pour la vente ordinaire de 13 arpents de futaie, compris les 3 du canton des Hayes, et 50 de taillis, mesurés sans défalcation des vides, fossés et chemins, et pris dans les bois les plus âgés et les plus avantageux pour l'aménagement des forêts ; — assiette, arpentage et plans par Ferrand, maître particulier et Jacquemin, géomètre. — Ventes remises faute d'enchères acceptables. — Délivrance de 95 arpents de bois taillis, faite par Ferrand à François Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, engagiste des ville et château de Montrichard. — Étiquette et règlement pour la vente de la glandée dans les bois, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 janvier ; — adjudication de ladite glandée à Philippe Avenet, pour 60 livres, à la charge de tolérer le droit accordé aux officiers d'y faire paître leurs porcs, savoir : le maître particulier 8, les procureur, lieutenant et garde-marteau, chacun 6, le greffier 4, et le sergent 3.

B. 147. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1736-1737. — Plans et arpentage par Auger Bernard, Jacquemin et Jean-Bernard Jacquemin, son porte-chaîne, de 13 arpents de futaie et de 50 de taillis, à vendre pour l'ordinaire de 1737. — Adjudications : pour 1,275 livres 16 sous, desdits 50 arpents de taillis et des 100 non vendus dans les deux années précédentes ; — pour 10,915 livres, de tous les baliveaux au-dessus de 40 ans, existant dans le taillis de l'abbaye d'Aiguevives et du prieuré de Belvau, en dépendant ; — pour 18,600 livres, des reconstructions et réparations à faire aux bâtiments, église, grange, métairies, moulins, etc., de ladite abbaye, et au prieuré ; — pour 7 sous 4 deniers la toise courante, des fossés à faire à neuf ou réparer autour desdits bois ; — pour 1,325 livres, des travaux à faire aux bâtiments de la chapelle du Huvet.

B. 148. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1737-1738. — Livre pour servir aux assiettes, martelages, balivages, enchères, etc., de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Amboise et Montrichard. — Plans et procès-verbaux d'arpentage, par Jacques Belot, de 13 arpents de futaie, dont 3 de jeune, et de 50 arpents de taillis, pour l'ordinaire de 1738. — Adjudication à Denis Torfou, marchand de bois à Souvigny, pour 874 livres 15 sous, des 3 arpents de jeune futaie, situés dans le canton des Hayes ; les autres bois non vendus faute de surenchère. — Requête de Noël Dupuy, entrepreneur des ouvrages du Roi, offrant à M. Eynard 16,700 livres, pour les 40 arpents 57 perches de futaie non vendus depuis 1735 ; — ces futaies, mises à l'enchère sur la mise à prix dudit Dupuy, sont adjugées, pour 22,202 livres 13 sous, à Hélène Goyenèche, femme séparée de biens de Florimont Roullet, marchand de bois. — Visite et reconnaissance du linge fourni et des travaux faits à la chapelle du Huvet, etc., par Claude Georget, le jeune, entrepreneur.

B. 149. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1739-1740. — Ordonnance de M. Eynard de Ravanne au maître particulier, pour procéder sans retard à l'assiette et mesurage, sans défalcation des places vagues, des futaies et taillis à vendre pour l'ordinaire de 1740. — Plans et procès-verbaux d'arpentage de 13 arpents de futaie et 50 de taillis. — Adjudications : en 1739 pour 1740, des 3 arpents de futaie, âgée de 70 à 72 ans, pour 972 livres ; — des 50 arpents de taillis, pour 1,440 livres 16 sous ; — en 1740, de 30 arpents de haute futaie, âgée de 80 à 90 ans, non vendus les années précédentes, pour 18,161 livres. — Jugements des sieurs Eynard et Ferrand, condamnant Jean Jardeau, garde général, à 30 livres d'amende, etc., pour ne s'être pas régulièrement présenté aux audiences ; — René Fallou garde, à 100 livres, faute d'avoir constaté divers délits commis dans son canton.

B. 150. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1741-1744. — Arrêt du Conseil d'État, du 11 juillet 1741, ordonnant, pour donner aux adjudicataires le temps d'exploiter et vendre leurs bois, de ne faire que tous les deux ans une coupe de futaie dans la forêt d'Amboise, qui sera de 12 arpents au lieu de 10. — Enchère de 10 arpents 5 perches de haute futaie, dans le canton des Vieilles-Ventes, près de Montrichard, adjugés pour 5,661 livres; — de 3 arpents dans le triage des Hayes, paroisse de Vallières, pour 1,038 livres 17 sous. — Ventes à faire pour 1743 : 12 arpents 35 perches de haute futaie en la forêt d'Amboise, adjugés pour 7,595 ; — 3 dans le triage des Hayes, pour 1,446; — 100 arpents 39 perches de taillis, âgé de 19 ans, compris les 50 de l'année 1742, pour 3,570. — Défense aux gentilshommes, bénéficiers, officiers et autres d'enchérir auxdites ventes. — Arrêt du Conseil autorisant la coupe de 66 arpents 52 perches de futaie dans les bois du prieuré de Grandmont et de la seigneurie de Montoussant en dépendant, de 40 vieux ormes formant l'allée et l'entrée dudit prieuré de Grandmont, et de 8 dans le jardin, pour le prix être employé en fossés autour desdits bois, qui seront conservés pour croître en futaie, réparer les bâtiments, etc. — Louis de Conflans, marquis d'Armentières, autorisé, sans être contraint aux lettres-patentes, à disposer de 20 arpents 27 perches d'une futaie qui faisait l'ornement de son château du Feuillet et aujourd'hui dépérit. — Vente de ladite futaie pour 11,053 livres 12 sous, dont le tiers au profit du Roi pour son droit de ségréage.

B. 151. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1745-1748. — Registre des assiettes, balivages, enchères, etc. — Ordonnance de Benoît Eynard, pour les ventes de l'ordinaire de 1746. — Plans et procès-verbaux d'arpentage par Michel Nozereau. — Enchères : de 10 arpents de jeune et haute futaie, dans le triage des Vieilles-Ventes, près la ville de Montrichard, adjugés à Jacques Michau pour 4,784 livres ; — de 3 arpents, canton des Hayes, à Jean Charles, pour 1,334 livres; — de 50 arpents de taillis, forêt d'Amboise, à Augustin Habert, pour 791 livres. — Ventes pour l'ordinaire de 1747 : de 12 arpents de futaie, forêt d'Amboise, pour 9,124 livres ; — de 3 arpents, aux Hayes, pour 1,475 livres; — de 50 de taillis, pour 2,181 livres. — Récolements des bois exploités depuis 1744.

B. 152. (Registre.) — Petit in-folio, 39 feuillets, papier.

1749-1750. — Livre des assiettes, balivages, etc., pour les ordinaires de 1750 et de 1751. — Procès-verbaux de martelage par David Portier, garde-marteau, de 4 pieds corniers aux angles de chaque pièce de futaie à vendre ; — plans et arpentages par Nicolas Delacour, de 13 arpents 19 perches de futaie, aux Hayes d'Amboise, paroisse de Vallières, et dans les Vieilles-Ventes, forêt de Montrichard ; — de 50 arpents de taillis de 12 ans, poussant mal et rempli de bruyères, situés aux Hayes-Guestault, près de Pntré. — Enchères : des futaies adjugées pour 7,023 livres 17 sous ; — de 100 arpents de taillis, compris l'ordinaire de 1749, pour 1,004 livres 16 sous. — Adjudication sans résultat des panage et glandée, paroisses d'Amboise, Bléré, Chissay et autres circonvoisines ; les chaleurs et brouillards ayant desséché le gland qui n'a cessé de tomber depuis la rédaction du procès-verbal.

B. 153. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1751-1752. — Livre des assiettes, martelages, balivages et adjudications des bois du Roi pour les ordinaires de 1752 et de 1753. — Ordonnances de Benoît Eynard, relatives auxdites ventes. — Plans et arpentages par Delacour : de 13 arpents 30 perches de futaies âgées de 100 à 120 ans, en la forêt de Montrichard et paroisse de Vallières; — de 50 arpents de taillis au parc Manier, quartier d'Abas; — sumptum pour les ventes : les adjudicataires sont tenus, avant de faire exploiter, d'être munis de leurs titres et lettres signés du greffier, qui prendra par chaque 15 sous, non compris le papier, et en fournira quatre, pour l'adjudicataire, le sieur de Baudry, le grand maître et le receveur général. — Vente de 13 arpents de futaie pour 9,043 livres et de 50 de taillis pour 1,845.

B. 154. (Registre.) — Petit in-folio, 185 feuillets, papier.

1753-1764. — Registre des assiettes, etc., des bois à vendre pour les ordinaires 1754-1765. — Ordonnances des grands maîtres Benoît Eynard, Philippe-Barthélemy L'évesque de Gravelle et Louis Geoffroy, chevalier. — Plans et arpentages par Jean-Claude Vallois et François Boisseau, géomètres. — Cahiers des charges : — défense aux adjudicataires de peler le bois et de faire plus de deux fourneaux à charbon par arpent, de couper les pieds corniers, les

arbres de lisière et autres frappés du marteau royal. — Ventes : en 1753, de 10 arpents de futaie dans les Vieilles-Ventes, près Montrichard, pour 6,678 livres ; — en 1754, de 15 arpents, forêt d'Amboise, pour 19,380 livres ; — en 1755, de 17 arpents aux Étangs-Neufs, près Montrichard pour 9,967 livres ; — en 1758, de 12 arpents 44 perches, forêt d'Amboise, pour 9,416 livres 10 sous. — en 1759, de 13 arpents 30 perches, à Montrichard, pour 8,853 livres. — Assiette, cahier des charges, adjudication et récolement de 10 arpents 52 perches de taillis, situés aux lieux appelés la Garenne et la seigneurie de Civray, appartenant par engagement au sieur Dupin, seigneur de Chenonceau.

B. 155. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1766-1772. — Procès-verbaux d'assiette et martelage de 10 arpents de haute futaie, âgée de 90 à 100 ans, aux cantons de l'Étang-Neuf et des Vieilles-Ventes, par Cabanel d'Anglure, grand maître, François Seiller, maître particulier, Jacques Perceval, lieutenant, Nicolas Tournier, procureur du Roi et autres. — Plans et arpentage par François Boisseau et Jean Vallois. — Conditions pour lesdites ventes : les adjudicataires seront tenus de fournir une bonne caution dans la huitaine, sous peine d'être évincés et condamnés à la folle enchère ; ils devront faire couper les bois à 6 pouces de terre au plus, s'abstenir de travailler ou charroyer le nuit et le dimanche, sous peine de 100 livres d'amende. — Enchères de 10 arpents de futaie : en 1766, pour l'ordinaire de 1767, adjugée à Jean Moreau, pour 5,733 livres ; — en 1768, à Claude Mangawelle, pour 5,026 ; — en 1770, au même, pour 5,084. — Assiette et martelage de 96 arpents, dans les cantons de la Charbonnière, dont le taillis appartient au duc de Choiseul, par engagement, et les baliveaux au Roi.

B. 156. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1773-1779. — Registre de l'assiette, martelage, etc., des futaies et baliveaux sur taillis à vendre en la forêt de Montrichard. — Publication pour la vente au Palais-Ducal, en présence de Jean-Baptiste Chauveau, fondé de pouvoir du duc de Choiseul, de 445 baliveaux de 18 pouces à 4 pieds de tour, épars sur les taillis restant des triages de Pisserot, etc. ; — enchères desdits baliveaux, adjugés à Louis Roy, pour 252 livres 10 sous. — Ventes de 10 arpents de futaie, au canton de la Croix-des-Vingt-Arpents : en 1774 à Pierre Chauvin, pour 5,718 livres ; — en 1776, à Gabriel Archambault, de Bourré, pour 7,290 livres ; — en 1778, audit Chauvin, pour 560 livres l'arpent. — 1,395 baliveaux sur taillis, adjugés à Silvestre Airain, pour 3,101 livres.

B. 157. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1780-1786. — Registre des assiettes, martelages, balivages, publications et adjudications de futaies et baliveaux en la forêt de Montrichard, pour les ordinaires de 1781-1787. — Ordonnances des grands maîtres Cabanel d'Anglure, Louis Geoffroy et Paul Rodier, chevalier, à François Seillier, maître particulier, pour procéder auxdites ventes. — Enchères : de 10 arpents 17 perches de futaie, au lieu dit la Croix-des-Vingt-Arpents, adjugés pour 7,578 livres, à Claude Boutet, de Dierre ; — de 1,524 vieux baliveaux, épars sur 102 arpents de taillis, appartenant au duc de Choiseul, engagiste du château de Montrichard, à Joseph Lemaître, pour 56 sous pièce ; — de 10 arpents de futaie, audit Boutet, pour 562 livres l'arpent ; — de 1,603 baliveaux, au-dessus de 40 ans, épars sur 103 arpents de taillis, faisant partie des triages du Puits-de-Vallières, des Moreaux et de la Fosse-aux-Renards, au même, pour 48 sous pièce. — Sentence de Jacques Cormier de la Brosse, procureur du Roi ; — condamnant à 150 livres d'amende Claude Boutet, adjudicataire, pour avoir, lui et son garde, conservé le silence à l'occasion d'un vol de 15 arbres verts, fait près de sa vente.

B. 158. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1730-1732. — Édits, arrêts, déclarations et ordonnances : — arrêt du Conseil d'État, permettant aux religieux d'Aiguevives, pour les réparations de leurs bâtiments, et de l'église, d'exploiter, par recepage et sans réserve, 20 arpents de futaie de mauvaise nature, 30 arbres épars dans des pâtureaux situés près les 100 arpents de taillis réservés pour futaie, et tous les baliveaux au-dessus de 40 ans existant dans les taillis non réservés, à la charge de faire 53 toises de fossés et d'en relever 1,890. — Ordonnance de Benoît Eynard : défendant aux arpenteurs d'exercer avant d'avoir été reçus par la maîtrise et pourvus d'une commission du Roi ; — condamnant à l'amende tout ecclésiastique, ou autre, possesseur de bois, qui aura ébranché ou deshonoré un chêne épars ou en futaie ; — enjoignant aux engagistes de donner un sujet qui sera reçu garde par la maîtrise et surveillera leurs bois et les délits qu'ils pourraient commettre. — Visites : des fossés et bornes de la forêt par le grand maître, assisté des officiers ; — de 7 arpents incendiés dans les bois d'Aiguevives. — Extraits d'arrêts du Conseil d'État : confirmant la juridic-

tion des eaux et forêts sur les prés, marais, pâtis communs, landes et secondes herbes appartenant aux communautés; — défendant aux officiers de la Table de marbre et juges en dernier ressort, de connaître en première instance des matières d'eaux et forêts, pêche et chasse, et aux procureurs de se pourvoir ailleurs que devant les officiers des maîtrises, à peine de nullité et de 100 livres d'amende; — réglant, en 10 articles, la forme à observer pour l'exécution de l'arrêt de mai 1716, concernant les amendes des eaux et forêts; — déchargeant des droits d'enregistrement et de contrôle les adjudications des bois des communautés ecclésiastiques et laïques, bénéficiers et gens de mainmorte.

B. 159. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1733-1736. — Édits, arrêts, etc. — Ordonnance de Eynard de Ravanne, grand maître, défendant, sous peine d'amende et confiscation, aux propriétaires riverains des forêts d'Amboise, Loches, Chinon, Baugé, Château-du-Loir et Perseigne, de faire aucune coupe de bois sans l'autorisation des maîtrises de leur ressort, et de le charroyer sur les grands chemins desdites forêts, s'ils n'ont un permis des officiers. — État des fossés qui n'ont pas été faits ou relevés par lesdits riverains, malgré l'ordonnance de 1729; on y voit Dupin, seigneur de Chenonceau, Colbert de Chabanais, les sieurs de la Picardière, de Boislecomte, de Paradis, d'Armentière, Jean de la Borde, etc. — M. d'Armentière, sieur de la Roche-Chargé, autorisé à couper et arracher 75 chaînées de bois taillis qui lui ôtent la vue. — Désignation du quart de réserve dans le bois des Bignolets, dépendants de Saint-Martin de Tours. — Permission à Jean Langlois, écuyer, maréchal des logis du Roi, de faire abattre 110 baliveaux sur taillis dépendants de sa maison de Trusautier, paroisse de Souvigny. — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant aux greffiers, huissiers et gardes scel de délivrer, sans frais, aux procureurs du Roi, les expéditions faites à leur requête, où ils seront seuls parties; — obligeant les curés, sous peine de 100 livres d'amende, à publier, aux prônes des messes, les adjudications des ventes ordinaires, des bois chablis et des menus marchés; — défendant aux juges du duché de la Vallière, d'autoriser la coupe de taillis, futaies ou autres bois; — déchargeant du contrôle tous actes et exploits faits à la requête du procureur des eaux et forêts, et des droits prétendus par les fermiers généraux. — Les religieux d'Aigunevives autorisés, à cause de l'hiver, à faire couper un taillis de 7 arpents, dépendant de leur métairie de Beaufort. — Évaluation du revenu de la seigneurie de Montrichard, de 1581 à 1586, donnant année commune 777 livres 15 sous. — Lettre de M. de Baudry, intendant des finances, en faveur des Ursulines de Montrichard, qui désiraient faire abattre 6 chênes sur taillis, pour le rétablissement d'un pressoir et d'une cuve. — Rappel, par le grand maître, des ordonnances de 1581 à 1586, etc., obligeant les maîtres particuliers à opérer en personne, tous les quinze jours, une visite particulière des forêts et rivières de leur ressort, et tous les six mois une visite générale.

B. 160. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1736-1741. — Édits, déclarations, etc. — Arrêts du Parlement et du Conseil d'État : contre les Bénédictins de Saint-Vincent-du-Mans dont les domestiques s'étaient permis de chasser sur le fief d'Aubevoie, appartenant à Antoine Leboultz, chevalier; — condamnant à 500 livres d'amende des particuliers qui avaient pêché avec des engins prohibés, insulté les officiers des eaux et forêts, et refusé de montrer le poisson pris; — défendant, sous la même peine, aux maires, échevins, etc., de taxer pour aucune espèce d'impôt et d'assujétir au logement des gens de guerre, les officiers, huissiers, arpenteurs, gardes, etc., de la maîtrise des eaux et forêts. — Réception des travaux exécutés à la chapelle et à la métairie du Huvet, paroisse de Souvigny, de l'ensemencement de 24 arpents de friche et de 552 toises de fossés neufs et vieux, entrepris par Claude Georget, pour Jean de Mondomaine, écuyer, seigneur des Cartes, chanoine et titulaire de ladite chapelle. — Provisions des offices de lieutenant pour François-Nicolas Forêt, avocat, et de maître particulier pour François-Gabriel Ferrand, sur la démission de Jean, son oncle. — Arrêt du Conseil, donnant aux officiers des eaux et forêts la préséance sur ceux du grenier à sel. — Salmon de Courtemblay, prévôt de Vallières et Mosnes, autorisé, par l'ordre de M. de Baudry, à faire couper sans frais 50 vieux baliveaux sur un taillis de 3 arpents, pour les réparations de ses bâtiments et des fossés dudit bois. — Amendes et restitutions prononcées contre des gardes particuliers, faute d'avoir constaté d'anciens délits. — Ordre donné par Eynard de Ravanne à Belgarde de Trizay maître particulier : pour visiter les constructions, par le chapitre de Saint-Martin, du clocher de Mosnes et du principal bâtiment de la Fuye, brûlé en décembre 1738; — pour permettre à la princesse de Rohan, dame de la Bourdaisière, de disposer de 30 arpents de taillis et des baliveaux. — Frère Anne-René-Hippolyte de Brillac, commandeur du Temple d'Amboise, autorisé à prendre, dans ses bois, 202 chênes pour réparer et reconstruire la chapelle, le

moulin et la grange du Temple, la chapelle de l'île Saint-Jean et les bâtiments de la métairie de la Varenne, détériorés par de fortes pluies et des inondations pendant l'hiver de 1741. — Arrêt du Conseil d'État accordant la préséance, dans toutes les assemblées et les cérémonies publiques, aux officiers de la maîtrise de Tours sur ceux de l'Élection, en ladite ville; — ordonnant, sous peine d'amende, aux maires, échevins et notables, de faire la chasse aux individus condamnés pour délits commis dans les forêts, et défendant aux particuliers de leur donner asile. — Ordonnance qui défend de faire du feu dans les bois, sous aucun prétexte, et condamne les incendiaires à la peine du fouet, et aux galères pour la première fois, à mort s'il y a récidive.

B. 161. (Registre.) — Petit in-folio, 142 feuillets, papier.

1745-1768. — Commissions de gardes et arpenteurs pour remplacer ceux qui ont été révoqués. — Arrêts du Conseil d'État, permettant : au sieur bailly de Froulay, chevalier, commandeur de Chantereine, Nancy et Vontes, ambassadeur près du Roi, de faire couper, pour 1,048,501 livres de chênes, hors d'âge, dans les bois dépendants des six grands prieurés de l'ordre de Malte ; — au commandeur d'Amboise, de vendre 7 arpents de futaie pour la reconstruction d'une grange, détruite et brûlée par le tonnerre le 17 août 1745. — Mainlevée des bois saisis sur Claude Lefebvre de la Falluère, seigneur de Jallanges, faute d'avoir payé au Roi le droit de ségréage, ou le tiers du prix de vente. — Arrêt qui défend à tout propriétaire de bois, sous peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende, d'abattre les arbres marqués pour la marine. — Daniel-Louis Gillot, marchand émailleur à Paris, autorisé à faire pêcher, avec des filets à petites mailles, des ablettes propres à la fabrication des fausses perles. — Permission donnée par Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, amiral et grand veneur de France, à Ferrand de Thorigny, maître particulier, de chasser le chevreuil et le sanglier dans toute la baronnie d'Amboise. — Commissions de gardes des bois, pêches et chasses données à Jacques Pancouet, par Guillaume de la Mardelle, écuyer, contrôleur des guerres, seigneur de Paradis, et à Michel Perrault, par Eynard de Ravanne, grand maître. — Arrêts du Conseil : commettant Philippe-Barthélemy Lévêque, seigneur de Gravelle, pour remplacer Eynard de Ravanne, démissionnaire ; — portant règlement et exemption de droits pour les matériaux à prendre par les ponts et chaussées dans les lieux non clos et dans les bois ; — autorisant Antoine-Nicolas Scourion de Provinlieux, acquéreur du château de Cangey, sur Thoreau de Moranzel, contrôleur des bâtiments du Roi, à abattre et arracher 120 chênes et ormes de 80 à 90 ans, en face l'entrée dudit château ; — nommant des commissaires pour passer le contrat d'échange fait entre le Roi et le duc de Choiseul ; — copie dudit contrat. — Règlements pour la coupe de la forêt de Montrichard. — Ordonnance du grand maître : défendant, sous peine de 50 livres, de faire rouir du chanvre dans les rivières, ruisseaux, boires, etc. ; — autorisant Martin Chaussé, titulaire du prieuré de Saint-Julien-de-la-Chaize, à faire couper 119 baliveaux âgés de 400 ans environ, sur un taillis brouté par les bestiaux, à la charge de le receper, l'entourer de fossés et le laisser venir en futaie. — Marché entre le duc de Choiseul et Jean Petel, écuyer, s'engageant avec sa compagnie, pendant 6 ans, à délivrer sur les ports de l'Océan tous les bois du cru du royaume nécessaires à la construction et au radoubage des vaisseaux. — Déclaration permettant à tous seigneurs et propriétaires de marais, palus et terres inondées de les défricher, après vérification. — Le duc de Choiseul autorisé à faire une coupe générale dans la forêt d'Amboise, à la charge de conserver des lisières le long des routes pour remplacer les baliveaux. — Provisions de l'office de grand maître accordée à Jean-Baptiste Cabanel d'Anglure, sur la démission du sieur de Gravelle. — Permission à Denis Humon, bénédictin, titulaire du prieuré de Saint-Thomas d'Amboise et de Fleuray, de faire abattre 300 arbres sur les pâtureaux et taillis dudit bénéfice et de la métairie de Fleuray, pour le rétablissement des bâtiments.

B. 162. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1776. — Lettres-patentes concernant la bulle présentée par François de Bourbon, prince de Conti, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — copie de ladite bulle, servant de règlement pour l'administration des bois dudit ordre. — Arrêt du Conseil, autorisant Louis de Tudert, receveur et procureur général de l'ordre de Malte au grand prieuré d'Aquitaine, à faire quatre allées dans les bois de la commanderie d'Amboise, et à disposer des arbres arrachés sans être obligé aux formalités de lettres-patentes. — Désignation du quart de réserve, arpentage et règlement des coupes, ordonnés par Cabanel d'Anglure, à la requête de Jean de Bremont, commandeur. — Arrêt du Conseil d'État, permettant aux Ursulines de Montrichard, réunies à celles d'Amboise, de faire une rigole et une route dans leur bois de Touvent, paroisse de Chisseau, et d'abattre les arbres au-dessus de 40 ans, au fur et à mesure des coupes de taillis. — Édits de Louis XV, créant en fé-

vrier 1771 des tribunaux, sous la dénomination de conseils supérieurs, dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers, pour remédier aux abus et lenteurs de la justice; — portant règlement pour la procédure, en 172 articles; — supprimant la juridiction des eaux et forêts de la Table de marbre de Paris. — Commission du grand maître au procureur Tournier pour faire la la visite générale, le plan, la réserve et le bornage des bois de Saint-Florentin d'Amboise. — Liquidation du salaire des officiers des eaux et forêts : le grand maître a 12,240 livres; le lieutenant de robe longue 5,844; le garde marteau 6,881; — martelage d'arbres épars et de baliveaux, sur 190 arpents de taillis, jusqu'à concurrence des 7,300 demandés par l'abbé d'Aiguevives pour la reconstruction des bâtiments de la manse abbatiale. — Délivrances : des 12 arbres restant d'une avenue sur le quai d'Amboise, accordée au maire, à la condition d'en replanter 24 dans un lieu convenable; — de 24 chênes sur un arpent de futaie, près la Martinière, faite à l'hospice de Montrichard, pour les réparations du prieuré de Francueil. — Arrêts du Conseil qui permettent : au duc de Choiseul de défricher, ensemencer en blés et planter en vigne 400 arpents de terre inculte, sous la condition de créer un bois de 100 arpents sur les terres vagues de la Bourdaisière; — aux religieux de Saint-Julien de Tours, de percer 6 routes à travers les bois de leur manse; — à la dame Dupin de Chenonceau, d'abattre 30 vieux chênes épars sur une prairie, et 300 vieux ormes autour du parc, pour les réparations du château. — Édit de juillet 1775, portant rétablissement de la Table de marbre. — Lettres de vétérance en faveur de Jacques Perceval de la Maillardière, qui avait été lieutenant des eaux et forêts pendant 36 ans. — Dispense de parenté accordée à Jacques Cormier de la Brosse, pour exercer la charge de procureur du Roi en la maîtrise, où son frère occupe celle de lieutenant de robe longue. — Permissions : au sieur Haly, seigneur de la Thomasserie, d'exploiter une futaie de 17 arpents, à la charge de laisser, par arpent, 10 brins des plus sains et le plus que possible de jeunes taillis pour en refaire une futaie; — à la marquise de Pouillac, de défricher 5 arpents de taillis dépendants de sa terre de Mazère, paroisse de Pocé, à la condition d'ensemencer en gland autant de terre ou d'y planter 1,000 petits chênes. — Louis Geoffroy, grand maître d'Alençon, commis pour remplacer le sieur d'Anglure, décédé. — Arrêts et édits : ordonnant de déposer aux greffes des maîtrises les pièces justificatives des comptes rendus par l'adjudicataire général des domaines aux ecclésiastiques et communautés; — limitant au 15 août au lieu du 15 octobre la permission qui avait été donnée le 17 mai, à cause de la grande sécheresse, de faire pacager dans les bois. — Lieutenance de la grande louveterie de France, en l'élection d'Amboise, accordée à Antoine Bonnard par François de Grossolles, comte de Flamarens et de Bouligneux, baron de Thouars, veneur et grand louvetier de France. — Ordonnance de Paul Rodier, grand maître, au sujet du pillage des sapinières établies depuis peu d'années au Mans sur des terres stériles. — Édit d'août 1788, portant suppression des tribunaux d'exception. — Déclaration du Roi, concernant l'assemblée des États-Généraux qui devra avoir lieu en janvier 1789.

B. 163. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1776-1788. — Arrêt du Conseil d'État, portant délivrance d'une futaie de 52 arpents, à Montoussant, sur la demande de Didier, supérieur du séminaire de Tours. — Louis Seiller, maître particulier, commis par Cabanel d'Anglure, grand maître, pour procéder au curage de l'Amasse, réclamé par les habitants de Vallières. — Édit du Roi, qui supprime les offices de receveur et contrôleur général des domaines et bois. — Ordonnance autorisant les religieuses de Moncé à faire abattre une promenade de noyers, etc., et une allée de frênes et autres arbres arrêtés dans leur pousse; — concernant le curage, par les propriétaires riverains, des ruisseaux et filets arrosant les paroisses de Montlouis, Azay, Saint-Martin-le-Beau et Dierre. — Arrêt du Conseil, attribuant aux seuls juges des eaux et forêts la connaissance et estimation des dégats faits aux grains et vignes par le gibier et les bêtes fauves.

B. 164. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1691-1695. — « État et régie des procès-verbaux « dressés par les officiers et gardes, et apportés au greffe « pendant les années 1691-1695. » — Extraits desdits rapports, suivis de sentences, condamnant : Thomas Lacordaise et Mathurin Audebert, titulaires des chapelles Saint-Pierre de l'église de Bléré, à la saisie des bois provenant d'un taillis de 8 ans qu'ils avaient fait couper sans laisser de baliveaux; — Michel Danger et autres, de Chisseau, à 100 livres d'amende, pour chasse sur les terres du duc de Vendôme; — François Guenault et Louis Baillet, qui venaient de tuer sanglier, lièvre, lapin et canard sauvage, à 80 livres et à la prison; — Silvain et Jean Denis, trouvés pêchant des aloses avec une seine, à 15 livres; — Lenormand, closier de Chambellan, boucher, à 142 livres, pour vol de 8 chênes de 2 à 7 pieds et demi de pourtour. — Procès-verbaux constatant : la gelée, dans les 6 premiers

jours de mai 1691, de beaucoup de jeunes taillis provenus de futaie et de semis; — la découverte de 100 chênes cachés dans un buisson, situé entre la forêt et le village du Moulin-à-Vent; — la saisie de fusils trouvés chez divers particuliers accusés de chasser jour et nuit, et de 3 piles de merrain, sorties de 5 chênes, que le sieur de Marcé, seigneur de Nazelles, s'était avisé de faire abattre sans autorisation.

B. 165. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1704-1716. — Registre servant à enregistrer les procès-verbaux apportés au greffe de la maîtrise des eaux et forêts d'Amboise, coté et paraphé par Jean Ferrand, maître particulier. — Procès-verbaux : contre Louis Mabilleau et Mabile, dit le Cavalier, surpris à pêcher au carré, sans être maîtres et un jour de fête; — contre des pêcheurs de l'île, qui s'étaient mis à l'œuvre avant le lever du soleil, et également un jour de fête; — contre Michau, meunier à Montrichard, pour avoir tué une buse. — Rapports : d'une rébellion commise par Deniau, de Pontlevoy; — d'incendies survenus dans plusieurs pièces de bois; — de visites générales faites par Leroy, maître particulier, et constatant tous les fossés à refaire par les seigneurs d'Husseau, Malabry, Pintray, Paradis, Chenonceau et autres riverains de la forêt; des bornes arrachées, des chênes, coupés et enlevés.

B. 166. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1716-1719. — Rapports de Pierre Dutertre, garde de la maîtrise d'Amboise : contre divers particuliers qu'il avait trouvés sortant de la forêt avec leurs ânes chargés de tronçons de chênes; — contre Mirault, de Civray, qui avait voulu le frapper de sa cognée, après avoir coupé 18 trembles; — concernant : la disparition d'une borne, séparant les bois du Roi de ceux de la dame Chesnon; — la gelée des rejetons de chênes pendant la nuit du 9 au 10 mai 1717; — la découverte d'une charrette, cachée dans l'Amasse, devant le château des Arpentis, par Gaudin, meunier de M. de Boislecomte, qui l'avait fait fabriquer avec des chênes pris dans la forêt; — les chablis ou chênes cassés et arrachés par l'ouragan du 8 avril 1718; — l'incendie de 4 arpents de futaie, allumé, au dire de deux femmes, par les enfants de Mirault, de Vallières, avec un tison qui a été retrouvé. — Ordonnance de M. d'Aubigny, grand maître, enjoignant au garde Pierre Dutertre, sous peine de 20 livres d'amende, de signer et dater chacun de ses rapports, et d'écrire à côté la date des jugements rendus.

B. 167. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier

1719-1729. — Enregistrement des procès-verbaux : de Deshotereaux, garde, au sujet du vol d'un chêne de 12 pieds de tour, pour lequel il avait fait sans succès une visite domiciliaire dans la paroisse de Civray; — de Boisgautier, constatant le dommage fait à des drageons d'un an à quatre par des bestiaux, et le vol d'un chêne de 10 à 11 pieds de circonférence; — d'une visite générale faite du 16 au 20 novembre 1719, par Jean Ferrand, maître particulier, qui trouve peu de délits, commis dans les futaies de 60 à 100 ans; — de Nicolas Picault, garde, relativement à des feux faits par des particuliers, à peu de distance de la forêt, en hiver; — de visites générales par Boisgautier et Habert, constatant la chute de chênes occasionnée par les vents d'avril 1720, et le dommage causé, en juillet, par les chenilles à 257 arpents de la forêt de Montrichard; — de Jardeau, garde général, et Chaperon, garde de la forêt de Montrichard, contre la femme de Claude Torfou, de Nanteuil, qui s'était jetée sur eux comme une furie, et leur avait lancé à la tête des tisons ardents, dont ils furent blessés; — de Mangeant et autres gardes, contre les propriétaires riverains de la Cisse, qui avaient négligé de la faucher, malgré une ordonnance royale enjoignant de le faire; — contre deux cardeurs jetant de la coque du Levant dans la Loire, pour prendre le poisson à la main; — concernant le dommage causé aux taillis d'abas par la gelée du 18 mai 1724.

B. 168. (Registre.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1313-1670. — Registre « concernant les bois des ecclésiastiques, communautés, gens de mainmorte, pour la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Amboise. » — Enregistrement des concordats passés, en 1313, 1435, 1470 et 1595, entre les religieux de Saint-Julien de Tours et les habitants de Dierre, qui abusaient souvent de leurs droits d'usage, de bois-mort et mort-bois, sur un taillis de 50 arpents, situé en cette paroisse, au lieu dit le Bray, appartenant à l'abbaye. — Par ces transactions, le taillis devra être coupé entièrement en la même année, et non en diverses fois; les habitants pourront y faire pacager, en payant un droit, après trois ans et un mai, et il ne sera pris de bois vif que pour les réparations de l'église, du presbytère et du cimetière.

B. 169. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1729. — Plan général de la forêt d'Amboise et des Boiteaux, qui en dépendent, comprenant les maisons seigneuriales de Leugny, Coulaine, la Salle, Malabry, l'intré, la Vallinière, les Menaudières et autres, voisines de la forêt, et accompagné d'une légende, donnant le nom et la contenance de chaque pièce, dont le total est de 3,486 arpents 65 perches; — levé et dressé par Macart, arpenteur-géomètre des eaux et forêts de Loches, le 9 avril 1729, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 31 mai 1723, et de l'ordonnance du grand-maître, Eynard de Ravanne, en date du 25 septembre 1728.

Maitrise de Chinon.

B. 170. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1666-1669. — Lettres de commission données par Louis XIV : à M. Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, pour procéder à la réformation de la forêt de Chinon, et remédier aux abus sans nombre qui en ont réduit le revenu à presque rien ; — à Marin Du Floquet, sieur de la Moretie, pour exercer l'office de procureur. — Déclaration des officiers sur l'état et consistance de ladite forêt et le produit des ventes, année commune. — Procès-verbaux de visites externes de la haute et de la basse forêt de Chinon. — Bornages desdites forêts, après jugements rendus au sujet des anticipations. — Visite générale, pour reconnaître les dégradations, les qualités et natures du fonds, l'âge et l'essence des bois. — Avis de M. Voisin pour le règlement des coupes de la haute forêt, qui contient 8,369 arpents 75 chaînées, dont 5,940 peuvent produire de bonne futaie, profitant jusqu'à 200 et 300 ans, et 400 arpents de places vagues ; — pour celui de la basse forêt, de 1,604 arpents 50 chaînées, consistant en 580 arpents de jeunes ventes, usées par les officiers ; — en 300 arpents entièrement abroutis par les bestiaux, et qu'il faut faire receper, et en 480 arpents, de 8 à 15 ans, d'assez belle espérance et pouvant profiter jusqu'à 200 ans. — Sentences réunissant à la forêt de 1 à 10 arpents de bois dont s'étaient emparés, en reculant les fossés, les habitants de Saint-Benoît-du-Lac-Mort et divers particuliers. — Arrêt du Conseil, pour la rentrée en possession par le Roi des 770 arpents dont les officiers de la maîtrise étaient devenus acquéreurs, en se servant de prête-noms, pour la modique somme de 6,082 livres, en vertu de l'édit d'aliénation de 1655. — Sentences qui condamnent : Jean d'Armagnac, maître particulier alternatif, à 900 livres de restitution, pour chauffages indûment perçus, et à 400 livres d'amende, pour irrégularités dans ses fonctions ; — François de Beauvau, maître particulier, à 300 livres, pour chauffage perçu, pendant les quatre années qu'il n'exerçait pas, et à 240 livres, pour avoir autorisé une vente de 2 arpents de bois au profit des officiers ; — Louis Dusoul, lieutenant, à 1,260 livres de restitution et amende, pour droits perçus indûment des adjudicataires, de 1636 à 1658 ; — Victor Le Bouteiller, archevêque de Tours, à une restitution, très-modérée, de 13,077 livres, pour sommes reçues des adjudicataires en sus des prix de leurs adjudications, et pour 988 cordes de bois prises indûment pendant 19 années, etc. ; — Jacques Allery, sergent, collecteur des amendes, à être fouetté et banni pour 10 ans de la baronnie, pour concussions et malversations de toute sorte. — Jugements qui maintiennent dans leurs droits de chauffage, pâturage et panage l'hospice de Chinon, les religieux du Pommier-Aigre, le sieur de Coulaine, la demoiselle de Marsan, dame des Forges, les religieux de Turpenay. — Projet de règlement, en 78 articles, concernant les fonctions et droits des officiers, les usagers, etc.

B. 171. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1669. — Procès-verbal de visite, par les grands maîtres Florimond Hurault et Jean Le Féron, commis pour la réformation générale des forêts, assistés des officiers et de Jean Fleury, arpenteur, de la haute forêt de Chinon, appartenant au Roi et à l'archevêque de Tours, par moitié et par indivis, et de la basse appartenant au Roi seul, pour donner leur avis sur le règlement des coupes, etc. — Haute forêt, contenant 6,369 arpents à l'ancienne mesure de 25 pieds, savoir : bois de haute futaie, de bonne nature, à conserver pour servir aux ventes ordinaires, 1,093 arpents ; — jeune et demie futaie, aussi à conserver pour ventes ordinaires, 1,206 arpents ; — baliveaux et bois taillis de bonne nature, à mettre en défend pour croître en futaie, 415 arpents ; — taillis et baliveaux, ruinés, abroutis et de mauvaise nature, à receper pour croître en haute futaie, 500 arpents ; — jeunes ventes d'assez bons recrus, à laisser croître en futaie, 43 arpents ; — jeunes ventes ruinées, perdues et abrouties, à receper pour remettre en bonne nature, 371 arpents ; — bois ruinés, dégradés et sur le retour, à receper pour ventes ordinaires, 1,798 arpents ; — places vides à labourer et semer en glands et faînes et entourer de fossés, 415 arpents. — Basse forêt, contenant 1,364 arpents 42 perches, chaîne de 25 pieds, savoir : en bois taillis bien

plantés et de bonne nature, à conserver et mettre en défend, pour croître en futaie, 900 arpents; — taillis bien plantés mais entièrement ruinés et abroutis, à receper et laisser croître en futaie, 80 arpents; — places vides à labourer, semer en glands et fossoyer, 385 arpents.

B. 172. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1750-1761. — Procès-verbaux d'incendies considérables, occasionnés dans la haute forêt par les landes de Cravant et de Saint-Benoît-du-Lac-Mort et les communes d'Avon, Panzoult et Villaines, en 1750, 1752, 1757 et 1761; les habitants de ces communes ayant pris l'habitude, pour faire pousser l'herbe desdites landes, d'y mettre le feu le soir, les flammes, poussées par le vent, gagnaient rapidement la forêt qui n'était séparée des landes que par des fossés remplis de haies et bruyères. — Excellent projet de Jean Le Bourguignon de la Rebuffière, maître particulier, pour rendre la forêt inabordable, mais qui n'est point exécuté.

Maitrise de Loches.

B. 173. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1721-1723. — Audiences tenues par Haranc de l'Estang, maître particulier. — Jugements condamnant : Bléré, fermier de l'abbaye de Villeloin, à payer 2,000 livres, prix du bois abattu sans autorisation par Justin de Lée, abbé dudit lieu; — Charles Piozet, sieur des Vigneaux, à 98 livres 15 sous d'amende, et autant de restitution, pour s'être avisé de prendre dans la forêt 1 chêne de 10 pieds de tour et 10 hêtres; — Camus, Freslon et Moreau, dont les enfants avaient fait brûler un arbre légendaire, dit le Chêne-Percé, à 4 livres d'indemnité. — Ordonnances défendant, sous peine de 100 livres d'amende, aux gens non nobles, de chasser et d'avoir un port d'armes, et aux communautés ecclésiastiques d'empoissonner leurs étangs, etc., en l'absence des officiers de la maîtrise; — aux pêcheurs et marchands de poissons, de le vendre aux particuliers avant de l'avoir exposé au marché jusqu'à 10 heures. — Pierre et Jean Guillot, voleurs habituels et toujours en révolte contre les gardes, sont obligés de payer 39 livres 15 sous, et de transporter leur domicile à 2 lieues de la forêt, avec défense aux habitants de leur fournir un asile plus proche, sous peine de 300 livres d'amende. — Ordonnance pour la saisie de toute charrette sortant de la forêt chargée de bois non marqué par le marchand.

B. 174. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1724-1726. — Enquête et jugement en faveur de Marie Briffault, héritière de René Rocher, gentilhomme ordinaire de feu Monsieur, frère du Roi, contre Nicolas Héron et Jacques Belfond, marchands de bois, acquéreurs, pour 800 livres, de la coupe d'un taillis et prétendant que la futaie adjacente faisait partie du marché. — Différents pour délits divers : entre Madeleine de Vieilmoulin, dame du Courbat, femme non commune en biens de Nicolas Desmarais, écuyer, seigneur des Loges, et Louis Rousseau, sieur de la Grange-Chardon, fermier du Courbat; — entre Marie-Anne Jacquinot, veuve de Charles, marquis de Barville, et Louis Franquelin, marchand de bois, évoquant Louis-Antoine de Pardaillan, duc d'Antin. — Sentences condamnant : Marie de Marolles, Jacques de Quinemont, écuyer, sieur de la Houssière, et autres, à payer solidairement 490 livres, pour dommages causés par leurs bestiaux dans le taillis des Murailles, appartenant à Louis de Baraudin, seigneur de Mauvière, châtelain et lieutenant des ville et château de Loches; — Pierre Hénault, à 64 livres, pour 8 chênes de la forêt trouvés en son domicile.

B. 175. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier.

1727-1729. — René Tesnier, charron, condamné à 20 livres de dommage pour avoir pêché dans les eaux de la seigneurie du Plessis. — Réception de Joseph Boutet, praticien, pourvu de l'office de garde par Jean Delavau, prieur de la Chartreuse du Liget. — Ordonnance défendant aux gardes, sous peine de 30 livres d'amende, pour la première fois, de faire la moindre dépense, aux frais du Roi, dans les cabarets où ils mettront des bestiaux en fourrière. — Différends : entre Marie Guesbin, veuve d'Isaac Duchesne, écuyer, seigneur du Plessis-Chemillé, et Pierre Chichery, prétendant avoir le droit de pêcher dans l'Indrois depuis les anciens regains des Chartreux jusqu'à la limite des religieux de Villiers; ceux de Villeloin intervenant comme possesseurs, disent-ils, de cette portion de rivière; — entre Balthazar d'Angé, conseiller du Roi, receveur des tailles, et les sieurs Basile et Mathurin Guérin, au sujet d'une fosse à poisson, dite le Marchais-Gorron, que ces derniers prétendaient commune. — Jean Roingeard, fermier de Vitray, est condamné à payer 80 livres, pour délits commis dans les bois d'Augustin-Armand Frizon de Blamond de Belleval, abbé de Baugerais.

B. 176. (Registre.) — Petit in-folio, 65 feuillets, papier.

1729-1734. — Dumesny et Léonard Leclerc, tuiliers, contraints à payer 1,261 livres, comme débiteurs de Simon Héron, marchand de bois, saisi à la requête de Jacques Odart de Vauguérin, gouverneur de Bouillon. — Saisie des biens de la veuve Héron et de son fils, Silvain, adjudicataires de bois en la forêt, par Jean Peyret Davaux, receveur des domaines et bois, pour le payement d'une somme de 32,652 livres. — Oppositions à ladite saisie par Jacob Dupont, sieur du Clos, Marie Lenormand, veuve de René Rocher, gentilhomme de Monsieur, frère du Roi, Joseph de Vilprenoire, titulaire de la chapelle Gervasienne, les chanoines de Loches, Charlotte de Chabert, veuve de René d'Augustin, seigneur de Bourguisson, et autres, pour le soutien de diverses rentes. — Nicolas Amiot, écuyer, seigneur de Pizé, déclaré débiteur de 483 livres dans l'actif de Silvain Héron. — Vente, par décret, de tous les biens de la veuve Héron. — Jean Dubois, cardeur, et autres, condamnés à 1,280 livres d'amende et restitution, pour 80 chênes pris dans la forêt de Loches.

B. 177. (Registre.) — in-folio, 60 feuillets, papier.

1734-1738. — Ajournements des causes : de François Leduc, adjudicataire des bois du prieuré de Tauxigny, contre Louis Dubois, charpentier, qui lui redoit 45 livres, sur membrures, lattes, etc., employées aux réparations de l'église ; — de Pierre Lebreton, écuyer, seigneur de Saint-Michel, accusant Gabriel Gaudichon, huissier, et trois autres, d'avoir tiré sur des pigeons provenant de la fuie de son château de Saint-Michel ; — de Gabriel de Marsay, écuyer, seigneur d'Allet, contre François Baudichon, fermier de la métairie de Bardine, qui, d'arbres d'une belle venue, avait fait des truisses, et mis un champ de blé à la merci des bestiaux, en coupant les hayes. — Jugements condamnant : Barthélemy de la Fleuserie, abbé de Miseray, et les religieux, à 27,000 livres d'amende, etc., pour exploitation de 54 arpents de jeune futaie, sans avoir prévenu la maîtrise ; — François Dupuy et René Martin, marchands de bois, au payement du tiers de leur adjudication, montant à 4,500 livres ; plus 48 livres de pot-de-vin et 60 livres, prix de 3 poinçons de vin, exigés par Pierre Durozel, seigneur de Verneuil, pour lever la saisie opérée sur le bois abattu.

B. 178. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1738-1742. — Jugements condamnant : Pierre Dupuy, marchand, Jean Bergeret, notaire royal, et René Froger, aubergiste, à payer leur part des bois du Liget adjugés à Pierre Larchevêque, boulanger ; — Jean Dumas, à subir une nouvelle adjudication des recepage, ensemencement et fossés à faire dans le bois de Fromenteau, appartenant aux chanoines de Loches, qu'il avait entrepris en juillet 1736 et non commencé en octobre 1739. — Différends : entre Moreau, drapier et Antoine Legouet, adjudicataire des bois de Sainte-Marie, qui lui avait vendu et non livré un chêne pour faire un arbre de moulin à papier ; — entre André Caby, fermier de la seigneurie de Manthelan, et Pierre Rabotin, qui lui a volé 350 fagots sur le domaine de la prestimonie de Moriguan. — Radiation, dans l'aveu de Louis de Chabau, seigneur de la Rivière, Orfons, etc., des droits de chauffage qu'il prétendait posséder dans la forêt. — Les sieurs Boutet, Grandin, Belfond et autres, condamnés à faire disparaître les ponts et massifs construits par eux sur le canal du chapitre de Loches. — Discussion entre François Gatian, écuyer, seigneur de Clérambault, Jeanne-Denise de Mondomaine, veuve de Jean Chasteignier de Paradis, Claude Lemaître, seigneur d'Ouche, Marie Chasteigner, sa femme, Madeleine Fouquet, veuve de Jacques Lenormand de la Place, et autres, relativement à la succession dudit sieur de Paradis, et à 8,522 livres réclamées, sur ladite succession, par l'abbaye du Landais.

B. 179. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1742-1746. — Audiences tenues par Pierre Hamelin, sieur de Limeray, lieutenant : — Bodin, fermier des moulins banaux de Saint-Germain, condamné à 30 livres de dommage envers le chapitre de Loches, l'abbaye de Beaulieu et Claude Lesourd, marchand, pour avoir établi un batardeau dans l'Indre et obstrué les canaux. — Arrêt pour l'instruction au siége de la maîtrise, d'un différend entre Jean Cabanel, écuyer, tuteur de Louise de Courtarvel de Pezé, fille de Hubert de Courtarvel, marquis de Pezé et Mézières, seigneur de l'Ile-Savary, etc., et Louis Savary, marquis de Lancosme, défendeur. — Hélène, veuve de Nicolas Huard, procureur du Roi, au grenier à sel de Buzançais, payera, à raison de 4 livres le pied de tour, tous les chênes indûment coupés sur la terre de Marie Bonneau, veuve de François Robin, écuyer, seigneur de Montgenaut, et de Jean-Côme de Mons, seigneur de la Roche-d'Enchailles. — Appel par Jean Rochereau, curé de Loché et titulaire de la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, d'une sentence qui l'a condamné à 972 livres, pour avoir fait couper sur son domaine 33 chênes de 5 à 12 pieds de tour. — Ordonnance enjoignant aux meuniers et riverains

de l'Indre et de ses affluents de les curer et faucher trois fois par an.

B. 180. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1746-1750. — Audiences tenues par Dauphin, maître particulier. — Réceptions : de Pierre Hainceque, Louis Dauphin, sieur de Meaune, Pierre Charbonnier et Etienne Maupeou, pourvus des offices de procureur du Roi, maître particulier, garde-marteau, et receveur des amendes. — Jugements condamnant : Jean Gallais, cultivateur, à 100 livres d'amende et 7 livres 10 sous de dommage et dépens, pour délit de chasse sur les terres de Jacques Chaspoux de Verneuil ; — les chanoines de Loches, à refaire les brèches, levées, etc., de leurs cours d'eau, sauf recours contre les riverains ; — Nicolas Frizon de Blamont, abbé de Beaulieu, à réparer le canal de Tranchemort ; — François Boisseau, à 500 livres, faute d'avoir payé les droits de ségréage dus au Roi ; — le chapitre de Montrésor, à 1,600 livres d'amende et restitution, pour coupes de bois sur la simple permission du bailli.

B. 181. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1751-1754. — Jugements condamnant : les religieux du Landais à 40 livres d'amende, pour exploitation, en 1751, de la 23e coupe de taillis, qui devait l'être en 1749, d'après la division faite en 1726 ; — René Ménard, curé de Saint-Quentin, à 128 livres, le prieuré de Gersay, à 792, et le seigneur de Neuil, à 6,000, faute de déclaration. — Défense à Charles-Yves Thibault, comte de la Rivière, d'user de bois-mort et mort-bois dans la forêt de Loches, et d'insérer ce droit dans le décret de la terre d'Azay. — Différend entre les chanoines de Loches et Marie Guesbin de Rassay, veuve de Joseph Duriflé, lieutenant en la maréchaussée, s'accusant réciproquement d'avoir causé les alluvions du canal. — François Rocheron, condamné à 5,000 livres de restitution pour le tort fait au bois d'Henri Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours et abbé de Marmoutier ; — Antoine Rouet, marchand, à 608 livres d'indemnité envers Bertrand de Sigogné, seigneur de Fretay, et Noël de Pellegrain, chevalier, seigneur de l'Etang, aux dépens pour avoir abattu 96 arbres appartenant audit Bertrand.

B. 182. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1754-1760. — Audiences tenues par Lévêque de Gravelle, grand-maître ; Dauphin, maître particulier ; Hamelin, lieutenant ; Hainceque, procureur du Roi : — Contestation entre Antoine Voyer, fermier des deux étangs du Louroux, et Charles Sulpice de la Nauraie, fermier sortant, relative à l'empoissonnement desdits étangs ; — Germain Maupeou, procureur, interdit pour avoir refusé d'assister Alexandre Naudet, marchand, en désaccord avec Jude Chesneau, refusant de lui livrer le bois destiné à la construction d'une tuilerie. — Complot formé par les autres procureurs, pour ne point paraître aux audiences ; — sommation qui les oblige à venir, sous peine de dommages-intérêts envers les parties en cause. — Délivrance de 12 vieux chênes épars, accordée à dom Prudent Moran, bénédictin, titulaire du prieuré de Louans. — Installation de François Murgallé en l'office de maître particulier. — Charles-Henri de Préville, seigneur de la Challerie, etc., condamné aux dépens, pour avoir accusé à tort Claude Rullière des Bournais, qui était à Paris le jour où un lièvre, cause du procès, fut tué sur ses terres.

B. 183. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier

1760-1767. — Audiences tenues par François Murgallé, maître particulier, Pierre Hainceque et Hamelin. — Réception de Charles Carrière, garde général et collecteur des amendes. — Discussion entre Louis Couet, marchand, et Joseph Rigaud, grand-vicaire de l'église de Tours, abbé de Villeloin, prétendant, le premier, avoir payé 780 livres, plus les frais, l'autre n'avoir reçu que le capital. — Jugements qui condamnent : Albert Babou, receveur des octrois, et dix autres, à enlever tous les arbres, massifs, dépôts, etc., obstruant le canal de la rivière des religieux de Beaulieu ; — Moreau, sabotier, à transporter son atelier à une demi-lieue, au moins, de la forêt ; — Noël Foucher, bénéficier du château de Loches, à 100 livres d'amende et 3 d'indemnité envers Ours Michau, meunier de Corbery, pour délit de pêche, avec épervier, dans l'Indre. — Brevet accordant le titre de conservateur des chasses, à Eusèbe Chaspoux, de Verneuil. — Délivrance de taillis et de vieux arbres épars sur les prieurés de Tauxigny et de Saint-Blaise, accordée aux prêtres de la mission, supérieurs du séminaire de Tours.

B. 184. (Registre.) — Petit in-folio, 89 feuillets, papier.

1767-1777. — Audiences tenues par Hamelin, Murgallé et Cabanel d'Anglure. — Jugements condamnant : Étienne Benoît, laboureur, à présenter les 80 moutons saisis par le garde de Cormery, ou à payer 80 livres, prix desdites bêtes ; — Siméon Soumain, cavalier de la maréchaussée de Châtillon, et Auguste Morin, conseiller au

présidial de ladite ville, à donner 60 livres au sieur Maillé, laboureur, pour les 4 chênes qu'ils avaient abattus sur son pré, s'en prétendant propriétaires. — Différends : entre Jean Fleury, entrepreneur de la reconstruction de l'archevêché de Tours, et Pierre Chanteloup, adjudicataire des bois de Razay, qui lui avait vendu, pour 2,200 livres, 156 chênes, rendus au port de l'Andronnière, près Montrichard, et ne remplissait pas toutes les clauses portées au sous-seing ; — entre Claude Boisgard, fermier du moulin banal de Chedigny, et Jacques Saget, métayer de ladite seigneurie, accusé d'avoir rompu la chaussée qui fait déverser l'eau dans l'ancien lit de la rivière. — Sentence obligeant Martin Verger et consorts à faire enlever, dans les 24 heures, tous les chanvres mis dans l'Indre pour le rouissage. — Différends à l'occasion du règlement des bois vendus : par Gilbert du Mottier de la Fayette, seigneur de Reignac ; Léon Lingeard de Saint-Sulpice, commandeur de Fretay ; Jacques Baronnière, seigneur de la Forêt ; Joseph, comte de Marolles, chevalier, seigneur du Courbat, et autres.

B. 185. (Registre.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1777-1779. — Audiences tenues par Nioche, lieutenant, et Murgallé, maître particulier. — Enregistrements : d'un arrêt du 14 décembre 1777, qui met Jean-Vincent René en possession de l'administration et régie des domaines et bois ; — d'un édit d'août 1777, portant suppression de tous les offices de receveur et contrôleur général des domaines et bois, de receveur particulier desdits bois, de garde général-collecteur des amendes dans les maîtrises. — Jugements et condamnations pour délits commis dans les bois et sur les rivières.

B. 186. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1779-1782. — Audiences tenues par Nioche, Murgallé et Cabanel d'Anglure, grand-maître. — Jugements condamnant : Philippon et huit autres marchands, adjudicataires des bois des routes de la forêt royale de Loches, à faire receper, ravaler et couper les souches des arbres qu'ils ont exploités, à 4 pouces au-dessus du sol, bêcher autour de chaque arbre, curer les fossés, etc. ; — Charles Ménard, acquéreur des bois de Félix Chaspoux, grand-échanson de France, à lui payer un résidu de 750 livres ; — Louis Collet, charpentier, à satisfaire Rosalie de Sorbiers, femme de Louis Jacob de Guiard de Saint-Chéron, qui lui réclame 500 livres, prix de la coupe d'un taillis.

B. 187. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1785-1789. — Audiences tenues par Robert Godeau, maître particulier, et par Nioche. — Différend entre les religieux de Baugerais, et Simon Fremin de Fontenille, leur abbé, qui, sur la vente du quart de réserve, destiné aux réparations, n'avait employé que 1,500 livres, et d'une manière très-défectueuse. — Condamnation de Pierre Dalonneau, à 500 livres de dommage, pour arbres abattus et pris sur la métairie de la Paunière, appartenant à Anne Durillé, veuve d'Albert Babou. — Contestation entre les chanoines de Saint-Austregisile de Châtillon, les Ursulines de ladite ville, les religieux de Baugerais, Jean de la Fère, curé de Fléré-la-Rivière, et les Viantaises de Beaulieu, accusées d'avoir causé l'inondation de leurs prairies ; — experts nommés pour reconnaître si les herbes peuvent être fauchées et les foins transportés.

B. 188. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1742-1789. — Registre « pour servir à l'enregistrement des actes de produits, faits au greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Loches » coté, etc., par Haranc et Murgallé. — Pièces déposées audit greffe par les procureurs Etienne et Germain Maupeou, Jacques Garnier, Pierre Dumont et autres, à l'occasion de diverses instances entre : Pierre Dronault, marchand de bois, et les chanoinesses de Luynes ; — Antoine de Boutillon, écuyer, seigneur de la Renardière, et Jean Amelot, chevalier, marquis de Combronde, baron de Châtillon, seigneur de Chaillou.

B. 189. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1727-1733. — Registre servant à enregistrer les procès-verbaux des officiers et gardes de la maîtrise de Loches. — Rapports : de François Auger, sieur de la Roche-Bertault, garde-marteau, portant saisie de poinçons, quarts et cercles fabriqués par Pierre Gadin, tonnelier, avec des chênes pris dans la forêt ; — de Joseph Boutet, garde des Chartreux du Liget, contre Pierre Babou, qui s'était approprié des chênes abattus par ordre du procureur du couvent ; — de Pierre Agenet, garde de l'abbaye de Baugerais, contre Jean Roingeard, fermier de Vitré, qui s'était révolté quand il voulut s'emparer d'une charrette à 4 bœufs, chargée de joncs coupés dans les bois de ladite abbaye.

B. 190. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1733-1736. — Rapports de Louis Duportal, garde de la maîtrise, contre Lachesnais, qui l'avait menacé d'une trique en disant : Massacrons ce b..... là, mais à la vue du fusil braqué sur lui, il s'en était tenu aux paroles; — de Jacques Musnier, garde da la châtelleuie de Chambourg, déclarant avoir tué un chien, faute d'une rille dans le cou, suivant l'ordonnance du Roi et du seigneur de Chambourg; — de Louis Pinet, garde général des seigneuries de Verneuil, Betz, le Roulet, etc., contre Girard, métayer de l'Oiseau-Gaillard, au sujet de délits de chasse et du pacage de 16 vaches daus un taillis de 3 ans. — Visite générale des forêts de Loches, par Haranc et Anger, par ordre du grand-maître, qui désirait en connaître les bornes, limites, qualités, etc. — Décret contre des femmes et filles qui avaient assailli de pierre et blessé grièvement les gardes Duportal, Gallicher et Ménard, conduisant en fourrière les bestiaux de l'une d'elles, saisis dans les bois de la seigneurie de Montaigu, appartenant aux Ursulines de Tours.

B. 191. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1736-1741. — Procès-verbaux des officiers et gardes. — Rapports de Louis Ceintier, garde des fossés et ensemencements des bois de l'abbaye du Landais, portant confiscation de 15 porcs trouvés dans lesdits bois sans conducteur; — de Gilles Duportal, garde du sieur de Bracque, comte de Loches, coutre Belfond, boucher et marchand de poisson à Beaulieu, qui, en arrêtant le cours d'eau par des chaussées pour faciliter sa pêche, avait inondé les bois du domaine engagé; — du même, constatant le nombre considérable d'arbres brisés par les vents et tourbillons du 1er octobre 1737; — d'Auger, garde-marteau, au sujet de la gelée du 4 ou 5 mai 1738, dont divers cantons de la forêt avaient beaucoup souffert; — de Bruneau, garde du Landais, relatif à l'incendie d'une futaie, dite de la Chapelle, occasionné par celui de bruyères, distantes de deux lieues; — des gardes du Roi, contre divers gens de Beaulieu et Loches, journellement dans la forêt, et donnant pour raison qu'ils préfèrent y prendre des chênes et les utiliser ou vendre que de se livrer au vol pour vivre.

B. 192. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1741-1744. — Saisie par Jean Duportal, garde du Roi, et François Ménard, garde du domaine engagé, sur Pinon, fermier des Minées, d'une charrette chargée de chênes de 7 pieds de tour. — Procès-verbaux : de François Bruneau, garde du Landais, contre divers particuliers faisant paitre en mai jusqu'à 140 têtes de bétail dans les bois de ladite abbaye; — de Boué, contre Archambault, menuisier, et autres, de Loches, surpris après avoir abattu 400 chênes de 10 à 12 pouces de diamètre; — d'une saisie, par Jean Coudray et son fils, gardes des religieux de Villeloin, de 32 chênes pris dans leur futaie de la Grande-Tonne. — Décret de prise de corps contre Avrillon, métayer du Breuil, qui avait refusé d'ouvrir ses portes aux gardes.

B. 193. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1744-1746. — Ventes de chevaux et charrettes, saisis dans la forêt de Loches. — Procès-verbaux de Jean Duportal et autres gardes, déclarant qu'ils ont tué les ânes de Trigaleau, fermier de Bissu; confisqué ceux de Fouquet, Tessier et Cormier; saisi des sabots fabriqués dans la forêt; — d'Antoine Moreau, garde des religieux de Cormery, constatant des délits considérables commis dans leurs taillis; — de Charles Aviron, et Jean Prestereau, gardes d'Euzèbe Chaspoux, seigneur de Verneuil, contre le sieur de Vienne, qui prétendait avoir le droit de chasser dans le taillis de la Barangerie, et contre les fermiers de la Mignonnière et la Boulairie, paroisse de Pressigny, surpris avec des fusils dans la forêt de Sainte-Julitte.

B. 194. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1746-1747. — Procès-verbaux : de Louis Gallicher contre divers habitants de Beaulieu qui venaient d'abattre 100 chênes de 10 et 12 pouces de diamètre; — de Venant Chartier, garde général, contre les fermiers des moulins de l'abbaye de Beaulieu et des Bancs, qui avaient tenu les vannes fermées, malgré l'ordonnance, pendant la crue du 27 mai 1746. — Ordre donné par ledit Chartier, à tous les meuniers et papetiers d'ouvrir les pelles de leurs moulins, l'Indre menaçant de déborder (29 juillet 1746.) — Débat contradictoire entre Philippe Capeline, garde général et inspecteur des chasses et bois du marquisat de Verneuil, et le sieur d'Abbadie, au sujet du droit de chasse sur le fief de Combe, dépendant dudit marquisat, — Visite générale de la forêt de Loches par Philippe Dauphin, maître particulier, du 4 au 13 septembre 1747.

B. 195. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1747-1748. — Vente par Venant Chartier, garde général, d'ânes et chevaux saisis dans les jeunes rejets de la vente au Roi. — Procès-verbaux : de Charles Bureau, garde de la Folaine, contre Legrand, notaire à Tauxigny, et Archambault, chirurgien, trouvés chassant au lieu dit le Clos, près Villetivrin, et dont le dernier l'avait menacé de trois balles ; — de Charles Penigault, garde du Landais, constatant, le 13 novembre 1747, la chute de 6 chênes de 24 et 30 pouces de grosseur, occasionnée par le vent ; — Recherches faites par Bureau dans les villages de Sivry et Norçay, à Chedigny, où il retrouve 364 des fagots volés dans le bois de Jary. — Charbonnier, garde-marteau, dans sa visite générale constate qu'il a été pris, dans la vente de l'Image, 23 chênes; dans la vente Dupuy, 131, dans le canton de Cruchon, 229, etc. — Ordonnance contre les religieux de l'abbaye de Miseray, qui avaient fait enlever de force 2 bœufs saisis sur leurs propres bois, ruinés par les bestiaux. — Confiscation d'une grande quantité de collets et filets, tendus par le métayer du prieuré d'Hys, paroisse de Genillé, dépendant de l'abbaye de Villeloin.

B. 196. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1749-1750. — Saisie de 11 billes de chêne, au domicile de Simon Daliette, métayer du Grand-Breneçay, à Saint-Quentin, par les gardes Menard, Duportal et Bremond. — Décret de prise de corps contre Martin Chauveau, fermier des fours banaux, et son domestique, qui, surpris par le garde, en sortant de la forêt avec une charge de chênes, l'avaient renversé de son cheval à coups de triques, etc. — Rapports de Boué et Biard, constatant un vol de 56 chênes fait pendant la nuit, et la découverte de partie desdits arbres dans les villages de l'Épinay, à Chambourg, de Foucharé et Loigny, à Genillé, etc. — Visite générale de la forêt par Dauphin, qui trouve moins de délits en 1749 que les années précédentes. — Saisies par le même, de fagots, etc., au domicile de Léturgeon, drapier à Chambourg. — Rapports : de Jean Dorneau, garde du prieuré de Villiers, paroisse de Coulangé, constatant le tort causé aux drageons et taillis par les gelées des 15 et 16 mai 1749 ; — de Jean Biard, contre Pierre Laurent et son gendre, pour avoir construit six fourneaux à charbon à 12 toises seulement de la forêt, dans les landes du Placior, et un dans ladite forêt. — Gelée, du pied à la cime, de 40 arpents de drageons, dans le canton de la Grande-Vente, de 8 arpents à la Croix-Maçon, etc., dans les nuits du 30 avril et des 1er et 6 mai.

B. 197. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

1750-1753. — Saisies de bois aux domiciles de divers habitants de l'Ile-Auger, par Boué et Billard, qui avaient vu, dans le parc Saint-Quentin, 60 souches de chênes nouvellement coupés. — Rapports constatant le nombre des arbres brisés ou déracinés par l'ouragan survenu dans la nuit du 14 au 15 mars 1751 ; — l'incendie complet de 42 arpents de taillis dans un canton dit le Bois-des-Fossés ; — le vol de plusieurs centaines de chênes, hêtres et trembles ; — des saisies et ventes de bestiaux.

B. 198. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1753-1754. — Procès-verbaux de Penigault, garde du Landais : contre Duverger, directeur de la forge de Corbançon, qui faisait du charbon dans les bois dont il avait acheté la coupe, contrairement aux conventions, et ses charretiers, qui envoyaient paître jusqu'à 80 chevaux et mulets dans les jeunes taillis et les rejets de futaies exploitées depuis un an ; — de Jacques Christophe, garde de l'abbaye de Villeloin, au sujet d'un incendie de 100 arpents de taillis de 25 ans, dans le canton du Godet, à Nouans. — Ventes de bestiaux saisis dans les bois.

B. 199. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier.

1756-1760. — Saisie de vaches dans les vignes des dames de la Bourdillière, à Genillé. — Emprisonnement de Caillet, tourneur, et de Guittard, cardeur, pour délits nocturnes dans la forêt. — Rapports : de René Ardray, garde de la seigneurie de Fromenteau et du Rozay, à Villiers, constatant qu'un grand nombre de trembles ont été pelés sur 18 pouces de hauteur et l'écorce emportée ; — de Louis Liot, garde de la seigneurie de Chaumussay, contre François Boué, marchand, qui prétendait avoir le droit de chasser sur ledit fief, comme propriétaire de la Lardière. — Arbres arrachés dans les cantons des Brosses, de l'Image, etc., par le grand vent du 9 au 10 mars 1759. — Bourgeons des quatre ventes, nouvellement exploitées, fort détériorés par la gelée du 17 au 18 avril 1759.

B. 200. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1762-1767. — Ventes de chevaux et ânes trouvés dans les bois. — Procès-verbaux : de Louis Gallicher, constatant le vol de 60 chênes fait pendant la nuit dans la forêt de Loches. — de Pierre Sautereau et Claude Georget, gardes des seigneuries du Courbat, etc, appartenant à la dame de Marolles, portant saisies de fusils sur divers fermiers et métayers; — d'Étienne Coullon, garde du prieuré de Villiers, relatif à la gelée du 3 au 7 mai 1762 ; — d'Etienne Duvau, capitaine des chasses, eaux et bois de l'abbaye de Cormery, et Joseph Le beau de Beaupré, garde, constatant le vol de 300 chênes dans le bois de Bault. — Saisie par Pierre Charbonnier, garde-marteau, et Etienne Corneille, garde général, de 60 moutons et 3 vaches, qui avaient complétement brouté un taillis dépendant de la ferme de Chanteloup, à Tauxigny.

B. 201. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1766-1773. — Procès-verbaux : de Corneille, garde général, contre Brouillard, chanoine de Châtillon et titulaire de la chapelle de la Chaize, pour abat de 30 chênes sans autorisation; — de Jacques Boutet, garde du prieuré de Villiers, à Coulangé, constatant le vol de 200 chênes et l'abroutissement complet des jeunes taillis. — Rapport de Lebeau de Beaupré, garde du monastère de Cormery, contre Albert Durand, sous-fermier du château des Étangs, pris en flagrant délit de chasse. — Dommages causés par la gelée du 8 juin 1769. — Ventes d'ânes, chevaux et vaches, saisis dans les bois. — Drageons gelés aux trois quarts, le 6 mai 1773.

B. 202. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1773-1777. — Procès-verbaux : de Biard, contre Desplaces, tisserand, et dix autres qui, en sa présence et malgré lui, avaient emporté chacun leur charge de bois volé; — de Pierre Léturgeon, garde général, contre Ladoine, garde, et Lemoine, métayer de Baugerais, qui, aidés de leurs enfants, domestiques et autres, s'étaient opposés, avec une extrême violence, à la saisie de leurs bestiaux, au nombre de 40, ravageant journellement un taillis de l'abbaye ; — de Villeret, garde, contre Siméon Musnier, bucheron, qui l'avait frappé de sa cognée et allait le tuer, quand il fut secouru par plusieurs de ses confrères ; — de Julien Poussain, garde de Villeloin, constatant l'incendie complet d'un semis de glands, âgé de 10 ans et clos de fossés, par suite d'un feu mis dans une lande adjacente; — de Villeret, contre les enfants de Laurent Viou, du village des Brosses, à Aubigny, prétendant n'avoir coupé des chênes que pour rétablir leurs bâtiments, détruits par la grêle du 16 août 1775.

B. 203. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1777-1779. — Confiscations et ventes de chevaux, ânes, vaches, etc., saisis dans les bois. — Rapports : de Jean Naudet, contre Corbineau, commis au cuirs, à Beaulieu et autres, trouvés en délit de chasse, avec chiens, sur les terres de Chant-d'Oiseau, à Perrusson ; — de Louis Aubé, garde des seigneuries d'Écueillé, etc., appartenant Alexis Godeau de la Houssaye, écuyer, portant saisie et mise en fourrière de 8 vaches; — de Pierre Corneille, inspecteur des chasses, et Lorion, garde général, contre Melotte, sabotier, et autres, qu'ils n'avaient pu empêcher de couper, avec leurs faucilles, l'herbe couvrant des drageons d'un an ; — d'Antoine Lorion, concernant la rebellion de deux chasseurs, trouvés dans les vignes de Bretonneau, chirurgien à Beaulieu.

B. 204. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1782. — Ventes de diverses pièces de bétail, saisies dans les bois. — Rapports : de Pinard, garde du domaine engagé, contre Guérineau, métayer, et autres, qui s'étaient avisés de tarir la fosse du grand étang de Ferrière, pour prendre le poisson ; — de Michel Naudon, garde des Viantaises, constatant le nombre d'arbres morts sur les terres, prés et bois des métairies appartenant auxdites religieuses ; — de Bernard Jolly, garde des seigneuries de Villiers, Saint-Julien de Chédon, etc., appartenant au sieur Rattier, trésorier des guerres, contre Pierre Rivon, tuilier, et autres habitants de Bourré, surpris à pêcher, avec un épervier, dans le Cher, sur le fief de Cérelles, paroisse d'Angé ; — de Charles Goubeau, garde du chevalier Des Cars, seigneur d'Eves-le-Moutier, contre Henri Ribé, charpentier, qui se croyait le droit de chasser avec l'autorisation du sieur Veneau, fermier de ladite seigneurie.

B. 205. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1782-1784. — Rapports : de Julien Poussain et Jacques Parel, gardes de l'abbaye de Villeloin, contre Louis

Bonneau, dit Lafleur, garde de la Seigneurie des Genêts, prétendant avoir droit de chasse sur les terres de ce monastère ; — de Corneille, garde général, contre Vaudoir, dit Leblond, braconnier de profession, qui venait de tuer un cerf. — Confiscations : d'engins prohibés, dans les rivières descendant d'Écueillé et Nouans à Villeloin, par Joseph Ledain et Jacques Solon, gardes des seigneuries de la Sabardière, Le Coudray, les Genêts et Loché, appartenant à Guillemot de Lespinasse ; — de collets et perdrix sur des riverains de la forêt, le 7 février 1784, pendant le séjour prolongé de la neige sur la terre.

B. 206. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1785-1787. — Mainforte donnée par la maréchaussée au garde général, pour ressaisir les chevaux et la charrette que le sieur Vaudoir venait de faire enlever de force et publiquement du lieu où ils avaient été mis en dépôt. — Baliveaux abattus par le vent, en mars 1786 et drageons complètement gelés dans la nuit du 2 au 3 mai. — Délits de chasse commis sur les seigneuries de Bassay, Courtay et la Davière, appartenant à Jacques Magaut de Boislambert. — Confiscations : de deux éperviers, par Landré, garde de Cormery, sur Saget, meunier, et Grapineau, pêcheur ; — de 79 ânes chargés de bois par Corneille, Villeret et autres gardes de la forêt de Loches.

B. 207. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

1786-1788. — Enregistrement des procès-verbaux des gardes et autres officiers de la maîtrise de Loches. — Rapports : des marques faites par Louis-Victor Boistard de la Rochelaie, garde-marteau, sur toutes les souches des chênes abattus par les fraudeurs, pour mieux connaître les nouveaux délits; — de Barthélemy Landré, garde général, portant saisie de bois abattu et débité, sur les sieurs Fayet de Palluau et de la Garde, qui avaient, de leur propre autorité, exploité à blanc et défriché une futaie de 140 ans, dépendante de leur métairie de Villiers ; — de Robert Godeau, maître particulier, relatant la confiscation de 1,200 coterets et 166 cordes, sur le marquis de Verneuil, qui, sous prétexte du recepage de 20 arpents de taillis, permis par la maîtrise, en avait fait exploiter 44. — Provisions de l'office de garde de la châtellenie de Loché, les Genêts, la Sabardière et le Coudray, accordées à Alexandre Deniau, par Jean Guillemot de Lespinasse, seigneur desdits lieux.

B. 208. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1721-1723. — Livre des procès-verbaux des officiers et gardes, signé par Joseph Harane, maître particulier, et Barthélemy Landré, garde général. — Rapports : de Joseph Harane, contre les Viantaises, se permettant depuis longues années de faire abattre, sans autorisation, des chênes de 3 à 15 pieds de tour; — du même, contre Blotin, fermier de la terre de Genillé, qui n'avait pas laissé un seul baliveau dans un taillis de 100 arpents, dépendant de ladite terre ; — dudit Harane, contre Dupuy, ingénieur préposé au rétablissement des chemins pour le passage des princesses de France et d'Espagne, qui, malgré sa défense, avait coupé 120 chênes, pour réparer celui de Loches à Saint-Quentin. — Visite générale de la forêt par les officiers et gardes, pour estimer la récolte du gland, qui semble devoir être abondante.

B. 209. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1723-1726. — Livre des officiers et gardes. — Visites générales faites par Noël Rousseau, garde-marteau, pour reconnaître si tous les délits ont été constatés par les gardes ordinaires. — Procès-verbaux : de Landré, trouvant mal coupés les 90 chênes morts abattus et emportés par des cavaliers du régiment de Brissac, en quartier d'hiver à Loches : — de Jérôme Laurichesse, garde des bois et pêches du fief du prieuré de Villiers, à Coulangé, constatant la ruine d'un arpent de taillis, causée par les tuiliers ; — de Louis Gallicher, au sujet d'un incendie de 150 chaînées de brandes et ajoncs, occasionné par des enfants. ; — de François Auger, garde-marteau, constatant dans les bois de segréage, appartenant au sieur de Bridieu, plusieurs coupes faites sans déclaration, ainsi que dans ceux du baron de Sennevières et de l'abbaye de Villeloin, situés dans la forêt de Baugerais ; — de Gilles et Jean Duportal, contre seize cavaliers du régiment d'Orléans, en garnison à Loches et Beaulieu, qui se passaient d'autorisation pour prendre du bois de chauffage dans la forêt ; — du maître particulier proposant de couper à blanc les bois de Baigneux, paroisse de Bournans, appartenant au marquis de Varennes, détériorés par l'hiver de 1709.

B. 210. (Registre.) — In- 4°, 26 feuillets, papier.

1725-1745. — Registre de François Auger, seigneur de la Roche-Bertault, garde-marteau. — Transport dudit

garde, avec Héron, expert, et un sergent, dans les bois du prieuré de Saint-Jacques de la Lande, pour désigner ce qui peut être abattu et marquer les arbres de belle venue et de lisière à conserver. — Rapports de visites, par le même, assisté des gardes de chaque canton à vérifier, constatant qu'il a été volé, du 30 mars 1742 au 7 janvier 1745, plus de 1,400 chênes et hêtres. — Saisie d'une charrette et de plusieurs chevaux, destinés à l'enlèvement de chênes abattus en fraude.

B. 211. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1720-1723. — Livre des visites faites par Barthélemy Landré dans la forêt de Loches, coté et signé par Joseph Harane, seigneur de l'Etang, maître particulier, et par René Boulay, seigneur de la Roche, procureur du Roi. — Rapports : contre les cavaliers des régiments de Lorraine et de Condé, en garnison à Loches et Beaulieu et autres particuliers, trouvés en délit dans la forêt.

B. 212. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1724-1756. — Procès-verbaux dressés par Jean, François et Joseph Menard, gardes de la forêt de Loches. — Saisies et ventes de chevaux, ânes et vaches pris en délit. — Recherches fructueuses faites dans les villages de la Puchère, la Charpraie, le Coudray, la Hutière, etc., voisins de la forêt, paroisse de Genillé, à l'occasion d'un vol de 100 chênes verts. — Gelée de taillis, âgés de 3 à 12 ans, pendant la nuit du 15 au 16 mai 1749. — Rapport sur ladite gelée, fait par M. de Verneuil, comte de Loches.

B. 213. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1728-1769. — Livre de Boué, garde du Roi et de Louis Brémont, garde du ségréage entre l'Indre et l'Indrois, coté et signé par Murgallé, Hamelin et Haincque, maître particulier, lieutenant et procureur du Roi. — Rapport contre Colas Marinier, chasseur à l'affut, qui s'était violemment opposé à la confiscation de son fusil. — Ventes à l'enchère dans le carrefour de Loches, de divers bestiaux saisis dans les bois. — Baliveaux et drageons détériorés par les vents des 14 et 16 août 1765, 18 et 19 septembre 1768.

B. 214. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1746-1750. — Livre de Venant Chartier, garde du Roi. — Perquisitions faites dans divers villages des paroisses de Genillé, Saint-Quentin, etc., pour connaître les auteurs de vols considérables commis dans la forêt. — Ordonnance de M. Haincque, contre Jacques et René Métivier, cabaretiers à Loches, pour s'être laissé reprendre 2 bœufs saisis dans les bois, et mis en dépôt dans leur écurie. — Ventes de pièces de bétail, trouvées en délit.

B. 215. (Registre. — In-4°, 17 feuillets, papier.

1746-1765. — Livre de Pierre Charbonnier, garde-marteau, coté et signé par Hamelin, lieutenant et Haineque, procureur du Roi. — Visites générales faites par ledit garde, constatant qu'il a été, depuis peu, coupé et emporté pendant la nuit, 3,274 chênes, hêtres et trembles. — Perquisitions faites dans les villages et bourgs de Saint-Michel, Saint-Quentin, etc. — Saisie par ledit charbonnier et le garde général, d'un troupeau de brebis, paissant journellement dans un jeune taillis de la métairie de Chanteloup, appartenant à l'abbaye de Cormery. — Rapport contre l'abbé Cornau, curé de Saint-Flovier, qui s'était permis de faire abattre 12 gros chênes dans un taillis, appelé le Bois de Sainte-Barbe, dépendant de sa cure.

B. 216. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1766-1789. — Procès-verbaux de Louis Villeret et de Jean, son fils. — Confiscation d'un épervier, sur la veuve Maugis, fermière du moulin Saint-Jean. — Rapport du 2 juillet 1767, constatant le mal causé aux jeunes pousses par la grêle. — Jugement qui condamne Boutet, tonnelier au village des Brosses, à 200 livres d'amende et restitution des bois volés, et l'oblige à prendre un domicile loin de la forêt, s'il ne veut voir sa maison murée et ses meubles vendus. — Gelée de jeunes taillis et drageons, en mai 1773. — Saisies de 85 ânes et de plusieurs chevaux. — Feu mis en cinq endroits à la fois dans les triages de la grande vente et des Ourageaux, par un cardeur du nom de Gentilhomme, et éteint par le garde.

B. 217. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1747-1770. — Livre de Jean Duportal, sergent garde, coté et signé par Hamelin, Dauphin et Murgallé, maîtres particuliers et par Pierre Haincque, procureur du Roi. — Rapports : contre 27 cavaliers du régiment de Belfont, en garnison à Beaulieu, vus revenant de la forêt, avec 12 civils cachés parmi eux, tous chargés de brins de chêne. — Emprisonnement de Destouches, Guerrier et Crochet, sur-

pris, avec une foule d'autres, dans la forêt, à minuit et à 4 heures du matin. — Drageons de 2 à 15 ans détériorés par la gelée du 29 au 30 avril 1750. — Vente dans le carroi aux porcs, près le pilori, de bêtes confisquées. — Dégats causés aux taillis par la gelée du 19 au 20 mai 1760 et par les grands vents de décembre. — Mangis, meunier de moulin de l'Image, condamné à 20 livres d'amende, pour n'avoir pas obéi à l'ordonnance obligeant de tenir les pelles ouvertes de 6 heures à midi. — Gelée des bois à la fin de mai 1769.

B. 218. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1747-1770. — Livres de Jean Biard et de Louis Gallicher, gardes de la forêt de Loches. — Rapport d'Étienne Maupeou, sous la dictée de Biard, alité, ayant été roué de coups par le domestique de Martin Chauveau, fournier des fours banaux — Saisies et ventes de chevaux et d'ânes chargés de bois. — Perquisitions faites dans les paroisses de Genillé, Ferrière, etc., où les gardes trouvent des bois cachés jusque dans un puits. — Détail et énumération des bornes de la garde de Billard, longeant en partie les bois de M. de Menou, seigneur de Genillé. — Transport des gardes Biard, Villeret et Ledet chez tous les riverains de l'Indre, pour prendre possession des bois et autres épaves emportés par les grandes eaux. — Dégats considérables faits aux taillis de 10 à 12 ans par la gelée du 1er au 6 mai 1750.

B. 219. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1750-1788. — Procès-verbaux de Pierre et Étienne Cormeille, gardes généraux receveurs des amendes. — Confiscations d'éperviers sur les fermiers des moulins de la Chaise et du Breuil, paroisse de Clion, près Châtillon. — Rapports contre Pellerin et Trouillard, chanoine de Châtillon et titulaire de la chapelle de la Chaise, pour 80 chênes coupés sans autorisation. — Chênes déracinés et renversés par les vents de mars 1786. — Fureur du fermier de M. de Clédat, contre Cormeille, qu'il continue d'accabler de coups, aidé de son fils, malgré la défense dudit seigneur, attiré par les cris du garde.

B. 220. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1770-1788. — Registre du garde Ours Ledet, coté et signé par François Murgallé et Michel Godeau, maîtres particuliers. — Rapport au sujet de la rébellion de Michel Longin, contrebandier incorrigible. — Assignations données par le procureur du Roi aux sieurs Mamour, Dupont et Gallichet, acquéreurs de bois volé. — Saisies de bois sur Pierre Leblanc, charpentier à Chambourg, Chollet équarrisseur et autres. — Confiscations de chevaux, vaches bœufs, etc., et de 52 ânes, chargés de bois ou en délit de pâture. — Ordonnances de Michel Godeau, Claude Turrault de Beauregard, substitut du procureur du Roi, Nioche, etc.

B. 221. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1780-1785. — Livre de Louis Voyer, conseiller du Roi, garde marteau. — Procès-verbaux dudit Voyer, assisté de Villeret et autres gardes : contre le curé de Bossée, qui avait fait abattre tous les balíveaux de son taillis et de gros chênes épars ; — contre Pierre Dalonneau, fermier de la Pinonnière, pour avoir mis en culture une jeune futaie. — Martelage, le 28 mars 1784, de 642 souches de chênes volés. — Prise de possession, par le garde, d'un cerf que quatre paysans avaient pris dans la rivière, près la tuilerie de Corbery. — Chênes coupés dans la forêt, pour amener l'eau dans les prés du Roi, au moyen d'un batardeau. — Arbres abattus par les vents, en septembre 1785.

B. 222. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1786-1789. — Livre des Procès-verbaux du garde Pierre Menard, demeurant à Genillé, coté et signé par Victor-Robert Godeau, maître particulier, et Urbain-Quentin Robin, procureur du Roi. — Rapports sur délits commis dans la forêt. — Saisies de bestiaux chargés de bois. — Injures et menaces de Roger, dit Vilton, marchand à Genillé, contre Menard et autres gardes. — Ordonnances de Godeau, Nioche, Boistard, Robin et Turrault de Beauregard.

B. 223. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1788-1789. — Livre des gardes Joseph Andrieux, Marc Boutet et Armand Mendes, coté par Godeau et Robin. — Nombreux chênes, vifs ou morts, volés par divers particuliers disant pour s'excuser, qu'ils ne peuvent faire d'autre métier pour vivre. — Ordonnances de Godeau, Robin, Nioche et Turrault contre les délinquants et pour la vente des bestiaux saisis.

B. 224. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1737-1765. — Procès-verbaux de Charles Penigault, garde des bois et chasses de l'abbaye de Notre-Dame-du-Landais, et de Louis Marigné, sergent garde des seigneuries de Fromenteau et du Rozay, paroisse de Villiers. — Incendie de 14 arpents de taillis, occasionné par un feu allumé près dudit bois pendant une grande sécheresse. — Rapports de Marigné : contre un journalier qui avait brûlé 2 arpents de drageons en mettant le feu aux herbes et épines dans l'espoir d'en favoriser la pousse; — contre Héron, marchand, pour l'exploitation de 13 chênes de 4 à 9 pieds de tour, sur un pré et en dehors de sa vente.

B. 225. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1741-1767. — Livre d'Antoine Moreau et Joseph Lebeau, gardes des bois de l'abbaye royale de Saint-Paul-de-Cormery, signé par Haranc. — Rapports au sujet de délits de chasse, de pâture, etc., contre Houdin, huissier à Cormery, le valet du sieur de Bois-lecomte, seigneur de la Rochefarou, à Esvres, Jean Boutier, voiturier, François Rouillé, sergent à Cormery, etc. — Ordonnances de Michel Cesvet, bailli de Cormery, Haincque et Murgallé contre les délinquants.

B. 226. (Registre.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1750-1767. — Procès-verbaux de Jean Babinot, Gabriel Dousset, Charles Aviron, Etienne Maletan, Etienne Coullon, Pierre Garnier, gardes de M. de Baraudin, seigneur de Manthelan, de M. de Menou, du marquisat de Verneuil, du prieuré de Villiers, et de la justice de Loché, appartenant à Antoine Amelot, baron de Châtillon. — Délits de pêche et de chasse; vols de chênes et dégats causés dans les bois par le bétail.

B. 227. (Plan.) — Une feuille, papier.

1770 environ. — Plan général de la forêt de Loches comprenant les routes de Loches à Amboise, à Saint-Aignan, au Liget, à Genillé, à Tours, et de Chambourg à Ecueillé et Villeloin ; — les maisons et églises du prieuré de Ferrière et du monastère des Chartreux du Liget, — les domaines et bois de Chesnaie, à l'abbaye de Beaulieu, etc., et tous les lieux et villages environnant ladite forêt ; — Dressé par Cormeille, arpenteur général, pour M. Murgallé, maître particulier.

B. 228. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1732-1738. — Édits, déclarations, lettres-patentes et arrêts : concernant des fraudes commises en Normandie par des ventes faites au préjudice du domaine, des droits du Roi et des seigneurs lignagers ; — ordonnant aux propriétaires ou fermiers d'écheniller dans la huitaine, sous peine de 30 livres d'amende ; — défendant à ceux de la religion prétendue réformée de vendre leurs biens et meubles sans autorisation ; — ordonnant la destruction de divers libelles intitulés : *Mémoire sur l'origine et l'autorité du parlement; Lettres à un curé de Paris, et de Louis XIV à Louis XV; Sur le nouveau bréviaire; Les princesses de Malabar ou le célibat philosophique*, etc. ; — portant règlement pour la teinture des laines destinées aux tapisseries et une instruction sur le débouilli ; — annulant, jusqu'à plus ample informé, un jugement qui condamnait Catherine Lafond à être étranglée, etc., comme coupable d'infanticide ; — ordonnant aux communautés séculières et religieuses d'avoir toujours en réserve une provision de blé suffisante pour trois années ; — défendant aux tailleurs de mettre et aux particuliers de porter des boutons de drap, de tissus, de rubans de soie, fil, crin, or ou argent, fabriqués au métier, sous peine de 300 livres d'amende ; et aux officiers, clercs, greffiers ou autres, d'exiger le moindre droit pour les cotes et paraphes des registres de l'état civil ; — établissant une loterie royale pour l'extinction des dettes contractées par l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Ordonnance de Louis XV, concernant le faux-principal, le faux-incident et la reconnaissance des écritures en matière criminelle.

B. 229. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1738-1747. — Édits, déclarations, etc. : ordonnant la suppression d'imprimés intitulés, 19e *lettre théologique; Lettres à un magistrat; lettres* d'évêques sur l'obligation de priver du service religieux ceux qui meurent appelant de la constitution Unigenitus; *Histoire naturelle de l'âme; Pensées philosophiques*, etc. ; — renouvelant les défenses faites aux protestants de vendre leurs biens dans l'espace de trois ans ; — attribuant au grand conseil la connaissance des fraudes et contraventions sur l'introduction et le débit des toiles, étoffes, etc., prohibées ; — supprimant tous les offices de contrôleur et clerc d'eau, achetés à vil prix et très-productifs ; — réputant naturels

François, les Polonais habitant la Lorraine, pour les affranchir du droit d'aubaine; — concernant les pèlerinages; le vagabondage, les mendiants; la louveterie; les curés et autres bénéficiers à charge d'âme; — exemptant les grains, farines et légumes de tout droit jusqu'au 31 décembre 1741; — défendant de fabriquer de la bière pendant un an et d'employer de l'orge ou autres grains dans les amidonneries et tanneries; — fixant par ville le payement des fermages, en grain ou argent, suivant la quantité de récolte faite; — portant règlements pour la chaudronnerie, les fabriques de bas, etc.; — accordant l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales; — réglant la préférence entre différents gradués prétendant droit au même bénéfice; — accordant aux officiers des Élections et des greniers à sel la survivance de leurs offices.

B. 230 (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1747-1755. — Édits, lettres-patentes, etc. : réglant la perception du droit établi sur les cartes; — ordonnant la suppression de brochures faites à l'occasion de la bulle Unigenitus; — condamnant à être lacéré et brûlé, dans la cour du Palais, par l'exécuteur de la haute justice, divers livres scandaleux, etc.; — concernant la juridiction pour les procès à faire aux cadavres des prisonniers qui se sont suicidés; — portant règlements pour les compagnons et ouvriers travaillant dans les fabriques, et pour les messagers et conducteurs des prisonniers; — supprimant les juridictions de prévôtés, châtellenies, prévôtés foraines, vigueries et toutes autres juridictions royales établies dans les villes munies de bailliages et sénéchaussées; — ordonnant la transcription sur un tableau, exposé en la place publique, des condamnations au pilori et au carcan prononcées par coutumace; — autorisant l'archevêque de Tours à réduire le nombre des fêtes chômées, de plus en plus profanées; — obligeant le clergé à donner le détail de ses biens et revenus; — défendant les jeux de hasard, même sous le nom de loterie; — créant une noblesse militaire; — portant règlement pour l'agrégation des maîtres chirurgiens; — enjoignant aux ecclésiastiques de se conformer aux lois et ordonnances et aux dispositions des saints canons reçus et autorisés en France; — défendant aux curés de refuser publiquement les sacrements, faute d'adhésion à la bulle Unigenitus et d'un certificat de confession; — condamnant les statuts sinodaux du diocèse de Sens et le mandement de l'archevêque; — transférant le parlement en la ville de Pontoise; — supprimant les offices de lieutenant général d'épée, de chevalier d'honneur et de conseiller honoraire, établis dans les juridictions ressortissant nûment des parlements.

B. 231. (Registre.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1755-1764. — Édits, déclarations etc. : au sujet de la délivrance des prisonniers pour crimes à l'avénement des évêques d'Orléans; — autorisant les officiers des bailliages et sénéchaussées à établir un règlement pour les colombiers, quand les blés en champ seront couchés; — supprimant les offices de procureur du Roi dans les hôtels de ville; — ordonnant la destruction d'ouvrages intitulés : *Livre de l'esprit*, *Philosophie du bon sens*; *la Religion naturelle*; *Étrennes des esprits forts*, etc.; — fixant les limites entre la France et la Sardaigne; — réglant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de charité; — concernant les sociétés de Jésus, leurs institut et constitution, leur expulsion de la France, etc.; — abolissant le droit d'aubaine pour les sujets des rois d'Espagne et des Deux-Siciles; — portant règlement pour les colléges qui ne dépendent pas de l'Université; — ordonnant le dénombrement et l'estimation de tous les biens du royaume; — supprimant un décret de l'inquisition de Rome rendu contre une instruction pastorale de l'évêque de Soissons.

B. 232. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1765-1777. — Édits, déclarations etc. : contre une constitution du pape, approuvant l'institut de la société dite des Jésuites; — portant règlements pour les colléges indépendants et pour les conseils de ville; — supprimant une instruction pastorale des archevêques et évêques de la province de Tours, comme attentatoire à l'autorité souveraine du Roi et contraire au silence prescrit par sa déclaration de 1754; — condamnant toute adhésion faite aux actes d'assemblées du clergé tenues en 1765; — contenant un règlement pour les architectes, entrepreneurs et ouvriers en bâtiments; — défendant toute correspondance avec les Jésuites; — ratifiant diverses conventions pour l'exemption du droit d'aubaine; — concernant les ordres religieux; — l'insinuation de tous dons, en cas de survie, faits dans les contrats de mariage; — les demandes en interdiction pour démence ou prodigalité; — les unions de bénéfices; — créant les conservateurs d'hypothèques; — renvoyant de son appel Françoise Olivier, condamnée à la pendaison pour infanticide; — confirmant les constitutions des chanoines réguliers de la congrégation de France; — acceptant l'aréomètre ou pèse-liqueur inventé par Carlier; — approuvant la bulle du 15 juillet 1772, en faveur de l'ordre des Bénédictins; — supprimant la charge de roi et

maître des ménétriers, vacante par la démission de Guignon ; — condamnant à être pendu et étranglé Sylvestre Mallet, équarrisseur de bois, pour vol, avec effraction, d'une somme de 80 livres dans la maison d'un cabaretier.

B. 233. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier.

1777-1791. — Édits, déclarations, etc. : supprimant l'usage des ustensiles de plomb et de cuivre chez les marchands de vin, de sel et de tabac ; — concernant les veuves des maîtres dans les communautés ; les priviléges des gens de mer ; l'abolition du droit d'aubaine entre la France et divers États ; — augmentant de 50 livres la pension des vicaires de paroisse ; — réputant capables de recueillir toutes successions les prêtres entrés dans la congrégation de la doctrine chrétienne ; — prohibant les associations, etc. des compagnons de différents métiers ; — ordonnant la vente des immeubles des hospices ; — touchant les décorations accordées à certains chapitres ; — défendant de tenir des foires et marchés dans les bourgs, villes et paroisses des bailliages de Tours, Loches, Chinon et Langeais les dimanches et fêtes, et toute sorte d'assemblée lesdits jours, sauf pour location de domestiques ; — condamnant les œuvres de Raynal et un livre du marquis de Langle, intitulé : *Voyage de Figaro en Espagne ;* — renouvelant la défense faite aux curés de former des réunions entre eux sans autorisation ; — défendant de vendre le droit de glaner après la moisson ; — de sonner les cloches pendant l'orage ; — de mener paître des moutons et brebis dans les prés communs ou étrangers ; — d'introduire dans les vins, etc., de la céruse, litharge et autres préparations de plomb et cuivre. — Règlements divers concernant les communautés d'arts et métiers.

Département d'Indre-et-Loire.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières. Bureaux des finances. États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

Intendance de la Généralité de Tours.

C. 1. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1761-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Baugé. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Château-la-Vallière, 65 cotes, produisant 1,356 livres 17 sols ; — Couesmes, 108 cotes, 500 livres 5 sols ; — Chouzé, 48 cotes, 88 livres 19 sols ; — Lublé, 41 cotes, 91 livres 5 sols ; — Saint-Laurent-de-Lin, 95 cotes, 268 livres 12 sols ; — Savigné, 217 cotes, 487 livres 12 sols ; — Avrillé, 35 cotes, 129 livres 1 sol ; — Braye, 78 cotes, 243 livres 13 sols ; — Channay, 133 cotes, 572 livres 2 sols ; — Courcelles, 92 cotes, 324 livres 5 sols ; — Marcilly, 72 cotes, 431 livres 11 sols ; — Rillé, 45 cotes, 468 livres 3 sols ; — Hommes, 138 cotes, 615 livres 13 sols.

C. 2. (Registre.) — In-folio, 851 feuillets, papier.

1764-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Chinon. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Chinon, 760 cotes, produisant 1,584 livres 15 sols ; — Marçay, 64 cotes, 299 livres 8 sols ; — Neuil, 89 cotes, 157 livres 8 sols ; — Neuilly, 120 cotes, 545 livres 12 sols ; — Parrilly, 201 cotes, 488 livres 19 sols ; — Pouzay, 91 cotes, 438 livres 16 sols ; — Rigny, 181 cotes, 1,163 livres 7 sols ; — Rivarennes, 172 cotes, 453 livres 18 sols ; — Saint-Benoît, 79 cotes, 245 livres 14 sols ; — Saint-Épain, 241 cotes, 800 livres 7 sols ; — Saint-Germain, 155 cotes, 326 livres 12 sols ; — Saint-Louans, 471 cotes, 1,318 livres 12 sols ; — Saint-Mexme-les-Champs, 379 cotes, 756 livres 15 sols.

C. 3. (Registre.) — In-folio, 1,201 feuillets, papier.

1765-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Chinon. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Abilly, 101 cotes, produisant 444 livres 4 sols ; — Antogny, 38 cotes, 148 livres ; — Avoine, 125 cotes, 605 livres 6 sols ; — Beaumont, 175 cotes, 444 livres 1 sol ; — Bréhémont, 196 cotes, 841 livres ; — Candes, 146 cotes, 293 livres 19 sols ; — Cheillé, 264 cotes, 551 livres 7 sols ; — Chezelles, 29 cotes, 133 livres 9 sols ; — Cinais, 92 cotes, 256 livres 10 sols ; — Couziers, 72 cotes, 295 livres 10 sols ; — Cravant, 146 cotes, 1,611 livres 18 sols ; — Huismes, 140 cotes, 693 livres 9 sols ; — Ingrandes, 172 cotes, 258 livres 2 sols ; — La Haie, 158 cotes, 354 livres 14 sols ; — La Roche-Clermault, 131 cotes, 700 livres 17 sols ; — Lerné, 152 cotes, 859 livres 18 sols ; — Noyant, 90 cotes, 442 livres 4 sols ; — Ports, 68 cotes, 208 livres 18 sols ; — Pressigny, 156 cotes, 1,118 livres 16 sols ; — Rilly, 132 cotes, 426 livres 15 sols ; — Saché, 189 cotes, 671 livres 13 sols ; — Sainte-Maure, 347 cotes, 1,857 livres 16 sols ; — Sainte-Patrice, 208 cotes, 524 livres 11 sols ; — Savigny, 178 cotes, 566 livres 17 sols ; — Tavant, 135 cotes, 159 livres 17 sols.

C. 4. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1764-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Chinon. — L'année 1789 offre les résultats suivants :

Draché, 148 cotes, produisant 381 livres; — La Celle-Saint-Avant, 122 cotes, 431 livres 15 sols; — Ligré, 433 cotes, 1,006 livres 19 sols; — Maillé, 108 cotes, 589 livres 5 sols; — Nouâtre, 29 cotes, 203 livres; — Noyers, 40 cotes, 177 livres 10 sols; — Sepmes, 118 cotes, 578 livres 10 sols.

C. 5. (Registre.) — In folio, 511 feuillets, papier.

1764-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Loches. — L'année 1789 offre les résultats suivants: Genillé, 205 cotes, produisant 1,014 livres 3 sols; — La Guerche, 129 cotes, 367 livres 4 sols; — Le Liége, 28 cotes, 145 livres 18 sols; — Loché, 119 cotes, 437 livres 6 sols; — Louans, 198 cotes, 247 livres 15 sols; — Louroux, 131 cotes, 318 livres; — Nouans, 153 cotes, 510 livres 3 sols; — Orbigny, 114 cotes, 525 livres 19 sols; — Saint-Senoch, 111 cotes, 611 livres 9 sols; — Tauxigny, 212 cotes, 731 livres 17 sols; — Verneuil, 142 cotes, 475 livres 6 sols; — Villeloin, 31 cotes, 31 livres 14 sols; — Vou, 71 cotes, 359 livres 15 sols.

C. 6. (Registre.) — In-folio, 1,189 feuillets, papier.

1765-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Loches. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Aubigny, 25 cotes, produisant 50 livres 4 sols; — Barrou, 54 cotes, 345 livres 18 sols; — Beaumont-Village, 100 cotes, 154 livres 18 sols; — Betz, 112 cotes, 596 livres 11 sols; — Bossée, 119 cotes, 416 livres 5 sols; — Bournan, 92 cotes, 393 livres 15 sols; — Chambon, 139 cotes, 198 livres 10 sols; Chaumussay, 132 cotes, 293 livres 19 sols; — Chedigny, 86 cotes, 302 livres 19 sols; — Chemillé, 79 cotes, 102 livres 4 sols; — Ciran, 73 cotes, 338 livres 11 sols; — Coulangé, 168 cotes, 321 livres 12 sols; — Cussay, 180 cotes, 520 livres 3 sols; — Ligueil, 295 cotes, 1,104 livres; — Manthelan, 151 cotes, 927 livres 15 sols; — Preuilly, 238 cotes, 1,809 livres 10 sols; — Reignac, 145 cotes, 945 livres 14 sols.

C. 7. (Registre.) — In-folio, 773 feuillets, papier.

1766-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Loches. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Azay-sur-Indre, 100 cotes, produisant 573 livres 5 sols; — Chambourg, 172 cotes, 573 livres 1 sol; — Chanceaux, 65 cotes, 159 livres 5 sols; — Charnizay, 184 cotes, 491 livres 10 sols; — Chedigny, 104 cotes, 319 livres 19 sols; — Ferrière-sur-Beaulieu, 69 cotes, 248 livres 15 sols; — La Chapelle-Blanche, 165 cotes, 480 livres 2 sols; — Loches, 707 cotes, 1,791 livres 2 sols; — Perrusson, 140 cotes, 439 livres 9 sols; — Saint-Jean, 88 cotes, 208 livres 5 sols; — Saint-Quentin, 93 cotes, 486 livres 7 sols.

C. 8. (Registre.) — In folio, 58 feuillets, papier.

1765-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Loudun. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Assay, 39 cotes, produisant 177 livres 2 sols; — Grazay, 12 cotes, 99 livres; — Marçay, 77 cotes, 485 livres 12 sols.

C. 9. (Registre.) — In-folio, 1,116 feuillets, papier.

1764-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Richelieu. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard, 182 cotes, produisant 296 livres 3 sols; — Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard, 172 cotes, 232 livres 17 sols; — Sazilly, 230 cotes, 438 livres 1 sol; — Theneuil, 153 cotes, 325 livres 11 sols; — Verneuil, 60 cotes, 210 livres 4 sols; — Anché, 92 cotes, 392 livres 16 sols; — Avon, 171 cotes, 385 livres 6 sols; — Braslou, 81 cotes, 303 livres 5 sols; — Braye, 93 cotes, 310 livres 10 sols; — Brizay, 53 cotes, 296 livres 1 sol; — Champigny, 227 cotes, 616 livres 1 sol; — Chavaigne, 61 cotes, 209 livres 9 sols; — Courcoué, 122 cotes, 536 livres 7 sols; — Crissay, 67 cotes, 262 livres 12 sols; — Crouzilles, 116 cotes, 300 livres 15 sols; — Faye, 113 cotes, 265 livres 10 sols; — Léméré, 185 cotes, 797 livres 13 sols; — Marnay, 75 cotes, 455 livres 5 sols; — Panzoult, 162 cotes, 981 livres 8 sols; — Parçay, 150 cotes, 688 livres 14 sols; — Richelieu, 751 cotes, 4,177 livres 15 sols.

C. 10. (Registre.) — In-folio, 940 feuillets, papier.

1763-2789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Saumur. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Benais, 347 cotes, produisant 1,042 livres 17 sols; — Chouzé-sur-Loire, 723 cotes, 1,916 livres 7 sols; — Continvoir, 120 cotes, 441 livres 7 sols; — Gizeux, 111 cotes, 520 livres 10 sols; — La Chapelle-Blanche, 580 cotes, 1,569 livres 1 sol; — Restigné, 444 cotes, 1,609 livres 4 sols; — Saint-Germain de Bourgueil, 418 cotes, 1,603 livres 19 sols; — Saint-Nicolas de Bourgueil, 276 cotes, 929 livres 1 sol.

C. 11. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1765-1789. — Rôles des vingtièmes. — Élection de Tours. — L'année 1789 offre les résultats suivants : Ambillou, 115 cotes, produisant 294 livres 7 sols; — Azay-le-Rideau, 304 cotes, 1,015 livres 2 sols; — Brèches, 72 cotes, 145 livres 8 sols; — Cinq-Mars, 328 cotes, 688 li-

vres 13 sols; — Cléré, 197 cotes, 520 livres 8 sols; — Laguières, 153 cotes, 366 livres 10 sols; — Mazières, 102 cotes, 267 livres 3 sols; — Saint-Jean-de-Langeais, 351 cotes, 778 livres 2 sols; — Saint-Laurent-de-Langeais, 203 cotes, 529 livres 11 sols; — Souvigné, 95 cotes, 270 livres 18 sols; — Vallères, 222 cotes, 193 livres 19 sols.

C. 12. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

1771-1784. — Vingtièmes. — Lettres de MM. l'abbé Terray, d'Ormesson, de Montaigu, Necker, Joly de Fleury, de Calonne et de Vergennes, adressées à MM. Ducluzel et Daine, intendants de Tours, et relatives aux vingtièmes. — Edit du Roi Louis XVI, portant prorogation des deux vingtièmes et de différents autres droits, et établissement de 2 nouveaux sous pour livre sur les fermes. — États des vérifications faites par les contrôleurs des vingtièmes. — États des vérifications proposées pour les contrôleurs ambulants. — Commissions des contrôleurs des vingtièmes. — Envoi d'un arrêt du Conseil ordonnant que les possesseurs de biens faisant partie des domaines de la Couronne, engagés ou aliénés, seront tenus de rapporter les titres en vertu desquels ils jouissent desdits domaines.

C. 13. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

1776-1783. — Vingtièmes. — Lettres de MM. d'Ormesson, Necker et Joly de Fleury, adresées à M. Ducluzel, intendant de Tours, et concernant diverses réclamations sur les vingtièmes. — Demandes en décharge : par M. le comte de La Roche-Lambert, dont la métairie de La Motte avait été incendiée ; — par le marquis de Frenay, pour la même cause ; — par M. d'Armaillé, pour fait de grêle ; — par M. Formeron d'Aulnay, à cause du débordement de la rivière du Mable ; — par M. de Mergat, en considération des dégâts causés à ses domaines par un ouragan ; — par M. de Martigny, se plaignant d'augmentations successives. — Lettres, mémoires, requêtes et observations accompagnées, en regard, de celles des contrôleurs. — État des quotités, nature et produits pour lesquels M. de Martigny est imposé.

C. 14. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1771-1787. — Taille et capitation. — Amboise est taxé à 7,525 livres 19 sols 9 deniers ; — les faubourgs d'Amboise à 9,758 livres 16 sols; — Athée à 7,894 livres 18 sols ; — Autrèche à 1,389 livres 11 sols ; — Auzouer à 3,854 livres 11 sols; — Bléré à 9,823 livres 2 sols 6 deniers.

C. 15. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1771-1787. — Taille et capitation. — Cangy est taxé à 4,001 livres 11 sols 6 deniers; — Chançay à 4,724 livres 18 sols 6 deniers; — Chargé à 1,983 livres 7 sols 2 deniers; — Chenonceaux à 1,162 livres 4 sols 6 deniers ; — Chissay à 5,468 livres 11 sols 6 deniers; — Chisseaux à 1,417 livres 11 sols 8 deniers ; — Civray à 3,481 livres 12 sols 10 deniers; — Dierre à 3,150 livres 6 sols ; — Épeigné à 999 livres 5 sols 3 deniers.

C. 16. (Portefeuille. — 89 pièces, papier.

1771-1787. — Taille et capitation. — Francueil est taxé à 3,636 livres 1 sol 6 deniers ; — La Croix à 4,770 livres ; — Limeray à 6,388 livres 19 sols 5 deniers ; — Lussault à 2,781 livres 10 sols 5 deniers; — Luzillé à 5,015 livres 13 sols 3 deniers ; — Mareuil à 4,432 livres 7 sols 9 deniers; — Montlouis à 14,528 livres 19 sols; — Montreuil à 1,903 livres 2 sols.

C. 17. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

1771-1787. — Taille et capitation. — Mosnes est taxé à 5,049 livres 3 sols 2 deniers; — Nazelles à 3,851 livres 13 sols; — Négron à 1,398 livres 2 sols 6 deniers ; — Neuillé-le-Lierre à 3,213 livres 17 sols; — Noizay à 6,846 livres 12 sols 6 deniers; — Pocé à 2,677 livres ; — Reugny à 7,803 livres 18 sols 6 deniers ; — Rilly à 1,846 livres 18 sols 3 deniers.

C. 18. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1771-1787. — Taille et capitation. — Saint-Denis-Hors est taxé à 4,005 livres 6 sols 9 deniers ; — Saint-Martin-le-Beau à 8,166 livres 11 sols; — Saint-Ouen à 2,756 livres 19 sols 2 deniers; — Saint-Règle à 1,643 livres 14 sols 9 deniers; — Souvigny à 3,629 livres 1 sol ; — Sublaines à 1,740 livres 16 sols 9 deniers.

C. 19. (Portefeuille.) — 223 pièces, papier.

1788-1789. — État des particuliers ne figurant pas sur les rôles de la capitation, et pour lesquels l'intendant est autorisé à faire un rôle de supplément. — État des personnes admises dans les rôles de la capitation de la Noblesse. — État des nobles de l'Élection de Loches qui, pour être payés des pensions qu'ils ont sur le Trésor, demandent à être imposés à la capitation. — Lettres et requêtes de MM. de La Marsaulaye, Le Goust Duplessis, de La Chaussée,

de Boucherville, Caillard de Beauvoir, le comte de Razilly, Chabrignac de Candé, le comte de Cossé, etc., adressées à M. Daine, intendant de Tours, pour obtenir leur inscription sur les rôles de supplément à la capitation.

C. 20. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1788-1789. — Rôles de supplément à la capitation pour les nobles et les privilégiés; — originaux signés de MM. Daine, intendant de Tours, et Genty, subdélégué général. — Modard de Rilly taxé 7 livres 4 sols; — madame de Montmorency-Laval, 28 livres 16 sols; — le chevalier de Foucault, 6 livres; — le marquis de Razilly, 18 livres; — le comte de Ternay, 48 livres; — Hubert de Lauberdière, 48 livres; — Chabert de Praille, 24 livres; — Salmon de La Brosse, 18 livres; — de Routy, 76 livres; — Dumouchet, 3 livres 12 sols; — Berard de Montour, 3 livres 12 sols; — Giroust de Saint-Marc, 60 livres; — le chevalier de Thiennes, 48 livres; — le chevalier de Boitelle, 7 livres 4 sols; — de Couet, 48 livres; — de Sain, 72 livres; — de Repentigny, 72 livres; — madame de Châteaurenault, 7 livres; — madame de Briqueville, 36 livres; — madame de Gonne, 1 livre 4 sols; — mademoiselle des Ligneries, 1 livre 4 sols; — madame de Noyelle, 1 livre 16 sols.

C. 21. (Portefeuille.) — 200 pièces, papier.

1752-1777. — Correspondance de MM. Machault, de Choiseul, d'Ormesson, Turgot, Necker, avec MM. de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours, relatives à des demandes de secours et de décharges d'impôts formées par divers particuliers, en considération soit de leur âge, une veuve a 108 ans, soit du nombre de leurs enfants, l'un des pétitionnaires en a eu 25, dont 11 sont vivants. — Placet au Roi de M. de Boissimon, demandant un secours pour dégrever ses terres, chargées d'engagements ruineux. — Lettre de M. de Voyer d'Argenson pour le sieur Jamiaux, qui avait été faussement accusé d'un assassinat dont le coupable s'était lui-même déclaré au moment de subir le supplice pour d'autres crimes.

C. 22 (Portefeuille.) — 250 pièces, papier.

1778-1786. — Correspondance de MM. Necker, de Bonnaire de Forges, Joly de Fleury, d'Ormesson et de Vergennes, avec MM. Ducluzel et Daine, intendants de Tours, relative à des demandes de secours formées par divers particuliers, en considération de leur nombreuse famille ou de pertes graves éprouvées par suite d'incendies, d'inondations ou d'ouragans. — La plupart des suppliants ont de 10 à 12 enfants; — les habitants d'Azay-sur-Cher ont vu leurs maisons renversées et leurs arbres fruitiers déracinés par l'ouragan du 16 janvier 1780; — la maison du sieur Dupuy, commissaire au Châtelet de Paris, a été écrasée par la chute d'une partie du coteau, près de Tours; — M. de Maussabré, à Chemillé, a perdu sa fortune par grêle, incendie, inondation et banqueroute.

C. 23. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

1779-1784. — Lettres patentes du Roi Louis XVI, portant établissement d'un nouvel ordre pour le payement des pensions sur la capitation. — Instruction pour tous les pensionnaires du Roi, sur les formalités à remplir pour se conformer auxdites lettres patentes. — Correspondance de MM. Necker, d'Ormesson, Turgot, Tabourcau, Joly de Fleury et de Vergennes, avec MM. Ducluzel et Daine, relative à des demandes de secours et de décharges d'impôts, formées par divers particuliers, la plupart en considération du nombre de leurs enfants : l'un des pétitionnaires a 14 enfants vivants, un autre 17, un autre 18, un autre se dit père de 25 enfants.

C. 24. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

1748-1788. — Droits réservés. — État des lieux et maisons dépendants des villes, faubourgs et bourgs de la Généralité de Tours, assujettis aux droits réservés par les tarifs annexés aux déclarations et lettres patentes du 3 janvier et du 22 avril 1759. — Correspondance de MM. d'Ormesson, de Machault, de Chauvelin et de Trudaine, avec M. Savalette de Magnanville, intendant de Tours, concernant les droits réservés. — Arrêt du Conseil d'État prorogeant, pour 9 années, en faveur de l'hôpital général de Tours, la perception des droits sur les marchandises et denrées qui entrent dans la ville. — Requêtes des fermiers des Aides contre l'abus de porter les vendanges des lieux sujets aux droits dans ceux qui en sont exempts.

C. 25. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

1786-1788. — Relevé des décharges et modérations sur les vingtièmes. — Cahier des augmentations et diminutions survenues dans chaque Élection de la Généralité. — État général du montant des deux vingtièmes et des 4 sous pour livre, pour l'année 1787, dans les seize Élections de la Généralité de Tours; — le total général monte à 2,438,589 livres 4 sols 1 denier. — Rôles pour chaque Élection de la Généralité.

C. 26. (Portefeuille.) — 184 pièces, papier.

1713-1743. — Octrois. — État général de tous les domaines et revenus dépendants de l'Hôtel-de-Ville de Tours. — Comptes des deniers communs et patrimoniaux de l'Hôtel-de-Ville de Tours, rendus devant Joseph Aubry, lieutenant général de Touraine, par Thomas Dubois, receveur desdits deniers; — pièces à l'appui de ces comptes. — Rôles de la capitation établie sur les bourgeois, avocats, notaires, procureurs, huissiers, et sur les domestiques de messieurs du Bureau des finances et du Présidial. — Pour l'année 1721, la recette s'élève à 3,905 livres 10 sous, et la dépense à 4,016 livres 10 sous 7 deniers.

C. 27. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1659-1789. — Octroi de la ville de Tours. — Arrêts du Conseil déchargeant les ecclésiastiques du payement de l'entrée de la moitié des droits d'octroi sur les vins; — portant liquidation des dépenses et dettes de la ville. — Comptes rendus par Étienne Bouchet et Claude de Chambray, directeur des Aides et octrois appartenant à la ville, à M. Hérault, intendant de la Généralité. — Fixation des charges ordinaires et extraordinaires de la ville. — État de ses revenus et de ses charges. — Plan proposé pour équilibrer son budget. — Tableau des droits qui se perçoivent sur les denrées. — Autre tableau des bénéfices qu'ont retiré les titulaires des offices de receveur et de contrôleur. — Mémoire du corps de ville pour obtenir l'exportation, en franchise, dans les colonies françaises, des vins de Touraine.

C. 28. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

1744-1787. — Octrois. — Lettres de M. de Trudaine concernant le nouvel octroi accordé à la ville de Tours, pour aider à l'entretien des chemins de la banlieue. — Comptes des anciens et nouveaux octrois. — État de la recette et de la dépense faites par Levaigneur, directeur des Aides de l'Élection de Tours. — Comptes rendus à M. Ducluzel, intendant de Tours, par Pierre Caisnet de Chauvigny, directeur des Aides, à Tours. — Lettres patentes du Roi, du 14 septembre 1768, sur l'arrêt du Conseil d'État du 20 août précédent, portant établissement d'un nouvel octroi sur les boissons entrant dans la ville. — Comptes rendus à MM. Ducluzel et Daine, intendants, par les administrateurs de l'hôpital général de la Charité, de la perception des anciens et nouveaux octrois qu'ils ont fait faire par leurs commis au profit de la ville.

C. 29. (Portefeuille.) — 9[illegible] pièces, papier.

1735-1751. — Octrois. — Comptes des recettes et dépenses des nouveaux octrois de la ville de Tours. — État du produit des nouveaux octrois perçus à l'entrée sur les vins, bois et foins. — Mandats de payement adressés, avec mémoires et pièces à l'appui, au fermier des octrois, par M. Lescalopier, intendant de Tours. — Détail des réparations faites aux ponts de Saint-Sauveur, Saint-Avertin, Saint-Éloi, et à l'arche du Pont-Long, de Tours. — Arrêt du Conseil d'État, du 21 mai 1748, qui casse l'adjudication, faite au sieur Cléret, des travaux d'un pont à construire sur le Cher, en face Grandmont, suivi d'une nouvelle adjudication au sieur Portier René.

C. 30. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1752-1784. — Octrois et droits réservés. — États généraux du produit des nouveaux octrois de la ville de Tours. — Comptes rendus à M. Savalette de Magnanville, intendant de Tours, par Pierre Caunet de Chauvigny, directeur des Aides de la régie de Tours, chargé du recouvrement des nouveaux octrois. — Mandats de payement, avec pièces à l'appui, adressés au fermier des octrois par MM. de Magnanville et Lescalopier, intendants de Tours. — Tarifs des octrois de la ville de Chinon. — Comptes des recettes et dépenses faites par Jean Rattier, receveur des anciens et nouveaux octrois. — Lettres de M. Necker, adressées à M. Ducluzel, intendant de Tours, concernant les offices et droits réservés. — Lettres patentes du roi Louis XVI, relatives aux droits annuels des offices. — Arrêt du Conseil d'État qui fixe, pour l'avenir, le traitement du receveur général des revenus casuels. — Édit du Roi Louis XVI, portant suppression de 48 offices de receveurs généraux des finances.

C. 31. (Portefeuille.) — 207 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1722-1760. — Octrois. — Lettres et mémoires adressés par les maire et échevins d'Angers à M. de Lesseville, intendant de Tours, et relatifs à l'emploi des revenus de la ville. — Mémoire des maire et échevins d'Angers pour obtenir la prorogation des droits d'octroi qui se perçoivent sur les vins, cidres, bières et foins consommés dans la ville et les faubourgs. — Arrêt du Conseil, du 1er mai 1753, qui permet aux maire et échevins d'Angers d'emprunter, à constitution de rente, les sommes nécessaires pour la construction des bâtiments de l'Académie, et proroge pour 32 années, à partir de 1757, la levée des droits d'octrois. — Compte de la recette et dépense des octrois, rendu par Simon, directeur,

à M. de Lesseville, intendant de Tours. — Autre compte de ladite recette rendu par Julien Heurteloup à M. Lescalopier. — État de ce qui est dû des droits d'octroi par les cabaretiers.

C. 32. (Portefeuille.) — 268 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1761-1762. — Octrois. — Requête adressée à M. Lescalopier, intendant de Tours, par Julien Pillet, étapier d'Anjou, pour obtenir la restitution des droits que la ville a perçus sur les vins qu'il a fournis aux troupes du Roi. — Ordonnance de M. Lescalopier portant que la somme de 15,998 livres 8 sols 6 deniers sera payée à M. de Voglie, ingénieur en chef de la Généralité, et à René Pointier, adjudicataire de travaux publics pour la construction des bâtiments de l'Académie d'Angers. — États des produits particuliers et généraux des octrois perçus sur les vins, boissons et foins vendus en détail dans la ville d'Angers. — Compte rendu à M. Lescalopier, intendant de Tours, par Julien Heurteloup, directeur des droits d'octroi qui se perçoivent dans la ville et les faubourgs d'Angers sur les vins, bières, cidres, poirés et foins.

C. 33. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

1684-1771. — Octrois. — Compte sommaire de la recette des octrois de la ville de Sillé-le-Guillaume, rendu par Vincent Le Roux et Thomas Billard à M. de Magnanville, intendant de Tours. — État au vrai de la recette et dépense des deniers communs et des octrois de Sillé-le-Guillaume. — État des revenus et deniers communs de la maison de ville de La Ferté-Bernard, en 1732 et 1733. — État du produit annuel de tous les octrois et deniers communs qui se perçoivent dans les villes et communautés de l'Élection de La Ferté-Bernard, en 1712 et 1717. — État des charges ordinaires et extraordinaires de la ville de Beaumont-le-Vicomte. — Comptes rendus par Jean Niepuron, receveur des octrois de Beaumont, à M. Pineau de Lucé, intendant de Tours. — Charges ordinaires et extraordinaires de la ville de Fresnay. — Comptes rendus à M. de Magnanville, intendant de Tours, par Charles Robert, contrôleur au grenier à sel, commis à la recette des octrois de la ville de Fresnay.

C. 34. (Portefeuille.) — 203 pièces, papier.

1710-1788. — Octrois. — États des recettes et dépenses des deniers d'octrois de la ville de Beaulieu; — de la ville de Cormery; — de la ville de Ligueil. — Compte de la recette et dépense de l'imposition extraordinaire de l'Élection de Loches, pendant l'année 1713, rendu à Bernard de Chauvelin, intendant de Tours, par Jacques de Lomeau, receveur des tailles de ladite Élection. — Comptes des deniers patrimoniaux de la ville de Loches et des impositions mises sur les habitants pour le logement et casernement des troupes et pour achats de blés à Tours et à Amboise. — État des recettes et dépenses des deniers d'octroi de la ville de Preuilly. — Réponses aux éclaircissements que M. le contrôleur général demande aux villes, bourgs et communautés de la Généralité de Tours qui ont des revenus patrimoniaux ou des octrois.

C. 35. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1753-1788. — Octrois. — Compte du produit de l'octroi établi pour l'entretien des ponts d'Amboise, pendant onze années, expirées le 1er octobre 1764. — Pièces de dépenses. — Mandats de payement délivrés par M. Lescalopier, intendant de Tours. — Ordonnance de l'intendant concernant l'indemnité à accorder à l'adjudicataire des réparations du pont d'Amboise, dont le bail a été résilié par arrêt du Conseil d'État, du 14 avril 1759. — Relevé des entrées journalières. — Comptes du produit de la ferme des droits établis pour l'entretien du grand pont de bois.

C. 36. (Portefeuille.) — 204 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1720-1760. — Octroi de Montbazon. — Actes d'assemblée des habitants portant nomination du sieur Faré comme receveur des octrois, et du sieur Mathieu Chollet en remplacement du sieur Faré. — Comptes des deniers communs rendus par Jean-Baptiste Faré à M. de Lucé, intendant de Tours. — Requête des habitants et autorisation de M. Lesseville, intendant, pour que les sieurs Baudard et La Poterie soient assignés devant lui pour la reddition de leurs comptes de la recette des octrois. — Marchés pour la réparation du clocher et la refonte d'une cloche. — État des réparations urgentes à faire à la caserne de Montbazon. — Baux à ferme par les habitants de leurs prés communaux.

C. 37. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1750-1788. — Tarifs. — Arrêts du Conseil d'État portant établissement d'un tarif dans la ville de Doué. — Tarif de Doué. — Procès-verbal d'adjudication, par M. de Magnanville, intendant de Tours, des droits d'entrée et de détail qui se perçoivent sur les denrées et marchandises vendues dans la ville de Doué. — État général de la recette

des droits de tarif de cette ville. — Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'un tarif dans la ville de Saumur. — Lettre de M. de Cremilles envoyant à M. Lescalopier un mémoire de M. Du Petit-Thouars, lieutenant de Saumur, lequel se plaint du préjudice considérable causé par l'établissement du tarif aux officiers d'état-major du château, et demande pour eux des dédommagements proportionnés. — Mémoires et requêtes des maire et échevins de Saumur concernant l'imposition à la taille des propriétaires de vignes. — Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'un tarif dans la ville de Laval. — Ordonnance de M. Savalette de Magnanville pour l'exécution dudit tarif. — État de la consommation des privilégiés. — État des cabaretiers et bouchers qui sont dans la banlieue et sujets aux droits.

C. 38. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1720-1789. — Taille, capitation, centième denier, droits de godelage et minage. — Correspondance de MM. Necker, de Laverdy, de Trudaine et de Calonne avec MM. Ducluzel et Daine, intendants de Tours, relative : à une requête des habitants d'Ingrandes demandant l'autorisation d'établir, sur leur paroisse, un impôt de 10,000 livres destiné à acquitter les dettes contractées depuis vingt ans ; — à l'imposition qui doit être sur les biens omis, les maisons et fermes reconstruites ou nouvellement bâties ; — au droit de godelage que M. le prince de Rohan prétend percevoir sur les grains vendus à Montbazon; — à l'établissement, par M. le duc de Luynes, d'un droit de minage à Langeais. — État de la recette des droits de fiefs payés pour les anoblissements et priviléges révoqués. — Arrêt du Conseil supprimant les droits de *Boëte* sur la Loire et confirmant l'association des marchands fréquentant ladite rivière. — États généraux des anciens et triples droits de centième denier des actes et contrats et des successions collatérales.

C. 39. (Portefeuille.) — 195 pièces, papier.

1720-1785. — Lettres de M. Le Pelletier Des Forts, concernant un arrêt qui dispense les contrôleurs ambulants et buralistes des domaines de porter leurs deniers à la recette générale ; — de M. de Laverdy à M. Ducluzel sur deux arrêts de 1763 permettant le commerce et l'exportation des menus grains, grenailles et farines ; — de M. d'Invau à M. Ducluzel, sur les droits que doivent payer les ornements d'église venant de l'étranger; — sur un arrêt du Conseil portant règlement du commerce de l'Inde ; — sur les droits de prévôté, billette et coutume ; — de M. de Calonne à M. Daine, concernant la vente du tabac. — Arrêt du Conseil d'État attribuant aux régisseurs des diligences, messageries et roulages le privilége exclusif du transport des marchandises qui jouissent de la faveur du transit.

C. 40. (Portefeuille.) — 172 pièces, papier.

1786-1789. — Lettres de M. de Calonne, contrôleur général, à M. Daine, intendant de Tours, concernant une réclamation des habitants de Preuilly, qui prévoient ne pouvoir payer leurs impôts par suite du repavage de leur ville, de la faible récolte des grains et de l'abondance du vin, dont la mauvaise qualité rend la vente impossible. — Arrêts du Conseil d'État : prorogeant, jusqu'à nouvel ordre, la modération sur les sels de Saintonge et de Brouage ; — portant règlement pour la marque et visite des toiles blanches et imprimées; — permettant l'entrée des toiles peintes en Alsace ; — concernant les raffineurs de sucre établis dans les divers ports du royaume ; — maintenant les marchands et négociants dans l'exemption des droits pour les bois destinés à la marine ; — réduisant les droits sur les vins d'Aunis exportés à l'étranger ; — contenant modération des droits sur les cartons lissés, façon d'Angleterre, destinés à l'apprêt des étoffes.

C. 41. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1758-1772. — État des villes et paroisses de la Généralité de Tours qui doivent contribuer au don gratuit ordonné par l'édit du mois d'août 1758, accompagné des représentations faites par chaque ville sur l'exécution de cet édit. — Déclaration du Roi Louis XV, interprétant l'édit du mois d'août 1758, qui ordonne que, pendant six années consécutives, il sera payé au Roi un don gratuit par les villes des Élections de Touraine. — État des sommes qui doivent être payées au Roi en vertu de ladite déclaration. — Arrêt du Conseil, qui ordonne que, faute de payement du don gratuit dans les termes fixés, les officiers municipaux et syndics seront personnellement et solidairement responsables des sommes fixées. — Requêtes de la ville de Chinon réclamant pour elle ce qui a dépassé le taux du don gratuit ; — de la ville de Saint-Christophe concernant le vol de la caisse du directeur des Aides.

C. 42. (Portefeuille.) — 223 pièces, papier.

1758-1789. — Guerre. — Recrutement dans la Généralité de Tours. — États généraux des dépenses faites par les préposés aux recrues des troupes du Roi dans les départements de Beaumont-le-Vicomte, Chinon, Tours, Loches, Amboise, Richelieu. — Ordonnance du Roi concernant la formation et la solde de la cavalerie. — Règle-

ment pour le service de l'infanterie en campagne. — État général du bataillon de Touraine. — Lettres adressées par les ministres de Paulmy, duc de Choiseul, prince de Montbarey, maréchal de Ségur et de Puységur, à MM. Lescalopier, Ducluzel et Daine, intendants de Tours, et relatives à des faits de recrutement : — violences et excès commis contre des sergents recruteurs ; — réclamations de gens engagés contre leur gré.

C. 43. (Portefeuille.) — 183 pièces, papier.

1750-1787. — Guerre. — Congés absolus. — Déserteurs. — Certificats de congés absolus, donnés par les commissaires des guerres à des soldats des régiments de l'Ile-de-France, de Chartres, de Vexin, de Bourbon, de Beauce, de Béarn, de Provence, d'Aquitaine, des Gardes Lorraines. — Correspondance des ministres de Paulmy, duc de Choiseul, prince de Montbarey et de M. de Crémilles, avec MM. Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours, relative à des demandes de congé. — Congés absolus, en forme d'ordonnances, délivrés par Marius-Nicolas Daine, intendant de Tours. — Lettres adressées à MM. Lescalopier, Ducluzel et Daine, intendants de Tours, par MM. maréchal de Bellisle, de Paulmy, de Crémilles, duc de Choiseul, Dumuy, prince de Montbarey, de Miroménil, maréchal de Ségur, concernant des actes de désertion. — Ordonnance du roi Louis XVI portant amnistie générale en faveur des soldats, hussards et dragons, qui ont déserté des troupes de Sa Majesté avant le 1er janvier 1785.

C. 44. (Portefeuille.) — 209 pièces, papier.

1751-1761. — Écoles royales militaires. — Lettres de M. d'Argenson, ministre de la guerre, à M. de Magnanville, intendant de Tours, recommandant de faire constater le nombre des orphelins dont les pères ont été tués au service ou sont morts de leurs blessures, le Roi désirant connaître le nombre de ceux qui auraient droit d'être admis à l'École militaire. — Mémoire des titres qu'il est nécessaire de produire pour être admis à l'École militaire. — Modèle des questions auxquelles doivent répondre les parents des jeunes gentilshommes qui se présentent à l'École. — Preuves de noblesse présentées par les pétitionnaires. — Demandes d'admission. — Tableau des gentilshommes admis ou non admis par le Roi. — Arrêt du Conseil d'État portant concession d'une loterie au profit de l'École militaire.

C. 45. (Portefeuille.) — 251 pièces, papier.

1760-1768. — Mémoires de MM. de Fontenailles, de Rougemont, d'Harembure, de Piégon, d'Amboise, de Lestenon, de Noiré, de Sanglier, demandant l'admission de leurs enfants à l'École militaire ; — pièces à l'appui de ces demandes. — État des sujets proposés à l'intendant. — État des jeunes gens agréés par le Roi. — Lettres adressées par MM. Paulmy, de Bellisle, de Crémilles, de Saint-Germain, à MM. Lescalopier et Ducluzel, et relatives à des demandes d'admission à l'École militaire ; — renseignements divers ; — certificats de pauvreté.

C. 46. (Portefeuille.) — 268 pièces, papier.

1769-1779. — Mémoires et pétitions de MM. de La Barre de Preaux, de Maillé, de Laval, Bernard de La Frégeollière, de Maugonne, de Bonneuil, de Mondion, demandant admission de leurs enfants ou protégés à l'École militaire. — État des jeunes genstilshommes de la Généralité agréés par le Roi. — Lettres des ministres, duc de Choiseul, marquis de Monteynard, maréchal Dumuy, de Saint-Germain, prince de Montbarey, à M. Ducluzel, intendant de Tours, et relatives à des demandes d'admission à l'École militaire. — Procès-verbal de prise de possession du Collége royal de La Flèche, par les Révérends Pères de la congrégation de la Doctrine-Chrétienne. — Règlement concernant les nouvelles écoles militaires.

C. 47. (Portefeuille.) — 316 pièces, papier.

1780-1789. — Requêtes et mémoires adressés à M. Ducluzel, intendant de Tours, par MM. de Sarcé, Nau de Noizay, Lebrun de La Menardière, Isambert, comtesse de Rochambeau, de Lespinasse, de Rougemont, de Mondomaine, de Bagneux, Poulain de La Forestrie, de La Jaille, de La Tremblaye, et contenant des demandes d'admission à l'École militaire. — Certificats de petite vérole. — Lettres de noblesse. — Correspondance de M. Daine, intendant de Tours, avec les ministres de Choiseul, de Ségur, de Montbarey, de Puységur, relative aux admissions à l'École militaire. — Règlement sur l'admission des élèves. — État des jeunes gens de la Généralité de Tours reçus à l'École militaire.

C. 48. (Portefeuille.) — 308 pièces, papier.

1737-1769. — Milice. — Ordonnances du Roi contre les miliciens qui manqueront de se trouver aux assemblées les jours indiqués. — État des miliciens qui ont déserté ou se sont absentés sans congé et n'ont jamais rejoint leurs bataillons. — Jugements par contu-

nance, rendus contre ces déserteurs. — Procès-verbaux de perquisitions de réfractaires, faites à Semblançay, Fondettes, Chambray, Berthenay, Vallères, Villandry. — Certificats des procureurs syndics, procureurs fabriciers et médecins des paroisses, attestant qu'ils n'ont point vu les miliciens réfractaires de leurs paroisses, ou qu'ils sont malades. — Certificats de visites des miliciens. — État des miliciens fournis par les maire et échevins de Tours. — État des bataillons de l'Élection de Tours. — Correspondance de MM. de Choiseul, de Crémilles et de Bellisle, avec M. Lescalopier, concernant la levée de la milice.

C. 49. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier, 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1763-1765. — Détails estimatifs des réparations faites pour le casernement des deux brigades du corps des carabiniers de Monsieur, comte de Provence. — Frais de casernement d'une compagnie de carabiniers de 40 hommes et de 40 chevaux établie à Bourgueil. — Extraits des revues du corps des carabiniers, faites par les commissaires des guerres. — Visite et recherche des écuries par l'ingénieur en chef de la Généralité pour le casernement des chevaux de remonte. — État de la dépense à faire en 1765 pour le logement des carabiniers au château de Saumur et à Chinon. — Rapport de M. de Cessart, sous-inspecteur des ponts et chaussées de la Généralité, chargé du casernement de deux brigades de carabiniers à Saumur. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant l'imposition sur les habitants de La Flèche de la somme de 3,458 livres 9 sols 6 deniers, destinée à couvrir les frais d'établissement de l'état-major du régiment des carabiniers.

C. 50. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier.

1766-1775. — Devis estimatif de travaux à faire à Saumur pour la construction de casernes pour les carabiniers de Monsieur. — Extraits des revues des commissaires des guerres. — Requêtes de particuliers, réclamant le loyer de leurs maisons employées au casernement des carabiniers. — État des rations de fourrages et des journées de vert consommées dans la Généralité de Tours par les chevaux des carabiniers. — Prix auxquels sont revenus les fourrages consommés. — Lettres de MM. de Monteynard, maréchal Du Muy, marquis de Poyanne, adressées à M. Ducluzel et relatives au casernement et à l'entretien des carabiniers de Monsieur. — Lettre de M. Turgot concernant un mémoire de négociants de Nantes qui demandent la restitution de 11,000 boisseaux d'avoine achetés par eux dans les environs de Tours, et dont le régiment des carabiniers s'est emparé pour sa provision.

C. 51. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1776-1788. — Lettre de M. de Saint-Germain, ministre de la guerre, à M. Ducluzel, annonçant la réorganisation des carabiniers de Monsieur. — Ordonnance du Roi Louis XVI, concernant les carabiniers de Monsieur, qui, de dix escadrons, sont réduits à huit. — Extraits de revues passées par le sieur Pasdeloup, commissaire des guerres. — États de la consommation des fourrages faite à Saumur, Chinon, La Flèche, par les six premiers escadrons, pendant un mois. — État de situation des magasins de la Généralité de Tours. — Règlement du 18 septembre 1777, concernant la composition de la ration de fourrage à donner aux troupes à cheval.

C. 52. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1758-1786. — Ordonnance du roi Louis XV, réduisant de 60 livres les appointements du comte de Valbelle, mestre de camp du régiment de Berry, pour coups de canne donnés à un maître de poste. — Lettre de M. de Paulmy à M. Lescalopier, lui envoyant l'état des officiers de l'artillerie et du génie destinés à servir dans les places de son département. — Lettre de M. de Crémilles à M. Lescalopier, relative à une retenue de 200 livres faite sur le régiment Colonel-général des dragons pour dédommager les habitants de Longué des vols et rapines commis par une compagnie de ce régiment; — enquêtes, procès-verbaux de plaintes dressés à ce sujet. — Lettre du duc de Choiseul, au même, ordonnant de payer aux officiers de fortune, malgré la paix, 15 sols par jour. — États des appointements des officiers réformés retirés dans la Généralité de Tours.

C. 53. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1713-1764. — Comptes des recettes et dépenses faites pour le logement des officiers de trois compagnies du régiment du chevalier de Lorraine, en garnison à Loches. — Lettres du cardinal Dubois à M. Hérault, et du duc de Choiseul à M. Lescalopier, concernant la construction, dans la Généralité, d'une caserne pouvant loger quatre escadrons. — Instructions aux gouverneurs de provinces concernant l'établissement de casernes de cavalerie dans les vingt Généralités. — État actuel des casernes de la Généralité de Tours. — Lettres de MM. le cardinal Dubois, d'Ormesson, de Paulmy, adressées à MM. les intendants Hérault, de Magnanville, Lescalopier, et relatives au logement et au casernement des troupes.

C. 54. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier; 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1764-1789. — État de dépense pour le logement de 32 hommes de recrues du corps royal d'artillerie de M. le chevalier de L'Étang. — Plaintes des habitants de Sainte-Maure contre les officiers municipaux, qui exemptent indûment du logement des gens de guerre plusieurs personnes non privilégiées. — Mémoire concernant le sieur Guespin, procureur à Chinon, qui avait démoli la chambre occupée dans sa maison par un officier, lequel fut obligé d'aller loger ailleurs. — Procès-verbal de visite de la maison du sieur Pillet, située au coin du quai de Bretagne, et destinée à servir au casernement du régiment d'Anjou, en garnison à Tours. — Lettres de MM. d'Ormesson, duc de Choiseul, Du Muy, de Saint-Germain, de Montbarey et Necker, adressées à MM. Lescalopier et Ducluzel, et relatives au casernement des troupes.

C. 55. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1764-1767. — Lettres de M. de Laverdy à M. Lescalopier, intendant de Tours, annonçant l'arrivée de deux bataillons pour aider aux travaux du pont de Tours et permettant qu'ils soient logés dans les maisons de l'île Saint-Jacques; — du duc de Choiseul, priant l'intendant de choisir dans l'île, dont on a fait déloger environ 1,500 habitants, les maisons les plus convenables pour loger les officiers. — Procès-verbal de la visite des maisons de l'île, faite par les ingénieurs de la Généralité. — État des réparations à faire auxdites maisons pour le logement des troupes et des officiers. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'il sera dressé chaque année un état des frais du casernement des troupes employées aux travaux du pont de Tours et prescrivant l'imposition du montant sur toutes les villes et paroisses de la Généralité. — État général des dépenses faites pour le casernement de l'île Saint-Jacques. — Adjudications et marchés de fournitures, passés avec Jean-Louis Chalmel, marchand fripier à Tours.

C. 56. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1755-1778. — Lettres des ministres d'Argenson, de Paulmy, duc de Choiseul, comte de Monteynard, prince de Montbarey à MM. de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours, et relatives à la remonte de divers régiments de cavalerie. — Dénombrement de l'arrivée et du départ de 500 chevaux de remonte pour l'augmentation de douze régiments de cavalerie. — État des écuries destinées à recevoir les 500 chevaux. — Marché pour la fourniture de 5,000 rations à 19 sous la ration. — Prix des drogues pour médicaments.

C. 57. (Portefeuille.) — 208 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1749-1788. — Lettres de MM. d'Argenson, de Courteille, d'Ormesson, de Crémilles, duc de Choiseul, de Monteynard, de Montbarey, de Saint-Germain, de Ségur, de Lessart, de Brienne, adressées à MM. de Magnanville, Lescalopier, Ducluzel et Daine, intendants de Tours, et relatives au commissariat des guerres. — État des commissaires des guerres qui doivent servir en Touraine. — Appointements desdits commissaires dans la Généralité de Tours. — Ordonnances de payement. — État des commissaires employés dans la Généralité de Tours et des sommes qui leur sont payées par les villes pour indemnité de logement. — Listes des villes qui doivent y contribuer. — Mémoire et lettre de M. Desilleaux, commissaire des guerres au Mans, adressées à l'intendant de Magnanville, au sujet du logement des commissaires qui devait être fourni par la ville.

C. 58. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

1750-1788. — Lettres de MM. d'Argenson, de Paulmy, de Crémilles, de Bellisle, duc de Choiseul, d'Invau, duc d'Aiguillon, maréchal Du Muy, comte de Saint-Germain, maréchal de Ségur, prince de Montbarey, de Puységur, adressées à MM. de Magnanville, Lescalopier, Ducluzel et Daine, et relatives à l'habillement et à l'équipement des troupes. — Procès-verbaux de visites d'armes et d'effets. — Marchés passés avec les fournisseurs. — État des pièces de canon, effets et munitions d'artillerie qui sont au château de Loches. — Ordre du duc de Choiseul de transporter à Nantes les objets contenus dans l'état précédent.

C. 59. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1745-1789. — Extraits des revues de troupes faites à Chinon, Amboise, Tours et Châteaugontier, par M. de Laniverdière de Candé, commissaire des guerres. — Extrait du marché passé pour la fourniture du pain de munition. — Extrait de l'état remis à M. de Biré, trésorier général de la guerre, chargé d'envoyer dans les places les fonds nécessaires pour la subsistance des troupes. — Correspondance du duc de Choiseul et du comte de Monteynard avec MM. Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours, relative

aux subsistances. — Envoi à Tours d'un régiment suisse pour continuer les travaux du pont commencé en 1765.

C. 60. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1749-1763. — Correspondance de MM. d'Argenson, d'Ormesson, de Belliste et de Crémilles avec MM. de Magnanville et Lescalopier, intendants de Tours, relative aux fournitures militaires. — Ordonnance du roi Louis XV concernant la fourniture du bois de chauffage et de la lumière aux corps de garde des places. — Adjudication de l'entreprise des lits militaires, faite à l'Hôtel-de-Ville de Tours. — Instructions pour les gardes-magasins. — Ordonnance de M. de Magnanville, intendant de Tours, pour l'adjudication de la fourniture des lits et ustensiles aux troupes casernées dans la Généralité.

C. 61. (Portefeuille.) — 211 pièces, papier.

1765-1789. — Correspondance de MM. duc de Choiseul, marquis de Monteynard, duc d'Aiguillon, maréchal Du Muy, prince de Montbarey et de La Tour-du-Pin, avec MM. Ducluzel et Daine, concernant les fournitures et lits militaires.— Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que toutes les dépenses du casernement des troupes, dans la Généralité de Tours, seront imposées sur toutes les villes, bourgs et paroisses de ladite Généralité. — État général des fournitures complètes existant dans les casernes de la province de Touraine. — Adjudication des lits et fournitures des nouvelles casernes de Saumur à Jean-Louis Chalmel, marchand fripier à Tours.

C. 62. (Portefeuille.) — 296 pièces, papier.

1739-1751. — État du prix des fourrages dans les différentes Élections de la Généralité de Tours. — État des sommes dues à différentes communautés et à des particuliers de la Généralité pour fournitures de fourrages faites aux troupes pour le compte du sieur Dubois-Dumiret, adjudicataire général desdites fournitures. — État des lieux de la Généralité où le régiment de Broglie doit prendre ses quartiers d'hiver. — Ordonnance du roi Louis XV pour la fixation du prix et la distribution des fourrages aux capitaines de cavalerie et de dragons dans la Généralité. — Produit de la récolte de fourrage en 1747 dans les Élections d'Amboise et de Richelieu. — Lettres de MM. Orry et d'Argenson à MM. de Lesseville, de Lucé et de Magnanville, intendants de Tours, relatives aux fournitures de fourrages.

C. 63. (Portefeuille.) — 239 pièces, papier.

1752-1768. — Prix des fourrages dans les quartiers de Chinon, Loches, Beaulieu, Bléré, Montrichard, Cormery, Bourgueil et Baugé. — Ordonnance du roi Louis XV concernant le prix des fourrages, tant en sec qu'en vert, pour les troupes de cavalerie en quartier dans la Généralité de Tours. — Prix coûtant de la journée d'un cheval mis au vert. — Règlement concernant les fourrages qui sont fournis en temps de paix aux régiments de cavalerie, dragons, hussards et troupes légères. — État de répartition des sommes dues par les Élections de Tours, Loches et Chinon pour l'entretien et le logement des troupes. — Prix des fourrages achetés par M. de Rochecotte, capitaine de cavalerie, en quartier à Chinon.

C. 64. (Portefeuille.) — 188 pièces, papier.

1771-1781. — Règlement concernant la composition de la ration de fourrage pour les troupes à cheval. — États généraux des fournitures de fourrages faites aux troupes à cheval dans le département de la Touraine. — Lettres de MM. marquis de Monteynard, maréchal Du Muy, duc d'Aiguillon, comte de Saint-Germain, prince de Montbarey, Necker, marquis de Ségur, adressées à M. Ducluzel, intendant de Tours, et concernant la fourniture des fourrages aux troupes du Roi. — Le prix de la ration d'un cheval, composée de 12 livres de foin, de 6 livres de paille et des deux tiers d'un boisseau d'avoine, varie de 15 à 19 sous.

C. 65. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

1781-1788. — Quittances de loyers de magasins pour les fourrages à Chinon. — Mémoires d'ouvrages faits auxdits magasins. — État des indemnités dues aux entrepreneurs de fourrages pour 500 quintaux de foin reconnus pourris, par procès-verbal de M. Pichereau, subdélégué à Chinon. — État des fournitures en vert faites aux troupes à cheval dans la Généralité de Tours. — Pertes de fourrages avariés par une inondation subite qui a submergé, le 8 mars 1783, la ville de Saumur et les magasins. — État des ustensiles et sacs vides existant, au 1er novembre 1779, dans les magasins de la Généralité. — Procès-verbaux d'inspection des fourrages. — Lettres de MM. de Ségur et de Brienne à MM. Ducluzel et Daine, concernant la fourniture des fourrages.

C. 66. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

1742-1775. — Ordonnance de M. de Lucé, intendant de Tours, pour l'adjudication de la fourniture des rations tant de bouche que de fourrage; la ration de vivres

pour un fantassin sera de 24 onces de pain, d'une pinte de vin, ou d'un pot de bière ou de cidre, et d'une livre de viande. — État du prix des denrées pour parvenir à l'adjudication des étapes. — État des troupes qui doivent passer en Touraine, signé Louis. — Procès verbal dressé contre l'étapier de Sainte-Maure, qui s'était servi de fausses balances. — Lettres de MM. de Crémilles, d'Ormesson, de Choiseul, de Montbarey, adressées à MM. Lescalopier et Ducluzel, relatives au service des étapes.

C. 67. (Portefeuille.) — 185 pièces, papier.

1776-1789. — Prix des denrées composant les rations d'étapes dans les principaux marchés de la Généralité de Tours. — Lettres de MM. de Calonne, de Vergennes, de Saint-Germain et Necker, adressées à M. Daine et relatives au service des étapes. — Traité passé avec le sieur Grandjean, entrepreneur des étapes pour l'exécution des convois militaires. — Arrêt du Conseil d'État, du 31 décembre 1778, portant règlement des deux services des étapes et des convois militaires. — Plaintes des régisseurs généraux des étapes, contre les mauvais traitements faits à un entrepreneur par un officier conduisant des recrues au régiment Royal-Corse.

C. 68. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1758-1784. — Lettres de MM. de Paulmy, de Choiseul, de Saint-Germain, adressées à M. Lescalopier, intendant de Tours, et relatives à des demandes de pensions et d'admissions aux invalides. — Projet d'établir des manéges pour les troupes dans les jeux de paume de La Flèche et de Chinon ; — rapport à ce sujet de M. de Voglie, ingénieur en chef de la Généralité de Tours. — État des habillements délivrés aux officiers, bas officiers et soldats invalides retirés dans la Généralité. — État des soldats invalides jouissant de la solde ou demi-solde. — Ordonnance de M. de Ségur accordant 168 livres de rente au sieur Pierre Marceau, ayant 29 années de service dont 12 comme sergent.

C. 69. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier.

1784-1789. — État des officiers et soldats auxquels l'habillement sera dû le 1er janvier 1785. — État des hommes de différents régiments retirés avec la demi-solde ou la récompense militaire, dans la Généralité de Tours. État des officiers, bas officiers et soldats invalides décédés ou sortis de ladite Généralité. — État des hommes retirés avec solde dans le département de Tours, qui demandent le remplacement de leur habillement. — Lettre de M. le maréchal de Ségur à M. Daine, concernant des délivrances de pensions et d'habillements à divers soldats.

C. 70. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

1758-1788. — Tarif de la retenue à faire aux troupes pour les journées de malades traités dans les hôpitaux militaires. — Lettres de M. de Choiseul à M. Lescalopier, demandant que les médecins des hôpitaux lui envoient chaque mois des observations sur la nature des maladies traitées par eux et sur les remèdes qu'ils auront employés ; — de M. d'Espagnac, demandant des bandages à hernies pour les troupes ; — du maréchal Du Muy et du marquis de Poyanne à M. Ducluzel, relatives à la triste situation de l'hôpital de Saumur, où les malades sont entassés et répandent une telle infection que les religieuses refusent d'y pénétrer et préféreraient la prison ; — de M. de Saint-Germain à M. Ducluzel, refusant l'augmentation demandée par les administrateurs de l'hôpital de Tours, le prix de la journée y étant de 14 sous, tandis qu'ailleurs il ne s'élève qu'à 9, 10 et 12 sous. — État des hôpitaux de la Généralité où sont reçus les marins en route.

C. 71. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

1785-1789. — Arrêt du Conseil d'État concernant les eaux minérales. — Route à tenir par les soldats qui vont aux eaux de Bourbonne. — État des bas officiers et dragons du régiment Dauphin qui ont besoin de faire usage des eaux de Bourbonne et de Saint-Amand. — Recherches sur les eaux minérales de la Généralité de Tours, ordonnées par M. Daine, intendant. — Description des fontaines minérales de La Roche-Pozay ; — mémoire adressé à M. Daine sur lesdites eaux. — Lettres de MM. le maréchal de Ségur et de Puységur à MM. Ducluzel et Daine, relatives à l'envoi de divers soldats aux eaux minérales.

C. 72. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

1774-1787. — Journaux de services faits par les brigades de maréchaussée de Cormery, Château-la-Vallière, Châteaurenault, Chouzé, Langeais, Loches, Amboise, Tours, Preuilly, Azay, Richelieu, Sainte-Maure, Chinon. — Lettres de M. Necker à M. Ducluzel, intendant de Tours, relatives à la suppression de la brigade de Doué, qui a été suivie de nombreux vols et assassinats aux portes mêmes de la ville ; — concernant des bruits fâcheux d'après lesquels les employés des fermes et le sieur Neveu, attaché à la brigade de Brizay, auraient assassiné, dans les bois de La Bouchardière, un particulier qu'ils avaient arrêté près de

Saumur, — rapport à ce sujet de M. de Bagneux, qui charge fort les employés.

C. 73. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

1753-1776. — Procès-verbaux de visite, mémoires, requêtes, ordonnances de M. de Lesseville, intendant de Tours, concernant les réparations de la maison du sieur Parmentier, occupée par la maréchaussée de Tours. — Mémoires de M. de Brissac sur les différents endroits où l'on doit caserner la maréchaussée à Brissac, Ingrandes et Chemillé. — Procès-verbal de visite, par le sieur Blin, des maisons propres à loger la maréchausssée, dans les villes de Tours, Preuilly, Loches, Langeais et Montrichard. — Difficulté d'obtenir des habitants de Langeais, sans y employer la violence, une maison pour la maréchaussée. — Lettres du duc de Choiseul et du prince de Montbarey à M. Ducluzel, concernant le casernement de la maréchaussée.

C. 74. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

1778. — Certificats délivrés par M. de Limay, ingénieur en chef de la Généralité, pour le payement des loyers de maisons et écuries occupées par les brigades de maréchaussée. — Ordonnances de M. Ducluzel, intendant de Tours, pour que le sieur Boutin, receveur général des finances de la Généralité, acquitte les sommes portées sur les certificats de M. de Limay.

C. 75. (Portefeuille.) — 259 pièces, papier.

1784-1786. — État estimatif des ouvrages faits pour les réparations des casernes de la maréchaussée. — Requêtes adressées à M. Daine, intendant, par divers particuliers, contre l'occupation, par des soldats de la maréchaussée, d'une partie de leurs maisons. — Ordonnances de M. Daine pour que plusieurs maisons soient rayées des états de casernement. — Réclamations pour le paiement des loyers de maisons occupées par la maréchaussée. — Lettre du maréchal de Ségur à M. Daine, concernant le mauvais état de la plupart des maisons employées au casernement de la maréchaussée. — État des réparations que le sieur Lenoir, commissaire des guerres, a fait faire aux casernes de la maréchaussée d'Amboise.

C. 76. (Portefeuille.) — 269 pièces, papier.

1787-1789. — État général des réparations à faire à la maison servant de caserne à la maréchaussée d'Azay-le-Rideau. — Procès-verbal de visite de la caserne de la maréchaussée de Loudun. — État des loyers dus aux propriétaires des casernes des brigades de maréchaussée de la Généralité de Tours. — Lettres de MM. de Ségur et de Brienne à M. Daine, relatives au casernement de la maréchaussée. — État des lieux du département de Touraine où il serait nécessaire d'établir des détachements de divers régiments pour faire le service avec la maréchaussée, afin d'assurer la tranquillité publique, continuellement troublée par l'insurrection du peuple (7 septembre 1789). — État des réparations faites à la caserne de la maréchaussée de la ville de Tours, ainsi qu'au vieux château, en 1788 et 1789. — Mémoires de maçonnerie, plâtrerie, etc.

C. 77. (Portefeuille.) — 200 pièces, papier.

1758-1789. — Circonscription de chaque brigade de maréchaussée de la Généralité de Tours. — Extraits de la revue faite par M. de La Cheze, commissaire provincial des guerres, des officiers, bas officiers et cavaliers des brigades de Tours, Amboise et Loches, composant la lieutenance de Tours. — État des officiers, maréchaux des logis, brigadiers et cavaliers de la lieutenance de Tours. — Revue des cinq lieutenances de la maréchaussée de la Généralité. — Différend entre le Présidial de Tours et le prévôt général de la maréchaussée. — Lettres de MM. de Paulmy, de Crémilles, de Choiseul, Du Muy, de Saint-Germain, de Montbarey, de Miroménil, de Ségur, de Breteuil et de Brienne, à MM. Lescalopier, Ducluzel et Daine, concernant le service de la maréchaussée.

C. 78. (Portefeuille.) — 241 pièces, papier.

1760-1766. — Correspondance du duc de Choiseul avec M. Lescalopier, intendant de Tours : — lui transmettant un ordre du Roi pour faire arrêter le sieur Duplessis, commandant de bataillon du régiment de Piémont ; — l'invitant à envoyer tous les mois un état des décomptes qui auront été faits par les trésoriers principaux de l'extraordinaire des guerres ; — lui adressant le bordereau des sommes qui restent dues dans les places de son département pour les ouvrages de fortifications qui y ont été faits en 1758 ; — l'invitant à faire dresser des inventaires exacts des effets servant à l'habillement et équipement des troupes, dont les magasins doivent être remplis depuis le licenciement de la milice et la réforme des troupes réglées. — État des décomptes faits par le trésorier des guerres de la Généralité, en conformité de l'arrêt du Conseil d'État du 2 avril 1763.

C. 79. (Portefeuille.) — 234 pièces, papier.

1763-1765. — Correspondance du duc de Choiseul

avec M. Lescalopier : — lui envoyant le signalement des soldats qui ont déserté pendant les trois premiers mois de l'année 1763; — l'invitant à donner ordre au commissaire des guerres de faire retirer des hôpitaux, à la fin de chaque mois, les effets que les soldats y auront laissés en mourant; — le priant de vérifier s'il n'y a pas, à Angers, de lieu plus convenable pour un magasin à fourrage que l'église dépendante de l'abbaye du Ronceray, dont les maire et échevins se sont emparés à cet effet; — demandant des renseignements sur le sieur Triquard, de Courcelles, soldat en congé, que ses parents ont fait renfermer comme fou; — défendant de donner des billets de logement chez les maîtres de postes, leurs écuries n'étant jamais disponibles.

C. 80. (Portefeuille.) — 298 pièces, papier.

1768-1770. — Correspondance du duc de Choiseul avec M. Ducluzel, intendant de Tours : — lui envoyant le signalement des soldats, cavaliers et dragons qui ont déserté pendant les six premiers mois de l'année 1768; — lui adressant un état des troupes qui seront en quartier dans le département de Tours et des quantités de poudre qui doivent leur être distribuées; — ordonnant des enquêtes ou des mesures de répression relatives à divers méfaits commis par des officiers et soldats de passage dans la Généralité. — Procès-verbaux de délits. — Brevet de grâce et d'amnistie.

C. 81. (Portefeuille.) — 207 pièces, papier.

1748-1758. — État des chevaux d'ordonnance nécessaires pour les gens de la maison du Roi qui iront, le 18 mars 1748, de Saumur à Fontevrault, au-devant de madame Victoire, fille de Louis XV. — Ordonnance de M. Savalette de Magnanville, intendant de Tours, adressée aux syndics de Langeais, La Chapelle-Blanche, Vouvray, Amboise, pour commander 50 habitants chargés de réparer le chemin de la levée. On craignait que le débordement de la Loire ne rendît le passage difficile. — Tableau de la route que tiendra le détachement de la maison du Roi allant au-devant de madame Victoire. — État des couchées que feront les dames et officiers et de celles que fera la princesse. — État des chevaux de poste qui ont été fournis pour le passage des officiers de la maison du Roi, se rendant à La Rochelle par suite d'une démonstration des Anglais contre cette ville. — État général de la dépense faite dans les postes de la Généralité de Tours, situées sur la route de Paris à La Rochelle. — Envoi de munitions de guerre et de boulangers pour les troupes que le Roi fait assembler dans le pays d'Aunis.

C. 82. (Portefeuille.) — 208 pièces, papier.

1767-1786. — État des récoltes dans la Généralité. — État de la quantité de chanvre que produit chaque paroisse de l'Élection de La Flèche. — Lettre de M. de Vergennes à M. Daine, envoyant une instruction sur la culture des prairies artificielles. — Projet de M. Ratier, d'arroser, sans le secours des machines, les prairies voisines de la Loire et du Cher. — Mémoire sur les causes de la rareté des bestiaux. — Instruction sur la culture de la betterave. — Autre instruction sur les moyens de suppléer à la disette de fourrages, publiée par ordre du Roi. — Lettre de M. Billaut, curé de Sainte-Catherine-de-Fierbois, à M. Daine, sur les désastres occasionnés par une sécheresse de plusieurs mois; tous les foins perdus, les blés épiant ras terre.

C. 83. (Portefeuille.) — 176 pièces, papier.

1720-1765. — Lettre de M. Bertin à M. Lescalopier lui demandant des renseignements sur la récolte de 1761, et envoyant des cadres imprimés à remplir. — Tableau des observations générales et particulières sur les récoltes. — État des récoltes à Tours, Amboise, Loches, Chinon, Richelieu, Loudun, Château-du-Loir, Le Mans. — Lettres de M. Le Pelletier-des-Forts à M. Le Gendre, intendant de Tours, relatives aux états des prix des grains, bestiaux et denrées de son département, qu'il devait envoyer tous les quinze jours.

C. 84. (Portefeuille.) — 204 pièces, papier.

1769-1781. — Ordonnances de M. Ducluzel pour la répartition de 280,000 livres accordées par le Roi à la Généralité de Tours pour indemnité de pertes. — État des gratifications accordées dans les années 1769 et 1770. — Répartition par M. Ducluzel, aux paroisses de l'Élection d'Amboise, de la somme de 3,300 livres sur celle de 180,000 livres accordée par le Roi à la Généralité de Tours en 1775. — État nominatif des particuliers de Faveroles, Montlouis, Montreuil, Saint-Ouen, dont les récoltes ont été endommagées par la grêle. — Ordonnances de M. Ducluzel pour la répartition de 5,000 livres accordées pour pertes à l'Élection d'Amboise en l'année 1780.

C. 85. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1782-1789. — État nominatif des particuliers des paroisses de Saint-Règle, Souvigny, Vallières, dont les prairies ont été détériorées par le débordement de la Masse.

— État des particuliers dont les biens ont souffert de l'ouragan survenu le 16 janvier 1780. — État des fermiers et autres particuliers de l'Élection d'Amboise qui possèdent des bestiaux et ont droit à la gratification accordée pour pertes occasionnées par la grêle. — Listes des possesseurs de mauvais terrains, dans la Champeigne Tourangelle, qui ont vu manquer leurs récoltes. — État des vignes grêlées en 1787. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chisseaux frappée par la grêle. — État des vignes et terres ensemencées qui ont souffert des orages des 11 juin, 13 juillet et 11 août 1788.

C. 86. Portefeuille.) — 218 pièces, papier.

1753-1789. — Arrêts du Conseil d'État et ordonnances du roi Louis XV, accordant des encouragements pour le défrichement des landes et terres incultes. — États des défrichements exécutés dans diverses parties de la Généralité, depuis 1766 jusqu'en 1787. — Lettres de MM. d'Ormesson, Joly de Fleury, Necker, de Calonne, de Vergennes, à MM. Duclnzel et Daine, concernant les défrichements de terres. — Comparaison des laines de France avec celles d'Espagne. — Avis sur la marque des moutons. — Lettres de M. de Vergennes à M. Daine, relatives au pacage des bestiaux ; — requêtes à ce sujet.

C. 87. (Portefeuille.) — 220 pièces, papier.

1723-1786. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne l'imposition de 10,000 livres pour l'établissement de pépinières d'ormes, noyers, châtaigniers, en divers lieux de la Généralité. — Lettres : de MM. de Machault et Orry, adressées à MM. de Lucé et de Magnanville, intendants de Tours, et relatives aux pépinières ; — de MM. d'Ormesson, Joly de Fleury et de Trudaine à M. Ducluzel, concernant l'exploitation d'une pépinière au lieu de La Motte-Chapon, dit La Rabaterie, près Tours ; — états des recettes et dépenses de ladite pépinière ; — mémoires et pièces à l'appui. — Comptes des arbres délivrés à divers particuliers.

C. 88. (Portefeuille.) — 246 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1724-1773. — Comptes des recettes faites pour l'établissement et entretien des pépinières de mûriers blancs dans la Généralité de Tours. — Établissement de pépinières de mûriers aux environs du Mans. — Arrêts du Conseil d'État, du 25 février 1744, autorisant la plantation de 50,000 pieds, et du 24 novembre 1750, autorisant celle de 100,000 pieds. — Soumission de l'entrepreneur de la pépinière de mûriers de La Flèche ; — mémoires, observations et pièces y relatives. — Lettres de M. Orry à MM. de Lucé et de Lesseville, intendants de Tours, concernant la pépinière de mûriers blancs établie au château du Plessis-les-Tours.

C. 89. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1751-1777. — Règlement auquel devront se conformer les entrepreneurs de mûriers. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne de choisir un certain nombre d'enfants-trouvés pour cultiver les pépinières qui seront établies dans la Généralité. — Compte de recettes et dépenses, rendu à M. Lescalopier par M. de Brune, entrepreneur de la pépinière royale de mûriers de Saumur. — État de distribution des mûriers et autres arbres pris dans la pépinière de Saumur et délivrés suivant les ordonnances de MM. Lescalopier et Ducluzel. — Compte rendu à M. de Magnanville par Louis Véron, entrepreneur de la pépinière du Mans, des mûriers délivrés par lui en exécution de l'arrêt du 25 février 1744. — État des mûriers bons à délivrer dans la pépinière de Tours — Situation des pépinières de la Généralité.

C. 90. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1728. — État de distribution des mûriers blancs de la pépinière établie dans le parc du Plessis-les-Tours, pendant les années 1737-1742. — Adjudication par l'intendant de Pommereu de l'entretien des pépinières de mûriers blancs dans le parc du Plessis-les-Tours. — État des mûriers qui ont été délivrés sur les ordonnances de M. de Lesseville. — Listes des particuliers qui ont planté des mûriers et dont les plants viennent bien. — Procès-verbal de visite des plantations particulières. — Mémoire historique sur la pépinière de mûriers blancs établie dans le parc du Plessis-les-Tours. — État des mûriers qui ont été délivrés suivant les ordonnances de MM. de Pommereu, de Lesseville, de Lucé, de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours.

C. 91. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1725-1756. — Ordonnance de M. Hérault, intendant de Tours, enjoignant aux syndics de fournir, tous les trois mois, aux subdélégués, des états des vignes plantées dans leurs paroisses. — Arrêt du Conseil d'État, qui défend de faire aucune nouvelle plantation de vignes dans les provinces et de rétablir sans autorisation celles qui auront été deux ans sans culture. — Lettre de M. de Machault à M. de Magnanville, l'engageant, pour arrêter les

plantations de vignes faites sans autorisation, à faire exécuter l'ordonnance qu'il a rendue contre douze particuliers, et à faire publier de nouveau l'arrêt de 1731. — Requêtes de particuliers demandant l'autorisation de planter des vignes. — Lettre de M. Trudaine à M. Lescalopier, l'engageant à ne point insister sur l'exécution de l'arrêt de 1731.

C. 92. (Portefeuille.) — 292 pièces, papier.

1753-1756. — Certificats des syndics de la Généralité, concernant les plantations de vignes. — Ordonnance et pièces relatives à l'amende de 3,000 livres prononcée contre Charles Gagneux, pour vignes plantées sans autorisation. — Requêtes en autorisation de planter des vignes dans diverses paroisses de la Généralité ; — permissions accordées à ce sujet. — Rapports des commissaires chargés de constater les plantations de vignes exécutées dans la Généralité.

C. 93. (Portefeuille.) — 184 pièces, papier.

1753-1767. — Requêtes de divers particuliers demandant l'autorisation de planter des vignes dans les paroisses de Noizay, Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Ouen, Ligueil, Montlouis, Rilly, Chisseaux, Ceré, La Croix-de-Bléré, Villedômer, Sainte-Radegonde, Saint-Antoine-du-Rocher. — Informations et rapports contre le sieur du Saulle, procureur au siége de Loudun, qui avait, sans autorisation, fait planter en vignes six arpents de friches. — Lettre de M. d'Ormesson à M. Ducluzel, annonçant que l'intention du Roi est que la liberté soit rendue aux propriétaires de cultiver leurs biens à leur volonté.

C. 94. (Portefeuille.) — 233 pièces, papier.

1764-1771. — Edit du roi Louis XV concernant la libre entrée et sortie des grains. — Correspondance entre M. Lescalopier et MM. de Laverdy, d'Ormesson, de Choiseul et de Trudaine, relative aux émotions survenues à l'occasion de l'enlèvement des blés. — Mémoire du maire et des échevins de Tours au sujet de la cherté du blé. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'exécution de la déclaration du 25 mai 1763 concernant la libre circulation des grains dans le royaume. — Procès-verbaux des brigades de maréchaussée, chargées de maintenir le bon ordre dans les marchés. — Émeutes au sujet de l'enlèvement des grains à Bléré et à Mamers. — Lettres de MM. d'Invau et Terray à M. Ducluzel, concernant la police des grains.

C. 95. (Portefeuille.) — 189 pièces, papier.

1771-1775. — Lettres de l'abbé Terray à M. Ducluzel, relatives à la circulation, à la vente et à la cherté des grains ; « la liberté du commerce des grains a paru « nécessaire pour encourager l'agriculture et mettre les « fermiers et laboureurs à portée de tirer de leurs den- « rées un prix rémunérateur, ce dont malheureusement « ils abusent par leur avidité. » — Lettre de M. Turgot à M. Daine, demandant des renseignements sur tous les droits qui se perçoivent sur les grains, afin d'arriver à les faire disparaître, suivant le désir du Roi. — État des droits perçus sur les grains dans les divers marchés de la Généralité. — Tableau comparatif du prix du pain et du blé. — Arrêt du Conseil d'État, du 3 juin 1775, qui suspend les droits d'octrois établis sur les grains, farines et pains.

C. 96. (Portefeuille.) — 228 pièces, papier.

1725-1770. — Émeute à Laval au sujet de la cherté des grains. — Enquête faite par Jacques-Pierre Foucault de Laubinière, lieutenant général au siége royal. — État des farines apportées à la halle de Craon par les meuniers. — Liste des moulins établis dans la baronnie de Craon. — La ville de Château-Gontier demande à contracter un emprunt de 200,000 livres destinées à l'acquisition de blés pour les habitants en proie à la famine. — Mémoires des villes de la Généralité relatifs à la rareté et à la cherté des grains. — Prix des grains vendus au marché de Laval en 1770. — Tableau de la progression du prix des grains dans les Elections de Laval, Château-Gontier et Mayenne. — Émeute au marché de Mirebeau. — État des grains de toute espèce qui ont remonté la Loire et ont passé par le bureau d'Ingrandes, du 21 au 28 mai 1770.

C. 97. (Portefeuille.) — 211 pièces, papier.

1771-1772. — Procès-verbaux d'émeutes survenues à l'occasion de la cherté des grains à Chollet, Montreuil, Preuillé. — Lettres de MM. Terray et de Monteynard, adressées à M. Ducluzel et relatives à des pillages de chargements de grains. — Émeute à La Roche-Pozay ; — procès-verbaux de la maréchaussée à ce sujet ; — procès-verbal d'une émeute à Avoize. — Mémoire de ce qui s'est passé à La Haie, les 8 et 29 avril 1772, au sujet du transport des grains. — Procès-verbal de la maréchaussée. — Lettres de MM. Terray et d'Argenson, adressées à cette occasion à M. Ducluzel.

C. 98. (Portefeuille.) — 208 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1771-1789. — Lettres adressées à M. Ducluzel par l'abbé Terray, concernant le remboursement des sommes dues aux marchands dont les grains avaient été pillés lors de l'émeute de Tours en 1775. — Renseignements adressés à M. Ducluzel par les subdélégués, sur les apparences de la récolte aux mois de juin et juillet 1782. — Émeute à Laval ; — procès-verbal de la maréchaussée et lettres de M. Joly de Fleury à M. Daine. — État du prix des grains sur les différents marchés de la Généralité. — Lettres des maires et échevins de Tours, Angers, Saumur et Chinon sur l'apparence des récoltes en 1786, adressées à M. Daine. — Arrêt de Parlement, de décembre 1788, toutes chambres assemblées, les pairs présents, concernant l'approvisionnement et la police des marchés. — Renseignements demandés sur l'état des semences, à la suite de l'effroyable hiver de 1788-1789. — Enchérissement subit du blé au mois de mars 1789 ; — émotions populaires à ce sujet. — Arrêt du Conseil d'État, du 18 avril 1789, autorisant les maire et échevins de Tours à contracter un emprunt de 180,000 livres, pour acheter des grains destinés à l'approvisionnement de la ville.

C. 99. (Portefeuille.) — 209 pièces, papier.

1789. — Renseignements envoyés à M. Daine par les subdélégués de la Généralité, sur la mauvaise apparence des récoltes, par suite des chaleurs survenues depuis le 1er mai 1789. — Lettres des maire et échevins de Tours à M. Daine, lui exposant leur embarras pour se procurer des grains. — Liste des particuliers chez lesquels on assure qu'il y a des magasins de grains. — Lettre de M. de Montaran à M. Daine, concernant la situation de la ville de Montrichard, dont les habitants ne peuvent même pas se procurer de l'avoine pour faire du pain et en sont réduits à se nourrir de son bouilli et de racines. — Ordonnance du lieutenant général du bailliage de Tours, enjoignant à tous les propriétaires, fermiers ou marchands qui ont en magasin des grains au delà de leur provision, d'en porter l'excédant aux marchés voisins. — Saisie par les officiers de police de Saumur de plusieurs chargements de grains destinés pour Tours et Amboise. — Autorisation donnée au prévôt général de juger les séditieux arrêtés par la maréchaussée. — Affreuse misère du canton de Sainte-Maure. — Extraits des délibérations du comité provisoire de l'Hôtel-de-Ville de Tours, concernant l'approvisionnement des marchés. — Lettre de M. Necker à M. Daine, relative à la progression alarmante du prix des grains. — Lettre de M. Daine à M. Necker, annonçant que les craintes de disette dans la Touraine sont excessives, qu'Amboise et Sainte-Maure sont en état de révolte et s'opposent par la force à l'enlèvement des grains destinés pour Tours.

C. 100. (Portefeuille.) — 307 pièces, papier.

1740-1768. — Lettres de MM. Orry, de Machault et de Trudaine, adressées à MM. de Lesseville, de Magnanville, Ducluzel, et relatives à des distributions de riz aux pauvres de la Généralité. — Tableaux du riz distribué dans chaque Élection en 1748. — Liste des habitants des paroisses de Verneuil, Saint-Flovier, Betz, Sainte-Julitte, Chaumussay, dépendantes du marquisat de Verneuil, lesquels doivent participer aux distributions de riz. — État du riz accordé par le Roi à la Généralité de Tours, en 1752. — Distribution à faire dans chaque doyenné de la Généralité. — État du riz distribué par l'archevêque dans les paroisses de l'Élection d'Amboise. — Instruction sur la manière d'accommoder le riz.

C. 101. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1764-1775. — Notes et mémoires sur l'agriculture, provenant des papiers du sieur Richard de Butré, propriétaire à Chevallet, près Tours. — Instructions générales concernant les différents impôts établis sur les biens de campagne. — Mémoires sur les labours ; — sur le produit des grains ; — sur la culture de la Petite-Flandre située en Aunis. — Avances primitives d'un arpent de vignes en grande culture. — Méthode pour faire valoir un domaine de 80 à 90 arpents tout d'une pièce et en bon fonds. — État de la ferme de Bernoville en 1765. — Mémoires sur les fermiers et les métayers. — Réflexions sur les exactions en Touraine. — Lettres de louanges de M. l'abbé Terray à M. de Butré sur les Sociétés d'agriculture de Paris et d'Orléans.

C. 102. (Portefeuille.) — 228 pièces, papier.

1739-1781. — Manufactures de velours et damas, façon de Gênes. — Ordonnance de M. de Lesseville, défendant de fabriquer des damas et velours de Gênes sans sa permission. — Lettres adressées à M. de Lesseville par M. Orry, annonçant qu'il prendra pour le Roi plusieurs milliers d'aunes de damas ; — permettant aux sieurs Jean Viot et Girollet de faire un essai de velours façon de Gênes. — Ordonnance de M. de Lesseville pour distinguer par des lisières les damas façon de Gênes d'avec ceux

façon de Lucques. — Mémoire sur les métiers de damas et de velours que les marchand sont abattus et sur ceux que les fabricants sont prêts à abattre. — État des fabricants qui font des velours, et des métiers qu'ils possèdent. — Requête des sieurs Papion père et fils demandant au Roi une avance de 300,000 livres, qu'ils rendront en fournitures pour le garde-meuble, et cela afin de pouvoir reconstruire leur maison qui se trouve dans l'alignement du pont de Tours.

C. 103. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1665-1752. — Précis sur la difficulté existant entre les maîtres ouvriers en soie travaillant à façon et les maîtres faisant fabriquer. — Observations sur les manufactures et les principaux objets de commerce de la ville de Tours. — Mémoire sur la fabrique de soierie de Tours, qui est, après celle de Lyon, la plus considérable du royaume : en 1746, elle occupait encore de 14 à 1,500 métiers et de 17 à 18,000 ouvriers. — Contestations entre les maîtres et les ouvriers en soie au sujet des salaires. — État des ouvriers qui ont quitté la fabrique de Tours, de 1747 à 1750. — Requête des maîtres demandant qu'on empêche la désertion de leurs ouvriers, et qu'il soit défendu aux fabricants de Paris et de Lyon de les recevoir sans congé. — Exposition d'un système pour perfectionner les fabriques de soieries, en acquitter les dettes et garantir les fabricants des pertes auxquelles ils sont exposés. — Lettres patentes du 6 juillet 1665 attribuant au bailli de Touraine la connaissance en dernier ressort des vols commis dans les manufactures de soie de Tours par les ouvriers.

C. 104. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

1743-1756. — Lettres de MM. Orry, Le Tourneur et Berryer à M. de Lesseville, concernant la répression des vols que commettent les ouvriers dans les manufactures de soieries. — État des soies arrivées dans la ville de Tours pour les marchands et fabricants, depuis le 1er janvier 1747 jusqu'au 31 août 1750. — Mémoires et propositions pour venir au secours de la fabrique de soieries de Tours. — Établissement chez la veuve Girollet d'un moulin à 200 guindres pour le dévidage des soies teintes, inventé par le sieur Jubié, inspecteur des manufactures. — Lettre de M. de Gournay, envoyant à M. de Magnanville un échantillon de taffetas d'Angleterre pour savoir si les négociants de Tours pourront l'imiter. — Mémoire sur le projet de faire travailler dans la campagne les étoffes en plein qui se fabriquent à Tours.

C. 105. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1756-1771. — État de ce que la fabrique de Tours peut produire par an de chaque espèce d'étoffes, sur le pied de 1,600 métiers. — Mémoire sur le déroulement des étoffes fabriquées. — Requête des ouvriers en soie, réclamant contre les taxes qui, en 1757, pour 800 métiers et 25 chefs, se trouvent aussi fortes qu'il y a 25 ans pour 300 chefs et 2,000 métiers. — Mémoire pour les maîtres ouvriers en soie travaillant à façon contre les maîtres faisant travailler. — Lettre du duc de Choiseul à M. Lescalopier, lui annonçant que le Roi a accordé aux frères Cartier le prêt de 250,000 livres demandées par eux pour remonter leur manufacture détruite dans un incendie, du 16 au 17 janvier 1764. — Mémoire sur l'établissement à Tours d'un moulinage public à la piémontaise ; — procès-verbal de recherches de cours d'eau pour l'établissement dudit moulinage. — Soumission de M. de Vaucanson pour la construction de moulins à organsiner, moyennant 130,000 livres.

C. 106. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1773-1787. — Lettres de MM. Pajot de Marcheval, intendant de Grenoble, de Fourqueux et Turgot, adressées à M. Ducluzel et relatives à la cession faite par la ville de Tours à la province du Dauphiné, moyennant 60,000 livres, de la machine de M. de Vaucanson pour l'organsinage des soies. — Correspondance entre M. Decotte, intendant de Paris, et M. Ducluzel, concernant le don fait à la ville de Tours par M. de La Salle, négociant à Lyon, d'un métier à la grande tire et d'une machine à lisser. — Établissement à Tours, par le sieur Jean Barré-Gallois, d'une manufacture de mouchoirs façon d'Angleterre. — Arrêt du Conseil d'État concernant les nouveaux dessins que les fabricants d'étoffes de soie auront composés ou fait composer.

C. 107. (Portefeuille.) — 201 pièces, papier.

1748-1757. — Rapports adressés à M. de Magnanville par M. Jubié, chargé d'inspecter les magnaneries et pépinières de mûriers de la Généralité. — Lettre de M. de Machault à M. de Magnanville, concernant la remise de la taille aux paysans qui élèvent des vers à soie. — Liste des différents particuliers de la ville de Tours qui ont élevé des vers à soie, avec note de ceux qui ont fait tirer leurs cocons à la croisade et à la bobine. — Lettres de MM. Jubié et de Trudaine à M. de Magnanville, relatives à plusieurs essais de moire faits par

MM. Viot et Baudichon. — État général du produit de la récolte des soies dans la Généralité de Tours. — Projet d'établissement à Tours d'une manufacture pour le tirage des soies à la croisade. — État général de la dépense de la manufacture royale du tirage des soies. — État des soies qui ont été tirées à ladite manufacture et liste des particuliers qui ont envoyé leurs cocons.

C. 108. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

1759-1783. — Observations et moyens pour perfectionner les soies du royaume, par le sieur Buffet, fabricant de soieries à Chomerac en Vivarais. — Comptes de la graine de vers à soie que M. Lescalopier a achetée en Dauphiné. — État des soies tirées dans la manufacture royale du sieur Chatelier. — Poids des cocons reçus à la manufacture et poids de la soie tirée de sept à huit cocons. — Gratifications accordées au sieur Chatelier pour sa manufacture et au sieur Dubet, chargé d'inspecter les plantations de mûriers et les manufactures de soieries de la Généralité. — Observations du sieur Dubet sur les défauts reconnus dans les tours à filer la soie employés à Tours et dans les environs. — Projet d'un nouveau dévidoir de l'invention du sieur Morize. — Mémoire, plan et explication des figures. — Lettre de M. Joly de Fleury à M. Ducluzel, relative à la découverte par le sieur Rattier, syndic à Tours, d'un procédé pour faire périr les chrysalides dans leurs cocons sans les faire passer au four, ni à la vapeur de l'eau bouillante. — Procès-verbal de l'essai de cette découverte.

C. 109. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1737-1789. — Lettre de M. de Trudaine à M. Lescalopier, concernant l'établissement à Tours, par le sieur Chedreau, d'une nouvelle manufacture de mouchoirs de soie, façon d'Angleterre. — Autre de M. de Laverdy à M. Ducluzel, relative à la remise des vingtièmes d'industrie, réclamée par les fabricants de soieries de Tours. — Mémoire touchant la décadence de la fabrique des étoffes de soie à Tours et dans tout le royaume. — Établissement au château d'Amboise, par le sieur Jacques Dupont, d'une manufacture de soieries rivale de celle de Tours. — Lettres et rapports de M. Huet de Vaudour, inspecteur des manufactures de la Généralité, concernant le bureau de visite et de marque de Tours. — Réclamations de MM. Gouin, Bucheron, Moisand, Patas et Viot, marchands en gros, contre la visite des gardes jurés. — Projet d'un arrêt de règlement pour le bureau de visite et de marque de la ville de Tours, proposé par M. Ducluzel.

C. 110. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1761-1770. — Statuts, ordonnances et règlements pour le corps et communauté des marchands et maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Tours; — articles desdits règlements que doivent observer les compagnons autorisés par les gardes à faire des apprentis. — Mémoire exposant que la manufacture de soieries établie à Tours en 1480 a pris de tels développements, qu'en 1685 elle comptait 8,000 métiers occupant 20,000 ouvriers, mais que depuis lors elle n'a fait que décroître. — État des fabricants qui n'ont point de métiers et de la capitation payée par eux. — État des fabricants qui possèdent des métiers et de la capitation à laquelle ils sont imposés pour ces métiers. — Correspondance de MM. de Laverdy, Decotte et d'Ormesson, avec M. Lescalopier, relative aux dettes et emprunts des corps et communautés de marchands de la Généralité.

C. 111. (Portefeuille.) — 200 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1756-1758. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que toutes les étoffes de coton, connues sous le nom de velours de coton, seront regardées comme cotonnades et jouiront des exemptions portées par l'article VI de l'arrêt du 19 juillet 1760. — Épreuves comparatives faites par ordre de M. de Trudaine sur les soies provenues de cocons tirés du Vivarais, du Forez, du Lyonnais, du Poitou et de la Touraine. — Procédé pour tirer de la soie blanche à l'imitation de celle de Nankin, par M. Poivre, commissaire de la marine à l'île Bourbon. — Invention à Tours par les sieurs Denis Larouche et Montaru d'une étoffe moitié fil et moitié coton appelée tirtaine. — Renseignements sur les fabricants et ouvriers qui se sont le plus distingués. — Liste des noms des fileuses de soie de la Généralité qui, par leur industrie, ont mérité des récompenses.

C. 112. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1734-1781. — Requête adressée à M. de Lesseville par les fabricants drapiers et sergers de Châteaurenault pour opérer des visites chez des détaillants, au sujet des vols commis par leurs ouvriers. — Procès-verbaux de saisies, par M. Claude de Theys, inspecteur, d'étoffes de laine sans plombs ni noms, et péchant par la largeur. — Lettre de M. Orry à M. de Lesseville, lui adressant un arrêt du Conseil qui ordonne que les étoffes de laine fabriquées sous les noms de bayettes, sempiternes, perpétuanes, serges, cadis, molletons, ne payeront

que 10 sols du cent pesant à leur sortie du royaume. — État des étoffes de laine fabriquées dans le département d'Amboise. — État des fabricants de draps et étamines établis à Loches, Beaulieu, Montrésor, Écueillé, Orbigny, Villeloin, Chinon, Preuilly, Richelieu et Amboise. — Procès-verbaux de saisies faites par le sieur Renault, inspecteur à Amboise ; — lettre de M. Joly de Fleury à M. Ducluzel, relative auxdites saisies.

C. 113. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier; 1 plan.

1782-1788. — Observations de M. Huet de Vaudour, inspecteur des manufactures, sur l'administration du bureau de visite et de marque des marchands drapiers de la ville de Tours. — Devoirs du concierge dudit bureau de visite. — Mémoire instructif sur les abus qui existent dans le commerce de Tours. — Instructions de M. Necker aux gardes jurés des bureaux de visite et de marque. — État des pièces d'étoffes de laine présentées aux bureaux de visite de la Généralité, pendant les premiers semestres de 1784 et de 1785. — Commission de préposé à la visite des étoffes au bureau d'Amboise, accordée au sieur Silvain Patault ; — refus de la communauté des marchands de le reconnaître en cette qualité. — Comptes de recettes du bureau d'Amboise. — Lettre du baron de Breteuil à M. Daine, relative à un moulin à foulon que les sieurs Chambellan veulent faire construire sur la Cisse. — Plan et devis dudit moulin.

C. 114. (Portefeuille.) — 174 pièces, papier.

1735-1787. — Extraits du procès-verbal de la visite faite par le sieur Aubry, inspecteur des manufactures, dans les fabriques de draps d'Azay-le-Rideau, Chinon, L'Ile-Bouchard, Richelieu, Loudun, Saumur, Amboise, Montrichard, Orbigny, Montrésor, Villeloin, Écueillé, Preuilly, Loches, Beaulieu, Châteaurenault, Mondoubleau, Saint-Calais, Reugny. — Correspondance de MM. Orry, d'Invau, de Trudaine et de Calonne avec MM. de Lesseville, de Lucé, Lescalopier et Ducluzel, relative aux manufactures de draperies de la Généralité de Tours. — Tableau général des fabriques d'étoffes de laine de la Généralité et des officiers chargés de les surveiller.

C. 115. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1758. — Arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour les maîtres ouvriers et faiseurs de bas au métier et autres ouvrages de laine. — Extrait, en ce qui concerne les laines, du règlement général pour les manufactures du royaume. — Mémoires et observations sur divers articles de ce règlement. — Mémoire sur la situation de la fabrique des étamines dans la ville du Mans. — Autre mémoire sur les abus du commerce des laines dans la province du Mans et sur les moyens d'y remédier. — Renseignements donnés par les subdélégués sur les bêtes à laine de la province. — Projet d'ordonnance pour remédier au mauvais lavage des laines. — Mémoires sur les inconvénients qui résultent de l'introduction des laines du Levant et de Barbarie dans la fabrication des étamines. — Arrêt du Conseil d'État faisant défense, dans la Généralité de Tours, de tuer les agneaux jusqu'à la Pentecôte, de tondre les moutons avant la Saint-Jean, et de vendre les laines ailleurs que dans les marchés.

C. 116. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1733-1749. — — Arrêt du Conseil d'État, du 30 décembre 1733, qui ordonne qu'à l'avenir les gardes jurés de la communauté des maîtres sergers, tondeurs et peigneurs du Mans tiendront bon et fidèle registre du produit du droit de visite et de marque. — Différend entre les marchands de la ville du Mans et les fabricants apprêteurs et teinturiers, que les premiers accusaient de se mêler du commerce et de favoriser les étrangers. — Statuts et règlements de la communauté des marchands drapiers et merciers du Mans, avec les lettres patentes des rois et arrêts du Parlement rendus en faveur de ladite communauté. — Attroupement séditieux des ouvriers et compagnons de la fabrique d'étamines du Mans ; — arrêt du Conseil qui attribue à M. de Magnanville, intendant de Tours, la connaissance de cette affaire ; — condamnations prononcées par l'intendant.

C. 117. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1751-1788. — Instance entre les bonnetiers et les drapiers du Mans, ces derniers refusant aux premiers le droit de peigner, carder et apprêter les laines pour faire des bas et bonnets. — Ordonnance de M. de Magnanville en faveur des bonnetiers. — Établissement d'une manufacture de couvertures et autres étoffes de laine au Mans par le sieur le Bourdais, négociant. — Contestations entre les fabricants du Mans et ceux de Bonnétable relativement à la longueur des étamines. — Lettres de MM. de Machault, Bertin, de Silhouette, d'Invau, de Laverdy, de Boullongne, de Tolozan et de Calonne, adressées à MM. de Magnanville, Lescalopier,

Ducluzel et Daine, concernant la fabrication et le commerce des draps.

C. 118 (Portefeuille.) — 111 pièces, papier

1737-1787. — Procès-verbaux de saisies d'étoffes de laine à Richelieu, par M. Lacordaise, inspecteur des manufactures. — Ordonnance de M. de Lesseville, annulant toute autre ordonnance relative à l'établissement dans la ville de Beaufort d'un bureau de contrôle. — Contestations entre la communauté des peigneurs et cardeurs de laine et celle des maîtres sergers d'Angers, ces derniers prétendant avoir seuls le droit de faire faire des visites chez les premiers, qui réclament la réciprocité. — Construction d'un moulin à foulon à Angers. — Procès-verbaux de saisies de pièces de laine à Laval. — Lettres de MM. Orry, de Machault, de Trudaine, Bertin, Terray, d'Invau, adressées à MM. de Lesseville, de Magnanville, Lescalopier, Ducluzel et Daine, concernant la fabrication et le commerce des draps.

C. 119. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier, 2 pièces, parchemin.

1735-1782. — Mémoire sur la teinture de la soie à Tours. — Méthode pour teindre la soie en plusieurs nuances rouges. — Arrêt du Conseil d'État défendant aux teinturiers de coller et gommer après la teinture les camelots et bouracans. — Méthode pour teindre un drap blanc en vert, dit vert de Saxe. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne la confiscation de plusieurs pièces d'étamine du Mans, saisies pour contravention aux règlements sur la teinture. — Autre arrêt du Conseil, du 1er octobre 1742, qui permet à tous les maîtres teinturiers du royaume de s'établir et d'exercer librement au Mans, les teinturiers de cette ville n'ayant pu parvenir à donner à la teinture des étamines le degré de perfection prescrit par le règlement de 1737. — Lettres de MM. Orry, de Machault, de Trudaine, Joly de Fleury, adressées à MM. de Lesseville, de Magnanville, Ducluzel et relatives à la teinture des laines et soies.

C. 120. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1730-1788. — Refus par les gardes des marchands merciers d'Angers de recevoir les toiliers dans leur corps. — Mémoire contre les gardes marchands d'Angers qui ont donné à plusieurs contrevenants, malgré les ordres du Roi, la permission de faire le commerce des toiles. — Lettres de MM. Orry, Bertin, Necker, de Calonne, adressées à MM. de Lesseville, Lescalopier, Ducluzel et Daine, et relatives à la vente et à la marque des toiles. — Ordonnance de M. de Magnanville pour la construction d'un bureau de visite et de marque des toiles dans les halles de Beaufort. — Arrêt du Conseil d'État qui révoque les lettres patentes de juillet 1698 confirmatives des statuts des marchands de Beaufort et ordonne qu'à l'avenir le commerce de toute espèce de marchandises sera entièrement libre dans ladite ville.

C. 121. (Portefeuille.) — 211 pièces, papier.

1743-1788. — Poursuites dirigées contre les tisserands de Bessé par le préposé à la marque des toiles de Saint-Calais. — Lettre adressée à M. de Magnanville par M. de Machault, proposant de multiplier les bureaux de marque. — Ordonnance de M. de Magnanville établissant des bureaux de visite et de marque à Bouloire et à Bessé-Courtanvault. — Ordonnance de M. de Lucé supprimant le marché aux toiles de Dissay, près Château-du-Loir. — Projet d'établissement d'un bureau de visite et de marque à Chollet. — Procès-verbaux de saisies de toiles en contravention avec les règlements. — Correspondance de MM. Orry, de Machault, d'Ormesson, Bertin, Necker et de Calonne, avec MM. de Lesseville, de Lucé, Ducluzel et Daine, concernant le commerce des toiles.

C. 122. (Portefeuille.) — 280 pièces, papier.

1735-1788. — Projet d'une ordonnance concernant la vente des toiles dans les auberges de Craon. — Contestations entre les blanchisseurs de Craon et les tisserands de Laval. — Rébellion à Dolon au sujet de l'ordonnance de M. de Magnanville sur l'aunage des toiles ; — procès-verbaux de la maréchaussée; — interrogatoire des prévenus. — État des fabricants de toiles et du nombre des métiers qu'ils emploient dans les paroisses adjacentes à Dolon ; — procès-verbal de l'installation d'une nouvelle marque en cuivre à Doué. — Lettres de MM. Orry, de Laverdy, de Machault, Necker et de Calonne, adressées à MM. de Lesseville, de Lucé, de Magnanville, Ducluzel et Daine, et relatives au commerce des toiles à Craon, Dolon, Doué et La Ferté-Bernard.

C. 123. (Portefeuille.) — 327 pièces, papier.

1732-1785. — Construction d'une nouvelle halle à Laval, aux frais du duc de La Trémouille ; — contestations entre les fabricants et les marchands de toiles concernant la position des bancs dans ladite halle ; — mé-

moires à ce sujet; — procès-verbaux de visite de la halle de Laval. — Lettres de MM. Orry, de Machault, Bertin, de Silhouette, de Calonne, adressées à MM. de Lesseville, de Magnanville, Lescalopier et Daine, et relatives aux fabriques de toiles de Laval. — Procès-verbaux de saisies de toiles non fabriquées selon les règlements. — Mémoires et placets en remise d'amendes; — ordonnances de décharges.

C. 124. (Portefeuille.) — 337 pièces, papier.

1762-1785. — Correspondance de MM. Bertin, de Laverdy et Terray avec MM. Lescalopier et Ducluzel, concernant les manufactures de toiles établies à Laval. — Procès-verbaux de saisies de pièces de toiles pour contraventions aux règlements; — placets en remise d'amendes; — ordonnances de décharges. — Jugements rendus en matière de contravention par les juges de police de Laval. — Le sieur Brisset, inspecteur des manufactures de toiles, propose d'enjoindre à tous les commerçants de fils destinés à faire des toiles, de ne les exposer en vente qu'après les avoir blanchis.

C. 125. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1744-1784. — Lettres de MM. Orry et de Machault à MM. de Lucé et de Magnanville, concernant des amendes et confiscations prononcées contre des fabricants de toiles de Laval pour contraventions aux règlements. — Requête des négociants de Laval demandant des garanties contre les fabricants et tisserands qui fraudent les toiles brindelées. — Instance au Conseil entre les marchands de Troyes et les fabricants de toiles de Laval, au sujet du brindelage, regardé comme défectueux. — Arrêt qui concède aux marchands de Troyes un droit de recours contre les fabricants de Laval, Mayenne et Château-Gontier. — Projet par le sieur Brisset, inspecteur des manufactures, de l'établissement d'un bureau de visite et de marque dans les villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier.

C. 126. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1766-1787. — Lettres de MM. Terray, Turgot, d'Ormesson, Necker et de Calonne, adressées à MM. Ducluzel et Daine, concernant les manufactures de toiles de Laval, Mayenne et Château-Gontier. — Réclamations contre les droits perçus au nom de M. le duc de La Trémouille sur les toiles de Laval et sur l'établissement des auneurs. — Lettres de MM. de Calonne, de Montaran, d'Ormesson, de Ligonière, adressées à ce sujet à M. Daine. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que le duc de La Trémouille et les jurés auneurs de Laval seront tenus d'envoyer au contrôle général des finances les titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits droits, sinon il sera sursis à leur perception.

C. 127. (Portefeuille.) — 255 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1741-1781. — Lettres de MM. Orry, de Trudaine, de Laverdy, de Boullongne, de Silhouette et Bertin, à MM. de Lesseville, de Lucé, Lescalopier et Ducluzel, relatives aux fabriques de toiles établies à Mamers, Lucé, et Leluart. — Arrêt du Conseil d'État qui condamne les fabricants de toiles de Mamers au payement des droits de visite et de marque dus aux commis à la marque des toiles. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée des commerçants d'Alençon, dans laquelle les fabricants de toiles se sont plaints de ce que les seigneurs de Mayenne, Lassay et Ambrières exigent d'eux un droit de coutume de 10 sols pour cent pesant sur les fils achetés dans ces lieux. — Projet des fabricants et négociants de Mayenne de faire bâtir à leurs frais des halles comme à Laval. — Requête des habitants et négociants de Mayenne, demandant l'autorisation d'accepter de la duchesse de Mazarin la concession d'une place, dite le Préau-du-Vieux-Château, pour y établir une halle aux chanvres et lins.

C. 128. (Portefeuille.) — 198 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1735-1785. — Lettres de MM. de Laverdy, Orry, de Machault, de Trudaine, de Barentin, adressées à MM. de Lesseville, de Lucé, de Magnanville, Ducluzel, intendants de Tours, et relatives aux manufactures de toiles de Maulevrier, Mondoubleau, Montfort, Montoire, Sablé, Saint-Calais, Saumur et Sillé-le-Guillaume. — Établissement de bureaux de visite et de marque. — Procès-verbaux dressés contre les délinquants par les gardes jurés. — Défense à la manufacture de Saumur d'employer des fils de lin; — réponse du sieur Deshayes à ladite défense. — État des métiers trouvés à la manufacture de Saumur, lors de la visite du sieur Aubry, inspecteur.

C. 129. (Portefeuille.) — 219 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1748-1787. — Mémoire sur les toiles sangalettes qui se fabriquent à Hambourg. — Lettres patentes contenant règlements pour les différentes sortes de toiles,

canevas, coutils, treillis, qui se fabriquent à Mamers, La Ferté-Bernard, Thorigné, Le Mans, Château-du-Loir, Beaufort, Angers, Fresnay et autres lieux de la Généralité de Tours. — Fonctions d'auneurs réunies à celles de commis à la marque. — Procès-verbaux de bris de marque des bureaux de visite des toiles. — Procès-verbaux de saisies de toiles par les gardes jurés du bureau de Thorigné. — Mémoire de M. Rénéaulme, marquis de Thorigné, demandant que le commis du bureau de Thorigné soit tenu d'y résider. — Observations de l'inspecteur des manufactures du Mans sur le mémoire de M. de Thorigné. — Lettres de MM. de Machault, Rouillé, de Trudaine, de Laverdy, Necker, Joly de Fleury, de Calonne, à MM. de Magnanville, Lescalopier, Ducluzel et Daine, et relatives à la fabrication et au commerce des toiles.

C. 130. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1740-1784. — Mémoires sur les trois manufactures de toiles et bougrans établies au Mans, de 1737 à 1739, et produisant environ 7 à 800 pièces de bougrans chaque année. — Procès-verbaux de saisies de toiles par les gardes de la communauté des tisserands du Mans. — Mémoire concernant une contestation survenue, au sujet de la marque des toiles, entre les gardes de la communauté des fabricants du Mans et le commis du bureau de visite ; — ordonnance de M. Ducluzel, prononçant la destitution desdits gardes. — Correspondance de MM. Orry, de Trudaine, de Machault, de Laverdy, avec MM. de Lesseville, de Magnanville et Ducluzel.

C. 131. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1741-1788. — Projet d'établissement d'une manufacture de toiles peintes à Baugé; — mémoires des habitants de Baugé et lettre de M. Bertin à M. Lescalopier à ce sujet. — Mémoire du sieur Paulet demandant des encouragements pour la manufacture de toiles peintes qu'il a établie à Sainte-Maure. — Demande de renseignements par M. Devin de Gallande, intendant du commerce, sur le sieur Boreau de La Besnardière qui réclame le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse pour les services que lui et son père ont rendus dans les manufactures. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise les intendants à nommer des préposés pour marquer toutes les toiles peintes et imprimées fabriquées antérieurement au 1er avril 1786. — Correspondance de MM. de Machault, de Sechelles, de Trudaine, Orry, de Laverdy et de Calonne, avec MM. de Lesseville, de Magnanville, Lescalopier, Ducluzel et Daine, relative à la teinture des toiles.

C. 132. (Portefeuille.) — 191 pièces, papier.

1749-1785. — Lettre de M. de Trudaine à M. de Magnanville, lui envoyant un mémoire du sieur Deshayes, qui demandait un privilége pour établir dans la Généralité de Tours une manufacture de toiles à voiles. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État exemptant de la taille le sieur Deshayes et certains de ses commis. — État des pièces de toiles à voiles fabriquées à la manufacture de Beaufort dirigée par Deshayes. — Mémoires concernant la mauvaise administration de Deshayes; — sa destitution ; — son remplacement par son fils. — Autre manufacture de toiles à voiles établie à Angers par le sieur Bonnaire; — opposition de Deshayes, qui prétend avoir un privilége ; — association ; — mauvaise gérance de Deshayes.

C. 133. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1743-1788. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les gardes jurés et autres préposés au service des bureaux de visite et de marque seront tenus de remettre aux intendants le compte des recettes qu'ils auront faites. — Autre arrêt qui détermine les fonctions des juges des manufactures, lors de l'élection des gardes jurés, et fixe les droits qui leur seront payés. — État par Élection des localités où le Roi, par ses lettres patentes de 1784, a établi des bureaux de visite et de marque pour les draps, serges et autres étoffes de laine. — Lettres patentes du 5 mai 1779, indiquant un nouveau régime pour les manufactures et de nouvelles marques de fabrique. — Autres lettres patentes, du 1er juin 1780, portant règlement pour la tenue et la manutention des bureaux de visite et de marque. — Lettres de MM. Orry, Necker, Joly de Fleury et de Calonne, adressées à MM. de Lucé, Ducluzel, Daine, et relatives à la marque des toiles et étoffes de laine.

C. 134. (Portefeuille.) — 314 pièces, papier.

1735-1788. — État des pièces de toile fabriquées dans l'inspection de Laval, pendant le premier semestre 1736. — Produit des fabriques de Château-Gontier de 1740 à 1742. — État des toiles qui ont été visitées et marquées aux bureaux de Laval, Mayenne et Château-Gontier, pendant le premier semestre de 1743; le total

s'élève à 3,811 pièces, valant 664,165 livres. — Autres états des mêmes bureaux pour les années 1759, 1760 et 1761. — Lettres de MM. de Machault, Orry, de Trudaine et de La Tour d'Auvergne, adressées à MM. de Lucé, de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel, concernant la visite et la marque des toiles. — Comptes des recettes et dépenses des bureaux de visite et de marque d'Amboise, Angers, Beaufort, Château-du-Loir, Laval, Le Mans et Vihiers. — Quittances et pièces à l'appui desdits comptes.

C. 135. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1781-1789. — Comptes rendus à M. Ducluzel par les gardes jurés des bureaux de visite et de marque d'Angers, Beaufort, Château-du-Loir, Chollet, La Ferté-Bernard, Laval, Le Mans, Mamers, Sillé-le-Guillaume et Vilhiers. — Ordonnances de M. Ducluzel, portant que le sieur Pasquier-Delaveau et autres comptables remettront les sommes contenues dans leurs comptes entre les mains du sieur Lefebvre, receveur général des droits de marque à Tours. — États des toiles, toileries et mouchoirs marqués pendant les années 1783, 1784 et 1785 au bureau de Chollet. — Autre état des pièces d'étoffes fabriquées et présentées aux bureaux de l'inspection de Tours, en 1784.

C. 136. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1781-1789. — Comptes rendus à M. Ducluzel, par les gardes jurés du bureau de Tours, du produit des droits perçus par eux sur les étoffes de grosse draperie. — Autres comptes rendus au même, par les gardes de la communauté des chefs et entrepreneurs de la manufacture des étoffes d'or, d'argent et de soie, des recettes et dépenses des droits de visite et de marque desdites étoffes. — États de toutes les pièces d'étoffes de laine et de toile présentées aux bureaux de visite d'Amboise, Beaumont-la-Ronce, Châteaurenault, Chinon, Richelieu et Tours, de 1784 à 1787. — Ordonnances de MM. Ducluzel et Daine, prescrivant aux syndics des communautés de verser entre les mains du sieur Lefebvre les sommes revenant au Roi. — Comptes rendus à M. Daine par M. André Lefebvre, receveur général des droits de visite et de marque sur soieries, draperies, laines et toiles. — État des pièces produites à l'appui de ses comptes par M. Luce, receveur général des droits de visite et de marque dans la Généralité.

C. 137. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1781-1788. — Comptes rendus à M. Ducluzel par les gardes jurés des bureaux de visite d'Angers, Balon, Beaumont-le-Vicomte, Bonnétable, Chemillé, Doué, La Flèche, Laval, Le Mans, Mamers, Meslay, Mondoubleau, Saint-Calais. — État des pièces d'étoffes de laine fabriquées dans les villes du Lude et de Saumur. — Correspondance entre M. Daine, intendant de Tours, et M. de Tournay, inspecteur des manufactures, concernant les comptes du bureau du Mans, dont le produit est devenu inférieur au loyer du local. — Comptes rendus à M. Daine, par les gardes jurés du bureau des marchands merciers-drapiers du Mans, pour l'année 1787.

C. 138. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

1670-1768. — Arrêts du Conseil d'État concernant les manufactures. — Arrêts du Conseil d'État du 4 février 1714, défendant de tuer des agneaux dans la ville de Paris et dans toutes les provinces du royaume, jusqu'à la Pentecôte 1715 ; — portant règlement pour la fabrique des toiles et étoffes de fil et de coton ; — ordonnant qu'à commencer de décembre 1734, il sera procédé tous les ans, du 1er au 10 du même mois, à l'élection des nouveaux gardes jurés des marchands dans toutes les villes du royaume où il y a des bureaux de visite et de contrôle ; — prescrivant la saisie des draps et étoffes de laine mêlées de soie qui ne seront pas conformes aux règlements; — portant règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les fabriques et manufactures du royaume ; — exemptant des droits de sortie du royaume les étoffes et tapisseries provenant des manufactures nationales et composées de laine, soie, poil ou coton, employés seuls et sans mélange.

C. 139. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1739-1789. — Arrêt du Conseil d'État, du 27 janvier 1739, portant règlement pour les différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le royaume. — État des moulins à papier établis dans la Généralité de Tours ; noms des fabricants et situation des moulins. — Autre état des moulins à papier établi dans les provinces de Touraine, Maine et Anjou; ombre des cuves et piles et diverses qualités de papiers qu'on y fabrique. — Mémoire sur la papeterie, dans lequel on traite de la nature et des qualités des pâtes hollandaises et françaises, par M. Desmarets. — Correspondance de MM. Orry, Turgot, Necker et de Trudaine, avec MM. de Lesseville, de Magnanville, et Ducluzel, concernant la fabrication des papiers et le commerce des chiffons.

C. 140. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

1733-1783. — Verreries, faïenceries et poteries. — Requêtes, du sieur Legras Du Luart, demandant l'autorisation d'établir une verrerie dans la paroisse de Condresseaux ; — du sieur Bouchet de La Lardière, demandant la permission de rétablir la verrerie des Agréats dans la forêt de Vezins. — Arrêt du Conseil d'État autorisant le sieur Trotouin à établir une verrerie à Saumur. — Transport d'ouvriers des verreries de Saint-Florent et de Saumur dans celle de Saint-Fargeau. — Mémoire concernant deux manufactures de faïence établies à Saint-Christophe. — Fabrique de poterie blanche, façon d'Angleterre, établie à Tours par les frères Epron. — Procès-verbal des épreuves de porcelaine exécutées à Tours par le sieur Sailly, sous les yeux de M. de Vandour, inspecteur des manufactures. — Lettre de Charles de Bourbon à M. de Lucé, relative à une requête présentée par le sieur Gigandelle, demandant à établir une fabrique de poterie à Tours.

C. 141. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

1706-1788. — Cuirs et tanneries. — Déclaration du Roi, du 6 février 1706, contenant règlement et tarif des droits attribués aux offices de contrôleurs vendeurs de cuirs. — Renseignements sur les différentes manières de préparer les cuirs dans la Généralité de Tours. — État des tanneurs, mégissiers et corroyeurs dans les Élections de Château-du-Loir, Chinon, La Flèche et Loches. — État des droits perçus sur les cuirs qui se fabriquent dans l'Élection d'Amboise. — Éclaircissements sur les droits de vente, revente, contrôle que payent les cuirs, peaux et pelleteries dans les Élections de Château-du-Loir, Chinon, etc. — Mémoire des marchands de cuirs de Tours, demandant à n'être point responsables des marques apposées sur les peaux, puisqu'ils ne sont pas fabricants. — État des tanneurs et ouvriers d'Angers.

C. 142. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

1752-1789. — Raffineries et Fours à chaux. — Requête du sieur Lefebvre, demandant l'autorisation de transférer sa raffinerie dans une autre maison ; — opposition des voisins du nouveau local ; — enquête ; — certificats ; — arrêt du Conseil autorisant le sieur Lefebvre. — Requête adressée à M. de Magnanville par les maire et échevins d'Angers, demandant la mise en activité des fours à chaux situés dans les environs. — Mémoire du sieur Clémenceau de La Lande, exposant qu'il a trouvé le secret de faire cuire la chaux avec du charbon de terre. — Demandes d'autorisation pour établir des amidonneries à Chemillé, Sablé, Chinon, Amboise. — État des usines et bouches à feu qui se trouvent dans l'étendue de la Généralité. — Lettre de M. de Tolozan, d'où il résulte qu'il existait dans la Généralité de Tours, en 1788, outre la manufacture d'acier d'Amboise, 1 verrerie, 1 faïencerie, 8 lavanderies, 13 forges, 66 tuileries et poteries et 120 fours à chaux.

C. 143. (Portefeuille.) — 196 pièces, papier.

1767-1789. — Fers et aciers. — Tableau des forges, fourneaux et martinets existant dans la Généralité de Tours, avec les noms des propriétaires et l'estimation du produit de la fabrication en fonte et fer. — Demande par le sieur Legras d'établir près de Sablé une fonderie de fer et acier. — État de situation de la manufacture royale de tréfilerie établie au Ripault dans le duché de Montbazon. — Prix d'émulation accordé aux ouvriers de la manufacture royale d'acier fin et fondu d'Amboise. — Plan pour l'établissement sur la Loire de martinets à l'usage de ladite manufacture. — État de tous les aciers qui ont été fabriqués dans cette usine, de 1785 à 1788. — Projet de règlement pour la manufacture d'Amboise. — Arrêt du Conseil d'État qui accorde pour 15 ans au sieur Sanche le privilége exclusif d'établir dans la ville d'Amboise une manufacture d'aciers fins, limes, ressorts de voitures.

C. 144. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1736-1750. — Mémoire sur le droit dit de subvention que perçoivent les gardes-marchands d'Angers sur les marchandises qui se portent et débitent dans ladite ville. — Ordonnances de M. de Lesseville, intendant de Tours, qui supprime le droit de subvention lors des deux foires franches d'Angers. — État des marchands qui fréquentent les foires d'Angers. — Mémoire historique sur l'établissement de foires franches à Tours. — Lettres de MM. de Machault et de Trudaine à M. de Magnanville, concernant un procès des fripiers d'Angers avec leur communauté. — Arrêts du Conseil d'État : portant homologation des statuts des fripiers d'Angers ; maintenant les épiciers-droguistes d'Angers dans le droit de faire seuls le commerce de l'épicerie.

C. 145. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1652-1751. — Ordonnance du roi Louis XIV, servant de statuts aux marchands merciers, drapiers, grossiers, joailliers, drogueurs et quincailliers de la ville de

Tours. — Plaintes des merciers et quincailliers de Tours contre les drapiers, marchands de soie et épiciers, qui les excluent des honneurs et des droits de leur communauté et ne les appellent pas même aux assemblées générales du corps des marchands. — Deux gardes-marchands de Tours exilés à Poitiers pour malversations; — assignations, arrêts du Conseil et ordonnance du Roi à ce sujet. — Mémoire des sieurs Fromenteau, Gasnier et Boutinot, marchands de toiles et dentelles, accusant de concussion les gardes de leur communauté.

C. 146. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1698-1757. — Arrêt de la Cour de Parlement de Paris faisant défense à toutes personnes autres que les marchands merciers, grossiers et joailliers du Mans de vendre dans ladite ville des objets de mercerie, sous peine de confiscation. — Mémoire concernant l'homologation des nouveaux statuts des marchands drapiers, merciers de Saumur. — Procès-verbaux de saisies, faites par les marchands drapiers, merciers, sur les marchands étrangers. — État des marchandises arrêtées au bureau de contrôle de la draperie du Mans, depuis le 31 décembre 1748 jusqu'au 11 janvier 1749. — Lettre de M. Orry à M. de Lesseville, envoyant la confirmation des nouveaux statuts des droguistes, épiciers, chandeliers de la ville de Saumur.

C. 147. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1750-1776. — Renseignements adressés à M. de Magnanville sur les communautés d'arts et métiers de la Généralité par MM. Tauquerel, subdélégué à Mayenne, Morin, sénéchal de Chollet, Budan, subdélégué à Saumur, Briant de Chantrène, à Loudun, Vérité, à Château-du-Loir, Du Pont, à Laval, de La Rue, à La Flèche. — État des charges annuelles inamortissables et des dettes contractées accidentellement par les communautés d'arts et métiers des Élections de Tours, Saumur, Mayenne, Loudun. — État contenant les éclaircissements sur les communautés d'arts et métiers demandés par M. Necker, dans sa lettre du 24 juin 1776. — Lettres de MM. de Machault et Bertin, adressées à MM. de Magnanville et Lescalopier, concernant les communautés d'arts et métiers.

C. 148. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

1774-1783. — Édit du Roi portant suppression des jurandes et des communautés d'arts et métiers. — Lettre de M. Turgot à M. Ducluzel, annonçant que la suppression sera suspendue jusqu'à ce que le Roi ait une connaissance parfaite de la situation actuelle des communautés, afin de pourvoir au remboursement de leurs dettes. — Correspondance de M. Ducluzel, intendant de Tours, avec ses subdélégués, concernant la mise sous scellés, l'inventaire et la vente des meubles et effets des communautés. — Lettres de MM. Joly de Fleury, ministre, de Villerault, intendant du commerce, de Lessart, intendant de Paris, adressées à M. Ducluzel et relatives à la suppression et au rétablissement des communautés d'arts et métiers.

C. 149. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1777-1780. — Comptes rendus à M. Ducluzel, intendant de Tours, en exécution de l'édit d'avril 1777, par les syndics des communautés dont les noms suivent : merciers, drapiers, tailleurs, fripiers, maréchaux ferrants, serruriers, taillandiers, épiciers et ciriers de Laval; fabricants d'étoffes, charpentiers, bonnetiers, chapeliers, fourreurs, couteliers, armuriers et fourbisseurs d'Angers; orfévres, joailliers, horlogers, cordonniers, boulangers, maçons, couvreurs et plombiers de La Flèche; tapissiers, miroitiers, menuisiers, tourneurs, ébénistes, selliers et charrons du Mans.

C. 150. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1777-1781. — Liquidation des dettes des communautés d'arts et métiers. — Arrêt du Conseil d'État par lequel le Roi établit une commission à Paris pour procéder à la liquidation des dettes des corps et communautés d'arts et métiers supprimés par les édits d'août 1776, janvier et avril 1777; — portant création à Paris d'une caisse où seront versés les deniers destinés au payement des dettes des communautés supprimées. — Mémoires des tailleurs de Baugé et des fripiers de Tours, demandant le maintien de leurs anciens règlements, malgré l'édit de suppression. — Réclamations de veuves de maîtres et de membres de diverses communautés. — Demandes de payement, formées par les créanciers des communautés d'arts et métiers. — Lettres de M. Necker à M. Ducluzel sur tous ces objets.

C. 151. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1765-1778. — Mémoire historique concernant les marchands merciers, drapiers de la ville de Tours. — État des nouvelles communautés d'arts et métiers de la Généralité. Droits anciens et nouveaux. — Extraits des procès-verbaux de scellés apposés, en vertu de l'arrêt du Conseil du 1er septembre 1776, par les subdélégués, sur les meubles et effets appartenant aux communautés en jurande. — Procès-

verbaux de levées de scellés et inventaires des titres, papiers et effets appartenant aux communautés. — État du produit des ventes de biens des communautés, faites dans les villes d'Angers, Chinon, Loudun, Amboise, Tours, Laval, Saumur, Baugé, Château-Gontier, Loches et La Flèche. — Titres de rentes appartenant à la communauté des terrasseurs et carreleurs.

C. 152 (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

1755-1783. — État des artificiers et autres particuliers qui composent et vendent des artifices dans la Généralité. — Liste des débitants de poudre à giboyer, établis dans la ville et dans l'Élection de Chinon. — Différend entre les perruquiers de Mayenne, relatif à la désunion des offices de contrôleur et d'inspecteur; — lettres de M. de Laverdy à M. Ducluzel à ce sujet. — Correspondance de MM. d'Invau, Bertin, d'Ormesson, Necker, Joly de Fleury avec M. Ducluzel, concernant les communautés des vitriers d'Angers et des bouchers de Château-Gontier, Saumur et Angers.

C. 153. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1746-1781. — Mémoire pour les jurés, corps et communautés des marchands bonnetiers de Tours, saisissant, contre Pierre Pasquier et François Person, sergers, saisis, et la communauté des maîtres sergers intervenante. — Mémoire pour les marchands drapiers, contre les chapeliers qui portent atteinte aux statuts et règlements de la mercerie. — Liste des juges consuls en exercice dans la ville du Mans. — Plaintes des couturières du Mans contre les tailleurs de la même ville qui veulent les associer à leur communauté. — Lettres de MM. de Silhouette, de Laverdy, de Cotte, de Trudaine, Amelot et Necker, adressées à MM. Lescalopier et Ducluzel et relatives aux communautés d'arts et métiers. — Perruquiers se plaignant des chirurgiens qui entreprennent sur leur profession.

C. 154. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1744-1789. — Ordonnance du lieutenant général de police de la ville du Mans, faisant défense à toute personne d'exercer l'état de courtier avant d'avoir été admise par les gardes du corps des marchands. — Requête des fabricants de draps du Mans, demandant la vente publique des étoffes comme on la pratique à Tours et la suppression du courtage. — Renseignements sur les courtiers de Tours, Château-Gontier, Mayenne et Le Mans. — Lettres de MM. Orry, de Machault, de Trudaine, de Boullongne, adressées à MM. de Lucé et Lescalopier, intendants de Tours, et relatives au courtage. — Règlement du 2 février 1788, concernant la composition et les fonctions du bureau du commerce.

C. 155 (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

1718-1780. — Arrêt du Conseil d'État, du 13 février 1742, ordonnant que les titulaires des privilèges pour différents établissements de commerce seront tenus d'en faire usage dans le courant de l'année, sous peine de déchéance. — Projet d'édit permettant à tous les nobles par extraction, charge ou autrement, de faire le commerce maritime, sans pour cela être censés déroger; ne défendant le commerce en gros, tant au dedans qu'au dehors du royaume, qu'aux nobles revêtus de charges de magistrature. — Arrêt du Conseil, de décembre 1772, portant suppression de la compagnie des marchands fréquentant les rivières de Loire, Allier et affluentes. — Mémoire dans lequel sont discutés les avantages et les inconvénients de la réglementation et de la liberté en matière de commerce. — Lettres de MM. Amelot, Orry, de Laverdy, d'Invau, Necker et de Trudaine, adressées à MM. Legendre, Lescalopier, Ducluzel, intendants de Tours, et concernant les questions commerciales.

C. 156. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

1751-1788. — Lettre de M. de Machault, envoyant à M. de Magnanville, intendant de Tours, un projet de règlement destiné à mettre les manufactures françaises en état de lutter avec celles de l'étranger. — Projet d'une caisse de commerce. — Arrêt du Conseil d'État, portant établissement d'une bourse à Angers. — Traité de commerce avec l'Angleterre, en 1787. — Arrêt du Conseil désignant les ports de France qui seront ouverts, à partir du 10 mai, aux marchandises anglaises. — Lettres de MM. de Trudaine, de Silhouette, de Boullongne, de Calonne, de Villedeuil, adressées à MM. de Magnanville, Lescalopier, Ducluzel, Daine, intendants de Tours, et concernant le commerce.

C. 157. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1753-1779. — Extraits des états du Roi pour les réparations faites et à faire aux ponts, chemins et chaussées de la Généralité de Tours. — Devis des travaux qu'il est nécessaire de faire pour lever les cartes des grandes routes et chemins de communication d'une ville à l'autre dans l'étendue de la Généralité. — État des ouvrages à continuer suivant les adjudications faites sur les fonds des ponts et

chaussées pour les années 1754 et suivantes. — Continuation des travaux du pont de Tours. — Réparations de plusieurs arches et ponts emportés ou endommagés par la crue du 26 au 27 novembre 1770. — Lettres de MM. de Trudaine et de Cotte à MM. de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel.

C. 158. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1761-1772. — Situation des travaux ordonnés sur les ponts et chaussées de la Généralité, pendant les exercices 1761 à 1767. — État des payements faits aux sous-ingénieurs, élèves dessinateurs et géographes, pour leurs appointements pendant l'année 1762. — Extrait de l'état du Roi de l'exercice 1768, pour indiquer les ouvrages dont les adjudications n'étaient pas soldées au 31 décembre 1769 et faire connaître leur situation au 31 décembre 1770. — Observations de M. de Trudaine à M. de Limay, ingénieur, sur les états de situation des ouvrages faits tant à prix d'argent que par corvée dans la Généralité.

C. 159. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1772-1777. — Situation des ouvrages ordonnés par l'état du Roi pour l'exercice 1771. — État des gratifications accordées aux ingénieurs en chef, sous-ingénieurs, élèves, dessinateurs et géographes. — Ouvrages à achever ou à continuer, suivant les adjudications faites sur les fonds des ponts et chaussées. — État de la dépense pour salaires de conducteurs, piqueurs et autres employés à la journée, achat et entretien d'outils, levées de plans, nivellements, sondes, recherches de matériaux et autres frais pendant l'année 1772. — Situation des travaux au 31 décembre 1773. — Approbation par M. de Cotte du projet d'état du Roi pour 1777, préparé par M. de Limay, ingénieur.

C. 160. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier; 15 plans.

1773-1784. — Procès-verbaux de visite des routes de la Généralité de Tours : — de Paris en Espagne ; — de Tours à Rennes; — de Tours à La Châtre; — d'Amboise à Châteaurenault; — de Tours en Normandie; — de Tours à Chinon ; — de Tours en Berry par Loches ; — de Tours à Bourges par Veretz, Bléré et Montrichard ; — de Sainte-Maure à Chinon ; — de Châtellerault à Preuilly ; — de Loches à Preuilly. — Plans itinéraires de plusieurs des routes indiquées ci-dessus.

C. 161. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1739-1754. — État des ouvrages faits sur la route d'Amboise à Tours et d'Amboise à Veretz, depuis le 9 mai jusqu'au 4 juillet 1739. — Règlement de la Chambre des Comptes de Paris sur la comptabilité en matière d'ouvrages de ponts et chaussées. — Mémoire concernant la route de Paris en Espagne par Saint-Dié, Les Montils, Montrichard et Le Liége. — État des laboureurs, fermiers, métayers, artisans et autres taillables des paroisses de Vernou, Noizay, L'Ile-Bouchard, Nueil, Pauzoult, Crouzille, Crissay, Mougon, de leurs enfants et domestiques, de leurs voitures, bœufs et chevaux. — Ordonnance de M. de Magnanville, intendant de Tours, prescrivant la plantation d'arbres sur les routes. — Tableau des paroisses qui doivent être commandées pour la route de Chinon à Richelieu.

C. 162. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier; 1 plan.

1754-1779. — Mémoire concernant la construction de la nouvelle route du Mans à Vendôme par Lucé et Bessé; — oppositions des habitants de Vendôme, Saint-Calais et Savigny à cette direction. — Devis estimatif des ouvrages de maçonnerie à faire sur la route de Tours en Berry ; — profil de ladite route. — État des ouvrages à faire sur la route de Tours au Mans pour l'amener à son entière perfection. — Lettres de M. de Trudaine à M. Lescalopier, concernant la nomination de M. Perronnet comme inspecteur général des ponts et chaussées et l'attribution aux trésoriers de France des alignements dans les villes et en pleine campagne. — Réclamations de propriétaires sur les terres desquels on a fait passer des routes. — Indemnités.

C. 163. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

1781-1789. — État de situation des travaux des routes de la Généralité de Tours au 31 décembre 1789. — État des ouvrages faits par adjudication au moyen de la prestation pécuniaire des paroisses, avec tableau de la situation de toutes les routes ouvertes et à ouvrir. — Contributions des seize Élections de la Généralité pour les travaux des routes. — État de distribution par départements d'ingénieurs de la contribution que les communautés de la Généralité doivent fournir pour l'entretien et la confection des routes. — Devis des ouvrages de maçonnerie et charpente à faire en constructions ou réparations de ponts sur différentes routes pendant l'année 1789.

C. 164. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

1784-1786. — Demandes d'exemptions de corvées.

— Correspondance de M. Daine, intendant de Tours, avec ses subdélégués, concernant les réclamations des corvéables. — Mémoire pour les habitants des paroisses composant la terre de Durtal, lesquels ont vu périr ou ont dû vendre, faute de fourrages, la plus grande partie de leur bétail et cependant sont assujettis à la corvée. — État des bestiaux morts ou vendus à vil prix dans les paroisses de Durtal : 1701 têtes. — Réclamation des habitants de Saint-Martin-le-Beau, qui sont obligés de faire sept lieues pour se rendre à leur corvée sur la route de Paris en Espagne. — Liste des corvéables chez lesquels il a été établi garnison pendant les années 1784 et 1785. — État et appréciation des ouvrages faits par corvée dans la Généralité.

C. 165. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

1785-1786. — Lettre de l'évêque d'Angers à M. Daine, intendant de Tours, en faveur des corvéables dont les bestiaux périssent partout, faute d'eau ; depuis cent ans on n'a vu une année aussi malheureuse ; la semence même manque (mars 1786) ; — lettre de M. de Vergennes à ce sujet. — Requête de la Société d'agriculture d'Angers, demandant la suspension de la corvée pour l'année 1786. — Réclamations de corvéables. — Certificats d'exemptions, délivrés par M. de Montrocher, ingénieur en chef. — État des envois faits aux subdélégués des mandements de corvées, pour l'année 1786.

C. 166. Portefeuille. — 138 pièces, papier.

1747-1776. — Ordonnances de MM. de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel sur les corvées. — Instructions pour le sous-inspecteur chargé de la conduite d'une route par corvée. — Demandes de modérations ou d'exemptions de corvées, adressées à l'intendant : par les habitants de Bournan, qu'on force à travailler à une levée voisine de Chinon et distante de chez eux de plus de quatre lieues; — par ceux des paroisses d'Avrillé, Montreuil, Le Plessis-Macé, La Membrolle et autres circonvoisines, qui n'ont encore pu battre leurs grains exposés à la pluie qui n'a pas cessé depuis 3 mois; — par les gens de Champigny-le-Sec qui, depuis plusieurs années, n'ont récolté ni vin ni blé et sont dans la dernière misère. — Instructions, observations et ordonnances de M. Ducluzel concernant les exemptions de corvées.

C. 167. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1775-1783. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne une imposition de 230,341 livres sur les diverses Élections de la Généralité de Tours, pour tenir lieu des ouvrages qui auraient dû être faits par corvées pour l'entretien et la confection des routes. — Édit du Roi portant suppression de la corvée et confection des grandes routes à prix d'argent. — Déclaration du Roi qui rétablit provisoirement l'ancien usage de réparer les routes par corvées. — Questions sur la réparation des routes à prix d'argent et par corvées, adressées par Necker à M. Ducluzel, avec les réponses de ce dernier. — Extrait chronologique des arrêts, édits, déclarations et décisions des ministres sur les variations arrivées dans la manière de pourvoir à la confection et réparation des routes.

C. 168. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1743-1789. — Devis dressé par M. de Bayeux, ingénieur, des ouvrages de terrassement, charpente, maçonnerie, pavage et perrés à faire pour l'exécution du projet, approuvé, de la levée entre le mail de Tours et le haut de la montagne de Grammont. — Mémoire du duc d'Aiguillon, concernant la route de Tours à Bourges par Saint-Avertin, Larçay, Veretz, Azay-sur-Cher, décidée par le Conseil depuis plus de 30 ans. — État des ouvrages à achever ou continuer, suivant les adjudications ci-devant faites sur les fonds des ponts et chaussées. — État général des routes faites et à l'entretien parfait; de celles à réparer pour être mises à l'entretien; de celles à achever et enfin de celles qui ne sont que projetées. — Instruction en forme de règlement sur les obligations générales des entrepreneurs de travaux de routes.

C. 169. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

1777-1783. — Correspondance de M. de Cotte, intendant de Paris, avec M. Ducluzel, intendant de Tours, concernant : — la nomination de M. de Limay comme inspecteur général des ponts et chaussées dans la Généralité; — la réparation d'une pile du pont de Tours; — le remplacement de M. de Limay par M. de Montrocher; — une requête des habitants de Bléré et paroisses voisines qui demandent à être employés à la réparation des abords de Bléré. — Lettres de MM. de La Millière et Joly de Fleury à M. Ducluzel, relatives : à la route de Mayenne à Ambrières; — au chemin de Craon à Château-Gontier; — à des demandes d'indemnités.

C. 170. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1768-1783. — Devis des ouvrages à faire sur le chemin d'Ussé à la Loire. — Requêtes des curés, syndics

et habitants des paroisses voisines, au sujet de ces travaux. — Lettres de MM. de Cotte, de Limay, de Fourqueux, de Trudaine, Necker, de Montrocher, Joly de Fleury, de La Millière, adressées à M. Ducluzel, concernant : — la requête des habitants de Champagné qui demandent la réparation de deux ponts sur la rivière d'Huismes; — une autre requête du comte de Bourmont, réclamant l'ouverture d'une voie de communication entre Saint-Denis de Candé et Ingrandes; — une délibération des habitants de la paroisse de Saint-Étienne-des-Guérets, signalant l'état déplorable des chemins qui aboutissent à leur paroisse.

C. 171. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

1766-1786. — Lettres de M. de Trudaine à MM. de Magnanville et Ducluzel, concernant : — les devis dressés par M. de Bayeux des ouvrages à faire pour faciliter la communication de la paroisse de Villeperdue et autres circonvoisines avec la grande route de Paris en Espagne; — les directions à donner à la nouvelle route de Laval à Nantes; — au chemin de Chollet à Nantes; — à la grande route de Blois au Blanc, par Saint-Aignan — à celle de Tours à Rouen. — Requêtes des habitants de Ballan et d'Artannes, s'opposant à la nouvelle direction de la route de l'Ile-Bouchard à Tours. — Rapport de M. de Montrocher, ingénieur en chef, sur lesdites requêtes. — Mémoire sur la nécessité de faire une grande route de Saumur à Chinon.

C. 172. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier; 1 pièce parchemin; 1 plan.

1755-1777. — Lettres : de M. d'Argenson à M. de Magnanville, relative au mauvais état des chemins, à la sortie du Lude; — de M. de Trudaine à M. Ducluzel, concernant la construction et la direction des routes du Mans à Laval, de Château-Gontier à Sablé, d'Angers à Château-Gontier, d'Angers à Laval, du Mans à Paris, du Mans à Vendôme, d'Alençon à Sablé, du Mans à Lucé, de Mamers à Alençon. — Plaintes et réclamations de particuliers et de diverses communautés d'habitants. — Le Bureau des finances de Tours est blâmé d'avoir laissé durer 15 ans un procès entre le marquis Des Hayes et les habitants de Ballée au sujet des réparations d'un chemin.

C. 173. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1740-1748. — État des ouvrages faits sur la route d'Espagne, depuis Sorigny jusqu'à Sainte-Catherine. — Mémoire, comptes, décomptes et quittances, concernant les travaux de la ravine de Montbazon, adjugés, ainsi que d'autres ouvrages sur la route d'Espagne, au sieur Ratier-Cléret; — faillite et arrestation dudit Ratier-Cléret, adjudicataire du pont du Cher et autres travaux sur la levée de Grammont. — Inventaire des meubles, effets et papiers du sieur Cléret. — État de situation du pont du Cher, dressé par M. de Bayeux. — Défense faite à M. de Bayeux par Cléret, détenu aux prisons de Tours, de continuer de faire travailler à la levée de Grammont et de se servir de ses équipages, jusqu'à ce que ses affaires soient éclaircies.

C. 174. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

1748-1754. — Requêtes adressées à M. de Magnanville par divers créanciers du sieur Ratier-Cléret et mémoires à l'appui. — Procès-verbaux de ventes des effets de Cléret. — États des créanciers hypothécaires, des créanciers privilégiés et des créanciers chirographaires. — État des frais faits dans l'affaire Cléret. — Distribution des deniers de Cléret au profit de la caisse des ponts et chaussées. — Comptes de la vente du sieur Cléret, rendu par le sieur Luce, greffier de la subdélégation de Tours. — Certificat de M. de Bayeux, inspecteur général des ponts et chaussées, portant que René Portier, subrogé à Étienne Cléret, comme adjudicataire des travaux du pont du Cher, a exactement rempli les clauses et conditions contenues au cahier des charges.

C. 175. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier; 3 plans.

1746-1768. — Mémoire pour prouver qu'il est de l'avantage du Roi et du public de faire passer la route du Mans à Alençon par la ville de Ballon, préférablement à Beaumont-le-Vicomte et autres endroits. — État des carrières de pierres existant sur la route du Mans à Alençon par Ballon. — Lettre de M. de Tessé, demandant la route par Beaumont dans l'intérêt de ses enfants. — Lettres : du comte de Maridort et de la duchesse de Luynes en faveur de Ballon; — de M. de Machault à M. de Magnanville, décidant que la route projetée passera par Beaumont; — de M. de Voglie, ingénieur en chef, à M. de Magnanville, lui adressant le plan de la route du Mans à Alençon et l'état des habitants susceptibles d'y travailler. — Description sommaire de la route de Saint-Marceau à Alençon par Beaumont.

C. 176. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier; 2 plans.

1746-1767. — Correspondance de M. de Magnanville, intendant de Tours, avec M. Gourdin, inspecteur des

ponts et chaussées, concernant les travaux à faire par corvées sur la route de Laval à Craon. — Requête des syndics de Craon à M. de Magnanville, le priant de prendre en commisération les habitants de leur ville et de ne pas les comprendre au nombre de ceux qui doivent travailler au rétablissement des chemins. — Mémoire anonyme adressé à M. de Magnanville, contre le tracé de la route de Laval à Craon. — Liste des paroisses qui sont le plus à portée de travailler sur la route de Laval à Craon. — État des garnisons et emprisonnements faits par la brigade de Craon dans les paroisses chargées d'extraire et de conduire la pierre sur le chemin de Laval à Craon. — Plans du chemin à l'entrée de la ville de Craon.

C. 177. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1746-1768. — Ordonnance de M. de Magnanville, intendant de Tours, portant commandement aux paroisses chargées de l'entretien par corvées de la route de Paris à Rennes; — état du travail fait par lesdites paroisses. — Correspondance entre M. de Magnanville et M. Gourdin, inspecteur des ponts et chaussées, chargé de la construction de cette route. — Tableau faisant connaître que ce qui, en 1749, a coûté 17,500 livres de journées de corvées, ne serait revenu à l'adjudication qu'à 6,700 livres. — Relevé du registre tenu au greffe de la subdélégation de Laval, pour les corvées des chemins royaux, contenant le nombre des délinquants, les emprisonnements et les amendes. — Mémoire concernant les exactions de la brigade de maréchaussée de Pré-en-Pail.

C. 178. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier; 1 plan.

1788-1789. — Correspondance entre MM. Daine et La Millière, relative à un mémoire des habitants de Châteaurenault et du comte d'Estaing, seigneur dudit lieu, demandant qu'on active les travaux de la route de Tours à Vendôme par Châteaurenault. — Rapport de M. de Montrocher, ingénieur en chef, sur le précédent mémoire. — Procès-verbal de réception de travaux sur la route de Tours en Normandie. — État des cantonniers employés sur la route de Tours à Saumur. — Devis estimatif des ouvrages à faire pour perfectionner la rampe de Veretz. — Requête des syndics et habitants des paroisses situées sur la route de Tours à l'Ile-Bouchard par Pont-de-Ruan, pour demander l'achèvement de ce chemin. — Rapport de M. Denis, ingénieur, sur la situation des routes de Tours à Saumur par Chinon et de Chinon à Châtellerault par Richelieu. — Plaintes de diverses paroisses sur la manière dont se font les adjudications et sur les abus qui en résultent.

C. 179. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier, 3 plans.

1781-1789. — Devis des ouvrages de maçonnerie et charpente pour la construction d'un pont en pierre et de deux ponts provisoires en bois sur le ravin de la Grande-Vallée, route de Tours à Paris par Vendôme. — Détail estimatif du pont de Monnaie. — Projet d'une partie de route à construire à l'extérieur de la ville de Châteaurenault. — Devis des ouvrages à exécuter sur les routes suivantes : Paris en Espagne, — Tours en Berri par Loches, — Blois au Blanc, — Tours à Saumur par Azay-le-Rideau. — Châtellerault à Preuilly, — Chinon à Châtellerault par Richelieu, — Loches à Preuilly, — Amboise aux Montils, — Tours à Rouen, — Tours à Saumur par la Loire.

C. 180. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

1780-1789. — État et estimations des terrains et maisons que traversent les routes : de Paris à Nantes, ouverte avant 1752; — de Tours à Rennes, en 1759; — de Tours en Normandie; avant 1752; — de Tours en Espagne, avant 1752; — de Sainte-Maure à Chinon, en 1754; — du Mans à Mayenne, en 1774; — de Tours à Bourges par Saint-Avertin et Veretz; — de Tours à Saumur par Azay-le-Rideau et Chinon; — de Loches à Preuilly; — de Tours à Rouen par Beaumont-la-Ronce. — État sommaire des indemnités restant à payer au 1er janvier 1787 pour les terrains employés à l'ouverture des routes.

C. 181. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier; 5 plans.

1772-1786. — Lettres de MM. de Trudaine et Necker, adressées à M. Ducluzel, intendant de Tours, et relatives à des demandes d'indemnités de terrains employés à la construction des routes de Saumur à Montreuil, de Richelieu à Châtellerault, de Langennerie à La Châtre, de Richelieu à Chinon, de Tours à La Flèche, de Tours à Rennes, de Tours à Chinon, de Paris à Nantes, de Tours à Châteaurenault, de Laval au Mans. — Tranchée dans le coteau des Capucins, en face le pont de Tours. — Devis des ouvrages à faire pour l'entretien des banlieues de la ville de Tours. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne, sur toutes les paroisses de la Généralité, une imposition de 410,000 livres pour payer les indemnités dues aux propriétaires de terrains et de bâtiments pris pour l'alignement des routes.

C. 182. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1781-1786. — États et estimations des terrains et

maisons que traversent les routes ci-après désignées : Tours à Rennes; — Saumur aux Sables d'Olonne; — Château-du-Loir à La Châtre; — Amboise à Châteaurenault; — Saint-Patrice à Bourgueil; — Chinon à Châtelleranlt; Le Mans à Laval; — Saumur à La Flèche; — Tours à Chinon; — Château-la-Vallière à la Loire par Cleré et Cinq-Mars; — Tours à Bourges par Veretz; — Paris en Espagne par Amboise et Les Montils; — Paris à Nantes par La Ferté-Bernard; — Tours à Paris par Monnaie, Châteaurenault et Vendôme; — Tours à Angers; — Angers à Laval. — Correspondance de M. Ducluzel, intendant de Tours, avec MM. de Limay et de Montrocher, ingénieurs des ponts et chaussées, concernant des indemnités de terrains.

C. 183. (Plans.) — 8 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route de Paris en Espagne, depuis Tours jusqu'à Port-de-Piles, passant par Monbazon, Sorigny et Sainte-Maure. — Dessin de la banlieue de Tours et Montbazon. — Profils de l'avenue de Grammont. — Coupe et élévation du pont projeté à Port-de-Piles sur la Creuse. Quelques-uns de ces plans sont très-détaillés et fort curieux.

C. 184. (Plan.) — 5 pièces, papier.

1743. — Plans d'un pont de sept arches à construire sur le Cher, entre le mail de Tours et le coteau de Grammont, route de Paris en Espagne, et d'une arche sur le ruisseau de l'Archevêque, même route.

C. 185. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan, coupe et élévation du pont de Montbazon, route de Paris en Espagne.

C. 186. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan détaillé de l'ancienne route de Paris en Espagne par Blois, Montrichard, Le Liége et Saint-Quentin, contenant le dessin de la ville de Montrichard et des bourgs de Faverolles et Saint-Quentin, avec leurs banlieues.

C. 187. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans très-détaillés de l'ancienne route de Paris en Espagne par Amboise, Loches et La Haie, contenant toutes les paroisses qui doivent travailler par corvées à l'entretien de ladite route.

C. 188. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan très-détaillé de la route de Tours en Berry par Saint-Avertin, Cormery, Le-Fau, Azay-le-Brûlé, Chambourg, Loches, Perrusson, contenant le dessin très-exact de chaque ville et bourg traversés par ladite route.

C. 189. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route de Tours en Poitou par Azay-le-Rideau, Chinon et Loudun, contenant toute la banlieue entre Tours et Chinon.

C. 190. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des routes de Chinon à Richelieu et de Chinon à l'Ile-Bouchard, comprenant toute la banlieue entre ces différentes villes.

C. 191. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1766. — Plan par terre, coupe et élévation du pont de Chinon, route de Chinon à Richelieu.

C. 192. (Plans.) — 7 pièces, papier.

1768. — Plans par terre, coupes et élévations des arches, arceaux et aqueducs à construire sur la route de Chinon à Châtelleranlt.

C. 193. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1786. — Plans d'un pont à construire sur la rivière de Veude, à l'embranchement des routes de Richelieu, l'Ile-Bouchard et Chinon.

C. 194. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans très-détaillés de la route de Sainte-Maure à La Haie, contenant la banlieue de Sainte-Maure jusqu'à La Haie par Marçay et Balesme.

C. 195. (Plans.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de la route de Sainte-Maure

à l'Ile-Bouchard, contenant l'entrée de la ville de l'Ile-Bouchard du côté de Sainte-Maure.

C. 196. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1780-1789. — Plan d'une partie de la ville et des abords de Preuilly du côté du couchant, avec tracé de la route de Loches à Châtellerault par Preuilly. — Entrée de la ville de Preuilly par la porte de La Bruère. — Traverse de la ville de La Guerche.

C. 197. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1751. — Plans, coupes et élévations de quatre aqueducs à construire sur la route de Tours en Berry, par Loches.

C. 198. (Plans.) — 1 pièce, papier.

1786. — Plan du chemin de Chinon à Saumur, partie comprise entre Dampierre et le faubourg de Fenest, levé par le sieur Migault.

C. 199. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan très-détaillé des diverses routes existantes entre Blois et Port-de-Piles : 1° par Les Montils, Montrichard, Saint-Quentin, Loches, Ligueil, La Haie ; 2° par Écures Veuves, Amboise, Bléré, Sublaines ; 3° par Bléré, Le Fau et Manthelan ; 4° par Amboise, Montlouis, Tours, Montbazon, Sainte-Maure.

C. 200. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la tranchée faite dans le coteau des Capucins, à l'extrémité septentrionale du nouveau pont de Tours, avec le tracé des routes projetées de Tours au Mans et de Tours à Vendôme.

C. 201. (Plans.) — 10 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de la route de Tours en Normandie par La Membrolle, Neuillé-Pont-Pierre, Château-du-Loir et Le Mans, contenant toute la banlieue comprise entre Tours et Château-du-Loir. La plupart de ces plans sont curieux et très-détaillés.

C. 202. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1746. — Plan d'une arche à construire à la sortie de La Membrolle et profil des abords de La Membrolle, côté de Tours.

C. 203. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de la route de Tours à Rouen, par Langennerie, Beaumont-la-Ronce, Bessé, etc. avec détail des lieux avoisinants, villages, châteaux.

C. 204. (Plans.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route de Tours à Angers par Château-la-Vallière, contenant les villes de Château-la-Vallière et de Baugé, avec toute leur banlieue.

C. 205. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans très-détaillés de toute la partie de la Généralité de Tours entre Mayenne et Laval, pour parvenir à la répartition des travaux à faire par les communautés, à la tâche ou par corvées, sur la route de Paris à Rennes, avec tracé de ladite route.

C. 206. (Plans.) — 13 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de la route de Tours à Paris par Châteaurenault et Vendôme, contenant un dessin très-détaillé de Tours, à partir de la place Saint-Louis, et les plans du ravin des Houx et de la Grande Vallée, situés entre Monnaie et Châteaurenault.

C. 207. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route d'Amboise à Châteaurenault, comprenant la banlieue entre ces deux villes, et plan du chemin de Monteaux à Veuves.

C. 208. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des routes de Château-la-Vallière à Cinq-Mars, par Le Vivier des Landes, Champchevrier, Cléré et Mazières, et de Château-la-Vallière à Langeais, par Courcelles, Savigny et Saint-Symphorien, comprenant la banlieue de ces villes et bourgs.

C. 209. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des routes de Tours à Saumur, à Orléans, à Châteauroux, à Poitiers ; — de Blois au Blanc ; — d'Orléans à Bourges ; — de Bourges à Argenton ;

— de Sainte-Maure à Saumur, et embranchements; dressé par Clermont.

C. 210. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route d'Orléans à Laval et embranchement de Saint-Calais à Tours par La Chartre, avec tracé de la route à faire entre ces villes.

C. 211. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1771. — Plans d'un des abords de la ville de Château-du-Loir et d'une partie de la traverse de la même ville, route de Tours au Mans.

C. 212. (Plan.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — lans, élévations, coupes et profils d'un arceau à construire à Bourgueil à la place de celui appelé la Grande-Arche, sur l'Authion, route de Tours à Bourgueil.

C. 213. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan et élévation de la bonde projetée pour la nouvelle route à faire de Langeais à Planchoury.

C. 214. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan géométrique du vieux chemin allant du village de Forcé au bourg de Bazouges.

C. 215. (Liasse.) — 29 plans, papier.

1780-1789. — Plans d'une partie de la ville et des abords de Preuilly; — de la route de Preuilly à La Guerche par Vertenay, Chambon et Barrou. — Tracé du chemin d'Yzeures à la route de Châtellerault à Preuilly. — Traverse et nivellement de Preuilly. — Entrée de la ville de Preuilly par la porte de La Bruère. — Plans de la route de Preuilly à Châtellerault par La Guerche. — Plan de partie de la ville, du château et des abords de Champigny, avec deux projets de chemins dudit lieu à Chinon.

C. 216. (Plan) — 2 pièces, papier.

1785. — Plans, élévations et coupes du pont de Saulay, à construire près de Saint-Antoine-du-Rocher, sur l'embranchement de cette paroisse à la grande route de Tours en Normandie.

C. 217. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1762. — Plan du bourg de Saint-Georges-sur-Cher et de ses environs, avec tracé des chemins dudit Saint-Georges à Montrichard, par le gué de Lessard; à Aigues-Vives, par le Porteau; à Francueil, par Chezelles; à Bléré, par la seigneurie des Roches; à Loches, par Saint-Quentin.

C. 218. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1788. — Plans des terrains entre La Châtre et la grande route de Tours à Vendôme, afin de déterminer l'alignement d'une route projetée entre Vendôme et Château-du-Loir, par La Couture et Trehet.

C. 219. (Plans.) — 7 pièces, papier.

1775. — Plans concernant le chemin de communication à ouvrir de La Ferrière à Tours.

C. 220. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan et profil du chemin du port de la Varenne sur la Vienne à Beauvais; levé par Fayot.

C. 221. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — P an des sept départements d'ingénieurs et des Élections de la Généralité.

C. 222. (Liasse.) — 120 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1765-1778. — Lettres de MM. le duc de Choiseul, de Laverdy, de Trudaine, adressées à MM. Lescalopier et Ducluzel, relatives au projet de création de la rue Royale par le redressement et l'élargissement de la rue Traversaine à Tours. — Arrêts du Conseil d'État, fixant à 42 pieds 6 pouces la largeur de la rue Traversaine, depuis la sortie du nouveau pont jusqu'au Mail de la ville; — portant que tous propriétaires des maisons de la rue Traversaine et tous porteurs de créances hypothécaires sur lesdites maisons seront tenus de produire, avant trois mois, leurs titres pour être procédé à l'estimation de ces maisons et des emplacements et terrains en dépendant. — État de toutes les maisons de la rue Traversaine qui se trouvent dans l'alignement du pont de Tours et doivent être démolies. — Procès-verbal de remise des titres de propriété des maisons de la rue Traversaine. — Arrêt du Conseil d'État, qui commet l'intendant pour donner les

permissions d'élever des bâtiments dans la rue Traversaine à la place de ceux qui ont été démolis.

C. 223. (Liasse.) — 124 pièces, papier ; 4 plans.

1773-1789. — Procès-verbaux de visite et estimation des matériaux des bâtiments de la rue Traversaine. — État des soumissions faites pour des terrains et façades dans cette rue. — Adjudication des matériaux de démolition du portail neuf et de diverses maisons au sieur Derouet. — État des ouvrages faits dans la rue Traversaine (fondations et façades) entre la rue de la Sellerie et la grande rue du côté du couchant. — Procès-verbaux de visite et réception par M. de Limay, ingénieur en chef, de plusieurs maisons reconstruites dans la rue Traversaine. — État des constructions faites dans ladite rue, en 1786, par différents particuliers. — Devis estimatif des ouvrages restant à faire en 1789 pour achever la rue Traversaine et ses accessoires.

C. 224. (Liasse.) — 140 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin ; 1 plan.

1720-1773. — Procès-verbal de remise des titres des maisons de la rue Traversaine, ouvert le 1er novembre 1772 et clos le 22 décembre 1773. — Contrats d'acquisitions de plusieurs maisons de la rue Traversaine ; — mémoires des réparations faites à quelques-unes desdites maisons. — Acte d'acquisition, par le chapitre de Saint-Martin, d'un terrain situé en face la manufacture royale de soieries. — Constitutions de rentes, déclarations, baux à ferme.

C. 225. (Liasse.) — 146 pièces, papier ; 20 pièces, parchemin.

1624-1772. — Bail emphytéotique par les vicaires de Saint-Martin d'une maison sise rue Traversaine. — Actes d'acquisition, baux à ferme et à rente, déclarations au fief de Saint-Julien ; — devis de réparations, mémoires d'ouvrages de maçonnerie, charpente, peinture etc., concernant diverses maisons situées dans la rue Traversaine et acquises par le Roi pour l'élargissement de ladite rue. — Contrats d'acquisition de maisons placées dans l'alignement de la rue qui conduit de Saint-Éloi à la Loire.

C. 226. (Liasse.) — 151 pièces, papier ; 4 plans.

1776-1787. — Requêtes et placets de particuliers demandant à acquérir des terrains sur la rue Neuve. — Plans des maisons dépendantes du collége qui donnent sur la rue Traversaine. — Mémoire des censifs, droits et devoirs féodaux dus au fief de l'abbaye de Saint-Julien, rue du Portail-Neuf et rue Traversaine. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Tours, portant que la place située à l'entrée du nouveau pont sera appelée Place-Royale et que la nouvelle rue sera divisée en trois parties qui recevront les noms de rue de Choiseul, rue Banchereau et de rue Ducluzel ; — lettres de MM. Banchereau et Ducluzel à ce sujet. — État sommaire des ouvrages faits au Palais de Justice et à l'Hôtel-de-Ville, dressé par M. de Montrocher, ingénieur en chef.

C. 227. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1773-1789. — État des intérêts dus, au 1er janvier 1774, à chacun des propriétaires de la rue Traversaine dont les maisons ont été évacuées, conformément à l'arrêt du 12 avril 1773. — Mémoire exposant à M. Ducluzel les dépenses relatives à la construction de la rue Neuve, les moyens qu'on a employés pour le payement de ces dépenses et les ressources qu'on peut espérer pour porter à la perfection cet important ouvrage. — État de situation des fonds affectés à la construction de la rue Traversaine pendant les années 1773 à 1779. — État des propriétaires de maisons situées rue Traversaine et des sommes auxquelles ont été estimées lesdites maisons.

C. 228. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1773-1774. — État des sommes à recevoir par le sieur Lemoine, pour le prix des matériaux de démolition des maisons situées dans l'alignement de la rue Traversaine. — Autre état des maisons situées rue du Portail-Neuf, rue Traversaine et rue Saint-Louis qui ont été adjugées. — Ordonnance de M. Ducluzel pour le payement des maisons acquises ; — certificats délivrés par MM. de Limay, ingénieur, et Restru, subdélégué. — Comptes rendus à M. Ducluzel par René Lemoine, commis à la recette générale des finances de la Généralité, de la recette et dépense par lui faite des fonds destinés à la construction de la nouvelle rue Traversaine.

C. 229. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1774-1776. — Ordonnances de M. Ducluzel, intendant de Tours, pour le payement des intérêts des capitaux dus aux propriétaires des maisons acquises pour la construction de la rue Traversaine et dont les noms suivent : Chaumureau, Fouqueteau, Gilbert, Bedouet, Lehoux, Megessier, Taschereau, Delaveau, Desmazeries, Bobière, Cartier, veuve Piou, veuve Boutard, demoiselle Foucher d'Aubigny, demoiselle Ridet, Cabarat, Sorbière, Delopiteau

Souart de Noyant, Thenon, de La Tour, Dupichard, Archambaud de Beaune, de Montbrard, de La Jousselière, etc.

C. 230. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1775-1776. — Ordonnances de M. Ducluzel portant commandement au sieur Lemoine, caissier des fonds destinés aux dépenses de la rue Traversaine, de payer divers à-comptes aux propriétaires de maisons acquises pour l'élargissement de ladite rue. — Certificats délivrés par M. de Limay, ingénieur. — Comptes rendus à M. Ducluzel par le sieur Lemoine.

C. 231. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1777. — Ordonnances de M. Ducluzel portant commandement au sieur René Lemoine, caissier des fonds de la rue Traversaine, de payer diverses indemnités à des propriétaires de maisons acquises pour l'élargissement de ladite rue; — pour le payement des intérêts des sommes restées dues. — Compte rendu à M. Ducluzel, par René Lemoine, de la recette et dépense par lui faites des fonds destinés à la construction de la rue Traversaine.

C. 232. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1778-1779. — Certificats délivrés aux sieurs Renard, Luce et Jallier, entrepreneurs des travaux de la rue Traversaine. — Ordonnance de M. Ducluzel pour le payement de sommes dues à des propriétaires de maisons de ladite rue. — Compte rendu à M. Ducluzel par René Lemoine.

C. 233. (Liasse.) — 149 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1780-1789. — Comptes rendus à M. Ducluzel par René Lemoine, caissier des fonds de la rue Traversaine, pour les années 1780 à 1783. — Autres comptes rendus à MM. Ducluzel et Daine par le sieur Prudent Luce, successeur de Lemoine. — Mémoire concernant la construction de la nouvelle rue Traversaine, par lequel on voit qu'en 1783 cette rue coûtait déjà au Roi 2,914,292 livres 10 sols 9 deniers. — Livre des ordonnances expédiées sur le sieur Lemoine de 1773 à 1784. — Ordonnances de payement délivrées par M. Ducluzel.

C. 234. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan par terre des maisons et terrains adjacents à la rue Traversaine de Tours, avec tracé de la nouvelle rue.

C. 235. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan par terre des maisons à construire sur la nouvelle rue Traversaine.

C. 236. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Projets de façades pour la rue Traversaine.

C. 237. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan par terre de la rue Neuve, indiquant par des teintes différentes les maisons construites, les façades élevées dans toute leur hauteur, celles élevées jusqu'au premier étage seulement et les façades à construire.

C. 238. (Liasse.) — 75 pièces, papier; 1 plan.

1679-1788. — Lettres patentes de Louis XIV, du 29 mai 1679, maintenant Monsieur, frère du Roi, dans la propriété et jouissance de la voirie ordinaire de son apanage. — Mémoire sur le mauvais état du pavage du pont et des avenues de la ville de Tours, qui sont au nombre de huit. — Lettres de MM. d'Invau, de Trudaine, Langlois, Terray, adressées à M. Ducluzel et relatives au pavage des villes de Tours, Loudun, Le Mans, Château-du-Loir; — devis, mémoires, réclamations des corps de ville, concernant ces travaux. — Procès-verbal dressé par le sieur Poitevin, architecte, de la pente des eaux à établir et des alignements à suivre aux environs de la place Saint-Étienne de Tours.

C. 239. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1755-1778. — Détail estimatif des ouvrages provisoires à faire pour la réparation de deux arches de l'ancien pont de Tours, emportées par la crue du 4 septembre 1755; — adjudication desdits ouvrages. — Lettre de M. de Trudaine à M. Lescalopier, annonçant que le sieur Lamandé, sous-ingénieur, est chargé de suivre sous les ordres de M. de Bayeux les travaux du nouveau pont de Tours. — État des ouvrages de maçonnerie, bâtardeaux, épuisement pour la construction d'un pont de quinze arches sur la Loire à Tours, adjugés à François Moreau, au prix de 3,578,057 livres. — Situation des travaux au 1er janvier 1772. —

Demandes d'indemnités pour des maisons démolies dans l'île Saint-Jacques; — vérification des titres desdites maisons. — Lettre de M. de Trudaine à M. Duclozel, annonçant que M. de Bayeux est dispensé, en raison de son grand âge, de suivre les travaux du pont de Tours, qui seront dirigés par M. de Limay, ingénieur, sous la surveillance de M. de Voglie, inspecteur général. — État général des dépenses faites pour la construction dudit pont, depuis le commencement des travaux jusqu'au 31 décembre 1774.

C. 240. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1776-1787. — État des bois emportés par la crue et débâcle du 5 février 1776. — État général des dépenses faites pour la construction du pont de Tours, depuis le commencement des travaux jusqu'au 31 décembre 1776, montant à 3,057,914 livres 18 sols 6 deniers. — Gratification de 20,000 livres accordée à madame veuve de Voglie, sur les fonds du pont de Tours. — Procès-verbal de l'accident arrivé à la huitième pile du pont de Tours, le 28 août 1777. — Démolition de la huitième et de la neuvième arche, qui avaient baissé de quatre pieds. — Situation des travaux au 31 décembre 1779. — État des sommes nécessaires pour parachever les travaux du pont de Tours. — Devis des ouvrages accessoires restant à faire au pont de Tours, au 1[er] mai 1787. — Rapport de M. Daine sur lesdits ouvrages. — Observations de l'ingénieur en chef, M. de Montrocher.

C. 241. (Liasse.) — 151 pièces, papier; 1 plan.

1789. — Mémoire sur la débâcle des glaces de la Loire, arrivée le 23 janvier, 1789 et qui a occasionné la chute de quatre arches du pont de Tours. — Observations d'un voyageur sur les défauts qui ont causé la ruine du pont de Tours. — Autres observations sur un projet de M. de Montrocher pour rétablir le passage au moyen d'un pont provisoire. — Aperçu de la dépense à faire pour la construction d'un pont provisoire en charpente, à dix toises en aval du pont de Tours. — Détail d'un des bacs faits pour la ville de Tours par M. de Montrocher. — État des différentes dépenses occasionnées par la chute des quatre arches. — Plan et profil de ces quatre arches refaites. — Vente par adjudication des bateaux, toues, bois, mâts de sapin restant du pont provisoire en bois.

C. 242. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIII[e] siècle. — Plan détaillé de l'entrepont de l'ancien pont de Tours, avec les noms de chaque propriétaire. — Plan de l'île Aucard.

C. 243. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIII[e] siècle. — Plans, contenant le projet et l'élévation du nouveau pont de Tours, ainsi que le radier et le bâtardeau dudit pont. — Plan détaillé d'une arche et épure du pendentif.

C. 244. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan, élévation et profil d'une travée du pont provisoire à construire en amont des quatre arches écroulées du pont de Tours, approuvé par M. de La Millière.

C. 245. (Liasse.) — 155 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 7 plans.

1738-1789. — Devis des réparations à faire au pont d'Amboise, en conséquence du procès-verbal de visite dudit pont, par M. de La Hitte, inspecteur général. — La municipalité d'Amboise demande la suppression d'un bras de l'Amasse qui traverse la ville. — Mémoire pour la reconstruction du grand pont d'Amboise emporté par les glaces dans la nuit du 19 au 20 janvier 1789. — Plan, devis et adjudication des aqueduc et pont de bois à construire sur l'Amasse dans une rue d'Amboise. — Réparations et constructions des ponts de Somloire, en Anjou, de Bernay, près Le Mans, de Durtal, sur le Loir, de Ballon, Montrichard, Chisseaux, Chinon, Bléré, Saint-Quentin.

C. 246. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 4 plans.

1771-1785. — Lettres de M. de Trudaine à M. Duclozel, concernant les réparations à faire aux ponts situés entre Loches et Beaulieu et à ceux de Montreuil-Bellay, de Saint-Branchs et de Mondoubleau. — Acte d'assemblée des habitants de Brézé, pour la construction de leur pont sur la Dive. — Plan et élévation d'un pont sur le ruisseau d'Èvre, près le bourg du May, dans le département de Saumur. — État général des ponts de villes et paroisses de la Touraine qui ont été détruits ou endommagés par les fontes de neige et les débordements du mois de février 1784.

C. 247. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 1 plan.

1784-1789. — Actes d'assemblée des habitants de Vernou concernant la réparation de leurs ponts. — Désac-

cord à ce sujet entre lesdits habitants. — Nomination des collecteurs pour lever les sommes imposées sur la paroisse. — État des ouvrages restant à faire aux ponts de Vernou le 1er mars 1788. — Plan et devis de deux ponts à construire sur le chemin de Luynes à la Loire et sur celui de Luynes au pont de Brenne. — Devis estimatif des ouvrages les plus urgents à faire aux ponts de Cormery et de Château-renault.

C. 248. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1752-1778. — Lettres de MM. d'Armentières, de Choiseul, de Brancas, d'Argenson, de Chabannois, relatives aux droits de péages possédés par eux en diverses paroisses de la Généralité de Tours. — Arrêt du Conseil d'État faisant défense aux seigneurs de Rablay, de Touarré, d'Aubigné, de Courtenvaux, de Beaumont etc., de lever aucun droit de péage dans lesdites seigneuries. — État des seigneurs dont les péages ont été supprimés en 1752, faute d'avoir représenté leurs titres. — Relevé de la pancarte des péages perçus au XVe siècle par terre et par eau dans la seigneurie de Sablé. — Pancarte de la seigneurie de Châteauneuf. — État des péages perçus par terre et par eau à Angers, Château-du-Loir, Saint-Calais, Laval, Champigny-sur-Veude, Montrichard, Amboise, Bléré, Langeais.

C. 249 (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1750-1789. — Arrêt du Conseil d'État contenant règlement sur les péages établis dans la Généralité de Tours, accompagné d'un état général de ceux qui ont été confirmés ou supprimés. — Éclaircissements sur les droits de péage fournis par les subdélégués. — Projet du tarif des droits à percevoir au passage du bac de La Rochefoulques sur la Loire ; — lettre de M. Turgot à ce sujet. — Pancarte des droits de prévôté, coutume et péage du comté du Lude. — État des titres justificatifs de la propriété du moulin de Nitray, situé paroisse d'Athée sur le Cher. — Arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera dressé par les ingénieurs procès-verbal de l'état actuel de tous les bacs établis sur les rivières de Loire, Cher, Maine, Thouet, Sarthe, Loir, Vienne, Indre, Creuse et Authion. — Autorisation d'établir un bac sur la Loire, à l'endroit où était le vieux pont de Tours. — Tarif des droits de péage du pont d'Amboise.

C. 250. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1765-1789. — Mémoires des travaux de maçonnerie, charpente, serrurerie faits au grand pont de bois d'Amboise. — Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la réparation dudit pont. — Comptes rendus à M. Lescalopier, intendant de Tours, par le sieur Laisné directeur des Aides d'Amboise, du produit du péage du pont, du 1er janvier 1752 au 24 juin 1765. — Bordereaux de recettes journalières. — Pièces à l'appui des comptes. — Comptes rendus à M. Ducluzel par Jacques Rayer, receveur des octrois patrimoniaux d'Amboise, de la recette et dépense qu'il a faites, du produit des droits d'octrois et de péage depuis 1769 jusqu'en 1773. — Travaux exécutés à la poissonnerie et au nouveau cimetière d'Amboise sur le produit desdits octrois et péages.

C. 251. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan et élévation du pont de Bléré sur le Cher, avec projet du pont provisoire qui doit servir pendant la reconstruction de la sixième arche.

C. 252. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan et élévation du pont d'Azay-le-Rideau sur l'Indre, de 22 arches.

C. 253. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1771-1787. — Plans par terre de la levée et des ponts entre Loches et Beaulieu, avec élévation et coupes de trois ponts en charpente à construire, à l'effet de rétablir le passage intercepté par la chute de plusieurs arches emportées par la crue du 26 au 27 novembre 1770 ; — d'une partie de la rivière de l'Indre, depuis Saint-Jean jusqu'à la ville de Loches, avec coupe et élévation d'une porte marinière sur un bras de ladite rivière, levé par M. de Marie, ingénieur en chef des turcies et levées.

C. 254. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1776. — Plan du faubourg Saint-Jacques et des abords de la ville de Chinon, avec projet d'une chaussée et d'un pont pour remplacer le pont des Annonains.

C. 255. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan, coupe et élévation d'un pont en bois à construire à Vançay.

C. 256. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1744. — Plan, coupe et élévation d'un pont de cinq

arches à construire à Durtal sur le Loir, avec addition de la hauteur de la crue de 1711.

C. 257. (Liasse.) — 118 pièces, papier, 1 plan.

1733-1787. — Contestation entre les maire et échevins d'Angers et la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et ses affluents, au sujet de dépenses faites pour faciliter la navigation de la Mayenne; — correspondance de M. Orry avec M. de Lesseville à ce sujet. — Lettre de M. de Beaumont à M. Ducluzel, relative à la navigation de la rivière de Braye. — Lettre de M. Necker au même, concernant le halage et rappelant l'article 10 de l'arrêt du Conseil, du 12 décembre 1779, qui oblige les propriétaires et engagistes riverains de la Loire et de ses affluents à laisser le passage libre pour le halage. — Projet de navigation de l'Indre. — Devis et adjudications des ouvrages à faire pour le curage de la Brenne, de la Cisse, de la Vaigre et de l'Authion. — Plan d'un canal projeté entre deux bras de l'Authion, près Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.

C. 258. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1741-1775. — Mémoire de M. Parant, propriétaire des châtellenies de Noyers, Villeneuve et Martigné-Briant, pour rendre la rivière du Layon navigable; — observations de MM. Foullon, subdélégué de Saumur, et Treton, subdélégué de Montreuil-Bellay, contre ce projet. — Autre projet des sieurs Morat et Cᵉ. — Arrêt du Conseil d'État qui permet de rendre navigable la rivière du Layon; — opposition de divers particuliers et des communautés d'habitants; — enquêtes et mémoires à ce sujet. — Lettre de M. Turgot à M. Ducluzel en faveur du projet de rendre le Layon navigable.

C. 259. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 1 plan.

1775-1785. — État des ponts et gués qui sont dans la longueur du canal de Monsieur en Anjou (c'est le nouveau nom du Layon rendu navigable). — Les entrepreneurs demandent des lettres patentes qui les autorisent à percevoir sur les denrées et marchandises les droits exprimés dans les tarifs. — Mémoire concernant le canal de Monsieur, son utilité et ses produits, surtout en ce qui regarde les mines de Saint-Georges. — Autre mémoire par lequel les concessionnaires de ce canal offrent au Roi de le lui remettre et de le prendre en régie ou à ferme, à la charge par le Roi de rembourser à leurs créanciers 600,000 livres en 18 mois; — éclaircissements demandés à ce sujet. — — Réflexions sur l'état certifié des dépenses du canal de Monsieur, lesquelles s'élèvent à 1,366,954 livres 17 sols 4 deniers.

C. 260. (Liasse.) — 43 pièces, papier; 13 plans.

1774-1788. — Rapport de M. de Limay, ingénieur en chef, sur le projet de la navigation de la Creuse, depuis le port de Lanverguière jusqu'à Tournon, et de la Claise jusqu'à son embouchure dans la Creuse. — Observations de M. Launay, sous-ingénieur des turcies et levées, sur le projet de la navigation de la Claise. — État estimatif des dépenses à faire pour rendre la Creuse et la Claise navigables. — Plans, profils et nivellements de ces deux rivières. — Correspondance échangée entre MM. Decotte, Necker, Joly de Fleury, de Bonnaire de Forges et MM. Ducluzel et Daine, concernant la navigation de la Creuse et de la Claise.

C. 261. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIᵉ siècle. — Plans de la rivière de Creuse, depuis Saint-Martin de Tournon jusqu'à son embouchure dans la Vienne.

C. 162. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1744-1779. — Mémoire au sujet des fréquentes inondations de la rivière du Loir. — Requêtes et procès-verbaux, adressés à M. de Lucé, intendant de Tours, concernant les meuniers établis sur le Loir, qui, par l'élévation progressive des chaussées de leurs moulins, causent de fréquentes inondations. — Ordonnance de M. de Lucé, portant que tous les propriétaires de moulins situés sur le Loir devront avoir une plaque pour régler la hauteur des eaux. — Procès-verbaux de visite desdites plaques, dressés par la maréchaussée. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il sera procédé au nivellement du Loir. — Mémoire de M. de Voglie, ingénieur en chef, pour servir au règlement des seuils et chaussées des portes marinières du Loir.

C. 263. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1740-1788. — État des portes marinières et chaussées du Loir où il est nécessaire de faire des réparations; — ordonnance de M. de Lesseville, intendant de Tours, prescrivant ces réparations. — État des atterrissements qui existent dans le Loir et toisé des déblais à exécuter pour les faire disparaître. — Ordonnance de M. de Magnanville, intendant de Tours, portant commandement aux maires et

échevins de Laval et de Château-Gontier et aux syndics des paroisses situées entre ces deux villes, sur la Mayenne, de fournir au sieur Bouchet, adjudicataire des réparations à faire aux portes marinières de la Mayenne, le nombre de métayers et d'ouvriers qui lui seront nécessaires. — Requêtes de MM. le duc de Praslin, la duchesse d'Estissac, le marquis de Clermont-Gallerande et autres, se plaignant de la largeur récemment donnée aux trains de bois qui endommagent les portes marinières.

C. 264. (Liasse.) — 154 pièces, papier; 1 plan.

1731-1789. — Arrêt du Conseil d'État concernant le dessèchement des marais. — Mémoire relatif à un projet de dessèchement des marais de Parilly, près Chinon, au moyen d'un canal de dérivation des eaux ; — observations à ce sujet du corps de ville de Chinon, du chapitre de Candes et des paroisses de Saint-Louans, Avoine, Savigny et Beaumont-en-Véron. — Projet de dessèchement des marais de la Dive par le sieur Aubineau. — Actes d'assemblées de paroisses et de particuliers appelés à donner leur avis sur ledit projet. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise les sieurs de la Faye et Ce à construire à travers les marais de la Dive, de Moncontour jusqu'au Thouet, un canal de navigation de 30 pieds de largeur. — Oppositions à l'arrêt ci-dessus ; — modifications. — Délais successifs accordés à la compagnie. — Le sieur Parent, ancien trésorier de France, offre de communiquer les moyens de dessécher les marais de la vallée d'Anjou.

C. 265. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 plans.

1754-1789. — Lettre de M. de Limay, ingénieur, à M. Duccluzel, lui conseillant de supprimer le ruau Sainte-Anne qui est parfaitement inutile pour l'écoulement des eaux de la Loire et de remplacer par une levée le pont dont le rétablissement coûterait fort cher. — Détail et adjudication des travaux à faire à la nouvelle levée à la suite du pont de Tours et au barrage du ruau Sainte-Anne. — Demandes de concession du fond dudit ruau. — Mémoire des maire et échevins de Tours, sur l'origine du ruau Sainte-Anne et sur les droits de la ville à la possession du sol. — Lettre desdits maire et échevins, demandant le rétablissement du ruau Sainte-Anne dont la suppression, exécutée contre leur vœu, a occasionné des fièvres putrides dans tous les environs; — projets divers pour la réfection dudit canal. — Mémoire sur les causes de la stagnation des eaux près de Beaumont-lès-Tours et projet de dessèchement des marais qui environnent la ville de Tours. — Plan du ruau Sainte-Anne.

C. 266. — (Plans.) — 4 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan et élévation du pont Sainte-Anne, avec projet d'un petit pont de bois provisoire pour rétablir le passage interrompu par la chute de deux arches pendant la crue du 4 décembre 1755. — Plan, élévation et coupe d'un pont d'une arche, avec porte busquée à construire sur le ruau Sainte-Anne. — Plan des piles dudit pont. — Nivellement du ruau Sainte-Anne.

C. 267. — (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — Plan des terrains au sud de la ville de Tours, depuis La Charité jusqu'à l'extrémité du mail, avec un projet de dessèchement, levé par M. de Marie.

C. 268. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 3 plans.

1702-1776. — Placet des habitants de Ballan, Savonnières, Villandry et Vallères, demandant la permission de détruire deux îles qui se sont formées dans le Cher vis-à-vis de ces paroisses et causent l'inondation de leurs prairies ; — mémoires et plans à ce sujet. — Rupture par les glaces du pont neuf sur le Cher, près Saint-François, 1708. — Dégâts causés aux ponts de la Généralité par les glaces en 1709. — Suppression de la porte Saint-Étienne et réunion des terrasses du grand et du petit mail. — Construction d'une levée à la place du pont-aux-Oies. — État de la dépense occasionnée par la crue de la Loire, du 4 décembre 1755, et par celle du Cher, du 20 janvier 1756. — État des maisons et des terres submergées par le Cher, en 1766. — Dommages causés dans la Généralité par le débordement de plusieurs rivières, arrivé en novembre 1770. — Mémoire de M. de Voglie, ingénieur en chef, sur les ouvrages à faire à Chinon entre la ville et le coteau de Parilly.

C. 269. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 2 plans.

1764-1777. — Toisé des ouvrages à faire pour la construction d'une route et levée sur la Loire, depuis le pont de Brenne jusqu'à la poste de Cinq-Mars. — Devis et adjudication desdits ouvrages. — États de situation des ouvrages des turcies et levées dans le département de Tours au 1er janvier 1772. — Adjudication de l'entretien annuel pour six années des travaux exécutés sur la Loire, depuis le chemin Frichu jusqu'aux Rosiers, en passant par Amboise, Tours, Planchoury et Chousé, et d'Amboise au bec du Cher, sur la rive gauche du fleuve. — État de situation des travaux au 1er janvier 1773. — Toisé des

ouvrages adjugés en 1758 et en cours d'exécution en 1773, savoir : construction de la levée de Rochepinard et exhaussement de la levée de La Charité.

C. 270. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 8 plans.

1777-1784. — Toisé et estimation par M. Robert Soyer, ingénieur des turcies et levées, des ouvrages faits par François Derouet, au-dessous du pont de Tours. — Extrait de l'état du Roi pour les turcies et levées, pendant l'année 1778. — Procès-verbaux d'adjudication, par M. Duclusel, des ouvrages à faire pour la construction d'un quai, depuis Notre-Dame-des-Ardilliers jusqu'aux anciens murs de quai à Saumur ; pour le balisage et nettoyage de la Loire et rivières affluentes ; pour la continuation de la levée depuis Saint-Pierre-des-Corps jusqu'à l'ancien pont de Tours ; pour la conservation de l'île d'Amboise. — Procès-verbaux de réception et de toisé desdits ouvrages, par M. Robert Soyer, ingénieur. — Plans de l'île d'Amboise, avec projets de levées, battis et perrés. — Plaintes des maire et échevins de Saumur contre des particuliers qui ont fait dans l'île et sur les grèves des plantations qui gênent l'écoulement des eaux de la Loire ; — rapport de M. Mainguet et ordonnance de M. Duclusel à ce sujet ; — plan desdites grèves et plantations.

C. 271. (Liasse.) — 128 pièces, papier ; 15 plans.

1781-1789. — Extraits des états du Roi pour les turcies et levées. — Procès-verbaux de réception d'ouvrages d'entretien des levées de la Loire et du Cher dans le département au-dessous d'Orléans. — Observations sur le balisage du Cher dans l'étendue du parc de Chenonceaux. — Mémoire sur le redressement de la levée de Montlouis à Tours. — Adjudication des travaux de redressement. — Plan et profil de ladite levée. — Profil du bassin du lit du Cher sous Villandry. — Plan du barrage pratiqué au bec du Cher. — Procès-verbaux de visite de la rivière du Cher, depuis les confins du Berry jusqu'à son embouchure dans la Loire. — Mémoire sur les turcies et levées. — Projet de règlement pour les turcies et levées.

C. 272. (Liasse.) — 127 pièces, papier ; 1 plan.

1783-1786. — Requête du sieur Rossignol, demandant l'autorisation de faire planter une grève située dans la Loire, le long du bourg de Villebrenier. — Indication des ouvrages à faire sur les levées de la Loire pendant l'année 1783, depuis les Rouziers jusqu'au chemin Frichu. — Procès-verbaux de visite et toisé desdits travaux, par M. de Marie, ingénieur en chef. — Devis et adjudication des ouvrages en crèches, terrasses et perrés à exécuter pour la réparation des brèches faites à la levée du barrage du Cher par la crue du mois de mars 1783. — Devis des travaux nécessaires pour garantir des inondations la vallée de Montejean et la ville de Saumur. — Ordonnance de M. Daine, pour l'achèvement du barrage du Cher. — Devis et adjudications de l'entretien annuel des ouvrages faits sur les rives de la Loire, et indication de ceux à exécuter pendant les années 1784 et 1785. — Lettres de M. de La Millière à M. Daine, concernant les travaux des quais de Saumur. — Débâcle de glaces à Tours, en 1784.

C. 273. (Liasse.) — 128 pièces, papier ; 2 plans.

1785-1788. — Devis des travaux à faire pour garantir le faubourg des Violettes à Amboise. — Observations sommaires sur les ouvrages des turcies et levées de la Généralité de Tours. — Procès-verbal d'adjudication de l'entretien de 39,018 toises de banquettes ou petits parapets en terre gazonnée, construits sur la levée de la Loire. — État de situation des ouvrages de turcies et levées exécutés dans la Généralité. — Détail estimatif de la construction d'une digue noyée, en amont du pont neuf de Tours pour reverser les eaux du côté des ports de la ville. — Rapport de M. de Marie, ingénieur en chef, sur la requête présentée à ce sujet à M. Daine par le corps de ville. — Indication et toisé des ouvrages à faire pendant la campagne de 1788.

C. 274. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1789. — Correspondance entre M. de La Millière et M. Daine, relative à la chute de quatre arches du pont de Tours, occasionnée par la débâcle des glaces du 23 au 25 janvier ; — rapport à ce sujet de M. de Marie, ingénieur en chef des turcies et levées. — Lettre de M. Daine à M. le directeur général, lui annonçant que la ville et le pont de Tours sont sauvés, mais que le faubourg Saint-Pierre-des-Corps a été inondé. — État des ouvrages dont on peut suspendre l'exécution pour en appliquer les fonds à réparer les dégradations occasionnées aux empâtements des levées par la débâcle des glaces. — Avant-projet de l'état des turcies et levées. — Extraits de l'état de situation des ouvrages faits et reçus. — Devis estimatif des ouvrages à faire dans les 4e, 6e, 9e, 10e et 11e cantons.

C. 275. (Plans.) — 9 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Projets des quais de Tours, tant

du côté de la ville que du côté de Saint-Symphorien, avec plan de la culée du pont au bout de la rue Traversaine.

C. 276. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des bords de la Loire, depuis la tour Feu-Hugon jusqu'au pont Sainte-Anne, avec projet des quais à construire, de la rue Traversaine à ouvrir et d'une rue de communication à faire entre le grand mail et le quai du côté de Sainte-Anne.

C. 277. (Plans.)— 28 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des bords de la Loire, de Blois à Saumur.

C. 278. (Liasse.) — 141 pièces, papier; 1 plan.

1775-1787. — Lettres de MM. Decotte, Joly de Fleury, de La Millière, adressées à M. Ducluzel, concernant : — l'entretien des banquettes des levées de la Loire et la pose de bornes milliaires sur lesdites levées; — une requête des paroisses de la vallée de Montejean, demandant qu'on mette leurs territoires à l'abri des inondations; — un mémoire de M. Mignon, procureur du Roi au Bureau des finances de Tours, réclamant des secours pour défendre ses propriétés des ravages du Cher. — Longue et curieuse procédure entre le sieur Lorier, négociant, et les sieur et dame de La Pichonnière, seigneurs de Blaison, au sujet de la propriété d'une saulaie plantée sur une grève de la Loire; — enquêtes, procès-verbaux d'ingénieurs, mémoires et ordonnance de l'intendant. — Devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'un aqueduc, de levées et d'autres ouvrages dans la paroisse de Joué. — Rétablissement d'une bonde qui laisse couler les eaux inondant les paroisses de Savonnières, Villandry et Berthenay.

C. 279. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1775. — Nivellement de la prairie de Pontcher, avec projet de levée. — Profil du chemin de Pontcher à la route de Tours à Chinon par La Grange et le Morier.

C. 280. (Liasse.) — 126 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 2 plans.

1689-1789. — Mémoire de ce qui reste à faire pour achever l'arc de triomphe élevé à la gloire de Louis XIV, près la porte Saint-Julien à Tours. — Projet d'une porte à construire à l'entrée du faubourg Saint-Pierre-des-Corps. — Devis des réparations à faire aux conduits des fontaines qui passent sous le Cher. — Mémoire des ouvrages exécutés à la fontaine Saint-Hilaire, par ordre de M. de Limay, ingénieur en chef. — Différent survenu entre le corps de ville de Tours et les sieurs Bacot frères, anciens négociants, chargés de la fourniture des eaux de la ville. — Mémoires, lettres et requête des sieurs Bacot. — Projet pour transporter la fontaine de Beaune sur la place aux abords du nouveau pont. — Mémoire historique sur les fontaines de la ville de Tours. — Construction d'un magasin à poudre à une demi-lieue au-dessus de Tours.

C. 281. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1740-1789. — Lettres de MM. Orry, de Trudaine, de Machault, de Courteille, Remoras, Cochin, de Boullongne, Lambert, adressées à MM. de Lesseville, de Magnanville, Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours, concernant l'entretien des châteaux du Plessis-les-Tours, de Loches et d'Amboise. — Procès-verbaux des dégâts occasionnés aux châteaux du Plessis-les-Tours et d'Amboise par un ouragan survenu le 14 avril 1757. — État et estimation des dégâts causés au château de Loches par la grêle du 17 au 18 juillet 1767. — Écroulement, par suite de l'hiver de 1788 à 1789, d'une tour de l'enceinte du château de Loches écrasant dans sa chute plusieurs maisons; — correspondance à ce sujet entre MM. Daine, de Montrocher, La Millière, de Bonnaire de Forges.

C. 282. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1720-1775. — Adjudications de l'entretien des châteaux de Saumur, d'Angers et des Ponts-de-Cé. — État des ouvrages que le Roi veut être faits auxdits châteaux. — Lettres de MM. du Portal et maréchal d'Asfeld à M. de Lesseville, concernant l'entretien de ces trois places. — État des ingénieurs que le Roi a choisis pour servir dans les places de Saumur, d'Angers et des Ponts-de-Cé, et des appointements qui leur sont ordonnés. — État des recettes et dépenses faites par M. Charles-Félix Rondé, trésorier général des fortifications, à cause des ouvrages exécutés aux châteaux de Saumur, d'Angers et des Ponts-de-Cé. — Réparations des quais de Saumur. — Réparations du Palais de justice d'Angers, des prisons de Château-Gontier et de l'auditoire de La Flèche.

C. 283. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 5 plans.

1765-1782. — Lettres de MM. de L'Averdy, de Mon-

tigny, d'Invau, duc de Choiseul, abbé Terray, Necker et Turgot, adressées à MM. Lescalopier et Ducluzel et concernant l'agrandissement et l'assainissement des prisons de la commission de Saumur. — Devis estimatif des ouvrages qu'il est indispensable de faire aux prisons royales de Tours pour réparer les brèches occasionnées par l'évasion de plusieurs prisonniers. — Lettres de MM. Terray, Cochin, de Trudaine, de Beaumont, adressées à M. Ducluzel et concernant les réparations à faire aux prisons d'Amboise, du Mans, d'Angers, de Laval et de Loudun.

C. 284. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1758-1780. — Lettres : du maréchal de Bellisle à M. Lescalopier, lui annonçant que le Roi a résolu de faire conduire dans l'Orléanais les prisonniers de guerre détenus en Bretagne ; — du prince de Montbarey et de M. de Sartines à M. Ducluzel, concernant la translation, dans les châteaux de Loches, Angers et Saumur, des prisonniers anglais détenus dans les places maritimes. — Le château de Saumur est estimé pouvoir contenir 5 à 600 prisonniers ; celui de Loches 150, et celui d'Angers 100.

C. 285. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1777-1783. — État des travaux exécutés au château d'Angers, par ordre de M. Fayole, commissaire général de la marine, chargé des prisonniers de guerre. — Devis des réparations qu'il est nécessaire de faire audit château, afin de loger, avec sécurité, les prisonniers anglais ; — des réparations à faire au château de Loches pour le même objet. — Détail estimatif des ouvrages exécutés au château de Saumur. — Règlement proposé pour la garde et police des prisonniers de guerre au château de Saumur. — Lettres de MM. de Montbarey et de Sartines à M. Ducluzel sur ce sujet. — Devis, toisé et adjudication des travaux de la caserne de la maréchaussée de Tours.

C. 286. (Liasse.) — 116 pièces, papier ; 4 plans.

1771-1788. — Rapport de M. de Limay, ingénieur en chef, sur le mauvais état des prisons royales de Tours, situées dans la grande rue, près le vieux château, et projet de les reconstruire sur l'emplacement dudit château. — Devis provisoire de la dépense à faire pour arriver à ce résultat. — Plan du château de Tours avec projets de prisons à construire dans son enceinte. — Devis estimatif des travaux provisoires qu'il est indispensable de faire aux prisons royales de Tours. — Mémoires des ouvrages de maçonnerie, serrurerie, vitrerie, couverture et charpente exécutés auxdites prisons. — Détail estimatif des ouvrages à faire pour la construction des nouvelles prisons de Chinon. — État des travaux au 1er février 1788.

C. 287. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 3 plans.

1771-1787. — Mémoire sur la situation des prisons de la Généralité de Tours. — Correspondance de M. Ducluzel avec MM. Cochin et de Beaumont, concernant la reconstruction du Palais de justice, des prisons et de l'Hôtel-de-Ville de Tours ; — détail estimatif des travaux ; — procès-verbal d'adjudication desdits travaux pour la somme de 229,725 livres, au sieur Renard, maître maçon à Tours. — État des ouvrages faits pour la construction de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de justice de Tours. — Détail des indemnités dues aux propriétaires des bâtiments compris dans l'emplacement des prisons. — Plan des nouvelles prisons à construire sur la rue Traversaine.

C. 288. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1783. — Toisé général et détaillé des ouvrages faits pour les bâtiments des nouvelles prisons de la ville de Tours, construits dans la rue de Choiseul sur l'alignement du pont neuf.

C. 289. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1730-1786. — Devis des reconstructions à faire à la maison décanale de Saint-Martin de Tours, occupée par l'intendant. — Adjudication des réparations de trois maisons achetées par le Roi pour y établir l'Intendance. — Réclamations du corps de ville de Tours contre les charges que lui imposent le don qui lui a été fait par le Roi des bâtiments destinés à la nouvelle Intendance. — Arrêt du Conseil, révoquant le susdit don, mais laissant à l'avenir l'entretien des bâtiments à la charge de la ville. — Ordonnances de M. Lescalopier pour le payement des intérêts des capitaux employés à l'acquisition de la nouvelle Intendance. — Mémoires des travaux.

C. 290. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan visuel de l'ancienne Intendance de Tours.

C. 291. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du vieux château de Tours,

avec divers projets pour y établir : 1° les prisons ; 2° un dépôt de mendicité.

C. 292. (Plans.) — 6 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du Palais de justice, des prisons royales et de l'Hôtel-de-Ville à construire sur la nouvelle rue Traversaine. — Détail de la façade du Palais de justice.

C. 293. (Plan.) — 1, pièce, papier.

1771. — Projet de jonction du grand mail de Tours avec le mail Preuilly.

C. 294. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1771. — Projet d'une levée à faire pour prolonger la terrasse du mail jusqu'à la levée de Saint-Pierre-des-Corps.

C. 295. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan géométral de la place Saint-Étienne de Tours et de ses abords, avec projet d'échoppes à construire le long du mur des religieuses de l'Annonciade. — Divers projets d'embellissements pour ladite place.

C. 296. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1765. — Plan collé sur toile de la ville de Tours et d'une partie de ses environs, avec la distinction de chaque justice ; dessiné par les ordres de M. l'abbé de Baudry. — Ancienne copie dudit plan. — Petit plan de ladite ville et de sa banlieue.

C. 297. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 7 plans.

1754-1785. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Étienne de Tours, pour le payement des réparations faites à leur église. — Procès-verbal de visite et de réception des travaux faits à l'église Saint-Hilaire de Tours. — Refonte de la grosse cloche d'Azay-le-Rideau. — Réparations du presbytère de Joué, de l'église et du cimetière de Sainte-Geneviève de Luynes, des presbytères de Saint-Avertin et de Larcay, de l'église et du presbytère de Saint-Genouph, du presbytère de Marray. — Actes d'assemblées des habitants de ces diverses paroisses. — Devis et adjudications des travaux. — Plans des cimetières de la ville de Tours.

C. 298. (Liasse.) — 80 pièces, papier ; 1 plan.

1760-1782. — Détail des ouvrages à faire pour la construction d'une nouvelle église à Montbazon ; — mémoire sur ladite église. — Différents entre les habitants et les seigneurs décimateurs au sujet des dépenses. — Réception des travaux exécutés à l'église de Montbazon. — Réparations de l'église de Neuvy, de l'église et du presbytère du Serrain, des églises du Boulay et de Saint-Laurent-en-Gâtines ; — actes d'assemblées des habitants de ces diverses paroisses ; — devis, adjudications et réceptions de travaux. — Plan de l'église projetée à Montbazon.

C. 299. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 plan.

1759-1779. — Lettres de M. Tournier, subdélégué d'Amboise, adressées à M. Ducluzel et concernant les réparations à faire au presbytère et à l'église d'Athée. — Acquisition d'une maison pour servir de presbytère à l'église de Chançay. — Réclamations du curé de Laleu contre l'insalubrité de son presbytère. — Lettre de l'aumônier de l'hôpital de Montrichard à ce sujet. — Réparations du cimetière de Bléré. — Requête de Michel Restru, curé de Bléré, contre les habitants qui refusent de réparer la belle chapelle du cimetière. — Réparations du cimetière d'Athée, de l'église et du presbytère de Chissay, du cimetière et de l'église de Montlouis. — Translation du cimetière de Saint-Denis d'Amboise. — Actes d'assemblées d'habitants. — Adjudications et réceptions de travaux.

C. 300. (Liasse.) — 129 pièces, papier ; 1 plan.

1757-1779. — Réparations de la cure de la Jumellière, de la nef de l'église de Saint-Germain, de l'église de la Trinité d'Angers, de l'horloge de la paroisse de Vibraye, de l'église, du cimetière et du presbytère de Thilouze, du clocher de l'église de Mausigné, des églises de Genillé, Saint-Laurent de Beaulieu, Saint-Flovier, Yseures, Cormery, Beaumont-Village, La Chapelle-Blanche, du presbytère de Neufchâtel, de l'église de Saint-Hilaire du Mans. — Actes d'assemblées d'habitants. — Mémoires et requêtes adressés à MM. Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours. — Adjudications et réceptions de travaux.

C. 301. (Liasse.) — 129 pièces, papier ; 1 plan.

1757-1779. — Réparations de la cure et de l'église de Sainte-Melaine-de-la-Treille ; — contestations à ce sujet entre le curé, le seigneur et les habitants. — Refonte

de trois cloches pour l'église de Serigny. — Réparations du presbytère de Pont-de-Ruan, des églises de Jaunay et d'Ambert, du prieuré de Crissay, de l'église de la Madeleine de Vezelay faubourg de Mirebeau, du prieuré de Continvoir, de l'église de La Chapelle-Blanche. — Troubles dans cette dernière localité au sujet de l'emploi à faire de 2,000 livres données par le Roi en considération de trois années de gelées et d'une année d'épidémie. — Mémoires et requêtes adressés à MM. Lescalopier et Ducluzel, intendants de Tours. — Actes d'assemblées d'habitants. — Adjudications et réceptions de travaux.

C. 302. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1764-1767. — Déclaration du Roi concernant les vagabonds et gens sans aveu. — Mémoire du bureau de l'hôpital de Tours relatif au projet d'y renfermer les vagabonds et mendiants. — État des maisons prises à loyer, par ordre de M. le contrôleur général, pour servir de dépôts provisoires de mendicité à Angers, Baugé et Le Mans. — Devis estimatif des réparations à faire au château de Tours pour y loger les mendiants. — Arrêt du Conseil d'État concernant les vagabonds et gens sans aveu. — Correspondance de MM. de L'Averdy et de Boullongne avec MM. Lescalopier et Ducluzel, au sujet de la mendicité.

C. 303. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1768-1769. — Lettre de M. de L'Averdy à M. Ducluzel, l'engageant à faire arrêter les mendiants et vagabonds que la suppression de la mendicité dans les Généralités voisines va faire refluer dans celle de Tours. — Circulaires de M. de Maupeou, vice-chancelier, et de M. le duc de Choiseul, contenant des instructions aux prévôts des maréchaussées sur la forme d'arrêter et de punir les mendiants. — M. de Saint-Florentin félicite M. Ducluzel sur la façon dont il a fait disparaître les mendiants de sa Généralité. — Moyens proposés pour faire travailler les mendiants renfermés au dépôt de Tours. — État des mendiants détenus dans cet établissement ; — notes sur chacun d'eux. — Lettre de M. le duc de Choiseul à M. Ducluzel, ordonnant l'emprisonnement de tous les mendiants domiciliés, afin de détruire complétement la mendicité.

C. 304. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1770-1788. — Lettres adressées à M. Ducluzel, intendant de Tours : par M. de Saint-Florentin, ordonnant la translation de seize mendiants du dépôt d'Angers dans celui de Tours ; — par M. Berthier, concernant les plaintes qui lui sont revenues sur la malpropreté du dépôt d'Angers ; — par M. de Choiseul, relative à une rébellion arrivée à Laval contre la maréchaussée procédant à l'arrestation de plusieurs mendiants ; — par M. Terray, annonçant le plein succès de l'opération qui a rendu la sécurité aux routes dans tout le royaume. — État des fous détenus à Bicêtre et susceptibles d'être transférés en Touraine. — Autre état des enfants de 10 à 15 ans renfermés dans les dépôts de la Généralité. — Déclaration du Roi, défendant les pèlerinages sans la permission du Roi et des évêques diocésains. — Mémoires sur la mendicité à Preuilly et à Souzay.

C. 305. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1691-1786. — Mémoires et renseignements concernant les hôpitaux de la Généralité de Tours. — Observations générales sur les renseignements envoyés par les administrateurs des hôpitaux, Hôtels-Dieu et maisons de charité. — Situation de l'hôpital général de La Charité de Tours qui contient, en novembre 1700, 900 pauvres, en aura 1,200 à Noël et ne possède que des revenus très-insuffisants ; tous les lits se touchent et l'on met dans chacun six enfants, trois hommes ou trois femmes. — En 1702, les recettes de l'hôpital de Tours s'élèvent à 17,294 livres et les dépenses à 46,085 livres 11 sous 10 deniers ; — en 1751, recettes 66,028 livres 2 sous 11 deniers et dépenses 92,510 livres 10 sous. — État des revenus et charges de l'Hôtel-Dieu de Loches, fondé et doté en 1628 par Pasquier Bouray, prêtre.

C. 306. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1750-1770. — Déclaration du Roi, concernant les vagabonds et gens sans aveu. — Règlement pour les dépôts de mendicité. — Situation au 19 mars 1767 de ces établissements dans la Généralité de Tours. — Marché passé par M. Ducluzel, intendant, avec le sieur Rattier, pour la nourriture et l'entretien des mendiants renfermés au château de Tours. — Inventaire du dépôt de Tours. — Fabrique de couvertures de laine établie par le sieur Rattier dans ledit dépôt. — État de la dépense faite pour la suppression de la mendicité ; — correspondance de MM. de L'Averdy, Terray, de Maupeou, de Trudaine avec M. Ducluzel, relative à cette mesure.

C. 307. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1770-1775. — État des grains nécessaires à la subsistance des pauvres renfermés dans les dépôts de mendi-

cité de la Généralité ; — noms des mendiants détenus dans celui de Tours. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la création d'un bureau d'aumône au Mans. — Lettres de MM. Terray, Berthier, Ducluzel et mémoire du sieur Rattier concernant l'établissement de trois sœurs de charité dans le dépôt de Tours. — Instruction sur l'administration intérieure des dépôts, la subsistance et l'entretien des détenus. — Lettres de M. Turgot à M. Ducluzel, concernant les ouvriers vieux et infirmes, qui ne sauraient être considérés comme mendiants; — annonçant la suppression des dépôts d'Angers et du Mans et le maintien de celui de Tours.

C. 308. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1775-1778. — Devis estimatif des ouvrages à faire au dépôt de mendicité de Tours pour y loger 380 mendiants. — Toisé des travaux de maçonnerie à exécuter audit dépôt. — Traité passé par le sieur Chalmel pour la nourriture et l'entretien des mendiants de Tours. — Lettres de MM. Turgot, Tabourcau et de Sartines adressées à M. Ducluzel et concernant l'arrestation, par la maréchaussée, des mendiants et des vagabonds. — État des mendiants renfermés dans les différentes prisons de la Généralité. — Lettre de M. de Vergennes relative aux prêtres et religieux italiens, polonais ou soi-disant tels, qui quêtent et mendient à la faveur de faux certificats.

C. 309. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1769-1775. — Compte général des recettes et dépenses faites pour l'extinction du vagabondage et de la mendicité dans la Généralité, rendu à M. Ducluzel par le sieur Duval, secrétaire de l'Intendance, chargé de la caisse de ce service. — Dépenses du dépôt de Tours; — frais de captures et de translations des détenus ; — nourriture et instruction des enfants; — mémoires de maçonnerie, de couverture et vitrerie; — fournitures de matelas, paillasses, vêtements et ustensiles divers. — Ordonnances de M. Ducluzel, intendant, pour le payement des mémoires et dépenses ci-dessus.

C. 310. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1775-1778. — État des enfants du dépôt de Tours placés en apprentissage. — Certificats de M. Restru, subdélégué à Tours, délivrés au sieur Chalmel, chargé de la subsistance et de l'entretien des détenus au dépôt de Tours. — Mémoire de ce qui est dû à l'hôpital général de La Charité de Tours, pour les pensions des pauvres reçus audit hôpital ; — mémoire des lits fournis à cet établissement par Chalmel pour l'usage des mendiants venus du dépôt de mendicité. — État des mendiants qui se sont évadés du dépôt de Tours avec les vêtements de l'établissement.

C. 311. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1778-1779. — Ordonnances de M. Ducluzel pour le payement des gages et honoraires du concierge, de l'aumônier et du chirurgien du dépôt de mendicité de Tours. — État des mendiants qui ont été constitués prisonniers dans les prisons de Laval. — Mémoires de fournitures de pain faites par divers boulangers. — État des gratifications accordées à la maréchaussée de la Généralité de Tours, pendant le premier quartier de 1778, et s'élevant à 168 livres.

C. 312. (Liasse.) — 148 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1779-1780. — État des dépenses faites au dépôt des mendiants de Tours, pour réparations jugées nécessaires à la sûreté et à la salubrité de l'établissement. — Ordonnances de M. Ducluzel, intendant, pour le payement de gages d'employés des dépôts et de fournitures concernant la subsistance et l'entretien des détenus. — État général des voitures et chevaux, tant de trait que de selle, fournis dans la Généralité de Tours, pour le transport des mendiants. — Gratifications accordées à la maréchaussée pour la suppression de la mendicité.

C. 313. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 plans.

1781-1786. — Soumission de Louise Julie Delon, veuve Jean Chalmel, pour la subsistance et l'entretien des détenus du dépôt de mendicité de Tours. — Lettre circulaire de M. le marquis de Ségur, ordonnant l'expulsion des Frères Hospitaliers et autres religieux étrangers qui quêtent et mendient dans le royaume. — Mémoire des maire et échevins de Tours, se plaignant de l'insalubrité du dépôt de mendicité établi dans le château de la ville et proposant de le transférer dans celui du Plessis-les-Tours. — Procès-verbal de description et arpentage du Plessis. — Arrêt du Conseil d'État portant réunion au Domaine du château du Plessis et de ses dépendances, pour être régi et administré par le sieur Vincent René. — Toisé des ouvrages exécutés au Plessis, suivant l'adjudication du 31 août 1782, pour l'établissement d'un dépôt de mendicité. — État des pauvres morts au dépôt de Tours de 1770 à 1782; total : 348.

C. 314. (Plans.) — 12 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans et coupes du château du Plessis-les-Tours, disposé pour faire un dépôt de mendicité.

C. 315. (Lasse.) — 119 pièces, papier.

1786-1789. — Extrait de l'état général des vagabonds et mendiants venus du dépôt de Saint-Denis en celui de Tours. — Interrogatoires de mendiants capturés. — État du mouvement journalier au dépôt de Tours, pendant le mois de juin 1787. — Ordres du Roi, signés Louis, pour le transfert et la mise en liberté de mendiants. — Lettre de M. Lambert à M. Daine, concernant diverses augmentations à faire au dépôt du Plessis. — Procès-verbaux de captures et signalement de mendiants.

C. 316. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1787-1788. — État nominatif des mendiants décédés en 1787, au dépôt du Plessis; total : 116. — Mémoire de dépenses faites pour la chapelle. — État des sommes déboursées par le greffier pour la subsistance des mendiants sortant du dépôt de Tours. — Ordonnances de payements au profit de divers employés, gagistes et fournisseurs du Plessis-les-Tours. — État nominatif des bas-officiers invalides détachés au Plessis pour la garde du dépôt de mendicité. — Ordonnances de payements pour lesdits invalides.

C. 317. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1748-1753. — État des enfants trouvés qui ont été nourris à l'hôpital de la Madeleine, en 1748; — les dépenses pour ladite année s'élevant à 6,911 livres 18 sous, à raison de 60 livres par chaque enfant. — Les administrateurs demandent une augmentation des secours alloués pour les enfants trouvés, se fondant sur ce que l'établissement des tours en a prodigieusement accru le nombre. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les sommes dépassant celle de 5,000 livres, fixée pour l'entretien des enfants trouvés dans la ville de Tours, seront imposées sur tous les habitants privilégiés ou non privilégiés de la province de Touraine. — Comptes des recettes et dépenses pour la nourriture et l'entretien des enfants trouvés. — Mémoire sur l'administration de l'hôpital de la Madeleine; — arrêt du Conseil d'État concernant ladite administration.

C. 318. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1754-1775. — Tableau de la situation effective du receveur de l'hôpital de la Madeleine, tant en recettes qu'en dépenses, depuis le 1er janvier 1753 jusqu'au 1er octobre 1754. — Rôle de répartition de la somme de 2,723 livres imposée annuellement sur tous les propriétaires de maisons de la ville et des faubourgs de Tours pour leur part de la dépense des enfants trouvés. — Lettre de M. Henri de Fleury, archevêque de Tours, appuyant une réclamation des administrateurs de l'hôpital des enfants trouvés dont les dépenses excèdent de beaucoup les recettes. — Comptes des recettes et dépenses dudit hôpital, de 1756 à 1772.

C. 319. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1742-1787. — Lettre de M. Orry à M. de Lesseville, lui remontrant que les seigneurs qui partagent avec le Roi la haute justice dans les villes de Tours, Angers et Le Mans doivent contribuer avec le Domaine, au prorata de l'importance de leurs justices, à l'entretien des enfants trouvés. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les frais de l'entretien des enfants trouvés du Mans seront imposés sur tous les habitants de la ville, privilégiés ou non privilégiés, au marc la livre de leur capitation. — Tableau de la contribution des seigneurs moyens et bas justiciers du Mans pour la nourriture et l'entretien des enfants trouvés de la ville. — Lettres adressés par MM. Orry, de Machault, de Bonnaire de Forges, Necker, à MM. de Lucé de Maganville, Ducluzel et Daine, intendants de Tours et relatives aux enfants trouvés.

C. 320. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1785-1787. — Registre de comptabilité des ateliers de charité établis dans la Généralité de Tours pour les travaux des routes. — Ateliers aux abords de Tours; — sur les chemins de Richelieu à l'Ile-Bouchard, d'Amboise à Bleré, du Coudray à Chinon, de Sennevières à Loches, d'Azay-sur-Cher à Montlouis, de Pressigny à La Haie, de Fondettes à Tours, de Vaas à Château-la-Vallière, de Saint-Paterne à Sonzay, de Saint-Ouen à Auzouer, de Villedômer à Châteaurenault, de Villandry à Tours, d'Ussé à Azay-le-Rideau.

C. 321. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1788. — Registre de comptabilité des ateliers de charité établis dans la Généralité de Tours pour les travaux des routes. — Ateliers sur les chemins de Rivière à Champigny, de Richelieu à l'Ile-Bouchard, de La Roche-Pozay à Pleumartin, de La Haie à Paulmy, de Château-du-Loir à Château-la-Vallière, de Sonzay à Château-la-Vallière.

C. 322. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1739-1784. — Devis des ouvrages à faire sur les fonds de charité accordés par le Roi pour la réparation de plusieurs chemins de la Généralité de Tours. — État des travaux exécutés sur les fonds de charité dans diverses Élections, pendant l'année 1752. — Projet de travaux de charité dans le Bas Maine pendant l'hiver de 1770. — État des ateliers de charité établis pendant les années 1771, 1772, 1775 et 1776. — Comptes de dépenses des travaux exécutés en 1779. — Rôles des journées employées en 1780 sur les 90,000 livres accordées par le Roi. — États des travaux exécutés de 1781 à 1783.

C. 323. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1784-1789. — État de l'emploi de 12,000 livres accordées pour les ateliers de charité de la ville de Tours et de ses abords. — Rôles de journées d'ouvriers terrassiers à 10, 12 et 14 sous. — Liste des ateliers à établir, tant pour l'emploi des 100,000 livres de fonds de charité accordées par le Roi, en 1785, que pour celui des contributions particulières, s'élevant à 38,255 livres 10 sous. — État de l'emploi d'une somme de 150,000 livres octroyée par le Roi en secours extraordinaires à la Généralité de Tours, pour la réparation des pertes occasionnées par les glaces et les inondations de l'hiver de 1784. — Lettre de M. Necker, autorisant M. Daine à disposer, par anticipation, de 25,000 livres sur les produits de la taille de 1789, pour occuper un grand nombre de journaliers qui se trouvent sans ouvrage. — Résumé général des fonds accordés par le Roi pour les travaux de charité.

C. 324. (Liasse.) — 135 pièces, papier

1784-1787. — Correspondance au sujet des travaux de charité, entre M. Daine, intendant de Tours, et MM. Pocquet de Livonnière, le marquis de Charnacé, la vicomtesse de Rougé, de Contades, de Montrocher, le marquis de La Roche-du-Maine, le comte d'Argenteuil, le comte de La Motte-Baracé, le marquis d'Ussé, Achard de La Haie, le baron de Blou. — Achèvement des abords du pont de Chambellay; — rétablissement du chemin qui va de la forêt de Chinon à la Loire; — continuation de celui du Coudray à Chinon et d'Ussé à Azay-le-Rideau. — Soumission des officiers municipaux de Doué, s'engageant à contribuer pour un tiers aux réparations de leur champ de foire et de la porte de leur ville du côté de Saumur.

C. 325. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1784-1788. — Correspondance concernant les travaux de charité entre M. Daine, intendant de Tours, et MM. de Cypierre, intendant d'Orléans, de Montrocher, ingénieur en chef de la Généralité de Tours, de Planchoury, de Musset, de Vaussay, Belin de Meaulne, Duchamp de La Frillière, de Fontenailles, le comte de La Galissonnière, le marquis de Clermont-Gallerande, le comte de Broc. — Achèvement de la route de Rouen à Tours; — construction des chemins de Marcilly au Lude, de Vibraye à Saint-Calais, de Rochecorbon à Parçay, de Neuvy à Châteaurenault, de Clermont au Lude, par Gallerande. — Mémoire des officiers municipaux de La Flèche, demandant des fonds de charité pour achever les abords de leur ville.

C. 326. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1783-1787. — Correspondance concernant les travaux de charité entre M. Daine, intendant de Tours, et MM. de Montrocher, ingénieur en chef de la Généralité, Juvigné d'Hauteville, Warie de Juigné, Letort, seigneur de Vildé, de Montclair, Gaultier, seigneur de Congrier, Tripier de L'Aubrière, comte de Croismare; — promesses par ces particuliers de contribuer à la confection et à la réparation de divers chemins. — Demande par les officiers municipaux d'Ernée de fonds de charité pour achever les abords de leur ville. — Requête des habitants de Lassay relative au rétablissement du chemin de Mayenne à Falaise, qui est impraticable les deux tiers de l'année.

C. 327. (Liasse.) — 152 pièces, papier; 1 plan.

1785-1788. — Correspondance concernant les travaux de charité entre M. Daine et MM. d'Hauterive, seigneur d'Argentré, le comte de La Falluère, la duchesse de Beauvilliers, le marquis de La Ferronnays, le marquis d'Antichamp, le marquis de Montclerc, le duc de Charost, le marquis de Charteloger; — demandes de fonds et promesses par ces particuliers de contribuer à la confection et à la réparation des chemins de Laval à Argentré, d'Andouillé à Laval, de Jallanges à Vouvray, d'Ernée à Laval, de Mayenne à Évron, de Laval à Saint-Germain du Fouilloux, de Laval à Château-Gonthier, de Pouancé à Ancenis..

C. 328. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1761-1766. — Déclaration du Roi concernant les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'É-

tats, villes, bourgs, colléges, communautés et hôpitaux du royaume. — États des villes de la Généralité de Tours qui ont plus de 4,500 habitants et de celles qui n'atteignent pas ce chiffre. — Liste des villes qui ont des octrois et dont les affaires sont administrées par un procureur-syndic. — État des officiers municipaux composant les corps de ville de la Généralité en 1764; — priviléges, gages et exemptions qui leur étaient attribués. — Mémoires historiques et statistiques sur les administrations municipales des villes d'Angers, Baugé, Beaulieu, Chinon, Doué, Ernée et Saumur.

C. 329. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1615-1766. — Mémoire des officiers municipaux de La Flèche sur l'administration de ladite ville. — Requête des notaires royaux de Laval, demandant à être admis aux offices municipaux comme les médecins et les avocats. — Projet de règlement pour l'administration de l'Hôtel-de-Ville de Laval. — Mémoires historiques et statistiques sur les administrations municipales des villes de Loches, Le Mans, Mayenne, Montreuil-Bellay, Richelieu, Sainte-Maure, Saumur, Sillé et Tours. — Formes des assemblées, gages, priviléges et exemptions des officiers de ces différentes villes avant l'édit du mois d'août 1764; — texte et discussion de cet édit.

C. 330. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1723-1757. — Compte rendu à M. de Pomméreu, intendant de Tours, par Benjamin Du Rouveau, directeur des octrois réservés aux hôpitaux dans la Généralité. — Ordonnances de payement par MM. René Hérault et Ravot d'Ombreval, intendants de Tours. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour les publications et adjudications de la deuxième moitié des octrois des villes. — État du prix des baux des octrois anciens et nouveaux dans la Généralité de Tours. — Liste des particuliers qui ont acquis des offices de receveur et contrôleur des octrois dont les taxations et autres droits excèdent le denier douze de leur finance principale. — État des villes dans lesquelles on perçoit la deuxième moitié des octrois. — Lettres des subdélégués de la Généralité à M. Lescalopier, concernant le renouvellement des baux des octrois.

C. 331. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1764-1766. — État de situation des revenus et des charges de l'Hôtel-de-Ville de Tours, présenté et vérifié dans l'assemblée des notables du 18 août 1765. — Liste des locataires de la ville de Tours; prix des loyers et dates des baux. — États de la recette et de la dépense des villes d'Angers, Ernée, Laval et Le Mans. — Mémoire de l'assemblée des notables de cette dernière ville, pour parvenir à une meilleure administration des revenus municipaux, conformément aux dispositions des édits des mois d'août 1764 et mai 1765. — Bordereau général de la recette et dépense des droits dont la levée a été ordonnée pour le don gratuit. — Lettres patentes du Roi concernant les octrois municipaux.

C. 332. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1750-1778. — État du produit et des charges des deniers patrimoniaux de la ville d'Angers, dressé en exécution de l'arrêt du Conseil du 3 février 1768. — Mémoire des officiers municipaux d'Angers sur la régie des octrois, contenant un plan économique de ladite régie. — Délibérations des notables du Lude, concernant l'administration des revenus de la ville, conformément à l'article 48 de l'édit de mai 1765. — Lettres de MM. d'Invau, Terray, de Trudaine, Amelot, de Boullongne et Necker, adressées à M. Ducluzel et relatives aux droits d'octrois et offices municipaux des villes de Beaumont-le-Vicomte, Chinon, Loudun, Laval, Craon, Saumur et Loches.

C. 333. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1721-1753. — Requête des maire, échevins et habitants de Saumur, demandant la confirmation des priviléges qui les autorisent à s'assembler à l'Hôtel-de-Ville tous les trois ans, à l'effet d'élire deux échevins. — Lettres des maires, échevins et subdélégués, concernant les élections municipales dans les villes de Baugé, Beaufort, Chinon, La Ferté-Bernard, La Flèche, Laval, Loches, Loudun, Mamers, Montreuil-Bellay et Saumur. — Lettre de M. de Saint-Florentin, envoyant à M. de Magnanville une ordonnance royale qui casse les élections municipales de Tours comme entachées de brigues et nomme d'autorité les sujets proposés par le comte de Charolais, gouverneur. — Mémoire sur l'établissement du corps de ville d'Amboise et sur les différences qui distinguent cette communauté de celle de Tours. — Refus de la ville d'Amboise de présenter trois sujets au gouverneur pour les places de maire et d'échevins; — titres divers à l'appui de ce refus; — règlement du prince Louis d'Orléans, pour l'élection des maires et échevins; — actes d'assemblées pour la nomination de ces officiers municipaux.

C. 334. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1750-1759. — Ordonnance royale qui casse l'élec-

tion du sieur Gallois, continué depuis plusieurs années dans les fonctions de maire de La Flèche et enjoint de procéder à la nomination d'un autre maire. — Élection du sieur Guenyveau, curé de Saint-Pierre du Marché, comme maire de Loudun; — réclamations des sieurs Poirier, lieutenant civil, et Dumoustier Delafond, président, au sujet de cette opération qu'ils présentent comme entachée de brigues; — annulation de l'élection du sieur Guenyveau et nouvelle assemblée en présence d'un commissaire envoyé par l'intendant; — nouvelle élection du curé de Saint-Pierre; — ordonnance de M. de Magnanville convoquant les électeurs pour la troisième fois. — Liste des habitants de Loudun qui doivent faire le service en qualité de sergents, caporaux, tambours et soldats. — Contestations entre M. Du Petit-Thouars, commandant du château de Saumur, et les maire et échevins de cette ville, au sujet du cérémonial d'un *Te Deum*.

C. 335. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1760-1782. — Requête des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Chinon, du grenier à sel, des échevins et du délégué des marchands contre les entreprises que font les membres du bailliage de Chinon pour perpétuer le *mairat* dans leur compagnie. — Acte d'assemblée de l'Hôtel-de-Ville de Baugé pour fixer les honoraires des syndic, receveur et secrétaire-greffier. — Cassation et rétablissement du corps municipal de Preuilly. — Troubles à l'occasion de la reconstruction du clocher de La Chapelle-Blanche; — différend entre le syndic et les deux échevins; — mémoire au sujet de ces troubles; — destitution du syndic. — Lettres de MM. d'Invau et Terray, concernant la mauvaise administration de la ville de La Haie. — Requête des maire et échevins de Tours contre la plupart des notables de la ville qui depuis leur nomination n'ont assisté à aucune assemblée. — Lettres de M. Amelot au sujet des offices municipaux dans les villes du Mans, Richelieu, La Haie, Amboise, Chinon, Tours, Laval, Cormery, Ligueil, Montreuil-Bellay.

C. 336. (Registre.) — In-folio, papier, 392 feuillets.

1762-1766. — *Tableau de la Généralité de Tours.* — Divisions de l'ouvrage : Description des trois provinces de Touraine, Maine et Anjou et dénombrement de leur population. — Première partie : de l'administration ecclésiastique. — Deuxième partie : de l'administration militaire. — Troisième partie : de l'administration civile. — Quatrième partie : de l'administration économique et politique.

C. 337. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1688-1760. — État du nombre des feux de chaque paroisse des Élections d'Amboise, Baugé, Chinon, Laval, Loches, Loudun, Richelieu, Saumur et Tours. — Dénombrement des fabriques et établissements particuliers de la ville de Tours. — État et dates des foires et marchés des Élections de Château-du-Loir, Chinon et Tours; — marchandises qui s'y débitent.

C. 338. (Liasse.) — 100 pièces papier.

1730-1759. — État des différentes justices qui s'exercent dans la ville de Tours. — Avis sur les suppressions et réunions estimées nécessaires dans le Présidial et bailliage de Tours. — Mémoire sur les offices de judicature et la cause de leur discrédit. — État des juridictions royales de la Généralité. — Pancarte contenant les bornes et limites des fiefs, terres et seigneuries de l'abbaye de Marmoutier dans lesquels l'abbé a les droits de justice. — Mémoire sur les différents moyens dont on peut faire usage pour rétablir les tribunaux subordonnés au Parlement. — Déclaration du roi concernant les juridictions consulaires. — Éclaircissements demandés à M. Lescalopier sur les juridictions consulaires de Tours, Angers et Le Mans. — Lettres de MM. d'Aguesseau, Orry et de Silhouette à MM. de Lesseville et Lescalopier.

C. 339. (Registre.) — In-folio, papier, 126 feuillets.

1771. — Dénombrement par Élection des naissances, mariages, et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 3,533, mariages 746, décès 3,802; — d'Amboise, 1,293, 251, 1,393; — de Loches 1,952, 369, 1,576; — de Chinon, 1,412, 267, 1,364; — de Richelieu, 1,281, 287, 1,141; — de Loudun, 727, 177, 637; — d'Angers, 8,668, 1,707, 7,553; — de Saumur, 2,508, 496, 2,028; — de Montreuil-Bellay, 1,993, 389, 1,644; — de Château-Gontier, 2,102, 455, 1,947; — de Baugé, 2,143, 393, 1,817; — de La Flèche, 3,606, 691, 2,856; — du Mans, 9,972, 1,786, 7,676; — de Mayenne, 3,808, 601, 2,945; — de Laval, 2,962, 503, 2,889; — de Château-du-Loir, 2,606, 488, 2,026. — Totaux : naissances 50,566, mariages 9,606, décès 43,294.

C. 340. (Registre.) — In-folio, papier, 126 feuillets.

1772. — Dénombrement par Élection des naissances mariages et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 3,541, mariages 903, décès 4,350;

— d'Amboise, 1,451, 370, 1,543; — de Loches, 1,948, 386, 1,941; — de Chinon, 1,529, 268, 1,386; — de Richelieu, 1,217, 261, 1,251; — de Loudun, 712, 152, 892; — d'Angers, 8,590, 1,586, 8,853; — de Saumur, 2,439, 471, 2,325; — de Montreuil-Bellay, 1,985, 420, 2,166; — de Château-Gontier, 2,085, 303, 2,882; — de Baugé, 1,983, 397, 1,948; — de La Flèche, 3,425, 667, 3,318; — du Mans, 9,743, 1,709, 9,176; — de Mayenne, 3,646, 599, 4,999; — de Laval, 2,670, 427, 3,908; — de Château-du-Loir, 2,451, 435, 2,350. — Totaux : naissances 49,415, mariages 3,354, décès 53,291.

C. 341. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1773. — Dénombrement par Élection des naissances, mariages et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 3,407, mariages 944, décès 3,716; — d'Amboise, 1,315, 361, 1,187; — de Loches, 1,856, 422, 1,818; — de Chinon, 1,405, 335, 1,249; — de Richelieu, 1,169, 273, 1,136; — de Loudun, 731, 196, 713; — d'Angers, 8,073, 1,724, 7,160; — de Saumur, 2,364, 518, 1,861; — de Montreuil-Bellay, 1,994, 420, 1,851; — de Château-Gontier, 1,925, 390, 2,071; — de Baugé, 1,966, 457, 2,074; — de la Flèche, 3,315, 684, 3,381; — du Mans, 9,619, 1,845, 10,542; — de Mayenne, 3,536, 778, 4,384; — de Laval, 2,636, 588, 3,330; — de Château-du-Loir, 2,387, 520, 2,872. — Totaux : naissances 47,698, mariages 10,455, décès 49,345.

C. 342. (Registre.) — In-folio, papier, 110 feuillets.

1776. — Dénombrement par Élection des naissances, mariages et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 3,751, mariages 989, décès 3,108; — d'Amboise, 1,406, 401, 1,119; — de Loches, 2,085, 499, 1,353; — de Chinon, 1,581, 373, 1,069; — de Richelieu, 1,263, 367, 799; — de Loudun, 725, 205, 596; — d'Angers, 8,313, 2,204, 7,405; — de Saumur, 2,520, 670, 1,820; — de Montreuil-Bellay, 2,001, 546, 1,487; — de Château-Gontier, 1,992, 512, 1,705; — de Baugé, 2,066, 601, 1,728; — de La Flèche, 3,352, 841, 3,142; — du Mans, 9,743, 2,473, 8,683; — de Mayenne, 4,084, 912, 2,696; — de Laval, 2,861, 656, 2,482; — de Château-du-Loir, 2,531, 728, 1,982. — Totaux : naissances 50,274, mariages 12,977, décès 41,174.

C. 343. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1780. — Dénombrement par Élection des naissances, mariages et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 3,983, mariages 1,180, décès 3,251; — d'Amboise, 1,589, 473, 2,036; — de Loches, 2,144, 647, 2,552; — de Chinon, 1,755, 419, 1,975; — de Richelieu, 1,314, 187, 3,359; — de Loudun, 802, 237, 926; — d'Angers, 8,856, 2,467, 418; — de Saumur, 2,713, 657, 3,044; — de Montreuil-Bellay, 1,984, 696, 1,958; — de Château-Gontier, 1,969, 540, 2,062; — de Baugé, 2,164, 674, 2,469; — de La Flèche, 3,448, 958, 3,351; — du Mans, 10,373, 2,513, 9,791; — de Mayenne, 4,134, 864, 4,278; — de Laval, 2,880, 730, 3,140; — de Château-du-Loir, 2,871, 711, 2,509. — Totaux : naissances 52,979, mariages 14,153, décès 56,119.

C. 344. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1785. — Dénombrement par Élection des naissances, mariages et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 4,288, mariages 1,205, décès 4,602; — d'Amboise, 1,606, 452, 1,620; — de Loches, 2,318, 598, 1,905; — de Chinon, 1,678, 488, 1,727; — de Richelieu, 1,270, 365, 2,219; — de Loudun, 791, 224, 1,117; — d'Angers, 9,289, 2,514, 10,073; — de Saumur, 2,629, 780, 3,112; — de Montreuil-Bellay, 2,259, 681, 1,906; — de Château-Gontier, 2,029, 574, 2,070; — de Baugé, 2,273, 678, 2,528; — de La Flèche, 3,579, 961, 3,524; — du Mans, 10,364, 2,769, 10,628; — de Mayenne, 4,049, 1,036, 3,961; — de Laval, 2,961, 807, 2,832; — de Château-du-Loir, 2,946, 731, 2,897. — Totaux : naissances 54,329, mariages 14,863, décès 56,721.

C. 345. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1786. — Dénombrement par Élection des naissances, mariages et décès de la Généralité de Tours. — Élections : de Tours, naissances 4,272, mariages 1,147, décès 4,088; — d'Amboise, 1,645, 440, 1,535; — de Loches, 2,324, 545, 1,840; — de Chinon, 1,659, 446, 1,132; — de Richelieu, 1,370, 411, 857; — de Loudun, 744, 245, 564; — d'Angers, 8,902, 2,391, 8,446; — de Saumur, 2,657, 762, 2,205; — de Montreuil-Bellay, 2,090, 513, 2,019; — de Château-Gontier, 1,838, 491, 1,884; — de Baugé, 2,333, 646, 1,976; — de La Flèche, 3,258, 930, 3,215; — du Mans, 10,156, 2,571, 10,188; — de Mayenne, 3,751, 911, 4,425; — de Laval, 2,711, 623, 3,173; — de Château-du-Loir, 2,707, 671, 2,302. — Totaux : naissances 52,417, mariages 13,743, décès 49,849.

C. 346. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1758-1767. — États des imprimeurs établis dans la Généralité : 4 à Tours, 3 à Angers, 2 au Mans, 2 à La Flèche,

1 à Saumur, 1 à Laval. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État qui fixe à 8 le nombre des imprimeurs de la Généralité. — Lettre de M. de Lamoignon défendant aux libraires de souscrire à la collection des ouvrages d'Arnauld. — Ordonnance de M. Ducluzel prescrivant une fois par mois la visite des imprimeries pour connaître la nature et le titre des ouvrages sous presse. — Prospectus de la *Gazette de France* pour laquelle M. de Choiseul demande le concours des intendants. — Lettres des subdélégués, envoyant les faits remarquables arrivés dans leur ressort. — Réponses de ces fonctionnaires aux éclaircissements demandés à M. Lescalopier par M. de Sartines sur l'imprimerie et la librairie dans la Généralité de Tours.

C. 347. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1768-1789. — Lettre de M. de Maupeou à M. Ducluzel, sur le commerce considérable qui se fait dans la province de livres contraires à la religion, aux bonnes mœurs et à la tranquillité de l'État. — Liste des imprimeries établies dans la Généralité de Tours, contenant le nom des imprimeurs, les titres en vertu desquels il exercent, le nombre de leurs presses et de leurs apprentis et les caractères dont ils se servent. — État des libraires dans les villes de Tours, Angers, Saumur, Château-Gontier, Laval, Mayenne, Loches, Le Mans, Chinon, Amboise, et La Flèche. — Lettres de MM. de Brienne, de Puységur, de La Tour-du-Pin, relatives aux frais d'impression pour le département de la guerre. — État des impressions pour ledit département, fournies de 1787 à 1789, par Auguste Vauquer, imprimeur à Tours.

C. 348. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1779-1786. — Lettre de M. Lenoir à M. Ducluzel qui avait demandé des renseignements pour établir une école gratuite de dessin dans la ville de Tours. — Lettres de M. Ducluzel à M. Necker, concernant le sieur Rougeot, qui a fondé à ses frais dans la ville de Tours une école gratuite de dessin. — Autorisation et confirmation par M. le comte d'Angivillers de ladite école, sous le titre d'école académique de peinture, sculpture, architecture et arts dépendant du dessin. — Copie des lettres patentes du roi Louis XIV pour l'établissement des écoles académiques dans toutes les villes du royaume où elles sont nécessaires. — Extrait du registre des délibérations du corps de ville de Tours, relatif à l'école de dessin. — Distribution de médailles aux élèves. — Lettre de M. Daine à M. de Chevilly, contenant l'historique de l'école de dessin de Tours, créée par M. Rougeot.

C. 349. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1760-1788. — Arrêt du Conseil d'État, concernant la franchise des lettres. — Perte de la malle sur la route de Rennes à Alençon. — Plaintes du marquis de Cheffontaine et du colonel d'Argentré contre le maître de poste de Ribay. — Mauvais traitements exercés par M. de Fontenay contre un postillon de Guesselard. — Établissement d'une poste à Durtal. — Liste des bureaux de poste de la Généralité et noms des directeurs. — État fourni par Louis Becquet, directeur du bureau de poste de Chinon, de l'administration dudit bureau, pendant l'année 1763.

C. 350. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1752-1780. — Arrêt du Conseil d'État qui règle la compétence en matière d'adjudication de prés communaux. — État des baux à ferme de communaux, faits par les subdélégués de Chinon, en conséquence des ordonnances de l'intendant. — Bail des prés communs des paroisses de Parilly et de Beaumont. — Opposition des officiers des eaux et forêts, prétendant que ces adjudications sont de leur ressort. — Mémoire de M. de Beaumont sur les fréquents incendies qui ont eu lieu dans ses bois de Beaumont-la-Ronce. — Projet de nettoiement et de balisage du Cher. — Autorisations d'abattre des arbres, données aux villes de Tours et d'Amboise. — Édit du roi Louis XVI, portant suppression de plusieurs offices dans les maîtrises des eaux et forêts.

C. 351. (Liasse.) — 145 pièces papier.

1749-1774. — Observations sur les étalons dans la Généralité de Tours, les moyens de les multiplier et de les rendre plus utiles. — État des garde-haras et de leurs arrondissements. — Lettres de M. d'Ormesson à M. Lescalopier, relatives aux gratifications accordées aux garde-haras et garde-étalons. — Questions et réponses sur l'état actuel des haras dans la Généralité et sur les moyens de les perfectionner. — Création à Amboise d'un arrondissement de haras. — Mémoire sur l'élevage des chevaux dans le royaume. — Rôles et rapports de visites des étalons de la Généralité.

C. 352. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1776-1789. — Observations sur les priviléges et immunités des garde-étalons. — Mémoire sur l'état actuel des haras dans la Généralité de Tours, sur les avantages

que la province en retire et les moyens de les perfectionner, par M. de Grandmaison, inspecteur des haras de Touraine et d'Anjou. — État des garde-haras du département du Maine. — État des chevaux, juments, poulains et pouliches existant dans les paroisses des subdélégations de Maulevrier, Château-du-Loir, Baugé, Beaumont-le-Vicomte, Richelieu et Loches. — Mémoire sur les avantages et les inconvénients de réunir les étalons dans un entrepôt général pour les distribuer dans les paroisses à l'époque de la monte. — Lettres concernant l'administration des haras, adressées à MM. Ducluzel et Daine par MM. Bertin, de Montbarey, de Polignac, de Calonne et de Brienne.

C. 353. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1760-1784. — Procès-verbaux de visite des haras établis dans les Élections d'Amboise, Angers, Baugé, Château-du-Loir, Château-Gontier, Chinon, La Flèche, Laval, Loches, Loudun, Mayenne, Montreuil-Bellay et Richelieu. — État des juments qui se trouvent dans la ville de Mayenne et dans les campagnes environnantes. — Autre état des juments appartenant au Roi et placées dans le département de M. de Grandmaison, inspecteur des haras de la Généralité de Tours.

C. 354. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1775-1789. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'envoi dans les provinces de 2,258 boites de remèdes pour être distribués gratuitement aux pauvres habitants des campagnes. — Lettre de M. de Clugny concernant la création à Paris d'une société de médecine qui serait en correspondance avec les médecins de province. — État des médecins et chirurgiens établis dans les Élections d'Amboise, Angers, Baugé, Château-Gontier, Chinon, Loches, Loudun, Richelieu. — Mémoire sur les maladies épidémiques et contagieuses, par M. de La Tour. — Instruction relative à l'inoculation des enfants trouvés. — Procès-verbal de visite des enfants de l'hôpital général reconnus aptes à subir l'inoculation. — Avis et questions proposées par la société royale de médecine sur l'électricité, la nyctalopie et les propriétés des lézards dans le traitement de diverses maladies.

C. 355. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1777-1778. — Mémoire sur les cours publics d'accouchement faits à Moulins par madame Ducoudray. — « Lettre d'un citoyen, amateur du bien public, pour servir « de défense de la dame Ducoudray qui, par ordre du Roi, « forme des sages-femmes dans tout le royaume. » — Ouverture du cours de madame Ducoudray au Mans; — demandes d'élèves dans les paroisses. — Examen des élèves dont 30 ont été reconnues très-capables, 50 capables et méritant l'exemption de la corvée. — Certificats pour exemptions de corvées. — Cours d'accouchement pour les chirurgiens du Maine; — leurs préventions; — elles tombent devant les connaissances supérieures de la dame Ducoudray. — Liste des élèves sages-femmes qui ont suivi les cours de ladite dame.

C. 356. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1778-1779. — Cours d'accouchement professé à Angers par la dame Ducoudray. — État nominatif des élèves qui y ont assisté. — Lettres des maires et échevins d'Amboise, Chinon, Loches, Loudun, Richelieu et Tours, approuvant l'ouverture d'un cours d'accouchement à Tours par madame Ducoudray; — liste des élèves qui ont suivi ce cours. — État des dépenses faites au Mans, à Angers et à Tours pour les cours d'accouchement de ladite dame. — Mémoire concernant la création de chirurgiens démonstrateurs destinés à former des élèves dans les campagnes. — Arrêt du Conseil d'État, portant qu'il sera établi, dans différentes villes de la Généralité, des chirurgiens démonstrateurs pourvus d'une commission de l'intendant et chargés de faire des cours d'accouchement. — Nomination d'un inspecteur de ces cours. — Circulaires aux curés.

C. 357. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1780-1786. — Mémoire détaillé de l'inspection des cours d'accouchement de la Généralité de Tours, pendant l'année 1780. — État nominatif des élèves formées dans lesdits cours. — Rapport de M. Chevreul sur l'inspection de 1781. — Certificats délivrés par le même inspecteur aux femmes qui ont suivi les cours en 1701. — État, par subdélégation, des sages-femmes de la Généralité en 1786. — Liste des chirurgiens démonstrateurs d'accouchement. — Cérémonial de la prestation de serment d'une sage-femme devant le curé, dédié à madame Ducoudray.

C. 358. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1748-1771. — Ordonnances: de M. de Magnanville, enjoignant aux propriétaires de bêtes à cornes malades d'en informer dans les 24 heures le syndic de leur paroisse; — de M. Lescalopier, concernant la maladie de la morve dont sont infectées les écuries des maîtres de poste. — Procès-verbaux de destruction d'animaux

morveux. — La Société d'agriculture de Tours demande qu'il soit envoyé à l'école vétérinaire de Lyon deux sujets par chacune des trois provinces de la Généralité. — Conditions d'admission. — Projet d'établir une école vétérinaire au Mans. — Lettre de M. d'Invau, permettant à M. Ducluzel d'envoyer six élèves à l'école vétérinaire d'Alfort. — Liste des élèves de la Généralité aux écoles de Lyon et d'Alfort. — Arrêt du Conseil d'État qui règle les droits et priviléges dont jouiront les artistes vétérinaires pourvus d'un brevet du Roi. — Mémoire sur une maladie épizootique qui a régné en 1771 dans l'Élection de Baugé.

C. 359. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1772-1788. — Rapport concernant une maladie épizootique, traitée en Bourgogne par le sieur Péan de Tours. — Relation de quelques cures opérées par le sieur Boucher, artiste vétérinaire à Mamers. — État des élèves qui ont subi, le 9 mars 1772, des examens dans les écoles vétérinaires. — Lettre de M. Péan, directeur de l'école de Lyon, annonçant que les élèves de cette école iront par rang d'ancienneté se perfectionner à celle d'Alfort. — Registre contenant les noms des élèves sortis des écoles vétérinaires qui sont établis dans la Généralité de Tours. — Renseignements demandés par M. de Calonne sur les mœurs de vétérinaires, leur utilité dans le pays qu'ils habitent et les avantages dont ils jouissent. — Procès-verbal de visite du sieur Douté, vétérinaire envoyé dans les paroisses de Fondettes et de Luynes. — État des bêtes à cornes et des chevaux attaqués du scorbut et guéris par le sieur Boucher. — Correspondance de MM. d'Ormesson, Joly de Fleury, Necker, Bertin, de Calonne avec MM. Ducluzel et Daine, relative à l'exercice de l'art vétérinaire.

C. 360. (Liasse. — 116 pièces, papier.

1750-1777. — Ordonnance du roi Louis XV concernant les Maronites et les esclaves rachetés qui se trouvent dans le royaume. — Arrêt du Conseil d'État qui décide que les lettres de change tirées de la Louisiane, la Martinique et Saint-Dominique, sur les exercices 1755 à 1758, seront acquittées en 1766. — Ordre du Roi de faire transporter aux colonies les nègres, négresses, mulâtres et mulâtresses qui sont en très-grand nombre dans le royaume. — Arrêts du Conseil d'État prescrivant le payement des dettes du Canada, liquidées en conséquence de celui du 15 décembre 1764; — ordonnant que les propriétaires anglais de papiers du Canada seront admis à cette liquidation. — État des esclaves noirs résidant à Angers, Baugé, Château-Gontier, Le Mans, Maulevrier, Mirebeau et Tours; total : 21.

C. 361. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1762-1766. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant aux propriétaires et porteurs de papiers du Canada d'en faire la déclaration; — statuant que le montant des lettres de change tirées de Cayenne sur les trésoriers généraux des colonies, de 1755 à 1759, sera acquitté en 1763; — concernant le payement des intérêts et le remboursement des capitaux des reconnaissances données en échange des papiers du Canada. — Certificats de publication et d'affichage desdits arrêts. — Registre tenu au secrétariat de l'Intendance pour l'enregistrement des déclarations faites par les propriétaires et porteurs de papiers du Canada; — lettres de MM. de Boulongne et de Choiseul à M. Lescalopier au sujet de ces papiers.

C. 362. (Liasse.) — 135 pièces, papier; 1 plan.

1758-1789. — État des bois en exploitation dans la Généralité de Tours, pendant l'année 1758, pour le service de la marine. — Lettres de MM. Berryer, de Choiseul, de Sartines, Joly de Fleury à MM. Lescalopier et Ducluzel, relatives aux fournitures des bois de la marine. — Arrêt du Conseil d'État concernant les chirurgiens qui s'embarquent sur les navires marchands. — Procès-verbaux de captures de mousses déserteurs des vaisseaux du Roi. — Correspondance entre M. Joly de Fleury et M. Ducluzel, concernant une souscription patriotique pour la construction d'une frégate. — Contrôle pour servir au payement des invalides de la marine retirés dans la Généralité de Tours. — Plan d'un port projeté sur la rivière de Mayenne.

C. 363. (Liasse.) — 153 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1768-1783. — Mémoire des remèdes fournis aux criminels détenus dans les prisons d'Angers, depuis le 10 décembre 1767 jusqu'au 1er janvier 1769. — Le comte de Rougé demande à être exonéré des frais de justice mis à sa charge comme seigneur haut justicier du Mai. — Réclamations analogues de la part de MM. de Reneaulme, seigneur haut justicier de Thorigné, de La Fallière, seigneur de Noizay, de Bercy, seigneur de La Bedouère. — Nombreuses effractions commises dans les prisons de Tours par une bande de voleurs connus sous le nom de *Peignants*, qui brisaient leurs fers et leurs chaînes; — la ville de Tours refuse d'en payer les frais. — Extraits d'informations

et de procédures au sujet de faux et de violences contre les personnes.

C. 364. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1778-1787. — Lettres adressées à M. Daine par MM. de Bonnaire de Forges, de Calonne et de Ségur, concernant : le traitement à accorder aux exécuteurs de la haute justice qui, par la suppression des droits de havage et autres qu'ils percevaient sur les denrées, se trouvent réduits au produit des exécutions ; — l'état des courses extraordinaires faites en 1784 par les brigades de la maréchaussée ; — les frais de justice résultant d'une procédure criminelle dirigée contre un accusé qui est mort avant jugement ; — un mémoire du marquis d'Armaillé, réclamant contre la mise à sa charge, comme seigneur de Craon et de Brain, de différents frais de justice. — Arrêt du Conseil d'État qui décharge le marquis de Verneuil, engagiste du domaine de Loches, de tous les frais de justice faits dans l'étendue de ce domaine.

C. 365. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1786-1787. — Lettres de MM. de Bonnaire de Forges, de Lamoignon, de Miroménil, de Ségur à M. Daine, concernant : une sentence du Présidial de Tours, qui supprime la pompe des prisons de Tours et oblige le concierge à fournir aux frais du domaine de l'eau de la Loire aux prisonniers ; — la réclamation de la veuve Leroy de Château-Gontier qui a nourri onze mois un enfant trouvé ; — celle du sieur Pelletier, chirurgien à Doué, qui a pansé et guéri un cavalier blessé dans un combat soutenu par les employés des gabelles et la maréchaussée ; — plusieurs réclamations de seigneurs haut justiciers, demandant à être exonérés des frais de justice mis à leur charge.

C. 366. (Liasse.) — 126 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1786-1789. — Lettres de MM. de Bonnaire de Forges, de Ségur, de La Millière, adressées à M. Daine, concernant des réclamations au sujet des frais de justice dus par divers particuliers parmi lesquels on remarque : le marquis d'Armaillé, pour frais faits dans la procédure instruite contre un voleur ; — l'abbé de Fonteuille, en qualité de titulaire de l'abbaye de Baugerais, pour salaire des témoins entendus au sujet de l'assassinat de la comtesse de Gamache ; — le comte de Chambray, comme seigneur haut justicier de Mauvières ; — le duc de La Trémouille, comme baron de Montreuil-Bellay. — Bail de la salle et du cabinet servant de dépôt aux minutes du greffe du siége royal de Laval.

C. 367. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1718-1722. — Poursuites dirigées au nom d'Armand Pillavoine, adjudicataire général des fermes du Roi, contre différents officiers ministériels qui ont enfreint les ordonnances sur le contrôle des actes, et notamment contre Jean Soyer, notaire à Martigné, et Guillaume Leroy, notaire à Chemiré, pour n'avoir pas tenu de répertoire ; — Julien Maignan, huissier à Mamers, pour avoir négligé de faire contrôler une assignation. — Ordonnances de M. de Voyer d'Argenson, intendant de Tours, portant condamnation des délinquants à des amendes qui vont de 2 à 300 francs pour chaque contravention.

C. 368. (Liasse.) — 138 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1702-1725. — Ordonnances de M. de Voyer d'Argenson et du Bureau des finances de Tours, rendues à la requête d'Armand Pillavoine et condamnant à l'amende les particuliers dont les noms suivent : Pierre Jaulnay, notaire à Angers, pour avoir passé un acte de donation sans le signer ; — Charles Colvin, huissier, pour avoir dirigé des poursuites en vertu d'une pièce vicieuse ; — Houdoyer, notaire à Mansigné, pour avoir omis de faire mention dans un acte de curatelle du sceau et de l'insinuation ; — Christophe Berouard, notaire à Moranne, pour n'avoir pas distingué dans la rédaction de ses actes les nobles d'avec les roturiers. — Procès-verbaux de Pommier des Granges, inspecteur du contrôle des actes.

C. 369. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1715-1726. — Poursuites dirigées au nom d'Armand Pillavoine, adjudicataire des fermes du Roi, contre divers, pour actes de licitation ou de curatelle non insinués ; — nominations d'experts et prestations de serment non contrôlées ; — jugements et ordonnances non scellés. — Procès-verbaux de Pommier des Granges inspecteur du contrôle des actes. — Requêtes relatives à des contraventions, adressées à M. de Voyer d'Argenson et au Bureau des finances de Tours. — Ordonnances portant condamnation des délinquants.

C. 370. (Liasse.) — 130 pièces papier ; 1 pièce, parchemin.

1719-1738. — Poursuites dirigées au nom d'Armand Pillavoine, adjudicataire des fermes du Roi, contre : le bailli de la prévôté des Bains, pour avoir fait exécuter une vente de meubles avant que l'inventaire ait été contrôlé ; — Sébastien Gitton, notaire à Amboise, pour contraventions dans la rédaction de ses minutes ; — Bineteau, curé de

Cancoigné, pour avoir fait les fonctions de notaire. — Arrêt du Conseil d'État déclarant nulles les lettres de bénéfice d'âge obtenues par François Boulleau, bénéficier de Saint-Martin, et ce, faute d'avoir fait insinuer lesdites lettres.

C. 371. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1697-1784. — Arrêts du Conseil d'État : — concernant les bénéfices tombés en économat ou en séquestre ; — attribuant aux intendants la connaissance des contestations survenues entre les fermiers des bénéfices et les économes; — faisant défense à toute personne de s'immiscer dans l'administration des domaines, friches, landes et pâturages ou droits quelconques dépendants des bénéfices unis aux colléges et autres établissements, ci-devant desservis par les Jésuites. — Correspondance entre M. de Saint-Florentin et M. Ducluzel, concernant les réparations urgentes à faire aux bénéfices des Jésuites, desquelles il sera dressé un devis lorsqu'elles dépasseront le dixième de la valeur du bénéfice. — Arrêt du Conseil d'État autorisant la réparation des moulins de Brou, dépendants de l'abbaye d'Asnières unie au collége de La Flèche.

C. 372. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1768. — Inventaire des titres de la rente de 500 livres que le Roi fait payer aux doyen, chantres et chanoines de la Sainte-Chapelle du Plessis-lès-Tours, pour partie de la dotation et fondation de Louis XI. — Certificats délivrés par M. Genty, subdélégué de l'Intendance, aux propriétaires des parties prenantes, employées dans les États du Roi, parmi lesquelles on remarque : la fabrique de la paroisse Saint-Gilles de Chemillé, les chanoines de Saint-Pierre d'Angers, le curé de Saint-Pierre-du-Boille de Tours, les religieux de l'abbaye de Gâtines, les communautés des meuniers, boulangers, orfévres, cafetiers, chapeliers, cartiers, ciriers, charrons, teinturiers d'Angers, les serruriers du Mans et les tailleurs de Tours.

C. 373. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1768-1770. — Certificats délivrés par M. Genty, subdélégué de l'Intendance, aux propriétaires des parties prenantes, employées dans les états du Roi, parmi lesquels on peut citer : Joseph Poirier de Champirey, Michel Valentin d'Orbigny, Levayer sieur de Faverolles, Giroux de Marsillé, le marquis de Bellefonds, le chapitre de Saint-Martin de Tours, la paroisse de La Couture du Mans, les chanoines de la Trinité d'Angers, les communautés des cordiers, tisserands, chapeliers, maîtres à danser de Tours, les tailleurs d'habits d'Amboise, les tanneurs, selliers et vitriers du Mans.

C. 374. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1720-1780. — Déclaration du roi Louis XV ordonnant que pendant 5 années les capitaux d'emprunt seront employés à rembourser les rescriptions et assignations suspendues. — Mémoire des officiers municipaux d'Angers au sujet de cette déclaration. — Renseignements donnés par les subdélégués de La Flèche, Chollet, Baugé, Amboise, Maulevrier, Preuilly, Mamers, Château-du-Loir, Montreuil-Bellay, Le Mans, Richelieu et Saumur. — Arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera procédé, sur la présentation des titres, à la liquidation des rentes dues par le Roi à ceux de la religion prétendue réformée sortis du royaume. — Lettre de M. de Choiseul, concernant les réclamations continuelles des pensionnaires de l'État pour obtenir le payement des arrérages de leurs rentes. — Correspondance de MM. Le Pelletier Des Forts, de L'Averdy, d'Invau, Terray avec les intendants de Tours, concernant les finances.

C. 375. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1767-1784. — Arrêts du Conseil d'État : — désignant les officiers domestiques et commensaux de la maison du Roi et de celles des princes du sang qui seront exempts du droit de franc-fief; — accordant un délai pour le payement des droits de centième denier qui n'auront pas été acquittés dans les termes fixés par les règlements; — concernant la modération du triple droit de centième denier; — ordonnant que les directeurs des amortissements et francs-fiefs remettront aux greffes des Intendances un état des droits perçus pendant l'année précédente. — Mémoires, consultations et ordonnances concernant de fausses déclarations ou évaluations des droits à payer. — Condamnations. — Lettres de MM. de Trudaine, Cochin, Terray, de Monteynard, Turgot, Amelot, Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson et de Calonne, relatives à la perception des droits du domaine.

C. 376. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1784-1785. — Arrêts du Conseil d'État : — accordant aux principaux officiers des Conseils de la Reine, de Monsieur, du comte d'Artois et du duc d'Orléans l'exemption du droit de franc-fief ; — prescrivant l'établissement de commis pour recevoir les actes d'affirmations de voyages dans les lieux où cette perception a été négligée. — Ordonnances de M. Daine sur les différents survenus pour les droits de franc-fief et le centième denier, entre les rede-

vables et les directeurs des bureaux de Passavant, Meslay, Chemillé, Brissac, Brezé, Lassay et Vihiers. — Demandes en remise et modération. — Poursuites et condamnations pour fausses déclarations. — Lettres de MM. de La Boullaye et de Bonnaire de Forges à M. Daine, concernant les droits de franc-fief et de centième denier.

C. 377. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1785. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les curés et desservants de paroisses, ou tous autres dépositaires des registres des sépultures, seront tenus d'en donner communication aux préposés de l'administration des domaines. — Réclamations de divers particuliers au sujet des droits de franc-fief et de centième denier ; — fausses évaluations ; — ordonnances de M. Daine. — L'hôpital de Pouancé condamné au double droit pour construction de bâtiments sans communication préalable des plans et devis à l'intendant. — Lettres de MM. de La Boullaye et de Bonnaire de Forges à M. Daine, relatives aux droits du domaine.

C. 378. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1785-1786. — Ordonnances de M. Daine, intendant de Tours, portant condamnation de divers particuliers pour fausses évaluations. — Procès-verbaux, mémoires et requêtes. — Partage de la maison régulière de Grandmont entre l'archevêque et le séminaire de Tours. — Ordonnance condamnant la ville de Saumur à payer l'amortissement, à cause de l'acquisition faite par elle du droit de poids-le-roi qui appartenait à l'abbaye de Fontevrault. — Correspondance de MM. de La Boullaye, de Calonne, de Breteuil avec M. Daine, relative aux droits de franc-fief.

C. 379. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1786-1787. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que Joseph-Basile Poinsignon sera mis en possession des droits de contrôle et autres y réunis, pour six années, à partir du 1er janvier 1787. — Ordonnances de M. Daine, portant condamnations de divers particuliers à payer les droits de franc-fief et de centième denier. — Procès-verbaux et amendes contre : le greffier du bailliage de Chinon, pour défaut de représentation du registre de la recette qu'il a faite des épices des juges; — certains notaires et huissiers, pour manque de répertoires de leurs actes et exploits ; — le curé de Boissé, pour avoir exploité par lui-même les biens-fonds dépendants de la cure, sans les publications prescrites par les règlements.

C. 380. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1787-1788. — Ordonnances de M. Daine, portant condamnations de divers particuliers à payer les droits de franc-fief et de centième denier. — Procès-verbaux pour insuffisance d'évaluation d'immeubles vendus ou échangés. — Difficultés entre l'administration des fermes et les habitants de Montigné, au sujet d'une transaction par laquelle le duc d'Estissac abandonne en toute propriété auxdits habitants 500 arpents, en échange des droits qu'ils possédaient dans ses bois de Durtal. — Procès-verbal dressé contre un notaire, pour avoir passé deux actes de vente en vertu d'une transaction non insinuée. — Correspondance entre MM. de Villedeuil, de Calonne, Lambert et Daine, au sujet des droits de franc-fief et de centième denier.

C. 381. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres de M. de Bonnaire de Forges, concernant quarante-cinq sentences pour contraventions aux règlements de police, rendues par les officiers de Loudun, avec les amendes à leur profit, sans rien stipuler au profit du Roi ; — de M. Lambert, relatives à l'engagement des domaines du Roi pour la durée du règne de Sa Majesté. — Ordonnances de M. Daine, portant condamnation de divers particuliers à payer les droits de franc-fief et de centième denier. — Demandes en restitution de droits perçus indûment ; — décharges. — Correspondance entre MM. Lambert, de Launay et Daine, relative aux droits du domaine.

C. 382. (Liasse.) — 121 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1690-1775. — Oppositions des chanoines de Saint-Martin et de Saint-Gatien à l'adjudication par la municipalité de Tours de l'emplacement des anciennes fortifications de la ville. — Mémoire des chanoines de Saint-Martin à l'intendant, M. de Miroménil, tendant à prouver qu'ils sont propriétaires des emplacements compris dans le cloître de leur église ; — ceux de Saint-Gatien revendiquent la possession des murs, fossés et contrescarpes, depuis la porte neuve Saint-Étienne jusqu'à la tour du Petit-Cupidon. — Accord entre les chapitres et la ville de Tours. — Arrêt du Conseil d'État concernant la vente du dessus de la porte, dite des Minimes, à Amboise. — Procès-verbal de la consistance et du revenu de la seigneurie de Civray-sur-Cher. — Aliénation de la forêt de Beaufort, appartenant au Roi. — Consistance et situation des prés et terres vagues, dépendant du comté de Beaufort, où les habitants ont le droit de faire pacager la seconde herbe. — Mémoire concernant

l'adjudication, au sieur de Gruel, des bois, landes et terres vagues de Douvre.

C. 383. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 2 plans.

1739-1783. — Mémoire historique sur le château de Bonaventure, près Chinon, ancienne maison de chasse de Charles VII. — Aliénation dudit château, qui menaçait de tomber en ruine. — Requête du curé d'Huismes, demandant la conservation de la chapelle. — Demandes de concessions à titre d'accensement : des terres vagues, dont la superficie a été prise pour construire la levée de Grammont; — de portion du domaine du Plessis-les-Tours; — d'atterrissements sur le bord de la Vienne; — de l'île Saint-Georges et autres voisines dans la Loire; — des îles et marais de Beuxe; — de terrains faisant partie des remparts de Loudun. — Correspondance de MM. d'Aguesseau, de Trudaine, Orry, de Bonnaire de Forges, de Beaumont avec MM. de Lesseville et Ducluzel.

C. 384. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1720-1788. — Correspondance de MM. de Trudaine, de Laverdy, Terray, Amelot et de Calonne avec MM. L'Escalopier, Ducluzel et Daine, concernant : un différend survenu entre les officiers et le receveur du grenier à sel de Malicorne; — une demande de création d'un grenier à sel à Beaumont-le-Vicomte; — une requête des officiers du grenier à sel de La Ferté-Bernard, demandant à être exemptés de la corvée; — une plainte des officiers du grenier de Tours sur la qualité du sel; — divers abus régnant dans celui de Sainte-Suzanne. — Procès-verbal du subdélégué et réponses des fermiers généraux au sujet de ces abus. — Lettres des officiers des greniers à sel d'Angers, Saumur, Le Mans, Vihiers, Saint-Florent, Mirebeau, Pouancé, Loudun, Chinon, Preuilly, adressant à M. Daine le tableau des paroisses desservies par leurs greniers, pour parvenir à la répartition de l'impôt du sel. — Faux bruits répandus au sujet de la suppression des gabelles; — correspondance des subdélégués avec M. Daine, à ce sujet. — Renseignements sur le prix des tabacs dans la Généralité.

C. 385. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1752-1756. — Extraits d'édits et déclarations du Roi, d'arrêts du Conseil et du Parlement, rendus en faveur des notaires royaux contre les notaires des seigneurs. — Arrêt du Parlement de Paris, maintenant les notaires de la ville d'Angers dans le droit d'instrumenter dans tout le ressort de la Sénéchaussée. — Observations générales sur un projet de suppression et de réunion d'offices de notaires. — Lettre de M. de Remoras à M. de Maganville, concernant les plaintes qui lui sont adressées de toutes parts sur la trop grande multiplicité des notaires et les abus qui en résultent. — Nombreuses demandes de création, réunion et suppression d'offices de notaires; — correspondance à ce sujet entre MM. Bertin et de Maganville.

C. 386. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1756-1764. — États des notaires des Élections de Richelieu, Chinon, Saumur, Loudun, Château-Gontier; — observations des subdélégués sur l'importance de chaque paroisse, les suppressions, réunions, ou créations d'offices. — Projet d'édit concernant lesdites suppressions et créations, la fixation des taxes à payer, les droits et prérogations des nouveaux officiers. — Lettre de M. de Lamoignon, chancelier, à M. Lescalopier, relative à un mémoire des notaires de Chinon demandant que le nombre de leurs offices, d'abord fixé à quatre et depuis plus que doublé, soit réduit à ce qu'il était dans l'origine. — Demandes de charges d'huissier dans diverses localités de la Généralité; — avis des subdélégués à ce sujet.

C. 387. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1764-1771. — Requêtes d'Éloy Salmon, premier huissier du bailliage de Chinon, contre les procureurs au même siége, et de Deshogues, huissier au grenier à sel de Loches, contre les notaires royaux de la même ville. — Mémoire du sieur Belle, demandant l'établissement en sa faveur d'un office de notaire à Neuvy. — Les sieurs Bassereau frères offrent chacun 1,000 livres pour la création, à leur profit, dans la ville de Tours, de deux offices de jurés priseurs et vendeurs de meubles. — Correspondance de MM. Bertin, de Laverdy, de Maupeou avec MM. L'Escalopier et Ducluzel, au sujet de ces demandes.

C. 388. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1768-1775. — Requêtes et mémoires de divers particuliers, concernant des créations, réunions et suppressions d'offices de notaires et d'huissiers. — Correspondance à ce sujet entre M. Ducluzel et MM. Bertin, Turgot, Terray, de Maupeou, Amelot et de Miroménil. — L'avocat du Roi au bailliage de Chinon s'oppose à la création d'un procureur du Roi au même siége, alléguant que cet office est inutile et lui ferait perdre les seuls émoluments que lui procure sa charge. — Renseignements demandés par M. de

Maupeou, sur l'étendue du ressort du siége royal de Tours, à l'occasion d'une offre du sieur Jahan de lever aux parties casuelles l'office de lieutenant criminel dudit siége.

C. 389. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1773-1776. — Demandes d'offices, accompagnées de soumissions qui s'élèvent : à 300 livres pour celui d'archer-garde de la connétablie à Mirebeau ; — à 150 livres pour celui d'arpenteur et mesureur de terre dans la Sénéchaussée de La Flèche ; — à 150 livres pour celui de greffier de la police de Loches ; — à 300 livres pour celui de notaire royal à Saint-Epain. — Lettres de M. de Miroménil, concernant : les procureurs au siége de Tours, dont le nombre, originairement de soixante-dix, se trouve réduit à quarante et pourrait être fixé à trente ;— la demande des procureurs de Chinon, sollicitant la réduction de leur nombre à dix.— Correspondance de M. Duclusel avec MM. Amelot, Turgot, Terray, de Miroménil, de Boullongne, d'Ormesson et Bertin, relative à des créations, réunions et suppressions d'offices.

C. 390. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1776-1778. — Correspondance de M. Ducluzel avec MM. de Fargès, de Miroménil, de Clugny et Dufour, concernant des demandes de créations, réunions et suppresions d'offices de notaires, procureurs et huissiers. — État général des actes passés par Gilles Boistard, ci-devant notaire à Luzillé. — Mémoire des notaires de Montrichard, demandant que leur nombre soit désormais réduit à quatre. — Offre de 1,200 livres par le sieur Pélisson de Germes, pour l'office de maire de la ville de Mamers.

C. 391. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1778-1780. — Correspondance de M. Ducluzel avec MM. de Miroménil, Necker, de Lessart, Dufour, de Bonnaire de Forges, concernant des demandes d'offices de conseiller au bailliage de Loudun, d'huissier des monnaies et mines de France au département de Tours, de notaires à Chinon, à La Roche-Pozay, à Bossée, à Azay-le-Ferron, à Tours. — Taxation, par M. Necker, de trois offices de procureurs postulants, au bailliage de Langeais, à la somme de 200 livres chacun. — M. de Miroménil annonce que le Roi agrée les représentations des procureurs au siége de Tours contre son édit de mars 1778, portant réduction de leur nombre à vingt-cinq.

C. 392 (Liasse. — 116 pièces, papier.

1683-1782. — Lettres patentes de Louis XIV, portant création de plusieurs offices au siége du comté pairie de Laval. — État des officiers du Bureau des finances de Tours. — Réclamation du sieur Thierry, receveur des deniers patrimoniaux de Tours, contre les assesseurs et procureurs du Roi, qui prétendent avoir rang et séance avant lui. — Représentation des officiers du Présidial du Mans, contre un édit portant réunion et suppression de plusieurs de leurs offices. — Correspondance de M. Ducluzel avec MM. de Laverdy, d'Invau, Necker et Joly de Fleury, concernant des réunions et des levées d'offices. — Arrêt du Conseil d'État réglant la préférence dont jouiront les seigneurs pour les offices de gouverneurs des villes de leurs domaines. — État des particuliers qui ont des commissions de changeurs dans la Généralité de Tours. — Lettres patentes de Louis XVI, portant règlement des droits des jurés priseurs.

C. 393. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1739-1752. — Copie des lettres de concession des mines de charbon de terre de Saint-Georges-Châtelaison et Concourson, accordées par Henri duc de Bourbon à César Bacot de La Bretonnière. — Plaintes du curé de Concourson contre MM. de Montrocher et Bacot de La Bretonnière, nouveaux concessionnaires des mines de charbon de l'Anjou. — Ordonnance de M. de Lesseville, intendant de Tours, faisant défense à tous particuliers d'ouvrir de nouvelles fosses pour extraire du charbon de terre, sans en avoir préalablement obtenu la permission. — Requêtes de divers particuliers, demandant à exploiter le charbon qui se trouve dans leur terrain. — Plaintes de la compagnie, formée sous le nom de Bacot de La Bretonnière, contre les propriétaires qui ouvrent des fosses au mépris des ordonnances. — Procès-verbaux, mémoires et correspondance à ce sujet.

C. 394. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1750-1754. — Ordonnance de M. de Magnanville, portant défense aux propriétaires de mines, dans les paroisses de Saint-Aubin de Luigné, Chaudefonds et Chalonne, de faire aucune extraction de charbon de terre, et autorisant le sieur Bault et compagnie à exploiter lesdites mines. — Réclamations de propriétaires; — correspondance à ce sujet entre MM. de Trudaine et de Magnanville. — Arrêts du Conseil d'État : qui permet au sieur Bault et compagnie, exclusivement à tous autres, d'exploiter les mines de Saint-Aubin de Luigné, Chaudefonds et Chalonne; — attribuant à l'intendant de Tours la connaissance de toutes les contestations relatives aux mines de charbon de

la Généralité. — Oppositions aux arrêts ci-dessus. — Plaintes contre les ouvriers du sieur Bault.

C. 395. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1741-1786. — Information et audition de témoins, faites à la requête du curé de Chaudefonds, contre François Bosseaux, contre-maître de la compagnie Bault, accusé, ainsi que d'autres mineurs, de violences et voies de fait envers ledit curé. — Contestations entre la compagnie Bault et divers particuliers, au sujet de l'extraction des charbons de terre; — enquêtes et procès-verbaux d'expertise. — Lettre de M. Remoras, demandant à M. Lescalopier s'il ne serait pas plus avantageux à l'État et à la province de remplacer, en ce qui concerne l'extraction du charbon, le régime du privilége par celui de la liberté. — Les entrepreneurs de fours à chaux de Chalonne et Chaudefonds demandent la permission de tirer sur leurs propres fonds le charbon nécessaire à l'entretien de leurs fourneaux. — Carrières de pierres à Semblançay. — Ardoisières de l'Anjou.

C. 396. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1754-1782. — Arrêt du Conseil d'État qui fixe les droits qui doivent être perçus sur les charbons de terre d'Angleterre et autres pays étrangers. — Réclamations de divers particuliers pour indemnités de terrains pris par la compagnie Bault; — mémoires et requêtes à ce sujet. — Le baron de Montjean demande une interprétation de l'arrêt du Conseil d'État qui lui accorde le privilége d'exploiter les mines de charbon qui se trouveront dans sa terre et l'évocation au Conseil des contestations nées et à naître à cette occasion. — Les mines de charbon de Saint-Georges-Châtelaison et Concourson passent des mains du sieur David, qui les avait acquises de la compagnie Bault, en celles de Puissant, Stocard et compagnie. — M. Ducan demande à construire dans sa terre de Champchevrier un fourneau pour convertir en fonte le fer dont il a découvert des gisements.

C. 397. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1755-1782. — Mémoire des maire et échevins de Tours, demandant le rétablissement dans cette ville de deux foires franches, qui s'y tenaient anciennement, en vertu de lettres patentes de François Ier. — Requêtes des habitants des paroisses de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Étienne, Saint-Pierre-du-Boile et Saint-Vincent, pour que ces foires soient établies dans la partie haute de la ville. — Délibération de la municipalité, portant que la Place-Royale et les quais qui l'avoisinent sont l'emplacement le plus commode pour lesdites foires. — Correspondance de MM. de Trudaine, de Boullongne, Decotte avec MM. L'Escalopier et Ducluzel, concernant les demandes de foires et de marchés, adressées par les habitants d'Amboise, Angers, Ernée, Le Mans et Saumur.

C. 398. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1782-1789. — Ordre de régie sur les foires de Tours. — Lettres des maire et échevins de Tours, concernant le bon résultat de leur nouvelle foire. — Plaintes des habitants contre les fermiers généraux qui refusent d'admettre les marchandises, vendues dans leurs foires, à la franchise accordée par les lettres patentes de 1782. — Mémoires des merciers, drapiers, grossiers, joailliers, bijoutiers et quincailliers de Tours, demandant la suppression de l'étalage et de la vente en détail aux foires de cette ville. — Réclamations de divers habitants pour le maintien desdites foires; — mémoire des maire et échevins à ce sujet. — Arrêt du Conseil d'État qui évoque au Conseil la connaissance des contestations nées et à naître à l'occasion de l'établissement et de la tenue des foires de Tours.

C. 399. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1749-1785. — Lettres de MM. Rouillé, de Praslin, de Choiseul, d'Aiguillon, de Sartines, de Vergennes, adressées à MM. de Magnanville, L'Escalopier et Ducluzel, concernant : divers individus arrêtés et détenus par ordre du Roi, sur la demande de leurs familles; — quatre criminels d'État évadés de Suède et qu'on suppose réfugiés en France; — Jean Rice, anglais, qui a volé des sommes considérables à la banque d'Angleterre; — des particuliers qui se travestissent en religieux de la Trinité et de la Merci et surprennent aux évêques des permissions pour faire des quêtes dont ils gardent le produit; — des prêtres et bijoutiers italiens sur lesquels on a saisi des passeports falsifiés. — Lettre de cachet de Louis XVI, ordonnant au supérieur des Cordeliers de l'Ile-Bouchard de recevoir et de garder dans sa maison le sieur de Saint-Pierre Du Tailly.

C. 400. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1767-1789. — État des crimes méritant la mort ou des peines afflictives, commis dans la lieutenance de Tours pendant l'année 1787. — Lettres de MM. de Maupeou, Terray, de Sartines, de Saint-Germain, de Castries, de Calonne, de Ségur, de Brienne, de La Luzerne, de Puységur, de La

Tour-du-Pin, adressées à MM. Ducluzel et Daine et relatives à l'organisation et au passage de la chaîne des galériens, se dirigeant de Paris sur Rochefort. — Querelle sanglante survenue à Ribay entre les voituriers et les gardes de la chaîne des forçats; — procès-verbaux, interrogatoires et mémoires à ce sujet.

C. 401. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1748-1771. — Mémoires concernant diverses épidémies à Châteaurenault, Montlouis, La Ville-aux-Dames, Morand, La Tour-Saint-Gelin. — État des dépenses faites dans plusieurs paroisses de la Généralité de Tours, à l'occasion des maladies épidémiques qui s'y sont fait sentir, en 1768 et 1771. — Mémoires des remèdes fournis aux habitants des paroisses de Châtillon et de Montaudin. — Lettre de M. de Machault, envoyant des remèdes d'Helvétius. — Pension de 1,000 livres accordée à M. Dupichard, médecin de Tours, en récompense de ses services.

C. 402. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1774-1781. — Modèle d'instruction à donner par les intendants à leurs subdélégués, dans les provinces envahies ou menacées par une épidémie. — États des dépenses faites à l'occasion de maladies épidémiques, dans les Élections de Mayenne, Le Mans, Montreuil-Bellay, Château-Gontier, Tours, Angers, Amboise, Richelieu, Château-du-Loir; — les frais de l'épidémie de 1779, qui paraît avoir été la plus grave, s'élèvent à 80,688 livres 9 sous 5 deniers. — Ordonnances expédiées sur le Trésor royal. — Mémoires et quittances de sommes reçues. — Lettres de MM. Terray, Turgot, Necker à M. Ducluzel, concernant les dépenses ci-dessus mentionnées.

C. 403. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1776-1784. — État des dépenses faites pour les épidémies, qui ont régné de 1776 à 1783, dans les Élections de Laval, Le Mans, Loches, Amboise et Tours. — Mémoires de fournitures de pain, viande et remèdes. — Observations sur les maladies qui ont affligé, en 1782, la Généralité de Tours, par M. Dupichard. — Lettre du même médecin, sur les causes des maladies survenues dans la varenne de La Riche, à la suite des débordements de la Loire et du Cher. — Circulaires de M. Ducluzel à ses subdélégués, concernant les épidémies. — Réponses des subdélégués. — Copies de la correspondance de M. Ducluzel, concernant les épidémies, avec MM. Bertin, d'Ormesson, Necker, Amelot, de La Millière.

C. 404. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1783-1785. — État des médecins et chirurgiens du bailliage de Loudun. — Lettre du subdélégué de La Flèche, annonçant que la rigueur de l'hiver de 1783 à 1784 a fait mourir plus de monde que les épidémies. — Déclaration du roi Louis XVI, concernant les études et exercices des élèves en chirurgie. — Tableau des paroisses de la subdélégation de Richelieu formant, en cas d'épidémie, le département de chaque médecin. — État des personnes mortes dans la paroisse de La Pommeraye, du 7 janvier au 13 avril 1785. — Mémoire sur les maladies de poitrine, qui ont régné à Mirebeau et dans douze paroisses des environs. — Lettre du desservant de Chouzé, annonçant que, de mars à mai 1785, il est mort 90 personnes dans sa paroisse. — Observations de M. Brossillon, ancien professeur de chirurgie, sur les maladies inflammatoires du poumon. — Correspondance de M. Daine avec ses subdélégués.

C. 405. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1785-1786. — État général de la dépense à laquelle ont donné lieu les différentes épidémies qui ont régné dans la Généralité de Tours, pendant l'année 1785; total : 6,999 livres. — Liste des paroisses de l'Élection du Mans qui ont éprouvé des maladies épidémiques dans la même année. — Rapport sur une fièvre catharrale maligne, observée en Touraine, au printemps de 1786, par le docteur Bruneau. — Arrêt du Conseil d'État réglant le rôle de la Société royale de médecine dans les épidémies. — État des dépenses faites pour les paroisses de Chançay, Vernon et Vouvray, qui ont été affectées, en 1786, de maux de gorge gangreneux et de fièvres putrides. — Correspondance de M. Daine avec ses subdélégués et avec les docteurs Bruneau et Dupichard, au sujet des épidémies.

C. 406. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1786-1787. — Mémoire sur les fièvres putrides, qui ont régné dans les environs de Saint-Côme, Élection du Mans. — État des malades soignés par Joachim Marteau, maître en chirurgie. — Exposé de la maladie de la paroisse de Tubœuf, par M. Dupichard. — État des fondations destinées au soulagement des pauvres malades de la subdélégation de Tours. — Rapport du docteur de La Tremblais, sur les maladies qui ont régné, en 1786, dans les paroisses de Sillé-le-Guillaume, Saint-Rémy et autres circonvoisines. — Correspondance de M. Daine avec la duchesse de Beauvilliers et les officiers municipaux d'Ernée, au sujet d'une

maladie épidémique, dont l'origine est attribuée à l'encombrement des prisons.

C. 407. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1787-1789. — Mémoires et correspondance sur les épidémies qui ont régné dans les paroisses de Tuffé, Cigné, Sainte-Genmes-le-Robert, Saint-Germain-le-Guillaume, Neuillé, Jallais, Mondoubleau, Lavaré, La Ferté-Bernard, Clermont-Gallerande, Pontvallain, Château-du-Loir, Sonzay, Saint-Christophe. — Listes des personnes atteintes. — Mémoires de fournitures de pain, riz, cidre, lait, viande et médicaments. — Frais de voyage des médecins.

C. 408. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 10 plans.

1755-1772. — Rapports du sieur Cailleau, entrepreneur des ouvrages du Roi à Saumur, sur la crue du 4 décembre 1755. — Détail estimatif des travaux à faire pour réparer les dommages causés aux villes de Tours et d'Amboise et à leurs banlieues par cette crue; — états des gratifications accordées à ce sujet aux paroisses des Élections d'Amboise, Chinon et Tours. — Décharges d'impôts, s'élevant à 42,949 livres. — État des dommages causés, dans la Généralité de Tours, aux ponts et chaussées, par les crues de plusieurs rivières, à la fin de novembre 1770; — requêtes et demandes de secours des syndics et habitants de Montbazon, Chissay, Longué, Monts, Beaumont-village, Chedigny, Montrichard, Reugny, Richelieu, Cormery, Saumur; — extrait des différents rapports présentés à M. Ducluzel à l'occasion de cette inondation. — Détail estimatif des réparations à faire à plusieurs ponts endommagés par les eaux.

C. 409. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1768-1773. — Lettres de MM. d'Ormesson, de Laverdy, Ducluzel, concernant un incendie, du 22 mars 1768, qui a détruit, à Saint-Paterne, cinquante maisons, l'église, le presbytère et occasionné la mort de plusieurs personnes. — Noms des incendiés. — États des bâtiments et fourrages détruits, des meubles et effets disparus; — les pertes s'élèvent à 119,462 livres. — Liste des habitants de Saint-Paterne auxquels un arrêt du Conseil accorde une réduction sur leurs impositions. — Ordonnances de M. Ducluzel, concernant ladite réduction, pour les années 1771 à 1773.

C. 410. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1778-1783. — Lettre de Louis XVI à M. Ducluzel, ordonnant un *Te Deum* et des feux de joie, à l'occasion de la naissance de Mademoiselle; — circulaire de M. Ducluzel à ce sujet. — Actions de grâces pour les avantages remportés sur les Anglais par les troupes du Roi, combinées avec celles des États-Unis d'Amérique; — à l'occasion de la paix conclue avec la Grande-Bretagne; — ordonnance du Roi pour la publication de ladite paix. — Commission du grand sceau, qui nomme des commissaires du Conseil pour assister le grand aumônier dans l'examen des grâces que le Roi veut accorder, en considération de la naissance du Dauphin.

C. 411. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1748-1750. — Lettre de M. de Saint-Florentin, se plaignant du sieur Ferrand de Thougny, maître particulier des eaux et forêts d'Amboise, qui a eu l'insolence de faire signifier par huissier un acte d'opposition aux gens de l'équipage de la louveterie du Roi. — Ordre du Roi d'arrêter ledit Ferrand de Thougny et de le conduire dans les prisons de Blois. — Ordonnances de battues et chasses aux loups. — Lettre de M. Nau de Noizay, annonçant que les loups ont étranglé quatre personnes depuis huit jours, en la paroisse de Ceré. — Plaintes contre les paysans qui, sous prétexte de tuer les loups, chassent le gibier. — Gratifications accordées pour les loups tués en 1749, et s'élevant, à raison de 10 livres par tête, à 1,334 livres, dont 653 pour l'Élection de Tours. — Arrêt du Conseil, ordonnant la levée en 1750, sur tous les contribuables aux tailles, de 2,000 livres, pour acquitter les 24 livres récemment accordées par tête de loup.

C. 412. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1750-1751. — Requête des habitants de Montbazon, exposant que depuis plusieurs mois les loups se multiplient tellement dans les bois des environs, qu'on ne les rencontre plus que par bandes. — Ordonnance de M. de Magnanville, prescrivant des chasses et battues et frappant d'une amende de 10 livres ceux qui y manqueront. — États des gratifications accordées pour avoir tué des loups dans les Élections d'Amboise, Chinon, Saumur, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Le Mans, Laval et Château-du-Loir. — Ravages des loups dans les environs de Preuilly. — Loups enragés dans l'Élection de Richelieu. — États des ordonnances délivrées aux tueurs de loups par les subdélégués de Chinon, Richelieu et Loudun.

C. 413. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1751-1761. — État des ordonnances délivrées à ceux qui ont tué des loups, dans les Élections de Château-Gontier, Loches, Laval, Le Mans, Chinon et Amboise, de 1751 à 1761. — Lettre de M. Richard de La Missardière, lieute-

nant de louveterie, concernant ses chasses à Souloire et sur les confins du Poitou, où les loups ont dévoré une vingtaine de personnes. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'il sera imposé, sur tous les contribuables aux tailles de la Généralité, 1,000 livres, pour être réparties entre les destructeurs de loups. — Projet d'un autre arrêt portant ladite somme à 6,000 livres pour 1751.

C. 414. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1703-1787. — État général des salpêtriers établis à Tours, Saumur et Chinon. — Requête du sieur André Chaston, salpêtrier, demandant de faire démolir à ses frais la tour Feu-Hugon, pour en extraire du salpêtre. — Opposition du duc de Chevreuse, fondée sur ce que cet édifice dépend du château de Tours, qui a été uni au duché de Luynes. — Lettre de M. Orry à M. de Lucé, lui recommandant de favoriser les salpêtriers dans leurs opérations et de les maintenir dans tous leurs priviléges. — Arrêts du Conseil d'État portant règlement pour l'exploitation de la régie des poudres et salpêtres. — Prix du plomb à giboyer dans la Généralité. — Arrêts du Conseil d'État, concernant les droits à percevoir sur les aiguilles et les savons blancs venant de l'étranger. — Correspondance de M. Ducluzel avec MM. Joly de Fleury, d'Ormesson et Necker, relative : aux bureaux de la loterie de Tours ; — à la circulation des pièces de 6 liards et de 2 sous ; — à l'éclairage de la ville de Tours. — Lettres de divers particuliers à l'intendant Savallete de Magnanville, pour réclamer son appui.

C. 415. (Registre.) — In-folio, papier, 106 feuillets.

1759. — Inventaire général des papiers du dépôt de l'Intendance de Tours, dressé en 1759. — (Ce document présente l'indication de près de 1,200 liasses, embrassant toutes les matières administratives et qui étaient encore intactes en 1790, selon un procès-verbal écrit à la fin du volume. Aujourd'hui, par suite des remises faites aux départements compris dans les limites de l'ancienne Généralité de Tours et des dilapidations qu'ont eu à subir les archives d'Indre-et-Loire, il ne reste plus qu'un très-petit nombre de ces liasses).

BUREAU DES FINANCES DE LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

C. 416. (Registre.) — In-folio, papier, 70 feuillets.

1633-1634. — Édits et lettres patentes du roi Louis XIII, accordant : à Michel Lucas, conseiller, secrétaire du Roi, les fossés et contrescarpes du château de Loudun, pour l'indemniser des pertes que lui ont fait subir les réformés ; — aux religieux et habitants de Cormery, la continuation des droits perçus sur les vins vendus en détail pour l'entretien des murailles, ponts et portes de la ville ; — au sieur de Bautru, introducteur des ambassadeurs, les îles et accroissements qui se sont faits et se font dans les rivières de la Loire et du Cher, et qui ne sont la propriété d'aucun particulier ; — à Henri Ruzé, baron de Cinq-Mars, l'office de bailli de Touraine, vacant par la mort du maréchal d'Effiat, son père.

C. 417. (Registre.) — In-folio, papier, 237 feuillets.

1635-1636. — Édits et lettres patentes du roi Louis XIII, ordonnant une levée de 988,770 livres sur tous ses sujets contribuables de la Généralité de Tours ; — nommant : André Coudreau, trésorier de France, garde-scel au Bureau des finances de Tours ; — Étienne Guérin, trésorier et receveur général des ponts, chaussées, talus et autres ouvrages publics ; — François de Cerizay, sieur de La Barbillonnière, lieutenant du prévôt des maréchaux d'Anjou à la résidence de Saumur ; — René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, lieutenant des maréchaux d'Anjou à Château-Gontier ; — prolongeant pour six années les 6 deniers pour livre levés sur le principal de la taille, pour être employés aux réparations des murs, ponts, chaussées et fontaines de la ville de Tours.

C. 418. (Registre.) — In-folio, papier, 137 feuillets.

1640-1650. — Édits et lettres patentes des rois Louis XIII et Louis XIV, nommant : Charles Frappier, premier élu en l'Élection de Chinon ; — François Foulon, avocat, lieutenant criminel en la Sénéchaussée de Saumur ; — Gabriel Compain, avocat, conseiller au Présidial de Tours ; — Henri Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, gouverneur de la ville et du château d'Angers, sur la démission du maréchal de Brezé ; — ordonnant aux receveurs des domaines au Mans de décharger Emmanuel-René d'Averton, marquis de Belin, de tous droits de rachat et autres qu'il peut devoir au Roi à cause des terres de Belin, à lui échues par le décès de son aïeul ; — déchargeant les habitants du Grand-Pressigny de leurs arrérages de tailles.

C. 419. (Registre.) — In-folio, papier, 163 feuillets.

1653. — Édits et lettres patentes du roi Louis XIV, portant érection en châtellenie de la terre de Chouppes, sise au pays de Mirebalais, en faveur de Pierre de Chouppes ; — nommant : Jacques Gaudin et Bertrand Pallu, conseillers au siége présidial de Tours ; — Charles Mathé, lieutenant

général au même siége; — Jean Gaudin, lieutenant général à celui de Langeais; — Jacques Ribot, conseiller à celui de La Flèche; — René Deschamps, sieur Destouches, contrôleur en l'Élection de Baugé, sur la recommandation de la princesse de Carignan et de mademoiselle de Longueville; — accordant une imposition de 20,000 livres sur la Généralité pour l'achat d'une place et la construction d'une maison de santé à Tours, en cas de maladie contagieuse; — ordonnant une levée de 331,895 livres sur l'Élection de Tours.

C. 420. (Registre.) — In-folio, papier, 384 feuillets.

1663-1673. — Édits et lettres patentes du roi Louis XIV, nommant : Jacques Aubert, lieutenant criminel au Mans; — David Thibaut Du Bois, receveur des tailles en l'Élection de Saumur; — André Coudreau, trésorier de France à Tours; — Guillaume de Geneville, contrôleur général des finances de la Généralité; — Mathurin Fouquet de La Sagerie, trésorier de France à Tours; — Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, dans les provinces de Bourbonnais, Nivernais, Limousin, Berri, Poitou, Touraine, Anjou et Maine; — ordonnant une réduction sur les impositions de l'année 1664, pour dédommager les paroisses de l'Élection de Tours des pertes que leur a fait subir l'orage du mois de juin de la même année.

C. 421. (Registre.) — In-folio, papier, 165 feuillets.

1674-1676. — Édits et lettres patentes du roi Louis XIV, nommant : Jean Ferrant, avocat, président en l'Élection de Tours; — Louis Chauveau, sieur de Beauregard, trésorier de France, à la place de Jacques Chaspoux, sieur de Verneuil, démissionnaire; — Jacques Legaigneur, sieur de Poillé, trésorier de France; — Nicolas Petit, garde des varennes, eaux et forêts du château de Plessis-lès-Tours. — Lettres d'honneur en faveur de Guillaume Chouet, sieur de La Cicorye, ancien président au Bureau des finances. — Lettres de naturalisation pour Henri Maisonneuve, orfévre, né en Allemagne et domicilié à Angers depuis 20 ans. — Confirmation du don de 4,000 livres de rente annuelle, fait aux Jésuites du collége de Tours, par lettres de 1641.

C. 422. (Registre.) — In-folio, papier, 143 feuillets.

1677. — Édits et lettres patentes du roi Louis XIV, approuvant l'établissement à Baugé des religieux Camaldules sous le titre de Saint-Romuald; — nommant : Claude Lenoir, avocat, bailli d'Amboise; — Louis Buttin avocat, trésorier de France; — Pierre Lejuge, sieur d'Audy, prévôt provincial dans le Loudunais, le Mirebalais et les Mauges; — Jacques Leroux, sieur de La Clergerie, prévôt provincial à Montrichard. — Contrat de vente du Poids de Tours. — Contrat d'engagement de la prison royale de ladite ville. — Commission pour la levée des tailles.

C. 423. (Registre.) — In-folio, papier, 412 feuillets.

1683-1688. — Édits et lettres patentes de Louis XIV: confirmant les religieux Minimes du Plessis-lès-Tours dans la possession d'une certaine quantité d'eau de la fontaine de La Carre, qui leur avait été accordée par Henri-le-Grand; — permettant à Anne de Béthune, abbesse de Beaumont-lès-Tours, de prendre six lignes d'eau de ladite fontaine; — portant nomination à divers offices de conseillers au Présidial et en l'Élection, de trésoriers de France, d'huissiers et d'archers de la maréchaussée. — Confirmation des priviléges octroyés aux Chartreux du Liget par Henri II, roi d'Angleterre, et aux religieux de Grandmont par Henri V. — Enregistrement du droit de passage et pontenage sur la rivière de Sarthe, accordé aux religieux de Solesmes, en 1497, par le duc de Nemours. — Érection de la châtellenie de Lassay en marquisat. — Nomination du duc de Beauvilliers, comme gouverneur de la ville et du château de Loches.

C. 424. (Registre.) — In-folio, papier, 101 feuillets.

1692. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Joseph Chevreau, procureur du Roi à La Haie; — René Adriansin, sieur de Cazan, prévôt de la maréchaussée de Loches; — Henri Jacques de La Borde, seigneur de La Greferie, lieutenant du Roi en Anjou; — Louis Le Boultz, grand maître enquêteur des eaux et forêts au département de Touraine, Anjou et Maine; — Jacques Picault, sieur de Gillier, procureur du Roi au siége de Chinon. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les élus prêteront serment au Bureau des finances. — Commission pour la levée des tailles dans les seize Élections de la Généralité.

C. 425. (Registre.) — In-folio, papier, 76 feuillets.

1695. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Antoine Lhuillier avocat, assesseur à l'Hôtel-de-Ville de Tours; — Daniel Portail, sieur de Gesvron, maire de Saint-Florent-le-Vieil; — Louis Hubert, Pierre Lechat et Louis Leroux, trésoriers de France à Tours; — Gilles Guichard, maire héréditaire d'Amboise; — Jean Gauthier,

assesseur à l'Hôtel-de-Ville de Loches; — Martin Fey, commissaire aux revues et au logement des gens de guerre à Manthelan. — Remise au chevalier de Courcelles des droits de lods et ventes et autres dus au Roi à cause de la vente de la terre de Courcelles. — Commission pour la levée des taillse.

C. 426. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1698. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Claude Benoît, sieur de Genault, procureur du Roi au grenier à sel de Loches; — André Quantin, sieur de Fontenay, et Louis Mothereau, trésoriers de France à Tours; — Louis Gatian, écuyer, sieur de Taillé, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Tours. — Remise au duc d'Humières et au marquis de Surville des droits de rachat et autres dus au Roi à cause des terres laissées par le défunt duc d'Humières. — Enregistrement de l'éventillement de la terre et baronnie de Preuilly. — Lettres de commutation du nom de la châtellenie du Roullet en celui de Verneuil-le-Château, accordées à Jacques Chaspoux, écuyer, sieur de Verneuil.

C. 427. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1699. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant: René Jacob de Tigny, maire héréditaire de Montreuil-Bellay; — Gabriel Taschereau de Baudry, lieutenant particulier au Présidial de Tours; — François Curieux, sieur de Monts, lieutenant en l'Élection de Loudun; — François Lebrethon, procureur du Roi au bailliage de Chinon. — Quittances délivrées par le Bureau pour prix de charges et offices. — Lettres de provisions des chapelles Saint-Nicolas et Saint-Georges au diocèse du Mans. — Commission pour la levée des tailles.

C. 428. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1700. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : André-Thomas Coudreau, sieur de Pallais, lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Tours; — François Perrault, sieur de Minière, lieutenant général au siége de Chinon; — René Torterue, président en l'Élection de Richelieu; — Nicolas Preuilly, assesseur à l'Hôtel-de-Ville de Tours; — ordonnant que sur les deniers d'octroi de Loches il soit prélevé chaque année 300 livres pour les Barnabites de ladite ville. — Commission pour la levée des tailles dans la Généralité.

C. 429. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1702. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Jacques Normand, sieur de La Place, lieutenant criminel au Présidial de Tours, — Gabriel Legaingneur, sieur de Poillé, et Gatien Pinon, trésoriers de France; — Anne-Nicolas-Robert de Courtoux, intendant des turcies et levées des rivières de Loire, Cher et affluentes; — François Bellegarde, François de La Croix et Pierre de Cop, assesseurs à l'Hôtel-de-Ville de Tours; — ordonnant que la terre de Palluau, appartenant à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, sera distraite du domaine de Châtillon-sur-Indre et placée dans la mouvance du duché de Touraine. — Arrêt du Conseil d'État pour la fourniture des étapes de la Généralité, concédée à Nicolas Veneau, bourgeois de Paris. — Commission pour la levée des tailles.

C. 430. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1703. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Louis Planche, sieur des Belles-Maisons, conseiller au Présidial de Tours; — Joseph Aubry, sieur du Plessis, lieutenant général au même siége; — Louis-Thomas Olivier, marquis de Leuville, grand bailli de Touraine, en remplacement de son père, le marquis de Givry; — Christophe Chicoisneau, conseiller au Présidial de Tours; — Joseph Daguindeau, procureur du Roi à Chinon; — Charles Pelletier, lieutenant criminel de robe courte à Langeais. — Commission pour la levée des tailles.

C. 431. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1704. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Jean Lorin, maire de Bléré; — Antoine Bouault, trésorier des ponts et chaussées; — Robert Tripier de La Fresnaye, subdélégué de l'intendant de Touraine; — René Chenaye, trésorier de France à Tours; — Jacques Guesbin, sieur de Rassay, lieutenant général au bailliage de Loches. — Commission pour la levée des tailles et de la subvention de 1,000 livres établie sur tous les habitants de la ville d'Amboise, exempts et non exempts. — Quittances, délivrées par le Bureau des finances, des sommes payées pour acquisitions d'offices et pour augmentations de gages.

C. 432. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1708. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Jacques Poirier, président en l'Élection de Richelieu; — Charles Lacordaise, lieutenant du maire de Bléré; — Jean Des François, sieur de Pontchaslons, inspecteur conservateur des eaux et forêts de la Maîtrise de Château-du-Loir; — Amable de La Tremblaye-Robin, marquis de Pimpeau, sénéchal d'Anjou; — François Boys, sieur de

Calcy, trésorier de France à Tours; — François Rocher, premier président au Bureau des finances de la Généralité; — Jean-Baptiste Barbot, dépositaire et garde des archives dudit Bureau. — Lettres de noblesse accordées à Guillaume Pissonnet, sieur de Bellefonds. — Quittances d'augmentations de gages pour Gatian de Clérembault, contrôleur général des finances de la Généralité.

C. 433. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1710. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : François Desloges, sieur de La Dorée, avocat du Roi au Bureau des finances de Tours ; — René de Cop, trésorier de France; — Paul Foucher, assesseur en l'Hôtel-de-Ville de Tours; — Pierre Dreux de La Pacraye, maître particulier de la Maîtrise de Chinon. — Quittance de 150,000 livres pour la finance de lieutenant général de police de la ville de Tours, dont est pourvu Gabriel Taschereau de Baudry. — Commission pour la levée des tailles.

C. 434. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1712. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Charles Viot, substitut du procureur du Roi en la Monnaie de Tours; — René Gohin de La Cointerie, lieutenant criminel en la Sénéchaussée d'Anjou; — François Rocher, premier président au Bureau des finances; — Michel Pimparé, concierge du château du Plessis-les-Tours; — René Legras, écuyer, sieur de Sécheval, inspecteur des fermes des gabelles ; — Siméon Turgot de Cauvigny, lieutenant général au siége royal de Château-du-Loir. — Quittances de finances pour créations d'offices et pour augmentations de gages.

C. 435. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1713. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Louis Coudreau, sieur de Planchoury, Jacques Orceau, de Cherbourg, Pierre Dreux, trésoriers de France à Tours; — Louis de Barberin, comte de Reignac, lieutenant du gouvernement de Touraine; — Mathurin Boureau de La Guesserie, lieutenant criminel à Langeais; — Joseph Mignot, conseiller en l'Élection de Tours ; — Jean de Course, comte de Laur, gouverneur de la ville de Mamers. — Rachats de capitation par Louis Duval, sieur du Noyer, Jean Viot, Louis Banchereau, Louise Moisant, Nicolas Preuilly. — Quittances d'augmentations de gages. — Commission pour la levée des tailles.

C. 436. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1714. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : Pierre Chesnon, procureur du Roi à Chinon; — Nicolas Morel, greffier en chef du Bureau des finances; — Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police à Tours; — Jean Le Bourguignon, maître particulier des eaux et forêts à Chinon ; — Pierre-Martin Coste, sieur de Grandmaison, trésorier de France ; — Louis Dauphin, conseiller au siége présidial de Tours. — Quittances de finances. — Rachats de capitation. — Commission pour la levée des tailles.

C. 437. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1715. — Édits et lettres patentes de Louis XIV, nommant : François de L'Hommaye, greffier en chef de l'Élection de Loches; — Pierre de La Roche de La Ribellerie, conseiller au siége présidial de Tours; — Mathurin Poulin, sieur de Vaujoie, trésorier de France ; — Charles Gallichon, sieur de Courchamp, conseiller d'honneur au siége présidial de Château-Gontier ; — Étienne Petiteau, procureur du Roi au Bureau des finances de Tours. — Quittances pour rachats de capitation et augmentations de gages. — Commission pour la levée des tailles, délivrée par le roi Louis XV.

C. 438. (Registre.) — In-folio, 420 feuillets, papier.

1716-1721. — Édits et lettres patentes de Louis XV, nommant : Pierre-Antoine de Cougny, receveur des tailles et octrois en l'Élection de Chinon ; — Louis-François Conti d'Aubigné, gouverneur de Saumur ; — Michel Isaac, marquis de Razilly, lieutenant général en la province de Touraine; — Jacques Charron, Paul Lemercier, sieur de La Rivière, René Legras, sieur du Clos, Jacques Charpentier, trésoriers de France à Tours ; — Charles de Bourbon, comte de Charolais, capitaine et gouverneur de la ville et du château de Tours ; — confirmant certains priviléges des religieuses de Beaumont-lès-Tours et des Augustins de cette ville ; — confirmant et approuvant la fondation de l'hôpital général de Tours par Louis XIII. — Quittances pour rachats de capitation et acquisitions d'offices. — Arrêts du Conseil d'État, concernant la liquidation d'offices de trésoriers de France. — Commissions pour la levée des tailles.

C. 439. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1724-1732. — Édits et lettres patentes de Louis XV,

nommant Gabriel Taschereau de Baudry, gouverneur de Bléré ; — Louis de Lorraine, comte de Lambesq, gouverneur de la ville et du château d'Angers ; — François Lambron, sieur de Bois-le-Roi, intendant des turcies et levées ; — François Dumoustier de Lafond, président au grenier à sel de Loudun ; — Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, gouverneur de la ville et du château de Loches ; — Guillaume Sestier, Duvau de Vaufouinard, Étienne Cassin et Jean Bory, trésoriers de France à Tours ; — confirmant les priviléges accordés à l'ordre de Grandmont ; — érigeant la baronnie de La Chartre-sur-le-Loir en marquisat, à la requête de Nicolas Robert de Courtoux, baron de La Chartre ; — confirmant l'érection en marquisat des terres et seigneuries de Thorigné et Neuville, en faveur de Henri Crozat de Ramon, seigneur de Marigny. — Commissions pour la levée des tailles.

C. 440. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

1737-1742. — Édits et lettres patentes de Louis XV, nommant : Louis-Victor Gatian, lieutenant général au bailliage de Tours ; — François Torterue, sieur de Bellebat, président en l'Élection de Richelieu ; — Louis Chauvereau, écuyer, chevalier d'honneur au Bureau des finances ; — Léon-Abraham Egrot de La Courtinière, Charles-Michel Godard d'Assé, René-Alexis Cassin et François Souchay, trésoriers de France audit Bureau ; — Pierre-Louis Leclerc de Brion, sénéchal d'Anjou ; — Nicolas-Henri de Cressac, sieur de La Bachellerie, trésorier général des turcies et levées. — Confirmation de l'érection de la terre de Colombiers en marquisat, sous le nom de Villandry, pour Baltasar Le Breton. — Érection de la baronnie de Lencosme en marquisat, pour Louis-Alexandre Savary de Lencosme. — Lettres de Louis XV confirmant celles de Charles IX qui ont érigé les baronnies de Durtal et de Matefelon en comté, pour François de Scepeaux de La Vieuville. — Serment de fidélité prêté au Roi par Louis-Jacques Chapt de Rastignac, archevêque de Tours. — Bail des domaines, contrôle des actes et droits y joints des Généralités de Tours, Bourges et Moulins.

C. 441. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1743-1749. — Édits et lettres patentes de Louis XV, nommant : Louis Robin, François Restru et Jean Thibault, élus en l'Élection de Tours ; — Nau de Noizay, président, et Pierre Charcellay, élu en l'Élection de Loches ; — Antoine Girollet, trésorier de France ; — Charles Moisant, avocat au Bureau des finances ; — Joseph-Jean Aubry, premier président audit Bureau ; — Christophe Des Arpentis, lieutenant au gouvernement d'Amboise, sur la démission du comte de Maillé-Brézé, qui en était pourvu ; Charles de Lorraine, comte de Brionne, gouverneur d'Angers ; — érigeant en marquisat les terres et seigneuries de Verneuil, Betz, Sainte-Julite, Chaumussay, etc., pour Eusèbe-Félix Chaspoux de Verneuil ; — en comté de Trèves, pour Jean Stapleton, les terres de Trèves, Pocé, Milly, Villeneuve, etc. ; — en comté de Sainte-Gemme d'Andigné, les terres de Sainte-Gemme, La Blanchaie, La Touche-Bureau, etc., pour Charles-François d'Andigné. — Lettres confirmatives de noblesse pour Le Royer de La Sauvagère. — Lettres de naturalisation de François de Gourd, Joseph Bourlart et François Chabert. — Commissions pour la levée des tailles.

C. 442. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1750-1755. — Édits et lettres patentes de Louis XV, nommant : Charles-Louis-Auguste, comte de Maridort, grand sénéchal du Maine ; — Jacques Olivier Aubry, lieutenant général au Présidial de Tours ; — Louis-César de Preuilly, président au même siége ; — Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise ; — Émery Toussaint Letort, Joseph Roullet de La Grange et Raphaël Delavau, trésoriers de France à Tours. — Confirmation de l'érection de la terre de Chalain en comté, sous le nom de La Potherie, pour Urbain Leroy de La Potherie. — Lettres de noblesse en faveur de Laurent Trochou de Beaumont. — Lettres de naturalisation pour Geoffroy Veys, polonais. — Contrats d'aliénation de portion des domaines de Baugé et de Beaufort. — Bail des droits du domaine. — Commissions pour la levée des tailles.

C. 443. (Registre.) — In-folio, 439 feuillets, papier.

1758-1770. — Édits et lettres patentes de Louis XV, nommant : Louis-Auguste Duvau, Louis-César Roulleau, Pierre-Martin Douineau, François Bellanger, Jean-Noël Soulas, Michel Lefebvre de La Borde et Jean Patry de Laubinière, trésoriers de France à Tours ; — Guillaume-François de La Mardelle, procureur du Roi au bailliage de Tours ; — Louis de Beauveau de Tigny, marquis de Beauveau, sénéchal de Mayenne ; — Antoine René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, grand bailli de Touraine ; — Louis-Claude de Saint-Martin, avocat du Roi au bailliage de Tours. — Érection : du comté de La Roche, pour Michel Rolland Des Écotais ; — du marquisat de Beaumont-la-Ronce, pour Jean-Claude de La Bonninière, sieur de Beaumont ; — du marquisat de Rochecot, pour Fortuné Guillon de Rochecot ; — du marquisat de Fontenailles, pour Henri

Louis de Gouin, seigneur de Chapiseaux, Fontenailles, Écomoy. — Lettres d'anoblissement et règlement d'armoiries, pour René-Sébastien Letourneux, sieur de La Péraudière. — Hommage du fief de Brasserac, par Michel-Denis de La Rue-Ducan, baron de Champchevrier. — Rétablissement de la terre du Coudray-Macouard en titre de châtellenie, pour Michel Rolland Des Écotais.

C. 444. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1771-1777. — Édits et lettres patentes de Louis XV et de Louis XVI : portant nomination d'offices ; — transférant la mouvance de la terre de Cursay et du marquisat de La Motte, du château de Loudun à la grosse tour du Louvre. — Lettres d'apanage de Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence et petit-fils de France. — Commission du comte de Provence au Bureau des finances de Tours concernant les foi et hommages qui lui sont dus. — Aliénation à M. d'Esseville du sol de la forêt domaniale de Beaufort. — Arrêt du Conseil d'État, portant que les princes apanagés continueront à jouir dudit droit qui leur appartient de se faire rendre les foi et hommages par leurs vassaux ecclésiastiques. — Lettres du comte de Provence, commettant le Bureau des finances de Tours pour connaître de toutes les affaires féodales du duché d'Anjou et du comté du Maine. — Transaction au sujet de la haute justice de Joué entre Jules-Hercule de Rohan, prince de Rohan-Guéménée, et Jeanne Febvrier, veuve de Martin Lombran, contrôleur des turcies et levées.

C. 445. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

1774-1776. — Édits et lettres patentes de Louis XVI, nommant : Étienne-Marie Cassin, Bernard-Prudent Bruley, René Testart Des Bournais, trésoriers de France à Tours ; — Augustin Moisant, procureur du Roi au grenier à sel de Tours ; — Antoine de Rivière, maître des œuvres et voyer du duché de Touraine ; — Marc-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, grand bailli de Touraine, — Joseph Angelier, procureur du Roi au grenier à sel d'Amboise ; — Pierre Chesnon, procureur du Roi au bailliage de Chinon. — Copie de l'aveu rendu à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, par Jean de Bueil, comte de Sancerre, seigneur de Bueil, Châteaux et Saint-Christophe. — Bail des domaines et droits domaniaux à Nicolas Sausseret, bourgeois de Paris.

C. 446. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1782-1786. — Édits et lettres patentes de Louis XVI, nommant : Jean Clavau de La Graussière, président et l'Élection d'Angers ; — Alexandre-Marie Reverdy, président au grenier à sel de Tours ; — Louis Richard de La Bretêche, receveur général des finances de la Généralité. — Érection en marquisat, pour René-Louis Daux, des terres et seigneuries de Villaines, Loupelante, Saint-Léonard. — Autre érection en marquisat de la châtellenie de Chaillou, pour Antoine-Jean Amelot de Chaillou. — Arrêt du Conseil de Monsieur, nommant le sieur Paradis de Moncrif inspecteur des domaines d'Anjou et du Maine. — Commissions pour la levée des tailles.

C. 447. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1788-1789. — Édits et lettres patentes de Louis XVI, concédant : à Joseph de Menage, sieur de Briolay, le droit de pêche dans le Loir ; — à Nicolas Delavan-Simon, une grève formée dans la Loire, paroisse de Berthenay ; — à divers, des terres vaines et vagues, à titre d'acensement ; — nommant : Étienne Brevet, procureur du Roi en la Sénéchaussée d'Angers ; — François Moreau, avocat du Roi au bailliage de Tours. — Édit portant suppression des tribunaux d'exception ou extraordinaires, tels que : Bureaux des finances, Élections, juridictions des traites et Chambres du domaine. — Arrêt du Conseil de Monsieur, en faveur de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

C. 448. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1617. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, arrêté au Conseil royal des finances, montant à 1,473,478 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les 14 Élections de la Généralité : Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Mirebeau, Montreuil-Bellay, Saumur, Angers, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Laval et Le Mans. — Gages des officiers de l'Élection de Tours. — Dépense : du trésorier de l'artillerie pour les poudres et salpêtres ; — du trésorier des turcies et levées pour la réfection des ports de la Loire et pour le canal de jonction de la Seine à la Loire.

C. 449. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1629. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 1,424,928 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les 14 Élections de la Généralité : Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Mirebeau, Montreuil-Bellay, Saumur, Angers, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Laval, Le Mans. — Sommes à verser entre les mains de Gabriel de Guénégaud et de Macé

de La Basinière, trésoriers de l'épargne du Roi. — Gages des officiers de l'Élection de Tours; — des trésoriers de France; — des contrôleurs et receveurs des finances; — de M. de Lansac, capitaine du château du Plessis-les-Tours.

C. 450. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1635. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 1,766,746 livres. — Détail de la recette et de la dépense des 15 Élections de la Généralité : Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Richelieu, Montreuil-Bellay, Saumur, Angers, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Laval, Le Mans et Château-du-Loir. — Gages des officiers des villes de Tours, Preuilly, Ligueil, Faye-la-Vineuse, l'Ile-Bouchard, Langeais. — Sommes levées pour la réparation des ponts de Cé et des quais de Saumur.

C. 451. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1637. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,067,473 livres. — Détail de la recette et de la dépense des 16 Élections de la Généralité : Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Richelieu, Montreuil-Bellay, Saumur, Angers, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Laval, Le Mans, Château-du-Loir et Mayenne. — Entretien des turcies et levées. — Gages des officiers du Bureau des finances et de ceux de la maréchaussée. — Sommes affectées à divers établissements religieux.

C. 452. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1648. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,605,091 livres. — Sommes à payer entre les mains de Nicolas Jeannin de Castille, trésorier de l'épargne du Roi. — Appointements : du marquis de Châteauneuf, gouverneur de Touraine; — de M. de Serrent, intendant de justice et police en la Généralité; — de Philippe Dreux, lieutenant du bailli de Touraine. — Gages d'officiers de finances. — Dépense pour les ponts et chaussées.

C. 453. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1651. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,639,787 livres. — Gages et droits de chevauchée : des officiers du Bureau des finances et de ceux des Élections; — des receveurs des tailles et des payeurs. — Appointements du comte de Lavardin, lieutenant général du Roi au gouvernement du Maine; — du marquis d'Hervaut, pourvu des mêmes fonctions en Touraine. — Dépense des prisonniers espagnols dans les villes d'Angers, Le Mans et la Flèche.

C. 454. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1652. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,625,893 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les 16 Élections de la Généralité. — Sommes à verser entre les mains de Louis Bernin, receveur général des finances en exercice. — Gages du vicomte d'Argenson, bailli du duché de Touraine. — Sommes à remettre : à Nicolas Jeannin de Castille, conseiller du Roi et trésorier de son épargne; — aux trésoriers généraux des ponts et chaussées et du taillon. — Appointements du comte de Cresmes, gouverneur du Maine, et du comte de Lavardin, son lieutenant général.

C. 455. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1653. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,660,060 livres. — Somme attribuée à Macé Bertrand de La Bazinière, trésorier de l'épargne du Roi. — Détail de la recette et de la dépense des 16 Élections de la Généralité. — Sommes à remettre : au receveur général des finances en exercice, François Du Vau ; — au trésorier général des ponts et chaussées; — à celui des turcies et levées ; — au receveur général du taillon. — Gages, augmentations et droits : des officiers des Élections ; — des receveurs des tailles. — Appointements : du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine; — des officiers, avocat du Roi, greffiers et huissiers du Bureau des finances; — des receveurs et contrôleurs généraux ; — des officiers des domaines ; — de la dame de Lansac, gouvernante du château du Plessis-les-Tours ; — d'Olivier Bruinan, concierge dudit château.

C. 456. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1660. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,530,766 livres. — Détail de la recette et de la dépense, provenant : du principal de la taille et des crues y jointes; — des impositions pour les quartiers d'hiver; — des ouvrages et réparations des ponts et chaussées; — le remboursement des avances faites sur le traité des sauvegardes; — de la construction de la maison de santé de la ville de Tours. — Sommes à remettre aux trésoriers de l'épargne du Roi, Jeannin de Castille et de Gué-

négaud ; — aux Jésuites, sur les 9,500 livres à eux accordées sous forme d'octroi par la ville de Tours. — Appointements : du comte d'Harcourt, gouverneur d'Anjou ; — du marquis de La Varenne, son lieutenant général et gouverneur de La Flèche ; — de Félix d'Aragon, payeur des gages du Présidial de Tours ; — de Charles de Marandé, receveur-payeur quatriennal des rentes provinciales de la Généralité.

C. 457. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1665. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,274,302 livres. — Détail de la recette et de la dépense provenant : de la taille et des crues y jointes ; — des impositions pour le taillon de la gendarmerie ; — des ouvrages et réparations des ponts et chaussées et des turcies et levées ; — du remboursement des offices supprimés. — Somme à verser entre les mains d'Étienne Jehannot, garde du Trésor royal. — Sommes attribuées aux receveurs généraux des finances Louis Bernin et François Du Vau. — Gages et droits casuels des officiers réservés des Élections ; — des receveurs des tailles. — Appointements : du marquis de Givry, bailli du duché de Touraine ; — de Martin de Lussay, receveur des aides ; — de Jean Gilles de Montfort, élu à Amboise ; — de Jean de La Barre et de Jacques Chaspoux, trésoriers de France.

C. 458. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1673. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,314,800 livres. — Détail de la recette et de la dépense des Élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Richelieu, etc. — Sommes attribuées aux sieurs : Bernin, receveur général en exercice ; — Étienne Jehannot de Bartillat, garde du Trésor royal ; — Jean Hoquart, trésorier général des ponts et chaussées. — Dépenses pour les gages : de Jean Gautpied de Boisleroy, lieutenant particulier ; — de François Paris, président, prévôt et juge en la prévôté de Tours ; — de Daniel Massé, maître des œuvres de maçonnerie et voyer au duché de Touraine ; — de Jean Le Tordeur, sieur d'Apremont, concierge du château du Plessis-les-Tours. — Défense aux receveurs des tailles de payer des gages aux officiers, s'ils n'ont été pourvus et reçus, sous peine de payer deux fois. — Itératives défenses faites à la Chambre des Comptes de prendre pour les épices une somme plus forte que celle employée au présent état, à peine de répétition contre le payeur desdites épices.

C. 459. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1677. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,597,565 livres. — Sommes à verser dans la caisse de Louis Hubert, receveur général des finances, et entre les mains de Gédéon Du Metz, garde du Trésor royal. — Dépense pour la solde : des officiers de maréchaussée ; — du Présidial et siége royal ; — des receveurs des tailles. — Gages : de Nicolas Tournier, président à Amboise ; — de Claude de Lorme, receveur des tailles en ladite Élection ; — de Claude Benoît, lieutenant à Loches ; — de Charles Hardy, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres et des garnisons des gouvernements de Touraine, Anjou et Maine. — Défense au receveur général de solder les gages des trésoriers de France et autres officiers du Bureau des finances, s'ils n'ont justifié du payement des taxes sur eux faites.

C. 460. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1678. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,722,755 livres. — Détail de la recette et de la dépense à faire dans les 16 Élections de la Généralité. — Tailles et crues y jointes ; — impôt levé sur les paroisses des greniers à sel du département de Touraine, pour le deuxième quart des 300,000 livres ordonnées par arrêt du Conseil du 29 mai 1676. — Sommes à remettre à François Du Vau, receveur général des finances en exercice, et à Étienne Jehannot de Bartillat, garde du Trésor royal. — Gages : de Mathurin Duchamp, conseiller au Présidial de Tours ; — de Pierre Lorrain, assesseur à Amboise ; — d'André Garreau, lieutenant criminel à Loches ; — de Philippe Dreux, lieutenant général à Chinon ; — de Louis Pelletier, président à Richelieu ; — de Charles de La Roche-Pocherat, conseiller au Présidial d'Angers ; — de Guillaume de Genneville, contrôleur général des finances de la Généralité.

C. 461. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,200,752 livres. — Détail de la recette et de la dépense des différentes Élections de la Généralité. — Sommes attribuées : à Nicolas Mailly, receveur général des finances en exercice ; — à Gédéon Du Metz, garde du Trésor royal. — Gages et droits des officiers et receveurs des tailles. — Sommes à remettre : au receveur de l'Aumône générale de Tours, pour la nourriture et l'entretien des pauvres ; — au trésorier des ponts et chaussées ; — à Nicolas Saulnier, fermier général des gabelles. — Appointements : de Colbert de Maulevrier, propriétaire de partie des greffes du Bureau des finances ; — de Gabriel Choart, trésorier provincial alternatif des régiments de Touraine, Anjou et Maine.

C. 462. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier, 1 pièce, parchemin.

1680. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,070,774 livres. — Détail de la recette et de la dépense des deniers provenant : du principal de la taille et des crues y jointes ; — de partie des 300,000 livres à lever sur les paroisses des greniers à sel des Élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun et Richelieu ; — du premier tiers des 18,165 livres imposées par un rôle séparé, sur la paroisse de Fondettes. — Sommes à verser entre les mains de François Du Vau, receveur général des finances en exercice, et du sieur de Bartillat, garde du Trésor royal. — Gages et augmentations de gages : des officiers des siéges présidiaux ; — des receveurs des tailles ; — des trésoriers de France. — Dons et aumônes : aux Minimes du Plessis-lez-Tours et d'Amboise ; — aux Cordeliers du Mans ; — aux religieuses de Relay.

C. 463. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1682. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,072,365 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les 16 Élections de la Généralité, pour : la solde des officiers de maréchaussée ; — l'entretien des turcies et levées des rivières de Loire, Cher Allier et autres affluentes ; — les étapes des gens de guerre ; — le loyer du Bureau des finances, etc. — Sommes à verser : au receveur général, François Du Vau ; — au garde du Trésor royal, Étienne Jehannot de Bartillat. — Gages : de Jean Verdais, voyer de Touraine ; — de Jacques Ferrand, président au bailliage d'Amboise ; — d'Alexandre Haineque, receveur des tailles à Loches ; — de Bernard Renazé, élu à Chinon ; — de Jacques de Lhopiteau, procureur du Roi à Saumur ; — de Jean-Jacques de Chantelou, procureur du Roi à Angers ; — de René Des Bois, conseiller garde-scel à La Flèche ; — de Jean de La Rivière, bailli-juge-prévôt du Mans.

C. 464. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,039,065 livres. — Détail de la recette et de la dépense des différentes Élections. — Sommes à remettre : au receveur général des finances en exercice, Louis Varice de Vallières ; — au garde du Trésor royal ; — emploi du surplus au payement des charges de la Généralité. — Gages : de Pierre Foulques, président en l'Élection de Tours ; — de René Falloux, président à Saumur ; — de Louis-François Servien, marquis de Sablé, sénéchal d'Anjou ; — de René de La Rouvraye, lieutenant à Château-Gontier ; — de Valentin de La Porte, président à Laval ; — de Charles d'Anquetil, grènetier à Baugé.

C. 465. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1691. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,083,483 livres. — Impositions pour les gages des commissaires et contrôleurs des guerres, créés par édits de novembre 1691 et septembre 1692. — Sommes attribuées au receveur général, Varice de Vallières ; — au garde du Trésor royal. — Sommes à remettre : au prévôt général et provincial de Tours ; — à son lieutenant, résidant à Langeais ; — au lieutenant criminel de robe courte de Montrichard. — Gages : de René Legras de Sécheval, conseiller, chevalier d'honneur au Présidial de Tours ; — de Jean Poultra de La Milotière, grènetier, contrôleur de Saumur ; — d'Henri Jacques de La Borde de La Grefferie, lieutenant du Roi en Anjou.

C. 466. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1695. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,827,278 livres. — Détail de la recette et de la dépense des 16 Élections de la Généralité. — Sommes à remettre : au receveur général des finances, André Mailly Du Breuil ; — au garde du Trésor royal ; — au trésorier général de l'ordinaire des guerres ; — à celui des ponts et chaussées. — Gages : de Jean Bernard de Ronceray, conseiller, chevalier d'honneur au Présidial d'Angers ; — des acquéreurs des offices de lieutenants criminels, commissaires vérificateurs des rôles des tailles. — Appointements : de Jean-Claude de Beaumont d'Autichamp, lieutenant du Roi en Anjou ; — de Charles de Luez, contrôleur des finances de la Généralité ; — de Michel Paimparé, concierge du château du Plessis-les-Tours.

C. 467. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1696. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,639,858 livres. — Détail de la recette et de la dépense des 16 Élections. — Tailles et crues y jointes : taillon pour la gendarmerie ; — impositions pour les turcies et levées ; — les étapes des gens de guerre ; — le loyer du Bureau des finances de Tours ; — les réparations de la chambre d'audience et du parquet du Mans ; — l'acquittement des dettes des Élections de Saumur, Baugé, La Flèche. — Sommes à verser en la caisse de Nicolas Mailly, receveur général des finances en exercice. — Gages : de Gilles Guichard, maire d'Amboise ; — de Simon Guyet, maire de Bléré ; — d'Henri Perrault, maire de Chi-

non; — de François Ragonneau, maire de Richelieu; — de Louis de Mazières, procureur du Roi à Château-du-Loir; — de François Lefebvre d'Argencé, élu à Mayenne. — Appointements du comte de Froullay, lieutenant du Roi en la province du Maine.

C. 468. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets ; papier, 1 pièce, parchemin.

1698. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,670,399 livres. — Impositions pour : le taillon de la gendarmerie; — la solde des officiers des maréchaussées; — les turcies et levées; — les étapes des gens de guerre; — les réparations des ponts de Tours, de Cé et de Laval ; — les ouvrages de charpente à faire sur la Mayenne; — l'amortissement des redevances de la ville du Mans, etc. — Gages : de Pierre Sonard Du Boullay, président au Présidial de Tours; — de Février de La Bellonnière, gouverneur de la ville de Chinon. — Gages attribués aux offices des Maîtrises générale et particulière des armes et blasons, créés par édit de novembre 1696.

C. 469. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets; papier, 1 pièce, parchemin.

1700. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,640,602 livres. — Détail de la recette et de la dépense des 16 Élections de la Généralité : pour les ponts et chaussées; — les turcies et levées; — les étapes des gens de guerre; — le loyer du Bureau des finances ; — l'entretien des portes marinières de la rivière de Mayenne. — Gages des acquéreurs des offices de lieutenants criminels, commissaires vérificateurs des rôles des tailles des Élections de Château-du-Loir et du Mans. — Appointements : du sieur Farget, gouverneur de la ville de Loudun; — de Daniel David Deschamps, gouverneur de la ville de Mayenne; — de Pierre Creuzot, certificateur des criées du siége royal de Beaufort.

C. 470. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1701. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,998,271 livres. — Tailles, crues y jointes et autres impositions : pour le taillon de la gendarmerie; — la solde des officiers des maréchaussées; — les turcies et levées; — les étapes; — le remboursement des taxations supprimées par édit d'octobre 1700; — le rétablissement du pont de Loué, etc. —Gages : de Jean-Claude de Beaumont, lieutenant du Roi en Anjou; — du comte de Froulay et de Jean-Emmanuel de Ponts, comte d'Albaret, pourvus de la même charge, le premier au Maine, le second en Touraine.

C. 471. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1702. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,996,019 livres. — Détail des recettes et dépenses des 16 Élections de la Généralité. —Sommes à verser : au garde du Trésor royal; —au trésorier général de l'ordinaire des guerres; — au trésorier général des ponts et chaussées, pour l'entretien des portes marinières de la Mayenne et pour le rétablissement des ponts de Cé. — Entretien des lanternes de la ville d'Angers.

C. 472. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1703. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,031,517 livres. — Tailles, crues y jointes et autres impositions pour : les gages des officiers des Élections et de ceux de la maréchaussée; — les turcies et levées; — les étapes des gens de guerre. — Impositions extraordinaires sur les Élections de Laval et de Château-Gontier, pour les ouvrages de la rivière de Mayenne; — sur plusieurs paroisses des Élections de Tours et de Saumur, pour des réparations d'églises.

C. 473. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1704. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,012,806 livres. — Détail de la recette et dépense pour : la solde des officiers des maréchaussées; — les turcies et levées ; — les étapes des gens de guerre, etc. — Sommes à remettre sur le produit des tailles à Nicolas Mailly, receveur général en exercice, et au garde du Trésor royal. — Dépense de 12,649 livres pour le traitant ou acquéreur du denier pour livre des taxations attribuées aux commissaires des tailles. — Sommes à payer : aux maires de Doué, Montreuil-Bellay, Saint-Florent-le-Vieux, Craon, Saint-Christophe; — aux acquéreurs des offices d'échevins, consuls et autres, créés par édit de janvier 1704. — Appointements d'Henri Jacques de La Borde de La Grefferie, lieutenant du Roi en la province d'Anjou. — Rentes à payer aux héritiers du maréchal de Castelnau.

C. 474. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1705. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,269,593 livres. —Détail de la recette et de la dépense pour les Élections de la Généralité, provenant des tailles et autres impositions accessoires. — Sommes attribuées au receveur général en exercice, André

Mailly du Breuil, — au garde du Trésor royal. — Gages des sieurs : de Sienne de Leuville, bailli du duché de Fontaine; — Joseph Aubry Du Plessis, lieutenant général et commissaire examinateur; — Jacques Dubois de Montmoreau, maire de Tours; — Mathieu Poulard Du Coudray, président au Mans; — Julien d'Herville, élu à Château-du-Loir; — Jean-Baptiste Robineau Des Malicottes, président à Mayenne; — François Boussicault, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Grenoble.

C. 475. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier, 1 pièce, parchemin.

1706. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,306,978 livres. — Détail de la recette et dépense pour les 16 Élections de la Généralité, provenant des tailles et crues y jointes; — du taillon, etc. — Sommes à verser aux présidents, lieutenants généraux civils et criminels et autres officiers du Présidial de Tours, pour leur part des 140,000 livres de gages héréditaires attribués à leur corps, par édit de décembre 1689. — Gages : de Gabriel de La Rue, certificateur des criées à Amboise; — de Jean Desgaux, conseiller à Loches; — de Gatian de Clérambault, contrôleur ancien des finances des maîtres de poste de Tours, Angers, Richelieu; — de Mathieu Talour, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz. — Augmentations de gages des officiers de chancellerie près les Présidiaux de Tours, Château-Gontier et La Flèche.

C. 476. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1707. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,343,715 livres. — Détail de la recette et dépense pour les 16 Élections de la Généralité. — Sommes à remettre à André Mailly du Breuil, receveur général en exercice, et au garde du Trésor royal. — Gages : de Daniel David Des Champs, receveur alternatif des tailles et deniers communs d'octrois de l'Élection de Mayenne; — d'Étienne Morier, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne. — Dépense : de 2,000 livres pour les acquéreurs des offices d'auditeur des comptes des consignations et saisies réelles, créés par édit de septembre 1704; — de 2,600 livres pour les gages attribués aux acquéreurs d'offices de contrôleurs rapporteurs du point d'honneur, et de secrétaires-greffiers, créés par édit d'octobre 1704.

C. 477. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1708. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,233,715 livres. — Détail de la recette et dépense de 16 Élections. — Sommes à verser entre les mains de Nicolas Mailly, receveur général en exercice, et du garde du Trésor royal. — Appointements : de François Maumusseau, maire de Luynes; — de Gabriel Taschereau, lieutenant général de police et lieutenant particulier au Présidial de Tours; — de Jean Chasteignier, maire d'Amboise; — du sieur de Marolles, lieutenant général d'épée au siége royal de Loches; — de François Perrault de Minière, lieutenant général et commissaire examinateur à Chinon; — de Jean Denis de Moudomaine, secrétaire du Roi en la chancellerie de la Cour des Aides de Montauban.

C. 478. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1709. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,180,568 livres. — Détail des recettes et dépenses dans les 16 Élections, pour : la solde de la maréchaussée; — les turcies et levées; — les étapes des gens de guerre; — le loyer du Bureau des finances; — le supplément des ponts et chaussées, ordonné par arrêt du 24 août 1708. — Sommes à remettre à André Mailly du Breuil, receveur général en exercice, et au garde du Trésor royal. — Gages : de Martin de Cop, assesseur en l'Élection de Tours; — de Jean Verdais, maître des œuvres de maçonnerie et voyer du duché de Touraine; — de Pierre Fournier de Boiserault, lieutenant général d'épée au siége de Saumur. — Sommes attribuées aux acquéreurs des offices de contrôleurs des greffes de l'écritoire, greffes des Hôtels-de-Ville et des commissaires aux revues, créés par édit de janvier 1704.

C. 479. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1710. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 2,666,022 livres. — Recettes et dépenses, pour : la solde des officiers de maréchaussée; — les turcies et levées; — les étapes des gens de guerre; — le supplément des ponts et chaussées; — le rétablissement du pont de Montreuil-Bellay; — les fourrages du commissaire provincial des guerres. — Sommes attribuées à Nicolas Mailly de Charneuil, receveur général en exercice; — au garde du Trésor royal. — Gages de Gabriel de La Rue, certificateur des criées à Amboise. — Sommes à verser aux acquéreurs des lettres de noblesse, créées par édits de mars 1696 et mai 1702.

C. 480. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1712. — État du Roi ou budget des finances de la Gé-

néralité de Tours, montant à 3,146,548 livres. — Détail de la recette et dépense pour les 16 Élections de la Généralité. — Somme à verser en la caisse de Nicolas Mailly de Charneuil, receveur général en exercice. — Dépense des ponts et chaussées pour : le rétablissement du pont de Montreuil-Bellay ; — la réfection du grand chemin de Bretagne ; — de celui d'Ambrières ; — le nettoiement du ruisseau de la Lame. — Gages de François de Chichereau de La Barre, gouverneur de la ville de Langeais. — Sommes à remettre: aux acquéreurs des offices de milice bourgeoise ; — au receveur payeur des gages des officiers du Parlement de Bretagne.

C. 481. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1713. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,186,715 livres. — Détail des recettes et dépenses, pour : les étapes des gens de guerre ; — le rétablissement du pont de Montreuil-Bellay et du grand chemin de Bretagne ; — la construction des digues de la Loire ; — la réparation des avenues de la ville de Tours. — Sommes à verser aux acquéreurs des offices de trésoriers, receveurs et payeurs des revenus des fabriques. — Appointements : de Louis de Barberin, comte de Reignac, lieutenant au département des bailliages de Loches et Chinon ; — de Jean de Verneuil, trésorier des turcies et levées ; — de François Rocher, premier président au Bureau des finances.

C. 482. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets, papier.

1714. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,347,916 livres. — Détail de la recette et dépense des Élections, pour : les avenues de la ville de Tours ; — le payement des arrérages et remboursement des capitaux des rentes au denier 12, créées par édit de juin 1712. — Sommes attribuées à Nicolas Mailly de Charneuil, receveur général, et au garde du Trésor royal. — Gages ; de Pierre Voulge, procureur du Roi à Tours — de Jean Lorin, maire de Bléré ; — de Jacques Sain de Boislecomte, avocat du Roi aux eaux et forêts d'Amboise ; — de Louis-Jacques de Beaupré, président à Chinon ; — de François de Crespy, procureur du Roi au Présidial d'Angers.

C. 483. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1715. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,682,451 livres. — Détail de la recette et dépense dans chacune des 16 Élections de la Généralité, de Tours pour : la solde des officiers de maréchaussée ; — les turcies et levées de la Loire et de ses affluents ; — les étapes des gens de guerre ; — les réparations des abords de la ville de Tours ; — les ouvrages du pont de Sablé ; — la suppression des offices et droits des inspecteurs et contrôleurs des porcs ; — le premier tiers dû pour la suppression des maires et autres officiers des Hôtels-de-Ville ; — les réparations de la grande route d'Espagne. — Sommes à verser dans les caisses d'André Mailly du Breuil, receveur général des finances, et du garde du Trésor royal. — Gages : de Claude de Romaigné, avocat du Roi au grenier à sel de Mayenne ; — de Lecomte Parmentier, lieutenant de milice bourgeoise à Tours ; — de Berthelot de Lespinière, lieutenant à Angers.

C. 484. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1716. — État du Roi ou budget des finances de la Généralite de Tours, montant à 3,796,637 livres. — Détail de la recette et dépense dans chaque Élection, pour : l'ordinaire des guerres ; — les turcies et levées ; — la suppression des droits des courtiers et jaugeurs. — Sommes à verser à André Mailly du Breuil, receveur général des finances ; — au garde du Trésor royal ; — au trésorier des ponts et chaussées, pour les réparations du pont de Sablé et des portes marinières de la Mayenne, etc. — Gages et droits d'ancienne création, attribués aux officiers des siéges présidiaux. — Appointements des lieutenants de Roi, créés par édit de février 1692, réduits au denier 25 par celui de janvier 1716.

C. 485. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1717. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,681,035 livres. — Détail de la recette et dépense dans les Élections de la Généralité. — Sommes à remettre au trésorier général des ponts et chaussées, pour la première moitié des réparations des abords de la ville d'Angers. — Gages attribués à différents offices créés depuis 1688, réduits au denier 25. — Rentes créées par édit de septembre 1708, pour rachat de capitation et réduites au denier 25.

C. 486. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1718. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,722,252 livres. — Détail de la recette et de la dépense, pour : les réparations de la grande route d'Espagne ; — des abords de la ville de Tours et de celle d'Angers ; — la construction du pont de

Blois, — les réparations du pont Saint-Sauveur, près Tours ; — de celui de La Guillotière ; — le remboursement des capitaux des rentes au denier 12. — Sommes attribuées au receveur général des finances, Louis Sandrier et au garde du Trésor royal. — Gages : de Robert de La Treille, capitaine de milice à Chinon ; — de Marc-Antoine de Caux de Chesté, lieutenant des maréchaux de France à Richelieu, — d'Aimable de La Tremblaye-Robin, sénéchal d'Anjou.

C. 487. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1719. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,855,513 livres. — Recettes et dépenses, pour : les travaux extraordinaires des turcies et levées ; — les réparations des abords de Tours ; — du pont de Lyon, etc. — Sommes à remettre au receveur général des finances, André Mailly du Breuil, et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense des diverses Élections de la Généralité. — Gages : de Louis-Thomas Dubois de Sienne de Leuville, bailli du duché de Touraine ; — de Jean-Baptiste Deschiens de Resson, lieutenant du Roi en la province du Maine ; — de Louis Sandrier, receveur général ancien et mi-triennal.

C. 488. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1720. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,753,230 livres. — Détail de la recette et dépense pour les différentes Élections de la Généralité. — Sommes à recevoir sur le produit des tailles par Jacques-Louis Sandrier, receveur général en exercice. — Sommes attribuées : au garde du Trésor royal ; — au trésorier général des ponts et chaussées, pour la construction du pont de Blois et la continuation de celui de Lyon. — Gages : de Claude de Château-d'Orcy, président à La Flèche ; — de Gilles Mailly du Tilloir, receveur ancien des tailles, deniers communs et d'octroi à Baugé ; — d'Étienne de Guibert, élu au Mans ; — de Simon Turgot, président à Château-du-Loir.

C. 489. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1721. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,919,923 livres. — Recettes et dépenses : pour les étapes ; — le taillon ou ordinaire des guerres ; — la solde des maréchaussées ; — les appointements de l'inspecteur des manufactures, etc. — Sommes à verser au receveur général, André Mailly du Breuil ; — au garde du Trésor royal ; — aux trésoriers de l'ordinaire des guerres, — des maréchaussées et des ponts et chaussées. — Dons et aumônes. — Gages et appointements : des lieutenants du Roi ; — des officiers du Bureau des finances ; — des receveurs et contrôleurs généraux des finances.

C. 490. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1722. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,033,772 livres. — Détail de la recette et dépense dans les 16 Élections de la Généralité. — Réparations extraordinaires des turcies et levées des rivières de Loire, Cher, Allier, etc. — Sommes attribuées : à Jacques-Louis Sandrier, receveur général des finances ; — aux trésoriers des maréchaussées, — des ponts et chaussées, — des turcies et levées. — Gages : de Martin de Cop du Sangé et de Michel Roujou de La Planche, élus à Tours ; — de Pierre Cougny du Parc, receveur ancien des Tailles à Chinon ; — de Jean-Bernard de La Bolvillère, élu à Château-Gontier ; — de Jean Rousseau de Paradis, procureur du Roi à Baugé ; — de Paul Samson de Martigny, lieutenant général au Mans.

C. 491. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1723. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,732,262 livres. — Recettes et dépenses, pour : la solde des officiers de maréchaussée ; — les étapes des gens de guerre ; — les ponts et chaussées ; — les turcies et levées ; — les appointements et frais de l'inspecteur des manufactures ; — le loyer du bureau des finances ; — l'entretien des pépinières de mûriers blancs ; — les fourrages et quartiers d'hiver des troupes. — Sommes à verser au receveur général, André Mailly du Breuil, et au garde du Trésor royal. — Gages : de Louis André Buzeau du Verger, lieutenant à Tours ; — de Mathieu du Tertre-Douard, lieutenant de police à Château-Gontier ; — de Charles Lenoir de La Cochetière, conseiller en la juridiction royale de La Flèche ; — de Gabriel Lévêque des Vallettes, président à Laval.

C. 492. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1724. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité, montant à 4,550,528 livres. — Détail de la recette et dépense des 16 Élections de la Généralité, provenant : du principal de la taille et des crues y jointes ; — du dixième ; — du taillon ou ordinaire des guerres ; — d'une imposition pour le rétablissement de la ville de Châteaudun et la création de pépinières royales. — Sommes à remettre : au receveur général ; — au garde

du Trésor royal. — Dépenses affectées : aux rentes perpétuelles créées sur les tailles; — aux intérêts des offices et droits supprimés; — aux tailleurs, cordonniers et autres corps de métiers de Tours, pour gages attribués aux offices d'auditeurs des comptes.

C. 493. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1725. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,354,284 livres. — Détail de la recette et dépense, provenant : des tailles et crues y jointes; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres; — de l'impôt destiné au rétablissement de la ville de Châteaudun; — des 3 deniers pour livre de la taille, affectés à l'entretien des hôpitaux. — Sommes à verser entre les mains d'André Mailly du Breuil, receveur général en exercice, et du garde du Trésor royal. — Intérêts à payer pour remboursement d'offices et droits supprimés. — Gages de Dominique Du Casse, procureur du Roi au Bureau des finances.

C. 494. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1726. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,436,989 livres. — Détail de la recette et de la dépense, pour : le rétablissement de la ville de Châteaudun ; — de celle de Sainte-Menehould ; — l'entretien des pépinières royales; — la plantation de mûriers blancs; — le curement des rivières de l'Authion, de la Cisse et de la Choisille. — Sommes à verser, sur le produit des tailles et du taillon, au receveur général, André Mailly du Breuil, et au garde du Trésor royal. — Remboursement d'offices et droits supprimés.

C. 495. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1727. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,679,779 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les 16 Élections de la Généralité, pour : le rétablissement de la ville de Sainte-Menehould; — les droits d'usage et nouveaux acquêts; — le droit de confirmation, demandé aux communautés laïques; — les fourrages, quartiers d'hiver et habillement des soldats de milice ; — l'hôtel royal des Invalides, etc. — Sommes attribuées au receveur général des finances, André Mailly du Breuil, et au garde du Trésor royal. — Remboursement des offices supprimés, appartenant à des communautés ecclésiastiques et à divers particuliers.

C. 496. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1728. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,334,605 livres. — Détail de la dépense : des deniers provenant des tailles; — du dixième; — du taillon et autres impositions accessoires. — Sommes attribuées au receveur général, Edme-Louis de Boullongne de Coiseau ; — au garde du Trésor royal. — Gages : de Louis-André Buzeau du Verger, lieutenant en l'Élection de Tours. — Rentes créées au profit de communautés ecclésiastiques et de divers particuliers. — Somme à remettre au receveur des finances de Bretagne. — Appointements : de François Tonnereau, trésorier de France au Bureau des finances — de Joseph Aubry de La Gittonnière, président audit Bureau. — Dépense des maire et échevins du Mans, pour les boues et les lanternes de ladite ville.

C. 497. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1729. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,344,548 livres. — Détail de la recette et dépense : dans les 16 Élections, pour les étapes ; — le parfait rétablissement de la ville de Châteaudun ; — les fourrages et quartiers d'hiver; — l'hôtel royal des Invalides ; — le nettoiement des port et havre de La Rochelle; — l'enlèvement de la barre de celui de Bayonne ; — la suppression des offices de receveur et contrôleur des deniers d'octroi, biens et revenus patrimoniaux de la Généralité. — Somme à verser en la caisse du receveur général des finances, André Mailly du Breuil ; — le surplus est employé au payement des charges de chaque Élection.

C. 498. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1730. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,307,068 livres. — Détail de la recette et dépense pour les 16 Élections de la Généralité. — Recette : des tailles et crues y jointes ; — du dixième ; — du taillon ou ordinaire des guerres; — des 3 deniers pour livre de la taille, destinés aux hôpitaux ; — des droits d'usage et nouveaux acquêts; — des impositions pour les étapes; — la réparation des ponts de Compiègne, Saumur et La Charité-sur-Loire, etc. — Sommes à remettre au receveur général des finances, Edme-Louis de Boullongne de Coiseau ;—au garde du Trésor royal.— Gages : de Joseph-Louis de Chauvreau, conseiller au Présidial de Tours; — de Charles Chambellan des Ormeaux, élu à Amboise; — de Joseph Gaultier de La Ferrière, lieutenant à Loches. — Dépense pour les boues et les lanternes de la ville d'Angers.

C. 499. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1731. — État du Roi ou budget des finances de la Gé-

néralité de Tours, montant à 4,207,238 livres. — Détail de la recette et de la dépense pour les 16 Élections de la Généralité. — Tailles; — dixième; — taillon; — impositions extraordinaires pour les réparations des ponts de Compiègne, Saumur, et La Charité-sur-Loire; — la plantation et l'entretien des pépinières de mûriers blancs; — le nettoiement de la rivière de la Cisse, etc. — Somme à remettre au receveur général, André Mailly du Breuil; — le surplus de la recette est employé au payement des charges de chaque élection.

C. 500. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1732. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,277,788 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les 16 Élections de la Généralité. — Tailles, et crues y jointes; — taillon, etc.; — impositions extraordinaires pour le nettoiement du havre de La Rochelle; — l'enlèvement de la barre du port de Bayonne; — la construction d'un pont sur l'Allier près Moulins; — la réparation des chemins de ladite ville à Saint-Pourçain; — l'entretien des cadets. — Sommes attribuées au receveur général des finances; — au garde du Trésor royal; — le surplus est affecté au payement des charges de chaque Élection. — Gages de Henri-Antoine de Provenza de Mauny, lieutenant particulier et premier conseiller au bailliage et siége présidial de Tours. — Intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés.

C. 501. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1733. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,067,204 livres. — Détail de la recette et dépense des Élections de la Généralité. — Tailles et crues y jointes; — taillon, etc.; — impôts extraordinaires affectés aux étapes des gens de guerre; — aux appointements de l'inspecteur des manufactures; — aux fourrages et quartiers d'hiver des troupes, etc. — Sommes à remettre au receveur général des finances, Simon Boutin; — au garde du Trésor royal. — Gages : de Pierre Bruneau de La Pécotière, secrétaire greffier de l'Université d'Angers; — de Vincent Chappeau, concierge du château du Plessis-lès-Tours. — Rentes créées par édit d'août 1720, au profit de divers particuliers.

C. 502. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1734. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,902,282 livres. — Détail par Élection de la recette et dépense, pour les réparations des villes de Gien et de La Charité-sur-Loire, — les turcies et levées et les ouvrages dégradés par les inondations de la Loire, de l'Allier et autres rivières de la Généralité. — Somme à verser en la caisse de Jean-Pierre Richard, receveur général. — Gages : de Jacques Girault de Mozé, conseiller-clerc au Présidial d'Angers; — de Guillaume Cebron d'Argonne, avocat du Roi en ladite ville; — de Joseph Trochon de Villeprouvé, lieutenant criminel à Château-Gontier; — de Richard Bigot de Mauvilliers, greffier en chef des juridictions consulaires du Mans; — de Jean-Baptiste Deschiens de Besson, lieutenant du Roi au Maine. — Somme à remettre au receveur général des finances de Bretagne.

C. 503. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1735. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,149,699 livres. — Détail par Élection des recettes et dépenses. — Somme à remettre, sur le produit des tailles, au receveur général des finances, Simon Boutin. — Somme attribuée au garde du Trésor royal, pour : la construction du pont de Moulins; — les réparations de celui de Gien-sur-Loire; — l'habillement des soldats de milice; — l'hôtel royal des Invalides; — l'ustensile des officiers des troupes d'infanterie et de cavalerie, etc. — Dépenses affectées : à la plantation et à l'entretien des pépinières de mûriers blancs; — à la plantation, culture et entretien des pépinières de noyers. — Gages : de Julien Dubois de Saint-Antoime d'Ardrée, lieutenant criminel au Présidial de Tours; — de Jean Chotard d'Épinard, élu à Château-Gontier; — de Joseph Rousseau de Montfrand, président à Laval; — d'Étienne Henri Barbin de Beauregard, lieutenant à Château-du-Loir.

C. 504. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1736. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,049,329 livres. — Détail de la recette et dépense des Élections de la Généralité, pour : les étapes des gens de guerre; — la solde des maréchaussées; — les ponts et chaussées; — les turcies et levées; — la plantation des pépinières de noyers; — le nettoiement du havre de La Rochelle; — l'enlèvement de la barre du port de Bayonne; — les fourrages, quartiers d'hiver et habillement des soldats de milice. — Sommes à remettre : à Jean-Pierre Richard, receveur général des finances; — au garde du Trésor royal; — au receveur général des finances de Bretagne. — Dépense pour droits héréditaires des ouvriers en soie, passementiers, drapiers, épiciers, merciers et ferrons de Tours. — Gages : d'Edmond Colin de La Férandière,

élu à Loches; — de Claude Dusoul de La Melandière, lieutenant à Chinon; — de Pierre-Anne Sourdille de La Vallette, élu à Château-Gontier. — Intérêts à payer pour le remboursement d'offices supprimés.

C. 505. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1737. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,374,543 livres. — Sommes à verser en la caisse du receveur général des finances, Simon Boutin, par les receveurs des tailles; — sommes à remettre au garde du Trésor royal, par ledit Boutin. — Détail de la dépense des 16 Élections. — Gages : de Jean-Baptiste Duchemin des Étoyers, procureur du Roi à Laval; — de Jean Bernard de La Bolvillère, élu à Château-Gontier. — Rentes créées par édit d'août 1720. — Dépense pour maîtres d'écoles à Montrésor et à Jumelles.

C. 506. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1738. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,909,044 livres. — Sommes attribuées au receveur général des finances, Jean-Pierre Richard; — au garde du Trésor royal. — Détail des charges de chaque Élection de la Généralité. — Gages : de Jacques Lehoux du Plessis et de Pierre Gondouin de La Roberdière; élus à Saumur; — de Pierre Martin de Bossoreille, conseiller au Présidial d'Angers; — de Laurent Trochon de Beaumont, président au Présidial de Château-Gontier; — de Richard-Jacques de Fontaine de Barberie, président et bailli au bailliage de Fresnay. — Appointements : de Jean-Baptiste-André Morlot de Montour, gouverneur à Chinon; — de Paul-Émile de Braque, lieutenant du Roi en l'Élection de Loches.

C. 507. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1739. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,830,685 livres. — Détail de la recette et dépense des 16 Élections de la Généralité. — Somme à verser en la caisse du receveur général des finances, Simon Boutin. — Sommes à remettre : au garde du Trésor royal; — au trésorier général de l'ordinaire des guerres; — à ceux des ponts et chaussées; — des turcies et levées; — de Bretagne. — Gages : d'Alexandre-Simon Lenormand de La Place, lieutenant général de police de la ville de Tours; — de Jean Chasteignier du Saulle, greffier à Amboise; — d'Étienne-Jacques Le Proust de La Chauviette, élu à Loudun; — de Maurice Buret de Lareux, élu à Angers.

C. 508. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1740. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,628,272 livres. — Détail de la recette et des charges des 16 Élections de la Généralité, provenant : du principal de la taille et des crues y jointes; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres; — des droits d'usage et nouveaux acquêts, dus par les communautés laïques; — de l'ancienne subvention de la ville d'Amboise. — Sommes attribuées : à Jean-Pierre Richard, receveur général des finances en exercice; — au garde du Trésor royal. — Gages : de Michel de La Martillière, receveur des tailles en l'Élection de Tours; — de Gabriel Haineque de La Faisandière, élu à Loches; — de Joseph Picault de La Ferraudière, élu à Chinon; — de Louis Diotte de La Vallette, procureur du Roi à Loudun; — d'André Torterue de Bellebat, président à Richelieu.

C. 509. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1741. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 3,763,323 livres. — Sommes attribuées au receveur général des finances, Simon Boutin, et au garde du Trésor royal. — Détail de la recette et dépense pour chaque Élection. — Somme à remettre au receveur des finances de Bretagne, pour le parfait payement des charges de cette province. — Gages : de François Duchatel de La Martinière, lieutenant à Saumur; — de Martin Jallet de La Verouillère, procureur du Roi à Angers; — de François Le Motheux du Plessis, président à Château-Gontier; — de Nicolas de La Noue, élu à Baugé; — de Joseph-Christophe Lalive de Pailly, lieutenant du Roi dans le gouvernement de Touraine; — de Louis Chartier de Montléger, trésorier de France.

C. 510. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1742. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,837,739 livres. — Détail de la recette et de la dépense des 16 Élections de la Généralité, pour les ponts et chaussées; — les turcies et levées; — l'établissement des pépinières de noyers; — le nettoiement du havre de La Rochelle; — l'enlèvement de la barre du port de Bayonne, etc. — Sommes attribuées au receveur général des finances et au garde du Trésor royal. — Gages : de François Martin de La Blanchardière, élu à Laval; — de René-Gabriel de Moulauré, président au Mans; — de Michel-Claude de Renusson, élu à Château-du-Loir. — Appointements de Jean-Charles-Joseph d'Andigné, lieutenant du Roi à Saumur. — Gratification de 1,000 livres à

André Girault, trésorier de France, pour le soin qu'il prend des travaux des ponts et chaussées.

C. 511. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1743. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,966,295 livres. — Détail de la recette et dépense, provenant : des tailles; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres; — d'une imposition pour couvrir la perte éprouvée par la ville de Tours dans l'achat et revente des blés distribués dans ladite ville pendant les années 1738 et 1739. — Sommes attribuées au receveur général, Simon Boutin, et au garde du Trésor royal. — Gages : de Pierre de La Roche de La Ribellerie, conseiller au Présidial de Tours ; — de Claude Lemaître des Madères, lieutenant général de police de la ville d'Amboise; — de Charles Chauvet de Genlis, lieutenant particulier, assesseur criminel à Loudun ; — de René-Alexis Cassin de La Loge, trésorier de France.

C. 512. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1744. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,208,871 livres. — Détail de la recette, provenant : du principal de la taille et des crues y jointes; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres et autres impositions pour le payement des charges de chaque Élection. — Somme à verser en la caisse du receveur général en exercice, Jean-Pierre Richard. — Détail de la dépense des 16 Élections. — Gages : de Louis-Joseph Denis du Tronchay de Meigné, président en la Sénéchaussée de Saumur; — de Jacques-François Boulay du Martray, lieutenant à Angers; — de Léon-Abraham Égrot de La Courtinière, trésorier de France.

C. 513. (Registre.) — In folio, 170 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1745. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,311,939 livres. — Détail de la recette provenant : du principal de la taille et des crues y jointes ; — du taillon ou ordinaire des guerres ; — des droits d'usage et nouveaux acquêts et autres impositions accessoires. — Sommes attribuées au receveur général et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense pour chaque Élection. — Gages : de Joseph Blondeau de La Vallée, conseiller en la juridiction royale de La Flèche ; — de Jacques-René de Moloré de Glatigny, président au Mans; — de Jacques-Hercule-François Massue de Vaillé, président, lieutenant général civil en la Sénéchaussée et siége royal de Château-du-Loir; — de Louis Tripier de La Grange, élu à Mayenne; — de René-Joachim-François Testard des Bournais, trésorier de France à Tours.

C. 514. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1746. — État du roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,383,722 livres. — Détail de la recette et de la dépense pour chaque Élection, provenant: du principal de la taille et des crues y jointes; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres; — d'une imposition pour l'entretien des pépinières de mûriers blancs. — Somme à remettre au receveur général des finances, Jean Pierre Richard. — Gages : de Pierre Cuinier des Blinières, élu à Tours; — de Pierre Charcelay de Piétretault, élu à Loches; — de Louis Bouin de Noiré, lieutenant général au siége royal de Chinon ; — d'Henri Lemoine de Chevremont, receveur des tailles en l'Élection de Loudun. — Dépenses pour le payement des rentes, créées par édit d'août 1720. — Appointements de François Duvau de Vaufouinard, trésorier de France au Bureau des finances.

C. 515. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1747. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,383,328 livres. — Détail de la recette et de la dépense, provenant : du principal de la taille et des crues y jointes; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres; — des impositions affectées à la reconstruction du pont d'Orléans; — à l'établissement et entretien d'une pépinière de mûriers en l'Élection de Saumur, etc. — Somme à verser dans la caisse du receveur général des finances, Simon Boutin. — Gages : de Jean Chesnon de Sourdé, président en la prévôté de Saumur; — de René-Denis Maugin de Lingrée, élu à Angers ; — de Joseph-François-Marie Planchenault des Planches, lieutenant à Château-Gontier; — de Paul-Philippe Lemercier de La Rivière, trésorier de France à Tours.

C. 516. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1748. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,444,630 livres. — Détail de la rente et de la dépense, provenant : du principal de la taille et des crues y jointes; — du dixième; — du taillon ou ordinaire des guerres; — des impositions pour le nettoiement du havre de La Rochelle;— l'établissement et entretien des pépinières en la province du Maine; — l'armement, équipement et ustensile des soldats de milice, gardes-côtes, etc. — Sommes attribuées à Jean-Marie Richard.

receveur général des finances, et au garde du Trésor royal. — Gages : de Gilles-François Martin de La Blancherie, président, lieutenant général civil et de police en la Sénéchaussée et prévôté de Baugé; — de René Maréchal de Villiers, procureur du Roi à La Flèche. — Intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés.

C. 517. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1749. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,131,604 livres. — Détail de la recette et dépense : des tailles ; — du dixième ; — du taillon ; — des impositions pour la solde des maréchaussées ; — la dépense des turcies et levées; — l'entretien de la pépinière de mûriers blancs, établie à Tours, etc. — Sommes à verser entre les mains du receveur général des finances et du garde du Trésor royal. — Gages : de Pierre-Louis Jouye des Roches, élu en l'Élection du Mans; — de Jacques-Gabriel Jamin, sieur de La Moynerie, procureur du Roi à Château-du-Loir; — de François-Robert Tanquerelle, conseiller rapporteur du point d'honneur à Mayenne. — Nouveaux gages au denier vingt, attribués aux offices d'inspecteur et contrôleur des jurés des communautés d'arts et métiers, créés héréditaires par édit de février 1745.

C. 518. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1750. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,404,398 livres. — Impositions : pour les étapes des troupes; — la solde des maréchaussées; — la reconstruction du pont d'Orléans; les secours aux hôpitaux, etc. — Sommes attribuées au receveur général des finances et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense dans les 16 Élections de la Généralité. — Gages et droits des officiers des Élections, réservés par l'édit de janvier 1685; — taxations attribuées aux mêmes officiers, par édit de février 1745, rendues fixes et héréditaires au denier 18 par la déclaration du 7 avril 1747. — Gages et droits d'ancienne création attribués aux officiers du Présidial de Tours et autres juridictions royales. — Appointements de Denis Borderel de Caumont, trésorier de France.

C. 519. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1751. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,231,063 livres. — Impositions pour la dépense des ponts et chaussées et des turcies et levées; — l'établissement et entretien de la pépinière du Lude; — le nettoiement du havre de La Rochelle; — l'enlèvement de la barre de Bayonne, etc. — Sommes à verser au receveur général des finances; — au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense dans les Élections de la Généralité. — Gages de Christophe Gaudin de Mauny, conseiller honoraire au Présidial de Tours; — des bouchers, boulangers, drapiers, tailleurs, chirurgiens et autres corps de métiers d'Amboise, pour leurs offices d'inspecteurs et contrôleurs, créés héréditaires par édit de février 1745; — de Claude-François-Urbain Buon des Brulis, procureur du Roi à Chinon.

C. 520. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1752. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,131,483 livres. — Impositions : pour la reconstruction d'un pont en pierre sur l'Allier à Moulins; — l'établissement et entretien de la pépinière de La Flèche; — les gratifications accordées à ceux qui auront tué des loups. — Sommes attribuées au receveur général des finances et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense dans les Élections de la Généralité. — Gages : de François Dumoustier de Lafonds, président au bailliage de Loudun; — de Joseph Poirier de La Ripaudière, président à Richelieu; — d'André-Mathieu Bourreau de La Guesserie, procureur du Roi à Saumur. — Intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés, appartenant à des communautés ecclésiastiques et à divers particuliers.

C. 521. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1753. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,333,936 livres. — Détail de la recette et de la dépense dans les différentes Élections. — Impositions : pour l'établissement et l'entretien d'une pépinière à Loudun ; — les fourrages, quartiers d'hiver et habillement des soldats de milice, etc. — Sommes à verser : au receveur général des finances en exercice; — au garde du Trésor royal; — aux trésoriers des maréchaussées et des turcies et levées; — au receveur général des finances de Bretagne. — Gages : de François Nicolas de Preuilly, président à Tours; — de Philippe Frédureau, procureur du Roi à Amboise; — d'Auguste-Pierre-Louis Leclerc de Brion, sénéchal d'Anjou; — de René-François Esnault de La Girardière, conseiller en la juridiction royale de Château-Gontier; — de Jean-Charles Desbois de Rochefort, lieutenant particulier assesseur criminel à La Flèche. — Gages d'offices municipaux, rétablis par édit de novembre 1733.

C. 522. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1754. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,334,372 livres. — Tailles et crues y jointes ; — dixième ; — taillon ; — impositions pour : les étapes ; — la dépense des ponts et chaussées ; — la reconstruction du pont d'Orléans ; — l'entretien des pépinières de Brissac, Le Mans et autres ; — les fourrages, etc. — Sommes à remettre au receveur général des finances et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense pour chacune des Élections de la Généralité. — Gages : de Claude-Robert Godeau, élu à Tours ; — d'Étienne-Urbain Carré du Rocher, greffier à Laval ; — de Joseph-François Surgan de La Courbe, élu au Mans ; — de Gervais-Jean Barbin de La Boullerie, lieutenant général de police à Château-du-Loir ; — de René-Alexis Cassin de La Loge, trésorier de France.

C. 523. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1755. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,401,347 livres. — Tailles ; — dixième ; — taillon ; — solde des maréchaussées ; — dépense des turcies et levées ; — impositions pour : la reconstruction d'un pont de pierre sur l'Allier, à Moulins ; — les réparations du havre de La Rochelle ; — l'enlèvement de la barre du port de Bayonne ; — l'établissement et entretien des pépinières de Loudun, Brissac, Le Mans, La Flèche, Le Lude, Saumur et Baugé. — Sommes attribuées au receveur général et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense pour les seize Élections de la Généralité. — Gages : de René-Michel Robin de La Lemrie, procureur du Roi à Tours ; — d'Antoine-Jean Cougny du Breuil, receveur des tailles à Chinon ; — de Gabriel-Joseph Roullet de La Grange de La Bouillerie, trésorier de France.

C. 524. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1756. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,430,540 livres. — Tailles et crues y jointes ; — taillon ; — impositions pour : les dépenses extraordinaires des ponts et chaussées ; — l'inspecteur des manufactures ; — l'entretien des pépinières de mûriers blancs de la Généralité ; — le secours des hôpitaux du royaume ; — les gratifications pour loups tués. — Sommes à remettre : au receveur général des finances, Jean-Marie Richard ; — au garde du Trésor royal ; — au trésorier général de l'ordinaire des guerres ; — à ceux des maréchaussées ; — des turcies et levées, etc. — Détail de la dépense des seize Élections de la Généralité. — Gages : de Charles-Pierre Montault des Iles, procureur du Roi à Loudun ; — de Louis-Nicolas Jassan d'Arquinvilliers, greffier de police à Saumur ; — de Jean-François Coupdelance de La Rouverolle, trésorier de France.

C. 525. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1757. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,603,910 livres. — Détail de la recette et dépense pour chacune des Élections. — Tailles ; — dixième ; — taillon ; — solde des maréchaussées ; — impositions pour : la reconstruction des ponts de Tours, de Cé et autres qui menacent ruine ; — les fourrages, quartiers d'hiver et habillement des soldats de milice ; — l'établissement et entretien des pépinières de Loudun, Brissac, Le Mans, La Flèche, Le Lude, Saumur et Baugé. — Sommes attribuées au receveur général des finances et au garde du Trésor royal. — Gages : de Martin Gilles, Jean-Pierre Haguelon, Claude Soulas, François Berverdy, conseillers au Présidial de Tours ; — de Philippe-René Lemarié de Longchamps, conseiller à celui d'Angers ; — de Pierre-René Enjubault de La Roche, avocat du Roi à Château-Gontier ; — de René-Alexandre Taupin de La Marche, trésorier de France ; — d'Éléonor-Nicolas-Élisabeth de Boucher de Flogny, lieutenant du Roi à Loches.

C. 526. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin.

1758. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,185,672 livres. — Tailles et crues y jointes ; — dixième ; — taillon ; — impositions ordonnées pour : la reconstruction du pont de Moulins ; — l'entretien des pépinières de mûriers blancs de la Généralité ; — l'enlèvement de la barre du port de Bayonne, etc. — Sommes à remettre : au receveur général des finances ; — au garde du Trésor royal ; — au trésorier général de l'ordinaire des guerres ; — au receveur général des finances de Bretagne. — Détail de la dépense des seize Élections de la Généralité. — Gages : de Jean Cordier, François Thibault, Louis Robin et François Restru, élus en l'Élection de Tours ; — de Louis Bauné de La Guiberdière, élu à Baugé ; — de Pierre Allelay de La Vinoisière, procureur du Roi à La Flèche ; — de Jean Maucourt de Bourjolly, lieutenant à Laval. — Appointements : de Joseph Guillot de La Poterie, lieutenant du Roi à Château-du-Loir ; — de Louis Chabert, Emery-Toussaint Letort, Jean de La Selle, trésoriers de France à Tours.

C. 527. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1759. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,366,127 livres. — Tailles; — dixième; — taillon; — droits d'usage et nouveaux acquêts, dus par les communautés laïques; — impositions ordonnées pour : la reconstruction des ponts de Tours, de Cé et autres; — le nettoiement du havre de La Rochelle; — l'ustensile des officiers de troupes; — les gratifications à ceux qui auront tué des loups, etc. — Sommes à verser : au receveur général des finances en exercice; — au garde du Trésor royal. — Détail des charges de chaque Élection. — Gages : de François Marin de La Cresme du Pichard, inspecteur et contrôleur pour la communauté des apothicaires de Tours; — de Nicolas Barbet des Granges, conseiller garde-scel en la juridiction de l'Hôtel-de-Ville du Mans; — de Jean-Baptiste Boussard de La Doussinière, élu à Château-du-Loir; — de Jacques-René Taupin de La Marche, trésorier de France. — Intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés.

C. 528. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1760. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,681,701 livres. — Tailles; — dixième; — taillon; — impositions pour : la reconstruction du pont de Moulins; — l'établissement et entretien des pépinières de Loudun, Brissac, Le Mans, La Flèche, Le Lude, Saumur et Baugé; — les ouvrages à faire aux différents ports maritimes du royaume; — le secours des hôpitaux, etc. — Sommes à verser : au receveur général en exercice; — au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense dans les seize Élections de la Généralité. — Gages : d'Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy, bailli du duché de Touraine; — de Jacques Cormier de La Picardière, président au Présidial de Tours; — de Pierre-Louis Nau de Noisay, lieutenant à Loches. — Nouveaux gages au denier vingt, attribués aux offices d'inspecteur et contrôleur des jurés des communautés d'arts et métiers.

C. 529. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1761. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,561,139 livres. — Tailles et crues y jointes; — dixième; — taillon; — impositions pour : les étapes des gens de guerre; — les appointements de l'inspecteur des manufactures; — le loyer du bureau des finances; — le secours des hôpitaux du royaume; — l'Hôtel royal des invalides; — la solde des soldats de milice gardes-côtes; — les gratifications pour loups tués, etc.. — Sommes à verser : au receveur général des finances; — au garde du Trésor royal; — au sieur de La Fontaine, receveur général des domaines et bois de la province de Bretagne. — Détail de la dépense pour les seize Élections de la Généralité. — Gages : de Charles Pinguenet de Champbernard, élu à Chinon; — de Jacques François Gourreau de Lépinay, lieutenant particulier au siége présidial d'Angers. — Rentes créées par édit d'août 1720, appartenant à des communautés ecclésiastiques et à divers particuliers.

C. 530. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1762. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,548,691 livres.— Tailles; — dixième; — taillon; — solde des maréchaussées; — impositions pour : la reconstruction des ponts de Tours, de Cé et autres qui menacent ruine; — les ouvrages à faire aux ports maritimes du royaume; — l'établissement et entretien des pépinières de Tours, Loudun, Brissac, Le Mans, La Flèche, Le Lude, etc. — Somme attribuée au receveur général des finances, Jean-Marie Richard. — Détail de la dépense pour chacune des Élections de la Généralité. — Gages : de Mathieu Duchamps, Charles-Joseph-Leroux et Pierre Houx, conseillers au Présidial de Tours; — de Gaspard-François Perrière de Lestanchet, conseiller en la juridiction royale de Château-Gontier; — de Louis-Pierre Péan de Maisonneuve, lieutenant à La Flèche. — Intérêts pour remboursement d'offices et droits supprimés. — Gages des receveurs des tailles; — défense auxdits receveurs de payer des gages à d'autres qu'aux officiers pourvus et reçus.

C. 531. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1763. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 5,553,899 livres. — Tailles et crues y jointes; — dixième; — taillon; — solde des maréchaussées; — dépenses des turcies et levées; — subvention de la ville d'Amboise; — impositions pour : la reconstruction du pont de Moulins; — les augmentations obtenues par les trésoriers généraux des ponts et chaussées; — l'entretien des pépinières de la Généralité; — l'ustensile des officiers de troupes, etc. — Sommes à remettre : au receveur général des finances, Simon Boutin; — au garde du Trésor royal; — au receveur général des finances de Bretagne; — au sieur de La Fontaine, receveur des domaines et bois de ladite province, etc. — Détail de la dépense des Élections. — Gages : de Vincent-René Darbet, avocat du Roi en la Monnaie de Tours; — de Louis Roger, receveur des consignations d'Amboise; — d'Urbain Go-

breau, commissaire aux saisies réelles de Loches ; — d'Ambroise Letourneur de La Borde, élu à Laval ; — de Jean-François Gossault de Palluau, élu au Mans.

C. 532. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier; 1 pièce, parchemin.

1764. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,752,537 livres. — Tailles; — dixième ; — taillon ; — solde des maréchaussées ; — impositions pour : la reconstruction des ponts de Tours, de Cé et autres ; — l'entretien de la pépinière d'Angers ; — les ouvrages à faire aux différents ports du royaume, etc. — Sommes à verser au receveur général des finances et au garde du Trésor royal. — Détail de la dépense pour les diverses Élections de la Généralité. — Gages : de Louis-Thomas Roujoux, receveur des consignations du bailliage et autres justices de la ville de Tours ; — de Charles-Joseph Mesnard de Seillac, receveur ancien des tailles à Château-du-Loir ; — de Jean Tripier de l'Aubrière, élu à Mayenne ; — de Jean-Jacques Dupont de Grandjardin, gouverneur de ladite ville. — Ordre au receveur des finances en exercice de ne payer des gages et droits qu'aux officiers pourvus et reçus.

C. 533. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1765. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,600,235 livres. — Tailles et crues y jointes; — dixième ; — taillon ; — impositions pour : la reconstruction du pont de pierre de Moulins, sur l'Allier ; — les fourrages, quartiers d'hiver, solde et habillement des soldats de milice ; — l'entretien des pépinières de mûriers blancs de la Généralité ; — les gratifications pour loups tués, etc. — Sommes à verser : au receveur général des finances ; — au garde du Trésor royal ; — au trésorier des haras ; — au receveur général des finances de Bretagne. — Détail de la dépense des Élections. — Gages : de Joséph Godeau de La Douve, élu à Tours ; — de Martial Malden de Verina, greffier de police à Chinon ; — de Jean-René Frain du Tremblay, lieutenant particulier criminel d'Angers ; — de Marie Brullon, concierge du château du Plessis-lez-Tours et de Françoise Dolard, portière dudit château.

C. 534. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1766. — État du Roi ou budget des finances de la Généralité de Tours, montant à 4,648,577 livres. — Tailles; — dixième; — taillon ; — impositions pour : la reconstruction des ponts de Tours, de Cé et autres ; — du pont de Moulins ; — l'entretien des pépinières de La Flèche, Loudun, Loches, Le Mans et Angers ; — les ouvrages à faire aux différents ports du royaume ; — les fourrages et quartiers d'hiver des troupes ; — la solde et l'habillement des soldats de milice ; — les gratifications pour loups tués, etc. — Somme à verser au receveur général. — Détail de la dépense dans les seize Élections de la Généralité. — Gages : de César Letellier, marquis de Courtenvaux, propriétaire de l'office de greffier en chef civil et criminel au Présidial de Tours; — de René Boucault de La Gathière, lieutenant général de police à Château-Gontier ; — de Louis Sireuil de Montaudin, lieutenant particulier à La Flèche ; — de Jean Hardouin du Ravoir, élu à Baugé.

C. 535. (Registre.) — In folio, 402 feuillets, papier.

1686-1711. — État du Roi ou budget, contenant la recette et la dépense des bois de la Généralité. — Produit des coupes de bois dans les Maîtrises d'Amboise, Baugé, Château-du-Loir, Chinon, Loches, Perseigne et dans la gruerie de Beaufort. — Dépenses pour gages et chauffage des officiers des Maîtrises. — Chauffage des usagers. — Journées. — Vacations. — Gages de MM. de Saint-Denis et Boutrone d'Aubigny, grands maîtres des Eaux et Forêts.— Total de la recette pour l'année 1711 : 48,999 livres 7 sous 5 deniers, sur laquelle reste net au Trésor royal : 4,154 livres 15 sous 2 deniers.

C. 536. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

1665-1701. — État du Roi ou budget, concernant les turcies et levées. — Sommes à verser par les receveurs des tailles de la Généralité. — Gages des sieurs François Lefranc, Henri Milon, Étienne Genin de Chancelers, Victor Bonneau de Breviande, intendants des turcies et levées. — Exhaussement et élargissement, jusqu'à 4 toises en couronne, des levées de la Loire d'Angers à Saumur. — Dépenses des ouvrages faits pour fortifier les levées d'Amboise à Angers et réparer les dommages causés par les eaux et les glaces de l'hiver de 1682 à 1683. — Travaux aux levées de la Loire dans les îles de Saint-Martin, Bréhémont et Berthenay et dans le canton de Négron, depuis Amboise jusqu'à Tours. — Réparations des brèches causées au-dessus et au-dessous d'Amboise par les crues des mois de novembre et de décembre 1694 et d'avril 1695.

C. 537. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1702-1712. — État du Roi ou budget, concernant

les turcies et levées. — Sommes à recevoir sur les tailles des seize Élections de la Généralité, par André de Verneuil, trésorier des turcies et levées. — Élargissement, jusqu'à 4 toises en couronne, des levées sur les deux rives de la Loire d'Amboise à Montlouis; — mêmes travaux depuis le port de la Galère, à Blois, jusqu'au chemin Frichu. — Courants de la Loire dans le bas Véron. — Réparations des brèches causées par les glaces et les crues de l'hiver de 1708 et les inondations d'octobre 1707, de juin 1709 et de novembre 1710.

C. 538. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1669-1683. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant : — les tailles, — le taillon, — les aides; — la reconstruction du portail des religieux du Calvaire, près Tours; — des alignements dans diverses rues; — le pavage et l'écoulement des eaux dans la rue Chaude; — les gages de François Bonchamp, sieur de Pierrefitte, prévôt provincial de Touraine; — la condamnation de divers particuliers d'Amboise à faire cuire leur pain dans les fours banaux, sous peine de cent livres d'amende. — Commission d'Antoine Verrier et de Gilles Moreau, receveurs des tailles, le premier dans l'Élection de Tours et le second dans celle de Loches.

C. 539. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

1684-1690. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant : les tailles; — le taillon; — les aides; — les alignements; — défendant, sous peine de 10 livres d'amende, de faire aucun dépôt nuisible à la circulation dans les rues et places publiques de la Généralité, et d'élever aucune construction avant d'avoir obtenu permission et alignement; — condamnant divers particuliers de la rue de la Vacherie, à Tours, à abattre leurs maisons pour défaut de solidité; — réglant la distribution des eaux de la fontaine de la Carre; — autorisant les maires et échevins de Tours à faire construire sept boutiques le long des murs de ville et dans la rue de la Poissonnerie.

C. 540. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1691-1697. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant les alignements et autorisations de bâtir; — portant condamnation contre les seigneurs péagers qui négligent d'entretenir les chemins, arches, ponts et chaussées, dans l'étendue de leurs péages; — ordonnant la visite du château du Plessis-lez-Tours. — Enregistrement du bail des domaines des Élections de Chinon, Loudun et Richelieu, au profit de Thomas Chabert, sieur de l'Isle. —Jugement en faveur de Nicolas de Bautru de Vaubrun, abbé de Cormery, qui exigeait un droit de billette (droit de péage) des meuniers et marchands sortant de Cormery. — Ordonnance de réception de la boucherie de Montrichard.

C. 541. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1701-1707. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Enregistrement de la pancarte de la prévôté de Limeray, appartenant à Charles de Vigarany, écuyer, seigneur de Saint-Ouen. — Ordonnances contre Dubois de Fiennes, marquis de Leuville et les ducs de Luynes et de Montfort, au sujet des droits de lods et ventes de la grande dîme de Neuvy et de l'érection du duché de Luynes; — contre les notaires, tabellions et greffiers qui ne fournissent pas au fermier du Domaine les extraits des ventes et acquisitions de terres et maisons étant dans la mouvance du Roi.

C. 542. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1708-1715. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie; — les droits de rachat et de lods et ventes dus au Roi par le marquis de La Châtre, le marquis d'Antin, Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan et autres. — Règlement et tarif des droits de billette (droits de péage) levés dans la châtellenie de l'Isle, par Charles-Louis, marquis de Maridor. — Permission au chapitre de Saint-Martin de faire rétablir les brèches, chemins et avenues du pont de Saint-Sauveur. — Enregistrement des droits de péage et billette de la baronnie de Preuilly.

C. 543. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1717-1723. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Département fait entre les officiers des finances et grands voyers pour le fait de leurs charges, des Élections, Domaines et greniers à sel de la Généralité. — Enregistrement de la saisie réelle de la charge de receveur général des domaines et bois de la Généralité, sur Bouault et sa femme. — Bail des domaines, cédé à Jacques Petron par Aymard Lambert, fermier général des gabelles et cinq grosses fermes. — Permission aux religieux de Marmoutier de faire construire un mur de 50 toises de longueur sur la rue des Trois-Marchands. — Rétablissement et rehaussement du pavage de la ville de Tours.

C. 544. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1724-1728. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Enregistrement de la saisie réelle des offices de trésorier et de receveur des turcies et levées, faite sur Pierre Duperche. — Ordonnance pour Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil, baron de Preuilly, dont les aveux ont été perdus à la Chambre des Comptes. — Bail des droits des domaines de la Généralité, fait à Pierre Brossard par Pierre Carlier, adjudicataire des fermes générales. — Permission aux chanoines de Saint-Gatien de rétablir le portail de leur cloître, devant la porte du château de Tours.

C. 545. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1729-1732. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Défense aux officiers de la gruerie de Beaufort de procéder ailleurs qu'au Bureau des finances de Tours, au sujet des droits domaniaux. — Ordonnance pour le pavage de la ville d'Angers. — Acquisition par Pierre Denis, sieur de La Perraudière, des droits honorifiques de la paroisse de Saint-Cyr-sur-Loir. — Permission au sieur Bernin de Valentinay, marquis d'Ussé, de refaire la façade de sa maison, sise rue de la Boule-Peinte. — Tarif des droits que chaque receveur des tailles est tenu de payer au greffier du Bureau des finances, pour les expéditions de l'état des charges de chaque Élection.

C. 546. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1733-1734. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Département fait entre les trésoriers de France, grands voyers des Élections, Domaines et greniers à sel de la Généralité. — Commission et réception de Nicolas Dreux, comme contrôleur général des saisies réelles dans le bailliage de Tours. — Bail des domaines, fait à Étienne Joly, bourgeois de Paris, par Nicolas Desboves, adjudicataire des fermes générales. — Permission aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de faire construire plusieurs maisons dans le lieu où était l'hôpital de Saint-Martin. — Jugements contre divers régisseurs faute d'avoir rendu leurs comptes dans les délais fixés.

C. 547. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1735-1736. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant les alignements et autorisations de bâtir. — Amendes pour contraventions aux règlements de voirie. — Condamnation du duc de Brissac à payer 42,924 livres pour lods et ventes du duché de Brissac. — Interdiction pour un mois de Joseph Rondoin, petit voyer de l'Élection de Tours, pour avoir autorisé verbalement, moyennant finance, un particulier à réparer sa maison. — Défense au seigneur engagiste de la baronnie de Château-du-Loir ou à ses receveurs, d'intenter à l'avenir aucune action contre les débiteurs des droits domaniaux, ailleurs qu'au Bureau des finances de Tours.

C. 548. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1737. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Condamnations pour rétablissements et réparations de chemins. — Défense aux maire et échevins de Saumur de continuer à exiger des propriétaires des maisons et jardins construits sur les anciens fossés et remparts de la ville, les rentes et redevances dues par les possesseurs, qui dorénavant payeront au Roi. — Réparations de la boucherie, située paroisse de Saint-Pierre-du-Boile à Tours. — Condamnation des habitants de Montrichard, à payer au seigneur engagiste dudit domaine le droit de fêtage, *alias* la taille de la Toussaint, à raison de 5 sous pour chaque feu. — Permission : aux habitants de Bléré, de creuser un puits dans le marché de leur ville ; — autre à Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, de faire élargir de six pieds la porte de son jardin.

C. 549. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1739-1743. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie ; — condamnant les héritiers du duc de Roquelaure, seigneur du Lude, à faire élargir et rehausser le chemin de Luché jusqu'à la première arche du pont de ladite ville ; — portant que la seigneurie d'Azay continuera à relever du Roi, à cause de son château d'Angers ; — ordonnant à tous les riverains des chemins qui conduisent de la forêt de La Ferrière au port de La Chapelle, de les rétablir pour faciliter la conduite des bois destinés aux vaisseaux du Roi. — Permission à l'archevêque de Tours de faire construire, rue des Récollets, une maison pour une école de Charité et le logement de filles établies pour le soulagement des pauvres malades. — Autorisation au maire de Tours de faire poser des barrières à l'entrée des rues Quinquengrogne et de Rebouchepenil.

C. 550. (Registre.) — In-folio, 313 feuillets, papier.

1744-1750. — Ordonnances et décisions du Bureau

des finances, concernant la voirie; — permettant aux religieux de Saint-Julien de clore leur maison et jardin d'un mur construit sur le quai, dans l'alignement de l'arc-de-triomphe; — autorisant Germain Poullain, seigneur de la Guerche, à supprimer à son profit l'un des deux chemins conduisant du prieuré de Saint-Romain à la prairie commune de Savenières. — Injonction aux chanoines de Saint-Florentin d'Amboise et du Plessis-lez-Tours de représenter leurs titres de propriété de différents fiefs. — Condamnation de César, comte de Choiseul, et de Louis Letellier, comte d'Estrées à payer les droits de rachat, comme héritiers de la comtesse d'Estrées.

C. 551. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1750-1756. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances: concernant la voirie; — permettant aux PP. de l'Oratoire de reconstruire la façade de leur maison, sur le chemin de Saint-Avertin à Larçay; — condamnant les héritiers du marquis de Lassay à payer 20,000 livres, pour le rachat du marquisat de Lassay; — prescrivant le rétablissement des chemins ruinés et interceptés, et le curage de divers ruisseaux. — Opposition de Victor Ysoré d'Hervault, marquis de Plumartin, à la réception de l'aveu de la baronnie de Preuilly, rendu par François, marquis de Gallifet. — Département fait entre les officiers des finances et grands voyers, pour le fait de leurs charges, des Élections, Domaines et greniers à sel de la Généralité.

C. 552. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1757-1763. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances: concernant la voirie; — autorisant divers particuliers à réparer leurs maisons, l'une desquelles, située rue Saint-Pierre-des-Corps, a été endommagée par la crue de la Loire en 1755; — condamnant les riverains à réparer le chemin appelé la rue Imbert, paroisse de Genillé, allant de Loches à Ceré. — Jugements rendus, pour défaut de présentation de comptes, contre les commissaires à la régie des terres et seigneuries: de Montrésor, appartenant au duc de Saint-Aignan; — de Reignac, aux héritiers de la comtesse de La Rivière; — du Courbat, à madame veuve de Marolles; — d'Argy, à M. de Luxembourg; — de Luynes, au duc de Chevreuse; — de Montbazon, aux héritiers du prince de Rohan; — de Buzançais, aux héritiers du duc de Beauvilliers.

C. 553. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1764-1766. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Contestations entre François Colbert, marquis de Chabanais et Alexandre Colbert, marquis de Sourdis, tous deux engagistes de la baronnie de Mondoubleau et les habitants de ladite ville, au sujet des réparations à faire au pont des Grands-Moulins. — Permissions de construire et de réparer des maisons rue de la Monnaie, à Tours. — Condamnations de divers propriétaires à rétablir les chemins qui traversent ou longent leurs domaines. — Ordre de démolir dans les 24 heures une façade de maison, construite sans autorisation ni alignement.

C. 554. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1767-1771. — Ordonnances et décisions du Bureau des finances, concernant la voirie. — Condamnations de divers particuliers à rétablir les chemins qui traversent ou longent leurs propriétés. — Ordre de démolir des maisons qui menacent ruine. — Abandon par Claude de La Bonninière, comte de Beaumont, d'un emplacement au bas de son château de Beaumont, pour y tenir les marchés et assemblées. — Condamnation à 300 livres d'amende du marquis de Viennay, engagiste de la seigneurie de Neufchâtel, pour avoir indûment exigé les obéissances féodales des vassaux du fief du Grand-Hamel, appartenant au Roi.

C. 555. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1673-1678. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, et Montrichard, par: Henri de Saint-André, pour son fief du Verger, paroisse de Vernou; — Jacques Bernier, héritier de César Forget, sieur de Baudry, pour le fief de Saint-Libert, près la tour Feu-Hugon, à Tours; — Louis Dubois, marquis de Givry, grand bailli de Touraine, pour le fief de La Rouaudière; — François de Boissy, sieur de La Tombe, pour le fief de Cornillau, paroisse de Saint-Georges-sur-Cher; — Nicolas Scarron, pour la seigneurie de Rosnay, paroisse de Négron; — Antoine Ruzé, marquis d'Éffiat, pour les fiefs de Chissay, Bergeresse et La Pommeraye, paroisses de Chissay et de La Croix-de-Bléré; — Philippe Péquineau, écuyer, pour les fiefs des Grands et Petit-Charentais et de Prunay, paroisse de Saint-Cyr; — François Lefranc, intendant des turcies et levées, pour le fief de Chanteloup; — César de Bellodeau, pour la seigneurie de Cangé, paroisse de Saint-Martin-le-Beau; — Claude de Bérard, chevalier, baron de La Croix, pour les fiefs de Millerieux, Gilbert, Le Plessis-Limousine et La Pommeraye, paroisse de La Croix-de-Bléré; — Renée Letourneur, pour la seigneurie de Faverolles.

C. 556. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1678-1679. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux de Montrichard, Amboise, Sonnois, Châtillon et Sainte-Suzanne, par : Louise de Prix, veuve de Philippe de La Mothe, duc de Cardonne, pour la seigneurie de Montpoupon, paroisse de Ceré ; — César de Pheluye, pour la seigneurie de Villefault, et le fief de Durdan, paroisses de Saint-Martin-le-Beau et de Saint-Denis d'Amboise ; — Madeleine de La Porte, femme séparée de biens de François de Faverolles, pour la seigneurie du Plessis *alias* Le Chatellier, paroisse de Limeray ; — Madeleine Scarron, veuve de Charles Robin, écuyer, sieur de Sigougné, pour les fiefs de Larçay, Bois-Chétif et moitié du fief de Limeray ; — Charles-Jules d'Amboise, pour la seigneurie du Clos-Lucé, paroisse de Saint-Florentin d'Amboise ; — Odet de La Touche, écuyer, pour la seigneurie de Montigny ; — Henri de La Chastre, seigneur de Paré, pour le fief de Neuports ; — Claude de Chapuiset, seigneur de Montreuil, pour le fief de La Roche-Coisnon.

C. 557. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1687. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux et baronnies de Fresnay, Loches, Château-du-Loir et Saint-Laurent-des-Mortiers, par : Jacques Maudet, écuyer, sieur du Verger, pour les seigneuries de Saint-Aubin de Locquenay et de Saint-Germain de la Coudre ; — Louis Favreau, seigneur de Doussé, pour la seigneurie de La Gautrye *alias* Baigueux, paroisse de Saint-Hippolyte ; — François et Dominique de Rochefort, pour la haute justice de la seigneurie de Boismortier ; — Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, princesse de Joinville, dame de Montrésor, pour la seigneurie de Loché ; — Marie de Neuchaise, veuve de Claude de Beaumanoir et femme séparée de biens de Charles Laurent, comte de Beauregard, pour les fiefs et seigneuries de Mayet, Coulaines, La Roche-Maupetit, Rougemont, Vaumorin et Sourches ; — Julien de Saint-Germain, écuyer, sieur de Parigny, pour la métairie de La Folleville.

C. 558. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1703-1712. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux de Loches, Amboise, Tours, Montrichard et Saumur, par : Guillaume Gibert, prieur, pour son fief dit le fief du prieuré de Sainte-Gemmes ; — Jacques Chesnon, sieur du Petit-Bois, pour la seigneurie des Vieilles-Cartes, paroisse de Civray ; — dom Nicolas Andrieu, prieur de l'abbaye royale de Fongambault, pour le fief de La Fresnaye, paroisse de Sainte-Gemme ; — dom François de Croissy, pour son prieuré de Notre-Dame de Nanteuil, près Montrichard ; — Louise-Élisabeth Dubois de Villiers, pour le fief de La Huchonnière, paroisse de Luzillé ; — Martin Sain de Boislecomte, pour les fiefs des Arpentis, Saint-Règle, Nazelles, Négron, Mazères, La Fosse-Boisjoubert, Le Plessis, Launay, La Valinière, Le Clos-Michau, Chargé, Mosnes, Rilly, Souvigny, etc. ; — Émard de Choupes, pour la baronnie du Fau ; — Cherouvrier de Grassières, pour la seigneurie de Pierrefite.

C. 559. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1719-1722. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux de Saumur, Loches, Loudun, Châtillon, Château-du-Loir et Montrichard, par : Henri-Casimir de Rohan, chanoine de Sainte-Croix-du-Verger, pour une rente due par l'abbesse de Fontevrault ; — les chanoinesses de Beaulieu, pour le fief et seigneurie de La Roche-sur-Indre, paroisse de Saint-Hippolyte ; — Henri Le Sesne de Menilles, seigneur de Bourgneuf, pour la terre de Renton ; — Louis de Beringhen, pour la seigneurie du Marteau ; — Charles Blondé de Baigneux, pour la haute et moyenne justice de la châtellenie de Baigneux ; — Françoise de Gouyn de Chapizeaux femme de Siméon Turgot de Cauvigny, pour le fief de Champeaux, paroisse de Vouvray ; — Louise et Françoise Richard du Mesnil, pour les seigneuries du Mesnil, de Saint-Georges et de La Bidaudière ; — Gaétan de Thienne, pour la seigneurie de Beauchêne, paroisse de Luzillé.

C. 560. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1720-1721. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Montrichard, Montfaucon, Angers, Châtillon et Saint-Laurent-des-Mortiers, par : Étienne Frémy, tuteur de ses enfants mineurs, héritiers de Jacques Guillerault, seigneur de Bléré, pour les fiefs de Bléré et de Rosnay ; — Pierre Chambellan, lieutenant général au bailliage d'Amboise, pour les eaux, pêcheries, îles et ilots qu'il possède dans la Loire ; — Françoise Petit, veuve de Thomas Moreau, procureur au bailliage de Tours, pour le fief du Verger, paroisse de Vernou ; — François Dupont, pour la seigneurie du Mousseau, paroisse d'Orbigny ; — Louis Jousseaume, marquis de La Brétêche, vicomte de

Tiffauge, pour les métairies de La Guerche, de La Frogerie et la maison de Beaumont; — Henri-Michel de Racapé, pour la châtellenie du Mesnil; — Pierre Boutet, baron des Ormes-Saint-Martin, pour le fief de Grouin, paroisse de Pressigny; — Pierre Sourdil, sieur de Saint-Michel, pour les seigneuries de La Touche-Moreau, La Richardière et Le Huaume.

C. 561. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1723. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances de Tours, à cause des châteaux royaux de Tours, Montrichard, Le Mans, Loches, Amboise, Montfaucon, Loudun, La Flèche et Beaufort, par : Joseph Aubry, sieur du Plessis, lieutenant général de Touraine, pour les fiefs de La Chassetière et des Remetières, paroisse de Notre-Dame d'Oé; — Joseph Rigollet, pour la seigneurie du Boullay, paroisse de Faverolles; — François de Comminge, abbé commandataire de Notre-Dame du Louroux, pour le fief du Hameau, paroisse de Saint-Mars-du-Balon; — Justin Delée, abbé de Villeloin, pour le fief de Villeloin; — Catherine de Cop, veuve d'Armand Chesnon, pour la seigneurie de Cangé, paroisse de Saint-Martin-le-Beau; — François Maréchal, abbé de Bellefontaine, pour son abbaye; — Louis-Armand Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pour les duchés de Richelieu et de Fronsac; — Guillaume Riche, sieur du Port, pour la seigneurie des Plantes; — Rolland d'Auquetil, pour le fief de Badouilleau.

C. 562. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1724-1725.— Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Loudun, Loches, Château-du-Loir et Amboise, par : Louis Bernin, marquis d'Ussé, pour le fief du Bouchet, paroisse de Vouvray; — Françoise Dreux, veuve de Charles Odart, seigneur de La Fuye, pour la seigneurie de Marsay; — Louis-Nicolas de Breteuil, baron de Preuilly, pour la seigneurie dudit lieu; — Pierre Lebreton de La Boutrie, seigneur de Saint-Michel-sur-Indre, pour le fief du Breuil, paroisse de Saint-Michel; — Marie de Mazarin, veuve de Louis Gigault, marquis de Bellefonds, gouverneur de Vincennes, pour le péage de Tours et la seigneurie de Langeais; — Philippe Néricault Destouches, seigneur d'Ortières, pour les fiefs de Lamotte de Flée, La Pelletière, La Roche-du-Jarrier, etc.; — Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de François Colbert, marquis de Chabanais, pour la seigneurie de Chissay; — Jacques-Bonne Gigault, prévôt en l'église de Saint-Martin de Tours, par procuration de Charles Gigault, seigneur de Bellefonds, pour le fief de Ponts; — Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pour la seigneurie de Montrésor.

C. 563. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1726. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances : de Tours, à cause des châteaux royaux de Châtillon, Amboise, Loches, Montrichard, Tours, Sonnois, Loudun, Angers et Le Mans, par : Joseph Golin, pour le fief d'Avignon; — Robert de Menou, pour la seigneurie de Jeumailloche; — Louis Gaétan de Thienne, pour la seigneurie de Fossemore, paroisse de Luzillé, et la haute justice du Chastellier, paroisse de Ceré; — Jacques Mayaud, écuyer, sieur de Boislambert, pour le fief de la Voirie; — Pierre Leclerc, seigneur des Hayes, pour les fiefs de La Blanchardière, La Roche-Boitrou, La Moisinière, La Ranjardière et le Petit-Gué; — Jacques Lecoustellier, marquis de Saint-Pater, pour les seigneuries d'Avron et du Fay, paroisses de Neufchâtel, Laval,. Saint-Remy-Duplain, et Villaines-la-Carelle; — Jean Gaultier, pour la seigneurie de Rigny; — Louis-Charles de Cossé, duc de Brissac, pour le marquisat de Thouaré et la baronnie de Montreuil-Bellay; — Jacques Lemaire, seigneur de Courtemanche, pour le fief de Paranne.

C. 564. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1727-1728.— Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Châtillon, Tours, Amboise, Montrichard et Loches, par : Louis Franquelin, sieur de Vautourneux, pour le fief de La Bataillère, paroisse de Fleré-la-Rivière; — François Lambron, seigneur de Boisleroy, intendant des turcies et levées des Généralités de Tours, Orléans et Moulins, pour le fief du Grand-Maudoux, paroisse de Saint-Cyr; — Marie Marius, femme séparée de biens de Pierre de Grateloup, seigneur de Chambourg, pour partie de la dîme dudit lieu, indivise avec l'infirmier de l'abbaye de Beaulieu; — Jean-Baptiste Eyrolles, titulaire du prieuré de Francueil, pour le fief de Chandon; — Godin Lahuìllière, pour son prieuré de Saint-Sauveur de l'île d'Amboise; — François Gaillard, sieur de La Menaudière, pour le fief Bourgeois; — Louis de Quinemont, pour la seigneurie de Varenne; — Henriette Colbert, veuve de Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pour le comté de Buzançais, les seigneuries de La Morlière et du Breuil, le comté de Palluau, et la châtellenie d'Argy.

C. 565. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1729-1732. — Hommages et aveux rendus au Bureau

des finances, à cause des châteaux royaux de Montfaucon, Baugé, Tours, Amboise, Loches, Sonnois, Angers et le Plessis-lez-Tours, par : Charles de Sandelet du Retail, pour le fief de La Papinière ; — Philippe Bernard, pour les fiefs de La Goubrie, Champagne, Guebernois, La Grillardière, Boissenfray et Rocheferron ; — Louis Chenart, seigneur de Beugny, pour le droit de justice et châtellenie en la terre de Saint-Antoine-du-Rocher, et le droit de chasse à grosses bêtes sur les fiefs en dépendant ; — Louis Trezin, sieur de Cangé, pour le fief de La Perrée, paroisse de Saint-Ouen-du-Bois ; — Jean Lenormand, sieur de Bois-Vineuil, pour la métairie des Petites-Bordes, paroisse de Pontlevoy ; — Louis de Chabau, pour le lieu d'Orfons, le fief et les sergenteries y annexées, paroisses de Loches et de Ferrière-sur-Beaulieu ; — René-Gaspard de Barville, sieur de Donneville, pour le fief du Grand-Hamel, paroisse de Neuchâtel ; — Louis-Armand Duplessis, duc de Richelieu, pour la châtellenie de Bouillé-Menard ; — Georges Luillier, sieur de La Gaudière, pour le fief du Crochet, paroisse de Chanceaux.

C. 566. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1733-1736. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Châtillon, Loches, Loudun, Montrichard et Sainte-Suzanne, par : Madeleine Lemaître de Ferrière, femme de Louis-Auguste d'Effiat, marquis de Ruzé, pour la seigneurie de Cinq-Mars-la-Pile ; — Claude Lefebvre, seigneur de La Fallugère et de Jallange, pour la seigneurie de La Gallinière, paroisse de Vernou ; — Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, pour la seigneurie de Grouin ; — Marie Bizet de La Magdeleine, femme séparée de biens de Claude Dagnaux, écuyer, pour le fief de La Gautrye, paroisse de Verneuil ; — Louis Boutillier de Beaujeu, seigneur de Sens, au nom de ses enfants, pour la châtellenie de Chavigné et le fief de Noyers ; — Charlemagne Baudry, seigneur de La Blandinière, pour le fief de La Motte, paroisse de Faverolles ; — Marie de Courcillon, femme non commune en biens d'Hercules Meriadeck, prince de Rohan, pour la châtellenie de Thuisseau, la seigneurie de La Bourdaisière et les fiefs de Montlouis, du Coudray et de La Coste ; — Marie-Anne Hirbec, veuve de Joseph Yver de Touchemoreau, bailli de Sainte-Suzanne, pour le fief des Hautes et Basses Morinières, paroisse de Sainte-Suzanne.

C. 567. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1737. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux d'Amboise, Tours, Angers, Loches et Le Mans, par : François Guérin, écuyer, sieur de Bonnac, pour la seigneurie du Puy-Darçay, paroisse d'Azay-sur-Cher ; — Louis Lefarge, sieur d'Ervau, chanoine de l'église de Tours, pour la seigneurie du Pin, paroisse de Pontlevoy ; — Gilles Domineau, écuyer, pour la seigneurie du Grand et Petit Charentais, Pruné y annexé et le fief au Chat ; — Gabriel Taschereau de Baudry, pour la seigneurie de Bléré et le fief Saint-Libert ; — Nicolas de Bailleul, pour son marquisat de Château-Gontier ; — Jacques Briffault, conseiller du Roi, pour les fiefs de Bagneux *alias* Vauroux, et de La Gaultrie ; — Madeleine Fouquet, veuve de Jacques Lenormand de La Place, pour la seigneurie de Perriers ; — Armand d'Assé, seigneur de Montfaucon, pour le fief de La Tour d'Assé, paroisse de Tazillé ; — Jacques Gouffaut, sieur de l'Étang, pour la seigneurie de la Cour des Monnaies *alias* le Louvre, au Mans.

C. 568. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1740. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Torigné, Amboise, Tours, Loches, Montrichard, La Flèche et Angers, par : Bertrand Duguesclin, seigneur de Beaussé, pour les fiefs du Deffais et des Mortiers, paroisse de Saint-Pierre d'Erves ; — François Guymard, seigneur du Sauvage, pour la seigneurie des Granges, paroisse de Saint-Florentin d'Amboise et celle du Plessis-Molaville, paroisse de Noizay ; — Antoine de Bueil, gouverneur de Saint-Omer, seigneur de La Roche, pour le fief de Thoriau, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre ; — Louis Savary, marquis de Lancosme, pour son marquisat ; — René-Charles de Menou, pour la châtellenie des Roches-Saint-Quentin, la seigneurie de La Roche-aux-Belins, le fief de La Touche et la châtellenie de Genillé ; — René Grandhomme, seigneur de Gizeux, pour la châtellenie d'Avrillé ; — Louis Gallifet, seigneur d'Honnon, pour la baronnie de Preuilly ; — Louise-Anne de Bourbon-Condé, pour la baronnie de Candé, la châtellenie de Chanceaux, etc. ; — Philippe Rouillé, pour îles et ilots sur le Cher, près le bourg d'Azay ; — Louis Trezin, seigneur de Cangé, pour le fief des Granges.

C. 569. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1741. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Beaufort, Le Mans, Montfaucon, Sonnois, Tours, Amboise et Loches, par : Gabrielle Boisard de Marolles, veuve de Jean-Baptiste Menage, seigneur de La Morinière, pour sa maison de La Plaine, paroisse de Mozé ; — Mathurin Blondeau des

Ardilliers, pour les fiefs du Portail, de La Masserie et de La Goutte, paroisse des Fay; — Charles de Mesliers, pour la seigneurie de Beauchêne et la métairie de La Brosse, paroisse de Saint-Crespin; — Constance Guillemot d'Anglade, veuve de François Lunel des Essards, seigneur de Mondragon, pour le fief, seigneurie et haute justice du Grand-Moire, de Saint-Vincent-des-Prés, etc.; — Pierre Leclerc, pour la baronnie de Rillé; — Étienne Lorin, seigneur de la baronnie et châtellenie de La Croix-de-Bléré, pour la seigneurie de Bray; — Jacques-Louis de Chaumont, seigneur de Launay, pour la seigneurie de Bois-Mortier, paroisse de Nouans; — Charles de Bridieu, baron de Saint-Germain, et Armande Bergeron de La Goupillère, sa femme, pour la seigneurie de Rosnay, paroisse de Négron; — Françoise Collin, veuve de Jean Taschereau de Baudry, pour les fiefs du Chêne, de Bossay et de Villiers; — Claude Dupin, seigneur des châtellenies de Chenonceaux, Chisseaux, Francueil, Civray, etc.; pour le fief de l'île Saint-Sauveur, paroisses de Civray et de Francueil.

C. 570. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1746. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Montfaucon, Baugé, Amboise, Sonnois, Saint-Laurent-des-Mortiers, Loches et Montrichard, par : Henriette Girard, veuve de Jacques Bouteillier, sieur de Belleville, sénéchal de Mortagne, pour le moulin Coudrin; — Éléonor de Petit-Jean, seigneur de Linières, pour la grande et haute justice de La Bafferrière et les seigneuries de Naulière et de l'Eschigné, paroisse de Linières; — Jeanne Guionneau, veuve de Gilles Tremault, sieur de Bois-Rideau, pour la seigneurie de La Huchonnière, paroisse de Sazilly; — Catherine de Clermont d'Amboise, pour le fief de Thoigné; — Marie de Beauregard, pour la métairie de La Touche-Moreau et la closerie de La Richardière; — Claude Dupin, fermier général du Roi, pour la seigneurie des Vieilles-Cartes, paroisse de Civray; — Philippe Thibault, marquis de Senneterre, de La Ferté et de La Carte, pour les seigneuries de Montpoupon, paroisse de Ceré et de Champdoiseau, paroisse de Luzillé; — César Lebreton, seigneur de Saint-Michel, maître-école et chanoine de Saint-Martin de Tours, pour la seigneurie du Breuil.

C. 571. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1747. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Loches, Baugé, Saumur et Beaufort, par : Michel Rolland des Escotais, seigneur de Chantilly, pour la seigneurie de Thoriau; — Marie-Anne de Brard de Leugny, pour les seigneuries de Vaubrault, Sourches et La Friche, paroisse de Nazelles; — Catherine de Boissy, veuve de Gilles de Vezian, pour la seigneurie du Courbat, paroisse du Liége; — Louis Royer, receveur des greniers à sel et maire perpétuel d'Amboise, pour la seigneurie de Bodé, paroisse de Nazelles; — Nicolas Chaban, seigneur de Valmer, pour le fief de Breviande, paroisse de Chançay; — Charlotte du Rideau et Charles de Vauçay, seigneur de La Barre, son mari, pour le fief de La Motte-Mesnil, paroisse de Bocé; — Joseph de Barnabé, seigneur de La Boulaye, pour la baronnie de La Haye-Fougereuse; — Philippe Rivière, pour la métairie noble de Beauchamp *olim* La Fresnaye.

C. 572. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1748. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Loches, Amboise, Tours, Montrichard, Le Mans et Château-du-Loir, par : — Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, vicomte de Betz, seigneur de Saint-Flovier, pour les fiefs de La Fontaine, du Breuil et de Chavigny; — Jacques Dousset, pour la métairie noble de La Chaize, paroisse de Saint-Senoch; — Éléazar Barbin, baron de Broyes, seigneur de Morand et d'Autrèche, pour le lieu et métairie du Clos, paroisse d'Autrèche; — Antoine-Alexandre d'Amboise, pour les seigneuries du Clos-Lucé, de La Menaudrie, de Mosny, etc.; — Louis Bernin, marquis d'Ussé, pour les fiefs du Bouchet et de la Cour de Vouvray, paroisse de Vouvray; — Claude Chardon, pour le fief du Porteau, paroisse de Saint-Georges-sur-Cher; — Léon de Madaillan de Lesparre, pour le marquisat de Lassay; — Louis Gaultier, marquis de Chiffreville, pour les fiefs de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Aigresonde, La Chalopinière, La Perrière, Vaudrolle, Courtiron, etc.

C. 573. (Registre.) — In-folio, papier, 15 feuillets.

1749. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux d'Amboise, Loches, Loudun, Château-du-Loir, Sainte-Suzanne, Montfaucon, Saint-Laurent-des-Mortiers et Sonnois, par : Louis Touroux de Moranzelle, écuyer, pour le fief de Cangé *alias* Le Plessis-aux-Aiguillons, paroisse de Saint-Martin-le-Beau; — Marc-Antoine de Faverolles, seigneur de Bois-Chétif, pour le fief du Plessis-Limeray; — Martin-Gilles Guimier, pour le fief de la Grande-Couture, paroisse de Courçay; — Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, pour la seigneurie de Bagneux, paroisse de Saint-Hyppolite; — André

Cochard, pour l'office d'huissier royal fieffé, héréditaire, au siége royal de Loches ; — Gabriel d'Arsac, pour le marquisat de Ternay ; — Marie Chesneau, veuve de Charles de Longueval, seigneur de Brette, pour les fiefs et bordages de Malammône et de La Curie, paroisse de Brette ; — Jean Pelisson de Gennes, bailli de Sainte-Suzanne, pour le fief des Iles ; — Simon Houdet, sieur des Loges, pour la métairie de La Chènevière ; — Michel de Racapé, marquis de Magnanne et de Château-Gontier, pour le fief du Heaume ; — Jean-Baptiste de Boullemer, pour la seigneurie de Montigny.

C. 574. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1750. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Sonnois, Amboise, Sainte-Suzanne, Baugé, Tours, Loches, Montrichard et Saumur, par : François Guilloreaux de La Caillerie, pour le bordage de La Verrerie, situé dans la forêt de Perseigne, paroisse de Neufchâtel ; — Louis de Conflans, marquis d'Armentières, pour la seigneurie de La Touche d'Artigny, paroisse de Souvigny ; — Michel Lambert de La Vannerie, pour le fief des Guidonnières et le bordage du Meslier, paroisse de Brain ; — Louis de Peruse, comte des Cars, pour la seigneurie du Petit-Bois ; — Anne Chenart, pour droits de justice, de châtellenie et de chasse à grosses bêtes dans l'étendue de la châtellenie de Saint-Antoine-du-Rocher ; — Charles Grand, seigneur de La Forêt, pour les fiefs de La Forêt-Fontanche et de Loché ; — Claude Vidar, seigneur de Saint-Clair, pour le fief de Fougère ; — Henri Marc de Caulx, seigneur de Chassé et du Colombier, pour la haute, moyenne et basse justice de Chassé et le droit de mesure de blé et vin sur ses sujets et étagiers ; — Louis de Martigny, seigneur de Nazelles, baron d'Hausbecq, pour le fief du Châtellier ; — François Roguet, pour l'Ile-Serrault et ilots adjacents sur le Cher.

C. 575. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1751. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Loches, Montrichard, Montfaucon, Angers, et Saumur, par : Jean Taschereau de Baudry, doyen et chanoine de Saint-Martin de Tours, pour le temporel du doyenné du chapitre de ladite église ; — Claude Dupin, seigneur du Blanc, pour la seigneurie de Chenonceaux ; — François Maugis, curateur des enfants de Victor Dangé d'Orsay, pour une sergenterie fieffée, en la prévôté et siége royal de Loches ; — Guillaume Belot, seigneur de Moulins, pour le fief de Laleu ; — Marie Sanzay, veuve de César de Rozel, seigneur de Champigny-le-Sec, pour la métairie de La Balrellière et les Landes du Chêne-Fourché ; — le marquis de Contades, gouverneur du château de Beaufort, seigneur d'Ingrandes, pour la dîme de vin, blé, chanvre et lin sur la paroisse de Chazé ; — Charles de Rohan, prince de Soubise, pour le droit de mesure à blé et vin, dépendant de sa seigneurie de Launay.

C. 576. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1752. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Loches, Montrichard, Loudun, Angers et Baugé, par : demoiselle Anonyme Cantineau de Commacre, pour la haute justice de Thays ; — Bertrand Taschereau de Lignières, trésorier de Saint-Martin de Tours, pour la trésorerie du chapitre de ladite église, la seigneurie de Dame-Marie, et la baronnie de Châteauneuf en la ville de Tours ; — François Oudin et demoiselle Marie de Passac, seigneurs d'Avizay, pour les eaux et pêcheries de la Cisse, entre le pont de Limeray et les planches de Cangy ; — François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, pour la seigneurie de la tour d'Argy ; — Charles Lesesne de Menilles, pour les seigneuries de La Jaille, Préaux, etc. ; — Charles d'Estaing, comte d'Estaing, vicomte de Laval, pour la terre et seigneurie de Bellepoule ; — Charlotte du Rideau de Parpacé, pour le fief de La Motte-Mesnil.

C. 577. (Registre.) — In-folio, papier, 38 feuillets.

1756. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux d'Amboise, Loches, Loudun, Le Mans, Torigné, Château-du-Loir et Montfaucon, par : Jacques Noiret, pour le fief du Clos-Patin ; — Louise de Lignières, veuve de René de Menou, seigneur de Boussay, pour les fiefs des Roches-Saint-Quentin, des Roches-aux-Belins et de La Touche ; — Marie de Borstel, femme séparée de biens de François de Grenelle, pour la seigneurie de La Jaille ; — Léon de Brancas, comte de Lauraguais et Antoine, comte de Brancas, son frère, pour la seigneurie de Lassay ; — François Philibert, comte de Bricqueville, gouverneur de La Flèche, pour les fiefs de Bellesaulle et Lecreux, paroisse de Courcebœuf ; — René Duguesclin, seigneur de Baucé, pour les fiefs des Grand et Petit-Deffays et des Mortiers, paroisse d'Erves ; — Philippe de Montboissier, pour les seigneuries de Benchard et de La Chevesserie ; — Armand Jousseaume, marquis de La Bretêche, pour les seigneuries de Beaumont, La Frogerie et La Bretêche.

C. 578. (Registre.) — In-folio. 21 feuillets, papier.

1757. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Beaufort, Saint-Laurent-des-Mortiers, Sourche-Chamaillard, Reugny, Loudun et Sonnois, par : Léonard de Baylens, marquis de Poyanne, grand bailli de Touraine, pour les seigneuries de La Collinière et de La Rouardière ; — Charles Lesleu, pour la seigneurie des Landes, paroisse de Vernou, provenant de Anne de Houdan, sa femme ; — Suzanne du Tillet, femme séparée de biens de François de Musset, seigneur de Bonaventure, pour la seigneurie de Beaulieu ; — Louise Leroux de La Roche-des-Aubrières, dame du marquisat de Château-Gontier, femme séparée de biens de Georges, vicomte de Rougé, seigneur de Cléré, pour le fief du Heaulme ; — André Dubois, seigneur de Courceriers, Laval etc., pour le fief de La Charonnière, paroisse de Neuvy ; — Charles de La Martellière, seigneur de Chançay, pour la seigneurie de La Coste, paroisse de Reugny ; — Louise Archambault, veuve de Henri Poirier, bourgeois de Richelieu, pour le fief de La Roche-Girard *alias* Beauvollier ; — Jacques Baigneux, pour le fief de Courcival.

C. 579. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1758-1759. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Angers, Mondoubleau, Sonnois, Sainte-Suzanne et Le Mans, par : Charles Malon de Bercy, pour la haute justice dans l'église de Chanceaux, la moyenne et basse justice dans l'étendue de la seigneurie dudit lieu, et le fief de Châtenay, provenant de Françoise Taschereau de Baudry, sa femme ; — Michel-Ange de Castellanne, pour le comté de Villandry ; — Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, seigneur de Chissay, de la tour de Bléré, etc., pour le fief de Bergeresse, paroisse de Chissay ; — Louise Leroux de La Roche-des-Aubrières, femme séparée de biens de Georges de Rougé, seigneur de Cléré, pour la seigneurie de Château-Gontier ; — Louis Constantin, prince de Rohan, évêque de Strasbourg, pour la châtellenie de Brain sur l'Authion et le fief de l'Hommelet ; — Pierre-Hubert de Bouillé, seigneur du fief Corbin, pour la seigneurie de La Benardière-aux-Bluteaux ; — Marie, Jeanne et Françoise Legeay du Plessis, pour la seigneurie de Cherin ; — Françoise Auvray, veuve de Benoît Eynard de Ravanne, pour la seigneurie du Rocher ; — Clément Négrier du Poscet, pour la seigneurie de La Ferrière, paroisse de Teloché.

C. 580. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1760. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances à cause des châteaux royaux d'Amboise, Reugny, Baugé, Beaufort, Montfauçon, Le Mans et Loches, par : Jean-Baptiste Berlut de Perussy, pour les fiefs des Granges *alias* Le Sauvage et du Plessis-Monnaville ; — Nicolas Chaban, seigneur de Chaunay, pour les fiefs des Grand et Petit-Launay, paroisse de Chaunay, et de La Coste, paroisse de Reugny ; — René Peltereau, marchand à Tours, pour la métairie du Clos, paroisse d'Autrèche ; — Louis-Abel de Petitjean, seigneur de Linières, pour le fief des Naulières, les métairies de l'Eschigné et de Chantefou ; — Jean-Baptiste de La Houssaye pour une terre dite La Vague-de-Trebousse ; — Jacques Couteiller de Beauregard, pour rentes sur la métairie de La Chenevinière ; — Jean-Baptiste de Montesson, pour le fief de La Roche-Talbot ; — Pierre de Salmon de Courtemblay, chanoine de Saint-Martin de Tours et prévôt de Vallières, au nom d'Armand de Gigault de Bellefonds, pour les fiefs de Ponts et de Couasnay.

C. 581. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1761-1763. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Amboise, Loches, Mondoubleau, Torigné, Loudun et Saumur, par : Louise-Marguerite Frotté, veuve de Joseph Aubry du Plessis, pour la seigneurie de La Roche-Belinard, paroisse de Charentilly ; — Françoise Meunier, veuve de Claude Buhour, pour maisons au village de Fosse-Besse, paroisse de Bléré ; — Joseph-Roch de Valbelle, marquis de Bressieux, pour le fiefs du Buisson et de Favires, paroisse de Saint-Martin d'Estableau ; — Charles de Bridieu, seigneur de Saint-Germain, pour le fief des Gardes ; — Alexandre Haineque, seigneur de Saint-Senoch, pour les fiefs de La Chaise et de Bossée ; — Louis Honorat de Baraudin, pour les fiefs du Plessis-Savary, paroisse Saint-Senoch, de Manvière, paroisse de Saint-Ours et de La Cloutière, paroisse de Saint-Senoch ; — Nicolas Durand de Pizieux, seigneur de Semur et Jean de Rohard, seigneur de La Goguerie, pour les fiefs de Saint-Quentin, des Brosses et de La Rivière ; — François-Olivier de Bouillé, pour la seigneurie des Pins-au-Large, — Jean Dumoutier, seigneur de Vrilly, pour le fief de Lourdin et le moulin Douault ; — Louis-Claude de Brue, pour la seigneurie de Blaizon ; — Louis d'Aubigné, pour les seigneuries et châtellenies de Tigny, Cormesson et Lassay.

C. 582. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1764-1766. — Hommages et aveux rendus au Bu-

reau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Loches, Chinon, Loudun, Saint-Laurent-des-Mortiers, Sonnois, Longaulnay, La Flèche et Vendôme, par : Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, pour la baronnie de Marmande, les terres et vicomtés de La Guerche, La Motte-Grouin, La Roche de Gennes, May, Ciran-la-Latte Plessis-Ciran et Relay; — Maximilien Malon de Bercy, pour la châtellenie de Bléré; — François Mayaud de Boislambert, seigneur de Razay, pour les droits de foire et péage en la ville de Loches; — Charlotte de l'Escole, veuve de Louis de Marolles, pour la seigneurie du Courbat; — Pierre Dorfeuil, seigneur de Foucaud, pour le fief de Saint-Laud; — René de Champagné, seigneur de Moiré, pour les fiefs de Tuffades, des Noues et de Bruslon; — Bonne d'Engelgen, veuve de Louis Laurent, baron du Lau, pour les seigneuries de Bourchemin, Le Poignant, l'Hermittière et Le Taillis; — René Sauquaire, seigneur de Saint-Jean-du-Bois, pour les fiefs de La Houssaie et de Breslay; — Michel de La Rue du Can, baron de Champchevrier, pour la seigneurie de Brasserac, paroisses de Pernay et Ambillou; — Guillaume Testu, marquis de Balincourt, gouverneur de Strasbourg, pour la baronnie de Bouloire; — Jacques de Chapt de Rastignac, comte de Riberac, pour les fiefs des Vieilles Métairies, de Champinelle, de La Lombarderie et du Grand Grateloup.

C. 583. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1767. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, le Plessis-lez-Tours, Loches, Loudun, Montrichard, Sainte-Suzanne, Sonnois, Le Mans, et Château-Gontier, par : Charles de Beauvilliers, pour le comté de Buzançais; — Fortuné Guillon, pour le marquisat de Rochecot; — Madeleine Febvrier, veuve de Martin Lambron, pour les fiefs de La Crouzillère et de Lespan, paroisse de Joué; — Jacques Mayaud de Boislambert, pour le fief de la voirie de Loches; — Louise de La Rivière, veuve de Michel-Gilbert de Motier de La Fayette, pour la baronnie du Fau, les fiefs de Villepays, La Brosse etc., — Charles Gaultier de Rigny, pour le fief de Boisgourmont; — Nicolas Tristan, pour la châtellenie de Montpoupon, paroisse de Ceré; — Geneviève d'Assé, femme séparée de biens de Victor, marquis de Gironde, pour les fiefs de Rennefort, La Rouvellière et Tazillé, paroisses de Tazillé et Anvers; — Louis Chabot, pour les seigneuries de La Jumellière et de Fontenelle, paroisse de Linières; — Joachim Colbert, seigneur de Poligné, marquis de Sablé, pour les marquisats de Sablé et de Boisdauphin; — Louis Maussion, seigneur de Candé, pour le fief de Boiscorbon.

C. 584. (Registre.) — In-folio 19 feuillets, papier.

1770. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Saint-Calais, Torigné, Tours, Beaufort, Mondoubleau et Sainte-Suzanne par : Pierre-Palamède Marin, seigneur de Monmarin et Catherine Marin, femme de Charles Salmon, seigneur du Châtellier, pour les droits honorifiques, la haute, moyenne et basse justice de la paroisse de Sargé, et le fief de La Bizaye; — Françoise Lériget de La Faye, dame des Loges, femme séparée de biens de Charles de La Tour-du-Pin, marquis de Lachau, pour la seigneurie des Loges; — Jacob Guitton, seigneur de Bannes, pour le fief de La Jouchère; — Thomas Monnier de Boisfranc, pour la seigneurie de Montmartin; — Jean-Baptiste Dutertre de Sancé, pour la baronnie de Preuilly; — Louis Legros, seigneur de Princé, pour ladite seigneurie et le fief de La Roche-la-Bourellière; — Gabriel Dumas, seigneur de Villequoy, pour le fief des Motheux; — Louis du Bouchet, marquis de Sourches et du Bellay, pour le fief de La Cocarinière-Picardière.

C. 585. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1771-1773. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Loches, Le Mans, Loudun, Montfaucon, Baugé, Saint-Calais et Château-du-Loir, par : Denis Brousse, seigneur de Gersigny, pour les droits honorifiques qui lui appartiennent dans la paroisse de Saint-Antoine du Rocher; — Louis de Marolles, pour la seigneurie du Courbat, paroisse du Liége; — Gabriel de Greslet, pour le fief de La Roche-Berteau, paroisse de Ciran-la-Latte; — Louis du Bouchet, comte de Sourches, pour la seigneurie de Ballon; — Louis de Neuville, duc de Villeroy et de Retz, pour les seigneuries de Cursay, du Vivier, de Coutances et de La Roche-Rabasté; — Marguerite Patrix, veuve de François Fournier de Bourgneuf, pour la seigneurie de Verrières, paroisse de Bournan; — Henri Duverdier, seigneur de La Sorinière, pour le lieu des Poiriers; — Pierre de Morant, seigneur de Lepinay, pour le fief de La Mulottière; — Louis Deshayes, seigneur des Étangs-Larchevêque, pour le fief de La Bourguinière, paroisse de Montilliers; — Marin Rottier de Madrelle, pour les seigneuries de Belin et de Vaux.

C. 586. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1774-1775. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux d'Angers, Saumur, La Flèche, Torigné, Le Mans, Baugé, Montfaucon, Château-du-Loir, Beaufort, Sainte-Suzanne, Mondoubleau,

Saint-Calais et Saint-Laurent-des-Mortiers, formant l'apanage du comte de Provence, par : René Romain, pour le fief de La Possonnière ; — Raoul Petit, pour les seigneuries de Blaison et de Chemelier ; — Corentin Morin, prévôt d'Antogné, pour les terres, fiefs et dîmes de son prieuré de Saint-André, près La Flèche ; — Joseph Dupont, pour le fief de La Massonnière, paroisse de Saint-Christophe ; — Charles Leclerc de La Galorière, seigneur de la paroisse de Sainte-Croix, près Le Mans, pour la seigneurie des Perrières ; — Charles de Billon, pour les seigneuries de La Touche, Mouliherne, Le Frou etc. ; — René Dupont d'Aubevoye, comte de La Roussière, pour la châtellenie de Chavaigne ; — Pierre Thoinet, pour la seigneurie de Beaussé ; — Louis de Blanchardon, pour le fief de l'Épinardière ; — André Legros, pour les seigneuries de Princé et de La Bourellière ; — Claudine Thibault de Noblets des Prés, veuve de Thomas Monnier de Boisfranc, pour les seigneuries de Monjon et de Voutré ; — Jean Villain, pour les seigneuries de La Tabaise, Fosseronde et La Forêt ; — Marie Bailly, veuve d'André, baron de Cosne, pour les seigneuries de Saint-Mars-de-Loquenay, La Rousselière et Meline ; — René Gaultier, pour les seigneuries de Bruslon et de La Jacquaise.

C. 587. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1774-1780. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Le Plessis-lez-Tours, Reugny, Loches, Montrichard et Loudun, par : Jacques Pays, seigneur de Lathan, pour la baronnie de Rillé ; — René Mayaud, seigneur de La Grande-Bretèche, pour la haute et moyenne justice de Perriers, près Tours ; — Marie et Louise Legras, pour une rente de 8 septiers de blé, sur le moulin de Mondoux, paroisse de Saint-Cyr ; — Joseph Richer, pour le fief du Crochet, paroisse de Chanceaux ; — Thomas Valleteau de Chabrefy, seigneur de Chançay, pour la seigneurie de La Coste, paroisse de Reugny ; — François Baronnier, seigneur de La Forêt, pour l'office de sergent royal fieffé à Écueillé ; — Michel Robin et Louise Galliché, sa femme, pour la seigneurie de La Guiffaudière ; — Catherine Cartannier de Confolens, comtesse de Clermont, veuve de Louis de Poulpry, pour la terre de Bouroy ; — Jean d'Abbadie, baron de Moncontour, pour les fiefs de Sautonne, Bas-Follet et Château-Pinard ; — Nicolas Doublet, marquis de Persan, pour le marquisat de Monts ; — Marie-Anne de Dreux, veuve de Charles d'Arcemal, baron de Langon, pour la seigneurie de Marçay ; — Girard de Charvaie, seigneur du Lion d'Angers, pour le fief de Champfreau paroisse de Neuil.

C. 588. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1781-1787. — Hommages et aveux rendus au Bureau des finances, à cause des châteaux royaux de Tours, Le Plessis-lez-Tours, Loches, Montrichard, Loudun, Baugé et Mondoubleau, par : René de Champagné, seigneur de Moiré, pour les terres et seigneuries de La Blanchardière et du Gué-Deniau ; — Jules Gilbert, seigneur de Conflans, pour le comté de Montbel ; — Claude Lefebvre, comte de La Falluère, pour les fiefs du Bouchet et de La Cour de Vouvray ; — Jacques Roussel de Roquemourt, pour le fief du Crochet, paroisse de Chanceaux ; — Marie Aubry, veuve de François Malvau, pour le fief de La Grande-Couture, paroisse de Courçay ; — Pierre Périllault de La Chambaudrie, pour le fief du Plessis, paroisse de Chemillé ; — Christophe Levayer, seigneur de Vendôme, pour les seigneuries de Faverolles et de La Motte ; — Émilie de Menou, veuve de Charles-Guillaume de Broglie, pour la seigneurie de Bois-Preuilly ; — Pierre Gohin, comte de Montreuil, pour la seigneurie de Septaignes ; — Marie-Jeanne Gueau de Courteilles, veuve d'Étienne du Temple, seigneur de Beaujeu, pour le fief de Saint-Quentin.

C. 589. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1455-1785. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de son château d'Angers, par : René Romain, écuyer, sieur du Perray, pour la seigneurie de La Possonnière ; — Gilles de Basouges, seigneur de Beaupréau, pour la seigneurie de La Jumellière ; — Jacques du Planty, seigneur des Marchais, pour la châtellenie du Planty ; — Joachim de Basouges, sieur du Vieil-Baugé, pour la baronnie de Beaupréau ; — André Robin de La Tremblaye, pour le domaine du Petit-Aveau ; — Guillaume-Urbain de Lamoignon, comte de Courson, pour le comté des Grand et Petit-Montrevault et la baronnie de Bohardy ; — Henri-Albert de Cezy, seigneur de Querempuil, héritier de Bernardin Fouquet, comte de Chaslains, pour la châtellenie de Chaslains ; — Jean-Léonard d'Acygné, pour la châtellenie de Bouillé-Ménard ; — Louis de Brancas, comte de Forcalquier, gouverneur des ville et château de Nantes, pour le domaine du Mur-au-Prieur, situé paroisse de Gizeux ; — Alexis-Joseph de Barnabé de La Boullaye, baron de La Haye-Fougereuse, seigneur de Saint-Gervais, pour la seigneurie et prévôté de Corné.

C. 590. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 8 pièces, parchemin.

1644-1788. — Aveux et dénombrements rendus au

Roi, à cause de son château de Saumur, par : Joseph-Jean Jacob, écuyer, pour la seigneurie de Boureau, s'étendant dans la ville, les faubourgs et environs de Saumur; — Michel Rolland des Escotais, pour la Châtellenie du Coudray-Macouard; — Jean Descajeul, seigneur de La Motte, pour droits honorifiques en la paroisse de Saint-Lambert-des-Levées; — Jacques Maupetit, salpêtrier du Roi, pour la seigneurie des Moriers; — Paul Lemercier de La Rivière, conseiller au Parlement de Paris, fils et héritier de Philippe Lemercier, baron de Saint-Médard et de Marie Lebigot, pour le fief de Montjean, *alias* La Ceadrerie, situé en la ville de Saumur; — Pierre Philbert, avocat en Parlement, Joseph-Jean Jacob, correcteur à la Chambre des Comptes, pour le fief du May en la même ville; — Claude Mabille, seigneur de La Paumellière, pour le fief de L'Étang-de-Gennes, paroisse des Roziers, Gennes et saint-Clément.

C. 591. (Liasse.) — 13 pièces: papier, 1 pièce, parchemin.

1451-1785. — Aveux et dénombrements rendusau Roi, à cause de son château de Baugé, par : Claude de Billon, écuyer, sieur de La Touche et de La Roche-Allard, pour le fief de La Touche, paroisse de Moulilierne; — Jeanne Boucher, veuve de Charles Jusquel, seigneur de La Mélayrie, pour le fief de Fay; — François de Frezeau, seigneur de La Frezelière, baron d'Amaillou, pour la châtellenie de Lassé et la seigneurie du Pré; — Jean-Albert et Louis de Vauze, demeurant à Savigné, pour l'office d'huissier noble, fieffé et héréditaire: — Urbain Leloy Mouret, seigneur des Moulins de Corzé, pour le fief de La Mothe; — Tristan Rabinart, écuyer, et Raoul Le Gouz, sieur des Bordes, pour le fief de La Roche-Gastevin, paroisse de Pontigné.

C. 592. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1475-1787. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de son château de Montfaucon, par : François Duverdier, seigneur de Chamblanc, pour les métairies de Chamblanc et des Poiriers, paroisse de Longeron; — Joseph Boutillier des Houllières, Jacques Boutillier du Coin, et René Boutillier de La Cheze, pour les métairies du Grand et du Petit-Châtellier; — Jean Hallouin, seigneur de La Penicière, sénéchal de Clisson, pour le fief de Bois-Bruneau, paroisse de Saint-Crespin; — René de La Tremblais-Robin, seigneur d'Alligny, pour le domaine de La Pochetière, paroisse de Saint-Pierre-de-Chollet; — les doyen et chanoines de Clisson, seigneurs fonciers de Montfaucon, pour les droits utiles deladite seigneurie; —Antoine Bonfils, écuyer, pour les domaines de La Guinbertière, paroisse de Roussay, et du Puy-Ragot, paroisse de Saint-Germain; — Jacques d'Escoubleau, comte de Sourdis, marquis de Gersay, pour la terre du Planty et la métairie de La Nozillère; — Henriette Rosalie de Villoutreys, comtesse de Brignac, pour la seigneurie de La Bretêche, paroisse de Tilliers; — Jean de La Rivière, seigneur de La Roche-Saint-Crespin, pour les terres de La Gojonnière et de La Chenevinière; — Françoise Richard, veuve de Guillaume de La Tribouille, sieur de Beauchêne, pour la maison noble de La Roche-Rocquet.

C. 593. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1511-1788. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de son château du Mans, par : Robert Tiercelin, prieur commendataire de La Magdeleine d'Oysé, dépendante de l'abbaye de Vezelay, en la marche d'Autun, pour les domaines dudit prieuré; — Louis-François de Musset, seigneur de Cogners, pour le fief de Saint-Pierre, en la paroisse dudit lieu; — Philippe Girard de Charnacé et Alexandre Pantin de Laudemont, barons de Vaux, pour les fiefs de La Boissière, du Cormier, d'Ysac, et la terre du Verger, paroisse de Sargé; — Jacques et Marc-Antoine de Courtoux, pour la baronnie de La Chartre-sur-le-Loir; — Armand et Léon de Madaillan de Lesparre, pour le marquisat de Lassay; — Henri de Saveuse, seigneur de Bouquinville, Magdeleine Violle, veuve dudit de Saveuse, Henri Crosat de Ramon, seigneur du Plessis, pour la châtellenie de Torigné.

C. 594. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1460-1737. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de sa baronnie de Longaulnay et de son duché de Beaumont, par : Nicolas Leprestre, et Jacques de Gaignon, seigneur de Villaines, pour les seigneuries de Saint-Jean-du-Bois, La Houssaye et Breslé; — Antoine Dubouchet, pour la seigneurie de La Forterie, paroisse de Parigné; — René de Vahais, seigneur de Valloger, pour le lieu de La Grouairie; — Alexandre Sevin, seigneur des paroisses de Bleuve, Sonnes, Saint-Remy etc., pour la seigneurie de La Tournerie; — Jean D'Orvaulx, chevalier, pour la seigneurie de Juillé; — Jacques de Furgières, seigneur de Cerisay, pour la terre de Courteilles; — Françoise Bouvet, veuve de François de Villiers, sieur de Bretonville, pour la seigneurie de Rozé, paroissse de Rouessé-Fontaine; — Jean Yassé, lieutenant des gardes du Roi, pour le fief de Chères, paroisse de Savigné-Lévesque; — Pierre Chevalier, seigneur de Yanlaubrun, pour le fief de La Roussière; — François Martin, pour la seigneurie de Crotté.

C. 595. (Liasse.) — 24 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1489-1768. — Aveux et dénombrements rendus au

Roi, à cause de sa baronnie de Sonnois, par : Anne de Maillé, femme séparée de biens de Réné Dugrenier, marquis d'Oléron, dame du Pin, de Saint-Jouin, Chanceaux, La Fresnais etc., pour la métairie de La Gobinière, paroisses de Crissé et de La Fresnais ; — Jean d'Argenson, seigneur d'Avoines, pour la seigneurie dudit lieu ; — Jean Baptiste Lejariel, seigneur de Roullée, pour ladite seigneurie et le fief de Garennes ; — Jean de Clinchamp, sieur de La Busardière et du Val ; — Gabrielle La Rivière, femme séparée de biens de Jean Rousseau, sieur d'Erbouville, pour la seigneurie de La Taille, paroisse de Saint-Cosme-de-Vair ; — Toussaint-Jacques Paillard, pour la seigneurie de Chenay.

C. 596. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1680-1770. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de sa baronnie de Mondoubleau, par : Marie Élisabeth Dunoyer, veuve de Louis-Euverte Angran, seigneur de Choue, pour la seigneurie de Saint-Agile et les fiefs en dépendant ; — René-César de Courtarvel, pour les domaines, fiefs et vassaux de la seigneurie de Souday ; — Michel et Lubin Courtin, pour le bordage de La Marquetterie, paroisse de Choue ; — Louis-Alexandre Angran, fils aîné de Louis-Euverte Angran, pour la seigneurie d'Alleray, les fiefs du Petit-Bouchet et de La Mabilière ; — Ardouin de Coutances, pour les seigneuries de Baillou, Valeine etc. ; — Louis Poirier, serger, Pierre Leblond, maître d'école, Antoine Desvaux et Pierre Germond, marchands, pour le lieu de La Brulonnière, paroisse de Sargé ; — Gabriel-Olivier-Benoît Dumas, seigneur de Villequoy, pour le fief des Bois-Motheux ; — Antoine Legras, seigneur du Luart, pour ladite seigneurie.

C. 597. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1464-1775. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de son château de Sainte-Suzanne, par : Étienne Rivault, conseiller en la Cour des Monnaies à Paris, pour la métairie de La Noue-du-Vau ; — dame Collette de Rouvres, au nom de Robert Le Vayer, mineur, fils de Guyon Le Vayer, seigneur de Ballée, pour les seigneurie, droits de voirie, etc., qu'il possède en ladite ville de Ballée ; — Angélique Yver, veuve de Jean-Baptiste de Mezières, pour terres, dites Le Grand-Champ, Le Champ-du-Haut et La Coulée, paroisse de Sainte-Suzanne ; — François Thebault, curé de Neuvillette-en-Charnie, et ses cohéritiers, pour le lieu noble d'Ambrier, dit Petit-Ambrier ou Cour-d'Ambrier, paroisse de Vivien en Charnie ; — Renée Coulon, veuve de Bonnalin de La Cheronnière et Anne Bonnalin, veuve de Jacques de l'Épine, pour le lieu de La Grande-Potterie, paroisse de Sainte-Suzanne ; — Jacques Mauboussin, pour domaine aux Loges, paroisse de Saint-Symphorien ; — André Dubois, marquis de Courceriers, pour la seigneurie de La Charonnière, paroisses de Neuvy et de Champagné.

C. 598. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1461-1786. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de ses baronnies de La Flèche, Château-du-Loir et Beaumont, par : Marie-Anne d'Acigué, Charles-Amable de Gaultier de Clefs, pour la seigneurie de Clefs et les fiefs de Mortier-Grain et de Villiers ; — Florent Chantelou de La Bigonnière, pour ledit lieu de La Bigonnière ; — Charles de Maillé de La Tour-Landry, marquis de Jalesnes, pour les seigneuries de Linières, Souvigné, etc. ; — Louis de La Chastre, gouverneur du fort de Salins, pour la terre de Bonne-Fontaine et la baronnie de La Roche-Simon ; — Adrien Deschamps de Morel de Crécy, abbé commendataire de Saint-Ferme, pour son prieuré de Château-l'Hermitage ; —Antoine Nicolay, seigneur de Villebourg, pour le fief de Moudan-la-Varenne, paroisse de Montabon ; — François-Nicolas de Boscregnoult du Quesnoy, coseigneur avec Monsieur de la châtellenie d'Outillé, pour la seigneurie de La Fontaine et moitié dans les droits de ladite châtellenie d'Outillé ; — Benoit-Gabriel-Armand Ruzé, marquis d'Effiat, Henri de Menou, marquis de Turbilly, héritier de Louis de Gouin, marquis de Fontenailles, son oncle, pour la seigneurie de Fontenailles, paroisses d'Écomoy et circonvoisines ; — Claire d'Illiers, abbesse de Bonlieu, pour les fiefs et seigneuries de Bonlieu, La Bourelière et Maugerie, paroisse de Bannes ; — Louis Leboultz, pour les seigneuries de Bercé et de Ronceray ; — Gabrielle-Marie de Millet, veuve de Jacques d'Alençon, marquis de Saint-Germain-de-Possé, pour la châtellenie de Meigné-le-Vicomte ; — Pierre Perronny, seigneur de Beauvais, pour le fief de Lassy, paroisse d'Ambillou.

C. 599. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1751-1786. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de son château de Montrichard et de sa baronnie de Saint-Calais, par : Nicolas Tristan, pour la châtellenie de Montpoupon, paroisse de Ceré ; — Claude Chardon de Beauvais, curé de Billy, pour la seigneurie du Porteau, paroisse de Saint-Georges-sur-Cher ; — Nicolas Amiot, écuyer, pour la seigneurie du Boulay, paroisse de Faverolles ; — Louis Lenoir, pour la seigneurie du Mesnil, paroisse de Saint-Georges-sur-Cher ; — Henri de Tremault

et Jeanne Salmon Du Chatellier, sa femme, pour les seigneuries de La Bournaie et de La Sevinière, paroisse de Sainte-Cerotte; — Jean-Louis, marquis de Courtarvel, pour les seigneuries de Vallaines, de Berfay, du Pressoir et de Courcelles, paroisses de Valaines, Berfay, Conflans, Baillou, Rahay et Lavaré; — Marie-Anne Barbin de La Genétrie, pour la métairie de Montrocon, paroisse de Saint-Calais; — Françoise Lériget de La Faye, femme séparée de biens de François de La Tour du Pin, marquis de Lachau, pour la seigneurie des Loges; — André Rouillet de Beauchamp, pour le fief de La Touzelière, paroisse de Chavaigne; — Suzanne Du Tillet, dame de Beaulieu, veuve de Louis de Musset, seigneur de Cogners, pour le fief de Sainte-Osmanne et le fief volant de l'Espéchau, s'étendant dans les paroisses de Saint-Calais, Bouloire et Rahay.

C. 600. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 13 pièces, parchemin.

1468-1784. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de ses baronnie de Faye-la-Vineuse et seigneurie de l'Ile-Bouchard, par : Louis Roy, prieur de Saint-Jouin-lez-Faye, pour les domaines dépendant de son prieuré; — François d'Availloles, seigneur de Roncée, Antoine Lemichault Du Rozel, seigneur de Verneuil, pour la seigneurie de Roncée, paroisses de Luzé, de Négron, et du Pont; — Marie-Anne de Rigné, veuve de René Boivin, seigneur du Monteil, pour le fief du Petit-Doussé et le domaine de La Genardière; — Jean Gaultier de Rigny, pour la seigneurie de Beauchêne, paroisse de Parçay-sur-Vienne; — Étienne-François Turgot, marquis de Sousmons, seigneur des Bretignoles, Anché, Chancelée, Le Bois de Veude, etc., pour le fief de Jaunay *alias* La Girardière; — François Sorbier de Villars, directeur du séminaire des missions étrangères, pour les domaines dépendants du prieuré de Saint-Ambroise de l'Ile-Bouchard; — Charles Drouin, seigneur de Courcoué, pour le fief des Vieilles-Granges, paroisse de Parçay; — Hardouin de La Touche, écuyer, pour son chastel et domaine des Roches-l'Archidiacre; — Charles de Reigné, seigneur de La Tour-Saint-Gelin, pour la terre de La Vrillère; — Jean Dugenet, écuyer sieur du Crouslay, pour la seigneurie du Grand-Crouslay, paroisse de Panzoult; — Jacquette Bouin, veuve de Jean Lemaire, seigneur de La Mestrie, pour le fief de La Baudonnière.

C. 601. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1618-1768. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de sa châtellenie de Champigny-sur-Veude et de son duché de Loudun, par : Urbain Veau, pour la seigneurie de Rivière et le fief de La Barre; — Henri Bidé de Pommeuse, pour la seigneurie de Basher; — Michel Dreux, pour sa baronnie de Berrye; — Joseph-Louis de Mondion, seigneur d'Artigny, pour le fief de Chavaigne, paroisse de Ceaux; — Gabriel de Neuville de Villeroy, duc de Retz, pour la terre et baronnie de Coursay et Maulevrier; — Nicolle de Jousserand, femme non commune en biens de René de Menou, seigneur de Charnizé, pour le fief de Beaulieu *alias* Rallette, paroisse de Martezé; — Jean Augibault, pour le fief de Champfreau, paroisse de Varennes; — Marie et Julie de La Mothe de La Touche, pour le fief de La Bruère, paroisse du Bouchet; — Thomas Dreux, marquis de Brezé, pour la baronnie de Berrie.

C. 602. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1580-1788. — Aveux et dénombrements rendus au Roi, à cause de ses châteaux, baronnies et châtellenies, de Loches, Jaulnay, Cravant, Tours et Le Mans, par : Charles Gigault, écuyer, pour la seigneurie de Ponts, paroisses de Genillé et de Chemillé; — Nicolas Chalon, pour l'office de sergent tieffé, héréditaire de la forêt de Loches, et la métairie de Bois-Auger, en dépendant; — Pierre Scarron, sieur de Boislarche, pour la seigneurie du Chastellier et le fief de La Chaize, paroisse de Varennes; — Jacques Boillac, sieur de La Martinière, pour la seigneurie de La Charpraye, paroisse de Perrusson; — Anne de Perdrier, femme de Rogier de Levy, comte de Charlus et Louis-Claude Chartier de Coussay, pour la châtellenie de La Trompaudière, paroisse de Coussay-les-Bois, et la haute, moyenne et basse justice de ladite paroisse; — Antoine Fumée, pour la châtellenie des Roches-Saint-Quentin-sur-Indrois *alias* La Roche-saint-Prix; — Étienne-François Turgot, seigneur de la paroisse d'Anché, des Bretignolles, du Bois de Veude etc., pour le fief du Vau et la dîme d'Anché; — Xavier Babinet, sieur de Santilly, pour la seigneurie de La Perrière et les fiefs de Poulin et de Chezelette, paroisses de Cravant et de Panzoult; — Jean d'Harembure, seigneur de La Cheverie, pour la seigneurie d'Yzeures; — André Magaud, écuyer, pour la seigneurie de Perriers, paroisse de Saint-Étienne; — Marie et Victoire Du Bailleul, pour la seigneurie du Bailleul, paroisses d'Hercé, Gorron, Colombiers, Saint-Denis-de-Gatines et Montaudin; — Gabriel Bastonneau, vicomte d'Azay-le-Chadieu, pour ladite vicomté; — Simon Frizon de Blamont, Armand Frizon de Blamont, abbés commendataires des abbayes de Beaulieu et de Beaugerais, pour les domaines desdites abbayes.

C. 603. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1666-1787. — États des vassaux en demeure de

rendre leurs obéissances féodales au Roi, à cause de ses châteaux et baronnies de Tours, Amboise, Montrichard, Loches, Châtillon, Loudun, Baugé, Château-du-Loir, Montfaucon, Pray-en-Sonnois et Le Mans. — Observations sur divers actes de foi et hommage. — Reconnaissance de saisies féodales. — Décharges d'aveux, fois et hommages. — Inventaires d'actes de foi et hommage, d'aveux et dénombrements, faits et rendus au Bureau des finances de la Généralité de Tours, de 1666 à 1787, et envoyés à la Chambre des Comptes de Paris par les sieurs Nicolas Augeard, Louis Graslin, François Dorion, Jacques Beaumont, Philippe Chapellot, Cordier, Leblanc, Franquelin et Petit, greffiers en chef dudit Bureau, pour satisfaire aux arrêts du Conseil des 19 janvier et 22 septembre 1668.

C. 604. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1750. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Bazouges et des fiefs de Launay, du Ponceau, de La Gagnerie, de l'Échesneau et des Peschardières, rendu au roi Louis XV, à cause de son château de La Flèche, par Louis-Damien-Jacques Fontaine de La Crochinière, seigneur de Bazouges et de Boismoreau.

C. 605. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, parchemin.

1740. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Blaison et de la châtellenie de Chemillé, rendu au roi Louis XV, à cause de son château de Saumur, par Claude-Toussaint Marot, chevalier, comte de La Garais et de Beaufort-en-Dinan, baron de Blaison, seigneur de Fleuré et autres lieux.

C. 606. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, parchemin.

1555. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Boislegart, paroisse de Brizay, rendu à Charles Turpin, baron de Viers, seigneur de La Grezille, Nueil, etc., à cause de sa seigneurie de Crissé, par Charles Blanlin, écuyer.

C. 607. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets papier,.

1671. —Aveu et dénombrement des seigneuries de Bourreau et de Tigné-Chacé, rendu au roi Louis XIV, à cause de son château de Saumur, par René Jacob, avocat en Parlement.

C. 608. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1681. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Candé et Chanveaux, rendu au roi Louis XIV, à cause de son duché d'Anjou, par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, Châteauroux, Montmorency et Fronsac.

C. 609. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1687. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Cantenay et des fiefs de La Taillais et de La Papillaye, rendu au roi Louis XIV, à cause de son château d'Angers, par Georges Dupas, avocat au siége présidial et échevin de ladite ville.

C. 610. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1681. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Chantoceaux et de la seigneurie de La Galloire, rendu à Louis XIV, à cause de son château d'Angers, par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, gouverneur des provinces de Bourgogne et Bresse.

C. 611. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1770. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Clefs ou château Rousset, de la métairie du Mortier-Grain, paroisse de Saint-Quentin, et du domaine de Villiers, rendu au roi Louis XV, à cause de son château de La Flèche, par Charles-Aimable de Gaultier de Clefs, écuyer.

C. 612. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1752. — Aveu et dénombrement du comté de Durtal et des terres, fiefs et seigneuries en dépendant, rendu au roi Louis XV, à cause de son château de Baugé, par Alexandre, duc de La Rochefoucault et de La Rocheguyon, prince de Marcillac, marquis de Barbezieux et d'Alluyn, comte de Durtal et d'Aubijoux, pair de France, grand maître de la garde-robe du Roi, le 22 septembre 1752.

C. 613. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1756. — Aveu et dénombrement de la terre justice, et seigneurie d'Écherbot Gastevin *alias* Sainte-Anne, rendu au roi Louis XV, à cause de son château d'Angers, par René-Nicolas Louet, écuyer, sieur de Chauvon et de La Romanerie.

C. 614. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1770. — Aveu et dénombrement du marquisat de

La Chartre-sur-Loir et de la seigneurie de La Gidonnière, paroisse de l'Homme, rendu au Roi, à cause de son château du Mans, par Marc-Antoine-François Le Pellerin, chevalier, marquis de Gauville.

C. 615. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1691. — Aveu et dénombrement de la seigneurie du Grand-Clos et des fiefs de Manthelan, le Petit-Clos de Molines, La Valletière, Le Bouchau, Launay, La Maurissière, Touchebois, Besnières et Marais, situés paroisse de Manthelan; de Vou et de Givray, paroisse de Vou; de l'Isle-Anger, Chambourg et Villepays, paroisse du Fau; de Doulus et de La Baljuère, paroisse de Tauxigny, rendu à Louis de Baraudin, à cause de ses seigneuries de Manthelan et du Fau, par les religieux de la Chartreuse du Liget.

C. 616. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1787. — Aveu et dénombrement des vicomté du Grand-Montrouveau et baronnie de Bohardy, situés dans les paroisses de Montrouveau, Saint-Pierre de Monlimart, Chaudron, Saint-Quentin, le Pin-en-Mauge, Gesté, Villeneuve et autres, rendu à Louis-Stanislas-Xavier, frère du Roi, duc d'Anjou, à cause de son château d'Angers, par Georges-Gaspard-François-Auguste, marquis de Contades, gouverneur de la ville et du château de Beaufort.

C. 617. (Registre.) — In-4º, 143 feuillets, papier.

1681. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Montreuil-Bellay, rendu au roi Louis XIV, à cause de son château de Saumur, par Marie de Cossé, dame dudit Montreuil et de Sillé-le-Guillaume, veuve de Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, comte de Saint-Maixent, baron de Parthenay.

C. 618. (Registre.) — In-4º, 202 feuillets, papier.

1768. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Noizé et Soulaine, rendu au roi Louis XV, à cause de son château d'Angers, par Thérèse-Perrine de La Forêt d'Armaillé, dame de ladite seigneurie, femme non commune en biens de François-Honoré-Hyacinte de La Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné et des Alleux.

C. 619. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1681. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Noyers-à-Ménard, rendu au roi Louis XIV, à cause de son château de Saumur, par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, duc de Châteauroux, et Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, gouverneur et lieutenant général des provinces de Bourgogne et de Bresse.

C. 620. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1681. — Aveu et dénombrement de la châtellenie de Pocé et du fief du Petit-Pocé, paroisse de Chestigné, rendu au Roi, à cause de son château de Saumur, par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé et Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien.

C. 621. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1642. — Aveu et dénombrement de la seigneurie des Roches-Tranchelion et du fief de La Tour d'Avon, rendu à Armand, cardinal duc de Richelieu et de Fronsac, à cause de son château de l'Ile-Bouchard, par Guy-Alphonse de Durfort, marquis de Duras, comte de Rauzan et de Lorge, baron de Puzol et autres lieux.

C. 622. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1767. — Aveu et dénombrement de la seigneurie du Roger, paroisse de Thenay, rendu au roi Louis XV, à cause de son château de Montrichard, par François Durozier, chanoine de l'église patriarcale de Bourges, seigneur de ladite terre.

C. 623. (Registre.) — In-4º, 384 feuillets, parchemin.

1787. — Aveu et dénombrement de la châtellenie de Sémur, rendu à Louis-Stanislas-Xavier, frère du Roi, comte de Provence, duc d'Anjou, à cause de son duché de Vendôme et de sa baronnie de Saint-Calais, par Marie-Jeanne Gueau de Courteille, veuve en premières noces de Nicolas-Ursin Durand de Pizieux, chevalier, seigneur de Sémur, Saint-Quentin, etc., et en deuxièmes noces d'Étienne Du Temple, écuyer, seigneur de Beaujeu.

C. 624. (Registre.) — In-folio, 299 feuillets, papier.

1681. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Trèves, rendu au roi Louis XIV, à cause de son château de Saumur, par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, et Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien.

C. 625. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1676. — Aveu et dénombrement de la châtellenie de La Ville-au-Fourier, rendu au roi Louis XIV, à cause de de son château de Baugé, par Victor de Broc, chevalier, fils aîné de Charles de Broc et d'Anne de Savonnières.

C. 626. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1676. — Autre aveu et dénombrement de la même châtellenie, rendu par le même Victor de Broc et portant la même date que le précédent.

C. 627. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1733-1788. — Prétentions du domaine sur diverses maisons sises ville de Tours et environs. — Procès-verbaux d'estimation et contrats de ventes de maisons et jardins dans les rues Neuve-des-Fossés-Saint-Georges, Neuve-Saint-Louis, de Lucé, de la Scellerie, de la Monnaie, etc. — Ensaisinement et désignation de l'Hôtel de la Monnaie. — Éventilation de la terre de Perreau, paroisse de Savonnières. — Vente du fief de La Miltière, paroisse de Montlouis. — Détail de maisons situées dans la mouvance du château de Tours; — état nominatif des propriétaires.

C. 628. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1741-1788. — Prétentions du domaine sur des maisons et autres propriétés relevant des châteaux de Tours et du Plessis. — Détail des biens situés dans les paroisses de Joué, de Monts et de Saint-Symphorien, qui sont dans la censive du château du Plessis. — Assises des fiefs, terres et seigneuries relevant dudit château. — Tarif et instructions pour la perception des droits d'ensaisinement et de contrôle. — Arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour les ventes et reventes des domaines.

C. 629. (Liasse.) — 145 pièces, papier; 1 plan.

1739-1788. — Domaines de Tours et du Plessis : — Relevés d'actes de mutation de propriétés en la mouvance du Roi, situées sur l'emplacement des anciennes fortifications de la ville de Tours et dans les paroisses de La Riche, Joué, Montlouis, Saint-Genouph, Saint-Symphorien, La Ville-aux-Dames, Berthenay et Monts. — Commandements faits par Étienne Vernier, Pierre Louvet, Brantant et Henriet, sous-fermiers du domaine, aux propriétaires ou tenanciers de l'île Noire, de l'île Aucart, etc., pour le payement de rentes. — Permission aux Pères de l'Oratoire de bâtir sur l'emplacement des murs et fossés de Tours. — Contestation avec les chanoines de Saint-Martin, au sujet de la mouvance des maisons, en partie construites par le chapitre sur les anciennes fortifications, depuis la place d'Aumont jusqu'au mail du Chardonnet. — Autre avec le chapitre de Tours, pour la censive des maisons de la rue des Couteliers, ayant leurs façades au midi sur le mur de ville. — Déclaration des héritages que les chanoines du Plessis tiennent à cens au fief du Roi. — Instance entre le sous-fermier des domaines et le marquis de Verneuil, engagiste du château de Loches, pour les droits de lods et ventes du comté de Loches.

C. 630. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1719-1772. — Successions acquises au Roi par droits de déshérence et de bâtardise. — Inventaires faits après le décès des sieurs Gaspard Schmit, allemand, Jean Boesse, prussien, et Marc Foë, italien. — Ordonnance du Bureau des finances en faveur de Philippe-Henri Schmit. — Inventaires des effets de la veuve de François Bernard et de la demoiselle Castagnolle, décédées bâtardes et sans héritiers. — Scellés apposés sur les meubles de la demoiselle Vonne de La Richardière, prétendue bâtarde ou étrangère; — opposition du sieur de Vonne, vicomte d'Azay, se disant habile à succéder. — Compte de la succession de Jean Prevôt, d'Ingrandes, échue au Roi par droit d'aubaine. — Compte rendu par Jean Coupart, receveur général des domaines, de la vente des effets trouvés lors de la capture de Mathurin Lévêque, condamné à mort par sentence du prévôt d'Angers. — Déclaration relative à la succession de François Moreau, marchand forain, assassiné près de Manthelan.

C. 631. (Liasse.) — 155 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1658-1788. — Instance sur saisie réelle, exercée par Gabriel Foudrier, sieur de La Tardinière, contre Guillaume Texier, fermier de ladite terre, pour le payement des dégradations et des fermages en retard; — bail, comptes, état des biens dudit Texier. — Autre, entre Gilles Guichard, commissaire et receveur général des deniers, provenant des saisies réelles, et Nobileau, curateur des enfants mineurs d'André Launay. — Saisie réelle des biens d'Auguste Moreau, marchand de bois à Montrichard, par Jean Janon de Souligné, receveur général des domaines; — bail à ferme des biens saisis sur ledit Moreau. — Requête de Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouard, duc de Mortemart, prince de Tarente, contre Alexandre

Desvaux, sieur de Blanchefontaine, receveur général des domaines, qui exige les droits pour le marquisat de Mezières, dont l'acquisition n'est encore qu'en promesse. — Extrait de l'acte de vente des fiefs de La Vallière, Reugny, La Papelardière, La Roche, Villiers, etc., faite à Marie-Thérèse de Noailles, duchesse de La Vallière, par Charles de La Baume Leblanc, son mari.

C. 632. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1672-1677. — Rôles des taxes dont le Roi, dans sa déclaration du mois de mars 1672, a ordonné le payement par les roturiers et non nobles possédant des fiefs, arrière-fiefs, alleux, rentes, dîmes inféodées et autres biens et droits nobles, sur le pied d'une année de revenu, par ceux qui ont payé le droit d'affranchissement porté dans l'édit de novembre 1656, et de trois années, par ceux qui ne justifieront pas avoir satisfait à cet édit ou auront été déclarés usurpateurs du titre de noblesse.

C. 633. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1662-1768. — Domaine d'Amboise. — États du Roi concernant la recette et dépense du domaine d'Amboise, à faire par Mathias Perceval, commis à l'office de trésorier général. — Comptes des amendes. — État des rentes en grains. — Baux à ferme des brayes et pêcheries des étangs de Jumeaux, etc. — Droits d'afforage dus au Roi par les moulins à bac et autres, situés dans les paroisses de Saint-Denis-Hors, Veuves, Nazelles, Noizay, Chançay, Souvigny, Bléré, Saint-Georges, Saint-Quentin, etc. — État des charges assignées sur le domaine d'Amboise. — Remembrance des contrats et actes sujets à exhibition, qui ont été présentés aux assises du château d'Amboise, à la diligence de François Bernard Du Vau, directeur des domaines et procureur spécial du fermier général, Jean-Baptiste Channot. — Procès-verbal de visite et arpentage de la forêt d'Amboise. — Mémoire et consistance de la baronnie d'Amboise, confisquée au profit du Roi, en 1434, sur Louis d'Amboise. — États : des fiefs et seigneuries qui doivent foi et hommage au Roi ; — des maisons et héritages tenus à cens et rentes. — Détail des îles de la baronnie d'Amboise. — Aveu et dénombrement de la seigneurie du Feuillet, rendus au Roi par Louis de La Mothe-Villebret, seigneur d'Apremont, Souvigny, etc.

C. 634. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, parchemin.

1523-1536.—Papier terrier et censier de la baronnie d'Amboise, dont relèvent les fiefs et seigneuries : de Thuisseau, du Petit-Manny etc., appartenant à Jean de Malicorne ; — de Vallières, d'Azay-sur-Cher, de Marray, etc., à Philibert Babou ; — du Clos-Lucé, de La Menadière, au même ; — de Chenonceaux, de La Carte, de Baigneux, d'Argy, à Thomas Bohier ; — du Chatelier, à Savary de Boutenay ; — des Arpentils, de Mazières, de Chisseaux dit La Salle-Clervault, à Louis Dubois ; — de Bray, de Coqueau, à Charles de Bonnigalle ; — de Cangé, à René de La Bretonnière ; — du Petit-Mosny, à François d'Assy ; — du Chesne, à René Sauvage ; — des Landes, à Christophe de Coué, seigneur de Fontenailles. — Droits de ladite baronnie : droits de pelottes, dues par chaque nouveau marié, le jour de carême prenant ; — droit de quintaine sur les nouveaux mariés fréquentant la Loire, etc.

C. 635. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

XVIe siècle. —Papier terrier et censier de la baronnie d'Amboise, comprenant les domaines, les droits et les fiefs qui relèvent du Roi. (Extrait du registre précédent.)

C. 636. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1680-1685. — Registre des déclarations des cens et rentes dus au Roi, à cause de son château d'Amboise, par : Gilles Bonnet, capitaine du château de Chenonceaux et autres, pour maisons situées porte Hurtault, ville d'Amboise ; — Gilles Asselin, pour logis à la porte Tritry ; — Charles Gerbault, sieur du Vignau, pour maison rue Vauvert ; — Gervais de Goutières, pour logis rue des Tanneries ; — Pierre Gautier, pour une tannerie près l'horloge ; — Étienne Tissandier, pour une tour rue Blaisienne ; — — Jacques Baudry, pour une maison rue de la Chapelle ; — Michel Decouche, pour un cellier rue Saint-Denis ; — Jean Pelletreau, pour un jardin en l'île Saint-Jean ; — Marie Didier, pour quatre boutiques au bout du pont ; — Louis Nublé et autres, pour terres dans La Varenne ; —Denis Maloiseau et autres, pour les friches des Costreaux, à Lussault, des Coudreaux, à Saint-Martin-le-Beau, de Vauhardy, à Dierre, de La Bercerie, La Bertinière, etc., paroisse de Souvigny.

C. 637. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1735-1786. — Registre de recette des cens, rentes et droits d'échange, faite pour la ferme de Jean-André Brautan, par le sieur Polluche, receveur du domaine, au bureau de Tours. — Rentes : sur la prairie de Gloriette, paroisse de Joué ; — sur maisons, au Plessis et en la ville de Tours, etc. — Droits de lods et ventes pour actes d'ac-

quêts et d'échanges de biens situés dans les paroisses de Sainte-Radegonde, Parçay, Fondettes, Saint-Symphorien, Saint-Cyr, Azay-sur-Cher, Rochecorbon, etc.

C. 638. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1779-1790. — Registre de recette pour les cens, rentes et redevances de toute nature, dus au Roi, à cause de ses châteaux de Tours et du Plessis. — Rentes sur : Paul Hay, marquis de Netumieres, comte de Rochefort; Pays de Lathan; Madeleine Fevrier, veuve de Martin Lambron, dame de La Crouzillière; Philippe Juge, vicaire de Saint-Martin; Gatien Pécard et Michel Foucher, négociants; les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, etc.

C. 639. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1778-1790. — Registre de recette des droits casuels, pour : un pré dit l'Arpent Cornu, en la prairie de Gloriette, acquis par Claude Odart, chevalier; — une maison près le portail de la chancellerie, acquise par Louis Bouchard, directeur général des domaines; — une maison sise au Patouillau, paroisse Saint-Clément de Tours, acquise par Jean Havard; — le fief Bourgeois, situé ville de Montrichard, acquis par Antoine Clément de Plotho, baron du Saint-Empire, seigneur de La Croix, et Marie de Belloy, sa femme; — la baronnie de Preuilly, acquise par Charles-Armand Deslandes, marquis de Blanville, de Jean-Baptiste Dutertre, marquis de Sancé, pour 1,101,000 livres; — la terre d'Ussé, acquise au prix de 902,000 livres, par Henri, prince de Rohan, et Jules de Rohan, duc de Montbazon; — une tour appelée la Tour-Carrée, sise au Carroi des Tanneurs, acquise par Jean Bienvenu; — la terre et seigneurie de Choiseul-Amboise, acquise au prix de 4,060,000 livres, par Louis de Bourbon, duc de Penthièvre, de Jacques de Choiseul de Stainville, frère de François, duc de Choiseul-Amboise; — la seigneurie de Saint-Antoine du Rocher, acquise par Jacquette de Robien, chanoinesse, comtesse de L'Argentière.

C. 640. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1689-1690. — Registre des frais de recouvrement de la taille de l'Élection de Saumur, faits à la requête de Louis Lemoine, receveur des tailles, dans les paroisses d'Alonnes, Ambillou, Artannes, Aubigny, Baigneux, Benais, Bessay, Blaison, Brain, Brigné, Brezé, Chenehutte, Chestigné, Chouzé, Coudray, Courléon, Cunault, Denezé, Doulces, Forges, Goyer, La Breille, La Taille, Restigné, etc.

C. 641. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1682-1687. — Registre de la recette des droits de pêche, de ferme et vingtième denier du revenu des îles, dus au Roi, à cause de son château de Saumur, pour le temps du bail de Pierre de Briol, fermier des domaines de la Généralité de Tours, dans les paroisses de Villebernier, Varennes, Chouzé, La Chapelle-Blanche, Vallières, Montsoreau, Parennes, Dampierre, Les Tuffaux, Gesnes, Saint-Georges et Cunault.

C. 642. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1750-1752. — Registre de la recette des droits d'ensaisinement et de contrôle desdits droits, dans le domaine engagé de Château-du-Loir, faite par François-Joseph Faucheux de Beauregard. — Ventes et échanges de rentes, maisons et domaines, situés à Château-du-Loir, Montabon, Saint-Pierre-de-Loroner, Sainte-Cécile, Jupilles, Baillou, Lucé, Luceau, Beaumont, Marigné, Écommoy, Saint-Mars-de-Louqenay, Téloché-en-Belin, etc.

C. 643. (Registre.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1729-1740. — Registre pour la perception des droits d'ensaisinement dans l'étendue du domaine de Loches. — Ventes et échanges de rentes, maisons et domaines, situés à Loches, Genillé, Perrusson, Chambourg, Loché, Varennes, Ferrière-sur-Beaulieu, Luzillé, Chedigny, Coulangé, Bossée, Bournan, Louans, Saint-Quentin, etc.

C. 644. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1738-1767. — Registre pour la perception des droits d'ensaisinement, dans l'étendue du domaine de Loches. — Ventes et échanges de rentes, maisons et domaines, situés à Loches, Chemillé, Tauxigny, Truyes, Saint-Branchs, La Chapelle-Saint-Hippolyte, Ceré, Le Liége, Verneuil, Saint-Senoch, Azay-le-Chétif, Reignac, etc.

C. 645. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1743-1745. — Registre de la recette des droits d'ensaisinement et de contrôle, dans l'étendue du domaine de La Flèche, faite par le sieur Meslin, fondé de procuration de Jean-Michel-Joseph Coupard, receveur général des domaines et bois de la Généralité. — Ventes et échanges de rentes, maisons et domaines, situés à La Flèche, Créans, Cré, Clefs, Mareil, Sainte-Colombe, Saint-Quentin, Thorée, Thoiré, etc.

C. 646. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1715-1755. — Registre de la recette des droits d'ensaisinement et de contrôle, faite par Louis-François Maunoir, dans le domaine de La Flèche. — Ventes et échanges de rentes, maisons et domaines, situés à Mézeray, La Suse, La Fontaine-Saint-Martin, Cerens, Fercé, Saint-Jean-du-Bois, La Courcelles, Villaines, Linières, Souvigné, La Flèche, etc.

C. 647. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1682-1687. — Registre de la recette des droits domaniaux de l'Élection de Chinon. — Cens et rentes à partager, en 1682, avec l'archevêque de Tours. — Fermes de maisons, de caves en roc et terres, des ports Boullet et autres, de moulins, îles et écluses, dans les paroisses de Saint-Louand, etc., de droits de pêche.

C. 648. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1744-1761. — Registre servant « à porter les déprys des particuliers qui acquerreront des héritages mouvants du domaine du Roy et qui demanderont une remise sur les lods et ventes, » remis par Lawencher, directeur des domaines, à Henri Haran, greffier du Bailliage d'Amboise, chargé de la recette des droits domaniaux casuels, dus au Roi, à cause de son château d'Amboise.

C. 649. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1623-1634. — Registre des engagements du domaine public et des ventes des offices domaniaux. — Acquisition par Jean-Gabriel de La Hillière, seigneur de Grillemont, gouverneur de Loches, de l'office de maître clerc au greffe de ladite ville, créé par édit de février 1623, donnant droit héréditaire de prendre 2 deniers pour livre sur tous ceux imposés en ladite Élection. — Adjudication du domaine de Château-du-Loir, en faveur d'Anne de Montafié, comtesse de Soissons; — autre, de la baronnie de Sonnois et de la châtellenie du Perray, au profit d'André de Coche, comte de Vauvineux.

C. 650. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1682-1687. — Registre de la consistance des domaines et de la recette des droits domaniaux. — Fiefs relevant des châteaux de Tours et du Plessis. — Loyers de maisons et places en la ville de Tours. — Fermages: d'îles et îlots dans la Loire et le Cher, paroisses de Saint-Symphorien, Rochecorbon, Langeais, Saint-Avertin, Azay; — du passage de la Loire à Saint-Cyr; — de pêche et de saumon, paroisses de Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Fondettes, Luynes, Berthenay, Vallières, Linières, Vouvray. — Cens et rentes pour maisons et terrains relevant des châteaux de Tours et du Plessis. — Droits de lods et ventes pour ventes volontaires et judiciaires, pour échanges et contre-échanges.

C. 651. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

XVIe siècle-1758. — Domaines engagés. — Engagement des îles Rochet et Perchet, paroisse de Noizay. — Concession de terres vagues à Amboise. — Instance entre Charles de Vigarany, sieur de Saint-Ouen, seigneur par engagement de la prévôté de Limeray, et François Guérin, fermier du domaine d'Amboise. — Vente au profit du Roi de la terre de Civray, donnée en 1572 par Henri IV à Guillemette Bezard, sa nourrice; — procuration délivrée par la princesse de Martigues, duchesse de Penthièvre, à Pierre Chapelain, trésorier de Mme de Mercœur, pour acquérir cette terre; — prise de possession de ladite seigneurie, par Marie de Beauguère, duchesse de Penthièvre. — Contenances et produit de l'étang de La Caillaudière ou de Mosny. — Arpentage de la forêt d'Amboise. — États des fiefs de la baronnie d'Amboise, des seigneuries qui en relèvent et des droits qui y sont attachés. — Adjudication, au profit de Gerberon de La Goupillière, du droit de feutrage et de haute, moyenne et basse justice sur les fiefs de Millerieux, du Plessis-Limousine, de La Chevalerie, etc. — Mainlevée de saisie de la prévôté de Courçay, à la requête de Denis de Palluau, prévôt dudit lieu. — État des cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux dépendants du domaine de Montrichard.

C. 652. (Liasse.) — 84 pièces, papier; 1 plan.

1684-1788. — Livre des comparutions des engagistes des domaines de la Généralité. — Enregistrement des contrats d'aliénation desdits domaines. — États des domaines engagés, avec le nom des preneurs, le prix des engagements et le revenu de chaque domaine. — Compte de la recette des domaines de la province de Touraine, faite en 1681-1684, par Pierre de Briolles, fermier desdits droits. — Confirmation de la concession faite, avant 1566, au chapitre de Saint-Martin, de l'île autrefois appelée Garreau, aujourd'hui Durand ou Moisand. — Déclaration de l'île Aucard, faite au domaine du Plessis-lez-Tours, par Gilles Aucard, tanneur, et Pierre Aucard, son frère. — Engagement à vie, au profit de Pierre Dye Gaudry : des îles de La Clarté, de Souchée et de Prehudée, paroisses de

Saint-Georges et de Rochecorbon, et autres îles dans la Loire et le Cher; — du droit de forage sur les moulins de Saint-Avertin, d'Athée, d'Angé, etc.; — des droits de passage, travers, pontenage, péage et autres sur les moulins de la Loire et du Cher. — État des cens, rentes et redevances dus à Étienne Vernier, sous-fermier des domaines. — Plan d'une grève sur la Loire, paroisse de Berthenay, concédée à François Delavau, écuyer.

C. 653. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1685-1786. — État des demandes faites aux bureaux de Tours, Amboise, Angers, Brissac, Château-Gontier, Chinon, Le Mans, Mamers, Montfaucon, Saint-Pater et Saumur, pour parvenir au payement de divers droits domaniaux. — État des assignations données à différents possesseurs de fiefs relevant du Roi. — Bail à ferme du port et passage du Port-Boulet sur la Loire. — État des domaines fixes de la Généralité de Tours. — État des demandes formées par le receveur général des domaines contre les censitaires et vassaux du Roi, en la Généralité, pour droits d'ensaisinement, de lods et ventes, pedant les six années du bail d'Étienne Jolly. — Registre des contrats d'engagement des domaines d'Amboise, Tours, Chinon, Loches, etc. — État des îles et îlots de la Loire et du Cher relevant des Maîtrises des eaux et forêts. — Ordonnance d'enregistrement du bail des domaines de la Généralité, passé en faveur de Nicolas Sausseret, bourgeois de Paris.

C. 654. (Liasse.) — 105 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1683-1787.—Domaines engagés de Langeais, Reugny, Azay-le-Rideau, Chinon et Tours. — Vente des îles et îlots formés dans la Loire, paroisse de Saint-Patrice, à Louis-François Guillon, seigneur de Rochecot. — Extraits du registre des ensaisinements et contrôles ouverts pour le domaine engagé de Reugny. — Offre de foi et hommage par Jacques Dubois, écuyer, seigneur de Launay, pour les droits honorifiques de la paroisse de Reugny, qu'il vient d'acquérir; — certificat du maréchal de Catinat. — Ordonnance du Bureau des finances, pour la mise en possession, par Louis Bernin, marquis d'Ussé, des îles de Bréhémont. — Baux à ferme et à rente d'îles et îlots dans la Vienne. — Concession du port Guyot et de l'île Borret, paroisse de Candes, à Henri-Aubert Du Petit-Thouars. — Inventaire des titres et ensaisinement de la haute forêt de Chinon. — État des domaines de Chinon et des droits y réunis. — Bail de l'ancien cimetière de la religion réformée, à Chinon. — Rôle des fiefs, terres et seigneuries relevant du domaine de Chinon, qui sont à saisir, à la requête du procureur du Roi, faute de foi et hommage. — Détail des maisons, jardins et emplacements en la ville de Tours qui relèvent du Roi, à cause de son château dudit lieu.

C. 655. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 2 plans.

1623-1961. — Procès-verbal de prisée, visite et estimation des réparations à faire au château de Chinon, dressé par Jacques Boultz, trésorier général de France, commissaire délégué à ce sujet par le Bureau des finances. — État détaillé et bail des réparations à faire aux murs et aux divers logis du château d'Amboise. — Rapports des trésoriers Philibert Aveline, sieur du Clos, Jacques Legaigneur, sieur de Poillé, Richard de Fleury, sieur de Villetrun, concernant les travaux à exécuter au château du Plessis et à la fontaine de La Carre; — plan de ladite fontaine. — Lettre d'Urbain de Maillé, marquis de Brezé, gouverneur de Saumur, se plaignant de l'inexécution des travaux du château, dont l'urgence a été reconnue. — Construction de deux chambres, près le palais de Loches, demandée par les officiers du Roi. — Travaux à faire au château de Loudun et à la maison du vieux palais de Tours, qui sert de conciergerie, de logement au premier huissier, de garde-meuble et d'entrée au nouveau palais. — Requête d'Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, engagiste du domaine de Montrichard, concernant le mauvais état du palais, des halles, de la boucherie, etc.

C. 656. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1605-1694. — Procès-verbaux de visites de René Aveline, seigneur de Monbonnault, Antoine Belot et Talleran Perrochel, sieur de Grangemont, trésoriers de France, concernant des travaux et réparations à faire : au pont de Veigné et au gué des planches de Sorigny, sur le chemin de Sainte-Maure; — aux prisons de Tours; — au château, aux prisons et au palais de Loches. — Réclamation de Jean Proust à l'occasion des nouveaux dégâts causés par les grands vents au château de Loches, depuis son adjudication. — Publications et bail à ferme des boutiques du vieux palais de Tours, avec clause d'acquitter le prix des travaux exécutés par les précédents fermiers. — Ordonnance pour les réparations des murs de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, renversés par les crues extraordinaires de la Loire et du Cher, en novembre et décembre 1628. — Visite d'une voûte des prisons de Tours, ruinée par le débordement de la Loire, en janvier 1649. — Détail des travaux à faire au chemin de Loudun à Saumur, dans les paroisses de Bournan, Trois-Moutiers, Roissé, etc.

C. 657. (Liasse.) — 113 pièces, papier, 1 pièce, parchemin.

1626-1669. — Procès-verbal de visite des ponts d'Amboise et de Montrichard, ruinés par diverses crues survenues avant 1641. — Devis des réparations à faire à trois arches du pont d'Amboise, entraînées par la quatrième pile, que la violence des glaces et la crue extraordinaire de l'hiver de 1762-1763 a fait baisser de 5 pieds; — toisé et réception des travaux exécutés par Antoine Jacquet; — publications et adjudication au même des ouvrages à faire par augmentation. — Bail au rabais du cailloutage à mettre sur le chemin d'Amboise à Tours, par le coteau, lequel est indispensable lors des grandes eaux. — Mémoire des habitants de Saumur demandant, pour éviter un nouveau désastre semblable à celui occasionné, en 1626, par les eaux de l'Authion, que cette rivière soit curée sans retard et toutes les écluses démolies; — ordonnances et procès-verbaux de visites à ce sujet. — Ruine de la plupart des ponts de Saint-Aubin-de-Ponts-de-Cées, causée par la violence des eaux, en 1652; — lettre du duc de Rohan, à l'occasion de ce désastre; — projet d'une imposition modérée pour le payement des travaux. — Arrêt du Conseil d'État concernant le pont de Chançay. — Bail des ouvrages à exécuter au pont de Coémont, sur le Loir.

C. 658. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1608-1669. — Procès-verbaux de visites des trésoriers de France, Louis Bigot, assisté de Claude Rogier de La Marbellière, procureur du Roi, Nicolas Joubert, sieur Des Touches, Jacques Richard de Fleury, sieur de Villetrun et Drouen, pour constater et estimer les travaux et réparations à faire aux ponts : de Châteaurenault, qui devra être remplacé par un autre en pierre; — de Durtal, ruiné, disent les habitants, par le grand nombre de canons que le maréchal de Lavardin y fit passer, en allant assiéger les châteaux de Rochefort et de Tigné; — de La Guerche, sur la Creuse, auquel il ne reste plus qu'une arche; — de Loches; — de Perrin, en la ville du Mans, et autres sur la Sarthe; — de Pont-Cher, près Tours; — du Pont-Neuf ou Pont-aux-Oies; — ordonnances, devis estimatifs, publications et adjudications. — Estimation des maisons, terres et jardins situés en l'île des ponts de Cormery, pour établir d'une manière proportionnée un impôt destiné au payement des travaux exécutés aux ponts et portes de ladite ville. — Publication des ouvrages à faire au pont de Vaas, sur le Loir.

C. 659. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1687-1786. — États au vrai des recettes et dépenses faites pour les turcies et levées de Touraine, Orléans, Moulins et Riom, de 1687 à 1768, par les trésoriers généraux Charles Coulart, Jean Boutault et Olivier Rocher. — Dépenses pour : l'élargissement et l'exhaussement des levées de la Loire dans l'Élection d'Angers; — des perrés et talus aux levées de Pont-Cher, de Berthenay et de Fouchault; — des contre-levées en l'île de Berthenay, à La Chappelle-aux-Naux et à l'île Saint-Martin, Élection de Chinon; — une levée du pont de Tours à l'île Saint-Jacques; — le rehaussement des levées, près le couvent des Minimes du Plessis. — Observations de M. de La Millière, sur les états de situation des ponts et chaussées dans la Généralité.

C. 660. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1678-1739. — Déclaration du Roi qui maintient les propriétaires des maisons construites sur les anciens fossés, remparts et fortifications dans la possession desdites places, à la charge d'une finance et de les tenir dans la censive de son domaine. — Assignations obligeant divers particuliers à présenter leurs titres au bureau de la recette générale, situé à Tours, rue de la Scellerie, pour y être ensaisinés et contrôlés, et acquitter les droits de censive. — Procédure entre François Peyret Davaux, receveur général des domaines, et la communauté des tanneurs de Doué, qui refusent de payer au Roi les droits d'ensaisinement, de lods et ventes, pour les maisons qu'ils possèdent sur l'emplacement des fortifications, sous prétexte qu'elles relèvent du seigneur de Doué. — Extraits d'arrêts du Conseil d'État, portant que les seigneurs particuliers ne pourront prétendre de directe sur les emplacements des fortifications; — que les redevances dues aux maires et échevins par les possesseurs desdites places, seront payées au Roi.

C. 661. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1698-1742. — États au vrai des recettes et dépenses faites par les receveurs généraux des domaines et bois de la Généralité : Antoine Bouault, Benoît Eynard et Joseph-François Peyret Davaux, pour les domaines engagés et non engagés de Tours, Amboise, Angers, Beaufort, Saumur, Le Mans, Beaumont, Mamers, Sonnois, Peray, Perseigne, Montrichard, Château-du-Loir, Loudun, Reugny, Loches, Baugé, la forêt de Bellepoule, dépendante du domaine d'Angers, Châtillon, La Flèche et Longaulnay.

C. 662. (Liasse.) — 31 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1743-1787. — États au vrai des recettes et dépenses

des domaines et bois, engagés ou non engagés, faites par Jean Coupart et Janon de Souligné, receveurs généraux desdits domaines, Vincent René, administrateur, et Joseph Poinsignon, commis pour acquitter les charges des états du Roi concernant les domaines.

C. 663. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1642-1701. — États des recettes et dépenses des domaines engagés et non engagés, faites pendant les années 1642-1699, par les receveurs généraux desdits domaines, Charles Taffu et Alexandre Desvaux, sieur de Blanchefontaine. — Dépense de 492 livres 9 deniers sur le domaine d'Amboise, pour les vivres et vêtements de treize pauvres pendant le carême. — Sommes versées : aux religieux de Bois-Rayer, du Louroux, de Perseigne, de Marmoutier, de Pontlevoy, de Noirmoutier, du Liget, de Baugerais, de Melinais; — aux religieuses de Fontevrault, de Pré, de La Fontaine-Saint-Martin, d'Essay, de Moncé, de La Boissière; — au chapelain de la chapelle du château de Tours.

C. 664. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1750-1765. — État du Roi ou détail de la recette et dépense à faire des deniers provenant de la vente des bois dans les forêts des Maîtrises particulières de la Généralité de Tours, dont les adjudications ont été opérées par les sieurs Eynard de Ravanne et Louis Geoffroy, grands-maîtres des eaux et forêts. — États au vrai des recettes et dépenses faites, pendant les années 1750-1765, par Jean-Michel-Joseph Coupart et Jean-Baptiste Janon de Souligné, receveurs généraux des domaines et bois.

C. 665. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1766-1789. — État du Roi ou détail de la recette et dépense à faire des deniers provenant de la vente des bois dans les forêts des Maîtrises particulières de la Généralité de Tours, dont les adjudications ont été opérées par Philippe-Barthélemy Lévesque de Gravelle et Jean-Baptiste Cabanel d'Anglure, grands maîtres des eaux et forêts du département de Touraine, Anjou et Maine. — États au vrai des recettes et dépenses faites, pendant les années 1766-1789, par Jean-Baptiste Janon de Souligné et Joseph-Basile Poinsignon, receveurs généraux des domaines, commis par le Roi pour acquitter les charges assignées sur les bois.

C. 666. (Liasse.) — 36 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1713-1751. — État du Roi ou détail de la recette et dépense à faire, pendant les années 1713-1749, des deniers provenant de la vente des bois dans les forêts des Maîtrises particulieres de la Généralité de Tours, dont les adjudications ont été opérées par les sieurs Boutrone d'Aubigny, de Corvoisier de Saint-Vallay et Eynard de Ravannes, grands maîtres des eaux et forêts du département de Touraine, Anjou et Maine. — Compte de la recette et dépense à faire des deniers provenant des amendes, par Peyret Davaux, receveur général. — États au vrai des recettes et dépenses faites, de 1745 à 1749, par Jean-Michel-Joseph Coupart, receveur général des domaines. — État des officiers de la Généralité de Tours qui ont fait réduire leurs augmentations de gages au denier 20, conformément à la déclaration du Roi, d'octobre 1710.

C. 667. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1700-1750. — Charges du Roi réduites au denier 50 sur les augmentations de gages des officiers de la Généralité de Tours, en exécution des arrêts des 25 août, 10 septembre 1720 et 18 mars 1721. — États des réductions opérées sur les officiers des Élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Richelieu, Loudun, Angers, Saumur, Montreuil-Bellay, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Le Mans, Mayenne, Laval et Château-du-Loir. — État des dépenses, de 1700 à 1750, pour gages et augmentations de gages des officiers de la Généralité, avec les époques de leur création.

C. 668. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1601-1602. — Bordereaux des sommes versées à la recette générale du taillon de Tours, par les receveurs du taillon : — Ambroise Salmon, Élection de Laval ; — Jean de Lommeau, Élection de Saumur; — Lucas Demeré, Élection de Baugé; — Jean Lebreton, Élection du Mans; — Jacques Belhomme, Élection de Loudun; — Michel Busson, Élection de Montreuil-Bellay; — Jean Conseil, Élection de Château-Gontier; — Martin Denis, Élection de Loches. — Bordereaux des sommes versées à la recette générale des finances par les receveurs des tailles : — Jacques Le Féron, Élection de La Flèche; — Toussaint Belot, Élection de Saumur; — Abraham Fouquet, Élection de Château-Gontier; — Laurent Sain, Élection de Chinon; — Nicolas Joubert, Élection de Tours; — Étienne Lepel-

letier, Election de Loches. — Bordereaux des sommes envoyées à Paris par le Bureau des finances et mises entre les mains d'Étienne Puget, trésorier de l'épargne du Roi. — Registre de la présentation des mandements et rescriptions de l'épargne.

C. 669. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier

1759-1790. — Comptes des trésoriers de France, grands voyers en la Généralité de Tours, rendus par Emery Letort, Bellanger et Franquelin, trésoriers-syndics de la compagnie. — Etat des sommes que la compagnie doit à différents créanciers, pour billets par elle souscrits à leur profit, sur le pied de 3 pour cent. — Noms des créanciers qui ont prêté à la compagnie. — Frais divers. — Augmentations de gages. — Emoluments du sceau.

C. 670. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1727-1728. — Registre des quittances de rentes au denier 50, créées sur les tailles, par édit d'août 1720, au profit des sieurs : — Jean Du Bois Béranger, grènetier au grenier à sel d'Ernée; — Jean Boussard, sieur de La Doucinière, lieutenant du Roi à Château-du-Loir; — Antoine Plancher, notaire et greffier du duché de La Vallière; — François Desloges, sieur de La Dorée, avocat du Roi au Bureau des finances; — Joseph Coutances, seigneur de Baillou; — Pierre Jouy, sieur des Roches, élu au Mans; — Jean Desmé, pour la fabrique Saint-Jacques de Chinon; — Antoinette Redouin, héritière de Claude Reverdy, curé de Montbazon; — François Cossé, curé de Maigné, pour les pauvres de ladite paroisse; — François Lenoir, capitaine de bourgeoisie à Amboise; — Nicolas Grignon, seigneur de Pouzauges et autres, héritiers de François Martineau, abbé de Saint-Maur, et de Nicolas Martineau, abbé du Petit-Cîteaux; — Philippe Trigalleau, receveur des consignations du duché de Luynes; — Louis Taboureau, receveur au grenier à sel de Tours; — Laurent Morillon, greffier de Saint-Christophe, etc.

C. 671. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1635-1779. — Contrat de vente, revente et adjudication du domaine de Reugny à Jean Leblanc, écuyer, sieur de La Vallière. — Lettres patentes de Louis XIII, concédant aux Minimes du Plessis un coin de son parc, pour y reconstruire le logement des pauvres, supprimé par l'exhaussement de l'église, à la suite de l'inondation de 1628; — procès-verbaux de visite, d'arpentage et de bornage dudit terrain. — Requête du chapitre métropolitain de Tours, demandant l'autorisation de défricher et mettre en pré son bois de plante, contenant 300 arpents, qui ne lui sont d'aucun rapport; — arrêt du Conseil d'État, ordonnant au Bureau des finances de donner à ce sujet son avis. — Visite et estimation des arbres du parc du Plessis, qui dans leur chute ont fait des brèches considérables aux murs; — contestation au sujet de ces arbres entre Françoise de Souvray, dame de Lansac, gouvernante du château, et le sieur Du Poirier, qui voulait se les approprier. — Concession nouvelle de terrain, faite aux Minimes du Plessis, pour donner de l'air à une salle capitulaire qu'ils font construire.

C. 672. (Liasse.) — 128 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1642-1776. — Publications et baux à ferme de ce qui reste au Roi du domaine de Saumur, avec les amendes civiles et criminelles, les droits de vente et de rachat, les épaves, collations de bénéfice, etc. — Éventillement de la terre de Moncontour, acquise de François, vicomte d'Aubusson de La Feuillade, par Antoine de Gondrin, marquis d'Antin. — Adjudication de la haute justice de Montfaucon, au profit de François de Broon, marquis de Chollet. — État des revenus du domaine du Roi à Angers. — Contestation entre les religieux de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil et Étienne Jolly, sous-fermier des domaines, au sujet du droit d'amortissement. — Acte de vente de la baronnie et terre de Châtillon, par César, duc de Vendôme, et Françoise de Lorraine, sa femme, à Georges Ysoré, marquis d'Ervault; — bail des moulins banaux; — acquisition du même château, saisi sur ledit Georges Ysoré et le marquis de Plumartin, son fils, par Paul de Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges; — déclarations rendues au Roi par Étienne Gaultier, sieur de Migny, Nicolas Pellerin, prieur de l'église collégiale de Châtillon, Claude Delaître, prévôt de ladite ville, Charles Dubois, seigneur de La Bardousière, et autres.

C. 673. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1693-1784. — État concernant la taxe de 100,000 livres que MM. du Bureau des finances se sont soumis de payer au Roi, en 1693, pour le renouvellement de la paulette. — Détail des sommes dues, en intérêts et frais, par chaque trésorier pour lequel on a fait un emprunt. — État de tout ce qui s'est fait et passé au sujet de la taxe de 77,000 livres, que la compagnie a été obligée de payer, en conséquence de l'édit d'avril 1694, portant confirmation de tous les priviléges des trésoriers de France. — Registre concernant : les emprunts qui ont été faits parlesdits trésoriers, à l'occasion de l'édit de 1694; — la création de

deux charges de trésorier vérificateur des étapes, par édit de juin 1696; — les augmentations de gages au denier 24, accordées par celui d'octobre 1701, et au denier 16, par la déclaration du 19 juin 1703, etc. — Reconnaissances sous seings privés des membres du Bureau des finances, pour les emprunts contractés par eux, de 1720 à 1762.

C. 674. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1662-1781. — Rôles de la capitation des officiers du Bureau des finances, pour les années 1701-1779, taxés à 180 livres au lieu de 120 qu'ils payaient en 1697.— Listes, par année, des officiers, vétérans, veuves et autres qui ont droit au franc-salé. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant que les particuliers qui seront compris dans les états de répartition de la capitation de 1751 soient tenus de payer, outre leur taxe, les 4 sous pour livre. — Lettres de MM. de Machault, de Remoras, de Sechelles, de Boullongne, Bertin, d'Ormesson, de L'Averdy, Turgot et Necker, concernant la capitation.

C. 675. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1777-1787. — Débet de Jean Rattier, trésorier principal des guerres à Tours. — Correspondance de M. Bailly, procureur en ladite ville, avec MM. de Serilly et de Biré, trésoriers généraux de la guerre, concernant Rattier. — Bordereau général et final des recettes et dépenses effectives faites par Rattier. — Situation de Rattier avec MM. de Serilly et de Biré. — Extrait des titres des propriétés de Rattier; — vente de sa maison de La Roberdière, paroisse de Mettray, au profit de François Guyot, négociant à Tours; — de sa seigneurie de Villiers, à Angélique Lejuge, femme de Louis-Charles, comte de Champigny. — Observations concernant la plantation de Rattier, située dans la varenne de Chouzy. — Requête au Roi par MM. de Serilly et de Biré, demandant l'évocation au Grand-Conseil de toutes contestations nées et à naître à l'occasion des créances de Jean Rattier, leur commis principal et leur créancier pour des sommes considérables.

C. 676. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1647-1787. — États au vrai de la recette et dépense des octrois et deniers patrimoniaux des villes de Tours et de Montbazon, présentés au Bureau des finances par : — René Sonchu, Louis Veau de Launay, Pierre Dreux et Antoine Rattier, receveurs de la ville de Tours; — Jean-Baptiste Faré, Jean-François Mingot et Urbain Leroux, commis à la recette de Montbazon. — Déclaration du Roi, relative aux octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays d'États, villes, bourgs, colléges, communautés, hôpitaux, etc. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance du Bureau des finances, concernant l'adjudication du droit d'appétissement de courte-pinte (droit sur le vin), appartenant à la ville de Cormery.

C. 677. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1725-1789. — États au vrai de la recette et dépense des octrois, présentés au Bureau des finances par : — Louis-Marie Trezin de Cangey, receveur des villes d'Amboise, Bléré et Montrichard; — René Boulay, de Loches, Beaulieu, Preuilly, Cormery et Ligueil; — Jean-René Soulas, d'Azay-le-Rideau; — Charles Morin, de Chinon; — Jean-Jacques La Vallée, de l'Ile-Bouchard; — Henri Cartier, de Richelieu; — Simon-Pierre Cewet de La Clémencerie, de Sainte-Maure. — Publications, baux et adjudications des octrois d'Amboise, Bléré, Montrichard et Richelieu. — Ordre à Pierre Laillault, gouverneur et sénéchal de l'Ile-Bouchard, de prendre des fonds sur les octrois de ladite ville, pour le rétablissement des quais, dégradés par les crues de la Vienne.

C. 678. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1716-1788. — États au vrai de la recette et dépense des octrois, présentés au Bureau des finances de Tours par : — Louis Lenoir, receveur de La Flèche; — Pierre-François Naudet, de Loudun; — Maurice-Amable de Bonnefoy, de Château-Gontier; — Charles Pannetier, de Craon; — Gabriel Rigault, de Saumur; — Nicolas Bineau Fremy, de Doué; — Pierre Gourdault Des Merittes, de Montreuil-Bellay; — Pierre Renou, de Vihiers; — Louis Lefebvre de Cheverus, de Mayenne; — Michel Trehet Du Val, de Mondoubleau.

C. 679. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1709-1789. — États au vrai de la recette et dépense des octrois, présentés au Bureau des finances par : — François Perrier, sieur de La Bizardière, receveur de Laval; — Nicolas Boucher, du Mans, Sillé-le-Guillaume, Beaumont-le-Vicomte et Fresnay; — Henri Charmeteau, de La Ferté-Bernard. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour l'adjudication des baux de la seconde moitié des octrois, lorsqu'il survient des enchères de tiercement ou de triplement dans les siéges des Élections. — Formulaire du nouveau bail des octrois de Laval, nommés droits de pavage et de dixième, appartenant à la communauté des

habitants; — publications et adjudication desdits droits, au profit de Michel Brocheriou, de Tours.

C. 680. (Liasse.) 27 pièces, papier.

1610-1669. — État des charges qui seront payées, pendant l'année 1640, en chacune des recettes particulières du taillon des Élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, Richelieu, Montreuil-Bellay, Saumur, Angers, Château-Gontier, Baugé, La Flèche, Laval, Le Mans, Château-du-Loir et Mayenne. — État du paiement qui sera fait en 1646, pour les gages des prévôts des maréchaux, de leurs lieutenants et autres officiers des maréchaussées de la Généralité, conformément à l'état du Roi. — Sommes versées à Pierre Renault, receveur général du taillon, sur les 209,444 livres 14 sous 7 deniers imposés dans les Élections de la Généralité, tant pour le taillon parisis et ses augmentations que pour la solde des prévôts des maréchaux et les gages des officiers du guet. — Comptes des recettes et dépenses des rentes provinciales, faites en 1645 et 1669 par Antoine Compain et René Belluchau. — État sommaire de la recette générale du taillon, faite en 1656, par François Joubert, sieur de La Borde.

C. 681. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1636-1673. — États au vrai des recettes et dépenses du taillon, faites de 1636 à 1657 par les receveurs des Élections de Laval, Tours et Loches. — Papier de recette des crues du taillon et de la solde du prévôt de Baugé. — États sommaires rendus par François Joubert, sieur de La Borde et Hector Nourry, sieur de Bois-Soleil, receveurs généraux du taillon en la Généralité, pour les années 1649-1658. — États des charges à payer sur les recettes du taillon, dans les Élections du Mans, de Loches et de Montreuil-Bellay. — État des collecteurs des tailles de l'Élection de Baugé, qui ont été emprisonnés, à la requête de François Deschamps, receveur des tailles et du taillon; — poursuites exercées contre lesdits collecteurs. — Instance entre les receveurs du taillon de l'Élection de Richelieu et ceux de l'Élection de Chinon, ces derniers prétendant jouir exclusivement des droits de signatures de rôles, de quittances, de ports, etc., et des taxations de 12 deniers pour livre.

C. 682. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1641-1700. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et autres deniers imposés en l'Élection de Saumur, pour les subsistances, ustensiles et quartiers d'hiver des troupes, les turcies et levées, ponts et chaussées, etc. — Répartition de la diminution de 3,735 livres, accordée à ladite Élection sur les ustensiles de cavalerie et les fourrages. — État sommaire de la recette et dépense des droits des officiers.

C. 683. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1648-1745. — États au vrai de la recette et dépense des tailles, deniers communs et octrois de la ville et Élection de Tours, présentés au Bureau des finances par les receveurs Ursin Coudreau, Pierre Loppe de La Poterie, Michel de La Martellière. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance du Bureau des finances, défendant aux officiers des Élections d'accorder de leur propre chef aucune réduction ou remise d'impôts. — Ordonnance prescrivant aux collecteurs de verser leurs fonds entre les mains des receveurs des tailles, afin de connaître les restes qui doivent être remis aux contribuables.

C. 684. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1742-1775. — États au vrai de la recette et dépense des tailles de l'Élection de Tours, présentés au Bureau des finances par les receveurs Antoine Barré, Michel de La Martellière et Guillaume Dubaux. — État de la taille des paroisses de Vallières et de Sainte-Radegonde. — Brevet ou règlement concernant les tailles.

C. 685. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1701-1782. — États au vrai de la recette et dépense des tailles, octrois et autres impositions, présentés au Bureau des finances par : — Jacques Hercules Massue, Antoine Cougny Du Parc, Joseph Mesnard de Scillac, receveurs de l'Élection de Château-du-Loir; — Antoine Sestier, René Thibault, de La Thibaudière, receveurs de Montreuil-Bellay. — Comptes de la recette et dépense des octrois de la ville de Vihiers, dressés par les receveurs René Proust de Lambertière et Pierre Renou. — Autres de la ville du Puy-Notre-Dame, faits par Joseph Hunault.

C. 686. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1746-1777. — États au vrai de la recette et dépense des tailles, octrois et autres deniers imposés sur l'Élection de Loches, présentés au Bureau des finances par les receveurs Denis Gersent, Henri-Victor Guyet de La Gravière et René Boullay. — Bordereau de la recette et dépense faite, pendant le mois de juillet 1767, par Jean Liger, receveur des tailles de l'Élection de Loches, sur les impositions ordinaires de 1766.

C. 687. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1716-1776. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et octrois des Élections d'Amboise, Chinon et Richelieu. — Baux à ferme des octrois d'Amboise, Bléré et Montrichard. — Adjudication de l'octroi de la ville de Richelieu. — Apposition de scellés chez Pierre Couguy Du Parc, receveur de Chinon, décédé. — Requête d'Anne-Georgette de Gilbert, sa veuve, demandant la levée des scellés. — Inventaire des papiers et registres. — Ordonnance du Bureau des finances, qui décharge des tailles et impositions les paroisses d'Ingrandes, Saint-Patrice et autres des Élections de Chinon, Angers, Baugé et Saumur, à cause de leur misère, occasionnée par les inondations de la Loire, pendant dix annés, à la charge de travailler à la réparation des brèches causées par les crues des années 1649 et antérieures.

C. 688. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1636-1771. — États au vrai de la recette et dépense des tailles, du taillon et autres natures de deniers imposés en l'Élection de Mayenne, faits et présentés au Bureau des finances de Tours par les receveurs Jacques Lair, René Garnier, Adam Deschamps, Philippe Cheval, sieur de La Chauguinière, Claude-Raimond Brochet Des Jouvances et René Lefebvre d'Argencé. — États des restes dus.

C. 689. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1628-1748. — États au vrai de la recette et dépense des tailles, du taillon et autres natures de deniers imposés en l'Élection de La Flèche, faits et présentés au Bureau des finances de Tours par les receveurs des tailles et du taillon, René Olivier, Christophe Bidault, Hiérosme Le Royer, Mathurin Bachelier, René Damieu et Henri Fontaine de La Crochinière. — États au vrai des recettes et dépenses faites par Pierre-Henri Georgias et Thomas de Laleu, receveurs-payeurs des gages des officiers du Présidial de La Flèche.

C. 690. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1742-1782. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et autres natures de deniers imposés et levés en l'Élection du Mans, faits et présentés au Bureau des finances de Tours par Martin Des Bouchardières, Nicolas-Jacques Boucher et Richard de Fondville, receveurs de ladite Élection. — État des mutations arrivées dans les parties prenantes sur l'état du Roi, pendant les années 1759-1765.

C. 691. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1706-1777. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et autres natures de deniers imposés et levés dans les Élections de Baugé et de Château-Gontier, faits et présentés au Bureau des finances par : — Pioger de Pantigné, receveur de Baugé; — François Grolleau, Louis Pean, Nicolas et Charles Budet, receveurs de Château Gontier.

C. 692. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1745-1773. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et autres natures de deniers imposés et levés en l'Élection d'Angers, faits et présentés au Bureau des finances de Tours par Jean-Claude Blanchard et Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir, receveurs de ladite Élection.

C. 693. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1645-1775. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et autres natures de deniers imposés et levés dans les Élections de Loudun et Saumur, faits et présentés au Bureau des finances par : — Jacob Baillargeau, receveur de Loudun; — Jacques Lebouvier de La Coutardière et Jean-Louis de Lage, receveurs de Saumur. — État de ce qui reste dû par diverses paroisses de l'Élection de Loudun sur la taille de 1645.

C. 694. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1642-1775. — États au vrai de la recette et dépense des tailles et autres natures de deniers imposés et levés dans les Élections de Château-du-Loir et Laval, faits et présentés au Bureau des finances par : — Pierre Esperon et Pierre Levacher, receveurs de Château-du-Loir; — Pierre Fournier et Jean Coustard Du Plessis, receveurs de Laval.

C. 695. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1724-1787. — États au vrai des recettes et dépenses faites par les receveurs généraux des finances Louis Sandrier, André Mailly Du Breuil, Simon Boutin, Jean-Pierre Richard, Joseph Harvouin et Louis Richard de La Bretêche. — Détail des recettes provenant des versements faits au Bureau des finances par les receveurs des tailles des seize Élections de la Généralité. — Sommes remises aux gardes du trésor royal : Edme Turmenyes de Montigny, Jean Paris de Montmartel, Nicolas Gaudin de La Grange et Charles Savalette de Magnanville. — Autres dépenses pour :

la maréchaussée, les ponts et chaussées et les turcies et levées; — les appointements des lieutenants de Roi; — les gages et augmentations des officiers du Bureau des finances.

C. 696. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1789. — Comptes de la recette et dépense des deniers provenant de la capitation des nobles, officiers de justice, privilégiés, bourgeois et communautés, rendus par Louis Guérin, receveur particulier des finances de l'Élection d'Amboise, et par les receveurs des Élections d'Angers, Baugé, Château-du-Loir, Château-Gontier, La Flèche, Laval, Le Mans, Loches, Loudun, Mayenne, Montreuil-Bellay, Richelieu et Saumur. — Précis du compte de capitation de l'Élection de Tours. — État des décharges accordées sur les rôles des nobles, officiers de justice et privilégiés de la ville de Tours et de la campagne, et sur la capitation des taillables. — État des non-valeurs en l'Élection d'Angers. — État général des comptes de capitation rendus par les receveurs des susdites Élections. — Comptes des deniers provenant du recouvrement des vingtièmes de toute nature, imposés sur l'Élection d'Amboise.

C. 697. (Liasse.) — 159 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1648-1743. — Arrêts du Conseil d'État : contre les élus de Loches, qui procèdent au département des tailles d'une manière illégale; — ordonnant aux trésoriers de France de commettre aux recettes des tailles de Loches et de Chinon des personnes probes et solvables. — États des receveurs et commis aux recettes des tailles de la Généralité qui ont donné caution et de ceux qui ne l'ont pas fait. — Inventaire des cautions reçues au Bureau des finances, de 1723 à 1737. — Actes de réception de cautionnement de divers receveurs des tailles. — Prestation de serment de Nicolas-Henri de Cressac, sieur de La Bachellerie, pourvu de l'office de trésorier général des turcies et levées.

C. 698. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1744-1772. — Actes de réception par le Bureau des finances des cautionnements de : — Joseph Faribault, conseiller, garde et receveur au pesage et mesurage des sels, à Ingrandes; — René Boullay, receveur des octrois des villes de Loches, Beaulieu, Ligueil, Cormery, et Preuilly; — Olivier Rocher et Pierre Deconte, trésoriers généraux alternatifs des turcies et levées; — Claude-Richard de Fonville, receveur général mi-triennal des finances de la Généralité; — Guillaume Dubault, receveur des tailles en l'Élection de Tours; — Pierre Cougny, en l'Élection de La Flèche; — Adrien Gaullier de Senermond et Denis Cornu de Savigny, en l'Élection de Montreuil-Bellay; — Louis Goupil de Bouillé, François Guillot Des Petitsbois et Mathurin Davy Des Varennes, en l'Élection de Saumur; — René Lefebvre d'Argenré et Claude Brochet Des Jouvences, en l'Élection de Mayenne; — Alexandre Lenoir de La Motte, en l'Élection de Baugé; — Joseph Meinard de Seillac, en l'Élection de Château-du-Loir. — Inventaires des cautionnements fournis au Bureau des finances pendant les années 1748-1771.

C. 699. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1699-1772. — Inventaires des registres et papiers, faits après les décès de : — François Deschamps et Gilles Mailly Du Tilloir, receveurs des tailles à Baugé; — David, sieur de La Garde, à Richelieu; — Louis Péan, à Saumur; — Daniel David de La Fuye, à Richelieu; — Jacques Fontaine de La Crochinière, à La Flèche; — Deschamps de Mery, à Mayenne; — Denis Cornu de Savigny, à Montreuil-Bellay; — Georges Baudard de Vaudésir et Claude Blanchard, à Angers; — Sandrier, receveur général des finances; — Jean Boutault, trésorier des turcies et levées; — René Boullay, receveur des tailles et des octrois de Loches, Beaulieu, Preuilly, Ligueil et Cormery. — Ordonnance de soumission par Simon-Jude Cornu de La Fontaine, premier commis du trésor royal, pour la reddition des comptes dus par Denis Cornu de Savigny, son frère. — Apposition de scellés sur les meubles et effets de Jean Marcy dit Jouannes, allemand, décédé au château de La Bourdaisière, dont la succession est dévolue au Roi par droit d'aubaine. — Opposition aux scellés mis chez Claude Regnault Des Roches, prétendu bâtard, par Madeleine Regnault, sa sœur.

C. 700. (Liasse.) — 500 pièces, papier.

1772-1787. — Inventaires des registres et papiers faits après les décès de : — Marc Menard de Rochecave, greffier alternatif et mi-triennal du Bureau des finances; — Brousse, greffier en chef du même Bureau; — Pierre Fournier, receveur des tailles à Laval; — Guillaume Dubault, à Tours; — Alexandre Lenoir de La Motte, à Baugé. — Procès-verbaux d'appositions de scellés sur les meubles, papiers et effets : — d'Albert Bruneau, directeur et receveur général des domaines et bois du Roi et de Monsieur; — de René Goupy, receveur des tailles à Saumur, absent et en faillite; — de Jean-Médard Liger, receveur des tailles de l'Élection de Loches, également en faillite. — État des biens abandonnés par Liger à ses créanciers; — extrait de

son contrat de mariage avec Perrine Cuinier Des Blinières; — ordonnance royale, faisant défense, sous peine de nullité et de 1,000 livres d'amende, aux officiers du Bailliage de Tours et à tous autres, saisis de l'affaire Liger, d'en plus connaître, et aux parties de faire les poursuites et procédures ailleurs qu'en la Cour; — requête des officiers de l'Élection de Loches, réclamant leurs honoraires pour l'apposition des scellés et contre-scellés et la vente des meubles; — liquidation des frais concernant la discussion mobilière; — quittances des sommes reçues.

C. 701. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1715-1769. — Minutes d'audiences. — Mémoire du Bureau des finances contre la Chambre des Comptes, qui avait arrêté les poursuites faites contre Armande de Gouffier Caravas, veuve de Louis de Gouffier, marquis de Thois, et accordé à celle-ci un délai de deux ans pour fournir l'aveu de sa terre et comté de Passavant, relevant du château de Saumur. — Publications et adjudication des biens de Laurent Dandenac, receveur des tailles à Loudun; — état des frais et versements faits par Robert Verrier un des syndics des créanciers; — inventaire des papiers concernant Dandenac, trouvés au domicile de Jean Delaveau, autre syndic, après son décès; — état sommaire des papiers de Dandenac, déposés au greffe du Bureau des finances par Robert Verrier; — institution d'un curateur à la succession vacante de Dandenac. — Adjudication des biens de Françoise de Ronceray, décédée bâtarde. — Enquête contre Étienne de Rosny, exécuteur testamentaire du legs de Louis Leferron, prétendu bâtard. — Requête des Minimes du Plessis, des Cordeliers de Tours et de Marie Millet, légataires dudit Leferron, et ordonnance du Bureau des finances portant que le testament sera exécuté selon sa teneur. — Procès-verbal de visite des héritages dont Marguerite Thomsur jouissait par usufruit. — Bail judiciaire des biens de Louis Cossais, marchand, saisis à la requête de François Peyret Davaux, receveur général des domaines et bois. — Adjudication des effets de Claude Clavier, receveur des Aides au bureau de Sainte-Anne de Tours, à la diligence de Jean-Michel Coupard, receveur général des domaines. — Sentence arbitrale du Bureau des finances, au sujet du legs fait en faveur de François Segoin, par Martin Sain, seigneur de Bois-le-Comte; — consentement de Jacques Sain, seigneur des Arpentils.

C. 702. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1726-1786. — Ordonnances, jugements et sentences du Bureau des finances, concernant diverses instances mues entre: — Françoise-Philiberte de Froulay de Tessé, femme non commune en biens de Jean-François de Bricqueville, comte de La Luzerne, dame engagiste de la baronnie de La Flèche, Pierre Cyr, comte de Bueil, seigneur de Boissay, et Charles de La Baume Leblanc, duc de La Vallière, prétendant que ladite seigneurie de Boissay, paroisse de Maigné, relève de son duché; — François Peyret Davaux, receveur des domaines, et Marie Doujat, femme de Jean Leboindre, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, exécutrice testamentaire de René Chevalier, chanoine du Mans, décédé bâtard; — les chanoinesses de Beaulieu et Guillaume Gaulpied, baron de Sennevières, prétendant que celles-ci lui doivent un homme vivant et mourant, à cause de la grande dîme qu'elles perçoivent sur la paroisse de Saint-Hippolyte-des-Bois; — Louis, comte de Lamarck, et le receveur des domaines, au sujet de la succession de Jean Marcy, allemand, domestique de la comtesse de Fustemberg, dont ledit Lamarck est héritier; — Rolland Barin, seigneur du Palet, et Louis de Beauvau, seigneur de La Seguinière, qui veut mettre opposition à l'aveu de la seigneurie de La Roche-Saint-Crespin, rendu au Roi par ledit Barin; — le receveur des domaines et Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, pour les droits de rachat de la châtellenie de Bonnétable; — les habitants de Château-du-Loir et Pierre-Gaspard de Clermont, marquis de Gallerande, engagiste de Château-du-Loir, qui prétend que les réparations du pont de cette ville ne sont pas à sa charge; — Augustin de Racapé, marquis de Magnanne, et Étienne Jolly, sous-fermier des domaines, qui soutient que ledit marquis n'a pas le droit de moulins banaux dans l'étendue de sa seigneurie du Mesnil; — les chanoines de l'église de Tours et les habitants de Saint-Pierre-des-Corps, pour la fermeture d'une ruelle tendante de la rue de Poitou à l'ancienne porte Bourbon; — les Minimes du Plessis-lez-Tours et Marie Bruslon, veuve de Vincent Chapeau, concierge du château, soutenue par Armand-Mathurin, marquis de Vassé, vidame du Mans, baron de La Roche-Mabile, gouverneur du Plessis, au sujet d'une chapelle concédée par Louis XI à Saint-François de Paule, et dont lesdits religieux réclament la jouissance; — Marie de La Rivière, veuve de Louis-Roch-Gilbert Du Mottier, marquis de La Fayette, dame de Reignac, s'opposant à la réception de l'aveu du fief de La Couture rendu au Roi par Martin Guinier, lieutenant général au Bailliage de Loches.

C. 703. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1782-1788. — Jugements et décisions du Bureau des finances: — condamnant François Plumereau à rétablir à ses frais le chemin de Braye à Richelieu, devenu impra-

ticable depuis qu'il s'est avisé de l'intercepter par un fossé; — déclarant valable la saisie de 11,875 livres, faite par Janon de Souligné, receveur des domaines, sur les fermiers de Jean-Baptiste Dutertre, marquis de Sancé, baron de Preuilly; — déclarant le chapitre de Tours débiteur de 425 livres envers François Jusseaume, adjudicataire du pavage de cette ville; — condamnant Pierre Lemarchand et autres à payer les sommes réclamées par Mathurin Bluet, adjudicataire du pavage des rues formant routes royales, à Laval; — déclarant bonne et valable la saisie des mesures à vin faite sur Moreau, aubergiste, par Jean Lemasson et Pierre Gaudin, sous-fermiers des droits de prévôté, mesure et étalonnage du comté de Beaufort; — maintenant Louis de Folleville, sieur de Beaufieelle, en la possession du fief de la sergenterie de Loché et du droit de jouir seul, et à l'exclusion de Janon de Souligné, de tous les droits et devoirs seigneuriaux et féodaux qui se perçoivent sur ledit fief; — condamnant Auguste Rat, adjudicataire du pavage des rues de la ville de Chinon, à leur donner les pentes réclamées par Louis Tourneporte de Vontes, lieutenant général au Bailliage de ladite ville. — Poursuites exercées par Jean-Baptiste Janon de Souligné, contre : — Françoise de Mondragon, femme de Louis, comte de Foucault, pour les droits de lods et ventes des seigneuries de Boulouère et de Maisoncelle; — le marquis de Flamarens, seigneur d'Anvers, pour le droit de rachat de la terre et seigneurie du Deffais, relevant de Monsieur, à cause de sa baronnie de Torigné; — le duc de Bourbon, la princesse de Condé, sa sœur, le prince de Guémené, héritiers du prince de Soubise, pour les droits de vente de la châtellenie de Brain, la seigneurie de Haye-Hamlet, etc.

C. 704. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1737-1749. — Ordonnances du Bureau des finances autorisant à exercer la grande et petite voirie, en qualité de commis de Joseph Rondouin, voyer particulier de la Touraine et du Maine, les sieurs : — Michel Leglay, à Bléré et paroisses circonvoisines; — Jacques Rouer, à Luynes; — Charles Sicard, à l'Ile-Bouchard; — Antoine Noyer, à Amboise; — Pierre Poitevin, à Montrichard; — Jean Pichery, à Châteaurenault; — Mathurin Moreau, à Restigné; — Jean Falgoust, à Langeais; — Marc Béguin, sénéchal de Restigné, à Bourgueil; — René Prévost, à Saumur; — Michel Desnoyers, à Thilouze; — Nicolas David, à Ligré; — François Aubry, à Tauxigny; — François Ravenneau, à Bangé; — Louis Thineau, à Richelieu; — Jean Guillot, notaire, à Brézé; — François Jacquet, à Loches; — Robert de Verné, à Saint-Christophe. — Autres ordonnances du Bureau : — nommant Claude-Joseph Petit Laperrée et Joseph Rondouin fils, voyers ambulants et inspecteurs dans les provinces de Touraine et Maine; — désignant Robert Luce et Pierre Besnardeau, pour exercer la petite voirie en la place de Rondouin et de son fils, interdits pour trois ans. — Détail des vexations exercées par René Bouchereau, commis voyer à Montreuil-Bellay; — René Leroy, désigné pour le remplacer.

C. 705. (Liasse.) — 145 pièces, papier; 2 plans.

1750. — Lettres adressées à M. Dauphin, procureur général au Bureau des finances, par les sieurs : — Hayneufve, curé de Saint-Philibert-du-Peuple, près Longué réclamant contre l'ordonnance du voyer Guillot pour le pavage du chemin qui longe le cimetière de sa paroisse; — Desbrais, notaire, se plaignant du voyer Rondouin, qui a ordonné sans motif la démolition du pignon de la messagerie de Loches; — Travers de La Roberdière, prétendant qu'on a choisi le plus long et le plus accidenté des chemins de La Flèche à Longué, parce qu'il se trouve entre ses terres et que toute la dépense du pavage retombera sur lui; — les maire et échevins de Loches, réclamant contre les ordonnances du voyer Rondouin pour la démolition de maisons qui pourraient être rétablies à peu de frais; — Pothier de La Berchellière, curé de Saint-Laurent de Beaulieu, annonçant que les habitants de cette ville se soumettent à refaire le pavage en face de leurs propriétés; — sœur Bridonneau, supérieure des Ursulines de Chinon, promettant de faire paver dans la longueur de son couvent; — sœur Curieux, supérieure des religieuses de Sainte-Ursule, à Loudun, se plaignant d'avoir reçu une assignation sans avertissement, pour la réparation d'un chemin qui joint le couvent; — de Magnanville, intendant de Tours, ordonnant de surseoir toute poursuite contre le sieur de Baraudin et autres riverains du chemin de Loches à Perrusson, qui proposent d'y faire une chaussée; — de Mareé, contre le voyer de Loches, lequel a fait démolir une maison près de cette ville et vendre les matériaux, sans avertissement et en l'absence de son propriétaire, l'abbé de Romans, archidiacre de Saintonge; — Royer, curé de Saint-Laurent de Lin, réclamant contre les assignations du sieur Lenormand, voyer à Savigné, pour de petites saignées qu'il a faites au chemin, dans le but de l'assainir et d'amener l'eau dans sa fosse; — de Ruzé d'Effiat, priant de faire cesser les poursuites pour le rétablissement du chemin de Tours à Loudun; — la dame de Portcordon, agissant pour le sieur de Beaumont, fermier général, qui a été assigné à l'occasion de décombres laissés sur le chemin, dans le but de l'améliorer, après la reconstruction des murs de son château de Saint-Marsol; — d'Herveuse Mignon, demandant délai

pour les réparations du chemin de Richelieu à Mirebeau, passant près de ses terres de La Mignonnière, et de celui qui longe le parc du château de La Vauguion, appartenant aux religieux du Plessis-lez-Tours. — Requête des habitants et syndic de la paroisse de Saint-Pierre-du-Martroy, procès-verbaux de visites, etc., concernant le mauvais état de la rue qui mène à l'église.

C. 706. (Liasse.) — 165 pièces, papier ; 1 plan.

1751-1788. — Ordonnances : du Bureau des finances permettant d'exercer la grande et petite voirie, en l'absence de Pierre Pinson et de Gilles-Guillaume Hureau, voyers d'Anjou, aux sieurs : — Julien Vallée, procureur fiscal des seigneuries du Verger, dans l'arrondissement de Durtal ; — Jean-Michel Fontenelle, dans l'Élection de Saumur ; — accordant l'office de commis voyer, sur la requête de René Portier et d'Antoine Des Rivières, voyers de Touraine, à : — Claude Quantin, pour les paroisses de Bessé, La Chapelle-Huon, Sougé, Lavenay, etc. ; — Pierre Roger, huissier royal à Montrichard, pour les paroisses de Ceré, le Liége, Mareuil, Pouillé, Faverolles, Francueil, Chissay, Bourré, etc. ; — Pierre Mignon, huissier à Châtillon, pour La Haie, Preuilly, La Guerche, La Rocheposay, etc. ; — Urbain Besnier, marchand, pour les paroisses de Beaumont, Avoine, Savigné, Saint-Louans, Saint-Germain, Candes, Huismes, Bréhémont et Rivarennes ; — Paulin Chartier, pour le canton de Villedieu; — Louis Tessier, notaire royal, pour le département de Loudun, au lieu de Louis de Gonne, qui a été révoqué ; — autorisant François Marin, conducteur des ponts et chaussées, à exercer au lieu et place de François Verger, voyer en chef du Bureau des finances, la grande et petite voirie dans la ville de Tours et sur les routes royales. — Prestation de serment de Pierre Mallière, garde marteau de la gruerie de Sablé, commis pour exercer la voirie dans cette ville et les paroisses environnantes. — Lettres adressées au Bureau des finances par MM. Enjubault, maire de Château-Gontier, de Trudaine, Louise de Marillac, supérieure de la Visitation de Sainte-Marie, à Loudun, le vidame de Vassé, de Laporte de Sainte-Gemme, Godard Dassé, de Choiseul, Géré de La Motte, Labbé de La Rue, Joly de Fleury, Briçonnet d'Oissonville, d'Andigné de Mayneuf, de Moulins de La Roche, etc., concernant la voirie. — Procès-verbal contre le voyer de Touraine, Rondouin, qui, par sa négligence, a laissé exécuter d'une manière très-défectueuse le pavage de la ville de Tours.

C. 707. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 plan.

1762-1788. — Procès-verbaux : — de Pierre Mignon, chargé de la grande et petite voirie au département de La Haie, constatant le mauvais état du pont de Vivegué, près de ladite ville, dont la reconstruction doit être à la charge du prince de Rohan Guéméné, duc de Montbazon ; — de Mathurin Bluet, commis voyer en l'Élection de Saumur, contre la dame Blondé, qui s'est ingérée de faire creuser une fosse dans la principale rue du Puy-Notre-Dame, pour y recevoir et laisser déposer les eaux provenant des ravins ; — de Pierre Berthelot, voyer en l'Élection de Loches, constatant : le mauvais état de maisons à Loches et à Truyes ; — les délits commis par le sieur Cormaille, arpenteur et maître de poste à Loches, en interceptant les chemins du village de La Persillère à la forêt de Saint-Quentin et de Chambourg à l'Ile-Auger ; — de Guy Crasnier, voyer ordinaire du duché d'Anjou, concernant la dégradation des murs et piliers du cimetière de Brissac et de diverses maisons à Angers et à Saumur ; — de Louis de Gonne, voyer à Loudun, au sujet d'une rue dans le bourg des Trois-Moutiers, supprimée par le sieur Dubois. — Plaintes contre les religieux Augustins de Montreuil-Bellay, à l'occasion des barrières qu'ils ont fait poser et fermer à clef à l'entrée d'une rue qui conduit à leur église et à plusieurs maisons particulières ; — procès-verbal de la démolition et de l'enlèvement desdites barrières. — Requêtes des religieuses de la Visitation du Mans, demandant la permission de construire un moulin à vent sur un lieu élevé de leur ferme de Hauteclaire, pour y faire moudre leurs grains. — Ordonnance du Bureau des finances, autorisant des particuliers de Loches, Cormery, Veretz, Sainte-Maure, l'Ile-Bouchard, Montbazon, Langeais, Cinq-Mars-la-Pile, Joué, Monts, Tours, etc., à faire les réparations et constructions portées dans leurs requêtes.

C. 708. — (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1681-1782. — Adjudication des travaux de pavage à faire aux rues Traversaine, de La Scellerie et des Jésuites, à Tours, pour leur procurer de l'écoulement par la nouvelle rue qui conduit de la rue Traversaine au Mail. — Réception du pavage de la rue du Croc. — Détail par maison des pavages à faire dans les rues de La Riche, des Fossés-Saint-Martin, du Carroir-des-Tanneurs, des Anges, des Quatre-Vents, du Petit-Saint-Martin, du Chardonnet et de La Triperie. — Ordonnance contre le sieur Dupuy, entrepreneur, pour n'avoir pas raccordé son pavage, dans la rue de La Galère, avec celui des cours voisines, qui, se trouvant plus basses, reçoivent toutes les eaux de ladite rue. — Dénombrement des propriétaires ou locataires des maisons de la rue Saint-Étienne, et toisé du pavage à payer par chacun. — Devis des travaux de pavage à faire par les propriétaires dans les rues de Saint-Maurice, La Coutelle-

re, La Chèvre, La Longue-Echelle, La Rotisserie, La Harpe, Saint-Martin, Saint-Eloi, l'Ecouérie, La Grande-Rue, etc. — Requêtes : des administrateurs de l'hôpital, proposant de se charger du pavage qui les concerne en face l'Hôtel-Dieu et dans la rue des Couteliers ; — des religieux de Marmoutier, prétendant que le carroir de Saint-Pierre est une place et que dès lors son pavage doit être aux frais du Conseil de ville ; — des chanoines de Saint-Gatien, demandant l'autorisation de faire à leurs risques et périls leur pavage dans la rue Saint-Maurice, pour y employer le pavé de La Membrolle, qui est préférable à celui de Linières, porté au devis ; — des propriétaires de la rue des Récollets, se plaignant de l'extrême irrégularité du pavage de cette rue et refusant de payer le sieur Martin Bertrand, entrepreneur, avant qu'il ait été de nouveau visité ; — des propriétaires de la rue des Fossés-Saint-Martin, entre la Loire et la place Victoire, réclamant contre le projet de baisser de trois pieds cette rue qui déjà a éprouvé le même sort, vers 1735 ; — des chanoines de Saint-Martin, prétendant que la rue des Fossés-Saint-Martin, dont le pavage les regarde uniquement depuis la rue du Chardonnel jusqu'à la place d'Aumont, n'a besoin que de réparations qu'ils sont disposés à faire eux-mêmes. — Toisé des pavages exécutés par Thomas Bouchet, Jusseaume et autres.

C. 709. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1637-1789. — Procès-verbal de visite et réception du pavage exécuté par Jehan Leslen, sur le chemin de Pont-Cher, en 1637. — Requête de Marie-Anne Rompillon, veuve de Louis Hazard, notaire royal, et de René Renou de La Vallée, se plaignant qu'on ait compris, dans l'adjudication du pavage de la ville de Chollet, le devant de leur maison, qui est en retraite et se trouve sur le rocher. — Toisé du pavage des rues du faubourg Saint-Pierre et de Notre-Dame, à Cormery, et rôle des sommes à payer par chaque propriétaire riverain. — Procès-verbaux de reconnaissance des pavages exécutés par Archambault et Renaudin dans la ville de Ligueil. — Adjudication du pavage de la traverse d'Azay-le-Rideau, faute par les riverains de l'avoir exécuté dans le délai prescrit. — Pavage de la ville de Chinon ; — procédure entre les habitants et Auguste Rat, adjudicataire ; — difficulté du Conseil de ville avec le duc de Richelieu pour le pavage de la place des Halles ; — suppression des montoires à cheval et soupiraux des caves, dont les saillies offrent du danger la nuit pour les passants. — Contestation entre Jean-Baptiste Dutertre, marquis de Sancé, baron de Preuilly, et les maire et échevins, à l'occasion du pavage et blocage des ponts, chaussées et avenues de ladite ville et des places où, les jours de foire et marché, le seigneur fait mettre les bestiaux ; — oppositions dudit baron à la mise en adjudication des travaux, malgré plusieurs jugements rendus contre lui ; — députés nommés par délibération du Conseil de ville pour procéder à l'adjudication nonobstant son opposition. — Ordonnance du Bureau, autorisant Prosper de Morard de Galles, abbé commendataire de l'abbaye de Preuilly, à rétablir lui-même le pavage qui le concerne ; — visite et recensement des pavages et blocages exécutés par Michel Dutertre, adjudicataire. — Devis du pavage de la ville de Montsoreau ; — requêtes : de Louis de Bouchet, seigneur-comte de ladite ville, demandant que les places des halles, du marché et de son château soient distraites du devis ; — de Joseph Liret, adjudicataire, pour obtenir la vérification et le paiement de ses travaux.

C. 710. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1644-1786. — Ordonnance du Bureau des finances, annulant l'adjudication des pavages, faite sans autorisation par les maire et échevins du Mans. — Devis et adjudication du pavage de la traverse du bourg d'Anguy, conduisant à la grande route du Mans à Paris par Nogent-le-Rotrou ; — requête d'Antoine Toupiolle, demandant l'autorisation de tirer son pavé dans les paroisses de Saint-Ouen, Sargé, Neuville et autres lieux où il trouvera du grès, les carrières du Mans étant épuisées ; — toisés des pavages exécutés et détails des sommes à payer par chaque propriétaire dans les rues Basse, Montoire, Dorée, le faubourg de La Croix-de-Pierre, faisant partie de la grande route de Paris à Nantes, etc. ; — ordonnance du Bureau, portant suppression des perrons et clôtures en bois, établis dans la rue Montoire. — Projet d'adjudication du pavage à faire dans la ville de Mamers. — Requête d'André Gourbeillon, syndic d'Ingrandes, demandant une ordonnance pour qu'il soit procédé de suite au repavage des rues et places de cette ville, qui sont impraticables neuf mois de l'année. — Bail des travaux de pavage à exécuter, en 1644, dans la ville et aux abords de Château-Gontier ; — détail des pavages à faire par les habitants de ladite ville, dans les rues de Beausoleil, des Juifs, des Pintiers, de Laubépin, de La Poislerie, du Bourg-Roussel, du Port-au-Vin, des Trois-Moulins, de La Tour-Marion, du Portail, etc. ; — procès-verbaux de toisé et réception desdits ouvrages exécutés par Antoine Toupiolle.

C. 711. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1773-1787. — Procès-verbal de visite, toisé et es-

timation des pavages à faire dans la ville de Bourgueil, rédigé par Pierre Diboisne, voyer, à la requête de MM. de La Chastaigneraie, abbé commendataire de l'abbaye du dit lieu, Beguin de Vaux, sénéchal, et autres notables; — assemblée des syndic et habitants en l'église Saint-Germain, dans le but de s'opposer à l'adjudication d'un pavage en pavé d'échantillon; — devis estimatif du blocage qui a été adopté d'un commun accord; — ordonnance du Bureau, autorisant Antoine Jouveau, adjudicataire, à faire assigner M. Plessis, curé de Saint-Germain, qui lui a fait défendre par huissier de prendre du sable dans l'ancien cimetière, ainsi qu'il est porté dans son adjudication. — Détail par habitation des travaux de pavage à faire sur la place du Pilori, à La Flèche, et dans les rues de Vernevelle, du faubourg Saint-Germain, des Avallois, du Collége, des vieux-Carmes, de La Cave, de Pierre Lécuyer, etc.; — requête de Louis Bel, adjudicataire, demandant un délégué du Bureau des finances pour recevoir ses travaux. — Procès-verbal estimatif du pavage à exécuter au faubourg Bressigny d'Angers et dans les rues Haute et Basse-Saint-Martin, Chapronnière, Baudrière, etc.; — opposition des maire et échevins, prétendant que les rues désignées n'ont pas toutes besoin d'être pavées à neuf; — ordonnance du Bureau qui suspend l'adjudication. — Devis, publications, adjudication, concernant le pavage des rues de Saumur, qui n'ont pas été comprises dans l'adjudication de 1768.

C. 712. (Liasse.) — 152 pièces, papier; 3 plans.

1738-1789. — Ordonnances du Bureau des finances, autorisant : — Hugues Jouanneau, docteur en médecine de l'Université d'Angers, à clore de murs un terrain au bourg de Rochefort, qui lui a été concédé par la dame de Canouville, baronne de Rochefort, abbesse de Ronceray; — les frères Danton et compagnie, à faire construire un lavoir, près de leur manufacture de toiles peintes, située paroisse de Saint-Jacques-lez-Angers; — Guy-François Petit, seigneur d'Ardenay, à décombrer, curer et renfermer un puits, construit par ses prédécesseurs sur le talus du chemin, tendant du village d'Ardenay, paroisse de Chaudefonds, à Chalonne; — René Letourmy, procureur du Roi, à faire un passage voûté sous le chemin qui sépare le clos de vigne et le jardin de sa maison, paroisse d'Épire; — Germain Poulain, vicaire général de l'évêché d'Angers, seigneur de La Guerche, à supprimer et réunir à son domaine le chemin ou rue conduisant du bourg de Savenières à la Loire; — Charles de Vaussay, chevalier, seigneur de Chêne-Cœur, à faire un embranchement sur son terrain, situé paroisse de Moncé-en-Bélin, pour communiquer à la nouvelle route d'Angers au Mans; — les administrateurs de la maison des Filles Pénitentes d'Angers, à clore une ruelle qui joint leur habitation, pour en faire une basse-cour; — René Terrien de Lépinay, à s'emparer de l'ancien chemin, pour le terrain que lui a pris la nouvelle route d'Angers à Paris. — Procès-verbaux contre les propriétaires de maisons manquant de solidité. — Requêtes : — des maire et échevins d'Angers, demandant la vérification du pavage de leur ville; — des syndic et habitants de la paroisse de Cheffes, proposant de rétablir à leurs frais l'arche et la chaussée conduisant de leur bourg à Châteauneuf; — de la veuve Durateau et autres, contre les fermiers du duc Villeroy, qui, pour alimenter leur forge, retiennent les eaux de l'étang de Pouancé de manière à inonder tous les voisins.

C. 713. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 3 plans.

1643-1778. — Ordonnances du Bureau des finances : — enjoignant aux propriétaires riverains des chemins conduisant à Savigné-sur-Rillé de pourvoir à leur rétablissement; — accordant un délai aux chanoines réguliers de l'abbaye de Mélinais, diocèse d'Angers, pour réparer le chemin de Savigné à La Flèche; — permettant aux syndics et notables habitants de Loudun, Montreuil-Bellay et Thouars de faire procéder à la visite du chemin de Montreuil au bourg d'Oiron et de contraindre à le réparer le seigneur de La Bauge, Leroux de La Girardière, sénéchal de Thouars; — prescrivant aux riverains des chemins de la paroisse de Saint-Germain, près Montfaucon, de les réparer et de faire couper les arbres, tondre et réduire les haies qui occasionnent leur ruine et gênent la circulation; — autorisant Thomas Bouchet, adjudicataire du pont et de la chaussée de Biré, à faire recevoir ses travaux; — permettant à André Quillet, curé de La Chapelle-sur-Oudan, de remplacer par un autre le chemin existant entre l'église et le jardin de sa cure. — Procès-verbaux de visite, constatant le mauvais état des chemins de Ligron à La Flèche, de Longué à Saumur, de Chemiré à Sillé-le-Guillaume, de Durtal à Sablé, de Doué à La Rochelle, de Candé à Angers, de Juigné à Pouancé, etc. — Réquisitions du procureur du Roi contre : — le curé de Chalonne, qui s'est permis d'intercepter pour les charrettes la rue qui sépare sa cure de l'église; — le sieur de La Forest d'Armaillé, baron de Craon, qui contraint les propriétaires à bâtir sans autre autorisation que la sienne et à payer les droits de voirie à la recette de sa baronnie. — Poursuite des habitants de Chemiré contre Félix Chesneau, avocat à Baugé, dont les caves, s'étendant sous leur église, ont déjà provoqué la chute d'un pilier.

C. 714. (Liasse.) — 139 pièces, papier; 4 plans.

1635-1789. — Réquisitions du procureur du Roi, procès-verbaux de visites et ordonnances du Bureau des finances, concernant les chemins : — de Beaufort à Angers, détérioré par l'ouverture des carrières à ardoises qui le joignent; — de Rillé à Channay, dont le sol est toujours humide, à cause du voisinage de plusieurs fontaines; — de Brain-sur-Longuenée à Gené et Vern, qu'Antoine-Simon de La Beuardais, curé de Brain, a remplacé par un autre; — de Longué et de Penton à Château-Gontier, qui est tellement rempli de fondrières qu'on y trouve chaque jour des voitures renversées et brisées; — de Ballée à Chemiré et Sablé, détérioré par la négligence du sieur de Farcy, seigneur de Ballée, à rétablir le gué de son moulin; — de Grez et de Bouère à Ballée, rendu impraticable par l'absence de fossés et l'ombrage des arbres qui ne sont jamais élagués; — de Cossé à Craon et Château-Gontier, dont le mauvais état rend excessif le prix des denrées venant de la Bretagne; — du Lude à La Membrolle; — de Vern et de Savenières à Angers; — de Saint-Georges à Lhermitage; — de Vernantes à Baugé, etc. — Enquête, faite à la réquisition des habitants de Chemillé, contre leur curé, Claude Hérault, pour anticipation sur le chemin dudit bourg au pont de Berge. — Procédure contre Moreau de Sablé, pour construction illicite sur le chemin de Beaupréau à Chalonnes. — Procès-verbal de toisé et réception du pavage de la ville de Château-Gontier. — Requête de Drouet de Glatigny, curé de la paroisse d'Azé, demandant l'autorisation d'ajouter à l'église de la Trinité une sacristie dont jusqu'à ce jour elle a été privée; — plan de ladite sacristie.

C. 715. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 plan.

1754-1762. — Procédure suivie au Bureau des finances, entre les chanoines, curés et habitants de Craon et Pierre-Ambroise de La Forest, marquis d'Armaillé, baron de Craon, qui a enfermé de murs et joint à son château la place Saint-Nicolas, située au centre de la ville, où se font toutes les fêtes et foires, qui communique par cinq rues à la principale église, est traversée par la route de Laval à Nantes, et l'a remplacée par une autre trop étroite et trop éloignée. — Requêtes adressées au Bureau des finances par les habitants, les chanoines et par M. d'Armaillé; — assignations et ordonnances, pour parvenir à la confection des plans et à l'audition des témoins; — procès-verbal de visite des lieux par Alexis Cassin de La Loge, trésorier de France; — actes de comparutions; — enquêtes faites à la réquisition des parties; — procès-verbaux de jurande et audition de témoins; — productions de pièces; — rapports de procès-verbaux; — plan de l'objet en litige.

C. 716. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 3 plans.

1650-1789. — Ordonnances du Bureau des finances — condamnant le sieur Deshayes, seigneur de Ballée, à rétablir le chemin des Marres, à la sortie du bourg de Ballée; — autorisant les habitants de La Grande-Boire à faire réparer leurs chemins; — commettant René Berruyer, expert, pour dresser le procès-verbal de l'état des rues du bourg de Brulon; — autorisant la démolition de la chapelle de Portaveau, près Château-du-Loir, sur la route de Tours au Mans; — enjoignant aux riverains du chemin de Cromières à Bazouges d'abattre et émonder les arbres, truisses et haies, qui par leur ombrage le rendent impraticable, même en été; — permettant à Renée Auvray, femme de François-Michel de La Rue, conseiller au Présidial de La Flèche, de porter plus loin le chemin qui longe sa maison, paroisse de Saint-Germain-du-Val; — autorisant Louis Belle à se faire payer du pavage qu'il a exécuté dans la ville de La Flèche; — permettant aux habitants de Luché de contraindre le seigneur du Lude à reconstruire la levée de cette ville à Luché, qui a été détruite par le débordement des eaux; — autorisant Jacques Paris, curé de Requeil, à faire passer les eaux qui inondent son presbytère, par l'ancien égout pratiqué sous sa cour et que les riverains avaient intercepté depuis que les curés n'étaient plus seigneurs de la paroisse; — enjoignant à MM. Carré, de Mayenne, Deschapelles, de Laval, Montarnault de La Chauvinière, Duverger, de La Bazouge et autres riverains du chemin de Sablé à Sainte-Suzanne, de le rendre praticable. — Requêtes, procès-verbaux de visite, réquisitions du procureur du Roi et ordonnances du Bureau, concernant : la voirie dans les paroisses de Malicorne, Sablé, Savigné, Saint-Martin-de-Villenglose, Viré, etc.; — le pavage des villes d'Angers et de Beaufort. — Plans de partie de la traverse du bourg de La Chartre et de la chapelle de Portaveau.

C. 717. (Liasse.) — 112 pièces, papier; 10 plans.

1678-1789. — Ordonnances du Bureau des finances : — autorisant Pierre-Richard de Foudrille, écuyer, receveur des tailles de l'Élection du Mans, et Nicolas Watelet de Valogny, maréchal de camp, à changer, près le bourg de Pontlieu, le chemin qui conduit du Mans à La Ferté-Bernard; — permettant à Jean Nioche, de Tournay, inspecteur des manufactures, de clore un terrain vague joignant sa maison, située sur la place d'armes du Mans; — condamnant Denis Baudron, supérieur du séminaire-hôpital

Saint-Charles, etc., à démolir les murs de clôture qu'il a fait construire sur la rue Saint-Dominique et derrière les fortifications; — commettant le commis voyer du Mans pour dresser procès-verbaux contre les riverains des chemins du Mans aux paroisses circonvoisines; — autorisant René-Clément Négrier de Posset, conseiller au Présidial du Mans, à faire passer les bois de sa métairie de La Croix, paroisse de Teloché, sur les terres voisines, la levée qu'il avait construite ayant été détruite par les eaux; — permettant au curé de Saint-Nicolas de bâtir une chapelle et une sacristie et de clore de murs un terrain vague donnant sur une petite ruelle; — invitant les habitants de la paroisse de La Couture à s'assembler pour donner leur avis sur le projet de Mathieu Mautouché, leur curé, de supprimer celui des deux chemins allant à l'église qui traverse son presbytère. — Réquisitions du procureur du Roi, rapports de voyers, procès-verbaux de visites etc., concernant : — le pavage de la ville du Mans; — l'alignement des rues Marchande, Saint-Dominique et autres. — Ordonnance pour la suppression des enseignes, pans de bois et gouttières trop saillants. — Arrêt du Conseil d'État, portant que toutes les maisons situées sur la traverse de la route de Paris à Nantes, dans la ville du Mans, seront mises et alignées sur une largeur uniforme de 30 pieds, et enjoignant aux officiers du Bureau des finances de veiller à l'exécution dudit arrêt.

C. 718. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 2 plans.

1741-1789. — Requêtes, procès-verbaux et ordonnances du Bureau des finances, concernant le mauvais état et le rétablissement des chemins : — de Champagné à Yvré-Lévêque; — de Coulaines à Bernay; — de La Ferté-Bernard à Balesme; — de La Fresnais à Alençon; — de Linière-la-Doucelle à La Ferté; — de La Pallu à Nuilly-Vaudin; — de Liré à la forêt de Perseigne; — de Moncé à Mamers; — de Fay à Souligné-sous-Vallon; — de Saint-Aignan à Bonnétable, etc. — Ordonnances du Bureau : — enjoignant à tous les propriétaires de maisons en la ville de Mamers de faire travailler au rétablissement du pavage qui les concerne; — permettant à Jean-Luce de Rocquemont, écuyer, maître particulier de la Maîtrise des eaux et forêts de Perseigne, de faire construire, sous le pavage des rues du Fort et du Plat-d'Étain, des canaux pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales dans l'enclos de sa maison, sise à Mamers; — accordant, à la requête de Louis Hurault, marquis de Vibraye, à la fabrique de Vibraye, le reliquat du produit de la vente des matériaux de la chapelle Saint-Nicolas; — permettant à Nicolas Hébert de Hauteclair de changer le chemin qui règne entre la cour et la maison de son domaine de La Chevalerie, situé paroisse d'Arçonnay; — autorisant la duchesse douairière de Beauvilliers à supprimer le chemin qui existe au pied de son château de Mareschê, et à le remplacer par un autre passant dans le bourg. — Procès-verbal de visite et estimation du pavage à faire dans la ville d'Ernée. — Rapports de délits de voirie et ordonnances d'alignements dans les paroisses d'Yvré, Vaas, Moncé-en-Belin, Saint-Georges-sur-Loire, etc.

C. 719. (Liasse.) — 117 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1714-1778. — Ordonnances du Bureau des finances : — commettant le voyer François Portier, pour constater les dommages causés dans le bourg et les environs de Neuillé-Pont-Pierre par les eaux, qui ne trouvent plus d'écoulement dans les fossés de ce bourg, comblés faute d'entretien; — enjoignant de creuser un fossé de 6 pieds de largeur dans l'ancien chemin, pour assainir celui nouvellement fait de Neuillé-Pont-Pierre à la route de Tours à Château-la-Vallière; — autorisant Étienne Arnauld, notaire, à changer le chemin de Mirebeau à Lignières, qui longe sa maison, et Urbain Richardeau à condamner celui qui passe au milieu de ses vignes, paroisse d'Antogné; — permettant au curé d'Ambillon de prendre possession d'une ruelle inutile, qui le sépare de ses bâtiments d'exploitation, à la charge de reconstruire à ses frais les murs du cimetière; — autorisant les maire et échevins de Saumur à ouvrir une rue de l'impasse Saint-Jean au quai, à travers les bâtiments et jardins de la Commanderie; — permettant à Louis-Alexandre de La Fontaine de Fontenay, seigneur de Saint-Pierre-en-Vaux, de supprimer celui des chemins dudit bourg qui passe entre la cour et le jardin de son château. — Contestation entre le procureur du Roi au Bureau des finances et les maire et échevins de Saumur, au sujet de la réparation et de l'entretien du pont Fouchard, ceux-ci prétendant ne plus y être assujettis depuis qu'on leur a repris l'octroi de 4 livres par muid de sel vendu en détail, qui leur avait été accordé à perpétuité. — Visites et rapports des commis voyers, concernant : — l'état des chemins aux abords de Saumur; — les défauts de nivellement du nouveau pavage de cette ville, qui fait refouler les eaux dans les maisons; — la démolition des quatre portes de la ville du Puy-Notre-Dame et des murs du cimetière, qui avaient été condamnés faute de solidité; — le mauvais état d'une cave en roc, régnant sous la principale rue du bourg de Coudray; — des constructions illicites, anticipations, contraventions, dans les paroisses de Saumur, Coron, Coucourson, Saint-Eusèbe-de-Gennes, Varennes, Martigné, etc.

C. 720. (Liasse.) — 87 pièces, papier, 3 plans.

1758-1776. — Procès-verbal de visite, toisé et estimation des pavages à refaire et réparer dans la ville de Saumur, dressé par Noël Soulas, trésorier de France, et Bluet, géomètre et arpenteur juré. — Publications et adjudication, au profit de Jacques Quincé, des pavages, blocages et remblais à faire dans diverses rues de Saumur. — Rapport de Jean Pichery de Sivré, président trésorier de France, sur l'état du pavage exécuté par Quincé. — Requête des maire et échevins demandant la réformation des pentes et remblais portés au devis, parce qu'elles occasionneraient la perte de la promenade. — Procès-verbal de visite des dommages causés au pavage de Quincé, dans les faubourgs de Saumur, par les crues de décembre 1769, janvier et novembre 1770, qui ont dépassé en hauteur toutes les précédentes. — Acte d'assemblée des habitants du faubourg de Fenêt, dans le but de modifier le pavage de leur rue, porté dans l'adjudication de Quincé; — ordonnance du Bureau, qui reçoit Louis Leblanc à exécuter le pavage de ce faubourg. — Procès-verbaux de visite, toisé et réception des pavages de Jacques Quinçé et de Louis Leblanc. — Ordonnance de réception des pavages exécutés par René Liret dans la ville de Saumur. — Déclaration des dépens auxquels les marguilliers et fabriciers de la paroisse Saint-Nicolas ont été condamnés, au profit de Liret. — Ordonnances d'alignement. — Nomination de voyers.

C. 721. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 38 pièces, parchemin; 2 plans.

1689-1779. — Lettres de MM. de Trudaine, Godard d'Assé, d'Argenson, etc., adressées à M. Dauphin, procureur du Roi au Bureau des finances, concernant le chemin de Rouperroux à Terrehault, dont le mauvais état empêche toute communication entre la route du Mans à Paris et les paroisses voisines. — Procès-verbaux de visite par François Portier, commis voyer du duché de Touraine. — Détail des réparations à faire par chaque riverain aux chemins de la banlieue de Laval; — opposition du duc de La Trémouille, seigneur de Laval, prétendant avoir seul droit de voirie dans ladite ville; — ordonnance du Bureau des finances, enjoignant de passer outre et d'assigner les riverains sans avoir égard aux prétentions du duc; — lettres des sieurs Legeay de La Forterie, Aubert de La Fleurardière, François Lebourdais-du-Plessis, etc., se soumettant à exécuter les travaux. — Transport de François Patry de Laubinière, seigneur de La Fontaine, chevalier d'honneur au Bureau des finances, pour reconnaître l'utilité du chemin de Saint-Ouen au Rouvre, contesté par la dame Du Buisson. — Rapports de Marin Lesimple, voyer de Sainte-Suzanne, constatant l'inexécution des réparations ordonnées par le Bureau sur les routes de Pré-en-Pail à Samson, de Chevaigné à Lassay et à Javron, etc. — Ordonnance autorisant Mathurin Bluet, voyer, à vendre, en l'absence du propriétaire, un jardin sur la rue Haute de Montsoreau, pour acquitter les frais d'un mur de soutènement, construit devant ledit jardin. — Quittances d'indemnités de terrains et carrières cédés pour la construction des routes de Sablé à Château-Gontier, du Mans à Laval, de Saumur à La Rochelle, de Tours à Chinon et à Rennes. — Extrait des priviléges accordés aux trésoriers de France par François I[er]. — Arrêt qui maintient lesdits trésoriers dans la direction de la grande et petite voirie. — Ordonnance du Bureau des finances, relatives à l'encombrement des rues, etc.

C. 722. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1640-1789. — Requête des maire et échevins de Loudun demandant une ordonnance pour réparer avec économie le pavé de leur ville, les habitants étant trop pauvres pour faire la dépense d'un repavage général. — Ordonnance condamnant Nalise de Grand-Maison et autres à supprimer un puits ouvert sur le chemin de Richelieu à Loudun, dans le bourg de Sceaux. — Procès-verbaux de visite des chemins de Mouterre à Moncontour, de Beuxes à Veziers et des abords de Chasseigne, détériorés par les pailles, chaumes et ajoncs que les habitants y font pourrir. — Acte d'assemblée des habitants de Bourré, à l'occasion des dégâts causés aux chemins haut et bas de Tours à Bourges, dans l'étendue de leur paroisse, par les marchands de pierre. — Procédure au nom de Jean Des Hayes, abbé d'Aiguevives, et d'Étienne Roger, prieur, contre Claude Guérin de La Pinonnerie, qui avait condamné le chemin tendant de ladite abbaye au port de l'Audronnière; — plaintes de Julien Bisson contre lesdits religieux, dont la négligence à réparer le même chemin oblige les charretiers, cavaliers, etc., à passer sur ses terres. — Chute d'une tour dans le carroir de Montrichard; — projet d'abattre le bâtiment de l'horloge; — visite de l'église Sainte-Croix, écrasée en partie par l'écroulement d'un pignon du château de ladite ville; — procès-verbal de la démolition des parties dudit château qui donnent des craintes aux habitants; — quittances des sommes reçues pour lesdites démolitions. — Ordonnances du Bureau des finances : — autorisant les maire et échevins de Montrichard à abattre la porte d'entrée de cette ville, côté du pont; — à abaisser et élargir celle appelée la Porte-Chambre, située à l'orient; — condamnant l'abbé d'Aiguevives à reconstruire le pont situé près de son abbaye, sur la route de Montrichard à Mon-

trésor; — signifiant aux officiers du duc de Saint-Aignan de cesser leurs poursuites contre le voyer de leur Bureau, à l'occasion du droit de voirie, jusqu'à la décision de l'instance qui doit incessamment être jugée au Conseil contre ledit duc et autres seigneurs châtelains et haut justiciers de la Généralité. — Toisé et réception du pavage de la ville de Montrichard, exécuté par Thomas Bouchet. — Réquisition contre le marquis de Chabanais, engagiste du château de Montrichard, pour la réparation du pont du Cher, sous lequel il perçoit un péage. — Nominations de commis-voyers dans les arrondissements de Montbazon, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais et Luynes.

C. 723. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 4 plans.

1669-1772. — Transports des délégués du Bureau des finances dans les paroisses de Joué, Saint-Cyr, Chambray, Louans, Vouvray, Mettray, Saint-Symphorien, Saint-Etienne, etc., pour prendre connaissance des chemins que se proposent de supprimer et remplacer les sieurs Philippe Belgarde de Saint-Germain et autres. — Requête du chapitre de Saint-Martin, demandant l'autorisation de rétablir les brèches et ruines des abords, chemins et avenues du pont Saint-Sauveur vers le pont aux Oies et Ballan, causées par les dernières crues de 1709, et de contraindre les riverains à participer à la dépense. — Ordonnance pour le rétablissement de maisons près l'aumône Saint-Martin, en face les douves du château de Tours, etc. — Visite du chemin de Louans à Savigné, ruiné, près le château de Coulaines, par l'affaissement de plusieurs carrières. — Poursuites exercées par les sieurs Moreau et Fougeret contre les religieuses du Calvaire, parce qu'elles s'étaient servi de la jetée de leurs fossés pour réparer le chemin de Saint-Avertin à Cormery. — Actes d'assemblées : — des habitants de Vouvray, autorisant Pierre de Passac, seigneur d'Artin, à faire un passage voûté sous la grande rue dudit bourg, pour communiquer à ses jardins; — des habitants de Bouroi, permettant à Claire Vieil, femme de Jacques Beraud, seigneur dudit lieu, de supprimer un chemin inutile situé entre ses deux maisons seigneuriales de Bouroi, en reconnaissance des dépenses qu'elle a faites pour l'église; — de Saint-Symphorien et de Sainte-Radegonde, autorisant François de La Cour, amidonnier, à construire un canal voûté sous le chemin, pour l'écoulement de ses eaux. — Pavage de la rue des Anges et de la Grande-Rue, depuis la tour Feu-Hugon jusqu'à la rue de Poitou. — Ordonnance du Bureau, autorisant Jeanne Frotté, veuve Aubry, Etienne Petiteau, lieutenant particulier, Claude Maurans, Joseph Drouet et François Auger, entrepreneurs, et Pierre Bacot, fabricant, à construire des auvents et échoppes au-devant de leurs maisons, pour attirer les marchands de feuilles de mûrier et autres denrées sur le nouveau marché de la place Saint-Louis. — Visite des démolitions et fractures faites aux murs et portes établis par l'ordre du chapitre Saint-Gatien et des habitants aux deux extrémités d'une ruelle tendant de la rue de Poitou à celle de Saint-Jean-des-Coups, à cause des scandales et assassinats qui s'y commettaient. — Contestation entre le Conseil de ville et les prêtres de l'Oratoire, relative au pavage de la place Saint-Louis au carroir Saint-Joseph. — Ordonnance contre Pierre Dubois, officier de la princesse de Vermandois, abbesse de Beaumont, qui veut supprimer une petite allée du faubourg Saint-Éloi au Mail, parce qu'il est seul propriétaire des deux côtés. — Rapports concernant le mauvais état : — de la petite boucherie, rue de La Boule-Peinte; — des chemins de Saint-Avertin à Esvres et de la route d'Espagne à Beaujardin; — du pavage de Saint-Symphorien au bas des Capucins. — Bail au rabais de la réparation des avenues de la ville de Tours. — Procédure contre le sieur Duplessis, pour avoir consolidé intérieurement sa maison, en saillie sur la rue de la Harpe. — Règlement pour la voirie. — Ordonnance fixant la grosseur des bornes pour les rues. — Rapports de délits et contraventions en la ville de Tours.

C. 724. (Liasse.) — 149 pièces, papier; 2 plans.

1656-1789. — Requêtes, procès-verbaux de visites et ordonnances du Bureau des finances, concernant : — des maisons et murs manquant de solidité, et des constructions à faire dans la ville de Tours, à Saint-Côme, à Loches et à Chinon; — des délits et anticipations sur les chemins de Sainte-Anne au Grand-Ormeau; — de la porte Saint-Éloi à l'hôpital; — de Tours au pont Saint-Sauveur; — de Parçay à la Loire par Sainte-Radegonde, etc.; — le redressement sur la place Saint-Étienne des murs de l'ancien couvent de l'Annonciade, dont les bâtiments ont été réunis à ceux du petit séminaire; — la vente, par les fabriciers de Saint-Saturnin, de l'emplacement et des matériaux de l'église de L'Ecrignole, réunie à leur paroisse; — les réparations à faire aux chemins de Notre-Dame-d'Oé à Nouzilly et de Joué à Chinon. — Actes d'assemblées des habitants de Joué, Chambray, Montbazon, Veigné, Saint-Avertin, Larçay, Veretz et Azay-sur-Cher, s'opposant aux entreprises de Jules de Rohan, prince de Guémené, duc de Monbazon, et ordonnance du Bureau qui condamne celui-ci à restituer et rendre libres tous les chemins qu'il a supprimés dans l'étendue de son duché. — Changement de chemins demandés et obtenus par : — Étienne Deschamps, procureur au Présidial de Tours, pour lui per-

mettre de clore les bâtiments de sa métairie des Brosses, paroisse de Saint-Roch ; — Etienne Bourgault, trésorier des secours accordés aux maisons religieuses, pour se rendre de sa seigneurie de Gesnes, paroisse de Saint-Christophe, à la route de Tours en Normandie ; — Gabriel Taschereau de Baudry, pour rendre la communication plus directe de sa métairie de La Groselière, dépendante de Baudry, avec le grand chemin de Chanceaux à Langennerie ; — Louis Berum de Valentinay, seigneur d'Ussé, afin d'empêcher le passage sur ses terres de La Carte-Ballan. — Plaintes des habitants de Joué contre Michel Tarteret de La Pelleterie, conseiller au Présidial de Tours, qui s'est ingéré de clore par des fossés le chemin royal dudit bourg à Tours. — Requête des gens de Rochecorbon, pour la reconstruction d'un petit pont près l'église, sur le ruisseau qui alimente le moulin du duc de Chevreuse. — Toisé d'une place sur la Grande-Rue de Tours, occupée autrefois par la chapelle de la Trinité, et sur laquelle les religieux de Saint-Julien se proposent de bâtir. — Arrêt du Conseil d'État, déchargeant le duc de Montbazon de la reconstruction et de l'entretien du pont Girault, sur le ruisseau de Chandon, paroisse de Saint Branchs.

C. 725. (Liasse.) — 141 pièces, papier ; 4 plans.

1649-1789. — Requêtes, procès-verbaux de visites et ordonnances du Bureau des finances, concernant le mauvais état et la réparation des chemins : — de Vernou à Noizay ; — du Morier à Luynes ; — de La Guinière et du pont de La Motte à Fondettes ; — de La Croix-Montoire au Colombier et à Mettray ; — de La Membrolle à Fondettes ; — d'Esvres à Cormery. — Assignations données à Pelisson de La Pailletrie, au duc de Luynes, baron de Semblançay, et autres, pour les réparations des chemins aux abords de Semblançay. — Ordonnance, pour la répartition, entre les riverains, du curement des ruaux et égouts des varennes de La Riche, Saint-Genouph, Berthenay et Savonnières, jusqu'au bec du Cher. — Réquisitions du procureur du Roi contre Viot de La Clarté, Testard Des Bournais et autres, pour : les réparations des chemins du Serrain à Tours, par Saint-Cyr ; — le prolongement d'une levée et la reconstruction d'une arche sur le ruisseau du moulin de Maudoux. — Rapports de délits de voirie et anticipations commis sur les chemins. — Requêtes : des habitants de Veigné, pour la réparation d'une chaussée et d'un pont de bois sur l'Indre ; — de Michel-Ange, comte de Castellanne et de Villandry, demandant à supprimer une ruelle devenue inutile par suite de la démolition de maisons qu'il a acquises pour faire un potager à son château de Villandry ; — de Pierre-Olivier Douineau de Charentais, proposant de redresser à ses frais le chemin tendant de Vauhardeau et de La Bérhellerie à celui de Saint-Cyr à La Membrolle. — Procès-verbal contre les Bénédictins de Cormery, pour avoir supprimé un chemin conduisant d'Athée à la route de Tours en Berry. — Acte d'assemblée des habitants de Saint-Avertin et ordonnance du Bureau permettant à Henri Burdin, ancien receveur des fermes, de porter au nord le chemin qui va de la nouvelle levée à Saint-Avertin et longe au sud son château de Beaujardin ; — plan dudit chemin. — Plan du château et du bourg de Villandry. — Plan du nouveau chemin pour aller de la vallée de La Bonne-Dame au bourg de Vernou, offert par Pierre-Alexandre de Passac, seigneur de Pinchat, en remplacement de celui qui règne entre ses vignes et sa maison de Pinchat.

C. 726. (Liasse.) — 148 pièces, papier ; 2 plans.

1731-1789. — Procès-verbaux de visite, etc., concernant : — les réparations urgentes à faire aux chemins : — de Civray au port du Cher ; — de La Perrée, tendant de Saint-Martin-le-Beau au port Chandon ; — de Bourgueil à Gizeux et à Benais ; — de Châteaurenault à Mondoux, en la paroisse du Boulay, etc ; — le pavage des villes d'Amboise, Langeais et Bourgueil. — Permission aux habitants de Preuilly de contraindre M. de Galiffet, seigneur péager dudit lieu, à rétablir le pavage des rues et avenues de leur ville. — Réquisitions du procureur du Roi contre Claude Dupin, seigneur de Chenonceaux, et autres particuliers : pour constructions illicites audit bourg, route de Tours à Montrichard ; — pour contraventions, dépôts et anticipations sur les chemins de Bléré à Luzillé, au Fau et à Sublaines, de Luzillé à Épeigné, d'Orbigny à Écueillé, de Civray à Saint-Quentin, etc. — Ordonnances du Bureau des finances : — permettant à Louis Duveau, voyer, de vendre à son profit les matériaux d'une maison qu'il a fait démolir à La Haye ; — autorisant Gabriel d'Arsac, seigneur marquis de Ternay, à supprimer un chemin dangereux et inutile pour les habitants dudit bourg ; — Louis Royer, chanoine d'Amboise, à changer le chemin qui traverse sa terre de La Chauvinière, paroisse de La Croix ; — Louis Guillon, seigneur de Rochecot, à construire à ses frais un pont et à détourner sur ses terres le chemin de Langeais à Bourgueil, qui est impraticable en hiver et dans les temps d'orage ; — Victor Gilles, seigneur de Fontenailles, à détourner et améliorer le chemin de Neuvy à Saint-Laurent, qui longe son étang de Fontenailles ; — Jacques-Simon Dupuy, avocat en Parlement et greffier en chef du Conseil supérieur de Blois, à supprimer l'ancien chemin de Tours à Amboise, qui sépare ses ver-

gers de sa maison, située paroisse de Saint-Georges. — Bail au rabais des travaux de maçonnerie et de pavage à faire au pont de Bléré. — Requête des habitants de Neuillé-le-Lierre contre la comtesse d'Estaing, dame péagiste de ladite paroisse, qui prétend que les réparations du pont ne sont plus à sa charge. — Procédure entre les religieuses de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches et celles de Moncé, au sujet de la réparation de l'arche de Limeray.

C. 727. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 plan.

1737-1789. — Ordonnances du Bureau des finances : — autorisant les habitants de Louans à supprimer une ruelle dangereuse au point que personne n'ose s'y aventurer ; — permettant à Félix Leroyer de La Sauvagère, seigneur des Places, ingénieur en chef de la ville et citadelle de Port-Louis et autres fortifications, de remplacer le chemin longeant son château des Places, paroisse de Savigné, qui est impraticable l'hiver ; — à Nicolas Bunault de Rigny, de construire à ses frais une levée entre son château de La Grand-Maison, paroisse de Bréhémont, et la levée du Cher. — Plan du château des Places et du chemin proposé par le sieur de La Sauvagère. — Rapports de délits de voirie, contraventions et anticipations sur les chemins de Chinon à Candes, de l'Isle-Bouchard à Tours, de Loches à Ligueil, etc. — Requête des syndics et habitants de l'Ile-Bouchard et de Ligueil, demandant un ordre pour le pavage de leur ville. — Toisé du pavage de la ville de Candes. – Requêtes : des voituriers, boulangers, blatiers, sergers, beurriers, messagers, etc., de Richelieu et de Champigny, pour la réparation du chemin de Richelieu à Chinon, totalement ruiné par la crue de mars 1741 ; — du marquis de Verneuil, intervenant dans l'instance exercée contre les riverains pour le rétablissement du chemin de Barbeneuve à Saint-Flovier, et proposant de le remplacer par celui qu'il vient de faire tracer à ses frais ; – des gens d'Orbigny, demandant, pour soulager les riverains, une ordonnance qui contraigne tous les habitants indistinctement à réparer par corvée leur pont de bois appelé Les Planches, de 100 pieds de longueur, et les chemins de ladite ville à Montrichard, etc. — Réquisitions contre les riverains pour le rétablissement des chemins de Chinon à Saumur, de Candes à Couziers, de Fontevrault à Loudun, de Richelieu à Mirebeau, etc. — Procès-verbaux de visites de maisons dont la chute est imminente, dans les villes de Loches, Saint-Flovier, Chinon, Ligueil, etc. — Demandes d'alignements. — Nominations de commis voyers. — Ordonnance contre le bailli de la baronnie de Beaulieu, qui prétend avoir le droit de police et de voirie.

C. 728. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1728-1751. — Ordonnances d'enregistrement de provisions d'offices, rendues par le Bureau des finances de Tours, au profit de : — René Anguille, procureur audit Bureau ; — Louis-Hubert de Lauberdière, trésorier de France et grand voyer de la Généralité ; — Joseph Lepannetier Des Salles, grènetier à Laval ; — Pierre Cuisnier Des Blinières, élu en l'Élection de Tours ; — Charles Desbois, sieur de Rochefort, lieutenant particulier au siége de La Flèche ; — Étienne-Denis Borderel de Caumont, trésorier de France ; — Louis-Auguste, comte de Maridort, grand sénéchal de la province du Maine ; — Jean Godin de La Hullière, conseiller au bailliage de Touraine. — Enregistrement : de lettres de noblesse accordées à François Leroyer de La Sauvagère, sieur d'Artezé ; — des lettres de naturalisation de Geoffroy Veys, polonais. — Aliénation de partie du domaine du comté de Beaufort, au profit de Marie-Victoire de Gontault, femme séparée de biens de Louis-Scipion de Grimoard, comte du Roure.

C. 729. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1752-1776. — Ordonnances d'enregistrement de provisions d'offices, rendues par le Bureau des finances, au profit de : — François Portier, maître des œuvres de maçonnerie et voyer de Touraine ; — Jean Couanon, contrôleur et receveur des deniers d'octrois et patrimoniaux de la ville de Mayenne ; — Jacques Chartrain, procureur du Roi au grenier à sel de Montrichard ; — Joseph Deplais, élu en l'Élection de Loches ; — Albert Babou, contrôleur receveur des octrois de ladite ville ; — Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise ; — Charles de Longueval d'Haraucourt, maître des eaux et forêts de la Maîtrise de Château-du-Loir ; — François de La Porte de Vaussenay, président au grenier à sel du Mans ; — Philippe Mignon, procureur du Roi en la Chambre du domaine de la Généralité ; — Jean Rattier, receveur de la ville de Tours ; — Marc Menard de Rochecave, greffier en chef au Bureau des finances ; — Louis Lemaistre Des Foucaudries, lieutenant général de police à Loudun ; — Jean-Gilloire de l'Épinaist, élu en l'Élection de Chinon ; — Paul Roze, contrôleur au grenier à sel de Tours. — Érection de la terre de La Grande-Barbée en baronnie, pour Claude de La Béraudière, seigneur de La Roche et de La Barbée.

C. 730 (Liasse.) — 113 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1776-1789. — Ordonnances d'enregistrement de

provisions d'offices, rendues par le Bureau des finances, au profit de : — François Pays et Jacques Duveau, élus en l'Élection de Tours ; — Pierre-Claude Nioche, lieutenant de la Maîtrise des eaux et forêts de Loches ; — René Chereau de La Boulaye, trésorier de France ; — François Moreau, procureur au grenier à sel de Richelieu ; — Alexandre Montault de Chavigny, président au grenier à sel de Loudun ; — Jean Cormier de La Picardière, lieutenant de la Maîtrise des eaux et forêts d'Amboise ; — Pierre Baignoux, greffier en chef de l'Élection de Tours. — Joseph Harvoin et Louis-Richard de La Bretèche, receveurs généraux des finances ; — Pierre Jouye Des Roches, lieutenant général de police au Mans ; — Michel de Beauvais, élu à Angers ; — Jean-Michel Levayer de Vaudœuvre, marquis de Faverolles, grand sénéchal du Maine ; — Jean-Sébastien Louvrier de La Mairie, grènetier au grenier à sel de Laval ; — Jean-Louis Du Coudray, lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêt d'Angers ; — Bernard Belin, contrôleur au grenier à sel d'Ingrandes ; — Nicolas Tournier, président en l'Élection d'Amboise ; — Nicolas Bourdais, élu à Mayenne. — Érection de la terre de L'Aubrière en marquisat, en faveur de Charles-François Lefebvre, seigneur de L'Aubrière,

C. 731. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1653-1672. — Plumitif des audiences du Bureau des finances. — Décisions concernant : — les tailles, le taillon, les ponts et chaussées, la voirie urbaine, les chemins ruraux ; — le pavage des abords du couvent des Minimes du Plessis-lez-Tours ; — les garnisons à établir dans les villes de Loches, Cormery, La Haie. — Contraventions aux ordonnances de voirie. — Condamnations à l'amende, etc. — Procédure entre le comte de La Rivière et Pierre Rivault, prieur-curé de Ferrière-sur-Beaulieu, au sujet de la possession de l'hébergement de Ferrière.

C. 732. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1765-1789. — Plumitif des audiences du Bureau des finances. — Décisions concernant : des contraventions de voirie ; — le redressement des chemins ; — la démolition de maisons menaçant ruine ou mal construites ; — le pavage des rues ; — la terre de Boisbrault, déclarée relever de la châtellenie de Gorron ; — les habitants de la paroisse Saint-Simple à Tours, condamnés à faire démolir leur église qui menace d'écrouler ; — les habitants de Chinon contre le sieur Rat, adjudicataire du pavage, qui a remblayé de façon que les riverains ne peuvent plus entrer dans leurs maisons.

Assemblée provinciale de la Généralité de Tours.

C. 733. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1787-1788. — Lettre du Roi à l'archevêque de Tours, pour la convocation de l'Assemblée générale des trois provinces de Touraine, Anjou et Maine. — Règlements faits par le Roi sur la formation et les fonctions des Assemblées provinciales de la Généralité de Tours ; — instruction explicative des susdits règlements. — Discours de M. Daine, commissaire du Roi près l'Assemblée provinciale de Touraine ; — de M. le duc de Luynes, président de ladite Assemblée. — Copie de la lettre écrite au Roi par le duc de Luynes. — Discours : de MM. l'abbé de Bouvens, au nom de l'église de Tours ; — de La Grandière, au nom du corps de ville, et de l'abbé Gasnier, pour le chapitre de Saint-Martin. — Réponses du duc de Luynes. — Mémoire rédigé par la Commission intermédiaire générale et contenant des questions diverses adressées aux Commissions intermédiaires des trois provinces. — Rapports des Bureaux de règlement, d'agriculture et commerce, des impositions, des ponts et chaussées, etc. — Mémoires présentés par divers particuliers.

C. 734. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1787-1789. — Lettres adressées à la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Touraine par MM. le duc de Luynes, président, Chesneau Des Portes et de La Grandière, procureurs-syndics de l'Assemblée générale des trois provinces de la Généralité, Lambert, contrôleur général des finances, Necker, Daine, de Montaran, Descrimes, prévôt général de Touraine, le comte de Bersiny, de La Tour-du-Pin, l'archevêque de Tours, le baron de Menou, l'abbé de Monfrebeuf, chanoine d'Amboise, Delabarbe, Métivier Des Minières, le comte de Saint-Priest, le baron de Breteuil, le comte d'Allonville et Blin de La Chaussée, procureurs-syndics de la Généralité de Soissons, le comte de Crillon, procureur-syndic de l'Ile de France, concernant : — la confection de sceaux particuliers pour les assemblées de Touraine, Anjou et Maine ; — la division de la Touraine en quatre districts ; — la présidence des ecclésiastiques dans les paroisses dont le clergé est seigneur ; — les syndics municipaux ; — l'admission des officiers du Bureau des finances parmi les membres de la Commission et dans les Bureaux intermédiaires ; — le règlement pour les Assemblées ; — la confection des rôles pour les impositions de 1790 ; — la contribution patriotique ; — l'inhumation des non catholiques ; — la comparaison des récoltes de 1788 et 1789 ; — les natures de sol propice aux haras ; — les nouvelles primes pour les grains

importés de l'étranger; — l'approvisionnement des grains nécessaires aux troupes; — la distribution en Touraine des détachements du régiment de Royal Roussillon; — les dégâts occasionnés par la grêle du 13 juillet 1788; — la conservation du chapitre de Saint-Martin; — la convocation des États-Généraux pour janvier 1789; — les renseignements sur les domaines de Touraine, demandés par le comité des domaines de l'Assemblée Nationale; — la confection des rôles de dixième pour 1789; — le projet de Doudon Leduc pour le défrichement des terres; — l'embarrras du Bureau de charité de Tours pour nourrir les 7 à 8,000 pauvres de cette ville; — la culture des pommes de terre; — le projet de réunir l'impôt de la taille à celui de la corvée; — les élections municipales.

C. 735. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1787-1789. — Correspondance de MM. l'abbé Delavau et Mignon, procureurs-syndics de l'Assemblée provinciale de Touraine, avec MM. Chesneau Des Portes et de La Grandière, procureurs-syndics de l'Assemblée générale des trois provinces de la Généralité de Tours, concernant : — les impositions; — la formation des municipalités; — la corvée; — les travaux des routes et ceux de charité; — la conservation des archives et bibliothèques des monastères et chapitres; — le casernement des troupes; — les secours à distribuer aux habitants les plus nécessiteux, etc. — Ce ne sont en général que des accusés de réception ou des lettres d'envoi.

C. 736. (Registre.) — In folio, 280 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre des délibérations de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Touraine, concernant : — la reconstruction des presbytères de Cinq-Mars-la-Pile et de Cinais; — la formation des municipalités; — les prétentions de certains seigneurs hauts justiciers d'Anjou sur les arbres des chemins; — le passage, par la montagne de Châteaurenault, de la route de Tours à Vendôme; — les travaux à exécuter pour les routes dans les départements de Saumur, de Château-du-Loir et de Loches; — le droit de présidence des corps ecclésiastiques dans les municipalités; — un mémoire du duc de Luynes pour la suppression de l'Assemblée générale des trois provinces; — la construction de levées aux abords du pont de Cosson, près le bourg de Vernou; — un projet du sieur Desplaces pour rendre l'Indre navigable depuis le moulin Saint-Jean jusqu'à Loches; — la levée d'une contribution représentative de la corvée dans les paroisses des Élections de Tours, Amboise, Chinon, Loches, Richelieu et Loudun; — la construction d'un pont sur la rivière de Saint-Martin; — la réunion des rivières du Mable et de la Veude pour former un canal de communication avec la Vienne; — les inondations considérables survenues dans la paroisse de Saint-Paterne, à la suite de l'orage du 15 juin 1788, et dans la paroisse de Varennes, après celui du 19 juin; — les ravages causés par les grêles des 13 et 19 juin, 4, 12 et 13 juillet 1788, dans les paroisses de Saint-Denis et Saint-Florentin d'Amboise, La Riche, Beaumont-la-Ronce, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Roch, Fondettes, Vallières, Limeray, etc.; — les désastres causés par la débâcle des glaces à la ville de Tours et dans la province; — la chute du pont de Tours; — la ruine des bateaux et leur dispersion dans la Loire; — une route à ouvrir de Montoire à Tours; — les réparations des ponts de Couémont, Neuilly-le-Noble, Cormery, Châteaurenault et Paulmy; — l'importation des grains; — les violences exercées par des gens de l'Ile-Bouchard pour enlever des grains dans la paroisse de Luzay. — Difficultés pour le recouvrement des impôts à Loches; — augmentation de brigades de maréchaussée à Châteaurenault, Loudun, Chinon, Preuilly; — contribution patriotique; — formation de nouvelles municipalités.

C. 737. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1789. — Registre des délibérations de la Commission intermédiaire de Touraine : — contestations soulevées par la délimitation des communes de Charnizay et de Saint-Flovier, de Berthenay et de Savonnières, de Saché et de Pont de Ruan, de Rivarennes et de Bréhémont; — troubles à l'occasion de la représentation de la garde nationale; — contributions représentatives de la corvée; — travaux des routes; — suppression de la gabelle; — contribution patriotique; — voies de fait contre les curés d'Artannes et de Louans; — insurrection des closiers de Rochecorbon et de Vouvray, au sujet de leur cotisation personnelle; — arrestations illégales à Chinon; — reliquat de la capitation des privilégiés.

C. 738. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1789-1790. — Procès-verbaux des séances de la Commission intermédiaire de l'Assemblée générale : — convocation des assemblées pour la nomination des municipalités; — fixation des impôts de chaque province; — constitution des Assemblées primaires et administratives; — division de la Généralité en quatre départements; — main-forte expédiée à Brionne pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée Nationale; — confection d'un tarif pour

l'assiette de la prestation des chemins ; — gratifications de 600 livres aux demoiselles Emery, institutrices des sourds-muets au Mans, et de 300 livres au sieur Origer, pour services rendus aux malades attaqués d'hydrophobie ; — importation en Touraine de faux sel et tabac ; — formation des assemblées pour l'élection des représentants à l'Assemblée Nationale ; — fonctions des Assemblées administratives ; — instruction sur la formation des Assemblées représentatives et des corps administratifs ; — relevés des biens nouvellement imposables aux vingtièmes ; — acquisition par le sieur Lecourf, secrétaire perpétuel du Bureau d'agriculture, de 10 livres de graines de mûrier blanc pour les Bureaux de Tours, Angers et le Mans ; — émeute à Dixtré, relative aux impositions ; — projets divers pour la reconstruction du pont d'Amboise, emporté par la débâcle des glaces de janvier 1789, présentés par MM. de Marie, ingénieur des turcies et levées, Châteignier, Campmas, ingénieur privilégié du Roi, Thomas, architecte du duc de Penthièvre, et Perrault ; — don de riz accordé au curé de Saint-Avertin, pour ses paroissiens, réduits à la misère par la rigueur de l'hiver et la cherté des blés ; — achat de 9,000 livres de riz pour être distribué aux trois Commissions intermédiaires provinciales ; — distribution des 25,000 livres données par le Roi, pour l'établissement d'ateliers de charité ; — expédition de rôles de supplément à la capitation de 1788-1789 ; — destruction des loups ; — confection des états de population pour 1789.

C. 739. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1787-1790. — Minutes de lettres de la Commission intermédiaire et des procureurs-syndics de la Commission provinciale de Touraine, adressées au Roi, à MM. de La Millière, Blondel, intendant des finances, Necker, directeur général des finances, Lambert, contrôleur général, de Saint-Priest, ministre secrétaire d'État, le comte de La Tour-du-Pin, l'évêque de Saint-Flour, président du comité des rapports de l'Assemblée Nationale, les députés de la province de Touraine pour les États-Généraux, les procureurs-syndics de la Commission générale, le duc de Luynes, président, concernant : — les travaux et l'entretien des routes par des fonds représentatifs de la corvée ; — la répartition des impôts ; — les ateliers de charité ; — les événements malheureux causés par la débâcle des glaces ; — la destruction complète de tous les bateaux et des bacs de passage et d'approvisionnement de la ville de Tours ; — la réduction des frais d'administration ; — le glorieux titre de père de la patrie, mérité par le Roi ; — la distribution de 110,000 livres de fonds de charité, accordées pour 1789 ; — la demande des officiers municipaux de Loches pour le rétablissement de l'ancienne route d'Espagne par leur ville ; — la négligence du sieur Charron, adjudicataire de l'arche de Beugny et de l'entretien de la route de Tours à Saumur par Azay-le-Rideau ; — la réception des travaux exécutés par Perrault et Guyot sur les routes de Monnaie à Château-renault et de Tours à Beaumont-la-Ronce ; — le salaire des cantonniers ; — les avances faites par la régie des poudres et salpêtres pour le chemin du Ripault à la grande route de Paris en Espagne ; — l'état dressé par M. Descrimes, prévôt général de Touraine, des lieux où il faudra établir des détachements du régiment de Royal-Roussillon, pour concourir avec la maréchaussée au maintien de l'ordre, pendant l'hiver prochain de 1789, que tout annonce devoir être des plus difficiles.

C. 740. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre d'ordre ou extraits de lettres, mémoires, etc., adressés à la Commission intermédiaire et aux procureurs-syndics par : — le duc de Luynes, concernant la construction du presbytère de Cinq-Mars-la-Pile ; — le sieur Caillard, syndic de Langeais, proposant de multiplier les districts et de conformer leurs arrondissements à ceux des greniers à sel ; — les Bureaux d'Amboise, Loches, Preuilly, Chinon, Châteaudun et Vendôme, demandant son concours pour accélérer la confection de la route de Tours à Châteaudun par Vendôme ; — les curés de Villebourg et de Saint-Paterne, sur l'abus des contraintes exercées contre les contribuables ; — M. Denis, sous-ingénieur, pour autoriser les ingénieurs à établir des cantonniers et piqueurs aux frais des adjudicataires qui négligeraient de le faire, et des ateliers ambulants au besoin ; — le sieur Dubault, receveur des tailles à Tours, blâmant le projet d'assujettir les receveurs à faire des avances pour le paiement des travaux de routes ; — le Bureau de Richelieu, demandant le maintien des droits du siége ducal de cette ville ; — divers habitants d'Amboise, réclamant des ateliers de charité pour le rétablissement du chemin qui va de leur ville à Montrichard ; — le Bureau de Loudun, sur le droit du Loudunois d'envoyer des députés aux États-Généraux ; — le marquis d'Harembure, concernant la forme irrégulière de l'Assemblée municipale de Chaumussay ; — les Ursulines de Chinon, offrant de contribuer du tiers pour les réparations à faire entre leur maison et la digue d'enceinte élevée autour du faubourg Saint-Jacques ; — le marquis de Chalabre, au sujet des réparations de l'avenue d'Ussé et de la reconstruction d'un pont sur l'Indre, dans cette avenue, que les glaces ont emporté ; — les syndics des paroisses de Pouillé, Angé, Mareuil, La Chapelle-aux-Naux, Varennes, Dierre et autres,

ravagées par la grêle, les ouragans et les inondations, demandant des secours. — Observations et décisions de la Commission intermédiaire.

C. 741. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1789-1790. — Registre des remembrances des décrets de l'Assemblée Nationale, concernant : — la réformation de la procédure criminelle; — les droits de l'homme; — la constitution; — la destruction du régime féodal; — les perturbateurs du repos public; — un emprunt de 80 millions; — une contribution patriotique; — la libre circulation des grains dans tout le royaume, avec défense d'en exporter; — la suppression des gabelles; — l'abolition des droits de franc-fief; — les poursuites criminelles; — la loi martiale contre les attroupements séditieux; — l'établissement d'un tribunal chargé de juger les crimes de lèse-nation; — la suspension des vœux monastiques; — l'obligation aux titulaires de bénéfices de faire une déclaration de tous leurs biens; — la mise sous la sauvegarde du Roi et des tribunaux des biens ecclésiastiques, des archives et bibliothèques des monastères et chapitres; — la prohibition de tous bénéfices; — l'admission des non catholiques dans l'administration et dans les emplois civils et militaires; — l'abolition des maires, échevins, consuls et la constitution de nouvelles municipalités; — la suppression des pensions, appointements et traitements à l'égard des français absents sans mission et le séquestre des revenus des bénéfices dont les titulaires sont dans le même cas; — le droit de citoyen actif pour les juifs connus en France sous le nom de juifs portugais, espagnols ou avignonnais; — le traitement des religieux qui sortiront du cloître; — la division de la France en 83 départements; — l'aliénation aux municipalités du royaume de 400 millions de biens domaniaux et ecclésiastiques; — la mise en liberté de toute personne détenue dans les châteaux, maisons de force, de police ou autres prisons par lettres de cachet ou autrement.

C. 742. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1787-1789. — Extraits des instructions et règlements relatifs aux Assemblées municipales et aux Bureaux de districts. — Considérations sur l'établissement des districts dans la province de Touraine. — Mémoire sur les questions soumises par l'Assemblée générale aux Assemblées provinciales. — Lettres de l'archevêque de Tours, du duc de Luynes, du comte de Dieuze aux procureurs-syndics de la Commission intermédiaire. — Instructions sur les opérations du département des impôts dans les trois provinces. — Réclamations en matière de contributions. — Projets des seigneurs hauts-justiciers de s'approprier les arbres épars sur les chemins; — mémoires et observations à ce sujet, adressés à la Commission intermédiaire. — Inventaires des meubles, papiers et registres de l'Assemblée générale et des Commissions intermédiaires.

C. 743. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1787. — Rôles de l'organisation des municipalités dans les paroisses d'Ambrières, Belgeard, Brecé, Carelles, Champeon, Châtillon, Colombiers, Couesmes, Desertines, Evron, Fougerolles, Grazay, Jublains, La Dorée, La Pellerine, Levaré, Martigné, Marcillé, Nean, Oisseau, Parigné, Saint-Aubin, Saint-Denis-de-Gastines, Saint-Georges, Saint-Germain, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Jean-sur-Erve, Soucé, Torcé, Vaucé, Vieuvy.

C. 744. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1787-1789. — Organisation des municipalités dans les paroisses d'Artannes, Azay-sur-Cher, Azay-le-Rideau, Ballan, Beaumont-les-Tours, Beaumont-la-Ronce, Berthenay, Bueil, Chambray, Chançay, Chenusson, Crotelles, Druye et autres du district de Tours; — Anché, Avoine, Avon, Beaumont-en-Véron, Candes, Cheillé, Cinais, Couziers, Cravant, Croizille, Draché, etc. du district de Chinon; — Angé, Athée, Autrèche, Auzouer, Bleré, Bouroy, Cangé, Chançay, Chargé, Châteaurenault, Chenonceaux, Civray, Dierre, Epeigné, Faverolles et autres du district d'Amboise; — Antoigné, Cernusson, Cleré, Favraye, La Chapelle-sous-Doué et autres de l'Election de Montreuil-Bellay. — Lettres adressées à la Commission intermédiaire par les municipalités de Charentilly, Cinq-Mars, Cléré, Joué, Mazières, Ingrandes, Saint-Roch, etc., concernant la tenue des Assemblées municipales.

C. 745. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1783-1789. — Comptes rendus par Prudent Luce, receveur, des recettes et dépenses par lui faites, concernant : — les deniers patrimoniaux et les octrois de la ville de Tours; — l'établissement des réverbères; — la vente des arbres et la replantation du mail en 1789; — les nouveaux cimetières. — État des dépenses faites par la municipalité de Tours pour les Assemblées primaires des États-Généraux. — Requêtes en décharge de l'impôt créé pour la dépense des nouveaux cimetières; — état des décharges et modérations accordées par l'intendant. — Adjudication des fouilles à faire pour la replantation du mail; — toisé

des travaux; — ordonnances de paiement. — Rapport du maire de Tours concernant les comptes et l'administration de la ville, et pièces à l'appui. — Tableaux : des recettes et dépenses des octrois patrimoniaux; — des foires; — des dettes avec leurs dates et leurs causes. — Compte rendu aux souscripteurs de la Société patriotique, formée pour l'approvisionnement des blés nécessaires à la consommation de la ville de Tours, par André Simon, échevin. — Rapports faits au Comité général de Tours, le 13 septembre 1789, par les Commissaires de ce comité, concernant le compte dudit Simon. — Frais de convocation des États-Généraux.

C. 746. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1788. — Rôles de répartition de la contribution levée par ordre de la Commission intermédiaire, pour les travaux des routes, sur les paroisses de : — Avrillé, Braye-sur-Maulne, Breil, Brocq, Chalonne, Channay, Château-la-Vallière, Chavaigne, Chenu, Chigné, Chouzé, Couesmes, Courcelles, Denezé, Dissay, Genillé, La Bruère, La Chapelle-aux-Choux, le Lude, Linières, Lublé, Marcilly, Meigné-le-Vicomte, Méon, Mouliherne, Noyant, Parcé-sous-Rillé, Rillé, Saint-Germain, Saint-Georges-d'Hommes, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Mars-de-Creil, Savigné, Thorée, Vernantes, Vihiers, Villiers-au-Bouin, Yzernay, etc.

C. 747. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1787-1789. — État de distribution, par département d'ingénieur, de la contribution que les communautés de la Généralité de Tours doivent fournir pendant l'année 1789 pour l'entretien et la confection des routes : de Paris en Espagne; — de Tours en Berry, par Loches, et à Bourges, par Veretz ; — de Blois au Blanc, par la forêt de Brouard; — de Tours à Saumur, par Azay-le-Rideau et Chinon ; — de Chinon à Châtellerault, par Richelieu; — de Châtellerault à Preuilly, par La Guerche; — d'Amboise aux Montils, par Mosnes et Rilly ; — de Loches à Preuilly, par Saint-Flovier; — de Saumur à Tours, par Bourgueil; — de Tours à Rennes et à Angers; — de Sablé à Château-Gontier ; — de La Flèche à Malicorne; — d'Angers à Sillé-le-Guillaume, à Laval, à Doué, à Longué, à Tours ; — d'Ingrandes à Candé ; — de Tours à Rennes, par Château-la-Vallière; — de Mayenne à Fougères, Rennes et Saint-Malo, par Ernée : — de Laval à Nantes, par Cossé et Craon; — de Château-Gontier à Craon, par Loigné; — de Paris à Nantes, par La Ferté-Bernard et Bonnétable; — de Tours en Normandie, par Château-du-Loir, et à Rouen, par Vibraye ; — d'Orléans à Nantes, par Saint-Calais, Le Mans, etc. — Entretien des levées depuis Amboise jusqu'à Tours.

C. 748. (Registre.) — Grand in-folio, 111 feuillets, papier.

1788-1790. — Registre des ateliers des travaux des routes, formés en 1788, contenant les limites de chaque atelier, les noms des municipalités contribuables, la contribution de chacune d'elles, les noms des receveurs particuliers des finances, des adjudicataires et de leurs cautions, le montant de chaque adjudication et des mandats à compte, le bordereau des ordonnances de paiement définitif, délivrées par M. Genty, subdélégué général, au profit des adjudicataires; clos et arrêté par les députés composant la Commission intermédiaire de l'Assemblée générale des trois provinces, Pouget, Chesneau-Des-Portes, de La Grandière, de La Béraudière, procureur syndic, et de Saint-Hilaire, secrétaire-greffier. — Ateliers : de Grammont au Port-de-Piles; — de Nouans à Villedomain; — d'Azay-le-Chétif à You ; — de l'arche de Beugny à Chinon; — d'Amboise à Chargé ; — de Tours à Monnaie, etc.

C. 749. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres de M. de La Millière à la Commission intermédiaire de Touraine, concernant : — les travaux des routes; — la contribution des communautés de la Généralité auxdits travaux; — l'avantage reconnu des roues à larges jantes; — les formes à suivre pour la vente du terrain des anciens chemins abandonnés ; — deux projets pour l'ouverture d'un chemin de Montoire à Tours; — la fixation des limites de la banlieue de Tours; — les abords de Chinon ; — la réparation des chemins de Touraine, dégradés par la dernière inondation ; — le pont provisoire à construire pour remplacer les quatre arches du pont de Tours, détruites par les glaces ; — l'enlèvement dans la traverse de Loches des matériaux provenant de l'écroulement de plusieurs maisons, causé, dit-on, par les excavations que les propriétaires ont faites dans le rocher sur lequel lesdites maisons étaient construites ; — les réparations des ponts de Cormery, de Châteaurenault, de Coémont et d'Amboise ; — les gratifications accordées à M. de Montrocher et aux sous-ingénieurs Sarbourg, Denis, Sutil, Leclerc, Dupuis, Aubert et Bruyère, etc. ; — l'indemnité due au meunier de Saint-Florent, par suite de son chômage pendant la fouille du canal à ouvrir dans le Thouet; — l'ouverture du pont provisoire de Tours, le 1er novembre 1789. — Autres lettres de MM. de Montrocher, Necker et Daine, adressées à la même Commission, concernant : — la continuation de la route de Château-du-Loir à Vendôme; — l'impossibilité pour les ingénieurs de se charger des travaux des églises et presbytères; — l'abus résultant de l'habitude prise par les compagnons charpentiers d'emporter les copeaux et

débris; — la construction d'un pont provisoire sur le ravin de Houx, près Monnaie; — la continuation par le sieur Fayot du plan en grand de la ville de Tours, commencé depuis plusieurs années; — les réparations du pont de Montrichard; — le murmure des habitants à la vue de l'inscripiton portant le nom de M. Daine, placée sur la nouvelle fontaine de la rue Neuve; — les dégradations causées au pont de La Haye par les glaces de 1789.

C. 750. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1787-1789. — Procès-verbaux de réception par les sous-ingénieurs Aubert, Denis, Leclerc de La Bourée, Dupuis, etc., des travaux exécutés sur les routes : de Paris en Espagne; — de Tours à Bourges, par Veretz, à Saumur, par Chinon; — de Blois au Blanc; — de Chinon à Châtellerault, par Richelieu; — d'Amboise aux Montils; — de Loches à Preuilly; — de Saumur à La Flèche, par Baugé; — de Tours à Rouen, etc. — Certificats délivrés par lesdits sous-ingénieurs aux adjudicataires. — Mandats de paiement ordonnés par MM. : — Pouget, Chesneau Des Portes, l'abbé de Boisdeffre, Davy Des Piltières, de La Grandière et Mignon, membres de la Commission intermédiaire de l'Assemblée générale des trois provinces; — l'abbé Dufrementel, Veau Delaunay, Barbe, l'abbé Delavau et Mignon, de la Commission intermédiaire de Touraine, — l'abbé de Moncé, de Béru, de Lestang, Delaunay, Le Prince d'Ardenai, de la Commission intermédiaire du Maine.

C. 751. (Liasse.) — 48 pièces, papier; 12 plans.

1787-1788. — Extraits des procès-verbaux de l'Assemblée des trois provinces de la Généralité, concernant les demandes relatives aux ponts-et-chaussées. — État des routes faites et à faire; — prix de la toise d'entretien. — État des adjudications des travaux des routes pour 1787, dans les départements de Loches, Saumur, La Flèche, Angers, Laval, Le Mans et Château-du-Loir. — Récapitulation de l'état général des ateliers de charité dans les trois provinces. — Situation des travaux des routes au 31 décembre 1787. — Distribution, par département d'ingénieur, de la contribution que les communautés de la Généralité doivent fournir pendant l'année 1787, pour l'entretien et la construction des routes. — État sommaire de tous les ouvrages d'entretien, de réparation et de confection à faire dans la Généralité, en 1788. — Devis estimatif des ouvrages imprévus, faits pendant ladite année, pour les réparations de trois ponts provisoires sur la route du Mans à Orléans, depuis Bouloire jusqu'aux limites de ladite Généralité. — Plan, observations préliminaires et mémoire concernant la demande du chemin de communication de Montoire à Tours. — Plans itinéraires des routes : de Tours — à Vendôme, par Monnaie et Châteaurenault; — en Normandie, par Château-du-Loir et Le Mans; — en Berry, par Loches; — à Chinon, par Azay-le-Rideau; — à la Chartre, par Beaumont-la-Ronce; — en Espagne, par Montbazon, Sainte-Maure et Port-de-Piles; — de Château-la-Vallière à la Loire, par Cinq-Mars; — d'Amboise à Châteaurenault, par Saint-Ouen et Autrèche.

C. 752. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1787-1789. — États des demandes d'ateliers de charité, faites aux Assemblées provinciales par : — les officiers municipaux : de Beaufort, pour repaver à neuf la levée dite de Beaufort; — de Savigné, pour réparer les environs et l'entrée de leur ville; — de Château-Gontier, pour continuer les abords de cette ville; — MM. : de Quatre-Barbes, pour la construction de deux ponts sur le chemin de Morannes à Château-Gontier; — le marquis de Maillé, pour la continuation de celui de Vernantes à Baugé; — d'Andigné de Mayneuf, pour la sortie de Sainte-Gemme; — le comte de Varennes, pour le chemin de Feneu au port Albert, sur le Loir; — de Bercy, pour celui d'Avrillé à Epinard; — le comte de Maulevrier, pour l'ouverture d'un chemin de Nuaillé à Châtillon; — Le Goultz Du Plessis, pour celui de Rillé au Lude, par Channay et Saint-Laurent-de-Lin. — État général des ateliers de charité établis dans les provinces de Touraine, Anjou et Maine, sur les fonds donnés par le Roi en 1787. — Répartition des 110,000 livres de fonds de charité, accordées par le Roi, pour 1789, aux trois provinces de la Généralité. — Mémoires adressés à l'Assemblée générale, concernant : — la suppression de la traite par terre en faveur de la Généralité de Tours, de la Bretagne, de la Normandie, etc.; — les incendies des bois de la Généralité, auxquels on pourrait remédier en estimant le dommage et le faisant répartir sur les bourgs et villages où les bois incendiés seraient situés; — la création des milices, dont le système actuel devient une source de misère, de chagrins et de dépopulation pour les campagnes; — le droit injuste établi sur les francs-fiefs ou biens nobles possédés par les roturiers. — Extraits des procès-verbaux des Assemblées provinciales de la Généralité. — Tableau des dépenses annuelles.

C. 753. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1788-1789. — Lettres adressées à la Commission intermédiaire par MM. De Verneuil et de La Millière, rela-

tives aux obstacles apportés à la navigation de l'Indre, près Loches, par le moulin de Saint-Jean, appartenant au chapitre de cette ville. — Requêtes : des officiers municipaux de Richelieu, demandant des secours et l'établissement d'ateliers de charité pour le curement et redressement de la rivière du Mable, dont les débordements, en 1771 et les années suivantes, surtout en 1789, ont envahi les deux tiers de la ville, causé des pertes considérables et la mort de plusieurs habitants ; — de la paroisse de Saint-Genouph, pour les réparations de la levée de Sainte-Anne au bec du Cher, dégradée par les glaces de 1789 ; — du sieur Arnault, curé d'Esves-le-Moutier, près Liguell, réclamant des travaux de charité pour la réparation d'un pont sur le ruisseau de sa paroisse, que la moindre crue rend impraticable. — Devis estimatifs des constructions et réparations : — de deux ponts provisoires dans la prairie de Gommer, route de Sablé à Château-Gontier ; — d'un aqueduc dans le ravin de la Salle, route d'Angers à Sillé-le-Guillaume ; — d'un pont en charpente sur le ruisseau de la prairie d'Avessé, même route. — Adjudication de trois arches et cinq aqueducs sur la route d'Alençon à Balesme par Mamers. — Détail de la dépense pour entretien et constructions aux abords de Tours. — Adjudication du droit exclusif du passage des charrières et bacs établis en face des Trois-Barbeaux après la chute de quatre arches du pont de Tours ; — avis, portant défense à tous voyageurs de passer la Loire ailleurs que sur ladite charrière et sur le pont flottant, construit près le port de Saint-Cyr. — Relevé général des mariniers et autres particuliers qui ont réclamé des secours pour pertes de bateaux, maisons et effets, par suite de la débacle de janvier 1789 ; — lettres de M. Necker à ce sujet. — Lettres de MM. de La Millière, de La Grandière, maire de Tours, Denis, ingénieur, et Daine, intendant, concernant la chute du pont de Tours et le passage de la Loire.

C. 754. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1789-1790. — Lettres adressées à la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Touraine, par : — MM. Pouget et Chesneau Des Portes, députés composant la Commission intermédiaire générale des trois provinces, Lambert, contrôleur général des finances, Necker, les procureurs syndics de l'Assemblée provinciale d'Anjou, de Mondion, maire de la municipalité de Ceaux, l'abbé de Baraudin, les officiers municipaux de Tours, Mettray, Beaumont, Avoine, etc., l'abbé de Monfrebeuf, président du district d'Amboise, Delamothe, membre du district de Richelieu, Genty, Courtalon, l'abbé de Boisdeffre, député de la Commission intermédiaire de Tours, etc., concernant, la confection des rôles pour les impositions ordinaires de 1790 à répartir sur tous les habitants sans distinction, et de ceux du supplément sur les ci-devant privilégiés, pour les six derniers mois de 1789. — Observations sur la manière de procéder à la confection des rôles des impositions. — Mémoire sur la répartition des impositions ordinaires de 1790. — Principes et formalités que la Commission intermédiaire devra observer en réglant les revenus et le premier vingtième de chaque cote nouvelle à ajouter au rôle des paroisses de la Généralité. — Observations pour la rédaction des rôles des vingtièmes des biens des ci-devant privilégiés. — Mémoires des municipalités d'Azay-le-Rideau, Parçay, Notre-Dame-d'Oé, Rochecorbon, Sainte-Radegonde, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Symphorien, etc., se plaignant de l'augmentation des nouveaux impôts. — États constatant les changements faits pour les impositions de 1790. — Tableaux par comparaison de l'imposition des années de 1789 et 1790 dans l'étendue de l'Élection de Tours, faisant connaître les paroisses qui ont éprouvé de l'augmentation ou de la diminution.

C. 755. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1788-1790. — Lettres adressées à la Commission intermédiaire de Tours et aux procureurs-syndics, par MM. Maillard, syndic de Boussay, Belle, syndic de Neuvy-Roi, Richard et Lutier, membres du district de Preuilly, Allain Dupré, curé et maire de Véretz, Bellebat, doyen du chapitre de Bueil, Pallu, curé de Rivarennes et Bréhémont, Arnault, syndic de Parçay, l'abbé de Baraudin, Hainecque et Murgallé, députés composant le bureau du district de Loches, Ragonneau, commissaire du district de Richelieu, l'abbé de Monfrebeuf et Haren, députés composant la Commission intermédiaire d'Amboise, Genty, Barbe, Courtalon, de Livonnière, Dumoustier, capitaine d'artillerie à Chinon, Du Petit-Thouars, etc., concernant : les impôts ordinaires, prestations de chemins, vingtièmes et suppléments des privilégiés ; — les erreurs et le manque d'uniformité dans la confection des rôles. — Mémoire des habitants du faubourg d'Amboise, demandant une répartition égale entre les faubourgs et la ville d'Amboise, qui par privilége était exempte de la taille, sauf une subvention de 1,010 livres exigée par Louis XV et qu'elle n'a cessé de payer depuis cette époque. — Mémoire relatif au mode d'imposition des privilégiés non domiciliés dans leurs paroisses. — États de situation du recouvrement des impositions pour les exercices de 1788 et 1789.

C. 756. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1788-1789. — Requêtes en décharge et réduction

de capitation, adressées à la Commission intermédiaire et à M. Daine, intendant de Tours, par : — Auguste Salmon de La Brosse, qui prétend figurer sur le rôle des privilégiés ; — François-Albert de La Porte, en raison des services qu'il rend depuis vingt ans pour compléter les sept juges nécessaires dans les sentences en dernier ressort, et ceux de compétence en la maréchaussée ; — Urbain Brosseau et autres, par le motif qu'ils nourrissent et entretiennent gratuitement un enfant de la Madeleine ; — Joseph Pigeon, maître d'armes à Tours, à cause de ses 72 ans et de plusieurs banqueroutes qui l'ont ruiné ; — Nobileau, Gravelat de Lépine, Bobière Daligny et Léger, professeurs du collége royal de chirurgie de Tours, en raison du temps qu'ils donnent gratuitement pour l'instruction des élèves destinés aux campagnes ; — Adrienne Hurault de Vibraye, veuve du marquis de Haye, seigneur des Étangs-l'Archevêque, parce que la plus grande partie de sa fortune est passée à ses héritiers collatéraux et que les frais lui ont emporté le revenu de plus d'une année de ce qui lui reste ; — Étienne de Longueval, inspecteur des haras du Maine, en considération des tournées pénibles qu'il fait assidûment dans l'étendue de son département ; — ordonnances de décharges de la Commission intermédiaire. — Lettres patentes du Roi, portant que les ci-devant privilégiés seront imposés pour les six derniers mois de 1789 et pour 1790, en raison de leurs biens, non dans le lieu de leur domicile, mais dans celui où lesdits biens sont situés.

C. 757. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1788-1789. — Requêtes en décharge et réduction de taille et capitation, adressées à la Commission intermédiaire et à M. Daine, intendant de Tours, par : — Marie Goirand, veuve de Daniel de Pierres, chevalier, seigneur de Narcé, lieutenant d'artillerie, la dame des Escotais, veuve du marquis de Valory, Gabriel Clair, comte de Razilly, chef d'escadre, et Marie de Signy, qui se plaignent de n'avoir pas été taxées en raison de leur fortune ; — Pierre Tourneporte de Vontes, lieutenant général au bailliage de Chinon, Bertrand Chesnon de Baigneux, lieutenant criminel, Joseph Torterue de Langardière, avocat du Roi, Pierre Chesnon de La Billotière, procureur du Roi, Mexme Legrand, doyen des conseillers, Joseph Picault de La Ferraudière et autres officiers de l'Élection de Chinon, prétendant n'avoir jamais été imposés à un taux aussi élevé et si en disproportion avec leurs revenus ; — Louis Guertin, meunier à la Roche-Clermault, dont le moulin a été emporté par les glaces, en 1788 ; — Louis Plessis, de Courcelles, a douze enfants et sa femme à nourrir et on l'impose à 149 livres 4 sous ; — René Mollière, closier à Mareil, a seize enfants à sa charge et on l'oblige à payer 37 livres de taille, 24 livres d'accessoires et 23 livres 16 sous de capitation ; — Jacques Gentil, vigneron, à Joué-en-Charnie, a quatorze enfants dont trois filles ; — Michel Rousseau, fermier de la terre de Beauvais, paroisse de Vallon, appartenant à l'abbesse de la Fontaine-Saint-Martin, a vu toutes ses récoltes ravagées et ses arbres fruitiers brisés par la grêle du 3 juillet 1789 ; — Louis Menier, bordier à la Roche, François Tarode, bêcheur, paroisse de Saint-Lambert-des-levées, Jacques Gasnier, cultivateur, paroisse de Saint-Georges-des-Sept-Voies, etc., réduits à la misère par suite d'incendies qui ont détruit tous leurs bâtiments, fourrages, etc. — Ordonnances de décharges par les membres de la Commission intermédiaire,

C. 758. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1789. — Requêtes en décharge et réduction de capitation, adressées à la Commission intermédiaire et à l'intendant, par : — Pierre Hautreux de La Porte, marchand, à Beaufort, qui fait valoir ses fonctions de prud'homme ; — Lebreton de La Bonnetière, receveur des gabelles, prétendant qu'on l'a taxé deux fois; — divers, pour pertes de bestiaux et autres accidents ; — Françoise Pelletier, veuve de Jacques Dudouet, chirurgien, paroisse de Rouziers, chargée de douze enfants ; — René Merlet, laboureur, paroisse de Jallais, toutes ses récoltes ravagées par la grêle; — Antoine Héri, closier, paroisse de Soulaire, ses semences détruites par une inondation, et ses bestiaux enlevés par le charbon;— Antoine Bellanger, paroisse de Combrée, toutes ses semences ravagées par la grêle de juin 1789; — Louis Thibault et autres métayers de la paroisse du Lion-d'Angers, le peu de leurs récoltes, qui avait échappé au rigoureux hiver de 1788-1789, détruit par le débordement des rivières d'Oudon et autres, à la suite des pluies de la Pentecôte ; — la veuve Gastineau, paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil, toutes ses semences, ses meubles, provisions de bois, etc., emportés par l'inondation du 2 avril 1789 ; — Pierre Hamelin, closier, à Villevêque, et autres, leurs semences gelées par le froid excessif de 1789; — Pierre Lecomte, meunier, paroisse de Juigné, son moulin à barque emporté par la débâcle des glaces. — Ordonnances de décharges par la Commission intermédiaire.

C. 759. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1789. — Requêtes en décharge et réduction de capitation, adressées à la Commission intermédiaire et à l'intendant de Tours, par : — Pierre Gaucher, paroisse du Puy-Notre-Dame, pour la perte d'un troupeau de 200 moutons

et brebis et de 3 taureaux ; — Charles Grasset, closier, qui est imposé à 91 livres 7 sous en taille, capitation et accessoires, et n'a d'autres ressources pour faire vivre ses neuf enfants que l'exploitation de la closerie des Arcis, paroisse du May ; — Jumeau, baron de Blou, sa résidence étant actuellement à Baugé ; — André Lemercier, sieur du Hardas, greffier au siége présidial de Château-Gontier, prétendant ne devoir payer que 12 livres ; — Duchemin de Mottejean, écuyer, parce qu'il est plus imposé qu'en 1788 ; — Clerc de La Prévoterie, capitaine au régiment de Provence, parce qu'il paye au trésorier de la guerre ; — dame Thieslin, veuve de Letourneur de La Borde, prétendant que l'office de son mari, tombé aux parties casuelles, deux enfants dotés, un autre à sa charge, la mettent dans l'impossibilité de payer plus de 1 livre 4 sous ; — Pierre Geslot, métayer, paroisse de Meslay, treize enfants dont le plus âgé a 21 ans. — Certificats. — Ordonnances de décharge, rendues par la Commission intermédiaire.

C. 760. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1789-1790. — Requêtes en décharge et modération de taille et capitation, adressées à la Commission intermédiaire de Touraine et à l'intendant, par : — divers cultivateurs, pour pertes de bestiaux, mauvaises récoltes, maladies, infirmités, etc. ; — Bernard Besnard, huissier collecteur au Bureau des finances, prétendant, comme privilégié, payer la capitation sur les charges de son office ; — la veuve Vincent Petitbon, dont les semences d'hiver ont été détruites par les inondations et les glaces du Cher, et celles du printemps par une nouvelle crue ; — Urbain Leduc et autres, de Fondettes, à cause des ravages occasionnés par les eaux de la Loire, à l'île dite Port-Fouchault, dépendante du duché de Luynes, et dont ils sont fermiers ; — Antoine Girault, à cause de l'incendie du moulin, situé paroisse d'Avon, qu'il tient de ferme du comte d'Argenteuil. — Réclamations contre la surcharge des nouveaux impôts par les paroisses de Villeloin, Courcoué, Ballan, Miré, la Ville-aux-Dames, Coullangé, la Haye, l'Ile-Bouchard, Faye-la-Vineuse. — Rôles des doubles vingtièmes pour les Élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Richelieu, Château-du-Loir, Château-Gontier, la Flèche, Laval, le Mans et Montreuil-Bellay. — Lettres de MM. Blondel et Lambert, concernant la confection des rôles de supplément et la contribution patriotique.

C. 761. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788. — État de distribution par département d'ingénieur de la contribution, que les communautés de la Généralité de Tours doivent fournir pendant l'année 1788, pour l'entretien et la construction des routes de Paris en Espagne ; — de Tours en Berri par Loches ; — à Saumur par Bourgueil ; — à Rennes, par la Flèche ; — à Angers, par Château-la-Vallière ; — en Normandie, par Château-du-Loir et le Mans, etc. ; — à Bourges, par Véretz, Bléré, Loches, etc.

C. 762. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1788. — Devis estimatifs de tous les ouvrages de construction, d'entretien et de réparation à faire, pendant l'année 1788, sur les routes : de Paris en Espagne ; — d'Amboise aux Montils, par Mosnes et Rilly ; — de Saumur aux Sables-d'Olonne, par Doué, Vihiers et Chollet ; — à Poitiers, par Montsoreau, Fontevrault, Loudun et Mirebeau ; — de Paris à Nantes, par la Ferté, le Mans, la Flèche, Angers ; — d'Angers à Laval, par Avrillé et Château-Gontier ; — de Paris à Rennes, par Pré-en-Pail, Javron, Mayenne et Laval, etc.

C. 763. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1789. — Devis estimatifs de tous les ouvrages de construction, d'entretien et de réparation à faire, pendant l'année 1790, sur les routes de Blois : au Blanc, par Saint-Aignan, Nouans et Villedomain ; — de Chinon à Châtellerault, par la Richelieu ; — d'Amboise à la Haye, par Bléré et Loches ; — de Saumur à la Rochelle, par Montreuil-Bellay ; — de Doué à Angers, par Brissac ; — d'Alençon à Balesme, par Mamers ; — d'Amboise à Châteaurenault ; — du Mans à la Chartre, par Lucé ; — de Loches à Preuilly, par Saint-Flovier, etc.

C. 764. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre des délibérations de la Commission intermédiaire du district de Chinon. — Nombre des juments et état des pacages existant dans le district ; — contestation entre les habitants de Ligré, au sujet de la refonte d'une des cloches de leur église. — Travaux des routes. — Inutilité d'un cimetière pour les protestants, fondée sur ce qu'il n'y a que des catholiques dans le district. — Projet du corps municipal de Chinon d'abattre les arbres de la promenade, située à l'entrée de la prairie de Saint-Mexme. — Différend survenu entre les paroisses de Saint-Louand, Saint-Germain-des-Landes et Thizay, relativement à la fixation de leurs limites respectives. — Transcription des proclamations, lettres patentes et décrets du Roi et de l'Assemblée nationale.

C. 765. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1788-1790. — Délibérations de la Commission intermédiaire du district de Langeais. — Élection d'un secrétaire greffier. — Projets : de faire planter des bornes pour limiter chaque paroisse, en présence des membres de la municipalité et d'un député de la Commission ; — de réunir au district les paroisses de Vallères, Bréhémont et Linières, qui sont voisines, et d'en distraire celles de Saint-Aubin et de Saint-Christophe, qui semblent le désirer ; — de réclamer fortement à la Commission intermédiaire provinciale le droit de faire les adjudications de toute espèce de travaux à exécuter dans le district. — Renseignements à demander aux communautés du district, sur : les travaux utiles ; — l'état des chemins particuliers commencés et à entreprendre ; — les abus dans l'assiette et la perception des impôts ; — les forces et charges de la paroisse ; — le nombre des privilégiés habitant la commune et l'état des biens qu'ils y possèdent ; — les inconvénients prétendus de la gabelle et les frais qu'elle occasionne. — Demandes à faire aux municipalités de Saint-Jean et de Saint-Laurent de Langeais, — sur : les charges que leur occasionne le logement des troupes ; — leur dessein à l'égard de la chapelle Saint-Nicolas, depuis longtemps interdite faute de réparations ; — l'utilité de la construction d'une halle ; — les moyens d'empêcher les eaux de la rivière de s'introduire dans la ville et de rendre praticable en tout temps le chemin communiquant avec la levée de la Loire. — Projet d'inviter ladite ville à payer 200 livres pour le maître d'une école de latinité. — Débats entre les membres sur la direction à donner à la route projetée de Château-la-Vallière à Langeais. — Invitation aux paroisses sur lesquelles doivent être réparties les 85,000 livres accordées par le Roi pour les travaux de charité, de faire connaître dans quelle proportion elles veulent y contribuer.

C. 766. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1787-1789. — Lettres de MM. Delavau et Mignon, procureurs-syndics de l'Assemblée provinciale de Touraine, aux membres du district de Loches, concernant : — les impôts destinés à remplacer la corvée pour la confection et l'entretien des routes ; — le choix à faire dans les municipalités d'un receveur pour en opérer le recouvrement ; — la réformation des municipalités ; — les dépenses pour la confection de cimetières destinés aux non catholiques ; — les honoraires et priviléges des syndics ; — la formation de bureaux de charité pour supprimer la mendicité ; — les haras ; — les roues à larges jantes ; — la démission et le remplacement des syndics ; — les difficultés survenues depuis la suppression des tribunaux d'exception ; — la tenue des assemblées municipales ; — les procès-verbaux à adresser à l'assemblée des États Généraux ; — les réductions faites dans les traitements ; — les bois épars sur les chemins vicinaux et de traverse, dans l'étendue des hautes justices ; — la répartition, entre les trois provinces de la Généralité, des 110,000 livres accordées par le Roi pour travaux de charité ; — les malheurs éprouvés en Touraine par les glaces et autres calamités ; — les cantonniers, placés à l'avenir sous les ordres des ingénieurs ; — la différence entre les récoltes de 1788 et de 1789 ; — la contribution patriotique et la vaisselle, etc., d'or et d'argent à porter aux Hôtels des monnaies : — la réformation des départements pour les impositions, les privilégiés devant y figurer à l'avenir.

C. 767. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1787-1790. — Registres des lettres adressées à la Commission intermédiaire du district de Loches par la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Touraine, transcrites par Jacques-Louis de Barandin, doyen du chapitre de Loches, grand vicaire du diocèse de Tours, prieur commendataire du prieuré de Villiers, membre des assemblées générale et provinciale de Touraine, président de la Commission intermédiaire de ladite ville de Loches, concernant : — l'état du district par paroisse ; — la situation des routes ; — la destruction de la mendicité par le travail ; — l'établissement dans toutes les municipalités d'un bureau de charité composé des membres de la commune, qui s'associeront quelques femmes pour les aider ; — la confection d'un état des pauvres et des mendiants, accompagné d'observations sur les moyens les plus utiles de les soulager, surtout par le travail ; — des établissements pour l'instruction de la jeunesse et les renseignements à donner à ce sujet sur les ressources locales ; — la convocation des États Généraux ; — la suppression des tribunaux d'exception ; — les renseignements à donner sur le produit des récoltes de l'année 1789 ; — la cessation des fonctions administratives de la Commission intermédiaire provinciale, le 31 juillet 1790, le directoire étant en activité.

SUPPLÉMENT.

Élection d'Amboise.

C. 768. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1732-1734. — Répartition d'une somme de 1,047 livres sur les habitants de la ville privilégiée d'Amboise, pour la subsistance. — Rôles des tailles : la paroisse d'Athée aura à payer 3,858 livres, compris le sceau, les 4 sous pour livre, les gages des syndics, le droit de quittance, attribué au receveur, et l'indemnité des collecteurs ; — Autrèche, 671 livres ; — Auzouer, 1,884 ; — Bourré, 1,244 ; — Cangey, 1,076, au lieu de 1,776, à cause de l'inondation ; — Chançay, 1,996 ; — Chargé, 895 ; — Chenonceau, 311 ; — Chissay, 2,586 ; — Chisseau, 388 livres 17 sous ; — Civray, 1,445 ; — Dierre, 1,321 livres.

C. 769. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1735. — Rôles des tailles : la ville et paroisse de Bléré aura à payer 3,837 livres 15 sous, compris 157 livres de frais, pour l'année 1736 ; — la paroisse d'Épeigné, 528 ; — Faverolles, 1,013 ; — Francueil, 1,619 livres 17 sous ; — La Croix-de-Bléré, 1,710 ; — Limeray, 2,745 livres 5 sous ; — Lussault, 1,230 livres 15 sous ; — Luzillé, 2,500, au lieu de 2,800 ; — Montlouis, 6,585 livres 15 sous ; — La ville et paroisse de Montrichard, 4,234 livres 18 sous ; — Morand, 1,101 livres 10 sous ; — Mosnes, 2,259 livres 10 sous ; — Nazelles, 1,366 ; — Négron, 737 ; — Neuilly-le-Lierre, 1,217 livres 15 sous ; — Noizay, 2,952 ; — Reugny, 2,984 livres 18 sous.

C. 770. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1736-1738. — Rôles des tailles : la paroisse de Rilly paiera la somme de 643 livres 4 sous ; — Saint-Denis-Hors, 1,898 livres 11 sous ; — Saint-Etienne-des-Guérets, 660 livres 16 sous ; — Saint-Georges, près Montrichard, 1,986 livres 17 sous ; — Saint-Martin-le-Beau, 4,088 ; — Saint-Ouen, 2,800 livres 14 sous ; — Saint-Règle, 1,153 livres 8 sous ; — Souvigny, 1,546 livres 18 sous ; — Sublaines, 816 livres 10 sous ; — Thenay 2,375 livres 8 sous ; — Vallières, 1,776 livres 12 sous ; — Veuves, 733 ; — Villedômer, 2,309 livres 6 sous ; — Villeporcher, 986 livres 3 sous. — Privilégiés : Tournier, président ; Chasteigner, lieutenant de police ; du Chaillou, procureur du Roi ; des Closeaux, de Saint-Pot et de la Grivellerie, officiers du Roi ; Louis Touche et Leclerc, seigneurs d'Auzouer ; de Trezin, seigneur de Cangey ; Léveiller, seigneur de Faverolles ; Delanoue, dame de Lussault ; François Gédéon, seigneur de Morand ; de Bridieu, seigneur de Neuillé-le-Lierre ; Julien Lefebvre de la Falluère, seigneur de Noizay.

C. 771. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1740-1746. — Rôle des taxes d'office, faites par M. de Lesseville, intendant de Tours, sur les particuliers taillables de l'Élection d'Amboise, pour l'année 1740. — Répartement, sur les habitants de la ville franche d'Amboise, d'une somme de 1,044 livres, pour la subsistance ; — nombre des feux, 405 ; — exempts et privilégiés : les bailli, lieutenant, procureur du Roi et autres, élus d'Amboise ; les sieurs de la Picardière, Habert de la Grivillière, de Caın de Bréviande, Trezin de Bussy, de Vaupereux, etc. — Rôles des tailles : la paroisse d'Athée devra payer 3,450 livres ; — Auzouer, 1,085 ; — Cangey, 1,874 ; — Faveroles, 1,823 ; — Montlouis 6,248 ; — Villedômer 1,792 livres. — Exempts : la veuve Daim et son fils, seigneurs de Chesnaie ; Levoyer, seigneur de Faverolles, la princesse de Rohan, dame de Montlouis ; les sieurs de Corbeille, de Chaslon et de Chapuiset, nobles.

C. 772. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1724-1744. — Tailles et aides. — Provisions de l'office de receveur ancien des tailles, deniers communs et d'octroi de l'Élection d'Amboise, accordées par le Roi à Louis de Trezin, seigneur de Cangey. — Circulaire suivie d'un état des droits dus pour les expéditions des greffiers des cours et autres juridictions, et des dates de leurs établissements de 1567 à 1627. — Réception de Réné Mestivier, comme conseiller-élu. — Procès-verbaux de vérification des rôles établis par les collecteurs des tailles de Montlouis, Souvigny, Rilly, Reugny, Luzillé et autres paroisses, constatant qu'eux et leurs parents étaient presque toujours menagés. — Procuration donnée par Marie-Sophie de Courcillon, femme non commune en biens d'Hercule Meriadeck, prince de Rohan et de Soubise, à Marc Lureau, bourgeois de Tours et René Piou, receveur de la terre et seigneurie de Thuisseau, Montlouis et la Bourdaisière, pour régir lesdits lieux. — Discussions entre Charles Yvon, fermier des aides de la Généralité, et des habitants d'Amboise, prétendant que leurs maisons, caves et celliers, situés dans les lieux appelés rue de la Chèvre, les Noiraies, etc., pa-

roisse Saint-Denis, étaient en dehors des octrois. — Enregistrement : des lettres de noblesse de Jean de Chapuiset, écuyer, fils de René, sieur de la Vallée, paroisse de Villedômer; — des lettres de vétérance, avec exemption de taille, accordées à Claude Lemaître, seigneur d'Ouche et des Madères, paroisses de Noizay et Vernou.

C. 773. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1745-1774. — Collecteurs des tailles. — Enregistrement d'une commission de garde-étalon pour les haras, donnée à Denis Chauvin, avec exemption de tout impôt, de tutelle et curatelle, de logement de gens de guerre, etc. — Requêtes en décharge de collecte adressées aux président et officiers de l'Élection d'Amboise : Louis Bondonneau, fermier à Vallière, a fait trois fois la collecte, en 1715, 1726, et 1737, est fabricier et quitte la commune à la Toussaint, il ne peut donc avoir été nommé que par esprit de vengeance ; — Pierre Delabarre, journalier à Bléré, possède six enfants dont l'aîné a 12 ans, habite une étable sans cheminée, couche sur des balles d'avoine et n'a que ses bras pour vivre ; — Jean Bonnigal, pêcheur à Négron, voit de la partialité dans sa nomination, ne devant, d'après le tableau, passer qu'en 1750 ; — Louis Gaudron, compagnon batelier à Montlouis, doit être exempté par son état qui l'oblige à être tous les jours sur l'eau ou en voyage. — Ordonnances de décharge, signées Tournier, Chambellan, Mestivier et Fredureau du Chaillou, procureur du Roi, à Amboise.

C. 774. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1776-1786. — Requêtes adressées aux officiers de l'Élection d'Amboise par des particuliers prétendant avoir été indûment nommés collecteurs de la taille : — Michel Chidaigne, vigneron au village de la Roche, près Montlouis, a cinq filles, un garçon de 16 mois et son travail seul pour vivre, quand son voisin, établi bien avant lui, et dont les quatre enfants travaillent, n'a jamais été appelé à faire la collecte ; — Jacques Cimier, vigneron à Saint-Denis, contre Jousset, fagoteur, qui pour se décharger de la collecte l'avait fait nommer à sa place, quoiqu'il fut d'un autre quartier. — René Roger, maçon à Montrichard, contre Mathurin Desnoues, charron, qui, quoi que très à son aise, s'était fait exempter à ses dépens. — Pierre Piau, de Saint-Martin-le-Beau, n'a pas le premier sou pour vaquer à la dépense d'une telle commission, la jambe malade et la vue fort affaiblie. — Jean Nau, de Montreuil, a fait la taille il y a 10 ans, et ne doit plus la faire avant que tous les autres y aient passé; — Jacques Cerisier, vigneron à Rilly, a été collecteur de la taille, puis nommé fabricier, ensuite préposé du vingtième, et il commençait à respirer quand on le fait collecteur pour épargner ceux qui ne l'ont jamais été. — Assemblée générale des habitants de Chissay, pour décider de la répartition de la taille.

C. 775. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1745-1749. — Procès-verbaux de Pierre Compère, Pierre Pichot et autres, commis aux aides à Amboise, Bléré, Montrichard, contre divers cabaretiers, hôteliers et débitants pris en contravention. — Procès entre Jacques Bruand, fermier des aides, comparant par Charles Binet, son procureur et directeur desdits droits en l'Élection d'Amboise, et Élie Arnault, boucher et cabaretier à Bléré, qui, furieux de la confiscation des veaux amenés dans son étal vide, s'était jeté avec rage sur deux commis, rencontrés par hasard, et les ayant poursuivis, accompagné de plusieurs personnes de bonne volonté, jusque dans l'hôtel des Trois-Marchands, leur eut fait un mauvais parti sans l'arrivée des officiers d'un régiment de passage ; — dépositions de témoins. — Plaintes de Claude Buhour, buraliste des aides à Bléré, et d'Antoine Lelong-Delatour, contrôleur ambulant, contre Julien Legendre, perruquier, débitant de vin en cachette, qui les avait fait poursuivre par une foule de particuliers armés de pierres et de bâtons. — Rapports de saisies de vins, etc., sur des cabaretiers et autres, contrevenant aux droits.

C. 776. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1749-1762. — Procès-verbaux de René Villaye, François Delucé, René Lemercier, Joseph Louvet et autres, contrôleurs et commis de Jacques Bruand, fermier des aides et droits y joints, contre des cabaretiers en fraude et des débitants non autorisés. — Requête de la veuve François Belluot, propriétaire de la dernière tannerie en aval de l'Amasse, contre les tanneurs situés en amont de ladite rivière, dont l'eau lui revenait blanche tous les jours ; — ordonnance qui enjoint à ces derniers de ne laver leurs peaux chargées de chaux que le lundi toute la journée et le samedi après midi. — Enregistrements : de la charge de piqueur au vol pour héron, accordée à Étienne Dumoustier, sieur d'Herblay, par le duc de la Vallière, bailli et capitaine des chasses de la capitainerie royale de la varenne du Louvre ; — du bail des anciens droits attribués aux officiers de prudhommes et vendeurs de cuirs, consenti aux tanneurs d'Amboise pour 25 ans, par Jacques de Bretigniè-

res, chevalier, seigneur de Saint-Germain, et Louis Mor el, chevalier, seigneur de Bournonville, pour 9,500 livres. — Procès entre Jean Charles, fermier général du marquisat de Menars, et les habitants et syndics de Menars-la-Ville, Menars-le-Château et Saint-Lubin-de-Suèvres, prétendant qu'il y faisait des profits considérables ; Jacques Ives Bellin, notaire au bailliage d'Amboise, 3e expert nommé d'office, les deux autres n'ayant pu se mettre d'accord, estime le revenu dudit fermier à 3,113 livres 19 sous seulement, déduction faite de ses grandes dépenses pour défricher 100 arpents de terre et faire revivre 36 arpents de vieilles vignes; — Rapport du transfert, des prisons de Montrichard en celles d'Amboise, de deux contrebandiers, trouvés avec un cheval chargé de tabac en poudre, dont ils faisaient un grand débit; — jugement qui les condamne par corps à 1,000 livres d'amende, au profit du fermier.

C. 777. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1757-1770. — Admissions, après serment fait, des commis et buralistes, Étienne Desnottes, Claude Micaud, Jacques Thomas, et autres, présentés : par Jean-Charles Laisné, procureur de Pierre Henriet, Jacques Prévost et Julien Alaterre, adjudicataires généraux des fermes unies, et directeur pour les aides en l'Élection et régie d'Amboise; — par Marguerite Mauclerc, veuve de Martin Lecomte, et Claude Bournais, fermiers de la seconde moitié de l'octroi de Montrichard ; — par François Noël, régisseur des droits du don gratuit et autres réservés ; — par François-Prosper Lallemand, directeur de la régie d'Amboise.

C. 778. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1771-1773. — Réception de Simon Besnier, nommé huissier de contrainte, par Guérin, receveur des tailles de l'Élection d'Amboise. — Appositions de scellés ; mainlevée et inventaire des registres et papiers du greffe, après le décès de Jean Chasteigner, greffier en chef. — Transport de Nicolas Tournier, président, dans la prison d'Amboise, après l'évasion de Lemercier, marchand forain, incarcéré pour dettes, à la requête d'Antoine Rouet, marchand. — Évaluation des offices de l'Élection d'Amboise, pour satisfaire à l'édit de 1771. — Réceptions d'Aubert, greffier en chef et de Jean Roguet, praticien, chefs de garnison. — Plaintes, décret, informations, etc., au sujet des brutalités de quatre commis aux aides envers Marie Legendre, fille mineure, âgée de 22 ans, employée dans l'hôtel du Cheval-Bardé; — sentence provisoire qui adjuge à ladite Marie 50 livres pour médicaments, aux frais des accusés. — Rapports concernant les fraudes des collecteurs de Neuillé, etc. — Évasion de la prison d'Amboise de cinq déserteurs, au moyen d'une corde faite avec de la paille. — Enregistrements . des états civils de divers particuliers, mariés à l'âge de 17 et 19 ans, pour profiter de l'édit de novembre 1766, qui les exempte de tout impôt jusqu'à l'accomplissement de leur 25e année; — des provisions de fourrier des logis du Roi, accordées à Louis Chambellan de la Thomasserie ; — du bail des dîmes de Bourg, paroisses de Bléré et Athée, consenti par le fermier général de l'abbaye de Saint-Julien, pour 500 livres ; — de l'office de Sert-d'eau du Roi, obtenu par Claude Harane.

C. 779. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1771-1778. — Aides et droits réservés. — Procès-verbaux dressés à la requête de Julien Alaterre et de Laurent David, adjudicataires généraux des fermes unies de France, poursuites et diligences de Jean-Charles Laisné, leur procureur, et directeur des aides pour la régie de l'Élection d'Amboise; — par Michel Caseaux, contrôleur des aides, Pierre Moreau, François Versillé, Michel Duchesne et autres commis, contre: François Fauvet, de Noizay, débitant du tabac sans permis ;— Jean Menault, huillier, à Montrichard, faute d'une déclaration, obligée par quinzaine; — la femme Benoit, aubergiste au Bout-du-Pont, sa sœur et ses deux domestiques qui, armées de haches et marteaux, avaient frappé et menacé de mort deux gardes. — Rapports de Charles Canonne et de Noël Prévost, commis de Prosper Lallemand, directeur du droit unique sur les cuirs, contre Ambroise et Silvain Billard, Bonaventure Rayer et autres tanneurs et corroyeurs à Amboise, commettant divers délits, notamment de fausses marques. — Saisies de cuirs sur des cordonniers, bourreliers, etc.

C. 780. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1774. — Visite et estimation par Claude Drouet-Châlus, fermier général de l'abbaye de Beaulieu, expert nommé d'office, des réparations à faire à la métairie du Liége, saisie sur le sieur Delhommeau, et affermée judiciairement à Georges Houssard, procureur en la châtellenie de Bléré. — Procès-verbal de rébellion, et saisie de cuirs, frappés de fausses marques, par les commis de Jean Fouache, régisseur pour le Roi des droits établis sur les cuirs, contre Rayer, Soloman et Valadon, tanneurs et corroyeurs à Amboise; — information, interrogatoire des accusés, etc. —

Dépositions de témoins, assignés à la requête de Jacques Laugon, charretier de la manufacture royale de tannerie, se portant accusateur contre quatre commis aux aides et droits réservés qui l'avaient frappé de leurs bâtons. — Réception d'Étienne Chardon, marchand regrattier de sel et tabac à Luzillé. — Ordonnance pour l'enregistrement des lettres de noblesse de Jean-Baptiste de Sanche, écuyer, petit-fils de Daniel de Sanche, capitoul de Toulouse, intéressé dans la manufacture royale de quincaillerie et bijouterie établie au château d'Amboise. — Requêtes diverses et ordonnances pour réductions de taille, etc. — Dépôt au greffe de vignettes, etc., pour la vente du tabac, par Laurent David. — Adjudications de la seconde moitié du droit d'appétissement, appelé courtepinte ou octrois des villes d'Amboise, pour 1,270 livres, de Bléré, pour 850, et de Montrichard, pour 240 livres.

C. 781. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1775-1778. — Réceptions : — de Philippe Denis Culerre, pourvu de l'office de procureur postulant ; — de Joseph Angellier, ex-greffier du bailliage d'Amboise, nommé substitut du procureur du Roi ; — de Jacques Gaboré, président au siége royal du grenier à sel de Montrichard. — Ordonnance du président Tournier, enjoignant aux orfévres et autres fabricants d'ouvrages d'or et d'argent, marqués des poinçons du précédent fermier général, de les faire contremarquer du nouveau poinçon de Jean Fouache, régisseur pour le Roi des droits réunis et de ceux de la marque d'or et d'argent, et aux marchands merciers, fourbisseurs, arquebusiers, couteliers, graveurs, de porter leurs ouvrages d'or et d'argent au bureau de la régie à Tours, rue des Amandiers, pour recevoir ladite marque.— Déposition au greffe de deux morceaux de cuir de baudrier lissé, marqués des empreintes de la nouvelle presse n° 2 de Jean Fouache. — Ordonnance pour l'enregistrement des baux : de la moitié des dîmes de Montlouis, consenti par l'Église de Tours, à Jean Perthuis, tonnelier, pour 950 livres et 8 poinçons de vin; — des terres et dîmes de la commanderie d'Amboise, à Jean Pillault, marchand, par Jacques de Bremond, commandeur, pour 300 livres, les rentes, bois, profits de fief, etc. réservés ; — des grands moulins banaux de Montrichard, à Pierre Carré, pour 950 boisseaux de froment, par le duc de Choiseul, qui lui donne, en outre, à moitié, les métairies de Vauléard et de la Bretêche, paroisses de Montrichard et Faverolles. — Défense d'imposer Thomas Lion, passementier à Montlouis, avant qu'il ait atteint ses 25 ans.

C. 782. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1775-1780. — Requête de François Besnard, matelot du duc de Choiseul, demandant une indemnité de 150 livres, pour soigner sa femme, alitée depuis les mauvais traitements que lui ont fait subir Levacher et Soulard, commis aux aides : — rapport du docteur Lenoir ; — dépositions de témoins contre lesdits commis. — Réceptions des nouveaux commis André Combessis et Louis Portier. — Procès-verbaux de Jacques Cornillau, Claude Demouchy, Pierre Vigier et autres, contrôleurs et commis des régies d'Amboise, Bléré et Montrichard, portant saisies de bois et vins entrés en fraude. — Refus, par les syndics et habitants de Bléré et de Reugny, d'ouvrir leurs celliers aux commis venus pour constater les récoltes en vin, leur procès avec Henri Clavel, régisseur général des droits du Roi, n'étant pas terminé. — Rapports contre divers délinquants, qui avaient occasionné des rassemblements, etc. — Saisie de 24 pintes d'huile sur le domestique du sieur de Boisneau, seigneur de Thoré, à Civray, qui avait cru pouvoir économiser les droits en la faisant fabriquer pendant la nuit.

C. 783. (Liasse.) — 115 pièces, papier; 3 cuirs timbrés.

1779-1782. — Déposition de Michel Langlois, seigneur de la Bougourne, Louis Lhomme de la Pinsonnière, écuyer, Louis de Boyneau, écuyer, capitaine de grenadiers, Jean Denis, chevalier, seigneur de Mondomaine, et autres, affirmant la noblesse et les priviléges de Fiacre Lemoine de Bois-Darcy, écuyer, seigneur de Beaufort et des châteaux de la Roche et de Pray, à Chargé ; — installations : de Claude Noël, receveur des droits réservés ; — d'Henri Clavel, chargé de la régie, recette et exploitation des droits de la régie générale ; — De Nicolas Tournier, président ; — de Charles Mestivier, conseiller-élu. — Marie-Anne de Houdan autorisée, après le décès de François Dubuisson, son mari, non noble, à jouir des mêmes priviléges que son père Charles de Houdan, écuyer, seigneur des Landes et du Haut-Coussay. — Rébellion de la femme de Marc Bertin contre les collecteurs de la taille. — Arrêt du conseil pour la prise de possession du bail des fermes générales, sous le nom de Nicolas Salzard. — Ordonnance pour le dépôt au greffe, du nouveau timbre des papiers et parchemins ; — modèles dudit timbre. — Requêtes en réduction d'impôts. — Adjudication de la seconde moitié des octrois d'Amboise, Bléré et Montrichard. — Modèles des cuirs insculpés aux greffes de Bléré et de Tours, avec la

presse d'Henri Clavel pour la marque de perception, le marteau et le poinçon pour la marque de décharge. — Enregistrement du bail de la seigneurie de Valmer, consenti par de Chabrefy à Martin Chauvin, pour 15,000 livres. — Privilèges accordés à Marie-Anne, fille de Pierre Dabet, écuyer, seigneur de Miran, et d'Anne Dupin, quoique veuve d'Étienne Dumouty, seigneur d'Harblay, roturier.

C. 784. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1782-1783. — Procès-verbaux de François Levacher, Jacques Lolier, Pierre Levilain et autres, commis des bureaux de régie d'Amboise, Bléré, Saint-Aignan, etc., portant saisies de bois, vins et cuirs sur divers délinquants. — Réceptions ; d'Antoine Vernon, nommé commis à Saint-Martin-le-Beau, par Louis Le Barbier, directeur de la régie générale d'Amboise ; — de François Deslandes, pourvu de l'office de procureur postulant en l'Élection ; — d'Henri Chastelain, buraliste à Thenay. — Comparaison de l'aréomètre ou pèse-liqueur fabriqué par Cartier, avec celui existant au greffe. — Rapport de quatre commis, contre Ligneau fils, tonnelier, et Fleury, cordonnier, seuls reconnus dans la foule et qui les accablaient journellement d'injures, ironies et menaces. — Dépositions de témoins, interrogatoires, décret d'ajournement. — Enregistrement : des provisions de secrétaire greffier du point d'honneur au bailliage d'Amboise, accordées par le Roi à Jean Duvernat ; — du bail général des biens de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours, à Bléré ; — de celui des terres, moulins et fief du Roger, paroisse de Thenay.

C. 785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1783-1786. — Procès entre Louis Le Barbier, procureur d'Henri Clavel et directeur des aides en l'Élection d'Amboise, demandeur, et Louise Dubois, fille majeure, défenderesse et demanderesse en inscription de faux contre les commis, l'accusant d'avoir fait venir son bois sur une charrette à quatre chevaux, le congé n'en portant que deux, et d'avoir déchiré le rapport fait contre elle ; — dépositions de vingt témoins, affirmant n'avoir vu que deux chevaux à la voiture, etc. — Saisies de vins, cuirs et huiles. — Réceptions, après serments faits : de Louis Ferrant de la Fillonnière, commis au bureau de perception des aides et autres droits ; — de Michel Dangé, procureur au bailliage d'Amboise, pourvu de l'office de procureur postulant en l'Élection ; — de Jean Belluot, de Bléré, nommé receveur des droits réunis à Mosnes. — Procès-verbal contre 12 à 15 compagnons qui, rencontrant Antoine Croizet, receveur, puis cinq commis, sur la place de Grève, avaient formé deux rangs et contraient ledit Croizet d'y passer pour recevoir la bastonnade. — Autre rencontre où Henri Lafargue, après avoir été roué de coups, allait être jeté dans l'Amasse, quand des confrères armés se firent jour à travers la foule et parvinrent à le dégager. — Procès entre la régie et René Gallois, débitant du vin à la foire de Reugny, et instigateur d'une révolte effroyable contre les commis Croizet et Renard, qui ne durent leur salut qu'au courage du sieur Vallin, chirurgien audit bourg ; — interrogatoire où Gallois donne tout le tort aux commis ; dépositions de témoins, etc. — Baux à ferme de la moitié des octrois d'Amboise, Bléré et Montrichard. — Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession du bail des fermes générales, sous le nom de Jean-Baptiste Mager, notamment pour la vente exclusive du tabac. — Vignettes pour ledit tabac.

C. 786. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1784-1790. — Enregistrement des offices et charges : de conseiller garde des sceaux en la chancellerie établie près la cour des comptes de Montpellier, accordée à Louis Delavau-Boursault, écuyer, sieur de la Baillardière ; — de lieutenant de la grande louveterie de France, en l'Élection d'Amboise, à Antoine Bonnard, par Grossoles, comte de Flamarens, grand louvetier ; — de conseiller contrôleur des guerres, à Ambroise Ribot, écuyer, seigneur de Paradis. — Requête de François Cholé, chevalier, seigneur de la Jouberdière, paroisse de Nanteuil, près Montrichard, et de Charles Cholé, chevalier, seigneur de la Raimbaudière, à Saint-Georges-sur-Cher, présentant leurs titres de noblesse, pour être exempts de la taille et de la collecte. — Réceptions de receveurs et d'huissiers des tailles, capitation et droits reservés. — Enregistrement de baux à ferme ou à moitié. — Requêtes en réduction de taxe sur la taille et en décharge de la collecte, par René Lemaître, de Faverolles, Étienne Serrault de Franceuil et autres.

ÉLECTION DE CHINON.

C. 787. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1754-1757. — Impôt du sel et de la taille. — Récolements des tableaux des habitants des paroisses d'Anché, Avoine, Avon, Azay, Beaumont, Brébémont, Candes, Cheillé, Cinais, Couziers, Cravant, Huismes, etc. de l'É-

lection de Chinon, servant à connaître ceux qui doivent être chargés des collectes de la taille et de l'impôt du sel. — Assemblées des habitants et syndics de chaque paroisse, pour désigner les collecteurs. — Tableau des habitants de la paroisse d'Azay-le-Rideau, contenant, par colonnes, les bons, les médiocres, ceux qui sont hors d'état de passer en charge, les septuagenaires et les privilégiés exempts. — Ces derniers sont, Jean Taschereau, curé de ladite paroisse, Jacques Desvaux, vicaire; Jean Demuts, contrôleur des guerres, etc. — Tableau des habitants de Lerné, dans l'ordre où ils doivent passer en la charge de collecteur, commencé en 1745. — Registre servant à enregistrer les récolements dressés dans les paroisses ressortissantes du grenier à sel de Chinon et apportés au greffe par les syndics, du 1er juillet 1754 au 16 novembre 1758.

C. 788. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1758-1760. — Récolements des tableaux des paroisses de Lerné, Marçay, Panzoult, Parilly, Rigny, Rivarennes, Rivières, la Roche, etc., pour désigner les collecteurs des impôts du sel et de la taille à lever en 1759. — Assemblée des habitants de la paroisse d'Azay, sous la halle de la ville, lieu ordinaire des réunions publiques, à la requête de Jean Texier, notaire royal et syndic, pour la nomination de quatre collecteurs de la taille et autant de l'impôt du sel. — Assemblées des habitants d'Anché, Avon, Bréhémont, Cheillé, etc., devant les principales portes de leurs églises, pour connaître si les collecteurs désignés par les tableaux sont bons et solvables. — Requête de Jacques Vignoles et d'Antoine Meschin, collecteurs de l'impôt du sel, à Lerné, demandant aux officiers du grenier à sel, le remplacement de Jacques Prousteau, pauvre et chargé de 10 enfants, et de Jean Baranger, qui n'a aucun domicile dans la paroisse.

C. 789. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1761-1764. — Récolements des tableaux des paroisses de Saint-Benoît, Saint-Étienne et Saint-Jacques de Chinon; Saint-Germain, Saint-Gilles et Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard, Saint-Louand, Saint-Mexme, etc., pour la nomination des collecteurs de la taille et du sel. — Tableau des habitants taillables, nobles et privilégiés de la paroisse d'Huismes. — État des habitants de Lerné, dans l'ordre où ils doivent passer à la charge de collecteur; — exempts et privilégiés : Éléonor-René Laporte, syndic et courtier; Charles Tribouillard, salpêtrier, etc.

C. 790. (Liasse.) — 159 feuillets, papier.

1765-1768. — Récolements des tableaux des paroisses de Savigny, Sazilly, Seuilly, Tavant, Thizay et autres de l'Élection de Chinon et de la circonscription du grenier à sel, pour connaître ceux qui doivent faire la collecte pendant les années 1766-1769. — Privilégiés exempts de la collecte, dans les paroisses : d'Azay, Pierre Castelfranc, curé; Louis Dupuy, vicaire; Jean Jahan, procureur fiscal; — de Beaumont, Louis Lenoir, notaire et buraliste; — de Bréhémont, Étienne de La Chaize, curé; — de Candes, les chanoines, etc., Jean Charton, salpêtrier; Jacques Guertin, garde des eaux et forêts; — de Lerné, Jean Pallu Delessert, concierge du château de Chavigny; — de Parilly, Charles Néron, officier du duc d'Orléans; Louis Archambault, jardinier du marquis du Langon; — de Seuilly, Philippe de La Motte-Baracé, chevalier, seigneur de ladite paroisse.

C. 791. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1769-1772. — Récolements des tableaux des paroisses de l'Élection de Chinon, pour la nomination des collecteurs de la taille et de l'impôt du sel à prélever en 1770-1773, conformément aux déclarations du Roi, de 1616, etc., et à l'ordonnance de M. Ducluzel, intendant de Tours. — Actes d'assemblée des habitants portant élection de huit collecteurs pour les deux impôts dans chaque paroisse. — Privilégiés : d'Azay-le-Rideau, Louis Lebeuf, contrôleur des actes; Vincent Bastard, chirurgien; Simon Desnoues, chargé du soin de l'horloge; — de Bréhémont, le sieur de Rigny, chevalier, mousquetaire du Roi, seigneur de la Grandmaison; — de Cravant, Jean Dargouges, curé; Claude de la Saulaie, écuyer; — de Lerné, Jean Pallu de Lessert, receveur du comté de Chavigny; — de Saint-Benoît, le prieur de Grandmont; — de Saint-Germain-lès-Candes, le sieur du Petit-Thouars. — Assemblée des habitants de la paroisse Saint-Étienne, pour renommer collecteur Antoine Claveau, horloger et bijoutier, qui, malgré son commerce considérable en noix, amandes, etc., avait obtenu un privilége et s'était fait décharger de la collecte par le syndic son parent, assisté de quelques amis.

C. 792. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1773-1776. — Récolements des tableaux des paroisses de l'Élection de Chinon. — États des infirmes, des

septuagénaires, des pauvres et des incapables. — Assemblées des habitants et des syndics pour la nomination des collecteurs. — Privilégiés : Berthet, maître ès-arts, à Azay-le-Rideau ; — Alexis de la Chaume, prieur curé de Cheillé ; — Gabriel de Pierres des Epaux, capitaine au régiment de Champagne, de ladite paroisse ; — Demezil, curé de Ligré ; — M. Ridet, curé de Rigny ; — François Gouty, garde du sieur de Laval, et la veuve de René d'Espinay ; — Nicolas Desmé, curé de Saint-Germain.

C. 793. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1777-1781. — Récolements de tableaux et nomination des collecteurs de la taille, par les syndics et habitants des paroisses d'Amberre, Bertegon, Blalay, Bournezeau, Boussageau, Braslou, Bray, Brizay, Chouppes, Jaunay, Liesques, Lieze, Marnay, Maulay, Mazeuil, Mirebeau, Moncontour, Nueil, Polligny, Pouant, Prinçay, Razines, Saint-Généroux, Savigny, Seuilly, Thizay et autres. — Récolements des paroisses de la circonscription du grenier à sel de Chinon, pour la nomination des collecteurs de la taille et du sel, pendant les années 1778-1781.

C. 794. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1782-1789. — Récolements des tableaux des paroisses d'Azay, Bréhémont, Cinais, Couziers, Cravant, Huismes, Ligré, Marçay, Parilly, Rigny, Rivarennes, la Roche, Saint-Germain, Tavant et autres de l'Élection de Chinon, servant à la nomination des collecteurs de la taille, capitation, etc., et de l'impôt du sel. — Actes d'élection desdits collecteurs. — Privilégiés exempts : la marquise de Valory, châtelaine de Destilly, à Beaumont ; — Henri Matrais, garde du corps du comte d'Artois, à Cheillé ; — de Boucherville, seigneur des Coudreaux, à Lerné ; — la dame de la Sauvagère, à Savigny ; — Alexandre de la Motte-Baracé, seigneur de Seuilly ; — le sieur d'Aubery, seigneur de Beugny et de la paroisse Saint-Benoît.

C. 795. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1746-1750. — Impôt du sel. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par l'intendant de Tours sur les habitants des paroisses de l'Élection de Chinon, dressés par les collecteurs et vérifiés par les officiers du grenier à sel. — Taxes des habitants des paroisses : d'Anché, montant en total à 26 minots un quart, ou 150 boisseaux deux quarts, mesure de Paris ; — d'Avoine, à 20 minots ou 120 boisseaux ; — d'Avon, à 36 minots ; — d'Azay-le-Rideau, à 99 minots ; — de Beaumont, à 27 minots ; — de Bréhémont, à 62 minots.

C. 796. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1752-1756. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par M. Savalette de Magnanville, intendant de Tours, sur toutes les communes de l'Élection de Chinon, et taxés par les collecteurs sur chaque habitant des paroisses : de Candes, qui doit recevoir 16 minots 2 quarts de sel, revenant à 99 boisseaux ; — de Cheillé, 49 minots 2 quarts ; — de Cinais, 17 minots ; — de Couziers, 9 minots 2 quarts ; de Cravant, 33 minots.

C. 797. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1758-1763. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par commission de M. Lescalopier, intendant de Tours, sur tous les habitants des paroisses des Élections de Chinon et de Richelieu. — Totaux du sel imposé sur les paroisses : d'Huismes, 34 minots un quart, faisant 205 boisseaux et demi ; — de Lerné, 39 minots ; — de Ligré, 43 minots ; — de Marçay, 20 minots ; — de Panzoult, 22 minots et demi ; — de Parilly, 23 minots et demi ; — de Rigny, 27 minots ; — de Rivarennes, 30 minots et demi ; — de Rivière, 4 minots et demi ; — de la Roche-Clermault, 25 minots.

C. 798. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1764-1768. — Rôles de l'impôt du sel, levé par les collecteurs, suivant les ordonnances des intendants Lescalopier et Decluzel, sur tous les habitants des paroisses de l'Election de Chinon. — Totaux des sels imposés sur les paroisses : de Saint-Benoît, montant à 18 minots, faisant 108 boisseaux de sel, mesure de Paris ; — de Saint-Etienne, Saint-Jacques et Saint-Maurice de Chinon, à 105 minots ; — de Saint-Germain, à 24 minots ; — de Saint-Gilles et Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard, à 68 minots ; — de Saint-Louand, à 50 minots ; — de Saint-Mesme-les-Champs, à 46 minots.

C. 799. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1769-1775. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par commission de M. Decluzel, intendant de la Généralité de Tours, et levé par les collecteurs des paroisses de l'Election de Chinon. — Totaux des sels imposés sur les paroisses : de Savigny, 47 minots, formant 282 boisseaux ;

— de Sazilly, 14 minots; — de Seuilly, 20 minots; — de Tavant, 10 minots; — de Thizay, 10 minots, ou 60 boisseaux.

C. 800. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1778-1782. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par M. Ducluzel, sur tous les habitants de l'Election de Chinon, pour les années 1779-1782. — Assemblée des habitants d'Auché, appelés au son de la cloche de l'église, par Joseph Dutaillis, syndic, afin de connaître les changements survenus dans la population sujette à l'impôt du sel. — Total du sel à recevoir par chaque habitant, variant d'un quart de boisseau à 5 boisseaux.

C. 801. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1782-1784. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par les intendants Ducluzel et Daine, sur tous les habitants de l'Election de Chinon, pour les années 1783-1785. — Délibération des habitants et du syndic de Thizay, portant que ladite paroisse à reçu dix nouveaux habitants en 1782, et qu'elle en a perdu neuf. — Total du sel à délivrer à chaque famille par les collecteurs, pour l'année 1783, variant de un boisseau à 6 boisseaux. — Récépissés des rôles de 1785, confiés aux collecteurs de 1786, par le greffier, Mestayer.

C. 802. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1785-1787. — Rôles de l'impôt du sel, ordonnés par M. D'Aine, intendant de Tours, sur tous les habitants de l'Election de Chinon, pendant les années 1786-1788. — Total du sel d'impôt à vendre par les collecteurs à chaque famille, au prix de 64 livres 12 sous 3 deniers le minot ou les 6 boisseaux; variant d'un quart de boisseau à 3 boisseaux.

C. 803. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1732-1733. — Grenier à sel de Chinon. — Procès-verbal d'Augustin Robin, sieur de Richebourg, capitaine général, inspecteur des gabelles, contre Louis Barrault, desservant la chapelle de la Chatonnière, à Azay, chez lequel il avait trouvé 2 onces de sel de contrebande. — Nomination de Gabriel Petit, pour collecteur du sel en la paroisse de Marçay. — Confiscations : de 14 minots de sel du grenier, sur les collecteurs d'Azay-sur-Indre, faute de l'avoir vendu dans le temps prescrit; — de 6 sacs de faux sel, sur des particuliers qui s'étaient enfuis à la vue des gardes. — Procès entre Nicolas Desboues, adjudicataire général des gabelles, et Jean Michau, marinier à Orléans, qui, se rendant de Châtellerault en ladite ville, avait été appréhendé et jeté en prison à Candes, pour une livre de sel trouvée dans un de ses bateaux chargés de toute sorte de marchandises. — Procès-verbal de vérification des rôles des collecteurs de l'impôt du sel, par Michel Delaune, Hyacinte Dourry et François Isoré, capitaine et gardes des brigades ambulantes de Chinon. — Très-vifs et longs débats entre Pierre-Paul Doucet, président du grenier à sel, Louis-Thomas Philippon, sieur du Plessis, procureur du Roi audit grenier, et les sieurs Pierre de Vaucelle, receveur de l'adjudicataire, Michel Grillon et Pierre Lenée de la Thibaudière, greuctier, accusés d'irrégularités et de concussions. — Louis Guertin, geôlier des prisons de Chinon, décrété de prise de corps à cause de l'évasion d'un faux saunier.

C. 804. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1734. — Circulaire de M. de Lesseville, intendant de Tours, à l'occasion d'un arrêt du Conseil, pour la diminution des frais de justice à la charge du Roi. — Rapports de saisies de sels achetés ou vendus en fraude. — Confiscation, par les gardes de Chinon, Rivière et Sazilly, de 18 sacs de sel et de 4 chevaux, sur une bande de faux sauniers, qui s'étaient enfuis après avoir passé l'eau; — interrogatoire de Louis Pasquier et d'Anne Gilbert, veuve de Jean Gouin, les seuls qui s'étaient laissé prendre. — Anne Dubois, couturière; Jeanne Auger, fileuse; et autres femmes qui n'avaient pu payer leur amende de 100 livres, dans le mois prescrit, sont, sur la requête de Desboues, extraites de la prison et chassées pour cinq ans du ressort du grenier à sel. — Saisie par Jean Carle et Jean Basty, lieutenant et garde de la brigade de Candes, de deux toues sur trois, conduites pendant la nuit par cinq prétendus pêcheurs, contrairement à l'ordonnance des gabelles, de 1680, et à l'arrêt du Conseil, de 1724.

C. 805. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1735-1736. — Rapport de François Isoré, portant saisie de sel supposé faux, sur Antoine Fourchault, de Veziers, accusé de donner asile aux faux sauniers de profession. — Capture de deux faux sauniers qui se retiraient chez le garde-chasse du marquis de Beauvau, et vendaient leur sel dans les ruines du château des Roches-Tranchelion. — Sentence de Doucet, président, obligeant les trois

principaux de la paroisse d'Avon, sauf leur recours contre les autres habitants, à payer les 695 livres 19 sous 5 deniers de reliquat dû par les collecteurs dudit lieu sur l'impôt du sel. — Confrontation par Jacques Aubert et Jacques Desbordes, amineurs, de 2 onces de sel trouvées chez Anne Girard, veuve de Jean Sansterre, chirurgien à Seuilly. — Jugement qui commue l'amende de 200 livres, prononcée contre le faux-saunier Pierre Poitevin, en la peine afflictive du fouet et de la marque, laquelle est immédiatement appliquée par l'exécuteur de la haute justice. — État des confrontations des sels de capture, faites par les amineurs pendant la 1re année du bail de Nicolas Desboues.

C. 806. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1737-1741. — Procès-verbaux d'Albert Dargy et de Julien Legros, lieutenant et garde de la brigade de Rivière, et autres, portant saisies de sel sur divers particuliers. — Rapport, etc., contre Urbain Boureau, sieur de Fresnais, marchand droguiste et de poisson salé à Chinon, qui faisait venir et déposer dans ses magasins des quantités considérables de morue, harengs, saumons et beurre salé, au nom des religieux capucins, exempts de droits. — Visite de la prison de Chinon, après l'évasion de Pierre Michau, de Champigny. — Extrait du registre d'écrou des prisons de Tours, faisant connaître qu'Étienne Volet, de Langeais, a été transféré de la prison de Chinon en la susdite ville; — Requête de Jacques Forceville, fermier général des gabelles, demandant que l'amende prononcée contre ledit Volet soit convertie en la peine du fouet et de la marque. — Confrontations des sels, faites par les amineurs pendant la 2e année du bail de Jacques Forceville. — Rapport : de René Morel et Michel Girard, lieutenant et garde de la brigade sédentaire établie au pont de Chinon, contre un des quatre cavaliers de la compagnie de M. de Rochecot, du régiment d'Orléans, qui avait blessé au ventre ledit Girard; — de Philippe Fleury et Pierre Chauvin, contre dix dragons, en quartier d'hiver à Chinon, qui étaient entrés par violence en ladite ville, chargés de 4 pochées de faux sel. — Registre contenant les audiences du siége royal du grenier à sel de Chinon, du 26 janvier 1737 au 20 décembre 1743.

C. 807. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1733-1748. — Procès-verbaux des sels capturés du 20 novembre 1733 au 10 novembre 1735, et de leur submersion dans la Vienne. — Procès entre l'adjudicataire des gabelles de France, comparant par Pierre de Vancelle, son receveur, et Jean Coullaut, dit de Grandpeine, faux-saunier de profession; — visite de la prison de Chinon d'où ledit Coullaut s'était échappé, par Martin Gaudichon, avocat et procureur du Roi, en 1733; — jugement, signé Reverdy, Desprevant et Carreau, qui le condamne aux galères, pour 3 ans, en 1734; — saisie du même Coullaut, en 1738, pendant qu'il déchargait en la forêt de Chinon, paroisse de Cheillé, ses trois chevaux de huit sacs de sel de contrebande; — interrogatoire du saisi; — dépositions des gardes et confrontation des témoins; — signification d'une sentence d'août 1738, condamnant Coullaut et Pierre Deschamps, aux galères à perpétuité, en qualité de forçats, pour avoir attenté à la vie du geôlier, en lui jetant une corde à nœud coulant par dessus la tête pour l'étrangler et s'évader. — État des confrontations de sel, faites par les amineurs, pendant la 3e année du bail de Thibault La Rue, estimées à 54 livres de salaire et taxées à 38.

C. 808. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1745-1746. — Procès-verbal d'Antoine Jucqueau, Étienne Charcelay et autres gardes, contre trente dragons des deux compagnies du régiment d'Egmont, en quartier d'hiver à Chinon, qui, sur le refus de les laisser entrer dans le corps de garde du pont, à 11 heures du soir, le 29 mars, avaient brisé les portes et fenêtres et pourchassé les gardes à coups de pierres, etc., et les eussent tués s'ils n'étaient parvenus à s'échapper par une baie donnant sur la rivière; — constatation des blessures faites aux gardes, par les chirurgiens, Pierre d'Anglebarne et François Gault; — estimation des dégats; — déposition de 30 témoins; — jugement du 15 avril, condamnant Cené et Lajeunesse, les seuls dragons reconnus, à être conduits en prison. — Procès entre Martin Delaunay, l'un des collecteurs de l'impôt du sel, en la paroisse d'Huismes, et Marie Berthault, femme de Jean David, qui l'avait frappé avec ses sabots et des ustensiles de fer, pour empêcher la saisie de son mobilier; — information; rapport des chirurgiens; emprisonnement et interrogatoire de la défenderesse; transaction. — État des confrontations de sel, faites en 1745, et taxées à 10 livres. — Différend entre Pierre Bridonneau, bourgeois de Saint-Louand, et les collecteurs de l'impôt du sel, le premier prétendant que ceux-ci l'ont maltraité parce qu'il refusait de mesurer dans leur boisseau, dont les parois étaient couvertes de vieux sel, les collecteurs affirmant que lui seul avait été brutal. — Visite des plaies de Bridonneau; — dépositions des témoins assignés par les parties.

C. 809. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1747-1750. — Procès-verbaux de Louis Perré, Guillaume Chollais et Jacques Gobille, capitaine et gardes de la brigade ambulante de Chinon, portant saisies de faux sel sur Louise Delacroix, veuve de Louis Le Loureux, seigneur des Essarts, et autres. — Procès entre Pierre Lhuillier, salpêtrier, à Ligré, et sa femme, et les sieurs Fleuriau, Laurent, Richer, et autres collecteurs du sel, les premiers se plaignant d'avoir été battus et foulés aux pieds, les autres soutenant s'être seulement défendus ; — rapports contradictoires ; — dépositions des témoins assignés par les deux parties ; — jugement du président Doucet, condamnant le salpêtrier à payer les frais de pansement et médicaments, montant à 50 livres. — Rapport contre les collecteurs d'Azay, qui conservaient la plus grande partie de leur sel en dépôt, pour ne pas le donner à crédit, malgré une loi enjoignant de le débiter en 15 jours — Sentence condamnant les habitants de Rivarennes à payer 702 livres 15 sous, restant de l'impôt du sel et 20 livres 5 sous de frais, pour avoir négligé de remplacer les deux collecteurs, sur trois qui étaient décédés. — Réception de François-Marie Roy, notaire royal à Chinon, nommé substitut du procureur du Roi. — Procès-verbal de l'avarie causée à une partie du sel venu de Nantes dans six bateaux, par une violente bourrasque.

C. 810. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1731-1754. — Réceptions par Armand Bouilly et Lenée de la Thibaudière, grenetiers, et Pierre-Paul Doucet, président : de Louis Luzeau, François Gendron et autres, chargés de la vente en détail du sel dans les paroisses d'Azay-le-Rideau, Candes, etc. ; — de René Boucard, Pierre Latour, François Chesnon des Rivaliers et autres, pourvus des offices de lieutenants et gardes, dans les brigades ambulantes et sédentaires ; — de Charles Aubert et René Baudin, amineurs et mesureurs des sels du grenier.

C. 811. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1753-1757. — Confiscation d'un petit cheval chargé de sel et caché dans une cave, à Avon.— Procès-verbal de contre-visite des feux et des membres de chaque famille, à Parilly, par Louis Viette, inspecteur des fermes du Roi, constatant ceux omis volontairement par les collecteurs de l'impôt du sel. — État des confrontations des sels de capture faites en 1753, 3me année du bail de Jean Bocquillon. — Assignations à comparaître, expédiées à François Courtois et Charles Gilbert, salpêtriers, pour voir casser le jugement qui les mettait au rang des privilégiés. — Sentence condamnant Joseph Landry, fermier de la Gaudrée, paroisse de Thizay, et consorts, collecteurs, à 10 livres par personne omise dans leur récolement de l'impôt du sel. — Plaintes de Louis Doussin, blatier, collecteur d'Anché, contre Pierre Marchais, domestique de M. de Ponts, de Rivière, qui, au lieu de payer son sel, l'avait, avec son fils, injurié grossièrement et roué de coups, et cela en présence de deux autres collecteurs, parents dudit Marchais. — Sentence qui ordonne la confiscation du sel et du cheval, saisis sur Jean Boudard, approvisionneur de l'abbaye de Fontevrault, et le condamne à 300 livres d'amende. — Requête de Jean Drouet, collecteur du sel à Azay, contre Urbain Malecot et son fils qui, menacés de saisie, s'étaient jetés sur lui avec furie, en le frappant, et l'auraient tué s'il n'était survenu des secours. — Règlement pour les regrattiers, en 1577, portant que la livre de sel, pour la campagne, vaut 11 sous 10 deniers, le litron 17 sous, 9 deniers, etc.

C. 812. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1758-1761.— Procès-verbaux de saisies de faux sel, par Louis Viette, capitaine général des fermes du Roi, Joseph Huguenin, lieutenant de la brigade sédentaire du pont de Chinon, Louis Villeret, lieutenant, et autres, sur divers particuliers. — Réception de Louis Beugnet, praticien, pourvu de l'office de sergent. — Procédure entre Pierre Henriet, fermier des gabelles, et Jean Lecomte, dit Marche-à-Terre, marchand de bétail forain, détenu prisonnier et réclamant sa délivrance ; mémoire de ce dernier prouvant qu'il est innocent du crime dont on l'accuse ; — dépositions de témoins, affirmant qu'il leur a offert du sel à vendre ; — jugement portant condamnation à 200 livres, plus les frais. — Louis Labbé, marinier et marchand de salines, condamné par défaut pour avoir extrait le sel de ses morues avant la visite des gardes.

C. 813. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1762-1765. — Rapport de la saisie d'un bateau, contenant 8 barrils pleins de gabillots, par André Ladmiral, capitaine, et Étienne Devillaine, garde de Chinon, sur Étienne Frémon, marinier, faute d'en avoir fait la déclaration à Candes. —. Vérifications, par lesdits gardes et autres, du nombre de feux et de personnes par feu portés par les collecteurs dans les rôles des paroisses de Pan-

zoult, Savigny, Rivarennes. — Saisies de faux sel par Louis Norais et Pierre Aubineau, employés des fermes. — Procédure entre Pierre de Vaucelle, receveur de Jacques Prévost, fermier des gabelles, et René Gaudin, faux-saunier ; — interrogatoire ; — dépositions le témoins ; — visite de la prison d'où l'accusé s'est échappé ; — jugement qui le condamne, ainsi que son domestique, à 300 livres d'amende chacun. — Transport du président Doucet, de son greffier et du receveur en la prison de Chinon, afin de connaître les moyens employés par Pierre Léger et Maurice Cocourdean pour s'évader. — Réceptions de Jean Duchâtel et de Pierre Bonsergent, pourvus d'une commission de garde dans les brigades de Candes et de Briançon. — Le sieur Lenée, grenetier honoraire, élu député par tous les officiers du grenier à sel de Chinon, pour assister aux assemblées qui doivent avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville pour la nomination de notables, conformément à l'édit de mai 1765.

C. 814. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1766-1768. — Requêtes des collecteurs de Parilly, Lerné, Beaumont et autres paroisses, demandant que le sel leur soit délivré en une seule fois, le 1er janvier, et non en 4 trimestres, comme il avait été ordonné, en 1762, par le fermier général, Pierre Henriet. — Procès-verbaux de saisies de faux sel. — Procédure entre Jacques Prévost, fermier général des gabelles, et les sieurs François Destouches, fermier de la Loge, à Azay-le-Brulé, et François Guertin, de Cheillé, accusés, celui-ci de faux-saunage, l'autre de recel ; — rapport de Pascal L'Éveilhé, Pierre Desaché et Adrien Bazire, capitaine général, brigadier et sous-brigadier de Tours, portant capture de sel et emprisonnement des susdits dans les prisons de la Tour-Grenetière de Chinon ; — interrogatoire des accusés ; — requête de ceux-ci, s'inscrivant en faux contre les gardes ; — élargissement des prisonniers, sous la caution de Louis Néron, propriétaire à Sazilly ; — jugement qui les condamne à 200 livres chacun. — Réception de Pierre Beugnet, pourvu de l'office de sergent royal. — Rapports : contre François Linassier, bourgeois de Couziers, qui, en outre de son sel d'impôt, possédait 8 onces de sel de contrebande ; — contre Antoine Montagne, commissaire de police à Chinon, faute d'un billet de salaison pour du porc salé trouvé en sa maison de Breviande, paroisse de la Roche. — Sentence obligeant les habitants de Saint-Mexme à acquitter les 1,174 livres 18 sous 4 deniers dont les collecteurs, par négligence, n'avaient pu se faire payer.

C. 815. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1769-1772. — Réception de Jean Dupuy en l'office de premier huissier audiencier au siége royal du grenier à sel de Chinon. — Procédures à la requête de Julien Alaterre, fermier général, contre Henri Froger, marinier à Châtellerault, voiturier des sels du grenier de Chinon, qui, avant de submerger les sacs vides, en prenait le résidu pour saler des tinettes de chair et de beurre en sa maison de Candes. — Procès-verbal de Louis Bonin de Noiré, écuyer, seigneur de Chezelles, subdélégué de l'intendant, constatant, le 28 décembre 1769, que la Vienne, débordée, n'a plus que 20 pouces à monter pour inonder le bas grenier à sel. — Procédure entre Pierre Lepreux, receveur du grenier, et les sieurs Thomas Guérin, Jacques Bastard et Thomas Bridon, cultivateurs, accusés d'avoir jeté 4 sacs de sel et pris la fuite à la vue des gardes ; — interrogatoires des prétendus faux-sauniers, incarcérés ; — requêtes et moyens de faux fournis par les défendeurs contre le rapport des gardes ; — jugement de Lenée, qui déclare lesdits moyens pertinents et admet lesdits prisonniers à donner les preuves ; — appel dudit jugement par le fermier général. — Arrêts du Conseil d'État, des 20 et 30 mars 1770, permettant audit fermier d'assigner les contribuables qui seront imposés au-dessous d'un minot de sel pour 14 personnes, et ceux qui, omis par les collecteurs, n'auront pas été taxés par les officiers du grenier. — Procès-verbal contre les collecteurs des paroisses de Beaumont, Huismes et Saint-Louand, pour omissions faites dans les dénombrements présentés au receveur. — Évaluation des offices du grenier à sel de Chinon.

C. 816. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1773-1777. — Procès-verbaux et confrontations de sels saisis sur divers. — Rapport contre Gabriel du Chaufour et Anne de Brou, sa femme, pour avoir mis 24 onces de porc dans leur sel marchand sans se prémunir d'un billet de salaison. — Appositions de scellés sur les papiers et meubles de François Mestayer, greffier en chef de la juridiction du grenier à sel de Chinon, décédé. — Levée desdits scellés à la requête des enfants mineurs. — Ordondonnance pour l'enregistrement du bail général de Laurent David, bourgeois de Paris. — Réception de Joseph Joubert, procureur, pourvu momentanément de la charge de greffier. — Jugement de François Lebreton de la Bonnelière, président, condamnant aux galères François Joubert, de

Tours, pour n'avoir pu payer son amende de 300 livres. — Procès-verbal de visite de la rupture d'un mur faite à la prison par un faux-saunier évadé.

C. 817. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1720-1732. — Procès-verbal de Doucet, président du grenier à sel de Chinon, contre de Vaucelle, receveur, Bouilly, grenetier, et Grillon contrôleur, qui, sans le consulter, avaient refait le sol du grenier et donné la terre saturée de sel, pour de la nouvelle. — Arrêts de la Cour des aides : servant de règlement pour les officiers; — obligeant ces derniers à rendre leurs jugements immédiatement, sans remettre à une nouvelle audience. — Lettre du procureur général Bosc, concernant la taxe des huissiers. — Saisie des meubles de Pierre Petit, collecteur de l'impôt du sel, restant devoir 2,501 livres 17 sous. — Jugements de Doucet, rendus contre des faux-sauniers et des acquéreurs de faux sel. — Contre-visite des rôles de l'impôt du sel par Gabriel Pigeon et autres de la brigade de Candes, constatant toujours un ou deux membres de moins dans les familles parentes ou alliées des collecteurs. — État des confrontations des sels de capture, faites par les amineurs pendant la 5e année du bail de Pierre Carlier, et taxées à 37 livres 10 sous par le président Doucet. — Rapport de Pierre du Neufmanoir, Joseph Soulas et Joseph Coulombier, lieutenant et gardes des gabelles, qui, surveillant la nuit un bateau chargé de faux sel, avaient été attaqués et l'un d'eux roué de coups par six cavaliers du régiment de Chipy, en quartier d'hiver à l'Ile-Bouchard. — Réception de Joseph Boullain, pourvu d'une commission pour la perception des droits attribués aux offices de contrôleur, prudhommes et vendeurs de cuirs.

C. 818. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1739-1751. — Registre des jugements rendus à l'audience du grenier à sel de Chinon, par Pierre Doucet, président, Michel Grillon et Jean Baudouin, contrôleurs. — Jugements : déclarant nul le rapport de saisie, etc., fait par les gardes, contre René Bourdillon et sa femme ; — condamnant à 200 livres d'amende, pour faux-saunage, la veuve de Jean Rat, hôtesse de l'Écu-de-France, paroisse de Saint-Germain de Candes, et Louis Barrault, desservant la chapelle de la Chatonnière, paroisse d'Azay ; — portant réductions sur certaines taxes de sel. — Déclaration du Roi, attribuant au président de chaque Élection ou de grenier à sel, le pouvoir de faire seul les fonctions de lieutenant criminel.

C. 819. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1752-1785. — États des frais, vacations, mises et déboursés faits par Jean Lemaistre, Joseph Hur et Philippe Vignolle, huissiers royaux à Chinon, pour l'emprisonnement de 95 collecteurs du sel, en 1752-1754, montant à 442 livres 13 sous; — par Pierre Darsonval, capitaine et les employés de la brigade ambulante de Chinon, pour l'emprisonnement, etc., de 67 autres, en février et mars 1789, s'élevant à 160 livres. — États des frais, mises et déboursés faits, de 1759 à 1785 par les huissiers et chefs de contrainte du grenier à sel de Chinon, à la requête de Jacques Prévost, Julien Alaterre, Laurent David et Nicolas Salzard, adjudicataires généraux des gabelles.

C. 820. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1754-1787. — Projet d'un édit de réunion des offices des greniers à sel aux Élections, en remboursant aux officiers desdits greniers, par ceux des Élections, le montant de leurs offices. — Lettres de Gasnier, grenetier de Tours et de Cairreau, contrôleur, à leurs confrères de Chinon, concernant ce projet d'édit qui supprime toutes les charges des greniers à sel des villes où il y a Élection ; — de M. Lescalopier, demandant aux officiers de Chinon le dénombrement exact des consommateurs de chaque paroisse, taxés au-dessus et au-dessous de 30 sous de taille ; — de M. de Maganville, donnant rendez-vous aux officiers de Chinon, pour faire le département de leur grenier de Richelieu. — Procédure imprimée, entre les fermiers généraux et les officiers des greniers à sel, qui demandent le rétablissement de la police des gabelles et des droits y attachés, à cause de l'usurpation continuelle desdits fermiers; — lettres des officiers de Reims, Montereau, Chartres, félicitant ceux de Chinon de les avoir généreusement aidés au soutien de ce procès. — Mémoire pour lesdits officiers, sur l'exemption de la taille et autres droits, et sur celle du logement des gens de guerre, de guet et garde. — Extrait d'un édit enregistré, qui maintient les officiers commensaux et autres dans le privilége d'exemption de taille personnelle. — Arrêt de la Cour des Aides, portant règlement sur les procédures à tenir dans l'instruction contre les faux-sauniers en récidive. — Lettres-patentes abolissant le droit d'aubaine en faveur des sujets de l'impératrice de Russie.

C. 821. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1765. — Procédure au siége royal de l'Élection de Tours, par Pierre-Armand Prévost, receveur des tailles en l'Élection de Chinon, contre Bertrand Poirier, avocat au siége de ladite ville, qui avait cherché à ternir sa réputation par des propos injurieux débités à l'occasion de poursuites contre la dame veuve Ragonneau, pour le paiement de ses impôts. — Arrêt du siége de Chinon qui renvoie l'affaire de Prévost devant la justice de Tours, à cause de la parenté de Poirier avec Rémon et Picault de la Ferrandière, conseillers en l'Élection. — Plaintes du demandeur, faites devant Nicolas Preuilly, président à Tours ; — commission décernée par ce dernier pour l'assignation de témoins ; — dépositions desdits témoins. — Défaut de Poirier à toutes les assignations qui lui ont été données pour répondre aux dépositions faites à son sujet. — Arrêt de la première chambre de la Cour des Aides, du 28 août, concernant l'appel interjeté, comme de juge incompétent, par Bertrand Poirier. — Inventaire des grosses du procès, commencé à instruire au siége de Tours, en conséquence de l'arrêt du 24 mai, et expédiées à Paris, en vertu de celui du 28 août.

C. 822. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1760-1781. — Règlements pour les regrattiers de la ville et de la campagne. — Tarifs des prix du sel à la mesure et au poids, aux bureaux des revendeurs, pour 1760, 1763, 1771 et 1781. — Prix pour les regrattiers de la ville, en 1760, la livre 12 sous 3 deniers; pour la campagne, 12 sous 5 deniers ; — en 1771, vente volontaire, le minot 58 livres 19 sous 6 deniers ; — vente d'impôt, le minot 60 livres 6 sous 2 deniers ; — en 1781, vente volontaire, le minot 63 livres 3 sous 9 deniers ; — vente d'impôt, 64 livres 12 sous 3 deniers.

C. 823. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1778-1789. — Rapport d'une saisie faite par la brigade de Candes, sur Urbain Leblanc, marinier à Amboise, de 9,555 livres de morue, harengs, sardines, résine et beurre, pour avoir introduit dans un baril de harengs 325 livres de sel étranger. — Visite par le président et autres officiers, du sel avarié à l'occasion d'un tourbillon de vent qui avait brisé le mat et le bateau de Pierre Bourillon, marinier, contenant 96 sacs remplis de 4 muids de sel. — Procès-verbaux des gardes de Chinon contre divers. — Réceptions : de René Lemercier, sergent royal ; — de Louis Primault, huissier des eaux et forêts, nommé chef de contrainte. — Visite d'un des cinq bateaux, chargés de sel, d'Étienne Chaumier, voiturier du grenier, qui avait été défoncé par le sol pierreux de la Vienne. — Jugement du contrôleur Baudouin, condamnant Jean Courtois, faux-saunier, pour n'avoir pu payer son amende de 300 livres, à servir, comme forçat, pendant 3 ans, sur les galères du Roi. — Procédure entre Nicolas Salzard, fermier général, et les sieurs Jean Progné et Antoine Verdin, de Poitiers, saisis avec 4 chevaux chargés de 8 pochées de faux sel ; — interrogatoires ; — confrontations des accusés avec les gardes ; — conclusions du procureur du Roi, tendant à la nullité du procès et à l'élargissement des prisonniers, pour inexactitudes trouvées dans diverses pièces de l'instance ; — Sentence de Joseph Lebreton, président, qui les condamne seulement aux dépens. — Ordonnance pour le transport et la vente des sels de capture au dépôt des Ormes-Saint-Martin.

C. 824. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1773-1783. — « Registre du grenier à sel de Chinon, pour servir à inserire les jugements qui seront rendus à l'audience. » — Sentences rendues contre des faux-sauniers et acquéreurs de faux sel. — Ordonnances pour l'enregistrement : d'un édit de novembre 1774, rétablissant la Cour des Aides de Paris et celle de Clermont ; — des lettres-patentes du mois d'août, portant création de la charge de garde des sceaux de France, en faveur de M. de Miroménil ; et de novembre, qui supprime les offices d'avocat en parlement et rétablit ceux de procureur ; — d'un édit de février 1776, supprimant les corvées pour la confection des routes ; — d'une déclaration du 11 mars, ordonnant la représentation à la Cour des Aides, des titres, etc., concernant la noblesse et les priviléges des communautés séculières et régulières ; — des lettres du 27 août 1777, commettant Dominique Compain pour faire, à partir du 1er octobre, la recette et exploitation du droit unique sur les cuirs, du contrôle des ouvrages d'or et d'argent, de la marque des fers, des droits des offices supprimés par édit d'avril 1768.

C. 825. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1751-1788. — Registre des jugements rendus à l'audience du grenier à sel de Chinon, du 22 janvier 1751 au 12 février 1790, par Pierre-Paul Doucet, président, Pierre Lenée de la Thibaudière, grenetier honoraire, Jean Baudouin, contrôleur et Joseph Lebreton de la Bonnellière,

dernier président du grenier à sel. — Sentences contre des faux-sauniers. — Différends entre les collecteurs et les syndics et habitants de diverses paroisses. — Lettres de provision des offices : de premier huissier audiencier, en faveur de Joseph Courault; — de greffier, pour François Mestayer; — de procureur postulant, pour Charles de Chartres. — Lettres d'honneur pour Lenée de la Thibaudière. — Déclarations du Roi : du 8 septembre 1755, prorogeant, pour six années, la levée du doublement des droits de domaine, barrage et poids-le-roi de Paris, l'augmentation du sel, etc.; — du 1er janvier 1759, portant continuation, pendant neuf ans, du droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances; — ordonnant de remplacer, par du fer vernissé, les garnitures de cuivre des trémies et mesures servant à distribuer le sel; — du 19 août 1786, portant règlement contre le faux-saunage, occasionné dans les pays de gabelle par l'introduction des cuirs et peaux verts et en poil provenant des pays exempts de gabelle. — Extraits de lettres-patentes et arrêt du 10 janvier 1787, défendant le commerce des sels ou écumes de verre dans l'étendue des provinces sujettes aux droits de gabelle.

C. 826. (Liasse.) — 321 pièces, papier.

1754-1789. — Procès-verbaux de réception par le président Doucet : de Jean Morel, Isaac Pignonneau, Jérôme Gerault et Denis Petiteau, pourvus des offices de lieutenants et capitaine général des brigades de Chinon et Saint-Germain; — de François Garnault, Silvain Philippeau, Jean Bodin et autres, comme gardes dans les brigades de Pontille, Saint-Maurice et Saint-Gilles de l'Ile-Bouchard, la Chaussée, Tavant, Chinon, Candes, Trogues, Rivière, Sazilly et Champigny. — Commissions données à divers pour vendre le sel à la petite mesure ou au poids, dans les paroisses de Candes, Ligré, Chinon, Rivarennes, etc.

C. 827. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1730-1789. — Cahiers pour l'enregistrement : des documents sortis du greffe; — des pièces communiquées au procureur du Roi; — des procès-verbaux d'emmagasinement des sels reçus au grenier de Chinon; — de ceux distribués aux collecteurs de l'impôt et de fin de masse, de 1731 à 1789. — Cahier des sels délivrés aux curés de Saint-Germain, Rigny, Saint-Gilles, Cravant, etc.; aux sieurs Gilloire de Condebault, procureur du Roi; de Gréaulme; de Castelfranc; de Rochefort, baron de Rillé; de la Rébuffière; de la Sauvagère et autres. — Livres des ventes faites au grenier à sel de 1781 à 1783.

Élection de Richelieu.

C. 828. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1769. — État des impositions de la taille et second brevet de l'année 1769, pour servir de contraintes contre chaque paroisse de l'Élection de Richelieu. — Procès-verbaux de Robert Foucault, contrôleur ambulant des aides, et autres commis, contre divers cabaretiers, etc. — Réformations des rôles des tailles, capitation, etc., par Joseph Poirier, seigneur de la Ripaudière, à la requête de collecteurs actionnés par des particuliers qui avaient trouvé leurs taxes exagérées. — Commission de receveur à l'entrepôt de tabac de Richelieu, accordée à Joseph Turpin par le fermier général, et suivie d'un long règlement. — Reconnaissance des privilèges accordés, par lettres-patentes du 10 août 1756, aux maîtres chirurgiens qui n'exerceront aucun autre métier. — Procès criminel et débats contradictoires entre Mathurin Dechartre, huissier des aides et son fils, défendeurs, et les collecteurs Champigny, Arnault et Delafoy, se plaignant d'avoir été battus dans l'exercice de leurs fonctions; — jugement provisoire, permettant de relaxer les défendeurs sous caution. — Sentence qui interdit Dechartre de ses fonctions pendant six mois, le condamne à 12 livres d'indemnité et à tous les dépens, s'élevant à 134 livres 10 sous. — Déclarations de changements de domicile. — Commission d'agent voyer, pour la conduite des ouvrages par corvées, donnée par l'intendant de Tours au sieur Lambert, pour la paroisse de Brizay, et au sieur Beaufils, pour celle de l'Ile-Bouchard.

C. 829. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1780. — Procédure des officiers du grenier à sel de Richelieu contre Martin Auger et François Rivereau, collecteurs de l'impôt du sel en la paroisse de Dercé, Élection de Richelieu, accusés d'avoir délivré du sel mélangé de sable. — Requête du procureur du Roi pour obtenir une information; — ordonnance pour l'assignation de témoins, par Bertrand-Eustache Poirier, avocat et grenetier audit grenier, — dépositions nombreuses affirmant l'accusation; — décret de prise de corps décerné contre les deux collecteurs; — sentence qui prescrit l'élargissement d'Auger sur sa caution juratoire, et jusqu'à plus ample informé, pendant six mois, ordonne l'immersion en la rivière du Mable de tout le sel mélangé de sable reçu par les déposants, et oblige ledit Auger à leur en remettre la même quantité à ses frais.

ÉLECTION DE TOURS.

C. 830. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1760. — Procès entre François Bodin, sabotier, Guillaume Genest, boisselier, Louis Chesneau, serger, et autres habitants de la paroisse d'Azay, et Jean Texier, syndic, André Négrier, huissier, Jean Jahan, procureur fiscal, et autres collecteurs, qui s'étaient entendus pour ne rien payer sur le supplément d'impôt, s'élevant à 650 livres 4 sous ; — requête et mémoire des demandeurs ; — interrogatoire des dix défendeurs par Nicolas Preuilly, présisident à Tours ; — dépositions de témoins contre les accusés. — Comparution des collecteurs de Parçay, Joué, Rouziers, Fondettes et autres, devant les président, conseillers et élus, pour le rétablissement des rôles, suivant les augmentations ou diminutions ordonnées par jugements. — Constatation par Jean Cordier, élu, et Jean Bailly, procureur du sieur de Chauvigny, directeur des aides à Tours, de l'enlèvement d'une barrière établie à l'entrée d'un passage allant de la porte Saint-Éloi à la Ville-Perdue. — Déclarations de changements de domicile. — Ordonnances pour l'enregistrement : d'un marché conclu entre les habitants d'Esvres et Martin Defais, charpentier, qui se charge des réparations et de l'entretien de l'église, pour ne payer que 5 sous de taille et la capitation à proportion ; — des priviléges et exemptions de taille accordées, par lettres-patentes de François I[er] et autres confirmatives, à Armand, marquis de Vassé, vidame du Mans, gouverneur du château du Plessis-lès-Tours, seigneur par échange et engagement de la prévôté et quinte royale d'Azay-le-Rideau ; — des provisions de procureur fiscal en ladite châtellenie d'Azay, obtenues par Jean-Baptiste Jahan, notaire royal. — Résumé d'un procès entre Robert Dubouchet, chanoine de Saint-Martin, seul héritier de sa sœur, veuve de Jean-Martin Guimier, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, officier de la monnaie, et les habitants de Montbazon, qui voulaient l'imposer.

C. 831. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1762. — Installation de Vincent Japhet, chargé par Louis Hubert, notaire, greffier en chef du siége de l'Election de Tours, de le remplacer audit greffe pendant ses longues absences. — Réformations des rôles des collecteurs de la taille, par Claude Robert Godeau et Urbain Huguet, conseillers élus, commissaires en cette partie, et André Bruzeau-du-Verger, lieutenant. — Répartition, sur tous les habitants d'Azay sur-Cher, des 45 livres 10 sous de taille et capitation que n'ont pu payer la veuve Vincent et Jean Naudet. — Déclarations de cessions de biens par des parents à leurs enfants ; — de changements de paroisses par divers ; — de brevets de maître de poste, accordés : à Jeanne Moisant, de Luynes ; à Antoine Regnault, de Sorigny et à Antoine Jon, dit Desjardins, de Chambray. — Débats entre Antoine Guignard et Urbain Guerry, nouveau et ancien syndic de Souvigny, ce dernier prétendant conserver ledit office qu'il exerce depuis 10 ans. — Plaintes des habitants de diverses paroisses contre des collecteurs infidèles. — Sous-bail des droits de marque et de contrôle sur tous les ouvrages d'or, argent et vermeil, donné à Pierre Baubé, orfèvre, par Pierre Camet de Chauvigny, directeur des aides, etc. — Adjudication de la seconde moitié de l'octroi des villes d'Azay et de Montbazon. — Ordonnance qui autorise les habitants de Linières à remplacer leur syndic, René Thomas, peu exact et exerçant depuis 15 ans. — Enquête sur différend entre les collecteurs de Berthenay et Marie Carouge de Bouteville, veuve de René Prévost, héritière de François Douault, fabricant de soieries et propriétaire de la Baillardière, sise en ladite paroisse.

C. 832. (Registre.) — In-quarto, 112 feuillets, papier.

1763. — Registre contenant le montant des impôts répartis sur toutes les paroisses de l'Election de Tours, pour les années 1761, 1762 et 1763 — Sommes imposées sur la paroisse de Fondettes pour 1761 : — principal de la taille, compris les six deniers pour livre destinés aux collecteurs, 8,507 livres 10 sous ; — droits de sceau et de quittance, 17 livres ; — capitation et 4 sous pour livre, 3,957 livres 12 sous ; — Fourrage et le sou pour livre, 1,696 livres 10 sous ; — milice gardes-côtes, 244 livres 13 sous, compris le sou pour livre ; — ustensiles de cavalerie, 1,363 livres 19 sous ; — destruction des loups, 10 livres 15 sous 3 deniers ; — lits, etc., 43 livres 1 sou ; — enfants exposés, 116 livres 15 sous 4 deniers ; — pépinières de mûriers, 21 livres ; — maréchaussée, 13 livres 8 sous 8 deniers ; — taxes extraordinaires, au profit : du sieur Luce, 103 livres 6 sous 8 deniers ; — de Vincent Turpin, 45 livres 19 sous ; — de Gatien Girolet, 504 livres 18 sous. — Total 16,655 livres 14 sous ; — ledit rôle, après vérification, s'est trouvé fort de 15 livres 10 sous 3 deniers. — Ville de Tours, capitation, 12,000 livres ; accessoires 24,778 livres 18 sous ; — capitations et accessoires des communautés : des pelletiers, 116 livres 5 sous ; — des tailleurs, 1,070 livres 8 sous 7 deniers ; — des marchands, 24,570 livres 5 sous 9 deniers ; — des fabricants

de soieries, 26,302 livres 9 sous ; — des passementiers, 3,405 livres; etc.

C. 833. (Liasse). — 282 pièces, papier.

1763. — Pierre Monnet, huissier au consulat de Tours, nommé huissier audiencier au siége d'Election, pour remplacer l'huissier en titre, Laurence, qui ne peut plus exercer et refuse obstinément de vendre son office. — Transport de Nicolas Preuilly, président, en la maison de l'Anglicherie, modo Languicherie, paroisse de Chambray, appartenant aux Ursulines de Tours, pour lever les scellés, apposés à la requête des collecteurs de la taille, après le décès du fermier Louis Guillet. — Requêtes des collecteurs de Fondettes, Parçay, Saint-Cyr, Vernou et autres, aux officiers de l'Election, pour obtenir le remploi des impôts non payés et le rétablissement des taxes omises. — Pierre Camet de Chauvigny, directeur des aides, autorisé à établir un bureau de déclaration pour les huiles fabriquées à Saint-Paterne. — Ordonnance de M. Lescalopier, enjoignant d'imposer avec la capitation de la ville de Langeais, 7 livres 15 sous dus à Pierre Coignard, maire, pour achat de papier, cire, copies de routes, billets de logement et de convalescence ; — accordant une décharge de 30 livres sur la taille de la même ville, à Jean Nouchet, receveur des gabelles. — Répartition sur tous les habitants d'Esvres des taxes de Louis Boyer et Martin Gerin, dont les bâtiments et le mobilier avaient été détruits par un incendie. — Procès entre Jean Valade, régisseur général du droit unique sur les cuirs et les sieurs Guillaume et Jean Aucard, frères, tanneurs à Saint-Symphorien, suspectés d'avoir marqué leurs cuirs avec de faux timbres. — Déclarations de changements de domicile. — Requêtes en décharge de taille et capitation. — Pierre Mahiet, notaire à Esvres, autorisé à exercer la charge de buraliste de la régie des huiles. — Réclamation, au sujet de la taille, par Jean Cornet, charpentier, souvent absent pour la construction des ponts de Montbazon, de Sainte-Maure, et de Ports-de-Pile, du château de Couziers et, en dernier lieu, du pont de Tours. — Priviléges d'exemption obtenus par : Jean-Philippe de Beauchêne, écuyer, seigneur du Coudray ; — Luc Bonneau, sieur des Grandes-Brosses, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres ; — les chanoines du Plessis-lès-Tours, pour les locataires de leurs maisons canoniales, et autres.

C. 834. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1763-1764. — Procédure entre Jean Vallade, régisseur général pour le Roi, du nouveau droit établi sur les cuirs par édit d'août 1759, et Louis Bastard, corroyeur et tanneur à Azay-le-Rideau ; — saisie sur ce dernier et sa femme de 15 cuirs et peaux frappés d'un marteau différent de celui de la régie ; — plainte du régisseur portée devant le président de l'Election de Tours ; — procès-verbal d'apport et de dépôt desdits cuirs au greffe de ladite Election ; — ordonnance autorisant d'assigner les commis qui ont fait la saisie et les sieurs Baubé et Fabry, orfévres de Tours, et Billy de la Perreile, graveur, comme experts, pour vérifier lesdites marques. — Décret de prise de corps décerné contre l'accusé et d'ajournement personnel contre sa femme. — Arrêt de la Cour des Aides qui reçoit Bastard, appelant, comme de juge incompétent, de la sentence de décret rendue contre lui, et défend sous peine de nullité, etc., de la mettre à exécution.

C. 835. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764. — Requête de François Chouan, de Château-Renault, nommé collecteur, malgré son infirmité, résultant de blessures reçues au service du Roi. — Déclarations de changements de domicile par divers taillables. — Réception, après serment, de Jacques Pays, commis de Pierre Henriet, adjudicataire des fermes unies. — Rétablissements des rôles de Rouziers et de Ballan dans lesquels des collecteurs avaient soulagé leurs parents de 194 livres. — Sentence sur procès entre les habitants et collecteurs de Vernou, et René Ferron, qui se défendait d'être imposé, n'étant plus fermier de la baronnie de Vernou. — Vérification du compte de Jean-Baptiste Ferré, notaire, ci-devant préposé à la perception du don gratuit, à Montbazon et accusé d'irrégularité. — Transport de Louis Bruzeau, sieur du Verger, lieutenant en l'Election, sur la place Feu-Hugon, pour y vérifier une caisse veuve de son contenu, qui avait été descellée et enlevée du bureau de Jean Graillet, receveur général des aides. — Requêtes des collecteurs de Cleré, Fondettes, Langeais, etc., à l'occasion de non-valeurs et d'omissions. — Information par Louis Bruzeau du Verger, à la suite de rapports faits contre Guillaume Dubault, receveur de tailles. — Estimation des biens acquis et hérités par Jean Faré, contrôleur des actes au bureau de Montbazon, pour la fixation de ses impôts.

C. 836. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 217 pièces, papier.

1764. — Requêtes en décharge d'impôt et de collecte. — Rétablissements, par les officiers de l'Election de Tours, de certains rôles des paroisses de Saint-Mars et autres, où

les collecteurs avaient fait une réduction sur leur propre taxe et sur celles de leurs parents et amis, au détriment des autres habitants. — Ordre aux collecteurs de ne porter que pendant deux ans sur leurs rôles ceux qui ont quitté la paroisse. — Débats contradictoires entre les syndic et habitants de Ballan et le sieur Gaultier de Bois-Regnault, bourgeois de Tours, au sujet du domicile de ce dernier. — Louis Maille, ouvrier cardeur à Rouziers, réclame contre sa nomination de collecteur, pour plusieurs motifs : il a 4 enfants et ne gagne que 7 sous par jour, il ne se trouve pas à son rang et le syndic seul l'a inscrit. — Ordonnances pour l'enregistrement : des provisions de greffier alternatif du bureau des finances, accordées à Marc Menard de Rochecave, avocat ; — du brevet de chef d'échançonnerie de la maison du Roi, acquis par Julien Gasnault du Piely, officier ; — de l'office de garçon de garde-robe du duc d'Orléans, obtenu par Jean Nicolas Neubequer, écuyer : — de l'anoblissement de Jean Cottin, écuyer, directeur de la Compagnie des Indes, habitant Vouvray. — Réception, au greffe de Tours, de 12 paquets, contenant chacun six plombs pour la marque des toiles peintes, destinés aux 12 villes de Bordeaux, Bayonne, etc.

C. 837. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1765. — Rétablissement du rôle de la paroisse de Saint-Branchs, dans lequel les collecteurs avaient fait des doubles emplois. — Supplique de François Gentil, geôlier de la prison, réclamant 13 livres qu'il a dépensées pour les nourriture, gîte et geôlage, pendant un mois, de Jean Lebrun, préposé au recouvrement des vingtièmes. — Règlement pour les huissiers de contrainte des receveurs des tailles ; — ordonnance, qui en réduit le nombre à deux, pour chaque bureau, et leur accorde 12 sous par exploit. — Réformation des rôles des paroisses de la Ville-aux-Dames, Saint-Christophe, Saint-Cyr, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Paterne, etc., dans lesquels les collecteurs avaient commis de graves abus. — Provisions de l'office d'huissier sergent, données à René Compain par Jules de Rohan, duc de Montbazon. — Enregistrement des titres de noblesse de Claude Lebas du Plessis, écuyer, ancien garde des rôles des offices de France. — Défense à tous collecteurs de porter sur leurs rôles Élisabeth, Marie et Angélique Cordier, filles de Claude, greffier honoraire au bureau des finances, qui avait obtenu des priviléges d'exemption et des lettres d'honneur. — Procès-verbal de visite et estimation des travaux faits et à faire à l'église de Chanceaux, par Pierre Barais, employé des ouvrages du Roi, architecte de l'Hôtel-de-Ville de Tours, et Victor Petit, notaire, par suite d'un différend entre les habitants et Pierre Besnardeau, maître couvreur, qui les trompait. — Déposition au greffe, par Julien Alaterre, chargé de la régie des droits réunis, des empreintes de ses cinq marteaux destinés à la marque des cuirs. — Enregistrement des actes de vente du marquisat de Villandry et de la châtellenie de Savonnières, consentis à Michel-Ange de Castellane par Louis-Henri, marquis d'Aubigné. — État des préposés au recouvrement du vingtième pour 1765.

C. 838. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1766. — Requêtes en décharge de taille et de collecte, suivies d'ordonnances : — Pierre Gaucher, fermier de la Grande-Planche, à Saint-Pierre-des-Corps, a vu sa récolte ruinée par la grêle en 1765, et en partie cette année 1766, son frère est collecteur, et on le désigne pour 1767 ; — Louis Baleschoux, notaire à Cormery, avait pris à loyer une chambre à Esvres pour but de promenade, et voyant qu'on s'obstine à le considérer comme habitant, il se trouve dans l'obligation de résilier son bail. — Pierre Legave est chargé, pour 2 ans, du recouvrement du 20[e] denier ; — François Jubeau, fermier, pour 40 livres, d'un petit domaine à Semblançay, chargé d'une nombreuse famille, et ses récoltes journellement détruites, surtout cette année, par les hôtes des forêts et landes qui entourent ses terres, ne peut payer 17 livres de taille. — Déclarations de changements de domicile. — Rétablissement des rôles de taille et capitation des paroisses de Sonzay, Vouvray, etc., par suite de jugements rendus contre les collecteurs, trop zélés pour leurs parents. — Commissions et offices : de buraliste, donnée à Jean Charles Dutillou, chirurgien à Saint-Christophe ; — d'huissier des tailles, à René Compain, sergent du duché-pairie de Montbazon ; — d'amineur au grenier à sel de Langeais, à Henri Flabert ; — de contrôleur contre-garde de la monnaie de Tours, à Nicolas Drouy.

C. 839. (Liasse.) — 262 pièces, papier.

1767. — Visite du bureau de Jean Gourault, situé à la Croix-Quentin, paroisse Saint-Symphorien, au sujet d'un vol avec effraction commis audit lieu, pendant la nuit. — Ordonnance d'André Bruzeau du Verger, contre les huissiers multipliant les procédures sans motif. — Sommations et décrets d'emprisonnement contre des collecteurs retardataires. — Requête de Julien Alaterre, régisseur pour le Roi des droits réunis et de celui établi sur les cuirs, pour

l'insculpation au greffe des nouveaux marteaux appelés d'importation, d'exportation, de charge et de perception. — Plaintes des habitants de Veigné, la Ville-aux-Dames, etc., contre la partialité de leurs collecteurs, Guillaume Rondeau et autres. — Déclarations de changements de domicile. — Estimation des biens et revenus de Louis Deshayes, voiturier à Rochecorbon, par Pierre Barais, architecte de l'Hôtel-de-Ville de Tours, et Victor Petit, notaire. — Homologation d'un acte d'assemblée des habitants de Louestault, qui ont décidé de n'avoir plus que deux collecteurs. — Généalogie d'Abel-Philippe Brunier, écuyer, de 1618 à 1752, prouvant ses droits à l'exemption de la taille. — Réception de Jean d'Espagne, procureur postulant au siége de l'Élection de Tours. — Priviléges réclamés par René Gallois, écuyer, ancien capitaine, et par Jacques Sorbière, sieur de Bezay, contrôleur ordinaire des guerres.

C. 840. (Liasse.) — 277 feuillets, papier.

1768. — Requêtes des collecteurs de Charentilly, Saint-Venant de Luynes et autres paroisses, pour le remploi de Jacques Péron, Urbain Lelarge, etc., omis sur les rôles de taille et capitation ; — de ceux d'Esvres, proposant aux officiers de l'Élection le rejet, sur le rôle de 1769, de la taxe de 610 livres, que la paroisse n'a pu payer, par suite d'une grêle survenue dans la nuit du 17 juillet de la présente année 1768, et qui a tout détruit; — ledit rejet accepté par les officiers, malgré l'opposition des habitants, qui ne pourraient, sans se ruiner, payer en 1769 deux fois un impôt, déjà excessif. — Rétablissement du rôle de Linières où les collecteurs avaient commis de nombreux abus. — Direction et recette des droits, revenus et émoluments des ports de lettres et paquets, donnée à Louis Poulinet. — Étiquettes pour la vente du tabac, déposées au greffe par Julien Alaterre. — Sous-bail des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or, argent et vermeil accordé par ledit Alaterre, fermier général, à François Doussé, joaillier du Maine, cautionné par Jean Baubé et autres, orfévres de Tours. — État de ce qui est dû au Roi et à Guillaume Dubault, receveur des tailles, pour la présente année 1768, par les collecteurs d'Ambillou, Artannes, Azay-sur-Cher, Azay-le-Rideau, etc. — Ordonnances pour l'enregistrement des priviléges obtenus par Bernard Coussillant, seigneur de la Bouchardière, Jacques-Marie-François de la Beraudière, chevalier, seigneur de Bouzillé, Meslay, Beligné, Beauvais, etc. — Marie-Gabrielle de Bechameil de Nointel ; — Pierre Gaullier, écuyer, trésorier-payeur; — Charles François de Sevelinges, écuyer, seigneur de Cangé. — Adjudications de la moitié des octrois d'Azay et de Montbazon.

C. 841. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 215 pièces, papier.

1769. — États, par paroisse, de ce qui est dû au Roi et au receveur sur les taille, capitation et second brevet, pour le 1er et 3e quartier. — Liste des paroisses dont les impôts ont excédé la commission, et qui seront d'autant moins imposées en 1769. — États nominatifs des collecteurs de l'Élection de Tours et des préposés au recouvrement du vingtième. — Répartition, par M. Ducluzel, sur diverses paroisses de l'Élection de Tours, d'une somme 17,000 livres, prise sur les 280,000 de gratification accordée par le Roi à la Généralité de Tours. — Ordonnances : pour la réversion de 102 livres 10 sous omis sur le rôle de Chambray ; — pour l'enregistrement des priviléges d'André-Henri Milon de Mesme, chevalier, seigneur de Bois-Bonnard, paroisse de Villeperdue. — Procès-verbaux d'insculpation et de comparaison, d'abord à Niort, puis à Tours, des empreintes arguées de faux et saisies sur René Deschamps, corroyeur; à Niort elles sont acceptées ; à Tours, Jacques Petit, premier graveur de la monnaie, trouve fausses celles de charge et de perception, et François Fabry, orfévre, 2e expert, certifie que les empreintes de charge sont régulières. — Nouveaux experts nommés à Tours, pour confronter les cuirs et peaux saisis à Saint-Christophe, par les commis de Château-du-Loir, sur Antoine Soloman, tanneur, comme portant de fausses marques. — Réception de Jacques Gasnier, huissier au bureau des finances, nommé huissier audiencier au siége de l'Élection. — Ordres pour l'enregistrement des priviléges obtenus par : Pierre Martel de Saint-Antoine, écuyer, seigneur de la Martinière, à Notre-Dame-d'Oé ; François Martel de Magesse, écuyer, seigneur de Dolbeau, à Semblançay ; — Athanase Graslin, écuyer, chanoine, sénéchal de Saint-Martin ; — Louis Preuilly du Colombier, président honoraire au présidial de Tours.

C. 842. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1770. — Procès-verbaux de saisies, par Louis Rocher, Louis Aladane et autres, contrôleurs et commis aux aides : de plats, couverts, cruches et tonnes de vin, sur la veuve Guiet, poissonnière, rue de l'Entrépont, qui ajoutait à son commerce celui d'héberger des ouvriers du pont de Tours ; — de cuirs et peaux marqués de fausses empreintes,

sur Louis Carteaux, négociant, et François Bidault, corroyeur à Tours. — Rapport de Jean Dapuy et d'Étienne Renault, commis des aides, contre des inconnus qui les avaient accablés de coups et contraints d'abandonner un cheval chargé de deux veaux, dont ils s'étaient emparés sur un particulier en fraude. — Ordonnance pour la vérification des empreintes envoyées de Château-Gontier, Laval, Orléans et arguées de faux ; — rapports des experts nommés d'office. — Saisie, en la place Victoire, de plusieurs centaines de bouteilles de liqueurs de toutes sortes, cachées dans deux charrettes chargées de jambons, mousselines et bouchons de liége. — Enregistrement de l'office de conseiller secrétaire du Roi, obtenu par Jean Richard de la Missardière, écuyer, seigneur de Pouillé, à Charentilly. — Lettres de M. Ducluzel, pour la juste distribution d'une gratification faite par le Roi, à cause des mauvaises récoltes. — Enquête à l'occasion d'un différend entre les habitants de Saint-Cyr et Pierre Bureau, écuyer, garde de la porte du Roi, à Paris, propriétaire de la Gagnerie, se prétendant exempt de taille. — Débat entre les collecteurs de Preuilly et la dame de Pacraye, exigeant une réduction d'impôt, consentie par les habitants. — Autorisations pour l'enregistrement des privilégiés : Joseph Marin de la Malgue, écuyer ; — Pierre Douard des Ajones, chirurgien à Montbazon ; — Pierre Estevanne, procureur, regratier à Langeais.

C. 843. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1771. — Vérifications avec des empreintes envoyées du Mans et d'Orléans, de celles, suspectes, trouvées sur les cuirs et peaux déposés par Hubert, négociant à Doué et Parage, tanneur, son beau-frère et associé, dans l'hôtellerie du *Sauvage*, à Tours. — Réclamations : de Jean Bruslon, ancien notaire et procureur à Langeais, dont la taille a été portée, par l'intendant, de 14 livres à 40 ; — d'Henri Jahan, Antoine Barbot, Pierre Mahiet, Bernard Besnard, notaires à Thilouze, Rouziers, Esvres et Azay-sur-Cher, qui de 4 et 19 livres ont été taxés à 20 et 50 ; — de Jean Belle, fermier de la Brosse, paroisse de Chenusson, porté de 12 livres à 80 ; — de Jousset de l'Épine, bailli de Sonzay, taxé à 50 livres, au lieu de 17 ; — de Silvain Allaire, commissionnaire en vins à Rochecorbon, qui ne payait que 132 livres de principale taille et se voit porté à 300 pour 1772. — Assemblées des habitants desdites paroisses pour donner leurs avis. — État des réductions opérées sur les dites taxes. — Ordonnances pour l'enregistrement des priviléges : de Louis Froger, tanneur à Château-Renault, pourvu de l'office de grand messager juré de l'université de Paris, pour la ville et l'évêché de Bâle ; — d'André Gervaise de l'Espan, contrôleur des guerres ; — de Charles Castel, pourvu de la charge de porte-coffre, en la chancellerie établie près le conseil supérieur de Blois ; — de François Gitton de la Ribellerie, contrôleur au grenier à sel de Langeais ; — des lettres de naturalisation accordées à Frédéric, baron de Knyphausen ; — de lettres-patentes autorisant la ville de Tours à percevoir pendant 30 ans, à titre de nouveaux octrois, 15 sous par poinçon de vin du pays, 30 sous pour celui venant de l'étranger, etc., sur tous les habitants sans exception. — Déclarations de changements de domicile. — Lettres de MM. d'Ormesson, Nau de Noizay, Ducluzel, intendant, concernant l'impôt sur les huiles, qui ne devrait être payé que par les commerçants ; la séparation des divers impôts dans les rôles ; les secours ; l'évaluation des offices, etc.

C. 844. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1772. — État de ce qui est dû au Roi et au receveur des tailles par les collecteurs des paroisses de l'Élection de Tours, s'élevant, pour 1772, à 89,472 livres.—Répartition, par l'intendant, des 5,672 livres de gratification faite par le Roi aux paroisses les plus pauvres. — Discussion entre les paroisses de Saint-Genouph et de Vallières, au sujet de l'Ile-aux-Bœux ; — rapport d'arbitres, qui en adjugent la possession à celle de Vallières, comme plus rapprochée de 44 toises. — Volumineux procès entre les syndic et collecteurs de Neuillé-Pont-Pierre et Michel Guerry, aubergiste à la Roue, réclamant, au sujet de sa taxe, augmentée, sans motif, de 90 livres, pour la taille seulement. — Requêtes en décharge d'impôts. — Réception de Michel Caumont de la Paclerie, contrôleur des domaines, au bureau de Langeais. — Différend entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Tours et ceux de l'Élection, qui refusent d'acquitter les nouveaux octrois. — Réclamations de François Goujon, fermier à Beaumont-lès-Tours, et autres, contre leur nomination à la collecte. — Plaintes de Gérard Renard, tonnelier, contre les collecteurs de Fondettes, qui, par leurs brutalités et violences ont failli tuer sa femme enceinte, en enlevant de chez lui, pendant son absence, une charretée de cercles et plusieurs meubles. — Moyens à prendre pour mettre un terme à la fraude habituelle des collecteurs. — Ordonnance pour l'enregistrement des priviléges : de Claude Banchereau, veuve de Charles Moisand, écuyer, avocat au bureau des finances ; — de Boniface Charles Lamyrault, écuyer, seigneur de Bois-le-Roy, à Nouzilly ; — de François de Lonlay, écuyer, seigneur de

Monnaie, les Belles-Ruries, etc., — de Laurent de Haulme, conseiller au conseil supérieur de l'Ile-Bourbon, propriétaire en la paroisse du Serrain ; — de Claude-Julien de la Simonnière, secrétaire-greffier du point d'honneur au présidial de Tours, propriétaire de la Simonnière, à Nouzilly.

C. 845. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1773. — Noms des préposés aux vingtièmes pour 1773. — Réception de François Gauguin, commis aux aides à Tours. — Rapport de René Cléret, receveur, et autres commis et gardes des aides à la barrière de la route d'Espagne, contre Chabot, boulanger à Tours, rue des Huit-Pies, et un inconnu qui les avaient frappés et terrassés à coups de bâton; — dépositions des chirurgiens Deslandes et Lebas. — Saisie, en la maison de Michel Banchereau, négociant, de 71 cuirs de vache, en baudrier, venus de Blois et portant 424 marques présumées fausses. — Jugements de Robin de la Lenrie, réduisant de moitié environ diverses taxes d'office décrétées par l'intendant. — Levée des scellés apposés, par ordre des collecteurs de Ballan, au domicile de Louis Bisson, décédé avant le payement de sa taille. — Ordonnance pour l'insculpation des nouveaux marteaux de Jean Fouache, régisseur général des droits réunis. — Arrêt du conseil supérieur de Blois, du 15 juillet 1773, concernant une méthode nouvelle pour la répartition de la capitation. — Démissions de propriétaires en faveur de leurs enfants. — Priviléges obtenus par : Louis Porct, seigneur de l'Aumondière, à Bresches ; — Jacques Thomas, ancien notaire à Vallères, contrôleur au grenier à sel de Tours ; — Joseph Decouais, salpêtrier du Roi à Sainte-Radégonde ; — François Habert, marchand de cartes à Châteaurenault ; — André Véron et Louis Legave, ex-soldats du régiment provincial de Tours ; — Pierre Houdin de Matigny, rapporteur du point d'honneur à Amboise.

C. 846. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier.

1773-1774. — Différend, entre les officiers de l'Élection de Tours et ceux de l'Hôtel-de-Ville, relatif à l'enregistrement, sans frais, des arrêts et lettres patentes obtenus par ces derniers pour leur nouvel octroi. — Procès à l'occasion de la disparition de trois registres dans le bureau d'octroi de la rue du Port ; — interrogatoires des receveur et commis ; — dépositions de témoins ; — emprisonnement de Louis Mauponet, marinier et voiturier du sel, qui, dans un mouvement de colère, causé par l'absence réitérée des commis, avait jeté lesdits registres dans la Loire ; — élargissement de ce dernier après transaction avec le directeur des aides. — Homologation d'un accord entre les habitants de Vouvray et Georges Lasneau, bourgeois, qui consent à habiter dans leur paroisse, à la condition de ne payer que 48 livres de taille, les capitation, second brevet et accessoires à proportion, et de ne jamais faire la collecte ; — arrêt du Conseil d'État, annulant ledit acte et défendant de contracter des abonnements de ce genre. — Procès entre le procureur du Roi et Olivier Leroux, huissier de la justice des Bains, accusé de s'être approprié une partie des sommes payées par les taillables de Berthenay, et d'en avoir exigé d'indues ; — interrogatoires ; — confrontations des témoins avec l'accusé ; — sentence qui le condamne au carcan avec écriteau devant et derrière et au bannissement pour six ans. — Déclarations de changements de domicile. — Enquête sur les récoltes de 1774 : — les blés, pois, fèves et vins rouges ont donné le tiers d'une récolte ordinaire; — les avoines et autres menus grains, la moitié ; — les vins blancs, une récolte ordinaire. — Lettres des officiers de Beaugency, annonçant que l'intendant d'Orléans, vient de mettre à exécution l'édit de 1766, qui assujétit à la taille d'exploitation les officiers d'Élection, les privilégiés et les habitants des villes franches faisant valoir dans des paroisses taillables. — Tableaux, par paroisse, des habitants sujets à la taille.

C. 847. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1775-1776. — Rétablissement de la taxe de François Nau, omise sur le rôle de Saint-Étienne-de-Chigny. — Réception, après information de vie et mœurs et serment prêté, de Vincent Japhet, acquéreur de l'office de président au siége de l'Élection, sur la résignation de Nicolas Preuilly. — Adjudication de la moitié des octrois d'Azay-le-Rideau. — Plaintes de Pierre Camet de Chauvigny, directeur des aides, contre Delaunay, fripier dans le marché de Saint-Clément, qui, avec d'autres buveurs, s'était opposé avec une extrême violence à la rédaction du rapport de ses commis contre le cabaretier Regnier. — Procès entre Jean Grellet, receveur des aides, et Pierre Salmon, cocassier ; — interrogatoire de ce dernier, qui affirme avoir été tellement battu par les commis, dits de la Bande noire, qu'on fut obligé de l'emmener dans sa charrette ; — dépositions de témoins défavorables aux commis ; — rapports de deux chirurgiens déclarant que le corps du cocassier était couvert de plaies ; — sentence provisoire contre lesdits commis ; — l'affaire est renvoyée à la Cour des Aides. — Rétablissements des rôles de Saint-

Branchs, Vernou, etc., à cause des injustices commises par les collecteurs. — Arrêt du Parlement, qui approuve la sentence du bailliage de Tours, condamnant Pierre-François sergent à être pendu sur la place du Marché, pour vol, avec effraction, d'une tasse d'argent et de 12 livres 1 sou 6 deniers, en la maison de René Morisseau. — Privilèges et exemptions de taxes obtenus par : Honoré-Étienne Martel de Gaillon, habitant de Saint-Christophe ; — Jean Leroy, marchand à Saint-Mars, chargé des quêtes pour les religieux de l'ordre de la Sainte-Trinité ; — Marie Rocher, fille, maîtresse d'école à Fondettes ; — Gilles Roland, maître de poste à Montbazon.

C. 848. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1777. — Réduction de la taxe de Martin Piet, ex-fermier de Grillemont, paroisse de Saint-Mars-la-Pile. — Levée des scellés d'Étienne André, blatier à Esvres, décédé avant l'acquittement de ses impôts. — Empreinte du marteau de Louis Bastard, tanneur et corroyeur à Azay-le-Rideau. — Apposition de scellés sur les registres et meubles de Joseph Godille, receveur des aides au bureau de la porte du Calvaire, parti furtivement. — Rétablissements des rôles d'Azay, Beaumont, Saint-Paterne, etc. — Réceptions de Fulgence Baron, Pierre Coneseau et autres, commis du régisseur des aides à Tours. — Dépôts au greffe de l'empreinte des marteaux : d'Antoine Guerche et François Petiteau, tanneurs à Neuvy-Roy et à Azay-le-Rideau ; de René Fouquet et André Goupy, mégissiers à Tours. — Rejet, sur tous les habitants taillables de Vouvray, de 116 livres 11 sous non payés par 28 indigents. — Enregistrement de la cession faite à Pierre Camet de Chauvigny, directeur des aides, par Jean Bossuat, de la régie des droits réservés, établis ci-devant sous le titre de don gratuit. — Installation de François Métayer et de Jean Chollet en la charge et office de conseiller du Roi en l'Élection de Tours. — Grande rébellion de Pierre Rameau et de sa femme, cabaretiers à assiettes, près la nouvelle levée de Sainte-Anne, contre les commis, Combessis et Desnoën, qui voulaient connaître le nombre des fagots déposés à leur porte et en voir la quittance. — Enregistrement des baux : de la métairie du Vau, consenti à Louis Chauvelin par le régisseur de la seigneurie de Fouchault, paroisse de Vallères, appartenant au marquis de Saint-Cyr ; — de la seigneurie de Fontenay, paroisse de Monnaie, donné par Jean Gauffreau, seigneur de la Grillère, Marnay, etc. — Privilégiés et exempts : Louis Tonnelé, chirurgien au Bourgé, paroisse de Monnaie ; — Jacques-Zénon Marchandeau, marchand à Vouvray, chargé des quêtes pour la rédemption des captifs ; — René Peltereau, pourvu de l'office de l'un des hautbois et musettes des écuries du Roi ; — Martin Moreau, exerçant depuis treize ans les fonctions de voyer pour les corvées en la paroisse de Larçay.

C. 849. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1763-1781. — Permission d'enregistrer un arrêt du Conseil d'État annulant le procès intenté par les Eaux et Forêts contre Silvain Allaire, marchand à Rochecorbon, pour cause de plantations le long de la Loire en deçà de la levée, et lui permettant de les continuer conformément au règlement du 4 juin 1668. — Ordonnances des officiers de Tours et d'Amboise, portant concessions de grèves le long de la Loire, sous la condition de les planter en saules, osiers et autres arbrisseaux : à Gabriel Bauzanne Desmazery, entrepreneur des turcies et levées, entre Rochecorbon et Vouvray ; — à Noël Perceval, prévôt général de la maréchaussée, entre la Poterie et la Barre, près Mosnes ; — à Denis Chevereau, laboureur, René Billault, conseiller au présidial de Tours, Charles Javelle, élu en l'Élection d'Amboise, et autres, paroisse de Noizay, en face le village du Gros-Ormeau ; — à divers, dans les paroisses de Sainte-Geneviève-de-Luynes, Berthenay, Villandry et au Bec du Cher ; — à Jean Rattier, trésorier des troupes et receveur de la ville de Tours, pour les chantiers, grèves, accrues et attérissements, situés au midi et au nord de la Loire dans toute l'étendue du duché de Choiseul-Amboise, depuis la pêche de Chaumont jusqu'à l'embouchure de la Cisse, près Vouvray. — Augustin Amyot, bailli et premier juge ordinaire d'Amboise, autorisé à prendre possession, pour les garantir des crues, des chantiers et terres bordant le Cher, situés devant sa maison, au lieu dit la Voie, entre l'île de Chandon et le port de Nitray.

BUREAU D'AMBOISE.

C. 850. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1731-1734. — Insinuations. — Testaments : de Jean-Baptiste Boutrone d'Aubigny, secrétaire du Roi, à Paris, seigneur de Chanteloup, recommandant à sa fille de payer les rentes viagères : de 1,500 livres, à la dame Darias ; de 400, à la demoiselle Brisson ; de 900, aux sieur et dame Leroy et 300 à leur fille ; de 1,200, avec la nourriture et le logement, au sieur Calmelet, à la charge de continuer d'administrer ses biens de Provence ; donnant à l'abbé Leroy, sa tabatière d'or, et à la demoiselle d'Au-

gest, un bijou de 40 pistoles, qu'elle pourra choisir parmi toutes ses babioles; — de Léger-Antoine de Faverolles, chevalier, seigneur du Plessis-Limeray, l'Ile-Barbe, etc., léguant diverses sommes, entre autres à quatre particuliers, pour leur cochelin; — de Louis Huot d'Hilerain, ancien officier du Roi, faisant son légataire universel Jean-Baptiste Ouvrard de Martigny, chevalier, seigneur de Nazelles, son neveu, du côté maternel. — Don du fief Barbe et d'une métairie dite la Jarnière, à la Croix, par Armand de Cullon, chevalier, seigneur de Brandy, etc., à Louis, son fils, seigneur de Lanconnière, paroisse de la Croix-de-Bléré.

C. 851. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1741-1744. — Insinuations. — Testament de Claude de Cam, veuve de Louis de Houdan, écuyer, seigneur de la Chevinière, dame des Bordes, paroisse de Noizay, léguant à Jean, son second fils, prêtre et religieux au couvent des Carmes de Tours, une rente viagère en sus de la pension faite par Louis de Houdan, seigneur de la Pommeraie, son frère aîné. — don de 300 livres de rente viagère, fait par Benoît Delincourt, écuyer, à Gilles Gaultier, maître musicien, pour l'encourager à instruire sa fille. — Donation mutuelle entre Jean Angellier, compagnon serger, et Anne Pichon, sa femme. — Extrait du contrat de mariage de Julien Lefebvre de la Fallucre, seigneur de Noizay, avec Louise Chasteigner, portant que le dernier vivant prendra un appartement meublé ou 2,000 livres, à son choix, et tous les objets à son usage : chevaux, haquenée, armes, bijoux, etc. — Accord entre Louis-René de Faverolles, écuyer, seigneur de Pavels, demeurant à Fleuray, et Catherine Rouer, sa femme, qui, après avoir obtenu contre lui une sentence en séparation de biens, consent à une donation au profit du dernier vivant. — Testaments olographes : de Blaise Michelin, soldat, fait au quartier de Nideralton, en Bavière, sur les bords du Danube, en face de l'armée ennemie, le 22 mai 1742; — de Jeanne-Françoise d'Hangest, pensionnaire au couvent des Ursulines d'Amboise, faisant des dons en argent à toutes les personnes du couvent, et en bijoux à des amis.

C. 852. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1746-1748. — Insinuations. — Extraits de contrats de mariage entre : François de Mahy, écuyer, et Marguerite Benoît de la Grandière, contenant un préciput pour le dernier vivant; — Silvain Sohier, sieur de Caze, fils de Jacques, officier au château d'Amboise, et Marie Dupuy; — Jacques Lorin, seigneur de Bray, et Henriette de la Haye. — Testaments : de Jean Dagault, serger, donnant à la nièce de sa femme le tiers de ses domaines; — de la dame Duvau, femme d'André Foucault, marchand à Mosnes, léguant aux petits enfants de son mari, tout ce que la coutume de Touraine lui permet; — de René Dalvin, curé de Limeray, exigeant qu'aussitôt mort, son corps soit jeté sur le carreau, mis dans un sac à charbon, porté par quatre mendiants, accompagné d'un seul prêtre, et enseveli sans cercueil dans le cimetière des pauvres ou dans la fosse de sa mère, s'il meurt à Cormery; léguant à l'Hôtel-Dieu les sommes autorisées par les lois et le surplus à ses héritiers quoiqu'ils n'en aient pas besoin. — Donations mutuelles entre divers.

BUREAU DE CHINON.

C. 853. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1764. — Insinuations. — Contrats de mariage : d'Antoine Jamet, traiteur à Port-au-Prince, avec Angélique Charpentier, fille de Jean, orfévre à Chinon; — de Charles-Louis-Joseph-Jean des Romands, chevalier, seigneur de Fluine, demeurant à Martigné-Briant, avec Marie Guillon de Rochecot, habitant à Saint-Patrice. — Extrait du testament de Jean Morlat de Montour, gouverneur de la ville de Chinon, léguant à sa cousine, Lenain, tous ses biens de Touraine, plus 25,000 livres, qui reviendront aux Joullains, ses autres parents, après son décès. — Donations mutuelles : entre Charles-Henri Lesesne de Menille, chevalier, seigneur du Rivau, Ranton, etc, et Charlotte-Marie Anne Merault, sa femme; — entre Jeanne et Anne de Gonne, demeurant dans le château du Petit-Thouars, paroisse Saint-Germain, près Candes.

C. 854. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1765-1771. — Donations en avancements de droits successifs : par Marie de Beaulieu, veuve de Pierre Dreux, écuyer, seigneur de Marray, à haut et puissant seigneur Charles-Henri d'Arcemale, chevalier, seigneur, baron du Langon, son gendre, des biens provenant de la succession de Marie Hubert, sa nièce; — par Armand, marquis de Vassé, baron de la Touche-d'Avrigny, seigneur de la Cassine-de-Vassé, à ses filles, mineures et émancipées, des terres et seigneuries de la Roche-Mabille et d'Azay-le-Rideau. — Don de 200 livres de rente, par Jean de Cha-

ritte de la Verdrie, seigneur de la Chevrière, paroisses de Saché et Pont-de-Ruan, et sa sœur, à Catherine Coudrin, femme de chambre de cette dernière. — Testament de Joseph Boureau de Chavigny, bourgeois de Souzay, en faveur de ses petits enfants. — Lettres-patentes de Louis XV, érigeant en marquisat, sous le nom de Rochecot, avec droits de fiefs et haute justice, les terres et seigneuries de Rochecot, la Varenne, Saint-Patrice, Milly et fiefs en dépendants, en faveur de Fortuné Guillon. — Donations mutuelles entre les époux : Martial du Soulier, écuyer, maître de camp de cavalerie, fils de Léonard, seigneur des Loges, etc, et Marie d'Épinay, fille de René, écuyer, seigneur de la Feuille, Minière, etc, paroisse de Rivarennes ; — Pierre Pichereau, seigneur de Geffrus, et Marguerite du Chastel ; — Louis de Rancher, chevalier, seigneur de Cussay, et Louise Lebourguignon ; — Joseph Poirier, seigneur de la Ripaudière, Razines, etc, et Anne Leroyer de la Sauvagère, demeurant à Savigny ; — Maxime Legrand du Fourneuf, doyen du bailliage de Chinon, et Marie de Villeneuve ; — Claude de la Saulaie, écuyer, et Marguerite de Raymond, demeurant à Cravant ; — François de Gain, écuyer, capitaine de la compagnie des gendarmes d'Artois, et Louise Herpailler du Perray. — Extrait du contrat de mariage de Jean du Chastel de Beaulieu, écuyer, avec Anne Leroyer de la Sauvagère, qui reçoit un don de 30,000 livres, reversibles sur son frère, si elle meurt sans postérité. — Testament de Julie de Remijoux, en faveur de ses filles, dans le cas où leurs frères n'auraient pas d'enfants.

C. 855. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1772-1791. — Dons : de la maison et métairie de la Retardière, paroisse de Sepmes, de meubles, argenteries, etc, fait par Joseph de Raymond de Beauregard, écuyer, seigneur dudit Raymond, paroisse de Cravant, à Claude-François de la Saulaye, capitaine au régiment du Mans, son beau-frère ; — de 4,000 livres, par Henriette Bernin, dame du marquisat d'Ussé, etc, aux demoiselles Angélique et Agnès, filles mineures de Louis de Laval, chevalier, baron d'Haselach ; — de la métairie et closerie de Cordais, par Élisabeth des Escotais, veuve de René-Alexis, marquis de Valory, chevalier, seigneur d'Estilly, etc, à Claude Courtin, son avocat, pour augmenter sa seigneurie de Signy ; — de 3,000 livres de pension, par Jules-Hercule, prince de Rohan, duc de Montbazon, en faveur de Marie Grosset de Villeneuve. — Extraits de contrats de mariage : entre Gabriel de Pierres des Épaux, chevalier, seigneur de Villiers, et Anne de Rochefort, dame de la Cour-au-Berruyer ; — entre Daniel-Abel de Pierres, chevalier, seigneur de Narçay, et Louise-Cécile Lebreton de Neuil ; — entre Charles, comte de Charitte, capitaine des vaisseaux du Roi, et Marie Berland de la Louère. — Testaments : de demoiselle Baresme de la Boissière, en faveur des enfants de son frère, qui n'aura que l'usufruit ; — de Marie Brosson, veuve en troisièmes noces de Gabriel Lecomte, léguant ses terres aux enfants de son fils, disparu depuis longues années. — Société formée entre François de Gain, capitaine de cavalerie, Cécile Lebreton, sa femme, et les parents de cette dernière, pour vivre et agir en commun. — Donation mutuelle entre Jean Godart, lieutenant d'invalides, demeurant à Parilly, et Catherine Tortissier, sa femme. Don de meubles et d'une rente viagère, fait à sa domestique par Julie de Sassay, veuve de César de Gueffron, écuyer, seigneur dudit lieu et de Croisne.

Bureau de Loches.

C. 856. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1741-1755. — Testaments : de Marie-Ursule Marius, veuve de Michel Dallonneau, écuyer, seigneur de Chambourg, Marray, etc., révoquant le précédent, rédigé contre son gré, lors de son second mariage avec Pierre de Grateloup, chevalier, et faisant divers legs à ses propres parents ; — de Charles Viennais, curé de Saint-Hippolyte, donnant par subsistution tous ses biens à sa sœur Catherine, dont le mari, Hiérôme Caseuil, chirurgien à Paris, s'est ruiné. — Dons : de deux borderies, paroisse de Mondion, en Poitou, et d'une rente de 200 livres, faits par Gabrielle, religieuse hospitalière à Loches, fille de René Coullard, chevalier, seigneur de Puyrenard, etc., à Marie Cantineau, sa mère, et à ses sœurs, Marie et Thérèse Coullard ; — de 2,000 livres, par Gabriel de Grellet de Plaisance, chevalier, seigneur de la Roche-Bertault, paroisse de Ciran, aux religieuses hospitalières, à la condition de donner tous leurs soins à la fille Marie Bretonneau, qui a voulu se retirer en leur maison. — Contrats de mariages : de Charles de Riencourt, commissaire ordinaire des guerres, avec Françoise-Renée, fille d'Alexandre-Victor d'Angé, conseiller du Roi ; — de Pierre-Hyacinte de Semyn, écuyer, seigneur de Bagneux, avec Élisabeth de Marcadé, veuve de Pierre de Rozel, seigneur de Verneuil, etc. ; — de Pierre Pinault, écuyer, seigneur de Roullefort, avec Berthe de Brossard. — Donation entre vifs, consentie par Marie-Anne Berthault, veuve d'Auguste Bizel de la Madeleine, écuyer de la grande écurie du Roi, conseiller et maître d'hôtel de la Reine, à Louis et Marie, ses enfants.

C. 857. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1756-1764. — Extrait d'un contrat de mariage entre François de Guillemot, chevalier, seigneur de la Babinière, garde du corps, et Catherine de Maussabré. — Constitutions de rentes viagères : de 120 livres, par Hyacinthe de Servien, chevalier, seigneur de Chambourg et Élisabeth de Marcadé, sa femme, en faveur d'André Dieu, leur domestique et jardinier ; — de blés et argent, par Gabriel et Eustache de Quinemont, frères, écuyers, seigneurs de la Houssière, paroisse de Varennes, pour la veuve de René Voyer, leur gouvernante ; — de 100 livres, par Catherine de Marsay, veuve de Charles-Constant-Pierre de Fontenailles, chevalier, seigneur de la Pierre, etc., au profit de sa femme de chambre. — don de 14,000 livres et de tous les meubles, etc., du château de la Fontaine, par Marie-Anne Lefebvre, veuve de Jacques de Mousseaux d'Auxi, chevalier, marquis de la Bruyère, etc., à Marthe-Marie de Créqui, sa petite fille, épouse de Jean-Louis, comte d'Aubery. — Testaments : de Jacques Garreau, sieur des Jolletières, qui veut être enseveli en l'église de Saint-Ours, et que tout le clergé et les pauvres suivent son convoi ; — d'Anne Bizet de la Madeleine, léguant le tiers de ses immeubles à la veuve Barentin, en récompense de ses bons soins ; — de la dame de Baraudin, qui demande autant de messes qu'on en pourra célébrer à Loches et à Beaulieu, pendant trois jours, et lègue tout ce qui n'est pas immeuble, avec des rentes viagères à ses deux nièces et à son neveu, chanoine de Loches ; — de l'abbé Garnier, ancien curé de Saint-Jean-sur-Indre, convoquant tous ses confrères, curés du doyenné de Loches, de la congrégation de la Charité, etc., à assister à son enterrement et aux repas qui leur seront préparés ; ordonnant la distribution de 400 messes, etc. — Extraits de contrats entre les futurs : François Mayaud de Boislambert, chevalier, seigneur de Rassay, et Marguerite de Baraudin ; — Julien Robin de Lambre, écuyer, fils de Jean, seigneur de la Girouardière, et Catherine, fille d'Antoine Lasneau, sieur de la Touche ; — François Valleris, de Rodes, chevalier de Longueville, et Anne Lasneau.

C. 858. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1766-1775. — Registre coté et paraphé par Martin-René-Gilles Guimier, président et lieutenant-général au bailliage et siége royal de Loches, pour servir à la perception des droits d'insinuations laïques du bureau de Loches, à la charge par le sieur Duvivier, contrôleur des actes et greffier desdites insinuations, de se conformer aux ordonnances et déclarations du Roi. — Donation mutuelle entre Françoise-Claire de Baraudin, veuve de Paul-Louis-Albert de la Marvallière, chevalier, seigneur de Lactancin, et sa sœur, Marguerite-Charlotte. — Promesse de mariage entre Nicolas de Noyelles de la Noix, ex-officier des colonies de Louisebourg, et Marie Chauveau. — Donations entre-vifs, consenties par les époux : Jean-Baptiste Odart, chevalier, seigneur de Grandvaux, et Jeanne-Henriette de Greceau, fille de Jacques, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Blanqui ; — Antoine Grellet de Plaisance, écuyer, et Bonne de Quinemont. — Constitutions des rentes : de 300 livres, par Geneviève-Alphonsine, veuve d'Alexis Barjot, chevalier, marquis de Roncé, en faveur de Claude Wastrin et Marie Lhermite, ses valet et femme de chambre ; — de 200 livres, par Pierre de Semain et Élisabeth de Marcadé, seigneurs de Marray, paroisse de Chambourg, au profit d'Henriette Guillemot, demeurant avec eux audit château.

C. 859. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1776-1782. — Constitutions des rentes viagères : de 150 livres, par Geneviève Barjot de Roncé, en faveur de la veuve Leclerc, son ancienne cuisinière ; — de 100 livres, par Henri Mallevaud de Marigny, écuyer, gouverneur du Dorat, en Basse-Marche, pour Louise Oudet, servante de sa fille ; — de 150 livres, par René-Charles, vicomte d'Harembure, seigneur de Saint-Léonard, au profit de Catherine Mortagne. — Codiciles et testaments : de Geneviève Borderie, veuve d'Alexis Barjot, marquis de Roncé, en faveur de ses filles et petites filles, Louise Savary de Lancosme, femme du marquis de Cugnac de Dampierre, Marie Barjot, fille mineure, Marguerite Barjot, veuve du sieur de la Carre de Saumery, marquis de Johanne, et le comte de Durfort, son gendre. — de Robert Rolland de la Maignée, directeur des aides de la ville de Loches, léguant à la veuve Péan, sa domestique, une somme de 600 livres, tous ses meubles et l'usufruit d'un jardin avec cave en roc, terrasse, etc. ; — Promesse de mariage entre Philippe de Cuny, écuyer, sieur de Bautrive, et Marie de Jonquaire, avec l'agrément du marquis de Jonquaire, chef d'escadre des armées navales, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France et de la Louisiane, d'Henri de Pontbriant, évêque de Quebec, de Rolland-Michel Barrin, marquis de la Galissonnière, capitaine des vaisseaux du Roi, etc. — Testaments : de Louise de Maussabré, donnant à Rose-Charlotte, sa nièce, femme

de Nogerée, chevalier, seigneur de Chambourg, tous ses effets mobiliers et les arrérages des rentes viagères que lui payent de Brilieu, de Maussabré et la dame de l'Espinasse; — d'Henriette Cottereau de Grandchamp, veuve d'Antoine de Maussabré, chevalier, seigneur de Bussière; — de Cajetan de Sigogné, seigneur de la Ferté, paroisse d'Orbigny; — de Françoise-Claire de Baraudin, veuve de Louis-Paul-Albert de la Marvellière. — Donation mutuelle, consentie entre Alexis de Château-Chaslon, écuyer, seigneur de la Janière, et Henriette Guyet de la Gravière, sa femme. — Fondation d'une commanderie de Malte, sous le nom de Verneuil, dans le domaine de la Philipponnière, avec 3,000 livres de rente, par Félix Chaspoux, marquis de Verneuil, comte de Loches, vicomte de Betz, etc.

Bureau de Tours.

C. 860. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1676-1684. — Décret d'exhérédation, obtenu par Madeleine Bedoye, veuve de François de la Richardière, conseiller commissaire en la maréchaussée, contre Marguerite, sa fille, pour s'être laissée enlever par le chirurgien Barnabault. — Transaction sur différend, relatif à la succession de la charge de chef de gobelet du Roi, entre Robert, chanoine du Plessis, prieur des Trois-Maries, fils aîné de Robert Gaudin, vivant muni dudit office, Jean Charpentier, sieur de Rochedais, à Rivarennes, valet de chambre de Sa Majesté, et Charles Lelarge, sieur de la Guillonnière; ces derniers époux des demoiselles Gaudin. — Prise de possession de la cure de Notre-Dame de Vonnes *alias* Rochecorbon, par Thomas Chaspoux. — Contrats entre les futurs : Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des Ajoncs, paroisse de Balesme, et Claude Duval; — Philippe Leroux, seigneur de la Guitière, et Barbe Aubry, fille de Gilles, écuyer, seigneur de Villiers, juge au présidial. — Donations mutuelles entre les époux : Arthus de Charitte, chevalier, seigneur de la Verdrie, et demoiselle d'Aloigny; — Jean de la Saussaye, écuyer, seigneur de la Raberie, et Françoise des Francs; — Hector Joseph Clément, écuyer, seigneur du Plessis, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et Marie-Nicole Guesbin de Rassay; — Louis René de Segrais, chevalier, seigneur de Saint-Marc-d'Outillé, et Marianne de Sarcé. — Cessions de biens : par François Lorion, en faveur d'Henri de Juglart, chevalier, seigneur de Villeray, mari d'Élisabeth Forget, petite fille de sa femme; — par Anne de Rohan, princesse de Guéméné, duchesse douairière de Montbazon, à Charles de Rohan. — Ordonnance de l'intendant Tubeuf, portant règlement et tarif pour les gratifications faites à l'hospice général de Tours, par les apprentis reçus maîtres, ceux qui ont obtenu un brevet d'apprentissage et autres. — Confirmations des statuts des maîtres bonnetiers, etc. — Extraits de contrats de mariage entre : François de Girardet, écuyer, seigneur de Bussière, capitaine et gouverneur du château de Meudon, et Marguerite du Noyer, fille de Jean, seigneur de Cray, en présence de leurs parents, Michel Letellier, marquis de Barbezieux, François Letellier, chevalier, marquis de Louvois et de Courtenvaux, baron de Meudon, secrétaire d'État, Maurice Letellier, archevêque duc de Reims, Charlotte Letellier, duchesse de la Roche-Guyon, etc.; — Charles Armand de Sazilly, chevalier, seigneur de Germigny, etc., et Marie de Juglart, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Villeray, etc., comte palatin; — Balthazar Lebreton-Goullart, chevalier, marquis de Villandry, etc., et Marie Claude Bonneau de Rubelles.

C. 861. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1688-1689. — Dons : par Marie Bellanger, de 3,000 livres, pour les pauvres entretenus à l'hôpital général; — par Bernard Prévost, à son fils aîné, des terres et seigneuries de Saint-Cyr-du-Gault et la Roche-Ferrière, avec les métairies et bois en dépendants et diverses rentes; — par Charles de Lauzeray à Jules du Perray, chevalier seigneur de Neuilly, et Renée de Champagné, sa femme, de tous ses droits sur la succession de François de Lauzeray, écuyer, seigneur de Mondétour, son père. — Provisions des offices de sergent royal, procureur du Roi et substitut, accordées, par lettres patentes, à François Baranger, René Plumereau, Albert Riboteau, Jacques Rocher et autres. — Donations mutuelles entre les époux : Timoléon Levacher, chevalier, seigneur de la Chaize, etc., et Françoise de Briant; — Joseph Dubuisson, chevalier, seigneur de la Boutarderie, et Marie Pineau; — Louis Dubois, chevalier, marquis de Givry, la Roche-Bourdeil, etc., et Antoinette Moreau. — Contrats de mariage : de René Richeteau, écuyer, seigneur du Poiron, avec Thérèse Soulas; — de Martin de La Ronde, avec Geneviève Pallu, en présence des sieurs Jacques de Sallo, chevalier, seigneur d'Avrillé, Claude de Sallo, seigneur de la Coudraye, Honorée de Bussy, Marguerite de Harlay, abbesse de Port-Royal, Jacques Pallu, seigneur d'Andigny, etc.; — de Gaspard Sigismont Vandel, chevalier, seigneur de Papin, etc., avec Marie Laurence, veuve de Nicolas de la Londe, seigneur de Cangé. — Cession de biens, par Marie Foullon, veuve de Charles Bigot, à sa fille, femme de Léonard

Aubry, écuyer, seigneur de Rechaussay, lieutenant criminel à Tours. — Acte par lequel Hugues de Moussy, chevalier, seigneur de Chevronne, cède à Edmond de la Jaille, chevalier, seigneur de Verneuil, mari de Charlotte, sa sœur, le bail de la terre et seigneurie de la Grange, paroisse d'Yzeures, et donne ladite seigneurie, ainsi que tous ses autres biens, à Hugues et Claude, ses frères.

C. 862. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier

1690-1694. — Testaments : de Charlotte Besnier, qui désire être enterrée près de son mari, en l'église des Jacobins, et fait divers dons aux couvents de Tours, surtout à celui de l'Annonciade, où ses deux filles sont professes ; — de Françoise Prévost, veuve d'Emmanuel Roujou, nommant Jacques Rocher, seigneur de Champgrimont, son exécuteur testamentaire, et léguant, par substitution, tous ses biens aux enfants de son frère, incapable de les conserver. — Donations mutuelles entre les époux : Pierre Joffroy, seigneur de Chemans, et Marie Dunoyer ; — Louis Berard de l'Ébaupin et Louise Royer de la Simonnière. — Acte par lequel Renée de Bueil, comtesse de Morand, veuve de François de Mesgrigny chevalier, comte de Bueil, cède, par donation entre vifs, tous ses biens présents et à venir, à ses enfants Joseph, Marie et Jeanne de Mesgrigny, sous la tutelle de leur oncle maternel, Claude de Lezay, chevalier, comte de Lusignan, ambassadeur du Roi en Allemagne. — Don de 2,000 livres, par Marie-Anne de Coutances de Baillon, femme de César de Courtarvel, à Marie Savary de Lancosme, novice au couvent des Ursulines de Châtillon. — Contrats de mariage : de François de Rouxellay, chevalier, marquis de Saché, etc., commandant de 150 gentilshommes de la province de Touraine, avec Antoinette de Quatre-Barbes ; — de Louis Turpin, comte de Villiers, avec Madeleine de Crévant. — Constitution d'une rente de 200 livres sur la seigneurie de Larçay, au profit du séminaire de Saint-Charles, à Saint-Mars, par Armand-Charles duc de Mazarin, de la Meilleraie et de Mayenne, seigneur du château de Véretz. — Fondation de deux écoles, pour filles et garçons, à la Guerche, par Charlotte d'Aumont, dame dudit lieu. — Testament de Louis Moreau, sieur de la Roche, qui demande à être enterré en l'église Saint-Saturnin, près de sa femme, lègue diverses sommes à l'hôpital etc., et ordonne des services dans plusieurs couvents, entr'autres ceux des Jacobins, Cordeliers, Augustins et Carmes, surnommés les Quatre-Mendiants. — Donations mutuelles entre les conjoints : Pierre Ferrant, écuyer, sieur de Langelardière, contrôleur général des finances, et Marie Souchay ; — Antoine Bonnette, écuyer, seigneur de la Poterie, et Marie Chollière ; — Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des Ajoncs, etc., et Claude Duval. — Dons : de pièces de terre, par René de Maillé, marquis de Benehard, Chahaigne, etc., à François Guichard, sieur du Val, son maître d'hôtel ; — de la maison de Bois-le-Comte, paroisse Saint-Mars, par Joseph Sain, prêtre, au séminaire nouvellement établi audit lieu ; — de 10,000 livres, par Henri Dubois, écuyer, seigneur de Montmoreau, etc., chanoine de Saint-Gatien, à Catherine, sa sœur ; — de la succession de Gilles Aubry, écuyer, seigneur de Belair, par Jean, son frère, écuyer, seigneur de la Millonnière, à ses neveux et nièces, héritiers pour moitié ; — de la maison et dépendances de Beauregard, par Claude Forget, chevalier, seigneur de Breuillevert, gouverneur de Loudun, à l'Hôtel-Dieu de Tours.

C. 863. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1697-1701. — Dons : par Élisabeth Joubert, veuve de Jacques Binet, chevalier, seigneur de la Boissière, à Alexandre, seigneur de Montifray, son petit fils, d'une somme de 4,000 livres ; — par Marie-Anne de Bourbon, veuve de Louis, prince de Conti, à Charles François de la Baume-Leblanc, près de s'unir avec Marie de Noailles, des terres et seigneuries de la Vallière, composées de la baronnie de Châteaux et Valjoyeux *alias* Vaujours, la châtellenie de Courcelles et annexes, la baronnie de Saint-Christophe, etc., le tout érigé en duché-pairie, sous le titre de duché de la Vallière, par lettres patentes de mai 1667. — Donations mutuelles entre les époux : César de Chardon, écuyer, seigneur dudit lieu, et Anne de Berthé ; — Edme de Préaux, chevalier, seigneur d'Antigny, et Aimée de la Mothe ; — Élie-Victor de Berziau, écuyer, seigneur de Champgrimont, paroisse de Saint-Cyr, et Anne Le Meignan ; — Michel Dubet, seigneur de Riz, et Marie Martin. — Provisions des offices de syndics de l'officialité, données à Nicolas Patas et autres, par les chanoines du Plessis. — Exhérédation de René de Menou, fils aîné de François, seigneur de la Roche d'Alais, pour s'être marié contre le gré de son père. — Codicile de Jeanne, veuve de Jean de Vonnes, chevalier, seigneur d'Azay-sur-Indre, etc., léguant, par substitution, ses biens aux enfants de François de Vonnes, son fils. — Fondations de messes, pour les dimanches et fêtes, par Mathurin Durand, maître ordinaire en la chambre des comptes, à Paris, et Claude Gassion, sa femme, dans la chapelle qu'ils avaient édifiée en leur château de Changey, paroisse de Beaumont-la-Chartre. — Don des lieu et métairie de la Bouchardière, paroisse de Villiers, par Olle de la Barre, seigneur de Haute-Pierre, etc.,

à deux enfants nés avant son mariage. — Provisions de l'office héréditaire de sénéchal à Saint-Christophe et Marçon, octroyées à Jean Dunoyer, avocat, par Charles de la Baume-Leblanc, marquis de la Vallière. — Rétablissement en ses droits d'hérédité du fils aîné de François de Menou. — Donations à vie entre les conjoints : René de Belleville, écuyer, seigneur de l'Érable, et Madeleine Boussain ; — Jacques Gigault, chevalier, seigneur de Marenne et de Mesvre, paroisse de Civray, et Suzanne de Planche ; — Honoré Perrot, écuyer, seigneur de la Guillotière, paroisse de Joué, et Marthe Bardeau. — Contrats entre les futurs : Antoine de Gillain, chevalier, seigneur de Bois-Guillaume, et Renée de Soucelles ; — Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hervilliers, la Malmaison, etc., et Élisabeth, veuve de Pierre de Montchal, chevalier, seigneur de Noyen-sur-Seine ; — Nicolas Dunoyer, chevalier, seigneur de Cray, et Aimée de Sols ; — Honoré Charles d'Albert, duc de Montfort, et Marie de Courcillon, fille de Philippe, marquis de Dangeau, comte de Civray, seigneur de la Bourdaisière.

C. 864. (Registre.) — In-folio. 240 feuillets, papier.

1731-1735. — Déclaration du Roi sur les insinuations du 17 février 1731. — Extrait de l'ordonnance de Charles IX, pour la fixation du temps de l'insinuation des donations. — Donations mutuelles faites entre les époux : Gilles Anguille, écuyer, sieur des Ruaux, trésorier de France, et Françoise Dubouchet ; — François Boucher, entrepreneur des ouvrages du Roi, et Marie Loiseau ; — Jean d'Aligre, ancien garde du Roi, et Marie de la Barre ; — Christophe Sain des Arpentis, seigneur de la Roche-Farou, et Françoise Testu. — Dons : de diverses rentes et de deux maisons rue du Marc d'or, faits par Louise Graslin, fille majeure, à l'hôpital de la Madeleine et pour les œuvres de charité créées à Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Pierre-du-Boille etc.; — de 6,000 livres, par Claude Bouhin, prêtre de l'Oratoire, à Pierre Chevard, receveur des domaines du Roi, pour sa sœur Scholastique ; — de 7,000 livres, par Martin Paimparé, bourgeois de Tours, à l'hôpital général ; — d'une tapisserie en cinq pièces, représentant les actes des apôtres, dessin de Raphël, par Pierre de la Barre, chanoine de Saint-Gatien, à l'église de Saint-Pierre-du-Boille. — Constitutions de rentes : par François Maloiseau, pour sa fille Louise, novice au couvent de Notre-Dame de Charité ; — par Marie Baudouin, pour ses fils Louis et Thomas, profès au couvent des Cordeliers ; — par Marie Dubois, veuve de René Dugué, officier de la Monnaie, pour son fils, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, profès de la maison de Saint-Côme. — Dons : de 20,000 livres, fait à Gatien Girolet fabricant et à sa femme Charlotte Roze, par Antoine Roze, juge garde de la Monnaie et Charlotte Lambron, sa femme ; — d'une rente de 125 livres, par Jacques Timothée, évêque de Beryte, aux Carmélites de Tours. — Contrat de substitutions de mâles en mâles, graduelles et perpétuelles et à l'infini, dans les deux branches de la maison d'Albert, fait entre Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse et Louis-Auguste d'Albert d'Ailly duc de Chaulnes, formant les deux branches aînées de leurs maisons, dont chacune se trouve réduite à un seul enfant. — Lettres patentes confirmant ledit contrat. — Donation mutuelle entre Jean Taschereau de Baudry, trésorier de Saint-Martin, abbé de Fontaines-les-Blanches, et Bertrand-César Taschereau de Lignières, cellerier de ladite église, abbé de Gâtines. — Don de la closerie de Meisnier, paroisse de Saint-Cyr, fait à l'hôpital général, par Antoine Dupont, maître passementier. — Contrat de mariage de Louis-Henri de Tourneton, chevalier, seigneur du Plessis, paroisse de Thilouze, avec Renée de Cantineau. — Donation du domaine de la Feuillarde, paroisse de Saint-Pierre-des-Corps, par Jean Mignon, écuyer, seigneur de la Mignonnière, à Élisabeth Precelle d'Herveuse, sa nièce.

C. 865. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1736-1739. — Donation entre vifs de la terre et seigneurie du Puy-d'Arçay, faite par François de Guérin, seigneur de Bonnac et Barbe Simon de Sécard, dame de Lonchamps, sa femme, avant veuve du sieur de Monsablon, au fils de ce dernier. — Promesse de mariage entre Jacques Frédureau, seigneur du Chaillou, paroisse des Hermites, garde des logis du Roi, et Jeanne Guérin-Lebrun, veuve de Mathurin Forasteau, chevalier, seigneur de Girardet et des Hayes. — Don de 3,000 livres, fait à l'hôpital de la Madeleine par Agnès Lepeltier, veuve de Victor de Coutances, chevalier, seigneur de Saint-Antoine. — Accord entre l'archevêque de Tours et les administrateurs de l'hôpital général qui, pour les 50,000 livres données par un inconnu, consentent à loger, nourrir et élever quarante enfants, retirés à l'âge de 7 sept ans de l'hospice de la Madeleine. — Dons : de 4,000 livres, fait par Geneviève Lefebvre, veuve d'Étienne de Brussy, écuyer, seigneur de Beaulieu, paroisse d'Esvres, à Étienne de Beaulieu de Brussy, son parent ; — de 10,000 livres, par Gilles Anguille des Ruaux, écuyer, seigneur de Thais, paroisse de Sorigny, et Françoise du Bouchet, sa femme, à Gillette du Bouchet leur parente, pour son mariage ; — d'une maison à

Tours, par Geneviève de Morienne, professe à l'Union chrétienne, pour la fondation d'une place à perpétuité au profit d'une fille de famille, sans fortune et ayant une vraie vocation.— Extraits des contrats de mariage : de Nicolas Chauvereau, écuyer, lieutenant de vaisseau, avec Anne Girolet ; — de Pierre de Cop, écuyer, seigneur de Belair, avec Louise Brochet des Jouvances;—de Charles Hubert, écuyer, seigneur de l'Auberdière, avec Marie Gatien. — Constitution d'une rente viagère de 200 livres, par Louise Jouye, veuve de Lejart de la Barre, chevalier, seigneur de la Doineterie, paroisse de Neuillé, en faveur de Denis Riverain, vicaire du Plessis-lès-Tours, son ancien aumônier.

C. 866. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1740-1745. — Mariages de Jacques Sorbière avec Jeanne Viot, et de Louis Leboulanger, écuyer, sieur du Tilleul, avec Anne Hallé. — Extrait d'une vente de la métairie de Fontenelle, paroisse de Courçay, par la veuve René Goullard, à Étienne Moisant. — Dons des rentes : de 200 livres, fait par Félix Cantineau, chevalier, comte de Commacre, pour sa fille, reçue professe au couvent de la Visitation; — de 204 livres 10 sous, par Louise Graslin, à l'hôpital de la Madeleine, dépendant de l'Hôtel-Dieu ; — de 100 livres et d'une maison, près celle de Notre-dame-de-Charité, par Michel Servois, fabricant, en faveur de sa fille, reçue dame de chœur audit couvent. — Donations mutuelles entre les époux : Toussaint Lambron, fabricant de soieries, et Marie Viot ; — Jean de Cop de Pocé, écuyer, et Angélique Dauphin. — Extrait de l'abandon entier de ses biens, fait par Pierre Taschereau, tanneur à Azay-le-Rideau, à ses enfants, Pierre, curé de Thilouze, Nicolas, sieur de Grandmaison, Jean, prêtre et bailli d'Azay, René, sieur du Pré, Marie, Louise, Anne, Marguerite et Françoise Taschereau, femmes de Vallée, Viot, Bastard, Bretonville, Berg et Beraud. — Contrats de mariage entre : François Coste de Briançon, employé dans les affaires du Roi, et Marie Anne Coste; — Augustin des Francs, chevalier, seigneur de la Bretonnière, et Henriette Milon, portant donation de 160,000 livres par l'évêque de Valence et Julien Milon, oncles de la future ; — Alexandre Charpentier, chevalier, seigneur de la Roche-Cottard, président à Tours, et Jeanne Lemery du Mont, qui apporte par donation entre vifs, 285,991 livres; — Etienne Lorin, seigneur de la Croix-de-Bléré, et Bernarde Cormier; — Martin Guimier, écuyer, valet de chambre du Roi, et Gillette du Bouchet ; — Louis de Messemé, chevalier, seigneur du Cormier, et Marie de Mondion, qui reçoit, en don, 12,000 livres de Madeleine de Tusseau de Chezelles. — Constitutions des rentes : de 30 louis, par Marguerite Cottereau, veuve de René de Pierres, chevalier, seigneur de Fontenailles, dame du château d'Epigny, paroisse de Ligueil, en faveur de sa fille, religieuse en l'abbaye de Beaumont-lès-Tours ; — de 300 livres, par Pierre Anguille de la Niverdière, seigneur de Candé, paroisse de Monts, au profit de Madeleine de Vaux, qui en aura 600, si elle survit à la dame de Candé ; — de 200 livres et deux poinçons de vin, du meilleur, par Louis Gigault de Bellefonds, chevalier, seigneur de Marenne, paroisse de Sennevières, pour sa sœur, religieuse de Notre-Dame-de-Charité.

C. 867. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1746-1748. — Rentes viagères : de 200 livres, constituée par Claude Bouet de la Noue, seigneur de Saint-Georges-sur-Loire, en faveur de Madeleine, veuve de Philippe Ciret, apothicaire, son économe depuis 27 ans ; — de 100 livres, par Charlotte de Tusseau, dame de Chezelles, au profit de Charles Noël, son filleul et domestique; — de 450 livres, par Joseph de Gébert, seigneur de Noyant, en faveur des demoiselles Therèse, Marthe et Madeleine Lefebvre ; — de 300 livres, par la communauté des marchands, pour Louise de Cambray, et de 200 livres, par celle des maçons, pour Jean Hercule, chanoine de Saint-Gatien. — Donations mutuelles entre les époux : Louis-René de la Barre, chevalier, seigneur de la Guéritaude, paroisse de Veigné, et Françoise Ducasse ; — Mathieu Bayeux, inspecteur général des ponts et chaussées, et Catherine Piquet ; — René Testard, écuyer, seigneur de Chevillé, etc., et Marguerite Lambron de Boisleroy. — Extraits de contrats entre les futurs : François de Savonnières, écuyer, et Catherine veuve de Louis Saché, dame des Ruaux ; — Jacques Ridoit, commandant en troisième l'école d'artillerie de Strasbourg, et Marthe Fautrier de Corval. — Dons : d'une rente de 750 livres, au capital de 30,000, fait par Joseph de Gébert, à Louise, sa petite nièce, future d'Antoine, marquis d'Abzac, capitaine au régiment de Penthièvre, cavalerie ; — d'une closerie, dite le Carroi, paroisse de Ville-Barou, près Blois, par Louis Pardessus, géomètre de Marmoutier, à son frère ; — des terres et seigneuries du Chatelard, et autres, sises en Saintonge, par François de Crévant, chevalier, seigneur de Cingé, à Françoise de Fontbaudry et autres parents; — d'une maison rue de l'Arbalète, paroisse Sainte-Croix, par Mathieu Duchamp des Sablons, au chapitre de Saint-Martin, en reconnaissance des grâces que lui et les siens ont reçues de saint Martin ; — d'un capital de 1,000 livres, par Catherine d'Argy à l'hôpital général ; — d'une rente de 55 livres, par Michel Roze, seigneur des

Bretonnières, au curé de Joué, à la charge de faire célébrer, par le vicaire, 25 messes dans la chapelle de sa maison de la Chaumette.

C. 868. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1749-1752. — Donations mutuelles entre les époux : Henri Cherbon de la Morellerie, écuyer, seigneur de Cherigny, et Charlotte Roulleau; — Jacques Peltereau de Bonconseil et Anne Nepveu; — André Cartier, fabricant, et Monique de Brossard de Saint-René; — François Gabriel, comte de Saconnay, et Thérèse de la Roche, fille de Charles, chevalier, marquis de la Groye, et de Marie de Montaign; — Charles Le Mensnier de Nantouillet, chevalier, et Jeanne de Langeais. — Dons des rentes : de 170 livres, fait à l'hôpital général par Louis Roze; — de 373 livres 2 sous, sur les aides et gabelles, par François Dubois, chevalier, seigneur de Boisrideau, aux religieuses de la Croix; — de 437 livres 10 sous, sur les aides, par Marie Legras, à ses nièces, Marie et Élisabeth, dames du Clos et de la Borde; — de 250 livres par Appoline Poret de l'Aumondière, à Élisabeth, fille de Louis Poret, chevalier, seigneur de Trechay, habitant Sonzay. — Donation, en avancement de droits successifs, du lieu dit les Grandes-Maisons et d'une métairie appelée la Grande-Cour *aliàs* les Gatinières, à Saint-Cyr, par Émery Letort, fabricant, et Madeleine Lambron, sa femme, à leur fils Toussaint. — Extraits de contrats de mariage entre : Louis Amédée Lefaure, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du Roi, et Marguerite Lesourd; — René-Luc-Abel Paris de Rougemont, chevalier, seigneur de l'Épronnière, etc, et Bonne Dorothée de Menou; — Louis Lebloy, chevalier, seigneur de la Pornerie, Crot, etc., (paroisse de Crot), capitaine de grenadiers au régiment de la Reine, et Louise Brochet des Jonvances; — Louis de Lugré de la Fresnaie et Catherine Desvaux de Blanchefontaine, habitant Langeais; — Charles de Beaupoil, chevalier, seigneur de Vievy, le Rayer, etc., et Catherine de Wissel.

C. 869. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1753-1754. — Donations mutuelles entre les conjoints : Félix Delaporte, notaire à Tours, et Marie Anne Couëseau; — Pierre de Houdan, seigneur de Bas-Cousse, et Catherine du Poirier; — Louis Bé louet, maître d'écriture à Tours, et Jeanne Lebeau. — Don du domaine des Guérets, paroisse de Fondettes, de 45 livres de rente et d'un capital de 3,600 livres, fait par Catherine des Roches, fille majeure, à Jean de Beaumont de Junies, chanoine archidiacre de l'église de Tours, grand vicaire de l'archevêque, pour l'Hôtel-Dieu, dont il est un des administrateurs. — Extrait du contrat de mariage de Marie Élisabeth, fille mineure de Robert de Menou, chevalier, seigneur de Jeu-Maloche, avec Maurice de Segnier, chevalier, seigneur de Narbonne, etc. — Don d'un pré, paroisse de Notre-Dame-la-Riche, fait par Catherine Mangeant, veuve d'Adrien Girolet, sieur de Bois-Renault, à Nicolas Chauvereau, écuyer, capitaine de vaisseau, mari de sa nièce. — Donations entre vifs consenties : par François Lancelot de Jaucourt, chevalier, seigneur de Faveras, et Marie Marguerite Lenormand de la Place; — par Charles Favereau, écuyer, seigneur de Boussay, et Sylvie de Brossin.

C. 870. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1755-1760. — Extraits de contrats entre les futurs : Henri de Sallier, écuyer, seigneur du Plessis, paroisse de Thilouze, et Anne Delamare; — François Guillemot, chevalier, seigneur de la Dabinière et des Genets, paroisse de Coulangé, et Catherine de Maussabré; — Louis Gatian de Clérambault, écuyer, et Louise Chasteigner, veuve de Julien Lefebvre de la Fallnère, chevalier, seigneur de Noizay; — Samuel de Marescot, écuyer, seigneur de la Noue, etc., et Anne Colas de Malmusse; — Louis Lepeultre, écuyer, major des ville et citadelle de Montlouis en Roussillon, et Renée, fille de Paul de Rancher, chevalier, marquis de la Ferrière; — Jacques-Charles, marquis de Créqui, seigneur des vicomtés de Gençay, etc., et Marie-Louise de Mousseaux, qui reçoit des dons considérables de la part d'Henri Milon de Mesme, chevalier, seigneur de Bois-Bonnard, paroisse de Villeperdue. — Dons; des terres et seigneuries de Villebourg, la Noiraie, Bannes et Grand-Perray, fait par Antoine-Chrétien de Nicolay, seigneur desdits lieux, héritier en partie d'Élisabeth de Lamoignon, à Jean de Nicolay, son frère, premier président de la chambre des comptes; — d'une rente de 95 livres 12 sous, sur le Trésor royal, par Marie-Anne de Gébert de Noyant, aux pauvres de Saint-Jean de Langeais; — de trois maisons, avec terres et jardins, appelées le Panier-Fleury, la Vachonnerie et le Petit-Saint-Martin, en la varenne de Saint-Pierre-des-Corps, par Michel Gasnier, fabricant, à la plus jeune de ses filles, non encore dotée. — Donations mutuelles entre les époux; Louis de Molan, écuyer, et Renée Gitton de la Ribellerie; — Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, ancien capitaine de dragons, et Victoire Cantineau de Commacre.

C. 871. (Registre.) — In-folio, 389 feuillets, papier.

1761-1765. — Donations mutuelles entre les époux privés d'enfants : Claude Aimé Duvau de Chaveignes, chevalier, seigneur de la Fribaudière, et Anne-Suzanne de l'Étoile ; — Jean Patrix, écuyer, seigneur de Verrière, à Bournans, et Élisabeth de Farouil : — Charles de Rochefort, chevalier, seigneur de la Cour-au-Berruyer et la Plotinière, paroisses d'Azay-le-Rideau et Cheillé, et Marie Charpentier; — André Girault, chevalier, seigneur de Planchoury, paroisse Saint-Michel, près Langeais, et Anne Claude Desmé du Buisson; — César Courault de Bonneuil, chevalier, seigneur de Chemilly, à Saint-Jean-de-Langeais, et Marie Sourdeau de Beauregard. — Dons : de 3,000 livres, fait par Jean Cotton de Larcher, entreposeur de tabac à Amboise, aux Ursulines, pour la dot de Sœur Marie, sa fille, veuve de Charles de Noyelles; — d'une closerie, estimée 6,000 livres, par Barbe-Simonne Féart de Lonchamp, à sa domestique;—du domaine de l'Argenterie, près Argentan, et autres biens et rentes, par Mathieu Bayeux, écuyer, seigneur du Vau, paroisse de Ballan, à ses sœurs et à leurs fils ; — d'une maison à Blois, servant de grenier à sel, etc., par Florent Belot, chevalier, seigneur de Beauvais, paroisse d'Azay-sur-Cher, à Guillaume de Verneson, chevalier, seigneur des Forges, Guillaume Belot, seigneur de Laleu, et Hercule Baudry, ses neveux. — Accord entre les carmélites et les dames de la congrégation du Saint-Sacrement, fondée en leur église, pour la collation d'une somme de 2,000 livres, donnée auxdites dames par le sieur de Breviande, en faveur des pauvres. — Constitution d'une rente viagère, en faveur d'un valet du comte de Vaudreuil, par Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, seigneur de la Planche, lieutenant des vaisseaux du Roi. — Accords : entre Louise Preuilly, veuve d'Hardion, fabricant, et Jacques Cormier de la Picardière, écuyer, seigneur de la Fontaine-du-Sault, pour la création d'une rente de 600 livres, au profit de ladite Hardion et de sa sœur; — entre Marguerite Lambron, veuve de René Testard des Bournais, seigneur de Chevillé, etc., et François Lavergne, son cocher, qui s'engage à la servir et accompagner dans tous ses voyages, même en Amérique, pour une rente viagère de 200 livres. — Extraits : du contrat de mariage de Gabriel Mareschau de Corbeil, chevalier, seigneur de la Chauvinière, paroisse du Boulay, avec Élisabeth de Rancher; — d'une acquisition de la maison, closerie et métairie de la Bruère, paroisse de Monnaie, par Marie Anne Durocher de Langadie, veuve non commune en biens de Jean Cottin, écuyer, seigneur de la Bellangerie.

C. 872. (Registre.) — In-folio, 464 feuillets, papier.

1766-1770. — Vente par Jules Hercule, prince de Rohan, duc de Montbazon, à Philippe Vallée, ingénieur du Roi, de 15 à 16 vergées de terre en la paroisse d'Aubigny, pour 1,600 livres. — Donations mutuelles entre les époux : Charles de Rochefort, chevalier, seigneur de la Cour-au-Berruyer, et Marthe de Berthé de Chailly ; — Michel Duchamp, écuyer, et Anne de Luçay ; — Michel Prégent, écuyer, seigneur du Breuil, correcteur de la chambre des comptes de Bretagne, et Élisabeth Magloire Abraham; —Claude Lebas du Plessis, écuyer, seigneur de la Goguerie, Launay, etc., et Angélique d'Amboise. — Constitutions des rentes et pensions viagères : de 60 livres, par Marie de Rochechouart, en faveur de Laurent Paradis, religieux Minime; — de 600 livres, par Marie-Charlotte de Menou, dame de Boussay, au profit de ses deux domestiques; — de 300 livres, par Charles Gigault de Bellefonds, chevalier, seigneur de Civray et Mesvre, pour Louise Brault, sa servante. — Extraits de contrats entre les futurs : Guillaume Roussel, archiviste de Saint-Gatien, et Thérèse Flamand, veuve de François Hupeau, directeur de la poste; — François Leblanc de Franc-Rozier, écuyer, et Jeanne Grignon, veuve de René Hudée de la Boissière ; — Jean Bentivoglio de Voglie, patrice romain, ingénieur en chef de la Généralité de Tours, et la veuve Souché; — Henri Odart, chevalier, seigneur de Rilly et de la Tour-du-Rainier et Jeanne Chabert. — Dons : du lieu de la Motte-Saint-Firmin et de maisons à Châteaurenard, fait par Marie de Trezin, femme de Claude de Saint-Martin, écuyer, seigneur de la Dorée, à Louis de Trezin, seigneur de Lombreuil, près Montargis; — de la maison du Pavillon, paroisse de Monts, par Marguerite, veuve de Jean Gaultier de Launay, seigneur de la Fresnaie, etc., à Louise Goron, mineure, sa parente. — Partage de la succession Mignon, entre Modeste de Maran, veuve de Nicolas Herson, seigneur de Lunesse et de Forville, et ses enfants, l'aîné faisant abandon de sa part. — Don d'une rente de 1,330 livres, au capital de 53,230 livres, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, fait par Françoise Testu, veuve de Jacques Sain, seigneur de Boislecomte, les Arpentis, etc., à Pierre-Armand Vallet de Villeneuve, son parent.

C. 873. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1771-1775. — Don fait par Martin Jahan, prêtre, juge au présidial de Tours et Jacques Benoît de la Grandière, à Roze Chauvereau, d'une créance de 7,100 livres, reliquat du prix de la terre du Breuil, acquise par Jean

Huet, chevalier seigneur de la Tour-du-Breuil. — Donations mutuelles entre les époux : Jean Moisant, marchand, et Louise Dupin ; — Louis de Maussabré et Françoise Quirit de Vauricher ; — François Martel de Magesse, chevalier, seigneur de Dolbeau, paroisse de Semblançay, et Marie d'Aine ; — entre Marie, Jeanne, Anne et Renée Choisnard, héritières d'une septième partie de la succession de Dominique, leur père. — Extraits de contrats de mariage entre : Thomas Valleteau de Chabrefy, écuyer, seigneur de Chançay, Valmer, etc., directeur général des fermes du Roi, et Marie Barré ; — Gabriel de Pierres des Epaux, chevalier, seigneur de Villiers, et Gabrielle-Anne de Rochefort, dame de la Cour-au-Berruyer, Plessis-Allais etc. — Accord entre Philippe de Beauchêne, Élisabeth Chevalier de la Borde et André Sorin, ancien vicaire de Monnaie, qui s'engage à célébrer une messe tous les dimanches et plus s'il le faut, dans leur château du Coudray. — Constitutions des rentes viagères : de 300 livres, par Charles Lebreton du Plessis, et Rosalie Chevalier, sa femme, au profit de Victoire Chevalier de la Borde ; — de 1,200 livres, par M. de Fleury, archevêque de Tours, en faveur de Claude Berard, qui avait guéri la duchesse de Fleury, sa mère ; — de 500 livres, par Jacques de Sorbiers, seigneur de Saunay, la Marchandière, etc., pour Éléonor de Gamaches des Effes, pensionnaire au couvent de Sainte-Ursule de Bourges ; — de 1,200 livres, par Robert de Blackword, gentilhomme irlandais, en faveur d'Esther Badger, agée de 17 ans, fille d'Umfroi, directeur de la calandre royale de Tours.

C. 874. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1776. — Extrait du contrat de mariage de Louis Masson de l'Isle avec Françoise Pichon, portant donation entre vifs d'une somme de 4,000 livres, etc., par Masson de Groyes. — Assemblée des notables de Saint-Saturnin de Tours, acceptant une rente de 66 livres sur les aides, au capital de 2,600 livres, donnée par César Preuilly du Colombier et Françoise Vendiot la Tour, sa femme, pour la fondation de deux grandes messes annuelles en leur église. — Donations mutuelles entre les époux : Joseph Vendiot La Tour, négociant, et Marguerite Abraham ; — Louis Scott de Coulanges, chevalier, et Flavie Normand du Hardas ; — Louis Jahan, inspecteur des turcies et levées, et Perrine Taschereau ; — Louis Fermé des Morières, avocat au bailliage de Châtillon, et Jeanne Faguet : — Dons : par Claude Dubois, fille majeure, à Marie, sa nièce, d'une part dans la succession de Gaétan Baubin, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, à Orléans ; — par Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque, duc de Cambray, à Silvain Praleau, son avocat, d'une grande maison, rue du Cygne, qu'il avait acquise dans le but d'y établir le petit séminaire.

C. 875. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1777-1778. — Accord entre les demoiselles Jeanne Herouineau, tante et nièce, maitresses d'école en la paroisse de Saint-Saturnin, pour vivre toujours ensemble et procurer à la dernière vivante une douce existence. — Constitution d'une rente de 250 livres, au capital de 5,000, consentie à François Baudichon, négociant, par Louise Souart, veuve d'André Gabriel de Gébert, chevalier, comte de Noyant, seigneur de Saint-Aubin, etc. — Donations mutuelles entre les époux : Jean-Pierre Barentin, seigneur de Rochefort, et Marie-Anne Arvers de Ruffé ; — Michel Jahan, négociant, et Louise Abraham ; — Maximilien-Joseph Worms de Romicourt, ancien garde du Roi, et Sabine-Louise-Eulalie Rouvray ; — Augustin-Joseph Isembert, capitaine au régiment de Bretagne, seigneur d'Ardrée, et Louise du Lièvre ; — Pierre Souin de la Savinière et Renée Biard ; — André Salmon de Maison-Rouge, et Louise Butet ; — Fulgence Vauquer, imprimeur-libraire, et Anne Lambert ; — Claude Vallois, arpenteur des eaux-et-forêts d'Amboise, et Françoise Farou de Maison-Neuve.

C. 876. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1779-1780. — Donations mutuelles entre les conjoints : — Charles Graslin, fabricant de soieries, et Catherine Menard ; — Jacques Hilaire, comte de Joviac, seigneur de la Jarrie, etc., et Alexandrine Lefebvre de la Falluère ; — Alexis de Château-Chalons, écuyer, seigneur de la Janière, et Geneviève Guiet de la Gravière : — Dons : du château de Paradis, près d'Amboise, fait par le duc de Choiseul, à Ambroise Ribot, avocat et receveur des gabelles ; — d'un logis près la porte des Prés, place d'Aumont, par Madeleine Testu, veuve de Jacques Sain, chevalier, seigneur des Arpentis, à Françoise Dupuy, sa femme de chambre. — Extraits de contrats entre les futurs : René Flambart, notaire, et Marie Baron ; — Louis-René Fontaine de Presle, contrôleur des aides à Tours, et Marie Lange ; — Victor Petit, notaire, et Jeanne Bourgeot ; — Jean-Baptiste de Malzac, chevalier, garde du Roi, et Adelaïde Cormier de la Picardière.

Chambre des comptes des comtes de Blois.

C. 877. (Registre.) — 149 pièces, parchemin et 1 pièce, papier, collées sur les feuillets, 65 sceaux, la plupart brisés.

1321-1488. — Pièces originales provenant de la chambre des comptes des comtes de Blois et relatives à la ville et à la châtellenie de Château-Renault, dont ces princes étaient seigneurs. — Baillées des revenus de la châtellenie, en 1321. — Fondation de la chapelle Saint-Mathurin de Château-Renault, en 1333. — Exploits de justice de ladite châtellenie, par Jean Daviau et par Macé Grossetête, châtelains, de 1342 à 1345. — État de recette des droits de segréage des bois de la châtellenie, fait par Salomon, sergent, en 1341. — Quittances par lesquelles : Prudhomme, maître de la Maison-Dieu de Château-Renault, reconnaît avoir reçu la rente de 7 livres 12 sous due à ladite maison ; — Guillaume de Chambli, clerc et maître de la Maladrerie, 6 livres 12 sous, pour les termes de Saint-Jean et Noël 1349; — Jean de la Vallière et son frère, 120 escus, payés par Pierre du Charmeteau, alors capitaine de Château-Renault, pour les services faits au château. — Jean de Sazay, écuyer, 34 écus, pour le même objet ; — Jean Benoît, prêtre, 10 livres de salaire, comme chantre en la chapelle du château ; — Guillaume de Lannoy, sergent à cheval, ès forêts de Château-Renaut, 36 livres, pour ses gages de la Saint-Jean 1357 à Noël 1358. — Jean du Charmeteau, dit le Gallois, déclare avoir reçu du comte de Blois, par les mains de Jean Hémery, son grenetier, la rente de 18 setiers de froment, 7 de seigle et 2 d'orge, à lui due à cause des terres prises pour l'étang de Mouhon, et le couvent de Notre-Dame de Fontaines-les-Blanches, celle de 3 muids. — Ivonnet de Coytinel, clerc des dépens de l'hôtel du comte de Blois, reconnaît qu'Alart de Barbenchon, vicomte de Blois et gouverneur du comté, lui a remis 142 florins, nommés francs de France, pour être « convertis ès despens et besongnes de son seigneur le comte ». — Pierre Marchant, maître des ouvrages du comté de Blois, a reçu du receveur Hémery 3 livres 15 sous, pour travaux ; — Étienne, abbé de l'Étoile, 100 sous, pour la demi somme d'huile et le demi millier de harengs, dus à son abbaye ; — Jean de Hautefeuille, écuyer, 27 livres, pour entretenir neuf hommes d'armes pendant un mois et les empêcher de vivre sur le pays ; — Jean de Crassay, écuyer, capitaine de la ville et du château, 50 livres parisis, pour un an de service ; — Jean de Saint-Avis, sergent du duc, 40 sous pour porter hâtivement, d'Orléans à Château-Renaut, lettres closes du comte de Vertus, adressées à Jean des Croez (des Croix), chambellan du duc et capitaine du château ; — Denis de Pommiers, artilleur à Tours, 8 livres 15 sous 6 deniers, pour l'appareillage des 10 arbalètes de la garnison de Château-Renaut. — Ordonnance de Charles d'Orléans, comte de Blois, à son trésorier général, pour payer le cheval bai, à longue queue, donné par le comte de Vertus, son frère, à Jean des Croez, gouverneur de Vendôme et capitaine de Château-Renaut. — Certificat dudit capitaine, attestant que les deux caisses de traits, prises en l'artillerie du château de Blois, lui ont été remises. — Dix sous donnés à Jean Monmère par Michel Fenoillet, châtelain, pour aller à Blois annoncer la mort de Jean des Croez, qu'on dit avoir été noyé par le comte de Vendôme et ses gens. — Émery des Croez certifie avoir fait abattre deux guérites construites par ordre de son frère, Jean, sur deux piliers adjacents à la salle du milieu du château, et appareiller les vitres de deux salles, qui étaient toutes brisés, etc. — Don de 30 livres fait par Charles d'Orléans audit capitaine, en reconnaissance de ses services (1384). — État détaillé des sommes payées par les habitants des paroisses de la Châtellenie, à l'occasion du don fait au comte de Blois, pour le mariage de Mr Louis, fils du duc d'Orléans. — (1450) Ordre du duc d'Orléans, pour que son frère, comte de Dunois et de Longueville, soit remboursé des 300 écus d'or qu'il avait dépensés en travaux de fortification. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Saint-Ouen-du-Bois, fournis au duc d'Orléans et au comte de Dunois, seigneurs de Château-Renaut, par Michel Turpin, en 1407, et par Michel de Cherbaye, en 1488.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

Collége de Tours.

D. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1632-1762. — Lettres patentes de Louis XIII, permettant aux Pères Jésuites d'établir un collége à Tours ; — délibération du Conseil de ville, consentant audit établissement ; — convocation des habitants pour donner leur avis. — Brevet du Roi pour l'installation des Jésuites, accordé à la requête de Bertrand D'Eschaux, archevêque de Tours. — Acte d'installation desdits Pères, par Henri de Bourbon, prince de Condé, le 12 juin 1632. — Concordat entre les Jésuites, le Corps de ville et l'église de Tours, au sujet des revenus et de l'administration du collége. — Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État : concernant la rente de 4,000 livres données par le Roi aux Pères Jésuites ; — accordant à la ville de Tours le droit d'appétissement et de 10 sous d'entrée par muid de vin, à la charge de payer ladite rente de 4,000 livres au collége et une pareille somme pour l'établissement d'une aumône générale ; — confirmant la pension de 1,034 livres 3 sous 4 deniers, faite au collége par le Conseil de ville. — Testament de Marie Gentil, femme de Pierre Berneust, procureur au siége présidial de Tours, portant donation en faveur des Jésuites d'une rente de 30 livres, qui lui est due sur la métairie de Chalonge, paroisse de Beaumont-la-Ronce. — Marché conclu entre les Jésuites et les sieurs Baudquin et Thierry, entrepreneurs et architectes, pour la construction d'une église. — Déclarations rendues par les Jésuites à l'archevêque et au clergé de Tours. — État détaillé des revenus et des charges de l'abbaye royale de Saint-Julien de Tours, dont la manse a été réunie au collége par brevet du 1er mai 1635. — États des biens, des revenus et des charges du collége.

D. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1762-1787. — Procès-verbal de visite des bâtiments et de l'église du collége de Tours, par Pierre Barais, architecte, d'après l'ordonnance du lieutenant général de Touraine et du sieur Reverdy, conseiller, commissaire du bailliage et siége présidial, constatant que les bâtiments ne peuvent se diviser entre les prêtres et écoliers de la Société de Jésus et le préfet principal, professeurs et régents nouvellement établis dans ledit collége — Concordat entre l'Hôtel-de-Ville et les sieurs Boulard, Groban, Maupoint, André Fourreau, Mahoudeau, etc., pour la régence du collége et la fixation de leurs appointements. — Délibération du Corps de ville, ayant pour objet de donner la direction du collége aux Oratoriens ; — lettre du Père de La Valette, supérieur de l'Oratoire, à M. de La Mardelle, procureur du Roi, concernant ladite délibération. — Lettres patentes du Roi, du 7 décembre 1763, portant confirmation et règlement du collége de Tours, et permettant aux prêtres de la congrégation de l'Oratoire de continuer dans leur maison des conférences de théologie. — Acte de cautionnement de Henri-Pierre Gouin, négociant à Tours, pour Jean Rattier, receveur du collége. — Plan d'administration économique pour les affaires temporelles du collége. — Arrêt de la Cour de Parlement, envoyant le principal du collége en possession de tous les biens qui appartiennent audit collége, en exécution des lettres patentes des 14 juin et 21 novembre 1763 et 30 mars 1764. — État général des revenus et des charges du collége,

dressé en exécution de la déclaration du 11 février 1764. — Extraits des délibérations des maire, échevins et députés des paroisses et du présidial et grand bailliage de Touraine, des 15 février et 8 mars 1779, décidant d'enlever le collége aux prêtres séculiers et de le donner à ceux de l'Oratoire. — Requête des professeurs et régents du collége, de Keransquet, Letort, Duromé, Nivet, Bourguin, Cathodeau, F. Fay, demandant un ordre du président lieutenant général, administrateur du collége, pour qu'il leur soit délivré copie du mémoire du sieur Caillault, principal, contenant des inculpations contre eux. — Jugement rendu au bailliage de Tours entre les chanoines de Saint-Gatien, les prêtres de l'Oratoire du collége et les religieux de Saint-Julien, portant titre nouveau des rentes qui leur sont respectivement dues. — Règlement de compte fait entre François-Joseph Baron, prieur de Saint-Julien, et Lebret, prêtre de l'Oratoire, procureur du collége royal, auquel ont été unis les fruits et revenus de la manse abbatiale de Saint-Julien.

D. 3. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1468-1757. — Bail à rente par André Dubeuf, chanoine de Saint-Martin et prévôt de Courçay, et Jean Bernard, bailli de Châteaurenault, au nom de Jehan, comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay et de Châteaurenault, de quatre maisons situées dans la rue Traversaine, pour 30 livres tournois de rente, sous condition de faire une allée de 10 pieds qui communiquera à l'hôtel dudit comte de Dunois. — Acte de donation de l'hôtel de Dunois, situé vis-à-vis l'église de Saint-Julien, faite à Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, par Louise de Savoie, duchesse d'Angoumois et d'Anjou, comtesse du Maine, mère du Roi. — Contrats d'échanges entre Jehan Binet, abbé de Saint-Julien, et Jacques de Beaune, vicomte de Tours et bailli de Touraine, concernant les cens et rentes dus à l'abbaye sur les hôtels de Beaune, de Dunois, etc. — Commission de la Cour, adressée au bailli pour faire exécuter le droit des cens, rentes, etc., acquis, après le décès du seigneur de Semblançay, par Bonne Cottereau, dame du Perray et de Cerqueuse. — Acte de partage des maisons de Semblançay entre Laurent Leblanc, comptable de Bordeaux, seigneur de La Vallière, Astremoine Dubois, argentier du Roi, seigneur de Marray, et François Huré. — Contrat de vente du fief de Semblançay aux Pères Jésuites, en 1634, par Pierre Dubois, seigneur de La Fayette, bailli et gouverneur d'Étampes, agissant pour Louis de La Trémouille, marquis de Noirmoutier, baron de Châteauneuf et de Semblançay, vicomte de Tours, seigneur des châtellenies de La Rochedire, de La Carte-Ballan et du fief de Beaune. — Délibérations des maire et échevins de Tours et sentence du présidial pour empêcher cette vente. — Prise de possession dudit hôtel par les Jésuites. — Lettres patentes de Louis XIII, faisant remise aux Jésuites de ses droits de lods et ventes pour l'acquisition du fief de Beaune, qui relève du château de Tours, à l'exception de 12 deniers de franc-devoir payables tous les trente ans. — Retrait féodal par les Jésuites d'une maison rue Traversaine, vendue par Étienne Foulques, sieur des Vallées, à Thomas Guenault. — Acte d'acquisition par les mêmes d'une maison communiquant par une allée de la rue Traversaine à la Grande-Rue, en face Saint-Julien. — Déclarations rendues à Vincent Boyer, sieur de Beaumarchais, tuteur de Louis de La Trémouille, marquis de Noirmoutier, héritier de Charlotte de Beaune, son aïeule, veuve de François de La Trémouille, vicomte de Tours et seigneur de Beaune. — Baux à loyer de différentes maisons appartenant au collége de Tours et faisant partie du domaine utile du fief de Beaune.

D. 4. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 3 plans.

1642-1789. — Mémoires, états, correspondance, concernant la propriété du domaine utile du fief de Beaune et la mouvance dudit fief, dépendant du collége de Tours. — État détaillé du fief de Beaune et de ses titres. — Quittance d'une somme de 9,500 livres restant des 29,500, prix d'une maison rue Traversaine, composée de quatre corps de bâtiment, vendue aux Pères Jésuites, par Michel Rousseau, écuyer, sieur de Courjon. — Bail à rente foncière, fait par lesdits Pères au Corps des marchands de Tours, d'une maison située rue Neuve, dans laquelle s'exerce la juridiction consulaire. — Plans géométriques de la maison de Louis Lourmand de La Londe, ancien marchand, relevant des fiefs de Beaune ou Semblançay et de Saint-Julien, levés par Étienne Fournier, architecte de l'abbaye de Marmoutier; — procès-verbal du toisé de ladite maison et de ses dépendances. — Extraits des titres qui sont au trésor de l'abbaye de Beaumont, concernant une rente de 60 livres, au principal de 3,000 livres, due par le collége à ladite abbaye. — Procédure entre les Pères Jésuites, le sieur Maldant, Jeanne Delavau, veuve de Louis Graslin, greffier au Bureau des finances, Georget de La Viollière, notaire à Tours, et autres, au sujet du droit de passage dans une allée conduisant de la rue Traversaine à la Grande-Rue; — titres au soutien de la demande des Pères Jésuites; — mémoire sur l'origine de l'allée, cause du procès; — requêtes, sommations; — état des frais et dépens.

D. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier ; 1 plan.

1613-1789. — Instance entre les Pères Jésuites et le chapitre de Saint-Martin, qui refuse au collége le droit de jour de sa prébende comme les chanoines ; — mémoire du Père de Montigny, procureur des Jésuites ; — répliques des chanoines ; — inventaire des pièces produites par les Jésuites ; — extrait des pièces communiquées par le chapitre. — Baux à ferme de la maison et closerie de La Besselière, située paroisse de Cinq-Mars-la-Pile. — Procès-verbal de visite et bail à vie de ladite closerie, adjugé au sieur Leroyer ; — mémoire de Leroyer, demandant l'autorisation d'extraire dans la vigne des pierres meulières pour s'indemniser des pertes qu'il a éprouvées pendant la durée de son bail. — Adjudication de la coupe de bois taillis et de chênes épars, situés paroisse de Cinq-Mars. — Déclaration rendue aux Pères Jésuites, à cause de leur terre, fief et seigneurie du prieuré de Saint-Jean-du-Grès, par René Gasnier, journalier au village du Grès. — Nomination d'experts et procès-verbal d'expertise et arpentage de La Mechelinière, paroisse d'Azay-sur-Cher, tenue en frêche et censive par Marie-Anne Guimier, veuve de Jean Chaslon, commissaire des poudres et salpêtres à Tours, les PP. Jésuites, seigneurs du Grès, les Bénédictins de Cormery, seigneurs du fief de Forge, etc. — Délibération du Bureau du collége, mémoire et assignation concernant un commencement de procédure contre Noël Chevreuse, avocat au bailliage de Tours, qui s'était ingéré d'abattre des arbres plantés autour de l'étang du Grès, et de creuser les fossés en jetant la terre sur son terrain pour se créer un titre de propriété. — Bail à ferme de terres et prés, paroisse de Francueil, par les prêtres de l'Oratoire du collége, seigneurs de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, gros décimateurs de la paroisse de Bléré. — Procès-verbal de visite et estimation des plantations de mûriers, peupliers, arbres fruitiers, etc., faites par Antoine-Jean Rattier, receveur du collége, sur les dépendances de l'abbaye de Saint-Julien, paroisses de Bléré et Vallières. — Extraits des titres concernant la closerie de Chausson, paroisse de Sainte-Radegonde. — États des bois dépendants du collége à Cinq-Mars, Bléré, Vallières, Saint-Roch, Saint-Étienne-de-Chigny, Chausson et au Grès. — Procès-verbal de délivrance et martelage des baliveaux nécessaires pour les réparations des bâtiments du collége et autres dans la ville de Tours et la campagne. — Déclaration rendue au collége, à cause de son prieuré de Beaulieu, ville d'Angoulême, par Jeanne de Villelume, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Ézonne, en ladite ville. — Bail du prieuré de Roncheville, paroisse de Ravent, en Normandie, faisant partie de la manse abbatiale de Saint-Julien de Tours, réunie au collége.

D. 6. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier ; 8 plans.

1650-1789. — Bail à ferme de la seigneurie de Saint-Roch, dépendante de Saint-Julien réuni au collége de Tours. — Conférences et arpentages des tenues et frêches du moulin de la Vallée-Saint-Roch, de la terre et closerie de La Gentilhommière, de La Coquinerie, *aliàs* le Bois-Larron, et du Chêne, faits par les censitaires pour connaître la contribution de chacun au payement des redevances dues à la seigneurie de Saint-Roch. — Plan géométral des terrages de La Coquinerie. — Déclaration de Catherine Dreux et autres, pour une rente de 18 boisseaux de blé et 5 sous qu'ils doivent à Saint-Roch sur une maison appelée La Faverie, paroisse de Souvigné. — Procédure entre les Jésuites et le sieur Amoureux, qui se prétend propriétaire d'une pièce de terre longeant un bois taillis de la seigneurie de Saint-Roch ; — plans des lieux en litige. — Baux à ferme des terres et seigneuries de Vallières, Saint-Roch et Port-Cordon, de droits de dîmes et terrages, s'étendant dans les paroisses de Joué et de Ballan. — Procès-verbaux de visite du jardin et des fossés de Vallières. — Déclarations censives de Joseph Leclerc, prêtre de l'Oratoire et supérieur du collége, rendues à Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pour terres et prés situés dans ses fiefs de Lournay-des-Bois et du château ; — plans des terres et prés faisant l'objet desdites déclarations. — Accord par lequel Louis Leclerc cède à Jean Rattier, pour l'indemniser des avances qu'il a faites dans son compte de 1779, une pépinière d'arbres fruitiers située au bas du clos de Vallières. — Extraits des titres de la seigneurie de Vallières, concernant les domaines, les droits honorifiques, les rentes, les frêches, etc. — Livre des assises et plaids du fief de Port-Cordon. — Conférence et arpentage de la frêche des Moineries, située paroisse de La Riche. — Procédure contre les détenteurs de ladite frêche, terminée par une sentence du présidial de Tours qui les condamne à abandonner le fonds aux Pères Jésuites pour les arrérages ; — mémoires, consultations et observations concernant la rentrée desdits Pères dans la jouissance de cette frêche ; — plan de ladite frêche. — Requête des administrateurs du collége, seigneurs décimateurs de la paroisse de Vallières, intervenant dans l'instance entre les habitants de Vallières et ceux de Saint-Genouph, pour la possession de l'île aux Bœufs, située dans la Loire, en face des deux paroisses.

COLLÉGE DE CHINON.

D. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 82 pièces, papier.

1618-1789. — Testament de Robert Martin, chanoine

prébendé de l'église collégiale de Saint-Mexme et principal du collége de Chinon, portant donation audit collége de plusieurs maisons avec leurs dépendances, et léguant à l'Hôtel-de-Ville une habitation et quelques rentes pour l'établissement d'une école ou petit collége, destiné à l'instruction des pauvres. — Actes de ventes, jugements et déclarations concernant un jardin situé au-dessus du Martray, dépendant du petit collége réuni au grand; — une maison sise au-dessus du *Vert-Galant,* faubourg Saint-Étienne, cédée par les héritiers Picard Corbeau aux administrateurs des deux colléges, Félix Doucet, seigneur du Guet, lieutenant particulier, Pierre Lenée, sieur de La Thibaudière, grènetier au grenier à sel, Jean Gilloire, sieur de Villeneuve, avocat et échevin; — diverses rentes assises sur caves, jardins et maison situés au coteau Saint-Martin, au-dessus du Puy-des-Banes, près Chinon, et au Puits-Moreau, paroisse de Cravant.—Devis des réparations à faire à la maison du *Vert-Galant.* — Décret de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, portant suppression des places monacales et offices claustraux de l'abbaye de Seuilly, et réunion desdites places et offices avec tous leurs revenus au collége de Chinon, afin de lui donner plus d'extension. — Compte de la régie et administration des biens et revenus du collége de Chinon, rendu par René Trottier, notaire. — Bail à rente du moulin des Roches-Saint-Paul *vulgo* des Trois-Cheminées, par les administrateurs, au profit de Bertrand Poirier, seigneur de Beauvais, pour terminer l'instance commencée par ledit Poirier dans le but de faire baisser leurs chaussées. — Mémoire historique concernant l'administration du collége. —Comptes des recettes et dépenses dudit collége pendant les années 1780-1789, rendus aux administrateurs par le principal, Adrien-Charles Vallée. — Procédure à l'occasion des revenus et places monacales de l'abbaye de Seuilly.

Collége de Loches.

D. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1576-1736. — Lettres patentes de Henri III, portant confirmation de la fondation du collége de Loches par Antoine Ysoré, abbé de Preuilly, prieur de l'église royale et collégiale du château de Loches, et ordonnant de lever 4,000 livres chaque année pendant deux ans sur l'Élection pour l'entretien du collége. — Homologation au Parlement de la fondation d'Antoine Ysoré, en 1576. — Testament du même Ysoré, en 1586, portant de nouvelles dispositions pour le collége qu'il a fondé. — Transaction entre le chapitre et les habitants de Loches et Jean de Vonnes, sieur de Fontenay, avec François de Vonnes, sieur du Breuil, son père, par laquelle ces derniers s'obligent à payer 4,000 livres restant des 6,000 léguées par Antoine Ysoré, et 450 écus sol pour tous les arrérages. — Acte de vente des fiefs, terres et seigneuries de Bessé et Ferrière-Larçon, faite par Philibert de Savoie, marquis de Villars, baron de Pressigny, aux maire et échevins de Loches, au profit du collége. — Transaction entre les villes et communautés de Loches et de Beaulieu et Gilles de La Rebertière, seigneur du May, par laquelle les premiers s'engagent à payer audit seigneur une rente de 18 livres 15 sous, remboursable par 300 livres, pour droit d'indemnité des bâtiments du collége nouvellement élevés sur des terrains mouvant et dépendant de son fief du May, situé entre Loches et Beaulieu. — Requête et acte capitulaire du chapitre, prétendant reprendre le maniement de la bourse du collége qu'il avait abandonnée à l'occasion de l'établissement des Jésuites qui n'a pas eu son exécution. — État des contrats et du revenu de la bourse du collége. — Comptes de la recette des boursiers, rendus par André Loiselier et Claude Quantin pour les années 1606-1608 et 1664. — Actes d'assemblées des paroisses de Manthelan, Dolus et Saint-Bault, portant consentement pour l'établissement du collége des Barnabites de Loches, en 1663. — Concordat par lequel les villes de Loches et Beaulieu acceptent les Barnabites pour diriger le collége. — Lettres patentes du Roi, portant établissement dudit collége. — Contestation entre le chapitre, les Barnabites et les maire et échevins, au sujet du remboursement des sommes provenant du legs Ysoré, que le chapitre avait touchées comme boursier du collége; — inventaires des pièces produites par les parties; — transaction portant constitution de 200 livres de rente par le chapitre au profit du Conseil de ville, assignées sur la terre d'Armeneuil, en Poitou, et quittance des Barnabites, auxquels ledit Conseil en fait cession.

Collége de l'Ile-Bouchard.

D. 9. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1658-1789. — Titre d'une rente de 5 livres 10 sous et d'une alose due au collége de l'Ile-Bouchard par Jean Angeliaume, pêcheur, pour un jardin situé dans la Mothe du château, où était autrefois le collége. — Acte de vente par les habitants et le principal du collége, Jacques Genay, d'un clos de vigne situé aux Presles, à Guillaume Drouin, sieur de La Bourgdoisie, à la condition d'y faire passer en ligne droite le chemin qu'il s'est engagé de fournir envers les héritiers Bouilly. — Rapport d'une saisie de fruits, faite à la requête de Philippe Précieux, principal du collége, sur les terres de Claude Fournier, marchand à La Grange, paroisse de Theneuil. — Mémoire du sieur Bruneau, curé de Saint-Pierre de l'Ile-Bouchard, au soutien de la décision

prise dans un acte d'assemblée par les habitants, du 19 octobre 1670, de transférer le collége dans l'Ile et de prendre 100 livres sur le revenu de l'hôpital pour porter à 500 celui du principal du collége et du régent, afin qu'ils instruisent gratuitement tous les élèves. — Démission de François Pelletier, prêtre, directeur du collége. — Contestations entre Philippe Bruneau, curé de Saint-Maurice, et les habitants, ceux-ci prétendant réduire à 66 livres le prix des services exigés par le fondateur du collége, parce que ledit collége avait été privé de principal pendant deux ans. — Conventions entre le même curé et celui de Saint-Léonard, principal du collége, pour les messes des jeudis, etc. — Assemblées des habitants dans l'église Saint-Maurice, en 1747, pour élire principal Pierre Bonneau, prêtre, et en 1765, André Martinet, laïque, faute d'avoir pu trouver un prêtre. — Procès-verbal estimatif des réparations à faire aux bâtiments du collége, dressé en présence de Robert Falaise, curé de Saint-Maurice, Pierre Laillault, gouverneur et sénéchal de la baronnie de l'Ile-Bouchard, et Gabriel Pallu de Sourdé, avocat, procureur fiscal; — adjudication des travaux; — réception des ouvrages exécutés. — Mémoire concernant le collége et l'insuffisance de ses ressources qui ne lui permettent pas de rétablir les quais de la Vienne, dont la ruine, occasionnée par les inondations, a failli causer celle des bâtiments.

Collége de Bourgueil.

D. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1770. — Déclaration d'Urbain Tendron, principal du collége de Bourgueil, et des administrateurs, faite à Henriette-Geneviève Joulin, veuve de René Talonneau, officier en la fauconnerie du Roi, pour une rente de 7 livres qui lui est due par ledit collége. — Titres d'une rente établie sur la maison du collége de Bourgueil et le clos de vignes en dépendant. — Aveu de ladite maison rendu à l'abbé de Bourgueil.

Collége de Saint-Paterne.

D. 11. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1636-1721. — Testaments de Mathurin Duré, prêtre habitué en l'église de Saint-Paterne, et de Hugues Planchesne, curé de ladite paroisse, par lesquels ils donnent la maison où ils font leur demeure, appelée Rougemont, avec toutes les terres qui en dépendent, etc., pour la fondation d'un collége, sous condition que le principal dira chaque année deux messes, l'une le jeudi absolu et l'autre le lundi des rogations. — Codicille par lequel ledit Planchesne ajoute diverses donations à celles portées dans son testament. — Vente d'une petite maison avec terre, jardin et puits, par Mathieu Maucourt, serger, et Marie Richard, sa femme, à Gabriel Ridouart, prêtre et principal du collége de Saint-Paterne, acceptant pour lui et ses successeurs. — Bail à vie du collége de Saint-Paterne, par les habitants et François Duverger, curé de ladite paroisse, à Nicolas Vincent, maître d'écriture et d'arithmétique, pour instruire gratuitement quatre enfants de ladite paroisse, qui seront tirés au sort chaque année.

D. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier ; 1 plan.

1613-1789. — Instance entre les PP. Jésuites et le chapitre de Saint-Martin, qui refuse au collége le droit de jouir de sa prébende comme les chanoines. — Baux à ferme de la maison et closerie de La Besselière, située paroisse de Cinq-Mars-la-Pile. — Procès-verbal de visite et bail à vie de ladite closerie, adjugé au sieur Leroyer ; — mémoire de Leroyer, demandant l'autorisation d'extraire dans la vigne des pierres meulières pour s'indemniser des pertes qu'il a éprouvées pendant la durée de son bail. — Déclaration rendue aux PP. Jésuites, à cause de leur terre, fief et seigneurie du prieuré de Saint-Jean-du-Grès, par René Gasnier, journalier au village du Grès. — Nomination d'experts et procès-verbal d'expertise et arpentage de La Méchelinière, paroisse d'Azay-sur-Cher, tenue en frèche et censive par Marie-Anne Guimier, veuve de Jean Chaslon, commissaire des poudres et salpêtres à Tours, les PP. Jésuites, seigneurs du Grès, les Bénédictins de Cormery, seigneurs du fief de Forge, etc. — Délibération du Bureau du collége, mémoire et assignation concernant un commencement de procédure contre Noël Chevreuse, avocat au bailliage de Tours, qui s'était ingéré d'abattre des arbres plantés autour de l'étang du Grès, et de creuser les fossés en jetant la terre sur son terrain pour se créer un titre de propriété. — Bail à ferme de terres et prés, paroisse de Francueil, par les prêtres de l'Oratoire du collége, seigneurs de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, gros décimateurs de la paroisse de Bléré. — Procès-verbal de visite et estimation des plantations de mûriers, peupliers, arbres fruitiers, etc., faites par Antoine-Jean Rattier, receveur du collége, sur les dépendances de l'abbaye de Saint-Julien, paroisses de Bléré et Vallières. — Extraits des titres concernant la closerie de Chausson, paroisse de Sainte-Radegonde. — États des bois dépendant du collége, à Cinq-Mars, Bléré, Vallières, Saint-Roch, Saint-Étienne-de-Chigny, Chausson et au Grès. — Procès-verbal de délivrance et martelage des baliveaux nécessaires pour les réparations des bâtiments du collége et autres dans la ville de Tours et la campagne. — Déclaration rendue au collége, à cause de son prieuré de Beaulieu, ville d'Angoulême, par Jeanne de Villelume, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Ausone, en ladite ville. — Bail du prieuré de Roncheville, paroisse de Ravent, en Normandie, faisant partie de la mense abbatiale de Saint-Julien de Tours, réunie au collége.

D. 6. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 146 pièces, papier ; 8 plans.

1650-1789. — Bail à ferme de la seigneurie de Saint-Roch, dépendante de Saint-Julien réuni au collége de Tours. — Conférences et arpentages des tenues et frèches du moulin de la Vallée-Saint-Roch, de la terre et closerie de La Gentilhommière, de La Coquinerie *alias* le Bois-Larron, et du Chêne, faits par les censitaires pour connaître la contribution de chacun au payement des redevances dues à la seigneurie de Saint-Roch. — Plan géométral des terrages de La Coquinerie. — Déclaration de Catherine Dreux et autres, pour une rente de 18 boisseaux de blé et 5 sous qu'ils doivent à Saint-Roch sur une maison appelée La Faverie, paroisse de Semvigné. — Procédure entre les Jésuites et le sieur Amoureux, qui se prétend propriétaire d'une pièce de terre longeant un bois taillis de la seigneurie de Saint-Roch ; — plans des lieux en litige. — Baux à fermes des terres et seigneuries de Vallières, Saint-Roch et Port-Cordon, de droits de dîmes et terrages, s'étendant dans les paroisses de Joué et de Ballan. — Procès-verbaux de visite du jardin et des fossés de Vallières. — Déclarations censives de Joseph Leclerc, prêtre de l'Oratoire et supérieur du collége, rendues à Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pour terres et prés situés dans ses fiefs de Lournay-des-Bois et du château ; — plans des terres et prés faisant l'objet desdites déclarations. — Accord par lequel Louis Leclerc cède à Jean Rattier, pour l'indemniser des avances qu'il a faites dans son compte de 1779, une pépinière d'arbres fruitiers située au bas du clos de Vallières. — Extraits des titres de la seigneurie de Vallières, concernant les domaines, les droits honorifiques, les rentes, les frèches, etc. — Livre des assises et plaids du fief de Port-Cordon. — Conférence et arpentage de la frèche des Moineries, située paroisse de La Riche. — Procédure contre les détenteurs de ladite frèche, terminée par une sentence du présidial de Tours, qui les condamne à abandonner le fonds aux PP. Jésuites pour les arrérages ; — mémoires, consultations et observations concernant la rentrée desdits Pères dans la jouissance de cette frèche ; — plan de ladite frèche. — Requête des administrateurs du collége, seigneurs décimateurs de la paroisse de Vallières, intervenant dans l'instance entre les habitants de Vallières et ceux de Saint-Genouph, pour la possession de l'île aux Bœufs, située dans la Loire, en face des deux paroisses.

COLLÉGE DE CHINON.

D. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 82 pièces, papier.

1618-1789. — Testament de Robert Martin, chanoine prébendé de l'église collégiale de Saint-Mexme et principal du collége de Chinon, portant donation audit collége de plusieurs maisons avec leurs dépendances, et léguant à l'Hôtel-de-Ville une habitation et quelques rentes pour

l'établissement d'une école ou petit collége, destiné à l'instruction des pauvres. — Actes de ventes, jugements et déclarations concernant : un jardin situé au-dessus du Martroy, dépendant du petit collége réuni au grand ; — une maison sise au-dessus du *Vert-Galant*, faubourg Saint-Étienne, cédée par les héritiers Picard Corbeau aux administrateurs des deux colléges, Félix Doucet, seigneur du Guet, lieutenant particulier, Pierre Lenée, sieur de La Thibaudière, grènetier au grenier à sel, Jean Gilloire, sieur de Villeneuve, avocat et échevin ; — diverses rentes assises sur caves, jardins et maison situés au coteau Saint-Martin, au-dessus du Puy-des-Banes, près Chinon, et au Puits-Moreau, paroisse de Cravant. — Devis des réparations à faire à la maison du *Vert-Galant*. — Décret de Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, portant suppression des places monacales et offices claustraux de l'abbaye de Seuilly, et réunion desdites places et offices avec tous leurs revenus au collége de Chinon, afin de lui donner plus d'extension. — Compte de la régie des biens et revenus du collége de Chinon, rendu par René Trottier, notaire. — Bail à rente du moulin des Roches-Saint-Paul, *vulgo* des Trois-Cheminées, par les administrateurs, au profit de Bertrand Poirier, seigneur de Beauvais. — Mémoire historique concernant l'administration du collége. — Comptes des recettes et dépenses dudit collége pendant les années 1780-1789, rendus aux administrateurs par le principal, Adrien-Charles Vallée. — Procédure à l'occasion des revenus et places monacales de l'abbaye de Seuilly.

Collége de Loches.

D. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier.

1576-1733. — Lettres patentes de Henri III, portant confirmation de la fondation du collége de Loches par Antoine Ysoré, abbé de Preuilly, prieur de l'église royale et collégiale du château de Loches, et ordonnant de lever 4,000 livres chaque année pendant deux ans sur l'Election pour l'entretien du collége. — Homologation au Parlement de la fondation d'Antoine Ysoré, en 1576. — Testament du même Ysoré, en 1586, portant de nouvelles dispositions pour le collége qu'il a fondé. — Transaction entre le chapitre et les habitants de Loches, Jean de Vonnes, sieur de Fontenay, et François de Vonnes, sieur du Breuil, son père, par laquelle ces derniers s'obligent à payer 4,000 livres restant des 6,000 léguées par Antoine Ysoré, et 450 écus sol pour tous les arrérages. — Acte de vente des fiefs, terres et seigneuries de Bessé et Ferrière-Larçon, faite par Philibert de Savoie, marquis de Villars, baron de Pressigny, aux maire et échevins de Loches, au profit du collége. — Transaction entre les villes et communautés de Loches et de Beaulieu et Gilles de La Rebertière, seigneur du May, par laquelle les premiers s'engagent à payer audit seigneur une rente de 18 livres 15 sous, remboursable par 300 livres, pour droit d'indemnité des bâtiments du collége nouvellement élevés sur des terrains mouvant et dépendant de son fief du May, situé entre Loches et Beaulieu. — Requête et acte capitulaire du chapitre, prétendant reprendre le maniement de la bourse du collége qu'il avait abandonnée à l'occasion de l'établissement des Jésuites qui n'a pas eu lieu. — État des contrats et du revenu de la bourse du collége. — Comptes de la recette des boursiers, rendus par André Loiselier et Claude Quantin pour les années 1606-1608 et 1664. — Actes d'assemblées des paroisses de Manthelan, Dolus et Saint-Bault, portant consentement pour l'établissement du collége des Barnabites de Loches, en 1663. — Concordat par lequel les villes de Loches et Beaulieu acceptent les Barnabites pour diriger le collége. — Lettres patentes du Roi, portant établissement dudit collége. — Contestation entre le chapitre, les Barnabites et les maire et échevins, au sujet du remboursement des sommes provenant du legs Ysoré, que le chapitre avait touchées comme boursier du collége ; — inventaires des pièces produites par les parties ; — transaction portant constitution de 200 livres de rente par le chapitre au profit du Conseil de ville, assignées sur la terre d'Armeneuil, en Poitou, et quittance des Barnabites, auxquels ledit Conseil en fait cession.

Collége de l'Ile-Bouchard.

D. 9. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1658-1789. — Titre d'une rente de 5 livres 10 sous et d'une alose due au collége de l'Ile-Bouchard par Jean Angeliaume, pêcheur, pour un jardin situé dans la Motte du château, où était autrefois le collége. — Acte de vente par les habitants et le principal du collége, Jacques Genay, d'un clos de vignes situé aux Presles, à Guillaume Drouin, sieur de La Bourgdoisie. — Rapport d'une saisie de fruits, faite à la requête de Philippe Précieux, principal du collége, sur les terres de Claude Fournier, marchand à La Grange, paroisse de Theneuil. — Mémoire du sieur Bruneau, curé de Saint-Pierre de l'Ile Bouchard, au soutien de la décision prise par les habitants, dans une acte d'assemblée du 19 octobre 1670, de transférer le collége dans l'île et de prendre 100 livres sur le revenu de l'hôpital pour porter à 500 celui du principal du collége et du régent, afin qu'ils instruisent gratuitement tous les élèves. — Démission de François Pelletier, prêtre, directeur du collége. — Contestations entre Philippe Bruneau, curé de Saint-Maurice, et les habitants, ceux-ci prétendant réduire à 65 livres le prix des

services exigés par le fondateur du collége, parce que ledit collége avait été privé de principal pendant deux ans. — Conventions entre le même curé et celui de Saint-Léonard, principal du collége, pour les messes des jeudis, etc. — Assemblées des habitants dans l'église Saint-Maurice, en 1747, pour élire principal Pierre Bonneau, prêtre, et en 1765, André Martinet, laïque, faute d'avoir pu trouver un prêtre. — Procès-verbal estimatif des réparations à faire aux bâtiments du collége, dressé en présence de Robert Falaise, curé de Saint-Maurice, Pierre Laillault, gouverneur et sénéchal de la baronnie de l'Ile-Bouchard, et Gabriel Pallu de Sourdé, avocat, procureur fiscal ; — adjudication des travaux ; — réception des ouvrages exécutés. — Mémoire concernant le collége et l'insuffisance de ses ressources qui ne lui permettent pas de rétablir les quais de la Vienne, dont la ruine, occasionnée par les inondations, a failli causer celle des bâtiments.

Collége de Bourgueil.

D. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1770. — Déclaration d'Urbain Tendron, principal du collége de Bourgueil, et des administrateurs, faite à Henriette-Geneviève Joulin, veuve de René Talonneau, officier en la fauconnerie du Roi, pour une rente de 7 livres qui lui est due par ledit collége. — Titres d'une rente établie sur la maison du collége de Bourgueil et le clos de vignes en dépendant. — Aveu de ladite maison rendu à l'abbé de Bourgueil.

Collége de Saint-Paterne.

D. 11. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1636-1721. — Testaments de Mathurin Duré, prêtre habitué en l'église de Saint-Paterne, et de Hugues Planchesne, curé de ladite paroisse, par lesquels ils donnent la maison où ils font leur demeure, appelée Rougemont, avec toutes les terres qui en dépendent, etc., pour la fondation d'un collége, sous condition que le principal dira chaque année deux messes, l'une le jeudi absolu et l'autre le lundi des Rogations. — Codicille par lequel ledit Planchesne ajoute diverses donations à celles portées dans son testament. — Vente d'une petite maison avec terre, jardin et puits, par Mathieu Maucourt, serger, et Marie Richard, sa femme, à Gabriel Ridouart, prêtre et principal du collége de Saint-Paterne, acceptant pour lui et ses successeurs. — Bail à vie du collége de Saint-Paterne, par les habitants et François Daverger, curé de ladite paroisse, à Nicolas Vincent, maître d'écriture et d'arithmétique, pour instruire gratuitement quatre enfants de ladite paroisse, qui seront tirés au sort chaque année.

Collége de Tours (supplément).

D. 12. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

1787. — « Terrier des fiefs de Vallières, Saint-Roch et « Villeblanche, appartenant au collége royal de Tours, « dans lequel se trouve le détail des domaines utiles, « mouvances, censives, droits particuliers, le tout par « plans géométriques, séparément, fief par fief, fait en 1787 « par nous Jacques Périer, notaire au Bailliage du duché- « pairie de Luynes, géomètre arpenteur royal de la Maî- « trise particulière des Eaux et Forêts de Tours, commis- « saire en droits seigneuriaux et terriers. » (Tome Ier.) — Lettres patentes de Louis XVI autorisant la confection dudit terrier. — Procès-verbaux d'affiche et de publication desdites lettres. — Plan du fief de Vallières et confrontation des domaines utiles : — église, cimetière et presbytère, maison seigneuriale avec tourelles, haute et basse cour, jardins, terrasse et bâtiments d'exploitation, le tout entouré de murs ; — grange des dîmes, terres, vignes, prés et oseraie. — Plans et titres des cantons et fréches situés dans la mouvance du fief de Vallières. — Fief de Saint-Roch, maison seigneuriale, jardin, terre et bois taillis, entourés de fossés ; — étangs du bourg de Saint-Roch, de La Bourdaisière, de La Vallée-Saint-Roch et de l'Ormeau. — Fief de Villeblanche, paroisse de Luynes, sans domaine utile, chargé annuellement envers la seigneurie de Saint-Roch de 7 sous 6 deniers de cens.

D. 13. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1787. — Terrier des fiefs de Vallières, Saint-Roch et Villeblanche. (Tome 2.) — Copie des déclarations rendues par les censitaires desdites seigneuries : Barthélemy Veyrat, maître chirurgien à Fondettes, Jean-Bonpierre, maître d'écriture à Tours, Jean-Charles Pillet, négociant en ladite ville, René Raimbault, maître fabricant, Marie-Jacques-Joseph de La Grandière, etc., pour vignes et terres situées paroisses de Fondettes, Vallières et Saint-Roch ; — Claude Laperrée, huissier, Louis Joubert, procureur, Marguerite Contremine, veuve de Jean Ladoureau, bourgeois de Tours, etc., pour les closeries de Bellébat, du Bordeau, du Petit-Loché, etc., sises paroisses de Vallières et Fondettes ; — Jacques Davau, conseiller élu en l'Élection de Tours, pour la closerie et métairie du Portail ; — Martin Moreau, curé de Vallières, pour la closerie du Ponteau ; — Philippe Lesourd, notaire de la châtellenie des Bains, pour une closerie appelée La Gironde, paroisse de

Vallières ; — Pierre Lefebvre, chanoine de Saint-Martin, les fabriques de Saint-Roch et de Notre Dame-d'Oé, l'hôpital de la Charité de Tours, etc., pour les frêches de La Sablonnière, des Noues, des Haies-Noires, etc., paroisse de Saint-Roch.

D. 14. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1779-1788. — Journal de recette et de dépense du collége royal de l'Oratoire de Tours. — Cens et rentes, pensions ; — produits : des chaises, des lods et ventes sur es fiefs de l'Aubraye, Vallières, Saint-Roch, Port-Cordon, Larçay, le fief commun de Saint-Julien ; — des fermes de La Varenne, Vallières, Bléré, Port-Cordon, Roncheville en Normandie, le Grès, Beaulieu en Angoumois, etc. ; — canonicats et prébendes de Saint-Gatien et Saint-Martin ; — dîmes de Vallières ; — vente des osiers de ladite seigneurie ; — sommes reçues pour le remboursement des façades de la rue de Choiseul. — Dépenses : de 9 livres, pour les huit invalides qui ont gardé les portes le jour de la rentrée des classes ; — de 40 livres 17 sous, pour 220 chaises ; — de 484 livres 16 sous, pour 8 barriques de vin rouge fournies par M. de Sevelinge, seigneur de Cangé ; — de 85 livres, pour 30 fagots ; — de 18 livres 3 sous, pour la capitation des domestiques.

D. 15. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1789-1791. — Journal de recette et de dépense du collége de l'Oratoire de Tours. — Recette : des fermes de Monts, des Moineries, de la prairie de Luynes, de la dîme de Chemiré, des frêches, cens et rentes de la seigneurie de Vallières et de la ville de Tours, des aides et gabelles, de la procure générale, de la maison de Notre-Dame de Saumur, etc. — Dépenses : loyer d'une maison appartenant aux religieux Minimes du Plessis-lès-Tours ; — rentes et pensions viagères dues à l'abbaye de Bourgueil et autres ; — portions congrues et gros des curés de Vallières, Cigogné et Azay-sur-Cher, des vicaires de Luzillé, Bléré et Azay, et du desservant de la chapelle de Roncheville ; — pensions émérites et viagères des anciens professeurs du collége ; — acquisitions de vivres, de meubles et d'ustensiles ; — réparations des bâtiments ; — entretien des églises et presbytères ; — réverbères et impositions.

D. 16. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1780-1784. — Livre des visites avec la recette et la dépense. — Actes de visites faites par les pères Jean Servant Du Vivier, Antoine de Balagny, Pierre-François Dye de Gaudry et Philibert-Étienne Lombois, élus visiteurs en assemblée générale ; — noms et titres du supérieur et des professeurs du collége ; — états du spirituel et du temporel, de l'argenterie, des ornements d'église et des revenus fixes et casuels ; — revenus fixes provenant des maisons et dépendances de Chausson, Bléré, Vallières, La Besselière, de la dotation du collége par l'Hôtel-de-Ville, des prébendes de Saint-Gatien et de Saint-Martin, des prieurés de Beaulieu, Roncheville, etc., des lods et ventes, des rentes sur les aides et gabelles, etc., s'élevant en total à 28,838 livres 12 sous 4 deniers ; — revenus casuels consistant dans les profits sur les pensions ; — charges fixes : décimes, portions congrues, pensions, rentes dues à l'abbaye de Beaumont, aux Minimes de Saint-François et à divers particuliers, etc., produisant un total de 9,990 livres 19 sous 10 deniers. — Total de la recette, en 1781, 56,523 livres 15 sous 8 deniers, et de la dépense, 53,318 livres 12 sous 11 deniers. — États de la sacristie, de la bibliothèque, de la lingerie, des meubles et ustensiles. — Conseil et avis du père servant Du Vivier.

École des Frères.

D. 17. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1776-1785. — Extrait du registre des délibérations du Bureau de bienfaisance de Tours, proposant la rédaction de mémoires sur les avantages et les inconvénients de l'établissement en la ville de Tours des Frères de l'École chrétienne. — Mémoires de MM. Chaussé, prieur, curé de Saint-Vincent, Gayant, curé de Saint-Symphorien, Boulard, curé de Notre-Dame-la-Riche, et du curé de Saint-Pierre de Boille. — Réponse de M. Maillault aux diverses objections qui ont été faites, et proposant d'établir une école sur une partie des dépendances du couvent des Cordeliers, qui sont immenses, ou dans la maison occupée, rue du Cygne, par le petit séminaire, et appartenant à l'archevêque de Cambrai. — Lettres : de M. Lefebvre de La Borde, prétendant qu'il n'est pas nécessaire de savoir lire et écrire pour être vertueux et bon chrétien, et que s'il était possible de donner en un instant à tous les hommes du peuple le talent de lire et écrire, il serait dangereux de le faire, puisque ce serait leur ouvrir une porte pour sortir de la classe la plus précieuse à la société ; — des officiers municipaux d'Issoudun, regrettant qu'un malentendu ait fait partir de leur ville les Frères de la Doctrine chrétienne, après y avoir dirigé avec zèle et succès une école pendant plus de vingt ans.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et familles. — Titres féodaux, Titres de famille, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et sociétés laïques.)

TITRES DE FAMILLE.

E. 1. (Liasse.) — 140 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1669-1759.—AMIRÉ. — Contrat de mariage de Michel Sereeau avec Anne Leroux, fille de Pierre Leroux, procureur. — Reconnaissance d'une somme de 500 livres sur celle de 2.000, donnée en dot par Pierre Leroux à sa fille. — Acte de vente de la métairie de La Hardelière, paroisse de Luynes, par ledit Sereeau à Louise Moisant, veuve de Jacques Orceau, sieur du Tremblay. — Extrait du partage des biens de la succession de Pierre Leroux, entre Sébastien Gaudin, notaire à Tours, Marie Leroux, sa femme, Michel Sereeau, etc. — Acquisition par Sereeau, de Pierre Freslon, des bordages de Boiscornu et de La Vrillère, situés paroisse de Thilouze. — Extrait de baptême et ordination de Michel Sereeau fils, clerc tonsuré. — Prise de possession de la cure de Thilouze par ledit Michel. — Procès-verbal de dépouillement des titres et papiers du même Michel Sereeau, curé de Thizay, après son décès, à la requête de son frère Jacques Sereeau, premier huissier en la chancellerie du Présidial de Tours. — Donation par François-Barnabé Amiré, premier huissier audiencier, et Madeleine Sereeau, sa femme, à Louis Amiré, leur père, pour s'acquitter avec lui, de toutes les créances dues à la succession de défunt Jacques Sereeau.

E. 2. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1660-1770. — Contrat de mariage de Joseph Olivier, maître menuisier à Tours, avec Marthe Dénian. — Accord entre Laurent Dallart, gentilhomme du duc d'Orléans, seigneur de La Crouzillère, paroisse de Joué, et Antoine Cougny Du Parc, seigneur d'Izernay, paroisse de Chambray, pour l'extinction d'une rente foncière appelée la rente et frèche de La Foucquerie. — Procédure entre Henri-Augustin de Racapé, marquis de Magnanne, Louise Leroux de La Roche-des-Aubiers, sa femme, Marie-Louise Leroux de La Roche, veuve de Louis de Villoutrais, seigneur du Bas-Plessis, héritiers de la comtesse des Aubiers, leur aïeule, et Anne Chevalier réclamant la délivrance des effets qui lui ont été légués par le testament de ladite comtesse et de ses gages de domestique.— Scellés apposés sur la maison de François de La Salle, officier en la Monnaie de Tours, à la réquisition d'Angélique Chenantais de Lofférière, sa femme. — Procès-verbaux de description de ses maisons et closeries de Chaunuffié, paroisse de Mettray, et du Vieux-Château, paroisse d'Épeigné.— État des frais, salaires et déboursés de Sereeau, huissier.

E. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 146 pièces, papier.

1772-1777. — BAGLE D'ARGENTEUIL (LE). — Procédure entre Jean-Alexis Barjot de Roncée et Charles-Gabriel d'Apellevoisin, marquis de La Roche-du-Maine, héritiers des demoiselles de Roncée, leurs tantes, d'une part, et Guillaume de Lagadeck, gouverneur du château de Concarneau, Guillemette Lecoq, veuve de Julien Amette, avocat en Parlement, Joseph Gazon, receveur des fouages de l'évêché de Quimper, d'autre part, au sujet de la terre

du Plessis-Ergué, vendue sur parole au sieur de Lagadeck par les demoiselles de Roncée, et régulièrement au sieur Gazon par la veuve Amette, faisant abus d'une ancienne procuration; — jugement qui annule cette vente et remet les sieurs de Roncée et d'Apellevoisin en possession de ladite terre; — appel interjeté par les veuves Amette et Gazon; — requêtes, mémoires, assignations, productions de pièces, inventaires de dépôts; — rapport concernant ce long procès.

E. 4. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1651-1700. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Paulmy et du fief de la voirie de La Haie, rendus à Gilles de Laval et autres seigneurs de La Haie par: Jean de Voyer, seigneur de Paulmy; — Antoine Delacourt, procureur, pour Jacques de Voyer, vicomte de La Roche, Paulmy et La Norais-Gandoin; — Louis de Voyer, vicomte de La Roche-de-Gennes, baron de Noizay, seigneur de Paulmy et de la voirie de Loches. — Acte d'acquisition des terres et seigneuries de Paulmy et Ciran, par Anne Radegonde de Mauroy, veuve de Jean-Armand de Voyer, marquis de Paulmy, sur Françoise de Beauvau, veuve de Jacques de Voyer, vicomte de Paulmy. — Requête d'Alexis Barjot, abbé de Moussy, et de Charlotte de Maillé, veuve de René Barjot, marquis de Moussy, demandant l'autorisation d'opérer une saisie sur les biens de Gabriel de Voyer de Paulmy, évêque de Rhodez, pour les arrérages d'une rente de 300 livres. — Requête au Parlement par l'abbé de Moussy, ayant les droits de feu Anne de Rohan, princesse de Guéménée, duchesse de Montbazon, concernant la ventilation de la terre de Paulmy, acquise par Anne-Radegonde de Mauroy; — éventillement de ladite terre, portant adjudication par décret au profit d'Anne-Radegonde, comtesse d'Uzés, pour 133,000 livres. — Mémoire qui prouve que le seigneur de La Haie a le droit de recevoir des lods et ventes doubles de ceux perçus par ses vassaux.

E. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1675-1719. — Créances dues à la succession de l'abbé Barjot de Moussy, grand archidiacre de Rhodez, par MM. de Villeroy, de La Roche-du-Maine, de La Rivière, etc.; — inventaire fait après le décès dudit abbé; — extrait des arrérages dus aux créanciers; — acte de renonciation à la succession par Marie-Charlotte Barjot de Moussy, femme de François-Robert de Comprond, René Barjot, marquis de Moussy, et Alexis Barjot de Moussy, comte de Roncée; — acte de tutelle de Charles Barjot, fils aîné de René Barjot, marquis de Moussy, déclaré seul héritier par bénéfice d'inventaire dudit abbé, son grand oncle; — lettres patentes de Louis XV autorisant ledit Charles à faire valoir ses droits. — Contrat d'union entre les créanciers, pour arriver à la liquidation des dettes par la vente des meubles et immeubles. — Compte présenté aux créanciers par Honoré Chesnel, tuteur onéraire de Charles Barjot. — Acte de décès de Charles Barjot, âgé de 20 ans. — Renonciation de René Barjot à la succession de son fils, laquelle est cédée au cadet. — Compte final des recettes et mises, concernant la liquidation de la succession de l'abbé Barjot, rendu à René Barjot, marquis de Moussy, précédé de l'historique de toute l'affaire.

E. 6. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1689-1784. — Baux à ferme par René Barjot, marquis de Moussy, seigneur de Roncée, Panzoult, Crouzille, etc., des bois taillis dépendant de sa seigneurie de Roncée et de son château de Panzoult. — Actes de ventes, par Alexis Barjot de Roncée, de coupes de bois dépendant de ses fiefs de Cravant, Roncée, le Puy-du-Pin, le Pressoir et Avon. — Procédure entre Adelaïde-Sophie Hurault de Vibraye, femme de Paul-Alexis Barjot de Roncée, et Pierre-Ambroise de La Forest d'Armaillé, baron de Craon, relative au réglement définitif d'une créance de 209,311 livres, contractée par ledit Barjot: — quittances des sommes reçues par M. d'Armaillé. — État des dîmes appartenant au comte d'Argenteuil dans la paroisse de Crouzille.

E. 7. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1662-1777. — État et évaluation du revenu des terres de Roncée, Cravant, Chaudefonds et Avon, s'élevant au minimum à 39,003 livres. — Extrait de l'aveu rendu au Roi, en 1424, par Charles de Maillé, baron de Cravant. — Bail à ferme de la métairie de Bordebure, paroisse de Villaines, par Alexis Barjot de Roncée, habitant ladite seigneurie, paroisse de Panzoult. — Instance entre René Barjot de Moussy, fils aîné et héritier de René Barjot, marquis de Chollet, René-François de Brou, sieur des Fourneaux, héritier en partie dudit marquis, et Henri Robin, sieur de La Tremblaye, accusé d'avoir fabriqué le testament du marquis de Chollet qui le fait héritier du marquisat. Copie du testament de René Barjot, marquis de Chollet; — appel d'experts; — extrait des pièces secrètes du procès, etc.

E. 8. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1501-1789. — Généalogie de Jean-Louis Le Bacle,

marquis d'Argenteuil. — Lettre du prince de Soubise audit marquis, concernant l'armorial de la famille. — Extrait généalogique qui fait connaître que François Le Baele, frère de Hugues, était maître d'hôtel de Charles VIII et premier maître d'hôtel du Dauphin. — Délaissement de la terre d'Argenteuil, aux enfants de Hugues, seigneur d'Argenteuil et du Puy-Baele, en Touraine, par Claude de Mandelot, leur aïeule maternelle. — Acte de tutelle d'Antoine Le Baele, fils de Hugues Le Baele et de Marguerite de Mandelot. — Contrat de mariage de Jeanne Le Baele, fille de Hugues Le Baele et de Marguerite de Mandelot, et sœur d'Antoine Le Baele, avec Guillaume de Bethoulat. — Aveu et dénombrement de la terre d'Argenteuil, rendu à François Du Bellay, comte de Tonnerre, par Antoine Le Baele, écuyer, seigneur d'Argenteuil. — Titres des droits honorifiques de la terre et seigneurie d'Argenteuil; — sentence du Bailliage de Sens, confirmant la qualité et la filiation d'Antoine Le Baele. — Contrat de mariage d'Antoine Le Baele avec Marguerite de La Touche. — Acte de réception au couvent des Ursulines de Sémur de Péronnelle Le Baele, fille de Patrice Le Baele et de Colombe de Boucher. — Transaction entre François Le Baele et ses frères et sœurs, héritiers de Louis Le Baele, leur père, et de Louis Le Baele, le jeune, seigneur de Mailly, leur frère. — Dispense pour le mariage de Louis Le Baele. — Éloge funèbre de Catherine Le Baele d'Argenteuil, comtesse d'Épineul, veuve de François de Beaujeu. — Commission de capitaine d'un régiment de Lorraine, pour Louis Le Baele. — Brevet d'adjonction et d'assurance d'une place de dame d'honneur près de la comtesse d'Artois, en faveur de la comtesse d'Argenteuil.

E. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 150 pièces, papier.

1656-1789. — Baron, sieur de Channoir. — Acte d'échange de pièces de terre, paroisse de Genillé, entre Philippe Chevalier, seigneur de Thais et de Bourdin, et Louis Lepicard de Phelippeaux, sieur de Boisleroy. — Contrat de mariage de Michel Gaultier, sieur de Vignolles, avocat en Parlement, avec Anne Leroyer, fille de Nicolas Leroyer, receveur du taillon à Loches. — État des biens dépendant de la succession de Louise Gaultier, femme du sieur Theurault de Guelégué. — Donation de la métairie du Brouillard, paroisse de Genillé, par Claude Dubeuf, veuve de René Andrault, à son fils René Andrault, sieur de Bardine. — Partage entre François Baucheron, sieur de Rivarennes, Antoine Boyer, sieur de Mousseaux, avocat en Parlement, Charles Baron, sieur de Channoir, prévôt de la maréchaussée d'Argenton, et leurs femmes, Marguerite, Jeanne et Anne Cartier, des biens délaissés par Jean Cartier et Marguerite Duchesne, leurs père et mère. — Copie du contrat de mariage de Charles Baron, fils de Jean Baron, sieur de Paly, et de Marie Valentienne, avec Anne Cartier. — Acte de réception au couvent de La Bourdillière de Marie Andrault, fille d'Anne Gaultier, veuve de René Andrault, sieur de Bardine. — Transaction entre Charles Baron de Channoir et ses cohéritiers, au sujet de la succession de Marie-Anne Baron, fille dudit Channoir et de Marie Cartier, sa première femme. — Actes d'acquisitions et d'échanges. — Titres de rentes; — quittances de celles payées par Baron de Channoir. — Livre-journal de recette et de dépense de 1759 à 1765, par ledit Baron.

E. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1659-1788. — Baux à ferme et à moitié des métairies du Brouillard, de La Girardière et de Lesmerie, situées paroisse de Genillé, par Claude Gaigneron, veuve de Louis Lepicard de Phelippeaux, sieur Boisleroy, René Andrault, bourgeois de Beaulieu, et Philippe Baron, sieur de Channoir. — Cession des métairies du Brouillard, des Goulets et d'Ilys, paroisse de Genillé, faite à ses enfants par Marie Dugenet, veuve de François Benoît, notaire à Loches. — Vente de la métairie de La Girardière par Madeleine Guillebert de Vaujoie à François Benoît, notaire. — Bail à rente de la frêche de Fosse-Sèche, dépendante de La Girardière, par Philippe Duval, avocat en Parlement, intendant de Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, comte de Montrésor, au profit de Bernard Benoît, avocat. — Arpentage d'héritages paroisse de Genillé, vendus à Jacques Desgault, sieur de La Cossonnière, par Louise Lepicard de Phelippeaux, héritière de Louis Lepicard de Boisleroy et de Claude Gaigneron, sa femme. — Éventillement des redevances que doit Le Brouillard et des terres qui en dépendent. — Conférences des frêches des Goulets et des Couldres, paroisse de Genillé, de Travaillecoquin, près de la forêt de Loches, des Gillets et du Brouillard. — Déclarations de Philippe Baron de Channoir : au chapitre de Loches, pour sa métairie du Brouillard; — aux Viantaises de Beaulieu, pour prés situés dans leur fief de Bourdin, paroisse de Genillé. — Procédure entre Philippe Baron et les Bénédictins de Marmoutier, au sujet de la frêche d'André-Bidault, paroisse de Saint-Quentin. — Mémoires. — Quittances de rentes payées par M. de Channoir.

E. 11. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1790. — Bérard De Montour. — Livre des comptes et marchés. — Marchés : pour les travaux les vi-

gnes et autres, à 8 sous par jour l'hiver et 10 sous l'été ; — pour la construction d'un bâtiment, à 20 et 25 sous par jour ; — à 50 sous la toise de mur de 18 pouces d'épaisseur ; — pour fourniture de pierres de taille, à 14 livres le cent ; — pour fauchage de prés, à 50 sous l'arpent.

E. 12. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1768-1790. — Livre concernant les vers à soie, la récolte et la mise en œuvre des cocons. — En 1773, 13 onces de graine ont donné 106 mannes, à la 1re mue ; 323 à la 2me, 601 à la 3me, et 1,008 à la 4me mue ; — les commandants ont commencé à monter le 17 juin ; — la soie a été vendue 2,189 livres 10 sous.

E. 13. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier

1768-1790. — Livre de recette et de dépense de la maison de Montour, située paroisse de Beaumont-en-Véron. — Ventes : de soie fine, à 21 livres 5 sous, grosse, à 12 livres les 16 onces, au sieur Cartier de Tours ; — de pois, à 30 et 42 sous le boisseau ; — de veaux, à 6 et 13 livres ; — de vin, à 75 et 120 livres la pipe ; — de 20 poinçons de pommes rainettes et calvilles, pour 240 livres ; — de 14 onces de graine blanche de vers à soie, pour 80 livres.

E. 14. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1750-1789. — Contrat par lequel François Bérard, sieur de Montour, et Madeleine-Geneviève de Beaupère, sa femme, cèdent à leurs enfants, Jacques Bérard, écuyer, sieur de Montour, capitaine de cavalerie et garde du corps, Louis Bérard, sieur de La Raimbaudière, contrôleur des Aides, et Valentin Bérard, sieur d'Orbigny, chanoine du Plessis-lès-Tours, tous leurs biens, meubles et immeubles, sous la condition de leur payer une pension de 700 livres ; — acte de partage des rentes et immeubles provenant de la susdite donation. — Procurations données à Bérard de Montour pour gérer la maison de Montour, et à Bérard de La Raimbaudière, celle de La Roche-Clermault. — Bail à moitié de la métairie de Montour. — Cession faite à Jacques Bérard de Montour par Charles Frémin, lieutenant de cavalerie, d'une rente de 166 livres 13 sous 4 deniers, assignée sur la communauté des jurés vendeurs, contrôleurs et compteurs de la marchandise de foin à Paris. — État de la recette de Montour de 1780 à 1789.

E. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1595-1789. — Berland de La Louère. — Acte d'acquêt de deux arpents et demi de terre, près la seigneurie de Maulay, paroisse de Civray-sur-Esves, par Pierre Berland, écuyer, sieur du Puysec et de La Louère. — État au vrai des cens, rentes et droits seigneuriaux dus au seigneur de Baigneux par celui de La Louère ; — contestation entre lesdits seigneurs, au sujet des devoirs prétendus par celui de Baigneux. — Quittances de grains reçus par le curé de Civray du chapelain de la chapelle de Saint-Julien de Crissay, fondée en l'église de Saint-Martin de Tours, et du comte de Sainte-Maure, décimateurs de ladite paroisse de Civray. — Aveux et dénombrements du fief, terre et seigneurie de La Louère, situé paroisse de Marçay et autres voisines, rendus par René et Marie Berland, seigneurs de La Louère, Maulay, La Russaudière, etc., à François-Balthazar d'Orsay et à René-Constant-François Dangé d'Orsay, lieutenant du Roi à Loches et Beaulieu, seigneur des vicomté de Mouzay, baronnie de Baigneux, châtellenies de Grillemont, Manny, Manthelan, etc., à cause de leur baronnie de Baigneux. — Accord entre Eustache Derazay, commissaire à terrier, et Anne Berland de La Louère, pour la confection d'un atlas des seigneuries de La Louère et de Maulay.

E. 16. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1382-1744. — Bethune-Charost (de). — Dîmes, rentes et droits dus à la famille de Bethune-Charost, à cause des terres de Fontaine-Rouziers, La Roche-Bourdeille, Neuvy, Verneuil, etc. — Baux à rente par Pierre de Bueil, chevalier, seigneur du Bois, à Simon Aston, anglais, de la moitié d'une pièce de terre au ruau de la fontaine Saint-André, près de la ville Neuvy. — Transaction sur procès entre Jeanne de Ruzé, dame de Semblançay, et Nicole Séditte, curé de Neuvy, par laquelle ledit Nicole se désiste de ses prétentions sur la grande dîme de Neuvy, moyennant un gros de 18 septiers, etc. — Papiers de recette des cens, rentes, tailles et autres devoirs, dus à la la seigneurie du Bois et prévôté de Neuvy y réunie. — Acquisition de la terre et seigneurie de Verneuil, paroisse de Beaumont, par Astremoine Dubois, écuyer, seigneur de Fontaine, Sonzay, etc., sur François Bérard, seigneur de Bléré. — Accord entre Jean Dubois, seigneur de Fontaine-Rouziers, Louis Dubois, marquis de Givry, grand bailli de Touraine, Louis de Menou, seigneur de Bossay et Genillé, et les religieuses de Notre-Dame de Genillé, au sujet de l'acquisition de la terre de La Bourdillière, faite par Louis de Menou, au profit desdites religieuses. — Aveux et dénombrements : — du fief du Moulinet, paroisse de Rouziers, rendu par René de Garanne à Jean de La Faie, chanoine de Saint-Martin, à cause de sa prévôté d'Oé ; — des

châtellenies de Rouziers et de Saint-Antoine-du-Rocher, rendu par Jean Dubois, seigneur de Marray, La Roche-Bourdeille, Verneuil, etc., à Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, à cause de sa baronnie du Palais archiépiscopal de Tours. — Déclarations rendues à la seigneurie de Fontaine-Rouziers par les religieux de l'abbaye de La Clarté-Dieu, pour des terres et bois taillis en la tenue de La Hardouillère. — Hommage vivant et mourant de La Bourdillière, dû à La Roche-Bourdeille.

E. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 111 pièces, papier.

1604-1788. — Boucher de Martigny (Le). — Accord entre Louis Le Boucher de Martigny, Balthazar de La Place, Paul de Valadon d'Arcy et leurs femmes Marie, Françoise et Catherine Le Meusnier, concernant le partage de la dame de Villenault, leur mère et belle-mère. — Testament de René Le Meusnier, chevalier, conseiller en la Cour de Parlement. — Contrats pignoratifs, concernant la terre de Martigny, au profit de Marie Le Meusnier, femme non commune en biens de Louis Le Boucher de Martigny. — Saisie réelle des terres de Martigny et autres sur Joseph Le Boucher de Martigny et Marie de Chapuiset, sa femme, à la requête de Jacques Guillon, sieur de Maindré, pour 15 années d'arrérages d'une rente de 222 livres. — Transaction sur procès entre Louis Le Boucher de Martigny et Anonime Le Boucher, sa sœur, héritiers d'Auguste Le Boucher, leur père, par laquelle le premier cède la seigneurie de Négron, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, et le moulin du Guéret, paroisse de Fondettes. — Procédures : entre Louis Le Boucher de Martigny, Alexandre Léger, fabricant de soie à Tours, et Mathieu Duchamp, seigneur de Chatigny, pour cinq chaînées de vignes, que chacun d'eux prétend être en sa mouvance; — entre Catherine Mehée de Lestang, veuve de Louis Le Boucher de Martigny, et René-Constant-François Dangé d'Orsay, seigneur de Grillemont, légataire universel de François-Balthazar Dangé, fermier général, au sujet de l'emploi des 80,000 livres léguées par ledit Balthazar Dangé au fils mineur de Catherine Mehée.

E. 18. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1752-1788. — Livre des lods et ventes et des cens et rentes, avec la recette, pour les seigneuries de Martigny, Château-Gaillard, Grand-Barré et Fossés-de-Maillé, présentement Luynes, dressé par Victor Petit, notaire à Tours, en conséquence du pouvoir à lui donné par Le Boucher de Martigny.

E. 19. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1515-1522. — Buon (de). — Décret d'adjudication des terres et seigneuries de Forges, paroisse de Neuillé-le-Lierre, de Couleurs, paroisse de Villedomer, du Coudray, paroisses de Nouzilly et Monnaie, et autres domaines, saisis sur les héritiers de demoiselle Arthure de Ballan, veuve d'Étienne Leloup, pour le payement d'une somme de 7,000 livres, à la requête de Michel de Ballan, chevalier, seigneur de Maulevrier, de François Savary, écuyer, seigneur de Saché et de Pont-de-Ruan, et de Perrine Le Bouteiller, femme séparée de biens de Pierre de Villeblanchy.

E. 20. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1566-1783. — Cession par Jehan Prévost, avocat du Roi en la Chambre des Comptes, à Raimond Forget, secrétaire des finances, de la ferme des Grandes-Forges, paroisse de Neuillé-le-Lierre, qu'il tient à emphytéose de l'abbaye de Gâtines. — Actes d'acquisitions de pièces de terre et pré, joignant l'étang de Forges, par les seigneurs dudit lieu, François Dunoyer, écuyer, Daniel Boileau, sieur du Plessis, et Raimond Forget. — Baux à ferme des métairies des Grandes-Forges et de Champroux, par Jean Du Perray, seigneur de Beaulieu, Villaines et Forges. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Forges, rendus : par Arthure de Ballan, veuve d'Étienne Leloup, maître d'hôtel du Roi, à François de Maillé, chevalier, seigneur de Maillé, Saint-Règle et Rochecorbon, à cause de cette dernière seigneurie ; — par Daniel Boileau, seigneur du Plessis, et Antoine Bergeron, sieur de La Goupillère, à Charles d'Albert, duc de Luynes et baron de Rochecorbon, à cause de ladite baronnie. — Décret de la seigneurie de Forges. — Sentence qui déclare Marie-Claude Scarron, femme d'Antoine Bergeron de La Goupillère, héritière de dame Claude Scarron, épouse à son décès de Daniel Boileau Du Plessis, propriétaire incommutable des terres de Forges, Bois-Canon, Champroux, Buon, le Fort-des-Boires, etc., que Daniel Boileau, grand maître des Eaux et Forêts de la Généralité, a délaissées à la dame de Lencosme. — Ventes de coupes de bois, par M. de Bridieu. — Déclaration de Louis-Félicité de Bridieu, seigneur des Grandes-Roches, Rosnay, La Vallière, Forges, à Claude de Chapuiset, pour les terres qu'il possède dans son fief de l'Isle-Bourjon, paroisse de Villedomer. — Quittances de rentes seigneuriales dues à la baronnie de Vernou par M. de Bridieu, à cause de sa seigneurie de Bourot.

E. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 100 pièces, papier.

1560-1763. — Vente de la seigneurie de Buon, située paroisse de Neuillé-le-Lierre, par Jacques de Prunelle, seigneur du Brouard et du Breuil, archidiacre de Bourges, à Mathurin Javelle, trésorier de France à Alençon. — Saisie féodale de Buon, opérée sur Antoine Bergeron, seigneur de La Goupillère, Montreuil etc., par Claude de Réméon, seigneur de Torigny, François Mathieu, sieur de Corbeil, et autres héritiers de Nicolas Champion, écuyer, seigneur de Villesablon ; — requêtes et mémoires au sujet de ladite saisie. — Procès-verbal de foi et hommage, rendu auxdites seigneuries par François Compain, sieur de La Baudière, au nom d'Antoine Bergeron. — Vente de la terre et seigneurie du Plessis-Auzouer, par Pierre de Fontenay, fils aîné et principal héritier de Louis de Fontenay, seigneur de La Rée, à Jacques de Lavardin, écuyer, seigneur de Bourot. — Constitution d'une rente de 25 livres, par Tomasse de Bohier, veuve de Barthélemy de Balsac, seigneur de la châtellenie de Nazelles. — Bail à rente de la closerie de Nazelles, par Charles-Joseph de Bridieu et Marie-Armande Bergeron, sa femme, à Louis Pascault, maître chirurgien à Amboise. — Procédures terminées par l'exponse (abandon) de la closerie de Nazelles, faite par Louis Pascault.

E. 22. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 96 pièces, papier ; 1 plan.

1494-1773. — Vente de la seigneurie de Bourot à Louis de Lavardin, seigneur de Rannay et de Boissay, par Jean de Fontenay, seigneur du Plessis-Auzouer. — Aveu et dénombrement de ladite seigneurie, rendu par Marguerite Cousnier, veuve en premières noces de François d'Amboise, baron de La Chartre-sur-Loir, et de Bourot, à Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, à cause de sa baronnie de Vernou. — Abandon des terres du Clos-Lucé et de Bourot, par Charles-Jules d'Amboise, à sa mère Anne d'Illiers, marquise de Gravant, veuve en premières noces d'Antoine d'Amboise. — Décret de la terre de Bourot, adjugée à Antoine Bergeron sur Charles-Jules d'Amboise, à la requête de François Frezeau, marquis de La Frézelière, faute du payement de 8,000 livres.— État des dépendances et des revenus de Bourot ; — estimation de la maison seigneuriale. — Baux à ferme de la seigneurie et du moulin de Bourot. — Aveux et dénombrements de la seigneurie du Brouard, rendus : — par Guillaume Prunelé et Catherine de Beauvau, sa femme, au comte de Danois, seigneur de Châteaurenault ; — par Antoine Bergeron de La Goupillère, seigneur de Bourot, et par Charles de Bridieu, à Dreux et Emmanuel de Rousselet, marquis de Châteaurenault. — État des dépendances et des métairies du Brouard. —Procès-verbaux d'arpentage de la métairie de La Borde, située paroisse d'Auzouer ; — baux à ferme de ladite métairie et du moulin de La Quintaine en dépendant.— Aveux des seigneuries de Lavardière et de L'Épinière, paroisse d'Auzouer, rendus par la dame d'Amboise, Antoine Bergeron et Charles de Bridieu, à François de Rousselet, baron de Noyers, à cause de sa baronnie de Châteaurenault. — Dénombrement de la terre de La Vallière, paroisse de Négron, et des cens, rentes et autres devoirs dus à ladite seigneurie, tenue à foi et hommage simple de la châtellenie de Chenonceaux. — Vente des droits honorifiques de la paroisse de Neuillé-le-Lierre à Antoine Bergeron de La Goupillère, par Edme Lorne, sieur de Fontenay. — Mémoire sur les armoiries qui sont dans l'église de Neuillé-le-Lierre.

E. 23. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1722. — Chaspoux de Verneuil. — Aveu et dénombrement des seigneuries et châtellenies de Sainte-Julitte et de Chaumussay, rendu par Eusèbe-Jacques Chaspoux, chevalier, seigneur de Verneuil, Saint-Flovier, Sainte-Julitte, Chaumussay, etc., à Louis Nicolas, baron de Breteuil et de Preuilly, à cause de cette dernière baronnie : droits de fourches patibulaires à quatre piliers, de plaids et assises, de guet, d'aumônerie et maladrerie, de scel des contrats, etc. ; — prévôté et péage de Sainte-Julitte.

E. 24. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 plan.

1522-1701. — Chaumejean, marquis de Fourille. — Aveux et dénombrements des fiefs et seigneuries : de Chemillé, paroisse de Linières, rendu par Jean Prunier, secrétaire du Roi, à François Bastarnay, baron d'Auton et de Rillé, et Françoise de Maillé, sa femme, à cause de leur châtellenie de Rillé ; — de Peau-de-Loup, paroisse de Colombiers, des Rosses, paroisses de Vallères et Druye, et de Palluau, rendus par Jean Ragain, René Cottereau, Jérôme Hesselin, sieur de La Briche, et Marie Rolland, veuve de Jean Prunier, notaire et lieutenant général du Roi, à Jean Breton, baron de Maudoux, à cause de ses châtellenies de Colombiers et Savonnières ; — de La Rivière, située paroisses de Saint-Jean de Langeais, Linières, Bréhémont et Azay-le-Rideau, rendu par Louis Coeslier, procureur fiscal, au nom d'Henri de Chaumejean, chevalier, marquis de Fourille, seigneur de Fouchault, L'Archidiacré, etc., à Gilles Lespagneul, seigneur de La Plante, etc., à cause de sa baronnie de Rillé. — Aveux des fiefs du Vivier et de Linières, rendus à Marie Rolland, dame de Fouchault et de Launay, à cause de sa seigneurie de Fouchault, par Jean

de Savonnières, seigneur de La Bretèche, du Vivier et de Lanères. — Retrait féodal par René de Chaumejean, marquis de Fourille, seigneur de Fouchault, Montreuil, etc., de la seigneurie du Vivier, sur Charlotte d'Escoubleau, veuve de Charles de Maillé, marquis de Carmen — Échange entre René de Chaumejean et Pierre Choppin, écuyer, sieur du Moulin-Fermé et de Fontenay, par lequel celui-ci cède sa seigneurie de Fontenay; — acquisition de ladite seigneurie par André Quantin, sieur de Launay, trésorier de France à Tours. — Vente du fief des Rosses à Louis de Chaumejean par les héritiers Cottereau. — Plan de la prairie de Lhoumais, dépendante de Fouchault. — Procès-verbal de transport, du caveau de la chapelle de Fouchault dans celui de l'église de Vallères, des corps de Scipion, comte de Pionneuve, et d'Hyppolite de Pionneuve, femme de Blaise de Chaumejean, marquis de Fourille.

E. 25. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1644-1789. — CHENANTAIS. — Déclaration du domaine de La Liardière, paroisse de Limeray, rendue par Anne Langlois, veuve de François Peschard, sieur de La Liardière, au fief et seigneurie du Grand-Cottereau, dépendant de la chambrerie de Saint-Julien de Tours. — Procès-verbal de partage de la succession de ladite veuve entre ses enfants, Florentin, Louise, Marie et René Peschard. — Accord entre les susdits pour partager la succession de leur sœur, Louise Peschard, femme de Marin Boulanger, marchand. — Vente de partie du logement de La Liardière à François Peschard par Florentin Peschard, son frère. — Inventaire des biens dudit Florentin, fait après son décès. — Acquisition du domaine de La Liardière par Marie Bonnette, veuve de Jean Bonnigale, conseiller, président au grenier à sel d'Amboise, sur René Peschard, commis au bureau des postes de Paris. — Déclarations rendues par ladite Bonnette à la seigneurie de Cottereau et à Marc-Antoine de Coustel, seigneur de Monteaux. — Partage de la succession de Marguerite Saichet, veuve d'Isaïe Bonnette. — Bail à rente de la métairie de La Godinellerie, paroisse de Saint-Ouen-les-Bois, par Anne de Boucher, veuve de Balthasar Fouchault. — État des biens que possède François de Paule Chenantais de Lofférière, contrôleur des actes au bureau d'Amboise, par sa femme, Renée-Adélaïde Aubry de La Fosse. — Filiation de la famille Aubry, de Tours. — Observations sommaires pour ladite famille, contre celle de Caradeux, de Saint-Domingue, qui s'est emparée de la succession de Jean-Martin Aubry, secrétaire du Roi, décédé à La Croix des Bouquets, près le Port-au-Prince, le 27 février 1763, et contre le sieur de Saintard, son exécuteur testamentaire.

E. 26. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, 60 pièces, papier.

1586-1783. — CHOISEUL-AMBOISE (duc de). — Extrait des registres de la Chambre des Comptes, portant aliénation, par le roi Charles VII, des terres et châtellenies d'Amboise, Montrichard et Bléré, en faveur du duc de La Trémouille — Lettres patentes d'Henri III, accordant à titre d'aliénation, avec faculté de rachat perpétuel, à Philippe Hurault, vicomte de Cheverny, la jouissance du domaine de Montrichard. — Ordonnances des commissaires députés par le Roi, pour procéder à l'évaluation de la terre, seigneurie et forêt d'Amboise, cédée par Louis XV au duc de Choiseul, en échange de la terre de Pompadour. — Aveu du fief Gilbert, rendu à Étienne-François de Choiseul, marquis de Stainville et de La Bourdaisière, par Jean-Baptiste Lorin de La Croix. — Actes de ventes et baux à rente des grands jardins d'Amboise. — Arrêt du Parlement, autorisant le duc de Choiseul à entrer en jouissance des fours banaux d'Amboise aliénés à Jean Chasteignier de Paradis et Jeanne de Mondomaine, sa femme. — Saisie desdits fours sur le duc de Choiseul, à la requête de Claude Chasteignier de La Pommeraye; — décret portant adjudication des mêmes fours en faveur de Charles Desjobert, procureur, agissant pour le duc de Choiseul. — Déclaration du duc de Choiseul, prétendant retirer des domaines engagés les droits de poids, pêche, affouage, péage, etc., les justices et autres droits sur les paroisses de Négron, La Croix, Dierre, Sublaines, Luzillé, Saint-Règle, Chargé, Souvigny et Nazelles, les terres de Civray et de Limeray, etc.

E. 27. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1761-1775. — Contrats d'échanges et d'acquisitions de vignes et terres par le duc de Choiseul : pour l'emplacement du collége d'Amboise; — pour former l'allée d'Amboise au Feuillet et du Feuillet à la forêt d'Amboise. — Instructions, notes et actes à rédiger pour arriver à l'échange de la baronnie d'Amboise pour les terres de Pompadour, Bret, Saint-Cyr, etc., projeté entre le roi Louis XV et le duc de Choiseul. — Rapports des experts nommés pour l'estimation des domaines engagés de la baronnie d'Amboise. — Extraits du livre terrier de la baronnie d'Amboise, en ce qui concerne le Bailliage, le grenier à sel, la police, les droits de poids et mesure, ceux de langueyage de porcs, de fours banaux, de péage, de chasse, de fétage, d'affouage, la haute, moyenne et basse justice.

E. 28. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier.

1762. — Copie du procès-verbal des enquêtes faites

par le lieutenant général de la Sénéchaussée d'Uzerche et autres commissaires du Roi, au sujet de l'échange entre le roi Louis XV et Étienne-François, duc de Choiseul-Stainville, de la baronnie d'Amboise, réunie au domaine royal sous Charles VII, pour les marquisats, baronnies, et seigneuries de Pompadour, Bret, Saint-Cyr, La Roche et La Rivière, appartenant au duc de Choiseul. (Deuxième partie.)

E. 29. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

1669-1765. — Procès-verbal de visite générale des forêts d'Amboise et de Montrichard, faite par Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, grand maître enquêteur des eaux et forêts, et Jean Le Féron, commissaires départis par le Roi pour la réformation générale des eaux et forêts. — Arrêts du Conseil d'État : confirmant les règlements établis par ses commissaires pour les coupes et autres aménagements ; — ordonnant le rétablissement des bois mal plantés et des parties vagues de la forêt d'Amboise, suivant le rapport de Benoît Eynard de Ravanne, grand maître des eaux et forêts de la Généralité de Tours. — Rapport de visite par Joseph Boisgautier, conseiller, garde-marteau, et Claude Rochecot, procureur du Roi en la Maîtrise, constatant les bornes existantes et celles à planter. — Procès-verbaux de visites des fossés, bornes et arbres en lisière qui entourent la forêt d'Amboise, par Nicolas Delacour et François Boisseau, géomètre. — Extraits des procès-verbaux d'assiettes, mesurages et arpentages, adjudications et récolements, concernant les coupes de bois taillis, de vieilles et jeunes futaies. — Procès-verbaux de reconnaissance des bornes et limites de la forêt d'Amboise, faits par les officiers de la Maîtrise, en présence de ceux du Bailliage, commissaires substitués pour l'exécution de l'échange entre le Roi et le duc de Choiseul. — Arrêt du Conseil d'État, qui permet d'ouvrir des routes dans les bois dépendants des terres d'Amboise, du Feuillet et de Chanteloup. — Procès-verbaux d'arpentage, plans et adjudications de coupes de bois.

E. 30. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1543-1768. — Actes de ventes : de la métairie de Chanteloup par Jean Chevalier, sergent royal, à Jean Michau, marchand, et par Jean Michau à François Le Franc, fruitier du duc d'Alençon ; — de la terre de Chanteloup, par Claude-Arnoult Poncher, maître des requêtes, et Marie Le Franc, sa femme, à Louis Leboults, grand maître des eaux et forêts de Touraine, moyennant 16,000 livres et 45 livres de rente foncière. — Acquisitions par Jean Boutrone d'Aubigny, seigneur de La Roche-Chargé, des métairies du Grand et du Petit-Chêne, du Petit-Lieu, de La Gabillère et de La Richardière, situées dans la paroisse de Saint-Denis. — Autres acquisitions des métairies de La Talboterie et de La Brulonnière, même paroisse, par François Le Franc, seigneur de Chanteloup. — Titres de propriété, baux à ferme et à rente de diverses portions des susdites métairies. — Baux à ferme de la métairie de La Richardière, par le duc de Choiseul.

E. 31. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 1 plan.

1457-1788. — Acte d'acquisition par François Le Franc, seigneur de Chanteloup, de pièces de terre, situées dans le fief du Breuil, paroisse de Saint-Florentin d'Amboise. — Bail à ferme par le duc Du Châtelet, exécuteur testamentaire du duc de Choiseul, d'un jardin situé dans le clos du Fourneau, paroisse de Dierre. — Bail à fermé, par Louis de Conflans, d'une maison sise dans le fief du Pied-Falou, paroisse de Saint-Denis. — Bail à rente, par les administrateurs de l'aumône d'Amboise, du fief de Saint-Lazare, à Jean Boutrone d'Aubigny, seigneur de La Roche-Chargé, Souvigny, La Cour-Saint-Règle, Mazure, le Breuil, Chanteloup, etc. — Bail à rente, par le duc de Choiseul, d'un moulin à tan, paroisse de Chisseaux, relevant du fief des Arpentis. — Vente par le duc de Choiseul à M. Ducluzel, intendant de la Généralité de Tours, du moulin de La Fontaine, pour y établir les moulins à organsin, nécessaires à l'exploitation des manufactures de soie de la province de Touraine. — Prise de possession et inventaire des titres, par le sieur Ribot, au nom du duc de Choiseul, des fiefs, terres et seigneuries de Millerieux, Gilbert, Villiers, le Chêne, paroisses de La Croix et Dierre, acquises par ledit duc, de Nicolas-Charles Malon de Bercy, seigneur de Conflans. — Plan de plusieurs pièces de terre dépendantes de la métairie du Chêne.

E. 32. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1380-1769. — Contrats d'acquisitions et d'échanges, baux à rente, etc., par divers particuliers, d'héritages situés dans le fief du Châtellier, paroisses de Saint-Denis-Hors, Saint-Martin-le-Beau et Lussault. — Acquisition d'une vigne, paroisse de Saint-Martin-le-Beau, par Rolland de Boutenay. — Bail à rente par Savary de Boutenay, seigneur du Châtellier, d'une pièce de terre aux Hatbardières, paroisse de Saint-Denis. — Acquisition par Savary de Boutenay, de demoiselle Guillon, veuve de Paul Segret, tambourin du Roi, de pièces de terre, situées au clos de La Coudrière et aux Vallées, près le Châtellier. — Accord

entre Savary, seigneur du Châtellier, et Étiennette, veuve de Pierre Hardouin, pour le bornage de leurs terres situées aux Brenières et l'indemnité de plusieurs arbres à fruit que ledit Savary avait fait couper, les croyant sur son domaine. — Sentence de Jean Lopin, bailli d'Amboise, portant retrait féodal par Vivy de Boutenay, seigneur du Châtellier, d'une rente acquise par Gillet Dupont. — Bail à rente du lieu de La Valnetterie *aliàs* la métairie de Cormaille, sise au village du Haut-Chandon, paroisse de Saint-Denis, par François Boillac, sieur d'Eschelas, au profit de René Deshayes, prêtre de Saint-Denis.

E. 33. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1641-1786. — Contrat de vente de la terre de Paradis par Marie Sauvage, veuve de Jacques de Frémont, écuyer, seigneur de Paradis, à Jean Malvault, bourgeois de Paris. — Arrêt de la Cour des aides de Paris, ordonnant la vente de la terre de Paradis, saisie sur Jean Malvault ; — adjudication de ladite terre, au profit de Jean Chasteigner, chanoine de Saint-Florentin-d'Amboise. — Acte d'amortissement par Jean Chasteigner des rentes dues sur ladite terre. — Vente du fief de Paradis par Jeanne Denis, veuve Chasteigner, à Guillaume de La Mardelle, et Anne Marran, sa femme ; — éventillement et estimation des maisons et domaines. — Échange par lequel le duc de Choiseul donne la châtellenie d'Écueillé pour la seigneurie de Paradis à Alexis Duvau, trésorier de France, et Anne de La Mardelle, sa femme.

E. 34. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1370-1687. — Acquisitions de pièces de terre situées dans les paroisses de Chargé et Mosnes, par Guillaume, Jean et Pierre de Marray, seigneurs de La Roche-Chargé. — Vente par Geoffroy de Marray, seigneur de La Roche, à Marie Gaudin, veuve de Philibert Babou, dame de La Bourdaisière, de 20 arpents de bois taillis, situés au Champ-Martin, paroisse de Chargé. — Échange entre François de Marray, seigneur de La Roche, et Marie Gaudin, du fief de Retigny, paroisse de Souvigny, pour un pré dit le Grand-Pré de La Roche. — Acquisition et retrait féodal par Renée de Marray, veuve de Georges de Sorbière, baron des Pruneaux, dame de La Roche, de terres, vignes et bois taillis, situés dans les paroisses de Chargé, Saint-Règle et Souvigny. — Acquisitions faites par René de Tranchelion, sieur de Bussy, seigneur de La Roche, de divers héritages, situés dans les paroisses de Chargé, Souvigny et Limeray. — Retrait féodal, exercé par le même, d'un taillis situé au bois de Chaume, paroisse de Chargé. — Acte d'acquêt fait par François de Guenand, seigneur de La Roche, de pièces de vignes joignant son domaine de La Roche.

E. 35. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin, 67 pièces, papier.

1613-1787. — Baux à ferme d'îlots et gravanches (oseraies) et de la métairie de La Girardière, paroisse de Chargé, par René de Tranchelion, chevalier, seigneur de Bussy, François de Guenand, Jean Boutroue d'Aubigny, Louis de Conflans, marquis d'Armentières, et le duc de Choiseul, seigneurs de La Roche-Chargé. — Procès-verbal de visite de la métairie du Cocq, située paroisse de Saint-Règle. — Vente de la maison et dépendances du Colombier, paroisse de Chargé, par Antoine Olivier, sieur des Châtelliers, à Jeanne Gitton, femme séparée de biens de Michel de Gast, chevalier, seigneur de Vaupereux. — Transaction entre les administrateurs de l'Aumône de Tours et Daniel Tissart, écuyer, sieur de Mazères, par laquelle ledit seigneur reste paisible possesseur de 15 arpents de terre, noue et taillis, faisant partie du clos de Boisboisseau. — Rentes sur les terres et seigneuries de Mazères et d'Avizay, constituées par Jacques de Passac, chevalier, seigneur de La Roche, au profit d'Antoine Bergeron de La Goupillère. — Acquisition de la seigneurie de Mazères, paroisse de Saint-Règle, par Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche. — Bail à ferme de ladite terre, par le sieur Ribot, au nom du duc de Choiseul. — Contrats d'acquisitions, baux à rente, etc., d'héritages relevant des fiefs de La Roche, Saint-Lubin et Saint-Règle.

E. 36. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1541-1787. — Aveu rendu à Joseph Ouvrard de Martigny, seigneur de Nazelles, par Jacques Serée, chanoine de Saint-Martin, pour son fief du Plessis-Piquet. — Autorisation de construire un moulin sur la rivière de la Cisse, accordée par le sieur de Martigny à Ambroise et Sébastien Chambellan. — Bail à ferme par M. de Mondomaine, seigneur de Chanteloup, de la dîme des Cartes, assise paroisse de Noizay. — Minutes du terrier de la châtellenie de Nazelles, contenant les déclarations rendues à ladite seigneurie. — Procès-verbal des assises de la seigneurie d'Anzan, paroisse de Noizay. — Arrêt de la Cour des Grands Jours de Poitiers qui règle le partage des dîmes de la paroisse de Noizay entre le seigneur et le curé ; — procès-verbal de reconnoissance des dîmes de la seigneurie et de celles de la cure. — Bail à ferme des dîmes de Noizay, par Marie-Constance de Chancel, veuve de Nicolas Lefebvre de La Faluère, seigneur de Noizay.

E. 37. Liasse. — 9 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1526-1768. — Déclaration de la terre et seigneurie de Pintray, paroisse de Lussault, rendue devant le bailli d'Amboise par Charles Fillette, commissaire établi par justice audit lieu. — Jugement rendu par le lieutenant général contre les habitants de Saint-Martin-le-Beau et de Lussault, et qui autorise Jean de Gast, sieur de Lussault, maître particulier des eaux et forêts d'Amboise, agissant pour son père, Olphan de Gast, sieur de Pintray, à s'emparer de l'ancien chemin de Lussault à Saint-Martin-le-Beau. —Acquisition des trois quarts de la seigneurie de Pintray, par Jean-Jacques de Gast, écuyer, sieur de Lussault, et Elisabeth Mezière, sa femme, de Roger de Gast, sieur du Sauvage, et de ses sœurs. — Déclaration rendue à la seigneurie de Pintray par Jacques Perceval, écuyer, fourrier des logis du Roi, pour 18 arpents de terre appelés la pièce de La Chapelle, joignant la maison seigneuriale de Pintray. — Vente des terres et seigneuries de Pintray, Lussault et Cray, au duc de Choiseul par Louise Douineau, veuve de Claude Bouet de La Noue, seigneur de Saint-George, et les sœurs de son mari.— Prise de possession desdites seigneuries par le duc de Choiseul. — Bail à ferme du moulin à vent de Pintray. — Saisie réelle du fief de Pintray, faite sur Jean-Jacques de Gast, à la requête de Gabriel Ferrand, receveur des tailles, et de Madeleine de Gast, sa femme ; — bail à moitié de la métairie dudit lieu. — Bail à ferme des droits de pêche et défais dans la Loire, par Françoise-Ursule Turquantin, femme de Claude Bouet, seigneur de La Noue, Saint-Georges, etc., autorisée par justice à la poursuite de ses droits.

E. 38. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1747-1777. — Aveu du fief d'Argouges, situé paroisses de Noizay et Vernou, rendu à Jean de Cop, seigneur des Haut et Bas-Pocé et prévôté de La Basse-Rochère, par François Chenantais de Lofférière, receveur des domaines du Roi à Amboise, seigneur de Quincampoix, les Petits-Arpentis, Négron et Argouges. — Nomination de Louis Guyot, notaire à Noizay, pour continuer le registre et papier terrier des Haut et Bas-Pocé, commencé par René Mondin et Chenantais de Lofférière, notaires à Monnaie. — Minutes des terriers du Haut et du Bas-Pocé et de la prévôté de La Basse-Rochère, contenant les déclarations rendues par : — Marie-Thérèse de Noailles, veuve de François de La Baume Leblanc, duc de La Vallière, pour ses fiefs de Cestre, La Heutterie, Le Souchay et La Berterie, paroisses de Reugny et Montreuil ; — Jean Lemesle Des Marais, curé de Francueil, pour son fief de Pontchallet, paroisse de Saint-Ouen ; — Augustin Perceval, fourrier des logis du Roi, pour son fief de Courangon, paroisse de Montreuil ; — René Peltereau, négociant à Tours, seigneur d'Autrèche, pour son fief de Chantefuie ; — François Ferrand, chanoine de Saint-Florentin d'Amboise, pour sa seigneurie de Beauregard, paroisses de Nazelles et Saint-Ouen ; — Bertrand Taschereau de Linières, abbé de Gâtines, trésorier et chanoine de Saint-Martin, au nom du chapitre, pour la dîme de La Vallée ou de La Cisse, paroisse de Vouvray ; — Jean-Denis de Mondomaine, seigneur des Cartes, pour ledit fief, situé paroisse de Noizay ; — Jean-Noël Perceval, prévôt général de la maréchaussée de Touraine, gouverneur de Montrichard, pour la seigneurie de La Joncheraye, paroisse de Noizay. — Mémoire concernant une contestation entre Jean de Cop et Denis de Mondomaine, doyen du chapitre d'Amboise, ce dernier prétendant que les lieux des Cartes et de Cottereau forment deux fiefs distincts et le seigneur de Cop soutenant qu'ils n'en font qu'un seul, relevant à foi et hommage du Bas-Pocé.

E. 39. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 plan.

1683-1789. — Aveu et dénombrement de la seigneurie des Brosses, paroisse de Luzillé, rendu aux doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Tours, à cause de leur terre et seigneurie de La Tour-Isoré, par Henri de Tiercelin, seigneur marquis des Brosses, baron de Houdan en Bray, etc. — Contrat de vente de la seigneurie des Brosses à Jacques-Armand Dupin de Chenonceaux, écuyer, ancien secrétaire du cabinet et chambre du Roi, et l'un de ses fermiers généraux, par Angelique-Henriette-Marie de Tiercelin, marquise des Brosses et de Sareu, dame de Houdan en Bray, de Belloy, etc., femme séparée de biens de Louis-Henri de Pons, chevalier, marquis de Pons, comte de Verdun. — Copie non signée d'un contrat de vente faite au duc de Choiseul par madame Dupin, des terres et seigneuries de Chenonceaux, Chisseaux et Francueil. — Conférences et arpentage des frèches de La Huchonnière et du Bois-de-Foix, paroisses de Bléré et de Luzillé, dépendantes des seigneuries de Villiers, etc. — Plan d'un bois taillis appartenant au seigneur de Villiers.

E. 40. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1454-1600. — Echange des brayes (barrages en bois avec écluses) et pêcheries de Montrichard pour la terre de Chaliot, faite entre Pierre Bérard, seigneur de Bléré et de Chissay, et Gatien Dumesnil, agissant pour Olivier Daîn et Jeanne de Véretz, sa femme ; — ratification dudit échange par Olivier Dain et sa femme. — Déclaration ren-

due au Roi par Maurice Tillier, à cause de sa seigneurie du Boullay, paroisse de Faverolles. — Acquisitions par Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay, de diverses maisons en la ville de Montrichard, et de la métairie de La Ménardière, située paroisse de Pontlevoy. — Publication et adjudication par la Chambre des Comptes, au profit de Macé Gasteau, des brayes et pêcheries, eaux et îles, situées au-dessous des ponts de Montrichard, pour 20 livres de rente et 4 deniers de cens, à la charge d'y faire bâtir un bon moulin. — Adjudication de la métairie d'Aigremont, paroisse de Montrichard, saisie sur le curateur aux biens vacants après le décès de Jacques de Beaune-Semblançay. — Décret de la Grande-Maison de ladite ville et des domaines qui en dépendent. — Adjudications des moulins Banquiers, situés sur le pont de Montrichard, du moulin de l'Étourneau et autres biens laissés par le seigneur de Semblançay. — Plaintes de Bonne Cottereau contre les officiers de la Reine douairière, duchesse de Touraine, et ordonnance de ladite Reine, portant mainlevée de la saisie qu'ils ont faite sur ses îles et pêcheries. — Vente par Jacques de Beaune, vicomte de Tours, baron de Semblançay et seigneur de Cerqueuse, à Jean de Beaune, seigneur de La Tour d'Argy, son frère, des deux tiers du moulin de Montrichard et du fief d'Argy.

E. 41. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier ; 1 plan.

1593-1783. — Arrêts du Conseil d'État, lettres royaux portant commission pour l'exécution desdits arrêts, sentences rendues à la Table de marbre, permettant d'abattre les bois du fief de La Tour d'Argy ; — affiches pour lesdites ventes ; — procès-verbaux d'estimation des arbres de haute futaie ; — ventes de baliveaux. — Récolement des bois du domaine de Montrichard. — Requêtes : de François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, à Philippe Lévesque de Gravelles, seigneur de Ligny, grand maître des eaux et forêts, pour qu'il soit procédé à l'assiette et au martelage des baliveaux dépassant 40 ans ; — du duc de Choiseul à Jean-Baptiste de Cabanel d'Anglure, grand maître enquêteur des eaux et forêts en la Généralité de Tours, concernant l'assiette des bois taillis dans le domaine engagé de Montrichard. — Plan géométral de 95 arpents de bois taillis, adjugés à François Guenault pour les ordinaires de 1758 et 1759.

E. 42. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1736-1770. — Baux à ferme des terres, fiefs et seigneuries de Montrichard, La Tour d'Argy et Chissay, à François Seiller, négociant à Tours, par François Gavoury, comme procureur de François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais. — Prise de possession desdites terres, fiefs et seigneuries, par Ambroise Ribot, avocat en Parlement, receveur du grenier à sel d'Amboise, procureur ducal du duché-pairie d'Amboise. — Décret volontaire des seigneuries de Montrichard, La Tour d'Argy et Chissay, adjugées au duc de Choiseul pour 300,000 livres. — Constitution d'une rente de 2,000 livres par le duc de Choiseul, au profit d'Élisabeth de Nicolay, veuve de Louis de Rochechouard, duc de Mortemart, créancière de la succession vacante du marquis de Chabanais. — Titres de diverses rentes remboursées par le marquis de Chabanais ; — quittances des sommes reçues.

E. 43. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1347-1763. — Échanges : entre Jean d'Argy, écuyer, seigneur de Mesure, et Jean Ruzé, bourgeois et échevin de Tours, concernant le moulin du pont de Montrichard ; — entre les religieux de Pontlevoy et Jacques de Beaune, par lequel ce dernier abandonne auxdits religieux sa métairie de La Menadière, près de Pontlevoy, pour une rente de trois muids de grain qu'ils possèdent sur les moulins de Montrichard ; — acquisition par le même de rentes dues sur lesdits moulins à Jeanne Briçonnet, veuve de Baudoyen de Quiespont, élu à Tours. — Acquisitions par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Montrichard, de Jean de Mazière, sieur de La Morinière, et autres, de diverses parties d'un pré situé au-dessus de l'arche du vieux pont de Faverolles, au fief de La Motte. — Baux à rente, etc., concernant la maison du *Lièvre qui dort*, à Montrichard. — Ordonnance de M. Voisin, intendant de Tours, par laquelle le marquis d'Effiat est maintenu en possession de tous ses biens sur le Cher, des deux moulins banaux, des îles en dépendant, du droit de pêche, des îles du moulin de l'Étourneau, etc., en payant chaque année au Roi le 20e denier du revenu desdits biens. — Baux à ferme des métairies de La Bretêche, paroisse de Faverolles et de Vauléard, paroisse de Nanteuil ; de Prés, paroisse d'Épeigné, Faverolles et Montrichard, et des Grands-Moulins, par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, Antoine Ruzé, marquis d'Effiat et de Lonjumeau, seigneur de Chissay, La Tour d'Argy, et par engagement, du domaine de Montrichard : Angélique d'Escoubleau de Sourdis, veuve de François Colbert, marquis de Chabanais. — Procès-verbal constatant que le moulin de Montrichard a été arrêté du 11 janvier au 5 février 1716 par les glaces.

E. 44. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1482-1562. — Acquisitions : par Jacques de Beaune,

marchand à Tours, d'une cave avec jardin près le château de Montrichard : — par le même, devenu trésorier de France, de terres, prés, vignes, bois et maisons, situés ville et paroisse de Montrichard. — Autres acquisitions de bois taillis par Jean de Beaune. — Acte du grand maître des eaux et forêts de Touraine, par lequel il appert que Jean de Beaune a fourni les titres en vertu desquels il est seigneur et détenteur des héritages situés près de la forêt de Montrichard. — Procès-verbal de prise de possesion par Bonne Cottereau, veuve de Guillaume de Beaune, des choses à elle adjugées par décret de la Cour, sur le curateur aux biens vacants de Jacques de Beaune, et notamment des domaines de Montrichard et de Chissay.

E. 45. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1487-1617. — Acquisition par Jacques de Beaune, marchand à Tours, de François Bérard, conseiller et chambellan du Roi, des fiefs et seigneuries de La Motte, paroisses de Faverolles, Montrichard et autres, de La Tour de Bléré, et de 14 septiers de blé et mouture qui lui sont dus chaque année sur les moulins de Montrichard. — Transaction sur procès entre Jacques de Beaune et les manants et habitants de Montrichard, au sujet des fours banaux. — Ventes de la terre et seigneurie de La Tour d'Argy : par Marie de Beaune, veuve d'Anne de Montmorency, à Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier de France ; — par Louis Hurault à Isabelle Babou, dame de Chissay, veuve de François d'Escoubleau. — Sentence, condamnant Jacques de Beaune à payer à François Morin 300 livres restant des 650 livres dues par lui pour l'acquisition de la moitié de la métairie d'Aigremont, près de Montrichard. — Acquisitions, par ledit Jacques de Beaune, de terres, prés, bois et maisons près d'Aigremont. — Liève des acquisitions faites par M. de Beaune à Aigremont et ailleurs. — Baux à ferme d'Aigremont.

E. 46. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des titres des fiefs de La Tour d'Argy, La Motte, les Roches-Neuves, La Tour de Bléré, le Petit-Puy et autres y réunis, rédigé par Leclerc Duclauzeau, feudiste et commissaire aux droits seigneuriaux du duché-pairie de Choiseul-Amboise. — Acte d'acquisitions par Jacques et Jean de Beaune, Philippe Hurault, comte de Chiverny, Isabelle Babou, veuve de François d'Escoubleau, Marie Colbert de Croissy, veuve de François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, les marquis de Sourdis et d'Éffiat, etc. — Baux à ferme ; — déclarations, échanges, assignations, arrêts, aveux et dénombrements, assises des fiefs, baux à rente, conférences, etc. — Lettres patentes de Louis XIII, portant érection en châtellenie du fief de La Tour d'Argy, avec réunion des fiefs de La Motte, les Roches-Neuves, La Tour de Bléré, le Petit-Puy, La Charmoise, la paroisse de Bourré, etc.

E. 47. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1543-1765. — Ventes du château de Chissay, du fief de Bergeresse et autres adjacents, et du bois des Foucaudières, par François Bérard, seigneur de Chissay et de Bléré, à Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, et à Marie Gaudin, sa femme. — Acquisition par Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, de pièces de terre dans la varenne de Chissay. — Vente de la terre de Chissay, par Georges Babou, seigneur de La Bourdaisière, à Isabelle Babou, veuve de François d'Escoubleau. — Acquisition, par François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais, de fréches situées dans les coteaux de La Chevalerie, près de Chissay. — Pièces justificatives des créances acquittées par le duc de Choiseul, en déduction du prix de la terre de Chissay, vendue audit duc par la marquise de Chabanais. — Ratification du bail à ferme de Chissay par Antoine Ruzé, marquis d'Éffiat. — Baux à ferme des moulins banaux et des métairies de La Jaquelinière et des Chaffaux, paroisse de Chissay.

E. 48. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1500-1754. — Procès-verbaux de reconnaissances : des bois des Foucaudières, par messire Martin Ruzé, conseiller au Parlement, en exécution des arrêts de la Cour obtenus par Jacques Bérard, seigneur de Chissay, contre le procureur général du Roi ; — des bornes et limites entre les bois des Foucaudières et ceux d'Amboise. — Arrêt du Parlement qui adjuge à François Bérard, seigneur de Chissay, les bois de Montgauger et des Foucaudières. — Acquisition de la métairie de Granlay, située paroisse de Vallières, par François d'Assy, secrétaire du roi de Navarre ; — vente de ladite métairie, par Hugues d'Assy, à Philibert Babou, évêque d'Angoulême. — Baux à ferme de ladite métairie.

E. 49. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1328-1755. — Vente des terres et seigneuries d'Apremont et du Feuillet, paroisse de Souvigny, par Louis de La Mothe-Villebret à Jean-René Leroy, seigneur de Chalucet, et Pétronille Regnault, sa femme, lesquels reconnaissent par une contre-lettre que cette acquisition est faite au profit de M. d'Aubigny, écuyer, secrétaire du Roi et

de la reine d'Espagne. — Inventaire des titres et papiers concernant les fiefs du Feuillet, d'Apremont, de Melun, de Souvigny, etc. — Mémoire des meubles, bois et bestiaux meublant lesdites seigneuries. — Actes d'acquisitions et d'échanges, baux à ferme et à rente de terres, situées paroisses de Souvigny, Vallières et Mosnes, dans le fief du Feuillet.

E. 50. Liasse. — 29 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier ; 1 plan.

1486-1786. — Baux à ferme de la terre et seigneurie du Feuillet et de la métairie d'Apremont, consentis par François de La Mothe-Villebret, Jean-René Leroy, Boutroue d'Aubigny, Louis de Contlans, marquis d'Armentières ; — acquisition du moulin d'Apremont, par Jean Aymer, seigneur d'Apremont. — Baux à ferme des métairies : du Plessis et de La Chuchonnière, paroisse de Souvigny ; — de La Rochette, paroisse de Vallières ; — de La Romanerie, paroisse de Chissay. — Actes d'acquisitions et d'échanges, par François de La Mothe-Villebret, seigneur d'Apremont, de diverses portions de terres appelées les Chenevraux des Billardières, paroisse de Souvigny, et réunies au domaine et seigneurie du Feuillet. — Plan des prés des Bouleaux, de La Cerellerie et du Pâtureau, joignant le parc du Feuillet.

E. 51. Liasse. — 33 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 plans.

1447-1764. — Ventes de la métairie du Verger, paroisse de Souvigny, par les héritiers de Gilles Gerbault, notaire à Amboise, à Nicolas Forgeau, cuisinier de la Reine ; — par André Forgeau à Jean Beutroue d'Aubigny. — Baux à ferme du Verger, par Pierre Beaupoil, commandeur du Temple à Amboise, Jean Boutroue d'Aubigny et Louis de Contlans. — Vente du domaine du Buisson, paroisse de Souvigny, par demoiselle Claude Bontemps, à Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche, Saint-Lubin, Saint-Règle, Chanteloup, etc. — Baux à ferme des fiefs et dépendances de La Salle, La Gaudinière, etc., paroisse de Souvigny, par Charles Chartier, écuyer, sieur du Vivier, Louis de La Mothe, seigneur d'Apremont, René Leroy, Jean Boutroue d'Aubigny, Louis de Contlans et le duc de Choiseul. — Bail à rente du domaine de La Jaujupière, réuni à La Salle.

E. 52. (Liasse. — 11 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 12 plans.

1521-1772. — Acquisitions par Jean-Baptiste de La Mothe, seigneur d'Apremont, de différentes pièces de terre en bois taillis, situées paroisse de Souvigny. — Procès-verbal de visite et de bornage du bois Perrault. — Ventes : de la coupe des bois des Grandes et Petites-Neuvilles, situées paroisse de Vallières ; — du domaine et des bois de La Chevalerie, paroisse de Souvigny, par Catherine Dubois et Claude Fortier, seigneur de Resnay, à Pierre Legris. — Inventaire et partage des biens meubles et immeubles de Pierre Legris, fait entre sa veuve et ses enfants ; — revente de La Chevalerie, par André Forgeau, sieur du Verger, à Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de La Roche-Chargé. — Plans : des bois taillis et de la futaie du parc du Feuillet ; — des pièces de bois appelées le Coteau d'Apremont, le Buisson-Ridard, La Grille, etc.

E. 53. Liasse. — 32 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1558-1767. — Acte d'acquisition de la métairie de La Touche-aux-Barres, par Henri Trollé et Marguerite Roulleau, sa femme. — Ventes de ladite métairie : par Anne Trollé à Jacques Peschard, maître chirurgien ; — par Jean Le Mesle, sieur de La Vénerie, et Anne Peschard, sa femme, à Jean Boutroue d'Aubigny, seigneur de Chanteloup. — Acquisition de la métairie de La Touche-Marray, par Louis de La Mothe-Villebret d'Apremont, sur Jules-Antoine d'Amboise, seigneur du Clos-Lucé. — Baux à ferme des métairies d'Artigny, de La Touche-aux-Barres et de La Touche-Marray, situées paroisse de Souvigny. — État et estimation des héritages et domaines des Grands-Villages, paroisse de Mosnes, dépendants de la succession du sieur Foucault.

E. 54. (Liasse.) — 147 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1407-1768. — Baux à rente par Pierre Dudouet, seigneur de Thommeaux, et Jean d'Apremont, seigneur du Feuillet, de pièces de terre situées dans les paroisses de Souvigny, Chargé, Vallières, Veuves et Mosnes. — Transaction entre Jean Chastenet, seigneur du Feuillet, et le prieur de Montoussant, de l'ordre de Grammont, par laquelle le seigneur renonce à tous ses droits sur les terres dudit prieuré, moyennant 5 sous tournois de rente. — Bail à ferme d'un bois taillis, paroisse de Chargé, par Jacques Moreau, seigneur du Feuillet. — Reconnaissances de rentes dues aux seigneurs du Feuillet par divers particuliers. — Jugements rendus aux bailliages d'Amboise et de Mosnes, au sujet desdites rentes.

E. 55. (Registre.) — In-4º, 321 feuillets, parchemin.

1631. — Saisie réelle des terres et seigneuries du Feuillet et d'Apremont, sur la veuve et les héritiers de Jean de La Mothe d'Apremont, à la requête de Nicolas

Hennequin, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et président de son Grand-Conseil, pour la somme de 7,000 livres, provenant de cinq années d'arrérages de la rente de 1,400 livres, due audit Hennequin par défunt Jean de La Mothe.

E. 56. (Registre.) — In-4º, 126 feuillets, parchemin.

1642. — Adjudication par décret, aux requêtes du palais à Paris, du fonds et propriété des terres et seigneuries d'Apremont et du Feuillet, situées paroisse de Souvigny, au profit de dame Radegonde de Grison, veuve de François de La Mothe, chevalier, seigneur de La Mothe, moyennant la somme de 50,100 livres.

E. 57. (Liasse.) — 108 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1284-1521. — La Bourdaisière et Thuisseau. — Bail à rente de la prairie des Aulnais, par Guillaume de Thuisseau. — Acquisitions par Philibert Babou : de terres situées dans les fiefs de Thuisseau et de Véretz ; — de prés dans la prairie de l'Aubraye; — du fief et seigneurie de Groix, paroisse de Montlouis. — Sentence du bailliage de Tours, rendue au profit d'Andrée de Noizay, dame de Thuisseau, et condamnant divers particuliers à payer la rente de 8 livres établie sur la prairie des Aulnais. — Arrêt de Parlement, confirmatif de ladite sentence. — Échange entre Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière et François de Blanchefort, seigneur de Thuisseau, par lequel celui-ci fait abandon, pour une maison située ville de Tours, d'une rente de 8 livres et autres droits qui lui sont dus par Babou, à cause de sa seigneurie des Aulnais, paroisse de Montlouis. — Acquisitions de Philibert Babou et de Marie Gaudin, sa femme, dans les prairies des Aulnais et de La Barre. — Lettres patentes de Louise de Savoie, mère du Roi, portant remise à Philibert Babou des droits de lods et ventes dus en raison de l'échange qu'il a fait avec le seigneur de Thuisseau, de la seigneurie de Rallu, provenant de sa femme, Marie Gaudin, contre des prés et pâtureaux dans les Aulnais.

E. 58. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1316-1498. — Actes d'acquisitions de terres et prés situés paroisse de Montlouis, par Joscelin de Thuisseau. — Transaction entre Ingelger, seigneur d'Amboise et Isabeau, dame de Thuisseau, veuve de Jean de Targe, écuyer, au sujet de divers droits dans les bois du Tertre. — Échange entre Joscelin de Thuisseau et Geoffroy de Véretz, par lequel ledit Geoffroy demeure tenu à foi et hommage envers le seigneur de Thuisseau. — Acquisition par Jean de Targe, seigneur de Thuisseau, de la seigneurie du Tertre d'Husseau. — Transaction entre Eustache de Noray, seigneur de Thuisseau et Pierre Pelé, seigneur de Pintray, par laquelle ledit Pelé cède la mouvance de son fief de Pintray, dans la paroisse de Montlouis seulement. — Acquisitions : de vignes par Louis de La Mézière, seigneur de La Bourdaisière ; — de terres, et notamment de la métairie de Conneuil, par Victor et Nicolas Gaudin, seigneurs de La Bourdaisière.

E. 59. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1420-1520. — Vente de partie de la métairie de Conneuil, par Gillet Engibaut et Anne Gemiret, sa femme, à Étienne Gemiret et à Colette, sa femme. — Acquisitions : par Nicole Gaudin, seigneur de Jallanges, de terres dans la paroisse de La Ville-aux-Dames ; — par Anne Morin, veuve de Victor Gaudin, argentier de la Reine, de diverses pièces de terre, et notamment de la seigneurie de Bureau. — Bail à rente par Catherine de L'Isle, dame de La Trémouille, de Craon et de Véretz, de prés, situés en la prairie de l'Aubraye. — Sentence qui maintient Jean de Saintoing, seigneur de Nouys, en la possession des défais et pêcheries de ladite seigneurie, appelés La Fourche de Nouys. — Acquisitions par Philibert Babou, contrôleur de l'argenterie du Roi, et Marie Gaudin, sa femme, de pièces de terre dans la prairie des Aulnais, etc.

E. 60. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1482-1553. — Acte de vente par Pierre, sire de Champeigne, en Anjou, à Louis de La Mezière, maire de Tours, de la terre et seigneurie de La Bourdaisière, moyennant 1,200 écus d'or. — Cession de la susdite terre à Nicolas Gaudin, argentier de la Reine, par Victor Gaudin, marchand de Tours, et Charlotte de La Mezière, sa femme, pour 4,000 écus d'or au soleil. — Échange par lequel Victor Gaudin et Agnès Morin, sa femme, acquièrent de Nicolas Gaudin et de Louise Briçonnet, sa femme, la métairie de Conneuil. — Acquisitions, par Victor Gaudin, Agnès Morin, sa veuve, et Philibert Babou, de diverses pièces de terre dans le voisinage de La Bourdaisière. — Extrait de partage entre les héritiers de Simon Gardillan, canonnier ordinaire du Roi, concernant la métairie de Conneuil. — Retrait féodal de pièces de terre au fief de Nouys, par Jean Des Aubuys, seigneur dudit lieu. — Acquisition par Pierre Briant, seigneur d'Husseau, de pièces de terre au fief du Tertre, paroisse de Montlouis.

E. 61. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1518-1522. — Acquisitions par Philibert Babou, notaire et secrétaire du Roi, et seigneur de La Bourdaisière, de portions de terre dans la prairie des Aulnais et dans celle de l'Aubraye. — Echanges de vignes dans le clos de La Bourdaisière. — Retrait féodal par Philibert Babou, du lieu de La Racoupellerie, situé dans le parc de La Bourdaisière : 7 chaînées de pré sont payées 4 livres 10 sous ; 12 chaînées valent 6 livres ; 25, 16 livres 15 sous ; 75 chaînées montent à 55 livres ; 25 chaînées de terre labourable valent 4 livres ; 12, 4 livres 10 sous ; 50, 10 livres 12 sous ; 75 chaînées, probablement moins bonnes, 6 livres 3 sous ; 14 chaînées de vieilles vignes sont estimées 4 livres 17 sous.

E. 62. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1522-1525. — Acquisitions par Philibert Babou, chevalier, seigneur de La Bourdaisière, conseiller du Roi, et Marie Gaudin, sa femme, de terres, caves et prés, situés paroisse de Montlouis, et notamment dans la prairie des Aulnais. — Vente par Marie Gaudin, femme de Philibert Babou, à Pierre Fichepain, seigneur de La Granchonnière, de diverses rentes à elle dues par Étienne Rousset, prêtre. — Retrait féodal, par Philibert Babou, de plusieurs pièces de terre, situées dans son fief de La Bourdaisière, et dont M. de Voyer de Paulmy s'était rendu acquéreur. — Echange entre Philibert Babou et François de Blanchefort, seigneur de Thuisseau, par lequel Babou acquiert la terre et seigneurie de Thuisseau et Blanchefort, la terre de Prunyers, en Berri, plus les droits appartenant à Philibert Babou, dans la seigneurie de Jalanges et la Grand-Maison de Vernou. — Prise de possession de la seigneurie de Thuisseau.

E. 63. (Liasse.) — 116 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1523-1539. — Acquisitions par Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, de différentes pièces de terre et de vignes dans le fief de Thuisseau. — Sentence arbitrale rendue par le chancelier de France, Antoine Duprat, et René, bâtard de Savoie, entre Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, et Jean de La Barre, seigneur de Véretz, déboutant ce dernier de sa prétention de tenir ses assises dans le fief de Thuisseau ; l'acte est signé des deux arbitres et des parties. — Transaction au sujet de divers droits, entre Philibert Babou et Jean Étienne, seigneur de La Vallière, tailleur et valet de chambre du Roi.

E. 64. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1540-1584. — Acquisitions, par Philibert Babou, de terres et vignes dans la paroisse de Montlouis. — Accord entre Philibert Babou et Jean Des Aubuys, seigneur de Nouys, relatif au passage, à travers le fief de Nouys, d'un cours d'eau destiné à alimenter un moulin que Babou se propose d'établir à La Bourdaisière ; — échange, dans le même but, avec les chanoines du Plessis-lès-Tours. — Acquisitions par Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, veuve de Philibert Babou, des deux fontaines voisines de La Bourdaisière, de maisons, terres et vignes dans les paroisses de Montlouis et de Saint-Martin-le-Beau, et notamment des terres et seigneuries du Coudray et de La Côte, achetées 6,166 livres, d'Antoine Bohier, seigneur d'Orfeuil.

E. 65. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1464-1784. — Adjudication par décret, au profit de Jeanne Hennequin, femme de Gilbert de Fillet, sieur de La Curée, chevalier, des terres et seigneuries de La Bourdaisière, Thuisseau, etc., saisies sur Charles de Livron, marquis de Bourbonne. — Acquisitions par Georges de Pellissary, trésorier général de la marine de France, seigneur de La Bourdaisière, de terres situées devant la grande porte du Sauvage, au fief d'Husseau, et par Madeleine Bibault, sa femme, du domaine d'Ervau ; — titres de propriété dudit domaine. — Vente de la terre de La Bourdaisière, par Madeleine Bibault, veuve de Georges de Pellissary, à Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, moyennant 200,000 livres. — Aveu et dénombrement du fief de Nouys, rendu à la baronnie de La Haye, par François d'Albert d'Ailly, duc de Pecquigny, seigneur de Nouys et de La Bourdaisière, à cause de sa femme, Sophie de Courcillon. — Vente du domaine et seigneurie d'Husseau, par Jacques Morel de La Motte et Marguerite Lefranc de Beaulieu, sa femme, à Marie-Sophie de Courcillon, dame de Thuisseau, La Bourdaisière, Montlouis, etc., femme non commune en biens d'Hercule Mériadeck, prince de Rohan et de Soubise ; — prise de possession de ladite terre par la dame de Courcillon. — Acquisition par Étienne-François, duc de Choiseul, et Louise-Honorine Crozat Du Châtel, sa femme, de la baronnie de Cinq-Mars, cédée par Benoît-Gabriel-Armand de Ruzé, marquis d'Effiat, moyennant 306,000 livres. — Échange entre le duc de Choiseul et Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes, de la baronnie de Cinq-Mars, pour la seigneurie de La Bourdaisière. — Vente du domaine du Sauvage par le duc de Choiseul à André Billault, avocat à Amboise.

E. 66. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1676-1784.—Baux à ferme : des métairies de La Côte, des Benardières, de La Daguetterie, du Gros-Buisson et de Nouys, situées paroisse de Saint-Martin-le-Beau ; de La Pichonnière et de La Mairerie, paroisse de La Ville-aux-Dames ; du Tertre d'Husseau, de l'ancien château de Thuisseau et de Conneuil, sises paroisse de Montlouis, consentis par : Françoise de Pompadour, veuve de Philippe Egon, marquis de Courcillon, gouverneur de la province de Touraine, dame usufruitière des châtellenies de Thuisseau, Montlouis, La Bourdaissière, etc. ; Marie-Sophie de Courcillon ; André Lavandrier de Villenne, régisseur, et Julien Coutelle de La Tremblaye, fondés de procuration du duc de Chevreuse ; Ambroise Ribot et Jean-Baptiste-Martin Chauveau, pour le duc de Choiseul. — Décret sur Charlotte Fallier, veuve de René Dain, seigneur de Ris, portant procès-verbal d'adjudication, au profit de Georges de Pelissary, seigneur de La Bourdaisière, de la terre et seigneurie de La Mairerie, paroisse de La Ville-aux-Dames, des droits de fautrage en Bonnesse, de glandée, pacage et chauffage dans le bois de Plante, de la seigneurie de La Côte, près de Saint-Martin-le-Beau, du moulin Battereau, même paroisse. — État des produits et revenus du marquisat de La Bourdaisière, vers 1780, s'élevant à 21,323 livres ; — cadre du classement des titres dudit marquisat et des fiefs y réunis.

E. 67. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1520-1694. — Arrêt de la Chambre des Comptes, rendu par ordre de Louise de Savoie, mère du Roi, dame d'Amboise, portant commission au bailli de ladite ville de mettre Philibert Babou en possession de l'île de Montlouis ; — bail à ferme des pâturages ; — marchés pour les réparations de ladite île ; — procès-verbal de visite et estimation, par Jehan Lopin, bailli d'Amboise, des travaux faits à la tête de l'île de Montlouis, par ordre de Philibert Babou. — Arrêt de la Chambre des Comptes, qui décharge à l'avenir le seigneur de La Bourdaisière des réparations de l'île de Montlouis. — Quittances, délivrées par le receveur du domaine d'Amboise, des rentes et devoirs payés par Philibert Babou, pour l'île de Montlouis et la châtellenie de Thuisseau. — Copies d'arrêts du Conseil, qui maintiennent les seigneurs de La Bourdaisière en possession des îles de Montlouis, et, en dernier lieu, dans l'instance entre Nicolas Justice, tuteur onéraire des enfants mineurs d'Elisabeth de Faure et du marquis de Crèvecœur, son mari, Laurent Mabille, fermier général des domaines, et Philippe de Lescho, commis par le Roi pour la réunion à son domaine des îles, îlots et droits de pêche usurpés ou possédés sans titres sur les fleuves et rivières du royaume.

E. 68. (Registre.) — In-folio, 842 feuillets, papier.

1747. — « Papier terrier et extraits de déclarations des « cens et devoirs seigneuriaux et féodaux qui sont dus « à S. A. Marie-Sophie de Courcillon, épouse non commune en biens d'Hercule Mériadec, prince de Rohan et « de Soubise, dame de la châtellenie de Thuisseau, Montlouis, La Bourdaisière, La Coste, le Coudray et autres « fiefs joints et réunis à la dite châtellenie, par les sujets, « manans et habitants de ladite châtellenie, à cause des « héritages possédés par eux au dedans d'icelle, suivant et « conformément aux déclarations nouvelles rendues par « eux dans les années 1738-1746. » — Détenteurs des frêches : du Brossilleau, entre Rochepinard et Greux ; — de La Gravelle, en la vallée de Tuisseau ; — de La Corne de Cerf, au bas du rocher de Montlouis ; — des Vieux-Moulins-de-Véretz, entre le Cher et les filets de La Bourdaisière ; — de Velloger, au village dudit lieu ; — des Mazereaux et autres, au village de La Barre ; — de l'aître du Petit-Fief, au village du Cormier ; — de la vallée de La Bourdaisière ; — de La Peluadrie, au village d'Husseau ; — des Sablons et autres, au village de La Milletière. — Droits appartenant à la châtellenie de Thuisseau, composée des fiefs de Thuisseau, Montlouis, La Bourdaisière, La Voirie, La Taillau, La Vallière, les Aulnaies, Rallu, Peillu ou le Chêne de La Milletière, Bureau, le Tertre d'Husseau, le Petit-Manny, Greux, etc. ; — droits : de connaître en première instance toutes les causes civiles et criminelles entre les sujets ; — de guet et garde ; — de quintaine ; — de boucherie, dans les paroisses de Montlouis et de Saint-Martin-le-Beau ; — de foire, le jour de Saint-Laurent, et de marché tous les lundis, à Montlouis : — de port, passage et pêcherie dans la Loire ; — d'exemption de dîme des terres dépendantes de La Bourdaisière, Thuisseau et Montlouis ; — de dîme de pois, fèves et légumes croissant dans toute la paroisse de Montlouis ; — de corvée ou d'une journée par chaque estager ou famille, pour travailler au château de La Bourdaisière ou autres lieux ; — droits honorifiques en l'église et paroisse de Montlouis ; — de seigneur fondateur de la chapelle de Notre-Dame de Bondésir ; — d'aumône.

E. 69. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1762-1789. — Christiaen. — Procédure entre Laurent Christiaen, chanoine et grand pénitencier de l'église métropolitaine de Tours, exécuteur testamentaire d'Étienne Émery, abbé de Sorbière, chanoine de Saint-Gatien, et Jean Samuel, marquis d'Harembure, seigneur d'Yzeures, avec Jeanne de Sorbière, sa femme, héritiers dudit abbé,

au sujet de son testament ; — memoires, assignations ; — requêtes adressées au bailli de la prévôté de la quinte et châtellenie des Bans ; — testament de l'abbé de Sorbière. — État des revenus ecclésiastiques de Laurent Christiaen, s'élevant à 2,407 livres 14 sous 9 deniers. — Acquisition de la maison de l'abbé Audebert, par Laurent Christiaen ; — devis estimatif des réparations à faire à ladite maison ; — mémoires de travaux et fournitures ; — quittances. — Compte de Louis Jahan, procureur au Bailliage de Tours, exécuteur testamentaire du sieur Nicolas, curé de la paroisse Saint-Simple de Tours, rendu à Laurent Christiaen, légataire universel, et autres héritiers dudit Nicolas.

E. 70. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1755-1779. — CORNE DE CHAPT (LA). — Compte de recette et dépense, rendu par le sieur Péan à M. l'abbé de Chapt. — Quittances de sommes payées et reçues par ledit abbé. — Mémoires de travaux et fournitures pour les sieurs de Chapt, de La Corne, Bertrand de La Plaine, et marquis de Marconnay. — Dépense pour le feu d'artifice ordonné par MM. de Chapt et de Fleury, à l'occasion du mariage du marquis de Chavigny. — Certificat du marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le Roi dans toute la Nouvelle-France et la Louisiane, en faveur de Joseph de La Corne, abbé de l'Étoile, doyen du chapitre de Québec, se rendant à Paris. — Procuration donnée audit de La Corne, par Joseph Godefroy, écuyer, seigneur de Tonnancourt, pour recevoir des payeurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris les arrérages des rentes, dites tontines, qui lui appartiennent. — Comptes entre l'abbé de l'Étoile et M. de Tonnancourt. — Lettres de change, à l'ordre de M. de Tonnancourt, adressées à l'abbé de La Corne et autres par les Ursulines de Québec, etc. — État des lettres de change reçues par M. de La Corne. — Arrêté de compte de la rente viagère de 3,800 livres, due par le sieur Péan à l'abbé de l'Étoile. — Bordereaux des contrats du Canada et dettes de la guerre, appartenant aux sieurs de Chapt de La Corne Saint Luc, de Tonnancourt, l'évêque de Québec, la dame veuve de La Corne, et à l'abbé de La Corne, leur fondé de procuration. — État des 21 contrats, dont 20 du Canada, qui appartiennent à M. Luc de Chapt. — Correspondance concernant les intérêts de M. de Tonnancourt, du chapitre de Québec, le Canada, etc. — Procès-verbaux de délits de chasse commis dans les bois du marquisat de l'Encosme, paroisse de Vendeuvre.

E. 71. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1630-1766. — COUET. — Aveux et dénombrements du fief de La Turmellière et du moulin de La Touche, rendus par André Lenoir, écuyer, seigneur de Beaulieu et de La Turmellière, et Henri Bernier, écuyer, seigneur de La Touche, à Guillaume Lepelletier, aumônier du frère unique de Charles IX et doyen de Saint-Martin de Tours, à cause de sa baronnie de Ligueil. — Extraits du papier terrier de la baronnie de Ligueil, concernant les aveux rendus à ladite baronnie par les seigneurs de La Touche et de La Turmellière. — Vente du moulin de La Touche, situé sur la rivière d'Esves, paroisse de Ligueil, par Nicolas Bernier, écuyer, sieur de Lessert, et Éléonor de Conningham, sa femme, à Jean Morien, sieur de La Turmellière, lieutenant criminel au siége royal de Loches ; — baux à ferme dudit moulin par Hugues de Saint-Jean, seigneur de La Turmellière et de Pointy, Louis Gatian, conseiller juge au Présidial de Tours, René Caillault, sieur de La Boissellière, Jean-Ours de Quinemont, chevalier, seigneur de La Turmellière. — Procédure entre Édouard-Mathieu Couet, écuyer, prenant fait et cause pour Marie Allouard, veuve de François Mamour, meunier du moulin de La Touche, Louis Esnault, fermier de la métairie de Serçay et autres, et Jean Demons, procureur fiscal, agissant pour Benoît de La Prunarède, doyen de Saint-Martin de Tours, et en cette qualité seigneur de Ligueil, lequel veut empêcher les sujets de ladite baronnie de faire moudre leurs grains au moulin de La Touche ; — saisies de farines au nom dudit seigneur ; — procès-verbal de dépôt desdites farines au greffe ; — assignations pour en voir ordonner la confiscation ; — jugements par défaut. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chancelée, paroisse de Ferrière-Larçon, rendu par Françoise de Cravant, dame de Beauvais, Villedieu, La Louzière, etc., à Marie Rousseau, veuve de Gilbert Seguin, écuyer, seigneur de Lactancin, lieutenant général du bailli de Touraine, à Loches, dame de La Turmellière. — Provisions de l'office de bailli de la justice de La Turmellière, données par Édouard Couet, écuyer, seigneur dudit lieu, à Joseph Touchard, ancien notaire et procureur fiscal de la châtellenie de Neuilly-le-Noble. — Sous-seings par lesquels Joseph Bodin de La Jouberdière abandonne sa maison de Loches, avec ses dépendances, à Édouard Couet son gendre. — Baux à ferme : de maisons et prés, au Louroux ; — du four à ban et du droit de prévôté sur les marchands vendant au marché et dans la halle du Louroux.

E. 72. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1624-1775. — Vente d'une maison, avec terres, prés, vignes, etc., au bourg de Bournan, par Claude Gangnot, notaire de Manthelan, à Jean Clopin, procureur fiscal

du Louroux. — Baux à moitié de la métairie de La Cormellière, paroisse de Bournan, par Louise Dupont, veuve de Pierre Thibault, notaire royal au Louroux ; — vente de moitié de ladite métairie, par Françoise Bertin, femme non commune en biens de Louis Deblois, chevalier, seigneur de Vitray, à Pierre Thibault, avocat au siége royal de Loches. — Sous-seing par lequel Madeleine Delabesse, veuve de Pierre Thibault, cède à son gendre, Joseph Bodin de La Jouberdière, procureur du Roi au siége de Loches, les métairies de La Cormellière et de La Bulotière, paroisses de Bournan et Bossée. — Baux à ferme de la métairie de La Couraise, paroisse de Ligueil, par Mathieu Édouard Couet, écuyer, seigneur de La Turmellière. — Ventes par Pierre Robineau, notaire à Blois, et Bernard Couratin, son oncle, horloger du Dauphin, à Mathieu-Édouard Couet et Louise Bodin de La Jouberdière, sa femme, de leurs parts dans les métairies et borderies des Grandes-Daviales, La Dauphinerie, La Penaudière et Morand, situées paroisses de Ciran, Vou, Mouzay et circonvoisines. — Règlements de comptes entre Louise Bodin de La Jouberdière, femme de Mathieu-Édouard Couet, et les fermiers desdites terres. — Éventillement de la métairie des Daviales, relevant des seigneuries de La Roche-de-Gennes, Ciran, Le Bournais, Ligueil, Mouzay, et Mareuil. — Procuration donnée par Mathieu-Édouard Couet, seigneur de Boisgodeau, etc., lieutenant-colonel du régiment de Bezons, à Madeleine-Louise Bodin de La Jouberdière, sa femme, pour la régie de leurs biens. —Transaction entre Louise Bodin de La Jouberdière, veuve de Louis Ours de Quinemont, seigneur de Varennes, Madeleine-Louise Bodin de La Jouberdière, femme de Mathieu Couet, et Louis-François Robin de La Richerie, concernant la succession de Françoise-Marguerite Martineau, femme de Bernard Robin. — Quittances de rentes payées par Bodin de La Jouberdière et la dame Couet à Louis de Quinemont, Louise-Gabrielle de Bourbon, abbesse de Beaumont, Grevel, gardien des Cordeliers, etc. — Mémoires de travaux et fournitures pour la métairie des Daviales. — États des réparations faites aux bâtiments des Grandes-Daviales par Jean Delomais, fermier.

E. 73. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1747-1754. — CUISNIER. — Livre de recette et de dépense de René Cuisnier. — Produits : de sa charge de procureur du Roi au grenier à sel de Tours, acquise pour 7,744 livres ; — de celle de receveur des tailles, vendue au sieur Barré, pour 15,000 livres; — de rentes sur les tailles et autres, dues par les sieurs de La Poterie, Cuisnier des Blinières, Mesnard des Barres, Destouches, Baleschoux, etc.; — des prés de Pont-Cher, Gloriette, etc.; — des fermes de La Bressonnière et des Carres. — Dépenses pour : façons de vignes à 20 livres l'arpent ; — journées à 12 sous ; — réparations de bâtiments, etc. — Observations concernant les désastres occasionnés par la foudre, en mars 1751, et la perte des récoltes. — Acte de vente de la closerie et métairie de La Gallerie, paroisse d'Esvres, par Madeleine Sanvillain, fille majeure, à René Cuisnier, conseiller du Roi et procureur au grenier à sel de Tours. — Minute de procuration par René Cuisnier et Madeleine Pesneau, sa femme, pour recevoir les rentes viagères constituées à leur profit sur les têtes de leurs filles Marie, Renée, Marthe et Madeleine Cuisnier.

E. 74. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier ; 1 plan.

1354-1789. — DANGÉ D'ORSAY. — Déclaration rendue au fief de Baigneux par Marc Grizeul, curé de Sepmes. — Aveu et dénombrement des frêches de La Closure, La Briandière, La Blonnière, La Grimaudière, etc., rendu par Philibert de Baignan, seigneur de Chassenay, à Urbain-Louis Lefebvre de Caumartin, marquis de Boissy, baron de Baigneux, etc., à cause de ladite baronnie. — Jugement rendu au profit du procureur de la Cour de Baigneux, contre Philibert de Baignan, pour diverses rentes dues à ladite seigneurie sur la frêche de La Closure. — Déclaration rendue à François-Balthazard Dangé d'Orsay, seigneur de Taffonneau, le Fay, Baigneux, Grillemont, etc., à cause de sa baronnie de Baigneux, par Robert Oudet, curé de Sepmes ; — autre déclaration rendue au même, à cause de sa seigneurie de Grillemont, par Charles-Albert Touchard de Granvault, curé de La Chapelle-Blanche. — Extraits des terriers de la châtellenie de Manthelan, concernant les déclarations rendues par les détenteurs des frêches des Gauts, de La Beauce et de La Sabardière, paroisse de Manthelan. — Déclarations censives, rendues à la vicomté de Mouzay, par les possesseurs des frêches de La Chaume, La Prévôté, etc. ; — autres rendues à la seigneurie des Bournais par les Ursulines de Loches, les chanoinesses de Beaulieu dites Viantaises, René de La Fouchardière, notaire à Ferrière-Larçon, etc. — Extrait des aveux de la petite et de la grande dîme de Baigneux rendus, en 1354 et 1444, au comté de Sainte-Maure, par Jean de Baigneux, dit le Borgne. — Bail à ferme de ladite dîme par Jacques Beaupère, conseiller du Roi, juge général des gabelles, au nom de Louis-Urbain Lefebvre de Caumartin, marquis de Boissy et baron de Baigneux. — Aveu rendu à Guillaume de Beauregard, seigneur du Verger, par Pierre de Voyer, seigneur de Paulmy, à cause de ladite seigneurie.

E. 75. (Liasse.) — 101 pièces, papier, 1 plan.

1742-1788.—DÉHOGUES.—Constitution d'une rente de 60 livres faite à François-Laurent Déhogues, clerc tonsuré à Tours, par ses parents Urbain Déhogues, huissier à cheval au Châtelet de Paris, et Catherine Riboteau, sa femme, assignée sur une terre située paroisse de Saint-Michel-du-Bois.—Partage de la succession d'Urbain Déhogues, bourgeois de Preuilly, entre François Déhogues et ses cohéritiers. — Mémoire sur la nécessité d'établir un vicaire en la paroisse de Saint-Jean-de-Langeais. — Testament de Catherine Joubert, fille majeure. — Lettre de François Mamert de Conzié, archevêque de Tours, sur les moyens de secourir la demoiselle de Rongemont, abandonnée par sa mère, et à laquelle s'intéressent le duc et la duchesse de Choiseul. — Marché entre Laurent Déhogues et le sieur Pillerault, son vicaire. — Mandements : de M. de Conzié, ordonnant des prières de 40 heures pour la cessation de pluies continuelles ; — de Henri-Marie Bernardin de Rosset de Fleury, archevêque de Tours, pour la solennité de la canonisation de Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal ; — du même, ordonnant un *Te Deum* pour la victoire remportée dans la Hesse, en 1762, par l'armée française.— Discours du curé de Saint-Laurent, sur la tentative d'assassinat dirigée contre le Roi, en 1757.

E. 76. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1521-1789. — DELAUNAY. —Aveu de la sergenterie fieffée et héréditaire, appelée La Baillée-Chué, s'étendant dans les paroisses de Cussay et Ligueil, rendu par Antoine Guineuf, notaire à Cussay, à Émery de Bragelonne, abbé commendataire de l'abbaye de Vertus, en Champagne, doyen de Saint-Martin de Tours. — Ventes de ladite sergenterie : par Antoine Guérin, sergent de la baronnie de Ligueil, à Antoine Sourdeau, marchand en ladite ville ; — par Antoine Sourdeau à Antoine Guérin, sacristain de la paroisse de Cussay ; — par Anne Guineuf, veuve d'Antoine Guérin, à Louis Glomain, praticien. — Mémoires pour prouver que ladite sergenterie est royale et non subalterne, et que le bailli de Ligueil ne peut contraindre le sieur Glomain à assister à ses audiences les jours de plaids qu'il tient chaque semaine. — Déclaration rendue au Roi par Louis Glomain, à cause de sa sergenterie. — Bail à rente de ladite sergenterie, par Jean Gaudineau, à Louis-François Gatien Delaunay, huissier en la baronnie de Beaulieu. — Acte de réception de Delaunay en ladite charge, par Nicolas Pillault, maire de la ville de Loches et bailli de la baronnie de Ligueil. — Déclaration du Roi concernant les fonctions et résidences des huissiers et sergents royaux. — Quittances de droits de franc-fief, etc.

E. 77. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1723-1785. — DOUAULT, curé de Saint-Étienne-de-Chigny. — Acquisitions de pièces de terre, près de la tourelle d'Andigny, etc., paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny, par Gabriel Baugé et Jacques Douault, curés de ladite paroisse. — Baux à ferme de prés situés au Pont-de-Brenne, paroisse de Mazières, et dans la prairie de Saint-Étienne, par François Maumousseau, sieur de La Resnière, avocat en Parlement, lieutenant général au duché-pairie de Luynes, Gabriel Baugé et Pierre de Montreuil, curés de Saint-Étienne-de-Chigny. — Acte d'assemblée des habitants de Saint-Étienne-de-Chigny, pour obtenir de l'archevêque la réunion à leur paroisse du canton du Pont-de-Brenne. — Lettre de M. Levasseur, supérieur du séminaire de Tours, à M. de Montreuil, curé de Saint-Étienne, concernant ladite réunion.—Plan et état des dîmes appartenant au curé de Mazières dans le canton du Pont-de-Brenne. — Ordonnance de René Salmon, avocat et bailli de Cinq-Mars-la-Pile, pour la levée des scellés de Gatien Roux, curé de ladite paroisse, demandée par Jean Roux, grènetier au grenier à sel de Langeais, et Jacques Douault, curé de Saint-Étienne, exécuteur testamentaire dudit Roux.

E. 78. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1752-1786. — DUCHATEL. — Lettres patentes de Louis XV octroyant, à titre de survivance, à Joseph-Pierre Picault, sieur de La Ferrandière, la charge de conseiller élu en l'Élection de Chinon, dont jouissait Joseph Picault, sieur de La Ferrandière, son père.—Résignation par Pierre-Marie Picault de sa charge de conseiller élu en faveur de Louis Dusoul.—Lettres de provision dudit office, accordées par Louis XVI à Louis Dusoul.—Contrat de mariage de Louis Dusoul, fils de Joseph Dusoul, greffier en chef de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Chinon, et de Modeste-Julie Duchâtel, fille de Pierre-Louis Duchâtel des Blardières et de Madeleine Rousseau. — Arbre généalogique des familles Dusoul et Duchâtel, provenant d'une source commune. — Partage des biens de Madeleine Rousseau, femme de Pierre-Louis Duchâtel, entre Pierre Duchâtel et Modeste-Julie Duchâtel, femme de Louis Dusoul ; — état des domaines restés à M. Duchâtel père ; — masse des acquêts et conquêts faits dans la communauté qui a existé entre Pierre-Louis Duchâtel des Blardières et Madeleine Rousseau, sa femme.

E. 79. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1683-1784. — DUSOUL. — Transaction entre Jeanne

de Lossandière, veuve de Jean Archambault, secrétaire de la Chambre du Roi, et Gabrielle Ricard, veuve de Charles Dusoul, greffier de la Maîtrise des eaux et forêts de Chinon, par laquelle celle-ci abandonne à la dame de Lossandière sa part dans les îles, îlots et écluses situés dans la Vienne, en face de l'église Saint-Louand, pour une rente foncière de 9 livres. — Déclarations par lesquelles Lôuis Duchesne, sieur de La Sansonnière, avocat en Parlement, donataire de Jeanne Archambault, se reconnaît débiteur de ladite rente envers Louis Dusoul, sieur de La Martinière, curé de Tavant. — Baux à ferme et à moitié de pièces de terres sises en la paroisse de Chouzé, par Joseph Dusoul, greffier en chef de la Maîtrise des eaux et forêts, et Pierre Dusoul de La Giraudière, vicaire de la paroisse de Saint-Maurice de Chinon. — Acquisition, par Joseph Dusoul, d'une rente due par Jean Fourchault, sur des « caves en roc, » terres et vignes situées près et dans les dépendances du château de Lerné. — Procédure entre Joseph Dusoul, greffier en chef de la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Chinon, et Auguste Desmé, chevalier, seigneur de Chavigny, Maulevrier et Lerné, devenu propriétaire des susdites terres et caves. — Déclaration du domaine de Riparfonds, paroisse d'Huismes, rendue par Louis Dusoul à Charles Quirit de La Mothe, seigneur d'Usage.

E. 80. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1669-1763. — Duveau. — Bail à rente d'une terre en friche, située dans le fief de La Salle, paroisse de Cinq-Mars-la-Pile, par Claude Gasnay, conseiller-juge au Présidial de Tours, à Jean Royer, fabricant de pierres meulières. — Déclarations par lesquelles les héritiers de Jean Royer se reconnaissent débiteurs de ladite rente envers Pierre de Bellegarde, conseiller au grenier à sel de Tours, Marthe de Bellegarde, veuve de Pierre Taschereau, sieur des Pictières, receveur des décimes du diocèse de Tours, et César Taschereau des Pictières, chevalier, maréchal de camp, inspecteur général du corps royal d'artillerie. — Extrait du registre de baptêmes et sépultures, concernant l'inhumation de Marthe de Bellegarde. — Procédure pour le payement d'une rente de 50 sous, assignée sur une vigne, au clos des Fournaises, paroisse de Cinq-Mars, entre César Taschereau des Pictières, brigadier des armées du Roi, et René Bodin, ce dernier prétendant qu'il y a prescription ; — requêtes adressées au bailli de Cinq-Mars par Gilles-Louis Taschereau, chanoine de Saint-Martin, et César Taschereau des Pictières ; — ordonnance du bailli autorisant les sieurs Taschereau à se faire délivrer par les parties opposantes, les notaires et par Armand Ruzé, marquis d'Effiat, seigneur-baron de Cinq-Mars, tous les titres qu'ils croiront nécessaires ; — extrait d'une déclaration rendue à la baronnie de Cinq-Mars par Bodin et sa femme. —Sous-seing-par lequel les sieurs Bodin, etc., se reconnaissent débiteurs de ladite rente et s'engagent à payer tous les arrérages, avec les frais du procès. — Baux à rente : d'une maison et ses dépendances, paroisse de Luynes, par Jean-Éléonor de Petit-Jean, chevalier, seigneur du Breuil, à Pierre Tremblay, laboureur ; — de terres situées dans la frêche de La Potonnière et à La Pile, paroisse de Cinq-Mars, par Marthe de Bellegarde, à Jacques Chemin, vigneron. — État des biens appartenant à Auguste Duveau et à Anne de La Mardelle, sa femme.

E. 81. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1552-1770. — Escotais (Des). — Retrait de la ferme de Loizelle, paroisse de Bueil, par Françoise Olivier, dame du Plessis-Barbe, veuve de Pierre Dubois, seigneur de Fontaine, sur Jacques Boyer, fermier de la terre et seigneurie de Villebourg. — Baux à ferme : des métairies de Loizelle, La Belotière, La Gaudinière, La Haye, La Lande, Villenelle et la basse-cour du Plessis-Barbe, situées paroisse de Bueil ; — de La Salle, paroisse de Villebourg ; — de Montmarin, paroisse de Neuvy ; — du moulin Banquier et de la closerie du Plessis-Barbe, par Astremoine, Antoine et Pierre Dubois, chevaliers, seigneurs de Fontaines-Rouziers, le Plessis-Barbe, Marran, La Roche-Bourdeille, etc. — Procès-verbal de visite des tournants et virants du moulin banal du Plessis-Barbe. — Mémoire et dénombrement concernant le produit, la tenue et les dépendances du Plessis-Barbe et de la métairie de Montmorin. — Partage des biens de Louis Le Bigot, écuyer, sieur de Gâtines, et de Renée Foulon, sa femme, entre leurs enfants, Nicolas Le Bigot, écuyer, sieur de Gâtines, Marthe Le Bigot, femme séparée de Guillaume de Bautru, introducteur des ambassadeurs, Louis Le Bigot, écuyer, sieur de La Salle, et Sébastien de Broc, chevalier, seigneur du Perrey, à cause de sa femme, Marie Le Bigot. — Transaction entre Marthe et Louis Le Bigot, seigneur de Gâtines, concernant le partage de la succession de Louis Le Bigot, seigneur de La Salle. — Vente du domaine de L'Alouetterie, paroisse de Saint-Lambert-des-Levées, par Geneviève Des Hayes, veuve de Nicolas Le Bigot, et Louis Le Bigot, à Denis Gueniveau, écuyer, assesseur criminel en la sénéchaussée de Saumur. — Contestation entre Geneviève Des Hayes, Jacques de Betz, écuyer, sieur dudit lieu, Marguerite de Montagnac, sa femme, Gaspard de Betz, écuyer, sieur de Saint-Pardon, etc., au sujet de la succession de Timoléon-Gilbert Faure, bailli et gouverneur de Montigny. —

Contrat de mariage d'Antoine Le Bigot, seigneur de Gâtines, et de La Salle, fils de Nicolas Le Bigot et de Geneviève Des Hayes, avec Isabelle Barbe, fille de Claude Barbe, écuyer, sieur de La Forterie, président au Bureau des finances de Tours. —Vente de la seigneurie de La Salle, près de Montreuil-Bellay, par Geneviève Des Hayes à Antoine Le Bigot, seigneur de Gâtines. — Requête adressée par le gardien du couvent de Terre-Sainte, à Alep, au seigneur de Gâtines, intendant dans les Échelles du Levant, au sujet de son église.

E. 82. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier; 1 plan.

1599-1771.— Contrat de mariage de Gilles Bellanger, écuyer, baron de Vautourneux, avec Jacquine de Rougé. — Partage de la succession de Michel Renouard, entre Louis Le Bigot de Gâtines, Renée Le Bigot, veuve de César-Geoffroy de Montagnac, seigneur d'Estansac, et autres.—Déclarations des dépendances et du moulin de Fayau, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, rendues par Pierre Manclerc et autres à Louis Guillard, chanoine de Saint-Martin et prévôt d'Oé. —Vente du moulin de Fayau par Michel et Louis Cormery à René Croyse, valet de chambre de Henri IV. — Bail à rente dudit moulin par Ambroise Des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly, Armilly, etc. — Acquisition des métairies de La Grande-Carbonnière, du Puy et de La Charmoise, paroisse de Lamenay, par Geneviève Des Hayes, veuve de Nicolas Le Bigot, conseiller en la Cour des Comptes, sur les enfants mineurs d'Étienne Lefebvre. — Partage de la succession d'Anne de Bueil, femme de messire Roger, duc de Bellegarde, dame des seigneuries de Racan et de Grand-Bois, entre Honorat de Bueil, seigneur de Racan, Honorat d'Assigny, comte de Grand-Bois, Jean d'Assigny, baron de La Touche, et Anne d'Assigny, veuve de Claude de Lezerie, vicomte de Platin. — Sentence d'ordre concernant la succession d'Honorat de Bueil. — Acquisition des fief de La Roussetière et métairie de La Mauricière, paroisse de Courcelles, par Ambroise Des Escotais, seigneur de Chantilly, de Hugues Odesem, sergent royal à Rillé. — Baux à ferme : de la terre et seigneurie d'Armilly et des métairies de La Chevrière, La Resnière, La Girardière, La Raberie, La Renardière, La Guilberdière et La Griffonnière, situées paroisse de Neuillé-Pont-Pierre ; — de La Roche-Racan, paroisse de Saint-Paterne; —de La Grande-Gittonnière et du moulin de Villaines, par Scipion de Menneau, chevalier, seigneur du Pontel, Anne de Broc, sa femme, Anne de Refuge, veuve de Jean de Rochefort, sieur d'Armilly, Élisabeth de Broc, veuve douairière d'Ambroise Des Escotais, Jeanne de Cotignon de Chauvry, femme d'Antoine-Pierre, comte de Bueil, Michel Rolland Des Escotais, comte de Chantilly, et Louis-Jacques Rolland, comte des Escotais. — Plan et arpentage de la métairie des Grandes-Bougères, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre.

E. 83. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier.

1704-1789. — Baux à ferme des métairies de La Ridellière et du Vivier et du moulin de La Roche-Racan, paroisse de Saint-Paterne, par Joseph Cotignon, chevalier, seigneur de Chauvry, etc., Antoine-Pierre, comte de Bueil, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de La Roche, etc., Michel Rolland, comte des Escotais, Chantilly, Armilly, etc. — Estimation des tournants et virants du moulin de Saint-Paterne ; — procès-verbal des réparations à y faire. — Transaction sur procès entre Michel Rolland Des Escotais, comte de Chantilly, et Charles-Nicolas Le Pellerin de Gauville, seigneur de La Motte-Sonzay, par laquelle le baron de Gauville renonce à l'appel interjeté par lui et consent au retrait féodal des fiefs et seigneuries du Chat et du Petit-Thoriau, accordé au comte Des Escotais par sentence arbitrale du Parlement. — Baux à ferme des métairies de La Roche-Périgault et de La Sablonnière, paroisse de Neuvy-Roi, par Michel-Séraphin Des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly. — État général des domaines et annexes de la seigneurie de La Roche-des-Escotais, érigée en comté. — Extrait du contrat de mariage de Louis-Jacques Rolland, comte des Escotais, avec Marie-Louise de Plas. — Consultations, mémoires et observations, concernant le partage de la succession du comte et de la comtesse de Chantilly entre leurs enfants, Louis-Jacques Rolland, comte des Escotais, et les comtesses de Chavagnac et du Luart, ses sœurs. — Quittances des payements faits par les fermiers. — Mémoires des rentes en argent reçues pour Louis-Jacques Rolland, comte des Escotais.

E. 84. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

1780-1785. — Livres de recette et de dépense du comté des Escotais. — Recettes : des terres et du moulin du château des Escotais ; — des fermes de La Ridellière et de La Forest ; — des prés de Saint-Paterne; — du péage des foires qui se tiennent audit bourg ; — du greffe du comté des Escotais ; — du domaine du château de Chantilly et des fermes de La Barre, Bois-Rond, La Houdinière, Le Châtellier, etc., dépendant dudit château ; — du domaine de la seigneurie d'Armilly et des fermes de La Chevrière, La Guilberdière, etc., dépendant de ladite seigneurie ; — du fief du Coudray-Macouard, situé près de Saumur. — Dépenses : pour les servantes à 48 livres par an ; — les garçons à 80 livres ; — le garde-chasse à 72 livres ; — le jardinier à 240 livres et le postillon à 80 livres.

E. 85. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1780-1783. — Livre journal des recettes et dépenses, notes et observations de la régie des terres et autres affaires de M. le comte Des Escotais, commencé le 17 septembre 1780. — Recettes : des fermages ; — des droits de lods et ventes ; — 2 septiers de froment vendus 49 livres 4 sous; — 400 boisseaux d'avoine, 456 livres 8 sous ; — 4 poinçons de vin, 72 livres ; — 9 cordes et demi de bois, 66 livres ; — 10 livres de chanvre, 35 livres ; — 8 quintaux de foin, 22 livres. — Dépenses pour les réparations du presbytère de Villebourg, etc.

E. 86. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1777-1781. — Livre de compte pour les domestiques. — Comptes des gages : de Mercier, homme d'affaires, à 80 livres par an ; — de Péan, maître d'hôtel, à 120 livres ; — de Billault, cuisinier, à 150 livres ; — de Proux, cocher, à 100 livres ; — de Chignard, postillon, à 72 livres ; — de Taschereau, premier laquais, à 100 livres ; — de Jamin, second laquais, à 60 livres ; — des gardes-chasse, à 60 et 72 livres ; — de Dudoit, jardinier, à 240 livres ; — de Louise Richard, concierge, à 72 livres ; — de la fille Richard, gouvernante de l'enfant, à 75 livres ; — de Renoux et Durand, palefreniers, à 60 livres ; — de la femme Potier, servante de cuisine et boulangère, à 36 livres ; — de Nanon Burin, laitière, à 30 livres ; — de Françoise Douineau et de Louise Rouger, vachères, à 30 et 33 livres ; — de Menyrier, taupier, à 200 livres.

E. 87. (Registre.) — In-8°, 87 feuillets, papier.

1785-1788. — Livre de recette et de dépense. — Recettes : des droits de lods et ventes ; — des rentes dues ; — des prix de fermes ; — des ventes de bois, bestiaux, grains, etc. — Dépenses pour le boulanger, le boucher, le charpentier, le menuisier, le couvreur, le serrurier, le vitrier, le maréchal, le maçon, le scieur de long, le chaudronnier, les vignerons, etc. — Marchés : pour abattre des chênes, à 3 et 4 sous la pièce ; — pour faire une corde de gros bois, à 2 livres 12 sous, et de petit, à 1 livre 5 sous ; — une botte de 50 lattes, à 5 sous ; — un 100 de fagots, à 15 sous ; de bourrées, à 1 livre 10 sous ; — un millier de bardeau, à 3 livres.

E. 88. (Registre.) — In-8°, 90 feuillets, papier.

1788-1790. — Carnet pour la recette et la dépense. — Recettes : du prix des baliveaux et truisses des bois taillis de La Gaudinière, dépendante du Plessis, vendus à Joseph Trudelle, marchand à Saint-Christophe, et à René Dupin, charron à Bueil ; — des fermes de Thoriau, du Plessis, des Aulnaies, etc. ; — de la vente des grains, foins, vins, provenant des terres exploitées par le seigneur ; — des noyers, buis, ormeaux ; — des lods et ventes. — Dépenses : pour les journaliers et les domestiques ; — pour les rentes à payer en grains et argent ; — pour les réparations et reconstructions ; — pour les volailles, porcs, poulains, chiens, etc.

E. 89. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1538-1789. — Febvre de La Falluère (Le). — Partage du fief de Cousse, paroisse de Vernou, entre Philibert Gallant et Martin Travers, seigneurs dudit lieu. — Acquisition d'une friche, au lieu dit La Couture, par Louis de Saint-André, sieur du Bas-Cousse. — Partage des terres, fief et seigneurie du Bas-Cousse, provenant de la succession de Jean Binet, écuyer, sieur des Baudes et du Bas-Cousse, entre Claude Binet et Louis de Saint-André, sieur de Boisrougeron, etc. — Vente du fief du Bas-Cousse par Louise Binet, fille majeure, à Claude Le Febvre, seigneur de La Falluère et de la châtellenie de Jallange. — Acquisition de la métairie et closerie du Bas-Cousse et de partie du moulin, par Claude Pierre Le Febvre de La Falluère, seigneur de Jallange, Marigny, etc., sur Pierre de Houdan Deslandes, sieur du Bas-Cousse, et Catherine Du Poirier, sa femme ; — bail à ferme de ladite métairie. — Déclaration de la dîme des Anges, perçue dans les fiefs des Bas et Haut-Cousse, par le chapitre de Saint-Martin de Tours. — Échange par lequel Jean Binet, chevalier, seigneur de Valmer et d'Andigny, maître d'hôtel du Roi et de la reine de Navarre, cède aux chanoines de Saint-Martin-de-la-Basoche les fiefs et seigneurie de La Valinière et de La Touche, situés paroisses de Vernou et Monnaie, pour le fief de La Berche, paroisses de Saint-Étienne-de-Chigny, Berthenay et Maillé. — Vente des fiefs de La Valinière et de La Touche, par François Lesleu, écuyer, gendarme de la garde du Roi, et Anne de Houdan, sa femme, à Claude de La Falluère. — Conférence de la frèche de La Grande-Coupe, dépendante de La Touche. — Déclaration du fief de de La Saugère, paroisse de Vernou, rendue à la baronnie dudit lieu par Claude Le Febvre. — Vente de bois taillis situés près de la seigneurie de Jallange, paroisse de Vernou, par le duc de Choiseul et autres, à Claude-Pierre Le Febvre de La Falluère, seigneur de Marigny, Jallange, les Haut et Bas-Cousse, etc. — Procédure entre Claude Le Febvre et le duc de Choiseul, celui-ci prétendant rentrer en possession des bois aliénés en faveur dudit Le Febvre.

E. 90. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1686-1785. — Gallé. — Échange par lequel Nicolas Péan, sieur de La Rivière et de Mauvière, bourgeois de Tours, et Madeleine Du Bec, sa femme, donnent à Claude Grosbois, marchand, diverses pièces de pré en la vallée de l'Indre, paroisse d'Huismes, et 7 livres de rente, pour la moitié de la dîme perçue par ledit Grosbois sur toute la paroisse d'Huismes, appelée le Grand-Trait ou le Trait-de-Chezé, à la charge de fournir un lit aux valets du doyen, seigneur d'Huismes, toutes les fois qu'il viendra en son hôtel, et de lui rendre foi et hommage. — Sentence de la juridiction d'Ussé, condamnant ledit Péan à payer aux héritiers Grosbois 4 années d'arrérages de ladite rente et les frais. — Aveu rendu au doyen de l'église de Tours, seigneur d'Huismes, par Madeleine Péan, femme de Jacques de La Boual, seigneur d'Angeville, à cause de sa dîme de Chezé. — Transaction par laquelle René Chauvelin, salpêtrier à Avoine, et Madeleine Huzard, sa femme, cèdent, pour l'amortissement de ladite rente de 7 livres, à Laurent Tascher, marchand à La Chapelle-Blanche, une pièce de terre affermée 10 livres. — Procédure entre Chauvelin et Tascher au sujet de la remise des titres ; — requêtes de Chauvelin au bailli des châtellenies des Écluses et de Cras-say à Langeais ; — sentence dudit bailliage, condamnant Laurent Tascher à remettre au sieur Chauvelin tous les titres en vertu desquels il percevait ladite rente. — Ordonnance de l'intendant de Tours, qui modère à 38 livres 10 sous les droits dus par Jacques Chauvelin pour la maison de La Bruère et la dîme de Chezé qu'il a acquises de Sivart de Valory, seigneur de Destilly. — Quittances de droits de franc-fief, payés par René Chauvelin et Étienne Gallé, son gendre. — Procès-verbal de visite et estimation de la dîme de Chezé, appartenant à Étienne Gallé.

E. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1593-1744. — Gaudin Des Touches. — Vente de la métairie de La Grange, paroisse d'Yzeures, par Perrine Poizay, veuve de François Sorin, à Jehan Sain, conseiller du Roi, contrôleur des aides et tailles à Châtellerault, et Claude Sain, sa sœur, veuve de Pierre Brochard, sieur de La Borde et de Marigny. — Accord entre les familles Fourreau et Poizay au sujet d'une rente de 15 livres consentie par leur père et beau-père, Josias Poizay, sieur de La Grancerie, envers François Rat, sénéchal d'Angle. — Ventes : de la métairie de La Blineraye, paroisse d'Yzeures, par Charles Damellon, chevalier, seigneur de Fombaudry, à Josias Poizay, sieur de Neuville, avocat en Parlement ; — de diverses pièces de terre, au village de Neuville, paroisse d'Yzeures, par Antoine Rontet à Pierre Tripsé, procureur fiscal en la baronnie de Lesigny. — Arpentage et conférence de la frêche des Fromenteaux, fait par ordonnance de la baronnie de Preuilly, en présence d'Habert Mousnier, pour Marie de Menou, veuve de Jean de Meaussé, chevalier, seigneur de La Richerie, Louis Bonamy, sieur de Fromenteau, et autres propriétaires de ladite frêche. — Accord par lequel Émery Gouault, cultivateur, constitue une rente perpétuelle de 3 livres sur tous ses biens, pour s'acquitter des 209 livres 18 sous qu'il doit à Prudence Girard, veuve de Josias Poizay, sieur de Neuville, docteur en médecine à Preuilly. — Baux à rente de diverses pièces de terre, paroisses d'Yzeures, etc., consentis par Henri Poizay, sieur du Marais, Pierre Gaudin, sieur des Touches, seigneur de Neuville, et Anne Poizay, sa femme. — Échanges de terres, paroisses de La Roche-Pozay, etc., entre Pierre Gaudin, sieur des Touches, et divers. — Inventaire par extraits des titres de la seigneurie de Neuville, située paroisse d'Yzeures.

E. 92. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1733-1789. — Gauguin. — Vente d'une maison avec boulangerie et dépendances, paroisse de Neuil, provenant de la succession d'Étienne Gauguin et d'Antoinette Lacoua, sa femme. — Compte de la gestion desdits biens, rendu aux enfants Gauguin par Pierre Lacoua, curateur des mineurs. — Acquisition de diverses pièces de terre par Pierre Lacoua. — Conventions entre Nicolas Montais, boulanger, paroisse de Rivière, Françoise Gauguin, sa femme, et Étienne Gauguin, par lesquelles celui-ci acquitte les dettes provenant de la succession de leur père, et prend possession de la métairie du Haut-Maran, saisie par Michel Allain, principal créancier. — Accord par lequel Urbain Gauguin, boulanger aux Naudries, paroisse de Véretz, cède à ses cohéritiers sa part dans la succession mobiliaire de François-Jacques et Jean Gauguin, ses frères. — Procès-verbal d'arpentage et bornage d'une pièce de terre près la forêt de Larçay, paroisse de Véretz, à partager entre Honoré Gauguin, vicaire à Saint-Christophe, Antoine Gauguin, boulanger à Véretz, Louis Douillat, marchand à Amboise, et Jean Gilbert, marchand à Montlouis. — Procès au Bailliage de Tours, entre Urbain Gauguin et Denis Touchet, maçon, à l'occasion d'un fossé séparant leurs propriétés. — Mémoires et quittances pour travaux exécutés aux bâtiments de la closerie de Véretz et à l'église de Saint-Pierre-du-Boille. — État des rentes dues à la cure de Saint-Pierre-du-Boille par la fabrique. — État du casuel de la fabrique pour l'année 1789.

E. 93. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1785-1791. — Livre de recette et de dépense. — Rentes dues au sieur Gauguin, curé de Saint-Pierre-du-Boille, par Toussaint Francfort, boucher à Montlouis, et autres. — Ventes : de vin à 3, 5, 6 et 10 sous la pinte, à 35, 76 et 90 livres le poinçon; — de mûriers, à 6 sous le pied. — Casuel de la paroisse de Saint-Pierre-du-Boille. — Dépenses pour : les gages des domestiques, arrêtés à 54 et 66 livres par an; — les travaux des vignes de la closerie de Vaufouinard, située paroisse de Rochecorbon; — journées de vendanges; — charrois; — entrées aux barrières, etc.

E. 94. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1770. — GAULLEPIED DE SENNEVIÈRES. — Aveu et dénombrement des baronnies de Sennevières et Maison-Fort, rendu par Marie-Anne-Catherine Gaullepied de Sennevières, dame de la baronnie de Sennevières, etc., femme séparée de biens de Louis-Charles-Bernardin Gigault de Bellefonds, chevalier, seigneur de Marennes, Mesvres, le Plessis, etc., à l'archevêque de Tours, à cause de son palais archiépiscopal de ladite ville. — Château de Sennevières, parc, jardin et vergers avec grosse fuie, entourés de murs; — haute, moyenne et basse justice de Sennevières, érigée en baronnie par lettres patentes de Henri III, en 1582, avec droits : de mesures à blé et à vin, de bornage, dîme, terrage, arpentage; de ban à vin; de guet et garde; de corvée, savoir : 3 charrois par an de chaque laboureur et 3 journées de chaque manœuvre; — de présentation à la cure de Sennevières et à la chapelle de Rochefort. — Maison Haute, au bourg de Sennevières, appelée Rochefort, et ses dépendances; — dîmes sur les paroisses de Sennevières, Saint-Germain et La Chapelle Saint-Hippolyte, au 13me et 16me, et celles de Saint-Jean et de Perrusson, partagées avec le seigneur de La Charpraie et les curés de Saint-Jean et de Perrusson. — Vassaux relevant à foi et hommage de Sennevières : Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, à cause de sa seigneurie d'Armançay; — les chanoines de Saint-Gatien, à cause de leur seigneurie de La Tour-Ysoré; — Jacques-Joseph de Bridieu, seigneur de Saint-Germain-sur-Indre, à cause de sa métairie de Gâtines; — Jean Le Poitevin, seigneur de Loché, à cause de ladite seigneurie.

E. 95. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1763-1767. — Procédure entre Marie-Catherine Gaullepied de Sennevières, femme séparée de biens de Charles-Bernardin Gigault de Bellefonds et Jean-Baptiste Pournin, conseiller élu en l'Élection de Loches, au sujet de l'empiétement de ce dernier sur un taillis de la dame de Bellefonds, appelé Les Baillées de Sennevières, limitrophe du bois de La Dorée, appartenant audit Pournin; — exposés des parties; — extrait des titres produits; — significations, requêtes, etc., — rejet de l'appel interjeté par Pournin contre les sentences de la Maîtrise des eaux et forêts de Loches; — significations du jugement en dernier ressort, confirmé à la Table de marbre, en faveur de la dame Gaullepied.

E. 96. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1588-1784. — Bail à moitié de la métairie de Sennevières, dite La Cour, par Renée de Marray, veuve de Gabrielle de Tranchelion, baron de Sennevières; — évaluation des dommages causés par le fermier, Antoine Leroyer, sieur de La Martinière, à la requête de Nicolas Rocher, écuyer, baron de Sennevières et de Jean Cuisnier, nouveau métayer. — Transaction entre Claude Benoît, fermier de ladite terre, et Louis de Baraudin, Jean-Baptiste Gaullepied, seigneur de Boisleroy, Charles de Moussy, chevalier, seigneur de La Contour, héritiers par leurs femmes de Nicolas Rocher, chevalier, seigneur de Sennevières, et de Marie-Esther Archambault. — Baux à ferme et à moitié : des métairies du Haut et du Bas-Vallières, Loiseau, La Pinonnière et La Servollière, situées paroisse de Sennevières; — des borderies du Moulin et de La Petite-Rangée, sises audit lieu; — du moulin de Boutineau, à Perrusson, et de la maison seigneuriale de Rigny, par les seigneurs de Sennevières, Nicolas Rocher, secrétaire du Roi et de ses finances; Jean-Baptiste Gaullepied, seigneur de Boisleroy, lieutenant particulier honoraire au siége présidial de Tours; Guillaume Gaullepied, chevalier d'honneur au Bureau des finances, et Marie-Anne Gaullepied, femme séparée de Charles Gigault de Bellefonds, seigneur de Marennes. — Acquisition de la 6me partie de la borderie de La Petite-Rangée par Marie Gaullepied. — Quittances et obligations. — Rente constituée par Louis Gouault, marchand, et Madeleine Rousseau, sa femme, sur une maison, faubourg Saint-Symphorien, et sur la closerie du Grand-Village, paroisse d'Athée, au profit de Jean Gaullepied; — procédure à l'occasion de cette rente entre ledit Gaullepied et Yves Gouault, sieur de La Houllée, curateur des enfants de Louis Gouault. — Quittances des rentes payées par Catherine Gaullepied à Texier Olivier, fondé de procuration du comte de La Rivière, des créanciers de la comtesse de Montmorency-Laval et du marquis de La Fayette, seigneur de Reignac.

E. 97. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1638-1751. — Compte de gestion rendu par Marguerite Patault, veuve de Jean Gaullepied, sieur de Boisleroy, trésorier de France à Tours, à son fils Jean Gaullepied, conseiller, lieutenant particulier en Touraine. — Lettres patentes de Louis XIV, confirmant dans leur noblesse Nicolas Rocher, baron de Sennevières, et ses descendants. — Comptes et partages entre Marie Rocher, femme d'Honorat de Baraudin, chevalier, seigneur du Bournais, Louise Rocher, femme de Charles de Moussy, seigneur de La Contour, et Catherine Rocher, femme de Jean-Baptiste Gaullepied, seigneur de Boisleroy, concernant la succession de Nicolas Rocher, leur père et beau-père. — États des contrats caducs échus aux dames de La Contour, de Baraudin et de Boisleroy. — États des biens cédés à madame de La Contour avant et depuis son mariage. — Contrat de mariage de Charles de Moussy, seigneur de La Contour, fils de François de Moussy et de Marie de Grateloup, avec Louise Rocher, fille de Nicolas Rocher. — Transaction entre Charles de Moussy et les sieurs de Baraudin et de Sennevières, au sujet de la succession de Louise Rocher, femme dudit de Moussy, décédée ; — partage entre ces deux derniers du domaine de Certeaux qui leur a été cédé dans ladite transaction. — Consultations, mémoires, arrêts, etc., concernant la séparation entre Jean-Baptiste Gaullepied de Boisleroy, baron de Sennevières, et Catherine Rocher, sa femme. — Procédure entre Catherine Rocher, femme séparée de biens de Jean-Baptiste Gaullepied, et Marie-Anne Capitaine, veuve de François Chaslis, sieur de La Branchoire, créancière dudit Gaullepied, et qui en cette qualité avait opéré une saisie sur les biens de la dame Rocher.

E. 98. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1783. — GAZEAU DE LA BOUÈRE. — Publication de lettres à terrier obtenues par Anne-Perrine de Gréaulme, veuve d'Aman Gazeau de La Bouère, chevalier, seigneur de La Bouère, etc., dame de La Motte-Marcilly, Pussigny, etc. — Aveux et dénombrements de la dîme de Vauguerin, paroisse de Trogues, rendus par Jean-Charles Ours, marquis de Quinemont, capitaine de cavalerie, seigneur de Varenne, Paviers, Vauguerin, etc., et Alexis Jacquet, curé de Trogues, à Perrine de Gréaulme, à cause de sa seigneurie de La Motte-Marcilly.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1781. — GIGAULT DE BELLEFONDS. — Terrier de la seigneurie du Grand-Mersain, située paroisse de Genillé, appartenant à Armand-Louis-François Gigault, chevalier, comte de Bellefonds, lieutenant général des armées du Roi, indiquant l'étendue et le détail des terres possédées dans ledit fief par Victoire de Tripsé, Philippe Gaétan de Thienne, seigneur de Marolles, de Menou, seigneur de Genillé, Honorat Lachaye de La Neuville, officier de cavalerie, Jean Duportal, garde de la forêt royale de Loches, Pierre Chanteloup, marchand de bois à Genillé, Antoine Auvray, l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, le curé de Genillé, etc.

E. 100. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1781. — Terrier des seigneuries de Pont, Couané et La Brouardière, paroisses de Genillé et Chemillé. — Maison de Pont, jardin et ancien verger ; — terres et bois appelés les coteaux et chêne de La Motte ; — moulin de Pont-Cornu ; — grange de La Clémencerie ; — ferme et jardins de La Naudinière, paroisse de Genillé. — Héritages possédés dans les fiefs de Pont, Couané et de La Brouardière par Jean Auvray, Louis de La Besse, Urbain Belotin, notaire, le curé de Chemillé, les Chartreux du Liget, Silvain Chauveau, Jean de La Lande, la demoiselle de Tripsé, Jacques Lhéritier, le chapitre de Montrésor, Les Viantaises de Loches, etc.

E. 101. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1757-1758. — Dénombrements des prés et pâtis de la baronnie de Sennevières, situés prairies d'Oizay, de Saint-Martin, de Saint-Germain, sur les bords de l'Indre, et dépendant des métairies de La Logerelle, de La Cour, du Petit et du Bas-Vallière, du Bray, de La Pilonnière, etc., en la paroisse de Saint-Germain, du moulin banal de Sennevières, de celui de Boutineau, etc. — État des prés dépendant de la seigneurie de Rigny, qui doivent chaque année 6 deniers de cens au Bridoré, suivant la déclaration de demoiselle Hélène de Persil, ci-devant dame de la seigneurie de Rigny.

E. 102. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier ; 1 cahier de 15 plans.

1529-1781. — Mémoire de la consistance de la terre et seigneurie de Pont, sise paroisse de Genillé. — Retrait féodal par René d'Argy, seigneur de Pont, d'une pièce de terre acquise par Gilles Servolles, de Genillé. — Vente de la terre, justice et seigneurie de La Brouardière, paroisse de Chemillé, par Nicolas Gollogaste et Marguerite

Gourrin, sa femme, à Renée de Quincampoix, dame de Pont. — Visites et prises de possession de divers héritages, paroisses de Genillé et Chemillé, par René-Charles Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds, Pont, le Chassin, etc. — Plan et procès-verbal de plantation de bornes entre les seigneuries de Pont et de Loigny. — Échange de prés entre les Chartreux du Liget et Charles Gigault de Bellefonds, pour permettre à celui-ci de réparer la levée du moulin à foulon de Pont, rompue par les crues. — Baux à ferme du moulin banal de Pont, par René d'Argy, écuyer, seigneur de Pont, Charles Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds, Pont, Montifray, etc. — Aveu et dénombrement de la métairie de Bournigal, paroisses de Genillé et Chemillé, rendu par les religieux du Liget à Armand-Louis-François Gigault de Bellefonds, à cause de sa seigneurie de Pont. — Procès-verbal de visite des dégradations et réparations à faire au château de Mersain par François Babou, notaire au comté de Loches. — Vente des terres et seigneuries de Mersain, Loigny et Laleu par Jacques, comte de Montgomméry, capitaine des gardes du Roi, à Claude d'Argy, seigneur de Pont, et Hilaire de Gastineau, sa femme. — Partage des terres et seigneuries de Pont, Loigny, Mersain, etc., entre René d'Argy, sieur de Pont, Orsin d'Argy, sieur de Mesure, et Pierre de Renty, sieur de La Bullière, héritiers de Claude d'Argy. — Acquisition du Grand-Mersain par Charles Gigault, seigneur de Bellefonds, de François-César de Renty, chevalier, seigneur de La Bullière. — Aveu et dénombrement du Petit-Mersain, rendu à Lancelot de La Touche, seigneur des Roches-Tranchelion, de Villaines et du Grand-Mersain, par Guillaume de Saint-Clivier, écuyer, seigneur du Breuil et du Petit-Mersain. — Contrat de mariage de Pierre Dan, écuyer, sieur de Bellefonds, garde du corps du roi Louis XIV, avec Anne Guesbin, veuve de Charles-Gilles Desmier, écuyer, sieur de Cléré et de La Foucaudière, paroisse de Sonnay. — Plans des frèches de Pont et du Grand-Mersain.

E. 103. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1737. — Gilbert de Voisins. — Inventaire général des titres de la baronnie du Grand-Pressigny. — Déclarations de frèches, situées paroisses d'Abilly, Neuilly-le-Noble, Estableau, Pressigny, etc., rendues par divers particuliers duc de Mayenne, à M. de Puysieux, baron de Pressigny, et à la comtesse de Nancré. — Titres concernant : les rentes seigneuriales et foncières, etc., dues au fief de Cerfeuille par le seigneur de La Celle-Guenand ; — le fief de La Groiestière, tenu à hommage simple de la baronnie du Grand-Pressigny, situé paroisse d'Estableau ; — la seigneurie de Serre, réunie à la baronnie du Grand-Pressigny. — Aveux rendus à Charles de Lorraine, duc de Mayenne, grand chambellan de France, Jacques de Tigny, et Louis de Beauvau, écuyer, barons du Grand-Pressigny, par Claude Bernier, écuyer, seigneur de Mareuil et de La Serre. — Foi et hommage rendu à ladite baronnie par Charles d'Aumont, seigneur d'Estableau, Chanceaux et le Petit-Pressigny ; — aveu rendu à Anne de Tende, dame de Villars, baronne du Grand-Pressigny, par René Petit, chevalier, seigneur du Riveau. — Extraits de titres concernant : les fiefs de Grammont et de Tastenay, paroisse du Grand-Pressigny ; — les droits de guet et garde ; — les dîmes et novales appartenant au Grand-Pressigny. — Foi et hommage rendus à Chinon par : Gabriel de Prie, évêque de Bayeux, les comtesses de Tende et de Villars, René, bâtard de Savoie, Emmanuel-Philibert de Savoie, marquis de Villars, pour les baronnies du Grand-Pressigny et de Ferrière-Larçon.

E. 104. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1720-1785. — Cessions de domaines situés dans les villages des Grand et Petit-Savigny, paroisse du Grand-Pressigny, faites par Pierre Girard, chanoine de l'église collégiale dudit lieu, à Anne Bertrand de La Bazinière, veuve de Claude de Dreux, chevalier, seigneur de Nancré, dame de la baronnie du Grand-Pressigny, pour les rentes et arrérages qu'il doit à ladite baronne et au chapelain de La Borde. — Vente d'un pré, joignant le bourg d'Estableau, par Laurent Baranger, marchand, à Pierre Gilbert de Voisins, président au Parlement de Paris, marquis de Villaines, baron du Grand-Pressigny. — Constitution d'une rente de 27 livres, souscrite par Anne de Betz, veuve d'Antoine Brissard, procureur de la seigneurie de La Celle-Guenand, au profit d'Urbain Préau, fermier général de la châtellenie de Ferrière-Larçon. — Baux à rente : de la borderie des Petites-Roches, paroisse du Grand-Pressigny, par Jean Arnault, receveur de Pierre Masson de Maison-Rouge, seigneur du Grand-Pressigny ; — d'une pièce de terre, paroisse d'Estableau, par Pierre-Gilbert de Voisins, au profit de Prosper Sionneau, chanoine du Grand-Pressigny et chapelain des chapelles de Saint-Gatien et Saint-Mathurin. — Déclaration des propriétaires du village et dépendances de La Foy-Benagu, paroisse de Chaumussay, rendue à Pierre Masson de Maison-Rouge. — Baux à ferme : des moulins de Benay, paroisse de Chaumussay ; — de la seigneurie de Milliers, paroisse de Chanceaux ; — des dîmes de ladite paroisse ; — du four banal et du moulin de Ferrière-Larçon ; — des domaines et métairies de Passeray, Serre et Vienne, paroisse d'Estableau ; — de

La Barellerie, paroisse de Neuilly ; — de Crançay, paroisse de La Celle-Guenand ; — de l'Humeau, paroisse de Pressigny ; — du moulin et du four banal de Pressigny ; — de l'étang de Gargeault, paroisse de Ferrière, consentis à divers particuliers, par Pierre-Étienne Masson de Maison-Rouge, receveur général des finances de Picardie, et Gilbert de Voisins, seigneurs du Grand-Pressigny.

E. 105. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1781-1789. — GIRAULT. — Acte de vente de diverses pièces de pré, sises paroisse de Saint-Louans, relevant des fiefs de Destilly et de Razilly, par Martin Luce, salpêtrier à Saint-Louans, et Marie Bizouillier, sa femme, à Mexme Legrand, doyen des conseillers du bailliage de Chinon. — Vente de prés, sis paroisses de Saint-Louans, Beaumont-en-Véron, Savigny et Avoine, par Martin Luce, salpêtrier, Pierre Rousse et Louis Mesnier, cultivateurs, à Jean Girault, marchand à Savigny. — Prise de possession, par Jean Girault, des prés acquis de Martin Luce. — Baux à ferme d'une closerie et métairie au Carroi-Ragueneau, et de prés, paroisse de Savigny, etc., par Jean Girault, marchand, et Jacques Girault, vicaire à Savigny. — Livre de dépense de Jacques Girault. — Sous-seings et marchés. — Quittances de rentes payées par Jacques Girault, curé de Saint-Senoch, aux sieurs Michau, fermier du prieuré des Roches-Saint-Paul, Landry, receveur de M. de Sassay, Dechartres, fermier de la seigneurie de La Vauguion, de Rivières, de Saint-Marc, etc.

E. 106. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1778-1789. — GOSMER. — Requêtes adressées au chapitre de l'église métropolitaine de Tours par François-Marthe Gosmer, évincé de la cure de Bray, par sentence de la sénéchaussée de Baugé, demandant à être pourvu d'un bénéfice vacant. — Provisions de la cure de Cerelles pour ledit Gosmer. — Plaintes adressées au chapitre de Saint-Gatien par Pierre Baudeau de Saint-Cyr-du-Gault et Marie Nivoche, sa femme, contre les sieurs Gardien et Hue, procureurs au siége de Fontenay, qui, malgré une transaction passée devant notaire, avec le sieur Hautbois, chirurgien, créancier dans la succession de Louis Foucher, ont commencé et poursuivi une procédure très-onéreuse. — Lettres de François Gosmer à M. Lesourd, feudiste et commissaire à terrier de l'église de Tours, mémoires, etc., concernant la conduite irrégulière du sieur Bourguillon, bailli de Fontenay, dans la succession de Gervais Gouin, mineur. — Mémoires de travaux et fournitures. — Quittances de décimes, etc.

E. 107. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1782-1789. — GRASLEUL (de). — Sommier des fermes et rentes échues aux dames de Plaisance et de Malvault dans le partage de la succession de M. Guimier. — Métairies : de Chemallé, paroisse de Courçay, affermée 50 pochées de froment, 26 boisseaux de seigle, 416 boisseaux d'avoine, 72 livres d'argent, 12 livres de beurre, 12 poulets, 12 chapons, 6 douzaines d'œufs, 20 livres de laine, 36 boisseaux de noix et 26 fagots ; — de La Petite-Couture, même paroisse, et de La Girardière, paroisse de Verneuil. — Domaines de Saint-Martin, affermés 2,400 livres. — Écluses de Chemallé, au-dessous des moulins de Courçay. — Jardins et vignes de Chemallé. — Prés, situés dans les prairies de La Cressonnière, La Motte, La Guignardière, La Bouère, etc. — Rentes assignées sur le moulin de La Thibaudière, paroisse de Reignac, la mairie de Geay, le moulin de Vontes, la métairie de La Secousserie, l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc.

E. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 81 pièces, papier.

1560-1783. — Partage des domaines, rentes et frêches provenant de la succession de Gabriel Roy, sieur des Baudrassières, entre Julien Aubry, receveur de la terre et seigneurie de Bridoré, Gabriel Roy, sieur de Vauchignard, et Louis Cloppin, sieur de Grand-Champ. — Baux à ferme des métairies de La Servandière, paroisse de Verneuil, des Bourdes, paroisse de Ciran, et du Terrier, paroisse de Saint-Flovier, par : Antoine Grellet, écuyer, sieur de La Roche, Marie Aubry, veuve de Pierre Aubry, sieur de La Fortinière, Julien Aubry, sieur des Chesneaux, et Marie Aubry, veuve de Gabriel Grellet de Plaisance, chevalier, seigneur de La Roche-Bertault. — Éventillement et estimation du fief de La Roche-Bertault, paroisse de Ciran, par Adrien Hainceque de Puigibault, garde d'artillerie au magasin du château de Loches, au nom d'Eusèbe Chaspoux de Verneuil, acquéreur de ladite terre sur Albert Musnier, procureur au siége royal de Loches. — Bail à ferme du moulin dudit lieu, par Françoise de Villiers, veuve d'Antoine Grellet, écuyer, seigneur de La Roche-Bertault. — Procès-verbal d'adjudication de la terre de La Roche-Bertault, saisie sur Eustache Grellet, seigneur dudit lieu, à la requête de Catherine Souchet, veuve d'Étienne Benoît, sieur de La Grandière ; — état général des terres labourables. — Baux à moitié de ladite terre par Gabriel Grellet, chevalier, seigneur de Plaisance et de La Roche-Bertault, et par Marie Aubry, sa veuve. — Déclarations, en forme de conférence, faite par les détenteurs de la frêche des Dauphins, sise dans le fief de La

Roche. — Vente par Eustache de Grasleuil, sieur de La Roche-Bertault, à Gabriel Quentin, sieur du Guemenier, contrôleur au grenier à sel de Loches, de toutes les rentes qui lui sont dues sur la frêche des Dauphins et sur celle des Bertrands. — Adjudication, au profit de Jacques Grellet de Plaisance, des métairies et borderies du Gué-Gaultier, de La Roirie, de La Bertherie, etc., paroisses d'Esves-le-Moutier et Ciran, saisies sur François Dubuisson, à la requête de Denis Des Essarts, seigneur de Mousseaux ; — éventillement desdits domaines. — Contrat de mariage de Gabriel-Christophe Grellet de Plaisance, chevalier, seigneur de La Roche-Bertault, capitaine au régiment royal de Roussillon, fils de Gabriel Grellet et de Marie Aubry, avec Victoire-Catherine de Quinemont de Varennes, fille de Jacques-Ours de Quinemont et de Marie Odart, dame de Paviers, Mougon, Vauguerin, etc.

E. 109. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1673-1774. — Contrat de mariage d'Antoine de Mallevault, écuyer, seigneur de La Guittardière, paroisse de Verneuil, avec Marie-Marguerite Aubry, fille de Julien Aubry, sieur des Baudrassières. — Inventaire des titres et papiers dépendants de la succession de Marguerite Aubry.— Vente de la métairie de La Chaize, paroisse de Saint-Martin-de-Cerçay, par Jacques Aubry et Marie de Beauvais, sa femme, à Julien Aubry, sieur des Baudrassières. — Acquisitions, par Julien Aubry, conseiller au grenier à sel de Loches, de maisons et domaines, notamment de la métairie de La Coquardrie, situés paroisses de Verneuil et de Saint-Martin-de-Cerçay. — Procédure, pour l'entrée en jouissance de ladite métairie, contre Joseph Vicher, sergent de la châtellenie de Bridoré, qui la possédait à réméré. — Baux à ferme de la métairie de La Chaize. — Acquisition du bordage de Pégou, paroisse de Verneuil, par Julien Aubry, sur Laurent Barrault, laboureur ; — procès-verbal estimatif des réparations à faire. — Visite de la terre et seigneurie de Bridoré ; — accord au sujet des réparations entre Anne-Louise de Boursault de Viantais, dame de Bridoré, Julien Aubry, sieur des Baudrassières, ex-fermier, et François Chareclay, sieur de Piedetault, fermier entrant. — Bail à ferme des métairies de La Goupillière et du Bourg, paroisse de Saint-Martin-de-Cerçay. — Acquisition du bordage de Rangé, par Julien Aubry. — Déclaration de la métairie de La Girardière, rendue par François de Mallevault, seigneur du Puy-Renault, à Eusèbe-Félix Chaspoux de Verneuil, comte de Loches, vicomte de Betz, baron du Roullet, seigneur de Saint-Flovier, Sainte-Julitte, Baigneux, etc.

E. 110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 149 pièces, papier.

1590-1780. — Déclarations rendues à la seigneurie du Fau, par Jeanne de La Rebertière, veuve de Jean de La Haie, écuyer, sieur de La Guignaudrie et de Chemallé — Déclarations de la seigneurie du Grand-Chemallé, rendues : au fief de la prévôté de Courçay et mairie de La Couture, en dépendant, par Georges et Louis de Gannes, écuyers, seigneurs de Montdidier et de Chemallé ; — à Aymard de Chouppes, baron du Fau, et à Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, marquis de Paulmy, baron de Reignac, vicomte de La Roche-de-Gennes, à cause de leur baronnie de Reignac, par Louis de Gannes et Louis-Ovide Du Trochet, seigneurs du Grand-Chemallé. — Vente des fiefs et métairies du Grand-Chemallé et de La Petite-Couture, paroisse de Courçay, par René-Louis-Ovide Du Trochet, seigneur de Néon, à Martin-René-Gilles Guimier, président, lieutenant général au bailliage de Loches. — Baux à ferme et à moitié de la métairie du Grand-Chemallé, par Marie Aubry, veuve de Gabriel Grellet de Plaisance, seigneur de La Roche-Bertault. — Transaction entre Louis de Gannes, seigneur de Chemallé et de la mairie de Geay, paroisse de Courçay, et Étienne Drouin, chevalier, seigneur de La Couture et de la mairie de Courçay, au sujet des droits honorifiques de l'église de Courçay. — Bail à rente foncière du lieu et métairie de La Petite-Couture, par Bertrand Cottereau, écuyer, conseiller du Roi. — Partage des biens d'Éliette de Matarelle, veuve de Louis de Gannes, entre Gabriel de Ruzé, seigneur de Neuil, Marie de Sazilly, sa femme, et Philippe de Montaign, chevalier, seigneur de Boisdavid, à cause de Geneviève de Sazilly, sa femme. — Adjudication de moitié de la métairie de Villepays, paroisse de Reignac, au profit de Gilles Guimier. — Requêtes au directeur général des finances, notes et mémoire, concernant l'office de président lieutenant général au siége royal de Loches, vendu par Martin-René-Gilles Guimier à Adrien-Pierre-Marie Haineque.

E. 111. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1694-1789. — Acquisitions par Julien-Hippolyte Aubry, conseiller du Roi au grenier à sel de Loches, sur Louis Bonnafault, écuyer, sieur de La Chastaignière, Jean Beguet, marchand, Gabriel Bruneau, Joseph Musnier et autres, de maisons, terres et vignes, situées dans les paroisses de Saint-Martin-de-Cerçay, Oisé, Bridoré, Verneuil et La Chapelle-Saint-Hippolyte. — Prise de possession par Marie Aubry, veuve de Gabriel Grellet de Plaisance, et par

François de Mallevault, comme héritiers de Julien Aubry, d'une maison, située au bourg de Saint-Martin-de-Cerçay. — Acquisitions par Marie Aubry de terres et prés dans la paroisse de Bridoré. — Titres de rentes sur des maisons situées dans les paroisses de Betz, de Bridoré et de La Chapelle-Saint-Hippolyte. — Cessions à Julien Aubry, par Antoine Boursault et autres, de domaines dans les paroisses de Bridoré et de Saint-Martin-de-Cerçay. — Contrat de mariage de Jacques-Marie de Grasleuil, écuyer, capitaine au régiment de Brie, fils de Gabriel de Grasleuil, chevalier, seigneur de La Roche-Bertault, avec Antoinette-Élisabeth de Touvenot, fille de Charles de Touvenot et de Jeanne Lenoir de Serigny, dame de Boislégat, veuve en premières noces de Charles de Touvenot, et en deuxièmes de Joseph-Auguste de Montmorency-Laval.

E. 112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1663-1789.— Guillemot de L'Espinasse. — Vente de la sergeanterie fieffée de Loché, par Marie Rocheron, veuve de Charles Dousset, à Michel de Persil, chevalier, seigneur de Loché. — Aveu de ladite sergenterie, rendu au Roi, à cause de son château de Loches, par Antoine de Boutillon, chevalier, seigneur de Loché. — Adjudication de la haute, moyenne et basse justice dans l'étendue du fief de la sergenterie royale de Loché, avec les droits de chasse, pêche et autres, faite par le Roi, au profit d'Antoine de Boutillon. — Vente du fief de Loché par Aldegonde de Boutillon, veuve de Michel Folville de Beauticelle, chevalier, seigneur de Loché, à Denis-Jean Amelot, baron de Châtillon-sur-Indre. — Acquisition de la terre de Loché et de l'office de sergent fieffé, par François Dalligé, seigneur de Saint Ciran. — Échange entre le Roi et Denis-Jean Amelot, par lequel celui-ci cède la terre et baronnie de Châtillon pour le fief du Roi, avec les droits seigneuriaux qui en dépendent, sous le nom de justice de Loché. — Pouvoir donné par Antoine-Jean Amelot à Pierre Gaultier, son procureur à Châtillon, pour recevoir de François Guillemot de L'Espinasse et de Marie-Catherine de Maussabré, sa femme, le prix de la vente qu'il lui a faite de la haute justice de Loché, appelée le fief du Roi. — État des titres et pièces concernant le fief de Loché et la sergenterie fieffée y annexée. — Prise de possession dudit fief par Guillemot de L'Espinasse, seigneur des Genêts, paroisse de Coulangé. — Papier de recette des droits dus à la sergenterie fieffée de Loché dans l'étendue du fief du Roi. — Sentence qui ordonne le séquestre et l'expertise des biens de Guillemot de L'Espinasse ; — acte d'union par lequel les héritiers cèdent leurs droits aux créanciers.

E. 113. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 81 pièces, papier.

1396-1783. — Jusseaume (de). — Baux à rente des terres de La Raimbaudière et de La Bouchardière, paroisse de Gizeux, par Pierre Merlin, seigneur de La Couture. — Transaction, par laquelle les propriétaires du lieu des Raimbaudières reconnaissent devoir une rente de 10 boisseaux de froment à Marie Meslin, veuve d'Antoine d'Esterlan, dame de La Couture. — Vente de divers héritages à Montsoreau, par Anne-Marie de Grignon, veuve de Charles de Lestenou, seigneur de La Chaubruère. — Procédure entre Charles Quirit, écuyer, seigneur de Vauricher, et les héritiers de René Dumont, fermier de La Petite-Morellerie, paroisse de Saint-Laurent-de-Langeais, refusant de payer les années arriérées. — Baux à ferme et à moitié des métairies de La Loge et La Morellerie, paroisse de Saint-Laurent ; La Couture, La Chaubruère et La Piquetière, paroisse de Gizeux, par Charles de Lestenou, seigneur de La Chaubruère, Marie de Grignon, sa veuve, Charles Quirit, écuyer, seigneur de Vauricher, et Mathurin Du Gué, prêtre, seigneur de La Couture. — Marché entre Mathieu de Jusseaume, seigneur de La Chaubruère, etc., et Jean Allard, feudiste, pour étiqueter et mettre par ordre chronologique tous ses papiers. — Partage de la succession d'Alphonse de Lestenou, chevalier, seigneur de La Chaubruère, entre les enfants de Charles Quirit, seigneur de Vauricher. — Aveux de la terre et seigneurie de Mettray *aliàs* Le Rouvre, rendus par Guiomas de Villeblanche, Marie Ménager, veuve d'André Hippart, écuyer, sieur de La Bufferie, et Jean de Feseau, sieur du Plessis, à Guillaume de Mongoul et de La Motte-Sonzay, Rogier de Bellegarde et Marie-Anne d'Acigné, à cause de leur châtellenie de La Motte-Sonzay. — Baux à ferme du Rouvre, par Louise-Renée de Feseau, veuve de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oisonville, seigneur du Bouchet, Mettray, Le Rouvre, La Tour de Rochecorbon, etc.

E. 114. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 134 pièces, papier.

1592-1781. — Extrait des titres concernant la noblesse d'Eustache de Lestenou, seigneur de La Chaubruère. — Lettres patentes de François de Bourbon, prince de Conty, en faveur d'Alexandre de Lestenou. — Transaction entre Charles de Lestenou, seigneur de La Chaubruère, Charlotte Drugeon, sa femme, Joseph de Lestenou, prieur, baron de Cellé, et Alphonse de Lestenou, commissaire d'artillerie, concernant la succession de Marguerite Molnier, leur aïeule, et de Marie Drugeon, sa fille. — Sentence, sur procès entre René-Simon Grandhomme, seigneur de la châtellenie de Gizeux, et Charles Quirit de Vauri-

cher, sieur de La Chaubruère, faisant défense à celui-ci de chasser sur les terres de Gizeux. — Compte rendu par Louis de Maussabré à sa fille, Marie-Anne-Louise. — Vente de la métairie du Ponceau, paroisse de Rivarennes, par Christophe Leroux, écuyer, sieur du Ponceau, à François Boisgautier, marchand à Tours, et Catherine de La Coste, sa femme; — quittances des rentes payées par Louis de Maussabré sur ladite métairie. — Jugement condamnant Charles de Lestenou, sieur de La Chaubruère, à payer vingt années d'arrérages de la rente de 100 livres léguée à la cure de Longué par la demoiselle Cellier. — Procédures : entre Charles Quirit et les sieurs Taillecourt, curé de Gizeux, et Grandhomme, seigneur dudit lieu, s'opposant au changement de place de la chapelle de La Chaubruère et à la réduction des services; — de Louis de Maussabré de La Sabardière, seigneur du Clos, contre divers particuliers, pour le payement des objets qu'il leur a vendus; — contre la dame Quirit de Vauricher, veuve de Mathieu de Jusseaume, pour l'acquittement des dettes qu'elle a contractées. — Jugement qui condamne Aimé de Jusseaume et ses cohéritiers à payer à Catherine Taureau une rente de 50 livres, jusqu'au parfait payement du capital.

E. 115. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 1 plan.

1639-1789. — Acquisition de rentes foncières en grain, sur le moulin Raguin, paroisse de Saint-Laurent-de-Langeais, par Henri Quirit, écuyer, sieur de Vauricher, sur Abel Quirit, écuyer, sieur de La Farinière. — Ventes : de la métairie et closerie du Guéret, près La Membrolle, par Marie Langeais, femme de Robert de Menou, chevalier, seigneur de Jeu, à Jean Mercier, maître couvreur à Tours; — par Jean Mercier, à Pierre Creux, marchand et commis à la recette des tailles à Tours. — Ratification du contrat de vente des domaines du Guéret et des Tourettes, paroisse de Mettray, passé par Victoire Bailly, femme de Sébastien Bruneau, docteur en médecine, aux demoiselles Honorée et Charlotte de Jusseaume. — Plan d'une pièce de bois dépendante du Guéret. — État des dépenses faites aux maisons du Guéret et des Tourettes par Cormery, fondé de procuration des demoiselles de Jusseaume. — Apposition et levée de scellés sur les meubles et effets dépendants de la succession de Jeanne-Charlotte Quirit, veuve d'Aimé-Mathieu de Jusseaume, chevalier, seigneur de Sommeau, La Caranderie, etc. — Inventaire et procès-verbal d'adjudication desdits meubles et effets; — publication de la terre et seigneurie de La Caranderie, paroisse de Sainte-Geneviève de Luynes, à la requête d'Aimée-Charlotte-Henriette de Jusseaume, fille aînée, et de ses frères mineurs. — Liquidation et partage des biens de Louise-Renée de Feseau, veuve de Charles-Bernard Briçonnet, marquis d'Oisonville, seigneur du Bouchet, entre Claude-Aimé Duvau-de-Chavaigne, seigneur de Malitourne, Louis Debillon de Vendôme, seigneur du Coudray, et Marie-Charlotte de Jusseaume, sa femme. — Procédure entre Mathieu de Jusseaume, seigneur de Sommeau, et Joseph Avena, laboureur, pour une rente de 10 livres 3 sous, sur vignes, paroisse de Saint-Antoine-du-Rocher, que ce dernier prétend ne point devoir. — Cession du bail de la métairie de La Coudraye, par Jacques Buré, fermier de La Chotardière, le Sommeau et La Coudraye, appartenant à M. de Jusseaume.

E. 116. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1754-1778. — Livre de recette et de dépense de M. de Jusseaume. — Ventes : des grains provenant de la métairie de La Guérie; — de bois, foins, etc., produit des fermes de Montiange et du Coudray. — Achats : de 60 livres de beurre, à 6 sous 6 deniers la livre, pour M. de Maussabré, son frère; — de viande, à 4 sous 6 deniers les 16 onces; — de saumon, à 15 sous la livre; — de haricots, à 23 sous le boisseau; — de sucre, à 15 et 32 sous la livre; — de moutons à 11 livres 5 sous la paire, et de brebis, à 7 livres; — de perruques, à 10 livres; — de sel, à 12 livres le boisseau. — Botelage des foins, à 1 sou 6 deniers le quintal. — Journées à 8 sous pour faire des provins. — Façons des vignes à 20 livres l'arpent. — Dépenses pour : les funérailles de madame de Jusseaume; — le partage de ses biens; — les secondes noces de M. de Jusseaume, etc.

E. 117. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1636-1783. — Landriève Des Bordes. — Transactions, reconnaissances, etc., concernant diverses rentes dues sur les moulins de Pont-de-Ruan, etc., à Gaucher Louis de Sainte-Marthe, écuyer, seigneur de Meré, paroisse d'Artannes. — Bail à rente d'une vigne aux Perruches, même paroisse, par Michel-Antoine-Ignace Ferrand, chevalier, seigneur de Meré. — Contrat de mariage de Jean-Marie Landriève Des Bordes, commissaire du Roi au Canada, avec Marie-Gilles Chossegros de Léry. — Baux à rente de terres sises paroisses de Saché et de Pont-de-Ruan, par Jean-Paul Courier, bourgeois de Paris, seigneur de Meré et de La Turbellière. — Actes d'acquisitions et d'échanges de la ferme des Granges, paroisse d'Artannes, et de pièces de terre et vignes, paroisse de Thilouze, par Jean Landriève des Bordes, seigneur de Meré, et Marie

Chossegros de Léry, sa femme. — Inventaire des titres, meubles et effets des sieur et dame Laudriève, fait à la réquisition de cette dernière, devenue veuve. — Adjudication de la terre et seigneurie de Pont-de-Ruan à Marie-Gilles Chossegros de Léry, sur les héritiers de René de Péan, chevalier, commissaire de la marine, seigneur de Pont-de-Ruan, Saché, Valesne, etc. — Lettre de ratification de l'acquisition d'une terre, paroisse d'Artannes, faite par la dame Laudriève.

E. 118. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1737-1788. — Lebrun. — Partage des biens de Catherine Lemoine, veuve de François de Lens, orfévre et ancien consul à Paris, à la requête de Charlotte de Lens, femme d'Antoine Lebrun, orfévre, et de ses frères. — Rente de 600 livres, consentie par Antoine Lebrun au profit de Pierre Dides, maître maréchal, sur une maison rue Saint-Louis, à Paris. — Bail à loyer de ladite maison. — Contrat de mariage de Jean-Baptiste Nolin avec Marguerite Lebrun. — Inventaire fait, après le décès d'Antoine Lebrun, à la requête de François Lebrun et de Jean-Baptiste Nolin; — quittance des frais funéraires. — Cession faite à Nicolas Bataille de Montcornet par Pierre Lebrun, chanoine de Candes, et ses frères, d'une somme de 2,980 livres, souscrite au profit de Marie Guéret, veuve de François Lebrun, leur mère, par le marquis de Crillon. — Partage, entre Pierre Lebrun, chanoine, Louis Lebrun, commis principal de la marine, et Marie Lebrun, de la succession de François Lebrun, avocat en Parlement, quartenier de la ville de Paris, et de Madeleine Guéret, sa veuve, leurs père et mère. — Mémoires de travaux et fournitures. — Quittances de cens et rentes payés par M. Lebrun.

E. 119. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1466-1779. — Leclerc de Bois-Guiche. — Ventes de prés, situés paroisse de Villedomer, par Rémi Gerbouin et René Chavigny à Jean Lasneau, seigneur de Cochabert. — Aveux et dénombrements du fief de La Guespière, rendus à Jean de Blois et à la comtesse de Dunois, à cause de leur marquisat de Châteaurenault, par Jehan de Cormeray, seigneur de La Guespière, Habert et Jean de Fontenay, sieurs du Plessis-Auzouer et de La Guespière. — Contestation entre le procureur de Cour de Châteaurenault et César Forget, écuyer, sieur de Baudry et de La Guespière, au sujet des titres de La Guespière. — Déclaration censuelle de La Guespière, rendue au fief de Villedomer, dépendant de l'église de Tours, par Nicolas Guimont, sieur dudit lieu. — Mémoire et état général de la terre et seigneurie de Pierrefitte, du Plessis-Auzouer, de Couleurs, et autres fiefs et métairies en dépendant. — Etat des terres sujettes à terrage envers la seigneurie de Couleurs. — Foi et hommage pour la seigneurie de Pierrefitte, rendus à l'archevêque de Tours, à cause de sa baronnie de Vernou, par Catherine Ledoux de Melleville, veuve de Nicolas Leclerc de Grandmaison, chevalier, seigneur de Ribert. — Aveu du fief de La Pommellière, rendu par Renée Lasneau, veuve de Victor Gardette, écuyer, sieur de Pierrefitte et du Plessis-Auzouer, à François de Rousselet, marquis de Châteaurenault, baron de Noyers, etc. — Aveux et dénombrements de la terre du Plessis-Auzouer, rendus par Jean de Fontenay, écuyer, sieur de Bourot et du Plessis-Auzouer, à la comtesse de Dunois et de Longueville, dame de Parthenay et de Châteaurenault, et par Jacques de Lavardin, seigneur du Plessis, à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Châteaurenault. — Aveux rendus par Jeanne Chapelain, dame de Cerisay, et Leclerc de Grandmaison, à Laurent Leblanc et à Marie de Noailles, veuve de Charles-François de Labaume Leblanc, duc de La Vallière, à cause de leurs seigneuries de La Roche et d'Aubigny, paroisse d'Auzouer. — Extraits des assises des fiefs, terres et seigneuries de La Roche, d'Aubigny et de Pierrefitte, tenues audit lieu de La Roche. — Mémoire contre le sieur Crémoux, agent de Pierrefitte, adressé à M. Leclerc.

E. 120. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1647-1742. — Baux à moitié des métairies de La Petite-Haye, paroisse d'Autrêche, et de Montifaut, paroisse d'Auzouer, par François Fourneau, écuyer, sieur des Hayes, le Plessis-Auzouer, Pierrefitte, etc. — Éventillement des terres du Plessis-Auzouer, Pierrefitte, Couleurs, adjugées à François Fourneau, sur Jean de Gardette, seigneur de Montifaut. — État des rentes foncières dues auxdites seigneuries. — Procédure entre Nicolas Leclerc, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavaleries légères, et François Fourneau Des Hayes, son commis à Besançon, à l'occasion d'une somme de 100,000 livres, destinée aux fortifications de la ville de Besançon, que ledit Fourneau avait dépensée à son profit. — Arrêt du Conseil d'État, qui condamne Fourneau au remboursement des 100,000 livres qui lui ont été remises par les maire et échevins de Besançon, et ordonne la saisie et vente de tous ses biens. — Saisies réelles des seigneuries de Pierrefitte et Couleurs, à la requête de Nicolas Leclerc; — visites pour les réparations; — baux judiciaires desdits biens; — procédures entre Leclerc et Albert Rousselet, marquis de Châteaurenault, le chapitre de l'église de Tours,

les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois, etc., s'opposant aux criées de Pierrefitte ; — information contre la dame Des Hayes, accusée d'avoir soustrait des meubles, effets, etc. — Baux à ferme et à moitié des métairies de Travailleribault, paroisse de Crotelles, de La Basse-Cour de Pierrefitte, paroisse d'Auzouer et de La Hardouinière, par Nicolas Leclerc de Grandmaison. — État des titres et papiers remis à François Lavollée, chargé de la régie des biens saisis sur Des Hayes. — Estimation des bestiaux meublant, les fermes de La Basse-Cour, de Pierrefitte, La Libourgerie, La Malouère, Montifaut, La Grande et Petite-Haye, La Hardouinière et Couleurs. — Compte des grains et vins vendus par Lavollée. — Procédure de Leclerc contre Lavollée, devenu fermier de Pierrefitte et de La Hardouinière, pour avoir ébranché tous les arbres desdites terres. — Extrait des actes passés entre feu Leclerc et Lavollée. — Procuration de Des Hayes, prisonnier à la Bastille, pour la vente de tous ses biens ; — autre donnée à Jean Le Tondeur, notaire, pour les assises et la régie de La Pommellière, paroisse d'Auzouer, par Nicolas Leclerc de Grandmaison et Marie Leclerc, dame des fiefs et seigneuries du Plessis-Auzouer, Couleurs, La Pommellière, etc. — Saisies opérées sur divers particuliers débiteurs de Des Hayes.

E. 121. (Liasse.) — 119 pièces, papier ; 1 plan.

1622-1783. — Leclerc de Courcelles. — Transaction et partage de la succession de Jean Leclerc, chevalier, seigneur de Boisrideau, entre Marie-Claude Leclerc de Courcelles, femme séparée de biens de René de Kermeno, marquis du Garo, Jeanne Leclerc de Courcelles et Anne Leclerc, femme de Jean Dreux, chevalier, sieur du Plessis. — Arpentage, éventillement et estimation de la terre et seigneurie de La Tannerie, paroisse de Courcelles, acquise par Joseph-Alexis Levacher, seigneur de La Chaize, d'Anne Dreux, veuve de Marc Hue, chevalier, seigneur du Luc ; — visite et estimation des réparations à faire. — Bail à rente du domaine de La Burichère, paroisse de Courcelles. — Conférence et arpentage de la frêche de La Taillandière, même paroisse ; — procédure entre Claude-Marguerite de Kermeno du Garo et Anne Dreux, veuve de Marc-Antoine Hue, chevalier, seigneur du Luc, cette dernière prétendant que ladite frêche dépend de sa seigneurie de La Tannerie ; — enquêtes, productions de titres, etc. — Baux à ferme et arpentage du domaine et fief de Baugé, situé paroisse de Savigné. — Transaction entre Claude Leclerc, seigneur de Courcelles, et Éléazar de La Primaudaie, sieur de La Limaudière, paroisse de Savigné, par laquelle celui-ci cède une pièce de terre près la ville de Baugé. — Donation de la terre de Baugé, par demoiselle Jeanne-Louise Hervard Leclerc de Courcelles, à Marguerite-Claude de Kermeno du Garo, sa nièce, sous condition de la reprendre, si elle lui survit. — Baux à ferme des métairies du Petit-Baugé, paroisse de Savigné, et de La Chesnaye, paroisse de Courcelles, par René Du Boberil, chevalier, comte du Bobéril. — Cession d'une rente de 160 livres sur la communauté des fripiers de Tours, par Jean Leclerc de Boisrideau, archidiacre de Tours, à Jean Tissereau, sieur des Royers. — Acquisition d'une pièce de terre, paroisse de Courcelles, par Victoire-Félicité Levacher de La Chaize, femme non commune en biens de René Henri, comte du Boberil. — Titres de rentes sur maisons et terres paroisse de Courcelles.

E. 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1572-1767. — Mallevaud de Marigny. — Partage de la succession de Gabriel Baudet, seigneur de La Marche, et de Catherine de Betz, sa femme, entre René Baudet, écuyer, Françoise Baudet, femme de Jean Desaubuys, écuyer, seigneur de Talvoy, François de Dorsay, écuyer, Antoinette Baudet, femme de Jean de Mondion, et Georges Baudet, fils mineur de Jean Baudet, l'aîné des fils de Gabriel Baudet. — Éventillement du domaine de La Marche, paroisse de Manthelan, acquis par Georges Des Roches, président en l'Élection de Loches, de Georges Baudet, écuyer, sieur de La Roche-Guené, paroisse de Crouzille. — Vente de la moitié du lieu et métairie de La Marche, et du fief de La Guilberdière, paroisse d'Aubigny, par Georges Des Roches, sieur de La Marche, et Marguerite Hamelin, sa femme, à Louise Des Roches, veuve d'Antoine d'Anglars, écuyer, sieur de Rochecude, exempt des gardes du corps du Roi ; — ventilation desdits domaines, portant réception et quittance des lods et ventes par Claude Gaillard Luthier, seigneur du Breuil, et Musnier, son fermier. — Bail à ferme du lieu et métairie de La Marche, de La Borderie, de La Davière et de la dîme d'Aubigny, paroisse de Manthelan, par Jacques Loulet, conseiller en l'Hôtel-de-Ville de Loches, à François Mereau, laboureur.

E. 123. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1677-1782. — Malon de Bercy. — Saisies féodales des dîmes du fief d'Arpentil, sur Jacques de Faverolles, seigneur dudit fief, et sur Étienne Guillerault, seigneur de Bléré, faute des foi et hommage dus au Roi. — Bail à ferme des fiefs, terres et seigneuries de Bléré, Bois-Pateau, Resnay, Les Ouches, l'Arpentil, par Étienne-Jacques Guillerault, écuyer, seigneur de Bléré, La Croix, etc., conseil-

ler au Parlement de Paris. — Vente des fiefs de L'Arpentil, Les Ouches, Resnay, et des moulins banaux de Bléré, par les sieurs Girard, bourgeois de Paris, Guillerault, Neveu, etc., à Gabriel Taschereau, chevalier, seigneur de Baudry, Linières, etc., conseiller d'État et intendant des finances. — Baux à ferme : de la châtellenie de Bléré et des fiefs et moulins en dépendant, par Gabriel Taschereau, seigneur de Baudry, Nicolas-Charles Malon, chevalier, seigneur de Bercy, Conflans, Charenton, Bléré, etc., conseiller du Roi, maître des requêtes honoraire, et Maximilien-Charles-Emmanuel Malon, chevalier, marquis de Bercy, capitaine au regiment de Royal-Cravate ; — des dîmes et terrages à percevoir sur l'étendue des fiefs de L'Arpentil, Les Ouches et La Roche-Baudouin, actuellement réunis à la châtellenie de Bléré, par Nicolas-Charles Malon de Bercy, au nom et comme tuteur de Charles-Jean-François Malon de Bercy, fils mineur de Maximilien-Emmanuel-Charles Malon, marquis de Bercy, et de Catherine-Marie de Simiane.

E. 124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1713-1778. — MALVAULT. — Contrat de mariage de Gatien Malvault, maître ouvrier en soie à Tours, avec Marguerite Cliquet. — Inventaire fait après le décès de Marguerite Cliquet, femme de Louis Méry, fabricant de soie à Tours ; — masse des biens meubles et immeubles dépendant de ladite succession. — Poursuites faites par Louis Méry pour le partage des biens de sa femme, précédemment veuve de Gatien Malvault, contre Pierre Leturgeon, maître ouvrier en soie à Tours, Marguerite Malvault, sa femme, Jean-Claude Malvault, clerc tonsuré, et Saturnin Malvault ; — sommier des lots de partage. — Vente d'une closerie, située au Ponceau, paroisse de Cinq-Mars, par Louis Servois, prêtre ordinaire de Notre-Dame-La-Riche, à Pierre Leturgeon et Marguerite Malvault, sa femme. — Copie de l'acte de vente de la closerie de Mazereau, paroisse de Vernou, par Pierre de L'Étang, prêtre, à Cosme-Lambert, aumônier des religieuses de Beaumont, et du bail à rente de ladite closerie, par Cosme Lambert à Pierre Malvault, maître ouvrier en soie. — Mémoires, quittances, certificat, concernant les partages des successions de Saturnin Malvault, décédé à l'île de Ré, et de Marguerite Dolus, sa femme, veuve d'Urbain Cliquet, entre Marguerite Malvault, femme de Pierre Leturgeon, et Jean-Claude Malvault, curé de Ballan. — Nomination de tuteur et curateur aux personnes et biens d'Anne Audiger, fille mineure, du sieur Barthélemy, né de parents inconnus, sur le point de contracter mariage avec ladite Audiger.

E. 125. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1722-1789. — MAROLLES (DE). — Baux à ferme des terres et seigneuries de Bournigal, La Forest, La Sarrasinière, Le Boisleroy, etc., situées paroisse de Cleré-du-Bois, consentis par Jean de Brette, écuyer, seigneur de Saint-Sornin, Louis-Joseph, comte de Marolles, écuyer de la reine, Catherine-Charlotte de Lescolle, veuve de Louis-Joseph, comte de Marolles, demeurant au Courbat, paroisse du Liége. — Obligation de 140 livres, souscrite par Pierre Bonnin, métayer de Bournigal, au profit de Charlotte de Lescolle. — Déclaration au Conseil par René de Lescolle, chevalier des Ordres du Roi de Portugal et ci-devant consul général de France à Lisbonne, concernant ses biens, s'élevant à la somme de 351,739 livres 17 sous 6 deniers. — Acte de cautionnement de Joseph de Marolles, seigneur d'Ambleville, pour Louis-Joseph de Marolles, chevalier, seigneur de Bournigal, envers André Bouret, écuyer. — Vente du fief et seigneurie de Saint-Maurice, situé paroisse de Troissereux, bailliage de Beauvais, par Catherine-Charlotte de Lescolle, veuve de Louis-Joseph, comte de Marolles, à Pierre-Daniel Bourrée de Corberon, chevalier, seigneur de Troissereux, président au Parlement. — Bail à rente, procès-verbal de visite, etc., concernant une maison située rue Brûlée, à Beaulieu, près Loches. — Quittances de prix de ferme ; — estimation de bestiaux. — Livret de recette et dépense pour la terre de Bournigal.

E. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1352-1787. — MAUSSABRÉ (DE). — Aveu de l'hébergement de Bordebure, paroisse de Nouans, rendu par Pierre Sabart, sire de La Sabardière, à Regnault de La Forest, sire de La Forest, à cause de ladite seigneurie. — Vente de la métairie de Bordebure, par Guillaume Sabart et Martine, sa femme, à Guillaume de Maussabré, seigneur de La Forest. — Déclarations de terres, vignes, etc., paroisse de Saint-Ours de Loches, rendues à Charles-Louis de Maussabré, chevalier, seigneur de Loigny, Bussière, Beaurepaire, etc., à cause de son fief de Loigny, par : — Mathurin-Ours Catrou, curé de Saint-André de Beaulieu ; — Jean-Jacques Barbier et Louis-Joseph Quillet, bénéficiers du chapitre royal de Loches ; — Antoine Javron, chanoine de l'église collégiale de Loches ; — Paul Gaston, chapelain de la chapelle de Prime, fondée en ladite église ; — Louis-Joseph Quillet, titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Brosse ; — Pascal Benoît, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prieur de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Beaulieu. — Extraits : du terrier de Loigny, concernant diverses déclarations faites audit fief ;

— de l'aveu de la seigneurie de Beaurepaire, paroisse de Chanceaux, rendu à Pierre Voyer d'Argenson, chevalier, seigneur de Mouzay, gouverneur de la Nouvelle-France, à cause de ladite terre et vicomté de Mouzay, par Rose-Éléonor Drouillon, veuve de René de Maussabré, chevalier, seigneur de La Sabardière.

E. 127. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1475-1744. — Mottier de La Fayette. — Partage de la terre et seigneurie d'Azay, entre Pierre Marques, écuyer, sieur de Chenonceaux, Guillaume Marques, sieur de La Follaine, et Foulques Marques, sieur de La Roche. — Décret des terres de Chédigny et de La Follaine, adjugées à François de Cardonne, pour 9,700 livres, sur les héritiers de Guillaume Marques, à la réquisition de Charlotte de La Haye, veuve de François Bérard, seigneur de Bléré. — Partage des biens de Jean-François de Cardonne, seigneur d'Azay-sur-Indre, jadis Le Chétif, La Follaine et Chedigny, et de Françoise de La Boissière, sa femme, entre leurs filles Anne, Marie et Claude de Cardonne. — Donation d'une rente de 35 livres, etc., faite à Jean de Jussac, fils mineur émancipé d'Antoine de Jussac, seigneur de Rouziers, par Jean de Nouroy, seigneur de L'Estang, son aïeul maternel. — Procès-verbal d'arpentage des seigneuries et métairies de La Follaine et Chédigny. — Baux à rente et à ferme de la métairie de Tressant ou Champagne, paroisse de Dolus, et de diverses pièces de terre dans la paroisse d'Azay-sur-Indre. — Déclaration d'Adrien Luthier, sieur d'Armançay, à Jean de Vonnes, vicomte d'Azay, pour partie de ladite métairie, qu'il possède à titre de rente. — Bail à rente du quart de la métairie des Maisons-Rouges, paroisse de Dolus, par Claude Sauvage, veuve d'Adrien Luthier, à Charles Desgault, sieur du Portal. — Aveu de la terre de Chédigny, rendu au Roi, à cause de son château de Loches, par Anne de Nouroy, veuve d'Antoine de Jussac. — Foi et hommage pour ladite terre, rendu au seigneur d'Azay, par Amblart de La Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Marron et de Chédigny. — Bail à rente du fief de Chédigny, consenti à Pierre Courault, seigneur de Bonneuil, par Étienne Delage, docteur-médecin. — Foi et hommage dudit Courault, à François Bastonneau, conseiller du Roi, maître des requêtes, seigneur d'Azay. — Mémoire concernant une instance entre les marquis d'Armentières et de Conflans et Thomas Dreux Le Hayer, seigneur de La Follaine, pour la possession de la terre de Chédigny. — Vente de la terre de Chédigny par Claude de Jussac à Madeleine Baron, sa femme, séparée de biens. — Aveu et dénombrement de la métairie de L'Aubrière, rendu au seigneur d'Azay, par Michel Boucher, possesseur pour moitié de ladite métairie. — Conférence de la frêche de L'Aubrière. — Contestation entre le chambrier de l'abbaye de Villeloin et M. de Jussac, au sujet de la communauté de leurs fiefs, situés en la paroisse de Chédigny. — Bail à rente du moulin de Recelin, paroisse de Manthelan, par René Luthier, écuyer, seigneur de Saint-Martin et Fontenay, à Jean Goyon. — Procès-verbal des meubles délaissés par ledit Goyon, qui a pris la fuite pendant la nuit; — visite et estimation des réparations à faire audit moulin, à la requête de Claude Defrance, fermier général de la seigneurie de Fontenay.

E. 128. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1514-1712. — Conférence des frêches de Montifray et de La Place, paroisses du Breuil et de Manthelan, relevant des fiefs de Mezières et du Breuil. — Inventaire des meubles et papiers de la seigneurie du Breuil, à la requête de Louise de Carolus, veuve de René de Razines, écuyer, sieur du Breuil. — Testament d'Isabeau de Bernezay, femme de Jean Duhau, écuyer, seigneur du Breuil, ordonnant la construction et fondation d'une chapelle, sous le nom de Notre-Dame-de-Consolation. — Fondation d'une messe basse à toutes les fêtes de l'année dans ladite chapelle, sise paroisse de Manthelan, par Gaillard-Claude Luthier, écuyer, sieur de La Richerie et du Breuil. — Baux à ferme des métairies de Montifray et de Morignan, paroisse de Manthelan, par ledit Gaillard. — Aveux et dénombrements de la seigneurie du Breuil et mairie de Morignan, rendus par Louis Duhan aux chanoines de Saint-Martin de Tours, à cause de leur prestimonie de Morignan. — Foi et hommage rendu au Roi par Louise de Carolus, dame du Breuil. — Aveu de La Giberdière, rendu par Jean Baudet, seigneur de La Marche, à Jehan Du Fau, à cause de son château du Fau, *alias* Bray. — Déclarations: du fief des Cartes, par Gabriel Baudet, seigneur de La Marche et des Cartes, aux religieux du Liget, à cause de leur seigneurie de Manthelan; — du fief de Launay-Loguin, au fief du Bournais par Françoise Gaultier, veuve de Claude-Gaillard Luthier, seigneur du Breuil et de La Richerie; — de divers héritages, au fief du Breuil par Louise de Royer, veuve d'Antoine d'Anglars, écuyer, sieur de Rochecende, et autres particuliers. — Partage de la succession de René de Razines, seigneur du Breuil. — Transaction entre le prestimoine de Morignan et Jean de Razines, maire dudit lieu de Morignan, par laquelle celui-ci reconnaît devoir à ladite prestimonie 23 boisseaux de grains et 10 livres de cens. — Ventilation de la seigneurie du Breuil. — Vente des seigneuries du Breuil, des Cartes et de la mairie de Morignan, par Claude-Pierre Luthier, écuyer, sieur du Breuil, à Louis de Barberin, chevalier, comte de Reignac.

E. 129. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 1 plan.

1658-1789. — Sentences par défaut, rendues par le bailli de la justice du Breuil, contre Antoine Lorillet, sieur de La Marche et du Puy, Louis Farey, Jacques Delalande et autres, faute d'avoir exhibé les titres et payé les lods et ventes de leurs acquisitions. — Procédure entre Claude-Gaillard Luthier, sieur de La Richerie et du Breuil, et le sieur de La Marche, qui prétend que sa métairie de La Marche ne relève point du Breuil. — Procès-verbal contre François Gaby, prêtre de Manthelan, qui s'abstient sans motif de dire la messe à la chapelle du Placier, dépendante du Breuil, et située près le village de Morignan. — Sommation faite à la requête de Martin Duchamp, prévôt prestimoine de Morignan, à Claude-Gaillard Luthier, de se présenter à ladite chapelle pour y faire servir la messe et fournir d'ornements. — Procédure entre Françoise Gaultier, veuve de Claude Luthier, et Claude Dubois, chapelain de la chapelle du Placier, au sujet des services que ce dernier a interrompus; — sentence qui condamne la dame de La Richerie, comme solidaire, à payer tous les arrérages des rentes dues au chapelain sur les frèches des Champions, des Girards et des Gibernards. — Déclaration rendue à Guillaume de Vaubrun, abbé commendataire de l'abbaye de Cormery, par Françoise Gaultier, pour une maison en ladite ville, appelée le logis des Trois-Rois et les terres en dépendant. — Transaction entre Françoise Gaultier et Bernard Musnier, notaire, par laquelle ladite dame s'engage à acquitter les rentes dues sur la métairie de La Chauvellière, dépendante du Breuil. — Plan du fief de Mezières, joignant la prestimonie de Morignan, et des terres de La Grande et Petite Garde, situées dans le fief de l'abbaye de Cormery.

E. 130. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1489-1775. — Vente d'une rente d'un muid de froment, assignée sur la seigneurie de Saint-Bauld, par Jacques Riou, écuyer, seigneur dudit lieu. — Transaction par laquelle Jehan, seigneur de Montejean, cède à Guy de Chousse, seigneur de Malicorne, la seigneurie de La Chapelle-Saint-Bauld relevant à foi et hommage de Sennevières. — Vente de la terre d'Armançay, paroisses du Louroux, Tauxigny, etc., par Ode de Bretagne, comte de Vertus, seigneur d'Avaugour, premier baron de Bretagne, et Renée de Couesmes, vicomtesse de Saint-Nazaire, sa femme, à Hélie Derdeau, seigneur de Paradis, notaire et secrétaire du Roi. — Extrait d'aveu, rendu par Hélie Derdeau à Gabriel de Tranchelion, écuyer, sieur de Sennevières. — Vente de la seigneurie d'Armançay et de La Chapelle-Saint-Bauld, par Hélie Derdeau à Antoine de La Bretonnière, écuyer, sieur de Caugé et de Fouchambault. — Appréciation des cens, rentes, dîmes et autres droits dépendants de la seigneurie d'Armançay, dans la succession d'Antoine de La Bretonnière, seigneur dudit lieu. — Vidimus de pièces produites par Jean de Vonnes, seigneur de Fontenay, Loré et Azay, contre Claude Luthier de La Richerie, seigneur d'Armançay; — inventaire des pièces produites par Claude Luthier. — Mise en adjudication de la seigneurie d'Armançay, saisie sur Claude Luthier, à la requête de René Sain, chanoine de Saint-Martin de Tours. — Adjudication par décret, en faveur de Claude de Daremort, de la tierce partie d'Armançay, saisie sur Antoine de La Bretonnière, à la réquisition d'Antoine Musnier, receveur des consignations à Chinon. — Procès verbal de visite des frèches d'Armançay. — Vente de la terre d'Armançay à Louis de Barberin, comte de Reignac, par François Luthier, sieur de Saint-Genouph, commissaire du ban et arrière-ban de la noblesse de Touraine, Grégoire Boillac, sieur de La Doratoire, et Michel Luthier, sieur de Montourain. — Aveu rendu à Marie-Anne Gaullepied de Sennevières par Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, vicomte d'Azay, Armançay, etc. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de La Cour et de la seigneurie d'Armançay. — Transaction entre les religieux de Cormery et Marie-Marguerite de La Vallée de Pimodan, veuve de Louis de Barberin, au sujet du tiers de la dîme de Tauxigny. — Procès-verbal de visite des moulins banaux de Pré, au Louroux, et de Remette, à Saint-Bauld. — État des titres de la seigneurie d'Armançay. — Quittance de l'empoissonnement de l'étang de Pré.

E. 131. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1483-1753. — Partage de la terre d'Azay entre Jeanne de Rillé, veuve de Jean Marques, Damien de Rillé, écuyer, sieur d'Azay, et Adam de Rillé. — Vente de la tierce partie d'Azay par Pierre Marques, écuyer, seigneur de Chenonceaux, et Martine Bérard, sa femme, Guillaume Marques, écuyer, seigneur de La Follaine, et Fouquet Marques, écuyer, seigneur de La Roche, à demoiselle Guyonne de Sauzay, dame de Chanceaux et de La Fougereuse. — Partage de biens de Jean-François de Cardonne, seigneur d'Azay et La Follaine, entre les enfants de Philibert Tissard, seigneur de Bisard, et Anne de Cardonne, sa femme. — Vente de la terre d'Azay par René Du Breuil et Claude d'Argy, sa femme, à messire Amblard de Chadieu, et Jeanne de Gaignon, sa femme. — Procès-verbal de l'érection d'Azay en vicomté, sur la requête d'Amblard de Chadieu, seigneur d'Azay. — Aveu de la terre d'Azay, rendu au Roi,

à cause de son château de Loches, par René Du Breuil, sieur de Liré, lieutenant de cinquante hommes d'armes, et Claude d'Argy, sa femme, dame du Plessis, d'Azay, etc. — Partage de la terre d'Azay entre Marie de Chadieu, femme de Jean de Vonnes, seigneur de Fontenay, et Catherine de Chadieu, veuve de Papillon du Riou, chevalier, baron du Riou. — Baux à ferme et à rente de la métairie et du moulin de La Luzière, situés paroisse de Saint-Bauld. — Aveu du fief de La Luzière, rendu au chapitre de Saint-Martin, à cause de sa seigneurie de La Tour-Ysoré, par Jacques de Linières, Jean de Vonnes et François Ysoré, seigneurs de Fontenay. — États des dépendances de La Luzière. — Baux à ferme de la métairie de La Cour-de-Fontenay, paroisse de Manthelan.— Procuration donnée par Yves Thibault de La Rivière, marquis de Paulmy, et Julie de Barberin de Reignac, sa femme, Charles de Campet, comte de Reignac, baron de La Rivière, et Marie de Barberin, sa femme, à Marguerite de La Vallée de Pimodan, veuve du comte de Reignac, leur mère, pour rendre foi et hommage au baron de Sennevières, à cause des fiefs d'Armançay et de Fontenay. — Baux à ferme et à rente, éventillement, arpentage et état des dépendances des métairies du Puy et de La Grange, situées au bourg et paroisse d'Azay-sur-Indre.

E. 132. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1456-1789. — Transaction entre les chanoines de Loches et Fouquet Guidart, maître d'hôtel de Charles VI, seigneur de La Follaine, concernant des droits de pêche dans l'Indre et rentes dues audit chapitre sur La Follaine. — Accord entre Amblard de Chadieu, maître d'hôtel de Charles IX, seigneur d'Azay, capitaine des gardes de la Reine-mère, et Jean de Jussac, seigneur de La Follaine et Chedigny, au sujet des embouchures de l'Indrois. — Procès-verbal d'arpentage de la frêche des Robins, située paroisse d'Azay. — Titres d'une rente de 21 livres, due à la seigneurie d'Azay. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant au seigneur de Chédigny de pourvoir au rétablissement du bac de ladite paroisse et des chemins y aboutissant. — État des rentes dues à la seigneurie de Chédigny et reçues par la veuve Jacques Saget, fermière. — Acte par lequel Jacques Fouard et Renée Souvent, sa femme, reconnaissent devoir à Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, marquis de Reignac, une rente de 35 livres sur la métairie de La Cotterie, paroisse de Vou; — procédure entre Marie-Joseph-Gilbert Mottier, marquis de La Fayette, major général des armées des Etat-Unis d'Amérique, seigneur baron du Fau-Reignac, et les héritiers Fouard, pour le payement des arrérages de ladite rente; — requêtes du marquis de La Fayette au bailli de Manthelan, assignations, jugements par défaut. — Procès-verbal de visite et reconnaissance de la terre de Chédigny. — Papiers de recettes des ventes de bourrées, cotrets, etc., provenant des bois de Reignac. — Comptes de recette et dépense des domaines de Fontenay, Armançay, Le Breuil, Azay, La Follaine, Chédigny, etc., présentés au sieur Morizot, fondé de procuration de M. de La Follaine, par Louis Texier Olivier.

E. 133. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1470-1765. —Transaction entre Guillaume Marques, écuyer, sieur de La Follaine, et le chapitre de Loches, au sujet de 2 arpents de pré situés aux Gains-de-Vernelles, et du droit de pêche.—Actes d'acquêts : d'une vigne, au clos de Vauchevrier, par Jean-François de Cardonne, seigneur d'Azay, La Follaine et Chédigny; — d'une maison, près le moulin de La Rochette, paroisse de Chédigny, de vignes et de la moitié de la métairie de Laubrière, même paroisse, par Jean de Jussac, écuyer, sieur de La Follaine et Chédigny, et Astremoine-Claude de Jussac. — Extrait d'un partage des seigneuries d'Azay, La Follaine et Chédigny, entre Marguerite de Cardonne, femme de Jean de Nouroy, seigneur de l'Estang, et René de Lignerys, écuyer, seigneur dudit lieu. — Droit de banc refusé dans le chœur de l'église d'Azay au seigneur de La Follaine, à cause du partage de ladite terre. — Procès-verbal d'arpentage des moulins, terres et métairies de la seigneurie de La Follaine. — Partage de La Follaine entre les enfants de Jean de Jussac; — états et désignations des lots. — Contrat pignoratif par lequel Jean de Jussac et sa femme, Marie Dubois, vendent la seigneurie de La Follaine à Georges de Sigongné, écuyer, sieur de Fretay. — Ventilation des seigneuries de La Follaine et Chédigny, etc., par arrêt du Parlement, à la requête des tuteurs des enfants mineurs de Joseph de Jussac. — Transaction entre Madeleine Luthier, veuve de François de Vonnes, chevalier, vicomte d'Azay et Fontenay, et Dreux Le Hayer, chevalier, seigneur de La Chevalleraie et de la Follaine, par laquelle ce dernier offre de fournir l'aveu et de payer les lods et ventes des terres qu'il a acquises et réunies à La Follaine, ainsi que des terres et vignes affranchies du droit de dîme. — Quittances de rentes seigneuriales et féodales payées au fermier de la seigneurie d'Azay par M. de La Follaine. — Conférence de la frêche du Pressouer, à la requête de François de Vonnes, vicomte d'Azay. — Baux à ferme de la seigneurie de La Follaine et du moulin à foulon, par Philippe-Louis Le Hayer de La Follaine, vicomte d'Azay, La Follaine, Chédigny, etc. — Vente desdites seigneuries par Diane de Jussac, veuve de Michel de Conflans, marquis d'Armentières, et autres héri-

tiers de Louis Le Royer, à René-François Testart Des Bournais, écuyer, président trésorier de France à Tours. — Bail à moitié de la grande métairie d'Azay, par Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, vicomte d'Azay-le-Grand, *Vulgo* Le Chadieu et jadis Le Cardonne.

E. 134. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1663-1789. — Livres de remembrance de la seigneurie de Chédigny : — extraits d'actes d'acquisitions et d'échanges de maisons, terres, vignes et bois situés paroisse de Chédigny et Saint-Quentin, mouvant du fief de Chédigny et chargés des devoirs féodaux envers ladite seigneurie. — Acquisitions : des métairies de La Couture, paroisse de Chédigny, par François Ledet, notaire; — de Montléger, par François Robin ; — de Bordebure, paroisse de Saint-Quentin, par Perfut, sur Charles de Rieucourt, chevalier, commissaire des guerres; — de prés, paroisse de Chédigny, par Claude Drouet Chalus, fermier de l'abbatiale de Beaulieu, sur Claude Dagnaux de Vienne, écuyer, maître d'hôtel de la Reine, seigneur de Chavaigne.

E. 135. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1396-1770. — MOUCHET DE VILLEDIEU (DU). — Aveux et dénombrements de la seigneurie des Genets, *alias* Le Bas-Rigny, rendus : par Philippe Le Voyer de Paulmy, au maréchal de Boucicault, à cause de sa châtellenie du Breuil; — par Nicolas Rocher, seigneur baron de Sennevières, à Pierre de Boucicault, marquis de Viantais, Bridoré et autres lieux, à cause de son marquisat de Bridoré ; — par René de Persil, seigneur du Bas-Rigny, à Isabeau de Savoie, veuve de René de Bastarnay, seigneur de Bridoré. — Vente de la seigneurie du Bas-Rigny, par René de Persil, écuyer, sieur des Genets, à Yves Frangeul, valet de chambre de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, et à Berthe-Louise Facet, sa femme, femme de chambre de la Reine. — Baux à ferme du Bas-Rigny, par Jean Gaullepied, seigneur de Boisleroy et de la baronnie de Sennevières. — Mémoire justifiant que la boire de La Bondouère dépend du Bas-Rigny ; — description de ladite boire, situé sur le bord de l'Indre, paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte. — Contrats d'acquisitions et d'échanges, concernant la métairie des Noires, située paroisse de Sennevières. — Acquisition de ladite métairie par Pierre Le Royer, sieur de La Robinière, conseiller du Roi, lieutenant en la maréchaussée de Loches. — Partage des biens dudit Le Royer entre François de La Borde, sieur de La Thibaudière, Marie Le Royer, sa femme, et les demoiselles Anne et Claude Le Royer. — Transaction entre Michel Gaultier, sieur de Vignolles, bailli de la baronnie de Beaulieu, Antoine Le Royer, sieur de La Martinière, et Catherine Le Royer, veuve de Jacques Guérin, sieur de La Raudière, juge au siége royal de Loches, au sujet de la métairie des Pins, dépendante de la succession d'Isaac Le Royer. — Consistance et dépendance de la métairie des Noires. — Baux à moitié de ladite métairie, par Guillaume Gaullepied et Charles Gigault de Bellefonds, barons de Sennevières.

E. 136. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1705-1729. — Procédure de Marguerite Crochet de La Brossadière, Louis Boutet, son mari, et Antoine Dumain, sergent royal, propriétaire du domaine des Noires, contre François Merlet, maître chirurgien à Beaulieu, acquéreur par bail à rente de ladite métairie ; — René Andrault de Bardine, Anne Gaultier de Vignolles, sa femme, Antoinette de Machefert, veuve en premières noces d'Antoine Le Royer, et Guillaume Gaullepied de Sennevières intervenant comme créanciers privilégiés ; — sentence qui ordonne le déguerpissement dudit Merlet; — requête de celui-ci, demandant indemnité pour les dépenses qu'il a faites dans cette ferme qui était en ruine. — Autres procédures : de Gabriel Bruneau, sieur de La Mazerais, Marie Charles, sa femme, et Michel Charles, sieur du Tertre, héritiers d'Alexandre Maldant, sieur du Tertre, contre Antoine Dumain et les enfants mineurs d'Anne Le Royer, sa femme, pour le payement des rentes dues par Antoine Le Royer, sieur de La Martinière; — entre Guillaume Gaullepied, baron de Sennevières, adjudicataire de la métairie des Noires, et Jacques Le Royer, sieur de Bazilly, demandeur en retrait lignager de ladite métairie et obtenant un jugement en sa faveur à Loches ; — rappel du sieur Gaullepied qui obtient une sentence empêchant l'exécution de celle rendue à Loches ; — intervention des demoiselles Marguerite et Françoise de La Borde, prétendant que les droits de Guillaume Gaullepied sont périmés et que le retrait doit leur être adjugé.

E. 137. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1584-1779. — État des revenus des métairies de La Martinière et autres. — Bail à rente d'un bois taillis près de la forêt de Loches, par Étienne Dumain, valet de chambre de la reine Catherine de Médicis, seigneur de La Pinonnière et du Portail. — État des titres de la métairie de La Pinonnière, située paroisse de Sennevières; — Vente de ladite métairie par Marthe de Machefert, veuve de Jacques Desgault, sieur de La Cossonnière, à Jacques

Dousset, archer en la maréchaussée de Loches. — Acquisition de la borderie dudit lieu, par François Le Royer, sieur de Razilly. — Vente des métairies et borderie de La Pinonnière, Le Bray et Les Hautes-Vallières, par Anne et Antoinette de Machefert de La Frillière, à Guillaume Gaullepied, écuyer, baron de Sennevières, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Bourges. — Sous-seing par lequel Guillaume Gaullepied de Sennevières et Jeanne Gaullepied de Boisleroy, sa femme, abandonnent à Augustin Guilloit la jouissance pendant sa vie de la métairie et closerie du Grand-Village, paroisse d'Athée. — Testament de Joseph Cournal, capitaine de cavalerie dans le régiment de Villars, en faveur de M. Du Mouchet, comte de Villedieu, et autres. — Partage des biens provenant de la succession de Marie-Madeleine Gaullepied de Sennevières, femme de Claude-Dominique Du Mouchet, comte de Villedieu, entre Claude-Joseph-Louis Du Mouchet, capitaine de cavalerie, Jeanne-Geneviève Du Mouchet et François Du Mouchet, bachelier de Sorbonne. — Acte d'abandon de tous ses biens fait par Guillaume Gaullepied, baron de Sennevières, à Claude-Dominique Du Mouchet de Villedieu, Marguerite Gaullepied, sa femme, et Anne Gaullepied, fille majeure. — Contrat de mariage d'Anne Gaullepied de Sennevières avec Louis-Charles-Girardin Gigault de Bellefonds. — Sentence de séparation entre les susdits époux; — transaction par laquelle la dame aura sa seigneurie de Sennevières et le mari son château de Mesvres, paroisse de Civray.

E. 138. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1779-1780. — Dénombrement en forme de terrier des terres, bruyères et bois de la baronnie de Sennevières. — Métairies de La Cour, de La Logerelle, de La Pilonnière, des Petites-Vallières, des Bas-de-Vallières, etc. — Acte sous-seing privé entre Anne-Catherine Gaullepied de Sennevières, marquise douairière de Bellefonds, baronne de Sennevières, Rigny, etc., et l'abbé Du Mouchet de Villedieu, son neveu et unique héritier, par lequel ladite baronne donne à la cure de Sennevières diverses pièces de terre.

E. 139. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier ; 1 plan.

1481-1784. — État des terres que le baron de Sennevières fait valoir par lui-même. — État général des prés de la baronnie de Sennevières et du fief de Rigny. — Vente de la moitié d'un arpent de pré, situé en la prairie de l'Indre, au gué Perrault, près de la boire de Rigny, par Robert Vaslard, tapissier du roi Charles IX, demeurant à Sennevières, à Jean Chaslon, tisseur en drap. — Livre des menus suffrages, poules, œufs, etc., payés par les fermiers. — Actes de ventes, états et mémoires concernant les prés de Rigny; — procès-verbal d'arpentage desdits prés. — Déclaration rendue à la seigneurie de Rigny par Marc Gaultier, laboureur. — Mémoire des cens et rentes de Rigny. — Assignation pour retenir et retirer par puissance de fief et retrait censuel la borderie du bourg de Sennevières, donnée à Adrien-René de La Fouchardière, maître fermier de ladite baronnie, par François Du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne. — Titres de ladite borderie. — Baux et arpentage des bois de Bougé, joignant ceux de La Roche et dépendant de Bridoré; — vente d'une coupe de 40 arpents, près le château de Sennevières; — plan desdits bois. — État des taillis de Liverneau. — Retrait féodal par Guillaume Gaullepied de Sennevières sur Jacques Le Voyer, sieur de Razilly, de 60 arpents de bois taillis dit de Rochefort. — Procès-verbal d'arpentage des bois de Sennevières. — Bail à ferme du moulin de Sennevières; — procès-verbal d'estimation des tournants, virants et autres ustensiles dudit moulin. — Papier de recette des rentes dues à la baronnie de Sennevières. — Livre de dépense de l'abbé de Villedieu.

E. 140. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1768-1788. — Procédures : entre Marie-Anne-Catherine Gaullepied, dame de Sennevières, veuve de François Gigault de Marennes, marquis de Bellefonds, seigneur de Mesvres, et les sieurs Antoine Berthon, cultivateur, Veneau et Lecomte, notaires royaux à Loches, pris solidaires pour les arrérages des rentes dues à la baronnie de Sennevières sur les frêches des Buissons-Vaubelins et de l'Aireau-Châtillon; — entre François Du Mouchet de Villedieu, évêque de Digne, baron de Sennevières, seul héritier de Marie-Anne Gaullepied, et Jean Lecomte, notaire, Gilles Corset, laboureur, et autres, prétendant que les prés qu'ils possèdent dans la prairie de Saint-Germain ne sont pas dans la directe du baron de Sennevières, mais bien dans celle du seigneur de Saint-Germain. — Requête de la baronne de Sennevières au bailli de Loches contre divers particuliers qui se croient le droit de pratiquer un chemin dans la cour de son château. — Assignations du procureur fiscal de ladite baronnie contre les habitants, pour les contraindre à donner les trois journées qu'ils doivent, depuis un temps immémorial, au seigneur dans le cours de l'année et pendant les vendanges.

E. 141. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1588-1789. — PATAS. — Contrat de mariage de

François de Vaulx, seigneur de Berry, grènetier au grenier à sel de Tours, avec Marguerite Tardif, fille de Jean Tardif, sieur de Chesniers, échevin de Tours, et d'Anne Cailleau. — Actes de vente du domaine de La Randerie, situé paroisses de Cerelles, Nouzilly et Rouziers; de la moitié du fief de Moulinet, du moulin dudit lieu et de la métairie de La Vallerie, situés paroisse de Nouzillé, par Pierre de Vaulx, écuyer, sieur de Berry, Pierre Drouet, avocat en Parlement, Marguerite de Vaulx, sa femme, et autres héritiers de François de Vaulx et de Marguerite Tardif, leur mère et belle-mère, à Philippe Rochain, sieur des Maisons-Rouges, et Élisabeth Lasneau, sa femme. — Arbre généalogique de la famille Patas, depuis le XVe siècle. — Tableau des enfants issus de Christophe Patas et de Thérèse Villette, sa femme, de 1657 à 1671. — Testament de Pierre-Claude Amyot, avocat en Parlement, en faveur de Pierre-Claude Drouet, son neveu, et des enfants de Barthélemy-Robert Drouet, greffier criminel, écuyer, seigneur de Bazancourt, etc. — Partage de la vaisselle d'argent entre les enfants de Barthélemy Drouet, Robert-André Drouet, prêtre, etc. — Acte de naissance de Robert André. — Provision d'un canonicat et d'une prébende pour ledit Robert. — Arpentage du domaine de La Bretonnière, appartenant à l'abbé Drouet. — État des titres des terres et seigneuries de La Turbellière et des Doits, remis par l'abbé Drouet au sieur Ferrand, acquéreur desdits fiefs. — Mémoires de travaux et fournitures pour Robert-René Drouet, chanoine de Saint-Martin. — Lettres : des sieurs Dosne, notaire à Paris, de Lattre, etc., à Robert Drouet, chanoine, concernant la liquidation de la succession Amyot, et la vente des fiefs de Bazancourt et de Châteaupaire ; — de MM. de Vaussay, Villain de La Tabaise, lieutenant général de Saint-Calais, Bruslé de Monclot, concernant le loyer et la vente d'une maison rue d'Avignon, indivise entre eux et M. Drouet.

E. 142. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1678-1740. — PÉROT DE LISLE. — Actes par lesquels Jean Pérot, sieur de La Quénardière, paroisse de Bonssay, valet de chambre de M. le Prince, fait le partage de ses biens entre ses enfants Daniel et Marie Pérot, Marguerite Pérot, femme de Denis Chézault, avocat en Parlement, et Jean Pérot de Lisle. — Contrat de mariage de Jean Pérot de Lisle, marchand à Thouars puis à Preuilly, avec Marguerite Girard, de Thouars. — Conférence de la frèche du village aux Michaux, paroisse d'Obterre, faite à la requête de Jean Robin, écuyer, sieur de Lambre, Louis Barrault, sieur des Rimbaudières, et autres, pour connaître ce qu'ils doivent chacun à la seigneurie dudit lieu. — Accord au sujet de l'union entre Marie Pérot, fille de Jean Pérot de Lisle et Pierre Peltier, contrôleur en l'Élection de Saumur. — Inventaire des effets, titres et papiers de Jean Pérot, décédé ; — partage des biens et valeurs entre Joseph et Marie Pérot et Benjamin Pérot des Roches. — Transaction par laquelle Pierre Charcelay, sieur de La Vienne, s'engage à payer dans les 5 ans 5,000 livres à Joseph Pérot de Lisle, lieutenant des gardes de la porte du Roi. — Testament de Marthe Peltier, fille unique de Pierre Peltier et de Marie Pérot. — Mémoire du sieur Bargeton tendant à démontrer la nullité de ce testament qui deshérite les parents. — Reconnaissance de Jacques Alizon, métayer du domaine de La Groux, paroisse d'Yzeures, pour les bestiaux, semences et avances en argent qui lui ont été fournies par Joseph Pérot de Lisle.

E. 143. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1732-1778. — PICHEREAU. — Contrat de mariage de François Pichereau, fils de François Pichereau, contrôleur au grenier à sel de Clermont, et de Gabrielle Cuvelier, avec Louise-Élisabeth Coste de Briançon, fille de Jean Coste de Briançon, receveur des Aides au bureau général de l'Élection de Clermont, et de Marie-Anne Chéron. — Actes par lesquels François Pichereau, agissant pour Pierre et Louise, ses enfants mineurs, Catherine Letellier, veuve de Joseph Coste de Vaugourdon, Joseph Picault de La Ferrandière, élu à Chinon, et Marie Coste, sa femme, renoncent à la succession de Louis-Joachim Coste, directeur des affaires du Roi à Soissons. — Sous-seing des notaires et avocats de Chinon, certifiant que Marguerite Coste, veuve d'Étienne Seiller, avait pour héritiers lors de son décès Louis, Jérôme et Suzanne Coste de Vaugourdon, enfants de Joseph Coste de Vaugourdon, son frère, Pierre et Louise Pichereau, enfants d'Élisabeth et de Marie Coste de Briançon, filles de Jean Coste de Briançon, son autre frère. — Procédure exercée à la requête de François Pichereau, fils mineur de Pierre Pichereau, écuyer, sieur de Geffrus et de La Martinière, contrôleur des guerres de la maison du Roi, et de Marie Duchâtel, demeurant à Chinon, contre le sieur Bucheron, journalier, pour rentrer en possession par retrait lignager d'une maison à Chinon que ledit Bucheron a prise à rente de Marie Coste, sa grand'tante ; — jugement qui autorise ledit retrait.

E. 144. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1644-1789. — PIERRES DE FONTENAILLES (DE). — Quittances des sommes versées par M. de Fontenailles, seigneur de Palais, curé de Dierrs, ou ses représentants, pour les collecteurs des tailles de Leugny, les taxes, im-

positions royales, gages de gardes, rentes, etc. — Mémoires de travaux et fournitures. — Lettres des sieurs Gatian aîné, de Maussabré, de Pierres, des dames Chalus et de Pierres, concernant le métayer de La Caronnière, des intérêts de famille, etc. — Procédure entre Charles-Constant de Pierres, chevalier, seigneur de Fontenailles, et Antoine Joyau, pris solidaire pour le payement des rentes dues à la seigneurie de Palais, paroisse de Leugny, sur la frêche de La Blanchetière; — état des rentes dues par les détenteurs de ladite frêche. — Accord par lequel Françoise-Catherine de Marsay, dame de La Glanchère, veuve de François-Charles-Constant de Pierres de Fontenailles, abandonne à François-Constant de Pierres de Fontenailles, son fils, la direction de tous ses biens. — Marchés pour la construction de bâtiments à Cussay, Dierre, etc. — Procédure entre César-Victor de Pierres de Fontenailles, curé de Dierre, Louis Drouin, boulanger, Claude Couturier, scieur de long, et Maurice Couturier, marchand de bois, concernant le règlement des bois acquis par le curé. — Bail à ferme des fief et seigneurie de Palais et de Chantepie. — État des rentes de la seigneurie de Palais. — Extrait d'un aveu de Palais, rendu à M. de Montbazon par les héritiers de M. de Puizieux, baron de Pressigny. — Contestation entre Françoise de Marsay et Georges de Mons, écuyer, sieur de La Roche-Dauchaille, qui porte ses prétentions sur une pièce de terre dépendante de La Glanchère.

E. 145. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1771-1790. — Livre de recette et de dépense. — Recettes des rentes dues : par les sieurs de Maussabré, Étienne et Émery Roullet, sur héritages à Chillouais; — par les héritiers Raimbault, sur biens à La Chapelle ; — par Pierre Robin, aubergiste à Ligueil et les héritiers Bournigal, sur l'auberge de l'Écu ; — par les sieurs de Plais; — par les exploitants des fermes : de La Caronnière, en Poitou; — de Palais, de Chantepie, de La Glanchère ; — de Boisgard et de Colombiers près Loches ; — de la dîme de Dierre, en grains, vin et chanvre. — Dépenses pour les réparations des bâtiments des fermes de La Glanchère, Colombiers, etc.

E. 146. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 84 pièces, 1 cahier de 18 feuillets, papier.

1424-1786. — PLESSIS RICHELIEU (DU). — Délaissement des domaines de Chinon et autres, fait par les commissaires du Roi à la princesse de Conty, en échange des terres de Châteaurenault, etc. — Vente de la seigneurie de Chinon, par Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conty, veuve de François de Bourbon, à Armand-Jean Du Plessis, cardinal, duc de Richelieu. — Procès-verbaux d'évaluation et consistance de ladite seigneurie. — Lettres patentes de Louis XIII, permettant au cardinal de Richelieu de faire bâtir un bourg, clos de murs et fossés qui aura deux marchés par semaine et quatre foires franches par an, de huit jours chacune, dont les habitants seront affranchis de tailles, etc., tant qu'il n'y aura pas 100 maisons de bâties. — Aveux et dénombrements : du fief de La Guichardière, rendu par Jean Royraud, écuyer, seigneur d'Aubigny, à Charles Turpin, baron de Vihiers, seigneur de Crissay, à cause de sa baronnie de Vihiers; — du fief Louzaye, rendu par Armand-Léon de Bouthillier, comte de Chavigny, à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, châtelaine de Champigny-sur-Veude, à cause de ladite châtellenie ; — de la seigneurie de Pont-Amboisé, rendu par Louis-René Yeau, chevalier, seigneur de Rivière, à Charles Drouen, écuyer, seigneur de Courcoué, Boissay, etc. — Extrait du procès-verbal de l'adjudication au rabais des travaux et réparations à faire au château de Chinon. — Consistance et revenu du domaine de Chinon, en 1610. — Compte de la recette et dépense du comté de Chinon, rendu au duc de Richelieu par Bertrand Poirier, avocat.— Cahier d'audience terrier et aveux de la châtellenie de Cravant. — Contestations entre les seigneurs et les habitants de Cravant au sujet des biens communaux. — Aveux et dénombrements : de la seigneurie de La Touche-le-Bailly, rendu par Pierre de La Valette, seigneur dudit lieu, à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, à cause de sa châtellenie de Cravant ; — du fief de La Guertinière, paroisse de Panzoult, par Alexis Barjot, abbé de Moussy, au duc de Richelieu, à cause de sa baronnie de l'Ile-Bouchard. — Acquisitions par Armand-Jean Du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, de diverses pièces de bois taillis et terres situées au bois de Cenezay et près la ville de Richelieu, sur Pierre Olivier, sieur des Perrières, Jacques de Beaumont, seigneur du Ruau, et autres. — Bail à ferme des pavillons de la première porte d'entrée du château de Richelieu. — Arrêt du Conseil, portant modération à 8,000 livres, en faveur de François Perrault, de l'office de lieutenant général au siége de Chinon. — Titres de rentes. — Partage en 1457, entre Louis de Clérambault, écuyer, seigneur de Richelieu, et Perrine, sa sœur, femme de Geoffroy Du Plessis, seigneur de La Vernollière, de la succession de Gillette de Mausson, leur mère. — Vente de maisons et dépendances à Limeuil, paroisse de Pouant, par François Du Plessis, chevalier, seigneur de Richelieu, Neuville, etc., gentilhomme de la Chambre du Roi, lieutenant de la compagnie du prince de Dombes, à François Dagouet, fermier de la terre de Neuville, paroisse de Nueil. — Bail à rente d'une maison à

Braye, par Jeanne de La Porte, dame de Richelieu, à Jean Asselin et Antoinette Savaton, sa femme.

E. 147. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 147 pièces, papier ; 1 plan.

1519-1789. — Ventes : de 18 arpents de pré, en la prairie de L'Aubraye, paroisse de Larçay, par Astremoine Dubois, chevalier, sieur de Sonzay, à Pierre Forget, chevalier, baron de Veretz, La Ferté, La Salle et le Fau, — de partie de la terre de Verets, à Denis Le Bouthellier, seigneur de Rancé, par Guillaume Benard, sieur de Rezay, agissant pour Julien Chalopin, sieur de La Boisderie, conseiller du Roi, contrôleur général des finances à Tours, et Charlotte Leblanc, sa femme ; — de terres, prés et cave en roc, paroisse de Véretz, par Antoine Lecreux, grammairien à Tours, et autres, à Armand-Louis de Wignerod Du Plessis de Richelieu, comte d'Agenois, baron de Véretz. — Échange de pièces de terre entre Louis de Richelieu, duc substitué d'Aiguillon, baron de Boulongne et Véretz, seigneur prévôt de Larçay, gouverneur du château de La Fère et de la ville d'Aiguillon, et Pierre-Charles Boutet du Brion, sieur de Beauregard. — Cession par René Barré, fabricant à Tours, à Antoine Rose, conseiller, juge garde de la Monnaie, d'une somme de 6,500 livres, que le duc d'Aiguillon s'engage à payer sur le prix de son acquisition du Vieux-Moulin. — Aveux et dénombrements de Véretz, rendus à Bertrand d'Eschaux, archevêque de Tours, seigneur de Larçay, par Adam de La Barre, sieur de Beausseraye et ses frères et sœurs, héritiers de la demoiselle Anne Forget ; — à Mathieu Ysoré d'Hervault, archevêque de Tours, par Armand-Charles, duc de Mazarin ; — à Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque, par Armand-Louis de Wignerod de Richelieu, duc substitué d'Aiguillon. — Baux à ferme du moulin banal de Véretz, du port et passage sur le Cher, de prés, paroisses de Véretz, Montlouis et Azay, du droit de pêche. — Baux à moitié des métairies de La Gagnerie, La Bretonnière, La Vrillière, le Vieux-Moulin. — Procès-verbal de visite de la ferme de Véretz. — Estimation des réparations à faire aux bâtiments du château de Larçay et autres. — Procès-verbal d'estimation des dépendances de la terre de Véretz ; — état des domaines ; — correspondance concernant la vente des bois.

E. 148. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier ; 1 plan.

1350-1789. — Copie d'aveu rendu à Pierre Fretaud, archevêque de Tours, par Pierre de Larçay, pour son hébergement de Larçay, etc. — Aveux rendus à Mathieu Ysoré d'Hervault et Jacques de Chapt de Rastignac, archevêques de Tours, par Armand-Charles, duc de Mazarin, de La Meilleraye et de Mayenne, et par Armand-Louis de Wignerod Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, à cause de leur baronnie de Larçay. — Extrait de l'acte de vente des terres de Véretz et de Larçay, par les abbé et chevalier de Rancé, à MM. d'Effiat et de Mazarin. — Inventaire des papiers desdites seigneuries. — Mémoire pour l'abbé d'Effiat, concernant l'acquisition de Véretz et Larçay et les payements qui en ont été faits. — Détail du revenu de la prévôté de Larçay. — États des domaines dépendants de ladite prévôté et de la seigneurie de Véretz. — Sentence en faveur du duc d'Aiguillon, dans une contestation entre ledit duc et le sieur Planche, concernant les devoirs féodaux. — Acquisition de la closerie et métairie de La Salle-Girault, paroisse de Larçay, par Gabriel Normand, docteur en médecine, de Louis Planche, détenu prisonnier à Tours. — Correspondance et mémoire concernant l'échange de la terre de Larçay, contre celle de Saint-Antoine-du-Rocher, entre l'archevêque de Tours et le duc d'Aiguillon. — Baux à ferme de prés, situés paroisses de Larçay, La Ville-aux-Dames, Cangé et Saint-Avertin ; — des métairies de La Babinière et du château de Larçay. — Procès-verbal de prisée des bestiaux des quatre métairies de Véretz et Larçay. — Nomination par Louis Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, de Jacques de Faye, comme greffier des châtellenies de Véretz et Larçay. — Mémoire du sieur Chaslons, faisant connaître que son but est de réunir à Véretz tout ce qui appartient au prince de Rohan et à l'archevêque, et que le duc d'Aiguillon peut posséder tous ces objets sous les mêmes foi et hommage dus au Roi. — Mémoire concernant l'échange à faire entre les ducs d'Aiguillon et de Rohan, lequel céderait Couziers, Narbonne, Thorigny, la Vallée-Noire, La Vallée-d'Esves, La Duporterie, La Tour-des-Brandons, Chambray, etc., pour les terres d'Artannes, de Montgaugé, etc. — Estimation de Couziers et de ses dépendances. — Tableau des propositions de l'archevêque de Tours et des répliques du duc d'Aiguillon, concernant l'échange de la terre de Larçay, contre celle de Saint-Antoine-du-Rocher.

E. 149. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1760-1770. — Terrier de la prévôté de Larçay. — Lettres patentes du Roi, autorisant Emmanuel-Armand Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, prévôt de Larçay, seigneur de Véretz, à faire le terrier desdits domaines. — Procès-verbaux d'arpentage des terres de Larçay, par Alexandre Craquin, notaire de la châtellenie de Véretz. — Reconnaissances de cens et devoirs seigneuriaux et féodaux et de rentes en grains et argent, par les détenteurs des frèches de La Petite-Piardière, de La Fosse-Logère, de La

Poupelinière et des Girardières, situées paroisse d'Azay-sur-Cher; — des Hauts-Lieux, des Marais, des Grands-Lions, des Noirais, de La Ripaudrie, de La Tour, etc., situées paroisse de Larçay; — des Aulnaies, dans la paroisse de Véretz. — Déclarations : de la fabrique de Larçay, pour les terres, prés et vignes qu'elle possède dans ladite paroisse; — de Louis Aubry, seigneur de Mosny, pour sa terre de Mosny, paroisse d'Azay-sur-Cher; — de Catherine Mangeant, veuve de Girolet de Bois-Regnault, pour sa terre des Richers, paroisse de Larçay, etc.

E. 150. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1722-1729. — Terrier de la baronnie de Véretz. — Copie des lettres patentes de Louis XV autorisant la confection dudit terrier, pour Armand-Louis Du Plessis de Richelieu, comte d'Agenois; — publications et entérinement desdites lettres. — Dépendances de la baronnie de Véretz, comprenant les métairies de La Gagnerie, La Bretonnière et Villiers, situées paroisse de Véretz, La Séguinière, paroisse de Larçay, etc. — Déclarations : de divers particuliers ayant des possessions dans le fief de Véretz; — de Léonard Barré, sieur de La Freslonnière, Pierre Chalopin de Bonrepos, et Pierre Estevou, doyen de N.-D.-de-Bondésir, pour prés en la prairie de L'Aubraye; — de Françoise de Fargue, pour la métairie de La Philiponnière, paroisse de Véretz; — de Laurent Darcy, pour les terres et seigneuries de Chanceaux et de La Gitonnière, paroisse d'Azay; — des religieux de Cormery, pour un pré, prairie de Saint-Paul-de-Cormery, sur le Cher; — de Jean de Radiolle, sieur du Rouche, pour la métairie et closerie appelée la Haute-Maison, paroisse d'Azay-sur-Cher; — de Jacques Rouillé, bourgeois de Tours, pour une closerie dite La Bercellerie ou le Roujoux, paroisse de Véretz; — de Louis Massicault, sieur de La Chavonnière, pour la closerie de La Chavonnière et la métairie de La Belaudrie, paroisse de Véretz; — de Françoise-Charlotte de Beauvais, veuve de Joseph Roujou, pour son domaine de La Roche-Morin, paroisse de Véretz, les métairies de La Désirée et de La Bourdrie.

E. 151. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1786-1789. — Sommier des fermes de la baronnie de Véretz, avec la recette et la dépense. — Les fermes : de La Bretonnière et des Pins, pour 1,000 livres, 6 septiers de blé, 6 chapons, 12 poulets vifs et 8 douzaines d'œufs; — du château de Larçay, pour 800 livres, 10 septiers de blé, 6 chapons, 8 poulets, 8 douzaines d'œufs; — du Vieux-Moulin, pour 324 livres, 10 septiers de blé, 6 chapons, 12 poulets, 8 douzaines d'œufs; — de la boucherie de Véretz, pour 150 livres; — du moulin banal, pour 750 livres et 6 canards; — du droit de pêche, pour 50 livres; — du droit de passage sur le Cher, pour 150 livres; — de 11 arpents de prés, paroisse de Montlouis, pour 700 livres. — Adjudications des bois du parc, à 307 et 310 livres l'arpent. — Conventions : avec M. de Louvigny pour conduire la ménagerie et tous les bestiaux qui lui seront fournis, les faire soigner, pacager, etc.; — avec Jean Auvray, pour les façons des vignes, à 20 livres l'arpent, 2 livres le millier de charnier et 50 sous le cent de provins. — Rentes : de 800 boisseaux de blé, due aux religieux de Cormery; — de 1,280 livres, à M. Preuilly; — de 42 septiers 8 boisseaux et demi de blé et 10 livres, à l'archevêque de Tours; — de 41 livres 10 sous, au trésorier de Saint-Gatien.

E. 152. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1789-1791. — Livre de recette et de dépense des seigneuries de Véretz, Larçay et Les Pins. — Recette : des fermes de La Bretonnière et des Pins, du château de Larçay, du Vieux Moulin, de Villiers, de La Babinière; — des oseraies et gravanches des îles de Beaulay, et des Mûriers; — des dîmes de Véretz, Larçay, Le Croulé, et La Pierdière; — de la maison de La Fuie; — des droits de boucherie, de pêche, de bac et passage; — du moulin banal, — de la métairie et fuie de La Gagnerie; — de la ménagerie du parc; — des vers à soie et mûriers; — de la prairie de Beaulay; — des vignes, de la vente des bois et des lods et ventes. — Dépenses pour : les collecteurs des tailles; — la portion congrue du vicaire de Véretz; — le régisseur, le concierge, les jardiniers et le garde; — la destruction des renards et blaireaux à 20 sous pièce, et des oiseaux de proie à 5 sous; — le bailli et le procureur fiscal; — les défrichements et fossés; — la ménagerie de La Babinière; — les réparations des bâtiments, des murs du parc, du pont tournant et des bassins; — les aumônes, etc.

E. 153. (Liasse.) — 48 pièces, papier

1748-1763. — Comptes rendus au duc d'Aiguillon, par Jacques-Ignace-François de Gorre, de la recette et dépense des revenus et produits des terres de Véretz et Larçay. — Compte de dépense par extrait, concernant : les frais d'exploitation et de régie desdites terres; — les charges; — les réparations ordonnées par le duc; — la ménagerie; — la nourriture et les gages des domestiques, qui ne sont pas à la charge de l'exploitant. — État de la cueillette et gestion des blés, seigles et orges, récoltés

dans les métairies de La Gagnerie, de La Bretonnière et du château de Larçay, et des dîmes en grains, exploitées dans la paroisse de Veretz. — Frais de bureau et de voiture pour le vin et autres provisions, envoyés à Rennes au compte du duc d'Aiguillon. — Observations sur le revenu de la terre de Veretz, en 1755, non compris les bois, donnant pour produit ordinaire 8,760 livres 15 sous. — États : de la vente et distribution des blés, dont le sieur de Gorre demeure chargé ; — de la vente des blés de monture, provenant du moulin banal de Véretz, exploité à moitié par Jean Tribon. — Quittances à l'appui des comptes.

E. 154. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1764-1789. — Comptes généraux de la recette et dépense des terres de Véretz, Larçay, Les Pins et Thilouze, rendus au duc d'Aiguillon par Ignace de Gorre et Mathias Chique, comprenant les rentes seigneuriales de Véretz et Larçay, sur les frèches de : La Bourgogne, Les Baubées, Le Girouet, Les Meuniers, Les Blots de Nitray, Les Gitons, Les Millets, Les Petites-Maisons, Le Vieux Four, Les Perdreaux, La Moissonnière, Le Carroir de Villiers, Les Fosses-Blanches, Les Bruères, Le Fouteau, La Chauvellière, La Fosse-Loriette, La Fontaine-Morin, etc. ; — le produit des lods et ventes, des bestiaux, de la soie, des bois, blés et vins. — Dépenses pour frais d'exploitation et de régie. — Rentes et redevances dues à la fabrique de Véretz et au chapitre de Saint-Gatien. — Gages : de Louis Pesche, ancien concierge ; de Guillaume Grosbois, Martin Bienvault, et Pierre Bataille, jardiniers ; de Michel Mesroi, garde. — Compte particulier des journaliers employés aux travaux ordonnés par le duc. — État de la récolte des vins provenant de la dîme exploitée et des vignes du château de Véretz. — Inventaire du mobilier du château de Véretz.

E. 155. — (Liasse. — 15 pièces, papier.

1690-1698. — Comptes de la dépense de l'office d'Armand-Charles de La Porte, duc de Mazarin : 13 livres de sucre, pour 9 livres 2 sous; — 50 livres de viande, pour 8 livres 15 sous ; — 2 dindons, pour 1 livre 4 sous; — 2 poulardes, pour 18 sous ; — 12 poulets, pour 2 livres 8 sous; — 8 livres de beurre, pour 2 livres 8 sous; — 12 douzaines d'œufs, pour 1 livre 10 sous; — 1 boisseau de sel, pour 10 livres 18 sous 6 deniers; — 16 onces d'huile pour 10 sous. — Chaque mois ces comptes sont arrêtés et signés par le duc de Mazarin.

E. 156. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets, papier.

1575-1737. — POCQUET DE LIVONNIÈRE. — Procès-verbal de plantation des fourches patibulaires à deux piliers de la seigneurie de Francpalais, située paroisse de Luzay. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Francpalais, rendus : par Jehanne Prévost de Sansac, veuve en premières noces de René Duval, et en deuxièmes de François de Céris, écuyers, seigneurs de Francpalais et de La Bouessière, à Bonaventure Villiers, chevalier, maître d'hôtel du Roi, seigneur de Puy-Garreau, baron de Marmande, Faye-la-Vineuse et Doussay; — par Louis de Bernabé, chevalier, baron de La Haye-Fougereuse, seigneur de La Boullaye, Francpalais etc., à Cyprien Gillier, marquis de Puygarreau, baron de Marmande, etc. ; — par François-Marie Humeau, écuyer, seigneur du Haut-Plessis, Francpalais, La Boissière, etc., à Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, chevalier, comte d'Argenson, baron de Marmande, vicomte de La Guierche, etc., à cause de leur baronnie de Marmande. — Aveu et dénombrement des dîmes de la seigneurie de Marmande, rendu au Roi, à cause de son château de Chinon, par René Gillier, seigneur dudit lieu. — Foi et hommage lige et simple, rendu à la baronnie de Marmande, par Jean-Claude-Scévole-Pocquet de Livonnière, le jeune, écuyer, seigneur de Francpalais. — Table alphabétique des aveux rendus à la baronnie de Marmande.

E. 157. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier ; 1 plan.

1645-1784. — POIRIER DE BEAUVAIS. — Procès-verbal de visite et estimation de la terre de Nueil et de ses dépendances, à la réquisition de Charlotte d'Anguechin, veuve de Jean de Chezelles, écuyer, seigneur de Nueil, et de Louis de Chezelles, seigneur de Marcilly, neveu de Jean de Chezelles. — Partage de la succession de Prégent Poirier, procureur au grenier à sel de Chinon, et de Mathée Amelin, sa femme entre leurs enfants Jean Poirier, avocat en Parlement, Pierre Poirier, avocat au Conseil, Louis Poirier, docteur médecin à Paris, Marguerite Poirier, femme d'Armand de Chauvry, écuyer, sieur des Vertus, Bertrand Poirier, avocat en Parlement, Guillaume Poirier, sieur de La Gilberderie, Eustache Poirier, chanoine de Champigny, et Marie Poirier, femme de Charles-Henry, sieur du Lac, commissaire du Roi à Chinon. — Inventaire des titres et papiers trouvés après le décès de Mathée Amelin, veuve de Prégent Poirier. — Procès-verbal d'arpentage et estimation de la seigneurie de Bélébat, paroisse d'Assay, à la réquisition des héritiers d'Henri de Bremond, écuyer, sieur de Bélébat. — Bail à ferme de la métairie des Roches-Saint-Paul, dépendante de la seigneurie de Beauvais, par Jean Daguindeau, marchand à Chinon et fermier de ladite seigneurie. — Vente de coupes de bois à

La Égronnière. — Vente de la terre de Beauvais et métairie de La Égronnière, par Marie-Anne Drouen, veuve de Jacques Ragonneau, sieur de La Fuye, à Bertrand Poirier, avocat en Parlement, et à Marguerite Ragonneau, sa femme. — Procès-verbal de visite desdits domaines. — Acquisitions par Bertrand Poirier, seigneur de Beauvais, de la métairie de Poizay, paroisse de Champigny, de terres à Jaunay, de maisons, etc., à Chinon et à Ligré. — Déclaration féodale, rendue à la seigneurie de Rivière, par Bertrand Poirier, chevalier, pour un pré en ladite paroisse. — Bail à ferme de la seigneurie de La Ripaudière, par François de Bussy, chevalier, seigneur de Bizé, et Joseph Poirier, président en l'Élection de Richelieu. — État de la borderie et closerie du Haut-Bout. — Déclaration rendue à Bertrand Poirier, à cause de son fief de Vérineau.

E. 158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1603-1789. — Bail à ferme du fief du Petit-Bois, paroisse de Sazilly, par Louis Audiger, seigneur des Places, paroisse de Savigny. — Titres de rentes assignées sur une maison, rue Basse à Chinon, etc. — État des rentes féodales dues à la seigneurie de Chancelée, par Bertrand Poirier, président en l'Élection de Richelieu, à cause des métairies de La Briotière et des Couteaux. — Conférence de la frêche de La Roche-Mercier, sise dans le fief de la seigneurie de Razines, appartenant à Anne Dubois, dame dudit lieu. — Compte de la recette et dépense des moulins de Beauvais, rendus à Poirier de Beauvais, par Nicolas Fournival. — Compte rendu au comte de Bombelles, maréchal de camp, et autres héritiers du chevalier de Rassé, par M. Poirier avocat, de la recette et dépense qu'il a faite dans la gestion des terres de Néman et de Rassé. — Procédures : de Jean Leroux de Rassé, chevalier, seigneur de Néman, contre Augustin Poirier, écuyer, seigneur de Nazelles et de La Rochepicher, paroisse de Ligré, pour le payement des lods et ventes desdits fiefs ; — de Bertrand Poirier, avocat en Parlement et au bailliage de Chinon, assesseur en la maréchaussée, exécuteur testamentaire de Marie Benoît, contre Étienne de Seguin, chevalier, seigneur de Cabassol, et autres héritiers de ladite demoiselle ; — copie du testament de Marie Benoît. — Transaction sur procès entre Louis Lebas, procureur fiscal du duché de Richelieu, Jacques Duplessis, sieur de Bourneuf, Jacques Vandiot, sieur de La Tour, Prégent Poirier, procureur du Roi au grenier à sel, et autres héritiers d'Eustache et Macé Lebas. — Partage des biens du sieur Ragonneau, entre François, Charles et Marie Ragonneau et Bertrand Poirier, autorisé de Marguerite Ragonneau, sa femme. — Quittances de rentes dues par Bertrand Poirier.

E. 159. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1755. — Préaulx (de). — Aveu et dénombrement des terres et seigneuries de La Haute et de La Basse-Roche-aux-Poitevins, dépendantes de la terre d'Écueillé, rendu à Jean Luc de Préaulx, chevalier, baron de La Fouquettière, par Ambroise Ribot, agissant pour Louis de Conflans, marquis d'Armentières, tuteur de Louis de Conflans, colonel du régiment d'Orléans-cavalerie, et de Charles de Conflans, ses fils mineurs. — Métairies : de La Haute-Roche avec maison forte, de La Basse-Roche et de La Norcière. — Moulin de La Roche et ses dépendances, tenu à foi et hommage du duc de Saint-Aignan. — Droits de pacage, pêcherie et chasse ; — de terrages sur divers particuliers. — Devoirs dus à La Haute-Roche par le duc de Beauvilliers, la comtesse de Chavigny, les héritiers du sieur de Maussabré et autres, pour domaines situés dans les paroisses de Cloé, Nouans, Écueillé, etc., et par les religieux Augustins de Châtillon, pour leur terre et fief de Courceuil, paroisse d'Écueillé. — Déclaration du lieu appelé La Cattière, paroisse de Luçay, tenu en roture du fief de La Fouquettière.

E. 160. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1414-1778. — Preuilly (de). — Sentence rendue au Châtelet de Paris, qui autorise Sarrasine de Prye, veuve d'Eschivart, seigneur de Preuilly, agissant pour Antoine de Preuilly, son fils mineur, à acquérir par retrait féodal, une rente de 50 écus d'or, constituée par Gilles de Preuilly, frère d'Antoine, au profit de Richard de Monteille. — Actes de ventes et baux à rentes de terres, vignes, etc., situées entre autres au lieu de La Fontaine, paroisse de Preuilly. — Procédure de Louis Villeret, fermier de la seigneurie du Pouet, contre Anne et Madeleine Verrier, pour le payement de 18 années d'arrérages d'une rente de 3 livres 1 sou.

E. 161. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1689-1748. — Quillet. — Bail judiciaire du domaine de La Barrière, situé paroisse de Ports, fait à la requête de Suzanne Rousseau, veuve d'André Quillet, dans l'intérêt de ses enfants mineurs, et adjugé à Pierre Touzallin et à Jeanne Gillet, sa femme. — Bail à ferme de la métairie des Fouquets, située au village dudit nom, paroisse de Draché, consenti à François Blanchard, laboureur, par Marie Quillet, fille majeure, pour 150 livres, 6 boisseaux de froment, mesure de Sainte-Maure, 4 chapons et 2 poulets.

E. 162. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1605-1607. — RABOTEAU. — Arrêt du Parlement de Paris, portant distraction d'une vigne et de 6 arpents de terre, situés dans la petite forêt de Preuilly, au profit de Georges Raboteau, avocat au siége présidial de Tours, opposant à la vente de la baronnie de Preuilly, poursuivie sur la veuve et le fils de Louis Chasteigner, seigneur de La Roche-Pozay et d'Abain.

E. 163. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1563-1776. — RAZILLY (de). — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Matefelon, en Véron, rendus : à la princesse Suzanne de Bourbon, dame d'Ussé et de Montsigou, par Aliénor di Castillo, veuve de René de Rancé, seigneur de Matefelon ; — à Charles de Lorraine, duc d'Aumale, seigneur d'Ussé, etc., par Maximilien de Rancé ; — à Louis Bernin, seigneur de Valentinay et Ussé, par René Rabault, chevalier, seigneur de Matefelon ; — à Louis-Sébastien Bernin de Valentinay, seigneur d'Ussé, Rigny, Rivarennes, Bréhémont, etc., par Michel Isaac, chevalier, marquis de Razilly. — Aveux : de la terre de Razilly, rendu à Renée de Mesmay, veuve de Charles de Rochefort, chevalier, comte de Lucé, par Gabriel de Razilly, seigneur de Beaumont, Vélort, etc. ; — de Beaumont, rendu à Monsieur, frère unique du Roi, duc d'Orléans, seigneur de Cravant, par Gabriel de Razilly. — Baux à ferme de la terre et seigneurie de Razilly, de la maison seigneuriale du Ruau-Persil, paroisse de Noyant, et de la métairie de L'Estelle, paroisses de Cheillé et Azay, par Michel Isaac, marquis de Razilly, seigneur de Beaumont, Vélort, Savigny, etc., et Charles-Grabriel-René d'Appelvoisin, marquis de La Roche-du-Maine. — Vente de la baronnie du Grand-Pressigny et des fiefs et seigneuries en dépendant, par Louis Brulard, chevalier, marquis de Sillery, à M. Bertrand de La Bazinière, pour 526,000 livres. — Acquisition de la même baronnie, par Anne Bertrand de La Bazinière, veuve de Claude de Dreux, chevalier, comte de Nanceré. — Procédure entre ladite veuve et Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu, à l'occasion des lods et ventes. — État des droits de rachat ou relief, appartenant au duc de Richelieu, comme seigneur de Chinon. — Ventilation de la seigneurie du Grand-Pressigny, des châtellenies de Neuilly, Estableau, Chanceaux, Ferrière-Larçon et des terres et fiefs en dépendant, s'élevant au prix de 972,000 livres. — Baux à ferme, déclarations et acquisitions des dîmes : de Vaux, paroisse de Sainte-Maure, par Jean-Félix Cantineau de Commacre, seigneur de Vaux, et Marie Cantineau, femme de Gabriel Darsac, marquis de Ternay ; — de la chapelle Baillou et de La Martinière, paroisse de Braslou, par Louis, Jean et René de Chergé, seigneurs de La Martinière, et François Humeau, seigneur du Haut Plessis ; — de Signy, paroisse de Braye, par François Ducarroy, écuyer, sieur de Grand-Pré, capitaine du château et de la ville de Richelieu ; — de La Dorée, paroisse de Parçay, par Henri de Voyer, seigneur de Paulmy, La Dorée, etc. ; — de Saché, par René de Rouxelley, marquis de Saché.

E. 164. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1657. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Beaumont-en-Véron, rendu par Perrine Gaultier, veuve de Claude Chevalier, seigneur de Razilly, Beaumont, Vélort, Fontenay, etc., à Marie-Louise d'Orléans, princesse de Dombes et de Montpensier, duchesse de Châtellerault, dame des terres et seigneuries de Champigny, Saint-Fargeau, Cravant, etc., à cause de sa seigneurie de Cravant. — Y sont dénombrés : l'hôtel de Beaumont ; — les domaines de Vélort, paroisse de Beaumont, et de La Baronnière, paroisse d'Avoine ; — les métairies de La Drouetterie et de La Buissonnière, paroisse de Beaumont ; — les vignes et le moulin de Beaupuy, même paroisse ; — les prés et les friches de Vélort, etc. ; — les rentes dues à la seigneurie de Beaumont ; — les terrages et dîmes ; — les dîmes d'agneaux, vaux et porcs dont le prieur de Beaumont prend le tiers ; — le devoir annuel, appelé taille requérable, levé par les sergents de la Cour de Beaumont ; — les droits de halle et boucherie, de haute, moyenne et basse justice, — ceux de fondation des paroisses de Beaumont et d'Avoine.

E. 165. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1398-1652. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Beaumont-en-Véron, rendus, en 1398, par Olivier Dupré, seigneur de Beaumont, au comte Dauphin d'Auvergne, seigneur de Cravant ; — en 1542, par René de Bastarnay, comte du Bouchage, baron d'Authon, seigneur de Beaumont-lès-Chinon, à Guy, sire d'Espinay, Loys de Monléon et Georges de La Roche, seigneurs de Cravant. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Vélort, rendu, en 1501, par René de Faye, écuyer, seigneur de Marcé et de Vélort, à François, seigneur de Maillé, de Rochecorbon et de Beaumont-en-Véron ; — cet aveu est précédé d'un accord entre lesdits seigneurs par lequel le sieur de Beaumont donne à foi et hommage, à 50 sous de service, les dépendances de Vélort que le seigneur dudit lieu prétendait tenir à cens et rente.

E. 166. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1573-1789. — REMIGEOUX (de). — Procès-verbaux

d'arpentage, d'estimation et de partage des biens délaissés à ses enfants par François de Remigeoux, chevalier, seigneur du Breuil, à la mort de sa femme Julie Guillau. — Vente de la maison et métairie de La Braudière à Étienne de Remigeoux, seigneur de Nancré, par Élisabeth Levieil, veuve de Jacques de Grellet, écuyer, seigneur de Touchelée. — Acquisition d'héritages au village du Trinsu, paroisse de Nancré, par Étienne de Remigeoux, sur Gilles Bernard, sieur de La Morandière ; — retrait lignager par le même de diverses pièces de terre, acquises de Jacques Grellet par Vincent Bernard. — Vente de la métairie de La Hurtaudière, paroisse d'Assay, par Gervaise Perrot, veuve de Jean Pavillon, avocat au siége présidial de Tours, à Fleurance Jaunay, veuve d'Étienne Gaby, trésorier de M. de Montpensier. — État des héritages saisis féodalement à la requête de M. de Beaumené, seigneur de La Girardière et de Chancelée, paroisse de Ligré, sur Olivier Guillau, seigneur de La Hurtaudière, faute d'exhibition de titres. — Déclaration au Roi, par ledit Guillau, pour le fief de Péguine dont dépend La Hurtaudière. — Arpentage des terres et vignes de La Saintonnière, pour René Lamoureux, seigneur dudit lieu. — Acquisition de la métairie de La Sicardière par Émery de Messemé, seigneur de Chougne. — Baux à ferme et à moitié des métairies de la Fuye, paroisse de Nancré, de La Braudière, paroisse de Ligné-sur-Usseau, de La Hurtaudière et de Bellien, paroisse d'Assay, de La Saintonnière, paroisse de Ligré, et de Beaupuy, paroisse de Nancré, par François de Remigeoux, chevalier, seigneur de La Fuye de Nancré, Le Breuil, Beaupuy, etc. — Procès-verbaux de visite desdits domaines. — Acquisition de la métairie du Cormier, paroisse de Nancré, par Anne de Remigeoux, sur Louis Tisseau, marchand à Saint-Romain.

E. 167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 116 pièces, papier.

1573-1787. — Transaction sur procès entre Pierre Beauvillain, curé de Saint-Christophe, Martin Barreau et autres, actes de vente, de partage, etc., concernant la frêche des Moreaux, paroisse de Saint-Christophe. — Ventes de maisons, terres et vignes, au village des Moreaux, faite par Gilles Fromager, sieur du Moulin, Marie de La Fouchardière, sa femme, Vincent Jahan, sieur de La Morinière, et autres à Émery de Messemé, seigneur de Saint-Christophe, Chougne, etc., et Nicole Tournant, sa femme. — Acquisition d'une closerie au village des Baunets, paroisse de Saint-Christophe, par Marie de Messemé, veuve de Victor de La Rivière, seigneur de La Cour-de-Broc, demeurant aux Moreaux. — Bail à rente et vente de la métairie et closerie des Moreaux à François de Remigeoux, sieur de La Saintonnière, et Marie de Messemé, sa femme, par César de Morat, écuyer, seigneur de La Morinière. — Accord pour le partage de la succession de Jaqueline de Messemé, femme de César de Morat, entre les familles de Messemé et de Remigeoux. — Vente de la métairie de La Remonnerie, paroisse de Saint-Christophe, faite par René Du Mellauger, écuyer, sieur du Belin, et Marie de Mosson, sa femme, à Émery de Messemé. — Déclaration rendue au Roi par Louis de Messemé, seigneur de Saint-Christophe, à cause de sa métairie de La Remonnerie. — Baux à ferme de la métairie de La Sicarderie, près Saint-Christophe, par Jean Fromager, sieur de La Gouttière, marchand à Neuil, Émery de Messemé, etc. — Échanges de terres audit lieu, entre ledit Émery et Marie Jahan, veuve de Joseph de La Fouchardière. — Partage des biens d'Émery de Messemé entre ses enfants, Jean et Vincent de Messemé. — Baux à ferme des métairies des Moreaux, La Remonnerie et La Sicarderie par François Barthélemy de Remigeoux, seigneur de La Fuye-de-Nancré, et Marie de Messemé, sa femme, à Pierre Fleurant de La Fouchardière et Jeanne Brecheteau de Gravelonne, sa femme. — Procès-verbal de visite des bâtiments et des terres, vignes et bois. — État des rentes dues à la seigneurie de Saint-Christophe par François de Remigeoux.

E. 168. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1660-1782. — Procédure de François-Barthélemy de Remigeoux, chevalier, seigneur de La Fuye-de-Nancré, demandeur et opposant à la saisie et adjudication par décret volontaire de la seigneurie de La Touche d'Avrigny et autres lieux, contre Jean Justeau, maître chirurgien, poursuivant l'exécution dudit décret ; — actes d'opposition ; — requêtes au lieutenant général de Châteaurenault ; — productions et inventaires de pièces. — Transaction entre les sieurs de Remigeoux et Cadet au sujet des dîmes et rentes dépendantes des seigneuries de La Fuye et du Puy. — Déclaration de La Fuye-de-Nancré, rendue par Marie Isle, veuve d'Étienne de Remigeoux, écuyer, sieur de La Mirtrie, de La Fuye-de-Nancré, paroisse de Marigny, etc., à François de La Motte, chevalier, seigneur de Monberard, à cause de sa seigneurie de La Tour-Ballan, paroisse de Laigné-sur-Usseau. — Inventaire des titres de la métairie de La Rebuffière, donnée en dot par M. de Remigeoux à M. de Sassay, son gendre. — Cession d'une rente de 12 boisseaux de froment, etc., sur la frêche des Brions, paroisse de Laigné, faite à Étienne de Remigeoux par Nicolas Prévost, seigneur d'Azay et de La Pinaudière.

E. 169. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1675-1785. — Contrat de mariage d'Émery de Messemé, seigneur de Saint-Christophe, Le Cormier, Chougne etc., avec Nicole Tournant. — Partage des biens d'Étienne de Remigeoux, seigneur de La Fuye, Chanteloup, etc., et de Marie Isle, sa femme, entre Jacques, Jean, Élisabeth et Suzanne de Remigeoux. — Contrats de mariage : de Pierre-Alexandre Desmarais, écuyer, sieur de Piedetable, avec Olympe de Remigeoux; — de César de Maurat, écuyer, sieur de La Mornière avec Jaqueline de Messemé. — Partages des biens : de Jean Guillon, avocat, entre Julie et François-Barthélemy de Remigeoux, Jean Néron, sieur des Marais, et Catherine Guillon, sa femme; — de Jean Penigot de Grandchamp, entre Étienne de Remigeoux, Marie Penigot, sa femme, et autres; — de François Pignonneau, écuyer, seigneur de Beaumarchais, entre François de Remigeoux, écuyer, seigneur du Breuil et de La Fuye, Louis Pignonneau, écuyer, seigneur des Bruères et autres; — d'Étienne de Remigeoux, seigneur de La Fuye, entre ses frères, François de Remigeoux, seigneur du Breuil, Marie de Remigeoux, veuve de René de Maurat, seigneur de La Chaussée, et Anne de Remigeoux. — Aveu et dénombrement de la terre de Beaupuy, rendu par François de Remigeoux, seigneur de La Fuye-de-Nancré et de Beaupuy, à Louis-François Armand Du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, à cause de sa seigneurie de Mosson. — Déclaration rendue à la seigneurie de Beaupuy, paroisse de Nancré, par François Bouin, seigneur de Noiré, comme détenteur d'une partie de la frèche du Puy. — Partage de la succession de Jaqueline de Messemé, femme de César Maurat, seigneur de La Morinière, entre ses neveux Jean de Messemé, seigneur de Chougne, paroisse de Saint-Christophe-sous-Faye, Émery de Messemé, seigneur de La Mauricerie, même paroisse, Charles de Messemé, seigneur de L'Orgerie, et François Barthélemy de Remigeoux, seigneur de La Fuye-de-Nancré. — Acte d'émancipation de Marie-Anne de Remigeoux, âgée de dix-huit ans et demi. — Partage de la succession de Marie-Françoise Porcheron de Saint-Jame-de-Beroule, dame dudit lieu, femme séparée de biens d'Alexandre Aymer, seigneur de Germon, entre François-Barthélemy de Remigeoux, héritier principal, et autres.

E. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 150 pièces, papier.

1682-1789. — Procès-verbal et adjudication des rentes provenant de la succession d'Étienne Faré, faite par licitation entre Jean Émery et Charles de Messemé, Bricheteau de Gravelonne et autres héritiers dudit Faré, au profit de François-Barthélemy de Remigeoux, leur cohéritier. — Livre de recette des rentes en argent. — État des rentes foncières et constituées, dues à François-Barthélemy de Remigeoux, sur des maisons sises aux villages des Bois, paroisse de Braslou, et des Roches, paroisse de Marigny-Marmande. — Bail à rente d'une pièce de terre, paroisse de Saint-Christophe, par François de Remigeoux à Émery de Messemé, seigneur de La Mauricerie et de La Bize. — Cession d'une rente de 20 livres sur maison et dépendances au village du Haut-Martray, paroisse de Marigny, faite à Jean-Baptiste de Remigeoux, seigneur de Beaupuy et de La Grande-Maison de Marigny, par Louis de La Roche. — Procédure et jugement, concernant une rente de 7 livres, due à Anne de Remigeoux, sur maisons au village des Voisines, paroisse de Pussigny. — Acquisitions, par Étienne et François de Remigeoux, de diverses rentes assignées sur domaines et frèches, paroisses de Verneuil, Marigny, Braslou et Chavaigne. — Vente de rentes sur domaines, paroisse de Courcoué, par Marie Buguet, veuve de René de Fougère, seigneur des Essards, à Julie de Remigeoux. — Bail à rente d'une terre en la vallée de Nancré par François de Remigeoux.

E. 171. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1755-1790. — Livre des cens et rentes dus à la seigneurie de La Fuye-de-Nancré, paroisse de Nancré, aujourd'hui Marigny-Marmande. — Recette : de 48 boisseaux de froment, 3 chapons et 6 deniers, pour la frèche des Berruyers ; — de 11 boisseaux, pour les frèches des haut et bas villages des Voisines; — de diverses rentes en grains, volailles, etc., sur les frèches de Brigaudon, de Guillemin-Voisine, des Souriants, de l'Essart-de-Nancré, de La Petite-Écoiière, de Léchalier, des Brions, etc.

E. 172. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1746-1792. — Livre de recette et de dépense de la seigneurie de La Fuye-de-Nancré. — Vente de vin au prieur de Grazay à 24 et 56 livres la pipe. — Comptes : avec les métayers et fermiers des domaines des Moraux, de La Hurtaudière, de La Saintonnière, du Lac, du Cormier, de La Sicarderie, de La Braudière, de Beaupuy ; — avec ceux des domaines situés à Saint-Christophe ; — avec le boulanger de Port-de-Pile, qui doit donner 19 livres de pain blanc ou 24 livres de pain bis par boisseau ; — avec les domestiques, laboureurs, etc., à 36, 42, 48, 54, 60, et 69 livres de gages par année. — État des rentes dues à la seigneurie de Saint-Christophe et à celle du Cormier, appartenant à Remigeoux.

E. 173. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1775-1789. — Renault. — Mémoires d'ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, ferblanterie, peinture et fournitures diverses. — Quittances de capitation, droits de centième denier, vingtièmes, etc. — Billet de remboursement et de loterie pour l'emprunt ordonné par l'arrêt du Conseil du 29 octobre 1780. — Appositions de scellés sur les maisons de l'abbé Louis Renault, chanoine et secrétaire général de l'archevêché de Tours, décédé à Plombières ; — oppositions audits scellés par les créanciers et par Gatien-Claude Tessier, prêtre titulaire, avec ledit Renault, de la chapelle Saint-Michel, desservie en l'église de Crouzille ; — mainlevée desdits scellés, à la requête de Gabriel Miné, chanoine de l'église de Tours, Marie Miné, veuve de Nicolas Le Pauvre, et autres héritiers de Renault. — Inventaires des meubles, effets et papiers de la maison appelée Ménage, paroisse de Saint-Cyr, et de celle de Tours. — Procès-verbaux d'adjudication des meubles et effets de la maison canoniale, sise au cloître Saint-Gatien, paroisse de Saint-Vincent. — Compte de la succession de Renault, fait au bailliage royal de Remiremont, frais judiciaires, funéraires et autres s'élevant à 646 livres 19 sous ; — décompte du logement à Plombières, s'élevant à 276 livres ; — mémoire de l'apothicaire dudit lieu. — État de ce qui revient à M. Renault du produit de son canonicat pour l'année 1787-1788. — Extrait de naissances, baptêmes et mariages, concernant les héritiers Renault ; — procurations données par Alexis Damiens, bourgeois de Paris, et autres héritiers, à Gabriel Miné, chanoine prébendé de l'église de Tours ; — quittances des sommes payées par Gabriel Miné ; — compte de la vente des meubles et effets, montant à 7,817 livres 11 sous.

E. 174. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1760-1766. — Restru. — Procès-verbal d'adjudication de la métairie de La Grande-Barre, paroisse de Savonnières, saisie sur Charles-Julien Brindeau, marchand bonnetier à Tours, en faveur de maître Griveau, procureur au bailliage et siége présidial de ladite ville, agissant pour et au nom de Louis-Nicolas Restru, conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel et premier conseiller audit Bailliage. — Vente du lieu et métairie de L'Oucherie, situé paroisse de Savonnières, par Jeanne Perrot, veuve de Philippe Taschereau, écuyer, conseiller du Roi, ancien receveur des décimes de Tours, à Louis-Nicolas Restru.

E. 175. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1669-1673. — Ricard de La Poumardière. — Accord par lequel Jacques Ricard, sieur de La Poumardière, en Anjou, demeurant paroisse de Seuilly, cède à Charles Dusoul tous les frais, salaires et vacations à lui adjugés contre Jacques-Julien Guiot, sieur de La Rousselière, par sentence rendue au siége de Saumur, pour le rembourser des 450 livres qu'il lui avait prêtées à l'occasion de ladite procédure. — Bail à moitié des terres dépendantes de la maison de La Martinière, paroisse de Seuilly, consenti à Gatien Lebloy, laboureur, par Julienne Guiot, femme dudit Ricard. — Procuration donnée par Jacques Ricard de La Poumardière, commis aux aides, à Julienne Guiot, sa femme, pour diriger toutes les affaires de ses maisons de La Boulardière, paroisse de Cinais, et de La Martinière. — Acte par lequel Julienne Guiot, séparée de biens d'avec Ricard, et autorisée par justice et par son mari à la poursuite de ses droits, vend à Charles Dusoul, greffier, tous les fruits en blés, noix, prunes, etc., de sa maison de La Martinière, déduction faite de la moitié appartenant au métayer Julien Lebloy.

E. 176. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1762-1777. — Richard de Butré. — Contrat de vente de la closerie de Chevalette, paroisses de Vallières et Fondettes, par François Archambault, marchand cirier à Tours, et Marie Gamelin, sa femme, à Charles Richard, écuyer, seigneur de Butré, en Poitou, membre de la Société royale d'agriculture à Paris. — Décret de la maison de Chevalette, dressé à la réquisition de Jacques Pillault, maître de l'hôtellerie de Saint-Louis à Tours, pour le payement d'une somme de 200 livres ; — bail à ferme d'une terre aux Fosses-Blanches, paroisse de Vallières, par Alexandre Delaporte, notaire honoraire à Tours, fondé de procuration de Charles Richard de Butré.

E. 177. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1396-1400. — Ringuet de Brizay. — Partage des domaines, rentes, etc., provenant de la succession de Michelin Gilles, de Villebernier, près Saumur, entre ses enfants. — Vente du domaine du Puy-Saint-Michel et de ses dépendances, situés ville et paroisse de Candes, par Jean Innocent et Marion Gilles, sa femme, à Ringuet de Brizay, écuyer.

E. 178. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1761-1765. — Rivière (de La). — Livre de recette des fermes et rentes des terres d'Armençay, Azay, Chedigny, La Follaine, etc. — Les débiteurs sont : Claude Defrance, fermier de la seigneurie de Fontenay ; — François

Héron, fermier du lieu seigneurial de La Luzière ; — François Boutet, fermier du moulin de ladite seigneurie ; — André Dumu, fermier de la terre et seigneurie de Villeray ; — François Saulquin, fermier de la terre et seigneurie d'Armançay ; — Antoine Adam, fermier des dîmes et terrages, dépendants de la même seigneurie, dans la paroisse de Tauxigny ; — Jacques Hubert, fermier des moulins banaux de la seigneurie d'Armançay ; — Mathurin Saulquin, fermier de la terre et seigneurie du Breuil ; — Jean Machefert, fermier des moulins banaux de la vicomté d'Azay ; Etienne Moreau, fermier des dîmes de Morillon et de l'île Timay, paroisses d'Azay et Chambourg ; — François Couvreur, fermier de la métairie du Puy-d'Azay ; — Etienne Champion, fermier du port et passage d'Azay, sur l'Indre et l'Indrois ; — Pierre Delhommaye, fermier du lieu seigneurial de La Follaine, etc. — Ventes des grains et bestiaux provenant de la métairie d'Azay ; — des bois ; — des vins de la cave de Reignac ; — de la tonture des prés.

E. 179. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1756-1768. — « Registre tenu par moy Raimbault, « notaire et receveur de mademoiselle de La Rivière de « Mur, dame de la seigneurie de Ruton, paroisse de Ba- « lesme, des anciens arrérages ou reliquats des rentes et « fermes dues à la dite seigneurie, suivant les différents actes « qui en ont été consentis par les censitaires et jugements « contre eux rendus, et de la recette qui a été faite par « moy susdit Raimbault. » — Extraits d'actes contenant déclarations et reconnaissances de rentes, cessions de terres, etc., concernant les frèches et domaines de La Cornière, La Grande-Mauvernière, Les Massés, La Clémencerie, Les Laurenceaux, Les Petites-Granges, la métairie de Balesme, etc. — Recette desdites rentes, reliquats et arrérages.

E. 180. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1573. — RIVIÈRE. — Acte de cession de biens, faite par Catherine Basset, dame de Thure, veuve de Jacques Rivière, à ses enfants René et Robert Rivière, Charlotte Rivière, femme de Gervais Naurays, Urbanne Rivière, dame de Beauregard, veuve de Christophe Barbin, Catherine Rivière, femme de Marc Bedouet, et aux enfants mineurs de Jeanne Rivière, première femme de Jean Touvois. — Procès-verbaux d'arpentage, estimation et partage, entre les susdits, des terres, fermes et seigneuries de La Touche, paroisse de Pringé, de Beausolage, paroisse de Saint-Christophe, du Coudray, paroisse de Chemillé, de La Rabaste, paroisse d'Épeigné, de La Penthière et de La Blanchetière, paroisse de Sonzay, de La Boullerie, paroisse de Villiers, du moulin de Villiers, de La Viollière, paroisse de Saint-Christophe, et de la maison située audit bourg, vignes et ferme en dépendant ; — des rentes dues par les propriétaires des domaines de La Rousselière, paroisse de Saint-Paterne, La Badelière, Tartifume et La Miltière, paroisse de Sonzay, La Cerizaye, paroisse de Beaumont, près La Chartre, Le Mée et La Paulmerie, paroisse de Villebourean, La Borde, paroisse de Neuvy, La Harancherie, paroisse de Bueil, etc.

E. 181. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1674-1700. — ROBIN DU PONTREAU. — Bail, pour 40 sous de rente et les devoirs seigneuriaux, d'une boisselée de terre, près la métairie de Bourgneuf, située Varenne de Preuilly, par Françoise Pénissault, veuve de René Robin, sieur du Pontreau, à Pierre Lelarge, marchand. — Sentence de Michel Dubet, seigneur de Chavane, avocat en Parlement et bailli de la baronnie de Preuilly, condamnant Renée Boutet, veuve de Pierre Berault, et autres détenteurs de l'héritage des Perronneries, à payer à la veuve Robin, les arrérages d'une rente de 60 boisseaux d'avoine, 12 de seigle, etc., assignée sur ledit lieu des Perronneries. — Accord sur procès entre Mery Raguin, laboureur, et Françoise Pénissault veuve de Robin du Pontreau, par lequel celle-ci fait abandon des arrérages pour obtenir titre nouveau d'une rente de 8 livres 9 sous 4 deniers.

E. 182. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1601-1651. — ROCHEFORT (de). — Vente de la métairie de La Guiberdière, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, par Anne de Refuge, dame d'Armilly, veuve de Jean de Rochefort, lieutenant du prince de Conty, à Nicolas Bazoges, bourgeois de Tours. — Arrêts du Parlement, autorisant Anne de Refuge à faire ses reprises sur tous les biens dont René de Rochefort, son fils, aura la jouissance à sa majorité. — Cautionnement d'Anne de Refuge pour le payement de 3 années d'arrérages d'une rente de 250 livres, contractée par son mari. — Rentes diverses constituées par René de Rochefort, au profit de Pierre-Biton et d'Amable Roze, marchands à Tours. — Vente, avec faculté de rachat, par René de Rochefort et Anne de Refuge à Louis de Voyer, vicomte de Paulmy, des terres et seigneuries d'Armilly, paroisse de Neuillé-Pont-Pierre, de La Roche-Périgault, paroisse de Neuvy, d'Hermilly, paroisse de Chemillé, d'Armilly, paroisse de Saint-Paterne, de Précor, paroisse de Vion-en-Anjou. — Bail judiciaire desdites terres et seigneuries, saisies sur Anne de Refuge et son fils, à la re-

quête de leurs créanciers. — Jugement qui donne la priorité à Louis de Voyer, pour se faire payer des fermiers. — Mémoire tendant à prouver que René de Rochefort n'a aucun droit sur le douaire d'Anne de Refuge, sa mère. — Procès-verbal des sommes versées aux créanciers sur le produit de l'adjudication par décret de la seigneurie d'Armilly.

E. 183. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1751-1789. — Rocher. — Compte du sieur de Galle Bezanceau avec sa sœur, veuve du sieur Rocher, de Chinon, concernant leur commerce de laine. — Mémoires des sommes avancées et marchandises fournies par la dame veuve Veillat de Galle, à Rocher, son neveu, et à sa sœur. — Partages entre ledit Rocher et sa sœur; — estimation des meubles et effets; — états des rentes qui leur sont dues à Chinon, à Châteauroux et en Normandie; — des sommes à recevoir de divers débiteurs, montant à 48,120 livres 8 sous. — Livres : de recette des rentes et fermes dues en Normandie et dans le Maine; — de dépense de M. Rocher, pendant son vicariat à Saint-Étienne de Chinon; — des sommes payées par Pierre Pibaleau, fermier de sa métairie de Mongeay en Normandie. — État de la dépense à faire par M. Rocher pour prendre possession de la cure d'Huismes, dont il a été pourvu par l'abbé Duclüzel, doyen de l'église métropolitaine de Tours. — Lettres de MM. Veillat de Galle, de Châteauroux, et Dupont, notaire à Tessé, adressées à M. Rocher, chanoine de Saint-Mexme de Chinon, leur cousin, concernant le payement des intérêts et rentes qui lui sont dus.

E. 184. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 150 pièces, papier.

1759-1784. — Lettres adressées à la dame Rocher, marchande de draps de soie à Chinon, par le sieur de Beauvollier, de Loudun. — Procédure de Jacques Rocher, négociant à Chinon, contre Pierre de Beauvollier, écuyer, seigneur des Malardières, son débiteur; — saisie ordonnée sur ledit Beauvollier par Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse de Fontevrault; — continuation de la procédure par la dame de Galle, veuve de Jacques Rocher, puis par Pierre Rocher, clerc tonsuré, et sa sœur. — Saisie opérée sur François Petit, fermier des terres de La Jaille et de Saint-Marsolle; — opposition à ladite saisie par les enfants de Pierre de Beauvollier, Louis et Jeanne-Esther, alléguant que ces domaines n'appartiennent plus à leur père; — sentence du bailliage de Loudun qui condamne le sieur de Beauvollier à payer 2,256 livres de capital, plus les intérêts, arrérages et frais; — extraits du registre des oppositions du bureau de Chinon; — état des frais de l'instance de M. Rocher et de sa sœur contre les sieurs de Beauvollier, Blet, horloger, et Petit, fermier; — inventaires de pièces produites par les divers créanciers de Pierre de Beauvollier; — ordonnances et extraits des registres plumitifs du greffe du Bailliage de Loudun; — requêtes adressées aux juges conservateurs des priviléges royaux de l'Université de Poitiers par de Beauvollier, Pierre Rocher, clerc tonsuré, et autres. — Éloge de Saint-Ours, patron de la ville de Loches.

E. 185. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1729-1789. — Rocreuse (de). — Déclarations rendues à Charles de Berthé, écuyer, seigneur de Pontlong, La Turmellière, etc.: par Nicolas Prévost, curé de Tauxigny, pour domaines dépendants de sa cure; — par Jean Bléré, chapelain de la chapelle Sainte-Barbe, fondée en l'église de Tauxigny, pour la métairie de Briolleau, dépendante de ladite chapelle; — par les religieux Cordeliers de Tours, pour une rente de 96 boisseaux de blé, etc., assignée sur la frêche des Moreaux, paroisse de Tauxigny, et qui leur a été concédée par Pierre Quillet, maître perruquier à Tours, à la charge d'inhumer son corps dans leur église et de célébrer trois grand'messes chaque année. — États des ports de lettres payés par Martin et Viroux, de 1781 à 1783, pour Jean-Joseph Olivier de Rocreuse, seigneur de Pontlong et de La Turmellière, paroisse de Tauxigny. — Conférence de la grande frêche de Beauvais, dépendante de la terre de Pontlong.

E. 186. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1698. — Rogier. — Contrat de mariage de Jean Rogier, fils de Jacques Rogier et d'Andrée Briant, avec Perrine Berton, fille d'Isaac Berton et de Louise de Preuille, demeurant au bourg de Nouâtre.

E. 187. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1700. — Rosel de Verneuil. — Foi et hommage des fief et seigneurie de La Claisière, paroisse d'Abilly, et de Bout-Ferré, paroisse du Grand-Pressigny, rendu à la baronnie de Pressigny par Marthe de Forateau, femme de Jean de Rosel, chevalier, seigneur de Verneuil, dame de La Chattière, paroisse d'Abilly, et desdites terres et seigneuries de La Claisière et de Bout-Ferré.

E. 188. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1725. — Ruzé d'Effiat. — Sentence de Joseph Aubry,

écuyer, seigneur du Plessis, lieutenant général au bailliage de Touraine, condamnant François Bouron et sa femme, fermiers de la baronnie de Cinq-Mars, à verser entre les mains de Joseph Boisgaultier, bourgeois de Tours, les sommes qu'ils peuvent devoir à Gabriel de Ruzé et à Scholastique de Sazilly, sa femme, et ces derniers à payer diverses sommes audit Boisgaultier.

E. 189. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1692-1789. — SASSAY (de). — Transaction sur procès entre François de Sassay, écuyer, sieur de La Rollandière, paroisse de Trogues, et François Fourmy, curé dudit lieu, pour quelques portions de dîmes contestées par ledit curé. — Bail à ferme par Alexis Jacquet, curé de Trogues, de sa part de dîme sur ladite paroisse. — Baux à rente de pièces de terre en la vallée des Vaux, paroisse de Saint-Germain, et aux Roches-Saint-Paul, paroisse de Ligré, par Jeanne Angibert, veuve d'Urbain Chesnon, sieur de Sourdé, conseiller au siége royal de Chinon. — Reconnaissances desdites rentes, faites à Jean Sanglier, chevalier, seigneur de La Tremblaye. — Procédures de Juste-Armand de Sassay, seigneur de La Rollandière et de Marguerite Sanglier, sa femme, pour le payement d'une rente de 15 livres 5 sous, due par Jean Moreau, sur une maison et ses dépendances, paroisse de Saint-Benoît-du-Lac-Mort. — Déclaration d'Ours-Armand-Marc de Sassay, chevalier, seigneur de La Rollandière, par laquelle il se reconnaît débiteur envers le curé de Trogues d'une rente foncière de 30 sous, pour la dîme qu'il perçoit en ladite paroisse. — Livres de recette des rentes dues à M. de Sassay, à cause de sa métairie de La Rébuffière ; — marché pour la construction d'un puits audit lieu. — État des objets emportés au couvent par la demoiselle de Sassay. — Quittances des sommes payées par M. de Sassay pour son fils, pensionnaire à l'École royale militaire de Vendôme.

E. 190. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1760-1790. — SAULQUIN. — Livre de compte du sieur Saulquin, tanneur à Loches. — Ventes : de veau noir et blanc, à 27 et 30 sous la livre ; — d'un côté de baudrier, à 18 sous ; — d'un côté de vache à 22 sous la livre ; — d'une chèvre, pour 50 sous ; — d'une vache en impériale, à 30 sous la livre ; — d'un côté de baudrier de cheval, à 17 sous la livre ; — de cuir, façon d'Angleterre, à 18 sous la livre ; — de bourre, à 2 sous la livre.

E. 191. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1760-1790. — Comptes des recettes et dépenses de Saulquin avec Étienne Meunier, de Montrésor, Jacques Coulon, de Verneuil, Marion, de Fleuray, André Leblanc, de Beaulieu, Michel Fournier, de Loches, Jean Baudouin, du Grand-Pressigny, et autres marchands bouchers, pour fournitures de peaux de bœuf et de vache, au prix de 17 à 22 livres le cent pesant ; — de veau, à 10, 20, 29 et 32 livres la douzaine ; — de mouton, à 80 livres le cent ou 16 sous pièce.

E. 192. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1760-1790. — Livre de compte, pour cuirs vendus, avec les sieurs Audiger, Gallicher, Dupuy le jeune et Lambert, de Beaulieu ; Benoît et Bourreau, de Ligueil ; Coudray, Joubert, Lavoysière, Guilleau, Gaudichard, etc., de Loches ; Lafond, sellier à Châtillon ; Girouard, de Cormery, etc.

E. 193. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1752-1789. — Contrats de mariage : de Paul Saulquin, garçon tanneur, fils de Jean Saulquin, notaire royal, et de Françoise Lesourd, avec Marie-Marguerite Berthereau ; — de Jean-Charles Bréant, compagnon horloger à Paris, fils de Charles Bréant, marinier à Dieppe, et de Catherine Talbot, avec Claire Boucher, fille de Jean Boucher, chirurgien à Étampes. — Baux à rente au profit de Paul Saulquin, tanneur, de la sixième partie du moulin à tan de Beaulieu, par Jean-Baptiste Quesnel, bourgeois de Loches, et de la maison du faubourg de Quintefol, par les maire et échevins de Loches, qui l'avaient acquise pour y établir une caserne. — Vente d'un jardin avec cave, au faubourg des Roches de la ville de Loches, par François Sueur, tailleur de limes, à Charles Bréant, horloger. — Vente du même jardin à Claire Boucher, veuve dudit Bréant, par Jean-Paul Saulquin, procureur au bailliage de Loches. — Bail à loyer d'une maison sur le bord de l'Indre, au faubourg Quintefol, par Paul Saulquin à Julien Legendre, marchand tanneur. — Inventaire des meubles, effets, titres et papiers, fait à la requête de Paul Saulquin, après la mort de sa femme, pour rendre compte à son fils, Michel Saulquin, clerc tonsuré. — Mémoire des marchandises fournies à Audiger par Paul Saulquin. — Procédures de Saulquin contre Jacques Creusant, héritier, pour un sixième, de Marie Penissault, grande tante dudit Saulquin, et qui s'était emparé de toute la succession ; — mémoires des effets de ladite défunte.

E. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 82 pièces, papier.

1658-1682. — SCOT DE COULANGÉ. — Accord entre

les PP. Minimes de Montgauger et Constant Scot, sieur de Coulangé, par lequel celui-ci les acquitte d'une rente de 10 livres qu'ils lui doivent pour un pré appelé Les Châteaux, à la charge de dire chaque année une messe basse à son intention. — Baux à ferme de différentes pièces de pré, dépendantes de Mareille, paroisses de Saint-Épain, etc., par Louis Scot, chevalier, seigneur de Coulangé, La Couture, etc., Marie-Anne et Marguerite Scot ses filles, et par Jacques Scot de Coulangé. — Baux à ferme et à moitié du moulin de Mareille et des métairies des Haut et Bas-Mareille. — Ventes de pièces de terre, en la vallée de La Couture, par Pierre de Montigny, écuyer, sieur du Terron, garde du corps de la reine régente de France, et autres, à Constant Scot, chevalier, seigneur de Coulangé. — Acquisition par Louis Scot, lieutenant d'infanterie dans le régiment de marine, de 2 boisselées de terre, situées en la pièce de La Couture. — Baux à ferme et à moitié de la métairie de La Couture, paroisse de Saint-Épain, par Constant et Louis Scot. — Cessions et résiliations de bail. — Vente du domaine de La Couture, par Louis Scot de Coulangé, à Marie Boilesve, femme non commune en biens de Charles Renault des Vernières, seigneur du Marais de Pouzay, etc. — Mémoire de Scot de Coulangé, concernant la vente de La Couture par Louis Scot, son père, et les rentes dues à la prévôté de Saint-Épain. — Inventaire des meubles provenant de la succession de Louis Scot de Coulangé et de Marguerite-Denise de Mondomaine, sa femme, à la requête de Jacques Scot de Coulangé, capitaine au régiment de Saintonge, actuellement en Amérique, fils aîné et principal héritier, Marie-Anne Scot de Coulangé, demoiselle majeure, et Michel Béranger, curateur institué à l'interdiction d'Élisabeth Scot de Coulangé.

E. 195. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1680-1775. — Vente de portion de l'hôtellerie du Lion-d'Or, à Bléré, par Simon Trépin, marchand cierger, à Françoise Trépin, sa sœur. — Procédure entre Jean Denis, écuyer, sieur de Mondomaine, fourrier de la maison du Roi, et Françoise Trépin, veuve de Marc-Antoine Mariau, hôtesse du Lion-d'Or, et autres enfants et héritiers de Jean Trépin, prétendant prescrite la rente de 120 livres due sur ledit hôtel et autres biens de Jean Trépin. — Requête de M. de Mondomaine au bailli de Bléré, demandant l'autorisation de compulser les titres concernant ladite rente et d'enjoindre aux notaires et autres dépositaires publics de représenter leurs minutes ; — procès-verbal de compulsoire, fait en présence des parties intimées, par Jean Lorin, sieur de Blancmaison, bailli juge et maire perpétuel de Bléré ; — exponce des biens sujets à ladite rente, faite à M. de Mondomaine par Françoise Trépin. — Bail à rente de l'hôtel des Trois-Marchands, à Bléré, et des terres en dépendant, par Denis de Mondomaine à Pierre Besnard et Nicole Gaudry, sa femme ; — jugement qui remet M. de Mondomaine en possession dudit hôtel. — Nouveau bail à rente dudit hôtel par M. de Mondomaine, au profit de François Barbier et de Marie Marcillac, sa femme. — Procédure entre Louis Scot de Coulangé et Marguerite de Mondomaine, sa femme, prenant la cause de François Barbier, et François Girard, héritier par sa femme de Pierre Besnard, qui prétend rentrer en possession de l'hôtel des Trois-Marchands.

E. 196. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1757. — SEGRETAIN. — Bail à rente, avec faculté de rachat, de deux petits jardins entourés de murs, situés près la ville de Richelieu, paroisse du Sablon, consenti à Claude Chéreau, maréchal, par Marie Segretain, fille majeure, demeurant en ladite ville de Richelieu.

E. 197. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1688. — SENTIER. — Contrat d'acquisition de diverses pièces de terre et vignes, situées à La Radoullière, en la vallée du Puy-Chauveau et aux Plantes, paroisse d'Avon, par Jean Sentier, marchand salpêtrier, demeurant audit bourg, sur Georges Morice, laboureur, demeurant en ladite paroisse.

E. 198. (Liasse.) — 150 pièces papier.

1651-1789. — SERÉ. — Partage de la succession de Marie Deneu, veuve de François Degousse, un des gardes de l'hôtel du Roi, entre ses enfants Françoise, Marie, Urbanne et François Degousse. — Adjudication du domaine de Mussay, paroisse de Monnaie, au profit de M. de Liger, chanoine de Saint-Gatien, par Pierre Pouget, curateur des enfants mineurs de Guillaume Martineau et de Marie Degousse, sa femme. — Déclarations du lieu et closerie des Coutières, paroisse de Chançay, rendues à Nicolas Clerbon, écuyer, seigneur de Valmer, Vaunorin, etc., par François Seré, chanoine de Saint-Martin, comme curateur de Louis-Jacques Seré, clerc tonsuré, fils mineur de Louis Seré et de Marie Martineau. — Vente de ladite closerie, par Louis-Jacques Seré, vicaire de Saint-Martin de Tours, à Étienne Leroux, laboureur en la paroisse de Vernou. — Déclarations rendues à la prévôté de La Varenne, dépendante de Saint-Martin, par Antoine Boutet, marchand, Jean et André Petit, bourgeois de Tours, Jeanne Petit, veuve de Pierre de

Montreuil, pour diverses pièces de vignes et une closerie, appelée la Tour de Joué, paroisse de Joué. — Procès-verbaux de visites, significations et saisie de la closerie du Pont-Volant, sur Jeanne Petit, veuve de Pierre de Montreuil, à la requête d'Anne Pousset, veuve de René Aubert de La Richardière. — Vente de ladite closerie par la dame Petit à la dame Pousset. — Mémoires de travaux de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, etc., faits pour l'abbé Seré, à sa maison de Pont-Volant ; — quittances des sommes reçues.

E. 199. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1549-1789. — TABOUREAU. — Baux à ferme des dîmes et terrages, dépendants de la châtellenie des Réaux, située paroisse de Chouzé-sur-Loire, par René Meschins, receveur de ladite seigneurie, et Louis Taboureau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel au corps royal d'artillerie, seigneur dudit lieu. — Aveux et dénombrements : de la châtellenie et seigneurie du Plessis-Rideau, rendu par Jean Briçonnet, chevalier, conseiller du Roi, président en sa Chambre des Comptes, seigneur de ladite châtellenie, à René Despinay, seigneur de Saint-Michel ; — de la châtellenie des Réaux, ci-devant du Plessis-Rideau, par Louis-Mathurin Taboureau, écuyer, seigneur des Réaux, et de Ville-Patour, conseiller du Roi, grand maître enquêteur des Eaux et Forêts de France, à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, à cause de sa baronnie de Saint-Michel.

E. 200. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1717-1777. — TASCHEREAU. — Déclarations pour maisons, situées rue de La Guerche et place du Grand-Marché, rendues par Victor Barbier, maître chirurgien, Françoise Dreux, sa femme, André Aubusson, maître poêlier et autres, à Michel-Jean-Baptiste Taschereau, écuyer, trésorier de France au Bureau des finances de Tours, à cause de sa seigneurie de Bezay, et à François de Chichereau, sieur de La Barre, et Marie-Thérèse de Vancay, sa femme, à cause de leur fief et seigneurie de La Tour-Malquin.

E. 201. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1623-1774. — TÉNEBRE. — Bail, à titre de colonage, de la métairie des Chobinets, paroisse de Ports, et des terres et vignes dépendantes de la maison des Misardières, consenti à François Pacault, laboureur, et Marie Sarrasine, sa femme, par François Ténèbre, sieur du Marais, demeurant paroisse de Maillé.

E. 202. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1668-1786. — TESSIER. — Partage des successions de François et de Charles Lesergent. — Testament d'André Chevé, bisaïeul de Tessier. — Contrat de mariage d'André Chevé, notaire et sergent, fils du précédent, avec Marie Marchenoir, fille de Gervais Marchenoir et de Jacquette Chossier. — Partages des successions : de Léonard Poussin, entre Marie Lebaubé, sa veuve, et Léonard, Marie, Jeanne, Jean, Pierre, Jacques et Louis Poussin, ses enfants ; — de René Lebaubé et de Marie Sergent, sa femme, entre leurs enfants, Marie Lebaubé, veuve de Léonard Poussin, etc. — Acquisition par Jacques et Jean Tessier, merciers, d'une maison et vignes, paroisse de Dame-Marie. — Contrat de mariage de Claude Chevé, marchand, fils d'André Chevé, notaire, et de Marie Marchenoir, avec Catherine Luneau, fille de Mathurin Luneau, notaire, et de Catherine Sénéchal. — Partages : des biens d'Alexandre Morin et de Gabrielle Oury, entre leurs enfants ; — de la succession de Jean Tessier, marchand à Dame-Marie-du-Bois, et de Marie Rabouin, sa femme, entre Jean Tessier, curé de Genillé, René-Claude Chevé, notaire royal au Grand-Prunay, Marguerite Tessier, sa femme, et autres ; — procès-verbal de visite des biens. — Liquidation des meubles de ladite succession, entre Jean Tessier et Claude Chevé. — Baux à ferme de la métairie de La Herpinière, paroisse d'Autrèche, de maisons et terres, paroisses de Mesland, Dame-Marie et Saint-Arnould. — Procédure entre Jean Tessier, curé de Genillé, Simon Ruelle, marchand à Blois, Madeleine Tessier, sa femme, et Claude Chevé, notaire, mari de Marguerite Tessier, au sujet des droits réclamés par chacune des parties dans la succession de Jean Tessier et de Marie Rabouin.

E. 203. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1776-1789. — THENON. — Quittance d'une somme de 96 livres versée au sieur Morin, curé, par M. Thenon, chanoine de Saint-Gatien, pour fermage de la Chapelle de La Chatière, paroisse d'Abilly. — Reconnaissance d'une somme de 400 livres, due par Jean Perault, curé de La Guerche, à la succession de René Thenon, curé d'Abilly. — Adjudication, au profit de M. Thenon, de la maison canoniale sise au cloître Saint-Gatien, tenue à loyer par Odet Soulas. — Devis des travaux à faire à la maison canoniale de feu M. Bernard, chanoine de l'église de Tours, occupée par M. Soulas, chanoine de la même église. — Mémoires et toisés de travaux de maçonnerie, menuiserie, etc., exécutés dans la maison canoniale de M. Thenon. — Compte des recettes et dépenses, concernant la

succession de l'abbé Liget, faites par François-Benoît Thenon, son exécuteur testamentaire. — État de ce qui revient à M. Thenon du produit de son canonicat, pendant l'année 1789. — Inventaire des meubles et effets de François Gilotteau, chanoine honoraire en l'église de Tours et secrétaire du chapitre, fait à la réquisition de François-Benoît Thenon, son créancier, et autres. — Adjudication du mobilier dudit Gilotteau ; — compte de la vente des meubles, effets et argenterie, rendu par Pierre Plancher, greffier de la châtellenie des Bains ; — dépense pour la procession, l'enterrement et les services funéraires ; — mémoires de travaux et fournitures ; — quittances des sommes payées par les sieurs Thenon et Plancher. — Devis estimatif des réparations à faire à la maison dépendante de la chapelle Saint-Nicolas-des-Quatre-Coins, réunie à la manse du chapitre, et dont M. Gilotteau était titulaire.

E. 204. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1777. — THINAULT DE CHARGÉ. — Lettres adressées à Thinault, avocat et lieutenant particulier de la Maîtrise des eaux et forêts de Chinon : — Cabanel d'Anglure le félicite de son zèle dans l'affaire criminelle contre M. de La Rebuffière et autres ; — Duplessis lui recommande ses affaires particulières ; — Comte, désirerait faire l'acquisition des bois que se propose de vendre le prieur de La Breille ; — Crémière, chevalier, projette un accord entre la dame Duperron et le sieur de La Mothe, qui sont en instance pour une construction, faite par ce dernier, dans les eaux du moulin de la dame Duperron ; — le chevalier de Gébert l'invite à arrêter la procédure exercée contre divers habitants de Braslou, pour avoir chassé sur son fief ; — la dame Des Cars, abbesse de Sainte-Croix, sollicite un prompt jugement dans son affaire contre les habitants de Saix, ses vassaux ; — Molland, prieur de Gaisné, prend une vive part à son affliction, causée par la mort de son père ; — l'abbé de Saint-Cyr, prieur de Trion, réclame contre un nommé Bernard, braconnier de profession ; — de Champmorin propose, par commisération pour la famille, d'élargir le sieur Brossard, détenu à tort dans la prison de Chinon, à la suite d'un assassinat commis sur un garde de la forêt ; — de Mondion de Messemé le félicite de son mariage avec la demoiselle Ragonneau ; — Panay de Champotier, prieur de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, désire faire annuler le bail emphytéotique de sa ferme du Bois-Guérin, imposé par violence à son prédécesseur par le chancelier de Maupeou ou ses gens d'affaires ; — de La Rebuffière se défend d'avoir voulu s'opposer aux droits des officiers de la Maîtrise des eaux et forêts ; — de Cressac annonce qu'il a reçu de Rome les provisions de la cure de Challaudry, en faveur de M. Morry ; — Serpin l'avertit que M. de Maupeou fait marquer pour les abattre une grande quantité d'arbres sur la ferme du Bois-Guérin.

E. 205. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1778-1780. — Lettres adressées à Thinault : — le duc de Fronsac écrit que sa position vis-à-vis de son père l'empêche de lui parler de la déplorable gestion de la terre de Richelieu ; — Morin, curé de Maulay, désire savoir à qui s'adresser pour faire enlever des digues que des particuliers ont faites dans le ruisseau de la commune et qu'ils défendent armés de fusils ; — Dumoustier de Lafond écrit que le chevalier de Saint-Simon, commandeur de Loudun et de Moulins, veut faire couper les branches de ses vieux chênes qui étouffent et font périr ses bruyères et ajoncs ; — Deschamps, prieur de Neuil, donne des renseignements sur l'assassinat d'un garde de la forêt de Chinon ; — Matrais annonce qu'on parle beaucoup de la guerre et que le comte d'Artois attend le maréchal de Broglie pour l'accompagner jusqu'à Brest où le duc de Chartres les a précédés ; — Dujon, seigneur de Chasseigne, écrit contre le sieur Gelin, vicaire dudit lieu, qui montre pour la chasse une passion très-onéreuse pour les propriétaires ; — la dame de Mondion de Messemé donne des renseignements à l'occasion d'un cerf qui a été tué dans son parc ; — de Mondion de Coesme, lieutenant des maréchaux de France, demande l'autorisation d'abattre des arbres ; — Poirier de Clissot s'excuse à l'occasion d'un porc qu'on a pris pour un sanglier et à la mort duquel ses domestiques ont contribué ; — le prince de Rohan répond qu'il ne peut sans la plus haute injustice déplacer un jeune homme qui jouit de la meilleure réputation, pour procurer à Thibault la place de sénéchal d'Ussé qu'il demande.

E. 206. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1781-1786. — Lettres adressées à Thinault : — Bouin de Noiré prétend ne lui avoir pas nui auprès du neveu du chevalier de Blet, dont il se croit héritier ; — Delahaye s'étonne de l'intérêt qu'il porte au sieur Moulin, qui est un des plus mauvais sujets de la province et commet de grands désordres dans les bois ; — de Conzié, archevêque de Tours, le prie de suivre son procès avec le sieur Besnier, syndic des pêcheurs de Candes ; — de Mondion avertit qu'il est dans l'intention de faire couper des chênes, noyers et ormeaux sur ses terres, paroisses de Marcé et de Saix ; — la dame d'Antin, abbesse de Fontevrault, le blâme du vif intérêt qu'il porte à un particulier trop connu dans

le pays, surtout de M. de La Motte du Coudray ; — Bonin, chanoine de Chinon, le presse au sujet de son procès avec la veuve Bourdilleau, qui demande 963 livres d'indemnité, pour l'interruption de son bail ; — de Rochecot adresse le charron auquel ont été vendus les bois qu'on lui a volés ; — le chevalier de Bridieu écrit au sujet de son procès avec les chanoines de Mirebeau, relatif au fief de Razines, paroisse de Vendeuvre ; — de Vanjeu veut faire participer les riverains au curage du canal qui fait marcher son moulin ; — de Coulaines, chanoine d'Amboise et abbé de Saint-Jouin, désire qu'on agisse avec rigueur contre les particuliers qui ravagent ses bois ; — Rodier le menace de sa colère s'il s'abstient encore de se présenter au siége sans robe ; — la dame de Messemé demande un bon garde ; — Condamin, supérieur de la Mission et curé de Richelieu, voudrait qu'on poursuivît des chasseurs au furet, qui détruisent tout le gibier dans les bois de M. de Mondion.

E. 207. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1787-1789. — Lettres adressées à Thinault : — de Mondion le prie de régler son différent avec le sieur Germain, au sujet d'un bois situé derrière son parc ; — Ragonneau l'avertit qu'à la réquisition de Bâtard, Brodon ou autres, il sera saisi à la ville et à la campagne, et que les portes seront brisées si on les trouve fermées ; — Bonin, chanoine de Saint-Mexme, est surpris que le sieur Gilbert réclame comme relevant de Fontenay les objets qui, dans le contrat de la terre de Chargé, sont déclarés relever de son fief de La Roche-Clermault ; — Daine, intendant de Tours, a adressé au baron de Breteuil la demande qu'il sollicite au Conseil contre ses créanciers ; — François Lavie, prieur des Feuillants de Poitiers, demande un délai de quinze jours pour terminer l'affaire de leurs bois du Brignon, qu'il croyait, ainsi que ses confrères, dépendre de la Maîtrise de Poitiers et non de celle de Chinon ; — Fraboulet, de Brest, serait très-désireux de lui procurer une place dans ses bureaux, mais il a y trop de sujets ; — Pontois annonce que l'ordre de Malte est à la veille d'éprouver le même sort que les autres corps, qu'il a été fait une motion pour sa suppression ; — Joubert, de Tours, écrit qu'il a obtenu une ordonnance du maître particulier qui, sur les conclusions du procureur du Roi, autorise le sieur Rat à continuer le curage des boires et fossés de Thizay jusqu'à perfection ; — François de Conzié, archevêque de Tours, le prie de passer chez Gobard, son intendant, pour régler définitivement avec lui l'affaire des pêcheurs de Candes ; — Debonnaire de Forges l'invite à tenir la main à ce que les Feuillants de Poitiers jouissent du bénéfice de l'arrêt du Conseil de 1783, ordonnant mainlevée des bois saisis sur eux.

E. 208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 133 pièces, papier.

1720-1789. — Ordonnance des grands maîtres des Eaux et Forêts de France au siége de la Table de marbre, autorisant Laurent Thinault à exercer l'office de lieutenant en la Maîtrise particulière des eaux et forêts de Chinon. — Procès-verbal de visite de la terre de Chargé, à la requête de Charles de La Barre, chevalier, seigneur de La Guionnière, demandeur en retrait lignager de ladite terre, acquise par François Doucet, de René Dutrochet, chevalier, seigneur de La Tourière. — Lettre de Fortuné Guillon, marquis de Rochecot, par laquelle il cède à Thinault, pour 26,000 livres, la terre et seigneurie de Chargé. — État général de tous les effets dépendants de Chargé, laissés à Thinault, par le marquis de Rochecot. — Déclarations féodales rendues à Thinault, à cause de sa seigneurie de Chargé. — Livre de compte entre Thinault et Louis Verdier, son métayer. — État et consistance de la terre de Chargé, située paroisse de La Roche-Clermault. — Mémoire concernant la vente de la terre et seigneurie de Chargé, faite par Thinault à Françoise Lenée, veuve de Pierre Chalumeau, procureur en l'Hôtel-de-Ville de Chinon, et les oppositions formées par les créanciers dudit Thinault ; — mainlevées desdites oppositions autorisées par le duc de Richelieu, Louis Baudry Lefèvre, négociant à Tours, Fortuné Bouin, chanoine de Saint-Mexme, et autres créanciers ; — tableau des créances privilégiées. — Contestations entre Thinault, la dame Chalumeau et Leroux, créancier poursuivant. — Requêtes de Thinault aux officiers du bailliage de Chinon contre Leroux et ladite Chalumeau ; — sentence qui autorise cette dernière à consigner le prix de son contrat et ordonne, qu'à la diligence des héritiers Leroux, Guillon de Rochecot et autres créanciers opposants, seront appelés et mis en cause ; — mémoires à consulter. — États de travaux et fournitures faits pour Laurent Thinault.

E. 209. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1694-1789. — Procédure entre Louis-Félicité de Bridieu, chevalier, seigneur des Roches, d'une part, et les habitants de la paroisse de Vendeuvre, Éléonor de Mesgrigny, veuve d'Alexis Chasteigner, chevalier, marquis de Saint-Georges, de l'autre, à l'occasion de levées et chaussées établies par M. de Bridieu, pour accroître le cours d'eau du moulin dépendant de son fief de La Petite-Pallu ; — pièces produites : extrait des aveux rendus à Armand Du Plessis, duc de Richelieu, à cause de sa baronnie de Mirebeau, par Eutrope-Alexis Chasteigner, marquis de Saint-Georges, etc. — Observations contre les prétentions de l'archevêque de Tours, relativement à son droit de

pêche dans la Vienne, en face le bourg de Candes. — Rapports de visite et de saisie et requêtes en nullité de ladite saisie, concernant la vente et exploitation de 367 pieds de chêne sur les domaines de l'abbaye de Bois-Aubry par Jacques Lavallée, négociant à l'Ile-Bouchard, et Nicolas Bonnissant, abbé dudit lieu. — Bail à rente de pièces de terres relevant des fiefs de Villandry, Crassay, Fouchault, par Hélène de Baudry, femme séparée de corps et de biens de Michel Archambault, sieur de La Borde, à André Rolland, procureur au siége royal de Langeais. — Procès-verbal et état des frais adjugés au procureur fiscal de Champigny-sur-Vende, pour délits de chasse et de pêche, commis par le sieur Fey, fermier du Bois-de-Faye, appartenant au duc de Richelieu. — Comptes des dépenses de Chaillou, fermier de la terre et seigneurie de Laspois, rendus à M. Dufour, intendant de Bourges. — Procédures entre Thinault et les Ursulines de Chinon, qui l'ont assigné en dommages et intérêts, pour avoir fait déposer des matériaux sur leur terre qui est ensemencée en blé ; — entre le même et Matrais, son fermier, qui fait sans cesse pacager dans ses bois et manger tous les glands par ses porcs. — Transaction entre Henri Matrais, écuyer, garde du corps du comte d'Artois et ses créanciers; — procès-verbal d'adjudication des biens dudit Matrais ; — tableau des créanciers.

E. 210. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

1742-1789. — Procédures : entre François Hérissé, marinier et marchand à la Chapelle-Blanche, et Joseph Marchand, marinier à Langeais, au sujet de la livraison de 100 poinçons de pommes rainettes vendues par ce dernier audit Hérissé, au prix de 1,800 livres ; — entre la communauté des pêcheurs de Candes et ceux de Varennes, qui prétendent avoir le droit de pêcher dans leurs eaux le saumon, l'alose et la lamproie; — entre Auguste Rat, maître paveur, adjudicataire des fossés à faire et curer autour de la futaie dépendante de l'abbaye de Bourgueil, paroisse Saint-Germain, et divers particuliers de ladite paroisse qui refusent d'acquitter le prix de certains fossés ; — entre le même et Jean de Chavigny, qui s'oppose au curage des fossés entourant ses prés ; — entre René Pasquier, fermier du chapitre Saint-Mexme, et le sieur Pichereau, maire, l'un et l'autre prétendant qu'on a anticipé sur son pré ; — arpentage desdits prés et de ceux des riverains ; — entre Pierre Philippon Duplessis, trésorier de la chapelle de Champigny et curé dudit lieu, Thomas Duplessis, procureur au grenier à sel de Chinon, Louis Duplessis, docteur en médecine, Armand Bouilly, sieur de La Dorée, héritiers directs de Catherine Larcher, et Firmin Jobart, procureur, et autres qui prétendent participer à l'héritage. — Acte par lequel Jeanne Castillon, veuve de François Marquis, bourgeois de l'Ile-Bouchard, cède tout ce qu'elle possède à Gabriel Torterue, notaire royal audit lieu.

E. 211. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1775-1789. — Vente d'une pièce de vigne, sise paroisse d'Avoine, faite à Chauvelin, marchand à Huismes, par Pierre Jamet, laboureur à Beaumont-en-Véron ; — oppositions à cette vente par les créanciers dudit Jamet ; — — requêtes adressées au lieutenant général du bailliage de Chinon, par Charles Mauffrais, meunier à La Roche, principal créancier. — Sous-seings par lesquels Aignan Baudouin, conseiller et procureur du Roi à Chinon, vend à Pierre Rouiller, marchand de bois, pour 2,274 livres, 487 chênes, ormeaux et autres arbres, à prendre sur ses domaines du Bois-Chevalier et de La Maison-Neuve. — Poursuites exercées par André Roux, marchand de bétail à Chinon, contre le sieur Laurence, employé dans les fermes du Roi, qui lui redoit 43 livres et refuse de les acquitter. — Baux à ferme de la terre et seigneurie de Beauvais, paroisse de Marsay, consentis par Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse de Fontevrault, en faveur de Jean Blandin et de Louis Pager ; — commission donnée à Thinault, pour opérer le recouvrement d'une obligation de 323 livres, souscrite par ces derniers. — Procédures : entre Gilles Renault et Jean Allain, marchand à La Chapelle Blanche, pour le payement d'une vache vendue par ledit Renault; — quittance au pied de laquelle Gilles Renault donne mainlevée et consent que le geôlier des prisons de Chinon mette ledit Allain en liberté ; — entre Jean-Baptiste-Augustin de Salignac de Fénelon, ancien aumônier de la Reine, exécuteur testamentaire de Jean-Louis-Charles de La Rocq, commendataire du prieuré de Tavant, et Louis-Laurent Thinault, au sujet d'une lettre de change souscrite par un tiers ; — sentence rendue au consulat de Tours, au profit de Thinault.

E. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 89 pièces, papier.

1780-1789. — Procédures : entre Joseph Turpin, ancien fermier général du duché de Richelieu, et Charles Gaillard, procureur fiscal et intendant du duc, lequel, par diverses ruses intéressées, était parvenu à lui faire résilier son bail; — mémoire dudit Turpin, tendant à faire annuler par le duc la transaction qu'il n'a signée que par contrainte et dans un moment de faiblesse ; — copie de ladite transaction ; — entre Louis-Joseph de Mondion, chevalier, seigneur

d'Artigny, et Germain Blucheau, fermier de la terre et seigneurie de La Favrie, dépendante de l'abbaye de Fontevrault, pour un bois taillis appartenant au seigneur d'Artigny et que ledit Blucheau prétend dépendre des communaux de la paroisse de Ceaux dont il est fermier; — entre Anne Lenée, veuve de Pierre Chalumeau, propriétaire de la seigneurie de Chargé, et Louis Verdier, fermier de ladite terre, ce dernier prétendant que son bail lui donne droit à deux pipes de vin et à plusieurs poinçons de marc; — copie du bail entre Thinault et Verdier. — Contestation entre Marie Dupuy, veuve de François Destouches, et Louis Deschamps, son beau-frère, chargé de l'exploitation des bois de son domaine de La Fleuretrie, au sujet du règlement de leur compte; — arrêt du bailliage de Chinon, qui renvoie les parties devant les sieurs Chesneau et Guérin, marchands de bois à Azay, pour arrêter à l'amiable leur compte, sinon donner leur avis pour être statué ce qu'il appartiendra; — états des bois vendus par Deschamps et des payements faits par le même pour la dame Destouches.

E. 213. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1760-1789. — Procédures : entre Louis-Laurent Thinault de Chargé et le sieur Buard père, domestique des Ursulines de Chinon, prétendant que les vignes desdites religieuses ne sont pas dans le fief de Chargé et qu'il a le droit d'y chasser; — entre le même et les sieurs Fleuriau et Rigault, pour la possession de noyers, situés entre les terres de ces derniers et celles de Chargé; — entre Hilaire Ory, boulanger à Richelieu, et les héritiers de François Serin, bourgeois de ladite ville, qui refusent de payer les marchandises qu'il a fournies audit Serin. — Mémoire et ordonnance du lieutenant général de Chinon, autorisant ledit Ory à procéder à la visite et vente des meubles. — Contrat de mariage de Maurice Pichard avec Françoise Cornay; — accord entre Jean Pichard et ledit Maurice, son père, au sujet de la dot de 600 livres qu'il lui avait promise. — Pouvoir donné à Thinault par André Loisillon, tisserand à Saint-Macaire, pour assister à la levée des scellés apposés après le décès de Françoise Binet, sa mère. — Différent entre Renou, vigneron, et Pierre Barbereau, au sujet d'un droit de passage. — Vente de diverses pièces de terre, paroisses de Saint-Marsolle et de Marçay, par Jean Longueville et Renée Poisson, sa belle-sœur, à Louis Amirault, de Marcé.

E. 214. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 plan.

1785-1789. — Plainte des mariniers et commerçants de Châtellerault, Nouâtre, l'Ile-Bouchard, Chinon, etc., au sujet d'écluses et de gares, construites dans la Vienne par les pêcheurs de Candes et dont l'archevêque de Tours, et autres ont ordonné la réparation et reconstruction; — rapports de visites desdites écluses et gares par Louis-Laurent Thinault; — assignations adressées à François Boucher, Martin Pétillault et autres pêcheurs; — procès-verbal des dégâts causés à divers bateaux par lesdites écluses; — avis des juges consuls de Nantes, des officiers de la Maîtrise et des pêcheurs, approuvant les écluses qui tendent à élever l'eau, et blâmant les gares. — Rapports de Laurent-François Langlois, procureur du Roi en la Maîtrise des eaux et forêts, contre divers délits commis dans les bois dépendants du château de Brizay, de la cure de Sainte-Catherine, etc. — Contestation entre les adjudicataires du curage de la rivière du Mable et les prêtres de la Mission de Richelieu, au sujet dudit curage entre Champigny et Richelieu; — plan de divers bras du Mable et des marais environnants. — Extrait de l'aveu du comté de Montsoreau, rendu au Roi, par Charles de Chambes, concernant ses défaix et garennes à poisson dans la Vienne et la Loire. — Rapports de René Destouches, garde de la haute forêt de Chinon, contre le sieur Seré qu'il a trouvé coupant par le pied des jeunes chênes. — Lettres et mémoires de Thinault, concernant une procédure entre Legras, garde et receveur des amendes du siège royal des eaux et forêts de Chinon, et la veuve Mesneau, de Rivarennes, pour bois de chêne trouvés dans sa maison. — État des bestiaux saisis et vendus par Legras en 1784 et 1785; — procès-verbal d'enquête faite par Thinault contre ledit Legras.

E. 215. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1761-1789. — Requête de M. le chevalier du Petit-Thouars, ordonnances, procès-verbaux de visite, etc., concernant le curage des fontaines et cours d'eau du marais de Thizay jusqu'à la Vienne; — arrêt en dernier ressort des juges des eaux et forêts de France, qui autorise ledit chevalier et la comtesse Suzanne Aubert de Saint-Georges, sa sœur, à procéder à l'adjudication dudit curage, qui sera fait aux frais des riverains. — Procès-verbaux de Louis Thinault et de René Rolland de La Thibaudière, contre le sieur Arvers, curé de La Roche-Clermault, et autres, pour arbres abattus sans autorisation. — Jugement qui condamne tous les meuniers des moulins situés sur le Négron, dans les paroisses de Beuxe, Marcé, Seuilly et La Roche-Clermault, à curer ladite rivière et à rétablir les chaussées; — poursuites contre divers particuliers qui ont arraché tous les arbres à fruit, etc., sur les propriétés des sieurs Jouanneau et Isidor, marchands à Richelieu, absents depuis

leur faillite. — Procédures : contre Olivier Bourgeois, garde de la forêt de Chinon, qui, au lieu de surveiller les délits, les commettait ; — contre Jean Robert, fermier de Laurent Thinault, qui a laissé toutes ses terres en friche. — Contestation au sujet de la juridiction entre les officiers de la Maîtrise des eaux et forêts de Chinon et ceux d'Angers. — Assignation donnée par Thinault à Arvers de Vaution, chanoine de Saint-Mexme, et autres, pour qu'ils aient à présenter leurs contrats d'acquêts des domaines et rentes qu'ils possèdent dans l'étendue du fief de Chargé, passer titres nouveaux, etc. — Arrêt de la Table de marbre, qui maintient Louis Du Bouchet, chevalier, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, en possession des droits de pêche, défaix et garenne à poisson dans les rivières de Loire et Vienne, et du droit de primevert qui lui est dû par chaque pêcheur.

E. 216. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1613-1789. — Torterue de Sazilly. — Procès-verbal de visite, description et bornage de la dîme du Reillis, paroisse de Ligré, appartenant à François de La Chastre, écuyer, seigneur de Sassay. — Aveux, foi et hommages de la dîme du Reillis, rendus à Louis et à François de Rochechouard, chevaliers, marquis de Champdenier, barons de La Cour de Saint-Amand et de La Motte de Beaussay ; à Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay, seigneur de Prix et de Vaugrigeuse, marquis de La Motte-Champdenier *alias* Beaussay, et à René Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chevalier, commandeur des Ordres du Roi, marquis de La Motte, baron du Cursay, etc., par François Cardinal, duc de Joyeuse, comme tuteur de Marie de Bourbon, fille et unique héritière d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier, par Nicolas René de La Chastre, écuyer, trésorier de France au bureau des finances de Bourges, et Joseph Torterue, seigneur de Sazilly, conseiller du Roi au bailliage et siége royal de Chinon. — Extrait de l'inventaire général de la terre de La Motte, concernant les propriétaires originaires de la dîme du Reillis. — Partage de la susdite dîme entre François-Jean Torterue, seigneur de Sazilly, et Pierre-Joseph Torterue de Langardière ; — états des pièces de terre situées dans chaque lot.

E. 217. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1728-1783. — Touchard. — Contrat de mariage de Charles Touchard, marchand à Tours, fils de Jean Touchard, ancien échevin de Loches et notaire royal apostolique, avec Marguerite-Appoline Duliepvre, fille d'Hyacinthe Duliepvre, marchand et ancien juge consul de Tours. — Déclaration des terres et dîmes dépendantes de la cure de Saint-Paterne, rendue au Roi par Joseph Butet, curé dudit lieu. — Acte par lequel Marguerite Duliepvre renonce à la communauté qui existait entre elle et Charles Touchard, son défunt mari, et fait nommer Jean Touchard tuteur de ses quatre enfants mineurs ; — inventaire des meubles, effets et titres dépendants de la succession dudit Charles. — Acte de renonciation de Marguerite Duliepvre à la succession de Jean Touchard, ancien échevin de Loches ; — compte de ladite veuve, rendu à ses cohéritiers dans la succession de sa mère. — Marché entre Louis Duliepvre, grènetier au grenier à sel de Tours, grand juge au consulat de cette ville, capitaine de bourgeoisie de la Colonelle et tuteur des enfants mineurs de Charles Touchard, avec Philippe Maquin, maître ouvrier en soie de Tours, pour l'apprentisage de François Touchard. — Procédure relative à une dette de 2,000 livres, contractée par Jean Touchard envers François Chabert, prieur curé de Lussault, diocèse du Mans, entre les héritiers Touchard et Sébastien Chabert de l'Isle, commissaire de marine à Toulon, frère du précédent. — Inventaire des titres, meubles, effets et marchandises provenant de la succession de Marguerite Duliepvre, veuve de Charles Touchard. — Compte de gestion, rendu par Louis Duliepvre à Charles-Jean Touchard, vicaire de l'église de Saint-Martin, et à ses frères. — Procès-verbal des réparations faites aux bâtiments du presbytère de Saint-Paterne et des domaines en dépendant, à la réquisition de Charles-Jean-Hyacinte Touchard, chanoine du Plessis-les-Tours, ancien curé dudit Saint-Paterne, et de Joachim Marinier, nouveau curé.

E. 218. (Rouleau.) — Parchemin de 8 mètres 40 centimètres de longueur.

1509. — Trémouille (La). — Aveu et dénombrement du fief et haute justice de l'Isle, paroisse de Mazières, rendu à Pierre de Laval, seigneur de Loué, de Benais et des Écluses, par Antoinette de La Trémouille, comtesse de Tonnerre, damoiselle de Celles et de Saint-Mars-la-Pille, ledit fief de l'Isle relevant à foi et hommage lige de la châtellenie des Écluses à laquelle il doit un épervier, attaché avec des liens de soie, et portant une sonnette d'argent doré, à muance de seigneur, et les loyaux aides quand le cas y échoit.

E. 219. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

1460-1774. — Turgot. — Inventaire des titres de la seigneurie du Bois-de-Veude, située paroisse d'Anché.—

Aveux et dénombrements de ladite seigneurie, rendus à Guillaume de Bautru de Vaubrun, abbé de Cormery, par Pierre-Guillaume Martineau, chevalier, seigneur des Bretignolles, conseiller en la Cour de parlement, doyen des requêtes du Palais, et Catherine de Pommereuil, veuve de Pierre Boutet. — Échanges de pièces de terre au Bois-de-Veude, entre les sieurs de Bordeaux, intendant des finances, Guillaume Martineau, seigneur des Bretignolles, et divers particuliers. — Aveu des fief et moulin d'Argenson, paroisse de Rivière, rendu par Madeleine de Montault, dame du Rivau, veuve de Guillaume Martineau, à Henriette de Buade, veuve de Charles Lesesne, seigneur du Dourdan. — Testament de Jeanne Delnains, femme de Léon de Saint-Gelais, écuyer, seigneur de Séligné, portant fondation de deux messes basses dans la chapelle de son château de Veude. — Confirmation de l'échange de La Girardière, fait entre les religieux de Champigny et Pierre de Baignan, chevalier, seigneur de Beaumené et de Chancelée; — visite desdits lieux. — Acquisitions des marais communs des paroisses de Grazay, Ligré et Assay, d'une closerie, paroisse de Grazay, de terres près la seigneurie de La Presaye, paroisse de Vivy, par Pierre de Baignan, Anne de Lomeron, sa veuve, et Armand de Ruzé. — Vente de la terre et seigneurie de Chancelée, paroisse de Ligré, par Adrien Quinard, lieutenant général de Touraine, à François Guyneau, sieur de Bourg, et Marguerite Duval, sa femme. — Inventaire des meubles, effets et dépendances de la maison et seigneurie de Chancelée, fait après le décès d'Anne de Lomeron, veuve de Pierre de Baignan — Acquisitions : de la terre et seigneurie du Chillou et Châteauneuf, paroisses de Jaunay, etc., par Jacques de Beauvau, seigneur du Rivau, paroisse de Lemeré, pour Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon; — de la métairie du Petit-Bois, par Madeleine Martineau, veuve d'Étienne Turgot. — Baux à ferme : de la seigneurie du Bois-de-Veude et des moulins du Gué d'Avail et d'Argenson en dépendant; — des métairies de La Girardière et de La Corne de Cerf, paroisse de Ligré, du Pavillon et du Puits, paroisse de Grazay, par Jeanne de La Roche-Faton, femme d'Armand de Caumont, chevalier, marquis de La Force, Henriette Bidé, femme d'Armand-Louis de Ruzé, chevalier, marquis dudit lieu, Angélique de Montault, veuve de Pierre Martineau, seigneur d'Anché, François Turgot, etc.

E. 220. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1480-1782. — Aveux et dénombrements des Haute-Bretignolles, rendus : par Jean Savary, seigneur dudit lieu, à Anne de Fontenay, dame de Jaunay, du Rivau et du Coudray; — par René Savary et David de Bidoux, écuyers, et Jean Le Riche, valet de chambre de la reine, à Gabriel de Beauvau, chevalier, seigneur de La Bessière, Le Rivau, Jaunay, Le Coudray, etc. — Aveux : des Basses-Bretignolles, rendu au Roi, à cause de son château de Chinon, par Jean Bernard, écuyer, seigneur de Champigné-sur-Yonne, Les Bretignolles, etc.; — de la dîme d'Anché et du fief du Vau, rendu par Louis Bérard, seigneur des Bretignolles, à Françoise Lepicard, veuve de Gabriel de Beauvau, seigneur de La Bessière. — Inventaire des titres et papiers de la seigneurie des Hautes-Bretignolles, remis par Jean Le Riche, valet de chambre de la reine, à Guillaume de Bordeaux, acquéreur de ladite terre. — Inventaire de l'argenterie, du mobilier et des effets laissés par M. de Bordeaux sous la surveillance de René Hervault, concierge du château des Bretignolles. — État des terres composant les métairies des Bretignolles, du Vau et de La Bellotière. — État des dépendances des Bretignolles qui sont en la mouvance du fief de Sazilly. — Baux à ferme de la seigneurie des Bretignolles, des dîmes qui en dépendent et de la métairie de La Garde, par Françoise Thoirau, veuve de Jean Savary, écuyer, seigneur des Bretignolles, Jeanne Lesourd, veuve de Louis Debert, chevalier, seigneur de Champigny, Angélique de Montault, veuve de Pierre Martineau, chevalier, seigneur des Bretignolles, et François Turgot, chevalier, marquis de Sousmons. — Acquisition et échanges de bâtiments et domaines près les Bretignolles, paroisse d'Anché, par Guillaume de Bordeaux et Madeleine Martineau, veuve d'Étienne Turgot. — Titres de rentes dues au seigneur des Bretignolles, sur maisons et dépendances, sises paroisses de Ligré, Sazilly et l'Ile-Bouchard. — Procédure d'Étienne-François Turgot, seigneur d'Anché, Le Bois-de-Veude, Les Hautes-Bretignolles, Chancelée, etc., gouverneur et lieutenant général des îles de Cayenne et de la province de Guyenne, contre un nommé Thoreau, garde de la forêt de Chinon, qui s'est avisé de faire saisir ses engins pour la pêche. — Copies des diverses acquisitions et annexes faites aux Bretignolles par Jean Bernard, écuyer, seigneur de Champigny-sur-Yonne, Les Bretignolles, valet de chambre du Roi et du Dauphin.

E. 221. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1662-1714. — VANDELLES (de). — Rapport d'assignation contre les propriétaires de la frêche des Guignards-des-Teilles. — État des rentes dues par chaque détenteur. — État des rentes payées sur ladite frêche à la seigneurie des Teilles. — Conférence et arpentage de ladite frêche des Guignards, relevant féodalement de la seigneurie de Champigny et chargée d'une rente seconde et foncière de 45 boisseaux de grain envers la seigneurie des Teilles, apartenant à M. de Vandelles

E. 222. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1781. — Viger de Jolival. — Contrat de vente d'un jardin enclos de murs, situé ville de Loches, rue Française *alias* des Jeux, faite à François-Guillaume Viger de Jolival, conseiller du Roi, receveur des tailles de ladite ville, par Pierre Fillain et François Clément, maîtres boulangers à Loches. — Lettres de confirmation dudit acquêt.

E. 223. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1583-1783. — Voyer d'Argenson (de). — Bail à rente d'une terre en friche, paroisse de Rilly, par Jacques Deffray, sieur de La Bouterie, au nom de Jacques de Voyer, vicomte de La Roche-de-Gennes, gouverneur de Châtellerault.—Déclarations rendues à dame Claude Turpin, vicomtesse de Paulmy et de La Roche-de-Gennes, et à Jacques de Voyer, par Charles Riobé et René Roy, curés de Vou, pour un clos de vigne dépendant de ladite cure. — Jugement qui condamne le commandeur de Ballan et de l'hôpital de Dolus à procéder à l'arpentage de la frêche de Moudan, relevant du fief de May. — Aveu et dénombrement d'une maison située au château de Loches, et de la seigneurie de La Roche-de-Gennes, paroisse de Ciran-la-Latte, rendu au Roi par Jean-Armand de Voyer, vicomte de La Roche, Ciran et May. — Déclaration de la maison et dépendances du collége de Loches, située entre ladite ville et Beaulieu, rendu par le principal à Gilles de La Robertière, secrétaire du Roi, à cause de sa seigneurie de May. — Conférences et arpentages des frêches de La Perrière, de Crossay et de La Buardière, paroisse de Vou, du Tremble, paroisse de Ferrière-Larcon, des Voisins de Beussat, paroisse de Sepmes, dépendantes des seigneuries de La Roche-de-Gennes et de Paulmy. — Extraits des aveux et dénombrements : de La Roche-de-Gennes, rendu au Roi à cause de son château de Loches, par Jacques de Voyer; — de la seigneurie de Sepmes, rendu à Louis de Rohan, à cause de sa baronnie de Sainte-Maure, par Jean de Thays, chevalier, seigneur dudit lieu ; — de la baronnie de Marmande, rendu au Roi, à cause de son comté de Chinon, par Bonaventure et René Gillier, seigneurs de ladite baronnie ; — de la seigneurie d'Argenson, rendu à Louis de Rohan, chevalier, seigneur de Montbazon, à cause de sa châtellenie de Nouâtre, par demoiselle Jeanne Gueffault. — Baux à ferme desdites seigneuries de La Roche, Ciran, Sepmes, Marmande et des dîmes en dépendant, consentis par Claude Turpin, vicomtesse de Paulmy, Hercules de Rohan, duc de Montbazon, Charles-Yves Thibault, comte de La Rivière, seigneur de Paulmy, Marc-Pierre et Marc-René de Voyer. — Transaction entre Louis Gaudin, curé de Maillé-Laillé, et François Gueffault, écuyer, seigneur d'Argenson, au sujet de la possession et seigneurie des dîmes de la paroisse de Maillé. — Sentence qui maintient Pierre de Voyer, bailli de Touraine, en la possession de la même dîme, contre Jean Méry, curé dudit Maillé.

Supplément au fonds des Titres de famille (1).

E. 224. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1764-1788. — Abraham. — Baux à ferme des dîmes à prendre sur les vassaux du fief et seigneurie du Mortier, situé paroisse de Saint-Symphorien des Ponts de Tours, consentis à François Jamin et Jean Gouesbault, vignerons, par François Delavau, seigneur dudit lieu, président au Bureau des finances, Jeanne Bellanger, veuve dudit Delavau, et par Bernard Abraham, conseiller du Roi et son procureur en la Monnaie de Tours. — Extrait de l'acte de licitation de la seigneurie du Mortier, faite entre Bernard Abraham, Louise Bellanger, sa femme, Louis Bellanger, négociant à Tours, François Bellanger, écuyer, président au Bureau des finances de ladite ville, Louis-César Preuilly du Colombier, conseiller du Roi, président honoraire au Présidial de Tours, et autres héritiers de Jeanne Bellanger ; ladite terre et seigneurie, composée de 201 arpents 4 chaînées et demie, adjugée à Bernard-Abraham pour 33,000 livres. — Extrait de l'aveu et dénombrement du Mortier et de ses dépendances, rendu par Abraham à Joachim-Mamert-François de Conzié, archevêque de Tours, à cause de la mense abbatiale de Marmoutier, réunie à l'archevêché. — Arpentage des terres, vignes, etc., de la métairie de Malabry, dépendante du Mortier, contenant en total 108 arpents, 12 chaînées.

E. 225. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1685-1754. — Allabrée. — Acte par lequel Gatien Laurent, boulanger, et Marie Meunier, sa femme, reconnaissent devoir à Jean Girault, marchand, une rente de 4 livres 5 sous, sur une pièce de vignes, située au clos de Rougemont, paroisse de Ballan. — Déclaration rendue à la seigneurie de La Carte, paroisse de Ballan, par Catherine Hardy, veuve de Jacques Allabrée, maître ouvrier en soie à Tours, paroisse de La Riche, à cause de ladite rente, qu'elle a acquise du sieur Girault. — Reconnaissance de la même rente, par Anne Degisors, femme non commune en biens de Jacques Trosseau, maître maréchal, à Étienne Poitevin et Marie Allabrée, sa femme.

(1) Pièces entrées aux archives pendant l'impression.

E. 226. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1527. — ALLEMAGNE (d'). — Sentence d'Hamelin, châtelain et garde de la justice de la baronnie de l'Ile-Bouchard, qui condamne Guillaume Saureau à payer à François d'Allemagne, écuyer, seigneur de Vallier et Dorée, et à Françoise de La Jaille, sa femme, 2 sous 6 deniers de rente et cens, sur une maison et jardin sis au faubourg Saint-Maurice de l'Ile-Bouchard.

E. 227. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1783. — AMELOT DE CHAILLOU. — Extraits de déclarations par lesquelles : Claude Cornet, curé de Villedomain, reconnaît que l'église paroissiale dudit lieu, la maison curiale et ses dépendances sont dans l'étendue de la haute justice pleine et directe de la seigneurie de La Touche-Villedomain, appartenant à Jean-Antoine Amelot, marquis de Chaillou ; — Maurice Boilleau, demeurant au village du Tertre, paroisse de Villedomain, et le curé dudit lieu, reconnaissent devoir au seigneur Amelot, pour la frêche de La Touche, 4 septiers de froment et seigle et 2 deniers de cens, rentes et devoir seigneurial et féodal, rendables chaque année, le dimanche d'après la Saint-André, à la recette ordinaire de la seigneurie de La Touche.

E. 228. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1658-1713. — AMIRAULT. — Baux à ferme : de la métairie de Sevidemont, paroisse de La Celle-Saint-Avant, par Jacques Amirault, sieur de Grandpré, au nom de René Amirault, sieur de La Varanne, son frère, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Chinon, à Claude Chaudefond, sieur de La Jouardière ; — de la maison de La Roche-Gaudinière, paroisse de Ports, par Charles Amirault, procureur au Présidial de Tours ; — d'une métairie, appelée La Grande-Maison, sise paroisse de Noyers, consenti à Jacques Blanchard et Madeleine Moreau, sa femme, par Marguerite Amirault. — Bail à rente foncière annuelle et perpétuelle d'une pièce de terre, relevant du fief de La Borderie, paroisse de Maillé, par Marie Amirault, à Martin Roy, laboureur audit lieu.

E. 229. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1786. — AMPLEMANN DE LA CRESSONNIÈRE. — Extraits des déclarations rendues à la seigneurie de La Roche-Saint-Jean-sur-Indre, appartenant à Jean Amplemann de La Cressonnière, chevalier, par les religieuses Viantaises, pour un pré joignant le ruisseau de la fontaine des Fourneaux, et par François Gaultier, curé de Saint-Jean, pour l'église de ladite paroisse, le presbytère et les terres et prés en dépendant.

E. 230. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1769. — ANGUILLE DE LA NIVERDIÈRE. — Partage de la succession de Mathieu-Pierre Anguille de La Niverdière, écuyer, seigneur de Candé et autres lieux, entre Françoise Bourdais, sa veuve, d'une part, Jules-Marc-Antoine de Morel, marquis d'Aubigny, brigadier des armées du Roi, Françoise-Marie Anguille de La Niverdière, sa femme, Joseph Fay-Peyraud (Perrault) de La Chaize, chevalier, seigneur de La Chaize, etc., et Aimée-Julie Anguille de La Niverdière, sa femme, d'autre part.

E. 231. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1762-1769. — APPELVOISIN (d'). — Extrait du bail à ferme de la terre et seigneurie de La Roche-du-Maine, consenti à Pierre Tourneporte, marchand à Prinçay, par Marie-Suzanne de Bourdeil, veuve de Charles-Auguste d'Appelvoisin, marquis de La Roche-du-Maine, suivi d'un rapport d'assignation, fait à la requête dudit Tourneporte, contre Pierre Gondouin, marchand, pris solidaire pour le payement de la rente due à la seigneurie de La Roche par les tenanciers de la frêche de La Brochardière.

E. 232. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1624. — ARGY (d'). — Accord entre Salomon d'Argy, écuyer, sieur de Theneuil, et François de Sassay, écuyer, sieur de La Girardière, par lequel d'Argy, cède à Sassay, la jouissance de la dîme de La Martinière jusqu'au remboursement des 1,065 livres 10 sous qu'il lui a prêtés, pour acquérir par retrait féodal cette même dîme que Suzanne d'Argy, sa femme, avait vendue à Raoul d'Argy, écuyer, sieur de La Rolandière.

E. 233. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

1675-1721. — ARMAGNAC (d'). — Baux à ferme et à moitié de la terre et seigneurie de La Garde et de la métairie du Clos, consentis par Jean d'Armagnac, chevalier, seigneur de La Motte-Marcilly, et Pierre-Mathieu d'Armagnac, chevalier seigneur de La Motte, Pussigny, etc., lieutenant des maréchaux de France. — Procès-verbal de visite et expertise des bâtiments du château de La Motte et des seigneuries de Cambraye et de La Bretonnière, en dépendant, dressé par Louis Trafforest, notaire royal au ressort

de Chinon, à la réquisition de Louis Duvau, sieur de La Roche, l'un des fermiers de La Motte. — Contestation entre les sieurs d'Armagnac et Duvau et François Néricault, curé de Marcilly, à l'occasion du payement d'une fondation de 30 livres, faite par ledit d'Armagnac, en faveur du chapelain de la chapelle de La Motte et que Duvau refuse d'acquitter, par le motif qu'elle ne figure pas dans son bail.

E. 234. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1533. — Arnault. — Bail, pour 4 livres 10 sous tournois de rente, d'un clos entouré de murs et haies, contenant 6 boisselées de terre environ, situé près la chapelle Saint-Ladre à La Haie, consenti à François Arnault, chevaucheur de l'écurie du Roi, par Catherine Turquand, veuve d'Antoine Henri, marchand.

E. 235. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1666. — Aubry de La Villeaumaire. — Aveu et dénombrement des fiefs et seigneuries des Négrons et de Boulard, situés en Néman, paroisses d'Avoine et circonvoisines, rendu par Maurice Aubry, écuyer, seigneur de La Villeaumaire, La Motte-aux-Loups, etc., à Louis Bernin, chevalier, seigneur de Valentinay, Ussé et autres lieux, conseiller d'État, contrôleur général de la maison du Roi, fils aîné et principal héritier de Thomas Bernin, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi.

E. 236. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1333. — Baradine. — Bail à rente de maisons, terres et vignes, situées paroisse de Chambon, consenti à Perrot Bonfils, par Pierre Baradine.

E. 237. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1469. — Bauchier. — Acte par lequel Helyot Mynguet et Johanne, sa femme, demeurant paroisse de Busseil, donnent à rente à Vincent Bauchier tout ce qu'ils possèdent en maisons, prés, pâtures, bois, terres labourables, etc., au village de Serigny, paroisse de Neuillé-le-Noble et dans celles d'Abilly et Balesme.

E. 238. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1384-1389. — Baudet. — Acte d'acquisition, par Jehan Baudet, d'une rente de trois mines de froment sur Jehan de Benais. — Jugement du lieutenant général de Touraine, qui autorise Drouet Bernard, proche parent de Jehan de Benais, à retraire ladite rente.

E. 239. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1654. — Beauvau (de). — Acte d'acquisition de la métairie du Grand-Huriveau, en Gâtines, située dans le fief de Notre-Dame du Pommier-Aigre, ordre de Grandmont-lès-Chinon, par messire François, marquis de Beauvau, seigneur de Rivarennes et de Beugny, conseiller du Roi, grand maître des eaux et forêts au ressort de Chinon, sur Nicole Guillon, veuve de Pierre Dozon, avocat audit Chinon.

E. 240. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1485. — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Rouesse, rendu par Guyon de Montbourcher, écuyer, sieur dudit lieu, à très-noble et puissant seigneur Antoine de Beauvau, chevalier, baron de Sillé, etc., conseiller et chambellan du Roi, à cause de sa seigneurie de Sillé.

E. 241. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1705. — Bernard de La Forge. — Bail à ferme de la métairie de Don, passé devant Moulnier, notaire de la baronnie de Marmande, consenti à Denis Guindeul, d'Antogny, par Gabriel Bernard, sieur de La Forge, demeurant paroisse de Vellèche.

E. 242. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1775. — Berthelot de Villeneuve. — Acte par lequel Pierre Épinard, vigneron, Françoise Courtin, sa femme, Pierre Beaupied, aussi vigneron, Anne Dreux, sa femme, et Pierre Dreux, bêcheur, demeurant tous paroisse de Benais, reconnaissent devoir à André Berthelot de Villeneuve, écuyer, seigneur de La Platerie, paroisse de Restigné, et autres lieux, une rente foncière annuelle et perpétuelle de 6 livres 10 sous, sur 12 boisselées de terre et vigne, situées dans la closerie des Grands-Champs, paroisse dudit Restigné.

E. 243. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1674. — Bidé de Pommeuse. — Bail à ferme du moulin de Baché, situé paroisse d'Assay, et des terres et prés en dépendant, consenti par Louis Bidé de Pommeuse, chevalier, seigneur de Baché, à François Texier et Madeleine Joumier, sa femme.

E. 214. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1555. — BOIS JOURDAIN (DU). — Vente de la maison noble de Soudan avec ses dépendances, sise paroisse de Savigné-sous-Faye, consentie à Richard Delbène, conseiller du Roi, juge au siége présidial de Poitiers, par Guillaume du Bois Jourdain, écuyer, seigneur du Puy et du fief de La Salle, paroisse de Cheillé, Madeleine Deeran, sa femme, Henri Deeran, écuyer, sieur de Coulaine, y demeurant paroisse de Panzoult, Nicolas Sicault, écuyer seigneur de Saintlong, Catherine du Bois Jourdain, sa femme, Louise du Bois Jourdain, et Marguerite d'Aubigny, veuve de Charles du Bois-Jourdain.

E. 215. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1623. — BOISLÉONARD (DE). — Accord sur procès entre Louis de Boisléonard, écuyer, sieur de La Tour, paroisse de Rivarennes, en Berri, et de Grangé, paroisse d'Yzeures, et les nommés Louis Pichot, Zacharie Dory, Jean Carré, Louis Touchard, etc., pour le payement d'une année d'arrérage de la rente de 27 boisseaux de froment 27 de seigle, 27 d'orge, 36 d'avoine, 2 chapons, 1 poule et 10 sous de cens, due audit seigneur, à cause du fief de Mousseaux, dépendant de sa seigneurie de Grangé.

E. 216. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 116 pièces, papier.

1750-1789. — BOUCHER DE MARTIGNY (LE). — Contrat de mariage de Louis Le Boucher, chevalier, seigneur de Martigny, Fondettes, etc., avec Catherine Mehée, fille d'Étienne Mehée, chevalier, seigneur de l'Étang. — Procédures exercées contre Louis Le Boucher : par Thérèse-Geneviève Du Perche, femme séparée de biens de Jacques Guibal de Salvert, ancien prévôt général de la maréchaussée de Poitou, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, et réclamant le payement d'une reconnaissance de 200 livres, souscrite par de Martigny, au profit de Pierre Houx, chanoine, prévôt de Milly en l'église de Saint-Martin de Tours et conseiller au Présidial ; — par François Lambert, libraire, exigeant le remboursement de diverses sommes, entre autres celle de 102 livres 8 sous, pour le journal économique des années 1751-1756 ; — par Louis Gitton de La Ribellerie, chanoine de Saint-Martin, et prévôt de La Varenne, réclamant les deux tiers du produit des lods et ventes de la mairie de Martigny. — État des droits dus à la seigneurie de Martigny. — Relevés des ventes et mutations opérées pendant les années 1783-1788. — Discussions entre Catherine Mehée de l'Étang, veuve de Louis Le Boucher, et Louis-Ambroise Le Boucher de Martigny, son fils, au sujet du douaire de la mère et du majorat du fils. — Transaction par laquelle Le Boucher accorde à sa mère une rente de 1,000 livres, et une indemnité de 6,000. — Consultations, etc., concernant la saisie réelle de la seigneurie de Martigny, arrêtée par Louis Ambroise Le Boucher au moyen des 80,000 livres qui lui ont été léguées par René Dangé d'Orsay, seigneur de Grillemont, son oncle.

E. 217. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

1773-1789. — Lettres adressées à Louis-Ambroise Le Boucher de Martigny, officier au régiment de Boulonais, par René Dangé d'Orsay, seigneur de Grillemont, son oncle, Le Boucher de Martigny, sa tante, Mehée de Martigny, sa mère, de Menou, de Cherval, Boulard, curé de La Riche, sœur Chaslon, prieure des chanoinesses de Luynes, Ducros, de Dieppe, Du Bouquet, de Cambray, d'Aubery, etc., concernant ses intérêts personnels. — Mémoires d'ouvrages de maçonnerie, menuiserie, charpenterie, couverture, plomberie, vitrerie, etc., exécutés dans les maisons situées rue du Cherche-Midi, faubourg Saint-Germain à Paris, provenant de la succession de M. Hurault, marquis de Saint-Denis, beau-père de Louis-Ambroise Le Boucher. — Notes de fournitures diverses. — Quittances de vingtièmes et de logement de gardes françaises. — Procès-verbal, dressé par Claude Couette, premier huissier garde général en la Maîtrise particulière de eaux et forêts de Tours, contre Le Boucher de Martigny, pour avoir fait couper dans le mois de mai des bois dépendants de sa métairie de La Baudinière, situés paroisse de Fondettes.

E. 218. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1769. — BOUET DE LA NOUE. — Acte par lequel Gabriel-Louis Duchilleau, chevalier, seigneur de La Tour-Savary, Sollaine, Les Grands-Ormeaux, etc., conseiller du Roi, sénéchal d'épée, président et lieutenant général en la sénéchaussée de Châtellerault, et Marie Janon de Souligné, sa femme, constituent envers Louise Douineau, veuve de Claude-François Bouet de La Noue, chevalier, seigneur de Saint-Georges, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, demeurant à Tours, une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 livres, assignée sur les terres et seigneuries de La Tour-Savary, paroisse de Naintré, du Montale, paroisse de Sérigny, des Grands-Ormeaux, paroisse de Cré, en Anjou, de Doussay et de Chamardière, paroisse de Rilly, en Touraine, moyennant la somme de 25,000 livres, qui doit leur servir à rembourser leurs frères et sœurs de leurs droits sur lesdites terres.

E. 249. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1713. — BOUREILLE. — Bail à titre de colonage de la métairie de Beauvais, située paroisses de Luzé et de Marcilly-sur-Vienne, donné à Pierre Coullon, laboureur, par Pierre Boureille, marchand audit lieu de Luzé.

E. 250. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1625-1789. — BOUTHEILLER (Le). — Acte de fondation d'une chapelle et de deux messes par semaine, au château de Cessigny, faite par Jacques de Maillé, chevalier, seigneur dudit Cessigny, et Renée Rousseau, sa femme. — Extraits des aveux : de la châtellenie de Chavigny, rendu au Roi, à cause de son château de Loudun, par Armand-Léon Le Boutheiller ; — de la seigneurie de Cessigny, rendu à Louis Du Bouchet, comte de Montsoreau, par Victor Le Boutheiller. — Extraits des déclarations féodales, rendues aux seigneuries de Lerné et de Cessigny : par Jean et Pierre Lenoir, curés de la paroisse de Lerné, à cause de la dîme de Notre-Dame, de la maison presbytérale de Lerné, et des terres et vignes dépendantes de la cure ; — par Maurice de Bourdeilles, chanoine, comte doyen du chapitre de Saint-Julien de Brioude, abbé de l'abbaye de Seuilly, pour la dîme de Seuilly. — Aveux du domaine de La Saulaye, situé paroisse de Betz, rendu par Jacques Delacour, sieur des Marnières, Anne Phelippeaux, veuve de Léon Le Boutheiller, comte de Chavigny, ministre secrétaire d'État, à cause de sa seigneurie des Bordes.

E. 251. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1713. — BOUTHET DU RIVAU. — Bail à ferme du lieu appelé La Grande-Maison, situé paroisse de Noyers, et de la métairie de La Grange, en dépendant, consenti par Marc Bouthet, sieur du Rivau, conseiller du Roi en l'Élection de Poitiers, à Jean Garnier, marchand, et Madeleine Papillault, sa femme, demeurant en ladite paroisse de Noyers.

E. 252. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1650. — BOYVIN. — Déclaration de la métairie de La Borde, réunie à celle de La Pinsonnière, et de l'étang de Charmeteau, situé près ladite métairie de La Pinsonnière, rendue par Honoré Boyvin, écuyer, sieur de La Boyvinière, commissaire extraordinaire des guerres, au fief et seigneurie de Charmeteau.

E. 253. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1704. — BRUSARD DU MARTRAY. — Bail à ferme de la moitié par indivis de la maison et métairie de La Barangerie, paroisse de Ports, donné par Trafforest, notaire de la baronnie de Nouâtre, agissant au nom de François Brusard, sieur du Martray, et de Gabrielle Legendre, sa femme, à Claude Rollet et Marguerite Brusard, sa femme, propriétaires de l'autre moitié.

E. 254. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1643-1747. — BUISSON DE LA CHARPRAYE. — Procès-verbal de la levée des scellés apposés après le décès de Claude Guyard, fait à la réquisition d'Antoine Laguiolle, marchand à Tours, son second mari, et de Germain Angueulle, curateur aux causes de Marie Buisson, fille de Claude Guyard et de Paul Buisson, son premier mari, suivi de l'inventaire et estimation des meubles et effets et du dépouillement des papiers et titres, consistant en obligations, baux à ferme, à moitié et à rente, et un titre de la seigneurie de La Charpraye.

E. 255. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1539-1629. — CANTINEAU DE COMMACRE. — Extrait d'une déclaration rendue au Roi, en 1539, par Gilles de Commacre, seigneur de Blandin, conseiller du Roi, maître d'hôtel ordinaire du Dauphin, duc de Bretagne, et du duc d'Orléans, à cause de ses terres et seigneuries du Retail *alias* Le Verger, de Bois-Gaultier et de Bois-Durand *alias* le fief de Betz.

E. 256. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1543. — CARRÉ. — Acte passé devant Méry Roux, notaire juré des contrats royaux de Loches, par lequel Étienne Rousseau, licencié ès lois, avocat en ladite ville, vend à maître François Carré, greffier, et Jean Carré, son frère, marchand apothicaire, demeurant audit Loches, la tierce d'une partie métairie appelée La Bourgognerie, et de 2 arpents de pré, qu'il avait acquis de noble demoiselle Marguerite de Linières, dame d'Ernée et de Bergeresse, pour 175 livres 4 deniers tournois.

E. 257. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1768. — CASTELLANE (de). — Bail à ferme du droit de pêche en la rivière de Veude dépendant de la terre et seigneurie du Rivau, consenti à François Baillou, négociant à Loudun, par René Avril, procureur aux siéges royaux de la même ville, fondé de procuration de très-haut et très-puissant seigneur Michel-Ange de Castellane, marquis du Rivau, baron de Renton, seigneur de Villandry, etc.,

ancien ambassadeur du Roi à la Porte Ottomane, brigadier des armées de Sa Majesté.

E. 258 (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1702-1789. — CHAMBELLAN. — Ventes : d'une maison, située au lieu de La Fontaine, ville d'Amboise, par Louis Bellin, exempt de la maréchaussée, à Jean Vaslin, maître serger ; par ce dernier à Ambroise Chambellan, maître dudit état ; par René Chambellan, fabricant de draps, à Louis Mabille, marchand drapier, et Madeleine Chambellan, sa femme ; — d'une closerie, sise au bourg de Pocé, paroisse de Saint-Ouen-du-Bois, par Pierre Aubry, bourgeois de Tours, à François Duprat, maître chirurgien d'Amboise. — Déclaration de ladite closerie, rendue par Duprat à Jeanne Soulas, veuve de René de Cop, écuyer, trésorier de France au Bureau des finances de Tours, à cause de sa châtellenie du Haut-Pocé. — Constitutions de rentes, souffertes par Louis Mabille et ses filles, au profit de Madeleine Chambellan, lesdites rentes assignées sur une closerie, sise paroisses de Chargé et de Souvigny, et sur maisons au lieu de La Fontaine, paroisse de Saint-Denis-d'Amboise.

E. 259. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1472. — CHAPELAIN. — Acte par lequel Jean Raimbault le jeune, de la paroisse de Saint-Ouen, s'engage, pour une somme de 19 livres tournois, à payer au sieur Jacques Chapelain, chevalier, demeurant à Châteaurenault, une rente annuelle et perpétuelle de 3 septiers de froment, assignée sur les domaines de La Monnellerie, La Veillerie et La Blesairie, leurs appartenances et dépendances et sur tous ses autres biens présents et à venir.

E. 260. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1589-1789. — CHASPOUX DE VERNEUIL. — Transactions au sujet des dîmes et novales de la paroisse de Saint-Flovier : entre Émery Pressigny, curé dudit lieu, et Marie de Thiange, femme de Regnault Dallonneau, chevalier, seigneur du Roullet et de Saint-Flovier ; entre Charles Corneau, aussi curé, et Eusèbe-Félix Chaspoux, seigneur de Verneuil, Saiute-Julitte, Chaumussay, Saint-Flovier, Le Roullet, Chavigny, etc., introducteur des ambassadeurs et princes étrangers. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Saint-Flovier, rendu par Marie de Thiange à Louis de Crevant d'Humières, marquis dudit lieu et de Mouchy, vicomte de Briqueville, baron de Preuilly. — Foi et hommage, rendu à ladite baronnie de Preuilly par Claire Renodot, veuve de Jacques Chaspoux, pour la terre de Sainte-Julitte, que lui a vendue Bernard de Saint-Jean, chevalier, baron de Pointy. — Procès-verbal de bornage des dîmes de Betz, à la requête d'Eusèbe-Félix Chaspoux, chevalier, marquis de Verneuil, comte de Loches, vicomte de Betz, etc., et de Jacques Dufrementel, chanoine de Saint-Martin. — États des domaines et héritages sujets aux dîmes dans les paroisses de Betz, Saint-Flovier et Verneuil. — Déclaration des dépendances de la cure de Verneuil, rendue par Nicolas Villet, curé dudit lieu, à Félix Chaspoux. — Conférences des frêches de La Charlottière, Georges-le-Gaigneux, La Morillière, Les Corneaux, Les Bordes, Les Chesnons, La Grande-Plante, etc., dépendantes de la seigneurie de Betz et des fiefs de l'Étang et de La Philipponnière, réunis à ladite seigneurie.

E. 261. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier

1757-1779. — CHASTENET DE LA BRUNETIÈRE. — Testament de François Chastenet de La Brunetière, trésorier de France à Poitiers, fait en faveur de Françoise Perrot des Roches, sa femme, et de divers amis à Rochefort. — Inventaire des meubles, effets, titres et papiers, dressé en la maison de La Brunetière, paroisse de Sanzay, à la réquisition d'Anne-Françoise Perrot des Roches, après le décès de son mari, en présence de Jean-François Gérard, seigneur de Beauvais, curateur de Marie-Benjamine, sa fille mineure. — Partage des meubles, effets, deniers, etc., fait, après le décès de Françoise Perrot, entre ses enfants Gabriel-Alexis Chastenet de La Brunetière, chanoine de Thouars, Jean-Joseph-Gaspard Chastenet de Présange, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Preuilly, Renée Blouïn, veuve de Chastenet de Praille, avocat du Roi, au bureau des finances de Poitiers, et Marie Chastenet, femme de Henri de Monbielle, écuyer, seigneur d'Huis.

E. 262. (Portefeuille.)— 16 pièces, papier.

1670-1776. — CHERGÉ (de). — Sentence, rendue en la sénéchaussée de Châtellerault, au profit de Catherine de Tudert, femme de René de Chergé, écuyer, sieur de La Martinière, paroisse de Courcoué, contre Pierre de Chergé, sieur des Aulnais, au sujet de la possession d'une dîme, paroisse de Braslou, dépendant autrefois de la seigneurie de Bouliers, depuis réunie à celle de La Martinière et mouvant de la chapelle Baillou. — Déclaration de ladite dîme, rendue au Roi par René de Chergé. — Baux à ferme de la dîme de La Martinière *alias* de la chapelle Baillou, concédés à Louis Regnier et Étienne Defforge, curés de Braslou, par Catherine de Tudert, René de Chergé et Paul de

Greaulme, comme père et tuteur de Suzanne-Madeleine-Pascale de Greaulme, sa fille. — Vente de ladite dîme par Louis-René-Jean de Chergé, chevalier seigneur, de La Martinière, et Jean-Nicolas de Chergé, seigneur de La Brochettière, sise paroisse de Luzé, son frère, à François-Marie Humeau, écuyer, seigneur du Haut-Plessis, Francpalais, etc. — Partages : de la succession de René de Chergé et d'Anne de Vonne, sa femme, entre Jean de Chergé, chevalier, seigneur de La Martinière, Pierre-Paul de Greaulme, chevalier, seigneur de Ponts, veuf de Madeleine de Chergé, et Pierre de Vandelles, chevalier; — des biens dont Paul de Greaulme, seigneur de Ponts, jouissait à titre d'usufruit, comme héritier de Suzanne de Greaulme, sa fille, et de Madeleine de Chergé, sa femme, entre Louis et Jean de Chergé, écuyers, héritiers de Jean de Chergé de La Martinière et Pierre de Vandelles, écuyer, capitaine au régiment de Rohan, fils et héritier de Pierre de Vandelles et de Marie de Chergé, sa femme.

E. 263. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1643-1789. — CHESNAYE-DES-PINS (de La). — Aveu et dénombrement de la dîme de Chargé, rendu par Jeanne de Jacquelard, femme non commune en biens d'Anne de Préville, écuyer, sieur des Essards, à Jean Gillier, chevalier, seigneur baron de Saint-Gervais-sur-Mer, Francpalais, La Filletière et La Tellinière, à cause de ces deux derniers fiefs. — Vente de ladite dîme et de diverses pièces de terre, situées paroisses de Pussigny et d'Antogné, par Anne de Préville et Jeanne de Jacquelard, sa femme, à Charles de La Chesnaye, écuyer, sieur du Gué, et Marie Prévost, sa femme, demeurant au lieu et maison noble de La Fontaine, paroisse de Vellèche. — Foi et hommage rendu pour la même dîme, par Charles de La Chesnaye-des-Pins, chevalier, seigneur de La Chattière et autres lieux, à Thérèse-Marguerite de La Chesnaye-des-Pins, veuve de Jean-Baptiste Gaboret, doyen du Présidial de Poitiers, écuyer, seigneur de La Brosse, des Magnis, etc., et à Marie de La Chesnaye-des-Pins, sa sœur, dame des fiefs et seigneuries de La Gouronnière, La Filletière, La Tellinière, etc.

E. 264. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1477. — CHESSEPOUX. — Bail à rente d'une sextrée de terre, située au lieu de La Brosse, paroisse de Civray-sur-Évrois, consenti à Jacques Chessepoux, de Balesme, par Mathurin Trochon, demeurant au village de La Roche-du-Clos, même paroisse.

E. 265. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1683-1715. — CHEVALIER. — Actes d'acquisitions de maisons, terres, etc., situées au village de Chesac, paroisse d'Assay, par François Chevalier, marchand, en la paroisse de Ceaux, sur Simone Rameneuil, veuve de René Guillouet, Pierre Cailleau et René Guérin, marchands meuniers.

E. 266. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier

1706. — CHIRET. — Inventaire des meubles et effets de Joseph Chiret, marchand à Noyers, et d'Anne Champigny, sa femme, fait à la requête de celle-ci en vertu d'une sentence de séparation et de renonciation à la communauté de son mari.

E. 267. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1779. — CHOISEUL-AMBOISE (duc de). — Inventaire des titres de la seigneurie de Chissay, dressé par Edme Leclerc Duclosean, bailli de Chargé et commissaire aux droits seigneuriaux du duché-pairie de Choiseul-Amboise. — Titres analysés dans ledit inventaire : acquisitions, de la terre de Chissay, par Philibert Babou, seigneur de La Bourdaisière, sur François Bérard, seigneur de Bléré; — de maisons, bois et domaines en la paroisse de Chissay, par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, sur Barbe Lejard, veuve de Simon Lemaréchal, par le marquis de Chabanais, sur René Nourry et autres; par Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, sur mademoiselle de La Jaquelinière. — Don fait par Charles VII, de la haute et moyenne justice de Chissay, en faveur de Pierre Bérard. — Transaction entre le marquis de Sourdis et les Minimes du Plessis-lès-Tours, par laquelle ceux-ci s'engagent à entretenir une lampe ardente devant l'autel de Saint-François-de-Paule. — Aveux et dénombrements de Chissay, rendus au Roi, à cause de son château d'Amboise, par Jacques Bérard, Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, François Gilbert, marquis de Chabanais, etc.

E. 268. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1736-1787. — CLÉDAT (de). — Contrat pignoratif, par lequel Jacques Brunet, horloger, et Louise Chevalier, sa femme, demeurant à Beaulieu, vendent, pour 100 livres, à Jacob Dupont, avocat en Parlement et au siége royal de Loches, 25 chaînées de terre et 50 chaînées de vignes, situées au clos des Maraudais, paroisse de Saint-Pierre. — Obligations et reconnaissances par Charles Coullon, Jean Billault, médecin, et autres, au profit de Jacob Dupont, conseiller et procureur du Roi à Loches, pour fermages, loyers et argent prêté.— Quittances : des curé, fabriciens

et notables de Nouans, pour sommes reçues par les mains de Joseph-Claude de Clédat, curé de Bueil, ci-devant curé dudit Nouans, — du sieur Lesourd, pour 134 livres à lui versées par ledit Joseph de Clédat, doyen du chapitre de Bueil. — Circulaire concernant la rente de 300 livres, accordée à titre de gratification à la dame veuve de Clédat, sur les fonds du 1e denier. — Instruction pour les pensionnaires du Roi, sur les formalités qu'ils ont à remplir pour se conformer aux lettres patentes du 8 novembre 1778 et à la déclaration du Roi du 1er janvier 1779.

E. 269. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1664-1673. — CONSTANTIN. — Bail, pour 7 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, d'une maison avec cour et 28 chaînées de terre et vigne, en la paroisse de Bridoré, consenti à Jeanne Bellert, veuve de Jean Gallicher, demeurant audit lieu, par François Desperche, marchand, paroisse de Sennevières, Mathurin Bournin, notaire, son beau-frère, Michel Desperche, praticien, Catherine, Marguerite et Françoise Desperche, ses sœurs. — Acte par lequel Claude-Antoine Constantin, écuyer, et Marguerite Guiet de La Gravière, sa femme, déclarent être propriétaires de ladite maison et de ses dépendances, et s'engagent à payer la rente dont elle est chargée à Jacques Assailly, notaire royal à Fléré-la-Rivière.

E. 270. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1671. — COSTE DE LA CHAUVIGNIÈRE. — Extrait du bail judiciaire des domaines saisis sur Alexandre Ragueneau, marchand à Saumur, à la requête de Joseph Deguigné, aussi marchand, et adjugés à René Baudellon, procureur, suivi d'un rapport d'assignation, faite à la réquisition de Joachim Coste, sieur de La Chauvignière, lieutenant de la maréchaussée de Chinon, contre François Lemaître, caution dudit Baudellon, pour le payement d'une rente de 51 livres 5 sous et un chapon, mentionnée audit bail.

E. 271. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1631-1740. — COUESEAU. — Acte par lequel Anne de Laforge, veuve de Michel Jallet, procureur au siége présidial de Tours, cède 11 chaînées de terre, sises au village du Cormier, paroisse de Montlouis, à Pierre Pinault, maître chirurgien audit Tours, pour l'extinction d'une rente de 40 sous qu'elle lui doit. — Prise de possession par ledit Pinault de 2 pièces de pré, joignant ceux de la seigneurie de Leugny, que lui ont vendues Martin Cormier et Martine Desvaux, veuve de François Ducerf. — Acquisitions de diverses pièces de terre et vigne au prix de 20, 30 et 60 sous la chaînée, faites par ledit Pinault sur les nommés Vergne, Millet, Brossard, Habert, etc. — Prise de possession par le même des bâtiments, cours, jardins et vignes de La Fourassière, situés au village du Cormier. — Bail à rente du quart par indivis d'un bois taillis de 12 arpents, appelé le Jeu, sis près le Cormier, consenti par Christoflette Bruneau, veuve de Jacques Piron, marchand à Tours, à Pierre Conseil, procureur en Parlement, possesseur des trois autres quarts. — Décret du domaine de La Fourassière, saisi sur Georges Patin, sergent royal au bailliage d'Amboise, et Perrine Pinault, sa femme, à la requête de Claude Trevant, juge au Présidial de Tours, et adjugé à Hubert Brosseau. — Instance entre le chapitre de Saint-Gatien et le sieur Brosseau, au sujet des lods et ventes d'un pré et d'une vigne, que ce dernier prétend être dans le fief de La Bourdaisière. — Déclaration de La Fourassière, faite par Brosseau, au fief de Thuisseau, dépendant de Saint-Gatien. — Vente du bois taillis, appelé le Jeu, par Marie-Anne Bellanger, veuve en premières noces de Pierre Conseils, élu à Tours, et en deuxièmes, de Daniel Dorron, lieutenant en la maréchaussée de Touraine, à Paul-Armand Gaultier, pourvoyeur de son altesse le cardinal de Furstemberg, évêque et prince de Strasbourg. — Partage de la succession de Marguerite Favereau entre ses enfants et ses créanciers, à laquelle Gaultier reste redevable de 2,000 livres, sur son acquisition de La Fourassière. — Acquisitions de diverses pièces de terre, situées dans la frêche du Cormier, par Jean Coueseau, conseiller du Roi, notaire et échevin de Tours, pour joindre à son domaine de La Fourassière.

E. 272. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1686. — DAVESNE DE NEUVILLE. — Acte par lequel Radegonde Boutier, femme de Jacques Davesne, sieur de Neuville, capitaine de cavalerie dans le régiment du duc de Villeroy, chevalier de Saint-Lazare, donne pour 30 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle, à Michel Charpentier, charron, une maison d'habitation, une grange et autres bâtiments couverts en tuile et chaume, avec cour, jardin, cave, etc., le tout situé à Momy.

E. 273. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1646. — DEBOTEREAU. — Contrat de mariage entre Pierre Debotereau, écuyer, sieur de Villiers, et Louise Chevreau, veuve de Gédéon de Lestang.

E. 274. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1661-1678. — DEFFRAY. — Acte par lequel Louis

de Perion, chevalier, marquis de Ports, seigneur du Roger, etc., et Angélique Gillier, sa femme, après avoir pris connaissance des deux exécutoires de dépens rendus au Présidial de Tours contre Jean Deffray, sieur de Belebat, au profit du commissaire aux saisies réelles et de René Le Royer, curé du Petit-Pressigny, reconnaissent que ledit Deffray leur a acquitté le prix de la métairie de La Pionnière qu'ils lui avaient vendue par acte passé devant Trafforest, notaire en la Cour de Chinon. — Titre d'une rente de 15 livres, due par Daniel Deffray, sieur des Mirardières, héritier de Jean Deffray, sieur de La Bouttière.

E. 275. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1546. — Desaules de La Bourie. — Transaction entre Robert Hupier et Jean Desaules, seigneur de La Bourie, sise paroisse de Lerné, tailleur et valet de chambre du Dauphin, Desaules réclamant le remboursement du prix d'un pré que Hupier lui avait vendu avec garantie, et qui lui a occasionné un procès avec Guillaume Bonnarier, réel propriétaire; Hupier lui cède la moitié par indivis d'une maison avec cour, jardin et terres, le tout clos de murs, situé au bourg de Lerné, chargé de 5 sous de rente envers le commandeur de l'Ile-Bouchard, et Desaules donne un supplément de 60 livres.

E. 276. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1661. — Doulce. — Mandat, délivré par Jean Millon, assesseur civil et criminel, au profit de la veuve de Jean Boursier, sur Aimé Doulce, procureur au siége présidial de Tours, adjudicataire du domaine des Ruaux, vendu et décrété sur Pierre Bahiot et Hélène Guichard, sa femme.

E. 277. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1650-1668. — Ducarroy. — Bail par lequel François Ducarroy, écuyer, sieur de Grand-Pré, capitaine de la ville et du château de Richelieu, prend, pour 100 livres tournois de rente, de Charles Pesneau, curé de Saint-Gilles de L'Ile-Bouchard et prieur du prieuré de Notre-Dame-de-Razines, la dîme dépendante dudit prieuré et s'étendant dans les villages et lieux de Poulesse, Signy, etc., paroisse de Braye.

E. 278. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1587-1594. — Dudoibt de La Bertaudière. — Actes par lesquels Calais Rogier, conseiller du Roi, lieutenant particulier et ordinaire au bailliage de Touraine, et Victor Gardette, lieutenant général, reconnaissent qu'Aimé Dudoibt, écuyer, seigneur de La Bertaudière et du Verger, paroisse de Betz, est exempt de la contribution du ban et arrière-ban et ordonnent mainlevée des saisies opérées sur ses biens.

E. 279. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1561-1567. — Dupré. — Partage de la succession d'Antoine Bohier, général des finances, seigneur de La Chesnaie et de La Roche-Bourdeille, entre Robert Dupré, seigneur de La Chesnaie, fils aîné de Marguerite Bohier, fille d'Henri Bohier et de Claude Picot, sa femme, François Dupré, son frère, Anne Dupré, dame de Varc et de Bourgouin, Marguerite Dupré, femme du sieur de Rochefort, frères et sœurs, d'une part, et François Abot, seigneur de La Bretonnière, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, Suzanne Bohier, sa femme, Claude Brachet, seigneur de Palluau, veuf d'Anne de Connigham, fille de Pierre de Connigham, chevalier, seigneur de Cangé, et de Charlotte Bohier, sa femme. — Transaction sur procès entre Madeleine de Bourbon, abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix, à Poitiers, et François Abot, écuyer, sieur de La Bretonnière, au sujet de la pension de Jeanne Bohier, religieuse en ladite abbaye, assignée sur la terre de La Chesnaie.

E. 280. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1585. — Dupuy de Saint-Médard. — Acte passé en la Cour de Chinon, par lequel Louis Dupuy, chevalier, baron de Saint-Médard, seigneur de La Châtre en Berri, et de Nazelles près Chinon, et Isabeau Desur, sa femme, veuve en premières noces du seigneur de Saint-Germain, donnent plein pouvoir à leur procureur pour suivre leur procès avec Pierre Chambourain, seigneur de Droux, devant le bailli du Berri ou son lieutenant à Issoudun, pour l'indemnité qu'il doit à l'occasion du rachat de la seigneurie de Maugivrey.

E. 281. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1737. — Durand (de). — Déclaration de la dîme de La Gautellerie, paroisses de Marcilly-sur-Vienne, Pouzay et Rilly, rendue à François de Durand, chevalier, seigneur de la châtellenie de Rilly et des fiefs y annexés, par Pierre Renault, écuyer, sieur du Pont, huissier de la chambre de feu madame la duchesse de Berri, demeurant en sa maison du Pont, paroisse de Parçay-sur-Vienne.

E. 282. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1617. — DURET. — Acte de prise de possession par Pierre Duret, de Marçay, des biens que lui a vendus, en ladite paroisse, Martin Duport.

E. 283. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1780-1781. — FESQUE (de). — Acte, passé devant Guérin, notaire à Hommes, par lequel Rose Gourdon, veuve de Claude Chauveau, métayer de La Noue-Grolleau, paroisse de Tigné, reconnaît devoir à Marguerite Quirit de La Motte, veuve de Charles-Joseph de Fesque, demeurant en son château de Belair, paroisse d'Hommes, la somme de 2,600 livres, pour avance de bestiaux, fourniture d'ustensiles propres à l'exploitation, et argent prêté, à la charge de rembourser ladite somme en 13 années. — Sous-seing, par lequel Nicolas Poulin, chevalier, seigneur de La Ripaudière, et Julie de Fesque, sa femme, donnent mainlevée des arrêts de deniers qu'ils ont mis sur les fermiers, comme héritiers de Charles de Fesque, seigneur de La Coudre, Belair, etc., et de Marie Quirit de La Mothe, leurs père et mère, et consentent que Louis-Charles-de Fesque, seigneur de Belair, leur frère, reçoive annuellement 250 livres de Rose Gourdon.

E. 284. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1750. — FORÊT DE LEUGNY. — Extrait du partage de la succession de Marguerite Ferrand, femme de François-Nicolas Forêt, avocat en Parlement, demeurant hôtel de La Bourdaisière à Tours, entre Marie Forêt, femme de Jacques Perceval, lieutenant de la Maîtrise particulière des eaux et forêts d'Amboise, François Forêt, sieur de Bray, et Pierre Forêt de Leugny.

E. 285. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

XIIe siècle-1703. — FORÊT D'ARMAILLÉ (de La). — Testament de Renault de Craon. — Extraits d'aveux de la baronnie de Craon, rendus : par Georges de La Trémouille, seigneur de Craon, l'Ile-Bouchard, Rochefort et Doué, à René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, etc. ; — par François de La Trémouille, vicomte de Thouars, prince de Talmont et baron de Craon, à François Ier, roi de France. — Concession faite en fief par Madeleine de Laval, veuve d'Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort et maréchal de France, à François Hervé, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de Craon, d'une partie de la place de ladite ville, pour l'agrandissement de son jardin. — Actes de criée et de décret volontaire de la terre de Craon, portant adjudication de ladite baronnie, pour 206,000 livres, à François de La Forêt, chevalier, seigneur d'Armaillé.

E. 286. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1664. — FORGET. — Transport d'une rente foncière annuelle et perpétuelle de 18 boisseaux de froment et seigle et d'une poule, assignée sur une pièce de terre, entourée de fossés, située paroisse de Nouâtre, fait à Pierre Forget, sénéchal dudit Nouâtre, par Sébastien Traforets, notaire et conseiller du Roi, demeurant à Maillé Laillé.

E. 287. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1750. — FOUGÈRE (de). — Bail à ferme de la maison et métairie de La Brochetière, paroisse de Luzé, par Marthe Marchand, veuve de René de Fougère, écuyer, seigneur de La Maison-Neuve, sise paroisse de Courcoué, et autres lieux, à Vincent Dubois, laboureur, pour 140 livres, à la charge de payer les rentes de 8 septiers de blé au prieuré d'Aurioust, relevant de l'abbaye de Fontevrault, de 2 septiers à la seigneurie de Bois-Aubry, et autant au chapelain de la chapelle d'Aurioust.

E. 288. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1476-1789. — FOURNIER. — Bail à rente de 16 arpents de terre, au lieu dit La Champagne, près Villebas, consenti à Guillaume Boutin par le chapitre de Saint-Martin de Tours. — Sentence de Pierre Salmon, bailli et juge de la prévôté de Courçay, condamnant Renée Girard, veuve de Jacques Douard, et autres tenanciers de la frêche de Villebas, à payer à Julien Coneseau, sieur de Fontenelles, 14 années d'arrérages d'une rente de 18 boisseaux de froment. — Ventes : de partie de la métairie de Villebas, par Toussaint et Hugues Chauvigné, héritiers de Martine Douard, à Mathieu Videlot ; — de 40 arpents de ladite métairie, et de celle des Ouches, paroisse de Bléré, par Perrine Buisson, veuve de Mathieu Videlot, à Anne Videlot, veuve d'Yves Millard, marchand de Tours : — du lieu et métairie de Ladoué, paroisse de Courçay, par Gilles Fouquet, sergent royal à Loches, et Jeanne Dubois, sa femme à M. Gédéon Bouilly, prêtre à Courçay. — Arpentage de la frêche des Gibesnards, sise paroisse de Courçay. — Conférence et arpentage de la frêche de Ladoué, faite à la requête de Jacques Gaigneron le jeune, procureur de la prévôté de Courçay. — Quittances des rentes payées à

ladite prévôté, sur les frêches de La Marquetterie et des Berthelots, par la dame Gaigneron. — Partage de la métairie de Villebas, entre Angélique Gaigneron, Louis et Henri Berthelot, Joseph Boué, Jean-Baptiste Fournier, François Hucher et leurs femmes Marie, Madeleine, Catherine, Françoise et Jeanne Gaigneron, tous héritiers de Perrine Gaigneron leur tante, femme de Joseph Buisson. — Déclaration des métairies de Ladoué et de Villebas, faite par Joseph Fournier, architecte, à André Barthélemy, prévôt en l'église de Saint-Martin de Tours, à cause de sa prévôté de Courçay. — Partage de la succession de Marie Gaigneron, veuve de Pierre Bourgault, écuyer, sieur de Châtillon, entre Françoise Gaigneron, veuve de Jean-Baptiste Fournier, marchand à Loches, et ses cohéritiers. — Aveu et dénombrement de divers héritages en la paroisse de Courçay, rendu par Angélique Gaigneron, fille et héritière de Louis Gaigneron, sieur de Ladoué, à Martin-Gilles Guimier, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Loches, à cause de ses fiefs et seigneuries de La Petite-Couture et de Geai. — Acquisitions diverses, faites pour l'agrandissement des lieux et métairies de Ladoué et de Villebas, par Joseph Fournier, sur ses cohéritiers Louis et François Fournier, novices au couvent de Fontevrault, Jean-Baptiste Fournier, curé de Saint-Flovier, Madeleine et Catherine Gaigneron, veuves de Berthelot et de Boué, etc.

E. 289. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1565. — Garryves. — Bail, pour 30 sous de rente foncière annuelle et perpétuelle, d'une grange, située au village de Lavau, dans le fief de Lignières, consenti à Guillaume Bernier et Louise Dubois, sa femme, par François Garryves le jeune, demeurant en la paroisse de Cussay.

E. 290. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1763-1783. — Gaullepied de Sennevières. — Livre de recette des rentes en argent, grains et menus suffrages, dues à la baronnie de Sennevières, sur les héritages et frêches de La Bruère-des-Noues, de La Blanchardière, du Breuil, de Bordebure, de La Couture, de La Champelinière, de La Châtaignière, de Châtillon, de Maison Rouge, etc. — Extrait de la valeur des blés, vendus au marché de la ville de Loches, pendant les années 1748-1758. — Quittances d'amortissement, pour 50 livres, d'une rente de 4 boisseaux d'avoine et 2 poules, par René Gosmer, notaire.

E. 291. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1768. — Gaultier de la Ferrière. — Reconnaissance d'une rente foncière annuelle de 17 boisseaux de froment, mesure de la seigneurie du Verger-de-Vou, et d'un chapon, due sur l'héritage et frêche de La Boutaudrie, paroisse de Vou, consentie par Hugues Regeard, curé de ladite paroisse, René Gaultier, journalier, Anne Boiron, sa femme, et autres tenanciers, à Joseph-Victor-Gaultier de La Ferrière, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Loches, et à Françoise Boullay, sa femme, cessionnaire de ladite rente.

E. 292. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1361. — Godinet. — Constitution d'une rente d'une d'une pipe de vin, pour le prix de 9 royaux d'or, soufferte par Regnault Godinet et Julienne, sa femme, paroissiens de Bléré, au profit de Jean Garnier.

E. 293. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1499. — Gorron de La Pasquerie. — Constitution d'une rente de 5 sous tournois au principal de 50 sous, soufferte par Jehan Gorron de La Pasquerie, demeurant paroisse de Saint-Vincent d'Antogny-le-Tillac, diocèse de Tours, au profit de Jacquet Gorron, son cousin, et assignée sur tous les biens dudit Jehan Gorron.

E. 294. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1776. — Guillon de Rochecot. — Bail à moitié de la métairie de Chargé, consenti à Jean Diboisne et Marie Brizard, sa femme, de la paroisse de Seuilly, par Fortuné Guillon, chevalier, marquis de Rochecot, baron de Trogues, Colombier, etc., seigneur de Saint-Patrice et autres lieux, demeurant en son château de Rochecot, paroisse de Saint-Patrice.

E. 295. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1606. — Guyot de Lessart. — Rétrocession faite à Florent Guyot, écuyer, sieur de Lessart et du Pressoir, conseiller du Roi et maître d'hôtel ordinaire de sa maison, demeurant audit Pressoir, paroisse de Panzoult, par Guillaume Mereau, de l'Ile Bouchard, et Jeanne de Blanlu, sa femme, d'une obligation de 1,083 livres 6 sous 8 deniers, soufferte, en 1595, par Isaac Joulin, sieur de Charcenay, Marie Chardon, sa femme, et par Madeleine Payen, veuve de Jean Joulin, élu en l'Élection de Chinon, au profit de Marie Nouveau, veuve de Jean de Blanlu, écuyer, sieur de Boislégat.

E. 296. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1393. — ILE-AUGER. — Aveu et dénombrement de diverses rentes foncières, rendu par Jehan Gabart à Isabeau de l'Ille-Anger, dame et vicomtesse de La Guerche, à cause de ladite châtellenie.

E. 297. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1676. — JAILLE (LA). — Bail à ferme de la fuie à pigeons du château de Nouâtre et d'un jardin en dépendant, consenti à Anne Gaultreau, femme de François Taffoneau, par Esmond de La Jaille, écuyer, demeurant en la maison noble de Thou, paroisse de Ferrière, gouverneur de la ville et du château de Nouâtre, appartenant à la princesse de Guéménée.

E. 298. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1620-1731. — JOLLY DE SAINT-DENIS. — Description des terres, fiefs et seigneuries de Bossay, Barge et Puy-Champion, paroisses d'Azay-le-Féron et Bossay, qui sont à affermer à la réquisition de Pierre Gatault et Simon Foucher, commissaires établis sur Jeanne Ysoré, baronne de Sennevières, femme séparée de biens de Charles de Tranchelion. — Quittances des gros dus au curé de Bossay sur les dîmes dépendantes de la seigneurie dudit lieu. — Accord entre Charles Jolly, écuyer, sieur de Saint-Denis, demeurant en sa maison noble de Bossay, et François Verrier, conseiller du Roi, contrôleur des deniers d'octroi en la ville de Preuilly et ci-devant fermier de la baronnie dudit lieu, pour les droits des terres et seigneuries de Bossay, Barge et Puy-Champion. — Estimations et reconnaissances des cheptels fournis par Jolly de Saint-Denis à Laurent Guillemin, fermier, et à Claude Gaultier, marchand tailleur à Bossay. — Conférence des rentes dues à la seigneurie de La Menardière par les tenanciers de l'héritage de La Bondonnière. — Assignation à comparaître devant le bailli de Preuilly, donnée à Jeanne Ysoré, femme de Jolly de Saint-Denis, pour se voir condamner à payer à la seigneurie de Villejesu 22 années d'arrérages d'une rente de 1 sou 6 deniers et 2 carpes. — Procès-verbal dressé à la requête de Jeanne Ysoré, dame de Saint-Denis et de Bossay, contre divers particuliers qui détruisent tout le gibier de ses bois. — Bail à moitié par ladite Jeanne des terres qu'elle a acquises par retrait féodal, aux villages de La Gallinière et des Lambes, paroisse de Bossay. — Arpentage des terres de la métairie du château de Bossay. — Inventaire des titres de ladite seigneurie.

E. 299. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1739-1761. — JOUARD DU MAGNOU. — Acte passé devant Lenoir, notaire en la baronnie de l'Ile-Bouchard, par lequel Élie Jouard, écuyer, sieur du Magnou, reconnaît devoir à Moïse Perilleau, sieur du Puisard, et à ses frères et sœurs, coseigneurs de la seigneurie du Puybaele, paroisse de Crouzilles, la somme de 58 livres 3 sous 11 deniers de rente foncière annuelle et perpétuelle, assignée sur la terre et seigneurie de Manne. — Cession de ladite rente par Louis-André Perilleau, officier du corps royal d'artillerie, à Louis-Pierre Delafaure, curé de la paroisse de Trogues, pour la somme de 1,021 livres.

E. 300. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1629-1757. — JUCQUEAU. — Cession de diverses rentes et créances, faite par Pierre Chicard, curé de Saint-Vincent de Tours, à Vincent Letellier, chanoine de Saint-Pierre le Puellier, pour l'extinction d'une rente de 35 livres qu'il lui doit sur la closerie du Puy-Jesu, située paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny. — Ventes : de pièces de terre, vignes et bois taillis, situées au lieu de La Chappe, paroisse dudit Saint-Étienne, par François Delaforge, sieur du Cassouer, à Pierre Chicard, archiprêtre de Saint-Maure ; — d'une vigne en friche, sise aux Ruaux, même paroisse, par Jean Rousseau, journalier, à Simonne Letellier, veuve de Charles Ducoudray. — Accord entre Pascal Genty, avocat en Parlement, Marie Ducoudray, sa femme, Pierre Gourdet et Pierre Bailly, héritiers par leurs femmes de Simonne Letellier, pour la régie du fief et seigneurie de La Chappe, et Puy-Jesu. — Bail à rente de la seigneurie de La Chappe, consenti par Pierre Gourdet, maître teinturier en soie, et Françoise Ducoudray, sa femme, à Pierre Bailly, maître dudit état. — Saisie dudit lieu de La Chappe sur Pierre Bailly, à la requête de René Adam, qui s'en rend adjudicataire. — Partage de la succession de Martine Doulce, veuve de Michel Jucqueau, procureur au bailliage et siége présidial de Tours, entre Jean Jucqueau, prêtre, Françoise Jucqueau, veuve de Jacques Belon, avocat en Parlement et bailli des Bains, Marthe Jucqueau, veuve de Louis Coullon, procureur au Présidial de Tours, Michel Jucqueau l'aîné, etc. — Jugement qui condamne Martin, François et Gabriel Jaunay, Jacques Buissonneau et Marie Jaunay, sa femme, tous héritiers de Martin Jaunay, à payer à Michel Jucqueau, conseiller du Roi, commissaire de police de la ville de Tours, 29 années d'arrérages d'une rente foncière de 4 livres et à en passer titre nouveau.

E. 301. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1584. — Jussac (de). — Acte par lequel François de Jussac, chevalier, sieur de l'Étang, La Morinière et Rillé, donne à rente à Georges Serruau, laboureur, demeurant en la paroisse de Rillé, deux pièces de terre à La Croix et au côteau de Grève, et une pièce de vignes, près La Fourassière, faisant partie de la frêche de Grève, pour 1 boisseau de froment, mesure d'Artannes, et 3 deniers de cens.

E. 302. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1688-1699. — Lambert de Talvois. — Bail à ferme du moulin de Chenevelle, situé paroisse de Pouzay et dépendant de la seigneurie de Talvois, donné par François Lambert, seigneur dudit lieu, et Marguerite Auger, sa femme, à Catherin Mocquet, marchand. — Codicille après testament fait par le sieur Lambert à son lit de mort.

E. 303. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — Lamoral d'Advisard. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres, au principal de 2,000 livres, soufferte par Jacques-Marie Lamoral d'Advisard, chanoine prébendé, grand chantre en dignité de l'église métropolitaine de Tours, vicaire général du diocèse de la même ville, au profit de Marie-Françoise Mariage, veuve d'Urbain-Adam Gaultier, conseiller du Roi, et son avocat au bailliage et siége présidial de Tours; ladite rente assignée sur 152 arpents dépendants de la ferme de La Biette, paroisse de Saint-Aubin.

E. 304. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1409. — Lancelot de Marnay. — Acte notarié, par lequel Lancelot de Marnay, demeurant à Saint-Georges de La Haie, constitue au profit de Denis Blanchard, habitant de la même paroisse, une rente de 20 sous tournois, au principal de 10 livres, assignée sur ses granges, bergeries et autres propriétés.

E. 305. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1779. — Lebas Du Plessis.— Acte passé devant Jean-Jacques-Joseph Degreville, notaire du duché-pairie de Luynes, par lequel Claude Lebas Du Plessis, chevalier, ancien garde des rôles des offices de France, donne à titre de ferme, pour 230 livres, à Nicolas Lemarié, marchand blatier, le moulin banquier du Bondonneau, situé près le bourg de Saint-Antoine-du-Rocher, et 14 arpents de terre et pré en dépendant.

E. 306. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1712-1773. — Legendre de Luçay. — Extraits d'aveux et déclarations de domaines, relevant de la seigneurie de Boismortier, paroisse de Nouans, rendus par Jean Moreau, Charles Dupont, Joseph-Claude de Clédat et Louis Goupy, curés de Nouans, et le prieur des Augustins de Châtillon, à François de Rochefort et Jacques-Louis de Chaumont, chevaliers, seigneurs comtes de Luçay et de Boismortier, et à Philippe Legendre de Villemorin, chevalier, seigneur de Valençay, Luçay-le-Mâle, Varennes, Boismortier, etc. — Procès-verbal de saisie de la dîme de Boismortier, dressé à la réquisition de Louise de Beauvau, femme séparée de biens de François de Rochefort. — Vente des terres, châtellenies et seigneuries de Varennes, Luçay, Boismortier, etc., consentie à Philippe Legendre de Villemorin, chevalier, administrateur général des postes, et à Marie Bourette, sa femme, par Pierre de Courty, bourgeois de Paris, au nom et comme tuteur d'Antoine-Louis, Marie-Élisabeth et Marie-Thérèse, enfants mineurs de défunt Jacques-Louis de Chaumont de La Millière, seigneur de Valençay, Luçay, Varennes etc., et de Charlotte Héron de Villefosse.

E. 307. (Portefeuille.) — 1 piece, papier.

1678. — Legros. — Vente de diverses pièces de terre, situées paroisse de Crissay, et relevant du fief des Roches-Tranchelion, consentie à Mathurin Legros, marchand audit lieu de Crissay, par Marie Delagrange, femme de Jean Dumas, maître ouvrier en soie à Tours.

E. 308. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1775. — Letard. — Acte d'acquisition par Jean-Marc Letard, conseiller du Roi et son procureur au bureau de la Monnaie à Poitiers, sur René Roy, marchand, Marie Gilles, sa femme, et Louise Gilles, fille majeure, demeurant au Fougeré, paroisse de Razines, d'une maison située à la porte de Faye, avec colombier, grange, écuries, etc.

E. 309. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1683-1783. — Lomeron d'Aunay. — État des rentes foncières nobles et roturières, dues sur terres, maisons et prés, situées dans les paroisses de Chaveignes, Richelieu, Champigny, etc., à M. Lomeron d'Aunay, à cause de sa

seigneurie de La Patandière, sise dite paroisse de Chaveignes.

E. 310. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1510. — Loquyn. — Acquisition d'une pièce de terre, située au Sauleau, paroisse de La Guerche, et de la 5e partie d'un bois appelé La Vallée-Larcher, par Jean Loquyn sur Jean Bruzeau, prêtre de La Guerche.

E. 311. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1686-1700. — Malherbe. — Transport d'une créance, fait à Louis Malherbe, marchand à Beaulieu-lès-Loches, sur François Cathelin, par Pierre Cathelin, tisseraud, et Gilles Girault, chapelier. — Inventaire des pièces produites devant le bailli de la baronnie de Beaulieu, par Louis Malherbe, contre Alexandre Maldant, sieur du Tertre, officier de Monsieur, demandeur en reconnaissance d'hypothèque et déguerpissement d'un logis, situé près le Puits-Morier.

E. 312. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1676. — Mathé Du Vivier. — Transaction sur procès entre la veuve de François Mathé, sieur du Vivier, et celle d'Honorat Berthon, sieur de La Proutière, cessionnaire d'une créance, précédemment due par ledit Mathé aux nommés Jean Pager et Marie Nau, sa femme, pour divers héritages qu'il avait acquis d'eux.

E. 313. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1624-1700. — Mayaud de Boislambert. — Arpentage et conférence de l'héritage et frêche de Guillery et Gratepuy, relevant du fief de La Grange-Jacquemin, situé paroisse de Saint-Michel-du-Bois, dressé par Étienne Gantellet, arpenteur en la baronnie de Preuilly, le dernier jour de mars 1624. — Aveu et dénombrement du fief de La Grange-Jacquemin, *alias* Le Pouet, et des terres et rentes en dépendant, rendu par Jacques Mayaud, écuyer, sieur de Boislambert, seigneur dudit fief de La Grange-Jacquemin, à Louis-Nicolas de Breteuil, conseiller du Roi, introducteur des ambassadeurs et princes étrangers, baron de Preuilly, seigneur d'Azay-le-Ferron, les Grand et Petit-Tournon, etc.

E. 314. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1783. — Meignan. — Contrat de vente devant Claude Bigot, notaire à Saint-Christophe, par François Poisson, cultivateur, et Suzanne Augereau, sa femme, à Mathurin Meignan, marchand à Saint-Paterne, et Françoise Riverain, sa femme, de 24 pièces de terre, pré, bois, etc., situées dans les tenues et frêches des Petite et Grande-Isembardière, paroisse de Saint-Paterne, relevant de l'abbaye de La Clarté-Dieu, sous le devoir de diverses rentes en grain.

E. 315. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1550-1785. — Mesnard de Chouzy. — Procédures de Victor Gardette, écuyer, sieur de Pierrelite, contre Marie Pouperon et autres, pour le payement d'une rente de 7 septiers de grains, assignée sur le lieu de La Bourdonnière, paroisse de Crotelles. — Aveu et dénombrement de la seigneurie de La Chauvinière, située paroisse du Boulay, rendu par François-Gabriel Maréchau de Corbeil, seigneur de La Chauvinière, etc., ancien capitaine au régiment royal d'infanterie, à René-Didier-François Mesnard, comte de Chouzy, seigneur du Plessis-Auzouer, Pierrelite, Couleurs, La Pinsonnière, etc., à cause de son fief et seigneurie du Plessis-Auzouer.

E. 316. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1747. — Mondion (de). — Foi et hommage de la dîme de Tilly, paroisse de Panzoult, rendu au baron de l'Île-Bouchard par Charles-César de Mondion, chevalier, seigneur de Chaveignes et d'Artigny, pour laquelle dîme il est dû à ladite baronnie un roussin de service.

E. 317. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1698. — Morin de Beaulieu. — Bail judiciaire des métairies, terres et seigneuries situées paroisses de Marçay, La Celle, Draché et Maillé, et des rentes provenant de la succession de René Morin, sieur de Beaulieu, dressé devant le notaire de la baronnie de Nouâtre, à la réquisition de Louis Chiret, notaire de Maillé, curateur institué aux personnes et biens de Charles, Marie, Renée et Françoise Morin, enfants mineurs dudit défunt René Morin, sieur de Beaulieu.

E. 318. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1455-1786. — Pays de Lathan. — Consistance et description de la baronnie de Rillé et de ses dépendances. — Dénombrement du domaine du Mesnil-Rillé. — Vente par Jean de Saint-Germain, écuyer, seigneur dudit lieu et des Hayes, à Pierre Gaultier et Marie de La Primaudaye, sa femme, seigneurs du Mesnil, de diverses rentes en grain,

assises sur leurs métairies de La Martinière et de La Pelouze. — Provision de la charge de sénéchal de la châtellenie de Restigny, pour Philippe Chapelle, écuyer, avocat au parlement de Paris et au présidial de Tours. — Acte par lequel Guy de Daillon, seigneur du Lude, Rillé, etc., nomme René Frezeau, écuyer, seigneur de Lublé, son procureur général et spécial. — Concession d'une place dans l'église de Rillé, pour y mettre un banc, accordée par François de Daillon, comte du Lude et baron de Rillé, à Martin Halleray, sieur de La Fosse, bailli dudit Rillé, et à Jeanne de Breslay, sa femme. — Procédure entre Françoise de Schomberg, comtesse douairière du Lude, dame de Rillé, et Mathurin Boyvin, fermier de ladite baronnie, pour les réparations des bâtiments. — Mémoire pour le nouveau bail à faire de la baronnie de Rillé, comprenant les terres et seigneuries de Savigné, le Mesnil, Channay, les cens, rentes, devoirs, rachats, les prises de fruits par défaut d'hommes, le greffe civil et criminel, etc. — Marché entre le marquis d'Effiat, seigneur de Rillé, et Jacques Martin, charpentier à Courcelles, pour la construction d'un bâtiment dans la métairie du Tertre. — Procédure entre Marie Lemercier, veuve de Gilles Lépagneul, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances, dame de la baronnie de Rillé, et divers particuliers de Channay, qui ont fait pacager dans 20 arpents de terre ensemencés en glands. — Différend entre Gilles Lépagneul, sieur de La Plante, baron de Rillé et Savigné, et Michel-Séraphin Des Escotais, chevalier, seigneur de Chantilly, au sujet des droits honorifiques en l'église de Savigné; — productions de pièces et titres par les parties, mémoires, etc. — Procès-verbal de visite de la terre et seigneurie du Mesnil, sise paroisse de Channay, à la requête de Michel et de Claude Barat, nouveaux fermiers de la baronnie de Rillé, et de Marie Lemercier, veuve de Gilles Lépagneul, pour reconnaître les dommages causés par François Pallu, sieur de La Barrière, ex-fermier général dudit Rillé. — Vente, par le seigneur de Carcoul à Jacques-Marie Pays, écuyer, sieur de Lathan, baron de Rillé, de tout le frai nécessaire pour l'empoissonnement de l'étang de Rillé. — Extrait du papier terrier des cens, rentes, dîmes et terrages du fief et seigneurie du prieuré commendataire de Saint-Loup-de-Rillé, appartenant présentement à M. de Lathan. — Comptes de recette et de dépense de la baronnie de Rillé et des seigneuries du Tertre, de Lestang, de Channay, de Champeigne, etc., en dépendants, rendus par Jean Froger, Denis Piron, Hardouin de La Jarre, Pierre Buron, Guillaume Loron, Étienne Desrues et Pierre Gourdin, receveurs de ladite baronnie, à Hardouin et François de Maillé, Gilles de Laval, Françoise de Maillé, sa femme, Jean de Daillon, comte du Lude, Anne de Bastarnay, comtesse du Lude, barons dudit Rillé.

E. 319. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1655-1687. — PERION (de). — Bail à ferme par Philippe de Perion, chevalier, comte du Roger, conseiller du Roi, seigneur des châtellenies de Ports, Thais, Launay, Ray, Blainvilliers, etc., à François Girault, notaire royal, de la portion de la seigneurie de Thais que M. de Noyant lui a cédée en échange de la seigneurie de La Boissière. — Partage de la succession de Louis de Perion, chevalier, seigneur de Ports, et d'Angélique Gillier, sa femme, entre leurs enfants et gendres Jean de Perion, chevalier, seigneur de Ports, René de Perion, chevalier, seigneur de Ray, Jacques de Greaulme, chevalier, seigneur de La Comté, Marie de Perion, sa femme, Catherine, Angélique, et Marie-Louise de Perion, filles majeures. — Consistance de la châtellenie de Noyant.

E. 320. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1727. — PICAULT DE GILLIERS. — Bail pour 30 livres de rente annuelle, payable au jour de Saint-Jean-Baptiste, d'une portion de la maison dite les Trois-Maures, située dans la basse rue de Chinon, consenti par Jacques-Guy Picault, sieur de Gilliers, à Martin Jamet, maître serger, et Gabrielle Fagu, sa femme, demeurant audit Chinon.

E. 321. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1652. — PIERRES (de). — Transaction par laquelle les chanoines prébendés de l'église royale et collégiale de Sainte-Radégonde de Poitiers cèdent à Hector de Pierres, écuyer, sieur de Narçay et de La Mabilière, paroisse de Courcoué, leur part de la dîme de l'Aubuye, se levant dans les paroisses dudit Courcoué, de Chaveignes et de La Tour-Saint-Gelin, et Hector de Pierres décharge ledit chapitre de la rente seconde foncière de 31 septiers 3 boisseaux de blé, seigle, orge et avoine, qui lui est due sur la même dîme.

E. 322. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1416-1457. — POUENT (de). — Acte de vente Guillaume d'Auzon, de Ligré, à Perrin de Pouent, pour une somme de 6 livres tournois, d'une rente de 3 mines de froment, qu'il assigne sur tous ses biens et sur pareille rente qui lui est due par Perrot Fouquerot et Yvonnet Boudet.

E. 323. (Registre.) — Petit in-folio, 90 feuillets, papier.

1780-1781. — ROHAN-GUEMENÉE. — Copies signées des notaires Delicaune et Gervaise des actes d'aliénations faits par les princes de Rohan-Guémenée, des fiefs et rentes leur appartenant en Touraine entre l'Indre et le Cher. — Les principaux fiefs vendus sont ceux de Narbonne, de Couziers, du Brandon, de Thorigny, etc.

E. 324. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1387-1574. — SANCERRE (comte de). — Aveu d'une maison et ses dépendances, paroisse de Saint-Germain-des-Prés, rendu à Jean III, comte de Sancerre, à cause de sa terre et seigneurie de La Roche-Clermault, par Jehan Baudon.

E. 325. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

1778. — SIGOGNÉ. — Rapports d'assignations contre Louis-Gaëtan de Sigogné, écuyer, seigneur de Fretay, demeurant au château dudit lieu, paroisse d'Orbigny, pour le payement d'une rente de 20 livres, due à Jean-Jacques Salmon, huissier royal à Loches. — Procès-verbal de saisie et arrêt de deniers, faite entre les mains de la veuve Gaultier, fermière à La Gilletterie, dite paroisse d'Orbigny.

E. 326. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1662. — THIENNE (de). — Accord entre François de Thienne, chevalier, seigneur de La Martinière, Georges de Thienne, seigneur de Guéret, Agathe de Thienne, femme d'Henri Duplessis, et Claude de Thienne, chevalier, pour le partage de la terre et seigneurie de La Mardelle, que leur a cédée, sur la succession de leurs parents, Esme de Thienne, chevalier, seigneur de Razay, Le Châtellier, etc., leur frère aîné.

E. 327. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1436. — VALLÉE. — Contrat de vente de l'hôtel et hébergement de Longueville, situé paroisse de La Celle-Saint-Avant, avec une pièce de terre en varenne, faite par Thibault Vallée, écuyer, à Jean Barbin.

E. 328. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1665. — VÉRON DE LA TOUCHE.— Bail à ferme de maisons, terres, etc., situées au village du Breuil, etc., paroisses de Marcilly et Rilly, consenti à Jacques Champigné, journalier, par Louis Véron, sieur de La Touche, demeurant en ladite paroisse de Marcilly.

E. 329. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du château de Baigneux, des domaines en dépendant, et des terres fermes, et seigneuries, paroisses de Bournan, Sepmes et Civray, sur lesquelles le seigneur de Baigneux a le droit de dîme.

E. 330. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1788. — Plan géométrique de la maison de Belair, près Langeais, cour, jardin, verger, caves en roc, clos de vignes et île de Belair sur la Loire, appartenant à Mme Derré, délivré conforme à l'original par Pierre-Paul Deteure, notaire royal et arpenteur géomètre à Langeais, le 28 octobre 1788.

E. 331. (Plans.)— 1 pièce, papier.

1786.— Plans de la châtellenie de Boumois, du fief du cep et de l'île Languineau sur la Loire, situés paroisse de Saint-Lambert, près de Saumur.

E. 332. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de Bois-Millet et de Bray-Soulaine, paroisse de Monts.

E. 333. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan géométral du fief de Chambon, situé paroisses de Vaas et de Saint-Germain-d'Arcé, en Anjou, appartenant à Mme d'Effiat, levé en 1789, par Louis-Barthélemy Lecoy, à la requête de Simon Grosbois, chargé de la confection du terrier.

E. 334. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan de la ville de Château-la-Vallière et de partie du duché, comprenant le château et ses dépendances, les forges, l'étang, terres, prés, bois, fait en mars 1789.

E. 335. (Plans.) — 3 pièces, papier

1771-1780. — Plan géométral du parc et des environs du château de Chanteloup, levé en 1771 par M. Chauveau, géomètre, et projet d'une façade pour ledit château, par Joseph Fournier, architecte à Tours.

E. 336. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de diverses pièces de bois dépendantes de Chanteloup, appelées les bois et bruyères de Saint-Lazare et de l'Aumône, de La Richardière, du Petit-Lieu, de Piéfalou, de La Buronne, etc.

E. 337. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des terres et bois désirés par le duc de Choiseul, comte de Chanteloup, pour percer diverses allées tendantes de Lussault aux Bournonvilles, de Saint-Martin-le-Beau à Chanteloup, de Nouys au chemin de Bléré à Amboise, de Chanteloup à Jumeaux et de Chenonceaux à Amboise, et des bois offerts en échange par ledit duc.

E. 338. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des terrains à acquérir par le duc de Choiseul pour former les allées de Chanteloup au Châtellier et au Feuillet.

E. 339. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans par terre et en élévation des dépendances et du château de Paradis, situé entre Amboise et Bléré.

E. 340. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du château de Chissay et de ses abords, terrasses et avenues.

E. 341. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1742-1783. — Plans de diverses pièces de bois, dépendantes du château de Chissay, levés par Boisseau et Delacour, géomètres arpenteurs des eaux et forêts en la Maîtrise d'Amboise.

E. 342. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des bourgs et paroisses de Vallières-les-Grandes et de Mosnes, levé en 1764, à la réquisition du duc de Choiseul, par Demarne, ingénieur géographe du Roi, assisté d'Abel Chafin du Coteau, de Jean Foucault et de Sulpice Lucas, indicateurs requis pour la reconnaissance des bornes et limites, avec les fiefs de différents seigneurs qui y sont enclavés.

E. 343. (Plans.) — 10 pièces, papier.

1762-1788. — Plans des bois exploités et à exploiter dans la forêt d'Amboise, levés pour le compte du duc de Choiseul par les sieurs Chauveau, Boisseau, Legendre et Gaultier, géomètres.

E. 344. (Plans.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du pâté de maisons, cours et jardins, situés à Amboise, entre les rues Saint-Denis, des Trois-Volets, des Ursulines et le carroir Saint-Denis, avec le nom de chaque propriétaire.

E. 345. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1759-1775. — Plans de diverses pièces de bois taillis, situées dans la forêt de Montrichard, aux lieux dits La Fosse-Boulet, Le Jourdain, l'Etang-Neuf, Mezières, La Grange-Rouge, etc., levés par Legendre, Boisseau, etc.

E. 346. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans concernant : une nouvelle écluse à construire aux moulins banaux de Montrichard; — un pré au moulin de Vendon, dépendant du Châtellier; — les bois du sieur Amiot, joignant ceux de la métairie du Plessis, appartenant au duc de Choiseul, etc., levés par MM. Chauveau et autres jusqu'en 1781.

E. 347. (Plans.) — 17 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Minutes de plans concernant les domaines de Montrichard, Amboise, Chanteloup, etc., appartenant au duc de Choiseul.

E. 348. (Plans.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la métairie de La Borde, paroisse de Chissay, et des frêches des Torfoux, des Hautes et Basses-Bruyères, de La Marchaisière, etc., dépendantes de ladite métairie, levé par Joseph Fournier architecte, pour le duc de Choiseul.

E. 349. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du château de Pontcher et des terres, bois et vignes en dépendant, paroisse de Chisseaux, levé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 350. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la ferme de Marcheroux et des frèches des Grandes et Petites-Landes, situées paroisse de Saint-Denis-hors, dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 351. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des métairies et frèches d'Artigny, La Touche, le Grand-Aireau, La Salandière, La Vitarderie, La Conetterie, le Coudray, Les Perruches, le Châteignier-Breton, Les Quenettes, Les Vicannes, Les Blutinières, etc., situées paroisse de Chargé, dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 352. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des bois du château de Nouys, des fermes et vignes de Veaumorin et du Gros-Buisson, paroisse de Saint-Martin-le-Beau, dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 353. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la métairie de La Girardière, paroisse de Chargé, des bois de Chaume, et des terres de La Gitonnière et de Champmartin, en dépendant, levé et dressé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 354. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des frèches du Clos-Halai, de La Croix-Pommette, des Rocheroux, des Dotées, des Murailles, du clos du Peu, des Bretonnières, etc., situées paroisse de Chissay, levé par J. Fournier, pour le duc de Choiseul.

E. 355. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1774-1777. — Plans des fiefs de La Galinière, paroisse de Chançay et de Mortier, paroisse de Vernou, dressés en 1774 et 1777 par Chenou, pour M. de La Falluère.

E. 356. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan détaillé de partie du duché de Luynes, comprenant le château et ses dépendances, son vieux parc, la ville et les coteaux de Luynes, et partie des paroisses de Pernay et Fondettes.

E. 357. (Plans.) — 5 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans minutes du terrier du duché de Luynes, comprenant le château et ses dépendances, la ville, le couvent des chanoinesses, le château de Penchien, le prieuré et fief de Saint-Venant, les fiefs de Bréhémont, Beauvais, Lournay, Vauricher, Peaudeloup, Clairefontaine, Martigny, La Houdinière, etc.

E. 358. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des îles Buda et autres, sur la Loire, depuis les Bouillardières jusqu'à l'arche du Pontceau, situées paroisses de Luynes et de Berthenay et relevant du duché de Luynes.

E. 359. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier de l'île de Bréhémont, relevant du duché de Luynes.

E. 360. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de Peaudeloup, dépendant du duché de Luynes.

E. 361. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la paroisse d'Ambillou, relevant du duché de Luynes.

E. 362. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de la châtellenie d'Andigny, paroisses de Saint-Étienne-de-Chigny et de Mazières, dépendante du duché de Luynes.

E. 363. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1774. — Plan de la terre et seigneurie de La Baraudière et des fermes de Bray, etc., situées paroisse de Savonnières, appartenant à François-Louis Delaveau, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances, garde des sceaux en la chancellerie établie en la Cour des aides, dressé par Perier, géomètre et arpenteur royal des Eaux et Forêts de Tours, en juillet 1774.

E. 364. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier de la paroisse de Berthenay, comprise dans le fief du duché de Luynes.

E. 365. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan général du fief de Clairefontaine, relevant du duché de Luynes.

E. 366. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan détaillé du bourg et paroisse de Fondettes, relevant du duché de Luynes.

E. 367. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de La Houdinière, relevant du duché de Luynes.

E. 368. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier de la paroisse de Saint-Étienne-de-Chigny, relevant du duché de Luynes.

E. 369. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier des fiefs de Port-Cordon et de La Madeleine, paroisse de La Riche-extra, relevant du duché de Luynes.

E. 370. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan général et terrier du fief de Minac, relevant du duché de Luynes.

E. 371. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier du fief des Moulinets, réuni au duché de Luynes.

E. 372. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan terrier des fiefs de La Nobilière, Touche-Périer, La Bellaudière, Le Grand-Vau-d'Avril, Beauvais, Négron, Chatigny, Malitourne, etc., relevant du du duché de Luynes.

E. 373. (Plans.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans terriers de la paroisse et de la seigneurie de Pernay, dépendantes du duché de Luynes.

E. 374. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de Sainte-Catherine-de Maillé, réuni au duché de Luynes.

E. 375. (Plan.) — 1 pièce, papier

XVIIIe siècle. — Plan géométrique de la paroisse de Saint-Venant-de-Luynes, relevant du duché de Luynes, dressé par Jacques Périer.

E. 376. (Plans.) – 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans terriers de la baronnie de Semblançay, dépendante du duché de Luynes.

E. 377. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan du comté des Ponts-de-Tours, paroisse de Saint-Symphorien, comprenant l'ancien et le nouveau pont de Tours, l'île de l'entrepont et partie du bourg de Saint-Symphorien, uni au duché de Luynes

E. 378. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du fief de La Sénégonnière, paroisse de Monts, et de partie des fiefs de La Vasselière, La Gagneraie, La Craye, La Dronaudière, Montbazon, le Puits, etc.

E. 379. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1775. — Plans du château et du parc de la seigneurie de Verneuil, dressés par Joseph Fournier, architecte.

E. 380. (Plans.) — 1 pièce, papier.

VIIIe siècle. — Plan des îles de la Loire, paroisses de Villandry et de Berthenay, appartenant en partie au seigneur de Villandry.

E. 381. (Plans.) — 5 pièces, papier.

1735. — Plans des frêches de Fierdepied, des fiefs communs, des Rouillés, du Curé et des Fontenelles, dépendantes du fief des Pins, acquis des religieux de Cormery par Emmanuel-Armand Du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, pour 800 boisseaux de rente annuelle non remboursable.

Notaires et Tabellions

E. 382. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1564-1567. — Lebert, notaire de la châtellenie de Bléré. — Minutes. — Inventaire des meubles et effets échus à Jeanne Fourault et à ses frères mineurs, de la suc-

cession de Georges Fouault et de Georgette Pontigny, leurs père et mère. — Acquisition de la métairie de La Fosse, près le Vau-du-Lac, par Jacques Viau, marchand à Chissay. — Ventes : de terres labourables, prés, noues, friches, bois buissons, taillis, etc., situés au village du Temple, paroisse de Francueil, par Jean et Étiennette Gutton à Thomas Pinon, prêtre de Saint-Georges-sur-Cher; — d'un domaine au village de La Lande, paroisse de Genillé, par Jean Viau, fermier de la métairie des Bourdes, même paroisse, à Nicolas Viau, marchand à Chissay ; — d'un pré, paroisse de Faverolles, par Guillaume Barbier, journalier, à Romain Hénault, laboureur. — Bail à ferme, pour 60 sous, d'une maison au bourg de Saint-Georges par Thomas Chaftin, marchand coutelier, à Guillaume de Laubel. — Partage des biens de Louis Pitancier, prêtre, entre Mathurin Pitancier, laboureur à Saint-Georges, Mathieu Fourault et autres. — Contrat de mariage entre Jean Doberon le jeune et Jacquine Chaftin. — Baux à ferme et à moitié d'une maison, au village de La Chaize, paroisse de Saint-Georges, par Mathieu Frogier; — de la métairie du Defais, paroisse de Francueil, par Louis Bonnerier, seigneur dudit lieu, garde de corps du Roi. — Inventaire et partage de biens meubles entre Michel et Georgette Deschamps et Marie Guenault leur mère, remariée à Durdet Viau. — Sommation de Thomas Petit à Jacques Petit pour que ce dernier déclare s'il prétend empêcher la vente du moulin de Chezelles faite à Pierre Lefort, fermier de la métairie de La Chaize.

E. 383. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1570-1571. — Partage des biens de Jean Baron et de Gilleberte Pinon, situés au village de Pitroux, près Saint-Georges, entre leurs enfants et Mathurine Robin, leur belle-mère. — Ventes : d'une boisselée de terre près le bois de Grateloup, à Saint-Georges, pour 8 livres 10 sous, par Mathieu Templier à Mathias Content; — de 25 chaînées de vignes, pour 9 livres 5 sous, par Marc Doberon, demeurant à Saint-Georges, au sieur Ogier ; — de 2 boisselées de chènevière, pour 9 livres 5 sous tournois, par Jean Bessé, meunier à Luzillé, à Jean Barrault, marchand de draps à Saint-Georges. — Prisage des tournants, virants et autres ustensiles du moulin des Roches, paroisse de Saint-Georges, appartenant à Melle de Faverolles, dame des Roches. — Baux à moitié et à ferme d'un domaine, paroisse d'Épeigné, par Louis Bailli, marchand à Francueil; — d'une maison avec cellier, jardin et 75 chaînées de vignes, paroisse de Chissay, pour 15 livres, par Pierre Labbé, vigneron ; — d'un pré, prairie des Roches, par Louis de La Tremblaye, conseiller au présidial de Tours ; — des dîmes, dépendantes du prieuré de La Chaize, paroisse de Saint-Georges, et de la tue dudit prieuré ; — de partie de la métairie du bourg de Saint-Georges, par Thomas Chaftin à Pierre Godion, laboureur. — Marchés : de Martin Cadon, tisserand en drap à Saint-Georges, avec Martin Dreuson, marchand cardeur et fabricant de draps audit lieu, pour l'apprentissage de son fils ; — de Mathurin Godion, laboureur, avec Mathurin Lullier, maréchal à Saint-Georges, pour les réparations et l'entretien de tous ses ustensiles, au prix de 60 sous tournois et 8 boisseaux de grain, mesure de Montrichard ; — de Jean Bouroy, maréchal à Saint-Georges, avec Macé, cordonnier audit lieu, pour le raccommodage et l'entretien de toutes ses chaussures, à 50 sous par an. — Testament de Perrine Lebert, veuve de Macé Bretault. — Sommation pour les réparations du moulin de Lessart, paroisse de Saint-Georges.

E. 384. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1571-1573. — Testament de Jérémie Petit, meunier à Saint-Georges, dans lequel il « vieult et ourdonne quil soict dict et sélébré en l'église de Saint-Georges, à l'itention de son âme, parens et amis trespassez le nombre de 70 messes, sur lequel nombre y en aura neuf grandes qui ce diront à troye services avecques vigelles et lestanye. » — Ventes : par Julien Dangé, tisserand à Saint-Georges, à Mathurin Lemaître, laboureur, de son métier à faire la toile et d'un bon mobilier, pour la somme de 10 livres; — d'une maison, cour, jardin et terres, au village de Vrigny, par Jérôme Dreuzin, marchand drapier au village de La Poterie, paroisse de Saint-Georges, à Noël Jousset, laboureur audit Vrigny, pour 160 livres; — de chaux à 36 sous la pipe, par Martin Pinard, chaufournier à Foucharay, paroisse de Genillé, à Nicolas Bouer, marchand à Saint-Georges ; — de 14 chaînées de terre au village de La Basserie, pour 25 livres, par Mathurin Mollet, à Pierre Blondeau, laboureur ; — de 5 quartiers de terre et 1 arpent de bois taillis, pour 260 livres, par Thomas Berthin, prêtre de Saint-Georges, à Thomas Pitencier ; — du moulin à foulon de Vony, par Jean Joumain à Guillaume Heré, foulon, paroisse de Saint-Georges ; — de partie de la métairie de La Chevalerie, par Guillaume Pitencier, laboureur à Saint-Georges, à Robert Picat, marchand, paroisse de Chissay. — Acte par lequel Jean Lemaître, Jean Viau, Macé, Boistard et autres habitants de Saint-Georges donnent procuration à Mathurin pour obtenir indemnité des blés, orges, avoines, foins et bois qui leur ont été pris par les gens de la cour. — Quittance de 37 septiers de mouture et blé, versés à Renée Mabilleau, veuve de Sébastien Jousset, par Pierre Michaux, fermier de son moulin de Lisart, paroisse de Saint-Georges.

E. 385. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1573-1575. — Ventes : pour 5 livres 12 sous, d'une boisselée de terre, paroisse de Saint-Georges, par Mathurin Lambert, vigneron, à Jean Godion, laboureur ; — de 2 boisselées, pour 10 livres, par Guillaume Lebert, potier, à Saint-Georges, à Pierre Labbé, vigneron ; — de 13 arpents, près le ruan des Vieilles-Ventes, pour 90 livres, par Guillaume Joumain, d'Épeigné, à Quentin Jaquelin, de Faverolles. — Partage des biens de Denis Doberon, fils, entre Simon Doberon, son père, demeurant au Porteau, paroisse de Saint-Georges, et Thomas Ternier, de Francueil, acquéreur desdits biens. — Procuration de Renée Mabilleau pour Mathurin Jousset, son gendre, chargé de l'administration de ses biens et affaires. — Différend entre Jean Lubin et autres, à l'occasion des noyers qui séparent leurs héritages ; transaction par laquelle chacun prendra les noix qui tomberont sur son terrain.— Testaments : d'Antoine Berthon, prêtre à Saint-Georges ; — de Mathurine Dugault, etc. — Inventaire des meubles à partager entre les enfants mineurs de Macé Quemardi et de Martine Doreau, décédés, et Jean Bigot, second mari de cette dernière. — Contestation entre Nicolas Bouer, fermier de La Chaize, et Mathurin Lemaître, sous-fermier par moitié du four à ban de ladite seigneurie. — Marché par lequel Mathieu Duparc, prêtre, s'engage à porter aide au curé de Saint-Georges moyennant 2 septiers de blé, 6 d'orge et une pipe de vin clairet.

E. 386. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1575-1577. — Bail à ferme des noues de La Chaize, par Martin Funée, écuyer, seigneur de Genillé, à François et Jean Lebert, marchands potiers, à Saint-Georges-sur-Cher. — Marché pour les façons des vignes du prieuré de La Chaize, entre Frogier, Lullier et Babou, notaire de Loches, fermiers dudit prieuré, et les nommés Godion et Doreau, vignerons, pour 60 livres. — Ventes : de 3 arpents de terre, pour 90 livres, par Nicolas Bardin, tailleur à Saint-Georges, à Jean Jousset, laboureur en ladite paroisse ; — de 2 boisselées, pour 30 livres, par Mathieu Jousset, notaire, à Saint-Georges, à Noël Jousset, laboureur. — Baux à ferme : du moulin du Porteau, par René Bourgeau, seigneur dudit lieu, à Pierre Mouzay, meunier ; — d'une maison et ses dépendances au village de Parçay, par Jean Doberon, à Marie Doberon ; — du greffe de Chenonceau, par Thomas Mesnage, greffier, à Charles Decours.—Partage des meubles, etc., de Silvain Penault et de Silvine Rustault, entre leurs enfants mineurs et Silvain Émery, tisserand, leur beau-père. — Marché pour la célébration d'une messe basse tous les dimanches, fondée en l'église de Saint-Georges, entre Jacques Preuilly, prêtre audit lieu, et Isidore Baron, prêtre à Genillé. — Testament de Jeanne Godin, veuve de Macé Ogier. — Échange de bâtiments, situés paroisse de Saint-Georges, entre Jean Perrault, brodeur du Roi, sieur du Deffais et de La Chauverie, et Anne Perrault, femme de Jacques Bruneau, sieur du Gris, brodeur. — Réquisition de Blaise Dessaudeau, faite aux bailli, procureur fiscal et fermiers des lods et ventes du prieuré de La Chaize, pour connaître les motifs de la saisie par eux faite sur les biens d'Hippolyte Simon, sa femme.

E. 387. (Cahier.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

1578-1591. — Contrat de mariage de Mathurin Carré, de Francueil, avec Michelle Guenault, veuve de Robert Sonnau, de Saint-Georges. — Partage de la succession de Manuel Berthelot, entre Jacques Jousset et Étienne Lhermite. — Ventes : de 2 quartiers de terre, pour 16 écus, par Jean Lebert, potier à Saint-Georges, à Georges, charpentier ; — d'une maison avec terres, bois, vignes, etc., au village de Montifault, paroisse de Francueil, par Georges Chaffin à Thomas Piémont, de Luzillé. — Bail à ferme des deux tiers des dîmes, terrages, cens et rentes dus à l'abbé de Saint-Julien sur les paroisses de Saint-Georges et de Ceré, par Martin Berthon, à Pierre Ranneau et Jacques Dorléans. — Marchés : entre Charles Lunoys, conseiller au présidial de Tours, Pierre Mangeant, valet de chambre du Roi, trésorier et payeur de sa gendarmerie en ladite ville, héritiers de René Bourgeau, seigneur du Porteau, Françoise Lucas, sa veuve, et Barthélemy Caboche, maître maçon, pour les réparations du moulin du Porteau : — entre Guillet Lebert, laboureur, et Thomas Guetterotte, marchand cordonnier, pour la fourniture de 6 septiers de grain, meteil et seigle, au prix de 6 écus deux tiers. — Testament de Perrine Lebert, veuve de Marc Boistard, prescrivant 50 messes, dont 9 grandes à 3 services. — Partages des successions : de Jean Joumain et de Marie Joubert, sa femme ; — de Georges Champion, entre Pierre Charles, couvreur à Montrichard, Quentin Péan, tisserand à Saint-Georges et autres. — Requête de Mathurin Lebert, notaire à Bléré, demandant à compulser, en présence de Jean Bardin, avec lequel il est en procès, les minutes de Mathurin Lebert son père.

E. 388. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1656-1666. — Drafforest, notaire royal à Chinon. — Transaction par laquelle Louis de Perion, seigneur de Ports, abandonne à Louis Bonnin, seigneur de Messignac, le revenu de ses métairies du Plessis Clérambault, en An-

jou, de La Chauze, de Sigournay, etc. — Résiliation du bail de la seigneurie de Ports, entre Angélique Gillier, femme de Louis de Perion, et Bertrand Gaunier, sieur de La Guerche, fermier général de ladite terre. — Baux à ferme : des métairies de La Chauvellière, dépendante du château de Thais, des Varennes, paroisse de Ports, de la basse-cour de Ports, des terres et seigneuries de Groum, paroisse de Ports, de Ray, paroisse du Petit-Pressigny, de Loué, paroisse de Saint-Gervais en Anjou, du moulin banal de la seigneurie du Roger, paroisse de Lué, par Louis de Perion, chevalier, seigneur de Ports, du Roger, de Thais etc., fils et héritier de Philippe de Perion et de Claude Gillier. — Reconnaissance d'une rente de 131 livres 5 sous, due par Louis de Perion à Guillaume Ribier, conseiller et aumônier du Roi. — Accord par lequel Noël Carré, fermier de la terre et seigneurie du Roger, consent à s'acquitter sur le prix de son bail des 2,000 livres que lui doit Perion. — Désistement de Louis de Perion, seigneur de Ports, du procès intenté par Philippe-Armand de Perion, seigneur du Roger, son fils, décédé, contre René Auron, seigneur de Maraay, pour reprendre, par retrait lignager, la terre et seigneurie de La Grange-Jacquemin, *aliàs* Le Pouet, qui lui avait été vendue par Angélique Gillier, sa mère. — Accord par lequel Vincent Prousteau, curé de Ports, abandonne à Louis de Perion, pour un bussard de vin, ses droits de dîme sur la terre de Ports.

E. 389. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1732-1788. — Leroux, notaire de Sorigny. — Conférences des fréches : de La Bougrie-aux-Georgets et de La Chevalerie, dépendantes de la prévôté et châtellenie de Saint-Branchs ; — de La Tiercerie, La Mine-Guignaud, le Baisson, etc., dépendantes du fief de La Métiverie, appartenant à René Testard, président trésorier de France à Tours, seigneur de Chenillé ; — de La Boutière, paroisse de Sorigny, relevant de la seigneurie de Thais ; — de La Billotière et de La Froterie, paroisse de Savigny, relevant de la prévôté de Saint-Branchs et Sorigny. — Transaction entre Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu, commissaire honoraire du Roi en son grand Conseil, seigneur de Sigogné, Longueplaine, Montezon, etc., et les sieurs Rabaron et consorts, possesseurs des fréches du Petit-Bois, La Borde, La Bussarderie, La Mignonnerie, etc., dépendantes de ladite seigneurie de Montezon. — Baux à rente et à ferme : d'une souche, renfermée de vieux fossés et arbres, par Gilles Anguille des Ruaux, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons, seigneur de Thais, Maltache paroisse de Sorigny, La Ripaudière etc. ; — de bruyères et landes, paroisse de Sorigny, par François Roussel, archiviste de l'Église de Tours, chargé de la confection du terrier de la châtellenie et prévôté de Saint-Branchs et Sorigny, — de pâtureaux et terres en friche, situés à La Carte, etc., paroisse du Louroux, par Robert Luce, intendant de l'archevêque de Tours, et par Martial Leclerc, fermier de la seigneurie dudit Louroux.

CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS.

E. 390. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1565-1772. — Boulangers d'Amboise. — Rapports d'assignation et saisie de pains sur Charles Rocheron, maître serger à Amboise, qui se permettait d'en faire commerce. — Ordonnance de Jean Chasteigner de Paradis, lieutenant général de police et maire perpétuel d'Amboise, portant défense aux boulangers forains de vendre du pain aux autres jours que ceux du marché et ailleurs que sur ledit marché. — Tableau du prix du pain proportionné à celui du blé. — Quittances des sommes versées au curé de Saint-Denis pour les services de la Saint-Honoré. — Procès-verbaux de saisie de plusieurs corbeilles de fouasses, etc., que venaient vendre à Amboise des boulangers de Bléré, sous prétexte qu'elles sont faites avec du levain et de mauvaise qualité : — procédure à ce sujet entre ces derniers et les boulangers d'Amboise ; — experts appelés de Montrichard et de Tours. — Requête des maîtres jurés, demandant une réduction sur leur taxe de 420 livres, lors de l'avénement du Roi à la couronne, pour droits de confirmation de leurs priviléges. — Répartition de ladite somme sur tous les maîtres boulangers. — Différend entre les maîtres jurés et Firmin Habert, notaire royal et greffier de police, qui réclame 13 livres pour la rédaction des comptes rendus par leur communauté de 1704 à 1710 ; — copie desdits comptes ; — comparutions à l'audience de police ; — requête des jurés au lieutenant général de police, réclamant contre la sentence par défaut rendue contre eux. — Quittance de 25 livres, reçues par Jacques Marchandeau et Sébastien Guiet, de Louis Guérin, receveur des tailles, pour les nouveaux gages attribués à leur communauté. — Lettres de privilége de maître boulanger, pour Jean-André Baché et Jean Porcher. — Copie des lettres patentes de Charles IX érigeant en maîtres jurés les boulangers d'Amboise, et défendant de se faire recevoir maître avant d'avoir été juré. — Lettres de maîtrise en faveur de Joseph Brunet ex-boulanger de Noizay, et de Pierre Girault, de Saint-Christophe. — Requêtes des maîtres boulangers, demandant l'autorisation de varier les prix du pain blanc et d'établir le pain mollet à 19 deniers la livre, le commun à 16. et le noir à 14.

E. 391. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1593. — Extrait d'une requête des maîtres boulangers d'Amboise, prétendant que le prix du pain, établi d'après l'essai fait en 1567, leur a été si préjudiciable depuis plusieurs années, tout ayant renchéri, qu'ils sont devenus les plus pauvres des artisans, et demandant qu'il en soit opéré un nouveau. — Procès-verbal dudit essai, fait en 1593, sur 12 boisseaux de froment et sur la même quantité de méteil, par ordonnance de François Fromont, bailli d'Amboise, en présence des maire et échevins de ladite ville, de Jacques Girault, huissier de salle du défunt duc d'Anjou, de François Métivier, grènetier et receveur au grenier à sel, et de divers boulangers d'Amboise, Chinon et Reugny. — Jugement dudit bailli, accordant aux boulangers 1 denier d'augmentation par livre de pain sur celle qui avait été concédée en 1568.

E. 392. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1778-1787. — Cabaretiers d'Amboise. — Requête adressée à M. Amyot, bailli du duché-pairie de Choiseul-Amboise, par Louis Herboin, syndic, et Simon Beslandes, adjoint de la communauté des maîtres cabaretiers, aubergistes et limonadiers de ladite ville, lui demandant de répartir d'une manière équitable sur tous les maîtres la somme de 44 livres à laquelle ils ont été imposés. — Taxe des cafetiers, fixées à 2 livres, des limonadiers à 30 sous, et des cabaretiers à 20 sous. — Ordonnance de M. Amyot, autorisant Paul Benoît et François Petit, syndics, à procéder à la visite des agrégés de leur communauté et des particuliers qui s'ingéreraient de travailler de leur état, et à opérer des saisies à l'occasion. — Nominations de syndics et adjoints. — Procès-verbaux de réception des nouveaux maîtres Paul Benoît, Marguerite Gerbault, veuve de René Sendrier, Charles Laurent, etc.

E. 393. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1612-1768. — Cordonniers d'Amboise. — Statuts et règlements octroyés par Louis XII aux maîtres cordonniers d'Amboise. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnant auxdits cordonniers de payer à Florentin Champion, Jean Courault et Étienne Fourneau, maîtres jurés de la communauté des savetiers, 197 livres 17 sous 9 deniers pour frais et dépens. — Procédures de la communauté des cordonniers d'Amboise : contre celle des savetiers, qui prétendent avoir le même droit que les cordonniers d'opérer des visites ; — contre Pierre Malvau, maître cordonnier, refusant de contribuer au remboursement d'une dette contractée par la communauté, et contre René Chambellan, dépositaire des meubles saisis sur ledit Malvault. — Jugements rendus par Jean Chasteigner de Paradis, lieutenant général de police, contre Vincent Badier, Mathurin Malvau et René Glohais, savetiers, pour avoir fabriqué des souliers en cuir neuf, et contre Pierre Girard, sabotier, pour avoir fabriqué des chaussures contenant du cuir. — Lettres de maîtrise délivrées par Jean Chasteigner, pour Louis Besson et Silvain Boistard, cordonniers. — Procédure entre René Fleury, François Robert et Bonaventure Besson, gardes jurés, et un nommé Bourgeois, exerçant le métier de cordonnier sans lettres de maîtrise. — Requête des maîtres cordonniers à l'intendant, pour obtenir remise de ce qu'ils redoivent au Roi sur le prix des offices de contrôleur et d'inspecteur. — Mémoires de fournitures. — Quittances. — Ordonnance d'Augustin Amyot, avocat en parlement, lieutenant du duché-pairie de Choiseul-Amboise, autorisant les maîtres cordonniers à s'assembler devant lui pour élire trois jurés gardes, afin de remédier aux abus.

E. 394. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1713-1759. — Couvreurs d'Amboise. — Copie des statuts et règlements de la communauté des couvreurs de Tours, que se proposent de suivre les maîtres couvreurs d'Amboise. — Ordonnance de Jean Chasteigner, seigneur de Paradis, maire et lieutenant général d'Amboise, autorisant les couvreurs Dutertre, Suppligeau, Renault, Berthelot et Foucault à vivre en communauté et à se présenter devant lui pour être reçus maîtres, à la charge d'observer les règlements et statuts, après qu'ils auront été examinés ; — lettres patentes de Louis XV, confirmatives desdits statuts ; — réunion du lieutenant général, du procureur du Roi et des maîtres couvreurs, pour délibérer sur l'utilité de faire enregistrer lesdites lettres. — Procès-verbal de visite, par les jurés d'Amboise, d'une grange dont Louis Beauvais et Silvain Métivier, charpentiers-couvreurs de La Croix-de-Bléré, reconstruisent la couverture ; — saisie des outils et ustensiles, sous prétexte que les travaux ne sont pas exécutés selon les règles de l'art ; — procédure à cette occasion ; — jugement de Claude Lemaître, lieutenant général de police d'Amboise, qui condamne Beauvais et Métivier à 9 livres d'amende et 57 livres 7 sous de dépens ; — appel de ces derniers ; — intervention de Jérôme Cormier, conseiller du Roi, bailli d'Amboise, et de Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général civil et criminel audit bailliage, prenant la cause de Beauvais et Métivier ; — sommations entre les procureurs des parties ; — productions de pièces par les couvreurs d'Amboise, pour prouver qu'ils ont par leurs statuts droit de visite dans un rayon de trois

lieues, — arrêt du parlement qui annule la sentence de police rendue contre Beauvais et Métivier, et fait défense à leurs adversaires d'inspecter tous travaux de leur métier en dehors de la commune d'Amboise.

E. 395. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

1724-1771. — Épiciers, ciergers, chandeliers d'Amboise. — Constitution d'une rente de 30 livres, au principal de 600 livres, faite par la communauté des marchands ciergers, chandeliers et épiciers de la ville d'Amboise, au profit d'Étienne-Alexandre Rocherot, officier de fruiterie du Roi, sans préjudice de celle de 50 livres, contractée envers Claude Rocherot, conseiller contrôleur au grenier à sel de ladite ville, son père. — Jugement qui condamne à 200 livres d'amende Jacques Noiret le jeune, pour avoir fabriqué de la chandelle sans privilége. — Différend entre Claude Rocherot et les maîtres ciriers et épiciers, qui veulent lui faire la réduction des droits de dixième et de vingtième, etc., dus au Roi ; — sentence de Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise, qui condamne la communauté aux dépens, et ne l'autorise à faire la réduction des susdits droits que sur la rente de 30 livres seulement. — Copie de l'ordonnance de Louis XIV servant de statuts aux marchands merciers, épiciers, grossiers, droguistes, etc. — Procédures de la communauté des marchands merciers, épiciers, toiliers, quincailliers d'Amboise, nouvellement établie : contre les marchands tailleurs, chapeliers, serruriers cordonniers et chandeliers, voulant empêcher l'enregistrement des lettres patentes de confirmation qu'ils ont obtenues du Roi : — contre Pierre Loyau et Gilles Valadon, pour s'être permis de vendre de la mercerie sans avoir obtenu de brevet : — contre Pierre Gasselin, garde juré des marchands épiciers et commissaire aux saisies réelles, qui, depuis trente ans, revient sans cesse à la charge pour être payé de sa dépense dans un voyage qu'il fit à Paris, contre l'assentiment de la plupart des maîtres, dans le but d'obtenir des lettres patentes confirmatives de leur communauté. — Mémoires des frais faits au Conseil supérieur de Blois, dans l'instance des fabricants d'Amboise contre la communauté des marchands merciers. — Comptes rendus aux marchands épiciers, ciergers, etc., par Jacques Noiret, garde juré, et aux marchands merciers, épiciers, etc., par Symphorien Gosselin et Jean-Baptiste-Simon Roi, gardes receveurs de la communauté. — Quittances de payements faits par la communauté pour rentes, vingtièmes, loyers de bureau, la confrérie de Saint-Louis, les appointements de l'inspecteur des manufactures, les droits de confirmation, etc. — Sentence au profit des ciriers-chandeliers contre Jacques Sibilleau de La Baillaudière, marchand mercier, tenant un dépôt de chandelles.

E. 396. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1777-1787. — Merciers-drapiers d'Amboise. Comptes de recettes et dépenses rendus à la communauté des marchands merciers-drapiers de la ville d'Amboise, par Paul Gittard, syndic, et Pierre Guertin, adjoint de ladite communauté. — Ordonnance d'Antoine Amyot, bailli d'Amboise, défendant aux marchands étrangers et forains de colporter, crier et vendre dans les rues, en boutique ou dans les auberges, aucune marchandise, hors les jours de foire et dans les lieux où elles se tiennent, à peine de confiscation et de 50 livres d'amende. — Formation du tableau des anciens et nouveaux maîtres, pour obéir à l'édit d'avril 1777. — Procès-verbal de saisie des marchandises déposées par deux colporteurs d'Auvergne dans un cabaret hors la ville ; — jugement du bailli ordonnant la remise des objets saisis, parce que les ballots n'étaient pas défaits. — Procédure entre les marchands merciers et Simon Gavilh, marchand forain de Saint-Flour, en Auvergne, saisi et appelant d'une sentence par défaut rendue contre lui ; — arrêt du Parlement qui décharge Gavilh desdites condamnations et déclare nulle la saisie : — procès-verbal déchargeant le greffier des marchandises déposées dans ses bureaux. — Différend entre Claude Rocherot, chanoine d'Amboise, curateur à l'interdiction du fils unique de Louis Rocherot, écuyer, officier de fruiterie chez le Roi, et les marchands merciers ; — sentence qui condamne ces derniers à fournir titres nouveaux des rentes dues à François Rocherot. — Nominations de syndics et adjoints ; — commissions desdits syndics. — Réceptions des nouveaux maîtres, Symphorien Gosselin, Thomas Pillerault, Paul Gittard, Louis Lebrun, Jean Guertin, François Lecomte, etc.

E. 397. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1764. — Tailleurs d'Amboise. — Ordonnance de Pierre Orillard de Villemanzy, lieutenant général au bailliage d'Amboise, homologuant une délibération des maîtres tailleurs de ladite ville, portant que les couturiers devront verser en la caisse de la communauté des tailleurs 6 livres par chaque apprenti, et 15 sous par visite que les jurés devront faire tous les trois mois en leur domicile.

E. 398. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1715-1746. — Tourneurs, boisseliers et futaillers d'Amboise. — Jugement de Jean Chasteigner de Paradis,

lieutenant général de police et maire perpétuel d'Amboise, condamnant Jacques Fresneau, tourneur, à 20 livres d'amende et aux dépens, pour avoir ouvert boutique sans autorisation. — Instance entre la communauté des tourneurs, boisseliers et futaillers d'Amboise, et celle des maîtres menuisiers, qui s'opposent à l'enregistrement des lettres patentes confirmatives de la maîtrise obtenues par lesdits tourneurs, et de leurs statuts, sous prétexte que l'article 15 de ces statuts leur est contraire ; — copie desdits statuts ; — requête des maîtres tourneurs, servant de réponse à ladite opposition et demandant que leurs conclusions leur soient adjugées avec dommages et intérêts; — transaction, après vingt ans de débats, par laquelle les menuisiers se désistent de leur opposition et conservent le droit de tourner eux-mêmes leurs ouvrages en bois gris, d'avoir des ouvriers menuisiers-tourneurs et d'apprendre cet art à leurs apprentis. — Procédure exercée par Étienne Bienvault et Louis Simon, gardes-jurés de la communauté des tourneurs, contre François Billard, compagnon cardeur de laine et mercier, pour avoir tenu en magasin et vendu des sabots.

E. 399. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1725-1773. — Menuisiers de Chinon. — Copie des statuts des maîtres menuisiers de Chinon. — Procès-verbal de saisie des outils et ustensiles de menuiserie d'Antoine Bertault, cabaretier, par François Tourault et François Bigot, huissiers, assistés d'Antoine Moisant, François Colas et Pierre Leblanc, gardes jurés de la communauté des menuisiers de Chinon. — Ordonnance de Louis Bouin de Noiré, président lieutenant général de police, défendant à Alexandre Soulas, mari de la veuve de Charles Gamard, ancien maître menuisier, de travailler dudit métier avant d'avoir obtenu des lettres de maîtrise, sous peine de confiscation. — Procès-verbal de saisie d'un coffre neuf dont un nommé Béranger, tonnelier, et sa femme, porteurs dudit meuble, refusaient de déclarer la provenance et la destination. — Ordonnance de Lebretan de Neuil, autorisant les maîtres menuisiers de Chinon à opérer la saisie de tous travaux neufs de leur métier, meubles, etc., amenés par eau ou par terre par des ouvriers étrangers à la localité. — Procédures exercées contre Claude Sonniaque, menuisier, et Antoine Roux, charpentier, faute par le premier de n'avoir pas obtenu de maîtrise, et par le dernier, d'avoir occupé dans son atelier des ouvriers menuisiers.

E. 400. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1718-1776. — Boulangers de Loudun. — Inventaire des ornements, titres et papiers déposés dans le coffre de la communauté des maîtres boulangers de Loudun, remis entre les mains de Pierre Cruchon, René Avril et Joseph Debron, maîtres boulangers en exercice, par René Gambin, Jean Berton, Jean Vinet et Paul Chesneau, anciens maîtres. — Requête, arrêt du Conseil d'État, etc., concernant la rente de 24 livres, due par le Roi aux maîtres boulangers de Loudun, pour les offices d'inspecteur et contrôleur. — Quittances : des sommes payées pour les services célébrés le jour de la Saint-Honoré, les réparations du drapeau et de l'étendard, le vingtième ; — des sommes reçues des apprentis par les maîtres jurés. — Augmentation du prix du pain, à cause de la cherté des blés ; — taxe du pain de première qualité, porté par le lieutenant général de police de 2 sous 3 deniers à 2 sous 6 deniers la livre ; — celui de deuxième qualité, à 2 sous, et celui de troisième, à 1 sou 9 deniers. — Requête des boulangers, demandant une nouvelle taxe, le prix des blés ayant encore augmenté par fourniture de 40 livres qui la portent à 400. — Procédure entre les jurés de la communauté des boulangers et divers particuliers qui se permettent d'avoir boutique et d'y faire cuire et débiter publiquement du pain, sans avoir été reçus maîtres ; — exploits, mémoires, requêtes, comparutions au tribunal de police.

E. 401. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1728-1771. — Marchands de Loudun. — Procès entre la communauté des marchands de Loudun et Daniel Morin, André Galleau, Legrand, la veuve Guérin, Lecomte et Pierre Grignon, accusés d'ouvrir boutique sans avoir obtenu des lettres de maîtrise ; — délibérations, rapports d'assignation, inventaire des pièces déposées au greffe de la police par ladite communauté ; — pièces produites par la partie adverse. — Ordonnance de Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, intendant de Tours, permettant à Pierre Grignon d'ouvrir une boutique de mercerie, mais avec défense de fabriquer et vendre de la boissellerie avant que les maîtrises de cet art aient été vendues, sous peine de 200 livres d'amende. — Actes de réception en l'état et office de marchand, de Pierre Grignon, mercier, et de Pierre Guérin, sabotier, par Louis Gaultier, sieur d'Arsay, lieutenant général de police. — Lettres adressées aux gardes jurés des marchands par Lacordaise, Perrot, de Lesseville, intendant de Tours, etc., concernant la marque des étoffes, la surveillance des juifs qui ont été autorisés à vendre aux foires, etc. — État de ce que chaque marchand devra payer, pour 1747, en taille, capitation, etc. — Sous-seings par lesquels le sieur Bellanger, marchand boisselier, s'engage à prendre, pendant trois ans, comme apprentis boisseliers, les enfants de René Melon, archer de l'Hôtel-de-Ville de

Loudun, de Louis Guérin, sabotier, et de la veuve Bellanger, pour 72 livres chacun. — Procédure entre la communauté des marchands et lesdits sieurs Melon, Guérin et Bellanger, qui veulent obtenir une maîtrise de marchand boisselier, et se faire agréger à la communauté avant d'avoir terminé leur apprentissage. — Commission donnée par les marchands au sieur Damoustier, pour recevoir de Chartier de Langis, receveur des tailles, 62 livres 10 sous, pour une année de gages de l'office d'inspecteur et contrôleur, réuni à leur communauté. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Jean Bertin et Jean Leblois, receveurs.

E. 402. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1692-1762. — Marchands de Loudun. — Statuts, privilèges et ordonnances pour le corps et communauté des marchands drapiers, merciers, joailliers, droguistes, quincailliers et ferrons de la ville de Loudun, registrés au parlement en mai 1703, et au greffe de la police de Loudun, le 14 mars 1709. — Rôle de répartition des sommes auxquelles la communauté des marchands de Loudun a été taxée par MM. de Miromenil et Turgot, intendants de Tours. — Procédure entre les marchands de Loudun et Jacques Thibaudeau, Pierre Courtois, René Delarue, etc., appelant d'une sentence rendue au siége de la police de Loudun, qui leur ordonne de fermer boutique, leur défend de vendre aucune marchandise portée dans les statuts de la communauté des marchands et les condamne aux dépens.

E. 403. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1763-1766. — Sergers de Loudun. — Titre d'une rente de 10 livres due par le Roi à la communauté des maîtres sergers de Loudun, à cause des offices d'inspecteur et contrôleur, réunis à leur communauté. — Quittance de ladite somme, versée par Chartier de Langis, receveur des tailles de l'Élection de Loudun, entre les mains de Gabriel Gaudin, procureur de ladite communauté.

E. 404. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1759-1771. — Tisserands de Loudun. — Quittances d'une rente de 7 livres 10 sous, due par le Roi à la communauté des tisserands de Loudun, pour les offices d'inspecteur et contrôleur créés par édit de février 1745, et signées Jean Baillargeau, René Bois-Labbé et Rémi Jahan.

E. 405. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1657. — Menuisiers de Richelieu. — Statuts et règlements de la communauté des maîtres menuisiers de Richelieu.

E. 406. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1739-1752. — Droguistes et épiciers de Saumur. Registre servant à inscrire les délibérations des marchands droguistes et épiciers de la ville de Saumur. — Réceptions des sieurs Gaspard Denis, Gabriel Allain, François Guillot des Petits-Bois, Louis Joullain, etc., en la communauté des droguistes. — Nominations de nouveaux gardes et receveurs. — Impôts établis sur tous les maîtres pour l'acquittement des dettes de la communauté. — Pouvoir donné aux gardes de signifier appel d'une sentence de police qui condamne les droguistes-épiciers aux dépens et donne mainlevée de 4 barils de fromage de gruyère, qu'ils avaient fait saisir sur un marchand forain.

E. 407. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1740-1745. — Marchands de Saumur. — Registre pour servir à l'enregistrement des délibérations de la communauté des marchands de draps de laine et de soie, de mercerie, grosserie, joaillerie et quincaillerie de Saumur, réunis par arrêt du Conseil du 3 décembre 1715. — Nominations de nouveaux gardes et receveurs. — Opposition des marchands à la saisie faite sur l'un d'eux par le sieur Degouis, libraire, celui-ci n'ayant pas répondu à la sommation qu'ils lui ont faite de faire enlever et de prendre à son compte les 12,000 volumes mis en vente par les divers membres de leur communauté. — Projet d'union avec les épiciers et droguistes pour éviter à l'avenir toute contestation. — Réceptions en la communauté de Jean Boilesve, Étienne Dupont, etc. — Projet d'appeler d'une sentence qui condamne la communauté à recevoir dans son sein le nommé Rapicault, maître perruquier, en remplacement de son père, marchand, décédé.

E. 408. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1770. — Inventaire des papiers des marchands de draps, mercerie, joaillerie, quincaillerie, grosserie, droguerie et épicerie de Saumur, coté et paraphé par Louis Barré, prêtre, docteur ès lois, seigneur du Vau-du-Louère, conseiller du Roi, lieutenant général de police en la sénéchaussée dudit Saumur, garde et conservateur des priviléges des arts et métiers. — Statuts de la communauté. — Sommations, etc., pour la convocation des assemblées. — Prestations de serment des gardes. — Ordonnance du juge prévôt qui enjoint à tous les marchands de représenter leurs actes

de réception. — Brevets d'apprentissage. — Édits portant créations d'offices. — Sentences : ordonnant des visites au domicile de ceux qui vendent sans droit et de saisir leurs marchandises ; — maintenant dans lesdits droits les sieurs Besnard, Turpin, Fleury et autres tailleurs, lapidaires, etc., qui vendaient des articles de leur état avant l'obtention de statuts par la communauté des marchands. — Arrêts, lettres patentes, etc., concernant la marque des étoffes, le poids-le-roi, les commissionnaires, les rentes viagères et autres, etc.

E. 409. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1749-1775. — Boisseliers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers de la communauté des maîtres boisseliers de la ville de Tours, présentés à Jacques Lenormand de La Place, conseiller du Roi, lieutenant général de police, par Pierre Pignon, François Joullain, Louis Bury, Martin Lhommais, Félix Cormier et Jean Rabouan, maîtres, syndics et receveurs de ladite communauté ; — total de la recette, en 1763-1764, 1,435 livres 1 sou 1 denier, et de la dépense, 1,454 livres 3 sous 2 deniers. — Rôle de répartition, sur tous les maîtres boisseliers, de la somme de 204 livres, due par la communauté aux sieurs Girault et Pignon et aux héritiers Berger. — Ordonnance de Valentin Loiseau, conseiller du Roi, lieutenant général de police, concernant les processions, l'ordre et la tenue de chaque corps de marchands et métiers.

E. 410. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1675-1789. — Bonnetiers, chapeliers, pelletiers, fourreurs de Tours. — Statuts et ordonnances « que les maîtres et gardes de l'état de bonnetier-aumussier et mitonnier en la ville de Tours supplient et requièrent très-humblement que le bon plaisir du Roi soit de leur octroyer, approuver, ratifier par édit et ordonnance royale pour iceux estre gardez et observez, pour éviter aux malfaçons et malversations qui se commettent chaque jour. » — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État qui déboute les pelletiers de la ville de Metz de leur demande en exemption des droits sur les peaux de moutons, veaux, poulains, chèvres et autres qu'ils préparent en pelleterie, et n'accorde cette faveur qu'aux pelletiers fourreurs qui ne feront ni préparation ni commerce des autres cuirs et peaux dénommés dans le tarif. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres bonnetiers, rendus en présence du lieutenant général de police, par Martin Borde, Jean Simon, Julien Brindeau, Jacques Villeroude, Jean Lebrethon, etc., maîtres bonnetiers et receveurs de ladite communauté ; — total de la recette, en 1761-1762, 5,448 livres 3 sous 10 deniers, et de la dépense, 5,490 livres 11 sous 11 deniers. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Guillaume Gaultier et Jacques Desmans, maîtres chapeliers ; — total de la recette, en 1771-1772, 354 livres 19 sous 3 deniers, et de la dépense, 335 livres 14 sous. — Procès-verbaux de présentation, d'information de vie et mœurs et de réception en la communauté des maîtres bonnetiers, chapeliers et pelletiers fourreurs, des sieurs Joseph Deshogues, Guillaume Jacoby, Charles Guiard, Joseph Montalau, Martin Gamelin, etc. — Lettres patentes de Louis XV, portant nouveau règlement pour la fabrique des bas et autres ouvrages de bonneterie au métier.

E. 411. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1543-1789. — Bouchers-charcutiers de Tours. — Statuts, articles et règlements accordés par Charles VIII, en 1491, aux maîtres bouchers de la boucherie de Château-Neuf de la ville de Tours ; — confirmation desdits statuts par François I[er], en 1543. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres bouchers-charcutiers de Tours, rendus par Michel Coullon, Michel Habert, Claude Grossier et Claude Lefebvre, maîtres bouchers et receveurs de ladite communauté. — Recette, en 1776, des sommes : de 2,559 livres 12 sous 6 deniers des bouchers du quartier bas, pour les bœufs, vaches et porcs qu'ils ont abattus ; — de 1,179 livres de ceux du quartier haut ; — de 435 livres 14 sous, prix de la vente des cornes et mouchettes, provenant des abats, etc. — Dépenses : de 1,336 livres, pour la capitation et l'industrie ; — de 57 livres, pour les offices et droits ; — de 566 livres 16 sous, pour une année de rentes dues à la dame Meunier et aux sieurs Coutray et Boncocher ; — de 24 livres, pour messes et services célébrés à la fête de Saint-Eutrope dans l'église des Récollets ; — de 1,504 livres, pour le loyer de la tuerie, appartenant aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; — de 24 livres, pour redevance due au trésorier de Saint-Martin, à cause de la petite boucherie ; — de 90 livres, pour les honoraires du sieur Vrillon, maître boucher, chargé de faire payer les droits sur les bœufs, vaches, veaux, etc., abattus. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception à la maîtrise de boucher des sieurs Thomas et Jean Bienvenu, Pierre Decoy, Jeanne Bellanger, Louis Pillet, etc. — Ordonnance portant fixation de toute espèce de viande à 8 sous les 16 onces, depuis le mois de décembre 1786, jusqu'au mercredi des cendres de l'année suivante, et fixant lesdites viandes à 8 sous 3 deniers la livre pendant le cours du carême ; — le suif en gousse, à 50 livres le 100 et la chan-

delle à 14 sous la livre. — Jugement rendu au siège de la police de Tours contre les nommés Vrillon, Hardy dit Villandry, Hurtault et les veuves Guillemeau et Poulet, maîtres bouchers, pour avoir vendu leurs viandes avec des poids faux. — Livre pour servir à inscrire les déclarations qui seront faites par les marchands bouchers-charcutiers de Tours, au désir de l'ordonnance du 8 avril 1788, rendue par le lieutenant général de police, sur la requête des syndics.

E. 112. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1718-1788. — Boulangers de Tours. — Arrêtés des comptes des sieurs Nivet et Dussère, maîtres boulangers, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de la recette et dépense des revenus et charges de la communauté des maîtres boulangers de Tours, présentés par les receveurs Julien Letourneau, René Lusseau, Denis Tiby, Claude Demons, Pierre et Denis Guérin, Pierre et Nicolas Chabot, Charles Domino, Nicolas Despeignes, Thomas Gendron, René Chauveau, Antoine Gilbert, François Rousseau, Gatien Verrier, Gilles Dulyon, etc. ; — total de la recette, pour l'exercice de 1774, 4,515 livres 8 sous 6 deniers, et de la dépense, 4,329 livres 8 sous 6 deniers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la maîtrise, après avoir prêté serment, de Pierre Ragueneau, Pierre Suzeau, Clément Robert, Jean Bonnebault, René Grosset, Jacques Pimbert, Lambert Aubry, Paul Guerry, etc. — Arrêt du Conseil d'État contre les boulangers de Nantes, ordonnant qu'il soit fait de six mois en six mois un essai d'un septier de froment et d'un septier de seigle en présence des juges de police, pour être ensuite le prix du pain réglé suivant les appréciations du tribunal. — Copie des essais faits sur le pain par les boulangers de la ville d'Angers, en 1678, et de celle de Laval, en 1749.

E. 113. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1711-1789. — Bourreliers-selliers de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des bourreliers-selliers de la ville de Tours, rendus, en présence du lieutenant général de police, par François Buisson, Pierre Guillon, Michel Habert, maîtres selliers, et par Louis Herpin, Pierre Moncour et Paulmier, maîtres bourreliers, receveurs syndics de ladite communauté ; — total de la recette, en 1757-1758, 711 livres 14 sous 5 deniers, et de la dépense 679 livres 14 sous 5 deniers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception à la maîtrise de Jean Barrier, Guillaume Sarré, Charles Bouchet, Jacques Trougnoux, Louis Dufour, Louis Goujon, etc.

E. 114. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1704-1789. — Cabaretiers de Tours. — Déclaration du Roi qui décharge les cabaretiers, hôteliers, taverniers, aubergistes et autres vendeurs de vin, eau-de-vie, bière, cidre, etc., du payement des redevances annuelles attribuées aux offices de contrôleur, visiteur des poids et mesures, à la charge de payer le rachat desdites redevances, suivant les rôles qui seront arrêtés par les intendants. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne que les édits d'établissement des nouvelles communautés des cabaretiers-aubergistes, cafetiers-limonadiers, seront exécutés, en conséquence, maintient les premiers dans le droit exclusif de fournir des comestibles, et les cafetiers dans celui de débiter en détail les boissons, en leur domicile et à l'extérieur. — Ordonnance du lieutenant général de police, portant défense aux aubergistes et cabaretiers de Tours de donner à boire aux heures prohibées par les règlements, de retirer chez eux aucun soldat après la retraite battue, à peine de 50 livres d'amende et de prison, et de faire crédit auxdits soldats sous peine de perdre leur dû. — Enregistrement des déclarations des cafetiers et cabaretiers qui possèdent ou désirent posséder des jeux de billard ou de boules, en conséquence des ordonnances de police des 18 avril et 25 mai 1787. — Actes de réception des anciens maîtres en la nouvelle communauté des cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers de Tours, créée par édit d'avril 1777. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception des nouveaux maîtres.

E. 115. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1740-1788. — Charpentiers de Tours. — Réunions des charpentiers de Tours dans le couvent des Jacobins, pour délibérer sur la nécessité de faire des emprunts destinés au payement des intérêts dus au sieur Graslin, curé de Saint-Gaingalois, et des 1,000 livres exigées par le Roi, et sur la saisie du nommé Rocheron, garçon forain, surpris avec un compagnon à réparer un pressoir, au lieu de Groison, paroisse de Saint-Symphorien, appartenant à la veuve Girollet de Boisérault. — Dettes contractées envers Robert Verrier, marchand à Tours, ancien grand juge et échevin perpétuel. — Livre servant à enregistrer les nouveaux agrégés à la communauté des charpentiers de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus devant le lieutenant général de police par les receveurs Gatien Bouchet, René et Étienne Pillet, Pierre Berthelin, René et François

Barat, Antoine Rivière, Pierre Fremont, Jean Paimparé, François Delhommeau et Pierre Cornet. — Recettes : de 127 livres, reste des 500 dues par Mornand, pour sa réception à la maîtrise ; — de 70 livres, partie des 200 dues par Joseph Berthault, fils de maître, pour sa réception. — Dépenses : de 30 livres, pour torches ; — de 316 livres, pour les frais de l'instance pendante entre la communauté et le sieur Sainson. — Total de la recette, en 1772, 1,824 livres 17 sous 5 deniers, et de la dépense, 1,201 livres 11 sous 6 deniers. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle maîtrise de Louis Vazou, Marc Veau, Louis Charmond, Jacques Caillier, Étienne Pillet, François Bernard, etc.

E. 416. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1734-1759. — Charrons de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus, en présence du lieutenant général de police, aux jurés, corps et communauté des maîtres charrons de la ville de Tours, par Pierre Souverain, Jeanne Poullet, veuve de Pierre Petillant, et Silvain Souverain, membres et receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1756-1758, 643 livres 10 sous, et de la dépense, 505 livres 11 sous 6 deniers.

E. 417. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1692-1686. — Chirurgiens de Tours. — Statuts, priviléges et ordonnances, accordés par Louis XIII, à son premier chirurgien et à ses lieutenants ou commis, établis dans toutes les villes du royaume, suivis d'un arrêt du Conseil d'État, portant règlement pour lesdits chirurgiens. — Édit du Roi, portant création de deux chirurgiens jurés dans chacune des grandes villes, etc., suivi d'ordonnances du bailliage de Tours, concernant les matrones et sages-femmes, les chirurgiens de Bléré et autres particuliers du ressort, qui exercent la chirurgie sans lettres. — Comptes de recette et de dépense, rendus par François Volivert, François Dubois, Laurent Chevrier, Christophe Jacquet, Christophe Delanoue, Étienne Proust, Mathieu Greban, Jean de Clermont, ancien prévôt, Jacques Perdereau, René Moreau, Louis Guyot, Deslandes, Jean Goisnard, Victor Barbier, Chabelard, Joseph-Honoré Mary, prévôt, François Maugenet, Étienne Demarcé, prévôt, François Nobileau, François Bruère, Guillaume Gayand, Brossillon, Michel Davy, Mathieu Menard et René Lebas, syndics receveurs de la communauté des maîtres en chirurgie de la ville et banlieue de Tours. — Pièces à l'appui desdits comptes. — Rôle de répartition de la somme de 594 livres 3 sous 9 deniers pour capitation, etc., imposée sur la communauté des maîtres chirurgiens de Tours. — État des frais faits par Joseph Bruère et Pierre Laurence, huissiers, pour les maîtres chirurgiens, dans les procédures exercées contre les sieurs Jalleau, Berthelot, Amoureux et autres, pour contraventions. — Mémoires de serrurerie, blanchisserie de toile et impressions. — Quittances de capitation, vingtième, impôt royal, loyer, tentures pour la fête du Saint-Sacrement, cierges, etc., pour services religieux. — Pièces de procédure.

E. 418. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1740-1776. — Cloutiers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des revenus et charges de la communauté des maîtres cloutiers de Tours, rendus par les receveurs Pierre Bradane, Laurent Hameau, André et Louis Franchet et Urbain Fouqueteau. — Recettes, en 1746 : de 146 livres, prêtées à ladite communauté par Philippe Orange ; — de 152 livres, pour les droits de soixante-seize visites des marchands forains, qui ont amené des clous en la ville de Tours. — Dépenses : de 157 livres 7 sous, payés au sieur Nobileau, receveur, pour les lettres d'inspecteur ; — de 60 livres, pour la rente de pareille somme due à la dame de Noyant ; — de 16 livres, pour une année de loyer de la maison servant de bureau à la communauté. — Total de la recette, en 1746-1747, 400 livres 2 sous 5 deniers, et de la dépense, 398 livres 17 sous 7 deniers.

E. 419. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1666-1766. — Cordiers de Tours. — Statuts, lettres patentes, ordonnances, règlements et priviléges accordés aux maîtres cordiers de la ville de Tours par Charles VII, en 1442, confirmés par Henri II, en 1548, par Charles IX, en 1565, et par Henri IV, en 1591. — Comptes de recettes et de dépenses, rendus par René Foulon, Pierre Badier et Charles Philippe dit Delaperrière, maîtres et receveurs de la communauté des cordiers ; — total de la recette, en 1764, 378 livres 15 sous 6 deniers, et de la dépense, 313 livres 9 sous 10 deniers.

E. 420. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1468-1789. — Cordonniers de Tours. — Statuts et règlements du corps et communauté des maîtres cordonniers de la ville de Tours, accordés par Louis XI, en 1468. — Comptes de recette et de dépense des revenus et charges de la communauté des maîtres cordonniers de Tours, rendus en présence de Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police, par les procureurs syndics

René Cureau, Nicolas Ricotté, François Cochais, Pierre Meunier, Pierre Bardon, Étienne Levêque, Jean et René Chaude, Jean Lemarie, Joseph et François Bertheret, Jacques Ribou, Jean Lacourt, Pierre Bredif, Antoine Phelion, etc. — Pièces à l'appui desdits comptes. — Sous-seing entre les gardes jurés et Louis Cerizay par lequel ce dernier s'engage à fournir 7 livres 1/2 de cire en cierge chaque année pour la somme de 10 livres, sous condition qu'il lui en sera rendu 3 livres 1/2 de vieille à la fin de l'année. — Présentations, informations et réceptions à la maîtrise par le lieutenant général de police, des sieurs Rousseau, Suard, Garnier, Thenot, Suteau, Gaillard, Cresson, Quillet, Boué, Lasseray, Alary, Leblanc, Collinet, Bouchereau, etc. — Tableau des incorporés et nouveaux maîtres dans la communauté des cordonniers en neuf et vieux de la ville de Tours, réunie par l'édit d'avril 1777.

E. 121. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1789. — Longue procédure entre Pierre et Dominique Verger, Jean Besnard et Nicolas Goulier, membres de la communauté des maîtres cordonniers de Tours, et les syndics et adjoints de ladite communauté, au sujet de divers articles du compte de Jean-Baptiste Suard, syndic receveur, s'élevant à la somme de 113 livres et que le procureur du Roi avait cru devoir annuler ; les syndics veulent faire payer les dépenses annulées par tous les maîtres ; Verger et consorts prétendent qu'elles doivent rester à la charge du receveur ou de ceux qui l'ont votée ; — procuration de Verger, etc., donnée à Gabriel Bassereau, procureur, afin d'occuper pour eux dans l'instance ; — exploits de la plupart des maîtres, portant qu'ils prennent fait et cause pour la partie de Bassereau ; — requêtes, rapports et mémoires de Verger, etc., et de Jean-Baptiste Suard, intervenant et s'emparant de la cause des syndics et adjoints ; — sentence de Silvain-François Pradeau, lieutenant général de police, seul juge des manufactures, arts et métiers de Tours, ordonnant avant de faire droit, une assemblée générale de tous les maîtres et syndics ; — appel de cette sentence par Suard ; — actes d'assemblées des maîtres cordonniers où les syndics font défaut en raison dudit appel ; — décisions par les maîtres cordonniers de suivre au parlement la procédure contre Suard et d'en appeler avant lui ; — ladite procédure continue jusqu'en 1791, sans qu'on puisse en connaître le résultat.

E. 122. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1615-1789. — Corroyeurs de Tours. — Arrêt du Conseil d'État, défendant de prendre ni lever aucun droit de marque sur les cuirs venant des pays étrangers et passant debout par les villes de France. — Déclaration de Louis XIV, réglant les droits attribués aux offices de contrôleurs, prud'hommes et vendeurs de cuirs, par les édits de création desdits offices. — Édit du roi Louis XV, portant suppression des offices de jurés-vendeurs, prud'hommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs, et établissement d'un droit unique dans tout le royaume sur les cuirs tannés et apprêtés. — Projet de supprimer l'exercice et de le remplacer par l'abonnement. — Mémoire à consulter pour les communautés de tanneurs et corroyeurs des provinces du ressort de la Cour des aides de Paris. — Comptes de la gestion et administration des deniers appartenant à la communauté des corroyeurs et tanneurs de Tours, rendus par les receveurs Jacques Boutard, François et René Deschamps, Pierre Pelgé, Marie Langlois, veuve de François Raimbault, François Bidault, Philippe Boutin, Jacques Crosnier. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la nouvelle maîtrise des corroyeurs par François Pradeau, lieutenant général de police, des aspirants Michel Farcy, André Goupy, Claude Robert, François Fouquet, Michel Gandouin, Jacques Rousselle, Prosper Carré, Étienne Blottin et Pierre Boucher. — État et noms des incorporés et nouveaux agrégés dans la communauté des maîtres corroyeurs, tanneurs, hongroyeurs, peaussiers, mégissiers et autres fabricants en cuirs et peaux de la ville de Tours, créés par édit d'avril 1777.

E. 123. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1703-1777. — Coustiers de Tours. — Procès-verbal de vérification et réception du compte de François Moussard, membre et receveur de la communauté des maîtres coustiers, cardeurs de soie de la ville de Tours, par Gabriel Taschereau, écuyer, sieur de Baudry, lieutenant général de police, divers articles dudit compte ayant été contestés par quelques maîtres coustiers. — Comptes de recette et de dépense rendus par Louis Mesnard, François Brosseau et Antoine Proust. — Total de la recette, en 1774, 235 livres 18 sous 5 deniers, et de la dépense, 206 livres 3 deniers.

E. 124. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1749-1789. — Couteliers de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Antoine Bosc, Jean Personne et Michel Robert, maîtres et receveurs de la communauté des couteliers de la ville de Tours. — Recettes : de 15 livres, pour la maîtrise d'Alexandre Belleau,

fils de maître : — de 12 livres, pour l'apprenti de Belleau, père. — Dépenses : de 81 livres, pour la capitation ; — de 621 livres, portées dans l'exécutoire de dépens obtenus par le sieur Luce, maître passementier à Tours, contre la communauté des couteliers. — Total de la recette en 1775, 814 livres 14 sous, et de la dépense, 759 livres 18 sous. — Procès-verbaux de réception en la maîtrise des couteliers, armuriers, arquebusiers et fourbisseurs, réunis en une même communauté par édit d'avril 1777, des sieurs François Belleau, Antoine Gagnerie, Joseph Delalue, Marc Briant, Georges Koch, Jean Ribot, François Bosc, Guillaume Aumarchand et Denis Bugat, fils.

E. 425. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1620-1769. — Drapiers, sergers, cardeurs de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des drapiers, sergetiers et cardeurs de laine de la ville de Tours, rendus par René Genest, François Person, Thomas Leclerc, Georges Verdon, Jean Clereau et René Lambert, membres et receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1766, 279 livres 4 sous 7 deniers, et de la dépense, 209 livres 1 sou 1 denier. — Copie des statuts des maîtres sergers d'Orléans, dont l'article 1er prouve qu'on ne peut mettre de la trame avec de l'étain dans la chaîne, sous peine de confiscation.

E. 426. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1758-1789. — Épiciers, ciergers, chandeliers de Tours. — Comptes de la gestion et administration des deniers et affaires de la communauté des marchands épiciers, ciergers, chandeliers de la ville de Tours, rendus par les receveurs René Cormery, François Archambault, Pierre Bellanger, Mathurin Chardonneau, Pierre Aubin, Martin et Michel Boilleau, Jean Bolacre, Charles Marguerou, Pierre Touchard, François Pitay, Charles Caillault, François Pannetier, etc. — Recettes, en 1774, des sommes de 900, 800 et 900 livres, versées par les sieurs Ory, Vallée et Bellanger, pour leur réception dans ladite communauté ; — de 54 livres 10 sous, par le sieur Bezard, pour ses droits d'apprentissage ; — de 960 et de 1,206 livres, provenant des rôles de capitation, d'industrie et d'intérêts. — Dépenses de 30 livres, pour les brioches fournies à la fête de Sainte-Geneviève ; — de 960 livres, pour la capitation et l'industrie. — Total de la recette 4,931 livres 8 sous 3 deniers, et de la dépense, 3,935 livres 3 sous 6 deniers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la maîtrise, des aspirants François Turmeau, Jean Richaudeau, Michel Foucher, René Dupuy, Louise Chesneau, Marc Coeffé, François Bienvenu, Urbain Baranger, François Treizevent, François Rouillé, Claude Mangeant, Charles Rousseau, etc.

E. 427. (Portefeuille). — 7 pièces, papier.

1758-1788. — Ferblantiers de Tours. — Comptes de recette et de dépense rendus aux maîtres ferblantiers de la ville de Tours, en présence du lieutenant général de police et du procureur du Roi, par Pierre Fedé, François Courson et Pierre Bedouet, membres et receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1761-1762, 322 livres 15 sous 10 deniers, et de la dépense, 281 livres 12 sous. — Procès-verbaux de réception en la maîtrise de ferblantier des nommés Mathias Genot et Jean Blanchet.

E. 428. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1777-1789. — Fondeurs, épingliers, etc., de Tours. — Procès-verbaux de Valentin Loiseau et de François Pradeau, lieutenants généraux de police, portant réception en la nouvelle maîtrise des fondeurs, épingliers, balanciers, etc., créée par édit d'avril 1777, des sieurs Mathurin Genot, André Estival, André et Jean-Baptiste Aubusson, Philippe Guimier, Jean et Toussaint Lusseau, François Madré, Étienne et Louis Robert, Jean Corion, André Rabusseau, Jean Delahaye, Silvain Guerry, etc.

E. 429. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1714-1777. — Fripiers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres fripiers de la ville de Tours, rendus en la présence du lieutenant général de police et du procureur du Roi, par les receveurs Gilles, Louis et Joseph Trutier, Martin Blain, Simon Roy, Martin David, Daniel Delaunay, Félix Floquet, Pierre Moriet, Jean Diet, René Lempereur, Urbain Bourgoin, Louis Chalmel, etc. — Recettes : de 1,001 livres 1 sou, provenant des profits faits sur les marchandises du bureau, vendues aux enchères, et des droits d'apprentissage, au prix de 42 livres 10 sous chaque. — Dépenses : de 10 livres, pour un procès-verbal, de saisie de meubles sur des particuliers qui vendaient publiquement sur la place Victoire ; — de 8 livres, pour un acte d'assemblée, faite chez le sieur Bidault, notaire ; — de 15 livres, pour les armoiries et un râteau faits et fournis par le sieur Vaugarin ; — de 599 livres pour maître Audouin, procureur ; — de 48 livres, pour fourniture de

cierges. — Rôle de répartition à faire chaque semmine pendant l'année, sur tous les maîtres et veuves jusqu'à ce que les dettes soient acquittées.

E. 430. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1709. — Imprimeurs-libraires de Tours. — Statuts et règlements des imprimeurs et libraires de la ville de Tours, établis à l'instar de ceux de la ville de Paris, homologués par M. Taschereau, écuyer, seigneur de Baudry, lieutenant général de police de ladite ville et banlieue de Tours.

E. 431. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1710-1787. — Maçons de Tours. — Tableaux des anciens et nouveaux agrégés dans la communauté des maîtres maçons, couvreurs, plombiers, paveurs et autres ouvriers en chaux et plâtre de la ville de Tours. — Procès-verbaux d'élection des syndics et adjoints. — Commission donnée aux syndics pour visiter les maîtres, inspecter leurs travaux et faire dresser procès-verbal en cas de contravention aux statuts. — Rôles de répartition entre tous les maîtres des sommes imposées sur leur communauté pour le vingtième de l'industrie. — Rapport des syndics Loyau et Coudreux contre le nommé Simon Allouis, maître maçon, trouvé à faire du pavage. — Mémoire des réparations faites au coffre de la communauté. — Signification adressée aux syndies par Augustin Habert, maître maçon, se retirant de la communauté pour cause de vieillesse. — Comptes de recettes et de dépenses, rendus par les syndics receveurs des maçons : André Hulin, Louis et François Auger, Quillet, Michel Racault, André Péan, Gabriel et Nicolas Coudreux, François Regnard, Thomas Heurteloup, Louis Lefebvre, Claude Jouzeau, Claude Loyau, etc. — Actes de présentation, d'information et de réception à la maîtrise de François Rousseau, René Préaubert, Pierre Loyau, Jean Coullon, Jean Vallée, Gabriel et Joseph Lefebvre, Martin Rambourg et autres maçons ; — de Louis Robert, plombier ; — de Pierre Bernardeau et de François Croix, couvreurs.

E. 432. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1722-1787. — Maréchaux de Tours. — Procès-verbal de vérification et réception du compte de Laurent Robelin, syndic et receveur de la communauté des maîtres maréchaux de Tours, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de la gestion et administration des deniers et affaires de ladite communauté, présentés par les receveurs : Jean et Michel Moreau, Michel Nau, Louis Aubry, Louis Brosseau, François et Jean Hersan, Pierre Chardon, Pierre Ruer, Jean Labarbe, René Deshayes, Thomas Bléré, etc. — Recettes des sommes de : 30 livres, pour une année des gages d'inspecteur et contrôleur ; — 200 livres, de Pierre Navereau, pour sa réception à la maîtrise ; — 69 livres, de onze nouveaux maîtres et d'un apprenti, pour les droits dus à la charité. — Dépenses de : 270 livres 12 sous 7 deniers, pour la capitation et l'industrie ; — 25 livres 4 sous, pour les messes solennelles, célébrées par les religieux Augustins, pendant les fêtes de Saint-Éloi, patron de la communauté des maréchaux ; — 68 livres, pour 12 torches, fournies par Marcault et Chardonneau, ciergers. — Total de la recette, en 1771-1772, 1,100 livres 2 sous, et de la dépense, 1,005 livres 4 sous 5 deniers. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Louis Guertin, René Poulet et autres receveurs de la communauté des maîtres taillandiers de Tours. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté des maréchaux, grossiers, taillandiers, serruriers, éperonniers, ferrailleurs et cloutiers, créée par édit d'avril 1777, des sieurs Martin Réau, Jean Lherminier, François Liger et Germain Dumeni, maréchaux ; — Charles Barbet et Urbain Poisson, taillandiers ; — Antoine Poulet, éperonnier.

E. 433. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1738-1774. — Mégissiers de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des mégissiers, gantiers et boursiers de Tours, rendus par les receveurs en exercice : Martin Abrassard, Léonard Guérin, Pierre Lecoq et Nicolas Thimelair. — Total de la recette, en 1761-1762, 479 livres 2 sous 3 deniers, et de la dépense, 453 livres 17 sous.

E. 434. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1630-1789. — Menuisiers de Tours. — Statuts et règlements de la communauté des maîtres menuisiers de la ville de Tours, approuvés et confirmés par lettres patentes de Louis XIII, en 1630. — Comptes de recette et de dépense, rendus à M. Reverdy, lieutenant général de police, par les maîtres et receveurs de ladite communauté : Noël Leblanc, François Olivier, Nicolas Mouillard, Étienne Fouquet, Nicolas Catillon, Jacques Goisbault, Nicolas Chantreau, Louis Renou, etc. — Recettes : de 600 livres, pour la maîtrise du sieur Blanchet ; — de 200 livres, pour celle de Jean Mouillard, comme fils de maître ; — de 80 livres, pour l'office d'inspecteur. — Dépenses : de 48 livres, pour

maître Guesdier, procureur ; — de 6 livres pour le déjeuner de la Fête-Dieu ; — de 17 livres 8 sous, pour une année de services célébrés par les religieux Jacobins. — Total de la recette, en 1762-1763, 1,775 livres 15 sous, et de la dépense, 1,914 livres. — Actes de réception en la nouvelle communauté, créée par édit d'avril 1777, des anciens et nouveaux maîtres : Brossard, Bonnet, Lhommais, Fouquet, Abraham, Mauléon, Girault, Boucard, Goisbault, Galbrun, Belletoize, Gonjon, Chauvière, Joulin, Testard, Brouillard, Briand, Ferrand, Serceau, Drouet, Thenot, etc.

E. 435. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1766-1769. — Procédure entre Michel Serceau et la communauté des maîtres menuisiers de Tours, à l'occasion de l'acquittement d'un billet de 318 livres que les syndics jurés l'avaient contraint de souscrire lors de sa réception à la maîtrise, quoi que déjà il eût donné 300 livres, en espèces et dépensé 150 livres en festins ; — jugement qui condamne la communauté à payer le billet ; — saisie des meubles dudit Serceau, pour un nouveau billet qu'il a fait par complaisance ; — lettres de rescision obtenues par lui du présidial de Tours ; — opposition des maîtres à l'entérinement desdites lettres ; — significations, comparutions, etc. — Poursuites exercées contre Jean Briais, maître menuisier, refusant d'acquitter sa taxe de 4 livres 10 sous, pour le payement des intérêts dus par la communauté. — Procédure entre François Gibert, juré de la communauté des menuisiers, et René Regnault, maître menuisier, s'opposant à la saisie des meubles qu'il a fabriqués, Gabriel-Ambroise Bruelle de Fleury, acquéreur desdits meubles, intervenant et prenant la cause de Regnault ; — procès-verbal de visite ; — rapport de François Estevou du Grand Houteau, commissaire de police ; — signification du jugement rendu au siége royal de police contre Regnault et Fleury ; — état des frais. — Différends entre les maîtres menuisiers, au sujet des nommés François Vautrin et Jacques Brossay, lesquels, contrairement aux statuts, ont été admis dans la communauté sans avoir fait et présenté un chef-d'œuvre. — Poursuites contre Gabriel-Ambroise Bruelle de Fleury, marchand à Tours, saisie des ouvrage et bois de menuiserie qu'il faisait fabriquer chez lui par un ouvrier. — Requête adressée à l'intendant par les maîtres menuisiers, réclamant contre son intention de donner audit Fleury, non reçu maître, les travaux considérables qu'il se propose de faire exécuter.

E. 436. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 132 pièces, papier.

1768-1770. — Délibérations, mémoires, etc., concernant le payement d'une rente de 50 livres et de vingt années d'arrérages, réclamés par les héritiers et créanciers d'Antoine Chicoisneau. — Visite et saisie d'un pétrin, venu de l'intérieur, au domicile de Denis Tiby, maître boulanger. — Contestation entre les divers membres de la communauté des menuisiers, au sujet de l'admission à la maîtrise d'un nommé Jacques Brossay, les uns voulant que, selon les statuts, il exécutât son chef-d'œuvre avant d'ouvrir boutique, les autres le recevoir immédiatement maître. — Longue procédure entre Mouillard et Fouquet, maîtres jurés, et Jean-Baptiste Poullet, ce dernier se défendant d'exercer la charge de receveur qui venait de lui être dévolue ; — sentence de René de Voyer, grand bailli de Touraine, condamnant ledit Poullet, aux dépens ; — pouvoir donné aux jurés par les maîtres pour suivre contre Poullet l'effet de son appel au parlement et prendre des lettres d'anticipation sur lui. — Procès-verbal de saisie des établis, outils, etc. de François Girault, exerçant le métier de menuisier avec boutique ouverte avant d'en avoir obtenu le privilége ; — opposition de François Girault, assignations, constitutions de procureurs ; — mémoires, observations, etc., concernant ladite saisie.

E. 437. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1769-1774. — Différend entre la communauté des menuisiers de Tours et François Girault, garçon menuisier lequel refuse d'exécuter le chef-d'œuvre exigé par les règlements pour être admis à la maîtrise, sous prétexte que le modèle qui lui est donné a des dimensions exagérées. — Instance entre une partie des membres de la communauté des menuisiers et l'autre, à l'occasion d'une dépense de 440 livres, pour frais de procédures que les premiers prétendent n'avoir pas autorisées. — Rapport de saisie des outils, meubles et bois des sieurs Bertrand et Gaspard Rotters et Pierre Gilles, menuisiers-ébénistes du diocèse de Cologne ; — opposition à ladite saisie par René Delépine, cabaretier rue Saint-Étienne, logeur et créancier desdits ébénistes. — Requête des syndics, demandant au lieutenant général une ordonnance pour opérer des visites chez tous les ébénistes, lesquels, suivant les règlements, ne doivent assembler leurs joints qu'à queue et plat joint et nullement à tenon et mortaise ou rainure et languette, comme le font les menuisiers. — Acte d'assemblée des maîtres menuisiers pour élire de nouveaux syndics, un receveur et un capitaine, et décider si on commandera un nouveau drapeau, qui portera, comme l'ancien, d'un côté l'image de sainte Anne, de l'autre les armes de la communauté ; — poursuites exercées par le nouveau capitaine Simon Vautrin, contre les jurés syndics Gabriel Crucher

et Michel Nicolas, pour la remise du drapeau de la communauté, exécuté par le peintre Desvergnes.

E. 438. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1766-1769. — Procès-verbal de visite et saisie de meubles, ne portant pas la marque de la communauté, faite par Monnet, huissier, accompagné des jurés menuisiers et de François Estevou du Grand-Houteau, commissaire de police, au domicile de Daniel Delaunay, marchand fripier ; — requête de Delaunay ; — ordonnance du lieutenant général de police, portant main-levée provisoire de ladite saisie ; — opposition de Delaunay à un jugement par défaut rendu contre lui ; — production par le même d'une table sans marque, vendue par un maître menuisier. — Procédure entre les maîtres jurés et Jean-Louis Chalmel, maître fripier, formant opposition à la saisie des meubles et outils, faite chez lui, qu'il prétend illégale parce qu'il a eu de l'intendant autorisation d'acheter partout où il pourrait les 432 lits, 31 armoires et 31 tables qu'il avait à fournir en trois mois aux officiers et soldats en garnison à Tours. — Poursuites : contre Claude Crouzet, maître menuisier, qui avait dans son magasin des billes de noyer et cormier défectueuses ; — contre Pierre Fournereau, menuisier, pour avoir fabriqué des meubles avec du bois piqué des vers et rempli d'aubier ; — contre les maîtres menuisiers, qui prétendaient, à cause de la cherté du vin, pouvoir mélanger d'eau celui qu'ils donnaient à leurs compagnons ; — contre Thomas Carré, maître bonnetier, qui, contrairement aux règlements, avait fait entrer dans la ville divers ouvrages de menuiserie, entre autres six lits de sangle avec leurs bois ; — saisie desdits lits par les maîtres tapissiers ; — opposition de Carré ; — ordonnance du lieutenant général de police, autorisant les maîtres menuisiers à intervenir dans la cause.

E. 439. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier.

1770-1777. — Signification faite à la requête de Nicolas Catillon, Jean Pauret, René Renault et autres maîtres menuisiers, à Michel Planchet, receveur de leur corps, de ne délivrer aucuns deniers à François Gibert, précédent receveur ; — citation des maîtres menuisiers devant le lieutenant général de police par ledit Gibert réclamant le remboursement des 119 livres qu'il a avancées pendant sa gestion ; — opposition de Nicolas Catillon et consorts ; — état des frais à payer par ces derniers. — Acte d'assemblée des maîtres menuisiers décidant, entre autres choses, d'imposer à l'avenir les maîtres habitant les campagnes voisines de Tours, comme ceux de ladite ville. — Procédures ; entre les maîtres jurés, etc., et Louis Renou, ancien receveur, celui-ci prétendant déduire une somme de 194 livres 4 sous qu'il avait omise dans son compte, de celle de 625 livres que lui réclame la communauté ; — entre les mêmes et leurs confrères René Renault et Gabriel Cruchet, au sujet des élections, les derniers soutenant que les sieurs François Gibert et Michel Blanchet ont été nommés jurés contrairement aux statuts, qui veulent que tous les maîtres soient élus à tour de rôle ; — jugement de René de Voyer, grand bailli de Touraine, qui met lesdits opposants hors de cour et les condamne aux dépens. — Contestation entre les maîtres, au sujet de l'ordonnance de 1751 par le lieutenant général de police, dont l'exécution avait été abandonnée à la suite d'une révolte des compagnons gavaux et du Devoir, qui causa la mort d'un maître juré et le départ de tous les compagnons ; — requête des jurés, demandant pour éviter les abus l'autorisation de faire tenir le registre d'inscription des compagnons, objet de ladite ordonnance, par une personne étrangère au métier.

E. 440. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1626-1789. — Merciers-drapiers de Tours. — Ordonnance du roi Louis XIV servant de statuts pour les marchands merciers, drapiers, grossiers, joailliers, drogueurs et quincaillers de la ville de Tours. — Copie des lettres patentes de Louis XIII, portant confirmation des anciens statuts desdits marchands. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté créée par édit d'avril 1777, des anciens et nouveaux maîtres : Jean Fournier-Vauquer, François Aubusson, Nicolas Tiby, Jean Abrassart, René Gaudron, Louis Lesourd, Jean Pécard, René Habert, Louis Leroy, Louis Seiller, Pierre Lemarié, Louis et Pierre Ferrand, Honoré Treizevent, etc. — Requête de Catherine Tournier, femme séparée de biens de Mathurin Delepinay, demandant à être reçue dans la communauté des marchands merciers ; — certificat de Rousseau et de sa sœur, témoignant de son aptitude ; — procès-verbal d'examen de ladite Tournier ; — lettre de Fournier-Vanquer, annonçant qu'on ne l'a pas admise parce qu'elle n'a pas été trouvée suffisamment instruite pour le commerce des toiles jaunes et blanches ; — réclamations de ladite Delepinay ; — nouvel examen de celle-ci, fait en présence de Pradeau, lieutenant général, et suivi de sa réception. — Requête des marchands merciers à M. Daine, demandant le rétablissement de l'ancien usage pour la répartition de la capitation de leur communauté, dont ils étaient chargés eux-mêmes, étant plus aptes que les commissaires à connaître les facultés de chacun de leur membres. — Cata-

logue des marchands merciers-drapiers de Tours d'après l'édit d'avril 1777.

E. 441. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1667-1722. — Musiciens et maîtres de danse de Tours. — Acte sous seing privé, par lequel Charles Deshayes, Pierre Bertault et son fils, Pierre Joannes, Philippe Amelot et son fils, François Pasquier, Pierre Descours, Étienne Rigault, René Girouard et Étienne Brunet, joueurs d'instruments à Tours, s'engagent, pendant cinq années à partager entre eux tous les profits des bals, ballets, aubades, sérénades, étrennes et visites, sauf le cas où un seul aurait joué, suivi d'un règlement en 21 articles que lesdits musiciens devront suivre. — Acte d'assemblée des maîtres de danse et joueurs d'instruments, pour la nomination de nouveaux jurés.

E. 442. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1726-1789. — Orfèvres de Tours. — Procès-verbal de vérification du compte de Claude Renou, maître et receveur de la communauté des orfèvres de Tours, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Compte de recette et de dépense, rendu à ladite communauté par Jean Baubé, receveur en exercice : — Recettes : de 300 livres, pour la maîtrise du sieur Marchand ; — de 50 livres, pour celle de Guenault, de Loches, et de 200 livres pour celle de Fabry. — Dépenses : de 38 livres, payées au sieur Chotard, pour la réception de garde à la Monnaie et prestation de serment ; — de 80 livres, pour lever l'arrêt rendu contre les sieur Lange. — Total de la recette, en 1729, 583 livres, et de la dépense, 788 livres 4 sous. — Procès-verbaux de réception en la communauté des orfèvres, joailliers, lapidaires et horlogers réunis, conformément à l'édit d'avril 1777, des sieurs Nandin, Hugoulin, Huaume, Launay, Legendre, Huré, Tessier, Bailly, Chauvin et Garnier ; — actes de présentation, d'information et de réception des aspirants à la maîtrise Pierre Millet, Albert Dujardin, Augustin Abrassart, Gabriel Bréart, Louis Héron et Louis Collineau. — Déclaration du Roi, concernant les communautés d'orfèvres, lapidaires, joailliers et horlogers, à l'égard desquelles il a été statué par la déclaration du 9 mai 1777.

E. 443. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1655-1789. — Passementiers de Tours. — Statuts et priviléges accordés par Louis XIV aux marchands maîtres tissutiers, rubaniers, passementiers et boutonniers de Tours. — Ordonnance du lieutenant général de police, défendant aux maîtres passementiers, rubaniers et boutonniers de ladite ville, de donner à travailler aux marchands forains qui ne présentent pas une quittance d'apprentissage. — Liste des maîtres marchands tissutiers, rubaniers, passementiers, boutonniers et agramanistes de la ville de Tours, suivant l'ordre de leur réception dans ledit corps. — Liste des agrégés à la communauté des passementiers, de 1720 à 1777. — Compte de recette et de dépense, rendu par Gouel-Tourtay. — Rôle de répartition de la somme de 840 livres, ordonnée par l'intendant pour l'industrie. — Livre « servant à inscrire les noms et surnoms des incorporés et nouveaux maîtres reçus et à recevoir dans la communauté des passementiers, les agrégés à la communauté, etc. » — Délibérations et arrêtés. — Procès-verbaux d'élection de syndics, adjoints, aides-adjoints et des deux sur-adjoints autorisés pour la surveillance des soixante-dix maîtres passementiers de Tours. — Lettres d'invitation aux assemblées. — Requête de Jacques Fougeau, syndic, chargé du recouvrement de l'industrie, demandant une ordonnance qui contraigne le receveur à lui payer les 4 deniers pour livre qui ont toujours été accordés pour ce travail. — Procès-verbal de saisie et de dépôt de passementeries en soie, que fabriquait, contrairement aux statuts, un ouvrier en soie du nom de Robert ; — lettres de M. Poitevin, de Paris, relatives à l'opposition dudit Robert. — Différend entre Marie Reverdy, ouvrière en passementerie, et Michel Jauvrain, maître passementier, refusant de remettre à ladite Reverdy, ses effets et 72 livres, pour avoir travaillé chez lui pendant 18 mois.

E. 444. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1705-1789. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres passementiers, rubaniers, etc., de Tours, rendus par les receveurs Pierre Gasnier, Jean Moussard, Simon Bruzeau, Laurent Bordebure, Jacques Baron, Claude Meauzé, Charles Fouquet, François Bompierre, Charles Landelle, René Georget, Pierre Brulon, etc. — Recettes des sommes : de 2,200 livres, prêtées à ladite communauté par la fille Bourgeois ; — de 83 livres, pour la maîtrise du sieur Saché, fils de maître ; — de 153 livres, pour celle du sieur Magast, ayant épousé la fille d'un maître ; — de 403 livres, pour la maîtrise du nommé Deslains, forain ; — de 303 livres, pour celle de Nuance, ayant fait son apprentissage en la ville de Tours. — Dépenses : de 1,380 livres, pour rentes viagères dues à divers ; — de 72 livres, pour cierges fournis par Margueron ; — de 42 livres, pour pains bénis. — Total de la recette, en

1757, 5,114 livres 7 sous 3 deniers, et de la dépense, 4,795 livres — Procès-verbaux de réception en la communauté des passementiers : de Louis Joubert, Jacques Blanchard, François et Pascal Coeffé, Marie Bataille, veuve de Mathurin Dubreuil, Charles Sévery, Thomas Deplas, Louis Guérin, François Meauzé, Julien Lerat, Michel Jouvrain, François Tourtay, Augustin Jacometty, Marie Forest, etc.

E. 445. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1764-1765. — Procédure entre la communauté des passementiers, rubaniers de Tours, comparant par Thomas Dauvergne, assisté de Jérôme Devilliers leur avocat et procureur, d'une part, Étienne Tardy et Jean Moussard, maîtres dudit état, Silvain Adoux, Élisabeth Chauvin, sa femme, et Françoise Adoux, fille majeure, compagnons passementiers, assistés de maître Saulay leur avocat et procureur, d'autre part, et Martin Carême, aussi maître passementier, prenant fait et cause pour Tardy et consorts, comparant par Bertrand Véron, assisté de Jean Bouzier-Chambaudière, ses avocat et procureur ; — procès-verbaux de visites et saisies opérées aux domiciles desdits Adoux et consorts, contrevenant aux statuts en fabriquant chez-eux des ouvrages de passementerie ; — oppositions de ces derniers et dudit Carême, qui avait commandé les travaux au nom de Tardy et de Moussard ; — Exploits, dires des parties, productions et inventaires de pièces, mémoires, requêtes, etc.

E. 446. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1669-1779. — Pâtissiers de Tours. — Lettres patentes de Louis XIV, confirmant et approuvant les changements et augmentations faits, par les maîtres pâtissiers de la ville de Tours, à leurs anciens statuts, accordés par Charles VI. — Copie des nouveaux statuts. — Arrêt du parlement pour l'enregistrement desdites lettres. — Extrait des privilèges accordés aux maîtres pâtissiers et oublieurs de Paris, pour servir à ceux de Tours. — Arrêt du parlement, rendu en faveur des pâtissiers de Tours, mettant opposition à l'enregistrement des statuts et lettres de maîtrise obtenus par les charcutiers. — Sentence de Jean Taschereau de Baudry, lieutenant particulier, qui approuve la saisie faite par les pâtissiers sur Philippe Hamelot, hôtellier de la Galère, et lui défend de faire chez lui des andouilles pour débiter en son hôtellerie, si ce n'est avec les porcs tués pour son usage particulier. — Arrêt du parlement, maintenant les rôtisseurs dans le droit exclusif de donner des repas chez eux et de ne débiter des viandes qu'à ceux qui les auront commandées, et accordant aux pâtissiers la liberté d'en vendre à tous ceux qui en demanderont. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Henri Lefrançois, Pierre Lebrun, Pierre et Nicolas Baudouin, Charles Hureau, Jacques Lescot, etc., maîtres et receveurs de la communauté des pâtissiers. — Total de la recette, en 1762, 640 livres 6 sous 4 deniers, et de la dépense 693 livres 1 sou 3 deniers. — Procédure entre Simon Lescot-Lefebvre, maître pâtissier, la communauté intervenant, et les maîtres bouchers, ces derniers prétendant avoir le droit de visite chez les pâtissiers et exiger d'eux des billets pour constater la quantité et la qualité des viandes qu'ils ont acquises et les bouchers qui les ont vendues ; — requête des pâtissiers ; — inventaire des pièces produites par Simon Lescot. — Actes de réception en la communauté des pâtissiers, traiteurs et rôtisseurs, réunis par édit d'avril 1777, de Jacques Duchemin, Jean Servois, Pierre Noël, etc.

E. 447. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

1722. — Paumiers, raquettiers, faiseurs de balles. — Statuts et règlements des maîtres paumiers, raquettiers et faiseurs de balles de la ville et banlieue de Tours, homologués au parlement le 30 juillet 1722, et enregistrés au greffe de la police de Tours, le 25 novembre de la même année.

E. 448. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1705-1788. — Perruquiers de Tours. — Comptes de la recette et dépense des revenus et charges de la communauté des perruquiers-barbiers-baigneurs-étuvistes de la ville de Tours, rendus par François de Bonnard des Vallons, François Cherouvrier, Raymond Lasalle, Claude Guilgault-du-Temple, Charles Maury, Urbain Paimparé, René Septier, Jacques Douteau et Étienne Muneret, maîtres barbiers et receveurs de ladite communauté ; — pièces à l'appui desdits comptes ; quittances des intérêts et rentes viagères dus par les maîtres barbiers, de loyer, capitation, honoraires des services célébrés le jour de Saint-Louis en l'église des Augustins, brioches, vacations, expéditions, étrennes du buraliste, impressions, réparations, fourniture de bois. — État des aspirants reçus à la maîtrise et qui ont payé 50 livres parce qu'ils n'avaient pas fait d'apprentissage. — Procédures : entre les maîtres perruquiers et Charles Pontonnier, ancien receveur de la communauté, au sujet d'un reliquat de compte ; — entre les mêmes et Charles Pasquet, qui s'était engagé à rendre son compte dans l'espace d'un mois. — État des frais dus au sieur Soreau, procureur de la communauté.

E. 449. (Registre. — Petit in-folio, 137 feuillets, papier.

1734-1738. — Registre des délibérations et réceptions des maîtres barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes de Tours. — Enregistrement des maîtrises acquises par Louis Thibault, Jacques Fergeau, Jean Pessard, Jacques Houssaye, Robert Destournelle, etc.; — des brevets d'apprentissage obtenus par Pierre Gaubin, Pierre Robert, François Potet, César Loisillon, François Paimparé, etc. — Délibérations : répartition à faire sur tous les maîtres, de la capitation, de l'industrie et des intérêts; — nomination de prévôts syndics et gardes, de lieutenants et greffiers du chirurgien du Roi ; — levée des deux miliciens demandés par l'intendant ; — réunion à la communauté des offices d'inspecteur et contrôleur ; — projet d'acquérir les six maîtrises qu'on croyait supprimées et restées aux parties casuelles et que les sieurs Vallée, Rolland et autres se proposent de lever, au grand détriment de la communauté, déjà trop nombreuse ; — examen du registre, à l'occasion des 500 livres réclamées par l'hôpital pour la réception des maîtres et apprentis, pendant les années 1733-1738 ; — pouvoirs donnés aux prévôts syndics pour continuer les instances contre les sieurs Nadeau, Lasalle et autres garçons perruquiers, qui se permettent de faire des perruques en leur domicile ; — transaction par laquelle Nadeau s'engage à donner 150 livres et à payer les frais ; — permission à obtenir du lieutenant général de police pour faire raser les dimanches et fêtes, comme à Paris ; — procédures contre les chambrelans et coupeurs de cheveux (en chambre), lesquels font un tort considérable à la communauté ; — examen des comptes rendus par les receveurs.

E. 450. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1749-1779. — Livre des délibérations et de l'enregistrement des maîtres barbiers et perruquiers de Tours, coté et paraphé par Quesneau, greffier du premier chirurgien du Roi. — Réceptions de Jacques Bouchet, Louis Pontonnier, Pierre Pitay, Charles Archambault, Julien Carré, Pierre Aubin, Mathurin Bruère, etc. — Délibérations : — Défense aux maîtres perruquiers de Tours d'apprendre à raser ou faire des perruques à leurs domestiques ou autres garçons qui n'auront pas acquitté les droits, sous peine de 20 livres d'amende et de 100 livres de dommages-intérêts. — Poursuites : contre le sieur Bouchard, maître passementier, qui se permet d'y joindre le métier de perruquier ; — contre les nommés Charvet et Vallée, apprenant l'état de perruquier sans avoir payé les droits dus à la communauté et à l'hôpital. — Projets : de mettre à exécution l'arrêt rendu à Lyon, qui défend aux chirurgiens de peigner, friser et papilloter les cheveux ou perruques ; — de poursuivre le sieur Gané pour la lieutenance du chirurgien du Roi, qu'il a prise à bail de Pierre Flobert ; — de faire payer 30 livres en sus des droits fixés dans les statuts par chaque garçon qui demandera un privilége ; — de commander des cierges pour tous les maîtres qui suivront la procession générale. — Défense de peigner les perruques en fil de fer, fabriquées par deux étrangers, du nom de Villars et Denezy, que l'on n'a pu encore prendre en fraude ; — pouvoir donné aux prévôts syndics de poursuivre lesdits Villars et Denezy, lesquels, malgré un jugement qui les chasse de la ville, continuent de faire et vendre leurs perruques en narguant les maîtres barbiers. — Réclamations : contre le dernier édit qui crée six nouvelles places, quand le nombre des maîtres est déjà trop élevé ; — contre le sieur Duval, lieutenant du premier chirurgien du Roi, qui réclame un droit de 100 livres ; — désistement de sa demande par ledit Duval. — Installation d'Urbain Foutreau, nommé lieutenant par Germain Pichault de La Martinière, premier chirurgien du Roi. — Adhésion aux lettres patentes du Roi, qui défendent d'accepter aucun garçon s'il n'est pourvu d'un certificat de bonne vie par son précédent maître, sous peine de 50 livres d'amende.

E. 451. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1779-1790. — Registre « pour servir aux délibérations et enregistrements des maîtres barbiers-perruquiers de Tours, coté et paraphé par moi Vincent, greffier de M. le premier chirurgien du Roi. » — Nominations au syndicat d'Alexis Martinet, Jean Dalmas, Antoine Pelletier, Antoine Brette, Gatien Verrier, etc. — Pouvoirs aux syndics pour renouveler les baux du bureau. — Installation de Pierre François et autres, à la lieutenance. — Examens des comptes de Louis Proust, Louis Cornet, Jacques Rigault, etc. — Réceptions à la maîtrise de Jean Pasquet, Claude Gaudineau, Louis Baudouin, Pierre Vaseille, Jean Bruslon, etc. — Annulation de l'acte des syndics, qui nommait Charles Petitsigne procureur de la communauté, à la place de Louis Soreau, et réinstallation de celui-ci. — Enregistrement des maîtrises prises à bail par Félix Vendrebecken, Jean Després, Ours Bodeau, etc. — Interdiction pour dix ans du sieur Vaseille, lequel s'est emporté comme un furieux lorsqu'il lui fut proposé de payer un pain bénit et un service le jour de Saint-Louis, à l'occasion de sa réception à la maîtrise.

E. 452. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1755-1789. — Lettres patentes de Louis XV, autorisant la communauté des perruquiers-barbiers de Tours à percevoir sur ceux qui se présenteront pour être reçus maîtres, sans avoir fait d'apprentissage en ladite ville, 50 livres en sus des droits fixés par les statuts. — Constitutions de rentes. — Bail à loyer d'une portion de maison, sise cour Saint-Antoine, paroisse de Saint-Saturnin, pour y établir le bureau et faire les séances. — Convocations des syndics et maîtres par Jean Duval et Urbain Foutreau, lieutenants du premier chirurgien du Roi, pour délibérer d'affaires pressantes. — Comptes de recette et de dépense, rendus par les prévôts syndics receveurs Charles Pasquet, François Pelletier, René Morin, Pierre Aubin, etc. — Rôles de répartition des sommes à payer par chaque maître pour la capitation, etc. — Lettres royaux, ordonnant l'exécution de l'arrêt du parlement rendu au profit de Gabriel Pailleboul, maître perruquier, et qui condamne la communauté à lui payer la somme de 417 livres 17 sous 3 deniers, pour les dépens adjugés par ledit arrêt. — Procédures des prévôts syndics : contre Thomas, syndic-receveur, pour n'avoir déclaré qu'un apprenti, quand il en possédait deux; — contre les nommés Gaillard, Leguilié et Manseau, perruquiers chambrelans, surpris à friser, crêper et poudrer divers particuliers; — contre François Valadon, ancien maître perruquier, lequel, après avoir cédé sa charge à Léonard Renault, reçu maître depuis, continuait d'exercer le même métier. — État des villes de la Généralité de Tours où il y a des maîtres perruquiers. — Catalogue contenant, pour 1781, les noms et demeures des quarante-quatre barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes de la ville et banlieue de Tours. — État des communautés de barbiers établies dans les villes de Château-du-Loir, Chinon, Craon, Loches, Loudun, etc.

E. 453. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 150 pièces, papier.

1772-1789. — Ordonnance du lieutenant général de police de Tours, portant défense aux habitants de loger et favoriser ceux qui exercent sans droit le métier de barbier et perruquier. — Requêtes adressées à l'intendant par Pierre Rolland, Jean Guerry et Jacques Rigault, maîtres perruquiers, réclamant contre le syndic Thomas qui s'est permis d'établir seul les rôles de capitation pour surcharger ceux contre lesquels il éprouve de l'animosité. — Ordonnance de Nicolas Restru, lieutenant particulier, enjoignant aux prévôts syndics de procéder à la visite des maîtres perruquiers et autres, pour arrêter les abus qui augmentent chaque jour. — Convocation d'une assemblée pour délibérer sur un nommé Gabriel Taillebout ou Corfie, garçon perruquier de Lamballe, à la requête des syndics de Bordeaux. — Lettres adressées aux syndics des perruquiers de Tours par ceux des villes d'Amboise, Angers, Baugé, Blois, Chartres, Châteauroux, Châtellerault, Chinon, La Flèche, Loches, Le Mans, Paris, Poitiers, La Rochelle, etc., concernant l'inconduite des garçons perruquiers, leurs fuites, souvent suivies de vols, et le moyen de remédier à cette calamité; — les syndics de La Rochelle proposent d'exiger d'eux un certificat de leurs maîtres, légalisé par le syndic et portant le cachet de la communauté. — Renseignements au sujet de la préséance aux processions : — à Tours les perruquiers passent avant les marchands et orfèvres, immédiatement après les médecins; à Châtellerault, Loches, Saumur, le juge veut qu'ils soient précédés par les orfèvres. — Modèles de certificats pour les garçons perruquiers, signés des syndics et lieutenants, pour éviter d'être surpris par les fausses signatures. — Ordonnance de M. Ducluzel, portant répartition sur tous les maîtres perruquiers de Tours des sommes de 779 livres pour la capitation, de 18 livres 19 sous pour les enfants exposés, de 50 livres pour les frais de casernement des troupes employées au pont de Tours, de 10 livres pour les pépinières de mûriers; de 78 livres pour les prisons de la ville. — Curieuses plaintes et doléances des perruquiers de Toulouse, adressées à la nation et communiquées à ceux de Tours pour avoir leur avis.

E. 454. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1774-1789. — Lettres et circulaires, adressées aux lieutenants, prévôts et syndics de la communauté des perruquiers de Tours par ceux de Paris, Agen, Le Mans, Poitiers, Angers, Amboise, Rennes, Saumur, Orléans, Bourges, Bordeaux, Nantes, Brest, La Rochelle, Niort, Châtellerault, Lyon, Chartres, Troyes, Grenoble, Agen, Reims, Angoulême, Alençon, Marseille, Vendôme, Chinon et La Flèche, concernant : le centième denier exigé par le Roi; — les malversations des compagnons; — les fraudes qu'ils commettent journellement au sujet des certificats exigés d'eux par les nouveaux maîtres, etc. — Modèles de certificats, signés des prévôts, syndics et lieutenants, adressés par les mêmes communautés aux perruquiers de Tours pour les mettre à l'abri de toute surprise et erreur. — Convocations des prévôts, syndics, doyen et anciens de la communauté des perruquiers de Tours par François, lieutenant du premier chirurgien du Roi, pour délibérer sur affaires urgentes.

E. 455. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 135 pièces, papier.

1737-1788. — Acte d'assemblée des maîtres perru-

quiers-barbiers de Tours, dans le but d'acquérir les offices de lieutenant et de greffier du premier chirurgien du Roi ; — installation dans lesdites charges des sieurs Dorvault et Louis Quesneau, maîtres perruquiers. — Commission de l'office de lieutenant, accordée à René Dorvault par François Lapeyronie, seigneur de Marigny, écuyer, premier chirurgien du Roi, ancien maître d'hôtel de la Reine, chef de la chirurgie et barberie du royaume. — Lettres des syndics de Paris, concernant les élections. — Quittances des 1,680 livres payées par les maîtres perruquiers pour la réunion à leur communauté des offices d'inspecteur et contrôleur. — Procédure entre Jean Pasquet, prévôt syndic, et Jean Duval, lieutenant du premier chirurgien, qui, n'ayant qu'une maîtrise, s'était avisé d'ouvrir deux boutiques ; — sentence de René de Voyer, qui condamne Duval à 10 livres de dommages intérêts et aux dépens, mais par considération lui fait remise de la saisie. — Provision, pour Urbain Fouteau, de la charge de lieutenant, sur la démission de Jean Duval. — Procédures des syndics et maîtres : contre Pétilleau Morin, maître barbier, qui occupe chez lui plusieurs apprentis ou alloués, au mépris des statuts qui n'accordent un second apprenti que deux ans après l'entrée du premier ; — contre Jacques Douteau, prévôt syndic, dont le neveu, âgé, dit-il, de dix ans, recueilli par charité, allant à l'école avec ses enfants, ne peut être considéré comme apprenti ; les syndics lui donnent treize ans et beaucoup d'habileté comme barbier et perruquier ; — contre le nommé Bardeau, ouvrier en poterie à Saint-Pierre-des-Corps, celui-ci soutient qu'il ne rase que ses parents et amis, le dimanche seulement, et gagne son procès ; — contre Pierre Archambault, perruquier chambrelan, rue des Quatre-Vents, surpris entouré d'individus qu'il rasait, frisait, papillottait, etc. — Procès-verbal des vociférations, injures et blasphèmes proférés par le nommé Vaseille, lorsqu'il lui fut proposé de faire, pour sa réception, célébrer une messe, et d'offrir un pain bénit ; — interdiction pour dix ans dudit Vataille, prononcée à l'unanimité par tous les maîtres ; — requête au lieutenant général de police, pour l'exécution de ladite décision. — Poursuites contre les demoiselles Modeste, Muncrette et Henri, coiffeuses de dames, pour n'être pas venues se faire inscrire au bureau ; — constitution de procureur par la demoiselle Modeste.

E. 456. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1780-1790. — Livre servant à enregistrer les apprentis de la communauté des perruquiers de la ville de Tours. — Enregistrement des brevets d'apprentissage de François Roussel, Augustin et Louis Proust, François Delonchamp, Pierre Dujarrier, Pierre Lange, François Couché, Antoine Thévenot, Gilles Prince, Pierre Bourrassé, Étienne Dousset, François Bardou, Pierre Laurence, Pierre Lescot, Louis Montreuil, Étienne Soulas, Louis Pallu, Louis Delalande, Pierre Tiby, etc.

E. 457. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1549-1762. — Potiers d'étain. — Statuts de la communauté des maîtres potiers d'étain de la ville et banlieue de Tours, accordés en 1549 par Henri II, confirmés et augmentés par François II, Charles IX et Henri III. — Édit du roi Louis XIV, portant création d'essayeurs et contrôleurs d'étain. — Déclaration du même, portant attribution de 3 deniers par livre d'étain aux essayeurs, visiteurs, contrôleurs et marqueurs des ouvrages d'étain, par augmentation au sixième dont ils jouissent déjà. — Procès-verbaux de vérification des comptes d'Antoine Lusseau et de Louis Neveu, maîtres et receveurs de la communauté des potiers d'étain, par Gabriel Taschereau de Baudry, écuyer, lieutenant général de police. — Arrêt du Conseil d'État, faisant défense aux maîtres potiers, privilégiés ou autres, de travailler et fondre de l'étain dans les châteaux, monastères ou maisons particulières, sous peine de confiscation des moules, etc., et de 1,000 livres d'amende pour la première fois.

E. 458. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1753-1764. — Répareurs de draps de Tours. — Comptes de recette et dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres répareurs de draps de laine de la ville de Tours, rendus par les receveurs Joseph Patadou, Élisabeth Gibert, veuve en premières noces de Louis Cornilleau et en deuxièmes de Charles Galmy, Bernard et Joseph Proust. — Total de la recette, en 1763, 620 livres 4 sous 5 deniers, et de la dépense, 132 livres 3 sous.

E. 459. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1739-1789. — Rôtisseurs de Tours. — Comptes de la recette et de la dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres rôtisseurs de la ville de Tours, rendus par François Baillou, François Paimparé, René et Claude Bedouet, Pierre Lemoine, Urbain Beguin, Louis Joubert, Jacques et Jean Vallée, Louis Troupeau, etc., maîtres rôtisseurs et receveurs de ladite communauté. — Recettes : 74 livres, payées par le receveur des tailles pour les gages dus à la communauté ; — 1,200 livres, empruntées à la veuve Lestoré, pour payer un droit de supplément sur

les charges d'inspecteur et contrôleur ; — 200 livres, payées par René Grosset, reçu maître ; — 34 livres, par le sieur Fleau, pour son apprentissage ; — 100 livres par Louis Bedouet, fils de maître, pour sa réception en la maîtrise ; — 148 livres 4 sous pour droits sur deux cent quarante-six noces ; — 2,816 livres, payées par tous les maîtres pour les quatre-vingt-dix jetons destinés au payement des rentes. — Dépenses : 180 livres, versées à la veuve Cloutier, pour trois années de rente viagère ; — 340 livres à la veuve Dumont, pour deux années, etc. ; — 14 livres aux Cordeliers, pour services et messes dans leur église, le jour de Saint-Lidoire ; — 231 livres, pour le double vingtième de l'industrie ; — 26 livres 8 sous, pour cierges et torches portés par les maîtres à la procession générale. — Total de la recette en 1759-1760, 2,816 livres, et de la dépense, 2,781 livres 5 sous. — Actes de réceptions en la nouvelle maîtrise de rôtisseur et traiteur, des sieurs Janvier, Barré, Billault, Gaffinet, L'Archevêque, Letellier, Remonneau, etc.

E. 160. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 78 pièces, papier.

1743-1789. — Serruriers de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des serruriers de Tours, rendus par les receveurs Joseph Rouillé, Philippe Haînel, Joseph Fougère, François Parmant, René Gaze, Jean Salmon, François Mouillard, Julien Roy, etc. — Recettes, en 1754, des sommes : de 650 et de 600 livres, payées par Gousset et Gallinière, pour leur réception à la maîtrise ; — de 60 livres, pour les lettres d'inspecteur. — Dépenses : de 156 livres 10 sous, pour moitié de la capitation ; — de 60 livres, pour le vingtième d'industrie ; — de 1,000 livres, pour le remboursement de l'emprunt, fait au sieur Guespin. — Total de la recette, 2,266 livres, et de la dépense, 2,140 livres 10 sous. — Lettres des jurés syndics des maîtres serruriers de Bordeaux et Nantes, concernant : l'assassinat d'un maître serrurier de Tours par quatre compagnons du Devoir ; — la résolution des maîtres de Bordeaux d'anéantir ladite société du Devoir, qui seule est la cause des désordres et de l'insolence des compagnons ; — leur complète réussite à cette occasion. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté des serruriers, maréchaux, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, ferrailleurs et cloutiers, créée par édit d'avril 1777, des sieurs Louis Goujon, Maurice Jusseaume, Étienne Rémonneau, Aimable Lefebvre, Claude Aubert, Jean Lecosse, René Content, Jean Lelarge, François Leger, Jean Destreguil, etc. — Copies des statuts des serruriers de Saumur et d'Angers, donnés par les rois Charles VII et Charles VIII et confirmés par Louis XIV.

E. 161. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1667-1770. — Soierie (fabricants de). — Statuts, ordonnances et règlements pour le corps et communauté des maîtres fabricants en draps d'or, d'argent et de soie de la ville de Tours, autorisés par le roi Louis XIV, en 1667. — Mémoires adressés à MM. de Trudaine, intendant de Tours, et de Saint-Florentin, premier ministre du Roi, par les maîtres ouvriers en soie à façon, se plaignant de la servitude où les jette une quarantaine de riches fabricants et demandant la concession de nouveaux statuts à l'instar de Lyon. — Compte de recette et de dépense, rendu par Daguindeau, sieur du Petit-Bois, maître fabricant en soieries, procureur et receveur de ladite communauté. — Recettes des sommes : de 3,386 livres 10 sous pour les droits de réception de vingt-six fils et gendres de maîtres ; — de 520 livres 10 sous, pour celles de Villeret et Moreau, ne jouissant d'aucun privilége ; — de 136 livres, pour 34 enregistrements de brevets d'apprentissage. — Dépenses : de 33 livres, pour les étrennes des gens de l'intendant, du lieutenant général de police, du procureur du Roi, des clercs du notaire et du procureur de la communauté ; — de 52 livres, pour les pains bénits de la Saint-Sébastien ; — de 100 livres, pour les messes et services célébrés par les Augustins ; — de 160 livres, pour les cierges des processions ; — de 80 livres, pour les repas de la Saint-Sébastien et du Saint-Sacrement ; — de 1,625 livres, pour les rentes dues à divers ; — de 11,411 livres 5 sous, pour la capitation et l'amortissement du droit de pied-fourché sur les bouchers ; — de 912 livres, pour la réunion à la communauté de la charge d'avocat du Roi. — Total de la recette, en 1712-1713, 17,124 livres 12 sous, et de la dépense, 16,143 livres 16 sous 6 deniers. — Pièces à l'appui desdits comptes : — mémoires de menuiserie, couverture, serrurerie, impressions, vacations des clercs, etc. ; — quittances de rentes, etc. — Ordonnance de M. de Chauvelin, intendant de Tours, portant à 10,041 livres la capitation des fabricants de soieries, pour 1712. — État des procès-verbaux dressés par l'huissier pour le payement des taxes.

E. 162. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1713-1715. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Louis Audebert et Jean Soulas, comme procureurs et receveurs de la communauté des maîtres fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie. — Pièces à l'appui desdits comptes : — ordonnance de M. de Chauvelin, portant, pour 1713, la capitation de ladite communauté à 10,314 livres, compris les 2 sous pour livre ; — exploits

contre les retardataires, dressés à la réquisition de Nicolas Baudard, receveur des tailles, etc., et de Pierre Levasseur, sieur de La Fouchardière, receveur des consignations du bailliage de Tours. — Mémoires des ornements fournis pour la chapelle de la communauté, de travaux de maçonnerie, couverture, etc., d'impressions, épicerie, etc. — Quittances des sommes versées par Estevanne, sergent royal, chargé du recouvrement des rôles de la capitation et des taxes pour le rétablissement des fontaines de la ville. — Acte de mainlevée accordée au sieur Duchaillou par Louis de Rousselet, marquis de Châteaurenault, des arrêts sur lui faits, entre les mains du receveur de la communauté des fabricants de soieries. — Toisé du pavage exécuté rue du Petit-Soleil, en face du bureau de la communauté. — Rôle des intérêts, établi sur le nombre de métiers possédés par chaque maître.

E. 463. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 144 pièces, papier.

1714-1719. — Compte de recette et de dépense, rendu par Noël Girollet, procureur et receveur de la communauté des maîtres fabricants de soieries. — Pièces à l'appui dudit compte : — compte de gestion, rendu audit Girollet par Jean Estevanne, sergent royal, chargé de la recette des rôles de capitation ; — taxe du sieur Leturgeon portée en non-valeur ; — mémoires quittancés de travaux et fournitures, impressions, pains bénits ; — quittances de rentes, etc. — Garnisons établies au domicile de Girollet par Nicolas Pinot, huissier à cheval au Châtelet de Paris, chargé de poursuivre le payement de la somme de 12,200 livres, à laquelle la communauté des fabricants de soieries a été taxée pour le déficit des blés, et par Étienne Sevault, sergent royal à Tours, chargé de celle de 9,295 livres, pour la capitation. — Ordonnance sur requête, autorisant les gardes jurés à poursuivre la dame Devergne et son mari, chimiste et dentiste, pour avoir été trouvée revêtue d'une robe de chambre en toile peinte étrangère. — Procédures : contre Louis Delafosse, sa femme et son fils, accusés d'avoir acheté et recélé des soies volées chez les maîtres par les compagnons ; — saisies, requêtes, état des frais s'élevant à 1,333 livres ; — contre Pierre Guenot, directeur des affaires du Roi, refusant de remettre les quittances des 32,666 livres qui lui ont été payées pour les taxes des arts et métiers, les enregistrements et brevets d'apprentissage, les poids et mesures, etc. — Sommation adressée à la communauté des fabricants de soieries, pour le payement des frais de transport des prisons de Tours en celles de la conciergerie du palais à Paris, du nommé René Bataille, appelant d'une sentence qui le bannit pour neuf années du duché de Touraine.

E. 864. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1762-1767. — Comptes de recette et de dépense, rendus à la communauté des fabricants de soieries, par les receveurs Antoine Letort-Robin, Jacques Leroux, Louis Jahan, Thomas Gasnier, Jacques Sorbière et François Baudichon. — Recettes : de 34,141 livres sur les rôles de capitation, industrie et intérêts ; — de 8,209 livres, données à rente viagère par la dame Quillet et autres ; — de 6,780 livres, données à rente viagère par les héritiers de la veuve Bellanger. — Dépenses : de 147 livres, pour les pauvres ; — de 4 0 livres, pour les gages d'une année de deux clercs de la communauté ; — de 17,045, livres pour rentes viagères et autres dues à divers. — Total de la recette, en 1763, 59,558 livres, et de la dépense, 59,509 livres 10 sous 6 deniers. — Pièces à l'appui du compte de Thomas Gasnier ; — quittances de rentes, payées à divers ; — mémoires et quittances de travaux pour les réparations de la maison de la calandre, de pâtisseries, frais de procédures, etc. — Noms des cent sept apprentis faits en 1765. — Ordonnance de M. L'Escalopier, concernant : la capitation et autres impositions pour les enfants exposés ; — la reconstruction du pont de bois d'Amboise ; — les réparations de celui de Bléré ; — les planches portant le tarif du prix du pain ; — le casernement des recrues du régiment de Tours.

E. 465. (Liasse. — 4 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1768-1789. — Comptes de recette et de dépense, rendus à la communauté des maîtres fabricants en soie, or et argent, par François Chardonneau-Roze, Philippe Delaroche, Lamé Tourtay, Claude Serisier, Fran ois Lambron-Viot, Pierre Texier, Joseph Cartier-Cuisnier, Charles Roze-Viot et Gatien Poullet, receveurs. — Total de la recette, en 1777, 26,322 livres 5 sous, et de la dépense, 27,043 livres 1 sou 6 deniers. — Pièces à l'appui des comptes de 1770 et 1771 : — quittances des sommes payées à Guillaume Dubault, receveur des tailles de l'Élection de Tours, pour la capitation ; — à divers, pour rentes viagères ; — au sieur Gogué, curé de Ballan, pour une fondation de Girollet de Boiserault. — Sentence de Nicolas Viot-Roze, chef des juges consuls des marchands de Tours, condamnant Badger, apprêteur des étoffes de soie de la manufacture de ladite ville, au payement du billet de 300 livres qu'il a souscrit en faveur de Lefebvre Despeignes, marchand tapissier. — Mémoires de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. — Note du sieur Barais, pour devis et toisé des bâtiments de la nouvelle calandre. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en la maîtrise de Jacques

Roze-Abraham, Mathieu Labourreau, Jean Buchet, Gatien Mavaud, Fulgence Vauquer. — Actes de réception en la nouvelle communauté des marchands fabricants d'étoffes de soie, laine, fil et coton, réunie par l'édit d'avril 1777, des anciens maîtres Prosper Bacot, Antoine Letort, Gatien Corneau, René Gendron, Françoise Baudichon, veuve de Nicolas Viot, Jean Soulange, Étienne Cartier, Charles Pillet, André Simon, François Faissoles, François Cartier-Roze.

E. 466. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1642-1785. — Articles des règlements de la manufacture des draps et étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Tours, que doivent observer les compagnons autorisés par les gardes à faire des apprentis. — Marchés pour l'apprentissage de Michel et Anne Graslin, Marguerite Fremondeau, Louise Charpentier, etc., chez Antoine Letort, Toussaint Cornu, François Fay et autres maîtres ouvriers en soie. — Lettres : de M. Ducluzel, intendant de Tours, concernant l'arrêt qui surseoit à la vente des maisons où se tiennent le bureau de la fabrique et les calandres pour l'apprêt et le moirage des étoffes; — des sieurs Bellanger, Pécard, Lesourd et Danet, gardes de la communauté des fabricants de soie, approuvant le projet des marchands merciers-drapiers de faire cause commune pour arrêter la crise, qui s'annonce d'une manière effrayante, et obtenir la suppression des foires. — Rôle de répartition de la somme de 16,614 livres 7 sous, imposée sur la communauté des fabricants de soie, pour la capitation, les enfants exposés, le casernement des troupes, les pépinières, le rétablissement du pont de Saint-Quentin et l'industrie. — Réponse au mémoire envoyé par le Conseil, le 25 avril 1778, sur l'utilité et les inconvénients d'un règlement ou d'une liberté illimitée. — Compte de la recette des droits de marque, et de la dépense prélevée sur lesdits droits. — Compte de la recette et dépense des deniers de la communauté. — Déclaration du nombre des métiers, s'élevant, en 1783, à 1,171, sans comprendre les moulins. — Liste par ordre alphabétique des maîtres ouvriers en soie et des métiers qu'ils emploient.

E. 467. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1752-1789. — Registre matricule des apprentis ouvriers en soie, et des droits payés par eux. — Obligations : de Jeanne Bourbon, apprentie, présentée par François Dubois, maître fabricant en soieries; — de Marguerite Coulon, par Jacques Buisson; d'Urbain Jahan, par Jean Jahan, son père; — de Marguerite Fournier, par Jacques Renou; — de Marianne Rayé, par André-Thomas Villeret; — de Jeanne Robert, par Toussaint Lambrot-Viot; — d'Hilaire Brossier, par Jacques Viot; — de Marie Huché, par Bernard Abraham; — de Pierre Moreau, par Simon Deschamps; — de René Defond, par François Baudichon; — de Madeleine Nau, par François Sorbière; — de François Chotard, par Mathurin Rémy; — d'Anne Coellier, par François Treizevent; — de Pierre Laqua, par Louis Deliepvre; — d'Étienne Despeignes, par Philippe Delaroche; — d'André Debrou, par Abraham Roze; — de Jean Léger, par Étienne Caillault; — de Pierre Chonin, par Charles Pillet; — de Pierre Archambault, par François Faissolle; — de Maurice Salmon, par Antoine Letort; — de Jacques Carré, par Jacques Angellier; — de Jean Leroux, par Barat-Pécard; — de Marie Demont, par Pierre Rouillé; — de Louis Foucher, par Jean Hue de La Pierre, etc.

E. 468. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1669-1774. — Registre matricule des apprentis qui ont fait leur pièce de drap et qui ont payé le droit de 11 livres 1 sou 4 deniers pour être compagnons ouvriers en soie. — Réceptions de François Roy, Antoine Gasnot, Guillaume Normand, Jean Véron, Louis Deshayes, Mathurin Souchay, Pierre Ragueneau, René Guionneau, André Bodin, Émery Coulon, Jean Beaulacre, Louis Billard, Martin Desnoues, René Thibault, André Delaporte, Pierre Janin, Daniel Fleury, Toussaint Richer, Pierre Amyot, etc.

E. 469. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1753-1785. — Registre matricule des apprentis fabricants de soieries, et des droits payés par eux pour être reçus compagnons. — Obligations : de Nicolas Vaslin, présentée par François Couet, maître fabricant de soieries ; — de François Abraham, par Roze-Billault, son beau-père ; — de René Millet, par Jacques Houssaye ; — de Jean Longue-Épée, par François Bruneau ; — de Perrine Brossillon, par Gatien Aubin ; — de François Potet, par Pierre Rouillé ; — de Madeleine Durel, par Jacques Phellion ; — de Léonard Nau, par Pierre Ribot ; — de François Renou, par Jacques Froger ; — de René Breu, par Martin Lambron-Butet ; — de Claude Pillault, par Jacques Leroux ; — d'André Debrou, par François Abraham ; — de Laurent Allair, par Jean Desbordes ; — d'Antoine Foucher, par Étienne Cartier-Champoiseau ; — de Madeleine Chidaine, par Charles Roze ; — de Jacques Jourdain, par Louis Heurteloup.

E. 470. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1768-1784. — Livre « servant à enregistrer les compagnons en chef-d'œuvre auxquels on confère le droit de faire des apprentis, en vertu de l'ordonnance du 16 septembre 1768. » — Réceptions de Clément Jautru, Urbain Cormery, Pierre Péan, François Roze, Pierre Mauriceau, André Foucher, François Brault, Martin Brouillard, Vincent Barat, Olivier Leroux, Pierre Godard, Toussaint Cornu, François Angelier, Simon Savary, André Chevalier, etc., sur les certificats de Simon, Sorbière, Cartier, Baudichon, Viot et autres maîtres fabricants.

E. 471. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1777-1777. — Registre servant à enregistrer les nouveaux maîtres: — Gatien Auvray, présenté par Preuilly Roze ; — Augustin Chanderris et Michel Fargeau, par Jahan Lambron ; — Louis Papion, par Lambron Patas: — Martin Charpentier, par Viot l'aîné ; — Gabriel Cormier, par Girollet-Barat ; — Jean Laboureau, par Belgarde ; — Jérôme Ribot, Pierre d'Aigremont, Michel Ruzé, Jean Robé, Pierre Mancourt, Joseph Cartier, Pierre Barot, Jean Ouvrard, Charles Roze, Pierre Ragueneau et François Delacroix, fils de maîtres, présentés par leurs parents ; — Joseph Solary, génois, reçu gratuitement avec ses deux enfants, en vertu d'une ordonnance du contrôleur général, notifiée par M. de Lesseville, intendant de Tours.

E. 472. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1771-1783. — Registre d'avis. — Contestations : entre M. Soulas et le sieur Martin, qui a encore à livrer 66 livres de soie fine sur une balle qu'on lui avait donnée à apprêter; — entre François Voyer et François Millet, celui-ci prétend avoir déjà perdu quatre journées, n'ayant pas eu assez de trame pour finir sa pièce, et réclame une indemnité; — entre François Gratieux et Jacques Chartrain, ce dernier demande 12 sous pour ses journées, l'autre ne les veut payer que 10 sous ; — entre Sorbière et la fille Picault, qui réclame 30 sous, pour avoir tourné son moulin toute une semaine ; — entre Gasnier et Lambron-Patas, celui-ci prétend faire condamner à une amende de 100 livres ledit Gasnier qui a employé son ouvrier sans avoir levé le congé; — entre Marie Barré et les nommés Desteur, Marché, Buchet, Gerbier, Gervaise et Gillet, réclamant les uns une nouvelle pièce, les autres des trames pour achever celles qu'ils ont commencées, ou qu'à défaut leur temps perdu leur soit payé à raison de 20 sous par jour.

E. 473. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1717-1789. — Tailleurs de Tours. — Procès-verbaux de vérification des comptes de Benoît et de Simon Richard, maîtres tailleurs et receveurs de ladite communauté, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Jacques Belin, Martin Cousin, Denis Lavigne, Charles Biré, Antoine Châtellier, Jean Lebeuf, Jacques Chambert, René Ferrand, André Jousselin, etc. — Recettes : de 88 livres 8 sous, pour les gages d'inspecteur et contrôleur ; — de 200, pour la maîtrise de Gaury ; — de 31 livres 10 sous, pour les maîtrises et droits de charité de Ferrand, Lebeuf et Coudreux, fils de maîtres ; — de 18 livres pour l'apprentissage de Jean Madrelle, exempt des droits de charité ; — de 163 livres 10 sous, versées par les couturières. — Dépenses : de 618 livres, pour la capitation ; — de 137 livres 10 sous, pour l'industrie ; — de 26 livres pour pain bénit. — Total de la recette, en 1773, 1,754 livres 15 sous, et de la dépense, 1,616 livres 11 sous 4 deniers. — Actes de réception en la communauté des tailleurs et des fripiers en habits neufs et vieux, réunis par l'édit d'avril 1777, des anciens maîtres, Louis Prudhomme, Daniel Delaunay, Martin Aubert, Antoine Solaville, Michel Normand, Martin Rousseau, Michel Fougery, etc. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception en ladite communauté, des aspirants Martin Cousin, Louis Moreau, Joseph Joubert, Michel Billault, Charles Prévost, François Robineau, Philippe Maubert, Pierre Jalleau, etc. — Déclaration du Roi pour éviter les erreurs dans la perception des arrérages des rentes viagères.

E. 474. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1708-1789. — Tapissiers de Tours. — Procès-verbal de vérification du compte de Robert Montallier, maître et receveur de la communauté des marchands tapissiers de la ville de Tours, par Gabriel Taschereau de Baudry, lieutenant général de police. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à ladite communauté, rendus par Charles Fortier, Claude et Charles Maubert, Henri Lévesque, Jean et Charles Lefebvre, Joseph Dugas, etc., marchands tapissiers et receveurs de ladite communauté ; — Total de la recette, pour les années 1761-1763, 3,457 livres 4 sous 9 deniers, et de la dépense 3,646 livres 18 sous 3 deniers. — Actes de réception en la communauté des maîtres tapissiers, vendeurs de meubles, en neuf et en vieux, et miroitiers réunis par l'édit d'avril 1777, des sieurs, Jean Grellet, Bernard Lafargue, Pierre Clavier, Jean Char-

don, Noël Lallier, etc., anciens maîtres tapissiers, Pierre Cantereau, Daniel Delaunay, Martin Desneux, etc., anciens maîtres fripiers. — Procès-verbaux de présentation, d'information et de réception à la maîtrise, des aspirants : Nicolas Delavau, Thomas Bodin et Louis Morin.

E. 475. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1761-1788. — Teinturiers de Tours. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Simon Richebourg, André Mallecot, Claude Fourmy et Jean Dausserre, membres et receveurs de la communauté des teinturiers en soie et fil ou haut teint de la ville de Tours. — Total de la recette, en 1761, 2,257 livres 18 sous 6 deniers, et de la dépense, 2,019 livres 1 sou 10 deniers.— Rôle de répartition de la somme de 135 livres 5 sous à imposer sur tous les maîtres pour l'acquittement d'une dette. — Projet de mettre opposition aux prétentions des teinturiers en bas teint, qui ont cru devoir comprendre dans leur rôle d'industrie huit teinturiers en soie. — Procès-verbaux de réception en la nouvelle communauté des teinturiers en haut et en bas teint, créée par édit d'avril 1777, des sieurs Jean Dausserre, Pierre Véron, Georges Robert et Joseph Gallois, teinturiers en haut teint, Jean et Denis Champeaux, Jean Salmon, Martin Piard, François Ferrand, Louis Chabert, teinturiers en bas teint. — Différent entre Jean Dausserre, maître teinturier en soie, et le sieur Jahan, fabricant de soieries, qui refuse de payer ses travaux suivant le nouveau tarif. — Procédure entre les héritiers d'Antoine Gardas, maître teinturier en soie, et Maurice Chedereau, entrepreneur de manufactures à Tours, qui réclame 2,448 livres pour loyer et avances faites audit Gardas. — Scellés apposés à la réquisition de Chedereau : — opposition auxdits scellés par la communauté des teinturiers et autres créanciers de Gardas; — mémoires, etc.

E. 476. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 150 pièces, papier.

1787-1789. — Rôle de répartition de la somme de 135 livres 5 sous à imposer sur tous les membres de la communauté des maîtres teinturiers en haut teint de la ville de Tours, pour servir à acquitter les dettes. — Livre de délibérations et de réceptions des maîtres. — Procédure entre la communauté des teinturiers en laine ou bas teint et les sieurs Véron, Richard, Glassier-Romain et Glassier-Chardonneau, teinturiers en fil et coton de haut teint, au sujet des visites et saisies opérées chez ces derniers par les teinturiers en bas teint; assignations pour voir déclarer les saisies bonnes et valables : — sentence, portant que visite sera faite des fils saisis par l'inspecteur des manufactures ; — appel interjeté de ladite sentence ; — intervention de la communauté des teinturiers en soie, en haut teint, laquelle prend la cause de Véron et consorts, ne voulant pas que les syndics des teinturiers en bas teint s'arrogent le droit d'opérer des visites chez eux ; — arrêt ordonnant l'exécutoire d'une sentence du parlement qui condamne Glassier et consorts; — signification dudit exécutoire : — lettres de maître Delatour, procureur à Paris, adressées à maître Conseau, procureur des teinturiers en soie, concernant l'appel de ladite sentence par ces derniers.

E. 477. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1641-1772. — Tisserands de Tours. — Confirmation par Louis XIII des statuts, règlements et privilèges accordés par Charles VIII aux maîtres tessiers (tisserands) de la ville et banlieue de Tours. — État des comptes que André Durand, juré et receveur des maîtres tessiers de Tours, rend à ladite communauté, en présence des gens du Roi ; — total de la recette, 707 livres, et de la dépense, 344 livres.

E. 478. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

1759-1764. — Tondeurs de draps et foulons de Tours. — Comptes de recette et de dépense des deniers appartenant à la communauté des maîtres tondeurs de Tours, rendus, en présence du lieutenant général de police, par les receveurs Pierre Pinot, Martin Gamelin, le jeune, et Michel Créancier. — Total de la recette, en 1762, 361 livres 16 sous, et de la dépense, 367 livres 12 sous 4 deniers. — Extrait des statuts des maîtres tondeurs, foulons et laveurs de la ville du Mans, donnés par Charles d'Anjou, fils du roi de Jérusalem, Sicile et Aragon, comte du Maine, etc.

E. 479. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1568-1777. — Tonneliers de Tours. — Statuts et règlements concernant la maîtrise des tonneliers de Tours, accordés par Charles IX, en 1568. — Procès-verbaux de vérification des comptes de Joseph Malitourne, Philippe Hubert, René Larcher, Jean Verger et Antoine Duvar, maîtres et receveurs de la communauté des tonneliers de Tours, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Comptes de recette et de dépense, rendus par Philippe Pasquier, René Cureau, Jean François, Louis Couché, Étienne Leguillé, Martin Aubert, François Maugas, René Talleau, etc. — Recettes : de 32 livres, déduction faite du dixième, pour les offices d'inspecteur; —

de 42 livres 10 sous, pour le droit d'apprentissage de François Massé, compris 2 livres 10 sous pour l'hôpital ; — de 45 livres, pour le droit de maîtrise de Louis Talleau fils. — Dépenses : de 16 livres 4 sous, pour les honoraires des religieux Carmes ; — de 32 livres, pour huit torches de cire blanche ; — de 107 livres 3 sous, pour rentes dues aux sieurs Champoiseau et Chevalier. — Total de la recette, en 1770, 607 livres 1 sou, et de la dépense, 430 livres 2 sous.

E. 480. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1601-1773. — Tourneurs de Tours. — Statuts et règlements des maîtres tourneurs en bois, or, argent, cuivre, bronze et autres métaux, marbres et pierres de la ville de Tours, confirmés par les rois Louis XIII et Louis XV ; — procès-verbal pour parvenir à l'obtention desdits statuts, dressé en présence du prévôt, le 31 mars 1601. — Arrêt de la Cour du parlement de Paris, infirmatif d'une sentence du bailliage de Tours au profit des tourneurs, défendant aux nommés Boucher et Lequipé, tourneurs forains, d'exposer en vente aucune marchandise qu'elle n'ait été visitée par les jurés. — Jugement rendu par Decop, lieutenant particulier au bailliage de Tours, qui fait défense à Geoffroy Quinçay de vendre de la marchandise de tournerie et de donner retraite aux marchands forains, sous peine de 20 livres d'amende. — Ordonnance déclarant bonne et valable la saisie des chaises et sébilles, faite sur Claude Bonnin, boisselier à Tours. — Compte de recette et de dépense, rendu par Mathieu Voisin, receveur. — Total de la recette, en 1772, 490 livres 14 sous 6 deniers, et de la dépense, 484 livres 15 sous 3 deniers.

E. 481. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

1758-1775. — Vanniers de Tours. — Comptes de recette et de dépense rendus aux maîtres vanniers de la ville de Tours devant le lieutenant général de police, par René Trosseau, Antoine et Gilles Bertin, Claude Barrois, Louis Crosnier et André Auger, syndics receveurs de ladite communauté. — Total de la recette, en 1768, 204 livres, et de la dépense, 203 livres 10 sous.

E. 482. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1729-1769. — Vinaigriers de Tours. — Comptes de la gestion et administration des deniers appartenant à la communauté des vinaigriers de Tours, rendus par Jean et Michel Gilles, Jean Gadifer, Pierre Bidault, Pierre Jalleau, François Robert, Georges Forest, Étienne Menard, Mathurin Potet et Louis Bruzeau, maîtres vinaigriers et receveurs de ladite communauté. — Recettes : de 265 livres, provenant des rôles de capitation, industrie, etc. ; — de 504 livres 8 sous, prélevés sur les maîtres pour les intérêts. — Dépenses : de 27 livres, pour double vingtième d'industrie ; — de 121 livres, pour rentes dues aux dames Perruchot et de Boisleroy ; — de 294 livres, pour rentes viagères dues aux sieurs Vaudin et Fournier ; — de 5 livres 18 sous, pour pain bénit, fourni par Duchemin pâtissier ; — de 12 livres 9 sous, pour les fêtes de Saint-Martin d'hiver et d'été, célébrées aux Cordeliers. — Total de la recette, en 1768, 927 livres 12 sous, et de la dépense, 905 livres 7 sous 5 deniers.

E. 483. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1724-1777. — Vitriers de Tours. — Comptes de la recette et dépense des deniers appartenant à la communauté des vitriers de Tours, rendus par René Touchard, André Bierman, Élie Vigor, Charles Berthereau, Claude Froment, Pierre Levanier, Antoine Froger, etc., maîtres et receveurs de ladite communauté. — Recettes : de 155 livres, levées sur tous les maîtres, pour le payement des intérêts, — de 60 livres, pour les droits d'apprentissage de François Bernard et de Jean Habert ; — de 220 livres, pour la maîtrise de Martin Vacher. — Dépenses : de 138 livres pour une année de rente, due à Mlle de La Place ; — de 4 livres, pour le rôle du grenier à sel ; — de 13 livres, pour les vacations des lieutenant général, procureur du Roi et greffier ; — de 6 livres 12 sous, pour les services célébrés par les Cordeliers le jour de Saint-Luc ; — de 20 livres pour torches et cierges. — Total de la recette, en 1747-1748, 990 livres 11 sous 4 deniers, et de la dépense, 905 livres 17 sous 4 deniers.

E. 484. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1654-1782. — Documents généraux sur les arts et métiers. — Edits et déclarations du roi Louis XIV, portant création : de deux lettres de maîtrise dans chacune des communautés d'arts et métiers du royaume, à l'occasion de son premier titre de Dauphin, de sa majorité, des naissances des enfants de France, etc. ; — d'auditeurs examinateurs des comptes, pour chaque corps de marchands et chaque communauté d'arts et métiers ; — d'un trésorier-receveur et payeur de leurs deniers communs ; — de maîtres et gardes et de jurés syndics ; — de contrôleurs-visiteurs des poids et mesures. — Ordonnance du même Roi, prescrivant que tous arts, métiers et professions seront organisés en maîtrises et jurandes. — Edit de Louis XV établissant des inspecteurs et contrôleurs des maîtres et

gardes dans les corps de marchands, et des jurés dans les communautés d'arts et métiers. — Instruction générale donnée par M. Colbert, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, aux commis envoyés dans toutes les provinces du royaume pour l'exécution des règlements généraux des manufactures et teintures. — Arrêts du Conseil d'État : défendant aux communautés d'arts et métiers d'entreprendre des procès et de contracter aucun emprunt sans l'autorisation de l'intendant ; — portant règlement des droits attribués aux offices de trésoriers receveurs et payeurs les gages des communautés, etc. ; — nommant des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes des corps et communautés supprimés ; — concernant les comptes à rendre par les syndics et adjoints. — Lettres patentes du roi Louis XVI, portant règlement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il existe des communautés d'arts et métiers.

E. 485. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1750-1783. — États de situation des communautés d'arts et métiers des villes et Élections d'Amboise, Chinon, Loches, Richelieu et Tours, statuts, nombre des maîtres, revenus, charges et dettes. — Ordre alphabétique des communautés de la ville de Tours. — État de tous les corps de métiers qui sont en communauté dans ladite ville. — État des arts et métiers de la ville d'Amboise se disant en corps et communauté. — Mémoire, faisant connaître à l'intendant les frais énormes que les cinquante-cinq à soixante communautés de la ville de Tours ont à payer aux lieutenant, procureur du Roi et autres officiers de police. — Compte des revenus et charges rendu à l'intendant de Tours par le corps des marchands merciers de la ville d'Amboise ; — situation de la communauté des tourneurs, boisseliers et futaillers ; — lettres des maîtres perruquiers, serruriers, cordonniers, menuisiers, tailleurs, ciergers et épiciers, se plaignant des officiers du duché-pairie d'Amboise, qui refusent de les admettre en jurande, etc., pourquoi il leur est impossible de rendre leurs comptes. — Procès-verbaux de liquidation des créances des communautés des ciriers, cordonniers, savetiers, marchands, serruriers et couvreurs d'Amboise, et des tonneliers de Chinon. — Noms des villes, bourgs et villages des Élections de Loches et de Richelieu où les communautés sont en jurande, les artisans gouvernés par des règlements particuliers et où ils n'ont ni statuts ni règlements. — Nombre des maîtres ou chefs d'atelier dans chaque corps ou métier. — États des sommes payées dans les villes d'Amboise, Chinon et Loches par chaque récipiendaire, de quelque qualité qu'il soit, tant pour sa réception que pour parvenir à la maîtrise.

E. 486. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1681-1689. — Registre des réceptions et enregistrement des nouveaux jurés et nouveaux maîtres, faites par François Nau, écuyer, seigneur des Arpentis, lieutenant général de police, et Jean Taschereau de Baudry, lieutenant particulier. — Réception de nouveaux maîtres : René Besnard et Jean Moussard, cordonniers ; — Étienne Desvignes, maréchal ; — Charles David, maître bonnetier de droit, à cause de son mariage avec la fille de François Landry, maître dudit état ; — Gabriel Chauvet, cordonnier ; — Aimé Mondin et Silvain Héron, bourreliers ; — Louis Barillet et Claude Barbier, menuisiers ; — Jacques Leroy, vannier ; — René et Louis Lebeau, cordiers ; — Henri Challuau et Claude Boissay, maîtres blanchisseurs de draps de laine. — Réception des jurés : René Roer, maître tourneur ; — Joseph Rozier, maître vinaigrier ; — Thomas Tessier et Mathurin Couronneau, maîtres boulangers ; — Claude Papault, maître cierger chandelier ; — François Bierment, maître vitrier ; — Antoine Véron, maître potier d'étain.

E. 487. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1705-1713. — Registre des réceptions des nouveaux jurés et nouveaux maîtres, faites par Julien-François Milon, assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Tours, et par Gabriel Taschereau de Baudry, lieutenant général de police, dans les communautés des apothicaires, arquebusiers, aubergistes et hôteliers, balanciers, barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes, boisseliers, bonnetiers-étaminiers, bouchers, bouchers de carême, boulangers, bourreliers-batiers, chapeliers, charpentiers, charrons, chirurgiens, ciergers et chandeliers, cloutiers, cordiers, cordonniers, corroyeurs, coustiers, couteliers, couvreurs, drapiers-sergers, foulons-répareurs et blanchisseurs de draps de laine, fourbisseurs d'épées, fripiers, maçons, maréchaux, mégissiers, menuisiers, musiciens, pâtissiers, pelletiers, poêliers-chaudronniers, potiers d'étain, rôtisseurs, sages-femmes, serruriers, tailleurs, tanneurs, tapissiers, teinturiers en bas et haut teint, tessiers, tondeurs, tonneliers, tourneurs, vanniers, vinaigriers, vitriers. — Permissions accordées : à François Busly, imprimeur à Quimper, d'ouvrir boutique à Tours et d'y exercer le métier de libraire et de relieur ; — à Pierre Parmentier, de tenir à Tours, lui et ses héritiers, hôtellerie, auberge, maison et chambres, garnies etc., en payant la somme de 270 livres.

E. 488. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1713-1742. — Registre des réceptions des nouveaux

jurés et nouveaux maîtres, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Réception des nouveaux maîtres : Pierre Personne et Michel Clerant, couteliers ; — Jacques Gabry et Jean Cosse, cordonniers ; — André et Louis Bierment, vitriers ; — Pierre Vazou et Jean Dreux, charpentiers ; — Jean Juillard et Pierre Crucher, menuisiers ; — René Massuet et François Vrillon, bouchers ; — Jean Poisson et Pierre Chabot, boulangers ; — Charles Maubert et Henri Bataille, fripiers ; — Pierre Dury et Nicolas Godet, paulmiers ; — Jean Leroux et Claude Carré, chirurgiens ; — Charles Jousselin et Thomas Heurteloup, sergers-drapiers ; — Fleurant Mirault et Urbain Landais, maçons ; — Pierre Bellanger et Jean Berger, ciergers-chandeliers ; — Jacques Villeronde et Charles David, bonnetiers ; — Alexis Martin et Simon Roy, barbiers-perruquiers ; — Jean Guiet, tonnelier ; — André Franchet, cloutier ; — Pierre Ducroc, cafetier ; — François Baudouin, fourbisseur d'épées ; — Pierre Floceau, vinaigrier ; — François Pelletier, tessier.

E. 489. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1717-1735. — Registre des réceptions des nouveaux jurés et des nouveaux maîtres, par Jacques Lenormand de La Place, lieutenant général de police. — Réception à la maîtrise des aspirants : Jean Coullon, boulanger ; — Pierre Poulin, menuisier ; — Louis Delalande, chirurgien ; — François Lecerf, maçon ; — Jacques Drouen, épinglier ; — Pierre Thibault, paulmier ; — Michel Ferrand, cordier ; — François Bonté, cordonnier ; — Jean Bidault, vinaigrier ; Antoine Pitay, cierger ; — René Bedouet, rôtisseur ; — Claude Lavache, couvreur ; — César Gobiat, Gabriel Deserin et Laurent Lemoine, chirurgiens ; — François Leclerc, sergetier ; — Claude Couet, teinturier en soie ; — François Chapelain, balancier ; — Michel Brault, bonnetier. — Réception des jurés : Pierre Cheteau, maître répareur ; — Philibert Bussier, maître charpentier ; — Nicolas Longin, maître maréchal ; — Charles Aubin et François Véron, maîtres fabricants en soie ; — René Tiby, maître pâtissier ; — Jacques Lusseau, maître potier d'étain ; — René Guertin, maître taillandier ; — Julien Jamain, maître lanternier-ferblantier ; — François Lucquet, maître à danser.

E. 490. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1742-1753. — Registre des réceptions et enregistrements des jurés et nouveaux maîtres, par Alexandre Reverdy, lieutenant général de police. — Réception des nouveaux maîtres : Jacques Treran, cordonnier ; — René Tonnelier, tisserand forain ; — René Lempereur, fripier ; — Louis Vazou, charpentier ; — Vincent Dumas, maçon ; — Joseph Lucien et Joseph Solary, ouvriers en soie ; — Bruneau-Manclerc, passementier ; — Louis Bellenger, chirurgien ; — Charles Margueron, cierger-chandelier ; — Henri Bachelier, sergetier. — Réception des nouveaux jurés : Michel Froger, maître cordier, etc. — Permissions d'ouvrir boutique, etc., accordées : à Jean Jagu, cartier et cartonnier, pour vendre le résidu des papiers qu'il fait venir de diverses provinces pour la fabrication de ses cartes ; — à André Cresté, pour y vendre du blé et autres grains ; — à Marie Guérin, pour y débiter et vendre de la faïence et verrerie. — Autorisations données à Madeleine Miette et Élisabeth Bardou de colporter dans les rues des hardes qu'on leur donne à vendre.

E. 491. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1753-1764. — Registre des réceptions et enregistrements des nouveaux jurés et des nouveaux maîtres, par François Reverdy, lieutenant général de police. — Réception à la maîtrise des aspirants : Pascal Réjaudry et François Fouquet, mégissiers-gantiers ; — René Fourneau, violoneur ; — René Montagu, tessier ; Jean Joubert, passementier ; — Mathurin Bruère, perruquier ; — Jean Meunier et Martin Aubert, tonneliers ; — Jean Pellieu, chirurgien ; — Pierre Petilleau et François Besnard, charrons ; — François Deschamps, corroyeur forain ; — Jean Poulet, boucher de carême ; — Jean Chalmel fils, fripier ; — Victor Tessier, chirurgien à Artannes. — Enregistrement des nouveaux jurés : Amable Lefebvre et Pierre Roze, maîtres couvreurs ; — François Roux et Urbain Beguin, maîtres rôtisseurs ; — Jean Lefebvre, maître tapissier ; — Jacques Chardonneau et Charles Aubin, maîtres teinturiers ; — Michel Boilleau, maître cirier-chandelier ; — René Lambert, maître sergetier ; — François Chauvin, maître bourrelier. — Permissions d'ouvrir boutique, accordées : à Denis Caron, pour détacher et dégraisser des étoffes de laine et soie et nettoyer les galons d'or et d'argent ; — à Pierre Naudin, pour fabriquer des horloges, montres et pendules ; — à Jean Desvergnes, peintre, pour vendre des peintures et exposer ses ouvrages, etc.

E. 492. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1782-1789. — Livre servant à inscrire les noms des compagnons de tous les métiers, leur âge, le lieu d'où ils viennent et les maîtres de Tours chez lesquels ils se proposent de travailler.

E. 493. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1770-1779. — États des rentes dues aux enfants et

leur tiers de Jacques Lenormand de La Place, par différentes communautés de la ville de Tours, dont les titres ont été remis, en exécution de l'édit de février 1776, au contrôleur général, et par arrêt du Conseil, à M. Ducluzel, intendant de Tours. — Tableau des dettes passives de chaque communauté en jurande des villes d'Amboise, Angers, Château-gontier, Chinon, La Flèche, Laval, Le Mans, Saumur et Tours. — Lettres de MM. Lambert, Ducluzel et Necker, concernant lesdites rentes et les comptes à rendre par les syndics et adjoints des communautés d'arts et métiers. — Comptes de recette et dépense, rendus au lieutenant général de police par les syndics-receveurs des communautés : des bonnetiers, chapeliers, etc., donnant en recette 3,296 livres, en dépense 3,681 livres ; — des charpentiers, recette 1,064 livres, dépense 1,051 livres; — des ciergers, recette 2,961 livres, dépense 2,968 livres; — des cloutiers, recette 730 livres, dépense 894 livres; — des cordonniers, recette 2,095 livres, dépense 1,671 livres; — des coustiers, recette 235 livres, dépense 206 livres ; — des couvreurs, recette 1,073 livres, dépense 936 livres; — des fabricants en soie, or et argent, recette 31,817 livres, dépense 30,472 livres; — des fondeurs, épingliers, bâtonniers, chaudronniers, potiers d'étain, etc., recette 208 livres, dépense 179 livres; — des fripiers, recette 993 livres, dépense 844 livres ; — des marchands, recette 27,741 livres, dépense 27,569 livres; — des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers, boisseliers, recette 2,072 livres, dépense 2,019 livres; — des vanniers, recette 349 livres, dépense 349 livres; — des passementiers, recette 5,121, dépense 5,099; — des tapissiers, vendeurs de meubles en neuf et vieux et miroitiers, recette 590 livres, dépense 211 livres; — des teinturiers en soie et fil, recette 1,196 livres, dépense 1,263 livres.

E. 494. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1776. — Procès-verbaux de reconnaissance par M. Ducluzel, intendant, des titres des rentes dues par les communautés d'arts et métiers de la ville de Tours. — Rentes dues par les arquebusiers, les boisseliers, les bonnetiers, les bouchers, les boulangers, les chandeliers et ciriers, les chapeliers, les charpentiers, les cloutiers, les cordiers, les cordonniers, les courtiers, les couvreurs, les ferblantiers, etc.

E. 495. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1773-1774. — Rôles de répartition de la capitation, des accessoires et de l'industrie, imposés sur les communautés des maîtres : serruriers, taxés à 864 livres 4 sous 2 deniers ; — charpentiers, à 709 livres 7 sous 11 deniers ; — maçons, à 746 livres 17 sous ; — maréchaux, à 269 livres 11 sous 10 deniers ; — taillandiers, à 68 livres 6 sous 3 deniers ; — menuisiers, à 788 livres 17 sous 10 deniers ; — vitriers, à 123 livres 3 sous 5 deniers ; — couvreurs, à 588 livres 8 sous 9 deniers ; — cloutiers, à 64 livres 15 sous ; — ferblantiers, à 112 livres 5 sous 9 deniers; — charrons, à 56 livres; — bourreliers, à 98 livres 2 sous; — selliers, à 128 livres 1 sou 5 deniers; — tapissiers à 208 livres 16 sous 9 deniers ; — chaudronniers-poëliers, à 179 livres 6 sous 9 deniers; — tourneurs, à 83 livres 18 sous 8 deniers; — boisseliers-boîtiers, à 147 livres 2 sous 9 deniers ; — tonneliers, à 282 livres 8 sous 8 deniers ; — cordiers, à 97 livres 4 sous 2 deniers ; — tessiers, à 101 livres 12 sous 11 deniers ; — potiers d'étain, à 70 livres 19 sous; — ciergers, à 771 livres 2 sous 10 deniers; — chapeliers, à 110 livres 19 sous; — vinaigriers, à 207 livres, 4 sous 4 deniers — pâtissiers, à 321 livres 16 sous 6 deniers; — rôtisseurs, à 513 livres 7 sous 6 deniers ; — boulangers, à 1,816 livres 10 sous 9 deniers; — bouchers, à 1,119 livres 4 deniers ; — horlogers, à 96 livres 5 sous 11 deniers ; — marchands, à 7,625 livres, modéré à 6,425 livres ; — passementiers, à 1,645 livres 5 sous 8 deniers; — bonnetiers, à 322 livres 10 deniers; — fabricants d'étoffes de soie, à 16,614 livres, réduit à 14,614 livres 7 sous; — teinturiers en soie et fil, à 654 livres 8 sous 7 deniers ; — sergetiers, à 74 livres 2 sous 1 denier; — panetiers, à 48 livres 18 sous; — pelletiers, à 107 livres 3 sous 5 deniers ; — répareurs, à 40 livres 10 sous; — corroyeurs, à 264 livres 13 sous; — tondeurs, à 148 livres 1 sou 5 deniers ; — fripiers, à 476 livres 4 sous 11 deniers; — tailleurs, à 632 livres 3 sous 8 deniers ; — cordonniers, à 1,134 livres 14 sous 4 deniers ; — courtiers, à 81 livres 9 sous ; — perruquiers, à 853 livres 11 sous 5 deniers ; — chirurgiens, à 693 livres 17 sous 10 deniers ; — maîtres de danse, à 114 livres 17 sous 7 deniers. — Rôles des sommes imposées sur les maîtres fabricants en soie de Tours pour payer les rentes viagères et constituées et les charges annuelles, s'élevant à 11,974 livres 16 sous, déduction faite de 403 livres, produit de loyers.

E. 496. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1778-1787. — Rôles de répartition de la capitation et accessoires, de l'industrie, etc., imposés sur les communautés : des soixante-trois maîtres maçons, couvreurs, plombiers, paveurs et autres constructeurs en pierre, plâtre, ciment, etc., de la ville de Tours; — des soixante dix-huit maréchaux-ferrants, grossiers, serruriers, taillandiers, ferblantiers, éperonniers, ferrail-

leurs, cloutiers et autres ouvriers en fer; — des trente-deux maîtres charpentiers ; — des cent deux maîtres menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers et boisseliers ; — des dix-sept maîtres fondeurs, épingliers, balanciers, chaudronniers, poêliers et potiers d'étain ; — des quinze maîtres couteliers, armuriers et autres maîtres ouvriers en acier : — des vingt marchands orfèvres, joailliers et horlogers ; — des trente maîtres selliers, bourreliers, charrons et autres maîtres ouvriers en voiture ; — des quatre-vingt-huit marchands fabricants d'étoffes de soie ; — des cent quarante-sept marchands merciers, drapiers, grossiers, etc. : —des cent vingt-cinq maîtres passementiers ; — des vingt-neuf teinturiers en haut et bas teint ; — des trente-neuf maîtres bonnetiers, chapeliers, pelletiers et fourreurs ; — des quarante maîtres tapissiers, vendeurs de meubles en vieux et miroitiers ; — des quatre-vingt-dix maîtres tailleurs, fripiers d'habits neufs et vieux ; — des cinquante-cinq marchands épiciers, ciriers, chandeliers ; — des vingt-quatre maîtres tanneurs et corroyeurs ; — des cent cinquante-quatre maîtres cordonniers; — des trente-huit maîtres traiteurs, pâtissiers et rôtisseurs; — des soixante maîtres bouchers et charcutiers; — des quatre-vingt-six aubergistes, cabaretiers, cafetiers et limonadiers ; — des cinquante-huit maîtres boulangers.

TABLE DE L'INVENTAIRE

DES ARCHIVES CIVILES D'INDRE-ET-LOIRE

ANTÉRIEURES A 1790.

Série A. — Actes du pouvoir souverain.

Série B. — Cours et juridictions.

Série C. — Administrations provinciales.

Série D. — Instruction publique, sciences et arts.

Série E. — Titres de famille.

Supplément aux titres de famille.